



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

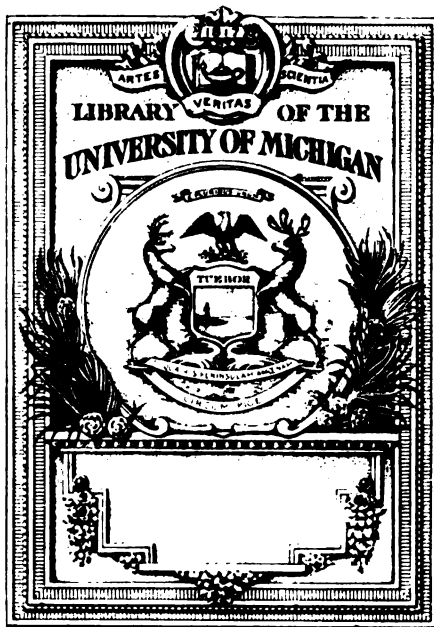
Nous vous demandons également de:

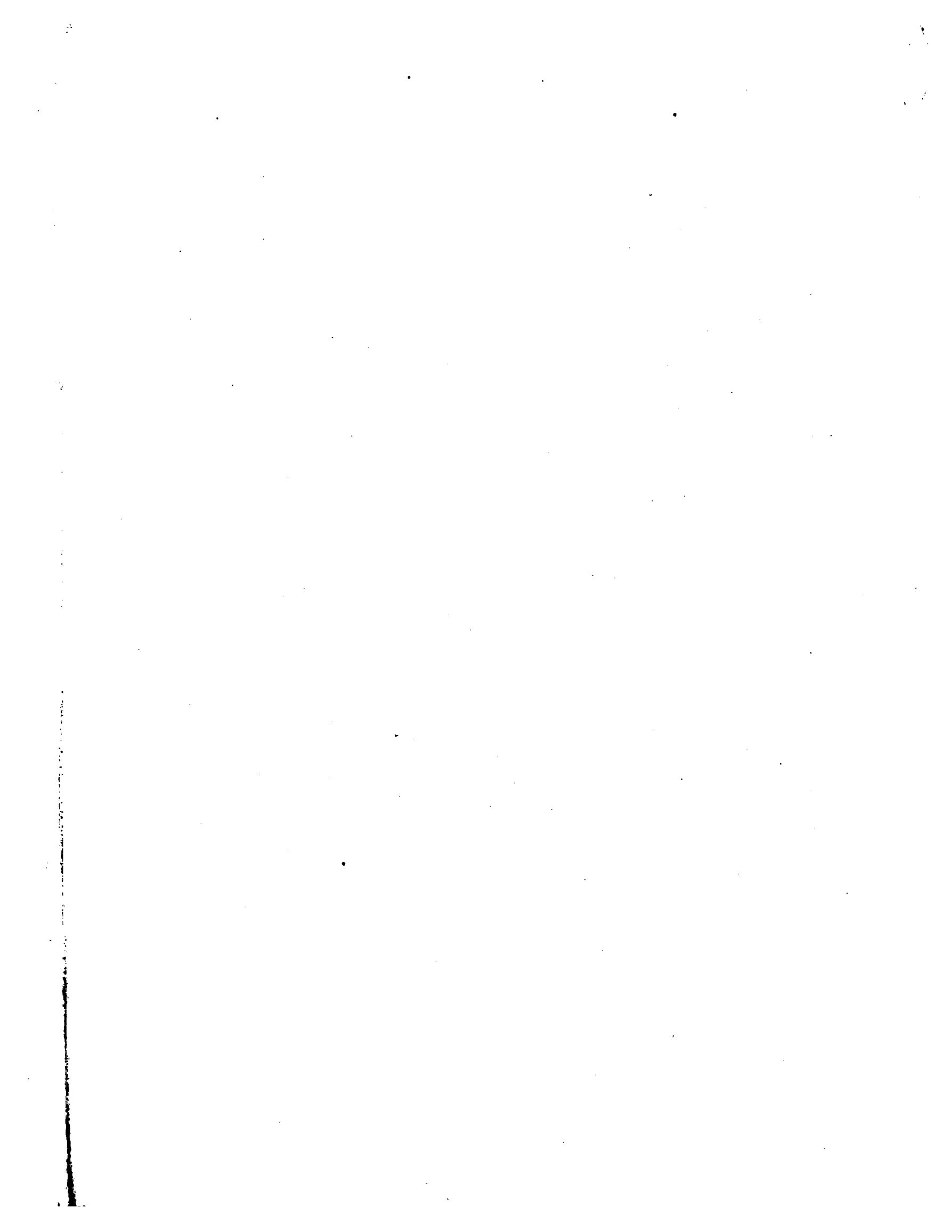
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

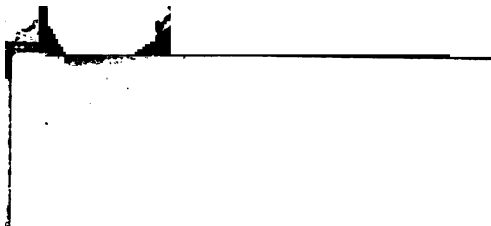
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









The main body of the page is almost entirely blank white space, with only a few scattered, very small dark specks or noise artifacts visible.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



Alpes, Basses-, France (Dept.) Archives départementales
=

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790

rédigé par **M.-Z. ISNARD**

ARCHIVISTE

BASSES-ALPES

TOME 1^{er}

ARCHIVES CIVILES

SÉRIE B. — ARTICLES 4-1305



DIGNE

IMPRIMERIE CHASPOUL, CONSTANS ET V^e BARBAROUX
20, place de l'Évêché, 20

1892

CD

1215

.A2

A4

A54

v.1

Reg. H-
M. Hoff
6-21-20
22127.

INTRODUCTION

Les fonds d'archives civiles antérieures à 1790, actuellement conservés dans le dépôt départemental des Basses-Alpes, se répartissent ainsi suivant le cadre réglementaire :

Série B : Sénéchaussées et autres juridictions secondaires ;

Série C : Administrations provinciales ;

Série E : Titres de famille, notaires et tabellions, communes et municipalités.

Les séries A (Actes du pouvoir souverain et domaine public) et D (Instruction publique, et arts) n'y sont, jusqu'à ce jour, représentées par aucun document.

La série B se compose, en grande partie (1), des nombreux registres, cahiers et documents divers centralisés, en 1790, dans les greffes des tribunaux civils de Barcelonnette, de Castellane, de Digne et de Forcalquier (2), et attribués au dépôt départemental en 1862 et en 1865 (3).

Ce premier volume de l'inventaire sommaire des archives départementales des Basses-Alpes renferme l'analyse de 1,305 articles de cette série, qui se rapportent aux fonds suivants, provenant des greffes des tribunaux civils de Barcelonnette et de Castellane, savoir : Greffe ducal des insinuations de Barcelonnette (B. 1-315) ; — Préfecture de Barcelonnette (B. 306-405) ; — Judicature de Barcelonnette (B. 406-628) ; Greffe ducal des insinuations de Saint-Paul et Val-des-Monts (B. 629-676) ; — Cour royale de Castellane (B. 677-732) ; — Sénéchaussée de Castellane (B. 733-1305).

FONDS PROVENANT DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE BARCELONNETTE.

L'arrondissement de Barcelonnette a été formé, en 1790, avec cette partie de la Haute-Provence et de l'ancien diocèse d'Embrun appelée alors la *Vallée de Barcelonnette* et plus anciennement désignée sous les noms de : *Comté de Barcelonnette*, *Val-des-Monts* (4) ou *Vaudemonts*, *Hauts-Châteaux* et *Châteaux-Inférieurs*, *Terres-Neuves du comté de Nice* ou de *Provence*, ou *Tourenne*. Inféodée au comté

(1) Avant 1862, la série B ne comprenait que 5 articles. (Etat sommaire des Archives départementales des Basses-Alpes, dressé en 1858.)

(2) Les documents judiciaires antérieurs à 1790 déposés dans les greffes des tribunaux de Digne et de Sisteron n'ont pas encore été concédés au dépôt départemental ; les registres d'insinuations existant dans ces greffes ont seuls été réintégrés. (Lettre ministérielle du 5 août 1865.)

(3) Lettres ministérielles : du 1^{er} décembre 1862 et du 30 novembre 1865 (concession des papiers du greffe de Barcelonnette) ; — du 20 janvier 1865 (concession des papiers des tribunaux de Castellane et de Forcalquier).

(4) Le nom de *Val-des-Monts* ou *Vaudemonts*, donné quelquefois à la vallée de Barcelonnette, s'appliquait surtout, autrefois, à la partie septentrionale de cette vallée, comprenant les communautés de Saint-Paul, Châtelard, Jausiers, Larche, Meyronnes et Tournoux. (B. 646 et 674.)

Vallis Montium n'est probablement que la forme dégénérée du *Vallis Muscia* ou *Mustia* de Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*, l. IV, ch. XLII), dénaturée successivement comme il suit : *Vallis Mucii*, 1287 (Arch. des Basses-Alpes, série E, fonds de Saint-Paul) ; — *Vallis Muncii*, 1322 (Cartulaire de Seyne, chartes III et VII) ; — *Vallis Montii*, 1388 (Arch. des Basses-Alpes, E. fonds de Saint-Paul) ; — *Vallis Montium*, 1497 (Arch. des Basses-Alpes, *loc. cit.*).

de Provence au XI^e siècle, la Vallée se donna ensuite au comte Amédée de Savoie, en 1388 (1). Conquise en 1536 par François I^{er}, elle retourna au Piémont lors du traité de Cateau-Cambrésis (1559) et ne fut définitivement réunie à la France qu'à la paix d'Utrecht (1713).

Antérieurement au XIII^e siècle, l'organisation de la justice dans la vallée de Barcelonnette est à peu près inconnue. Quelques bulles papales et quelques chartes du Cartulaire de Saint-Victor nous apprennent toutefois que, dans les siècles précédents, les comtes de Provence et les archevêques d'Embrun y possédaient simultanément des droits juridictionnels. C'est la charte de fondation de Barcelonnette par Raymond-Bérenger IV, en 1231 (2), qui donne les premiers détails sur la manière dont la justice était administrée dans la Vallée. Par ce privilège, le comte de Provence, qui avait alors le *majus dominium* à Barcelonnette (3), y établit un bailli ou viguier chargé d'exercer, en son nom, la haute justice (4) et il donna aux habitants le droit d'élire annuellement des consuls ou juges pour connaître des autres causes civiles ou criminelles. Le bailli de Barcelonnette était, par exception, juge d'appel des sentences rendues par les cours consulaires de la ville et de son district.

Les successeurs de Raymond-Bérenger confirmèrent (5) et respectèrent ce premier privilège. Le principe de ces deux juridictions, l'une au choix du prince, l'autre à l'élection du peuple, s'est perpétué dans la Vallée jusqu'à la fin du siècle dernier, avec de légères modifications et sous des noms différents.

En 1350, la reine Jeanne unit le bailliage de Barcelonnette à celui de Seyne (6).

François I^{er}, pendant les vingt-trois années (1536-1559) (7) qu'il posséda la vallée, transforma ce bailliage en viguerie et plaça à la tête un juge royal (8). Après le traité de Cateau-Cambrésis, le juge royal prit le nom de podestat (9). Enfin, au XVII^e siècle, le bailli de Raymond-Bérenger devint un préfet. D'après les capitulations de la communauté de Barcelonnette, faites en mai 1663 (10), il y avait, à cette époque, dans ladite ville, trois tribunaux pour le jugement des causes civiles et criminelles : « les sieurs consuls, qui sont juges ordinaires de cette communauté, le sieur juge ordinaire tant de ladite ville que de son mandement... ; le troisième tribunal est celui de l'illustre seigneur préfet et gouverneur pour son S. A. R. » Cette organisation judiciaire fut maintenue à peu près intacte par Louis XIV, dans le traité d'Utrecht, et conservée jusqu'en 1787.

(1) Cette donation fut confirmée par le traité de 1419, dans lequel la reine Yolande, comtesse de Provence, céda à Amédée VIII, duc de Savoie, tous ses droits sur Barcelonnette et le comté de Nice. (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 10.)

(2) Arch. des Basses-Alpes, E (fonds de Saint-Paul).

(3) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 170.

(4) D'après cette charte, les crimes réservés au comte étaient : *De homicidio et de ictu seu de vulnere facto cum armis... et de adulterio et de incendio et de nocturno latrocinio et de violatione sive interruptione vel depredatione viarum et stratarum et ecclesiarum sive domorum religiosarum.*

(5) Le privilège de Raymond-Bérenger fut confirmé : par les comtes de Provence : Charles II, 1297 ; Robert, 1310 ; la reine Jeanne, 1378 ; Charles de Duras, 1388 ; — par les comtes et les ducs de Savoie : Amédée VII, 1388 ; Philibert II, 1497 ; Emmanuel-Philibert, 1559. (Arch. des Basses-Alpes, E, fonds de Saint-Paul.)

(6) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 7 et 196.

(7) Les Archives des Bouches-du-Rhône renferment des actes de l'administration provençale à Barcelonnette jusqu'en 1564. (B. 723, 736 et 1757.) En 1597, le vicariat de Barcelonnette resta six ou sept ans sous la domination française. (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 77 et 1757.) En 1630, lors de la conquête de la Savoie, la Vallée fit encore retour à la France ; elle ressortissait alors à la sénéchaussée de Digne. (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1757. — Arch. des Basses-Alpes, B. 703.)

(8) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1270.

(9) L'office de podestat subsista à Barcelonnette jusqu'en 1629. Voici les noms de quelques-uns de ces magistrats, qui, tous sans exception, avaient le titre de docteur en droit : 1610-1611, Antoine Maurin ; — 1612-1613, Pierre Magnaudy ; — 1614, Théodore Chauletty ; — 1615, Jean-Louis Fabri ; — 1617, Étienne Martel ; — 1618, Jean Bovis ; — 1619, Mathieu de Cappon ; — 1621, Théodore Chauletty ; — 1622, Jean Bovis ; — 1623-1624, Théodore Chauletty ; — 1625, Jean Bovis ; — 1626, Magnaudy ; — 1628, Jean Pinocély ; — 1629, Berardy.

(10) Arch. communales de Barcelonnette, BB. 1.

Les Archives départementales des Basses-Alpes ne possèdent aucun document relatif au bailliage, au vicariat et à la podestarie de Barcelonnette (1).

Les fonds judiciaires de cet arrondissement analysés dans le présent volume sont :

1° Préfecture de Barcelonnette, 1615-1789 ; 2° Judicature de Barcelonnette, 1747-1787 ; 3° Greffes des insinuations de Barcelonnette et de Saint-Paul et Val-des-Monts, 1610-1720.

PRÉFECTURE.

La préfecture fut instituée à Barcelonnette, à la demande des habitants de la Vallée, par un édit de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, en date du 22 septembre 1614. Le préfet remplaça l'ancien bailli et le « seigneur vicaire », avec attribution de la connaissance, en appel, de toutes les causes civiles et, en première instance, des affaires criminelles concurremment avec le juge de la Vallée. Il était choisi par le prince hors du pays (2) et devait être renouvelé tous les trois ans. Au terme du *triennium*, chaque préfet était tenu de rendre compte de son administration, de son « syndicat ». Ses émoluments (3), ses frais de justice et son logement (4) étaient à la charge des communautés de la Vallée. Après le traité d'Utrecht, le préfet de Barcelonnette fut conservé, avec les mêmes attributions et les mêmes prérogatives, par une déclaration du Roi du 21 janvier 1716.

Le ressort de la préfecture de Barcelonnette, sous les ducs de Savoie, était le même que celui du bailliage et du vicariat. Il comprenait toutes les localités qui forment aujourd'hui l'arrondissement de ce nom (moins Saint-Vincent), plus Entraunes, Saint-Martin-d'Entraunes et les communautés des vallées de la Sture, de Brézès et de l'Argentière (5). Vers le milieu du XVII^e siècle, ces trois dernières vallées furent distraites de la préfecture. Ce ressort ne fut pas modifié au moment de la réunion de la Vallée à la France.

Les préfets savoisiens avaient le rang de sénateurs et portaient aussi le titre de gouverneurs de la Vallée. Sous la domination française, la préfecture de Barcelonnette fut classée comme une sénéchaussée et le préfet eut le rang de sénéchal.

Nous donnons, ci-dessous, la liste à peu près complète de ces hauts magistrats, qui appartenaient, pour la plupart, aux plus grandes familles du Piémont et de la Provence.

Liste des préfets de Barcelonnette.

1615-1617. Jean-François Drago, sénateur et gouverneur.	1646-1648. Jean-François Viterbo, docteur en droit, conseiller, sénateur ducal.
1618. Jean-Louis Fabri, id. id.	1649-1651. Jean-François Deorestis, lecteur en l'université de Turin, conseiller, sénateur.
1619-1626. Jean-François Drago, id. id.	1652-1654. Charles-André Croua, docteur en droit, conseiller, sénateur, grand juge.
1627-1629. Jean-Ange de Ressay, id. id.	1655-1656. Balthazar Furno, sénateur.
1630-1634. Barthélemy de Gubernatis, gentilhomme ordinaire, conseiller, sénateur ducal.	1657. Jean-François Deorestis, lecteur, etc.
1634, sept. Jean-Dominique Piola, sénateur.	1658-1660. Jean-Louis Torini, sénateur et gouverneur.
1639-1642. Mauritio Marchisio, colonel, gouverneur général.	
1643-1645. Léandre Ferrer, auditeur de la Garde.	

(1) Les Archives des Bouches-du-Rhône renferment un certain nombre de pièces concernant la vallée de Barcelonnette et qui remontent à 1308. (B. 1110-1118 et 3299-3301.)

(2) Les préfets non seulement ne devaient pas être originaires de la Vallée, mais ils ne devaient pas y avoir eu leur domicile.

(3) D'après l'édit de 1614, les honoraires du préfet étaient de 400 écus par an, avec divers « droits d'albergue, de commis et de cavalcade », et 50 écus pour les gages de deux soldats de justice. Il percevait, en outre, des « épices » pour ses sentences et ordonnances. (B. 189.) L'édit royal de 1716 fixa le traitement du préfet à 800 livres, plus 200 livres pour indemnité des droits précités, réunis au domaine royal, et 150 livres pour les soldats de justice.

(4) En 1628, les communautés de la Vallée achetèrent à Barcelonnette « une maison avec jardin, pour le logis et habitation du sieur préfet ». (B. 114.)

(5) Arch. des Basses-Alpes, B. 84.

- 1661-1663. Laurens de Caselettes, agrégé en l'université de Turin, sénateur.
- 1664-1666. Honoré Zucca, agrégé en l'université de Turin, sénateur.
- 1667-1669. Horace de Provane, conseiller, sénateur.
- 1670-1672. François de Lascaris, sieur du Castellar, des comtes de Vintimille, conseiller, sénateur.
1673. Horace de Provane, conseiller, sénateur.
- 1674-1676. Dom Pierre Portanier, sieur de Sainte-Marguerite, chevalier de Saint-Maurice, conseiller, sénateur.
- 1677-1679. Pierre de Prétis, conseiller, sénateur.
- 1680-1682. Honoré de Caméran, id. id.
- 1683-1683. Jean-Philippe de Provane, conseiller, sénateur.
- 1686-1688. Jules-César de Lascaris, des seigneurs du Castellar, des comtes de Vintimille, conseiller, sénateur.
- 1689-1690. Marco-Aurelio Rossignoly, des comtes de Château-neuf, conseiller, sénateur.
1692. Joseph Spitalier.
- 1692-1696. Barthélémy Constantin, « avocat général patrimonial au Sénat de Nice, délégué par S. M. Très Chrétienne en la préfecture et gouvernement de la ville et vicarie de Barcelonnette ».
- 1697-1701. Joseph Spitalier, commissaire des guerres, juge conservateur.
- 1702-1704. Charles-François Audibert.
1705. « n'y ayant présentement aucun qui occupe la charge de préfet pour cause de la guerre. »
1706. Charles-François Audibert.
- 1707-1719. Antoine Honorat, « préfet du roi de France, subdélégué de l'intendant d'Aix, juge royal de Seyne ».
1720. Esprit Magnaudy, avocat du roy.
-
1731. Paul de Saint-Donat.
1732. Mercadier.
-
- 1737-1744. André Corporandy d'Auvare.
- 1745-1750. Melchior Tournier.
-
- 1754-1756. Louis-Victor Sallier.
- 1757-1766, juillet. Louis-Bernard Constans de Beynes.
- 1766, juillet, 1772. Joseph-Pancrace Broulhony de Fabrègues.
- 1772, août, 1775. Joseph-Jacques de Blioux de Laroute.
- 1776-1789. Jean-François-Henri Curault.

Les documents de la préfecture de Barcelonnette analysés dans ce volume (sauf 2 registres) ne remontent pas au delà de 1731. Ce sont, en majeure partie, des feuilles d'audiences, des sentences et des pièces de procédures civiles et criminelles. Les données les plus intéressantes touchant cette institution se trouvent dans les registres de l'insinuation de Barcelonnette, où nous avons puisé presque tous les détails qui précèdent, ainsi que la liste des préfets.

JUDICATURE.

Le tribunal de la judicature formait, avec les cours consulaires, le premier degré de juridiction dans la vallée de Barcelonnette. Le juge ordinaire, mentionné dans les capitulations municipales de 1663, avait été institué pour suppléer les consuls, — illettrés en général, — dans l'exercice du droit de moyenne et basse justice, que leur avait attribué le privilège de Raymond-Bérenger IV. Le juge était toujours un homme de loi. Tous ceux dont nous avons pu relever le nom avaient le grade de docteur en droit. Il connaissait en première instance, concurremment avec les consuls, de toutes les matières civiles, réelles, personnelles et mixtes, avec appel au préfet, et, concurremment avec le préfet, de toutes les matières criminelles, avec appel au Sénat de Nice, et plus tard au parlement de Provence. Suivant la teneur de leurs privilèges, toutes les communautés de la Vallée, à l'exception d'Allos et du Lauzet, avaient le droit de prendre part à l'élection du juge, qui, à l'opposé du préfet, devait être « un enfant natif et originaire » des communautés qui le nommaient. Cette élection avait lieu annuellement, le dimanche avant la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin). « Le conseil général de Barcelonnette et lieux de son mandement, après avoir entendu les prétendants en ladite charge, la conférait, à la pluralité des voix, à la personne qu'il jugeait la plus digne (1) ». Ce choix devait être confirmé par le prince. Le nouveau juge prenait possession de sa charge le premier dimanche d'août. Il était solennellement installé par le préfet, accompagné des consuls, d'un défenseur et du

(1) « Capitulations de la communauté de Barcelonnette, faites en mai 1663. » (Arch. communales de Barcelonnette, B B. 1.)

greffier de la communauté. Cette cérémonie avait lieu dans l'église paroissiale de Barcelonnette, où, après avoir prêté serment, le nouveau magistrat haranguait le peuple (1). Comme le préfet, le juge devait rendre compte de son syndicat. « Suivant l'ancienne coutume, il était tenu, avant d'entrer en charge, de prêter une caution suffisante pour les déportements et manquements qu'il pouvait commettre en l'exercice d'icelle » (2). Le tribunal de la judicature, qui avait été maintenu, lors de la réunion de la Vallée à la Provence, par l'édit de 1716, fut supprimé par des lettres patentes du roi, le 10 novembre 1787 (3).

Le fonds de la judicature, conservé dans les archives départementales, n'est pas antérieur à 1750 ; il comprend : les « étiquettes » des audiences tenues par les juges, divers cahiers de sentences, de défauts, d'affirmations de voyage et quelques liasses de procédures civiles et criminelles. Bien que peu nombreux, les documents de ce fonds, ainsi que ceux de la préfecture, ne sont pas dénués d'intérêt, car ils complètent les renseignements précieux pour l'histoire de la Vallée contenus dans le fonds beaucoup plus important de l'Insinuation dont il va être question.

Liste des juges de Barcelonnette.

1614. Théodore Chauletty, podestat et juge.	1662. Marc-Antoine Pascalis, docteur en droit.
1619. Jacques Desdier, docteur en droit.	1663. Jean d'Amicis, id.
1627. Pierre Magnaudi, id.	1672. Guillaume Michel, id.
1630. Jean Roux (juge royal), docteur en droit.	1675. Jules Berard, docteur en droit.
1631. Id. id. id.	1680. Jean-François Agnel, docteur en droit.
1632. Id. id. id.	1682. Jean d'Amicis, id.
1632. Jean Bovis, docteur en droit.	1684. Esprit Caire, docteur en droit.
1633. Jacques Beraud, id.	1685. Jean-François Jaubert, id.
1635. Christophe Reynaud, docteur en droit.	1686. Guillaume Michel, id.
1637. Jacques Beraud, id.	1690. Pierre Caire, id.
1638. Cristophe Reinaud id.	1696. Sperit Caire, id.
1645. Barthélemy Espitalier, docteur en droit.	1697. Antoine d'Amicis id.
1647. François Magnaudy, id.	1698. Guillaume Michel, id.
1648. Jean-Baptiste Honoré, id.	1701. Jean d'Amicis, docteur en droit.
1649. Giles Berard, id.	1705. Jean-Baptiste Jaubert, id.
1650. François Magnaudy, id.	1706. Joseph Spitalier, id.
1651. Pierre Pinoncély, id.	1707-1714. Louis Honorat, juge royal.
1652. Pierre Pinoncély, id.	1718. Mathieu Jacques, docteur en droit.
1654. Balthazar Furno, docteur en droit et « juge conservateur des droits de S. A. ».	1719. François Magnaudy, id.
1656. Jean d'Amicis, docteur en droit.	1720. Esprit Caire, « avocat des pauvres ».
1657. Barthélemy Spitalier, id.	
1658. Pierre Louiqui, id.	
1659. Marc-Antoine Pascalis, id.	

(1) Arch. des Basses-Alpes, B. 173 et 406.

(2) Capitulations, etc., *loc. cit.*

(3) Arch. des Basses-Alpes, B. 323.

1747.	Joseph Laurent.	1770.	Pierre-Jacques Rippert, docteur en droit.
1748. Besson.	1771.	Antoine Maurin, id.
.....	1772.	Antoine Magnaudy, id.
1752.	L'abbé Jean-Baptiste Fabre.
.....	1774.	Jean-Jacques Doneaud, id.
1756.	Joseph Laurent, docteur en droit.	1775.	Joseph Pascalis, id.
1757.	François Lyons, id.	1776.	Jean-Louis Jaubert, id.
1758.	Pierre-Jacques Rippert, id.	1777.	Antoine Caire, id.
1759.	Louis Teisier, id.	1778.	Pierre-Jacques Derbez Latour, id.
1760.	Antoine Magnaudy, id.	1779.	Jean-Joseph Pascalis, id.
1761.	Antoine Maurin, id.	1780.	Jean-Baptiste Arnaud, id.
1762.	Jean-Jacques Spitalier, id.	1781.	Louis-Jacques Sicard, id.
1763.	Jean Pautrier, id.	1782.	Pierre-Jacques Rippert, id.
1764.	Louis Caire, id.	1783.	Antoine Magnaudi, id.
1765.	Jean Jacques Doneaud, id.	1784.	Louis Caire, id.
1766.	Pierre-Jacques Derbez Latour, docteur en droit.	1785.	Antoine Maurin, id.
1767.	Joseph Jaubert, id.	1786.	Joseph Jauberty, id.
1768.	Antoine Caire, id.	1787.	Joseph-Antoine Jaubert du Clot, docteur en droit.
1769.	Jean-Baptiste Berardy, id.		

INSINUATION.

L'insinuation, dans la vallée de Barcelonnette, avait son organisation toute spéciale. Son greffe, contrairement à ce qui existait en Provence, n'était rattaché à aucun des tribunaux ordinaires. Il dépendait d'une juridiction particulière, du « juge conservateur ». Ce juge, nommé directement par les ducs de Savoie (1) et plus tard par les rois de France, était chargé de sauvegarder les intérêts de « leur patrimoine et de leur domaine », de concert avec un « avocat ou procureur fiscal et patrimonial ». Il connaissait en première instance des causes concernant les droits de gabelle, d'entrée et de sortie. Le juge conservateur, désigné aussi sous le nom de « juge général du tabellionnat », avait, en outre, la haute main sur l'insinuation et connaissait de toutes les contestations et contraventions en la matière. L'insinuation fut établie dans les états de Savoie le 20 avril 1610. Charles-Emmanuel II obligea par un édit les notaires, les communautés (2) et les particuliers à transcrire in-extenso, sous peine de nullité, tous leurs actes sans distinction dans les registres de l'insinuation ou du tabellionnage. Il créa, à cet effet, dans la vallée de Barcelonnette, trois bureaux d'insinuations, appelés aussi « tapes » ou « postes », ayant leur siège :

1° A Barcelonnette, pour Barcelonnette, Allos, Entraunes et Saint-Martin-d'Entraunes.

2° A Saint-Paul d'abord, à Meyronnes ensuite, « pour les villes et châteaux de la Val-des-Monts : Saint-Pol et son consulat, Jausiers, Chastelard, Larche et Meyronnes » (3).

3° A Méolans, pour Méolans, Revel et le Lauzet.

La direction de ces bureaux (4) était confiée à des fonctionnaires appelés « insinuateurs, secrétaires du tabellionnat ou économes de l'insinuation », qui étaient chargés de recevoir et de collectionner les actes des notaires de leur bureau, dûment collationnés et signés par eux, et de transcrire les actes sous seing

(1) Cette charge s'achetait et devenait héréditaire. Nous avons relevé les noms des juges conservateurs suivants, dans les registres de l'insinuation : Germonio, 1615 (B. 66); — Horace Lambert, 1679-1689 (B. 38); — Joseph Spitalier, 1701 (B. 229).

(2) Une exception était faite pour les actes des conseils des communautés portant élections des consuls, officiers municipaux et conseillers, qui n'étaient pas soumis à l'insinuation. (B. 36, fo 375.)

(3) Arch. des Basses-Alpes, B. 646 et 674.

(4) Cette charge était héréditaire. A Barcelonnette, elle appartenait à la famille Jaubert : Jacques Jaubert, 1615-1689; — Pierre-Jacques Jaubert, 1660-1695; — Étienne Jaubert, 1696-1699; — Jean-François Jaubert, 1700-1714. — A Saint-Paul, elle appartenait à la famille Amat; à Meyronnes, à la famille Jacques; à Méolans, à la famille Honoré.

privé, très rares à cette époque. Ils percevaient les droits d'insinuation et tenaient, sous le titre de « registres-sommaires » (1), un compte exact de tous les actes insinués et des droits perçus. Ces registres étaient visés par le juge conservateur.

Le tarif des droits d'insinuation était ainsi fixé :

1 livre 10 sols, pour les actes au-dessus de 80 livres ;

15 sols, pour les actes de 40 à 80 livres ;

7 sols 1/2, pour les actes de 20 à 40 livres ;

3 sols 9 deniers, pour les actes au-dessous de 20 livres.

Les actes dits « temporaires » et ceux en faveur des œuvres pies ne payaient que le quart de ces droits.

Les princes de Savoie affermaient ces revenus (2) à un « assensateur général » (3), qui arrêtait annuellement les registres de chaque bureau et donnait quittance à l'insinuateur. Ce dernier retenait pour son salaire, « pour ses travaux », le quart des sommes perçues (4). A partir de 1710, les droits d'insinuation de la Vallée, — administrée depuis 1707 par un préfet français, — furent confisqués au profit du roi de France et versés entre les mains du « receveur des contributions du vicariat » (5).

Les communautés de la Vallée étaient obligées, par l'édit de 1610, de fournir à leur frais un local pour conserver les archives de l'insinuation. En 1615, la communauté de Barcelonnette fit construire, par Claude Jaubert, maçon, de Gap, « une crote (salle voutée) où devaient se reposer les papiers de l'insinuation, et ce dans une des chambres de l'hôpital de cette ville » (6). Le 16 juillet 1611, le secrétaire insinuateur de Saint-Paul, Spirit Amat, « somme les consuls de le pourvoir d'un archif pour y tenir les livres de l'insinuation » (7).

L'insinuation fut supprimée dans la vallée de Barcelonnette par un édit royal du 5 avril 1723 et remplacée par le droit de contrôle. Les habitants virent avec peine la suppression de cette institution, dont ils appréciaient les avantages. En 1789, ils réclamèrent son rétablissement dans leurs cahiers de doléances :

« ... L'insinuation des actes, établie en 1710 plutôt en considération de l'intérêt public que dans la vue de faire un revenu au souverain, coûtait à la Vallée environ 1,500 livres.

« L'établissement de l'insinuation, vraiment utile en ce qu'elle réunissait dans trois archives tous les actes de famille reçus par les notaires de la Vallée, pour les transmettre, en forme probante et en leur entier, à la postérité, a été remplacé par le contrôle, vraiment utile pour les finances... mais inutile pour transmettre aux siècles futurs les actes sur lesquels on a perçu les droits » (8).

Les fonds de l'insinuation de Barcelonnette et de Saint-Paul et Val-des-Monts, comprenant 361 registres in-folio, analysés dans ce volume (art. 1-315 et 629-676), comptent parmi les plus

(1) Arch. des Basses-Alpes, B. 296-315 et 674-676.

(2) En 1620, Charles-Emmanuel I^{er} avait donné en apanage à son fils, le prince Thomas de Savoie, les droits d'insinuation dans tous les états de Savoie, dont le produit s'élevait alors à 9,250 écus d'or. Ces droits appartirent aux descendants de ce prince jusqu'en 1710.

(3) Voici les noms des « assensateurs généraux » relevés sur les registres sommaires (B. 296-315) : Geraldo Sansoldo, 1610-1617 ; — Meglino, J. Alpe et Cordero, 1618-1639 ; — Meglino et Fruttero, 1642-1653 ; — Louis Martin, 1654-1656 ; — Barthélemy Ollivier, 1657-1663 ; — Louis Teissier, 1663-1677 ; — Bernero, Suzero et Prelasco, 1677-1710.

(4) Arch. des Basses-Alpes, B. 296.

(5) Le commissaire des guerres résidant à Barcelonnette arrêta les comptes de l'insinuateur à partir de juin 1710. (B. 315, fo 206.)

(6) Arch. des Basses-Alpes, B. 66.

(7) Nous avons découvert, en 1882, les registres de l'insinuation du Val-des-Monts dans le clocher de l'église paroissiale de Saint-Paul. C'était probablement ce réduit qui servait autrefois « d'archif ».

(8) Arch. parlementaires de 1787 à 1860 ; Paris, P. Dupont, 1879, t. III, p. 368.

importants et les plus précieux de la série B. Ils contiennent, en effet, l'histoire complète de la plus grande partie des communes de cet arrondissement pendant plus d'un siècle, de 1610 à 1720 (1). Les renseignements généalogiques les plus étendus y sont consignés dans les contrats de mariage, les testaments, les partages de biens, les émancipations et les donations. On y trouve aussi des détails pleins d'intérêt sur la valeur et la nature des propriétés (terres, bois, maisons), sur les industries locales, les productions agricoles, les métiers, les corporations, les confréries, le clergé régulier et séculier, les mœurs, les usages et les coutumes du pays. Les nombreux actes de conseil ou délibérations des diverses communautés et de leurs quartiers ou hameaux fournissent, de leur côté, des données précieuses sur la vie civile, l'administration communale, les revenus, les impôts, les officiers municipaux, l'instruction publique, etc. Enfin les grands événements de l'époque ont également laissé des traces dans cette multitude de contrats. Les guerres de Montferrat, les invasions des armées françaises, « le bruslement général de la Vallée par le marquis d'Uxelles », le passage de Catinat, la conquête de la Savoie, le traité d'Utrecht, les pestes, etc., y sont relatés avec des détails inédits, qui ne sont pas sans intérêt, même pour l'histoire générale.

FONDS PROVENANT DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE CASTELLANE.

COUR ROYALE.

L'arrondissement de Castellane a été formé des anciennes vigueries d'Annot, de Castellane, de Colmars et de quelques communautés de celle de Guillaumes. La plupart de ces villes, bourgs ou villages dépendaient autrefois de la baronnie de Castellane (2), dont, au dire des historiens de Provence, les rois d'Arles avaient fait un petit état indépendant, vers la fin du X^e siècle (3). Les barons de Castellane, investis du pouvoir souverain, possédèrent seuls, jusque vers la fin du XIII^e siècle, l'administration de la justice dans cette partie de la Haute-Provence, où ils instituaient les tribunaux et nommaient les juges (4). Même après avoir été contraints de prêter hommage (5) à Ildefonse, roi d'Aragon (1189), et à Raymond-Bérenger IV (1226), comtes de Provence (6), et de reconnaître leur suzeraineté, ces puissants feudataires conservèrent la plénitude de l'autorité qu'ils exerçaient sur leurs vassaux. Les statuts rédigés sous forme de privilèges (7) par le baron Boniface IV (1252), en nous faisant connaître l'étendue de cette autorité, nous donnent en même temps des détails sur les coutumes anciennement usitées dans la baronnie de Castellane, notamment pour l'exercice de la justice et les lois pénales (8). Les barons de Castellane perdirent leurs droits souverains lors de

(1) Les registres du bureau de Méolans et une partie de ceux du bureau de Meyrannes manquent à cette collection.

(2) D'après le prieur Laurensi (*Histoire de Castellane*, chez J.-B. Audemar, 1765, in-12), « l'étendue de la baronnie se porta peu à peu jusqu'à plus de 40 localités », formant aujourd'hui les cantons de Castellane et de Saint-André et une partie de ceux d'Annot, de Barrême, de Colmars, de Riez et de Senez, dans les Basses-Alpes, avec quelques communes du Var : Bagarris, Châteauvieux, Entrecasteaux, Salernes, Villecrose. La plupart de ces communautés figurent dans les hommages prêtés par les barons de Castellane aux comtes de Provence.

(3) H. Bouche et de Gauffridy attribuent l'érection de la baronnie de Castellane en souveraineté à Rodolphe III, roi d'Arles (993) ; C. Nostradamus, dans sa *Chronique de Provence* (p. 157), l'attribue à l'empereur Frédéric I^{er}.

(4) Voici la liste des barons de Castellane, d'après Laurensi (*loc. cit.*) : Adelbert ou Hedelbert (1056) ; — Boniface I^{er} (1089) ; — Pierre, dit le vicomte de Castellane (1098) ; — Boniface II (1123-1176) ; — Boniface III (1189-1236) ; — Boniface IV (1245-1262).

(5) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 170 et 293.

(6) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 2.

(7) Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 347. — Arch. communales de Castellane, A A. 1.

(8) Laurensi (*loc. cit.*, p. 153). — *Antiquités de l'arrondissement de Castellane*, par Gras-Bourguet. (Digne, Repos, 1842, in-8^o, p. 157.)

Boniface IV de Castellane, « preux chevalier et troubadour galant, fit divers ouvrages, dont le plus connu fut un recueil des nobles vertueux et des nobles vicieux de Provence ». (*Essai sur l'Histoire de Provence*, par Ch.-François Bouche, t. I, p. 273.)

la prise de Castellane par le comte Charles I^{er}, qui eut pour conséquence la réunion de la baronnie au comté de Provence (1262).

C'est de cette époque que date la création du bailliage et l'établissement de la cour royale de Castellane. Charles I^{er}, comte de Provence, institua dans cette ville un tribunal qui exerçait directement sa juridiction sur tout le bailliage (1) et où l'on venait, par appel, des villes d'Annot, d'Entrevaux et de Guillaumes. Les officiers de la cour royale, au moment de sa création, étaient, comme dans les tribunaux de même ordre : le juge des premières appellations, le bailli, qui prit plus tard le nom de viguier, le juge ordinaire et le clavaire (2); il y avait en même temps un vice-juge et un vice-clavaire, lieutenants de ces officiers principaux, qu'ils remplaçaient en cas d'empêchement ou d'absence. Ces magistrats avaient les mêmes attributions que dans les autres cours royales de Provence. Leur nombre fut diminué et leur juridiction resserrée à la fin du XV^e siècle, lorsque la Provence passa sous la couronne de France. La cour royale de Castellane ne comptait plus alors qu'un seul juge, avec son lieutenant, un viguier et un clavaire. En 1535, elle fut rattachée à la sénéchaussée de Draguignan.

Tous les officiers de la cour royale étaient nommés par le comte de Provence. Suivant les privilèges de Castellane (3), ils devaient être choisis, à l'exception du clavaire, parmi les « gradués et savants ès droits » et renouvelés annuellement. Cette dernière règle n'existait plus à la fin du XVI^e siècle, car, d'après les documents du fonds lui-même, à cette époque, la charge de juge n'était pas annuelle et paraît même avoir été héréditaire à Castellane, ainsi que l'office de viguier (4). La liste des juges, qui suit, relevée sur les sentences rendues par eux, en fournira la preuve.

Liste des juges de Castellane (5).

<p>1588-1607. Gaspard de Richieud (6), « juge royal des villes de Castellane, Guillaumes, Annot, et Entrevaux ».</p> <p>1608-1622. Gaspard de Richieud, fils du précédent, « docteur en droit », juge desdites villes.</p> <p>1623-1629. Balthasar de Cheilan, juge desdites villes.</p>	<p>1630-1631. Claude Chappus, juge desdites villes.</p> <p>1632-1633. Barthélemy Fornier, sieur du Bourguet, juge desdites villes.</p> <p>1634-1639. Claude Chappus, juge desdites villes.</p> <p>1639. Pierré Martiny, id.</p>
--	---

Le fonds de la cour royale de Castellane ne remonte guère au delà de 1600. Il est à présumer que les archives de cette juridiction antérieures à cette date ont été détruites pendant les guerres de

(1) En 1306, le bailliage de Castellane se composait des localités suivantes : Castellane, la Garde, Taloire, Courchons, Castillon, Villars-Brandis, Ubraye, Eoulx, Soléis, Robion, Taulane, Saint-Julien, la Bastide-d'Esclapon, Allons, Vauclouse, Blioux, Bagarris, Chasteuil, Châteauvieux, Moriez, Senez, Châteauneuf. (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1804.)

En 1342, les vallées de Colmars et de Barrême, ainsi que Bargême, Comps et Trigance, furent réunies au bailliage et à la cour de Castellane. Cette réunion subsistait encore en 1365; mais, au siècle, suivant, ces villes et ces vallées retournèrent à leurs anciens bailliages. (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1120, 1807, 1826.)

(2) Les offices de bailli et de juge étaient quelquefois réunis : en 1344, Raymond Tournefort et, en 1346, Raymond Sarrasin prenaient le titre de « bailli et juge de Castellane et des vallées de Colmars et de Barrême » (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1807); — au XVI^e siècle, Honorat de Requiston donna caution comme « juge, bailli et capitaine des cours royales de Castellane, Guillaumes, Annot et Saint-Benoît. » (Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1269.)

(3) Arch. de Castellane A. A. 1; — Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 10 et 69.

(4) Honoré Lagneau, « viguier et capitaine pour le roi à Castellane », à la fin du XVI^e siècle, eut pour successeurs : Jean Lagneau, son fils (1619) et Pierre Lagneau, son petit-fils. Antoine Henri, qui occupa ensuite cette charge en 1682, la possédait encore en 1722.

(5) Les archives de la cour des comptes de Provence (B. 1800-1814) nous ont conservé les noms de quelques clavaires de la cour royale de Castellane : 1303, Bertrand Guillaume; — 1304, Becco Bonavantura; — 1305, Pierre de Monthanayol; — 1306, Raygnald Dupont; — 1311-1312, Nel Riqui; — 1316, Jacques Moynier; — 1358, Martin Champsaur; — 1359, Pierre Martin; — 1365, Paul Michel; — 1398, Louis Bastard; — 1426-1431, Jean Lermini; — 1432-1433, Cortcol Duplessis; — 1438, Étienne Duplessis; — 1504-1507, Jean Chevrier; — 1576-1577, Jacques Albert.

(6) Gaspard de Richieud était fils d'Antoine de Richieud, sieur de Mauvans, qui, avec son frère Paul de Mauvans, joua un si grand rôle dans les guerres de religion en Provence. (*L'Etat de la Provence dans sa noblesse*, par l'abbé Robert, t. II, p. 580.)

religion qui, vers la fin du XVI^e siècle, désolèrent la ville de Castellane, plusieurs fois prise et saccagée par les troupes de Paul de Mauvans et dont les églises, avec la plupart des maisons, furent rasées ou brûlées.

Les papiers provenant de cette juridiction se composent : des plunitifs d'audiences, d'une suite à peu près complète : 1^o de sentences, « d'appointements » et d'ordonnances, datant de 1593; 2^o de procédures civiles et criminelles à partir de 1599, et enfin d'une collection de « registres matricules » contenant les ventes « les inquants, » et autres actes passés au greffe depuis 1593, tels que : dénonces, présentations, rapports d'experts, cautions et verbaux divers.

Quoique peu nombreux, ces documents renferment cependant des renseignements très intéressants, que complètent ceux du fonds plus important de la sénéchaussée.

SÉNÉCHAUSSÉE DE CASTELLANE.

La sénéchaussée de Castellane fut créée par un édit de Louis XIII daté de juillet 1639; mais le nouveau tribunal ne fut installé et n'entra en exercice que l'année suivante (1). Les officiers de justice qui le composaient étaient : le sénéchal, le lieutenant principal civil et criminel, le lieutenant principal des « soumissions », le lieutenant particulier civil, le lieutenant particulier criminel, deux conseillers, l'avocat et le procureur du roi. L'office de juge royal avait été supprimé et réuni au siège (2); mais le viguier fut conservé et ses attributions furent, en 1642, l'objet d'un règlement particulier (3). Dans la suite, le nombre de ces offices fut augmenté par de nouveaux édits. Louis XV y ajouta un lieutenant général d'épée (4), deux commissaires aux inventaires et un garde du petit scel; mais la plupart de ces offices furent abandonnés peu à peu et joints au corps de la sénéchaussée.

Le premier sénéchal de Castellane fut Honoré de Glandevéz (5), baron dudit lieu et du Castellet-Saint-Cassien, qui eut pour successeurs, jusqu'en 1789, François de Glandevéz, son fils, et Raymond de Glandevéz, son petit-fils.

La charge de sénéchal était purement honorifique : on rencontre rarement le nom de ce haut personnage dans les actes émanant de la sénéchaussée de Castellane. Les jugements étaient ordinairement rendus par les divers lieutenants et notamment par le lieutenant principal ou général, le vrai chef de la justice dans les tribunaux de cet ordre. Ces importantes fonctions furent successivement remplies à Castellane par : Lazare Duchaine (1640-1647); — Pierre de Garcin, sieur de Taulanne (1648-1686); — Félix de Garcin, sieur de Taulanne (1687-1701); — François Niel, sieur de Brenon (1702-1738); — Jean-François Niel, sieur de Brenon (1739-1767); — Joseph-François Bernard de Tassis, écuyer, sieur du Poil (1768-1789).

Le ressort de la sénéchaussée était à peu près le même que celui du tribunal de Castellane, moins le canton de Colmars et plus diverses communes des Alpes-Maritimes : Amirat, Auarre, Daluis,

(1) Le premier registre du greffe de la sénéchaussée de Castellane fut ouvert le 5 septembre 1640. (B. 1254.)

(2) Pierre Martiny, qui était pourvu de cet office en 1639, reçut en dédommagement la charge de lieutenant particulier criminel et celle de premier conseiller.

(3) D'après ce règlement, la connaissance des « cas royaux et autres crimes privilégiés » était réservée au lieutenant principal. Les autres crimes étaient jugés, « par prévention », soit par le lieutenant principal, soit par le viguier; « la connaissance de la police appartenait à ce dernier »; le lieutenant principal présidait les assemblées générales des vigueries, des communautés et de l'hôpital; le viguier assistait à ces assemblées et présidait toutes les autres. (B. 1254, f^o 139.)

(4) La charge de « conseiller sénéchal d'épée » fut créée en 1769, à Castellane, au profit de Pierre Glandevéz. (Archives des Bouches-du-Rhône, B. 132.)

(5) Lors de la suppression de la charge de grand sénéchal de Provence, Honoré de Glandevéz fut nommé « sénéchal particulier au siège de Castellane, par un édit du roi » du 14 décembre 1666. (Arch. des Basses-Alpes, B. 125. — Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 106.)

Cuébris, Collongue, Guillaumes, Saint-Antonin, Sallagriffon, et quelques communes du Var : Bagarris, ou le Bourguet, Brenon, Châteauvieux, la Bastide-d'Esclapon, la Martre.

Le fonds de la sénéchaussée de Castellane est très complet; il comprend toutes les archives de cette juridiction, depuis sa création jusqu'à sa suppression en 1789. Ces nombreux registres, cahiers ou liasses ont formé 573 articles, où sont représentées toutes les catégories de pièces judiciaires que nous avons déjà rencontrées dans les fonds précédents : plunitifs d'audiences (133 liasses); — sentences et ordonnances (41 liasses et 4 registres); — « matricules du greffe », défauts, affirmations et présentations (70 registres ou cahiers); — procédures civiles et criminelles (223 liasses); — insinuations (51 registres), etc.

Ces documents fournissent une multitude de renseignements non seulement pour la statistique judiciaire, mais encore sur la manière de vivre, d'agir et de parler des habitants de l'arrondissement de Castellane pendant les deux derniers siècles. On y rencontre aussi de nombreuses indications sur l'état des personnes, les noms de lieux, les anciens évêchés, les couvents, les mœurs judiciaires de l'époque, etc. Enfin, les registres de l'insinuation contiennent des données très précieuses pour la généalogie des familles, — pour la noblesse de Provence surtout, — et pour la transmission des seigneuries. Nous avons relevé avec soin et analysé en détail tous ces contrats, où brille plus d'un nom illustre et historique. Nous citerons seulement les contrats de mariages entre : messire René de Castellane et damoiselle Isabeau de Barras, dame des Eissarts, 10 octobre 1640; — « haut et puissant seigneur Jean de Pontevez, comte de Carcès, grand sénéchal de Provence », et Marie d'Aloigny, 17 juillet 1656; — « illustre et puissant seigneur François Charles de Vintimille, des comtes de Marseille, chevalier, », et Marie-Louise-Charlotte de Forbin, 13 juin 1674; — Jean-François de Sabran, et Isabeau de Glandevéz, etc., etc.

En résumé, ce premier volume de l'inventaire sommaire met en lumière un grand nombre de documents inédits et importants pour l'histoire locale, comme pour les intérêts des communes et des particuliers des arrondissements de Barcelonnette et de Castellane. Ces renseignements précieux et utiles seront complétés, pour les autres arrondissements, par la publication du tome II, qui contiendra l'analyse des fonds des sénéchaussées de Digne et de Forcalquier et d'un certain nombre de juridictions royales et seigneuriales.

M.-Z. ISNARD.



DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

GREFFE DUCAL DE BARCELONNETTE.

B. 1. (Registre.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1610. — ALLOS. — Insinuations. — Quittance générale « de toutes sommes et quantités d'argent » donnée à dame Ranguis, veuve de Giraud d'Allos et à Louis Giraud, son fils, par noble Claude Arnaud, seigneur de Méouilhe, en qualité d'héritier de nobles Guigue Arnaud, son grand-père, et d'Antoine Arnaud, son père. — Sommation et protestation faite à M^e Loys Millon, consul d'Allos, par Honoré Lyons, Claude Pascal et autres habitants du lieu, « de leur vouloyr pourvoyr d'un maistre d'escole pour l'instruction de la jeunesse, disant qu'en cas contraire ils en prendront ung aux despens de la communauté. » — Reconnaissance d'une dette de 25 setiers de blé, souscrite par Antoine Roche au capitaine Raphaëlis, de Draguignan. — Contrats de mariage entre : — Jean Pascal, d'Allos et Marguerite Pellicier ; — Jean-Mathieu Roux, de la ville de Colmars, et Isabelle Pascal, d'Allos ; — Etienne Michel, d'Allos et Catherine Guis ; — Jean Sicard et Madeleine Michel. — Testament de Claude Pellicier, etc.

B. 2. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1611. — ALLOS. — Insinuations. — Transaction et accord entre les consuls du lieu d'Allos et noble Balthazar

de Villeneuve, seigneur de Tartonne, au sujet du paiement d'une créance de 1200 écus « à 60 soulds roy pièce » à lui due par ladite communauté. — Obligations : — de 333 écus souscrite par sire Alexandre Blanquy, marchand de la cité de Nice, en faveur de noble François de Ronihar, seigneur de Saint-Andyol ; — de 358 écus par Honoré Lyons, d'Allos, en faveur de noble Michel Martin, sieur du Mas. — Quittance de 120 écus donnée à la communauté d'Allos par messire André Eyssautier, prieur de Colmars, seigneur de Blégiers et Chanolles. — Sommation pour « l'observance » des règlements de guerre présentée par les habitants d'Allos au sieur Damy, lieutenant du comte de la Roche, « couronel » commandant les troupes de Son Altesse le duc de Savoie dans la viguerie de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : — Jean-Antoine Michel et Claudette Coste, de Saint-Martin ; — Claude Girard et Marguerite Girard ; — Boniface Martin et Catherine Guion ; — Honoré Bertrand, de Chancelaye (hameau de Barcelonnette), et Honorade Pellat, d'Allos. — Testament d'Honorade Guirand, femme de Jean Peyron, etc.

B. 3. (Registre.) — Petit in-folio, 273 feuillets, papier.

1612. — ALLOS. — Insinuations. — Quittance de 123 écus donnée à la communauté d'Allos par M^e Honoré Uviard, notaire royal de la ville de Scnez, en qualité de

procureur de noble Balthazar de Gauthier, sieur d'Eyguines et de M^e Ottavyan Pierre, « avocat au siège de Digne. » — Obligation de 639 écus contractée, au nom de messire Balthazar de Villeneuve, par Alexandre Blancquy, en faveur de monseigneur Corriolis, « président à la souveraine Cour du Parlement de Provence. » — « Dette » de 90 écus pour capitaine Claude Agnesy, du Puget. — Échange de terres entre François Gay et Bernard Pellat. — Sommation pour Esprit Gariel contre M^e François Magnaud, « de le voloyr faire jouir d'une terre que le dit Magnaud lui a vendue, située au terroir d'Allos et dite le *Clot du Pin*. » — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs d'Antoine Gireud, d'Allos. — Ventes : — d'un domaine, terres et bois en faveur de Giraud Chaix, d'Allos, par M^e Jacques Monet, docteur en médecine ; — d'un troupeau de 4,000 moutons ou brebis, au prix de 8 florins le quintal, par le capitaine Achart en faveur de Spitalier et de Ferréol, bouchers de la ville d'Aix, en Provence. — Contrats de mariage entre : — Jean Blanc, de la Colle-Saint-Michel (Provence), et Jeannette Richard ; — Jean Trichaud et Louise Giraud, paroisse d'Allos ; — Louis Gay et Marie Guis, même paroisse ; — Jean Fournier et Spirite Chaix ; — Etienne Michel et Marie Chaix. — Testament de Bartholomé Thomé, femme de Jacques Arnaud, de Barcelonnette, etc.

B. 4. (Registre) — Petit in-folio, 438 feuillets, papier.

1613. — ALLOS. — Insinuations. — Acte de mise en possession de la chapellenie Saint-Honoré fondée dans l'église de Notre-Dame de Valvert à Allos, en faveur de R. messire Siméon Commotto, prêtre bénéficiaire de Senez. — Obligations : — de 45 doubles d'Espagne, en faveur de messire Théophile Magnet, seigneur de Sainte-Marguerite ; — de 30 florins, en faveur de messire Jacques Colomby, prêtre et vicaire d'Allos ; — de 127 écus par M^e François Magnaud, notaire ducal à Allos, en faveur de sire Jacques Laugier, marchand, de Jausiers. — Echanges de terres : — entre M^e Honoré Pascal, notaire ducal à Allos, et Claude Chaix ; — entre Antoine Honoré et Claude Audemar. — « Acte tutélaire » pour les hoirs de Jean Chaix. — Contrats de mariage entre : — Etienne Reynaud et Jeanne Guis ; — Martin Guieu et Marguerite Guis ; — Antoine Coste et Catherine Guieu ; — Antoine Paulet et Catherine Guirand ; — Laurens Millon et Peyronne Paulo ; — François Gay et Anne Autheman, de Saint-Martin ; — Barthélemy Borillon et Jeannette Guion. — Testaments : — de François Trichaud ; — de Catherine Millon ; — de Pierre Gay, etc.

B. 5. (Registre.) — Petit in-folio, 155 feuillets, papier.

1614. — ALLOS. — Insinuations. — « Donation entré les vivants » de tous ses biens, consentie par noble dame Guimone de Bologne, en faveur de son fils, messire Pierre Pellissier, prêtre et docteur en sainte Théologie. — Quittance de 300 écus donnée à la communauté d'Allos par sire François Imbert, marchand. — « Reddition, rémission et closture des comptes de la communauté d'Allos, faite par M^e Jean-Louis Jaubert, commissaire sur ce député par l'excellentissime Conseil d'Etat de S. A. séant à Thurin. » — Echange de terres entre Barthélemy Michel et Jean Guirand. — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs de Pierre Gay. — Contrats de mariage entre : — Esprit Feraud, de Prads (Provence), et Catherine Pascal, d'Allos ; — Louis Gay et Claire Chaix, d'Allos. — Testaments : — de Marie Guion ; — d'Etienne Gay, etc.

B. 6. (Registre.) — in-4°, 424 feuillets, papier.

1615. — ALLOS. — Insinuations. — Procuration donnée par le conseil général d'Allos aux sieurs Audemar et Gay, consuls, « pour soy transporter à la ville de Colmars (Provence), et emprunter 600 écus au nom de la communauté. » — Cession et transport de créances en faveur de M^e Loys Porcellet, « docteur ez droitz, » résidant à Turin. — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de Pierre Michel ; — les hoirs de Sébastien Trichaud. — Obligation de 300 florins en faveur de R. frère André Sicard, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. — Quittance de 30 florins donnée à messire Barthélemy Léautaud, prêtre et curé d'Allos par M^e Pons Malspine, notaire royal, de Flayosc. — Echanges de terres entre : — messire Antoine de Blieux, de Clumanc, (Provence), et César Ailhaud ; — Jean Pellicier et Claude Chaix. — Acte d'apprentissage consenti en faveur de Pierre Chaix par sire Paul Peyron, « marchand de la cité de Marseille... promettant lui apprendre et enseigner l'estat de marchandise et mercerie, et aussy l'instruire à la crainte de Dieu et à toutes autres bonnes mœurs comme ung bon et vray homme de bien. » — Contrats de mariage entre : — Firmin Chaix et Catherine Barral ; — Jean Girard, de Colmars (Provence), et Madeleine Millon, d'Allos ; — Pierre Pin et Delphine Matheron. — Testaments : — de messire Jacques Colomby, prêtre et vicaire d'Allos ; — de « prudhomme » Monet Jullian, de Colmars (Provence) ; — de Jean Guieu d'Allos ; — d'Antoine Chaix ; — de Marie Pascal, femme d'Honoré Michel, etc.

B. 7. (Registre.) — Petit in-folio, 115 feuillets, papier.

1616. — ALLOS. — Insinuations. — « Sentence arbitramentelle rendue par le sieur Antoine Maurin, docteur ez-droits et général avocat fiscal, pour S. A. en son vicayriat de Barcelonnette, entre les consuls d'Allos et sire Alexandre Blanquy, collecteur et exacteur des tailles de cette communauté... à l'occasion de ses derniers comptes. » — Quittances en faveur de la communauté d'Allos: — de 40 écus, « à 5 florins pièce, » par M^e Antoine Desdièr, « docteur ez-droits; » — « de 400 ducats, » à 8 florins pièce, par M^e François Roux, notaire royal de Colmars. — Bail « du deffens de Lavanchier » consenti, par la communauté d'Allos, en faveur de Léaugier Bonnet, habitant de la ville d'Aix (Provence). — Ventes: — d'une maison « avec pred, hort, et boys joignant, » en faveur de M^e Claude Guirand, notaire à Allos; — de 200 moutons « au prix et somme de 206 écus en faveur d'Antoine Michel. » — « Actes de curatelle: » — pour les hoirs d'Antoine Peyron; — pour les hoirs de Marie Autheman. — Contrats de mariage entre: — Jean Richard et Madeleine Gay; — Pierre Alphant et Honorade Pellier; — Pancrace Chaix et Catherine Richard; — Pancrace Millon et Jeanne Paul; — François Richard et Marguerite Honorat; — Jean Fornier et Madeleine Fornier; — Michel Bernard et Claudine Chaix. — Testament de Marguerite Sicard, etc.

B. 8. (Registre.) — Petit in-folio, 862 feuillets, papier.

1617. — ALLOS. — Insinuations. — Procuration donnée par la communauté d'Allos à ses consuls, Giraud Chaix et Spirit Gariel pour passer, en son nom, une obligation de 445 écus en faveur du comte Jules-César de Ruffie. — Compromis entre M^e Antoine de Blieux et Jean Sicard au sujet d'une créance de 400 florins. — Quittance de 54 écus donnée aux consuls d'Allos par Barthélemy Escoffier, « procureur de l'illustre seigneur Honoré Orsier, seigneur de Gilette, » en présence de M^e Jean Loys Fabry, docteur ez-droits, et de M^e Claude Isnard, notaire ducal, d'Entraunes. — Ventes: — d'une mine de plâtre faite par la communauté d'Allos à Jean Michelon; — d'un moulin dit *de la Callade* par Louis de l'Adrech, en faveur du capitaine de Blieux, et au prix de 16 écus et demi. — Obligations: — de 44 écus en faveur de M^e Joseph Saurin, docteur en médecine; — de 25 florins, en faveur des prêtres bénéficiers d'Allos. — Sommation et protestation de messire Barthélemy Roux, prêtre, contre les habitants du hameau de la Foux à l'effet d'obtenir le paiement de 40 écus qui lui sont dus

pour avoir, pendant un an, célébré la messe au dit « forstaje » et instruit les enfants. — Inventaire des biens laissés par Marie Gariel. — Echanges de terres entre: — Reynaud Fornier et Honoré Beraud; — Louis Goin et Pancrace Gay. — Contrats de mariage entre: — Jean Bremond et Marie Pascal; — Marc Gariel et Madeleine Pellissier; — Antoine Cornilhe et Marie Michel; — Honoré Chemin, de Saint-Dalmas le Sauvage, et Anne Pellat, d'Allos. — Testaments: — d'Antoine Michel; — de Marie Autheman; — de Sébastien Arnaud, etc.

B. 9. (Registre.) — Petit in-folio, 220 feuillets, papier.

1618. — ALLOS. — Insinuations. — Quittances: — de 80 florins par M^e Pierre Magnaud, docteur ez-droits, à Antoine Coste; — de 18 écus par noble dame Jeanne de Sacquy, en faveur de Jean Pascal. — Vente aux enchères publiques de juments et ânesses appartenant à la communauté d'Allos faite, « au requis des religieux du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette... au devant de l'église Saint-Sébastien, lieu du tribunal dudit Allos. » — Acte de sommation contre les bergers « qui font dépaître les herbages de l'alp de l'Aguilhe. » — Obligation de 539 écus en faveur « du M^e auditeur, Firatio, » de Chambéry. — Partage des biens laissés par Honoré Michel. — Contrats de mariage entre: — Pol Sicard et Louise Chaix; — Pierre Fornier et Claude Chaix; — Jean Roux, coseigneur de la Javie, « avocat au siège de Digne, » et Marguerite Pin, fille de M^e François Pin, notaire à Allos. — Testaments: — de Suzanne Léotaud, femme d'Augustin Guieu; — de « prudhomme » Sébastien Pellicier; — de Jean Ebrard, de Barcelonnette, etc.

B. 10. (Registre.) — Petit in-folio, 420 feuillets, papier.

1619. — ALLOS. — Insinuations. — « Arrrangement, » en faveur de sire Antoine Audoul, de Castellane, « des droits décimaux que le R. Père en Dieu messire Jacques Martin, évêque de Senez, prend au lieu d'Allos, son terroir et district, » moyennant la somme de 99 écus de 3 livres pièce payable tous les ans à la fin du mois de mars. — « Instrument d'émancipation pour Gervais Martin. — Quittance de 400 écus de 5 florins donnée à la communauté d'Allos par noble Jehan de Ruffie, docteur ez-droits, de la cité de Turin. — Promesse souscrite par M^e Pons Guirand de tenir les écoles d'Allos, moyennant une somme annuelle de 40 écus de 5 florins payables « en trois paies de 13 écus et 20 sous. » — Imposition « d'une taille d'un florin pour chascune once de livre, sur

les particuliers du quartier du Clods de la ville d'Allos, à l'effet de payer les 58 ducats dus à madame du Chastelar. » — Obligations : — de 90 écus royaux, au profit de M^e Jean Albert, massier royal, habitant de la cité de Senez ; — de 400 livres, au profit de noble César Tiran. — Inventaire des biens laissés par Antoine Audemar. — Contrats de mariage entre : — « sire » Antoine Audoul, de Castellane, et Catherine Sicard, d'Allos ; — Paul Pascal et Jeanne Pellat ; — Antoine Bremond et Cécile Barbaroux ; — Jean Michel et Catherine Gaude ; — André Guis et Honorade Tolozan ; — Antoine Borrillon et Isabelle Pascal ; — Guilhem Pin et Marguerite Girard. — Testaments : — d'Honoré Michel ; — de Laurent Guion, etc.

B. 11. (Registre.) — Petit in-folio, 578 feuillets, papier.

1690. — ALLOS. — Insinuations. — Obligations de la communauté d'Allos : — de 223 doubles d'or en faveur de noble Augustin Audibert du Puget ; — de 200 florins en faveur de « capitaine Jean Roustan, de Lantousque, au vicariat de Lespel ; » — de 300 écus en faveur du seigneur évêque de Senez. — Quittance d'une créance de 70 écus donnée à la communauté d'Allos par le sieur Georges Provençal, agent et procureur de monseigneur le Maréchal de Lesdiguières. — Convention et accord entre noble Claude Arnaud, seigneur de Méouilhe, et les fermiers de ses montagnes au sujet du paiement des fermes. — Ratification d'une obligation de 800 florins souscrite au nom de la communauté d'Allos par « sire » Alexandre Blanquy en faveur « de l'illustre seigneur Honoré Orcier, de Giljetto. » — Conseil général de la communauté d'Allos donnant procuration aux sieurs Gay et Amely pour aller à Nice emprunter « toutes les sommes d'or, d'argent et marchandises qu'ils pourront trouver, afin de satisfaire les créanciers de la dite communauté. » — Achat par la communauté d'Allos de 12 mulets « les plus beaux que se peuvent trouver... pour les envoyer au serenissime prince majeur de Savoie. » — Inventaire des biens « délaissés » par M^e Jean Guirand, notaire et procureur à Allos. — Division et partage des biens provenant de l'héritage d'Honoré Sube. — Contrats de mariage entre : — Etienne Guieu et Claire Chaix ; — Barthélemy Pascal et Jeanne Chaix ; — Honoré Barlie, de Barcelonnette et Marguerite Pascal, d'Allos. — Testaments : — de Melchior Audemar ; — d'Honorade Saurin, femme de Sébastien Guieu, etc.

B. 12. (Registre.) — Petit in-folio, 266 feuillets, papier.

1691. — ALLOS. — Insinuations. — Obligations : — de 40 écus pour M^e Honoré Pascalis, notaire à Allos ; — de 300 écus, en faveur de M^e Claude Gasliny, « notaire du lieu de Brèzes, au vicariat de Barcelonnette ; — de 110 florins en faveur de « Monsieur Jean-Baptiste Caipso, docteur ez-droit, podesta de la ville et vicarie du Puget » ; — de 40 ducats, « ledit ducaton à 7 florins et demi, » au profit de noble Ascanio Barratte, « chevalier de la sacrée religion de Saint Maurice et Lazare. » — Réclamation de « messire Jacques Columby prêtre et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Notre-Dame de Valverd, à Allos, » touchant le paiement de son bénéfice, pour lequel « il est en coutume de prendre annuellement 40 agnels moitié males et l'autre femels. » — Inventaire des biens de feu Pierre Bernard. — Contrats de mariage entre : — Pierre Garriel et Antonine Guirand ; — François Pellissier et Isabelle Michel. — Testament de Catherine Pascal, veuve de Martin Gireud, etc.

B. 13. (Registre.) — Petit in-folio, 1148 feuillets, papier.

1692. — ALLOS. — Insinuations. — Quittances en faveur de la communauté d'Allos : — de 232 ducats, par « noble dame Marguerite de Rossillon et noble seigneur Octavio de Rossillon, son frère ; » — de 47 doubles d'or, par « illustre seigneur le marquis Deltani ; » — de 18 doubles d'or, par noble Antoine de Besson, procureur de « illustrissime seigneur Appiano, référendaire au Sénat de Thurin. » — Procuration donnée par la communauté d'Allos à François Chaix, consul, « pour se transporter de la ville d'Allos vers la cité de Senez, et obtenir du seigneur évêque la dispense des dixmes échues » s'élevant à 25 écus. — Obligation de 200 écus en faveur de noble César Tiran, de Barcelonnette. — Bail, en faveur de Monet Pellissier, de tous les biens que noble Raphaëlis, de Draguignan, possède sur le terroir d'Allos, moyennant une rente annuelle de 30 setiers de blé. — Ventes : — d'un domaine au hameau de la Foux en faveur de M^e Pierre Magnaud, avocat ; — « des herbagés, fruits et usufruits des montagnes des Faulconnes et des Pinels, moyennant 58 écus, 2 serasses et 2 fromagis ; » — d'un moulin à blé, avec terre et pré y attaché, en faveur de M^e Honoré Pascalis, notaire ducal à Allos ; — d'une maison par messire Louis de Châteauneuf, prêtre bénéficiaire. — Conseil général de la communauté d'Allos réuni par ordre de M^e Jean Michel, baille ducal, « en présence du sieur procureur fiscal Bonfils, de la cité de Nice, pour imposer une taille de 4 florins par livre destinée à payer « certaine finance demandée par le sérénis-

sime prince Thomas de Savoie. » — « Aote d'arrangement de la montagne de Valdemar appartenant à madame de Cuges. » — Emancipation, par Jean Guirand, de son fils M^e Jean Guirand, notaire à Allos. — Ratification, par donne Isabelle Magnaud, de la vente faite par son fils et pupille noble Spirit Lions « d'ung jument poil noir avec son best et cordailhe », au prix de 20 écus à 60 sous pièce. — « Inventaire des biens de feu Claude Chaix. » — Contrats de mariage entre : — Pierre Pellissier et Honorade Pellat ; — Jean Maurin et Isabelle, Guirand ; — Barthélemy Bremond et Marie Chaix ; — Sébastien Gaude et Madeleine Guirand ; — Mathieu Gastinel, des Agneliers (Barcelonnette), et Honorade Gireud ; — Paul Pascal et Antoinette Berlie ; — Pierre Honorat et Catherine Arnaud ; — Antoine Michel et Louise Ollivier ; — « prud'homme » Etienne Pellissier et Isabelle Guis ; — Jacques Guieu et « Philippe » Alègre ; — Jean Millo et Sebille Roman. — Testaments : — de Françoise Bertrando, veuve de Pierre Chaix ; — d'Antoine Gireud ; — de Marguerite Millon, veuve de Louis Millo ; — de Jeannette Granier, femme d'Honoré Enjaurran ; — de Spirite Chaix, veuve de Pierre Pascal ; — de « prod'homme » Spirit Gastinel, etc.

B. 14. (Registre.) — Petit in-folio, 818 feuillets, papier.

1623. — ALLOS. — Insinuations. — Convention entre la communauté d'Allos et André Amely qui se charge de l'exaction des tailles moyennant le trois pour cent sur les deniers imposés. — Quittances : — de 300 écus donnée à la communauté d'Allos par M^e Nicolas della Pietra, procureur d'illustre seigneur Jean de Ruffin, conseiller et sénateur résidant à Nice, et de « sire » Girando, Cernusco, marchand de la ville de Turin ; — de 24 écus, en faveur de « messire Honoré Pascal, prêtre ; » — de 120 écus, en faveur de Borgarel et de Martin, « mesnagers de Provence et fermiers de la montagne de Valplane. » — Transactions et accords entre : — Spirit Gariel et « les vénérables prêtres du clergé d'Allos, pour occasion de certaine terre prinse et accaparée par les dits prêtres ; » — entre divers habitants d'Allos, « sur la perfection du béalage venant du ruisseau de Valplane, pour s'en servir à l'eigaige et arrosement de leurs preys et jardins. » — Obligation de 24 écus en faveur de M^e Antoine Marcelly, notaire à Méolans. — Procuration donnée par « les habitants du quartier de Segnus, Preymmin et Breccq, forestages d'Allos, » à Louis Guirand pour vendre « 48 fèdes, au meilleur prix que porra trouver. » — Instrument de fondation « d'une messe perpétuelle de mortuis dans la chapelle des frères pénitents d'Allos, en faveur de messire Jacques Columby, prêtre et

vicarie perpétuel. » — Actes d'émancipation : — pour M^e Spirit Piny, notaire à Allos ; — pour Jacques et Bonifay Guieu, frères. — Ventes de terre : — pour messire Barthélemy Lieutaud, curé d'Allos ; — pour M^e Monet, Jullian, trésorier de la communauté d'Allos. — Contrats de mariage entre : — Thomas Gariel et Louise Chaix, veuve de Gaspard Pellat ; — Laurent Guirand et Marguerite Arvel ; — Jean Caire et Anne Gireud ; — M^e Antoine Roux, de Colmars, et Honorade Gireud ; — M^e François Pascalis, notaire et procureur à Allos, et Peyronne Michel ; — Antoine Maurel, de Bauduech en Provence, et Isabelle Rebattu, d'Allos ; — Pierre Gariel et Marguerite Deblioux ; — Honoré Jaufred, de Colmars, et Marie Magnaud. — Testaments : — d'Antoine Millo ; — de Barthélemy Gireud ; — d'Honorade Maurin, veuve de Jean Chaix ; — de Laurent Guirand ; — de Louis Gireud ; — de Louise Augier ; — de Catherine Grassy ; — de M^e Spirit Magnaud, notaire à Allos, etc.

B. 15. (Registre.) — Petit in-folio, 318 feuillets, papier.

1624. — ALLOS. — Insinuations. — Quittance de 250 florins au profit « des hommes et particuliers de l'université de Bochier et Vilar, un des quatre membres du consulat d'Allos. » — « Exposition et réquisition » faite par Madeleine Fornier en faveur de son mari, Jean Fornier « détenu prisonnier d'ordre de M^e Pierre Pascalis, notaire, commissaire député par le sacré Conseil d'État séant à Thurin » pour le recouvrement du donatif de 400 ducats effectifs accordés au sérissime prince Thomas de Savoie. — Achat d'un passage d'eau « pour la bellière d'un molin qu'a fait bastir le sieur Vincent Pascal, au forestaige de la Foux » (Allos.) — Inventaire des biens délaissés par M^e Spirit Magnaudy, notaire à Allos. — « Division d'héritage faite et passée entre Jacques et Bonifay Guieu. » — Contrats de mariage entre : — Honoré Arvel et Louise Fornier ; — François Martin et Madeleine Arvel ; — Pierre Honorat et Jeanne Pascal ; — Jean Aubert, du consulat de Barcelonnette, et Marguerite Borrilhon ; — Honoré Pellissier et Marie Guieu ; — Maximin Caire et Madeleine Gireud. — Testaments : — d'Antoine Honorat ; — d'Augustin Guieu. — « Codicille pour Anthonyme Sicard, » etc.

B. 16. (Registre.) — Petit in-folio, 570 feuillets, papier.

1625. — ALLOS. — Insinuations. — Procuration donnée par messire Honoré Pascal, prêtre, « recteur de la chapellenie, fondée en l'église paroissiale d'Allos sous le « titre Saint-Jacques, » à messire Antoine Audoal, « escuyer, » de la ville de Castellane, « pour résigner purement et simplement la dite chapellenie, avec tous profits,

redevances, émoluments, circonstances et dépendances d'icelle, » entre les mains de monseigneur l'évêque de Senez. — Acte de mise en possession de la dite chapellenie, en faveur de messire Claude Audoul, prêtre de Castellane. — Quittances de 200 ducats donnée à la communauté d'Allos par M^e Jacques Jaubert, insinuateur ducal de Barcelonnette, au nom et comme procureur de damoiselle Jeanne Cauda, veuve de M^e Loys Porcellet, « avocat au souverain Sénat et jadis recteur en l'Université de Turin ; » — de 50 florins, en faveur de noble Antoine Martin de la Pène, de Villevielle, habitant de Castellane; — de 8 florins en faveur « des facteurs de la Luminaire Sainte-Brigitte, au forestaige du Villar, terroyr d'Allos. » — Imposition d'une taille de 4 florin par once sur les quartiers de Bouchier et Villar, « pour payer les sommes dues au sieur Carlo Flaminio della Fallete. » — Transport d'une créance de 72 écus en faveur de M^e Pierre Pascalis, « recepveur général du prince cardinal de Savoye, en la ville et conté de Barcelonne. » — Echanges de terres entre : — Louis Thomé et Delphine Thomé, sa sœur ; — Jean Chais et Jean Pellat. — Contrats de mariage entre : — M^e Spirit Pin, notaire à Allos, et Catherine Pascalis, fille de M^e Pierre Pascalis, notaire et procureur ducal à Allos; — Sébastien Richaud et Honorade Guis ; — Mathieu Garcin et Honorade Garcin ; — Raphaël Guieu et Honorade Gay ; — Louis Thomé et Spirite Pascal ; — Jean Granier et Spirite Michel ; — Michel Julian de Colmars et Françoise Gay ; — Monet Pellat et Catherine Gariel. — Testaments : — d'André Pellicier ; — d'André Pin ; — de Madeleine Pascal ; — de Marie Magnaud ; — de M^e Claude Guirand, notaire à Allos, etc.

B. 17. (Registre.) — Petit in-folio, 306 feuillets, papier.

1676. — ALLOS. — Insinuations. — Promesse faite à messire Jacques Columby, prêtre et vicaire d'Allos, par messire Claude Audoul, « prêtre capellanné » dudit lieu, « d'exercer la charge de cure dans l'église paroissiale de N.-D. de Valvert et par tout le terroyr en despendant, durant le temps et espace de 5 ans, » moyennant « la somme de 19 écus 30 sous payable, chaque année, au jour et feste de Saint-Luc. » — Bail d'exaction des tailles imposées sur la communauté d'Allos, « pour la despance du Seigneur comte Flaminio, délégué par S. A. à la réception des soldats françois de passage à la ville et vallée de Barcelonne. » — « Émancipation avec donation en récompense d'icelle pour le sieur Pierre Magnaudi, docteur ez-droits, d'Allos. » — Vente de terres et bois en faveur de ven. messire Michel Collet, prêtre et curé de la paroisse de la Foux. — Vente d'un passage d'eau au

quartier « du Vergier, » en faveur de Jean Guirand. — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs de Claude Heirici. — Contrats de mariage entre: — Louis Giraud, de Colmars et Jeanne Gireud, d'Allos ; — Boniface Chaix et Sixille Martin ; — Spirit Ollivier et Anthonone Pellat ; — Honoré Pellissier et Catherine Gariel. — Testaments : — de Peirone Aufan ; — d'Anne Maurin ; — d'Honoré Gay, etc.

B. 18. (Registre.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1677. — ALLOS. — Insinuations. — Procuration donnée à M^e Honoré Pascalis, notaire ducal, par le conseil général de la communauté d'Allos congrégé par devant moult illustre seigneur, Jean-Auge de Besson, conseiller préfet et gouverneur en la ville et comté de Barcelonnette, pour aller emprunter, à Nice, l'argent nécessaire au paiement de la créance de madame la marquise de Riva. — Homologation d'un emprunt de 2,000 écus d'or, « en or Italie, » contracté à cet effet envers noble Antoine Calvin, de la cité de Nice. — « Accord fait entre la communauté d'Allos et les hoirs de feu sire François Imbert de Saint-Pol, » au sujet d'une créance de 2,050 écus. — Achat d'un passage d'eau au quartier de Dessoubs Ville pour François Gay et Spirit Gariel. — Quittance de 50 florins en faveur de M^e Pierre Arnaud, avocat. — Contrats de mariage entre : — Antoine Pascal et Marie Chais ; — Guillem Garcin et Marguerite Michel ; — Sébastien Gaude et Madeleine Gay ; — Louis Gariel et Marie Pellissier. — Testaments : — d'Isabelle Pellat, femme d'André Paulet ; — d'Antoine Pellissier, etc.

B. 19. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1678. — ALLOS. — Insinuations. — Acte de conseil et bail de recepte pour la communauté d'Allos : M^e Reymond Pellat, consul, se charge de l'exaction des tailles « moyennant un droit de recette de 18 pour cent sur tout ce que s'imposera. » — Procuration donnée aux consuls d'Allos par le conseil pour aller vendre, à Barcelonnette, à Jausiers ou à Colmars, les fruits des montagnes du Lac et de Posandrier. — Obligation de 50 florins, en faveur de M^e Pierre Pascal, notaire ducal à Allos. — Contrats de mariage entre : — André Paulet et Catherine Pellat ; — Honoré Chardosse de Colmars, et Honorade Pellat ; — Gaspard Henric, de Colmars, et Anne Ailhaud ; — Testaments : — de Maximin Fornier ; — de Louis Barral ; — de Reymond Pellat, consul d'Allos, etc.

B. 20. (Registre.) — Petit in-folio, 1,148 feuillets, papier.

1677-1681. — Allos. — Insinuations. — Conven-

tions entre : — noble César de Besson et Louis Gay, au sujet des droits de ferme de la montagne de Valdemar ; — Jeanne Pellissier, veuve de noble Claude Arnaud, sieur de Villevielle, et son fils, noble Claude Arnaud, sieur de Méouilles, au sujet de la pension qui lui était servie par ce dernier ; — messire Ambroïse Cornilhe, prêtre, de Colmars, et Jean Michel, au sujet de leurs droits sur l'héritage de Barthélemy Dardel. — Quittances de 75 écus donnée à M^e Pierre Magnaudy, docteur ez-droits, juge en la ville de Barcelonnette, par M^e Jean-Baptiste Charambon, avocat au siège de Digne, procureur de noble Antoine de Gontier, sieur de Vaclharsse, et par M^e Jean Brun, praticien, de la ville de Moustiers, procureur de noble Balthazar de Gontier, sieur d'Eyguines ; — de 4,935 florins, donnée « aux communiens du quartier de Villars » par le « capitaine Balthazar Rocas, agissant en qualité de maître et seigneur des droits dotaux de damoiselle Benedetta Roca, fille de feu messire Louis de Villefranque ; » — de 112 écus de 3 livres, en faveur de messire André Eyssautier, prieur de Colmars, sieur du Cartier, Blégiers et Chanolles. — Cessions : — d'une créance de 137 écus en faveur de « sire » Louis Desdier, consul de Barcelonnette ; — d'une créance de 50 écus au profit de M^e Clément Coste, notaire ducal, de Saint-Martin d'Entraunes. — Ventes : — d'un moulin et clos attenant faite à M^e Pierre Magnaudy, docteur ez-droits, par damoiselle Lucrèce Arnaud de Villevielle, veuve du « capitaine » Honoré Lyons ; — « acte de prix fait » par lequel Laurent Allègre s'engage « à bastir et construire dans la propriété de Laurens Audemar, sise au plan Notre-Dame, une chapelle qu'icelui Audemar ordonna dans son testament y estre faite à l'honneur de Dieu et sous le titre Saint-Roch scavoynr est : en longueur 2 cannes, et 9 pans largeur... promettant le dit Allègre rendre le tout parachevé à due et entière perfection, pour le prix convenu de 24 écus à 3 livres. » — « Achept, » pour M^e Pierre Pascalis, notaire, « de 45 vacifs (antenois) mâles garnis de leur layne, moyennant le prix de 44 écus 15 sous. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de M^e Jean Pascalis, « quand vivait notaire à Allos » ; — les hoirs de feu Louis Millon. — Contrats de mariage entre : — Louis Romain et Honorade Sicard ; — M^e Claude Pascalis, praticien, et Isabelle Thomas ; — « Le sargent » Barthélemy Borrillon et Catherine Gay ; — Jullien Second et Marguerite Garcin ; — M^e Philippe Pascal, « mareschal, » et Spirite Michel ; — M^e François Jaubert, couturier, et Madeleine Arnaud ; — Antoine Chais et Honorade Seraire, veuve de Louis Roman. — Testaments : — d'Henri Rafel ; — d'André Amelli ; — de R. messire Jacques Columby, prêtre et vicaire d'Allos... lequel, « considérant qu'en ce

temps (4 août 1630), que la maladie contagieuse fait grand progrès et ravage non-seulement aux villes circonvoisines mais encore au présent lieu l'on ne peut avoir commodité de notère pour disposer de ses biens... d'ailleurs qu'il a délibéré de n'abandonner point la ville pour avoir moyen de secourir les pauvres atteints de la maladie à tout son possible au moins spirituellement, a fait et ordonné son dernier et valable testament » ; — de Jeanne Pascal, veuve de Vital ; — de Laurens Audemar ; — de M^e François Pascalis, notaire ; — d'Anne Bérard, veuve d'Isnard ; — de François Magnaud, etc., tous « atteints du mal contagieux, » etc.

B. 21. (Registre.) — Petit in-folio, 1,060 feuillets, papier.

1627-1637. — ALLOS. — Insinuations. — Convention et accord entre la communauté d'Allos et le R. P. François Bastety, « religieux observantin du couvent de Narbonne, qui se charge, moyennant 700 fr. de bien et dûment désinfecter et purifier toutes maisons, meubles et linges qui se trouvent ou se trouveront infectés et soupçonnés de maladie contagieuse, et médicamenter toutes personnes qui seront atteintes d'infection de peste dans l'enclos, hameaux et terroir d'Allos. » — Obligation de 342 écus en faveur de noble Antoine de Castellane, seigneur de Salernes, gouverneur d'Allos. — Donation d'une terre consentie, « à titre d'attitulation, » par Marie Eyssautier, veuve de M^e Jacques Sicard, docteur-médecin, en faveur de son fils, Laurent Sicard, « lequel par le volloir de Dieu désirerait parvenir à l'estat et dignité de prêtrise. » — « Vente d'une pièce de terre, chasal et boys par Catherine Magnaud, se treuvant en nécessité par la grande charté des vivres à Allos, et ayant esté sa maison bruslée, le mois d'aoust dernier (1628), par les françois du camp du sieur marquis d'Uxelles. » — Fondations de messes : — dans la chapelle des pénitents d'Allos ; — dans la chapelle Saint-Roch. — « Constitution d'un cens annuel et perpétuel de 6 écus d'or en or au coin d'Italie, en faveur de M^e Pierre Pascalis, notaire à Allos. — Reconnaissance « d'une rente et surcens de 42 florins » en faveur « de la lumière de Saint-Pierre » à Allos. — Nomination par le conseil d'Allos « d'ung Thésorier général » pour l'exaction des deniers et impositions de la dite communauté. — Quittances : — de 44 écus en faveur de la communauté d'Allos par noble Pierre de Castellane, écuyer ; — de 33 écus en faveur du quartier de Villars, par le sieur capitaine Antoine de Bollogne, procureur de Jean de Bollogne, son fils. — Division et partage de biens patrimoniaux entre Mathieu et Pierre Gay, frères. — Contrats de mariage entre : — Spirit Pellissier et Marguerite Gireud ; — Blaize Millon et Marthe Ébrard ;

— Etienne Audemar et Catherine Pia; — Gabriel Roux, de Colmars, et Jeanne Guirand; — Pierre Michel et Marthe Hermelin; — Jean-Antoine Rafel et Claudette Giraud; — Honoré Aubert et Honorade Guieu; — Jean Rovier et Honorade Sicard; — Barthélemy Borrillon et Honorade Lieutaud. — Testaments: — de Guigues Guirand... « doutant d'être surpris par la maladie contagieuse attendu que sa belle-fille et un sien fils en sont atteints; » — d'Anne Pascalis; — de Jean Michel; — de Jeannette Viole et de Louis Pellissier, son mari; — de Bonifay Chais, etc., « tous atteints de la maladie contagieuse, » etc.

B. 22. (Registre.) — Petit in-folio, 934 feuillets, papier.

1633-1637. — ALLOS. — Insinuations. — « Acte du conseil général d'Allos portant pouvoir à M^e Spirit Piny, notaire et consul, et à M^e Pierre Magnaud, docteur ez-droits, de se présenter pardevant le molt illustre seigneur Barthélemy de Gubernatia, sénateur, préfet et gouverneur de la ville de Barcelonne et chasteaux de son viqueirat, pour prester, au nom de tous les habitants, le serment de fidélité au bénéfice du sérénissime prince Maurice, cardinal de Savoie. » — « Règlement des subsides, donatifs, cavalcades et entretiens de guerre prétendus par le sieur d'Hugues, seigneur de Turriers, gouverneur du château du Lauzet, et fixés par l'intermise du sieur de Salernes, pour la communauté d'Allos, à 4822 livres payables en nature scavoir: 432 pièces drap cordeilhac et le reste en bestail. » — Quittances: — de 30 livres donnée à la communauté d'Allos par Jean Miconair, « fermier des droits de lates que Sa Majesté de France » prenait au ressort de Digne; — de 8 écus par messire Jean-Pierre Desdier, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, procureur de damoiselle Catherine Desdier, sa sœur; — de 200 livres à la communauté d'Allos par M^e Jacques Romulus, chirurgien, du lieu de Saint-Rémi en Provence. — Acte d'émancipation pour « sire » François Michel « excédant l'âge de 28 ans... comme son aspect le démontre. » — Donation de 63 écus et 6 brebis faite en faveur de M^e Spirit Piny, notaire, par Honorade Audemar, « aux fins qu'elle soit secourue pendant la quarantaine qui lui a été imposée par les officiers de la communauté d'Allos. » — Contrats de mariage entre: — Guilhem Barbaroux et Suzanne Borrillon; — Monet Michel et Adrienne Pellissier; — François Rautier et Catherine Aigliaud; — Etienne Dalmas, du lieu de Prads en Provence, et Suzanne Bremond; — Jean Roux, de Colmars, et Catherine Millon; — Nicolas Berlhie, de Barcelonnette, et Honorade Peyron; — Jean Trichaud et Madeleine Gariel; — Jean-Baptiste Amely et Hono-

rade Pin; — Nicolas Arvel et Madeleine Pascal; — Pierre Ventre et Marie Raphel; — Antoine Vidal et Jeanne Giraud. — Testaments: — de François Gay, « atteint de maladie suspecte que sans cesse jour et nuit le travaille, et doutant d'être surpris de mort; » — de Laurens Audemar, « retiré avec sa femme et ses enfants au forestaige du Villars où se sont réfugiés et escurtes les autres particuliers d'Allos pour fuir la maladie contagieuse; » — de Girard Richard; — de Madeleine Honorat; — de Jean Allègre, de Bestivezer; — de Louis Arnaud; — de Michel Bernard, etc... tous atteints de la maladie contagieuse, etc.

B. 23. (Registre.) — Petit in-folio, 865 feuillets, papier.

1633-1635. — ALLOS. — Insinuations. — Acte de mise en possession des chapellenies fondées dans l'église de Notre-Dame de Valvert, sous les vocables de Saint-Blaize, Saint-Jean, Saint-Etienne et Saint-Antoine, en faveur de M^e Antoine Calvin, notaire royal de Senez, agissant en qualité de procureur de messire Jean Cellony, clerc natif de la ville d'Aix; — protestation contre cet acte par messire Barthélemy Lieutaud, prêtre d'Allos. — Nomination de messire Claude Audoul à la vicairie d'Allos et transcription des lettres commissionnelles à lui concédées par monseigneur Louis du Chainé, évêque de Senez. — Supplique adressée par la communauté d'Allos à S. A. le duc de Savoie à l'effet d'obtenir un délai pour le paiement d'un donatif de 500 ducats... « à considération de la pauvreté notoire des habitants « qui, obstant le mauvais temps, n'ont pas encore pu « faire la récolte de leurs fruits, et se trouvent contraints « à liquider une grande multiplicité de dettes. » — Ventes: — par la communauté d'Allos, d'un troupeau de bêtes à laine et de 15 pièces de drap pour payer ses créanciers; — d'une terre et bois par messire Louis de Chateaufort, prieur du prieuré de Palheyrol, religieux de l'abbaye de « Biscaudon; » — des herbages et fruits des montagnes d'Allos à monseigneur Louis du Chainé, « conseiller de Sa Majesté de France, » évêque et seigneur temporel de Senez, moyennant une rente annuelle de 924 livres. — « Arrantement pour 15 ans de la secré- « tarie des sieurs baile et consuls d'Allos, par devant « M^e Jean-Dominique Piola, docteur ez-droits, délégué « par S. A. en la ville et comté de Barcelonnette pour « l'administration de la justice... aux fins d'employer « l'argent en provenant à l'extinction d'une partie de la « somme de 900 doubles d'or que la communauté doit « au prince cardinal comme ayant droit et raison de « l'illustre dame Marguerite de Rosilhon, marquise de « Rive, en vertu de l'instrument de cession reçu par le « sieur Jean-Dominique Furno, secrétaire du conseil

« de S. A. » — Quittances : — de « 1020 livres ducal de 20 sols d'argent la chascune » donnée à la communauté d'Allos par M^e Léon Beccato, trésorier général de S. A. ; — de 565 « livres d'argent » en faveur de la dite communauté par le sieur Jean-François Traversagne, maître auditeur en la Chambre des comptes, » (texte italien) ; — de 20 florins par « les R. prêtres du clergé d'Allos ven. messires Claude Audoul, Honoré Pascal et Barthélemy Lieutaud. » — Echanges de terres entre : — M^e Spirit Piny, notaire à Allos, et François Sicard ; — messire Simon Commoto, prieur du prieuré de Saint-Lions en Provence, et M^e Pierre Pascalis, receveur ducal en la ville et comté de Barcelonnette. — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de Jacques Rebattu ; — les hoirs d'Antoine Guirand. — Contrats de mariage entre : — Honorat Garsin et Claudette Guirand ; — Jean Chaix et Marguerite Jullien ; — Pierre Gay et Jeannette Gastinel ; — Etienne Bremond et Madeleine Gariel ; — Etienne Paulet et Marie Pellissier ; — Laurent Gariel et Antoinette Plésent. — Testaments : — de Pol Millon ; — de Madeleine Gay, femme de Vincent Pascal, etc.

B. 24. (Registre.) — Petit in-folio, 631 feuillets, papier.

1636-1639. — ALLOS. — Insinuations. — Transaction entre la communauté d'Allos d'une part et les sieurs Gio-Batista Fabri et Gio-Honorato Camerano d'autre part, portant cession, en faveur des susdits de la montagne « du Laus » avec toutes les prairies attenantes, pour solde des créances de ladite communauté s'élevant à 1100 ducats, avec réserve, au profit des habitants d'Allos, de couper du bois sans abus pour réparer leurs cabanes, et de prendre du plâtre dans les mines de ladite montagne ; — approbation de ce contrat par le conseil d'Allos réuni par devant M^e Jérôme-Marcel Vinaldo, sénateur et conseiller délégué par S. A. (texte italien). — Convention et accord entre les héritiers de messire Jacques Columby, vicaire d'Allos, d'une part et R. Antoine Philiberto de Drua, docteur en droit, prieur de Cervasque et Vignole, receveur des héritages « collectore dell'spoglie » pour le comté de Barcelonnette, d'autre part, touchant les droits d'héritages dus à la Chambre apostolique en vertu de la bulle pontificale de Pie IV, et fixés à 20 écus d'or d'Italie par l'archevêque de Saint-Séverin, nonce apostolique à Turin. — Imposition d'un cens annuel et perpétuel de 218 écus consenti par la communauté d'Allos en faveur du R. P. Pierre Bonnet, « docteur en sainte théologie, missionnaire apostolique pour la conversion des hérétiques. » — Cession en faveur du sieur Jacques Mathieu, « insinuateur de Meyronnes », d'une créance de 20 doubles d'or à recouvrer « de messire André Jaubert, commandeur de Molanés. » — Quittances

en faveur de la communauté d'Allos : — de 360 livres ducal par M^e Damien Gilly, contrôleur général des fabriques royales de Nice ; — de 60 écus par Jacques Portanier, héritier de M^e Louis Martin, docteur en droit. — Procuration spéciale donnée par les habitants d'Allos aux sieurs Antoine Honorat, « baile » du lieu, et Spirit Piny, notaire ducal, pour se transporter à Turin et prêter, en leur nom, « le dû serment de fidélité lige à S. A. S. le duc François Hyacinthe, fils aîné et légitime successeur de Victor Amédée de Savoie de glorieuse mémoire. » — Emancipation pour Louis Barbaroux. — Mise en possession pour le R. messire Claude Audoul, prêtre et vicaire d'Allos, des chapellenies « récemment fondées sous les titres de N.-D. des Plans, de la Très-Sainte-Trinité et de Saint-Michel. » — Contrats de mariage entre : — Jean Gariel, « chapelier » et Marie Millon ; — Sébastien Michel et Marie Michel ; — Gaspard Borrillon, « M^e mareschal, » de Clumanc, et Marguerite Gay ; — Jean Roche et Catherine Beraud ; — Antoine Paulet et Jeanne Reverdin. — Testaments : — de Louise Sicard, veuve de Pancrace Pascal ; — de Catherine Chais, veuve de Claude Guirand, etc.

B. 25. (Registre.) — Petit in-folio, 906 feuillets, papier.

1639-1641. — ALLOS. — Insinuations. — « Compte rendu » par M^e Jacques Arvel, premier consul et trésorier d'Allos, de « l'administration des deniers publics et des tailles imposées pour payer illustre seigneur Piola, préfet de la ville et comté de Barcelonnette. » — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 24 livres ducal, consentie par Laurent Audemar en faveur de la chapelle qu'il a fait « bastir sous le titre Saint-Roch, sur le bord du chemin allant à Colmars. » — Cession de créances consentie par noble Honoré de Castellane en faveur de messire Jean André, écuyer, et de M^e Claude Pascalis, praticien. — Quittances en faveur de la communauté d'Allos : — de 20 écus par M^e Antoine Gautier, notaire royal, de Colmars ; — de 48 écus dus à noble Raphaël Dominicy, « suivant escripture passéc par devant sire Léautier, juge de la ville de Guillaume. » — « Livrement de la boucherie de ce lieu d'Allos en faveur de Jacques Jullian... il sera tenu, depuis ce jour (28 avril) jusques au premier du prochain caresme de bailler, à tous les habitants indifféremment et toutes les fois qu'ils voudront, la chair de mouton et de veau à 6 liarts la livre et la chair de brebis à 5 liarts... à condition que aucun autre, dans le consulat d'Allos, ne pourra vendre ni débiter chair aux habitants ou autres, mesme ceux qui font hostellerie lesquels seront tenus se pourvoir à la dite boucherie à peine de 40 livres. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs d'An-

toine Gireud ; — les hoirs de Jean Arnaud. — Contrats de mariage entre : — M^e Antoine Pascalis , notaire et Catherine Gariel ; — Jean Granyer et Spirite Parct ; — Renaud Margailan , d'Archail , et Marie Gariel , d'Allos ; — Jean Vidau , d'Allons , et Honorade Michel ; — Louis Gariel et Marie Millon , veuve de Philippe Gireud ; — Jean Dalmas , de Prads , et Marguerite Pellat ; — Jacques Chays et Jeanne Gaye ; — Honoré Gibelin et Françoise Pascal ; — Alexandre Martin et Spirite Ebrard ; — Pierre Henric et Madeleine Pascal ; — André Jullien et Louise Arnaud ; — Monet Meiffred , de Colmars , et Honorade Peyron , veuve de Nicolas Berlie. — Testaments : — de messire Barthélemy Lieutaud , prêtre ; — de Firmin Gireud ; — d'Antoine Fournyer ; — de Nicolas Berlie ; — de Pierre Guieu , etc.

B. 26. (Registre.) — Petit in-folio , 666 feuillets , papier.

1643-1643. — ALLOS. — Insinuations. — Convention et accord entre la communauté d'Allos et nobles Jean et François de Bollogne , frères , héritiers de noble Esprit de Bollogne , au sujet d'une créance de 400 ducats. — Obligation « de 40 pistoles au coin d'Espagne , » en faveur de noble Pierre Allemand , docteur en droit « vice-préfet » de Barcelonnette. — « Aote d'association et communion de biens entre Honoré et Jean Arnaud frères , du forestage de Chancellaye. — Constitution de patrimoine faite en faveur de messire Jean Gay par François Gay « désirant que son fils aye de quoi s'entretenir honnestement , en cas que Dieu veuille qu'il obtienne les ordres sacrés et célèbre la sainte-messe lhors qu'il en sera capable. » — Procuration donnée par Jacques Pascalis à messire Simon Commote , prieur de Saint-Lions , « pour remettre et résigner entre les mains de monseigneur l'évêque de Senez les bénéfices et chapelles fondés dans l'église de N.-D. de Valvert et de Saint-Sébastien sous les vocables des saints : Blaise , Irène , Jean Évangéliste , Jean-Baptiste , Antoine , André , Jacques , Honoré , Gervais , Laurent , Sébastien et N.-D. de Consolation. » — Acte de mise en possession desdites chapellenies en faveur de messire Louis du Chainé , clerc tonsuré , de la ville d'Aix , et prieur d'Allos. — Quittances : — de 233 livres en faveur de M^e Jean Grassy , notaire à Barcelonnette , procureur de damoiselle Béatrix de Reuilh et de N. comtesse Madrusse de Pollonguères ; — de 2014 livres en faveur de N. Jean-Baptiste Masini , auditeur à la Cour des Comptes de S. A. — Délégation par le conseil d'Allos de N. Claude Arnaud , sieur de Méouilhe , pour emprunter « de quoi payer la subvention des gens de guerre qui sont en quartier d'hiver dans la vallée , et pour la com-

pulsion desquels sont en ce lieu 3 compagnies de cavaliers du sieur de Thuraîne et le sieur juge de Barcelonnette. » — Divisions de biens patrimoniaux : — entre les hoirs de Giraud Chais ; — les hoirs d'André Pellicier. — Echange de terres entre M^e Spirit Piny , notaire et Jean Gay. — Contrats de mariage entre : — Henri Motet et Catherine Fornier ; — Guillem Gireud et Marguerite Gay ; — Pierre Borrillon et Marie Pellissier ; — Antoine Vital et Jeanne Pellat ; — Louis Roux , de Colmars , et Honorade Pellissier ; — Martin Guirand et Louise Trotabas ; — Antoine Bremond et Jeanne Sicard ; — Claude Reverdin et Catherine Pascal ; — M^e Pierre Deblieux , praticien , et Jeanne Pascalis , fille de M^e Pierre Pascalis , notaire à Allos. — Testaments : — de « Matiène » Ranguis , veuve de Christol Granier ; — de Madeleine Léautaud , veuve d'Honorat Pascal ; — de César Ailhaud ; — d'Isabelle Richaud , veuve d'Antoine Chais ; — d'Honorat Alphand , veuve d'Antoine Caire ; — de Spirite Michel , femme de M^e Honoré Pascalis , notaire à Allos , etc.

B. 27. (Registre.) — Petit in-folio , 767 feuillets , papier.

1644-1647. — ALLOS. — Insinuations. — Mises en possession : — des chapellenies Saint-Honoré et Saint-Sauveur , en faveur de messire Jean-Baptiste du Chainé , docteur ez-droits , chanoine en l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix ; — des chapellenies Saint-Jacques et N.-D. , en faveur de messire Jean-Jacques d'Amicy , vicaire d'Entraunes (diocèse de Glandèves) , ensuite d'une bulle apostolique du vice-légat d'Avignon. — Protestation contre cette mise en possession par messire Pierre Pascalis , clerc tonsuré , prétendant être seul et légitime possesseur de ces bénéfices , en vertu « de la bulle d'im-pétration à lui concédée par R. messire Henri Clappier , archidiacre en l'église cathédrale de Senez , bachelier en droit canon et vicaire général du seigneur évêque de Senez. » — Bail des moulins d'Allos consenti , moyennant une rente annuelle de 15 setiers de blé et la réserve , au profit du bailleur , « de faire mouldre et mettre en farine tous les grains qu'il voudra pour la nourriture et entretien de ceux de sa maison ». — Conventions entre ; — la communauté d'Allos et les hoirs de feu capitaine , Jean Sicard , jadis gouverneur d'Allos , au sujet d'une créance de 2300 écus ; — Nicolas Cheillan et François Ricaudi , « bourgeois » du lieu de Peyruis , touchant l'héritage de Gaspar Aimar. — Quittances : — de 104 écus donnée à la communauté d'Allos par noble François de Bologne ; — de 300 livres donnée par « damoiselle » Louise Roux à messire Antoine Michel , seigneur de Champorcin ; — de 800 livres en faveur de messire Jacob Allec , prêtre d'Allos. — Procuration donnée par R. messire Claude

Audoul, prêtre et vicaire d'Allos, à M^e Sache, avocat, de la cité d'Avignon, « pour résigner le bénéfice de ladite vicarie entre les mains de l'éminentissime cardinal vice-légat... ayant ledit constituant corroboré sa procuration par jurement réitéré, s'estant mis la main à la poitrine à la façon des ecclésiastiques. » — Délégation par la communauté d'Allos de Jean Michel, consul, et d'Antoine Paulet, « défenseur, » pour emprunter la somme de 2000 livres due à M^e Jacoby, « trésorier général du fort et cité de Nice. » — Achat, pour R. messire Jean-Baptiste Pascalis, « prêtre et official forain » de monseigneur l'évêque de Senez, « de tout un édifice, maison, chambres, botique et autres stages, le tout situé dans l'enclos de la ville de Colmars, à la rue Saint-Martin. » — Émancipation pour M^e Jules Gay, notaire royal de la ville de Digne. — Contrats de mariage entre : — Pierre Guirand et Jeanne Pellat ; — Jean Chais et Marguerite Maurel ; — Honoré Allègre, marchand, de la ville de Colmars, et Isabeau Pascalis, fille de M^e Pierre Pascalis, notaire à Allos ; — Louis Michel et Bernardine Guerdon ; — Pierre Gay et Aimé Milon. — Testaments : — d'Antoine Honorat ; — de Guitte Martin et codicile au dit testament ; — de Marie Allègre, femme de Laurent Rebattu ; — de Monet Michel, etc.

B. 28. (Registre.) — Petit in-folio, 607 feuillets, papier.

1648-1651. — ALLOS. — Insinuations. — Conventions entre : — la communauté d'Allos et R. frère Albert Vincent, « professeur en sainte théologie, moderne prieur du couvent saint-Dominique de Barcelonnette, pour régler les pensions dues aux dits religieux ; — M^e Jacques Grassy, notaire et « procureur patrimonial » de S. A. R., et « sire » Louis Alhaud, marchand, de Barcelonnette, pour le paiement de 78 pistoles « ou soit doubles écus d'or au coin d'Italie » ; — la communauté d'Allos et M^e Jean Roux, avocat en la Cour du Parlement de Provence, touchant une créance de 350 ducats. — Compromis entre messire Jean-Jacques d'Amicy, vicaire d'Entraunes et messire Pierre Pascalis, cleric d'Allos, par lequel ils soumettent leur différend au sujet de la possession des chapellenies Saint-Jacques et Notre-Dame, « à la décision et arbitrage de messeigneurs les évêques de Senez et de Glandèves. » — « Donation à cause de mort » faite par Jean Pellissier à honeste Magdeleine Arnaud, sa femme. — Bail à ferme des édifices et biens du prieuré de Molanés consenti par le prieur R. messire Charles Pascalis, moyennant une rente annuelle « de 49 charges de blé, bon, net, sec et recevable de 4 sestiers la chacune et outre ce de 2 charges d'avoine de 2 razes la chacune et 6 chapons gras, » durée du bail 3 années. — Quittance de 63 écus pour M^e Spirit Piny, notaire, « dixenier du quartier du Clods de Ville. » — « Inventaires, tutelles

et curatelles : » — pour les hoirs de Pierre Magnaud ; — pour les hoirs de Mathieu Gastinel ; — pour les hoirs de François Gai. — Contrats de mariage entre : — Isnard Maurin, des Agneliers, forestage de Barcelonnette, et Jeanne Garin ; — Honoré Pascalis et Isabeau Marrot ; — Honoré Gireud et Madeleine Allègre ; — Etienne Granier et Madeleine Gireud ; — M^e Pierre Paulet, notaire, à Allos, et Anne Pascalis, fille de M^e Claude, notaire. — Testaments : — de Marguerite Arvel ; — d'Honorade Audemar, femme de Benoît Bourrillon ; — de Marie Pascal, etc.

B. 29. (Registre.) — Petit in-folio, 433 feuillets, papier.

1652-1654. — ALLOS. — Insinuations. — Règlement d'eau pour les habitants du « forestage de Champ-Richard, ayant construit un béalage qui prend sa source au torrent de Chadoullin. » — Transaction entre « M^e Jacob de Périer et damoiselle Catherine Sicard, touchant l'héritage d'Honorade Audemar. — Mise en possession de la cure de N.-D. de Valvert, à Allos, en faveur de R. messire Pierre Chais, prêtre, docteur en sainte théologie. — Quittances données à la communauté d'Allos : — par Honoré Girard, procureur de monseigneur l'évêque de Senez, de la somme « de 300 livres tournois, monoye de France, pantion que cette communauté lui fait pour la dixme » ; — par messire Philippe Bonifacy, gouverneur du château de Sigale, de 177 livres ducates d'argent à 20 sous l'une, créance à lui cédée par noble Constantin Dominique, de la cité de Nice. — Achat d'un passage d'eau au profit des habitants du hameau de Bouchier. — Promesse de paiement d'une créance de 50 écus faite en faveur d'Antoine Audemar, « par devant M^e Claude Pascalis, notaire ducal, baile et juge ordinaire d'Allos. » — Contrats de mariage entre : — Laurent Millon et Marie Pascalis ; — Pierre Julian et Madeleine Garcin ; — Jean Meiffred, de Colmars, et Jeanne Guieu ; — Claude Reinaud et Marguerite Chaix ; — Gaspard Gilloux, d'Entraunes, et Jeanne Rebattu ; — Jean Maurin, « M^e chapelier, » du lieu de Senez, et Marie Gariel ; — Claude Caire et Catherine Allec. — Testament de Jean Autheman, etc.

B. 30. (Registre.) — Petit in-folio, 446 feuillets, papier.

1658-1659. — ALLOS. — Insinuations. — Quittance de 100 écus, « faisant 300 livres monnoie de Provence, » donnée au quartier de Ville par Etienne Engelfred, de Beauvezer. — Obligation de 35 écus en faveur « des luminiers ou soit sacristins de la paroisse de Saint-Jean, au forestage de la Foux. » — Conseil de la communauté d'Allos, contenant : — cession d'une partie de la montagne

de la Cestrière, au profit de M^e Jean-Ange Pascalis, notaire ; — vente de la « gabelle du vin » à M^e Pierre Gariel qui, moyennant la rente annuelle de 50 écus, pourra seul « débiter et vendre en détail, à pot et à pinte, tout le vin que les habitants du lieu et les étrangers lui achèteront, et ce au prix de 4 soulds pour chaque pot de bon vin, marchant et recevable. » — Donation de 45 écus en faveur « de la chapelle nouvellement érigée en l'honneur de Saint-Joseph, dans l'église N.-D. de Valvert, d'Allos. » — Echange de terres entre M^e Jacques Gariel, « docteur-médecin, » et M^e Paul Gariel, notaire, frères. — Fondation d'une chapelle sous le vocable de saint Clément, par Clément Pascal, du hameau de la Foux (Allos). — Conseil général de la communauté d'Allos : « auquel conseil il a été ordonné que, suivant la coutume et privilèges de cette communauté, les consuls modernes iront procéder à l'élection de 2 défenseurs et 12 conseillers pour l'année future, et, suivant ledit pouvoir, les consuls s'estant un peu escartés et puis revenus audit conseil, ont rapporté avoir élu les défenseurs et conseillers... plus lesdits consuls ont été chargés : de terminer le procès que la communauté a pendant à la souveraine Cour de parlement de Provence séant à Aix, contre le sieur Dominici, de Guillaume (Dauphiné)..., de satisfaire les RR. FF. de la doctrine chrétienne de Barcelonnette touchant les 150 ducats qui leur sont dus par la communauté. » — « Cense ou soit pension annuelle et perpétuelle » de 6 écus, en faveur de messire Pierre Chais, « prêtre théologien, » d'Allos. — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs d'Honoré Michel ; — les hoirs de Pierre Pascal. — Contrats de mariage entre : — Antoine Reinaud et Catherine Pellat ; — Pierre Tomé et Isabelle Martin ; — Jean-Pierre Pascal et Anne Arvel ; — Pierre Audemar et damoiselle Catherine Arnaud, fille de noble Claude Arnaud, seigneur de Méouille ; — Pierre Michel et Anne Honorat ; — André Pellissier et Louise Michel ; — M^e Louis Piny, « notaire et receveur de S. A. R. en ceste comté de Barcelonne, » et damoiselle Marthe, fille de M^e Pierre Pascalis, notaire et procureur à Allos. — Testaments : — de Pierre Gariel ; — de Madeleine Pascal, femme de Claude Pascal ; — d'Honoré Jaubert ; — de Jean Gay ; — de Jean-Laurent Pellissier, etc.

B. 31. (Registre) — Petit in-folio, 495 feuillets, papier.

1660-1663. — ALLOS. -- Insinuations -- Vente : — d'un chauffage ou soit cellier, » en faveur de R. messire Jacob Halec, prêtre ; -- de terres, pré et bois en faveur de noble César de Besson, procureur fiscal en la vallée de Barcelonnette. — Émancipation de Claude Mouttet « ayant atteint l'âge de 25 ans. » -- Procurations : — de Jean Bremond à son fils, Étienne Bremond, docteur en médecine,

« pour, en son nom, assister et consentir au mariage qui doit se faire entre le sieur César Bremond, aussi docteur en médecine, son autre fils, et demoiselle Jeanne Des Michels, de Champourcin, veuve du sieur André Saurin, de Colmars ; — de messire Honoré Pascalis, prêtre et official forain pour monseigneur de Senez, à M^e Antoine Pascalis, avocat, « afin de transiger avec messire Jean Reynaud, prêtre de Barcelonnette, et passer acte de concorde touchant le procès qu'est entre eux pendant en légature d'Avignon pour regart de la cure et vicarie perpétuelle de l'église paroissiale de Saint-Pierre, à Barcelonnette. » — Acte du conseil général d'Allos, réuni par ordre du sérénissime seigneur Antoine de Savoie, lieutenant général de S. A. R. en la ville et comté de Nice, contenant obligation de 600 livres en faveur « du seigneur, baron et sénateur Blancardy, de Nice ; » — autre conseil portant notification à M^e Mazin, procureur à Nice, « que ladite communauté désire d'estre servie de lui en toutes ses causes avec plus de ponctualité et de diligence qu'il n'a fait par le passé. » — Divisions de biens patrimoniaux entre les hoirs d'Étienne Gariel. — Acte de tutelle et curatelle pour les hoirs pupilles de feu Laurent Pascal. — Contrats de mariage entre : -- Honoré Maurel et Marie Chaix ; — Jean Michel et Anne Paulet ; — André Augier, d'Allos, et Marguerite Clary, « du lieu de Perne en la comté de Bueil ; » — Honoré Bremond et Madeleine Gastinel ; -- Antoine Audemar et Madeleine Coste ; — Jean-Pierre Amelli et Marie Pellissier ; — Jean Pignony, du lieu de Massonis, diocèse de Nice, et Marie Pascal ; — Antoine Martin et Marie Garin ; — Jean Chevalier et Marguerite Barbaroux. — Testaments d'Antoine Cornilhe ; — d'Honorade Gravier, femme de Pierre Pascalis ; -- de Jean Tartanson, de Senez (Provence) ; — de M^e Jacques Pascalis, notaire ; -- de M^e Jean-Ange Pascalis, notaire, etc.

B. 32. (Registre.) — Petit in-folio, 506 feuillets, papier.

1663-1664. — ALLOS. — Insinuations. — Quittance en faveur de la communauté d'Allos, par R. messire Charles Pascalis, docteur en droit, protonotaire apostolique, prieur commendataire de N.-D. de Molanés, pour une créance de 509 livres que lui avait cédée M^e Constantia, « référendaire, secrétaire d'Etat et premier de la sacrée milice des SS. Maurice et Lazare. » — Emprunt de 700 livres contracté par la dite communauté pour solder la créance de dame Marguerite d'Eyssautier. — Donation en faveur « d'illustre seigneur Charles Thomas Avogadre, chevalier des saints Maurice et Lazare, commandeur de la commanderie Saint-Pierre, à Allos. » — Obligation de 100 écus « de 3 livres monnaie de roi, » en faveur de M^e Pierre Paulet, notaire à Allos.

— « Acte de prix fait pour la construction d'un pont au-dessus de la rivière de Verdon. » — Conseil général de la communauté d'Allos contenant imposition de tailles « aux fins de rachepter les montagnes du Lac et de Valplane engagées pour satisfaire aux occurrences de guerres et invasions des ennemis qui non-seulement avaient hostilement occupé ce lieu, mais encore avaient saccagé et brûlé iceluy. » — Division et partage de biens entre les fils et « héritiers de deffunct Pierre Pascalis, notaire et procureur. » — Contrats de mariage entre : -- Sébastien Gariel et Isabelle Gibelin ; -- Jean Coste et Marie Magnaud ; — Jean Gilloux, d'Entraunes, et Catherine Borrillon, d'Allos ; — Claude Ventre et Honorade Michel ; — Claude Coste et Antoinette Russel. — Testaments : — de Jeanne Chaix, veuve d'Étienne Pellat ; -- de Laurent Rebattu ; — d'Antoinette Ode, veuve de Pierre Guieu ; — de M^e François Pascalis, notaire et procureur ; — de Louis Gaude ; — de M^e Antoine Chaix, docteur en médecine, etc.

B. 33. (Registre.) — Petit in-folio, 568 feuillets, papier.

1667-1670. — ALLOS. — Insinuations. — Acte du conseil général d'Allos portant révocation de la procuration donnée à M^e Jean Mazin et M^e Marc-Antoine Desdier, procureurs à Nice, et déclarant « nulle et invalable toute intervention qu'ils pourraient faire au nom de la communauté. » — Nomination, par le même conseil, de plusieurs députés pour le représenter dans le procès pendant, contre le sieur Honoré Caméran, par devant le seigneur comte Novarina, premier président au souverain sénat de Nice. — Donation en faveur de damoiselle Anne de Besson, femme de M^e Jean-Ange Pascalis, notaire et procureur. — Quittance de 90 écus, en faveur « des RR. messires Jean et Gaspard Clary, prêtres. » — Obligation de 80 écus pour R. messire Jean Bellon, prêtre, de Bueil. — Ventes de terres au profit de M^e François Magnaudy, notaire et procureur, et de Jean-Pierre Magnaudy, docteur en médecine, frères. — Mise en possession des chapellenies Saint-Honoré, Saint-Sauveur et Saint-Jean-Baptiste, en faveur de R. messire Alexandre Pascalis, clerc tonsuré. — Achat par « monsieur Jacques Granier, marchand de la ville de Colmars, de 5 pièces de drap cordeillat, au prix de 50 écus de 60 sols. » — Division de biens entre les héritiers de feu Jacques Pascalis, notaire et procureur, ordonnée par décret de « monseigneur Antoine de Savoie, gouverneur et lieutenant général pour S. A. R. en la comté de Nice, » et faite en présence « de très-illustres seigneurs marquis Adalbert Palavesin, conseiller, sénateur au sénat de Nice, et François de Lascaris, aussi conseiller, sénateur au sénat de Nice, gouverneur et préfet en la vallée de Barcelonnette. » — Inventaires et provisions de tuteurs : -- pour

les hoirs de Jean Bourrillon ; — pour les hoirs de Pierre Gay ; — pour les hoirs d'Étienne Jullian. — Quittance tutélaire pour damoiselle Anne Fabre, veuve de noble Claude Arnaud, sieur de Méouilhe. — Contrats de mariage entre : — Laurens Lions, de Barcelonnette, et damoiselle Anna Pascalis, d'Allos ; — Pierre Gireud et Guitte Chardous, veuve d'Antoine Allec ; — Antoine Jaubert et Honorade Deblieus ; — Jean Pons, de Thorame-Haute, et Marguerite Coste. — Testaments : -- de Barthélemy Gariel ; — de Jeanne Antiq, femme de Louis Gay ; — de M^e Paul Gariel, notaire à Allos, etc.

B. 34. (Registre.) Petit in-folio, 661 feuillets, papier.

1673-1675. — ALLOS. — Insinuations. — Quittances : -- de 400 écus pour R. messire Antoine Gariel, prêtre et prieur de Saint-Denis ; — de 200 écus donnée aux quartiers de Villars et de Bouchiers par M^e Jean Granier, avocat au siège de Digne ; — de la dot de damoiselle Isabeau d'Amicis, consistant en « 600 écus, coffres et ornements appréciés à 66 semblables écus, donnée par Louis Louiqui, notaire du lieu Entraunes à son beau-père Jean Pierre d'Amicis, aussi notaire dudit lieu. — Compromis entre la communauté d'Allos et Jean-Honoré Caméran, de Nice, touchant le règlement des droits et raisons prétendus par le sus dit Caméran sur la montagne du Laus : les parties choisissent pour arbitre, « illustre seigneur de Provane, gouverneur et préfet de Barcelonnette. » — Députation de M^e Marc-Antoine Pascalis, avocat, par « les habitants des forestages de la Baume, Baumelle, Collet et Valboière à l'effet d'obtenir de monseigneur l'évêque de Senez l'établissement d'une église paroissiale au lieu de la Baumelle. » — Emancipation pour M^e Louis Piny, receveur de S. A. R. à Allos, et M^e Jean Piny, notaire au dit lieu, frères. — Obligation de 200 livres pour « damoiselle Madeleine Jaubert, veuve du sieur receveur Pierre Pascalis. — Ventes des herbages des montagnes de la *Colette* et de *Strop* à Trotabas, « baille berger, » procureur de noble Gaspard de Montfort, de la cité d'Arles, et de monsieur de Boulet, et à Gos, berger, procureur de noble Dame de Barras, de la même cité d'Arles. — Transactions entre « les RR. curés et chapelains de la paroissiale d'Allos et M^e Jacques Gariel, docteur médecin, au sujet de la possession du pré, dit le *Pré de Dieu*. — Contrats de mariage entre : — noble Cézar Payani, de Saint-Martin-d'Entraunes, et damoiselle Isabeau d'Amicis, veuve de M^e Louis Louiqui, notaire ducal du dit lieu ; — Honoré Bourrillon et Jeanne Tartanson ; — Louis Conilhe et Marie Caire ; — Jacques Arvel et Marie Gireud, fille de M^e Vincent, « moderne baille au présent lieu d'Allos ; » — Louis Augier et Anne Jullien. — Testaments : -- de Charles Rebattu ; — de Peironne Aubert,

femme de Reymond Bouriglon ; — de R. messire Pierre Chais, prêtre ; — de M^e Spirit Piny, notaire et procureur à Allos, etc.

B. 35. (Registre.) — Petit in-folio, 542 feuillets, papier.

1676-1681. — ALLOS. — Insinuations. — Quit-
tance de 403 écus donnée par M. Jean François Gravier,
juge royal de Colmars, à M^e Pierre Paulet, notaire ducal
à Allos. — Obligations : — de 20 écus, pour « la chapelle
Saint-Jacques fondée au hameau du Seignus ; — de
403 livres pour noble Spirit Arnaud, seigneur de Méouilhe.
— Cession de tous ses droits à la succession paternelle
consentie par R. Jean Clary, prêtre, en faveur de son
frère, R. Gaspard Clary, prêtre, « en considération des
bons et agréables services qu'il en a reçu et en reçoit
journallement. » — Liquidation des frais du procès,
soutenu par la communauté d'Allos contre le seigneur
Caméran, s'élevant à 4,400 livres. — Contrats de mariage
entre : — Spirit Bourrillon et damoiselle Marguerite
d'Amicis, d'Entraunes, avec constitution de dot par les
R.R. messires Louis et Jean d'Amicis, frères de la future,
prêtres résidant en la cité de Rome ; — M^e Pierre Roux,
notaire à Villars-Colmars, et damoiselle Marthe Robert,
avec constitution de dot par l'aïeul de la mariée, M^e Jean
Masse, notaire et procureur à Barcelonnette ; — Pierre
Boyer et Madeleine Pellissier ; — Etienne Granier, de
Villars-Colmars, et Catherine Gaye ; — M^e Charles Fabry,
notaire à Beauvezer, et Madeleine Gaye ; — Spirit Sicard
et Marie Chais ; — André Pellissier et Marie Rovier ; —
Jean Giraud et Jeanne Bourrillon. — Testaments : —
d'Honorade Richaud ; — de Spirite Matheron ; — d'Hono-
rade Tholozan ; — de R. messire Antoine Gariel, prêtre
d'Allos, etc.

B. 36. (Registre.) — Petit in-folio, 591 feuillets, papier.

1682-1683. — ALLOS. — Insinuations. — Con-
seil général de la communauté d'Allos, tenu sous la prési-
dence de M^e Jules César de Pascalis, sénateur, gouverneur
et préfet de Barcelonnette, et du seigneur comte de Vinti-
mille, « sénateur ordinaire du Sénat de Nice, à l'effet de
statuer sur le règlement et observance de la gabelle
du vin et autres institutions et ordonnances municipales. »
— Transaction entre dame Isabeau Roux, épouse de no-
ble Esprit d'Arnaud, seigneur de Méouilhe, et M^e Pierre
Gariel, notaire ducal d'Allos, au sujet d'une obligation
de 4,000 livres contractée par ce dernier, suivant acte
reçu par M^e Bernard, notaire et procureur à Barcelon-
nette. — Obligation de 360 livres pour M^e François
Millon, chirurgien, d'Allos. — Achat d'un cens annuel de
4 écus et 2 livres par messire Pol Chaix, docteur en droit,

curé de la paroisse de Bouchiers (Allos). — Vente d'un
office de notaire par M^e Louis Piny, notaire et receveur à
Allos, en faveur de son fils Joseph Piny, praticien. —
Acte de société entre Jean Pellat et Jean Giraud, pour la
construction des moulins dits de *la Belière*, à Allos. —
« Donations en patrimoine clérical » pour : — R. Spirit
Gariel, clerc tonsuré ; — François Pellat, « promu à la
première tonsure. » — Quitittance de 440 doubles d'or
donnée à la communauté de Saint-Martin-d'Entraunes
par M^e Jean Bovis, avocat. — Divisions de biens « avec
limitations de terre » pour : — les hoirs de Vincent
Giraud ; — les hoirs de Jean Ameli ; — les hoirs de
Jacques Audemar. — Contrats de mariage entre : —
M^e Louis Laurent, « notaire héréditaire collégié et bailli
pour S. A. R. au lieu de Larche, » et damoiselle Jeanne
Pascalis, fille de M^e Ange Pascalis, aussi notaire collégié
à Allos ; — Sébastien Maurel, de Barcelonnette, et Claire
Pascalis ; — Louis Gariel et Jeanne Vidal. — Testaments :
— de Jean Mercadier ; — de Jean Sicard, maréchal ; —
de François Garsin ; — de Marie Coste, veuve d'André
Michel ; — d'Antoine Vidal ; — de Pierre Ameli ; — de
M^e Jacques Pascalis, notaire à Allos ; — de Jean Guieu ;
— de Jean Fournier. — Révocation par Joseph Chais, du
testament qu'il avait fait, « estant malade dans un des
hospitals de Tours en Tourraine, » etc.

B. 37. (Registre.) — Petit in-folio, 555 feuillets, papier.

1684-1685. — ALLOS. — Insinuations. — Imposi-
tion, « sur la ville d'Allos, » d'une taille de 20 sols pour
le paiement « des donatifs et droits de cavalcades dus à
S. A. R. » — « Acte de société ou communion de biens »
pour Honoré et Barthélemy Gay, frères. — « Copie de
lieutenance pour M^e Pierre Gariel, notaire ducal, baile et
juge ordinaire, constituant pour son lieutenant le sieur
receveur Louis Piny, notaire ducal, « l'un des 5 collé-
giés de cette ville d'Allos, et le député pour assister et
autoriser les actes testamentaires, inventaires et division
de biens de feu Charles Rebatu. » — Émancipations : — de
Louis Chais ; — de Jean Isnard. — Obligation de 400 livres
pour la lumineaire du Saint-Sacrement de la paroisse
d'Allos. — Contrats de mariage entre : — noble Charles de
Besson et damoiselle Isabeau Maurin, fille de M^e Jean-
Antoine Maurin, notaire et procureur du lieu de Revel ; —
Honoré Pascal et Peyronne Bourrillon ; — Joseph Pellis-
sier et Madeleine Paulet, fille de M^e Pierre Paulet, notaire
à Allos ; — Jean Gandanbert, « maître bastier, » de Col-
mars, et Isabelle Bremond ; — Louis Berlie et Honorade
Roux. — Testaments : — de messire Jacques Halec,
prêtre ; — de Spirite Joard, femme de Jean Garsin ; —
d'Honoré Bremond ; — de Paul Reverdin, etc.

B. 38. (Registre.) — Petit in-folio, 510 feuillets, papier.

1697-1698. — ALLOS. — Insinuations. — Fondation dans l'église de N.-D. de Valvert d'une chapelle sous le vocable de Saint-Antoine de Padoue. — Convention entre R. messire Louis Julien, prêtre, et Antoine Magnaud, au sujet des limites de leurs propriétés. — Obligations : — de 404 livres en faveur de M^e Mathieu Chauvet, notaire à Méolans ; — de 362 livres en faveur de M^e Ange Maurin, notaire ducal à Barcelonnette. — « Livrement de la lampe du maître-autel de ceste paroissiale, » en faveur de Sébastien Guirand qui « s'est offert la faire brûler nuit et jour, moyennant 8 écus et 40 sous par an. » — Ordre de M^e Spitalier, lieutenant du sieur Horace Lambert, « juge conservateur général du tabellionat en la ville et vicayrie de Barcelonnette, » à M^e Pierre Gariel, notaire à Allos, « d'extraire de ses notes et prothocolles, l'acte d'achept fait par le sieur receveur Louis Pini, et icelui remettre à l'archive de l'Insinuation. » — Quittance de 300 livres en faveur des héritiers de damoiselle Madon Granier, donnée par capitaine Honoré Pascal pardevant « illustrissime seigneur Barthélemy Constantin des seigneurs de Chateaufort, conseiller, sénateur, avocat fiscal général et patrimonial au souverain Sénat de Nice, préfet en la ville et viguerie de Barcelonnette. » — Acte de tutelle pour les hoirs de Barthélemy Guieu. — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de François Guirand ; — les hoirs de François Arvel. — Contrats de mariages entre : — Honoré Second et Anne Bernard ; — Esprit Martin et Madeleine Perron ; — Pierre Guieu et Isabelle Pellissier ; — Louis Gireud et Marguerite Reinaud ; — Clément Pellissier et Anne Arvel ; — Honoré Cornilhe et Jeanne Reinaud. — Testaments : — d'Isabeau Julian ; — de Marthe Hermelin, etc.

B. 39. (Registre.) — Petit in-folio, 886 feuillets, papier.

1697-1698. — ALLOS. — Insinuations. — Conseil général de la communauté d'Allos contenant imposition d'une taille de 42 sous par once cadastrale, pour payer « tous les frais soufferts par les habitants, s'élevant à 44,200 livres, soit pour les quartiers d'hiver des troupes commandées par M. de Julien et M. de Berri, soit pour le port des fusils et des soliers et les frais des ustensiles. » — Autre conseil contenant délibération des officiers de la communauté pour aviser aux moyens de régler « les grands despens qui se font... attendu que, nonobstant que la taille imposée soit fort médiocre, ils ont peine à la pouvoir exiger, tant à cause de la pauvreté des habitants, veu les bruslements et divers saccages

qu'ils ont soufferts, que pour la mauvaise récolte, tempeste et encore la gelée arrivés ces jours passés aux fruits des hameaux. » — Procuration donnée par les habitants d'Allos à leurs consuls pour contracter un emprunt destiné à payer la part contributive de la dite ville dans l'imposition de 4,000 pistoles votée par l'assemblée générale de la vallée en présence de M. le marquis d'Aix, « commandant d'icelle, » afin d'éloigner les troupes allemandes campées devant Barcelonnette et menaçant d'envahir la région. — Obligation de 2,000 livres contractée par la communauté d'Allos envers divers habitants de la ville « retenus otages et prisonniers au camp de Sainte-Brigide et à la prison de Cony, d'où ils ne furent eslargis qu'en payant la susdite somme à laquelle la communauté avait été taxée pour raison des hommes qu'elle devait fournir à la milice de toute la vallée. » — Convention et accord entre M^e Joseph Jacques, notaire collégié et procureur à Barcelonnette, et M^e Mathieu Chauvet, notaire à Méolans, touchant l'héritage et succession d'Antoine Millon. — Cheptel, « d'un troupeau de bestes menues, soit moutons, brebis, agneaux et chèvres, pris par Louis Meifred, habité à Beausset en Provence. » — Marché fait par les officiers de la communauté d'Allos pour les réparations de l'église paroissiale. — Obligation « d'un cens annuel et perpétuel » de 400 livres souscrite par la communauté d'Allos en faveur de noble Honorat, notaire collégié de Méolans, pour couvrir l'emprunt de 300 pistoles contracté envers lui en vue de fournir les subsides exigés pour les munitions de guerre, par le marquis de Tournon, lieutenant général de S. A. R., et par monseigneur le maréchal de Catinat. — Division de biens patrimoniaux entre les hoirs de M. de Caméran, préfet de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : — Jean Pin et Marguerite Michel ; — Joseph Milon et Marie Reinaud ; — Antoine Granier et Marie Pellat ; — Joseph Julian et Marguerite Gravyer ; — Joseph Bernard et Marguerite Pellat ; — Honoré Reinaud et Anne Gaye ; — M^e Pierre Gariel, notaire à Allos, et Isabeau Millon ; — Jean Martin et Madeleine Berlie. — Testaments : — de damoiselle Isabeau Lions ; — de Marguerite Bourrillon, veuve de Pierre Allègre ; — d'Isabelle Gibelin ; — de Jacques Rouvier ; — de Jeanne Ventre, etc.

B. 40. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1670-1695. — ALLOS. — Insinuations. — (Note de l'insinuateur portant que le présent cahier doit être placé à la suite du livre « des instruments d'Allos de l'année 1698.) — Imposition, par le conseil général d'Allos, d'une taille extraordinaire de 4,687 livres, « pour payer

les subsides dus à M. de Beauregard et à M. de Julien, brigadier des armées du roi, commandant les troupes de S. M. de France en la vallée de Barcelonnette. » — Echange de terres entre le sieur receveur Louis Piny et M^e Marc-Antoine Pascalis, avocat. — Conseil du quartier de Seignus (Allos), votant des emprunts pour payer : — les dommages causés par le régiment de Senneterre ; — les réparations à faire au palais de la préfecture de Barcelonnette, etc. — Contrats de mariage entre : — Jacques Rouier et Marguerite Pellissier ; — M^e Pierre Gariel, praticien, « et damoiselle Anne-Marie, fille du receveur Louis Piny ; » — Honoré Amely et Anne Paulet. — Testaments : — de Marie Giraud, femme de Jean Honorat ; — de R. messire Charles Pascalis, docteur en droit, protonotaire apostolique, vicaire perpétuel en l'église d'Allos, prieur commendataire de N.-D. de Molanés, vicaire et official forain en la ville de Barcelonnette, pour monseigneur l'archevêque d'Embrun, etc.

B. 41. (Registre.) — Petit in-folio, 775 feuillets, papier.

1697-1704. — ALLOS. — Insinuations. — Actes du conseil général d'Allos contenant : — imposition de 300 écus pour payer les contributions de guerres exigées par M^e Duffon et autres officiers des régiments français cantonnés à Barcelonnette ; — emprunt de 938 livres ducales pour participer au don gratuit offert par la vallée de Barcelonnette à l'occasion de la naissance de monseigneur le prince de Piémont (Charles-Emmanuel) ; — emprunt de 500 livres pour payer les tailles dues à M. de Rubillant, intendant général du comté de Nice ; — approbation desdits emprunts par M. Audiberty, préfet de Barcelonnette. — Cession de « biens fonds » en faveur de R. messire Pierre Garsin, prêtre, demeurant à Autun, diocèse de Valence. — Fondations de messes dans la chapelle du Saint-Nom de Jésus. — Quittances : — de 80 écus pour messire César Pascalis, curé de l'Enclastre en Dauphiné ; — de « 9 pistoles d'Espagne » en faveur de M^e Jean Fortoul, notaire à Jausiers. — Bail des herbages des montagnes pastorales d'Allos, moyennant rente annuelle « de 15 pistoles, faisant 200 francs, monnaie de France. » — « Acte de patrimoine clérical » en faveur de messire Jean Pellissier, « accolite. » — Bail emphytéotique de tous les biens de la « vicarie » d'Allos, consenti par messire Honoré Pascalis, « considérant que en ce pays montueux, par l'abondance des neiges et la rigueur des froids, les fallances de récoltes sont fréquentes, et que les biens ecclésiastiques ne peuvent être cultivés par les recteurs, vu leurs grades, conditions et dignités. » — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de Pierre Guions ; — les hoirs de Pierre Deblieux ;

— les hoirs de Sébastien Gariel ; — les hoirs de Marc Amelys. — Contrats de mariage entre : — noble Joseph Bonet, coseigneur du lieu de la Pène en Provence, et damoiselle Anne Pascalis, assistée de dame Marie d'Amicis, sa mère, et de son oncle R. Alexandre Pascalis, docteur en droit, prieur de Moriez et official forain de monseigneur l'évêque de Senez ; — M^e Joseph Piny, notaire collégié d'Allos, et damoiselle Honorade Pascalis ; — Pierre Thome et Jeanne Milon ; — Paul Giloux et Thérèse Pellat ; — Antoine Granier et Anne Pelat ; — Barthélemy Barbaroux et Madeleine Gay ; — Joseph Mercadier et Isabeau Gariel. — Testaments : — de François Olivier ; — d'Anne Arvel, veuve d'André Pellissier ; — de Madeleine Coste, veuve de Joseph Léautaud, de Saint-Martin-d'Entraunes ; — de Claude Guirand ; — d'Isabelle Moutet, veuve de Vincent Giraud, etc

B. 42. (Registre.) — Petit in-folio, 1075 feuillets, papier.

1705-1716. — ALLOS. — Insinuations. — Impositions extraordinaires de tailles sur la communauté d'Allos à l'occasion des contributions en argent et en nature exigées par M. de Langlis, « commissaire ordonnateur », et par M. le marquis de Leguerchais, colonel du régiment de la Marine, brigadier général commandant les troupes de S. M. de France dans la vallée de Barcelonnette. — Conseil de la communauté d'Allos, contenant délibération « d'établir un hôpital dans ce lieu pour le soulagement des soldats malades des 12 compagnies du régiment de Bastille qui s'y trouvent en quartier d'hiver ; » — autre conseil portant « ratification » d'un emprunt de « 200 pistoles à 16 livres pièce, pour pourvoir aux urgentes nécessités du temps et éviter les exécutions militaires ; » — ordre de M. Antoine Honorat, baille et juge ordinaire pour S. M., à M^e Jean-François Jaubert, avocat « et économiste de l'insinuation de Barcelonnette et lieux de sa tape, » d'insinuer le susdit acte de conseil. — Obligations : — de 400 livres pour M^e Pierre Bernard, médecin de Barcelonnette ; — de 1000 livres consentie par les quatre trésoriers de la communauté d'Allos, en faveur de messire Pierre Ailhaud, prêtre, d'Entraunes ; — de 2200 livres par la même communauté au profit de R. messire Jean Gireud, aumônier pour S. M. au fort de Barreaux. — Ventes de terres et maisons en faveur : — de M^e César Paiani, notaire de Saint-Martin ; — de R. Antoine Ollivier, prêtre et curé de Bouchiers ; — de R. Jacques Pascal, prêtre et prieur d'Anielle, en Dauphiné. — Donation en faveur du cadet Joseph d'Amicis, d'Entraunes, par sa sœur damoiselle Thérèse d'Amicis, « désirant de marquer l'amour qu'elle a pour son frère et la part qu'elle prend au mariage pro-

jeté entre ce dernier et damoiselle Marie Amat, de Saint-Paul. — Bail et rente emphytéotique d'une maison du hameau de la Foux, au profit de R. P. Antoine Arnaud, docteur en sainte théologie, prieur du couvent de Saint-Dominique, à Barcelonnette. — « Démission de trésorarie faite par M^e Jacques Martin, trésorier d'Allos, subrogeant à ses lieu et place M^e Chaix, et lui abandonnant le cinq pour cent pour le droit d'exaction. » — Emancipation de Madeleine Arnaud, veuve d'Etienne Allègre. — Transport de créances au profit de M^e Pierre Manuel, notaire royal de Barcelonnette. — Inventaire et « discussion » de l'héritage de R. messire François Gariel, prêtre d'Allos. — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de Joseph Barras; — les hoirs d'Alexandre Pascal; — les hoirs de Joseph Pin; — les hoirs de Pierre Guieu. — Contrats de mariage entre : — Jean-Baptiste Paian, de Saint-Martin, et Rose Pellissier; — Noble Jean Paris, du lieu de Pras, diocèse de Digne, et Cattin Pascalis; — Antoine Attenoux, de la Mure (Provence), et Jeanne Amelli; — Sébastien Guirand et Jeanne Pin; — Louis Roman, de Beauvezer, et Thérèse Gariel; — M^e Jean-Antoine Baille, notaire royal du Vernet (Provence), et Marguerite Chaix; — Jean Collomb, de Revel, et Marie Gay; — Pierre Saurin, de Thorame-Haute, et Lucrèce Pellissier; — Giles Deflo, « jeune berger, » d'Eyguières (Provence), et Anne Pellissier. — Testaments : — de R. Paul Chais, prêtre; — de M^e Laurent Pascalis, notaire, à Allos; — de R. Jean Pellat, curé de la Foux; — de damoiselle Sabillie de Penejean, de L'isle en Avignon; — d'Honoré Gautier, de Saint-Martin; — d'Anne Amély; — de Louis Berlie; — de Joseph Demaine, maître maçon, du lieu de Seis en Savoie; — de Pierre Corse; — de « R. seigneur Gaspar Besson, archidiacre du diocèse de Glandèves, prédicateur actuel à Allos, » etc.

B. 43. (Registro.) — Petit in-folio, 803 feuillets, papier.

1611, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : — par Etienne Chalvet à Antoine Tiran, de Barcelonnette, « de douze douzaines de peaulx de moutons et fèdes que lui expédiera d'iceluy jour N. D. de septembre à Saint-Michel, moyennant 40 florins pour chacune des dites douzaines; » — par Antoine Manuel à Honoré Graugnard, « d'ung pair de bœufs, un de poil rouge et l'autre froment, pour la somme de 25 escus de 5 florins pièce, monnaie corant. » — Echange de dettes entre « sire Jehan Roux et noble damoiselle Catherine de Sacquy, femme de M^e Mathieu de Cappon, docteur en droit, de la ville de Barcelonnette. » — Quit-tance de 449 écus donnée par M^e Antoine Maurin, docteur en droit, du lieu de Faucon, à M^e Jean Pellissier, marchand

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

de la cité de Digne. — Contrats de mariage entre : — Sperit Matheron, « costurier, » de Barcelonnette et Spirite Cotholenc; — Jean Garcin et Marguerite Imbert, d'Uvernet; — Antoine Bonnet et Sébastienne Martel; — Arnoulx Bernard et Spérite Merchier; — Jean Sicard et Louise Jaubert; — Arnaud Léotaud et Philippine Richaud, de Fours : — Honoré Jaubert et Louise Bonnet, d'Uvernet; — Jean Merchier et Madeleine Borel, de Barcelonnette; — Sébastien Ebrard et Antoinette Pelletier, de la paroisse de Faucon; — Honoré Guibert et Jeanne Girard, de Barcelonnette; — Antoine Bellon et Francque Bellon, de Fours; — Pierre Girard, de Faucon, et Catherine Sicard; — Antoine Ebrard, « bastier, » de Barcelonnette, et Madelcine Masse; — Thomas Lyons, cordonnier, et Sperite Ardoin; — Sperit Lions et Jeanne Bonnet, de Saint-Pons; — Henry Barbaroux, du lieu de Colmars, en Provence, et Catherine Julian, de Barcelonnette; — Antoine Manuel et Marie Berlie, de Faucon; — Etienne Maurel et Marguerite Allard, de Faucon; — Simon Lyons et Françoise Maure. — Testaments : — de Rostan Garin, de Barcelonnette; — de Pierre Proal, de Faucon, etc.

B. 44. (Registro.) — Petit in-folio, 815 feuillets, papier.

1611, juin-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration spéciale et générale donnée, suivant permission de M^e Antoine Maurin, docteur en droit, podesta de la ville et vallée de Barcelonnette, à Anne Rochette, par son mari Jean Roubin, « marchand de Marseille, trafiquant le monde à l'estat de marchandise. » — Partage de biens patrimoniaux entre messire Sperit Colomb, prêtre de Barcelonnette, et Mathieu et Antoine Colomb, ses frères. — Vente d'une terre sise à Seyne, en Provence, faite par M^e Louis Silve, cordonnier résidant à Barcelonnette, à M^e Jean Payan, notaire royal à Seyne. — Acte d'émancipation pour François Cotholenc, « lequel tenant ses mains jointes dans celles d'Urbain Cotholenc, son père, jenoulx à terre, teste découverte, avec toute humilité a requis et supplié icelui de le volloyr deslivrer de ses liens et jougs paternels..... et lors le dit Urbain, oui et entendu l'humble requeste de son fils, a relasché les mains dudit François, d'entre les siennes, et par même moyen l'émancipant, l'a deslivré de ses liens et pouvoirs le mettant hors de sa puissance paternelle. » — Acte d'apprentissage par lequel « Guillem Isnard, aveugle, du lieu d'Esparron-de-Verdon en Provence, s'engage à apprendre et enseigner bien et due-ment à jouer, toucher et sonner de l'instrument de la sansogne ou violle à Sperit Baille, aussy aveugle du lieu de l'Aupilhon; » et ledit Baille s'engage « à servir loyale-

mément le dit Isnard à l'exercice de la sansogne durant le temps et espace de 27 mois, et à lui payer 47 florins. » — Procuration donnée à Domenge Ardoyn, par son mari, M^e Mathieu Fébure, « hoste de Gap, suivant les troupes de S. A. le duc de Savoie. » — Contrats de mariage entre : — Jean Pellat, du lieu d'Allos, et Françoise Martel, des Agneliers; — Sperit Matheron et Marguerite Matheron, de Saint-Pons; — Jean Bonet, couturier, et Catherine Allard; — M^e Antoine Maurin, docteur en droit, et damoiselle Suzanne Desdier, de Faucon; — Louis Goin et Jeanne Bellon, de Fours; — Antoine Grognard, cordier, et Antoinette Arnaud, de Barcelonnette; — Phillipe Manuel et Catherine Augarde, d'Enchastrayes; — Martin Moudon et Marthe Richaud, de Faucon; — Antoine Jauffred et Madeleine Jauffred, de Fours; — Honoré Gensson et Jeanne Goin, de Fours; — Antoine Dausin, du lieu de Sassenage en Dauphiné, et Marthe Beraud, de Barcelonnette; — François Cotholenc et Marie Graugnard, de Faucon; — Honoré Geuynier et Françoise Martel, des Agneliers. — Testaments : — de Jeanne Ebrard, du lieu de Molanés; — de Peyronne Mathe, veuve de Sperit Isoard, du lieu de la Conchette; — de Sperite Ardoyn, femme de Thomas Lyons, cordonnier, de Barcelonnette; — de Pierre Hugues, chapelier, de Barcelonnette, etc.

B. 45. (Registre.) — Petit in-folio, 740 feuillets, papier.

1611, août-décembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Quittances : — de 25 livres ducales donnée à André et Reynaud Charpenel, frères, par M^e Jean Jaubert, notaire et procureur fiscal, pour S. A. le duc de Savoie, en la ville de Barcelonnette; — de 42 florins, en faveur de Charles Cotholenc, par M^e Mathieu Jacques, notaire et bailli de Meyronnes, au nom des consuls et communauté dudit lieu; — de 160 florins, donnée à Joseph Tiran, par M^e Mathieu de Cappon, docteur en droit, en qualité de tuteur de Sperite de Cappon, sa nièce. — Acte de mise en possession de la chapellenie fondée en l'église de Faucon, sous le titre de Saint-Jacques, en faveur de messire Louis Desdier, clerc : « or il » est que le sieur Louis Desdier ayant en main les lettres » à lui données par N. S. P. le Pape et les lettres émanées » de Mgr l'archevesque et prince d'Embrun... et ayant » la présence du R. messire Jehan de Faucon, docteur » en sainte théologie, prêtre et prieur du prioré de N.-D. » de Faucon... l'aurait humblement requis de le volloyr » mettre en possession de la dite chapellenie..... messire » de Faucon, après avoir veu les dites lettres, a mis » messire Desdier en possession réelle, corporelle et » actuelle de la dite chapellenie, droits et revenus d'icelle, » et en signe de vraie possession, le R. prieur a prins

» messire Desdier par sa main droite, et ayant tous deux » teste découverte, se sont mis à genoulx devant l'autel, » lui faisant dire l'oraison dominicale, fait couvrir et » découvrir le dit autel, et généralement fait faire tous » les signes et gestes d'un vrai possesseur, en tel cas » requis. » — Procuration donnée à messire Joseph Maurin, prêtre, par les sieurs Jacques de Faucon et Jean Tiran, consuls modernes de Barcelonnette « pour, au nom de la dite communauté, soy transporter au lieu de Largentière en Dauphiné, et tacher d'achepter 2 mulets les plus beaux que pourra. » — Procuration donnée par les paroissiens de l'église de Fouillouse, à M^e Louis Levesie et Salvati, procureurs du Roi en la cité d'Embrun, « pour et au nom des constituants remettre purement et absolument, entre les mains de Mgr l'archevesque et prince d'Embrun, la chapellenie fondée en l'église de Saint-Paul, sous le titre de N.-D. d'Humilité, prier et requérir sa Paternité Révérendissime de vouloir bien incorporer à perpétuité la dite chapellenie au bénéfice de la cure de Fouillouse, attendu que, le revenu annuel de la dite cure n'étant que de 6 charges de blé et 10 florins, on ne peut trouver aucun ecclésiastique pour l'exercice d'icelle. »

-- Cens annuel et perpétuel, en faveur du R. P. frère Pierre Bonnet, docteur en sainte théologie, prieur du couvent des Frères-Prêcheurs de Barcelonnette, par Anne Donadiou, veuve de Matheron Vital, laquelle confesse avoir reçu, du dit R. P. prieur, « la somme de 100 florins... et en recognoissance d'icelle a imposé une cense annuelle et perpétuelle de 7 1/2 pour cent sur tous ses biens présents et advenir. » — Procuration donnée par messire Jacques Desdier, docteur en théologie, recteur de la chapellenie Saint-Jacques de Faucon, « à vénérable messire Bordon, présenteur en l'église de Sainte-Agricolle d'Avignon, et à M^e Jean Bothereau, praticien en la cour de Rome... pour et au nom du constituant résigner, céder et remettre la dite chapellenie *in favorem Ludovici Desdieri fratris sui*, au nom de N. S. P. le Pape ou autre ayant sur ce pouvoyr à la cour de Rome. » — Contrats de mariage entre : — Isnard Arnaud et Louise Audemard, du lieu de la Saulce; — Nicolas Graugnard et Marguerite Girard, de Faucon; — Bertrand Graugnard et Marie Ranguis, de Barcelonnette; — Sperit Burlhe et Françoise Proal, d'Enchastrayes; — Jean Fabre et Sébastienne Graugnard, de Faucon; — Louis Manuel et Marie Aubert, de Faucon; — Jean Jaubert et Catherine Matheron, de Barcelonnette; — Thomas Lyons, cordonnier, de Barcelonnette, et Anne Ollivier, de la ville de Gap en Dauphiné; — Louis Caire et Marie Jaubert, de Barcelonnette; — Nicolas Proal et Madeleine Caire, de Faucon; — Marc Caire et Marthe Manuel; — Sperit Donadiou et Catherine Bremond; — Jean Jaubert et Bartholomée Arnaud; — Antoine Giraud

et Catherine Martel ; -- Jean Manuel et Honorade Caire ; -- Louis Jauffred et Armande Arnaud, de Fours ; -- Jean Genssons et Catherine Gueymar ; -- Honoré Allègre, de Colmars en Provence, et Sperite Hugues, de Barcelonnette ; -- Antoine Manuel et Antoinette Girard ; -- Honoré Girard et Catherine Cotholenc ; -- Jean Allemand et Catherine Brun. -- Testaments : -- de noble Suzanne Tiran, veuve d'Honorat Matheron, d'Uvernet ; -- d'Antoinette Lyons, veuve en secondes noces de Bertrand Maurel, du lieu d'Aupilhon ; -- d'Isabelle Caire, femme de M^e Antoine Caire, notaire à Barcelonnette ; -- d'Isnard Maurin, du lieu des Agneliers ; -- d'Antoine Gastinel, du lieu des Agneliers, etc.

B. 46. (Registre.) — Petit in-folio, 470 feuillets, papier.

1612, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente à l'encan du greffe consulaire de Barcelonnette, « comme de toute antiquité estait coutume. » — Procuration donnée à messire Laurens Vinady, curé de Larche, par les prêtres et bénéficiers de cette vallée, « savoir, vén. messires : Antoine Beraud, prêtre et curé de Barcelonnette ; Joseph Maurin, prêtre de Barcelonnette ; Honoré de Faucon, curé de Jausiers ; Antoine Spitalier, curé de Meyronnes ; Jean Robert, bénéficié à Larche ; André Garcin, prieur de Tournoux ; André Matheron, curé de Saint-Pons ; Honoré Chauvet, curé de Revel... etc., réunis pardevant vénérable messire Michel Nicolas, prêtre et official forain... pour, au nom dudit clergé, se transporter à Turin et prier S. A. de leur faire grâce et entière rémission, en considération de leur pauvreté, des décimes assignés, par Sa Sainteté, sur le clergé des états de Savoie. » — Quittance de 33 écus de 5 florins pièce donnée par M^e Antoine Besson, marchand, de Barcelonnette, à « illustrissimo signore Benedetto Cusin, » du lieu de Verseilh, en piémont, « jadis lieutenant du gouverneur au présent pays. » — Cens annuel et perpétuel consenti par Sperit Esmenjaud, en faveur du R. P. Pierre Bonnet, docteur en théologie, prieur du couvent des Frères-Prêcheurs de la cité d'Aix : « la dite sense annuelle et perpétuelle, à raison de 7 1/2 pour cent en deniers clairs et liquides, pour une somme de 200 florins roy prêtée au dit Esmenjaud. » — Emprunt de 670 écus fait à M^e Berard, notaire à Barcelonnette, « par les communiens du lieu d'Uvernet, en présence de M. Pierre Magnaudy, docteur en droit, podesta de la ville et vicarie de Barcelonnette, » assisté de M^e Louis Caire, consul de ladite ville. -- Contrats de mariage entre : -- André Matheron et Antoinette Blanche ; -- Pierre Esmenjaud et Guillaumone Roubaud, du lieu de la Frache ; -- Honoré Proal et Peironne Ranguis ; -- Gaspard Maurin et Mar-

guerite Hermitte ; -- André Cornaud et Catherine Suano, du lieu de Tournoux ; -- Vincent du Bellan et Marguerite Matte, du lieu de la Conchette ; -- Charles Graugnard et Catherine Gilles ; -- Jacques Caire et Jeannette Eyssautier ; -- Jacques Ranguis, de Faucon, et noble Anne Caire, du Lauzet ; -- Antoine Derbès, de Revel et Catherine Matte ; -- Jean Beraud et Sébastienne Brun. -- Testaments : -- d'Etienne Sicard, de Barcelonnette ; -- de Sperite Manuel, veuve de Sperit Ebrard ; -- d'Honorade Arnaud, veuve de Goin, de Fours ; -- de Louise Gaude-mar, veuve de Ventre, des Agneliers, etc.

B. 47. (Registre.) — Petit in-folio, 503 feuillets, papier.

1612, mai-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : -- par Laurent Salvat, chapelier, à Louis Jaubert, cordonnier, de « 20 carterronnes et une livre de cuir en 3 balles, au prix de 55 écus et 3 sous ; » -- par « Mgr Antoine de Bollogne, évêque de Digne, en Provence, d'un passage d'eau en faveur des particuliers du forestaige du Plan... attendu que cette année passée, par les grandes inondations, le ruisseau de Baschelar a rompu et emporté la plus grande partie des conduits d'eau. » -- Acte d'association pour la ferme de la dime entre les sieurs Spitalier et Lions, de Barcelonnette, « lesquels se sont acheminés à la cité d'Embrun pour avoir aux enchères la ferme des droits et revenus que prend annuellement le R. archevêque et prince d'Embrun, sur les communautés de Barcelonnette, Méolans, Revel, Lauzet et Saint-Pol, et ont arranté le disme du grain et bétail de quelque nature que ce soit, à la somme de 1503 livres. » -- Quittances : -- de 175 florins donnée à M^e Octavio Barrallio, notaire ducal à Nice, par les sieurs Louis Caire, Pierre Bonnet, Victor Lions et Pierre Pellotier, « consuls modernes de la ville de Barcelonnette, agissant au nom des 4 quartiers d'icelle ; » -- en faveur de noble Antoine Tiran, par noble Antoine de Bollogne et Suzanne Cressie, sa femme, des meubles joyaux et choses » que ledit N. Tiran avait en garde et en charge des mains de la dite Cressie, « c'est à savoir : une robe fustain blanc, autre robe noire bandée de velloux, une cote d'escarlatine avec velloux, deux oreillières, un grand miroir, une escoubette, un pignoir, ung vouelhet de dueilh, une ceinture avec clavier argent, une coëffe d'or, ung collier de perles à cinq cordes, une ceinture de velloux couverte de perles de granats, une aguilhe argent, 11 bracelets ambre, 2 cordes de coraulx ; » -- de 50 réales et 5 sous donnée au sieur Nicolas Laugier, consul de Jausiers, par messire Jean-Baptiste de Laurens, frère et héritier de Mgr Honoré de Laurens, archevêque et prince d'Embrun, laquelle

somme, représentant les arrérages de la dime de Jausiers, a été payée « en présence de moy Audiffred, notaire soussigné, en doubles d'or du coin d'Espagne, sezains de France et jaunets de Savoye, nombrés et comptés sur la table. » — Mise en possession de la cure de Saint-Pons, en faveur de messire Joseph Maurin, prêtre célébrant, de Barcelonnette. — Partages de biens patrimoniaux entre : -- les hoirs Garnier, du lieu de Miraval ; -- les hoirs Léautaud, de Fours. — Contrats de mariage entre : -- sire Jacques Jaubert, marchand, et Jeanne Grassi, fille de M^e Barthélemy Grassi, notaire et procureur à Barcelonnette ; -- Antoine Brun et Louise Eyssautier, du lieu de la Frache ; -- Bertrand Seignoret et Louise Lieutaud, de Fours ; -- Jean Girard et Jeannette Matheron, du lieu de la Conchette ; -- Antoine Roche, d'Allos, et Claire Jaubert, d'Uvernet ; -- David Malvieu, de la cité d'Embrun, et Susanne Aubert, de Jausiers ; -- M^e Pierre Allemand, notaire à Barcelonnette, et Isabelle Arnaud ; -- Claude Fortoul et Madeleine Audiffred, de Jausiers ; -- Jean Teisseire et Jeanne Aubert, etc.

B. 48. (Registre.) — Petit in-folio, 523 feuillets, papier.

1619, juillet-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Reconnaissance de 647 florins pour « sire Guillard Sensoldo, général assensateur des droits de l'insinuation... laquelle somme M^e Antoine Jaubert, notaire ducal et procureur à Barcelonnette, reconnaît et confesse devoir pour les droits des actes qu'il a reçus, tant publics que juridicts, soumis à l'insinuation, et par ces présentes promet payer, bailler et desliver en argent comptant et porter à Coni à ses périls et fortune. » — Quittance « de 150 écus, de la valeur de 5 florins, et en outre de 50 écus pour la ceinture d'argent, robes, coffres, etc. » donnée à sire Antoine Desdier par son gendre, M^e Antoine Bérard, notaire et procureur à Barcelonnette. -- « Acte d'élection et de nomination de Jean Jaubert, en qualité de prieur des confrères conventuels de la compagnie de Saint-Alloi, fondée et que se solennise dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, à Barcelonnette. » -- Vente d'une maison sise à Faucon en faveur de noble Jean-Baptiste de Faucon, sieur du Saulse, docteur en droit. — Donation d'une terre, à messire Jean Gastinel, prêtre, par Martin Maure, « considérant en soi estre réduit à ses derniers ans, et à fin qu'il ait quelqu'un ayant soing et cure, après sa mort, de dire quelques prières pour son âme. » — Procuration donnée à M^e Jean de Faucon, docteur en droit, par noble André de Bollogne, docteur en droit, capitaine Charles Couttolenc, et autres habitants de Barcelonnette, pour les représenter en la

cité de Turin, devant M. le sénateur Ternego, dans le procès à eux intenté par le sieur Gaglio, fiscal général, « parce qu'ils avaient adicisté à la élection des consuls de Barcelonnette dernièrement faite en présence du sieur Benedetto Cujano, lieutenant du gouverneur en la dite ville. » -- Contrats de mariage entre : -- Jean Clarion, du lieu de Laverq, et Peyroune Pons ; -- Pierre Ébrard et Ursule Ardoin ; -- Peyron Brouillon et Peironne Jauffred ; Honoré Pellissier et Lucrèce Hugues, du lieu de la Maure ; -- Pierre Alhaud et Marie Richaud, du Chastellar ; -- Charles Manuel et Philippe Maurel. -- Partage de biens patrimoniaux entre les hoirs de Marguerite Bourgarrel, de Barcelonnette. — Testaments : -- d'Antoine Grassi, de Barcelonnette ; -- de François Rebattu, du lieu de l'Aupilhon, etc.

B. 49. (Registre.) — Petit in-folio, 782 feuillets, papier.

1619, octobre - décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Convention entre les consuls de Barcelonnette et M^e César Bain, « lequel promet de régir, tenir et exercer les écoles de la ville, pendant la présente année, enseigner, apprendre et endoctriner les enfants de la dite communauté en bonnes mœurs, lettres, doctrines, pour le prix et somme de 50 écus de 5 florins, à la charge par le dit Bain de nourrir et entretenir, à ses coûts et dépens, un maître second pour les petits enfants. » -- Cancellation d'une quittance en faveur de Jehan de la Manoo, résidant à Coni. — Acte de mise en possession pour messire Jean Gastinel, prêtre, de la « secondaire fondée, sous le titre de Notre-Dame en l'église de Saint-Pierre à Barcelonnette, et à lui canoniquement donnée par les lettres de collation de Mgr Jacques Argence, maître aux arts, chantre et chanoine prébendaire en l'église métropolitaine d'Embrun. » -- Procuration faite par le conseil général et tous les particuliers et taillables du consulat de Barcelonnette au sieur Antoine Pascalis et au capitaine Charles Cotholenc, « pour, au nom des constituants, se transporter à la cité de Nice... s'adresser par devers illustrissime seigneur François Caipsot, sénateur et jadis délégué en ce pays, ensemble par devers M. le procureur fiscal général, et les requérir de vouloir bien faire cesser les exactions et poursuites que sont faites contre eux par le sieur Crouesio, commissaire délégué en cette ville de Barcelonnette pour la collection des tailles. » -- Acte d'apprentissage, en faveur de Reymond Martin, du lieu de Guillestre en Dauphiné, consenti par M^e Louis Jaubert, cordonnier à Barcelonnette, qui promet audit Martin, « de l'apprendre et enseigner à l'estat de cordonnier, et le nourrir à ses despens, comme convient à un bon maître

et père de famille, pendant une année, pour la somme de 10 écus de 60 sous pièce, monnaie de Dauphiné. » — Mise en possession, pour ven. messire Antoine Beraud, curé de Barcelonnette, de la chapellenie Saint-Léodegard à Saint-Pons, « suivant les lettres de collation escriptes en parchemin, scellées du sceau du vénérable chapitre d'Embrun, et signées Argentin, vicaire général, *sede vacante*. » — Nomination « d'Estienne Jaubert, en qualité de prieur de la confrairie Sainte Lucie, fondée en l'église du couvent Saint-Dominique, à Barcelonnette. » — Contrats de mariage entre : — François Arnaud et Antoinette Lèbre ; — Gabriel Jaubert et Marthe Arnaud, du lieu de Chancelaie ; — Michel Salva et Isabelle Blanche ; — Antoine Proal et Sperite Sicard ; — Honoré Matheron, du lieu de la Fornière, et Isabelle Manuel ; — Louis Allègre et Marguerite Collomb ; — Philippe Gastinel et Sperite Merchier, du lieu de Molanés ; — Jean Maurel et Claude Lieutaud, de Fours ; — Thomas Garcin et Sperite Arnaud, de Tournouls. — Testaments : — de Jeannette Pellissier, veuve de Jacques Grassy, de Barcelonnette ; — de Claude Ollivier, veuve de Pierre Ehrard, d'Uvernet ; — de Jean Borel, de Theoules, etc.

B. 50. (Registre.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1617, novembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligations : — en faveur d'Arnaud Goin, de 25 florins, prix « de 5 sestiers de bled froment ; » — de 22 ducats pour les sieurs Charles et Barthélemy Fabre, marchands de Barcelonnette. — Convention et marché par lequel le sieur Martin Allard s'engage à acheter, pour Christophe Cotholenc, de Faucon, « les peaulx tant de fêdes (brebis) que de moutons que se feront aux boucheries de la ville de Draguignan et de la ville de Seyne, en Provence, depuis la feste de tous les Saints jusques à la feste de Careme entrant,... et à blanchir, et bien doucement accomoder et adouber les dites peaulx. » — Mise en possession de la chapellenie du Saint-Sépulcre, à Saint-Pons, en faveur de messire Jehan de Faucon, docteur en sainte théologie, prieur du prieuré de N.-D. de Faucon. — Contrats de mariage entre : — Jean Bernard et Marthe Richaud, de Faucon ; — Jean Caire et Simone Allard ; — Marc Rippert et Jeanne Rebatu, etc.

B. 51. (Registre.) — Petit in-folio, 615 feuillets, papier.

1618, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte de compromis et d'arbitrage entre messire Nicolas Reynaud, curé du Chastelard, et les habitants dudit lieu, « lesquels, de l'avis et persuasion de leurs commungs amis, désirant imposer fin aux contes-

» tations et procès qui sont entre eux sur la possession » de la cure ou vicarie du Chastelard, droits et revenus » d'icelle, se sont librement et volontairement soumis » et se [soumettent de tous leurs différents, procès et » accessoires, au jugement et arbitrage du capitaine » Jean Jaubert et de M^e François Reynaud, notaire et » procureur à Barcelonnette. » — Partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de Sperit Proal, du lieu de Bozolières ; — les hoirs de Martin Bellon, de Fours. — « Transport pour noble Antoine de Bollogne, des droits, noms, actions et raisons que ses frères, nobles Pierre et Sperit de Bollogne, ont sur les biens, droits et héritage de feu Catherine Allemand, leur mère, lesdits constituants n'ayant commodité d'attendre le recouvrement de leur part à cause de leur continuelle demeure en Piémont. » — Quittance de 140 écus en faveur de noble Jean-Baptiste de Faucon, sieur du Saulse, « avocat, demeurant à Digne, en Provence. » — Acte de prix fait, par lequel les sieurs Guillaume Pastoris, maçon du lieu de Corps, en Dauphiné, et Claude Jaubert, maçon de Gap, s'engagent à faire 5 arcades « de pierre grossière dans l'église du couvent de Saint-Dominique, du côté du septentrion et de la qualité et hauteur des arcades qui sont au midy, moyennant la « somme de 65 écus, à condition » que l'on fournira aux dits presfachiers les manœuvres, la chaux, areyne, gip, bois, cordages, pierres et » autres choses qu'il conviendra. » — « Acte de sommation par messire Joseph Maurin, curé de Saint-Pons, » lequel faisant « le prosne accoutumé dans l'église paroissiale dudit lieu, en célébrant la grand'messe à interpellé tous les paroissiens, parlant au consul et aux » autres, de voloir faire réédifier et construire, pour le » service de Dieu et au bénéfice du public, le pont sur » Ubaye qui joint Saint-Pons aux autres forestaiges, et » de faire faire les cloches requises au pinacle de la dite » église. » — Convention entre les particuliers de la paroisse de Saint-Pons et le sieur Louis Caire, qui s'engage à faire, à ses coûts et dépens, « 2 cloches bonnes et receptables de la matière semblable au métal dont a été faite la grande cloche du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette... et icelles cloches du poids, scavoir : l'une de 6 quintaulx et l'autre de 4 quintaulx, et icelles rendre sonnante bien et dument dans la dite église,... moyennant la somme de 44 écus, de 5 florins pièce, pour chacun quintal des dits quintaux. » — Acte de conseil tenu, en vertu des lettres « de licence de se assembler, obtenues de S. A. le duc de Savoie, » par les hommes du quartier de l'Adroit de Faucon, réunis en présence de M^e Lyons, un des consuls de Barcelonnette, administrateur dudit quartier... lesquels particuliers ont passé obligation de 4,000 écus, de 20 blancs pièce, en faveur de

sire Antoine Bovis, de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : — Beynet Brun, cordier, de Barcelonnette, et Louise Arnaud ; — Peyron Jaubert et Cyprienne Pons, du lieu de la Lange ; — Gaspard Matheron et Jeannette Aye ; — Girard Cottolenc et Anne Tiran, de Barcelonnette ; — André Bonnet et Marie Maurin, de Faucon ; — Spirit Chauvet et Anne du Bellan ; — Pierre Seignoret et Sperite Chabrier ; — Antoine Montagnier, cordier, du lieu de Varages en Provence, et Simone Suano ; — Jean Audemar et Cyprienne Merchier, de Fours ; — Claude Fornier et Jeanne Girard ; — Spirit Hugues et Marie Gras ; — Sébastien Jaubert et Jeanne Ébrard, du lieu de Morjuan ; — Arnoux Brun et Jeannette Jaubert, du lieu de la Fornière ; — Blaise Eyssautier et Louise Bonnet, du lieu de Cervières ; — Jean Jolhéan, du lieu de Chasse, « terroir de Colmars en Provence, » et Jeannette Orge, du lieu de la Frache. — Testaments : — de noble Jehannon Tiran, de Barcelonnette ; — de « Donne » Louise Bonnet, veuve de Peyron Beraud, de Barcelonnette ; — de Madeleine Maurel, de l'Aupilhon ; — de Jean Ébrard, du lieu des Meissonnettes, etc.

B. 52. (Registre.) — Petit in-folio, 442 feuillets, papier.

1613, avril-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligations : — de « 50 doubles d'or en or du coin d'Espagne, » en faveur de « Done » Catherine Amigues, femme de M^e Jean Jaubert, notaire à Barcelonnette ; — de 11 écus et « 12 cestiers de bled froment, » pour M^e Monet Sicard, docteur en médecine du lieu d'Allos. — Quittances : — pour la communauté de Meyronnes, de 50 écus en déduction « de majeure somme due aux hoirs de noble François Tiran, représentés par Isabelle Cressie, leur mère « et tuteresse ; » — par M^e Antoine Berard, notaire à Barcelonnette, en faveur des habitants de Saint-Pons, de 75 écus, « qui sont ce que doit payer ledit quartier touchant les 300 écus par lesquels la ville et consulat de Barcelonnette contribue à la réparation et réédification du couvent Saint-Dominique, par ordre de S. A. le duc de Savoie et de l'excellentissime Conseil d'État ; — quittance générale, pour la communauté de Revel, « de toutes sommes d'argent que la dite communauté est tenue et obligée, en quelque manière et façon que ce soit, envers le capitaine Charles Cotholenc. » — Procuration des « particuliers tailhables » de Saint-Pons, à leur consul, Pierre Bosset, pour emprunter en leur nom, 50 doubles d'Espagne destinés à payer « le donatif de S. A. exigé a ja long temps, par le sieur Bonfils, commissaire à ce délégué. » — « Arrentement pour M^e Antoine Salvère, sieur du Saulse, gentilhomme ordinaire de S. A. résidant à Turin, de tous les biens, terres

et bastiments qu'il possède au terroir de Barcelonnette, moyennant une rente annuelle de 20 charges de blé, 10 écus de 5 florins, et 10 livres de lin bien et duement esdrussé et accomodé. » — Contrats de mariage entre : — Honoré Beraud et Louise Jaubert, du lieu de Larra ; — Étienne Pons et Louise Seignoret, du hameau de la Lauze ; — Pierre Mercheyer et Louise Matheron ; — noble César Tiran et Marguerite Caire, de Barcelonnette ; — Gabriel Peyron et Antoinette Pons ; — Pierre Allard et Marguerite Caire, du Bourget. — Testaments : — de Pierre Fabre, de Miraval ; — de Marthe Manuel, veuve d'Amand Allard, du Bourget, etc.

B. 53. (Registre.) — Petit in-folio, 864 feuillets, papier.

1613, juin-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente d'une vigne au lieu du Lauzet, consentie, en faveur d'Antoine Chauvet, par les dévôts et ven. religieux de Saint-Dominique, réunis dans le réfectoire de leur couvent à Barcelonnette, où étaient présents : R. P. frère Jean de Rives, prieur, frère Dominique Fabre, docteur en sainte théologie, frère Louis Gaudemar, frère Guilhem Bernard et frère Jean Boujarel, novice et profès. — Bail, moyennant une rente annuelle de 26 écus, de tous les biens de la confrérie du Saint-Esprit, d'Uvernet, . . . « les dits conventuels à cet effet réunis et assemblés de la licence de M^e Magnaudy, docteur en droit, podesta de la ville de Barcelonnette. » — Mises en possession : — de la chapellenie Saint-Blaise, en faveur « de discret Jean Matheron ; » — des chapellenies Saint-Esprit et Saint-Jacques, en faveur de messire Michel Nicolas, « prêtre et official forain, de la présente ville de Barcelonnette. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Berlhie, du lieu d'Enchastrayes ; — les hoirs Martel, de Fours ; — les hoirs Matharon, du lieu de Malpassat. — « Acte de convention et accord par lequel M^e Antoine Béraud, notaire et procureur à Barcelonnette, s'oblige, envers les conventuels de l'ordre de Saint-Dominique, » à faire exécuter, moyennant 900 écus, toutes les réparations de l'église dudit couvent spécifiées dans l'acte de prix fait déposé au greffe du sieur Podesta. — Contrats de mariage entre : — noble Jean Lions et noble Jeanne de Bollogne, de Barcelonnette ; — Antoine Buffe et Honorade Graugnard ; — Claude Payan, de Colmars en Provence, et Anne Belhier ; — M^e Barthélemy Bovis, notaire à Barcelonnette et Marie Manuel ; — Pierre Ailhaud, cordonnier, et Isabelle Tiran ; — Antoine Bellier et Louise Manuel ; — André du Bellan et Madeleine Aubert ; — Rostan Allard et Louise Faure, de Faucon ; — Honoré Faucou et Honorade Villard ; — François Cotholenc et Isabelle Bonnet ; — François Berard et Louise

Chabrand ; — Jean Pelloutier et Jeanne Goin ; — Martin Grogard et Madeleine Roubaud ; — Bastien Giraud et Jeanne Suano ; — Jean Cotholenc et Madeleine Jaubert, du lieu de Para ; — Jean Arnaud et Marthe Pelloutier, de Villars ; — Paulon Caire et Paule Graugnard ; — Claude Beraud et Catherine Aubert ; — Sperit Matheron et Madeleine Laugier, de Jausiers ; — Pierre Manuel et Simone Maurel. — Testaments : — de Louise Girard, femme d'Antoine Pascalis, de Barcelonnette ; — de Louis Orcel, du lieu du Puget au comté de Nice ; — de Benoit Graugnard, du lieu de Saulce, etc.

B. 54. (Registre.) — Petit in-folio, 469 feuillets, papier.

1613, août-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de rémission, » en faveur de Jean Maurin, d'une terre saisie par les consuls de Barcelonnette « en gaagerie de tailles, pendant les dernières guerres. » -- Transaction et accord entre les conseillers et particuliers « taillables » des 4 quartiers de Barcelonnette, d'une part, et François Caipsot, « sénateur délégué pour l'examen des comptes des trésoriers de la ville de Barcelonnette et sa vallée, le sieur Antoine Bonfils, procureur fiscal général, et les sieurs Testoris et Galhi, secrétaires du sieur délégué, d'autre part, lesquels ont accordé, appointé, transigé et convenu, que pour tous les droits, vacations, adicstances, instances, escriptures et dépens de la dite délégation et accessoires, les particuliers de la dite ville payeront 4,500 écus, de 20 blancs pièce... à ce n'étant point compris la somme de 820 florins demandée par les secrétaires du sieur procureur fiscal, pour les frais de sigillature et signiature. » -- Bail emphytéotique d'un fonds de terre de « 16 sesteyrées, » consenti à Pierre Proal, par les religieux du couvent des Frères-Prêcheurs de Barcelonnette, moyennant une cense annuelle et perpétuelle de 10 setiers de blé. -- Partage de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Lieutaud, de Fours ; — les hoirs Jaubert, du lieu de Lara ; — les hoirs Giraud, du lieu de Chancellaye. -- Transaction entre M^e Etienne Gignoux, marchand, d'Embrun, et le sieur Pierre Desdier, héritier de feu messire Louis Desdier, chanoine en l'église métropolitaine d'Embrun, son oncle. — Emprunt par les particuliers de Saint-Pons, de 50 doubles d'or, destinés à payer au « sieur Camerano, ex acteur, la part touchant au dit quartier pour le dernier subside de 3,000 écus accordé par le pays au duc de Savoie. » -- Contrats de mariage entre : — Jean Hugues et Catherine Chauvet ; — François Margailhan, de Seyne en Provence, et Jeanne Ripert ; — Antoine Eyssautier et Spirite Matheron, du lieu de la Frache ; — Jean Teissier et Catherine Beraud, de Jausiers ; — Bertrand Rousset et

Catherine Janssour ; — Pierre Jaubert et Marie Grogard ; — Jean-Baptiste Ébrard et Bartholomé Chalvet ; — Honoré Donadiou et Cézilbie Rebattu, du lieu de Chambon ; — Laurent Arnoux et Honorée Maurel, de Saint-Paul ; — Vincent Salvère, maréchal, et Marie Tiran, de Barcelonnette ; — Rostan Manuel et Marguerite Jaubert. — Testaments : — de Catherine Gastinel, des Agneliers ; — de Jean Pons, de la Lauze ; — de Madeleine Girard, de Cervières ; — de Jeanne Honorat, veuve de Chalvet, de Méolans, etc.

B. 55. (Registre.) — Petit in-folio, 569 feuillets, papier.

1613, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance par M^e Jaubert, notaire et procureur, à M^e Louis Caire, consul du quartier de Droulhe, « touchant la somme de 28 doubles d'or, de 14 florins 1/2 la pièce, que icelui estait obligé envers le dit Jaubert, commandant le dit acte obligatoire estre cancellé, par vertu de la présente. » -- Partage de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Ébrard, du lieu de Morjuan ; — les hoirs Caire, d'Enchastrayes. — Conseil général du quartier de Saint-Pons, « pour subvenir aux grands despens que le quartier est après souffrir... faire écrire au receveur général à Nice, une lettre portant remerciements des bénéfices qu'il a faits au dit quartier, le supplier de l'avoir toujours en recommandation, et lui envoyer en présent une charge de bled froment. » -- Contrats de mariage entre : — Honoré Chabrand et Jeanne Lents, de Fours ; — Jean Lieutaud et Françoise Jauffred ; — Honoré Cotholenc et Jeanne Cotholenc ; — Roustan Arnaud et Marguerite Goin ; — Sébastien Donadiou et Jeanne Colomb, de Miraval, etc.

B. 56. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1613, décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Convention et accord entre Mathieu Aye et Jean Joubert : « Comme soit que procès criminel soit esté intenté, par devant seigneur Hieronimo Hugatio, capitaine de justice délégué par S. A. dans tout son domayne, contre le sieur Jaubert, qui avait commis adultère et desfloration en la personne de Isabelle Aye, fille de Mathieu Aye, et que s'en soit ensuivi, contre le dit Jaubert, sentence condemnatoire à payer à la dite Isabelle 50 écus d'or d'Italie pour réparation de telle faute et en augmentation de son dot... sur quoi voulant le dit Aye mettre en exécution la dite sentence et le sieur Jaubert requérant lui être detrait quelque chose de la dite somme, attendu qu'il a été témérement et calomnieusement accusé... au traicté de leurs parents et amis commungs ont accordé,

transigé et convenu que le dit Jaubert sera attenu de payer seulement à la dite Isabelle 50 écus de 60 sous pièce. » — « Cession et rémission, » par messire Honoré Chauvet, curé de Revel, en faveur de Jean Beraud, de la dime à lui due par les paroissiens de Revel, moyennant rente annuelle de 30 écus. — Quittance en faveur de la communauté de Revel, de 360 écus « que lui avait baillé le sieur Pierre Audiffred, en vray, licite et amiable prest. » — Contrats de mariage entre : — Jacques Léautier et Bartholomé Vinatier ; — André Allard et Marie Laugier ; — Louis Audiffred et Jeanne Ollivier, de Jausiers, etc.

B. 57. (Registre.) — Petit in-folio, 542 feuillets, papier.

1614, janvier-avril. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration donnée par les particuliers de Saint-Pons, au sieur Antoine Gastinel, « pour, au nom des constituants, se transporter au lieu de Colmars en Provence, et illec supplier le sieur prieur de Colmars, seigneur dudit quartier, de les vouloir accomoder de la somme de 600 écus que lui doivent les forestaiges des Agneliers, et d'Uvernet, et ce, moyennant une cense annuelle de 50 écus. » — « Résignation » des chapelles du Saint-Sépulcre et Saint-Léodegard, par messire Jean de Faucon, prieur de N. D. de Faucon. — Obligations : — de 411 doubles d'or par capitaine Jacques Maurin, en faveur des sieurs Charles et Bartholomé Peaultriers, marchands, de Jausiers ; — de 60 écus, en faveur des religieux de Saint-Dominique de Barcelonnette, par les consuls et communauté d'Entraunes, « pour la part touchant à cete communauté du donatif de 900 ducats que S. A. a accordé au dit couvent, sur les chasteaux de la vicarie de Barcelonnette. » — « Arrentement, pour 20 écus par an, » de tous les biens que la confrérie du Saint-Esprit possède dans le terroir de Théoules. — Procuration donnée à M^e Louis Spitalier, par ven. messire Antoine Desdier, chanoine prébendaire en l'église métropolitaine d'Embrun, pour exiger et recouvrer, en son nom, 80 écus que Jean Alais, de Meyronnes, lui reste devoir sur les revenus de sa prébende. — Contrats de mariage entre : — Urban Allègre, « cardeur à laine, » de Colmars, en Provence, et Peyronne Orcier, de Barcelonnette ; — Spirit Lieutaud et Louise Goin, de Fours ; — Jean Delage, « cardeur à laine, » de Seyne, et Françoise Caire, d'Enchastraye ; — Jean Allard, « cardeur à laine, » et Marguerite Palle, de Faucon ; — Pierre Pellotier et Catherine Isoard ; — Antoine Donadieu et Bartholomé Vital ; — François Dou et Antoinette Léotier. — Testaments : — de Jean Léautier, couturier, de Théoules ; — de capitaine Jacques Maurin, de Faucon ; —

de noble Antoine Tiran, de Barcelonnette ; — de Jacques Proal, de Bozollières ; — de Jeanne Chabrand, veuve de Louis Chabran, de Fours ; — d'Honoré Donadieu, de Barcelonnette, etc.

B. 58. (Registre.) — Petit in-folio, 397 feuillets, papier.

1614, mai-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance de 300 écus donnée à la communauté de Faucon par capitaine Jacques Maurin, « heus et receus les dits 300 écus tant en doubles d'Espagne, de 14 florins, que en sezains de 19 sous, que en jaunets à 20 blancs pièce. — Procuration de M^e Pierre Berard, notaire et procureur à Barcelonnette à M^e Jean Benedicti, « procureur et praticien au souverain Sénat séant à Thurin, » pour passer, au nom du constituant, acte de caution de 4,000 écus en faveur du sieur Facio, « fiscal général. » — Association entre Jean et Antoine Graugnard frères, « pour tous et chacun de leurs biens, meubles et immeubles, debtes, droits, actions, bestail et autres choses en quelque sorte façon et manière que ce soit, mettant le tout en commung. » — Partage de biens patrimoniaux entre : — Sébastien et Pierre Ebrard frères, de Barcelonnette ; — les hoirs Graugnard, de la Conchette. — Émancipation de Jacques Marquet, en présence de M^e Théodore Chauletty, docteur en droit, podesta et juge de la ville et vallée de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : — Sperit Chalvet et Madeleine Maurel ; — Jean Jaubert et Jeanne Léautier ; — Antoine Aye et Catherine Fortol, de Jausiers ; — Paulon Proal et Marguerite de Faucon, de Barcelonnette. — Testaments : — de Clémence Esmenjaud, femme de François Léautier, de Théoules ; — de Charles Ollivier, de la Maure ; — de Thomase Bellier, veuve de Pierre Arnaud, de la Salce ; — de Claude Allard, de Faucon, etc.

B. 59. (Registre.) — Petit in-folio, 473 feuillets, papier.

1614, juin-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. Procuration de « done » Catherine Amigues, femme de Jean Jaubert à Jacques Jaubert son fils, « pour se transporter aux cités et villes que besoin sera, et emprunter 150 doubles d'Espagne, sous l'obligation et hypothèque de tous ses droits dotaux... devant être la dite somme appliquée à obtenir l'eslargissement de Jean Jaubert, son mari, qui se trouve à présent aux arrêts. » — Élection d'Honoré Clariond, en qualité de Prieur « des conventuels de la confrairie Saint-Jean-Baptiste à Barcelonnette. » — Quittance, au bénéfice de la communauté de Barcelonnette, de 400 doubles qu'elle avait empruntés « à M^e George Monnoysin, de la ville d'Arras au pays

d'Artois, orphèvre, » demeurant à Turin. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Bellour, de Fours ; — les hoirs Lions, de Bozolières ; — les hoirs Sperit du Bellan, de la Conchette. — Achat par M^e François Reynaudi, notaire et procureur à Barcelonnette, « d'une jument poil gris avec son pollin mullard, » moyennant 20 écus de 5 florins. — Contrats de mariage entre : — Laurent Gastinel et Louise Gastinel, des Agnehiers ; — Pierre Chabrand et Marguerite Léotaud ; — Jean Proal et Delphine Ébrard ; — Honoré Guérin et Honorade Matheron ; — Pierre Collomp et Jeanne Graugnard ; — Isnard Jauffred et Marie Maure ; — Paulon Manuel et Marthe Bernard, du Villar ; — Marc Caire et Jeanne Manuel ; — Jean Jaubert et Marguerite Allemand ; — Jean Guérin et Marie Caire ; — Jean Bonnaud et « Philippe » Graugnard ; — Jean Girard et Marie Chauvet. — Testaments : — de Louis Girard ; — de noble Sébastienne de Faucon, veuve de Claude Maillet, de Barcelonnette ; — de Pierre Brouillon, etc.

B. 60. (Registre.) — Petit in-folio, 519 feuillets, papier.

1614, août-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Convention entre M^e Jean Masse, notaire au Lauzet, d'une part, et Pierre Loiq et Louis Giloux, d'Entraunes, « touchant les intérêts civils prétendus par M^e Masse à cause de la mort de son père qui, au commencement des dernières guerres survenues entre le duc de Savoie et Sa Majesté de France, allant en qualité de sergent de guerre au service de S. A., et passant au terroir d'Entraunes, y fust meurtri par les susdits Loiq et Giloux. » — Donation par Jean Gastinel, « lequel se trouvant esleu et descript au rolle des soldats de la milice ordonnée par S. A., et en projet de s'en aller en Piémont sous le commandement du sieur Coronel, Marc-Antoine Badat, a donné et donne le peu de biens qu'il a, à Nicolas Gastinel, son frère. » — Quittance pour les particuliers du quartier de Saint-Pons, de 664 écus à eux baillés en prêt par M^e Jean Caire, notaire, au nom de M. le prieur de Colmars, seigneur dudit lieu. — Bail des écoles de Barcelonnette, consenti par les sieurs Louis Caire, Pierre Bonnet, Victor Lions, Pierre Pellotier, consuls de cette ville, « lesquels ont donné à régir, gouverner et servir les escoles pendant une année à Alexandre Rippert, religieux de Saint-Dominique, moyennant une somme de 50 écus. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les sieurs Pierre et Claude Girard frères ; — les sieurs Jean et Étienne Sicard, frères, de Barcelonnette. — Convention et accord entre R. messire Sébastien Jacques, docteur en théologie, prieur de N.-D. de Molanès et Jean Baiïhe, « son rentier, » touchant la réparation de l'église

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

dudit prieuré. — Contrats de mariage entre : — François Léautier et Catherine Collomp ; — Louis Arnaud et Jeanne Chevalier ; — Guillaume Sicard et Peyronne Martel ; — Jean Audiffred et Suzanne Audiffred, de Jausiers ; — Barthélemy Bellon et Marie Maurel ; — Sperit Matheron et Thomase Jauffred ; — Isnard Gastinel et Catherine Brun ; — Roustang Sivan et Catherine Graugnard ; — Jean Astier, de Château-Arnoulx en Provence, et Catherine Proal, de Faucon ; — Nicolas Jaubert et Marie Arnaud ; — Claude Bellon et Madeleine Maurel ; — Testament de Laurent Arnaud, du Lauzet, etc.

B. 61. (Registre.) — Petit in-folio, 364 feuillets, papier.

1614, novembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Bail emphytéotique d'une terre dite « *les Bosquets*, » sise au Châtelard, consenti en faveur de Jacques Isoard, par les ven. religieux de Saint-Dominique, moyennant « une cense et pension annuelle et perpétuelle de 9 eymines bon bled, de celui qui se recueillera dans la dite terre. » — « Arrentement » à Sébastien Arnaud, par R. messire Jehan de Faucon, maître aux arts, prieur du prieuré de N.-D. de Faucon, « de la moitié de la dime que le dit prieur a coutume de prendre tous les ans sur la communauté de Jausiers, tant en grains que agneaux, moyennant 83 écus de 5 florins pour chaque année. » — Quittance pour la communauté de Barcelonnette, de la somme de 4,402 florins qu'elle devait à M^e Pietro Brossatino, orfèvre à Turin, suivant acte reçu par M^e Maria Ferrago, notaire ducal de la dite ville. — Partage de biens patrimoniaux entre Étienne et Honoré Seignoret frères, du hameau de Cervières. — Procura-tion par M^e Pierre Berard et M^e Jean Jaubert, « tous les deux notaires et procureurs à Barcelonnette, » à M^e Jean Gastaldo, procureur de la cité de Turin, pour payer la somme de 600 écus « au fisc » de S. A. — Contrats de mariage entre : — Claude Ardoïn et Catherine Mottet, de la Valette ; — Jean Allard et Marguerite Barthe. — Testaments : — d'Urban Arnaud, du Saulze ; — de Jacques Cotholenc, de la Conchette, etc.

B. 62. (Registre.) — Petit in-folio, 534 feuillets, papier.

1615, janvier-avril. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil général du quartier de Faucon réuni « par les ordres de M. Jean-Louis Fabri, docteur en droit, podesta de la ville de Barcelonnette, » auquel conseil, sur la demande du sieur du Saulze, gentilhomme de bouche de S. A., il a été délibéré touchant les 300 soldats que la vicarie de Barcelonnette doit fournir audit seigneur, pour estre conduits à Nice, luy en estant le chef en vertu de

sa commission spéciale. » — Partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Arnaud, du hameau de Rousset. — Election, par les habitants de Saint-Pons, de trois délégués pour aller emprunter « 600 écus et quelques grains, afin que n'y arrive desgrace de famine. » — Contrats de mariage entre : — Claude Lagier et Antoinette Maure ; — Gaspard Allard et Spirite Proal ; — Sébastien Cogordan et Catherine Bonard. — Testaments : — d'Honorade Ébrard, veuve de Blaise Graugnard ; — d'Arnoult Goin, « Tailhieur » à Barcelonnette ; — de « done » Catherine Cressy, veuve de François Lyons ; — d'Antoine Bosc, « se trouvant un des soldats de la milice ; » — de « done » Jeanne Caire, veuve d'Antoine de Faucon ; — de Françoise Martel, veuve d'Antoine Bonnet ; — de Marguerite Isoard ; — de Louise Bonnet, femme d'Arnoux Pellissier, des Agneliers ; — de Catherine Rippert, femme de Jean Gastinel ; — de Marguerite Maurin, veuve en premières noces de M^e André Bovis, notaire, et en deuxièmes noces d'André Caire ; — de vénérable messire Pierre Proal, prêtre, de Faucon ; — de Mathieu Jacques, de Meyronnes ; — de Pierre Baume, « estant en projet de faire voyage en Provence pour visiter un sien parent ; » — de Jean Garcin, « en considération qu'il est en projet de s'en aller en Corse exercer l'estat de la scie, ... traversant la mer, lieu dangereux où plusieurs, tant de ce pays que d'autres, sont demeurés englotis et sumergés n'ayant loysir de se reconnaître ni temps pour bien disposer de leurs affaires, » etc.

B. 63. (Registre.) — Petit in-folio, 608 feuillets, papier.

1615, mai-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : — pour M^e Antoine Maurin, docteur en droit et « avocat fiscal, de 28 écus prix du couvert de sa maison » exécuté par M^e Jean Rebattu, menuisier ; — par Théodore Faucou, commissaire des guerres de S. A., « touchant 40 écus que devait la communauté d'Entraunes pour norir la compagnie du sieur Antoine Pezières, capitaine de 120 hommes à pied. » — Obligation de 460 écus, « de 60 soulds chacung, » souscrite par la communauté de Revel à sire Antoine Bovis, de Barcelonnette. — Donations : — de 50 écus, par messire Jean de Faucon, prieur de Faucon, en faveur de Jérôme Ébrard et de Honorade Martin, mariés dudit lieu ; — de 300 écus, en faveur de M^e Spirit Caire, notaire à Barcelonnette, par Anne de Faucon, sa mère, ... « désirant de récompenser son fils qui n'a manqué de l'assister en son possible et pouvoir. » — Mise en possession, en faveur de M. Jean Arnaud, de la chapellenie Saint-Jacques fondée dans l'église Saint-Pierre, à Barcelonnette. — Procuration faite à M^e Jean Gally, notaire ducal à Nice, par

« illustre seigneur François Caipsot, conseiller et référendaire, » à l'effet de percevoir de la communauté de Faucon une somme de 150 écus due audit conseiller, suivant acte reçu par M^e Giebino, notaire à Coni. — Partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Richaud, de l'Aupillon. — Bail de l'herbage des montagnes pastorales de Faucon, en faveur de M^e Pascal, moyennant une rente annuelle de 120 écus. — Contrats de mariage entre : — M^e Théodore Chaulety, docteur en droit, et Catherine Pascal, de Barcelonnette ; — Jean de Bellan, chapelier, et Catherine Caire ; — Antoine Arnaud et Catherine Bonne, du Vilaret ; — Claude Rebattu et Catherine Manuel ; — Pierre Borel et Anne Guérin ; — Jean Cotholenc et Catherine Giraud ; — Honoré Allègre, de Colmars, et Jeanne Jaubert, d'Uvernet. — Testaments : — de M^e Jacques Bellon, marchand, de Barcelonnette ; — de Martin Richaud, de la Conche ; — de Jouvenal Roubert, de Larche ; — de Guillem Pelletier, du Villard ; — de Catherine Matharon, veuve de Chabrand, etc.

B. 64. (Registre.) — Petit in-folio, 570 feuillets, papier.

1615, août-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Mise en possession des chapellenies N.-D de Piété et Sainte-Marie-Madeleine, fondées dans l'église paroissiale de Faucon, en faveur « de messire Antoine Desdier de Bessonier, maître ès-arts, docteur en droit, chanoine prébendaire de N.-D. d'Embrun. » — Quittance, pour le recteur de la chapellenie Sainte-Barbe à Barcelonnette, de la somme de 2 écus due pour le service annuel de ladite chapellenie à messire Antoine Berard, prêtre et curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre. — Donation de 394 florins par Jeanne Caire en faveur de Sébastienne de Faucon, sa fille. — « Acept, » pour M^e Antoine Berard, notaire et procureur à Barcelonnette, de toute une maison avec boutique et rière boutique, au prix de 4,000 florins. — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Besson, de Barcelonnette. — « Sentence arbitramentelle » rendue par M^e Jean Jaubert et Pierre Allemand, notaires et procureurs à Barcelonnette, « arbitres arbitrateurs, et amiables compositeurs, eslus par les consuls et communauté du Lauzet, d'une part, et Jean Crest, de la ville de Gap, d'autre part, pour décider, déterminer et sentencier le différent entre les parties existant à occasion de la légitimation et réduction d'un acte obligatoire de 450 écus, en faveur du sieur Crest. » — Donation par messire Spirit Eyssautier, prêtre, de Saint-Pons, « de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, debtes, rentes, soit en argent soit en grains, » en faveur de Sperite Salvère, sa mère, « à cause des services et bénéfices qu'il en a reçu

et espère en recevoir. » — Emancipation de Mathieu Matheron. — Contrats de mariage entre : — Antoine Roure et Sperite Maure ; — M^e Antoine Pascal, notaire et procureur à Barcelonnette, et Lucrèce Pascal ; — Jérôme Berard et Honorade Martin ; — Antoine Lèbre et Jeanne Hermitte, de Seyne ; — Jean Tassy, de Beaujeu, en Provence, et Jeanne Ripert ; — Pierre Besson, de Seyne, et Marie Bonnet ; — Jacques Aubert et Catherine Berlie, de la Silve ; — Honoré Garnier et Anne Léautier, de Miraval. — Testaments : — de Catherine Manuel, veuve de Ripert ; — de Jean Allard, de Faucon ; — de Jean Proal ; — de Pierre Buffe ; — de « egregii noble M^e Pierre Isoard, » procureur à Barcelonnette ; — de Paul Audiffred, de Jausiers ; — de donne Catherine Maurin veuve de Bœuf ; — de Françoise Faucou, veuve de Graugnard, etc.

B. 65. (Registre.) — Petit in-folio, 465 feuillets, papier.

1615, octobre-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte de vente de tous les biens, maisons, prés, terres, jardins appartenant à noble Jean de Faucon, seigneur du Saulze et de Sainte-Marguerite, consenti par son tuteur, noble Louis de Gay, seigneur du Chastellet et Villevieille, en faveur du sieur Antoine Salvère, « gentilhomme ordinaire de la bouche de S. A. » — Convention entre noble André de Bollogne, docteur en droit, avocat à Barcelonnette et Claude de Collonia, bourgeois d'Aix, en Provence, touchant les biens et droits dotaux de damoiselle Marguerite de Bollogne, épouse dudit seigneur de Collonia. — Acte d'apprentissage « du mestier de cordonnier, » en faveur d'Arnoulx Jouvenc, « à ce que à l'avenir aye moyen de pouvoyr travailler pour acquérir quelque chose. » — Division et partage de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Léautaud, de Fours ; — entre les hoirs Graugnard, de la Frache. — Conseil général de la communauté de Barcelonnette réuni par devant « illustre Jean-François Drago, conseiller d'Etat, sénateur ducal, préfet et gouverneur de Barcelonnette et sa vallée, » portant règlement de comptes avec quittance pour M^e Jacques Jaubert, trésorier général de ladite communauté. — Contrats de mariage entre : — Jean Cottolenc, marchand à Barcelonnette, et noble Marie de Bollogne ; — Antoine Pellicier et Marguerite Richaud ; — Honoré Bonnet et Cyprienne Ébrard ; — Jean Léautaud et Marguerite Mercheyer. — Testaments : — de Guillem Jauffred ; — de Pierre Graugnard, cordonnier ; — de Madeleine Bonnet, veuve de Tiran, etc.

B. 66. (Registre.) — Petit in-folio, 850 feuillets, papier.

1615, juin-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente du domaine *des Barraliers* sis au-delà de l'Ubaye, en faveur de M^e Antoine Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette. — Acte de prix fait souscrit, par la communauté de Barcelonnette et M^e Geronio, conservateur général des insinuations, à M^e Claude Jaubert, maçon de Gap, « pour faire et construire une « crotte où se doivent reposer les papiers de l'insinuation de Barcelonnette, et ce dans une des chambres de » l'hospital de la présente ville qu'est au-dessus de la » crotte du dit hospital. » — Mise en possession du prieuré de N.-D. de Faucon en faveur de messire Antoine Gastinel, prêtre. — Contrats de mariage entre : — Jean Allemand et Marguerite Patac ; — Jean Cassagnier, de la ville de Beziers, en Languedoc, et Louise Gautier, de Barcelonnette ; — Etienne Alliaud et Simone Proal ; — Sperit Léautier et Jeanne Jaubert ; — Honoré Matharon, couturier, et Peirronne Aubert. — Testaments : — de « sire » Antoine Bovis, marchand, de Barcelonnette ; — de M^e Pierre Patac, apothicaire à Barcelonnette ; — de Pierre Mataron, « mesnager ; » — de Martin Manuel ; — de Pascal Goin, de Fours, etc.

B. 67. (Registre.) — Petit in-folio, 582 feuillets, papier.

1616, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuracy, en faveur de Mgr Jean Javelli, prévôt de N. D. d'Embrun, par messire André Sicard, prêtre, pour résigner, par devant Mgr l'archevêque d'Embrun, « la secondaire de Saint-Barthélemy de Fours, « à laquelle le dit M^e Sicard venait d'être promu. » — Bail des écoles de Barcelonnette en faveur de messire Claude Michel, prêtre, avec une rétribution annuelle de 50 écus. — « Arrentement, pour N. Esprit de Bollogne, de la secrétaire ou soit greffe civil de la podestarie de Barcelonnette et sa vicarie, avec ses appartenances et droits usés et accoutumés, acte passé en présence de M^e Antoine de Besson, « moderne assensateur de la clavarie et secrétaire criminelle et civile, pour le temps et espace de 3 ans, et moyennant une rente de 90 écus pour chacune année. » — Vente, en faveur de N. Antoine de Bollogne, des biens meubles et immeubles de la confrérie du Saint-Esprit de Barcelonnette. — Mise en possession de la chapellenie de Saint-Jacques le Majeur pour messire Antoine Beraud, prêtre et curé de Barcelonnette ; — opposition au dit acte par M^e Jacques Arnaud, chirurgien, « lequel intervenant au nom de son fils, Jean Arnaud, tonsuré, légitime titulaire de la dite chapellenie, »

notifie à messire Beraud « qu'il a obrepticement et subrepticement obtenu de Mgr d'Embrun, en sa dernière visite, des lettres de collation de la chapellenie Saint-Jacques le Majeur, alors qu'il ne pouvait ignorer que le sieur Jean Arnaud n'en fût le juste titulaire, et le somme de vouloir laisser en paix à son fils, la puissance dudit bénéfice, et à faute de ce proteste de le poursuivre par devant Mgr l'archevêque. » — Division et partage d'eau pour les particuliers du plan d'Uvernet, « jouissant du bénéfice du béalage pour arroser leurs terres et prés avec les eaux du moulin du sieur Guillem Jaubert. » — Déléation par le conseil de la communauté de Barcelonnette, « des quatre consuls d'icelle : Vincent Berard, Antoine Paulon, Richaud Martin et Martin Manuel, pour soi transporter par devant Mgr d'Embrun faisant visite en la ville, afin de couper chemin au procès touchant la dime, que la communauté et le dit sieur archevêque ont pendant à la souveraine Cour du Parlement séant à Turin. » — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Manuel, du Villard. — Donation d'une maison par Guillaume Morin, à Suzanne Patac, sa femme, « qui lui a toujours forny vivres et aliments durant sa maladie. » — Contrats de mariage entre : — N. Gaspard Eyssautier et damoiselle Jeanne de Bollogne, de Barcelonnette; — Jean Cressy et N. Peironne Tiran; — Philippe Sicard et Isabelle Caire; — Jacques Bonnet, chapelier du lieu de Larra, et Madeleine Esmenjaud; — Jacques Jaubert et Sperite Allemand, veuve de Rippert; — James Brun et Marguerite Pautrier, de Jausiers. — Testaments : — d'Antoinette Mataron, femme d'Honoré Beraud, de la Maure; — de François Caire, de Fours; — d'Esprit Esmenjaud; — de Marguerite Lions, veuve de Bonnet; — de Jean Brun, etc.

B. 68. (Registre.) — Petit in-folio, 502 feuillets, papier.

1616, juin-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Mise en possession de la chapellenie Sainte-Barbe en faveur de noble Jean du Bellan, cleric tonsuré. — Obligations : — de 100 écus souscrite par Nicolas Rippert à Daniel Maurin, marchand de la ville de Gap; — de 110 écus par Louis Allègre, en faveur d'Antoine Ronnat, marchand de la cité de Marseille. — Cession par Michel Martel d'une créance de 110 écus, en faveur de M^e Esprit Caire, notaire à Barcelonnette. — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Caire, du hameau du Plan de la Croix. — Contrats de mariage entre : — Jean Donadiou et Sperite Proal, de Revel; — Pons Goin et Madeleine Richaud, de Fours; — Jean Sicard, couturier, et Anne Manuel; — Pierre Chabrand et Bartholomé Mercheyer; — Jean Roux, de Colmars, et Isabelle Jaubert; — Giraud

Arnaud et Claudine Maurel; — Antoine Beraud et Madeleine Couttolenc; — Louis Allègre, cardeur à Colmars, et Jeanne Ronnat; — Georges Arnaud et Louise Cornaud. — Testaments : — de Louise Ranguis, veuve de Caire; — de Raymond Ebrard; — de James Brun; — de done Catherine Maurin, etc.

B. 69. (Registre.) — Petit in-folio, 598 feuillets, papier.

1616, août-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuracion de N. Augustin de Besson à N. Pierre de Besson, son frère, pour le représenter « à la reddition, examination et clôtüre des comptes que N. Antoine de Besson, son oncle et tuteur, doit rendre à lui et à nobles Jean et Pierre de Besson, ses frères. » — « Sommaton et protestation » de Pierre Esmenjaud, fermier, contre le sieur Bellier, son maître, « le requérant de faire accomoder les portes de sa maison que sont rompues, en sorte que l'on puisse fermer, »... à quoi le sieur Bellier a répondu qu'il ne peut le faire « tant à cause de la guerre qui règne que des charges communes. » — Procuracion donnée par Jacques Clavel, marchand de Gap, à Arnoux Bernard, son beau-frère, pour percevoir les sommes lui revenant de l'héritage du sieur André du Bellan. — Partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Sicard, du hameau de la Mallure. — Obligation de 145 écus en faveur de M^e Théodore Chauletty, docteur en droit. — Acte d'apprentissage « au mestier et estat de marchand, » entre Pierre Reynaud et M^e Jean Gastinel, marchand, demeurant en Espagne. — Contrats de mariage entre : — Laurens Pellissier, d'Allos, et Jeannette Sicard; — Jean Bellier et Isabelle Graugnard; — Pierre Guérin et Antoinette Caire; — Louis Jauffred et Cyrienne Richaud; — Honoré Léautaud et Jeanne Mercheyer. — Testaments : — d'André du Bellan; — de Victor Manuel, etc.

B. 70. (Registre.) — Petit in-folio, 668 feuillets, papier.

1616, février-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Donation irrévocable, » par Marguerite Maurin, veuve de Joseph Bovis, de tous et chacun ses biens meubles et immeubles, à ses fils André et Joseph Bovis, « en considération de l'obéissance, honneur et respect que lui ont toujours portés. » — Quittance de 96 ducats donnée par Nicolas Graugnard, trésorier de la communauté de Faucon, à noble Catherine Tiran et à Louis Baud, son beau-frère. — Bail par messire Antoine Gastinel, prieur du prieuré de « Saint-Estienne à Faucon, de toutes les terres et propriétés pertinentes au dit prieuré assises et situées au terroir de Faucon, pour telle rente que des grains que se recueilleront aux dites terres,

après avoir distrait la semence, se fera du demeurant trois parts esgales, et deux d'icelles seront dudit prieur, et l'autre du rentier. » — Procuration de noble Pierre Desdier à son fils, M^e Antoine Desdier, docteur en droit, chanoine préhendé de N.-D. d'Embrun, pour se présenter et comparoir pardevant « M. le vicari d'Embrun, » et tous autres seigneurs juges et magistrats de la dite cité, ainsi que pardevant la souveraine Cour du Parlement de Grenoble, et le représenter en une cause que le constituant a pendante contre M. Couzel-Chastelar. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Martin, de Bozolières ; — nobles Pierre et Antoine Desdier, de Barcelonnette ; — nobles Jean et Jacques Tiran, de Faucon. — Procuration donnée par ven. messire Jehan de Faucon, maître ès arts, docteur en sainte théologie, curé du lieu de Mousteirot, en Provence, à M^e Guillaume de Faucon, docteur en droit, lieutenant général du Sénéchal au siège de Digne, seigneur de Sainte-Marguerite, d'Aiglun et de Malemoisson, son frère, et à M^e Jean-Baptiste de Faucon, seigneur du Saulse, docteur en droit, son neveu, pour remettre et céder entre les mains de messire Pellissier, docteur en théologie, vicaire général de Mgr l'évêque de Digne, le bénéfice et cure qu'il a au lieu appelé Mousteirot, sous le vocable de N.-D. de Magninon et de Saint-André. — Contrats de mariage entre : — Esprit Manuel et Marthe Pelletier ; — André Jau et Madeleine Jau ; — Charles Richaud et Jeannette Caire, de Saint-Flavy ; — Louis Roux, de Colmars, et Jeanne Chabrier. — Testaments : — de Manuel Brochon ; — de Peironne Bœuf, veuve de Rebattu ; — de Catherine Chalvet, etc.

B. 71. (Registre.) — Petit in-folio, 306 feuillets, papier.

1616, novembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : — de 96 écus donnée par « sire » Louis Isnard à M^e Ailhaud, marchand ; — de 50 écus par Jean Proal à son beau-père, M^e Jean Blanc, notaire à Méolans ; — de 406 écus, en faveur des habitants de Faucon. — Convention entre sire Louis Isnard et M^e Antoine Bovis, au sujet du paiement d'une obligation de 390 écus contractée par ledit Isnard, suivant acte reçu par M^e Grassy, notaire à Barcelonnette. — Vente d'une terre estimée 605 florins, en faveur de noble Pierre Desdier. — Contrats de mariage entre : — Sire Antoine Manuel et noble Peironne Tiran ; — Laurent Audemar et Suzanne Jaubert, d'Allos. — Testament d'Esprit Graugnard, de la Conche, etc.

B. 72. (Registre.) — Petit in-folio, 500 feuillets, papier.

1617, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente de « fêdes », en faveur de M^e Théodore

Chauletty, docteur en droit, et de M^e Jacques Jaubert, insinuateur de Barcelonnette... « comme ainsi soit que le capitaine Louis Amicy, Louis Baudon, Jean Tholozan et Antoine Gilloux, habitants d'Entraunes se trouvant en la ville de Barcelonnette pour leurs affaires personnelles, soient esté commandés de la part du sieur capitaine Castela, commissaire des guerres, de tenir les arrêts personnels en la dite ville, et inhibés d'icelle ne partir qu'ils n'aient entièrement payé ce que concerne les hommes de la communauté d'Entraunes pour l'exemption du service de la milice du présent vicariat, en ces occurences de guerre ;..... les susdits, désirant obtenir le repos de leurs personnes et éviter de grands frais à leur communauté, ont vendu, cédé et transporté à M^e Théodore Chauletty et à M^e Jacques Jaubert, secrétaire du tabellionat, 402 brebis garnies de leur laine et de leurs agneaux, au prix et somme de 742 florins. » — Quittance de la somme de 50 « réales de 40 florins pièce, » en faveur des consuls et communauté du Lauzet. — Emprunt, par chacun des 4 quartiers de Barcelonnette, de 75 écus destinés à payer « la quarte part de 900 francs argent de Roy, » montant de la dîme de monseigneur d'Embrun. — Quittance de 90 écus donnée aux consuls et communauté d'Allos, par M^e Georges Provençal, agent et procureur de Mgr le Maréchal Duc de Lesdiguières, « en déduction et à bon acompte de la somme principale adjudgée au dit seigneur par sentence sénatoire. » — Obligation de 445 écus souscrite, par la communauté de Barcelonnette, « au molt illustre seigneur Jules-César de Ruffie, lieutenant du commissaire général des guerres, à titre de subside de guerre pour la levée d'hommes volontaires. » — Procuration de la communauté de Faucon, à ses consuls Jacques Pascalis et Sprit Gorrat, à l'effet de contracter en son nom un emprunt de 300 écus, « pour payer le contingent échu à la dite communauté touchant le donatif de 3,000 écus accordé au duc de Savoie par la ville de Barcelonnette, chasteaux du Val-des-Monts et chasteaux inférieurs. » — Convention entre M^e Jean Jaubert, notaire et procureur à Barcelonnette, et « les hommes commissaires, députés du quartier de Droulhe, touchant le paiement d'une somme de 445 ducats exigée par le dit notaire. — Quittance, en faveur de noble Esprit de Bologne, d'une somme de 200 écus représentant les droits dotaux de Jeanne de Bologne, sa fille, « perçus par N. Gaspard Eyssautier, mari d'icelle. » — Mise en possession de la chapellenie Saint-Pierre, à Barcelonnette, en faveur de messire Pierre Pellissier, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Digne et prieur du lieu de Beaujeu en Provence. — Contrats de mariage entre : — Pierre Robaud, du Lauzet, et Jeanne Léautier ; — François Rebattu et

Marguerite Orcier ; — Paul Audiffred , de Jausiers , et Marie Guérin ; — Jean Roubaud et Marguerite Bellon. — Testaments : — de messire Jean Bourrel , prêtre ; — d'Antoine Manuel ; — de Mathieu Arnaud ; — de Claude Fournier , de Colmars ; — de Catherine Bourel , femme de Martin Ripert ; — d'Antoine Mat ; — de Jeanne Gastinel , veuve de Cotholenc ; — d'Antoine Jaubert et de Jeanne Jaubert , sa femme ; — d'Esprit Berard ; — de Cyprienne Proal , veuve de Brun , etc.

B. 73. (Registre.) — Petit in-folio , 590 feuillets , papier.

1617 , mai-septembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — « Acte de dette » contracté par M^e Jean Jaubert , notaire et procureur à Barcelonnette , « lequel confesse devoir à M^e Mathieu Jacques , notaire à Meyronnes , son gendre , la somme de 200 ducats pour cause de vray licite et amiable prest que lui a fait cy devant en diverses fois. » — Ventes : — pour M^e Martel , docteur en droit , d'un cheval « poil noir , » au prix de 36 écus ; — pour M^e Jacques Laugier , marchand , de 15 pièces de « cordelliat (drap grossier) , de 16 cannes chacune , dont 14 pièces de noir et une de blanc , » à raison de 7 écus et 22 sous la pièce. — Procuration donnée par les sieurs consuls de Barcelonnette : M^e Pierre Allemand , procureur , Jean Desdier , Esprit Audiffred et M^e Pierre Berard , notaire , à M^e Antoine Maurin , docteur en droit et avocat fiscal , « pour , au nom de la dite communauté , se transporter à la cité d'Embrun et terminer le procès et différend au sujet de la dime de Mgr d'Embrun. » — Acte de convention contenant promesse par le sieur Reynier , « de servir , vendre des marchandises et travailler en toutes choses licites et honestes au profit de sire Jacques Robaud , marchand , résidant à la cité d'Aix. » — « Acte d'emphytéose perpétuelle d'ung tènement de prés , boys , pasquerages , droits et appartenances annexes et connexes d'icelui » consenti , « soubz sence et canon annuel et perpétuel de 4 florins , » par messire Antoine Desdier , maître ès arts et docteur en droit , en faveur de « noble Pierre Desdier de Bessonier , son cosin. » — Contrats de mariage entre : — noble Pierre Lions et noble Lucrece Desdier , de Barcelonnette ; — Jacques Augier et Jeanne Jaubert ; — Jean Maurin et Madeleine Ébrard ; — César Reynaud , cordonnier et Isabelle Manuel ; — Louis Olivier et Catherine Chauvet ; — Jacques Berlhie et Catherine Gastinel. — Testaments : — de Claude Mat ; — d'Antoine Arnaud ; — de Jean Ripert ; — de Sébastienne Allemand , femme de Martin Léautier ; — de Catherine Lèbre , veuve de Dou ; — de Pierre Graugnard ; — de Jean Bellon ; — de Catherine Mercheyer , femme de Barthélemy Léautaud ; — de Jeanne Beraud , femme d'Esprit Graugnard , etc.

B. 74. (Registre.) — Petit in-folio , 654 feuillets , papier.

1617 , juin-septembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Obligation de 50 écus de 5 florins pièce souscrite , en faveur « de Guillaume Michel , hoste de Barcelonnette , » par M^e Jean Fabre et Louis Baudoin , consuls et administrateurs de la communauté d'Entraunes ,... « la dite somme ayant été reçue , touchée et comptée en 1 double d'or , 4 croizats de Gènes , 5 ducats et le demeurant en carolus et sezains , pour payer ce que la dite communauté doit au sieur Jules-César de Ruffie , commissaire des guerres de Son Altesse ducale. » — « Arrangement des édifices , biens et propriétés du prieuré de N.-D. de Faucon , par messire Louis Lambert , prêtre savoysin , et suivant acte de Mgr Prosper Saltier , conseiller ducal et juge-mage , procureur d'illustre seigneur Pierre François de Rosselin , prieur dudit prieuré. » — Sommatation faite par les consuls et communauté de Saint-Paul à Mgr Guillaume d'Hugo , archevêque et prince d'Embrun , et aux autres participants à la dime du dit Saint-Paul , « de vouloir commettre personne de leur part pour percevoir leurs droits décimaux sur les gerbes et fruits , attendu que le temps de la moisson et cueillette des fruits est arrivé au dit lieu et ira continuant demain suivant la situation des propriétés. » — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Léautier , du lieu de Miraval. — Actes de tutelles et inventaires des biens pour : — les hoirs d'Antoine Collomp , des Thuiles ; — les hoirs de feu Antoine Allard , du Bourget. — Sentence arbitralement prononcée , touchant le partage de l'héritage de Marthe Audiffred , par « illustre seigneur Jean-François Drago , conseiller d'État , sénateur ducal , gouverneur et préfet en la ville et vicarie de Barcelonnette. » — Contrats de mariage entre : — Honoré Maure et Marguerite Ébrard ; — Honoré Jaubert et Sébastienne Guérin ; — Esprit Allemand de Méolans , et Marguerite Borel ; — Pierre Maurel et Delphine Ébrard ; — Sébastien Berlhie et Isabelle Brun ; — Pierre Ébrard et Marguerite Léogier ; — Pierre Girard et Marguerite Beraud ; — Jacques Ripert et Antoinette Richaud ; — Paul Chabrand et Claire Bellon ; — Jean Isoard et Anne Grogard ; — Rostang Matheron et Madeleine Giraud ; — Bastien Beuffe et Marie Maurel ; — Pierre Peya , du lieu des Orrès , en Dauphiné , et Jeanne Audemar , du hameau de la Fornière ; — Antoine Brouillon et Antoinette Ébrard ; — Antoine Pascal et done Isabelle Caire , veuve en premières noces de Pierre Sigismond , du lieu de Remollon , en Dauphiné. — Testaments : — d'Honorade Cottolenc , veuve de Suau ; — d'Honoré Proal ; — d'Isabelle Brun , veuve de Bernard ; — de Marguerite Gras ; — d'Antoine Graugnard ; — de Catherine Girard ,

veuve de Ripert ; — de Louis Chabrand ; — de Catherine Donadiou, veuve Dou, etc.

B. 75. (Registre.) — Petit in-folio, 752 feuillets, papier.

1617, septembre-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance, pour noble Jacques Tiran, de la somme de 1,100 florins, prix d'une pièce de terre à lui vendue par noble Louis Tiran, son frère. — Obligations: — de 90 écus, en faveur de M^e Théodore Chauletti, docteur en droit du lieu de Vinay (Piémont), « qui avait effectivement baillé la dite somme aux habitants de Molanès, en pièces de Saint-Carlus valhants 45 sous, ducats, pièces de 40 sous et cavalots jusqu'à complément d'icelle ; » — de 248 ducats, « valhant le ducaton 14 florins, » en faveur de noble seigneur Jacques Octavien de Rosselin et de noble damoiselle de Marguerite de Rosselin, enfants et héritiers de N. Gabriel de Rosselin, seigneur du Chastellar, représentés par M^e Jean Jaubert, notaire à Barcelonnette, leur procureur, suivant acte reçu par M^e Novarelli, notaire à Turin. — Vente d'une terre « de 14 sesteyrées, » consentie par la communauté de Barcelonnette, à M^e Jean Masse, notaire au Lauzet, moyennant 200 écus, « pour payer pareille somme due à M^e Louis Porcellet, docteur en droit, lecteur en l'université de Turin. » — « Acte d'apprentissage à l'état de cardeur de laynettesseur de drap courdellat, » en faveur d'Antoine Jaubert, du hameau de Servières. — Partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Martel, du Lauzet. — Division de biens entre les sieurs Richaud, Louis et Jean Jauffred, frères, du lieu de Fours, avec constitution de pension pour Guilhem Jauffred, leur père. — Quittance de 1,903 florins donnée à la communauté de Saint-Martin du val d'Entraunes, par M^e Louis Porcellet, « docteur en droit, avocat en la souveraine Cour ducale séant à Turin. » — Contrats de mariage entre: — Paulon Gastinel, de Molanès, et Marthe Arnaud ; — Pierre Derbez, de Revel, et Peironne Borel ; — Pierre Manuel et Antoinette Theissier, de Jausiers ; — Antoine Berlhie et Sperite Manuel, veuve d'Ébrard. — Testaments : — de noble Jeanne de Bologne ; — d'Honorade Livons, veuve de Jean Béraud ; — de Louise Mathéron, femme de Peyron Mercheyer ; — de « done » Spérite Jauffred, femme de Jean Chabrand, etc.

B. 76. (Registre.) — Petit in-folio, 1010 feuillets, papier.

1617, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession d'une créance de 119 écus consentie, en faveur de noble Antoine de Bologne, par André Manuel et Catherine Phelipe, « ensuite d'une transaction passée par devant M^e Pierre Jean, notaire au Chastellar. »

— « Donation pure et simple de 200 florins de ses biens et droits les plus liquides consentie par Sébastienne Bernard, en faveur de Barthélemy et Jeanne, ses enfants, en considération de l'obéissance que lui ont portée en toutes occurrences. » — Quittance de 450 florins, en faveur de M^e Charles Léougier, notaire à Jausiers. — Echange de biens situés « au forestaige de la Fornière » entre Romain et Antoine Jaubert frères. — Obligation de 283 ducats contractée envers les héritiers de noble Gabriel de Rosselin, seigneur du Chastellar, par M^e Jean Gobaudi, notaire à Saint-Paul, agissant au nom de cette communauté, « pour payer les deniers du donatif exigés par rescript de S. A., en date du 17 mai 1617, et empêcher ladite communauté de voir vendre ses gaigeries à l'inquant et souffrir grands frais et despens outre ceux que ja sont esté faits jusques à présent. » — Convention entre nobles Louis de Bollogne, évêque de Digne, Etienne de Bollogne, conseiller et aumônier du roi de France, Jules de Bollogne, gentilhomme du Roi et gouverneur de Nogent, tous fils de feu noble Rousson de Bollogne, d'une part, et M^e Jean Sicard, touchant un passage d'eau pour l'arrosage des propriétés que les dits sieurs de Bollogne possèdent au quartier du Plan. — Bail de trois moulins situés au terroir de Barcelonnette, consenti par noble Tiran, « moyennant la moitié des fruits d'iceux. » — « Conseil des hommes et particuliers de Barcelonnette, tenu proche les murailles vieilles de la ville, donnant charge aux députés d'icelle d'emprunter 1,150 ducats exigés par le sieur Gratio, commissaire des guerres de S. A. » — Arrentement, pour M^e Vincent Arnaud, « cothurier, » d'une boutique et chambre au dessus, moyennant une rente annuelle de 3 écus. — « Acte d'accept pour ven. messire Antoine Reynaud, prêtre et curé de Fouillouse, forestaige de Saint-Paul, d'une maison et terre au-devant appréciées 70 écus. » — Quittance de 162 écus, « de 20 blancs pièce, » donnée aux habitants de Faucon par M^e François Chapiretty, agissant au nom d'illustre seigneur François Caipsot, conseiller référendaire pour le duc de Savoie, en vertu de sa procuration reçue par M^e Jean-Baptiste Gally, notaire à Nice. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre: — les hoirs Borel, des Thuiles ; — les hoirs Gastinel, de la Conchette ; — les hoirs Caire, du Saulze. — Acte de tutelle et inventaire des biens des hoirs d'Esprit Esmenjaud, de la Frache. — Conseil des consuls de Barcelonnette contenant « désignation de députés pour la vesitation, recherche et vue des bornes du terroir commung de la communauté. » — Contrats de mariage entre: — Jean Ollivier et Marguerite Caire ; — Jean Pellegrin et Antoinette Chabrand ; — Pierre Bernard, couturier, et Suzanne Reynaud, fille de M^e François Reynaud, notaire et procureur à Bar-

celonnette; — Jean Bourel et Sperite Donadieu; — Pierre Vital et Madeleine Martel; — Pierre Arnaud et Jeanne Gastinel; — Bertrand Chausso et Madeleine Isoard; — Jacques Caire et Jeanne Audemar; — Jean Pelletier et Marthe Fabre; — Jean Cassagne, de la ville de Béziers en Languedoc, et Catherine Fabre; — Isnard Jauffred et Lucrèce Gras, fille de M^e Barthélemy Gras, notaire et procureur à Barcelonnette. — Testaments: — de Paul Richaud; — de done Marguerite Masse, veuve d'Allard; — d'Urbain Allègre; — de Pierre Léautier; — de done Jeanne Mottet, femme de Barthélemy Béraud; — de Jean Brunet et de Jeanne Esmenjaud, sa femme; — d'Antoinette Jaubert, veuve d'Esprit Proal; — d'Honoré Arnaud, veuve de Richaud; — de Marguerite Berlhie; — de Pierre Allemand, etc.

B. 77. (Registre.) — Petit in-folio, 654 feuillets, papier.

1618, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Emprunt de 300 écus contracté envers M^e André de Bollogne, docteur en droit, par les habitants du quartier de Saint-Pons, réunis en conseil pardevant M^e Jean Bovis, docteur en droit, podestat de la ville de Barcelonnette. — Vente des herbages des montagnes de Barcelonnette à sire Antoine de Besson, moyennant une rente annuelle de 70 écus. — Quittance de 207 écus donnée à la communauté d'Entraunes par M^e Jean Codur, commissaire des guerres. — Conseil général tenu par les particuliers tailhables de Barcelonnette « dans la salle la plus haulte de l'hospital, pour aviser aux moyens de payer les soldats du régiment du sieur colonel de Quillajo logés dans les dits quartiers, aux fins que deslogent le plus promptement possible pour faire cesser les grands despens que causent journellement. » — Constitution d'une pension de 40 florins faite par Honoré Derbez à R. frère Alexandre Rippert, religieux du couvent de Saint-Dominique à Barcelonnette, « suivant la licence de son supérieur acceptant, ... pour le fonds en capital de 400 semblables florins que le dict Derbez a confessé et déclaré avoir heus, receus et retirés rière luy longtemps avant la publication du présent acte. » — Compromis entre les hoirs de feu Guilhem Truchet, de Viney en Piémont, et messire André de Bollogne... « à qui le sieur Truchet, de son vivant, avait fait donation de 30 ducats à la présence de témoins dignes de foi, désirant lui donner quelques récompenses de l'argent qu'il avait dépensé pendant sa maladie pour lui faire appliquer tous les médicaments et remèdes nécessaires. » — « Acte d'accord passé, dans l'église de Saint-Pierre à Barcelonnette, entre les hoirs d'Etienne Isoardy et Louis Jaubert : ... comme est chose

notoire que, fait environ 5 années, qu'a esté procès, différend et grande inimitié entre César et Spirit Isoardy et Louis Jaubert à cause de la mort d'Etienne Isoardy de laquelle le dit Jaubert a été inquis... et tant il y a qu'ensuite du commandement de Dieu inclinant à la tranquillité comme chrestiens, ils désirent d'être réconciliés et réunis en bonne paix... les susdits ont résolu de terminer ceste affaire par amiable arbitrage d'amis commungs. » — Arrentement du greffe criminel de la Cour du sieur Podesta de Barcelonnette tant de la ville que châteaux du ressort, au profit de M^e Barthélemy Bovis, notaire et procureur à Barcelonnette, moyennant 404 écus pour trois années, et avec promesse « d'expédier au sieur procureur fiscal, sans prendre aulcung salaire, un extrait de tous les procès se ventilants en la dite Cour durant le dit temps. » — Actes de tutelle et inventaires de biens: — pour les hoirs de Paulon Bernard, du Villar; — pour les hoirs de Louis Ronat, de Barcelonnette; — pour les hoirs d'André Ébrard, des Meisonnettes; — pour les hoirs de M^e Jacques Jaubert, de Barcelonnette. — « Bail de tout le fait de biens que possède l'église Saint-Pierre de Barcelonnette au terroir de la Maure, consenti, moyennant une rente annuelle de 15 écus, par tous les prêtres exerçants et servant l'office dans la dite église paroissiale. » — Mise en possession, en faveur d'André Jaubert, clerc tonsuré, du prieuré de N.-D. de Molanès de l'ordre de Saint-Benoit. — Contrats de mariage entre: — « discret homme, » François Bourrel et « honeste » Esperite Don; — M^e François Reynaud, notaire à Barcelonnette, et Jeanne Brun, « veuve en premier mariage de Louis Rouna; » — Esprit Léautier, et Antoinette Aubert; — Jean Matheron, de la Maure, et Catherine Allègre; — Esprit Jaubert, cordonnier, et Peironne Caire; — Christol Jauffred et Marguerite Mouttet; — Jean Guérin et Françoise Lions; — Blaise Martel et Sébastienne Graugnard; — Esprit Roubaud et Jeanne Manuel. — Testaments: — de Jean Audiffred, de Jausiers; — de « done » Marie Donadieu; — de Jacques Jaubert, de Barcelonnette; — de « noble » Anne Tiran; — de Jean Fabre, de Miravail; — d'Esperite Proal, femme de Gaspard Allard, du Bourget; — de Jean Guérin; — de James Bouvet, de la Fornière; — d'Antoine Arnaud, etc.

B. 78. (Registre.) — Petit in-folio, 658 feuillets, papier.

1618, juin-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente, en faveur de messire Honoré Rebattu, prêtre et curé de Faucon, d'une pièce de terre et pré, à raison de « 40 écus la sesteyrée. » — Procuracion donnée par Mgr Jean Fabri, conseiller, sénateur, gouverneur et préfet de Barcelonnette, « ne pouvant à présent

bouger dudit Barcelonnette à cause de sa charge, » à M^e Jean Testoris, notaire « collegia » à Nice, pour le représenter dans la liquidation de « la compagnie et société des arrantements de la baie de Saint-Honoré de Lérins, de Cannes, et du prioré de Valbonne, existant entre noble Vincent de Masdonat, beau-frère dudit sieur Jean Fabri, et les sieurs Vaguier et de Cravezan, ... et aussi approuver l'acte d'arbitrage remis à la décision du sieur juge marin de Grasse, de M. d'Escraignolles et de M^e Charpignetti, avocat au siège de Grasse, leurs amis communs. » — Convention et accord entre M^e Charles Léogier, notaire à Jausiers, et Antoine Peaultrier lequel, « par sentence de l'ordinaire de Jausiers, avait fait condamner M^e Léogier à la restitution d'une arquebuse qu'il assureait luy avoir presté, et icelui Léogier en ayant appelé pardevant le sieur podesta de Barcelonnette, remontrant que pour raison d'icelle arquebuse, le dit Peaultrier se devait retirer contre la communauté de Jausiers à laquelle elle aurait été baillée par lui Léogier lors que sieur coronel Budast fit la levée de la milice en ce pais, »... le sieur podesta ayant débouté le sieur Peaultrier de sa demande avec condamnation aux dépens, et de nouveau le dit Peaultrier en ayant depuis appelé au souverain sénat séant à Nice, « au traité d'amis communs, les dites parties ont amiablement convenu et arrêté que, moyennant 16 écus, le sieur Peaultrier tiendra quitte le sieur Léogier de tous frais et despens dudit procès, avec promesse de ne plus faire recherche ni pétition de la dite arquebuse. » — Acte d'émancipation en faveur de Gaspard Eyssautier, de Larra : « comme soit que tout homme vivant en ce monde tout incontinent qu'il est venu en estat de discrétion et cognoissance désire grandement d'une affection naturelle d'avoir et obtenir le don de liberté lequel la nature a donné à un chacun, et d'être mis hors de toute subjection,.... et ayant le dit Eyssautier étant advenu en état de mariage, duquel par la grâce de Dieu ja est parvenu génération, volonté de courageusement travailler pour sa famille, avec humble instance, a requis sire Laurent Eyssautier, son père, de le volloir émanciper à ce que il puisse librement marchander, traffiquer et faire tous actes licites à homme de libre condition.... » — Divisions et partages de biens patrimoniaux : — entre les hoirs Brouilhon, de la Salce ; — entre les hoirs Aubert, de la Conche ; — entre les hoirs Maurel, de Fours ; — entre les hoirs Roubaud, de Barcelonnette. — « Acte de curatelle des hoirs pupilles de feu Charles Pellottier, du Villar. — Election du sieur Esprit Beraud, en qualité de trésorier de la communauté de Thuiles, « à ceste pache que sera payé, par les particuliers audit Beraud, pour la recepte et exigatis des tailles, 7 sous pour chacung soul de tous

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

sous que se trouveront liquidés au dit Thuiles. » — Contrats de mariage entre : — Gabriel Couttolenc et Sperite Bonnet, fille de M^e Antoine Bonnet, à Larra ; — M^e Jacques Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette, et Jeanne Bovis ; — Esprit Jaubert et Suzanne Arnaud ; — Louis Berlhie et Anne Ripert, de Seyne ; — Jean Léautier et Suzanne Donadieu. — Testaments : — de Laurent Eyssautier ; — d'Antoine Lyons, etc.

B. 79. (Registre.) — Petit in-folio, 660 feuillets, papier.

1618, juillet-octobre. — BARCELONNETTE. — Insnuations. — Sentence arbitramentelle rendue par M^e Théodore Chauletty, docteur en droit et Pierre Magnaudy, aussi docteur en droit, sur le différent pendant entre les hoirs de Pellottier, de Faucon, au sujet du partage de leur héritage ; — approbation de la dite sentence par les parties. — Quittance par illustre seigneur Jean-François Drago, conseiller et sénateur ducal, jadis préfet de Barcelonnette, « touchant la somme de 428 florins pour reste et entier paiement des 2,026 florins, et autrement de tout ce que peut regarder la communauté de Barcelonnette de stipendis accordés par le duc de Savoie au dit sieur Drago et soldats de justice, pendant les 3 années de son établissement de préfecture. » — Cens annuel et perpétuel de 9 écus consenti, par Jean Berlhie, en faveur du R. f. Antoine Livons, docteur en théologie, prieur du couvent Saint-Dominique, de Barcelonnette, stipulant, *nomine conventus*, pour les pères religieux dudit couvent. — Quittance de 73 florins en faveur de M^e Antoine Martel, docteur en droit et notaire à Méolans. — Arrentement, par N. Louis du Castellet, tuteur et administrateur de N. Jean de Faucon, seigneur du Sauze, « et suivant la licence du sieur podesta de Barcelonnette », de tous les biens que son pupille possède à Faucon, moyennant une rente annuelle de 25 charges de blé froment et 10 écus d'argent de 5 florins pièce. — Donation, par noble Lazare Tiran, de 60 écus à 60 sous pièce, « en augmentation du doct de sa fille Anne Tiran, femme de sire Louis Beraud. » — Division de biens patrimoniaux des hoirs Bonnet, de la Fornière. — Procuration par N. Augustin de Besson à ses frères, Jean et Pierre de Besson, pour demander compte de l'administration de ses biens à N. Antoine de Besson, son oncle et tuteur. — Obligation « de 134 doubles d'or, en or » en faveur de sire Barthélemy Peaultrier, marchand à Jausiers. — Contrats de mariage entre : — Paulon Manuel et Marguerite Graugnard, veuve de Jaubert ; — Jean Richaud et Isabelle Reinaud ; — Bertrand Fortoul et Jeanne Graugnard ; — Pierre Tron et Marie Lombard ; — Antoine Chauvet et Catherine Fabre ; — Jean Brès et

5

Marguerite Matheron ; — Jean Bonnet et Françoise Brun ; — Antoine Richaud et Marie Goin ; — Etienne Brun et Honorade Bellon ; — Pierre Sicard et Isabelle Barillier ; — Esprit Jaubert et Louise Ébrard. — Testaments : — de ven. messire Pierre Proal, prêtre de Faucon ; — de Jeanne Guiramand, veuve de Ranguis ; — de Pierre Girard ; — d'Antoinette Blanc, femme d'André Matharon ; — de Jean Ébrard ; — de Marie Manuel, veuve de M^e Antoine Martel, notaire, etc.

B. 80. (Registre.) — Petit in-folio, 680 feuillets, papier.

1618, octobre-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances, par les hoirs de N. Jean de Rosselin, seigneur du Chastellard, en faveur des communautés : d'Allos, du Lauzet, de Méolans, de Jausiers et de Saint-Paul, de diverses obligations s'élevant ensemble à la somme de 875 ducats, « de 14 florins pièce. » — Vente en faveur de N. Esprit de Bollogne, « d'ung chauffage bas (cellier) apprécié 20 écus. » — Transaction entre M^e Antoine Berard, notaire, et les hoirs Ripert, touchant les droits acquis par lui sur les biens dudit héritage ensuite de la cession en sa faveur des droits de Claude Ripert. — Acte de tutelle avec inventaire de biens pour les hoirs mineurs de feu Pierre Arnaud, de Fours. — Inventaire des biens de l'héritage de N. André de Bollogne, au requis de N. Isabeau de Bollogne, sœur du défunt, et en présence d'honorables Martin Bovis et Esprit de Bollogne, consuls modernes et juges ordinaires de Barcelonnette. — Quittance de 558 écus donnée à la communauté d'Allos par N. Jehan de Ruffie, docteur en droit. — Obligation de 245 écus, en faveur de la communauté d'Allos, par la communauté d'Entraunes, suivant sentence d'illustre seigneur César Balbiano, conseiller référendaire au souverain sénat de Turin. — Acte de curatelle pour les hoirs de feu Antoine Mat. — Election de N. Esprit de Bollogne comme recteur des conventuels de la confrérie Sainte-Lucie fondée en l'église du couvent des Frères-Prêcheurs de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : — Honoré Proal et Marguerite Manuel ; — Louis Ébrard et Madeleine Teissier, de Jausiers ; — Sébastien Lions et Marguerite Martel ; — Jean-Antoine Grassy et Spirite Pons ; — Nicolas Ailhiaud et Marie Patac ; — Jean-Pierre Guérin et Cyprienne Chabrand ; — Honoré Sicard et Jeanne Robaud. — Testaments : — de M^e André de Bollogne, docteur en droit ; — de Jeanne Caire, femme d'André Jaubert, de Barcelonnette ; — de Jean Cottolenc ; — de Jean Brun ; — de François Esmenjaud ; — d'Antoine Granet, des Agneliers, etc.

B. 81. (Registre.) — Petit in-folio, 550 feuillets, papier.

1618, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration générale donnée par N. Pierre Desdier, à son fils, N. Antoine Desdier, docteur en droit, avocat à Embrun, « pour vendre, aliéner ou permutter les biens immeubles que le dit constituant tient et possède en la paroisse de Saint-Sauveur-les-Embrun. » — Acte de prix fait, au profit des habitants de Faucon, « pour la réparation du massier qui défend leurs propriétés contre les inondations du ruisseau de Chastelard. » — Acte de conseil des particuliers de Faucon portant vote « de 12 doubles du coin d'Espagne, que donnent 45 escus de la monnoie courante, » en faveur de M. de Bonne, gouverneur d'Embrun, « à considération des peynes qu'il avait prises dans le procès de la communauté contre monseigneur d'Embrun, s'estant employé à mettre d'accord les parties. » — Acte d'association entre Jean et Spirit Robaud, frères, « lesquels pour vivre à l'advenir en bons frères et en bonne amitié, et pour obvier entr'eux à toute controverse ont dit et déclaré que tous les biens, meubles et immeubles, marchandises, debtes, qu'ils ont de présent et pourront avoir à l'advenir seront entre eux commungs et indivis. » — Constitution d'une pension annuelle de 37 florins en faveur de R. F. Pierre Bonnet, docteur en théologie et provincial de l'ordre de Saint-Dominique en la province de Provence. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Orcier, de la Gardette ; — les hoirs Léautaud, de Fours ; — les hoirs Pellotier, de Fours. — Contrats de mariage entre : — Pierre Sicard et Peironne Berard ; — Charles Pellotier et Marie Proal ; — Antoine Allard et Jeanne Manuel. — Testaments : — de Charles Maurin ; — de Pierre Sicard ; — d'Antoine Pascalis, etc.

B. 82. (Registre.) — Petit in-folio, 758 feuillets, papier.

1619, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Mise à l'inchant du greffe et secrétariat de la Cour consulaire de Barcelonnette, sous les qualités ci-après descriptes : et premièrement celui à qui le greffe sera deslivré sera tenu de payer le prix dudit arrentement argent comptant, . . . plus il sera tenu : de faire toutes les escriptures, tant des conseils que aultres que sera requis, gratis et sans prétendre aucun salaire, de recevoir gratis tous les rapports et estimes de la valeur des grains que seront faits par les commis du conseil, d'avoir boutique ouverte et tenir court, toutes les sepmaines, les causes que seront pendantes en la Cour des sieurs consuls. » — Arrentement du dit greffe consulaire, pour une année,

avec ses droits et émoluments, en faveur de M^e Jean Besson, notaire et procureur à Barcelonnette plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant 50 écus de 5 florins. — Quittance de 100 florins, en faveur des religieux du couvent de Saint-Dominique, représentés par R. F. Alexandre Ripert, prieur du dit couvent, F. Antoine Lions, théologal pour S. A. le duc de Savoie, et F. Dominique Fabri, trois desdits religieux. — Acte de promesse passé par sire Pierre Desdier, ... « qui estant bien et duement informé que Isaac Tholosan, marchand de la cité d'Embrun, a baillé et deslvré, en argent ou en marchandises, la somme de 519 livres de France, à M^e Antoine Desdier, docteur en droit et juge au dit Embrun, son fils, de son bon gré et franche volonté a promis cautionner, et de ce faire son debte et cause propre. » — Constitution d'une dot de 600 écus par N. Antoine de Besson, en faveur de sa fille, noble Marguerite de Besson, femme de M^e Pierre Desdier, « défenseur moderne de la ville de Barcelonnette. » — Inventaire des biens de feu M^e Jacques Desdier, docteur en droit et juge à Barcelonnette, au requis d'Antoine Desdier, son père. — Actes de tutelle : — pour les hoirs de Jean Cotholenc ; — pour les hoirs de Pierre Arnaud, de Barcelonnette. — Procuration donnée par messire Michel Nicolas, prêtre et official forain, à messire Pierre Pelletier, docteur théologien, vicaire général en l'évêché de Digne et à messire Honoré de Faucon, chanoine prébendé en l'église de N.-D. d'Embrun, pour remettre entre les mains de Monseigneur d'Embrun les chapelanies de N.-D. du Chapelet et de Sainte-Catherine, dont le constituant est recteur, et supplier Mgr l'archevêque de les conférer et remettre à M^e Paulon Michel, prêtre célébrant du Lauzet. — « Rapport d'inchant et livrement du prix fait que, par le conseil de la communauté de Barcelonnette, a été délibéré d'établir pour la construction des défenses à faire le long de la rivière d'Ubaye, consistant à 472 cannes de charge, à raison de 16 écus par canne. » — Contrats de mariage entre : — Jean Michel et Spirite Pelletier ; — Barthélemy Eyssautier et Antoinette Pons ; — Jacques Barle, de Seyne en Provence, et Jeanne Esmenjaud ; — Etienne Hugues et Peironne Chauvet ; — N. Antoine Lyons et Catherine Robert ; — Jean Richard et Jeanne Goin ; — François Jaubert, « cardeur de layne, » et Antoinette Lyons. — Testaments : — de M^e Barthélemy Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette ; — de done Catherine Manuel, femme de Pierre Matharon ; — d'Antoine Manuel ; — de Madeleine Aulbert, veuve de Graugnard ; — d'Esprit Chauvet ; — d'Antoine Bellon ; — de Marie Graugnard, veuve de Proal ; — d'Honorade Manuel, veuve de Pelletier, etc.

B. 83. (Registre.) — Petit in-folio, 588 feuillets, papier.

1619, mai-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation d'une terre dite *Champ-Ronin*, consentie par Esprit Aye en faveur de N. Antoinette Tiran, sa femme, « attendu les agréables services qu'il a reçus d'elle et espère en recevoir pour l'avenir. » — « Obligé » pour M^e Esprit Caire, notaire et procureur à Barcelonnette « qui heust vendu et expédié à Antoine Cascalon ung mulet, poil sardin, garny de son bast neuf et cordes, au prix de 45 écus payables à la foire de Guillestre en Dauphiné. » — « Renonciation à l'héritage de M^e Barthélemy Allard, en son vivant passementier, » par Louise Arnaud, sa veuve, agissant au nom de Madeleine, Catherine et Samuel Allard, ses enfants et pupilles. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Girard, de la Conchette ; — les hoirs Fabre, de Thuiles ; — les hoirs Bellon et les hoirs Maurel, de Fours. — Vente d'un bois, dit *la Tellière*, apprécié 1,200 florins, consentie, par noble Antoine de Bollogne, en faveur de noble César Tiran. — Contrats de mariage entre : — Barthélemy Léautaud et Jeanne Léautaud ; — Jean Goin et Louise Ébrard ; — Pierre Gastinel et Jeanne Ollivier ; — Jean Colomp et Antoinette Matharon ; — André Borel et Honorade Borel ; — François Fort, marchand à Barcelonnette, et Suzanne Beraud ; — Jean Brun et Esperite Martel ; — « capitaine » Pierre Isnard et Lucrèce Beraud ; — Rostang Richaud et Anne Richaud ; — François Martel et Marguerite Pons ; — André Arnaud et Marguerite Richaud. — Testaments : — de Pierre Léautaud et de Françoise Léautaud, sa femme ; — d'Esprit Donadieu ; — de Catherine Giraud ; — de Catherine Pascal, veuve d'Arnaud ; — de Joseph Manuel et d'Anne Manuel, sa femme ; — d'Antoine Richaud ; — de Pancrace Goin, etc.

B. 84. (Registre.) — Petit in-folio, 782 feuillets, papier.

1619, juin-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Inventaire des biens de feu noble Rostang de Bollogne, dressé à la requête de nobles Sperit et François de Bollogne, ses fils, par illustre seigneur François Drago, conseiller d'État, sénateur ducal, préfet en la ville et vicarie de Barcelonnette. — Acte d'émancipation en faveur de James Ripert. — Conseil de la communauté de Barcelonnette contenant proposition par les sieurs Jean Bovis, docteur en droit, Antoine Bain, capitaine, Antoine Berard et N. César Tiran, consuls modernes, d'imposer, « tant sur l'adveraigne du présent consulat que aultre venant de Provence dans ce consulat depaistre en temps d'esté les herbages commungs, une rêve de 3 sous pour chasque

bête dépaissant ledit herbage. » — Quittance générale, en faveur de Barcelonnette, par M^e Mathieu de Cappon, docteur en droit, podesta de cette ville et vicarie, lequel agréablement confesse avoir heu et reçu des consufs de ladite commnauté, la somme de 60 escus pour reste et entier paiement de toutes vacations, travaux, fournitures et voyages faits au nom d'icelle. » — Acte de sommation par sire Pierre Maurin, trésorier général de Faucon, contre noble Antoine de Besson, « le sommant et interpellant de volloyr recepvoir les 300 écus auxquels ledit quartier se trouve obligé envers lui, lesquels il aurait plusieurs fois refusé de recepvoir, ne voulant donner quittance que au préalable le dit quartier ne lui eut liquidé les intérêts. » — « Donation entre les vivants Honoré, Louis, Jean et Jacques Girard, frères du forestaige de la Chalp, lesquels considérant les grands hazards qu'ils passent en allant annuellement en temps d'hiver à la Serre et aultres lieux pour y gagner leur vie, se sont, par donation dite pour cause de mort, donné au seurvivant d'eulx tous les droits paternels de chascung d'eulx. » — Compromis entre M^e Charles d'Isnardis, docteur en droit, de la cité de Nice, agissant en son nom et en celui « de messieurs ses frères, d'une part, et la communauté d'Entraunes, d'autre part, ... les dites parties font élection d'arbitres pour terminer le différent existant entre eux, sur ce et à occasion que les dits messieurs d'Isnardis disent que le privilège concédé à leur feu père Honoré d'Isnardis par la serenissime infante de glorieuse mémoire, d'être, sur le nombre de 42 enfants, immune et exempt de toutes charges réelles, patrimoniales et personnelles, se doit étendre, après la mort de leur père, pour eux tant que demeureront unis sans division, suivant la teneur et forme dudit privilège... tandis que la communauté d'Entraunes, prétendant que ledit privilège ne doit et ne peut s'étendre plus oultre que la vie dudit père d'Isnardis, demande le paiement des tailles pour la terre, dite *Champ-Josent*, que les sieurs d'Isnardis possède dans le terroir d'Entraunes. » — Conseil général de la vicarie de Barcelonnette contenant élection de « capitaine » Martin Lions, en qualité de député, « pour aller à Nice résouldre et conclure la part de la dite vicarie touchant le donatif de S. A., auquel conseil ont adsisté : M^e Antoine Berard, docteur en droit, député de Saint-Pol ; M^e Lazare Pinoncelli, député de Larche ; Sperit Spitalier, député de Meyronnes ; M^e Antoine de Faucon, notaire, député de Jausiers ; M^e Jean Blanc, notaire à l'Argentière, député des communautés et chasteaulx des vallées d'Asure, Brézes et Argentière ; M^e Antoine Paian, député de Saint-Martin ; M^e Pierre Jaubert, député d'Entraunes ; M^e Etienne Martel, docteur en droit, député de Méolans ; Jean Chauvet, député du Lauzet... et pour les autres

communautés et chasteaulx de la dite vicarie personne n'est comparu. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Guérin, d'Uvernet ; — les hoirs Ardoin de la Salce ; — les hoirs Lions, de Bozohères. — Contrats de mariage entre : — Paulon Lions et Marthe Brouilhon ; — Jean Ébrard et Catherine Chauvet ; — Pierre Maurin et Jeannette Audemar. — Bertrand Berard et Jeanne Richaud ; — Louis Arnaud et Jeanne Jaubert ; — Gaspard Gastinel et Marthe Maurin ; — Louis Richaud et Marguerite Manuel ; — Antoine Pellotier et Anne Berlhie ; — Sire André Matharon et Catherine Manuel ; — Simon Pelotier et Catherine Ailhaud, veuve de Goin ; — James Bouchard et Jeanne Matharon ; — Jean Brunet et Sébastienne Guérin ; — Sébastien Manuel et Madeleine Caire ; — Antoine Manuel et Jeanne Graugnard ; — Antoine Berlhie et Anne Plauchu ; — Clément Fabre, d'Entraunes et Bastienne Berlhie ; — François Matharon, de Serres en Dauphiné, et Marguerite Gastinel ; — Jean Jaubert, tisserand, et Claudine Manuel. — Testaments : — de Jeanne Jaubert ; — de done Sperite Esmenjaud ; — de done Antoinette Chabrand, veuve de James Chabrand ; — de Louise Arnaud, veuve de Jaubert, etc.

B. 85. (Registre.) — Petit in-folio, 646 feuillets, papier.

1619, octobre-novembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Obligation de 400 écus souscrite par Louis Millon, d'Allos, au « capitaine Pierre Isnard, pour cause de vray et amiable prest de pareille somme. » — Mise en possession de la chapellenie Saint-Pierre en faveur de messire Sébastien Sicard, prêtre de Barcelonnette. — Vente « d'une jument poil roan, au prix de 25 escus » en faveur de capitaine Jean du Bellan. — Quittance de 445 écus pour N. Jehannon Tiran, d'Uvernet. — « Règlement de comptes » entre la communauté d'Entraunes réunie en conseil et le sieur Théodore Chauletty, docteur en droit, touchant diverses sommes dues au sieur Chauletty, s'élevant en compte final « à 3,450 florins, monnoye de Nice. » — Obligation de la dite somme, en faveur du sieur Chauletty, contractée « par les communiens d'Entraunes, lui assurant le paiement par la taille imposée sur le bestail menu de la dite communauté à raison de 3 sous 1/2 pour chascune bête petite. » — Quittance de 844 florins délivrée à capitaine Antoine de Blieux, agissant comme procureur de la communauté d'Allos, par noble damoiselle « Margarite de Rossilhon, dame du Chastelard, » en déduction et à bon acompte de ce que la dite communauté lui doit, suivant acte obligatoire reçu par M^e Jean-Baptiste Novellatti, notaire ducal à Turin. — Partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Manuel, d'Enchastraye ; — les hoirs Hugues, de la Maure. — Procuracion donnée

par messire Sébastien Sicard, prêtre, à messire Honoré de Faucon, chanoine de N.-D. d'Embrun, « pour, et son nom et par devant Mgr d'Embrun, résigner la chapellenie de Saint-Pierre, « et en pourvoir qui bon lui semblera. » — Contrats de mariage entre : — Jacques Jaubert, des Orres en Dauphiné, et Antoinette Motet; — Jean Ébrard et Madeleine Beraud; — André Maure et Catherine Jaubert; — Louis Girard et Jeanne Proal; — Antoine Lions et Bastienne Jaubert; — « Sire » Sperit Salvan et Catherine Spitalier, de Meyronnes; — Sperit Léautaud et Françoise Léautaud; — Jean Brouilhon et Françoise Arnaud. — Testaments : — de Marie Borel, femme d'Estève Fabre; — de Catherine Pelotier. — Codicille pour messire Pierre Proal, prêtre, etc.

B. 86. (Registre.) — Petit in-folio, 508 feuillets, papier.

1619, juin-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de cens annuel d'un demi escu qui est 30 sous, » consenti en faveur des prêtres de Saint-Pons, par sire Laurent Eyssautier, marchand; — « rachat du dit anniversaire, moyennant un capital de 40 escus. » — Quittance de 150 écus donnée à la communauté d'Allos par Monseigneur le Maréchal de Lesdiguières, lieutenant du Roi en Dauphiné, représenté par M^e Georges Provensal, son procureur, « suivant acte reçu par M^e Honoré Blanc, notaire royal et dauphinal, du lieu de Saint-Firmin en Dauphiné. » — Achat, pour M^e François Reynaudy, notaire et procureur à Barcelonnette, « d'un asne poil gris, moyennant 7 escus de 5 florins pièce. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Bonnet, de la Fornière; — les hoirs Esmenjaud, de la Frache. — Quittance de 50 écus donnée à noble Esprit de Bologne par M^e Antoine Trouche, notaire du lieu de Saulze, agent et procureur de Monseigneur le comte de Bueil, pour reste et entier paiement de ce que devait le dit de Bologne, « comme associé de l'assensement de la claverie et secrétarie de la ville et vallée de Barcelonnette, touchant l'assignation de 3,000 florins que le sieur comte de Bueil avait à prendre sur le dit assensement, par ordre de S. A. le duc de Savoie. » — Arrentement des montagnes pastorales de Larche à M^e Louis Girard, marchand de la ville de Gardanne en Provence, moyennant une rente annuelle de 117 écus. — Contrats de mariage entre : — Sire André Bovis, de Meyronnes, et Lucrece Bovis; — M^e Jacques Jaubert, insinuateur ducal à Barcelonnette, et Marthe Bovis; — Martin Manuel et Sperite Tiran. — Testaments : — de Sire Pierre Lions; — d'Esperite Ebrard, veuve de Pol Lions, etc.

B. 87. (Registre.) — Petit in-folio, 734 feuillets, papier.

1620, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Accord et testimoniales » pour M^e Jean Masse, notaire, et capitaine Gilibert Bovis, marchand, de Saint-Damien, « tous les deux détenus prisonniers comme hostaiges, par les sieurs Mignard et Garagnon, gendarmes de Monseigneur le Maréchal de Lesdiguières, pour répondre du paiement de 400 ducats imposés à la ville de Saint-Damien et donnés aux susdits gendarmes par le duc de Savoie en remerciement des services qu'ils ont faits et des blessures qu'ils ont reçues en les dernières guerres de Montferrat et à la prise d'assaut de la ville de Saint-Damien, »... les prisonniers consentant à payer les 400 ducats, les gendarmes leur cèdent leurs droits et actions contre la ville de Saint-Damien pour le remboursement de pareille somme. — Acte de fondation de la confrérie Saint-Blaize : « l'an 1620 et le 3 février, par devant messire Antoine Bérard, prêtre, curé et moderne officiel forain en la ville de Barcelonnette et ses châteaux, se sont assemblés M^e Esprit Bellon, M^e Louis Jaubert, etc., tous cardeur à laine, de Barcelonnette, lesquels inspirés du Benoist Saint-Esprit, à l'honneur et gloire de Dieu et de la Benoiste Vierge Marie et de Monsieur Saint-Blaize, meus de dévotion et en rémission de leurs péchés, ont fondé, dans l'église de Saint-Pierre, une confrérie sous le nom de Saint-Blaize, pour laquelle ont promis faire ériger un autel du côté du septentrion, à l'endroit de l'autel de Saint-Crespin. » — Vente d'un pré « dit le Pré des Frères situé touchant la porte la plus haute » consentie en faveur de divers habitants de Barcelonnette par le R. F. André Guérin, prieur du couvent Saint-Dominique, à raison de 25 écus la septérée... « lequel prix demeurera rièrè les acheteurs à perpétuité, aux paches qu'ils seront tenus, chacun pour la part de son achat, de faire aux dits religieux, annuelle sense et service perpétuel de 2 escus pour chaque septérée. » — Acte sommation pour messire Honoré Rebattu, curé de Faucon, « qui pendant la célébration de la grand-messe a interpellé les paroissiens adcostants en bon nombre au service divin, d'effectuer et satisfaire à l'ordonnance faite par Monseigneur d'Embrun, en sa dernière visite en l'église de Faucon, touchant les réparations d'icelle, et proteste, en cas contraire, de tout sinistre, inconvenient et despens que, à faulte de ce, pourrait arriver et requiert acte de sa sommation, interpellation et protestation. » — Quittance tutélaire pour Esprit Audiffret, tuteur des hoirs de feu capitaine Audiffret, son frère, « comme ayant bien et loialement exercé l'administration de leurs biens. » — Sentence de M^e de Truchier, « juge de ce pays, » condamnant Jacques Giraud à livrer, à noble

Cezar Tiran, « 7 sestiers blé et 7 florins ou autrement de s'aller constituer aux arrêts dans la maison commune de Barcelonnette. » — Acte d'apprentissage par lequel M^e Esprit Brès, cordonnier, s'engage, moyennant 14 écus, à apprendre l'état de cordonnier à noble François de Bologne. — Contrats de mariage entre : — M^e Pierre Magnaudy, docteur en droit, d'Allos, et damoiselle Madeleine Lions ; — M^e Sébastien Braman, notaire à Saint-Paul, et Louise Jaubert, fille de M^e Jean Jaubert, notaire à Barcelonnette ; — Jean Proal, cardeur à laine, et done Anne Caire, veuve de Ranguis ; — Noble Joseph Tiran et Isabelle Beraud ; — Jean Milheaudy et damoiselle Madeleine de Faucon ; — Antoine Chauvet et Honorade Hugo ; — Pierre Berlhie et Jeanne Aye ; — Jean Derbez et Isabelle Borel ; — Jean Ebrard et Marthe Sicard ; — Charles Martel et Isabelle Manuel ; — Gaspard Rebattu et Esperite Orcier ; — Gaspard Gastinel et Catherine Matheron. — Testaments : — de noble Antoine de Besson ; — de Louise Bonnet, femme d'Arnoux Pellissier ; — d'Esprit Brun ; — de Jeanne Manuel ; — de Louis Léotaud ; — d'Esperite Ebrard, femme de Claude Maure, etc.

B. 88. (Registre.) — Petit in-folio, 749 feuillets, papier.

1680, juin-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Achept, pour M^e Jean Delmas, notaire à Saint-Dalmas-le-Sauvage au vicariat du Puget, d'ung édifice contenant maison, estables, fours, fontayne, avec propriété y joignant, et jardin y enclos, le tout apprécié 700 escus de 5 florins. » — Donation, pour cause de mort, de tous ses biens, consentie par « dame Jeanne Eyssautier, veuve de noble François de Bologne, en faveur de ses filleuls : noble Cézar de Bologne et noble Charles Tiran. — Transaction et accord entre le sieur André Vilaris, docteur en droit, et les héritiers de noble Pierre Lions, touchant une obligation de 300 écus jadis contractée par le défunt, suivant acte reçu par M^e Thomegua, notaire ducal à Sospello. — « Acte d'immission en possession d'une terre, en faveur de M^e Théodore Chauletty, docteur en droit, ... « M^e Christol Giraud, sergent ducal, huissier en la Préfecture de Barcelonnette, a rapporté, au requis du sieur Chauletty et en exécution des lettres qu'il a obtenues de ce tribunal de Barcelonnette, s'être expressément transporté au forestage de la Conchette et sur la pièce de terre dite *la Coste*, et là avoir prins le dit Chauletty par la main droite, l'avoir fait entrer et sortir dans icelle terre, lui avoir fait arracher d'herbes, tirer des pierres et fait plusieurs actes possesseurs... et icelle immission en possession avoir fait pour la somme de 35 escus. » — Emancipation pour Mathieu Brun, « à considération qu'il est habitant et domicilié en Piémont. » — Obligation de

4000 écus contractée en faveur de M^e Sébastien Braman, notaire à Saint-Paul, par M^e Antoine Garrety, notaire à Entraunes, agissant au nom de la dite communauté. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Matheron, de la Maure ; — les hoirs Jaubert, des Thuiles ; — les hoirs Robaud, de Barcelonnette. — Acte de tutelle pour les hoirs de feu Augustin Ripert, du Villars. — « Ratifiance » donnée à M^e Pierre Grégoire, notaire à Castellane, par les hoirs du capitaine Louis-Montanier, touchant la vente, jadis faite par Marguerite Terrassier, leur mère, « d'une bastide avec terre et pré, sise au terroir de Castellane, au lieu dit *la Pallud*, acte reçu par M^e Honoré Mayolly, notaire royal au dit Castellane. » — Contrats de mariage entre : — Jean Hermellin et Madeleine Jaubert ; — Honoré Ollivier et Marie Gastinel ; — Martin Donadiou et Cyprienne Maurel ; — James Pons et Catherine Brun ; — Jean-Louis Jaubert et Madeleine Bain ; — Nicolas Fortoul et Catherine Graugnard ; — Jacques Caire et Madeleine Proal ; — Jacques Manuel et Marguerite Richaud ; — Antoine Berlhie et Anne Caire ; — Sébastien Ardoin et Honorade Ebrard ; — Antoine Audemard et Antoinette Arnaud ; — Jean Jauffred et Marguerite Baume ; — Gaspard Gisle, de Laverq, et Sébastienne Garrin ; — Claude Maure et Bastienne Maure. — Testaments : — de Pierre Brun ; — de Suzanne Patac, veuve de Maurin ; — de noble Antoine Desdier ; — de sire François Pascal. — Codicille pour done Catherine Garnier, femme de Pierre Siran, etc.

B. 89. (Registre.) — Petit in-folio, 595 feuillets, papier.

1680, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente à sire Estienne Jaubert « fils de moy Jean Jaubert, notaire ducal soussigné, » par les sieurs Pons Louic et Joseph Tardieu, consuls d'Entraunes, agissant au nom de cette communauté, « de 100 brebis bonnes et réceptables, garnies de leurs agnoux et de leur laine, à raison de 4 florins la pièce. » — Mise en possession de la chapellenie Sainte-Catherine, à Barcelonnette, en faveur de messire Antoine Beraud, « official forain de Monseigneur d'Embrun pour la dite ville, val de monts et chasteaux inférieurs. » — « Vente à l'encan et livrement, » au profit de noble Cézar de Besson, de divers fonds de terre appartenant à la communauté de Saint-Paul, « ensuite des lettres injonctionnelles lancées par M^e Barthélemy Bovis, notaire, en ceste partie commissaire spécialement député par le sacré conseil d'État séant à Turin. » — « Conseil des comuniers d'Uvernet contenant imposition d'une taille de 3 florins par livre cadastrale, et nomination d'un trésorier pour l'exaction d'icelle, sçavoir est Jehan Gastinel présent et la dite

charge acceptant, moyennant 5 liards par chaque florin qu'il exigera. » — Obligation de 120 écus en faveur de sire Jean Cottolenc. — « Desposit, entre les mains du sieur procureur fiscal de Barcelonnette, » par M^e Spirit Martin, de 300 écus représentant la valeur « des biens stables » qu'il a acquis de Spirit Aye, suivant acte reçu par M^e Jean Masse, notaire à Barcelonnette, « le dit Martin ayant pressenti, après la dite acquisition, que le dit Aye et ses biens étaient grandement chargés de debtes. » — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Caire, du Saulze; — les hoirs Maurel, de Fours. — Mise en possession, pour messire Michel Nicolas, prêtre, de l'office de la cure de Saint-Pons à lui concédé par bulle de Mgr d'Embrun. — Contrats de mariage entre : — M^e Jean Remusat, docteur en médecine, de Seyne en Provence, et damoiselle Anne Isoard, veuve de M^e Jacques Desdier, docteur en droit; — Honoré Goin et Antoinette Maurel; — Antoine Arnaud et Jeanne Goin. — Testaments : — d'Antoinette Arnaud; — de sire Antoine Bain, etc.

B. 90. (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

1680, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 100 écus en faveur de sire Bertrand Raine, marchand, de Barcelonnette. — Vente à l'encan, sur la place publique de Barcelonnette, des biens meubles d'Antoine Esmenjaud, au requis de M^e Pierre Matharon, collecteur des tailles de la communauté de Saint-Pons. — Procuration donnée par Sébastien Jaubert, habitant à Larguier en Sardaigne, à Pierre Maurin, d'Uvernet, pour vendre, au nom du constituant, les propriétés qu'il possède à Uvernet et donner 100 écus à Guilhem Jaubert, son père, « dont il a appris la notoyre pouvreté en son estat de viellesse. » — Donation de 500 florins consentie, en faveur de Marguerite Arnaud, par James Arnaud, son père, « suivant la promesse qu'il avait faite à feu Suzanne Rebattu, sa femme, durant la maladie qu'elle heu en son vivant. » — Quittance de 225 écus donnée à noble Esprit de Bologne par sire Louis Spitalier, de Meyronnes. — Testaments : — d'Esprit Pons; — de Jérôme Maure. — Codicille pour Urbain Cottolenc. — Division de biens patrimoniaux entre les hoirs Chabrand, de la Conchette, etc.

B. 91. (Registre.) — Petit in-folio, 824 feuillets, papier.

1681, janvier-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Arrentement de la secrétaire de la préfecture de Barcelonnette par M^e François Jovellet, notaire et procureur du souverain Sénat de Nice, lequel, ensuite du

livrement à lui fait de la secrétaire du Comté de Nice, suivant acte de M^e Fulconi, notaire de la dite ville, et au moyen de la permission et licence à lui données par lettres du souverain Sénat de Nice, a soubz arranté, à M^e Pierre Pascalis, notaire et procureur à Allos, la secrétaire de la préfecture de Barcelonnette et son vicariat, droits, revenus et émoluments d'icelle pour l'espace de trois ans, et au prix de 400 écus de 16 florins pour chacune de ces années. » — « Conseil des hommes de Faucon : auquel conseil s'est présenté messire Michel Nicolas, curé de Fours, qui a requis les dits communiens de lui payer la pension qu'il a coutume de percevoir annuellement sur le quartier de l'Hubac de Faucon, ad ce qu'il puisse continuer de faire l'office en la dite paroisse de l'Hubac, autrement proteste de la retardation du divin office et de sa norriture contre qui de droit. » — « Attitulation, en faveur de messire Jean Allègre, cleric, » par son frère Louis Allègre, cardeur à laine, ... « qui ayant entendu que son frère a fait vœu de se rendre à Dieu et parvenir aux ordres sacrés, et considérant qu'il n'est chose séante et convenable que son dit frère demeure sans raisonnable attitulation et honeste entretien jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'estat de prêtrise ou pourveu de quelque bénéfice ecclésiastique, à ceste cause, meu d'affection fraternelle a attitulé le dit messire Jean Allègre, d'une pension annuelle de 40 escus. » — Conseil des communiens de Saint-Pons portant imposition « de 12 soulds par sould de livre cadastrale pour liquider les dépenses de la construction du pont de Rapine. » — Arrentement, par M^e Michel Nicolas, curé de Fours, de tous et chacuns des biens immeubles de la dite cure, moyennant une rente annuelle de 25 écus. — Conseil des 4 quartiers de Barcelonnette, touchant la part à payer par chacun d'eux des 139 doubles d'or accordés par le conseil général de la dite communauté et députés des châteaux de la viguerie, au sieur colonel de la Rivoyre « pour faire cesser la excessive despance qu'il a faite dernièrement en ceste ville à son logis avec ceux de sa suite, ... à considération qu'il se retirera à Turin avec les siens, et en oultre fera marcher vers le Piémont et vallée d'Asure 3 ou 4 compagnies de son régiment; » au même conseil, réglement des sommes dues à M. Consolin, « commissaire député pour faire transduire le bled que S. A. a baillé à la vallée pour la nourriture des soldats. » — Cancellation, en faveur de M. Mathieu de Cappon, docteur en droit, d'une obligation de 160 écus souscrite par lui à Antoine Donadieu, « qui commande la dite obligation estre abolye et cancellée par vertu dudit acte. » — Actes de tutelles et descriptions de biens : — pour les hoirs et pupilles Jaubert, d'Uvernet; — pour les hoirs Pons, du hameau du Puy. — Partage de biens

patrimoniaux entre les hoirs Beraud, de la Conche. — Contrats de mariage entre : — M^e Pierre Pascalis, notaire et procureur, à Allos, et Madeleine Jaubert; — noble César Tiran, de Barcelonnette, et Marie Richaud, d'Allos; — noble Pierre Tiran et noble Marie Tiran; — André Hugues et Madeleine Matheron; — Jean Isoard et Madeleine Buffe; — Martin Donadiou et Jeanne Bonnet; — Jean-Baptiste Gaudemar, de Savernes en Provence, et Jeanne Pellissier; — Jean Breissant et Marguerite Bonnet; — Étienne Arnaud et Léonore Cottolenc; — Michel Chauvet et Bartholomé Don; — Louis Gueymar et Jeanne Gueymar; — Jean Ebrard et Marie Salvère; — Jean Isoard et Catherine Vinatier, de Revel; — capitaine Martin Berard et noble Marguerite Tiran, veuve de Pierre Arnaud, notaire; — Pierre Pellissier, d'Ubaye, et Jeanne Ebrard; — Jean-Baptiste Guérin et Isabelle Fortol; — Honoré Ripert et Jeanne Isoard. — Testaments : — de Pierre Graugnard; — d'Honorade Martel, veuve de Jean du Bellan; — de Léon Jaubert; — de Barthelémy Ébrard, de Rousset, en Provence; — de done Marie Jaubert, veuve de Proal; — de Jean Léotard; — d'Honorade Sicard, veuve d'Armand. — Codicilles pour : — noble Antoine Beraud; — Paulon Richaud, etc...

B. 92. (Registre.) — Petit in-folio, 706 feuillets, papier.

1681, juillet-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation, par Rostan Proal à Catherine Allard, sa mère, « de tout ce que peut compéter de sa portion héréditaire des biens délaissés par feu Pierre Proal, son père. » — Bail du domaine de *Lachau* consenti à Pierre Proal, moyennant une rente annuelle « de 25 ducats d'Italie, » par noble Jean de Faucon, coseigneur du Sauze et Sainte-Marguerite, mineur assisté du sieur Honoré Gay, sieur de la Bastie, son oncle maternel et tuteur. — « Acte de rémission de droits » sur l'héritage du sieur André de Bologne, concédé par R. P. en Dieu Monseigneur Louis de Bollogne, évêque de Digne, et Mgr Jules de Bollogne, gouverneur de Nogent-le-Roi, cousins du défunt, en faveur d'Isabeau de Bollogne, leur sœur. — Achat, par damoiselle d'André de Carri, de la cité d'Aix, des herbages des montagnes de *Gemette* et du *Petit-Parpaillon*, sises au terroir de Saint-Pons, moyennant une rente annuelle de 150 écus de 3 livres. — « Acte d'habilitation et émancipation » en faveur d'Honoré Berlhie. — Imposition d'une taille de 5 florins, « pour chaque sou de registre, sur les 4 quartiers de Barcelonnette, afin de licquider les nombreuses dépenses souffertes par la communauté, et notamment à l'occasion : du passage à Barcelonnette du sérénissime prince Phelibert, se rendant en Espagne; de l'arrivée, dans la dite ville, du

comte Flamino pour la conduite des troupes françaises du sieur de la Rivoire retournant en France. » — « Arrangement à moitié fruit, » de tous les biens du prieuré de *Mollanès* consenti par le prieur, messire André Jaubert, en faveur de Jean Arnaud, « sous la pache que l'affranchira de la dime » durant tout le temps de son bail. — Quittance générale et mutuelle pour sire Bertrand Raine et sire Joseph Bovis, tous deux marchands à Barcelonnette, ... « lesquels confessent avoir eu et reçu entier paiement et pleine satisfaction et récompense de toutes les sommes d'or et d'argent, grains, et autres choses que se pourraient devoir l'un à l'autre. » — Partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Manuel, d'Enchastrayes; — les hoirs Guérin, de la Lauze. — Protestation des habitants de Barcelonnette « contre les exactions exercées sur eux par les agents du seigneur marquis Bones chargés de recouvrer le donatif, dernièrement accordé au duc de Savoie par la vallée de Barcelonnette pour la réforme de la milice. » — Contrats de mariage entre : — Jacques Jaubert et Françoise Guérin; — Benêt Goin et Marguerite Audemard; — Antoine Jaubert et N. Sperite Matto; — Paul Manuel et Marguerite Garin; — Mathieu Guérin et Sperite Brun; — François Cournilhe, de Colmars, et Catherine Matheron; — Pierre Bœuf et Jeanne Rippert; — Antoine Brés et Jamone Gueimard; — Georges Martel et Delphine Bellon; — Louis Léotaud et Louise Chabrand; — Esprit Jauffred et Jeanne Arnaud; — Blaise Brun et Marguerite Ébrard; — Jacques Rippert et Pierrette Maurel; — Jean Blanc et Suzanne Pascal; — sire Charles Cotholenc et Catherine Bellon. — Testaments : — d'André Arnaud; — de Jean Manuel; — de Laurent Jauffred; — de Jeanne Martin, femme de Louis Maurel; — d'Antoine Bremond, d'Allos; — d'Etienne Juan; — de Claude Eyssautier; — d'Anne Caire, veuve de Rebattu; — de Jean Garcin; — de M^e Antoine Tiran, etc.

B. 93. (Registre.) — Petit in-folio, 312 feuillets, papier.

1681, septembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance, en faveur de sire Pierre Fort, marchand de la cité de Marseille, de 4 doubles d'or laissés par testament de feu Jean Fort, son père, à Marguerite Fort, sa sœur. — Procuration donnée par les particuliers de l'Hubac de Faucon à Paul Berlhie et à Jean Richard, « pour, au nom des constituants, se transporter vers le sieur Jeronimo Balpa, agent du sieur Jean-Mathieu Belli, trésorier général du duc de Savoie, et passer obligation des 40 écus que lui doivent les dits particuliers pour le temps et espace, et sous les meilleures conditions que faire se pourra. » — Quittance, par N. Augustin de Besson, de 425 florins, « à bon acompte des 850 florins que lui

doit M. César de Besson, par acte de convention reçu par M^e Allemand, notaire à Barcelonnette. — « Ventes à l'encan sur la place publique de Barcelonnette, scavoir » : d'une jument saisie sur le sieur Jacques de Faucon, au requis des conventuels de la confrérie Saint-Blaise ; — de tous les biens, maisons, terres, prés, d'une valeur de 3,000 écus de 5 florins, saisis sur les hoirs de M^e Pierre Isoard, au requis de noble Honoré Isoard, sieur de la Garde. — Quittance, pour nobles Honoré et François Pellegrin, de 52 écus légués par M^e Emile Pellegrin, leur père, à noble Anne Pellegrin, veuve d'Oratio Pellegrin. » — Contrats de mariage entre : — Paul Bouchard et Sprite Reinaud ; — Sire Louis Desdier et Marguerite Pascal ; — Claude Sicard, d'Allos, et Isabelle Matheron ; — Charles Greuser et Jeanne Pellissier ; — Jean Jaubert et Marie Rebattu. — Testaments : — d'Antoinette Teissier, femme d'Antoine Manuel, du Villar ; — de Thomée Jauffred, femme d'Esprit Matheron ; — de Pierre Brun ; — de Guite Troabas, du lieu de Beauvoir, en Provence, etc.

B. 94. (Registre.) — In 4^o, 834 feuillets, papier.

1633, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuracion donnée à M^e Antoine Desdier, docteur en droit, juge à Embrun, par messire Michel Nicolas, prêtre et moderne curé de Fours, pour remettre entre les mains de Mgr d'Embrun la dite cure, « dont à son grand regret il ne peut satisfaire l'exercice, tant à cause de sa vieillesse que de l'austérité du pays. » — Obligation de 200 écus contractée, par M^e Jehannon Tiran, en faveur de Monsieur Jean Bovis, docteur en droit et moderne podestat de Barcelonnette. — « Promesse de service annuel et perpétuel en l'église des frères de Saint-Dominique pour l'âme de feu Antoine de Besson, moyennant 30 écus une fois payés par les héritiers. — Obligation « de 75 doubles d'or d'Espagne de 2 escus d'or du mesme coin le chacun, » en faveur de M^e Jacques Jaubert, secrétaire des insinuations de Barcelonnette. — Quittance de 400 pistoles, coin d'Espagne, donnée à la communauté du Lauzet par sire Louis Ailhaud, marchand, de Barcelonnette. — Délégation, par la communauté de Faucon, de M^e Antoine Maurin, docteur en droit, pour l'assister dans son procès contre le sieur chanoine Brune, de la cité d'Embrun, touchant la prébende qu'il possède dans ladite communauté, « qu'est de 40 écus, monnaie de France. » — Répartition, entre les quartiers de Barcelonnette, des dépenses faites par « le sieur Comte Pallavicino et sa suite, lorsqu'il vint en ce pays, au nom du sérénissime prince Maurice, cardinal de Savoye, prendre possession du comté inféodé en faveur du dit prince par le duc de Savoie. » — Emprunt de 400 écus de 5 florins

BASSES-ALPES, — SÉRIE B.

contracté « par le quartier de l'Adroit de Saint-Pons, pour payer la somme de 150 ducats exigée par M^e Lazare Pellicieri, notaire à Turin, par voye du capitaine de justice, Hugatio, ayant injonction de requérir la dite somme dans 4 jours. » — « Transport d'un fait de pré avec hermas et bois au quartier d'Allard, » consenti en faveur de noble César de Bollogne, notaire à Barcelonnette, par M^e Louis Jaubert, notaire et procureur à la dite ville, en payement d'une créance de 60 écus. — Mise en possession de la cure de Fours, en faveur de messire Antoine Faucou, prêtre, « au vu des lettres de collation de R. seigneur Louis Hugues, vicaire général de Mgr d'Embrun. » — Contrats de mariage entre : — N. Sébastien Jaubert, de Brèzes, diocèse de Turin, et Catherine Jaubert ; — Barthélemy Bellier et Marie Brouilhon ; — Jean Guiramand et Susanne Jauffred ; — « M^e César Bain, practiquant, » de Barcelonnette, et Suzanne Beraud ; — François Mathieu, de Montclar (Provence), et Marguerite Jaubert ; — Claude Sicard, cordonnier, et Esprite Aubert ; — Sire Barthélemy Pascal et noble Marguerite Beraud ; — Jacques Gastinel et Jeanne Orcier, veuve de Pelletier ; — Jean Brun et Marguerite Fortoul ; — Antoine Arnaud et Marie Caire ; — Etienne Esmenjaud et Louise Léaulthier ; — Pierre Roux et Marie Chauvet ; — Guilhem Mercheyer et Antoinette Bellon. — Testaments : — d'Arnoulx Pellissier ; — de Marguerite Bonnet, femme de Louis Gastinel ; — de Sébastien Matharon ; — de Marthe Jaubert, femme d'Esprit Graugnard ; — de Jean Jaubert. — Transcription du testament de Nicolas Bellon, de Fours, acte reçu par « Stefano Fulconis, nodaro ducale del luogho de Santo-Stefano » (texte italien), etc.

B. 95. (Registre.) — Petit in-folio, 798 feuillets, papier.

1633, juin-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Imposition d'une taille « sur tout le bestail des particuliers de Faucon scavoir : sur chaque bœuf, vache, mulet, jument et cheval, 12 soulds, sur chaque anesse et âne, 6 soulds, sur chaque « pollain mulatier et cavalin » 6 soulds, sur chaque « pollain sommatin » et veau, 4 soulds, sur chaque brebis, chèvre et mouton, 3 soulds. » — Répartition des sommes dues par chaque quartier de Barcelonnette pour le paiement « de la recognoissance de 4,000 pistoles accordée au sérénissime Prince Maurice, cardinal de Savoye, comte et seigneur de Barcelonnette, par le conseil général de toute la vallée, suivant acte reçu par M^e Besson, notaire. » — Obligation de 226 écus souscrite, en faveur de M^e Jean Bovis, docteur en droit, par noble Jehannon Tiran « pour cause de vray licite, gratuit et amiable prest que le dit Bovis lui a effectivement et réellement fait. » — Délibération des quartiers de Barce-

lonnette pour fixer et assigner à chacun d'eux le nombre d'hommes à fournir « touchant les 200 pionniers (*guastatori*), » que le Duc de Savoie demande au vicariat pour travailler activement aux nouvelles fortifications de Turin (*desiderando de far travagliar galhardamente attorno y fossi d' questa cytta nova di Torino*, texte italien); — Enregistrement, dans la dite délibération, de la lettre missive de S. A. le duc de Savoie au sieur préfet de Barcelonnette, touchant la formation du corps des pionniers (texte italien): « Les sieurs consuls en compagnie des conseillers désigneront les pionniers et les prendront sur tous les forestaiges sur quy seront capables, sans abus, gardant égalité tant que faire se pourra, et bailleront le rôle des dits pionniers par noms et surnoms duement signé par eux. » — Nomination du sieur Allemandy, pour procéder à la vérification du cadastre de Faucon « à cause de la confusion qu'est au cayer pour l'exaction des tailles;... pour les escriptures et travaux faits par le dit Allemandy, à cette occasion, il lui sera liquidé la somme de 119 écus et 27 sous. » — Vente « d'un bâtiment, avec grange et stable, » mis aux enchères publiques par ordre du « sieur Antoine Maurin, conseiller, avocat fiscal, général et patrimonial au comté de Barcelonnette, pour le prince Maurice de Savoie. » — Partage de biens patrimoniaux entre les hoirs Léautaud, de Fours. — Vente d'un domaine appelé le *Plan*, d'une contenance de 3 « septérées, » consentie, moyennant 210 écus, en faveur de M^e Pascalis, notaire et procureur à Allos. — Contrats de mariage entre : — Honoré Roustang, de Saint-Sauveur (Dauphiné), et Sébastienne Proal; — M^e Antoine Arnaud, couturier, et Suzanne Rebattu; — Esprit Dalmas et Catherine Girard, veuve de Cotholenc; — Pierre Masse, de la Bréole (Provence), et Susanne Peautrier, de Jausiers; — Charles Cayre et Madeleine Arnaud; — Louis Girard et Anne Bernard; — Vincent Chalve, de Colmars, et Jeanne Ébrard. — Testaments : — d'Esperite Mercheyer; — de Catherine Graugnard, veuve de Chabrier; — d'André Ébrard, « bastier, » de Barcelonnette; — de Pierre Pelloutier; — de Catherine Matheron, femme de François Cornilhe; — de James Pons; — de James Chauvet; — d'Isabelle Lions, femme de Sébastien Hugues; — de Thomas Bellon; — d'Esperite Peautrier. — Codicille pour James Pons, etc.

B. 96. (Registre.) — Petit in-folio, 806 feuillets, papier.

1633, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 183 écus contractée en faveur de sire Michel Sauva, marchand, par Étienne Berberier et Joseph Derbez, consuls de Revel, « tant en leur propre et privé nom que pour les autres manants et habitants de

Revel. » — Donation de 100 écus par « noble damoiselle Susanne de Faucon, veuve d'Esprit Salvère, meue d'affection envers madame Anne de Faucon, veuve de Martin Caire, sa cousine, et considérant la bonne adistance que lui a donnée tant en santé qu'en maladie. » — Vente de 5 septérées de terre faite à Louis Allègre, moyennant « sense annuelle et perpétuelle de 4 écus, par les dévots religieux du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette, à scavoir : R. P. frère André Guérin, prieur, F. Pierre Bonnet, docteur en Théologie, F. Alexandre Rippert, sous-prieur et prédicateur général, frère Dominique Fabry, présenté en théologie, etc. » — Emprunt de 10 pistoles fait par la communauté de Saint-Pons à M^e Jacques Jaubert, secrétaire-insinuateur, « pour payer la part de la dite communauté dans les dépenses faites, ces jour derniers, au passage du duc de Savoie, accompagné du sieur Antoine du Saulze, gentilhomme de la dite Altesse. » — Acte d'apprentissage par lequel « sire » Joseph Ferra, marchand, de Coni, s'engage, moyennant 25 écus, à entretenir Pierre Berard « dans sa boticque de Coni, à ses propres coûts et despens, et durant 3 ans. » — Acte d'émancipation pour Jean Rebattu. — Cession, pour capitaine André Poncey, du Puget (comté de Nice), d'une créance de 1,400 florins due par la communauté d'Entraines à noble Louis Arnaud, « avec tous droits, actions et hypothèques contre la dite communauté. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Manuel, d'Enchastrayes; — les hoirs Arnaud, de Barcelonnette. — « Mise en possession, par M^e Pierre Pascalis, notaire ducal, des biens immeubles dépendant de l'héritage de feu André de Bollogne, en faveur de damoiselle Isabeau de Bollogne et des sieurs Jules et Louis de Bollogne, tous héritiers sous le bénéfice légal. » — Contrats de mariage entre : — Jean Laurent, du Lauzet, et Madeleine Martin, de Saint-Dalmas-le-Sauvage; — M^e Jean Bovis, docteur en droit, et Marie Giran, de Saint-Paul; — Jean Chauvet et Louise Souchon, d'Allos; — Honoré Arnaud et Isabelle Aubert; — Antoine Donadieu et Honorade Garnier; — Honoré Léautier et Marguerite Fabre. — Testaments : — de Peironne Manuel; — de Marguerite Pellotier, veuve de Guérin; — de Claude Jauffred; — de Claire Bellon; — d'Honorée Donadieu, veuve de Dou; — de Marguerite Tiran; — de Jacques Pascal, de Seyne. — Codicilles : — pour Jean Manuel; — pour André Ébrard, « bastier, » de Barcelonnette, etc.

B. 97. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1633, décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Contrats de mariage entre Guillaume Maurel et Louise Jean. — « Quittance, avec commandement de canceller, »

de la somme de 1,047 florins, en faveur de la communauté du Lauzet, représentée par M^e Pierre Martel, un de ses consuls présent et acceptant. — Obligation de 180 écus ½ florins, 7 soulds, souscrite par M^e Jean Cressy, notaire de Larche, en faveur de noble Esprit de Bollogne. — Vente, au profit de Barthélemy Mollin, « d'un fonds de cordonnerie apprécié 50 écus, à ce compris : peaulx de vaches, cuirs accotrés, et quelques hostils de cordonnier. » — Achat, par M^e Antoine Martel, notaire à Méolans, d'une terre dite *Saint-Dalmas*, estimée 131 écus, etc.

B. 98. (Registre.) — Petit in-folio, 806 feuillets, papier.

1623, janvier-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration donnée « par les paroissiens de Saint-Pons au sieur Jean Jaubert, consul du dit lieu et à Antoine Hugues, lieutenant de consul, pour, en leur nom et comme négociateurs spéciaux, se transporter à Barcelonnette et donner à faire à des mestres fondeurs deux cloches de la qualité qu'adviseront. » — « Rapport d'encan et livrement de l'arrangement du greffe consulaire de Barcelonnette, en faveur de M^e Esprit Sicard, avec acte de bail pour un an et au prix de 64 écus, aux qualités qui suivent, sera tenu le dit greffier : de servir la communauté aux actes de conseil ; de tenir livre des conseils, et dans icelui descrire les ordonnances qui s'y feront le plus brièvement possible, distinguant les opinions des uns et des autres et la conclusion que sera faite ; de faire l'exercice du dit greffe et audience le jedy de chaque semaine ; d'aller, tous les samedis, une heure après vespres, au marché de la présente ville et, ayant avec lui deux marchands, prendre attestation de ce que chacune espèce de grains aura valu, et de ce en tenir un cahier à part. » — « Transport, pour M^e Jean Remusat, docteur en médecine, résidant à Barcelonnette, d'une créance de 200 écus due à noble Jean de Bollogne, héritier de Louise de Bollogne, sa sœur. — Procuration donnée par Louise et Marie Maurin à leur frère, M^e Jean Maurin, notaire à Faucon, pour se transporter à Turin et recouvrer la succession de Marie Maurin, leur nièce, ensuite du testament reçu par M^e Mathicu Berquis, notaire ducal à Turin. — Echange de terre entre Sperit Maurel et messire Sébastien Sicard, prêtre et recteur de la chapellenie Sainte-Catherine, agissant pour lui et ses futurs successeurs. — « Emprunt, par les paroissiens de Saint-Pons, de la somme de 20 doubles d'or en or pour la première paye du prix fait de 2 cloches à verser entre les mains de mestre Domenge Colomb, fondeur de cloches. » — Obligation de 400 écus contractée par Charles Jaubert, en faveur de sire François Pascalis, marchand, de Barcelonnette. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Pons,

de la Lauze ; — les hoirs Donadiou, de Miraval ; — les hoirs Léautaud, de Fours ; — les hoirs Hugues, de la Frache ; — les hoirs Martel, des Agneliers. — Acte de tutelle pour les hoirs mineurs de Louis Richaud, de Fours. — Contrats de mariage entre : — André Gaudemar, de Tanaron (Provence), et Antoinette Gueymar ; — M^e Pierre Alliaud, cordonnier, et Marguerite Robaud ; — Pierre Mercheyer et Jeanne Pons ; — Jean Léautier et Louise Gastinel ; — Philippe Motet et Jeanne Bain ; — Jean Audemar et Catherine Martel ; — Pierre Blanc et Jeanne Hugo ; — Jean Manuel et Jacques Chabrand. — Testaments : — de Catherine Jaubert, femme de François Cotholenc ; — de Louise Matheron, femme de Pierre Mercheyer ; — d'Esprit Colomb ; — de Suzanne Ventre, veuve de Caire ; — d'Antoine Hugues et d'Esperite Chauvet, sa femme ; — de Marie Girard, femme d'Henri Bellon, marchand ; — de Peyronne Girard, veuve de Suau ; — de Madeleine Brun ; — d'Adrienne Maurel, veuve de Martin ; — de Catherine Chalvet, femme de Barthélemy Ebrard ; — de Bastien Berlhie ; — de Jeanne Maurin ; — codicille pour Louise Matharon, etc.

B. 99. (Registre.) — Petit in-folio, 778 feuillets, papier.

1623, juillet-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration donnée par les paroissiens de Saint-Pons à messire Joseph Maurin, prêtre et curé du dit lieu « pour, au nom des constituants, se transporter en compagnie de M^e Domenge Colomb, fondeur de cloches, à la cité de Marseille, acheter 3 quintaux de métal bon et réceptable, à la meilleure commodité qu'il pourra trouver, et emprunter la somme d'argent nécessaire pour le paiement de cet achat. » — Association, entre Antoine Jaubert et M^e Jean Besson, notaire à Barcelonnette, pour l'achat d'une propriété dite *Chaxolan*, de la contenance d'environ 16 septerées. — Acte de conseil contenant règlement des dépenses des 4 quartiers de Barcelonnette, à scavoir : « 12 écus pour le salaire des hommes qui ont travaillé à ouvrir le chemin jusqu'aux limites de ce consulat avec le terroir de Revel, lorsque la communication était coupée par la grande affluence des neiges, . . . 4 écus, pour le banquet que les sieurs consuls ont donné aux prédicateurs du carême, suivant l'ancienne coutume, . . . 7 écus et 56 sous à M^e Reynaudi, docteur en médecine, pour ses émoluments, . . . 50 écus, pour la dime de Mgr d'Embrun, échue à saint Jean l'Évangéliste. » — Quittance de 392 écus donnée, par noble Jean de Bollogne, à noble Antoine Berard, notaire et procureur à Barcelonnette. — Acte de fondation de la confrérie de Saint-Crespin : « dans l'église paroissiale de Saint-Pierre et pardevant M^e Théodore Chauletty, docteur en droit et

podesta de Barcelonnette, se sont congrégés et assemblés les hommes faisant l'estat de cordonnier en ladite ville, lesquels, à la gloire de Dieu, auraient fondé un autel sous le nom et titre de Saint-Crespin et Crespynian, auraient estably que, pour tout le temps advenir au jour et feste des dits saints, une grand-messe serait célébrée en cet autel, avec diacre et sous-diacre, par les religieux du couvent Saint-Dominique, et après le service divin serait fait une dorne aux pauvres de 100 livres de pain, et ayant été satisfait aux œuvres pies, en réconciliation et en témoignage d'amitié, serait fait un honorable banquet entre tous les confrères, . . . et pour les dites dépenses ont fait et fondé à la confrérie un capital de 18 doubles au coin d'Italie valant 4 écus de 5 florins pièce. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Reinaud, de Fours ; — les hoirs Chabrand, de Fours ; — les hoirs Maurin, de Bozolliers. — Contrats de mariage entre : — Raphaël Bellon, maître chapelier, et Marguerite Isoard ; — Gervais Peiron, de Colmars, et Lucrèce Chauvet ; — Pierre Donadieu et Claudine Bonnet ; — Michel Granier, de Villars-Colmars (Provence), et Marguerite Jaubert ; — Honoré Vial, couturier, de Beauvezer, diocèse de Senez, et Susanne Arnaud ; — James Tron et Thomette Fabre ; — Antoine Manuel et Suzanne Proal ; — Mathieu Garin et Antoinette Aye ; — Rostang Manuel et Catherine Maurel ; — Barthélemy Juan et Honorade Goin. — Testaments de : — Barthélemy Signoret ; — de Françoise Faucol ; — d'Honoré Girard ; — de Marthe Caire, veuve de Caire ; — de Jean Going ; — d'Honorade Léautaud, femme de Jean Mercheyer ; — de Louis Bellon et de Louise Léautaud, sa femme ; — de Marguerite Robaud ; — de Jean Arnaud et Jeanne Léautaud, sa femme, etc.

B. 100. (Registre.) — Petit in-folio, 556 feuillets, papier.

1623, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Imposition de tailles sur les particuliers des forestaiges, des *Garins*, *Ayres*, *Bruns* et *Clot-Meyran* qui, étant attenus et redevables, envers sire Louis Spitalier, de Meyronne, de la somme de 100 écus augmentés des intérêts de 2 années, et n'ayant or ny argent en main pour le payer, de leur bon gré, pure et franche volonté se sont imposés une taille à raison de 4 florins par sou de livre cadastrale, qui sera exigée par le dit sire Spitalier lui-même sur les dits particuliers lui donnant puissance de ce faire dès à présent. » — Quittance de 125 florins donnée à capitaine Jean Jaubert, notaire et procureur à Barcelonnette, par son gendre, M^e Sébastien Javelly, notaire de Brèzes, qui reconnaît avoir reçu la susdite somme, « à bon acompte du doct de Catherine

Jaubert, sa femme. » — Nomination de Jean Gastinel en qualité de prieur de la confrérie Sainte-Lucie, et reconnaissance d'un capital de 28 écus par le dit prieur, en faveur de ses confrères. — « Dette de 9 sestiers bled froment, » qu'Étienne Signoret reconnaît avoir reçu, pour vray et gratuit prêt, de sire Gaspard Eyssautier, marchand, de Larra. — Mise en possession de la chapellenie Saint-Jacques, en faveur de messire Sperit Beraud, prêtre et curé de Saint-Pierre, de Barcelonnette, et official forain pour Mgr d'Embrun. — Donation de 40 écus consentie, par Marguerite Vital, en faveur de M^e Jauffred Vital, son fils, « en considération de l'obeyssance, affection, secours et assistance qu'elle a eu de lui. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Proal, de Bozolliers ; — les hoirs Brun, de la Frache. — Acte de tutelle pour les hoirs mineurs de Pierre Bellon, de Fours. — Obligation de 58 écus en faveur de sire Pierre Allemand, apothicaire, de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : — M^e Jean-Baptiste Jaubert, praticien à Barcelonnette, et Anne Pascal ; — Antoine Donadieu et Sperite Sicard ; — Jean Payan, « berger provensal du lieu de Porrierres, » et Antoinette Arnaud. — Testaments : — d'Antoine Gensour ; — d'Esprit Aye ; — de Pierrette Ripert, veuve de Pellotier ; — d'Antoinette Manuel ; — d'Antoine Lions ; — de Jansone Sicard, veuve de M^e François Cressy, notaire à Barcelonnette. — Codicille pour Jean Manuel, etc.

B. 101. (Registre.) — Petit in-folio, 775 feuillets, papier.

1624, janvier-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Conseil général de la ville de Barcelonnette et châteaux de son comté . . . auquel ont assisté : M^e Jehannon Tiran, Jacques Bovis, Joseph Bain et noble Pierre Berard, officiers et chefs de la ville, sire Claude Pascal, baille et député d'Allos, sire Claude Signoret, consul de Saint-Pol, sire Guilhem Audiffred, député de Jausiers, sire Pierre Boret, député de Larche, M^e Joseph Bovis, notaire, député de Meyronnes, M^e Grégoire Cottier, baille et député du Chastelar, M^e Claude Martel, notaire, député de Méolans, Joseph Derbez, défenseur pour Revel, Charles Autheman, défenseur pour Saint-Martin, tous officiers délégués des dits châteaux, . . . par la bouche de noble Pierre Berard a été fait lecture de la lettre de l'illustre seigneur marquis de Dogliani, gouverneur en la cité de Nice portant de faire élection de personnes devant assister au conseil général qui se tiendra en la cité de Nice le 15 janvier, pour délibérer sur le donatif de 30,000 écus que Son Altesse prétend sur le général du comté de Nice, et aussi sur l'augment que veut mettre à la cense annuelle que lui fait ce pays sur la liberté du

sel, . . . et, après avoir entendu cette lecture, le conseil a commis et député capitaine Pierre Desdier aux fins de se transporter à Nice, assister au conseil général, et faire tout ainsi que sera porté dans les instructions particulières qui lui seront baillées de la bouche des sieurs consuls de la présente ville. » — « Acte de prêt de 26 écus, en faveur des confrères de la confraternité du Saint-Esprit. » — Imposition d'une taille de 3 florins par sou de livre cadastrale, sur le quartier de l'Hubac de Faucon, « pour, de l'argent qui en proviendra, payer les dépenses souffertes par les particuliers à l'occasion du passage du régiment du sieur de Savines allant en Piémont au service de Son Altesse. » — Association entre messire André Jaubert, prêtre, et Louis Jaubert, son frère, « pour fournir tout ce qui sera nécessaire à capitaine Jean Jaubert, leur père, et à Catherine Amigues, leur mère, parvenus en état de vieillesse, et ne pouvant plus mesnager et cultiver leurs biens. » — Convention et accord entre les vénérables religieux du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette, représentés par « Monsieur le R. P. François Guidy, docteur en théologie, provincial en la province de Provence, et R. F. Pierre Bonnet, docteur en théologie, prieur du dit couvent, d'une part, et M^e François Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette, d'autre part, au sujet d'une créance de 4,050 florins due au F. Alexandre Ripert, religieux de Saint-Dominique, en qualité d'héritier d'Anne Grassy, sa mère, et revenant au dit couvent auquel le dit Ripert a fait pure et entière donation de tous ses biens, droits et successions. » — Bail à ferme de tous les biens du prieuré de Molanés consenti par messire André Jaubert, prieur, moyennant rente annuelle de 20 charges blé et 4 charge avoine. — Obligations : — de 100 écus de 3 livres, monnaie de France, en faveur de M^e Antoine Maurin, avocat fiscal général à Barcelonnette; — de 72 écus, en faveur de nobles Pierre et Vincent Desdier, habitants de la ville d'Embrun. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — les hoirs Ebrard, de Saint-Flavy; — les hoirs Chabrand, de Fours. — Quittance, pour les paroissiens de Saint-Pons, de 62 écus, dont messire Joseph Maurin, curé du dit lieu, avait fait l'avance pour le prix des cloches de la dite paroisse, et obligation de 52 écus en faveur de M^e Domenge Colomb, fondeur de cloches. — Contrats de mariage entre : — François Rebattu et Jeanne Beraud; — Pierre Pons et Françoise Audiffred; — M^e Pierre Ailhaud, cordonnier, et Jeanne Patac; — Nicolas Proal et Marie Proal; — Jacques Martel et Catherine Cressy; — Victor Lions et Antoinette Rebattu; — Jean-Baptiste Sicard et Jeanne Jaubert; — Antoine Isnard et Jeanne Manuel; — Pierre Caire et Isabelle Pelotier. — Testaments : — de Marguerite Maurin, femme de sire

Esprit Bremond, marchand, de Barcelonnette; — de Jeanne Maurel, veuve de Garin; — de Jeanne Pascal, veuve de Brun; — de Delphine Maurel, femme de Jean Goin; — de Christol Jauffred; — d'Antoinette Chabrier, veuve de Bonnet; — de Bastienne Graugnard, veuve de Tiran; — d'Antoinette Richaud, veuve d'Arnaud; — de Jean Barral; — de capitaine Jean Jaubert, notaire et procureur à Barcelonnette. — Codicille pour Anne Matharon, veuve de Jaubert, etc.

B. 102. (Registre.) — Petit in-folio, 453 feuillets, papier.

1634, juin-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Promesse de service consentie, en faveur de messire André Jaubert, prieur de N. D. de Molanés, par messire Sébastien Sicard, prêtre de Barcelonnette, qui s'engage de faire et célébrer le service divin, dans l'église du dit prieuré, tous les jours de dimanche et à toutes les fêtes de la glorieuse et benoite vierge Marie, . . . en considération de 28 écus que messire Jaubert a promis lui payer en 4 parts égales; » — abolition du dit contrat par les parties, « voulant et entendant le dit instrument être dorés en avant nul et de nul effet, ne plus ne moins que s'ils ne l'eussent jamais passé. » — Quittance de 180 florins, en faveur de Monsieur Jules de Bollogne, « gentilhomme ordinaire de S. M. de France, et son maistred'hôtel. » — Quittance de 500 écus donnée aux héritiers de sire François Pascalis, par M^e Théodore Chauletty, docteur en droit, « en qualité de maître et seigneur des droits dotaux de Madeleine Pascalis, sa femme, et pour tous les noms, droits et raisons qu'elle pouvait prétendre sur l'héritage du dit François Pascalis, son père. » — Vente, par Nicolas Audiffred, ensuite de la licence et permission obtenue du sieur François Drago, préfet de Barcelonnette, de tous les biens de Guilhem Audiffred, son frère, « attendu que le dit Guilhem est de la religion prétendue réformée » — Inventaire des biens, meubles et immeubles laissés par capitaine Jean Jaubert, quand vivait notaire et procureur à Barcelonnette, dressé en présence de M^e Théodore Chauletty, podesta de la dite ville, par M^{es} Reynaudy et Tiran, tous deux notaires et procureurs, sire André Bovis et M^e Pierre Audiffred, experts extimateurs; . . . après l'inventaire détaillé des objets mobiliers, linge, vêtements, etc., les dits experts dans des vacations particulières ont consigné, en continuation, les livres et escriptures dont ci-après la description : divers ouvrages de droits et jurisprudence tels que « les » arrêts de mestre Jean Pappon, les secrets du premier » et dernier notaire, *commentaria de Antoni Sola, formularium instrumentorum*, » etc.. les prothocoles » des actes reçus par M^e Jaubert, notaire de 1570 à 1617

» (10 registres),... puis ont dit les sieurs Jaubert, frères,
 » que le capitaine Jaubert avait, pendant sa vie et durant
 » de longues années, exercé l'estat de procureur en cette
 » ville, pendant lequel exercice, lui serait esté remis, par
 » divers particuliers, comme aussi par plusieurs commu-
 » nautés de ce comté, diverses escriptures tant publiques
 » que privées dont la description s'ensuit : 2 registres de
 » la Cour consulaire de Barcelonnette, 1567-72 ; causes
 » civiles de la Cour du sieur podesta, 1568 ; causes cri-
 » minelles de la Cour du sieur podesta ; causes crimi-
 » nelles de la Cour ducale de Barcelonnette, 1568-70 ;
 » matricule de la Cour consulaire de Barcelonnette 1569-
 » 78 ; 3 registres des offices consulaires de Barcelonnette,
 » 1567-69 ; causes civiles, 1601 ; répertoire des causes
 » ventilées par devant le sieur podesta, 1610 ; causes de
 » la clavarie, 1610, etc.... Capitulations municipales de
 » Barcelonnette 1613 ; livre des comptes du forestage
 » de la Maure, 1599 ; livre terrier des propriétés de Fours,
 » 1575 ; affaires du quartier de Droulhe ; copie des pri-
 » vilèges de la communauté et vicarie de Barcelonnette ;
 » livres des conseils tant de la communauté que de la
 » vicarie de Barcelonnette, 1568-1601 ; parlements con-
 » sulaires de Barcelonnette, années : 1567, 1568, 1569,
 » 1572, 1579 ; procurations de la podestarie, 1567 ;
 » causes civiles et criminelles portées par devant le sieur
 » vicaire, 1589 ; registre des actes qui sont par devant le
 » le moult illustre seigneur Alexandre de Bucilh, gentil-
 » homme de chambre, conseiller, gouverneur et surin-
 » tendant au fait de la santé à Barcelonnette et ses
 » vallées, 1573 ; deux registres terriers de Barcelonnette ;
 » *regestrum curiæ officialis Barcilonnæ*, 1573 ; 13
 » liasses longuement détaillées des escriptures des parti-
 » culiers de Barcelonnette ; 4 liasse, officialat de Barce-
 » lonnette ; 4 liasses concernant la communauté de Lar-
 » che ; 2 liasses pour la communauté du Chatelar ; 9 lias-
 » ses pour la communauté de Saint-Paul ; 3 liasses pour
 » la communauté de Revel ; 5 liasses pour la commu-
 » nauté de Jausiers ; 4 liasses pour la communauté de
 » Méolans ; 1 liasse pour la communauté de Saint-Martin ;
 » 1 liasse pour la communauté d'Entraunes ; 1 liasse pour
 » la communauté de Sambuc ; 7 liasses pour la commu-
 » nauté de Barcelonnette, et 37 liasses pour les forestaiges
 » de l'enclos de cette ville ; 26 sacs de procédures civiles
 » pour les diverses communautés de la viguerie, etc. »
 — Contrats de mariage entre : — M^e Antoine Bonnet,
 notaire et procureur à Barcelonnette, et noble Suzanne
 Berard ; — Bertrand Berlhie et Catherine Maure ; — Jean
 Pellouthier et Anne Maurel ; — Jacques Manuel et Isabelle
 Pelletier ; — Honoré Richaud et noble Marguerite de
 Bollogne ; — M^e Esprit Sicard, notaire et procureur à Bar-
 celonnette, et damoiselle Anne de Besson ; — Esprit

Maure et Marie Ebrard ; — Jean Pelloutier et Marie Proal.
 — Testaments : — de Charles Matharon ; — de Catherine
 Manuel, veuve de Claude Allart ; — d'Esperite Chauvet,
 femme de Jean Aubert ; — d'Esprit Barrallier, de Barce-
 lonnette, etc.

B. 103. (Registre.) — Petit in-folio, 816 feuillets, papier.

1695, janvier-septembre. — BARCELONNETTE. — Insi-
 nuations. — « Conseil tenu par les hommes du quartier
 de l'Hubac de Saint-Pons pour délibérer sur les frais,
 despens et grands desgats faicts par les gens de
 guerre de nation française s'acheminant en Piedmont,
 sous le commandement de M. de Frenon, » et sur les
 plaintes portées par ceux qui les ont logés. — Bail de la
 montagne du *Grand-Parpaillon* avec son herbage, en
 faveur de capitaine Pierre Desdier, moyennant une rente
 annuelle de 80 écus. — Procure de R. messire Michel
 Nicolas, prêtre, à M^{es} Jehan Jacques et Antoine de Rosset,
 procureurs et praticiens de la cité d'Avignon, « à fin de
 résigner, entre les mains du seigneur légat, les chapel-
 lenies du Saint-Esprit, de Saint-Jacques et de Saint-
 Antoine, fondées dans l'église paroissiale de Barcelonnette
 et hors les murailles. » — « Testimonialles d'acquit » pour
 M^e Clément Conte, notaire de Saint-Martin-d'Entraunes.
 — « Livrement d'un jardin en faveur de noble Charles
 Tiran, agissant au nom de noble Marchuane de Bologne,
 sa mère. » — Obligation de 120 pistoles de 100 sezains
 pièce, au coin de France, souscrite par « illustre sei-
 gneur Flaminie Villefallet, ung des illustrissimes seigneurs
 de Villefallet en Piedmont, à R. messire Loys Martiny,
 prieur de Saint-Dalmas, et à noble Scipion Achard, sieur
 de l'Alp. » — « Insoluptondation » en faveur de noble
 Antoine Bérard, notaire à Barcelonnette. — « Vente après
 saisie sur gages, » au profit de noble Jean Masse, sieur de
 la Rouvière. — Conseils du quartier de Faucon, « con-
 grégé par lettres patentes du sieur Jean-François Drago,
 conseiller, sénateur ordinaire, gouverneur et préfet en la
 ville et vallée de Barcelonnette, contenant impositions de
 tailles : pour payer le donatif exigé par « Monsieur Lau-
 renty, commissaire délégué par le prince Maurice, car-
 dinal de Savoie... ; pour soutenir le procès intenté à la
 vallée par le sieur patrimonial Chabert. » — Inventaire
 des biens laissés par feu noble Pierre Berard, notaire et
 procureur à Barcelonnette, ... « où sont consignées
 » diverses escriptures publiques et judiciaires, à scavoir :
 » cadastre terrier de la présente ville, commençant au
 » premier feuillet par la raison de Joseph Bain, et finy
 » au feuillet 189 ; registres consulères des années 1594,
 » 1595, 1598, avec répertoires ; 3 mains du registre cri-
 » minel de 1584 à 1586 ; registres civils de 1584 à 1586

» 8 mains de grand papier des registres tant civils que
 » criminels, toutes déchirées, ne se pouvant discerner
 » d'où elles ont été ôtées; livres des conseils qui ont été
 » tenus à Barcelonne de 1595 à 1598; livres des conseils
 » de l'Hubac de Faucon, de 1599 à 1624; 40 liasses et
 » 20 sacs de procédures concernant la ville de Barce-
 » lonnette et ses forestages; plus un certain nombre de
 » liasses d'actes, extraits de registres et divers produits
 » remis au dit M^e Berard, du temps qu'il exerça le greffe
 » de la podestarye et de la clavarie, estant les dites pièces
 » déchirées et rompues, la lettre et l'escripture effacées
 » tellement que personne ne s'en peut servir. » — Con-
 trats de mariage entre : — Jacques Bonnet et Madeleine
 Gastinel; — Claude Gay et Marguerite Jaubert; — André
 Miolan, du lieu des Orres, en Dauphiné, et Sperite
 Matharon; — Jacques Beuffe et Catherine Graugnard; —
 Blaise Gravyer et Susanne Tiran; — Philip Ricard, de
 Jarjays en Dauphiné, et Susanne Vieux. — Testaments :
 — de Jean Bac, berger de la Mure, en Provence; — de
 donne Susanne Tiran, veuve de Jacques Mitendier; — de
 noble Pierre Lions; — de M^e Pierre Ripert, cordonnier.
 — Codicille pour noble Barthélemy d'Arnaud, etc.

B. 104. (Registre.) — Petit in-folio, 404 feuillets, papier.

1625, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insi-
 nuations. — Obligation de « 9 doubles d'Italie » consentie
 par noble Catherine d'Amicis, en faveur de M^e Jacques
 Jaubert, secrétaire insinuateur de Barcelonnette. —
 Accord avec division et partage entre les hoirs de Jean-
 Pierre Audifred et les hoirs de sire Charles Paultrier, de
 Jausiers. — « Licence et consentement de disposer en
 dernière volonté donné, à cause de mort, à Mon-
 sieur Jehan Bovis, docteur en droit, moderne
 podesta de Barcelonnette, par sire Antoine Bovis, son
 père. » — « Meiarie d'un troupeau de brebis entre Pierre
 Jauffred et Bastian Bosc... à condition que l'augment, à
 la fin de 4 années, se partagera esgallement entre les
 parties. » — Obligations : — de « 15 pistolles ou soyt
 doubles escus d'or d'Espagne » en faveur de mes-
 sire Claude Allemand, prêtre et curé de Théoules; » —
 de 58 écus en faveur de Monsieur Antoine Maurin, doc-
 teur en droit, avocat général de S. A. — Conseil général
 de la communauté de Barcelonnette contenant élection de
 députés vers « illustre seigneur don Félice de Savoie,
 gouverneur en la cité de Nice, pour qu'il lui plaise d'exo-
 nérer la dite communauté de la milice et autres charges
 insupportables. » — Actes de conseil des quartiers de
 Saint-Pons et de Faucon, avec impositions de tailles pour
 payer « la cotisation prélevée sur les particuliers de la
 vallée de Barcelonnette par Mgr Gio-Antonio della

Chesia, sénateur délégué de S. A. — Contrats de mariage
 entre : — André Matharon et Juanone Chauvet, veuve de
 Jean Ébrard; — Barthélemy Baudoin, d'Entraunes, et
 Loise Sismond; — Antoine Graugniard et Anthonète
 Manuel; — noble Charles Tiran et Marguerite Jaubert; —
 Simon Proal et Marie Aubert; — Louis Arnaud et Anne
 Berlhie; — André Collump et Marie Jaubert; — Antoine
 Mat, apothicaire, de Colmars, et Anne Bain. — Testa-
 ments : — de Sébastienne Laugier, veuve de Jean
 Maurin; — de Pancrace Ranguis; — de donne Cyprienne
 Hugo; — de Madeleine Chabrier, d'Hyères, en Provence;
 — de Jeanne Guiramand, etc.

B. 105. (Registre.) — Petit in-folio, 884 feuillets, papier.

1626, janvier-mars. — BARCELONNETTE. — Insi-
 nuations. — Actes des conseils des divers quartiers de Bar-
 celonnette contenant : teneur « des lettres de licence
 données par Jean-François Drago, préfet de Barcelonnette,
 aux consuls, administrateurs et nouveaux officiers
 dernièrement créés par le conseil général, leur conférant
 pouvoir de faire assembler les hommes des dits quartiers
 sans son intervention et force de sa présence, leur
 inhibant de permettre que soit commis aux assemblées
 chose mal à propos au préjudice du service de S. A., sur
 la peine de 100 écus d'or, et faisant défense aux hommes
 communiens, manants et habitants de porter à l'assemblée
 aucune sorte d'armes, leur commandant de parler chacun
 à son rang, sans user de paroles injurieuses ni provoca-
 tives, à peine de 100 livres pour chaque contrevenant; »
 emprunts pour payer : les dépenses du régiment du sieur
 de Brissac;... les frais de voyage du sieur chevalier de
 Pontis et des sicurs Vinaldo et Fabri, délégués de S. A.
 pour la levée de la milice;... « la paye de Mgr d'Embrun
 et la canonge échue à Noël, » etc. — Vente d'une maison
 « avec jardin, chenebier et un canton de pré, » au quar-
 tier du *Bourget*, en faveur de noble Claude Tiran, de la
 cité d'Aix. — Obligations : — de 340 pistolles d'or, en
 faveur de sire Pierre Plauchu, marchand de Jausiers;
 — de 38 écus d'or pour nobles Antoine et Pierre
 Desdier frères, « en payement des intérêts du capital
 que leur doit sire Jean Robaud, suivant acte reçu
 par M^e Maurelly, notaire royal de la ville d'Aix. —
 Divisions et partages de biens patrimoniaux entre :
 — les hoirs de Jean-Arnaud Chabrier, de Chambon;
 — les hoirs de sire Jean Graugnard, de Faucon. —
 « Échange et permutation de biens » entre noble Jean
 Desdier et sire Pierre Maurin, de Faucon. — Transaction,
 convention et accord entre M^e François Jaume fils et
 procureur d'Urban Jaume, de la cité de Toulon, suivant
 acte reçu par M^e François Cogorde, notaire royal de

la dite ville, d'une part, et nobles Antoine Desdier et Sperit de Bollogne, touchant une créance de 350 florins. — Conseils des quartiers de Barcelonnette. contenant : députation de délégués pour examiner les comptes des trésoriers;... impositions de tailles à fin de pourvoir au paiement : des droits de cavalcades que S. A. a cédés à M. Antoine Salvère, sieur du Sause, ... « de la rente du logis du seigneur préfet, ... » de la dépense faite au passage de S. A. et gens de sa suite, à son retour de Provence, etc. — Contrats de mariage entre : — Simon Maurin et Madeleine Aye ; — Antoine Pellotier et Marguerite Manuel ; — noble Jean de Faucon, notaire de Jausiers, et Jeanne Jaubert ; — Jehan Cayre-Mollo et Françoise Cayre ; — Guillem Audiffret et Catherine Rippert ; — M^e Claude Rebatu, couturier, et Anne Pellotier ; — Honoré Jullian et Marguerite Rebatu. — Testaments : — de Pierre Mercheyer ; — de Marthe Fabre ; — de Sismond Pellotier ; — de Pierre Maurin ; — de Claude Lions ; — d'Esprit Donadieu ; — de noble Charles Tiran, etc.

B. 106. (Registre.) — Petit in folio, 798 feuillets, papier.

1696, avril-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration de messire Michel Nicolas, prêtre, pour résigner ses chapellenies du Saint-Esprit, de Saint-Jacques, de Saint-Antoine et de Saint-Georges (texte latin). — Cession et rémission de créances consenties par sire Louis Isnard à noble Antoine Berard, notaire et procureur de Barcelonnette. — Mise en possession des moulins dits de *Gastinelly*, faite par M^e Jean-Antoine Bovis, notaire ducal et secrétaire de la préfecture de Barcelonnette, en faveur de R. R. messires Joseph Maurin, curé, Barthélemy Brun et de tous les autres prêtres de l'église paroissiale de Saint-Pons. — Émancipation d'Étienne et d'Honoré Jaubert, en présence de M. Magnaudy, « docteur en droits, podesta en la ville de Barcelonnette et sa comté. » — « Acte d'emphytéose perpétuelle d'une terre sise au quartier de *Ville-Vielhe* et relevant de la directe de la chapelle Saint-Jacques consentie, en faveur de M^e Pierre Jaubert, par messire Jean Desdier, chanoine prébendé de N.-D. d'Embrun et moderne recteur de la dite chapellenie. » — Divisions et partages de biens entre : — Jean et Jacques Guernier frères ; — James et Esprit Jaubert frères ; — Mathieu, Jean et Charles Pellotier frères. — Conseil des 4 quartiers de Barcelonnette contenant : « liquidation des sommes dues pour le donatif de 20,000 ducats imposé au comté de Nice pour l'entretien des gens de guerre ; députations vers M^e Barralier, commissaire chargé de la perception de cet impôt, et vers M^e Mourretto, collecteur

général. — Ventes : — d'une terre appréciée 4,225 florins en faveur de Jacques Aubert-Brago ; — d'une pièce de terre au quartier dit *dela l'Aigue*, en faveur de M^e Jacques Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette. — Obligations : — de 500 florins en faveur de M^e Pierre Pascalis, notaire et procureur, « receveur général au comté de Nice, par R. F. Pierre Bovis, docteur en sainte théologie, prieur du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette, F. Dominique Fabry, licencié en théologie, et F. Antoine Rippert, procureur du dit couvent, capitulairement assemblés ; » — de 49 écus au profit de noble Jean de Faucon, notaire à Jausiers. — Contrats de mariage entre : — Honoré Manuel et noble Isabelle Berard ; — Arnoux Jouvenc, cordonnier, et Jeanne Gireud, de Colmars ; — Sperit Reynaud et Susanne Berard ; — M^e Barthélemy Bovis, notaire et procureur à Barcelonnette, et Catherine Caire ; — Jacques David et Madeleine Graugniard ; — Pierre Arnaud et Jeanne Bernard ; — Pierre Bain et Isabelle Maure ; — Jean Vinay et Françoise Gastinel. — Testaments : — de Barthomienne Viatier, femme d'Honoré Colomb ; — de M^e Pierre Allemand, notaire et procureur à Barcelonnette ; — d'Esperite Suano ; — de James Dou ; — de Madeleine Garin ; — de sire Antoine Desdier et de Marguerite Bellon, sa femme ; — de Clément Léautaud, d'Entraunes, etc.

B. 107. (Registre.) — Petit in folio, 799 feuillets, papier.

1696, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil du quartier de Saint-Pons, réuni « à la grand'salle de l'ospital de Barcelonnette, par ordre d'illustrissime seigneur comte Flaminio de Villefallet, gentilhomme de chambre et majeur dome de S. A., commissaire député pour le passage des francoys en la ville de Barcelonnette et ses vallées... auquel conseil, après avoir fait faire lecture d'une lettre de S. A. portant commission à luy de rémédier et provoyr sur la discorde, désunion et désordre du dit quartier, le dit comte a commandé à tous les adcistants d'obéyr à ce qui y est contenu et au notaire et greffier d'enregistrer le tout au livre de conseil ; » teneur de la lettre de S. A., datée « du trentième apvril dernier » (1626). — Quittances : — de 320 écus par M^e Jacques Jaubert, insinuateur, à capitaine Pierre Desdier, trésorier général de Saint-Pons ; — de 700 florins « pour entier paiement et satisfaction du doct d'Antoinette Gensour et des meubles que sont : une vanne fine (couverture), deux linseulx, ung coisin de plumes, une caipce en bois blanc fermée à clef et la moitié d'une robe violette ; » — de 480 écus par « noble Honoré du Puget, sieur de Chanolles au

sieur Antoine Salvère, gentilhomme ordinaire de la bouche de S. A., résidant à Turin, son beau-frère; » — de 133 écus donnée à noble César de Besson, par « noble Estienne Pellegrin, de Sospello, au comté de Nice, tant en son nom que comme procureur de noble Marguerite Fabre, femme d'illustre seigneur Jean-François Villaris, sieur du Thouet, suivant acte reçu par M^e Jean-Baptiste Noble, notaire à Nice; » — de 120 écus donnée par sire Antoine Pascalis, marchand, de Barcelonnette, « à donnee Isabelle Caire, pour l'entretien, nourriture, chausses et vestir de son fils pendant 4 années; » — de 36 écus pour messire Esprit Matheron, prêtre de Saint-Pons. — Conseils des quartiers de Barcelonnette, contenant approbation des dépenses : 160 écus à « illustre seigneur Commandeur Dandello »; 100 ducats aux sieurs trésoriers Lubonis et Ludovico Jacob, exacteurs du donatif de 20,000 écus d'or de l'année 1624; au sieur official de cette ville, 25 « cestiers de bled, » etc. — Obligations : — de 40 écus, en faveur de M^e Jean Caire, notaire à Barcelonnette; — de 28 écus « pour les confrères conventuels de Madame Sainte-Lucy. » — Divisions et partages de biens entre : — Jean Léautaud et Pierre Mercheier; — Peiron et Jacques Matheron, frères; — James et Jean Gastinel, frères. — Procurations : — du quartier de l'Adroit-de-Faucon à son consul, sire Giraud Coutholenc, « pour tâcher de vendre à qui pourrait trouver la quarte part des herbages communs de la communauté de Barcelonnette, appartenant au dit quartier; » — « des particuliers de la confrérie du Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Pons, à messire Barthélemy Brun, prêtre, pour achepter le métal nécessaire à la refaction d'une petite cloche. » — Vente, au profit de messire Spérit Colomb, prêtre, « d'une place de molin, terre et bois, tout joignant ensemble au quartier des *Théoles*. » — Élection du prieur des confrères de la Confraternité des saints Crespin et Crespinien. — Transactions et accords entre : — M. Jean Remusat, docteur en médecine, et damoiselle Anna Isoard, mariés d'une part, et sire Antoine Desdier, au sujet de l'héritage de M^e Jacques Desdier, docteur en droit; — Honorade Lions, femme du capitaine Hercule Durand, d'une part, et noble Spérit de Bollogne, curateur de Joseph Lyons, touchant les droits de son pupille. — Arrentement, par R. messire Joseph Maurin, curé, et Barthélemy Brun, prêtre de Saint-Pons, d'une terre appelée *Alonche*, moyennant une rente annuelle de 5 florins payable à la fête de sainte Anne; durée du bail, 6 années. — Délibération du conseil de Faucon « pour payer les despances et vacations du sieur patrimonial Constancy et des soldats de justice venus à Barcelonnette par ordre de M^e Maurin, advocat fiscal et

patrimonial, compeller la communauté au paiement de l'*annatta*, de la sence de Molanés et des Jardins. » — Contrats de mariage entre : — M^e Gaspard Rochebrun, « chirurgien », du lieu de Thoard (Provence), et Catherine Maurin; — Pierre Bellon et Marguerite Laugier; — Martin Cotholenc et Antoinette Gensour; — Louis Chemin, de Saint-Dalmas, et Anne Caire, veuve de Grégoire Brémond; — Jean Berlhie et Thomonne Maurel; — monsieur Jean Pinoncely, docteur en droit, du lieu de Larche, et mademoiselle Susanne Pascal; — Pierre Chabrand et Jeanne Juan; — sire Elzéar Pinoncely, de Larche, et noble Isabelle Tiran; — Claude Bovis et Susanne Salvère; — Étienne Bouchard et Jeanne Chalvet; — Jacques Guérin et Isabelle Manuel; — Monct Allègre, de Colmars, et Marguerite Jaubert; — Sébastien Maurel et Louise Francoul; — Thomas Bellon et Marguerite Gueynard; — Jean Chabrier et Marguerite Manuel; — « Pierre et Esprit Ebrard, frères, et Bartholomé et Madeleine Chaix, sœurs. » — Testaments : — de M^e Antoine Ebrard, « bastier »; — de Jeanne Brun, femme de Jean Jaubert; — de Catherine Ponce; — d'Honorade Auterque, femme d'Antoine Trocel; — de sire Heiricy Caire, marchand; — de Bastian Pelloutier; — de Marchuane de Bologne, veuve de noble Joannon Tiran; — d'André Matheron, dit Tranduel; — de Jean Bérard; — de Marguerite Tiran; — d'Honoré Pellissier; — d'Honoré Maurin, etc.

B. 108. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1636, novembre et décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : — au profit de sieur Louis Desdier, de 5 « sesteyrées » de terre à l'Enchastrayes, au lieu dit *en Galeyre*, au prix de 700 florins; — au profit de M^e Pierre Jauffred, cordier, « de trois esmines de terre au lieu dit *au Chassalas*, » moyennant 45 écus; — par M^e Antoine Bérard, notaire et procureur à Barcelonnette, « de toute une maison étagière située dans le clods de la dite ville au long de la grand-ruc, icelle contenant boutique, cellier, chambre devant, dernier plus haut, avec le solestre (*ciel-ouvert*), grange, estable, tout joignant, avec les choses affixées et clouées qui y sont, moyennant 500 écus; » — au profit de Jeanne Dou, de 2 mules, l'une poil noir, l'autre froment, estimées 18 doubles d'or. — « Meiarie » d'un troupeau de brebis donnée pour 4 années à Jean Rippert. — Emprunt de 500 écus contracté par le quartier de l'Hubac de Faucon pour payer « les droits de décime et araire deus à S. A. » — « Instrument d'hypothèque », au profit de Jean et Antoine Grassini. — « Testimoniales de caution pour M^e Spirit Martel, notaire, du Lauzet. » — Quittances :

— de 26 écus pour François, Honorade et Marie de Bologne, frère et sœurs ; — de 93 écus pour sire Jean Pascal, en qualité de trésorier général du quartier de l'Adroit de Saint-Pons ; — de 35 écus donnée « à noble messire Loys de Bologne, seigneur et évêque de Digne, et à noble Jules de Bologne, escuyer et gentilhomme ordinaire de S. M. de France, par M^e André Bonnet, en qualité de co-héritier, acheteur, gardataire et commendaire de tous et chacuns les actes, protocoles, papiers et escriptures de feu Spérit Bonnet, son père. » — Conseil général du quartier de Saint-Pons réuni « au simetière devant l'église paroissiale pour délibérer au sujet du paiement des 2,700 florins demandés par M^e André Reybaud, notaire, de Nice, agissant comme commissaire du R. prieur Gillette. » — Contrat de mariage entre Laurent Jaubert et Catherine Hermelin, de Méolans. — Testaments : — de « prudhomme » Pierre Garin ; — de donne Marguerite Blanche, veuve de Nicolas Sicard, etc.

B. 109. (Registre.) — Petit in-folio, 750 feuillets, papier.

1687, janvier-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de despartement d'arrentement pour R. messire André Jaubert, prieur du prieuré de N.-D. de Molanés. » — Donation, en faveur de messire Joseph Maurin, prêtre et curé de Saint-Pons, par Honorade Maurin, « considerant qu'elle est destituée d'amis et parents, et que depuis 15 ans qu'elle est réfugiée en la maison de messire Maurin, il n'a cessé de l'adcister ainsi qu'un sien fils ou proche parent pourrait faire. » — Quittances : — de 122 écus donnée au quartier de l'Adroit de Saint-Pons par M^e Spirit Patac, apothicaire, « en qualité de cessionnaire de sire Honoré Seigniouret, de Saint-Pol ; » — de 2,000 florins « pour le doct, robe nuptiale et meubles de Madeleine Fortol, femme de Roustang Manuel ; » — de 55 écus donnée à la communauté de Revel par M^e Jacques Derbez, notaire ; — de 4 écus pour noble Suzanne Isoard, veuve de noble Antoine de Besson ; — de 845 écus pour noble damoiselle Lucrece Desdier. — Impositions de tailles : — sur les forestages de Prat et de Miraval, appelés à contribuer « au donatif voté par le conseil général de toute la comté de Barcelonne, en faveur du P. Cardinal pour sa bienvenue de Rome ; » — sur les divers quartiers de Barcelonnette pour payer : « les 500 ducats assignés par S. A. aux R. P. religieux de l'ordre de Saint-Dominique ; » les sommes dues « à l'*ærarario* » (*trésor public*) de S. A. — Divisions de biens entre : — Jean-Louis et Jean-Baptiste Jaubert, frères ; — Barthélemy et James Ponce, frères ; — Honoré et

Arnaud Chabrand. — Ventes : — en faveur de noble Louis de Bologne, « d'ung petit jardin posé au dernier de l'église de Saint-Pierre, moyennant 20 écus de 5 florins pièce ; » — à noble Louis Desdier « d'un chazal rompu et desmoli, situé à Faucon, apprécié 16 écus ; » — au profit de M^e Guillaume Grassi, notaire à Barcelonnette, par sire Giraud Cotholenc, « de sa part de la secrétarie consulaire de Barcelonnette, vacations, sallaires, émoluments et droits d'icelle. » — Renonciation d'héritage « faite et passée par Jean Ebrard, du lieu de Carmagnolle en Piémont, à la rue publique et à l'endroit de la boutique de sire Sébastien Béraud, marchand, par devant honorable Gaspard Eyssautier et sire François Pascalis, consuls modernes et juges ordinaires de Barcelonnette. » — Procurations : — de sire Scipion Grassy à son frère, M^e Jacques Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette ; — des quartiers de Saint-Pons, pour emprunter l'argent nécessaire « à la réparation du pont ducal dit *de la Rapine*. » — Contrats de mariage entre : — Louis Collomp et Catherine Manuel, de l'Enchastrayes ; — Pierre Caire et Marguerite Arnaud ; — capitaine Pierre Bain et Catherine Bellon ; — Bastian Cotholenc et Marthe Bernard ; — Jacques Léautier et Marguerite Donère ; — Esprit Hugues et Madeleine Chauvet ; — Mathieu Vinatier et Jeannette Arnaud ; — Jean Pellat et Peyronne Ebrard ; — Blaise Bonnet et Louise Matheron ; — Thomas Richaud et Marguerite Juan ; — Jean Esmenjaud et Catherine Cotholenc ; — Antoine Jaubert et Marguerite Mouttet. — Testaments : — d'Étienne Pellotier ; — de Jeanne Maurel, veuve de Pol Goin ; — de Paulon Maurel ; — de François Caire ; — de Jeannette Léautier, femme d'Espérit Donadiou ; — de done Niza Maurelle ; — de Marie Ebrard ; — de Madeleine Arnaud, femme de sire Jacques de Faucon ; — de done Spérite Suane ; — « de damoiselle Madeleine Pascal, femme de M. Théodore Chaulety, docteur en droit ; » — de done Madeleine Barle, veuve d'Espérit Esmenjaud. — Codicilles : — pour Urban Cotholenc ; — pour noble Marchuanne de Bologne, etc.

B. 110. (Registre.) — Petit in-folio, 638 feuillets, papier.

1687, août-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente, au prix de 1,500 florins, d'une maison sise dans les murs du Puget-Théniers, à la rue du Four, près du couvent des Augustins, dite la maison Gillesy, consentie en faveur de noble Jean de Sacquy, écuyer, de la Rochette en Provence, par damoiselle Catherine de Cappon, agissant en son nom et au nom de César, Angèle et Marguerite de Cappon, ses frère et sœurs. — Obligations : — de 38 écus, en faveur de

Marie de Bologne; — de 3 doubles d'Italie, en faveur de M^e Jean Caire, notaire et procureur à Barcelonnette; — de 30 écus, en faveur de sire Jean-Pierre Rame. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant diverses ordonnances, délibérations et impositions de tailles pour payer : les dépenses de M. Bathazar Maronnis, commissaire général des chemins; ... les voyages et vacations de M^e Callastro, receveur de la Chambre des Comptes de Turin; la dime de Mgr d'Embrun et du prieur de Molanés; les sommes dues aux sieurs Bartholoméo et Charles Carracque, commissaires députés et chargés de percevoir « l'augment de 5,000 florins que payent annuellement les communautés de comté pour la liberté de se pourvoir de sel où bon leur semble; ... les 5,000 ducats effectifs que S. A. a commandé être payés par les communautés de ce comté et du Val-d'Asture pour la réédification du couvent de Saint-Dominique de Barcelonnette, » etc. — Testimoniales de mise en possession d'une terre, données à M^e Clément Coste, notaire, par M^e Sicard, notaire et secrétaire de la Cour civile du sieur podestat de Barcelonnette. — Acte d'émancipation et d'habilitation pour Spérit-Panrace et Pierre Chauvet frères, résidants à la cité de Coni. — Divisions et partages de biens entre; — Étienne et Honoré Jaubert, frères; — Barthélemy, Jacques, François et Antoine Eissautier, frères; — « Antoine, majeur, Pierre et Antoine, mineurs, frères Berlhie; » — Jean-Étienne et André Chabrand, frères. — Apprentissage « de l'art et mestier de chapellier pour Esprit Brun, » pendant 3 années. — Vente d'un pré appelé *aux Sagnes*, en faveur de M^e Grégoire Couttier. — Constitution d'un cens annuel et perpétuel de 48 écus « consentie par l'université et les hommes du quartier de la Foux, membre et quarte part de la communauté d'Allos, en faveur du R. P. Bonnet, docteur en théologie, vicaire du R. Provincial de l'ordre de Saint-Dominique, en Provence, acceptant et stipulant pour lui, ses héritiers et successeurs légitimes. » — Contrats de mariage entre : — André Chabrand et Marie Arnaud; — Martin Aubert et Jeannette Bellier; — Barthélemy Pascal et Isabeau Lions; — Antoine Richaud et Marguerite Maurel; — Guillem Garin et Jeanne Guérin; — Pierre Reinaut et Catherine Jaubert. — Testaments : — d'Honorade de Bologne; — de Marguerite Tiran, femme de Pierre Beraud; — de done Catherine Allemand; — de done Spérite Audiffred; — d'Isnard Gueymard; — d'Honoré Beraud; — de done Isabelle Donadiou, veuve de Mathieu Fortoul; — d'Étienne Bouchard, etc.

B 111. (Registre.) — Petit in-folio, 241 feuillets, papier.

1637, novembre et décembre. — BARCELONNETTE. —

Insinuations. — Donation de 150 écus faite par Jean Manuel à Honorade Bourrel, « sa femme bien aimée, voulant ainsi lui témoigner son affection et la récompenser de ses travaux, agréables services, et bonne servitude. » — Quittance générale, en faveur de la communauté de Revel, de 33 écus pour reste et entier paiement de la somme de 250 écus d'or, monnaie de France, due à sire Guillem Lions. — Quittances : — de la dot de noble Anne de Besson, s'élevant à 270 écus, donnée par M^e Pierre Sicard, notaire et procureur de Barcelonnette, à noble César de Besson, son beau-frère; — en faveur de R. P. André Jaubert, prieur de N.-D. de Molanés et recteur de la chapellenie Saint-Jacques, d'une somme de 26 écus promise à R. Spérit Collomby, prêtre, pour le service divin qu'il a fait et célébré durant 3 années, dans l'église du dit prieuré et à l'autel de saint Jacques. — Conseil des quartiers de Barcelonnette tenu par devant illustre seigneur Jean de Besson, gouverneur et préfet de Barcelonnette et ses vallées, contenant diverses ordonnances touchant : « la somme de 4,000 florins due à l'illustre seigneur commandeur, Dandellot, en vertu de l'assignation à lui faite par le sieur trésorier général... la somme de 587 florins de l'esgalisation générale faite entre les officiers et agents des communautés de ce comté, » etc. — Contrats de mariage entre : — Vincent Gastinel et Spérite Beraud; — Jean Jauffred et Marguerite Sicard; — Antoine Rémi, du lieu de Dromont, en Provence, et Spérite Chabrier; — Jacques Martin et Jeanne Maurin; — Antoine Michel et Lucrèce Hugues. — Testaments : — d'Antoine Berlhie; — de Pascal Richaud; — de done Isabelle Magniaud; — de Spérite Proal, femme de Jean Bonnet, etc.

B. 112. (Registre.) — Petit in folio, 654 feuillets, papier.

1638, janvier-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Exposition judiciaire faite par devant M. Jean Pinoncely, docteur en droit, podesta de la ville et vicarie de Barcelonnette, par Catherine Amigues, avec révocation de donation. » — Transaction et accord entre le R. F. Hiacinthe Jaubert, docteur en théologie, prieur du couvent de Saint-Dominique de Barcelonnette, d'une part, et sire Jean-Louis et Jean-Baptiste Jaubert, ses frères, au sujet du testament par lequel Jean-Baptiste Jaubert, leur père, avail légué au dit prieur « la nourriture et vêtement dans sa maison, sa vie durant, tant qu'il demeurerait à Barcelonnette. » — Rétrocession d'une créance de 283 écus, en faveur de Jean et Louis Desdier, frères. — Quittances : — de 130 écus pour « le quartier de ville, membre du consulat d'Allos; » — de 236 écus

pour le quartier de la Foux. — Obligations : — de 80 écus, en faveur de sire Sébastien Béraud, marchand, de Barcelonnette; — « de 50 doubles d'or, moitié au coin d'Espagne et moitié au coin d'Italie, » en faveur de sire Pierre Maurin; — de 444 écus contractée en faveur de sire Louis Desdier, marchand, de Faucon, par M^e Charles Derbez, notaire et bailli, et M^e Étienne Derbez, consul, au nom de la communauté de Revel. — Promesse d'apprentissage au métier de passementier faite au profit d'Honoré Pons, pour une durée de 4 ans. — Divisions et partages de biens entre : — Pierre Juan et Marie Juan, sa sœur; — Honoré et Jean Ollivier, frères; — André et Jean Chauvet, frères. — Délibération du conseil de Faucon ordonnant à tous les anciens trésoriers « de remettre à l'archif du dit quartier tous leurs comptes et papiers justificatifs d'iceulx. » — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : approbation des dépenses de l'Hubac de Faucon : « 12 écus pour le R. P. Bonnet, qui a prêché la parole de Dieu en la caresme dernière, et a donné beaucoup de prédications extraordinaires à la paroisse de Faucon; » 4 écus pour les gages de l'avocat du quartier, et 3 écus pour son procureur général. . . « 4 écus pour le droit que le sieur du Sause, donataire de S. A., prend annuellement sur la communauté de Barcelonnette; . . . emprunt de 300 écus « à l'occasion du donatif de 3 ducats et demi par feu accordé à Son Excellence don Félice de Savoie. » — Acte de sommation par Jean Richaud, procureur de l'église N.-D. de Faucon, contre Paulon Grauniard, « le requérant et interpellant de faire à la dite église les réparations contenues dans son acte de prix fait. » — Ventes : — par messire Claude Allemand, prêtre et curé des Théoules, d'une terre située au terroir de Revel, lieu dit *le Pied-la-Charenche*; — au profit de noble Antoine de Besson, notaire, de Jausiers, d'une pièce de terre située « au lieu vulgairement appelé *Esmenjaud*. » — Contrats de mariage entre : — Peyre Juan et Jamone Ebrard; — Antoine Chamier et Marie Gastinel; — Jean Martel, du Lauzet, et Catherine Richaud; — Bastian Ollivier et Isabelle Martel; — Jacques Girard et Marie Jaubert; — Honoré Proal et Marguerite Allard; — Pol Albéra, de la Volvière en Piémont, et Isabelle Maurin. — Testaments : — de Jeanne Manuel; — de noble Anne de Faucon; — de Pierre Gras; — de Gaspard Maurin; — de Françoise Brun; — « de honeste femme done Catharine Maurel; » — de Jacques Rebatu; — de Peyron Béraud; — de Victor Lions; — de Jean Esmenjaud, etc.

B. 113. (Registre.) — Petit in-folio, 382 feuillets, papier.

1628, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insi-

nuations. — Quittances : — par noble Isabeau Arnaud, femme de M. Jacques Berlie, médecin, de Barcelonnette, de la somme de 10 doubles d'or, savoir 5 au coin d'Espagne et 5 au coin d'Italie, et, d'autre part, de 45 sezains de France payés en 2 ducats entiers, 4 réales, 20 sezains, 1 demi crozat de Gènes, 1 fellepin, et le reste en sous de Roy; — de 200 florins, en faveur de R. messire Antoine Faucou, prêtre, curé de Fours, et d'Honoré Faucou, son frère; — de 45 florins pour M^e Pierre Maurin, notaire à Revel; — de 14 écus de 5 florins par noble Marie de Bollogne; — de 400 écus donnée par sire Louis Desdier, marchand, de Faucon, à capitaine Martin Léon, trésorier de la communauté de Revel. — Échange de biens, « terre, pred, boys, » entre M^e Spirit Sicard, notaire et procureur, et Jean Sicard, maître couturier, son frère. — Divisions de biens entre Pierre et Honoré Hugues, frères. — Transport d'une créance de 260 écus, en faveur de M. Jean Caire, notaire et procureur à Barcelonnette. — Bail des biens immeubles que l'église de Saint-Pierre « a situés en teste de Molanés appelés à *la Sestrière*, » consenti par R. messire Antoine Beraud, prêtre et curé de la dite église, official forain de Mgr d'Embrun, moyennant une rente annuelle de 15 écus et pour 4 années. — Acte du conseil de la ville de Barcelonnette, réuni par devant M. Jean Pimoncely, docteur en droit, lieutenant du sieur préfet et gouverneur, contenant délibération « sur l'oblation d'un muet à M. le marquis Boba pour faciliter le paiement des rations dues à la dite communauté. » — Contrats de mariage entre : — Jean Bellon et Jeanne Goin; — Arnaud Merchey et « Claude » Léautaud; — Antoine Berlie et Catherine Maurel; — Antoine Manuel et Louise Manuel; — Jean-Louis Jaubert et Isabelle Hugues. — Testaments : — de Barthélemy Bellon et de Marguerite Bellon, sa femme; — de François Cotholenc; — d'Espérite Eyssautier, veuve de Spérit Columb; — de Marguerite Girard, veuve de Charles Mataron; — de done Spérite Proal; — de Françoise Bonnet; — de M^e François Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette; — de Berthomienne Dono; — de Peyron Brun; — de Georges Martel, etc.

B. 114. (Registre) — Petit in-folio, 710 feuillets, papier.

1628, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance, en faveur de la communauté de Saint-Martin-d'Entraunes, de 471 florins « pour reste et entier paiement de sa part du prix de la maison et jardin que les communautés du comté ont acquis pour le logis et habitation du sieur préfet et gouverneur. » —

Imposition d'une taille de 4 florin par sou cadastral sur le quartier de Saint-Pons, pour payer les dépens et vacations du sieur Mazini, secrétaire et trésorier du souverain Sénat de Nice. — Obligations : — de 45 écus, en faveur de M^e Gaspard Rochebrun, chirurgien, de Thoard (Provence); — de 44 écus, en faveur de messire Barthélemy Brun, prêtre et curé de Saint-Pons. — Délibérations des quartiers de Barcelonnette contenant approbation de dépenses : « 6 écus 15 sols, à messire Pierre Lèbre, régent des écoles; au seigneur préfet et gouverneur, 25 écus...; à noble Jehannon Tiran, consul, 48 napolitaines; au capitaine Marchisio, 429 écus, pour le logement et ustensiles de ses soldats et de ses officiers...; 2 florins pour 2 livres de chandelles qui se donnent le Jeudi-Saint à l'église paroissiale Saint-Pierre et au couvent Saint-Dominique, » etc. — Homologation et ratification, par le conseil du quartier de l'Adroit de Saint-Pons, d'une obligation de 3,539 florins, en faveur du sieur Lubonis, trésorier général de S. A.; — emprunt forcé sur les habitants du dit quartier pour le paiement de cette dette. — Acte de tutelle avec inventaire de biens, pour les hoirs de Pierre Manuel, « fait et passé devant la maison de Michel Chauvet et par devant M^e Louis Desdier, noble Antoine Pascalis, noble Jehannon Tiran et noble Louis Manuel, consuls modernes de la communauté de Barcelonnette. » — Promesse faite par Antoine Brun à Barthélemy Garin « de lui donner en mariage Madeleine, sa fille, tout incontinent qu'elle sera parvenue à l'âge de pouvoir icelui consumer en face de sainte mère l'église. » — Constitution de dot en faveur de Madeleine Brun, « savoir est : la somme de 400 écus, un lit muni d'une flassade (*couverture de laine*), un drap, deux lincolux, un coissin garni de ses floincs (*glands*), une caisse de bois blanc duement fermée et ferrée de parnes et clef, et la moitié d'une robe nuptiale de la couleur qui plaira à la dite Madeleine. » — Vente, en faveur de M^e Pierre Mathieu, cordonnier, « d'une maison toute dirrupte réduite en chasal par le bruslement universel de toutes les maisons de Barcelonnette, située à la grand-rue publique tirant vers la *Place-Neuve* et portal de la *Grave*. » — Cession d'une créance de 12,000 florins, en faveur de noble Jehan-Ange de Ressay, conseiller, sénateur ordinaire, gouverneur et préfet de Barcelonnette et sa vallée. — Divisions et partages de biens entre : — les hoirs de Jean et de Sébastien Buffe; — les hoirs de Christol Cotholenc. — Association de biens entre Jean Pellotier et Claude Eyssautier. — Contrats de mariage entre : — Antoine Gravier et noble Madeleine Tiran; — Claude Rebattu et Spirite Richaud; — Jean Caire et Madeleine de Bellan; — Jacques Maure et Susanne Jaubert; —

Spérit Gastinel et Pierrette Graugnard; — Pierre Allard et Anne Aubert; — Heyriès Léotaud et Catherine Chabrand; — Antoine Brun et Jeanne Garin; — Antoine Jaubert et Suzanne Sicard. — Testaments : — de Sébastien Martel; — de Paulon Graugnard; — de Louis Garcin; — de Jeanne Isoard, femme de Jean Bonnet; — d'Antoinette Chabrand; — d'Arnaud Pellotier; — d'Antoine Aubert; — de Marguerite Bovis, veuve de Pierre Caire; — de Bellanger Caire; — d'Antoine Derbez, etc.

B. 115. (Registre.) — Petit in-folio, 630 feuillets, papier.

1629, juillet-octobre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Annulation de la vente faite par Henri Bellon à Bertrand Peautrier d'une terre au quartier de *Silve-Basse*. — Obligations : — de 20 écus, en faveur de noble Spérit Isoard; — de 32 pistoles d'or, pour noble Louis Disdier, de Faucon. — Ventes : — au profit de noble Augustin de Besson, d'une terre au lieu dit *le Chazalar*, « de la contenance de 8 cesteirayes eyminayes et 45 cannes, mesure de Barcelonnette, et au prix de 28 écus pour chacune cesteirée, revenant en tout à 240 écus; » — en faveur de M^e Jacques Grassy, « d'un chauffage, crotte et sallibert situés dans le clods de Barcelonnette; » — au profit de capitaine Pierre Desdier, « d'un canton de terre assis au quartier de *Galleye*. » — Inventaire des meubles laissés par Jean Manuel. — Acte d'apprentissage, en faveur de Sébastien Patu, par M^e Jacques Eyssautier, qui s'engage « à lui apprendre et enseigner, de tout son pouvoir et industrie, l'estat et mestier de passementier sans lui cacher aucune des circonstances d'iceluy et à le nourrir raisonablement durant l'espace de 3 ans. » — Cession par Auziare Taxil d'un « chazal » sis à Barcelonnette, en faveur de F. Alexandre Rippert, religieux de Saint-Dominique. — Divisions et partages de biens entre : — Barthélemy et Rostang Arnaud, frères; — Honoré et Spérit Bonnet frères; — Honoré et Heyricy Liotaud frères. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : impositions de tailles sur tous les particuliers du quartier de l'Hubac-Saint-Pons, excepté « sur les habitants de cette ville taillables au dit quartier dont les maisons ont été brulées; »... plaintes contre les soldats du régiment du sieur préfet et gouverneur « qui firent grand dommage de plus de 80 écus » dans les propriétés du *Pied de la ville*;... devis des réparations à faire au pont de Rapine avant « que les charges des cotés soient entièrement submergées comme se menace; » élection d'auditeurs pour les comptes de M^e Antoine Beraud, trésorier de l'Adroit de Faucon; approbation des dépenses : au sieur Mathieu Jacques,

de Meironnes, 331 florins; au sieur « collonel » de Ressay, 125 florins; aux capitaines Gaspard Eyssautier et Pierre Desdier, 224 florins, pour les munitions et rations distribuées aux soldats de la milice, etc. — Quittance de 15 écus, en faveur de la confrérie du Saint-Esprit de Faucon. — Contrats de mariage entre : — Paulon Pons et Jeanne Léaugier; — Louis Arnaud et Spérite Maurel; — Claude Eyssautier et Marguerite Rippert; — Bertrand Berlhie et Marguerite Caire; — Jean Graugnard et Louise Maurel. — Testaments : — de François Ebrard; — d'Isabelle Arnaud, femme de M^e Honoré Dominicy, chirurgien, de Barcelonnette; — de Jean Maurel; — de Pierre Belon et de France Maurel, sa femme; — de done Françoise Brun; — de Catherine Bertrand; — de Jean Gastinel; — d'Antoine Rebattu; — de Louise Leautaud; — d'Antoine Pons; — de Pascal Goin, etc.

B. 116. (Registre.) — Petit in-folio, 509 feuillets, papier.

1630, novembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation : — par Jean Moutet et Honorade Livons, sa femme, « de tous et chacun leurs biens et droits, meubles et immeubles » à Marie Moutet, leur fille; — par Marguerite Grassy, de tous scs biens à son fils, M^e François Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette. — Transaction et accord entre noble Honoré Tiran et Marguerite Tiran, au sujet de l'héritage de Blazy Tiran, leur frère. — Obligations : — de 30 écus « de la valeur de 42 florins » en faveur de Françoise Annouge, du lieu de Saint-Dalmas; — de 25 doubles d'or, en faveur de R. messire André Jaubert, prêtre et prieur du prieuré de N.-D. de Molanés; — de 260 écus « de la valeur de 60 sous par honorable Pierre Berbeyer, baillie du lieu Revel, » en faveur de M^e Antoine Maurin, docteur en droit, avocat fiscal patrimonial. — Procuration à M. Jehan Breissand par sa belle-fille, Maria Fraudella, de la cité de Modane (texte italien). — Divisions et partages de biens entre Sébastien et Noé Manuel, frères. — « Rapport d'inchant et livrement de 4 bestes asserines saisies en gage sur la communauté de Méolans à l'instance de M^e François Reinaud, vice-procureur fiscal. » — Acte de pension annuelle et perpétuelle de 16 écus consenti, au nom de la communauté de Revel, par M^e Charles Derbez, notaire et baillie ducal du dit lieu, en faveur de R. F. Antoine Lions, docteur en théologie, théologal pour S. A., religieux du couvent de Saint-Dominique. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : liquidation au sieur Salva des dépenses faites, au passage de S. A. à Barcelonnette; délégation de M^e Jacques Grassy et

de sire Sébastien Béraud, consuls, pour aller recouvrer, au nom de l'Adroit de Saint-Pons, la somme de 2,000 florins que doit le sieur Pierre Pascalis, receveur d'Allos;... emprunt de 500 écus par l'Hubac de Saint-Pons « vu qu'on ne peut plus faire imposition de tailles à cause de la pauvreté des particuliers taillables qui ont abandonné leurs maisons par suite de la grande nécessité et du peu de récolte des fruits en la saison passée. » — Convention entre la communauté d'Entraunes et M^e Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur à Barcelonnette, au sujet d'une créance de 100 doubles d'or, et quittance générale pour la dite communauté. — Contrats de mariage entre : — Pierre Garcin et Catherine Ebrard; — Jaume Goin et Peironne Chabrand. — Testaments : — de Marthe Sicard; — de Marguerite Proal; — de M^e Jacques Arnaud, chirurgien; — de Dauphine Lions, femme de Guillem Renaud; — de Jean Turiez; — d'Antoine Maurel, etc.

B. 117. (Registre.) — Petit in-folio, 910 feuillets, papier.

1630-1631 « (livre continué en l'année 1631 à cause des malheurs de guerre et de contagion arrivés en ce pais). » — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance à M^e Jacques Pascalis « de l'administration des deniers du fourrage de Saint-Pons. » — Acte d'assurance de promesse de paiement de 14 écus pour M^e Sébastien Braman, notaire, de Saint-Pol. — « Acte d'apprentissage à l'estat de blancherye et pellisserie » consenti, en faveur de Michel Gautier, par Guillaume Dalmas, demeurant en Piémont. — « Obligé » en faveur de M^e Jean-Pierre Amicy, praticien, du lieu d'Entraunes, « de 4 charges 1/2 de bled froment à raison de 5 florins 1/2 le chacun sestier, assendant en tout à la somme universelle de 19 écus 48 sous. » — Quittance pour messire Joseph Maurin, curé de Saint-Pons, « du monitoire par lequel Paulet Jaubert demandait sa bourse, avec la somme de 30 escus d'or, en outre tous les papiers, titres et documents qu'il avait dans sa maison, et qui lui avaient été pris. » — Mise en possession, en faveur de messire André Jaubert, prieur de N.-D. de Mollanés, de la chapellenie Saint-Jacques à Barcelonnette et de la chapellenie du Saint-Esprit fondée « hors les murailles de cette ville au lieu dit *la Conchette*. » — Vente, par noble capitaine Antoine de Bologne, à M^e Antoine Michel, chapelier, « d'un jardin situé auprès *du Bary* vers la rivière d'Hubaye et submergé par icelle rivière, tant que icelui jardin contient et contenait avant la dite submergeation. » — Donation de tous ses biens « faite à cause de mort, par noble Isabeau Arnaud « attaintc » de fiebvre et tumeur pestilentielle, » à

M^e Jacques Berlhie, docteur médecin, son mari. — Constitution de dot, en faveur de Susanne Michel, femme de Michel Gautier, de Colmars. — « Incants et livremens : — de la réparation *du pont de la ville*, moyennant le prix fait de 230 écus de 3 livres ; » — « de la réparation et entretenement annuel des chemins appelés *la Ribe des Bessans* et *la Malune*, moyennant 9 écus et 45 sols. » — Provision de curateur général pour les hoirs d'Antoine Arnaud, mort du mal contagieux. — Ventes aux enchères de biens meubles et immeubles : — des hoirs d'Honoré Graugnard ; — des hoirs de Martin Léotier ; — des hoirs de Pierre Pelotier ; — des hoirs de Jean Caire ; — des hoirs de Martin Michel, etc., etc... dont les parents étaient morts de la peste. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : — Jeannette, Franquete et Antoine Arnaud ; — Jean-Pierre et Bertrand Raine ; — Jaubert et Louis Allègre ; — Honoré et Jean Bonnet. — Conseil général de la ville et vallée de Barcelonnette tenu « le vendredi dernier febvrier 1631 dans la maison de noble César de Besson, en présence de M^e Jean Roux, docteur en droit, avocat au siège de Digne, juge en la ville de Barcelonnette et lieux de sa vallée, par les consuls et administrateurs des communautés de Barcelonnette, Jausiers, Saint-Pol, Tournoux, Larche, Meironnes, Chastellar, Méolans, Revel et Lauzet : » auquel conseil il a été délibéré « d'envoyer des députés vers M. D'Hugues, commandant du fort du Lauzet, pour procurer l'ouverture du libre traffique et commerce aux habitants de ce pais, et aussi vers M. le lieutenant principal au siège de Digne pour faire toutes les instances et oppositions afin que M. Jean Moure, avocat d'Embrun, soit débouté de ses prétentions sur la judicature de cette ville et vallée qui sont directement contraires aux anciens privilèges de ce pays que Sa Majesté de France a daigné confirmer. » — Conseil de la ville de Barcelonnette tenu, le 25 juin 1631, dans la maison commune, par devant illustre seigneur Barthélemy de Gubernatis, gentilhomme ordinaire de la maison de Mgr le Prince Cardinal de Savoye, gouverneur de la dite ville et vallée, auquel conseil il a été ordonné « que, pour hâter la restitution du fort du Lauzet à S. A., les sommes accordées au sieur baron d'Hugues, dans l'acte reçu par M^e Gaudemard, notaire à Digne, lui seront immédiatement payées des deniers de la communauté. » — Contrats de mariage entre : — Arnoulx Bernard et Madeleine Manuel ; — Louis Girard et Isabelle Gautier ; — Antoine Donadiou et Lucie Nicolline ; — Jacques Reinaudy et Suzanne Lèbre ; — Hercules Michel et Marie Allègre ; — Pierre Michel et Anne Cottolenc ; — Jean Esmenjaud et Spirite Audiffred ; — François Matheron et Spérite Suanne ; — Sébastien Jauffred et

Anne Moutet. — Testaments : — de Marie Broulhion, veuve de Barthélemy Bellier ; — d'Honoré Caire ; — de Marguerite Roumain ; — de Guimone Ardoin ; — de sire Pierre-Olivier Maty, commandant du fort de Jausiers ; — de Barthélemy Tiran ; — d'Antoinette Giraud, « doutant d'être surprise de mort à cause de la fréquentation et conversation qu'elle a eue avec Louis Martel, son mari, décédé puis ce matin du mal contagieux ; » — de Giraud Martel « à cause du mal contagieux qui fait des progrès en ce pays ; » — de sire Jean Sicard ; — de Guillem Jauffred ; — de Guillem Arnaud ; — d'Isabelle Allard, « atteinte de maladie contagieuse ; » — de Peiron Lions, veuve de M^e Jean Banon, notaire, etc.

B. 118. (Registre.) — Petit in-folio, 912 feuillets, papier.

1633, janvier-février. — BARCELONNETTE. — Insi-nuations. — Bail de tout un domaine au forestage de Larra, consenti pour 4 ans par M. Bonibel Honoré, notaire, de Revel, à condition « que tous les fruits de l'arrentement seront partagés également. » — Convention entre M^e Pierre Tiran, « blanchier » (mégissier), d'une part, et M^e Jean Caire, robinier, au sujet des limites d'une terre dite *Champ-Roial*. — Élection du prieur de la confrérie « du bienheureux confesseur Saint-Hives. » — Donation de tous ses biens faite à Esprit Léotier, son gendre, par Pierre Jaubert, « ne pouvant régir la culture de ses terres et se trouvant chargé de l'entretien de Mathieu Jaubert, son fils, perclus de ses membres. » — Quittances : — de 415 écus par sire Antoine de Besson, aux hoirs d'Antoine Chais et de Louis Chabres ; — de 4,066 florins par sire Louis Isnardy, d'Entraunes, à sire Louis Isnardy, son frère ; — « de la quantité de 50 brebis livrées à M^e Jauffred, cordier, de Barcelonnette, par les particuliers du « quartier de Saignus au consulat d'Allos, » en payement d'une créance de 54 écus ; — de 135 pistoles d'or au coin d'Espagne par M^e François Tirany, notaire et procureur, trésorier de l'Adroit de Saint-Pons, en faveur des particuliers de ce quartier ; — de 263 pistoles d'Espagne par « Monsieur Jean Bovis, docteur en droit et moderne juge du prince Maurice cardinal de Savoie en cette ville de Barcelonne et terres de sa comté, au profit de sire Jean Garcin, son beau-père ; » — de 229 florins, en faveur du quartier de l'Adroit de Faucon, par « M^e François Chapierty, de la cité de Saveilhan, procureur de sieur François Caissot, conseiller et référendaire de S. A. » — Acte d'accord entre sire Bertrand Raine et Jean Cougourdan, au sujet de la possession d'une montagne « posée à Saint-Pol, lieu dit *lous Béalasses*. » — « Rétrovente », au profit de noble César

Tiran, d'une terre sise à Allos et au forestage de Bouchier, lieu dit *Gardivolle*. — Transaction entre la communauté d'Allos et sire Pierre Allemandy, apothicaire, de Barcelonnette, au sujet d'une créance de 812 florins. — Divisions et partages entre : — Sébastien et Antoine Boasce, frères; — Jean, Julien et Armand Richaud, frères; — Louis Jauffret et Arnaud Merchier; — Philippe et Antoine Richaud, frères; — Georges et Antoine Arnaud, frères. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : impositions de tailles pour payer les gages de l'avocat de la communauté... le prix fait du pont *de la ville*... « les despens et boires du sieur comte Flaminio et du capitaine Bernardin Roumetto, délégués de S. A. pour faire filher la soldatesque venue de France en Piémont et particulièrement les compagnies du sieur Rémond; » approbation des comptes des trésoriers. — Obligation de 12 écus, en faveur de noble capitaine Jean du Bellan. — Contrats de mariage entre : — Benoît Taurin, de Vallauris (Provence), et Marthe Gras; — sire Gaspard Eissautier et Anne Gastinel; — Jean Grassy et noble Anne Bérard; — « Jehannoty Jaubert et Bastian Mottet et Antoinette Mottet et Jannone Jaubert; » — Pierre Ebrard et Isabelle Béraud; — James Esmieu, de Revel, et Madeleine Girard; — sire Jacques Jauffred, marchand, et Madeleine Audiffret; — monsieur Jean Bovis, docteur en droit, et Marie Garcin, de Saint-Pol; — Pierre Collomb, maître tailleur, et Lucie Garnier; — Arnaud Richaud et Honorade Goin; — Joseph Gillon, d'Entraunes, et Antoinette Richaud; — James Jaubert et Marguerite Audemar; — Claude Honoré et Spérite Robaud; — M^e Bonibel Honoré, notaire, de Méolans, et Isabelle Bonnet. — Testaments : — d'Honoré Borel; — de Madeleine Ysoard, veuve de Martin Girard; — de Jeannette Hubert; — d'Antoinette Maurin; — de Madeleine Léotaud; — de James Maurel; — de Suzanne Aumélie; — de M^e Sébastien Bramandy, notaire, de Saint-Pol; — de sire Jean Gastinel, etc.

B. 119. (Registre.) — Petit in folio, 931 feuillets, papier.

1633, mars-avril. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte d'apprentissage du métier de marchand, consenti, en faveur de noble Pierre Arnaud, d'Entraunes, par sire Pierre Gastinel, marchand résidant « à l'île de Malhiorque en Espagne. » — « Arrentement, par le clergé de l'église Saint-Pierre à Barcelonnette, de tout un faict de biens, preys et terres, au forestage de Mollanés, lieu dit *la Sestrière*, » moyennant la rente annuelle de 15 écus. — Quittances : — de 191 écus donnée à la communauté d'Allos par « illustre seigneur

Jean-François Drago, conseiller d'État, sénateur ducal; » — de 209 écus, « au profit des hommes et université de l'Adroit de Saint-Pons; » — de 1,200 écus donnée à la communauté d'Allos par capitaine Balthazar Rocca, « en qualité de maître et seigneur des droits dotaux de damoiselle Benedetta Rocca, sa femme, et comme cessionnaire du sieur comte Bada, gouverneur de Villefranche en la comté de Nice. » — Cession, au profit des vénérables prêtres de l'église Saint-Pierre, d'une septérée de pred « en insolutondation d'un usufruit de 25 écus. » — Transaction entre M^e Jean et Esprit Caire, notaires et procureurs à Barcelonnette, au sujet de l'héritage de feu capitaine Spérit, leur père. — Acte de procure et d'association « au négoce et marchandise de draperie » par sire Antoine Bovis, en faveur d'Antoine Bovis, son fils, « quoique mineur de 25 ans. » — Mise en possession de la cure de la paroisse de Saint-Pons et de la chapellenie Saint-Léodgard, « au bénéfice de R. messire Antoine Béraud, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre et official forain de la vallée. » — Cession d'une créance de 115 florins à M^e Pierre Audiffred, potier. — Bail de la dime des quartiers de l'Hubac et Adroit de Saint-Pons consenti pour 4 années, moyennant une rente annuelle de 44 doubles d'or. — Obligations : — de 50 écus, en faveur de « Monsieur Pierre Bainy, lieutenant de la compagnie du capitaine Pierre Desdier, sous le régiment du sieur Gouverneur et Préfet, de Ressay; » — de 7 doubles, en faveur de sire Louis Alhiau. — Ventes : — par « sergent, Honoré Lions, d'un chasal de maison, au prix de 16 écus et 30 soulds; » — au profit de Joseph Guiramand, d'un canton de terre et bois, au forestage de Saint-Flavi, lieu dit *Ribadier*. — Révocation, par damoiselle Marguerite Pascalis, « du testament qu'elle fit le 6 août 1630, estant son feu mary et elle encore atteints de la peste. » — « Testimonials d'inventaire faites dans la maison de feu M^e Antoine Maurin, avocat fiscal, au requis de R. messire Jean-Pierre Desdier, chanoine prébandé en l'église métropolitaine d'Embrun. » — Acte de prix fait entre « les comuniers de l'Adroit de Saint-Pons et le sieur André Grangier, maître purificateur de la cité d'Aix, qui s'engage de bien fidèlement et parfaitement purifier les personnes, maisons et meubles des dits comuniers, moyennant le prix de 3 livres pour chascune maison esquelles aura habitants et meubles, et 24 soulds pour les autres. » — Bail emphytéotique d'une terre située à l'Enchastrayes, consenti par le recteur de la chapellenie de la Sainte-Trinité de Faucon, moyennant une rente annuelle de 10 écus. — Cession de diverses créances s'élevant ensemble à 8,180 florins faite par la communauté d'Allos au prince Maurice cardinal de

Savoie et au sieur Jean-Ange de Ressan, gouverneur de Barcelonnette, afin d'arrêter les poursuites commencées par M. Charles Garanta, préfet de Coni, délégué de S. A., contre plusieurs habitants du dit Allos, accusés d'aggression contre le sieur capitaine Jean-Antoine Cellano, gouverneur du fort du Lauzet (texte italien). — Vente, au profit de Jean-Février Ponsillon, auditeur général de S. A., et moyennant 600 écus, des édifices et engins de moulin confisqués à Honoré Isoard et réunis au patrimoine de S. A. « confiscati et redressi in patrimonio della Sua Altessa » (texte italien). — Division et partage de biens patrimoniaux entre « M. Jacques Berlhie, docteur médecin d'une part et Rodolfe et Maximin Berlhie, ses frères. » — Contrats de mariage entre : — Jean-François Gueymard et Catherine Ébrard ; — M^e Jacques Grassy, « notaire et procureur aux conseils de cette ville de Barcelonnette, » et Jeanne Ailhaud ; — Jacques Cressy et Jeanne Brun, veuve de Jean Bonnet ; — Antoine Sicard et Catherine Matheron, veuve de Gaspard Gastinel ; — Antoine Jaubert et noble Jeanne Tiran ; — noble César de Besson et « damoiselle Margarite Pascal, veuve de sire Louis Desdier ; » — Jacques Reinaud, marchand, de Barcelonnette, et Catherine Béraud ; — M^e Sébastien Caire, cordonnier, et Jeanne Jaubert, veuve d'Honoré Allègre ; — sire Laurent Béraud et noble Suzane Bérard ; — Barthélemy Guérin et Marguerite Graugnard ; — Pierre Aubert et Isabelle Esmenjaud ; — Jean Pellat dit Saint-Amour, « soldat », d'Allos, et Lucrèce Boyer ; — Pierre Béraud, « sergent », et Marie Béraud ; — sire Jean Béraud et Marguerite de Bollogne ; — Jean Sicard et Jeanne de Besson ; — sire Giraud Colholenc et Marie Béraud. — Testaments : — de sire Louis Desdier et de Marguerite Pascalis, sa femme ; — de sire Jean Desdier ; — de noble Marie Tiran ; — de Dominique Martel ; — de Jean Bayn ; — d'Isabelle Blanc, etc..., tous atteints de maladie contagieuse ; — d'Antoine Loeffred, maréchal ; — de M^e Pierre Audiffred, potier ; — de R. messire Antoine Béraud, prêtre et official forain, etc.

B. 120 (Registre.) — Petit in-folio, 1,012 feuillets, papier.

1632, mai-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente, en faveur de « noble capitaine Vincent Bérard, d'une maison sise dans l'enclos de Barcelonnette, au lieu appelé *à la Place*. » — « Meyarie d'ung pair de vaches » consentie par messire Barthélemy Brun, prêtre et curé de Saint-Pons. — Acte de prix fait, consenti par la communauté de Barcelonnette, « pour le chargement des défenses de la rivière d'Hubaie, moyennant 5 écus pour chaque canne de pierres. » — Acte d'obligation

par lequel Jean Desdier, François Pascalis, de Barcelonnette, et Mathieu Jacques, de Meironnes, procureurs généraux des communautés de la Vallée, « confessent avoir heu et reçu au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, et par monsieur l'Abbé de Beauveau, 300 charges et 97 livres de blé, les dites charges du poids de 237 livres la chacune, pour l'entretien des gens de guerre qui sont dans la dite vallée, moitié pour le régiment du sieur d'Annibal, moitié pour le régiment du sieur marquis de Péraud, lequel blé les prénoms se sont soumis rendre et restituer au dit sieur abbé dans quinzaine, ou bien le payer, dans un mois prochain, à raison de 24 livres la charge. » — Bail annuel « de l'assensement du greffe consulaire de Barcelonnette deslivré, moyennant 30 écus, au sieur Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur, sous les paches et qualités suivantes, savoir : que celui qui le retiendra sera notaire public et du consulat et qu'il sera tenu : de l'exercer lui-même sans le pouvoir remettre à nul autre, de faire les escriptures de la dite communauté gratis, de payer la rente argent comptant, de faire, tous les mois, la consigne des grains et tenir note de la valeur que auront communément au marché. » — Acte de fondation de la chapellenie de Saint-Fabien et Saint-Sébastien « par les particuliers du fourstage de Meissonnettes, faisant plusieurs donations afin d'établir le doct d'icelle et donner courage à la postérité de s'eschauffer de mieulx en mieulx au saint service de Dieu, et pour l'augmentation de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. » — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : augmentation des tailles à raison « d'un sezain par soul de registre ; » défense aux trésoriers de faire « aucun payement de l'argent de la recepte excédant ung écu sans précédante ordonnance du conseil ; » « élection de conseillers et officiers au lieu et place de ceux qui sont morts par colpe du mal contagieux ; » « livrement du bétail qui a été cotisé sur les particuliers pour l'entretien des forts, s'élevant à 100 pistoles ; » création de « gardes pour le faict de la santé des quartiers. » — Députation, par le conseil général de Barcelonnette, des 4 consuls, des 2 défenseurs et des 24 conseillers, « à la cité d'Embrun et vers Mgr le cardinal de Richelieu, général de l'armée de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour prêter, entre les mains de M. de Montréal, mestre de camp de la dite armée, l'hommage de fidélité due à Sa Majesté. » (Mai 1630 insinué en 1632.) — Emprunt par la communauté de Barcelonnette de 3,500 écus « pour les urgentes affaires d'icelle, attendu qu'il est impossible de trouver à présent dans le pais argent ni imposition, à cause de la maladie contagieuse qui règne puis quelque mois, joint la

mort de la plus grande part des hommes du consulat, et l'autre partie estant presque tous malades. » (Septembre 1630 insinué en 1632.) — Divisions et partages de biens entre : — Paulon et Victor Lions ; — André et Philip Bellon ; — Jean et Jacques Proal ; — Isnard et Jean Gastinel. — Actes de tutelle et inventaires de biens : — pour Jean Coutholenc ; — pour Jacques Maure ; — pour Jacques, Catherine et Marie Allard ; — pour Laurent Chabrand ; — pour Panrace Barralier, etc. — « Déclaration faite par Jean Isoard et Pierre Bellon, lesquels ont dict et attesté, en paroles de vérité et moyennant le serment qu'ils ont prêté par élévation de leurs mains vers le ciel à cause de leur infestation du mal contagieux, qu'ils se recordent que, vers le 14^e du courant mois, ils seraient été appelés dans la chambre du prioré de Faucon où était M^e Gaspard Maurin atteint du mal contagieux, qui leur dit de lui porter fidèle témoignage, puisqu'il lui était impossible d'avoir un notaire, comme, au cas où N. S. le veuille appeler, il fait donation à Jean Hermitte, son beau-frère, d'une maison et jardin qu'il a au présent lieu de Faucon. » — Acte de promesse consenti par Pierre Roux, de Colmars, « lequel promet à Lombard Carreti, debteu d'infirmité corporelle, de le porter et conduire à cheval sur ung sien mulet (*sic*), de cette ville de Barcelonne jusques au lieu de Draguignan en la maison de son père, pour et moyennant les gaiges d'une pistolle d'Espagne chaque jour pour les jours qu'il vacquera à la dite conduite, et pour les jours encore de son séjour et retour en cette ville. » -- Contrats de mariage entre -- Pierre Eyssautier et Marie Roux ; -- noble Antoine Beraud, notaire et procureur, et Isabeau Bovis ; -- sire Paul Amat, de Saint-Paul, et noble Isabelle Tiran ; -- Jean Maurel, cordonnier, et Jeannette Allègre ; -- Vincent Girard et Sperite Grauniard ; -- Guillem Arnaud et Jeanne Allemand ; -- Étienne Matheron et Marguerite Matheron ; -- François Esmenjaud et Sperite Pons ; -- Antoine Seignoret et Marguerite Beraud. — Testaments : -- d'Isabelle Blanche, veuve de Michel Sauva ; -- de Sperite Esmenjaud ; -- de Jean-Antoine Grassy ; -- de Giraud Allemand ; -- de Jeanne Oreyère, etc., tous atteints de maladie contagieuse, etc.

B. 121. (Registre.) — Petit in-folio, 982 feuillets, papier.

1632, juillet-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : — de 12 écus par « honeste damoiselle Suzanne Pascalle, veuve de sieur Jehan Pinoncelly, docteur en droit ; » — de 20 écus par les PP. Antoine Lions, prieur, Charles Sardou, docteur en théologie, et FF. Bonnet et Roubaud, religieux du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette ; — de

50 pistoles « ou soit doubles écus d'or », pour M^e Bonibel Honoré, notaire, de Méolans. — Transaction et accord entre R. messire Jean-Pierre Desdier, chanoine de N.-D. d'Embrun, et damoiselle Marguerite Maurin, au sujet d'une créance de 800 florins. — Imposition d'une taille de 3 livres 10 sous par sou de registre sur le quartier de Saint-Pons, « pour satisfaire au paiement des 8,258 francs assignés au dit quartier sur la somme résultante de l'esgalance générale faite en cette ville le 18^e de juin dernier (1632). » — Obligations : — « de 125 quarts d'écu ou soyt sezains de France, » en faveur de noble César de Besson, et en paiement de 5 charges de blé ; — de 400 livres, par M^e Jacques Bouveyron, chirurgien, du lieu de Saint-Remi en Provence, en faveur de M^e Jean Roux, docteur en droit, avocat au siège de Digne et juge de la ville de Barcelonnette. — Acte d'apprentissage du métier « de bastier » consenti, pour 3 années, par M^e Honoré Roux, de Colmars, « moyennant 19 écus de 3 livres. » — Divisions de biens patrimoniaux entre : — Pierre et Jean Maurel ; — Catherine Ronat et Antoine Bertrand ; — Jean-Honoré et Spérit Chauvet. — Ventes : — d'un chazal, terres, preds et hermas, au lieu dit *en Champ-Travers*, au profit du R. P. César Eissautier, des pères de l'Oratoire de Jésus ; — d'une pièce de terre au quartier du Plan, en faveur de M^e Clément Coste, notaire, de Saint-Martin. — Procuracion donnée par sire Antoine Ronat à noble César de Bollogne, notaire et procureur de Barcelonnette, pour retirer les rentes et intérêts que lui doit « le général de cette communauté. » — Contrats de mariage entre : — Honoré Maurin et Catherine Gueymard ; — Isnard Allemand et Marguerite Jauffred ; — Jean Hermitte et Louise Bellon ; — André Fornier et « Matyeul » Sicard ; — Charles Bonnet et Marthe Pellissier ; — Spérit Borel et Isabelle Caire ; — Antoine Martel et Anne Mercheier ; — noble Jean-Louis Tiran et Suzanne Caire ; — Martin Coutholenc et noble Jeanne Tiran ; — Jean Gallabert, de la ville d'Aigues-Mortes en Languedoc, et Marguerite Proal ; — Guillaume de Faucon et Marguerite Blanche ; — Louis Bellon et Peironne Graugnard. — Testaments : de Catherine Gueyraud ; — de Madeleine Proal, etc.

B. 122. (Registre.) — Petit in-folio, 1,004 feuillets, papier.

1632, septembre-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Échange entre M^e François Reynaud, notaire, et Spérit Fabre, « de bastiments dirrupts et bruslés par les troupes de gens de guerre du sieur marquis d'Uxelles lors du bruslement général de Barcelonne. » — Cession d'une créance de 150 écus faite

par noble Louis Tiran à sire Pierre Richaud. — « Donation mutuelle de 35 écus entre James Chabrand et Thoumone Chabrand, mariés, désirant se mutuellement récompenser des agréables services, faveurs et assistance que se sont réciproquement faits. » — Acte d'émancipation pour Spérit Jauffred, « étant en lien de mariage et voulant que aucun ne lui puisse opposer qu'il est encore relié sous le pouvoir et joug paternel. » — Procuration générale donnée par Jean de Faucon, sieur du Sauze et de Sainte-Marguerite, à M^e Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur de Barcelonnette. — Achat, par noble Pierre de Bologne, escuyer, de Seyne en Provence, d'une créance de 300 écus sur l'héritage de sire Antoine Bœuf, marchand de la ville de Digne. — Divisions et partages de biens meubles et immeubles entre : — les hoirs de sire Guilhem Lions, de done Anne, sa femme, et de M. André Lions, docteur en droit; — Julien Arnaud et Jean Richard; — Étienne et Jean Jean; — Martin-Antoine et Domenge Manuel; — Marie et Catherine Arnaud. — Quittance « de 29 doubles d'or de 8 livres pièce », en faveur de la communauté d'Entraunes. — Inventaire de l'héritage de sire Guilhem et de capitaine Martin Lions, frères, « fait et passé par M. Jacques Béraud, docteur en droit, juge ordinaire de cette ville et comté de Barcelonnette, en compagnie de M^e Clément Coste et de M^e Jacques Grassy, notaires. » — Contrats de mariage entre : — noble Louis Arnaud, d'Entraunes, et Marguerite Arnaud, veuve d'Antoine Sismond; — Marc Gariel, d'Allos, et Jamonne Matheron; — Gabriel Pellotier et Peironne Mat; — sire Louis Honoré, de Méolans, et Jeanne Pascal; — Barthélemy Fabre et Marie de l'Adrech; — Honoré Sicard et Jeanne Arnaud; — Pierre Gastinel et Anne du Bellan, veuve d'Esprit Chauvet; — M^e Antoine Roux, « bastier », de Colmars, et Catherine Arnaud, d'Uvernet. — Testaments : — de noble Suzanne de Bologne, femme de noble Esprit de Bologne; — de sire Jean Cotholenc, marchand; — de noble Antoine Béraud, notaire et procureur de Barcelonnette; — d'Isabelle Salvère; — de Peyronne Grassi, femme de Jean de Faucon; — de Marie Torcque, veuve de Jean Berlhie. — Codicille pour Louis Maurel-Bordoul, etc.

B. 123. (Registre.) — Petit in-folio, 1,001 feuillets, papier.

1633, octobre-novembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte d'assurance et reconnaissance au moyen duquel il a été convenu que Germain Peyron, de Colmars en Provence, cohabiterait et demeurerait en communion avec Pol Chauvet, son beau-père, en prenant leur nourriture et entretien sur les biens dudit

Chauvet. » — « Acte de promesse et d'hypothèque pour sire Pierre Robert, de Larche, et relax de sequestre pour donne Anne Tiran, veuve de sire Barthélemy, Allemand. » — Transaction et accord entre messire Antoine Gastinel, chanoine de l'église cathédrale de Digne, et M^e Jean Caire, notaire, de Barcelonnette, au sujet d'une créance de 503 écus. — « Attitulation d'une pièce de terre, pred, bois et d'une chambre en faveur de messire Pierre Lèbre, clerc tonsuré, étudiant à la cité de Carpentras. — Échange de maisons entre noble capitaine Jean du Bellan et sire Pierre Sicard. — Quittances : — de 25 écus pour noble Spérit de Bologne; — de 134 écus pour demoiselle Isabelle Arnaud, femme de M^e Jacques Berlhie, « docteur médecin », de Barcelonnette; — de 25 écus pour nobles Vincent et Antoine Bérard, frères. — Mise en possession, en faveur de messire Collomb, prêtre, de la chapellenie Saint-Jacques fondée à Théoules dans l'église paroissiale Saint-Martin. — Vente, au profit de M. Jean Pinoncely, docteur en droit, « des biens confisqués sur Isaac Chabrand et Marguerite Lions, de Barcelonnette, religionnaires réfugiés à « Aurenge » en Dauphiné, déclarés, relaps, rebelles, atteints et convaincus du crime de lèse-majesté divine et humaine, ensuite des lettres patentes lancées contre eux par les délégués de S. A sur la conversion des hérétiques, » dont suit la teneur : « étant par divers ordres commandé aux hérétiques de la ville de Barcelonne, terres et lieux de sa comté, de quitter leur hérésie et se réduire à la sainte foi catholique, apostolique et romaine, leur ayant fait exhortations paternelles afin qu'ils laissassent leurs erreurs et faux prétextes, au mépris desquelles beaucoup ont publiquement continué leur hérésie, et aucuns après s'être convertis n'ont point fait les exercices auxquels les catholiques sont tenus, leur enjoignons et commandons de devoir, toutes les festes observées de la Sainte Église, aller à la sainte messe et à icelle, prosne, prédication et vespres adcister dévotement, se confesser et communier une fois l'année aux festes de Pasques, sur peyne scayoir : de 4 écu d'or pour chaque fois et pour chacun qui manquera d'aller à la messe, prosne, prédication et vespres, de 10 écus d'or contre chacun qui manquera de se confesser et communier; chargeons à cet effet les R. curés, bailles et consuls des lieux dits de tenir rôle de ceux qui manqueront à ce devoir, et de nous l'envoyer de huit en huit jours, et quant à ceux qui se sont absentés sous les prétextes de marchandise et négoce pour mieux continuer leur hérésie, nous leur commandons de devoir repatrier dans ung mois sur peyne d'être déclarés relaps, rebelles et hérétiques et leurs biens confisqués, auxquelles confiscations se [ro-

cèdera sans aucune estimation; déclarant l'exécution des présentes faites en public et par affixion de copies aux places publiques de chacun des lieux, données à Barcelonne ce 7^e jour de juin 1627, signés: Jean-Angé de Ressay, F. P. Bonnet, A. Maurin. » — Révocation de la donation de 200 écus faite, en faveur de noble Cézard de Bologne, par noble Madeleine de Bologne, « se trouvant prinse de maladie contagieuse et pour complaire à sire Jean Béraud, son mari, estant entre ses mains et pouvoir. » — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant: « liquidation des dépenses, savoir: 7,000 florins au sieur Baroins, banquier, de Thurin, pour le donatif de 40,000 ducats; 100 écus pour le donatif de 2,000 ducats fait au cardinal de Savoie; à M. Jean-Antoine Sicard, 80 écus pour la régence des escolles communes de Barcelonne pendant une année; » impositions de tailles sur tous les quartiers, les terres incultes exceptées; nuise aux enchères de l'exaction des tailles, etc. — Divisions de biens patrimoniaux entre: — Claude et Nicolas Béraud; — Pol, Spérit, André et Rostang Manuel. — Fondation « au Villard, consolat de Barcelonne, d'une chapellenie sous le titre de Saint-Fabien et Sébastien, à ce que l'ire de Dieu soit apaisée et le pauvre peuple délivré de la contagion. » — Contrats de mariage entre: — Jean de Faucon et Peironne Gras; — Louis Collomp et Jeanne Lèbre; — sire Pierre Eyssautier, de Colmars, et Anne Béraud; — Arnoux Allemand et Marie Aubert; — Honoré Borrel et Antoinette Collomp; — Jean Dou et Spérite Nicoline; — noble Jean Tiran et Marguerite Tiran; — Jean-Pierre Aye et Loyse Borrel; — Claude Violle et Madeleine Chauvet; — M^e Pierre Mathieu, cordonnier, de Seyne, et Jeanne Pascal. — Testaments: — de Pierre Léautier, « lequel s'étant mis d'heors et sus la porte d'une hutte ou sorte de cabane qu'il a en une sienne terre, de là, où clairement et aisément s'entendait, aux témoins distants de lui environ 20 pas, a dit qu'il se trouvait atteint du mal de contagion puis 3 ou 4 jours et pour telle raison voulait faire son testament; » — de Sébastien Berlhie; — de Guilhem Dou; — de Sperite Aye; — de Jacques Lyons; — de Louise Allemand, etc., atteints du mal contagieux; — de M^e Pierre Jehan, notaire, du Chastellar; — de sire Antoine Michel; — de sire François Pascalis, marchand; — de Marguerite Mathe, veuve de sire Estienne Nicolin; — de Jean Guerin; — « d'illustre dame Madelaine Pasteur de Passage » (*signora Madalena Pastora de Passage*), femme de M. Jean-François Drago, sénateur, gouverneur et préfet de Barcelonnette (texte italien), etc.

B. 124. (Registre.) — Petit in-folio, 1,020 feuillets, papier.

1627, novembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession d'une créance de 400 livres, en faveur de M^e Jacques Bouveyron, chirurgien. — Ventes: — « d'une maison avec jardin et vergier, en faveur de messire Antoine Faucon, prêtre; » — d'une terre de 15 septérées, au lieu dit *la Crossette*, en faveur de noble Loys de Bologne. — Procurations: — de noble Jeannet de Bollogne à capitaine Antoine de Bollogne, son père, pour exiger de la communauté d'Allos la somme de 358 écus; — de sire Antoine Bovis, marchand, de Barcelonnette, qui donne charge et pouvoir à M^e Hugues Bœuf, notaire, de Montferrat en Provence, de poursuivre sire Jean Peautrier, marchand, de la ville de Draguignan, « au payement de 4 doubles d'or qu'il lui aourny. » — Conseils du quartier de Saint-Pons contenant approbation des dépenses, savoir: à M. Barthélemy Brun, curé de Saint-Pons, « 35 écus roy pour le prix des 22 sestiers blé de sa pension; » à M. le prieur de Colmars, 100 écus roy pour sa pension, etc. — Ventes de maisons confisquées, au profit de S. A., par M. Antoni Moretti, conseiller patrimonial général. — Transactions entre: — M^e Jean Brun, marchand, et Étienne Feudot, de la cité de Mondovi, son beau-frère, touchant la somme de 200 écus constituée en dot à Marie Feudot, épouse du dit Brun; — M^e Guillaume Buffe, notaire royal à Embrun, et M^e Jean Caire, notaire, au sujet de l'héritage de François Caire. — Acte par lequel M. Jean du Bellan, prieur de la confrérie Saint-Philippe et Saint-Jacques, déclare « que par les ruines de guerre, peste et famine qui ont régné en ce pais, disgraces et pertes par luy souffertes, il ne peut vider ses mains, ainsi qu'il le désirerait, de la somme de 33 écus et 36 sous qu'il a retirée au nom de la dite confrérie, et prie ses confrères luy volloyr donner temps à paier le dit capital. » — Divisions de biens patrimoniaux entre: — Antoine, Charles et Louis Bellier; — Martin Cotholenc et Jehan Proal, son beau-frère; — Étienne et Giraud Maurel; — Pol, Spérit et André Manuel. — Contrats de mariage entre: — François Donadieu et Jeannette Graugniard; — Spérit Laugier, de Seyne, et Louise Souchon; — Antoine Buffe et Marguerite Béraud; — Antoine Bernard et Jamonne Arnaud; — capitaine Pierre Desdier et damoiselle Ysabeau Allemand; — Étienne Phelloupin et Jeanne Proual; — Jean de l'Adrech et Suzanne Martin; — M^e Nicolas Honoré, notaire et insinuateur ducal du lieu de Méolans, et Anne Lions. — Testaments: — de Marie Fortolle; — d'Esprit Garnier; — de Cyprienne Maurel; — de Jeanne Roland;

— de Suzanne Dou ; — de Jean Guerin, etc., atteints de maladie contagieuse ; — de Marguerite Martel, veuve de noble Antoine Tiran ; — de Claude Saunier, du lieu de Rochebrune en Dauphiné ; — de noble Madeleine de Bollogne, femme de M. Jean Masse, notaire et procureur de Barcelonnette ; — de noble capitaine Jean de Bellan, etc.

B. 125. (Registre.) — Petit in-folio, 830 feuillets, papier.

1633-1634. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : — de 78 écus par M. Jacques Grassy, notaire et procureur, à capitaine Pierre Desdier ; — de 46 écus par M^e Jehan de Faucon, cardeur de laine, à M^e Guillaume Grassy, notaire et procureur, son beau-frère ; — de 107 doubles d'or, en faveur de la communauté de Saint-Dalmas ; — de 150 livres, « monnaie courant en France, » par M. André Baille, greffier du lieu du Sauze en Dauphiné, aux consuls et communauté de Barcelonnette. — Conseil du quartier de Faucon tenu « de la licence d'illustre seigneur Barthélemy de Gubernatis, gentilhomme ordinaire du prince cardinal de Savoye, conseiller et sénateur ducal, préfet et gouverneur en la ville et comté de Barcelonne, pour l'examen et cloture des comptes et la générale liquidation des dépenses. » — Ventes : — d'une terre au lieu dit les *Reimonds*, par M^e Jehan de Faucon, notaire, de Jausiers, à damoiselle Catherine Desdier ; — d'une terre située dessous le Chastellard, en faveur de messire Antoine Faucou, « prêtre secondaire de N. D. de Faucon ; » — « d'une terre et pré avec arbres d'allentour » au lieu dit les *Chapelles*, en faveur de noble Louis de Bollogne ; — au profit de M^e Pierre Isnard, praticien, de Barcelonnette, des protocoles de feu M^e Jean-Antoine Bonnetti, notaire à Barcelonnette, moyennant « 100 écus monoye de Savoye, prenant les sezains à raison de 27 sous l'un, et avec promesse d'insinuer les actes contenus aux dits protocoles à ses propres dépens. » — « Rapport de livrement du prix fait de la réparation des déffances de la rivière d'Hubaye en teste de la possession des R. P. du couvent de Saint-Dominique. » — Cession, en faveur de sire Jacques Angeras, marchand, de la cité de Nîmes, d'une créance de 4,532 livres à recouvrer de « messieurs Jouachim Lauresye et Daniel Salli, marchands banquiers à Lyon. » — Divisions de biens patrimoniaux entre : — les hoirs de Jean-Caire Molle ; — les hoirs d'Armand Bellon ; — Spérit Jaubert et Étienne Jaubert, son neveu ; — les hoirs de Pierre Matheron ; — Antoine et Jean Berlbie. — Convention entre M^e Jean Remusat, docteur médecin, de Seyne, et noble César de Besson, au sujet de l'héritage de noble Esprit

Isoard. — Émancipation de Jacques Signoret. — Contrats de mariage entre : — M^e Clément Coste, notaire, de Saint-Martin, et Catherine Jauffred ; — Etienne Allemand et Madeleine Arnaud, de Jausiers ; — Pierre Bellon, « sergent ordinaire de Barcelonne, » et Bastiane Jaubert ; — Thomas Richaud, de Fours, et Marie Girard ; — Honoré Magallon, « du lieu de Guilheume, » et Suzanne Rebattu ; — Charles Bellier et Isabelle Salvère ; — noble Espérit de Douminicy, « de la ville de Guilhaumes en Provence, » et Marie Chabrand ; — M^e Pierre Isnard, notaire, et Marguerite Audiffred ; — Jean Robaud et Marguerite Brun ; — Claude Eissautier et Louise Motet ; — « Monsieur Jean Arnaud, avocat à la Cour de Provence, du lieu de Thorame-Haute, et damoiselle Suzanne Pascal, veuve de M^e Jean Pinoncely, avocat ; » — Martin Bernard et Jeanne Isoard. — Testaments : — de Rostand Richard ; — d'Anne Esmenjaud ; — de Marthe Allemand ; — — de Françoise Bonnet ; — de damoiselle Jeannette Pascal, femme de sire Nicolas Manuel ; — de Jeannette Allègre ; — de sire Jean Jaubert, etc.

B. 126. (Registre.) — Petit in-folio, 434 feuillets, papier.

1633-1634. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance de 80 écus par André Mollan, du Pont-de-Mélèze, au consulat des Orres en Dauphiné, à Jacques Ventre, de Colmars. — Transaction entre R. F. Pierre Bonnet, docteur en théologie, délégué du Saint-Siège apostolique sur la conversion des hérétiques, et François Esmenjaud, au sujet d'une créance de 200 florins. — « Rémission, par Jacques Jaubert, des terres à lui baillées en emphytéose par les vénérables religieux du couvent Saint-Dominique, scavoyr : RR. PP. Charles Sardou, prieur moderne, Pierre Bonnet, docteur en sacrée théologie, FF. Antoine Rippert, vicaire, et Nicolas Baille. » — Convention entre sire Antoine David, d'Embrun, et messire Vincent Gastinel, prêtre et prieur de Saint-Étienne, au sujet d'une créance de 50 écus d'or. — Divisions de biens entre : — Jacques, Spérit et Martin Michel ; — M^e Guillaume Grassy, notaire et procureur, et sire Antoine Jaubert ; — Honoré et Pierre Caire. — Cession d'une créance de 40 écus faite par Damien Doneaud, de l'Arche, à Michel Dauphin, du Busq (texte italien). — « Acept par M^e Clément Coste, notaire, de 12 pièces de drap cordelhat burel de la longueur de 16 cannes chacune, et de 60 brebis garnies de leur laine, laict et agneaux, le tout moyennant 121 écus de la valeur de 3 livres. » — Contrats de mariage entre : — M^e Vincent Gastinel, praticien, de Barcelonnette, et Marguerite Arnaud ; — Pierre Pelloutier et « Pierre »

Manuel; — Jean Isoart et Jeanne Caire; — Espérit Donadieu, de Revel, et Honoraye Garin; — Antoine Proal et Anne Léoutier. — Testaments: — de Madeleine Maurin, veuve d'Honoré Geymar; — de Jamon Rippert. — Codicille de Marguerite Aulfan, etc.

B. 127. (Registre.) — Petit in-folio, 786 feuillets, papier.

1635, janvier-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil général de la communauté de Barcelonnette contenant: « ordonnance de payer à la paroisse Saint-Pierre 800 écus de 3 livres pour la fabrique et rebillement de l'église paroissiale et de son pinacle que se trouvent tout à fait ruinés par les orages de guerre passés dans ce pais, afin que l'on puisse faire le service de Dieu sans aucun danger; » élection d'un procureur « ayant soin et cure » des rentes et revenus de l'hôpital de la ville, et chargé « de faire réparer iceluy en sorte qu'on y puisse donner refuge aux pèlerins, passants et pauvres indigents; » emprunt de 400 pistoles « destiné à payer les émoluments des mémoriaux obtenus pour le soulagement de la comté. » — « Conseil tenu par les paroissiens de l'église Saint-Pierre pour l'élection de 4 procureurs ayant charge et commission expresse de procurer la réédification de la dite église, et pour la nomination d'un trésorier chargé d'exiger les deniers imposés à cet effet. » — Quittances: — de 4,000 florins pour Jehan Casson et Nicolas Ginesy, « de Chasteauneuf à la vicarye du Puget; » — de 37 doubles par noble Pierre-Jean Calvin, de la cité de Nice. — Inventaire des biens d'Antoine Lions. — Bail « des édifices et autres biens immeubles dépendants du patrimoine de la commanderie de N.-D. de Molanés, consenti, moyennant la rente annuelle de 44 écus, par R. André Jaubert, chevalier de la sacrée Religion de Saint-Maurice et Lazare, commandeur de la dite commanderie. » — Imposition de tailles sur les quartiers de Barcelonnette, à l'occasion du donatif de 15,000 écus d'or accordés à S. A., à la naissance du nouveau prince (Charles-Emmanuel II). — « Livrement des réparations de la maison commune et des prisons de Barcelonnette à Jean Berton, maître maçon, moyennant 250 écus. » — Ventes: — d'une terre au quartier d'Enchastrayes, lieu dit *Le Gason*, en faveur de M^e Jean Caire, notaire; — d'une terre au terroir de *la Chaup*, pour M^e Spérit Patac, apothicaire, de Barcelonnette. — Procuration de M^e Jean de Faucon, sieur du Saule et de Sainte-Marguerite, à M^{es} Bartoloméo Caulino et Thomaso Caramelli, notaires collégiés de la cité de Turin, pour comparaître en son nom devant la Chambre des Comptes de Turin, demander l'investiture du fief du Saule et de la seigneurie de Sainte-

Marguerite, et à cet effet jurer fidélité à S. A. — Divisions de biens entre: — M^e Pierre Pascalis, notaire, procureur et receveur du prince cardinal de Savoye, et Suzanne Allègre; — Peirotty Proal et Jean Proal, son neveu. — Contrats de mariage entre: — Jean Jaubert et Barthomiène Chais; — Nicolas Fabre, cordonnier, et Jeanne Lions; — Jean Maure, cordonnier, et Marie Ollivier; — Barthélemy Deffaucon et Marguerite Rippert; — Christophle Reinaud, docteur en droit, juge en la ville et comté de Barcelonnette, et Marguerite Pascal; — sire Jacques Reinaud, marchand, et Isabelle Graugnard; — Barthélemy Léotaud, de Fours, et Jeanne Chabrand; — Pierre Lions et Françoise Leoffrée. — Testaments: — de sire Antoine Bovis, marchand; — de Pascal Richaud, du vallon de Fours; — de Philippe Laugier; — de Martin Rippert; — de Franque Bellier, etc.

B. 128. (Registre.) — Petit in folio, 798 feuillets, papier.

1635, septembre-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transaction entre sire Pierre Aubert, marchand, de Jausiers, et les héritiers de Valentin Drome, marchand, du lieu de Vars, au sujet d'une créance de 2,900 livres. — « Remission en faveur de M^e Honoré Bellin, praticien, des protocoles d'actes et instruments publics saisis par autorité de justice sur M^e Antoine Bérard, notaire à Barcelonnette. » — Acte de prix fait pour Louis Sicard, qui s'engage, moyennant 42 écus, « à réparer et maintenir le chemin de *la Mallune* passable à toute espèce de bestail tant que durera le séjour du bestail à la montagne de *Vergallaie*. » — Quittances: — de 80 écus de 4 sezains pièce, en faveur de la communauté de Revel; — de 92 écus par M^e Alexandre de Cappon, de la ville de Guillaumes en Provence. — Donation de 40 écus faite par sire Pierre Clariond, marchand, demeurant à Draguignan, en faveur des religieux de Saint-Dominique. — Divisions de biens entre: — Jacques et Étienne Manuel; — Gaspard, Pierre, Antoine et Louise Gastinel; — Barthélemy, Louis, Pierre et Jean Léotaud. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant: imposition d'une taille de 30 sous par sou cadastral, « à ce que les créanciers qui menacent despens soient payés; » délibérations « sur les lettres d'excellentissime seigneur marquis de Bagmase, gouverneur général de la comté de Nice, portant injonction à ceste communauté de faire servir à la cité de Nice 944 scstiers de blé et 489 écus d'or pour le service de S. A. » — « Testimonials de mise en possession des chapellenies Saint-Pierre, Saint-Étienne et N.-D. de Faucon pour M. André Mondin, de la cité de

Mondovi, ageant de sa Réal Altesse, » représenté par R. messire Antoine Tirany, prêtre et official forain en la ville et vallée de Barcelonnette, « apparaissant de sa procure, acte reçu par le notaire apostolique, Pierre Le Gay, de Paris. » — Contrats de mariage entre : — Jean Béraud et Marguerite Manuel; — Antoine David, de Châteauneuf-d'Entraunes, et Marie Brun; — sire Pierre Richaud, de Saint-Pol, et Catherine Jaubert; — sire Jean Cotholenc, marchand, et Anthonete Collomb; — Claude Maurice et Isabelle Desdier; — Jacques Sicard et Spérite Martin; — Jean-Dominique Cruvelat, « de Reafort en Piedmond, » et Suzanne Jaubert. — Testaments : — de Marie Bovis, veuve de noble Louis Tiran; — d'Augustin Tossanzi, de la ville de Castellane; — de M^e Jean Grassy, notaire et procureur de Barcelonnette; — de sire Pol Richaud, etc.

B. 129. (Registre.) — Petit in-folio, 690 feuillets, papier.

1636. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Bail du greffe consulaire de Barcelonnette, consenti en faveur de sire Antoine Jaubert, moyennant une rente annuelle de 42 écus. — Transactions et accords entre : — les paroissiens et les procureurs « de la lumineuse de N.-D. de Faucon, » d'une part, et Bastien Proal, au sujet de l'héritage de Jeannon Bonnet; — noble Pierre de Besson et Bastien Sicard, au sujet de diverses créances; — sire Louis Alhaud, marchand, et sire David Chabrand, marchand, des Orres en Dauphiné, touchant une obligation de 100 ducats. — « Rémission de l'arrentement de la secrétaire de la préfecture, » en faveur de M^e Jean Jaubert, notaire et procureur, qui promet payer, chaque année, 111 ducats au bénéfice du patrimoine de S. A. — Quittances : — de « 100 pistoles, ou soyt doubles et demy d'or, » en faveur de sire Pierre Fortoul, marchand, de Jausiers; — de 214 écus pour M^e Blaize Ebrard, trésorier de l'université du quartier de Saint-Pons. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : ordonnances relatives : à la confection d'un nouveau cadastre pour le quartier de Saint-Pons; à l'achat « d'ung livre blanq où seront descriptes les affaires des dits quartiers, qui sera mis à l'archif et pour le paiement duquel sera donné 3 livres au libraire qui le fera; » « prestation de caution pour sire Arnoulx Jaubert, pleige principal du quartier de Saint-Pons, » etc. — Acte de prix fait par lequel sire Jacques Béraud s'engage, moyennant 400 livres, « à réformer et faire le cadastre du quartier de Saint-Pons, avec le répertoire et quayer général d'icelui. » — Convention entre M. Jacques Berlhie, docteur médecin, et noble Isabelle Arnaud, sa femme, d'une part, et noble

Jeannon Arnaud, « pour le paiement d'une somme de 700 florins. » — Vente, pour M^e Jean-Antoine Chauvet, notaire au Lauzet, « d'un faict de biens contenant terre, pré et vigne situés au Lauzet, lieu dit *au Pruneiret*. » — Association de biens entre Antoine et Charles Suan. — Contrats de mariage entre : — Pierre Brun et Antoinette Esmenjaud; — Barthélemy Esmenjaud et Spérite Eyssautier; — sire Sperit Audiffred, chirurgien, et Jeanne Jaubert; — Thomas Ebrard et Susanne Gastinel; — Jean-Antoine Auteman, de Saint-Martin, (diocèse de Glandèves), et Antoinette Jaubert; — Bastian Pellotier et Catherine Allard; — M^e Étienne Michel, cordonnier, et Marguerite Coutholenc; — Jacques Bernard et Anne Gastinel. — Testaments : — de Claire Audiffred; — de noble Catherine d'Amicis; — de Marie Lombard, veuve de Pierre Tron; — de Catherine Lions, etc.

B. 130. (Registre.) — Petit in-folio, 745 feuillets, papier.

1637, janvier-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : — au profit de Pierre Béraud, sergent, d'une terre au lieu dit *Champ-Roquim*; — en faveur de M^e Guillaume Amavet, notaire, de Méolans, de tous les biens meubles et immeubles de noble Marguerite de Bollogne, « niépce et pupille de R. M. Pol de Bollogne, chanoine et vicaire général de l'évêché de Digne. » — Ordre de Victor Amédée, duc de Savoie, prince de Piémont, comte de Nice et roi de Chypre, « d'insinuer les actes reçus par M^e Antoine Bérard et M^e Guillaume Grassy, notaires, qui, par suite de leurs occupations comme syndics de Barcelonnette, n'avaient pu porter à temps leurs actes à l'insinuation » (texte italien). — Obligation de 100 doubles d'or pour M^e Spérite Reinaud. — Convention entre sire Claude Bovis et noble Antoine Salvère, sieur du Saulze, gentilhomme de S. A. R., au sujet de l'héritage de noble Isabelle Salvère. — « Attitulation en faveur de Barthélemy Audiffred, afin qu'il puisse parvenir à l'état de prêtrise. » — Inventaire légal de l'héritage de feu Jacques Arnaud. — Mise aux enchères des réparations à exécuter au pont de Faucon. — Bail et concession en emphytéose d'une propriété dite *le Pred-du-Couvent* consenti, en faveur de divers habitants de Barcelonnette, par les R. P. du couvent Saint-Dominique. — Échange de créances entre noble Spérite de Dominicy, de la ville de Guillaumes, et Jacques Manuel. — Procuration du sieur Géronimo Caffarso, mousquetaire à cheval de la compagnie du capitaine Canoglia, à Jean-Baptiste Torniello, de Turin. — Transaction entre capitaine Pierre Desdier et noble Jehan Pégat, marchand, de la cité de Nîmes, au sujet d'une

obligation de 4,804 livres. -- Quittance « de 495 eymines de blé, qui font 247 setiers et demy, » donnée à sire Jacques Jaubert, insinuateur, par sire Jacques Geoffredy, procureur fiscal et patrimonial général de S. A. en la cité de Nice. -- Divisions de biens entre : -- Isoard et Étienne Phellopin; -- nobles Jean et Joseph Tiran; -- les enfants de feu Antoine Maurel. -- Contrats de mariage entre : -- Esprit Béraud et Marthe Maurel; -- Jean Mitaudier et Catherine Manuel, veuve d'André Matheiron; -- Bastien Graugnard et Catherine Viole; -- Esprit Doneaud, de Larche, et Bastienne Pelloutier; -- Antoine Richaud et Jeannette Caire; -- Louis Garsin, cordonnier, et Jeanne Allemand; -- Vincent Matharon et Marie Reinaud; -- Louis Arnaud et Marguerite Laurens; -- Domenge Marcou, de Breziers en Dauphiné, et Marguerite Mataron; -- Jean Bernard et Marie Maurin, veuve d'André Bonnet. -- Testaments : -- d'Adrienne Manuel; -- de noble Jeannet de Bollogne; -- de Marie Oliivier; -- de Louise Gueymar; -- d'Etienne Allemand; -- de Jean Isoard, etc.

B. 131. (Registre.) — Petit in-folio, 274 feuillets, papier.

1637, octobre-décembre. -- BARCELONNETTE. -- Insinuations. -- Vente d'une terre au Chastelar, lieu dit *lou Nozier*, en faveur de Grégoire Valansan. -- Acte de gagerie sur une pièce de terre dite *Champ-Batailhier*, consenti par le conseil de l'Ubac-Saint-Pons à noble Pierre Tiran. -- Élection du prieur de la confrérie du Saint-Esprit à Uvernet. -- Divisions de biens entre : -- Pierre et Étienne Jaubert; -- Jean-Louis et Jean-Pierre Jauffred. -- Obligation de « 300 livres ducates, de 20 soldis d'argent pièce, qui font 125 écus à 3 livres, monoye de France, » en faveur de sire Claude Bovis, marchand, résidant à Nice. -- Contrats de mariage entre : -- Honoré Mercheyer et Marie Jaubert; -- Guilhem Jauffret et Antoinette Léotaud; -- Esprit Martel et Marie Maure; -- Jean Bovis et Marie Bouchard; -- Pierre Chauvet et Isabelle Maurel. -- Testaments : -- de M^e Pierre Mathieu, cordonnier; -- de Joseph Chabrand; -- de Domenge Lions, etc.

B. 132. (Registre.) — Petit in folio, 732 feuillets, papier.

1638, janvier-décembre. -- BARCELONNETTE. -- Insinuations. -- Attestation des syndics et juges de Barcelonnette affirmant que pendant le passage, au mois de juin 1639, des régiments du sieur de Ferron et du comte du Roure, noble Antoine Bérard, notaire, délégué pour assurer le logement et la subsistance des troupes, a été tellement occupé qu'il n'a pu « travailler aux affaires de son notariat ni extraire de ses protocoles les actes qui

devaient être insinués » (texte italien). -- « Nouvelles capitulations, paches et ordonnances pour la confraternité de Saint-Crespin de Barcelonne, au moyen desquelles, pour couper court aux abus, il a été établi : que nul ne pourra estre agrégé ou reçu à la dite confraternité, qu'il ne fasse l'état de cordonnier, et ne paye 48 soldis d'argent pour l'augmentation du capital, et que ceux qui seront reçus apprentis paieront une livre de cire; que ceux qui auront été nommés prieur ne pourront être de nouveau eslus avant que tous les autres confrères n'aient été nommés et n'aient fait la même fonction; que les prieurs jouiront, pendant l'année de leur office, de la pension et sense annuelle que la communauté du Lauzet fait à la confraternité sans pouvoir jamais prétendre se servir du capital; que l'aumône de pain et de poutage faite aux pauvres le jour de la fête des saints Crespin et Crespinien, ainsi que le banquet, seront à la charge des prieurs; toutefois en ce qui concerne les frais du menestrier, qu'on a coutume d'employer en ce jour pour dancier, le prieur sera seulement tenu de paier 40 sous de France, que font 30 soldis d'argent de Savoie, » etc. -- Échange de maisons entre sire Jacques Reinaud, marchand, et Jacques Lauzanne, de Curbans en Provence. -- Obligation de « 300 livres de 20 soldis, argent ducal, » en faveur de M^e Christophe Reinaud, docteur en droit, juge à Barcelonnette. -- Quittance de 2,000 écus, en faveur de la communauté de Larche. -- Divisions de biens entre : -- Barthélemy et Louis Bellon; -- Pierre et Spérit Goin, frères; -- Étienne Martel et François Manuel. -- Procuration pour sire Jacques Manuel, demeurant à « Garreye en Piémont. » -- Vente de terres, prés, bois, jardin et vergers, situés « au masage » de Larra, en faveur de M. Pierre Magnaudy, avocat, docteur en droit. -- Contrats de mariage entre : -- M^e Jean Maure, cordonnier, et Isabelle Arnaud; -- Pierre Leaugier et Catherine Beufe; -- Laurens Bellon et « Phélippe » Maurel; -- noble Jean Bérard et Louise Cotholenc; -- Spérit Gensour et Isabelle Beuf; -- Philippe Aubert, de Jausiers, et Suzanne Maurin. -- Testaments : -- de Pierre Vernet, de Seyne en Provence; -- de Catherine Garin; -- d'Antoine Vallansan; -- de Barthélemy Pons; -- de sire Gaspard Martin, de Castellane; -- de Françoise Vinatier, etc.

B. 133. (Registre.) — Petit in-folio, 426 feuillets, papier.

1638, février-décembre. -- BARCELONNETTE. -- Insinuations. -- Acte de partage des eaux du ruisseau « vulgairement dit *le Lambruno* » entre les particuliers du forestage de Miraval, au quartier de Faucon. -- Vente, par messire Pierre Lèbre, prêtre, d'une terre et

d'un chazal situés au forestage de la Vallette. — Actes de tutelle et curatelle : — pour les hoirs de Jean Gastinel; — pour Jean Jaubert. — Acte d'apprentissage du métier de cordonnier consenti, en faveur de Pierre Sicard, moyennant 15 écus pendant 2 ans. — Contrats de mariage entre : — Antoine Jaubert, des Orres en Dauphiné, et Catherine Martel; — Jean Ébrard et Marthe Gastinel; — François Girard et Anne Manuel; — Antoine Arnaud et Marie Sicard; — Jacques Guérin et Jeanne Gastinel. — Testaments : — d'Honoré Maurel; — de François Arnaud; — de Louise Arvel, veuve d'Isnard Maurin, etc.

B. 134. (Registre.) — Petit in-folio, 560 feuillets, papier.

1639. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : — d'une terre au lieu dit *Dessus-du-Chazallas*, en faveur de M^e Vincent Gastinel, notaire et procureur; — d'une terre à Entraunes, au lieu dit « *au Chastellar* ou *Lou Poumeyré*, » par M^e Clément Bernard, notaire, en faveur de noble Barthélemy de Amicis. — Quittance de 1,450 livres donnée à M^e Jacques Jaubert, insinuateur, par M^e Jean Cabassut, secrétaire et procureur fiscal de Mgr d'Embrun; — teneur de la procuration donnée à cet effet à M^e Jean Cabassut par Mgr Guillaume d'Hugues, archevêque et prince d'Embrun, conseiller du Roi en ses conseils, acte reçu par M^e Claude Failt, « notaire royal dalphinal héréditaire et citoyen d'Embrun, » et certifié par M^e Antoine Lambert, docteur en droit, « juge commun de la cité et terre commune d'Embrun. » — Conseil des quartiers de Barcelonnette contenant : approbation des dépenses : « à M. Antoine Bérard, 3 écus pour ses gages de procureur, et outre ce 1 écu 30 sols pour ses gages d'archiviste du quartier de Saint-Pons; » au sieur préfet, 25 écus et 40 sols pour ses *stipendis*; « plus 7 écus pour l'entretien et nourriture des bastards, à ceux qui les tiennent pendant la courante année; » 96 écus pour l'entretien du fort du Lauzet et la nourriture des soldats qui y sont; délibérations sur les ravages causés par l'inondation lors du débordement du ruisseau de *Goudeissard*; nominations d'arbitres pour résoudre les difficultés qui se rencontrent aux comptes des trésoriers. — Divisions de biens entre : — les hoirs de Pierre Chabrand; — Spérit et Honoré Allard; — les hoirs d'Esprit Bellour. — Convention et prix fait entre les particuliers du forestage du Villar et Jean Berton, maître charpentier, de Guillaume : le dit Berton s'engage, moyennant 650 écus, « à faire une bellière (canal) pour conduire les eaux du ruisseau dit *des Terres-Pleines* vers le terroir du Villar et jusqu'au ruisseau dit *de Panchinière* : cette

bellière aura 3 pans de large dans les terres franches et gip, et 2 pans 1/2 dans la roche ou malaucène, sur 1 pan et demy de profond. » — Acte d'association entre M^e Jacques Ebrard, notaire, de Barcelonnette, et M^e Jacques Pascalis, notaire à Allos, pour « l'assensement de la secrétaire civile et criminelle du tribunal de la préfecture. » — Contrats de mariage entre : — Reimond Girard et Isabelle Gastinel; — Louis Maurel et Spérite Jauffred; — Domenge Ebrard et Jeanne Jaubert; — Sébastien Gastinel et Jeanne Motet; — Honoré Bourel et Spérite Jaubert; — Nicolas Lyons et Marie Graugnard; — Jean Chabrand et Jeanne Richaud; — sire Jean Rippert et noble Marie Bérard. — Testaments : — de Jeanne Audiffred, femme de sire Louis Alliaud; — d'Antoinette Graugnard; — de Paul Gautier, de Saint-Pol; — de Pierre Borel; — d'Honorade Berlhie; — d'Honoré Béraud, etc.

B. 135. (Registre.) — Petit in-folio, 741 feuillets, papier.

1640, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ordonnance du conseil ordinaire de S. A. séant à Savigliano, portant injonction à tous notaires, podestats et leurs lieutenants, secrétaires des communautés et des tribunaux, d'avoir à faire insinuer leurs actes et écritures dans un délai de 8 jours, à dater de leur publication (*texte italien, copie imprimée*). — Vente « des édifices et biens indivis et communs au sieur Jacques Béraud, conseiller ordinaire de S. A. et avocat fiscal et patrimonial général, et à Vincent Béraud, son frère, » en faveur de nobles Jean-Pierre et Barthélemy de Amicis, moyennant 300 écus d'or. — Échange de terres situées à Faucon, lieu dit *aux Salles*, entre sire Louis Teissier, marchand, de Jausiers, et noble Jean Tiran. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : impositions de tailles pour « payer l'assignation de 1,800 livres ducales, accordée par M^{me} Royale, sur le général de la comté, à seigneur capitaine Mauritio Marchisio, gouverneur général de la ville et comté de Barcelonnette; » nomination d'experts chargés de revoir le cadastre et « de diminuer l'allivrement des biens atteints par ruines d'eaux ou occupés par chemins publics; » approbation des comptes des trésoriers. — Obligation de 25 écus souscrite par Laurent Rochas, du lieu de Beaufort en Dauphiné, à noble capitaine Martin Bérard. — Divisions de biens entre : — Isnard et Antoinette Allemand; — Jacques Bouchard et Honorade Mataron; — Jean Fortoul et Jean-Baptiste Garin. — Vente, au profit de Jean Derbez, « d'un béallage et passage d'eau pour l'arrosage d'une terre, » sise au quartier de la Conche, lieu dit *l'Enclot*. — Contrats de mariage entre :

-- Jean Chaurand et Spérite Dou; -- André Marceille et Marie Brun; -- James Suau et Françoise Derbez; -- Sébastien Colomp et Madeleine Léautier; -- Honoré Garnier et Honorade Donadien; -- noble Antoine Bérard, notaire et procureur, et Jeane Jaubert; -- Mathieu Richeaume et Jeannette Sicard; -- Martin Donadiou et Spérite Jaubert; -- Pierre Derbez, de Seyne en Provence, et Marguerite Amavet; -- Honoré Roux et Paule Pascal; -- Augustin Cotholenc et Marie Graugnard. -- Testaments : -- de sieur Barthélemy Pascalis; -- de Bertrand Richaud; -- de Jeanne Reinaud, veuve de Jean Allard; -- d'Antoine Donadiou; -- de Guimone Suau. -- Codicille pour Spérite Garnier, etc.

B. 186. (Registre.) -- Petit in-folio, 740 feuillets, papier.

1640, juillet-septembre. -- BARCELONNETTE. -- Insinuations. -- Quittances : -- de 44 écus pour messire Claude Marceille, prêtre et curé de Théoules; -- de 6 écus pour R. P. Antoine Lions, docteur en théologie, religieux de Saint-Dominique; -- de 4 écus par M^e Giles Bérard, avocat, docteur en droit. -- Ventes, par noble Jean-Pierre Raine, d'une terre au quartier de Saint-Pons, lieu dit *Collinette*; -- au profit des paroissiens de l'église de Théoules, « d'un débris de chazal pour y réédifier une maison que le sieur curé puisse habiter, ensuite de l'ordonnance rendue dernièrement aux Théoules par Mgr d'Embrun. » -- Acte de prix fait pour la reconstruction d'un moulin au quartier de Larra. -- Attitulation, en faveur de messire Antoine Gastinel, clerc tonsuré demeurant à Embrun. -- Émancipation et habilitation pour Pierre Matheron. -- Convention entre les paroissiens de l'église de Saint-Pons et Pierre Esmenjaud, maître maçon, au sujet des réparations à faire à la dite église. -- « Bail de recette » d'une taille de 48 sous par livre cadastrale sur le quartier de Saint-Pons consenti, par Spérite Ébrard, moyennant « salaire de 8 écus pour chacun cent. » -- Divisions de biens entre : -- les hoirs de Spérite Leothaud; -- les hoirs de Hiérosme Maurel; -- les hoirs de Jean Bellon. -- Mise en possession pour M^e Laurent Sicard, clerc, des chapellenies fondées dans l'église de Saint-Pons, sous les vocables : du Saint-Esprit, Saint-Sébastien, Saint-Blaise et Saint-Valentin. -- « Acte de promesse » par lequel les paroissiens de Saint-Pons s'engagent, pour 4 an seulement, à payer 60 écus « de 60 sols tournois pièce, et 4 charges de blé mitadier, » à messire César Eyssautier, prêtre, qui, de son côté, promet « de célébrer ordinairement le saint sacrifice de la messe, faire exhortations et dire sermons, tous les

jours de dimanche et fêtes de commandement, et enseigner la doctrine à la jeunesse durant l'espace d'un an. » -- Contrats de mariage entre : -- James Ollivier et Marthe Martel; -- Jacques Guérin et Suzanne Chauvet; -- Barthélemy Chauvet et Anne Hugues; -- Jacques Donadiou et Marguerite Gastinel; -- Jean Dou et Marguerite Borel; -- César Chaullet, d'Entraunes, et Marie Matharon; -- François Martin, de Saint-Dalmas au comté de Nice, et Jeanne Dou. -- François Garnier et Catherine Donadiou. -- Testaments : -- de Reymond Gueimar; -- de Jamone Esmenjaud, femme d'Honoré Eyssautier; -- de sire Spérite Audiffret, etc.

B. 187. (Registre.) -- Petit in-folio, 378 feuillets, papier.

1640, octobre-décembre. -- BARCELONNETTE. -- Insinuations. -- Ventes : -- au profit de François Maurel, cardeur à laine, d'une maison avec jardin appelée le *Chazal-de-Boullouguon*; -- « d'une place de maison dirupte sise dans l'enclos de Barcelonnette, en faveur des frères Pénitents de l'habit blanc; » -- d'une terre au quartier de la Conchette, lieu dit *Champ-de-Goulonne*, en faveur d'Antoine de Bellan; -- d'un domaine dit le *Clottet et Gippier*, en faveur de messire Laurent Sicard, prêtre secondaire de l'église de Saint-Pons, et de M^e César Sicard, notaire, son frère. -- Divisions de biens patrimoniaux entre Honoré Manuel et Heiricy Gastinel, son beau-frère. -- Délibérations du conseil de Faucon « sur l'ordonnance du sieur préfet portant inhibition au dit quartier de procéder à l'examen d'aucun compte sans son assistance, » et députation du capitaine Desdier, consul, pour supplier le sieur préfet de « ne rien innover aux privilèges de la communauté, puisque de toute antiquité il a été permis à chaque quartier de faire la reddition de ses comptes par devant ses députés et non par devant aucun magistrat. » -- Élection des procureurs de la paroisse de Saint-Pons. -- Contrats de mariage entre : -- M^e Guilheume Grassy, notaire et procureur, de Barcelonnette, et Isabelle Espitalier; -- sire Antoine Jaubert et Anne Espitalier; -- Jean Pascal et Dauphine Guirand; -- Claude Hermellin, de Méolans, et Marguerite Gastinel; -- Pierre Tron et Catherine Girard. -- Testaments : -- de done Marguerite Matheron, veuve de sire Laurent Eyssautier; -- de Marie Pellissier; -- de Lucrèce de Faucon; -- de Pierre Léotaud et de Cyprienne Léotaud, sa femme, etc.

B. 188. (Registre.) -- Petit in-folio, 598 feuillets, papier.

1641. -- BARCELONNETTE. -- Insinuations. -- Quittance de 300 écus, en faveur de la communauté de Revel. -- Bail emphytéotique « d'un tènement de biens

situé au lieu dit *la Bonne-Font*, » consenti par sire Jean-Baptiste Jaubert, pour Jean Gastinel et les siens hoirs, jusques à la troisième personne et seconde succession inclusivement, » moyennant une rente annuelle de 6 réales. — Convention et accord entre « les recteurs de la religieuse maison de l'hospital » de Barcelonnette et les hoirs d'André Matheron, au sujet d'une créance de 40 écus. — Transaction entre les R. P. Mineurs Observants de Saint-François du couvent Saint-Antoine et le vénérable hôpital de la cité de Cherasco en Piémont, d'une part, et Martin Cotholenc, d'autre part, au sujet de l'héritage de Marguerite Reinaud; — teneur des procurations des RR. PP. André Sucho, gardien, Alexandre Sacharello, prédicateur et vicaire, et Louis Chierico, tous religieux du couvent Saint-Antoine, à Salvator de Boasso, frère lai de la même religion; de Georges Gotti et d'Antoine Delfini, recteurs de l'hôpital de Cherasco, à Bastien Peitier, de Jausiers (texte italien). — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : emprunt de 2 pistoles par le quartier de Saint-Pons pour la subsistance des compagnies de cavalerie du régiment du sieur de Turenne et des cheveu-légers du sieur de Magalotti; imposition générale d'une taille de 40 sous par chaque sou de livre cadastrale, pour « la munition et subsistance des hommes de la milice commandés de prendre les armes afin de s'opposer à l'ennemi et de s'employer à la conservation du pays; » approbation des dépenses : « 126 écus pour le transport des soldats de la milice qui ont été blessés à la prise du château de Rémont; » 45 livres ducales au sieur de la Plume, maréchal des logis de la compagnie du sieur Gonteri; 46 pistoles d'Espagne, au sieur de Las Combes; 43 livres, à la compagnie du sieur baron des Prés. — Divisions et partages de biens entre : — les hoirs d'Esprit Bellon; — Étienne Esmenjaud et Pierre Brun; — Anne Beraud, veuve de Jean Garin, et Pierre Colomb; — Jacques Lauzanne, de Saint-Urban en Provence, et Barthélemy Beraud, son beau-frère; — Antoine et Jean-Louis Arnaud; — Pierre et Sismond Maurin; — M^e Jean Maure, cordonnier, et Barthélemy Reinaud. — Contrats de mariage entre : — Pierre Balp, de Colmars, et Marguerite Ébrard; — Honoré Guérin et Jeanne Gastinel; — Jean-Baptiste Gaudemard et Marthe Aubert; — Pierre Pons et Catherine Allemand; — Paul Graugniard et Catherine Jaubert; — Étienne Allemand et Honoraye Garin; — Marchon Bouchet, de Saint-Vincent en Provence, et Catherine Manuel; — M^e Jacques Grassi, notaire à Barcelonnette, et Catherine Honorat, veuve de capitaine Jean de Bellan. — Testaments : — de Marthe Guiramand; — de Spérit Gastinel; — de Catherine Bonnet, etc.

B. 139. (Registre.) — Petit in-folio, 780 feuillets, papier.

1643, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration de sire Jean Roubaud, marchand, de Barcelonnette, à sire Sismond Pehoutier, marchand, de Lyon, et à sire Charles Aubert, marchand, d'Embrun, « pour exiger et recouvrer de sire Jacques Réouli, marchand banquier, demeurant à Lyon, la somme de 2,500 livres tournoises. » — Quittance de 37 pistoles d'Italie, en faveur de M^e Spirit Piny, notaire à Allos, « jadis prieur de la confrérie de Saint-Juers. » — Assemblée des paroissiens de l'église Saint-Pierre réunis dans la chapelle des pénitents blancs, et par devant M. Pierre Allemandy, docteur en droit et vice-préfet, à l'effet d'élire de nouveaux procureurs généraux pour la réédification de la dite église et demander à Mgr d'Embrun le rétablissement de la secondaire de Saint-Pierre, en faveur de messire Lèbre. — « Conseil des particuliers du vallon de Fours » portant approbation d'un emprunt de 300 doubles d'or destinés à payer les dépenses de la compagnie de cavalerie du sieur de la Verdière, logée au dit vallon. — Promesse souscrite, en faveur de la confrérie du Saint-Esprit de Théoules, par Jean Borrel et Pierre Léautier, « hostes », qui s'engagent « à faire pendant les fêtes de Pentecoste les frais nécessaires à la dite confrérie : le dit Borel distribuera les châtaignes, et le dit Léautier la chair, et seront attenus de bailler, à chaque confrère, tous les jours durant les trois jours de fêtes, 8 cueillerayes châtaignes de la cullière de la confrérie, et 22 onces de chair sans os, avec pache que le sieur prieur achetera les bœufs et châtaignes, et fera du tout un loyal compte. » — Conseil du quartier de Saint-Pons contenant délibération sur les moyens d'arrêter « les débordements du torrent de *Rif-Bourdoei* qui menace d'inonder le forestage de Larra. » — Divisions de biens entre : — M^e Antoine Caire, tailleur, et M^e Jacques Cotholenc, passementier; — François Granier et Sébastien, son frère. — Contrats de mariage entre : — James Martel et Marie Mottet; — Pierre Tomat et Anne Brun; — sire Antoine Pascalis et Catherine Caire; — Honoré Michel, de Barrême en Provence, et Marguerite Ribaud; — Esprit Dou et Isabelle Guérin; — Jean Chabrier, de Turriers en Provence, et Jeannette Tiran; — Antoine de Bellan et Marie Reinaud; — Esprit Lions et Marguerite Chansaur, de Sellonnet en Provence; — Théodore Reinaud, du Puget-de-Rostang (comté de Nice), et Madeleine Bellon; — Amand Baume et Marguerite Maurel; — sire Jean Béraud et Marie Martin. — Testaments : — de Françoise Léautier, femme d'Isnard Léautier; — de Marie Borel;

— de noble Spérit de Bollogne; — de messire Silvestre Girard, prêtre, de Fours; — de Marie Chardoux, veuve d' « Ambrosy » Barbaroux, de Colmars; — de Christol Jauffred, etc.

B. 140. (Registre.) — Petit in-folio, 592 feuillets, papier.

1649, août-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : — en faveur de la communauté du Lauzet, de 73 écus payés : « savoir, 2 tiers en doubles d'or d'Espagne de la valeur de 8 livres de France, et l'autre tiers en sezains de 20 sous de France pièce; » — de 31 écus donnée par sire Guillaume de Faucon à M^e Jean Blanquy, notaire, de Méolans. — « Promesse de relèvement avec hypothèque consentie, au profit de sire Jean Audiffred, par Antoine Grailie, de Châteauneuf (comté de Nice), lequel n'a moyen de payer la somme de 23 doubles d'or d'Italie pour pouvoir être relax de sa personne, bétail et meubles que luy sont saisis à occasion du desfraudement des édits sur la gabelle du sel. » — Échanges de terres situées au quartier du Burget, lieux dits à *la Marquise* et *Aquod'Allari*, entre M^e Pierre Allemand, apothicaire, et Paulon Allard. — Ventes : — d'une terre au quartier de Fours, lieu dit *la Jousse*, en faveur de sire Louis Teissier; — « de maisons, terres et preds au masage de Cervières, » en faveur de messire Antoine Gastinel, prêtre. — Emprunt de 4,000 écus par le quartier de Faucon, « pour accomoder les dépenses du sieur de Rovanet et gens de sa suite logés sur le dit quartier, à raison de 3 doubles par jour, depuis le 18 avril jusqu'au 13 juin. » — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : délibération sur la difficulté de trouver le foin et l'avoine pour la subsistance des chevaux du train des sieurs de la Chapelotte et de Montaulieu, officiers de la cavalerie du sieur de Turenne, et sur l'urgence « d'avoir l'argent nécessaire pour payer les places mortes et avantages, afin d'éviter les mauvais traitements; » approbation d'un achat « de 50 charges d'avoine, au prix de 2 écus la charge prise à Seyne (Provence), franche toutefois du droit de la fouraine. » — Mise en possession, pour messire Barthélemy, prêtre et curé de Saint-Pons, de la chapellenie fondée dans l'église du dit lieu sous le vocable de la Visitation de N.-D. et Sainte-Élisabeth. — « Cens annuel et perpétuel de 4 écus pour les R. P. frère Antoine Lions, prieur, F. André Guérin, sous-prieur, docteur en théologie, et F. Antoine Ripert, économe, représentant la famille du couvent Saint-Dominique. » — Divisions de biens patrimoniaux entre Honoré, Pierre et Jean Bellon. — Obligation de 12,000 livres, en faveur du sieur

Mauritio Marchisio, colonel et gouverneur du comté de Barcelonnette, et du sieur Gio-Tomaso Marchisio, son frère. — Achat par Jean Baille, du Vernet, d'une terre située au Lauzet, lieu dit *le Clot-des-Dons*, « avec les arbres y existant tant sauvages que domestiques. » — Contrats de mariage entre : — sire Louis Rebattu et noble Marguerite Bérard; — Marc Laurent, du Lauzet, et Jeanne Jauffred; — Guillent Ebrard, maréchal, et Jeanne Gastinel; — Pancrace Barralier et Marguerite Materon; — Honoré Pascal, d'Allos, et Jeanne Maurin; — Bastien Garnier et Spérit Materon. — Testaments : — de Giraud Fabre, du Lauzet; — de Nicolas Lions; — de M^e Jean Caire, notaire et procureur, de Barcelonnette; — de sire Jean Suau, marchand, résidant à Coni; — de Pierre Guérin, etc.

B. 141. (Registre.) — Petit in-folio, 762 feuillets, papier.

1648. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil général de la ville de Barcelonnette et lieux de son comté portant liquidation des dépenses souffertes par la Vallée, s'élevant à 3,582 livres. — Quittances : — en faveur du quartier de Saint-Pons, « de 90 pistoles effectives d'Espagne, en bon or à 40 livres pièce, monoye de Provence. » — de 900 livres par R. messire André Mondino, abbé de l'abbaye de « Balduens » (*abbate dell'abbatia di Balduens in Francia*), et prieur du prieuré de Faucon. — Obligation de 180 livres pour damoiselle Jeanne Magallon, de la cité d'Embrun. — Mise en possession pour messire Barthélemy Audiffred, prêtre de Faucon, des chapellenies Saint-Barnabé et des Saint-Fabien et Sébastien, au Villar, « érigées en bénéfices par bulles et lettres de collation de R. messire Louis d'Hugues, docteur en droit, prieur des prieurés de Sainte-Croix et Jarjays, vicaire général de Mgr d'Embrun. » — Conseil des paroissiens de l'église Saint-Pierre de Barcelonnette, contenant annulation du prix fait pour la réédification de la dite église avec les sieurs Raffin et Guers, « attendu que la besogne faite par eux a été trouvée et reconnue par mestres experts fraudée et faicte contre l'art. » — Cession d'une créance de 180 livres consentie par sire Thomas Goin, marchand, résidant à Coni, en faveur de noble Jean de Faucon. — Divisions et partages de biens entre : — les enfants de feu Paul Graugnard; — Honoré et Pierre Richaud; — Honoré et Antoine Maure; — Martin Rippert, Antoine Richaud, Jean Caire et Catherine Manuel. — Conseil des quartiers de Barcelonnette contenant : « les qualités sous lesquelles se mettra à incant public l'exaction des tailles; » approbation des dépenses : 660 livres, pour l'entretien de la compagnie

des arquebusiers à cheval de S. A. ; 290 livres ducates « pour les frais des R. P. Jésuites, durant la sainte quarantaine, dans la maison d'Hercules Michel, hôte, et pour leur voyage venir et retour ; » 90 écus d'argent au sieur Reinaud, médecin, « pour le faire séjourner ordinairement en ceste communauté ; » 20 pistoles, pour le prix des mulets donnés au prince Maurice de Savoie ; « 9,800 livres accordées par les députés de la Vallée au sieur marquis Purpurat, pour ses quartiers d'hiver et la subsistance de la moitié de sa compagnie. » — Vente par le quartier de Faucon, « de 425 charges de blé froment et mitadier, seavoir le froment à 49 soldis le cestier, et le mitadier à 4 florins le cestier. » — Contrats de mariage entre : — sire Pierre Pascalis, marchand, et damoiselle Marthe Jaubert, fille du sieur Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur ; — noble François de Bollogne, notaire, et Marguerite Jaubert ; — Jean Dou et Madeleine Garin ; — Pierre Audiffred, de Jausiers, et Isabelle Aubert ; — sire Pierre Lions et noble Marguerite Tiran ; — Jean Richaud et Jeannette Buffe ; — Laurent Dalmas, de Larche, et Anne Berlie ; — Herici Trenquier, de Villeneuve (comté de Nice), et Marie Berlbie ; — M^e Sébastien Jacques, « secrétaire insinuateur pour S. A. R. en la poste de Meironnes, » et damoiselle Jeanne Allemand ; — Jacques Jaume, du lieu de Peyresc (Provence), et Catherine Maurin ; — noble Pierre de Besson et Marguerite Durand. — Testaments : — de Jean Bovis, « âgé d'environ 46 ans, indisposé de calcul et gravisse et ayant délibéré de se procurer guérison par voie d'opération manuelle ; » — de Marguerite Chansaur ; — de Spérit Gensour ; — d'Antoine Berlbie ; — d'Antoine Guiremand, de Jausiers ; — de sire Spérit Lions ; — de Jamone Bernard ; — de Jeanne Rolland, etc.

B. 142. (Registre.) — Petit in-folio, 472 feuillets, papier.

1644. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quitances : — de 40 pistoles donnée par noble César de Bologne à noble François de Bologne, son frère ; — de 400 livres pour la communauté de Sambuc. — Ventes : — au profit de M^e Jacques Ebrard, notaire, « d'un jument de 30 mois au prix de 40 pistoles, d'une paire de vaches pour 6 pistoles, et de 30 brebis pour 9 pistoles ; — d'une grange et cave proche l'église de Théoles, en faveur de messire Claude Marseille, prêtre et curé du dit lieu. — Obligation de 28 écus, en faveur de noble Gédéon Masse, sieur de la Royne, de la Bréole en Provence. — Divisions et partages de biens entre : — les enfants de feu Antoine Léotaud, de Fours ; — Barthélemy Jean et Laurent Mercheyer ; — noble César de Besson et

noble Jeannet de Bollogne. — Promesse d'apprentissage, en faveur de Raymond Maurin, par M^e Jean Ebrard, maître passementier, demeurant à Toulon. — Bail d'un domaine au lieu dit *en Pra-long*, consenti par sire Pierre Lyons, pendant 4 ans, et moyennant une rente annuelle de 12 charges de blé, 2 charges de « marseno » (grains semés en mars) et 6 écus « de 48 soldis d'argent pièce. » — Cession d'une créance « de 200 francs » faite à Honoré Béraud « par R. messire Gaspard Reyne, prêtre et curé de Saint-Pol, agissant comme procureur et ayant charge de messire Lois Jaubert, clerc de la chapelle et oratoire du Roy, de M^e Jacques Lormis, officier de M. le Duc d'Orléans, et de dame Agnès Jaubert, demeurant à Paris, suivant acte reçu par M^e Ogier, notaire et un des garde-notes du Chastellet. » — Contrats de mariage entre : — sire Jean Sicard et Marie Pascal ; — noble Jean de Bollogne et Isabelle Allard ; — sire François Pascalis, « marchand, ung des modernes consuls de la ville de Barcelonne, » et Isabelle Manuel ; — Pierre Davin, « de Castel-Neuf, comté de Nice, » et Jeanne Balp, de Colmars ; — Jean Girard, des Orres, et Marguerite Brouilhon ; — Arnoulx Jaubert et Marie Cotholenc ; — M^e Jacques Jaubert, cordonnier, et Peyronne Gueymar ; — Jacques Collomb et Anne Girard. — Testaments : — de Philippe Mottet ; — de Gabriel Cotholenc, etc.

B. 143. (Registre.) — Petit in-folio, 596 feuillets, papier.

1645, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : — « d'une propriété dite *la Grangeau*, » en faveur de M^e Jacques Maurin, notaire ; — d'une maison « avec hort joignant, dans l'enclos de Barcelonnette, » en faveur de M^e Barthélemy Espitalier, avocat. — Aete de curatelle pour damoiselle Marguerite Lions. — Transaction et accord entre M^e Jean Remusat, docteur médecin, de Seyne, d'une part, et nobles Laurens, Jean et Guillaume Lions, ses beaux-frères, au sujet de l'héritage de noble Antoine Lions. — Bail du greffe de la judicature de la ville et comté de Barcelonnette consenti, au profit de M^e Claude Honoré, notaire, « pour le temps et espace de 3 ans, et moyennant 30 ducats par an. » — Conseil général de la communauté de Barcelonnette et châteaux de sa vallée, tenu dans le palais de la préfecture, par devant illustre seigneur Léandre Ferrer, « auditeur de la Garde et préfet ; » outre les consuls, défenseurs, conseillers et autres chefs de la communauté, « étaient adcostants : M^e Pol Gariel, notaire, député d'Allos, François de Vars, consul et député de Saint-Pol, Laurens Béraud, député de Jausiers, sire Guillem Jacques, député de Meironnes,

Philippe Cottier, député du Chastelar, M^e Esprit Derbez, notaire, député du Lauzet, Spérit Maurin, député de Revel; » auquel conseil a été proposé et ordonné : approbation du donatif de 4,000 livres accordé à Madame Royale (Christine de France, régente de Savoie), par sire Louis Teissier, député de la Vallée; procuration à M^e Ursio, « procureur collégié de Turin, » pour représenter et défendre la Vallée dans ses procès contre le sieur abbé Vibo et contre l'augment du sel; » traité avec le sieur baron d'Hugues, gouverneur du fort du Lauzet, pour assurer le libre commerce de la Vallée; députation du sieur receveur, Pierre Pascalis, « vers M. le Président, Monetti, pour le prier de faire toutes les instances afin d'obtenir de M. R. l'abolition entière de la contribution en faveur de cette vallée. » — Déclaration par laquelle noble Madeleine de Bollogne révoque et annule toutes donations, tous testaments et codicilles antérieurs, et donne à M^e Jean Masse, son mari, « la somme de 400 ducats à lever sur le plus liquide de son héritage. » — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre Jacques et Guillem Manuel. — Achat d'une terre en nature de pré au lieu dit *le Grand-Tiout*, pour sire Louis Teissier, « général gabelier du sel. » — Arrentement par messire Pierre Rebattu, prêtre, des biens qu'il tient et possède comme prieur de la chapellenie du Saint-Esprit de Faucon, au forestage du Saule, lieu dit *Pra-la-Chapelle*. — Emprunt de 400 pistoles contracté par le quartier de Saint-Pons, « pour payer au sieur comte Carlo de Valpergue les 4 places à lui assignées sur cette vallée par S. A. R. — Contrats de mariage entre : — Antoine Reynier, de Revel, et Madeleine Jaubert; — sire Antoine Proal et Ysabelle Jaubert; — Louis Gisles, de Méolans, et Catherine Hugues; — sire Antoine Pascalis et damoiselle Jeanne Allamand; — Jean Clariond, de Laverç, forestage de Méolans, et Catherine Audiffred, de Jausiers; — Antoine Chais, d'Allos, et Spirite Caire; — Honoré Maure, maître maréchal, et Madeleine Audiffred. — Testaments : — de Jeanne Goin; — de Marie Louiques, d'Entraunes; — de Rouflon Berlhie; — de noble François de Bollogne, notaire; — de noble Marguerite Tiran, veuve de capitaine Martin Bérard, etc.

B. 144. (Registre.) — Petit in-folio, 675 feuillets, papier.

1645, juin-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte d'association entre sire Spérit Patac, apothicaire, et sire Jean Jaubert, marchand, « pour dresser une boutique de meubles, ustenciles, drogues, médicaments et autres choses nécessaires au public en l'art de pharmacie. » — Vente d'une maison sise au

forestage des *Bellarols*, au profit de M^e Jean Fullian, de Colmars. — Promesse en faveur de messire Antoiné Faucou, prêtre, par sire Louis Teissier, « qui s'engage à faire couper, sans nul délai, tous les arbres plantés dans une sienne terre, qui pourraient causer ombre au verger dudit messire Faucou. » — Achat, par sire Jean Audiffred, chirurgien, d'une terre « vulgairement appelée *le pré de la cesteirée*. » — Divisions de biens entre : — Bastien et Jacques Dou; — Augustin Cottolenc et Pierre Cottolenc, son cousin; — les hoirs de Jean Jauffred, « du Vergier au vallon de Fours; » — Peirroti et Bertrand Graugnard. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : « conditions pour les baux d'exaction de tailles : et tout premier, ceux qui sortiront à l'exaction seront personnes de bonne condition et responsables; second, seront tenus de relever les quartiers des sommes imposées, un mois après le livrement, passé lequel temps, s'il survenait quelque dépense sera sur les bras du trésorier; troisième, seront tenus rendre le tout liquide sans pouvoir rien laisser en arrérage des livres descrites au caier qui leur sera expédié... seront tenus se charger des emprunts et de toutes les tailles qui pourraient se faire durant l'année, sans aucun augment; enfin, seront tenus de rendre bon, loial et deub compte; » répartition de l'argent dû aux quartiers par suite de la vente de la maison commune de Barcelonnette; protestation contre le sieur Robiny, commissaire chargé de la recette du donatif, « qui avait fait injonction et commandement au consul de Saint-Pons de s'aller constituer aux arrêts personnels jusqu'à ce que le dit quartier eût soldé la 3^e paye du donatif; » approbation des dépenses : 200 écus pour le logement des compagnies de Ferron et de Covisson; 2 écus aux RR. PP. César Eyssautier et Michaëlis, prêtres de l'Oratoire de Jésus; 29 livres au sieur Jean-Dominique Piola, préfet de Barcelonnette, etc. — Quittance de 404 écus pour les RR. PP. Honoré Bellon, prieur, et André Guérin, sous-prieur du couvent Saint-Dominique. — Délibération du conseil général de la vallée de Barcelonnette « sur la lettre missive par laquelle Mgr le prince Maurice demande un donatif de 3,548 livres. » — Conseils des paroissiens de l'église Saint-Pierre de Barcelonnette contenant : approbation du compte « des deniers destinés à la réédification de la dite église, dont le chargement se monte 4,126 écus, et le deschargement à 4,093 écus; » don, par Jean Jaubert, trésorier général de la paroisse, « de ses droits de recette s'élevant à 33 écus, avec stipulation que cette somme, et maieure si besoin est, sera employée à l'achept d'un ciboire et custode d'argent fin et qu'aux pieds d'iceux seront gravés les noms et armes du donateur; » résolution de

confier la cure de Saint-Pierre aux religieux de l'Oratoire, « à ce que l'église soit mieux servie et la jeunesse bien instruite. » — Contrats de mariage entre : — Laurent Martel et Marguerite Jauffred; — Jacques Beuffe et Madeleine Rebattu; — Jacques Henric, de Colmars, et Honorade Rousse; — Louis Manuel et Catherine Manuel; — M^e César Derbez, cordonnier, de Revel, et Catherine Cotholenc; — Honoré de Bellan et Marguerite Léotard; — Jean Suau et Isabelle Spitalier; — Jean Michel, maître maçon, de la Bréole (Provence), et Lucrèce Sicard. — Testaments : — de Franquette Arnaud, femme de Barthélemy Reinaud; — de Catherine Caire; — de Madeleine Juan, etc.

B. 145. (Registre.) — Petit in-folio, 349 feuillets, papier.

1645, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transaction et accord entre sire Michel Reinaud, docteur médecin, et damoiselle Marie Garcin, mariés, d'une part, et sire Jean Bovis, au sujet de l'héritage de M^e Jean Bovis, docteur en droit, premier mari de la dite Garcin. — Quittance de 120 écus pour sire Nicolas Manuel, marchand, de Jausiers. — « Sentence arbitramentelle prononcée par M^e Antoine Maurin, docteur en droit, sur la restitution du doct de feu donne Marguerite Robert, femme de capitaine Cottolenc, en faveur de Claude et Sébastien Robert. » — « Acte d'espécial hypothèque pour sire Nicolas Graugnard. » — Division et partage de biens entre les fils de feu noble Antoine Desdier. — Conseil de la communauté de Barcelonnette contenant : procuration à M^e Spirit Caire, notaire, « pour s'acheminer au lieu de Guillestre, où le sieur capitaine Jean Bovis doit se trouver à la prochaine foire de Saint-Luc, et traiter avec lui afin qu'il mette un terme aux poursuites et exécutions dirigées contre les particuliers de la Foux d'Allos, de Méolans et de Barcelonnette; » don d'une jument au sieur Castelli, référendaire, « pour dignes respects ». — Contrats de mariage entre : — Pierre Allard et Louise Mitaud; — Lazarin Gras et Susanne Proal; — sire Etienne Jaubert et Honorade Borel. — Testaments : — de messire Michel Nicolas, prêtre, du Lauzet; — d'Isabelle Richaud; — de Madeleine Fortol; — de Françoise Aubert, etc.

B. 146. (Registre.) — Petit in-folio, 400 feuillets, papier.

1646. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration de messire Charles Pascalis, clerc, de la ville d'Allos, prieur moderne de N.-D. de Molanés, de l'ordre de Saint-Benoît, « lequel, estant en despart pour continuer ses études, constitue pour ses messagers spéciaux sire Pierre Pascalis, son père, et M^e Jean-

Baptiste Jaubert, notaire, son oncle, afin qu'ils baillent à telle pesonne ecclésiastique qu'ils adviseront le service divin et l'arrentement des biens et droits décimaux du dit prioré. » — Mise en possession pour messire César Grassi, clerc, des chapellenies fondées, l'une au lieu dit *la Crouzette*, sous le vocable du Saint-Esprit, et l'autre dans l'église paroissiale de Barcelonnette, sous le titre de Saint-Jacques, « unies et annexées par M^e Jacques Barralier, leur deffunct fondateur. » — Vente d'une terre avec bois au lieu dit *l'Aguille*, en faveur de M^e François Magnaudy, avocat, « et pardevant honorables Martin Cotholenc et Antoine Manuel, consuls et juges ordinaires de Barcelonne, séants sur un banc qu'ils ont esleu pour tribunal compétent. » — Quittance de 5 pistoles pour nobles Marie et Marguerite Berard. — Constitution dotale pour Louise Jaubert, femme de Jeannon Arnaud. — Divisions de biens entre : — Jacques et Pierre Matharon; — Jean et Antoine Arnaud; — les fils de Pierre Ebrard. — Délibérations du conseil de la communauté de Barcelonnette « sur l'établissement des quartiers d'hiver de l'armée de S. A. R. dans les communes de la Vallée; » sur le donatif de 125,000 livres imposé au comté de Nice, etc. — Contrats de mariage entre : — Pierre Martel et Françoise Gastinel; — M^e Esprit Pons, cordonnier, et Anne Rippert; — Claude Jullian et Isabelle Beraud; — Pierre Manuel et Marie Salva, d'Embrun; — Laurent Gueimar et Marguerite Maurin; — Pierre Pellegrin et Marie Pascal; — Pierre Baret, de Meironnes, et Jeanne Jauffred; — Jean Bonnet, de Colmars, et Jeanne Gastinel. — Testaments : — de Jacques Esmenjaud; — de Nicolas Proal; — d'Anne Lions, femme de Jean Reinaud; — de Jean Jaubert; — de Sismond Maurin; — de Catherine Jacques, femme de M^e Pierre Vallansany, notaire du Chastelar; — de Jamone Martel; — de Françoise Proal, etc.

B. 147. (Registre.) — Petit in-folio, 636 feuillets, papier.

1647, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Attitulation d'une terre au lieu dit *Tallinet*, en faveur de messire Antoine Sicard, clerc tonsuré, résidant à la cité d'Aix, au collège de la sainte théologie. » — Quittance de 444 livres ducales « à 20 soldis pièce », en faveur de la communauté de Revel. — « Livrement » à damoiselle Jeanne Magallon, d'Embrun, d'une maison avec grange et étable, « saisie en haine de Paulon Allard. » — « Acte judiciaire de promesse de paiement avec hypothèque, fait par Susanne Berard à sire Etienne Aubert, marchand, pardevant M. Barthélemy Spitalier, docteur en droit, lieutenant de M. Jean-François Viterbo, docteur en droit collégié, citadin de

Turin, conseiller et préfet en la ville et comté de Barcelonnette. » — Vente à l'encan « du bestail saisi sur les particuliers et quartiers de Barcelonnette à l'instance de M^e Ferrer, avocat et procureur fiscal de Nice. » — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : emprunt de 358 livres par le quartier de Faucon à sire Claude Reynaud, marchand, résidant à Turin ; approbation d'une obligation de « 4,000 écus de 48 soldis pièce », contractée par le dit quartier en faveur de sire Heyricy Fortoul ; quittance « de reddition de comptes » pour M^e Jacques Maurin, notaire, consul et trésorier général de Barcelonnette ; délibérations : sur les réclamations au sujet des tailles imposées aux propriétaires de maisons brûlées et non rebâties ; sur la somme de 995 livres exigée par M^e Ludovico Berardi, trésorier général du comté de Nice. — Achat, par Sébastien Jaubert, « d'un droit d'eau sur la bellière du forestage d'Uvernet prenant son origine à la rivière du Bachelar, et allant aboutir au forestage du Plan, » avec les mêmes heures qui avaient été assignées à Spirit et Honoré Matheron « par le général compartement de la dite eau fait en l'année 1589, acte reçu par M^e Joseph Allemand, notaire du Plan. » — Ventes : — par les héritiers de messire Nicolas Reynaud, prêtre et curé du Chastelar, « d'un cens annuel et perpétuel de 3 pistoles à prendre, chaque jour 17^e janvier, sur la communauté du Chastelar ; » — au profit de messire Laurent Sicard, prêtre et secondaire de l'église de Saint-Pons, « de 2 cantons de pred au forestage de Cervières appelés : ung, *Cabarra*, et l'autre, le *clot des Jarselliers*. » — Divisions et partages de biens entre : — les hoirs de Jean Manuel ; — Antoine et Jean-Louis Jaubert ; — M^e César Derbez, cordonnier, et M^e Charles Beraud, maréchal. — « Conseil tenu par le général de la communauté de de Barcelonnette dans l'église paroissiale, » contenant délibération sur les lettres envoyées par le sieur comte de Verne, gouverneur du château de Nice et par les consuls de Nice, « demandant de faire députation de personne intègre et capable qui aille assister et intervenir au conseil général des 4 vicaries, qui doit avoir lieu le 8^e jour d'avril, pour résoudre entièrement sur le chef du donatif de S. A. R. ; » et élection de M^e Louis Honoré, notaire, en qualité de député. — Contrats de mariage entre : — Charles Hugues et Catherine Motet ; — M^e Martin Michel, marchand, et Isabeau Pinoncelly ; — Antoine Maurin et Jeanne Arnaud ; — Honoré Richaud et Jeanne Pelloutier ; — Pierre Manuel et Anne Maurin ; — Jean Jaubert et Perronne Graugnard. — Testaments : — de sire Etienne Jaubert ; — de Pierre Esmenjaud ; — de Marie Michel, veuve de Pierre Borel ; — de Catherine Donadiou, femme d'Esprit Granier, etc.

B. 148. (Registre.) — Petit in-folio, 656 feuillets, papier.

1647, juillet-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligations de 35 doubles d'or contractée par sire Jean de l'Hubac, du lieu de Bedoin, « de la diocèse de Carpentras », en faveur de sire Etienne Aubert, de Jausiers. — Transaction et accord entre Jean-Antoine Roberty, notaire, de Larche, et le sieur lieutenant Long, de Demonte (Piémont), d'une part, et Jeanne Maurin, veuve de M^e Jean de Faucon, notaire, et tutrice de Jean-Jacques de Faucon, son fils, au sujet d'une créance de 400 pistoles d'Italie. — « Quittance réciproque d'administration tutélaire entre M. Jacques Beraud, conseiller sénateur, avocat patrimonial et fiscal général de S. A. R. en la Chambre des comptes, et sire Vincent Beraud, son frère. » — Procuration de R. messire Antoine Beraud, curé de Barcelonnette et « official forain en ladite ville, la Val des monts et Chasteaux inférieurs, » et de messire Sébastien Sicard, prêtre célébrant, à messire Esprit Beraud, prêtre secondaire de la même église, pour exiger et recouvrer, pendant 3 ans, « les sommes, senses et revenus annuels que cy après : 7 florins pour l'arrancement de la montagne de *la Sestrière*, 15 écus, des frères Pénitents de cette ville, 6 écus « des Isoards » du Villar, 7 florins de Paulon Graugnard, 4 charge de blé d'Isabeau Arnaud, veuve et héritière de M^e Pierre Allemand, notaire, etc., etc. » — Ventes : — d'une terre au lieu dit *la Frérière* faite par le R. P. André Guérin, licencié en théologie, religieux de Saint-Dominique, « pour l'entretien d'Antoine Guérin, son père qui, se trouvant chargé d'années et ne pouvant travailler ni avoir de quoi vivre avec l'usufruit de ses biens, serait contraint d'aller mendier, à cause des grandes charges, tailles, petites récoltes et cherté des vivres en ce pays ; » — en faveur de M^e Guillaume Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette, « d'un chazal ruiné par l'orage du Marquis d'Uxelles en l'année 1628. » — Mise en possession de la secondaire de Saint-Pons pour messire Laurent Sicard, prêtre. — « Rétrovention ou soit insolutondation et achept » d'une maison sise à Barcelonnette, en faveur de sire Michel Gautier. — Acte d'accord par lequel noble Isabelle Arnaud, veuve de M^e Pierre Allemandy, notaire, et son héritière universelle, « sous art et condition de tenir sa viduité, » renonce à ses droits sur le dit héritage en faveur « de la race des Allemandy, » moyennant la somme de 275 écus « et la permission de pouvoir convoler à secondes nocces. » — Divisions et partages de biens entre : — damoiselles Marthe et Lucrèce Bovis ; — François et André Maurin ; — « les hoirs de Mathieu Guérin et de

« Claude » Vinatier, sa femme. — Acte de curatelle pour noble Joseph Tiran. — Conseil général du quartier de Faucon contenant : « proposition de pourvoir les soldats de la milice de mosquets, piques et bandollières ; » élection de Blasy Ébrard pour trésorier général. — Contrats de mariage entre : Honoré Arnaud et Marie Ébrard ; — Pierre Proal et Sébastienne Pelletier ; — James Martel et Anne Chauvet ; — Antoine Hugues et « Barthélemy » Chauvet ; — M. Jacques Berlhie, docteur-médecin, et damoiselle Isabeau Arnaud ; — Honoré Richaud et Anne Berlhie ; — Jean Roche, d'Allos, et Spérite Beraud. — Testaments : de vénérable messire Honoré Rebattu, prêtre et curé de N.-D. de Faucon ; — d'Isabelle Clariond ; — d'Anne Gras, veuve de sire Honoré Clariond ; — d'Annette Plauchu, etc.

B. 149. (Registre.) — Petit in-folio, 463 feuillets, papier.

1647, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : de 25 pistoles d'or donnée par noble César de Bologne, notaire et procureur, à noble François de Bologne, son frère ; — de 124 livres ducates par « R. P. Hiacinthe Jaubert de l'ordre de Saint-Dominique, bachelier, prédicateur général et délégué apostolique ducal pour la conversion des hérétiques. » — Ventes : d'une terre, au lieu dit *à la Blâche*, en faveur de M^e Michel Laurent, notaire, du Lauzet ; — d'une maison sise à Barcelonnette, contenant grange, étable et boutique, consentie, moyennant 94 pistoles, en faveur de M^e Domenge Marcou, maréchal, de Bréziers (Provence). — Échange de jardins entre M^e Vincent Gastinel, notaire et procureur, et Peironne Lions, veuve de noble Jean de Besson. — « Exposition judiciaire faite à M. François Magnaudy, docteur en droit, juge ordinaire de la ville et comté de Barcelonne, par Jean Guérin, disant et exposant qu'il fit donation de tous ses biens à James Jaubert, son gendre, sous réserve d'une pension annuelle pour ses aliments et entretien, et que, depuis l'année 1638, le dit Jaubert l'ayant complètement abandonné, il a été abstrait aller mendier en Piémont et en Dauphiné, et que, ne pouvant plus continuer tel exercice à cause de son âge et indispositions, il est tout à fait déchiré d'habits et en danger de perdre la vie de faim et de froid. » — Divisions et partages de biens entre : les enfants de Laurent Mercheier ; — Esprit et Jean Maurel ; — Peironne et Anthonète Léoutaud ; — Martin Michel et Marthe Graugnard ; — Guillem et Arnaud Baume ; — les hoirs de Reimond Ébrard. — Convention entre messire Joseph Espitalier, prêtre et curé de Meironnes, d'une part, et M^e Honoré Espitalier, notaire, Joseph et Madeleine

Espitalier, d'autre part, au sujet de l'héritage de R. messire Honoré Espitalier, religieux de la Doctrine chrétienne. — Obligation de 378 « livres tournoises, de 20 sols l'une, » pour M^e Giles Berard, docteur en droit. — Contrats de mariage entre : Thomas Maurel et Antoinette Bellon ; — Jean Allemand, de Méolans, et Jeanne Gastinel ; — « Jean et Susanne Jaubert, frères et Jean-Louis et Marguerite Maurin, frères ; » — Jean-Louis Amavet, de Méolans, et Jeanne Pascal ; — Louis Girard et Marthe Maurel. — Testaments : de « Claude » Ripert, veuve de Barthélemy Pons ; — de Marie Jaubert ; — de Laurent Gastinel ; — d'Étienne Hugues ; — d'Espérite Matheron, femme de Jean Garnier, etc.

B. 150. (Registre.) — Petit in-folio, 627 feuillets, papier.

1648, janvier-août. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Émancipation de Madeleine Beraud par devant M^e Jean-Baptiste Honoré, juge ordinaire de la ville et comté de Barcelonnette. — Révocation d'une donation de 80 ducats faite à Marthe Audiffred par Claire Audiffred, sa sœur, « étant mémorative qu'elle feut iuduite, séduite et circonvenue. » — Procuration « des frères agrégés de la compagnie des pénitents blancs de la chapellenie des cinq plaies de N. S. de Faucon à Rostang Maurel, à l'effet de traiter avec messire Barthélemy Audiffred, prêtre, pour qu'il célèbre la messe dans leur chapelle les dimanches et les fêtes, moyennant une rente annuelle de 30 livres. » — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : emprunt de 800 livres par le quartier *Ubac-Saint-Pons* ; délibération au sujet du don de 8,000 livres tournois fait par le R. chanoine Espitalier « pour la fondation du collège qui doit être estably à Barcelonne ; » opposition à l'injonction du procureur fiscal ordonnant « d'exhiber et remettre dans 2 jours, en mains du sieur préfet, les livres, comptes cadastres et toutes autres escriptures du quartier de Faucon depuis l'année 1630 ; » approbation des dépenses faites pour les soldats de la compagnie du sieur de la Noüe, etc. — Divisions et partages de biens entre : Paulon Graugnard et Phelip Caire, agissant au nom d'Antoine, son fils ; — Antoine Martel et Marie Maure ; — les hoirs de Jean Proal et Bastien Claude ; — Jean et Antoinette Bellon. — Quittances : de 4,380 livres donnée à François Manuel par sire Pierre et David Foulque, marchands, d'Embrun ; — de 444 livres par par M^e Vincent Gastinel, notaire et procureur, à Étienne Maurel, trésorier de Saint-Pons. — Conseil général de la vicarie de Barcelonnette tenu dans le palais de la préfecture, en présence de M. Jean-François Viterbo, docteur en droit et préfet, par les consuls, défenseurs et

conseillers de la ville et les députés des châteaux, savoir : « pour Allos M^e Jacques Grassi, notaire et procureur, pour Jausiers sire Guillaume Cadri, pour Saint-Pol Sperit Imbert, pour Meironnes sire Sébastien Spitalier, pour Larche Sébastien Besve, pour Chastellar Claude Caire, pour Saint-Martin Jean Fruchier, pour Méolans Jean Chauvet, consul, pour Revel Spérit Maurin, pour le Lauzet M^e Esprit Derbez, notaire... auquel conseil, nonobstant l'absence et contumace de la communauté d'Entraunes, qui n'a daigné envoyer personne, noble François de Bologne a été député pour assister à l'assemblée de toutes les vicaries du comté qui doit se réunir à Nice, le 3 novembre prochain, et là se porter de l'opinion de la pluralité des voix au cas que serait résolu de faire le scafol* de galère demandé par Madame Roialle. » — Contrats de mariage entre : Jean Berlhie, maître cordonnier, et Marguerite Manuel ; — Nicolas Fortoul, de Jausiers, et Thomette Richaud ; — noble Jean-Louis Tiran et Sébastienne Lions ; — Henric Davin, de Châteauneuf-d'Entraunes, et Peironne Colomb ; — Victor Bellier et Anne Ripert ; — « Pierre et Charles Gastinel, frères, et Catherine et Jeanne Guérin, sœurs ; » — Jehan-Arnoulx Bourel et Marguerite Reynaud ; — Jacques Berbeyer et Peironne du Bellan ; — Pierre Saurin, docteur en médecine, de Colmars, et damoiselle Spérite Masse ; — sire Pierre Honoré, de Revel, et Lucrèce Richaud, veuve de Jean-Baptiste Proal : — Spérit Caire, cardeur à laine, et Marguerite Arnaud ; — Arnoux Brun et Marguerite Esmerjaud. — Testaments : d'Arnaud Mercheier ; — de noble Peironne Tiran ; — de Jamonne Bernard, femme de Pierre Vernet ; — de Marguerite Baile, veuve de sire Nicolas Rippert, etc.

B. 151. (Registre.) — Petit in-folio, 238 feuillets, papier.

1648, septembre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : de 80 ducats donnée à M^e Pierre Isnardy, notaire, de Barcelonnette, par M^e Joseph Malfatto, docteur en droit, de la ville de Trente, « en qualité d'agent et procureur d'illustre done comtesse Léonore Madrusse, veuve de noble Charles de Pollonghère, suivant acte reçu par M^e Paul de Movaris, notaire, de Bollogne, et légalisé par M^e Bartholomeus, chancelier archiépiscopal de la dite ville ; » — de 350 livres ducales donnée à nobles Jean-Antoine, Sperit, Pierre et Jacques Roubert, de Larche, par noble Leogery, notaire ducal agrégé au sénat de Nice, comme procureur de R. don Pierre Gillette,

* De scafo : carcasse de navire.

prieur de Saint-Jouère (Savoie). — Vente d'un pré de 44 septérées, situé au quartier de Miraval, lieu dit *au Preinas*, consentie, moyennant 35 pistoles d'Espagne, par damoiselle Marthe Bovis, en faveur de Barthélemy Martin et de Guillem Bernard. — Échange de terres au quartier d'Uvernet, lieu dit *en Pred-Grand*, entre sire Jean-Baptiste Jaubert et Jean-Baptiste Sicard. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : approbation « de la sence de 60 ducats consentie au sieur Jaubert, insinuateur, par les communautés de Barcelonne, Allos, Entraunes et Saint-Martin, pour le louage, pendant 10 ans, de la maison occupée par l'archive de l'insinuation ; » emprunt de 100 pistoles destiné à payer la somme de 250 livres due par le quartier de Saint-Pons au sieur comte Bens. — Division de biens patrimoniaux entre Pierre et Jean Chabran. — Transaction entre sire Jacques Cotholenc et Antoine Audiffred, son beau-frère, au sujet du paiement de la dot d'Isabelle Audiffred, s'élevant à 1,000 florins. — Bail « de tout un fait de biens immeubles et préiaux au quartier *de la Challanche* consenti à Jean Pautrier par sire Jacques Plauchu, pendant 10 ans et moyennant une rente annuelle de 17 charges et demie, moitié blé, moitié regagnon (blé trémois), la charge étant de 4 cestiers. » — Contrats de mariage entre : Pancrassy Materon et Madeleine Beraud ; — Laurent Leutaud et Louise Brun ; — Jacques Ollivier et Catherine Ebrard ; — Paulon Esmenjaud et Jeanne Faucou. — Testaments : de Louis Jauffred ; — de Gaspard Rebattu ; — d'Arnoux Allemand, etc.

B. 152. (Registre.) — Petit in-folio, 780 feuillets, papier.

1649, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : de 60 pistoles donnée à la communauté du Chastellar par M^e Giles Berard, juge en la ville et comté de Barcelonnette ; — de 38 pistoles, en faveur de la communauté du Lauzet, par damoiselle Sibille Remusat, veuve de M^e Jean Caire, notaire. — « Acte de rémission de ses droits sur l'héritage de Jean Beraud » consenti par Mathieu Mathieu, de Veynes (Dauphiné), au profit de M^e Sébastien Bramandy, notaire, de Saint-Paul. — Ventes : en faveur de messire Barthélemy Audiffred, prêtre et secondaire de N.-D. de Faucon, moyennant 34 pistoles, « d'un bâtiment contenant chauffage, cellier, chambres, grenier, petite cour, four à cuire le pain et relargier ; » — d'une terre à Revel, au lieu dit *les Faisses*, en faveur d'Antoine Gay, d'Allos ; — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : protestation de sire Jean Beraud, consul de Saint-Pons, « contre la désunion qui se trouve parmi les

adcistants au sujet des impositions à faire pour éviter les excessives dépenses et la ruine totale du quartier ; » « légitimation du livre terrier et quayer général de l'Adroit-de-Saint-Pons ; » approbation des dépenses : 257 livres 4 sols pour la dime du prieuré de N.-D. de Molanès, payable « en 2 payes à raison de 11 doubles d'Italie chacune ; » 100 écus au sieur colonel de Vallesani ; 49 pistoles pour les compagnies du sieur chevalier de Cavorret et du sieur chevalier de Garcia, etc. ; règlement des frais et vacations du sieur Jean-Louis Consolini, « venu tout exprès du bourg de Cony avec 3 hommes de cheval pour conduire le bled forni par S. A. à ceste ville et vallée pour la soldatesque que y est logée. » — Division de biens entre François Maurel et Martin Caire. — Obligation de 120 livres pour sire Jacques Arnaud, marchand, de Nice. — Emprunt de 4,240 livres contracté par Mathieu Annouge et Étienne Jaubert au nom de la communauté de Saint-Dalmas-le-Sauvage. — Donation de 200 écus consentie, en faveur « du couvent et de la famille de Saint-Dominique, » par R. P. Antoine Lions, docteur en théologie, religieux du dit ordre, à condition « que les autres religieux seront tenus de célébrer annuellement et perpétuellement, le mercredi et le samedi de chaque semaine, à l'autel de N.-D. du Rosaire, 2 messes de mort pour le solagement de l'âme de feu capitaine Martin Lions, » frère du donateur. — Contrats de mariage entre : M^e Honoré Bellon, notaire, et noble Madeleine d'Allemand ; — M^e Étienne Michel, cordonnier, et Isabelle Caire ; — Pierre Bourgarel, « de Champoly en Lionnois, » et Jcannette Balp ; — Jean Bouchard et Marie Matheron ; — M^e Jacques Fabre, sellier, d'Embrun, et Anne Michel ; — noble Joseph Tiran et Anne Audiffred ; — Sperit Hugues et Marie Maure ; — sire Giles Berard, docteur en droit et avocat, et Madeleine Jaubert ; — noble Antoine de Besson et Madeleine Allard, veuve de Nicolas Fabre ; — Pierre Brun et Anne Motet. — Testaments : de Sismond Allemand ; — de Jean-Baptiste Gaudemar, de Tavernes (Provence) ; — de Jean Esmenjaud ; — de Jean Roux, de Colmars ; — de sire Pierre Allemand ; — de sire Jean Graugnard ; — de Peiron Guérin ; — d'Antoinette Tollonie, femme de Jacques Cogordan, de Meyronnes, etc.

B. 158. (Registre.) — Petit in-folio, 934 feuillets, papier.

1649, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Convention entre sire Louis Isnard et M^e Jean Meyfredy, du Puget (comté de Nice), au sujet de la dot de Jeannette Isnard, s'élevant à 4,900 florins. — Donation de tous ses biens meubles et immeubles

faite par Jean Guérin au couvent de Saint-Dominique. — Obligation de 75 pistoles pour messire Pierre Lèbre, prêtre et secondaire de l'église paroissiale Saint-Pierre. — Ventes : d'une terre au forestage de Chancelaye, lieu dit *les Ayguetes*, en faveur de Jean Olivier ; — de terres et bois au quartier de *Delà-l'Aigue*, lieu dit *le Clot*, pour M^e Jacques Cotholenc, passementier ; — d'un jardin situé « dans les fossés de Barcelonne, » en faveur d'Antoine Roux, de Colmars. — Sentence arbitrale rendue par M. Jean-François Deorestis, docteur en droit, lecteur en l'université de Turin, conseiller, sénateur et préfet de Barcelonnette, au sujet du « différent, pour la sublocation des dimes de la Vallée, survenu entre M^e Pierre Allemand, avocat, et ses associés, d'une part, et M^e André Ducros, secrétaire, agent et chef-procureur de Mgr Georges Dubuisson de la Feuillade, conseiller de S. M. de France, archevêque et prince d'Embrun. » — « Testimonials de soumission au paiement » de 213 livres, données par Sperit Pons, cordonnier, à sire Jean-Baptiste Boyer, marchand, de Nice. — Élection de Jean Beraud comme prieur de la confrérie du Saint-Esprit, d'Uvernet, aux conditions suivantes : « chaque confrère payera au prieur 36 sous et 4 esmine bled, à la mesure de la confrérie, et ceux qui voudront aller à la table du Saint-Spirit, homme et femme, payeront 8 sous pour chaque paire ; le prieur sera tenu de faire une donne aux pauvres de 5 sestiers bled convertis en pain et de 5 sestiers de castagnes cuites, chaque matin des 3 jours de la fête de Pentecoste ; » — Constitution d'une dot de 500 florins de 27 sous pièce pour Madeleine Martel, et quittance par Etienne Hugues, son mari, de la dite somme « payée en 2 cantons de terre, pred et bois, » au quartier de Maure, appelés l'un *le Clot-de-Paulette*, et l'autre *au Chasal*. — Sommaton par messire Barthélemy Brun, prêtre et curé de Saint-Pons, à scs paroissiens « de pourvoir à la réparation des cloches, des murs du cimetière et des bancs de l'église avant la venue de Mgr d'Embrun. » — Achat par Louis Berlhie d'un passage de 9 pans de largeur à prendre tout le long d'une terre située au forestage de l'Aupillon et dite *la Chauvette*, pour aller à sa propriété appelée *le Palais*. — Échanges : de maisons situées à Saint-Paul entre M^e Sébastien Bramani, notaire, de Saint-Paul, et Antoine David ; — de terres, au lieu dit *lou Loubet*, entre M^e Antoine Caire, cordonnier, et Antoine du Belan ; — Divisions de biens entre : Pierre Graugnard et Marguerite Caire ; — Jean et Honoré Richaud ; — Honoré et François Dou ; — Jean et Barthélemy Bellon ; — Mathieu et François Jaubert. — Acte d'apprentissage consenti par Claude Masse, de la cité de Marseille, qui s'engage, moyennant 12 écus par an, « à enseigner

l'exercice qu'il fait de jouer du violon à Jacques Jauffred, à le nourrir, chauffer et blanchir pendant 2 ans, et à lui fournir un violon pour apprendre le dit état. » — Contrats de mariage entre : Guillaume Gastinel et Jamone Pellissier ; — Pierre Frison, de Colmars, et Jeanne Chauvet ; — « jeune homme » Antoine Cornilhe et « jeune fille » Madeleine Gastinel ; — Pierre Maurin et Jeannette Arnaud ; — Jean Veuli, « de Saint-Laurens-du-Croix, en Chansau, diocèse de Gap, » et Isabelle Martin ; — Vetour Moutet et Antoinette Ébrard ; — Jean-Pancrace Fornier et Jeanne Jaubert. — Testaments : de Jean-François Beraud ; — de Suzanne Lèbre, femme de Jean Reinaud ; — de Julian Going ; — de Lucrèce Signoret, femme de sire Spirit Patac, apothicaire ; — de Catherine Violle, etc.

B. 154. (Registre.) — Petit in-folio, 800 feuillets, papier.

1650, janvier-avril. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : de 26 pistoles, en faveur de sire Antoine Clariond, marchand ; — de 20 écus donnée par M. Alexandre de Capon, de Guillaumes, à M^e Jacques Grassy, notaire et procureur, de Barcelonnette. — Ventes : d'une terre sise à Faucon, lieu dit *Aquo-de-Pechon*, en faveur de Sébastien Barralier, marchand ; — d'une terre au forestage de Miraval, lieu dit *lous Aspres*, en faveur de Jean Léautier. — Inventaire de l'héritage de M^e Guillaume Grassy, notaire et procureur. — Divisions de biens entre : capitaine Martin Berard et Louis Manuel ; — Pierre Hugues et Jacques Gastinel ; — Pierre et Jean Eyssautier. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant approbation des dépenses : 240 livres ducales « au seigneur Jean-François Viterbo, jadis préfet de Barcelonnette ; » 29 livres au sieur Reibaud, « commissaire chargé de l'exaction du donatif ; » 26 livres à messire Antoine Matty, régent des écoles ; 3 livres à Pierre Michel pour « les armoiries du jour de *Corpus Domini* ; » 4 livre à Pierre Bellon, sergent, « pour un voyage au quartier de Saint-Pons ; » 7 livres à Marguerite Tasque pour « la nourriture d'un bastard pendant l'année 1649. » — Contrats de mariage entre : noble Barthélemy Tiran et Catherine Suau ; — Jean Eyssautier et Jeanne Beraud ; — Jean Caire et Jeanne Berlhie ; — Pierre Mathieu et Jeanne Hugues. — Testaments : de noble Catherine Berard, femme d'Honoré Lions ; — de Lucrèce Eyssautier ; — de Marguerite Girard ; — de Jean Pons ; — de Louis Gueymar ; — de Marie Raine, etc.

B. 155. (Registre.) — Petit in-folio, 740 feuillets, papier.

1650, mai-septembre. — BARCELONNETTE. — Insi-

nuations. — « Rémission des biens de la chapellenie de Mgr Saint-Sébastien, en faveur de messire Pierre Rebattu, prêtre et curé de Faucon, à la charge par lui de célébrer, tant qu'il vivra, 30 messes par an dans la dite chapelle. » — Échanges de terres, au forestage du Saulze, lieu dit *la Tronche*, entre noble Jean de Bollogne et Honoré Jaubert. — Quittances : de 40 écus pour messire Antoine Gastinel, prêtre ; — de 70 ducats donnée par Joseph Malfatto, procureur de noble comtesse Léonore Madrusse, à noble Claude Sicard et à M^e Claude Honorat, notaires à Barcelonnette (*texte italien*). — Bail « de biens, terres et prés, au forestage de la Conche, consenti par M^e Sperit Caire, notaire et procureur, moyennant la moitié des grains, et aux qualités suivantes : le fermier sera tenu d'avoir avec lui un homme pendant tout le temps du bail, de redresser les murailles à l'entour des terres, de couper tout le bois nécessaire au bailleur pour son chauffage ; tous les fourrages seront consumés et mangés sur place, et serviront à nourrir une jument, 2 brebis et 4 paire de bœufs. » — « Rapport de livrement de la réparation et réédification du *pont de ville* à Barcelonnette. » — « Inventaire légal des biens et effets trouvés en l'héritage de capitaine Jean-Louis Jaubert, dressé par M^e Jacques Reinaud et sire Sébastien Barralier, experts estimateurs députés par le sieur préfet... plus a été descellée et ouverte une caisse pleine de diverses escriptures : et premièrement, une liasse de mandats, quittances et pièces concernant l'administration de feu capitaine Jaubert comme consul de Saint-Pons en 1626, au nombre de 83 ; autre liasse de l'année 1629, contenant divers bulletins non comptés à cause de leur grande multiplicité ; plusieurs autres liasses de mandats, copies, lettres, quittances, etc., concernant l'administration de feu capitaine Jaubert comme trésorier de Saint-Pons en 1628 ; » — acceptation du dit héritage par M^e Jacques Jaubert, insinuateur, et Jean-Baptiste Jaubert. — Ventes : par Antoine Réautier, d'Allos, « d'un chasal ou soit place de maison située dans la grand-rue de Barcelonne, bruslée au moien de l'incendie universel arrivé en cette ville l'année 1628, passant l'armée française du marquis d'Uxelles ; » — d'une terre au quartier de Salce-Basse, lieu dit *le Clot-de-Borde*, pour nobles Jean et Giles Berard ; — d'une pièce de terre dite *le Couvent*, par les dominicains de Barcelonnette à noble César de Besson, procureur fiscal. — Mises en possession : des chapellenies Saint-Fabien et Saint-Sébastien, du Villar, en faveur de messire Barthélemy Audiffred, prêtre ; — de la chapellenie N.-D. de Consolation fondée dans l'église de Saint-Laurens-de-Fours, en faveur de messire Sébastien Maurel, clerc. — Division de biens entre Antoine et

Honoré Rebattu. — Contrats de mariage entre : Louis Garcin et Marie Arnaud; — M. François Magnaudy, « avocat et moderne juge » en la ville et vallée de Barcelonnette, et noble Isabeau Caire; — Jean Beraud et Sperite Hugues; — Antoine Rippert et Susanne Lions; — Jean Chais, de Larche, et Marguerite Audemar; — Barthélemy Maurel, de Fours, et Peironne Juan; — sire Honoré Graugnard et Catherine Péone, « tous deux de la ville de Guilhaumes. » — Testaments : d'Augustin Cotholenc; — d'André Maurel, de Fours; — de sire Antoine Maurin, de Revel; — de Jeanne Paultrier; — d'Antoine Hugues, etc.

B. 156. (Registre.) — Petit in-folio, 538 feuillets, papier.

1650, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Obligations : de 400 écus, en faveur de R. messire Paul Brun, prêtre et curé de Méolans; — « de 190 livres d'argent, en paiement de 400 quintaux de laine, » consentie par « les hommes et communauté d'Asseil, en la vallée de Maître, » au profit de M^e Clément Coste, notaire, receveur du prince Maurice de Savoie. — « Meyarie » (cheptel) d'un troupeau de bêtes à laine donnée à sire Pierre Fortoul par messire Jean Brès, prêtre et curé du Chastelar, pour 4 ans, et « avec pache que les agneaux provenant de la meyarie se partageront entre les parties à toutes les fêtes de Paques. » — Ventes : par M^e Jacques Beraud, avocat patrimonial général de S. A. R., d'une maison sise sur la place publique de Barcelonnette, contenant chambres, boutique, rière-boutique et galerie, pour le prix de 75 doubles d'or; — d'une terre au quartier de la Frache, lieu dit *les Reverseqs*, en faveur de sire Jean Audiffred, chirurgien; — d'une terre sise à Méolans, lieu dit *aux Auches*, en faveur de M^e Christol Vigne, notaire, du Lauzet. — Divisions de biens entre : James et Honoré Gastinel; — Philippe et Jacques Maurel; — Antoine Jean et Jacques Jaubert; — Jean et Martin Ebrard; — Jean et Honoré Mañuel. — Conseil général du quartier de Saint-Pons contenant approbation des dépenses : « 4,300 livres pour 4 cartons du donatif; » « 22 pistoles d'Italie pour 2 payes de la dime du prieuré de Molanés; » 53 livres pour l'ouverture du grand chemin, ducal « pendant la grande affluence des neiges, » etc. — Procuration de M. Jean-François Deorestis, préfet de Barcelonnette, à sire Thomas Cotte, marchand, de Nice (*texte italien*). — Inventaire des biens laissés par messire Laurent Sicard, prêtre, du Lauzet. — Contrats de mariage entre : sire Sperit Flour, de Coni, et Marie Girard; — Jean Berlhie et Marguerite Arnaud; — M^e Jean Ebrard, maréchal, et Madeleine

Gastinel; — M^e Mathieu Jacques, secrétaire insinuateur, de Meyronnes, et damoiselle Catherine Pascalis; — Honoré Bernard et Marie Arnaud; — François Maurin et Marie Gueimar. — Testaments : de Louise Michel, femme d'Esprit Laugier; — de M^e Louis Bellier, « maréchal à forge; » — de sire Jean-Baptiste Jaubert; — de Marguerite Hugues; — de Jean Aubert, de Jausiers; — de sire Gaspard Allard; — de sire Pierre Richaud; — de Jean-Pierre Bernard, etc.

B. 157. (Registre.) — Petit in-folio, 596 feuillets, papier.

1651, janvier-septembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Quittances : de 400 pistoles, en faveur de la communauté de Méolans; — de 102 doubles d'or, pour la communauté de Jausiers; — de 24 doubles d'or, pour messire Jean Rippert, prêtre et curé de Fouillouse. — Transaction entre damoiselle Marthe Bovis et Jeanne Sicard, au sujet d'une somme de 60 doubles d'or. — Vente d'une maison avec pré située au lieu de Fenile (Piémont), en faveur de noble Jean-Ange de Ressan, conseiller, sénateur et préfet de la province de Pignerol (*texte italien*). — Bail « de tout un fait de biens, terres, preds, bois, hermas, au forestage du Vilar, lieu dit *aux Frasches*, consenti par les religieux de Saint-Dominique, pour 4 ans et moyennant une rente annuelle de 15 cestiers bled et 3 rases avoine. » — Fondation, par noble Antoine Pascalis, d'une chapellenie sous le vocable de N.-D. de Pitié, dans l'église de Saint-Pierre, « proche le maître autel, du côté de l'Évangile et à l'autel où son père et ses autres prédécesseurs ont leur sépulture;... le fondateur « assigne, pour doct et patrimoine à cette chapelle, la somme capitale de 500 écus d'or, sous les réserves, qualités et conditions suivantes : les revenus de la dotation seront à la totale disposition du recteur, qui sera choisi de préférence dans la famille et lignée des Pascalis et qui devra résider dans la ville; le recteur devra célébrer, tous les jours, au dit autel et avant le lever du soleil, une messe qui sera appelée *la messe matinère*, et après icelle dire les oraisons pour morts et suffrages de l'âme du fondateur, avec aspersion d'eau bénite sur sa tombe et celle de ses prédécesseurs et successeurs. » — Émancipation de sire Pierre-Jacques Jaubert, par Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur, son père, « lequel ayant prins les mains de son fils et les tenant dans les siennes, l'a d'icelles relaxé en présence du sieur juge, disant : je, Jacques Jaubert, ton père, de ma libre et franche volonté, certaine sciance, non induit, séduit ne circonvenu par aucun dol, crainte, erreur de droit ou de fait, en présence du sieur juge et de son autorité et decret, toi, Pierre-Jacques, mon fils, éman-

cipe, deslivre, absoux entièrement de mes liens et puissance paternelle, en telle manière que d'hores en avant tu sois homme de ton droit et père de famille, etc... et incontinent, en récompense de la présente émancipation, le dit Jacques Jaubert, en vertu des lettres patentes de confirmation d'office et d'approbation obtenues de S. A. R., a nommé et esleu le dit Pierre-Jacques, son fils, pour son successeur en la charge et office d'insinuateur. » — Divisions de biens entre : Antoine et Sperit Proal ; — André, Pierre et Antoine Reinaud. — « Acte de prise de possession de l'église paroissiale de Saint-Pierre par R. messire Antoine Faucou, prêtre. » — Donation, en faveur du couvent Saint-Dominique, par Antoine Bonnet, « qui a supplié les religieux de le vouloir accepter et retirer dans leur couvent, nourrir et entretenir sa vie durant, sous offre de tous ses biens. » — Achat, par Jacques Proal, « d'une servitude ou chemin sur une terre sise au forestage des Granges, lieu dit *Chausses*, pour passer, repasser, aller et venir pour gens conduisant bête chargée, du grangeage qu'il possède au dit forestage, jusqu'aux propriétés qu'il a situées au lieu dit *Chante-Coulomb*. » — Division et partage d'eau entre les particuliers « tant des forestages du Collet, Pinelle, Pra-Soubeiran, le Plan, que autres possédant un béalage à la montagne de Goudeissart. » — Contrats de mariage entre : François Vial, « de Belvezer (Provence), » et Marie Goyne ; — Jean-Baptiste Bellier et Jeanne Teisseire ; — sire Honoré de Amicis, d'Entraunes, et noble Marthe Caire ; — sire Ange Pascalis et damoiselle Anne de Besson ; — Pierre Eyssautier et Marie Berlhie ; — noble Jean-Pierre Caire et damoiselle Anne-Marie Teissier ; — Louis Lioncy, de Guillaumes, et Madeleine Jamette ; — sire Jacques Audiffred et noble Isabeau Caire ; — Jacques Conte, de Sellonnet (Provence), et Isabelle Beraud ; — Blaise Maurin et Catherine Guiremand ; — sire Sébastien Imbert, marchand, de Saint-Pol, et noble Catherine Tiran ; — Alexys Ventre, de Beauveser, et Catherine Arnaud. — Testaments : de Jean-Antoine Odoard, sieur de Villemoisson, d'Embrun ; — de Claire Audiffred ; — d'André Arnaud ; — de Jean Fortoul ; — « d'illustre seigneur » Jean-François Deorestis, préfet de Barcelonnette, etc.

B. 158. (Registre.) — Petit in-folio, 275 feuillets, papier.

1651, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 105 écus, en faveur de Pierre Richaud, « pour prix et estimation de toutes sortes d'averages que Barthélemy Bellon tient de lui en meyarie et conduit passer l'hiver en Provence. » —

Quittances : de 40 pistoles pour M^e Domenge Marcou, maréchal, du lieu de Breziers (Provence) ; — « de 300 pistoles effectives d'Espagne ou soit 600 écus d'or, » en faveur de la communauté de Colmars. — « Exposition judiciaire » faite par devant M. Pierre Pinoncely, docteur en droit, juge en la ville et comté de Barcelonnette, par Marguerite Jaubert, à l'effet d'obtenir la restitution de l'héritage de M^e Louis Jaubert, son aieul. — Divisions de biens entre : Phelip, Pol et Jacques Manuel ; — Jean, Pierre et Jacques Gastinel ; — Jean et Étienne Graugnard ; — Louis et Pierre Pons ; — Jean-Pierre et Jacques Beraud. — « Insolatondation ou soit cession d'une terre dite *le Cortulas* à sire Louis Teissier, en payement d'une créance de 24 pistoles. » — Contrats de mariage entre : Jean Taxi, berger, de Mariaud (Provence), et Marguerite Blanche ; — M^e Claude Fabry, notaire, de Beauveser, et Anne Jaubert ; — Honoré André, du lieu de Maurin, et Jeannette Manuel ; — Jean-Honoré Hugues et Madeleine Gastinel ; — M^e Joseph Pons, cordonnier, et Isabeau Berlhie ; — Barthélemy Lieutaud et Anne Chabrand. — Testaments : de Marthe Robaud ; — de Jamone Bernard, etc.

B. 159. (Registre.) — Petit in-folio, 597 feuillets, papier.

1652, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de patronnat et d'attitulation » par lequel noble Marguerite Arnaud donne à sire Jean-Louis Sicard, son fils, 100 écus, une créance de 80 pistoles, et enfin une terre « de 20 cesteirées » au lieu dit *le Grand-Champ*. — Obligation de 200 doubles de 2 écus d'or pièce, en faveur de M^e Jacques Jaubert, insinuateur. — Fondation, par Jacques Proal, d'une chapellenie sous le vocable de Saint-Jacques et de Saint-Jean-l'Évangéliste, dans l'église de Faucon, avec une dotation de 200 livres ducales. — « Quittances mutuelles » entre : M^e Pierre Valansani, notaire, du Chastellar, et M^e Barthélemy Spitalier, avocat ; la communauté de Méolans et messire Jacques Halec, prêtre, d'Allos. — « Despart et renonciation » par Jean-Pierre Bourel à un droit de passage pour le bétail sur une terre « sise au masage des Sagnières, lieu dit *Miraillet*, sous réserve d'un droit de passage et de béalage d'eau sur la même terre. » — Bail des fruits et herbages de la montagne de *Valgelaie* consenti, pour 3 saisons, en faveur de Marc Arnaud, berger, d'Arles, moyennant une rente annuelle de 100 écus, « à condition que la dite montagne sera close, qu'elle sera munie d'une bonne et suffisante cabane pour les bergers et la fromagerie, enfin que le fermier aura la faculté d'introduire, dans les paturages, le nombre d'averages qu'il voudra, au temps que bon lui

semblera. » — Résignation des chapellenies Saint-Jacques, Sainte-Catherine et Sainte-Anne de l'église de Théoules, faite par messire Claude Marseille, curé du dit lieu, en faveur de messire Allemand, prêtre, de Méolans. — Divisions de biens entre : Jean et Catherine Pons ; — Jean et Pierre Maurel ; — Sébastien et Spérit Proal ; — Jacques et Jean Brun. — Vente d'une vigne située à Guillaumes, au lieu dit *l'Adrech-de-Baujey*, consentie par sire Charles Durand, à M^e Jacques Maurin, notaire, de Faucon, moyennant 150 écus de 3 livres. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant approbation des dépenses : 100 doubles d'or aux RR. PP. de la Doctrine chrétienne pour l'établissement du collège et les réparations de l'hôpital, où les pères doivent provisoirement habiter ; 283 livres pour le donatif de 20,000 livres accordé à S. A. R., « à l'occasion du mariage de la princesse Adélaïda avec le Duc Electoral de Bavière, » etc. — Contrats de mariage entre : M^e Jean-Louis Arnaud, maréchal, et Jeanne Arnaud ; — Louis Richaud et Jeanne Derbez, de Revel ; — Antoine Reinaud et Louise Leutier ; — Jean Brun et Suzanne Sicard. — Testaments : de messire Claude Marseille, prêtre et curé de Théoules ; — de Marie Graugnard ; — d'Antoine Aubert ; — de sire Jean Lions ; — de Jean-Antoine Bellier ; — de sire Antoine Pascalis, etc.

B. 160. (Registre.) — Petit in-folio, 679 feuillets, papier.

1650, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insnuations. — Quittances : « de 800 pistoles ou doubles écus d'or et de 4,000 livres tournois, donnée par le R. P. Jean Vincent, religieux de la Doctrine chrétienne et provincial de la province d'Avignon, et par le R. P. Gisles Payen, aussy religieux du dit ordre et recteur du collège de Barcelonnette, à R. messire Honoré Spitalier, conseiller, aumônier du Roi de France et chanoine en la cathédrale de Nîmes, qui, le 8 juin 1646, avait fait donation des dites sommes à la ville de Barcelonnette, pour être le revenu d'icelles employé à l'établissement et entretien des doctrinaires ; » — de 308 pistoles d'or pour les sieurs : Antoine Poncet, marchand, et André Second, bourgeois, de Riez, Michel Granier, bourgeois, de Colmars, Jean Pellat, bourgeois, de Comps, et M^e François Rougon, avocat. — « Instrument de fondation d'une pension annuelle et perpétuelle de 40 écus par les habitants des forestages des Agneliers, Morjuan et Chancelaye, pour servir à l'entretien du curé de la paroisse nouvellement érigée au hameau des Agneliers. » — Procuration donnée par messire Honoré Spitalier, chanoine en l'église cathédrale de Nîmes, aux « RR. messires Barthélemy Garcin, Jean-Pierre Disdier

et Antoine Baudet, prêtres et chanoines de N.-D. d'Embrun, pour supplier Mgr l'archevêque d'accepter, admettre et approuver la dotation et fondation d'une secondaire dans l'église de Meyronnes, et l'établissement d'un maistre d'école pour le dit lieu, et aussi de vouloir pourvoir de ce bénéfice messire Phelip Spitalier, clerc. » — Vente de 2 terres à Larche, lieux dits *la Coste* et *Riou-Jouart*, par M. Pierre Pinoncelly, docteur en droit, « juge en la Vallée, » à Antoine, son frère. — Prise de possession de la chapellenie de N.-D. de Pitié par messire Lazare Chauvet, prêtre, de Revel. — « Acte d'assensement » de la secrétaire civile et criminelle de la préfecture de Barcelonnette, en faveur de noble Pierre Caire, moyennant la rente annuelle de 135 ducats payable « aux mains du supérieur ou économiste des pères de la Doctrine chrétienne du couvent nouvellement érigé en cette ville sous le titre de Saint-Maurice. » — Prise de possession de la cure des Agneliers pour messire Jean-Pierre Bernard, prêtre, d'Entraunes. — Divisions de biens entre : Louis et Jacques Jaubert ; — les hoirs d'Étienne Juan ; — Antoine et Jean Martel ; — Claude, Pierre et Jean Pelloutier ; — Honoré et François Borel ; — M^e Giles Berard, avocat, et Jean, son frère. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : députation, à Turin, de M. Charles-André Croua, docteur en droit, citoyen de Turin, conseiller, sénateur et préfet de Barcelonnette, « pour soutenir le procès relatif à la résolution des comptes et à la confirmation des privilèges de la communauté ; » approbation d'une dépense de 5,000 livres pour le dit procès, et de 4,250 livres pour vacations, dépens et fournitures de la députation. — Contrats de mariage entre : Pierre Gaudemar, de Tavernes, « sous le diocèse de Riez, » et Marguerite Girard ; — Antoine Fabre et Marie Berlhie ; — Joseph Tron et Marguerite Pons ; — Simon Ébrard et Marguerite Gastinel ; — Honoré Cotholenc et Louise Richaud ; — M^e François Gastinel, notaire, et noble Anne Caire. — Testaments : de sire Jacques Jaubert, insinuateur ; — de noble capitaine Vincent Berard ; — de Louise Richaud, femme d'Honoré Jaubert, etc.

B. 161. (Registre.) — Petit in-folio, 576 feuillets, papier.

1653, janvier-septembre. — BARCELONNETTE. — Insnuations. — Donation de 800 doubles écus d'or, « pour l'établissement du collège de Barcelonnette, par R. messire Honoré Spitalier, chapelain de S. M. de France, aumônier de la prévosté de son Hôtel, chanoine en l'église cathédrale de Nîmes » (acte du 5 juin 1646, insinué en mai 1653). — Traité, pour la fondation du collège de Barcelonnette, entre les RR. PP. de la

Doctrine chrétienne, d'une part, et le conseil général de Barcelonnette et sa vallée, « avec l'intervention du sieur Jean-Ange de Ressay, préfet de la province de Pignerol, en ceste partie spécialement délégué par le prince Maurice de Savoie » : les religieux s'engagent « à fabriquer un couvent suffisant pour le collège avec une église, le tout conforme au modèle remis à l'archive de cette ville; à maintenir dans le collège des régents capables suivant la capacité des escoliers, depuis les abécédaires jusqu'à la rhétorique, etc.; outre la donation du chanoine Spitalier et le revenu de la secrétaire civile et criminelle cédé par le prince Maurice, toutes les communautés de la Vallée s'engagent à payer annuellement 4,038 livres de 20 sols pour la régence du collège, » etc. (acte du 24 septembre 1654, insinué en mai 1653). — Émancipation de noble Gaspar Raine. — Vente d'une maison, en faveur de messire Jean Bernardy, curé des Agneliers. — Divisions de biens entre : Jean et Sébastien Gastinel; — les hoirs de Claire Bellon. — Procuracy de très illustre Isabelle-Marie Ricardi à M. Charles-André Croua, préfet de Barcelonnette et grand juge (*giudice maggiore*) de la vallée d'Asture, son mari, pour la représenter dans le partage de l'héritage de son père, Pierre-Georges Ricardi, conseiller et proto-médecin de S. A. R. (*texte italien*). — Achat, par Sébastien Leutier, d'un passage d'eau prenant sa source au torrent de la Berarde et traversant une terre dite *Champ-Lombard* sise au forestage de la Berarde, avec faculté de passer le long du fossé lorsqu'il voudra arroser. — Donations : de tous ses droits sur l'héritage de capitaine Jean-Louis Jaubert faite par sire Jean-Baptiste Jaubert, en faveur des religieux de la Doctrine chrétienne, « pour leur donner moien d'entretenir le collège; » — de 4,000 écus par sire Antoine Jaubert à la confrérie du Saint-Esprit de Barcelonnette, « le cens du dit capital, que sera 60 escus Roi, devant être employé à l'achapt de bled et castagnes qui seront convertis en pain et potage et distribués en aumône générale, dans l'enclods de la ville, pendant les 3 jours de Pentecoste; » — de tous ses biens par Nicolas Portanier, de Saint-Dalmas-le-Sauvage, en faveur de Louis, son fils, sous réserve d'une pension alimentaire. — Contrats de mariage entre : sire Jean Jaubert et damoiselle Suzanne Coste; — sire Jacques Robert, de Larche, et damoiselle Spérite Masse; — Étienne Manuel et Spérite Pelloutier, de Jausiers; — M^e Heiricy Graille, maréchal, « de Castelneuf, comté de Nice, » et Marguerite de L'Adrech; — Sébastien Leutier et Jeanne Honorade; — M^e Jean Berlie, cordonnier, et Catherine Caire; — M^e Étienne Bremond, docteur en médecine, d'Allos, et damoiselle Jeanne Barralier; — Jacques

Mottet et Catherine Allemand; — Pierre Derbés et Marguerite Audiffred. — Testaments : de Jeanne Roux; — de sire Louis Isnardy; — de damoiselle Isabeau Rayne, veuve de sire Antoine Bovis; — de Pierre Manuel; — de sire Étienne Jaubert, etc.

B. 162. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1653, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Achat, par noble César de Besson, « du droit et faculté d'appuyer sur la maison de M^e Barthélemy Fabre, couturier, et de M^e Antoine Clariond, marchand. » — « Acte de mise en possession, en faveur des RR. PP. Gisles Païen, recteur, et François Augias, du terrain assigné par la communauté de Barcelonne pour la bastie et édification du couvent de la Doctrine chrétienne. » — Donation, par noble Jean Lions, « désireux d'entrer, vivre et mourir dans l'ordre de Saint-Dominique, » de 100 livres à chacune de ses sœurs, et d'une pension de 12 écus à noble Catherine Roubert, sa mère. — Convention entre le couvent Saint-Dominique et sires Louis et Jean Ailhaud, au sujet d'une créance de 84 doubles d'or. — Vente, en faveur de Jean-Honoré Hugues, d'une terre au forestage de la Maure, lieu dit *Riou-des-Chaunes*. — Division de biens entre M^e Honoré Bellon, notaire, et sire Pierre Michel. — Obligation de 100 doubles contractée par le quartier *Ubac-Saint-Pons*, en faveur du R. P. Dominique Gasquet, syndic du collège de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : Jean Buffe et Marguerite Pelloutier; — M^e Sperit Arvel, cordonnier, d'Allos, et Anne Mathieu; — André Martel et Jeannette Lions; — Pierre Jaubert et Louise Jaubert. — Testaments : de Pierre Brun; — de Pierre Richaud.

B. 163. (Registre.) — Petit in-folio, 457 feuillets, papier.

1654, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de soumission passé par devant M^e Balthazar Furno, docteur en droit agrégé, citoyen de Turin, juge ordinaire et conservateur de tous les droits de S. A. R., par noble Jean-Ange Pascalis, qui a promis d'accomplir et observer tout ce qui sera nécessaire pour la conduite et distribution des sels au banc d'Allos, et conforme à son contrat avec M. Jean de Souchon, sieur de Belleveüe, procureur de Jean Richard, fermier général des gabelles de ceste vallée. » — Transaction et accord entre M^e Pierre Magnaudi, avocat, et Jean Audiffred, chirurgien, d'une part, et « l'université » de Saint-Pons, au sujet d'un créance de 4,870 écus « et à l'effet de deslivrer le quartier des grands, excessifs et hébraïques intérêts, à raison de 18 0/0, exigés par Suzon

Lates, hébrieu, de la cité de Cony. » — Mises en possession : de la chapellenie Saint-Jean, en faveur de messire Pierre Allemand, curé de Théoules ; — en faveur de messire Jean Beraud, curé de N.-D. de Faucon, de la chapellenie Saint-Jean-l'Évangéliste fondée dans la dite église par M^e Sismond Arnaud, notaire. — Vente, au profit de sire Jacques Teissier, « de 40 seiteurs de preds, » au forestage de Bozolières, lieu dit *Solehie-Bœuf*, moyennant 50 pistoles. — Quittance de 75 écus, « à 2 livres et 8 soldis pièces, » en faveur de messire Antoine Gastinel, prêtre, prieur de Tournoux. — Divisions de biens entre : Étienne et Jean Caire ; — — Honoré et Antoine Arnaud. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : nomination de députés « pour la liquidation et allivrement des terres incultes et autres submergées par l'Hubaie ; » approbation des dépenses : 1,250 livres pour le donatif ; 50 livres ducales aux procureurs de N.-D. de Faucon, pour l'achat d'une chasuble, etc. — Conseil des paroissiens de l'église de Saint-Pierre, « au sujet de la batisse et réédification de la sacristie et pinacle et de l'achept d'une croix. » — Contrats de mariage entre : Pierre Vernet et Sperite Manuel ; — Sébastien Dou et Anne Dou ; — Mathieu Donadieu et Marguerite Garnier ; — Honoré Garin et Jeanne Berlie ; — François Allègre, de Belveser, et Marie Arnaud ; — Laserin Gras et Louise Léautaud ; — Honoré Jaubert et Marie Bellon, de Saint-Paul. — Testaments : de sire Antoine Jaubert ; — de Spérite Esmenjaud ; — de sire Jean Ailhaud ; — d'Isabeau Berlie ; — de M^e Louis Arnaud, maréchal, etc.

B. 164. (Registre.) — Petit in-folio, 462 feuillets, papier.

1654. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 200 doubles d'or, en faveur de M^e Charles Derbès, notaire, de Revel. — Vente d'une partie de moulin situé au forestage de Larra, en faveur de M^e Pierre Magnaudi, avocat. — Mise en possession du prieuré de N.-D. de Faucon pour messire Joseph Reinaud (*texte italien*). — Quittances : de 100 livres ducales par sire capitaine Jean Bovis, résidant à « Lourmarin », à damoiselles Marthe et Lucrèce Bovis, ses sœurs ; — de 400 pistoles pour le quartier Hubac-de-Saint-Pons. — Émancipation d'Honoré Cottolenc. — Convention et accord entre les RR. PP. Honoré Lhermite, pricur, Giacinte Pugnaire, professeur de théologie, et Sébastien Caire, économiste, religieux du couvent Saint-Dominique, d'une part, et sire Jacques Jaubert, noble Pierre Tiran, Antoine Pascalis et noble Jean Tiran, consuls de Barcelonnette, d'autre part, au sujet d'une indemnité de 490 ducats demandée par

les religieux à la communauté, sous prétexte que leur église et leur couvent avaient été brûlés, pendant les dernières guerres, « pour le fait et service de la ville. » — Divisions et partages de biens entre : Julian et Honoré Bellon ; — Jean, Spérite et François Matheron ; — Jullien et Jean Léautaud. — Conseil du quartier de Faucon contenant : imposition d'une taille « de 48 soldis sur chaque sol » de livre cadastrale ; bail de l'exaction et recette de la dite taille souscrit par sire Antoine Ripert, moyennant un droit de recette de 4 0/0. — Contrats de mariage entre : M^e Sébastien Barralier, cordonnier, et Jeanne Barrette ; — Jean Eyssautier, de Revel, et Suzanne Tron ; — Jean Brun et Madeleine Ebrard ; — Jacques Cottolenc et Jeanne Gastinel ; — Jean Senèque, de Saint-Dalmas, et Marguerite du Bellan. — Testaments : de Sébastien Leutaud ; — de Clément Pascal, de la Foux, terroir d'Allos ; — de Laurent Gueimar, marchand ; — de Pierre Bain ; — de M^e François Audiffred, cordonnier ; — de Catherine Ricaud, etc.

B. 165. (Registre.) — Petit in-folio, 502 feuillets, papier.

1655, janvier-juillet. — BARCELONNETTE — Insinuations. — Quittances : de 400 pistoles, « savoir 44 au coin d'Espagne et 56 au coin d'Italie, » en faveur de M^e Mathieu Javelly, secrétaire insinuateur de Brèzes, en la vallée d'Asture ; — de 157 doubles d'or pour Claude Feraud, trésorier de la communauté de Jausiers. — Obligation de 27 doubles d'or souscrite par la communauté de Larche au R. P. Gifes Paien, recteur moderne du collège de Barcelonnette. — Cession d'une créance de 30 doubles par François Bogio, de la cité d'Aoste. — Divisions et partages de biens entre : Marie Graugnard, veuve d'Arnoulx Allemand, et Marie Allemand ; — Anne, Cyprienne, Françoise et Jeanne Léautaud ; — les hoirs de Spérite Pascal ; — Laurent et André Jauffred ; — Jean et Spérite Matheron ; — noble Charles Tiran et sire Charles Graugnard ; — Jean-Sperite et Bastien Dou ; — Louis et Jean Goin. — Contrats de mariage entre : Raymond Chauvet et Sperite Maurel ; — Paulon Bellier et Anne Manuel ; — M^e Antoine Jaubert, cordonnier, et Marie Maurin ; — François Borel et Marguerite Girard, veuve d'Antoine Réautier ; — Martin Caire et Marie Richaud ; — Jean-Pierre Teisseire, de Jausiers, et Marie Allard. — Testaments : de Jeanne d'Alliaud, femme de M^e Jacques Grassy, avocat patrimonial ; — de Marguerite Seignoret ; — de noble Anne Caire, femme de M^e François Gastinel, notaire ; — d'Anne Brouillon ; — de M^e Sébastien Caire, cordonnier ; — d'Isabelle Hermite ; — de sire François Pascalis, marchand, etc.

B. 166. (Registre.) — Petit in-folio, 618 feuillets, papier.

1655, juillet-octobre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 15 doubles d'or, en faveur de M^e Jean-Antoine Maurin, notaire, de Jausiers, avec hypothèque sur un bâtiment sis au forestage des Sagnières, lieu dit *au Canton*. — Constitution d'une pension annuelle de 9 écus, en faveur de messire Pol Bain, curé de Méolans. — Arrentement des herbages de la montagne du *Petit Parpaillon*, avec l'usage des bois, consenti par les consuls de Barcelonnette à Giraud Bœuf et Pierre Isnard, bourgeois d'Arles, et à François Allier, marchand, pour 4 ans, et moyennant une rente annuelle de 58 livres. — Bail « d'une boutique d'apothicaire avec les ustensiles, outils et instruments servant à l'exercice de la pharmacie, ensemble toutes les provisions, compositions, drogues et sucreries, » consenti pour 40 ans et moyennant une rente annuelle de 200 livres, en faveur de M^e Honoré Boussard, apothicaire, de la ville de Toulon. — Quittances : de 4,000 livres donnée par damoiselle Anne Chalon, d'Embrun, à sire François Chalou, chirurgien, son frère; — de 400 écus par M^e Jean-Ange Pascalis, notaire, d'Allos, à noble César de Besson, procureur fiscal, son beau-père. — Divisions et partages de biens entre : Sébastien et Barthélemy Jauffred; — messire Pierre Lèbre, prêtre, et Susanné, sa sœur; — Jeanne et Louise Maurel. — Conseil général des communautés de la viguerie de Barcelonnette, contenant délégation de sire Pierre Jaubert, consul de la dite ville, « pour assister à l'assemblée générale des 4 vicaries assignée à Nice le 25 août 1656. » — Conseil des paroissiens de Saint-Pons, au sujet de la concession de la cure à messire Antoine Tirany, prêtre et official forain. — Contrats de mariage entre : Pierre Pelloutier et Louise Caire; — Martin Reynaud et Spérite Arnaud; — Jean Moutet et Marguerite Gastinel; — Nicolas Fago et Madeleine Manuel; — Etienne Gireud, d'Allos, et Jeanne Jaubert; — Honoré Lions, de Guillaumes, et Catherine Bonenfant; — M^e Honoré Boussard, apothicaire, de Toulon, et damoiselle Anne Chalon, d'Embrun; — Pierre Seignouret et Antoinette Jaubert; — Honoré Basset, des Mées, et Catherine Pellotier. — Testaments : de François Manuel et d'Anne Manuel, sa femme; — de noble Lucrèce Isoard, veuve de Pierre Allemand; — de Cécilie Borreli, veuve de Louis Senèque, de Saint-Dalmas; — de François Gaudemar, etc.

B. 167. (Registre.) — Petit in-folio, 221 feuillets, papier.

1655, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — In-

sinuations. — Inventaire légal de l'héritage de sire Pierre Allemand. — Procuration des conseillers du quartier de Saint-Pons à M. Jacques Beraud, sénateur, et à M. Jean-Dominique Furno, conseiller et procureur patrimonial de S. A. R., à l'effet de soutenir, pardevant la Chambre des comptes de Turin, leur procès contre le prieur de Molanès, au sujet de la dime « sur le bled hyemal et les agneaux. » — « Renonce à l'héritage » de don André Jaubert, chevalier de la sacrée religion des Saints-Maurice et Lazare, commandeur du prieuré de N.-D. de Molanès, mort intestat en 1646, faite, au nom de la Chambre apostolique, par R. messire Jean-Jacques d'Amicis, vicaire perpétuel d'Entraunes et d'Allos, commissaire délégué par Mgr Alexandre Cressentio, évêque d'Ortona et Campli et nonce de Sa Sainteté auprès de S. A. R. — Prise de possession des chapellenies Saint-Barnabé et des Saints-Fabien et Sébastien, à Faucon, par messire Etienne Fabre, prêtre et secondaire de Saint-Pons. — « Livrement » de la secrétaire civile et criminelle de la préfecture de Barcelonnette fait à cri public, à l'occasion de la foire du 30 septembre, en présence du R. P. Laurent Maurel, syndic du collège, et « deslivré à M^e Honoré Bellon, notaire, moyennant une cense annuelle de 118 ducats, à 4 livres 1/2 pièce. » — Conseil général du comté de Barcelonnette, contenant imposition d'une taille « de 4 livre par feu, » en faveur de M. Filipa, « premier président de Turin, » et du sieur Ottavio Premenugo, gouverneur du fort du Lauzet, « en reconnaissance des services qu'ils ont rendus au général du comté. » — Contrats de mariage entre : Antoine Esmenjaud et Jeanne Arnaud; — Louis Bouteille, d'Embrun, et Marie Eyssautier; — Jacques Seignouret et Catherine Bourel. — Testaments : de Jeanne Gastinel, femme de Jean Rovier; — de Louise Bourel, etc.

B. 168. (Registre.) — Petit in-folio, 480 feuillets, papier.

1656, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Bail et octroy de la plume de la secrétaire consulaire » de Barcelonnette, en faveur de M^e Jacques Reinaudi, notaire, moyennant une rente annuelle de 38 écus « de 48 soldis. » — Achat, par sire Louis Pinoncelly, « d'un passage, de la largeur de 9 pans, sur un faict de biens que Blaise Ébrard a situé au lieu dit *dellai l'Aigue*, pour pouvoir lui et les siens passer et repasser, gens ou soit le corps de ceux qui mourront et toutes sortes de bestail, du forestage de Pinelle à la ville de Barcelonne. » — « Testimoniales d'élection » du prieur et autres officiers de la confraternité Saint-Yves de Barcelonnette. — Vente d'une terre au lieu dit *Vilhe-Vieille*, en faveur de M^e Antoine Réautier, sergent.

— Obligation de 400 doubles d'or contractée par Antoine de Fossato et sire Louis Teissier, en faveur « d'illustre seigneur Jean de Roux, de Montauban, vicomte de Demont, gentilhomme ordinaire de Chambre de S. M. de France. » — Quittances : de 112 doubles d'or pour le quartier Ubac-de-Faucon ; — de 10 pistoles, en faveur de messire André Maurin, prêtre, de Revel ; — de « 85 réales, » en faveur de Louis Baret, de Guillaumes ; — de 900 livres ducal pour la communauté de Jausiers ; — de 200 pistoles, en faveur du R. P. Louis La Roche, docteur en théologie, économiste du collège de Barcelonnette. — Divisions de biens entre Guillem et Jean Ébrard. — Rétrocession d'une créance de 140 écus à 12 florins, en faveur de la communauté d'Allos. — Bail emphytéotique d'une terre dite *la Curé*, consenti par R. messire Louis Régis, prêtre et curé de Jausiers, en faveur d'Antoine Grailhe, de Châteauneuf, moyennant une rente annuelle de 6 écus. — Mise en possession de la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Pierre, à Barcelonnette, sous le vocable de la Transfiguration de N.-S. et de Saint-Sixte, en faveur de R. messire Antoine Tirany, protonotaire apostolique, official et vicaire forain de Mgr d'Embrun. — Contrats de mariage entre : sire Jean Rippert et Catherine Reinaud ; — Martin Cotholenc et Sperite Ébrard ; — sire Jean-François Aubert, marchand, de Guillestre, et Marguerite Grassy ; — M^e Antoine Bully, maçon, d'Aix, et Marie Aubert. — Testaments : d'Antoine Fabre, de Tournoux ; — de Jean Pons, de Guillaumes ; — de Paulon Maurel ; — de Jeanne Lions, veuve de sire Jean Pascalis, etc.

B. 169. (Registre.) — Petit in-folio, 592 feuillets, papier.

1656, juin-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession de 55 pistoles, en faveur de noble Louis Coste. — Bail des montagnes dites : *Grange-Commune, Teste-Fons, Falouze, les Peloutiers, Vallon-dou-Baillé, Vallon-de-Clapouse, Adrech-de-Peiron et la Courbette*, consenti par les consuls de Jausiers, à Nicolas Léogier et Barthélemy Tardieu, bergers d'Arles, moyennant une rente annuelle de 300 écus. — « Acte d'attitulation » en faveur de messire Pierre Fortol, « clerc étudiant à Draguignan pour se rendre homme d'église. » — Mise en possession du prieuré de N.-D. de Faucon, en faveur de R. messire Jean-Antoine Reinaud, clerc, « canoniquement pourvu de ce bénéfice par Mgr Jules-César Bergera, archevêque de Turin. » — Donation d'une terre de 36 septerées, sise au forestage du Villar, en faveur des RR. Augustin Champorsin, commissaire et visitateur, Hiacinthe Jaubert, docteur en théologie, prieur, Honoré Bellon,

prédicateur général, André Alphand et Albert Amely, novice, tous religieux de Saint-Dominique. — Quitances : de 133 pistoles, en faveur de noble Jean de Roux, sieur de Sigoyer ; — de 660 écus, en faveur de la communauté d'Entraunes. — Procuration de demoiselle Anne Carle au sieur Balthazar d'Amat-La-Peirouse, son mari. — Divisions de biens entre : Jacques Cottolenc et Jean Jaubert ; — André et Jean Goin. — Conseil général des communautés de Barcelonnette et de la vallée d'Asture, votant une imposition de « 200 doubles, de 13 livres 15 sols pièce, pour l'achat de 6 mulets dont l'oblation sera faite à S. A. R. » — Transaction entre : demoiselle Catherine Brun, veuve de M^e Pierre Allemand, avocat, de la cité d'Embrun, et sire Antoine Allemand, au sujet d'une créance de 900 livres. — Contrats de mariage entre : Jacques Bouyer, de Beauvezer, et Peironne Arnaud ; — Sébastien Sezaria, du lieu de Ritane (Piémont), et Antoinette Manuel ; — Antoine Pons et Marie Brun ; — Martin Bain et Catherine Rebattu ; — sire Jacques Grassy et Marie Berard ; — Mathieu Esmieu, de Revel, et Isabeau Berlie ; — Jean-Baptiste, de Demonte (Piémont), et Peironne Richaud ; — Sperite Arnaud « du Haut-Sture en Piémont, » et Madeleine Pelloutier ; — Jean Gensour et Isabelle Richaud ; — Jean-André Matty, de Colmars, et Isabelle Jaubert. — Testaments : d'Antoine Chauvet ; — d'Honoré Hugues ; de Jeamone Audemar ; — d'Honoré Signoret, etc.

B. 170. (Registre.) — Petit in-folio, 272 feuillets, papier.

1657. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transactions entre : demoiselle Rippert, veuve de sire Spirit Colomb, de la ville « de Riens en Provence, » et Pierre Guérin, au sujet d'une créance de 1248 livres ; — M^e Jacques Moureau, sergent, « du lieu de Noie, diocèse de Besançon, » et nobles Anne et Françoise du Bellan, au sujet de l'héritage de Madeleine Aubert. — Mise en possession des chapellenies de la Sainte-Trinité, du Saint-Esprit et de Sainte-Catherine, en faveur de messire Barthélemy Audiffred, prêtre et secondaire de l'église de Faucon. — Cession de droits consentie, en faveur de R. messire Antoine Tirani, protonotaire apostolique, par Joseph Tirani, clerc de la Doctrine chrétienne, « en considération des fournitures et dépenses faites par le dit messire Tirani, son oncle, pour l'entretenir aux collèges de Barcelonne, Embrun et Tarascon. » — Obligations : de 50 pistoles pour noble Honoré d'Amicis ; — de 280 doubles d'or par sire Antoine de Fossato, de Demonte, à M^e Louis Honorat, notaire de Méolans. — « Promesse de mariage entre Paul de Faucon et Anne Aubert. » — « Convention et promesses

réci-proques entre M^e Louis Tartonne, conseiller du Roy de France, receveur de son domaine en la sénéchaussée de Sisteron, et à présent receveur général des gabelles à sel au vicariat de Barcelonne, et Jean Meiffred, muletier de Colmars, qui s'engage à porter et conduire, à ses périls et fortune, 120 quintaux de sel, de la gabelle de Fréjus au grenier de Barcelonne, à raison de 3 livres et 6 sols pour chaque quintal. » — Quittance de 120 pistoles, en faveur de la communauté du Chastellar. — Ventes : « de 5 cannes de la terre des fossés de Barcelonne du côté du midi, » en faveur de M^e Jacques Ébrard, notaire et procureur; — au profit de Jean Masse, de Chardavon (Provence), « d'un pré et jardin joignant, au dit lieu, le pré de 2 faucheurs, et le jardin de 4 cosses graines. » — Conseil du quartier Ubac-de-Faucon, contenant élection de M. Jean-François Deorestis, « des seigneurs de Chateaufort, » préfet de Barcelonnette, et de M. Jean d'Amicis, docteur en droit, juge ordinaire du comté, en qualité d'arbitres « pour le règlement et la justification » des comptes de sire Jacques Jaubert. — Contrats de mariage entre : Esprit Derbez et Anne Beraud; — Jean-Baptiste Barbier, de Bargemo (Piémont), et Suzanne Richaud; — Jean Gras, de Saint-Paul, et Catherine Manuel; — Jean Bovier, « mulinier, » de Colmars, et Marie Jaubert: — Gaspard Reballu et Jeanne Graugnard; — Jacques Moreau, sergent, de Noye (Bourgogne), et Anne du Bellan. — Testaments : de Jeanne Borel, femme de Martin Donadieu; — de M^e Sébastien Caire, cordonnier; — d'Isabelle Bœuf, etc.

B. 171. (Registre.) — Petit in-folio, 543 feuillets, papier.

1658, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Bail emphytéotique d'une propriété sise au masage de Bozolières, consenti par le couvent de Saint-Dominique, moyennant une rente annuelle de 12 setiers de blé. — Élection du prieur de la confrérie du Saint-Esprit, de Théoules, qui s'engage, moyennant 14 pistoles, « à fournir le pain, le vin, la chair et les châtagnes avec toutes les fournitures nécessaires au service divin de la Pentecoste, et aussi de maintenir, pendant les 3 jours de fête, un ménestrier pour le tambour et la cornemuse. » — Partage et division d'eau pour les particuliers du forestage de la Maure prenant l'arrosage au ruisseau de *Costebelle*. — Constitution de patrimoine clérical, en faveur de messire Antoine Jaubert, « qui se trouve en la cité de Digne chez les RR. PP. de la compagnie de Jésus pour cause de ses études. » — Conseil général de la ville et consulat de Barcelonnette contenant : approbation « de la liquidation et commu-

tation de la tariffe ancienne des monnoies vielhes sur laquelle avait été estably et exigé le péage de la ville et les lesdes du Chastellar, faite par M^e Francesco Croua, auditeur au conseil de S. A. R.; » « quittance des dits droits de péage et lesdes s'élevant à 10,000 livres, en faveur de la dite ville et consulat. » — Divisions de biens entre : Jean et Catherine Manuel, d'une part, et Antoine Graugnard; — Jacques Cottolenc et Jean Jaubert; — Pierre, Honorade et Madeleine Leutaud; — les hoirs d'Esprit Goin. — Transaction entre le quartier de Saint-Pons et sire Pierre Lions, au sujet d'une créance de 58 écus. — Mise en possession de la chapellenie « de Tous-les-Saints » à Barcelonnette, en faveur de messire Jean-Baptiste Javelly, clerc, de Brèzes, diocèse de Turin. » — Contrats de mariage entre : Jean Léogier et Madeleine Beraud; — M^e Laurent Pascalis, notaire, d'Allos, et Madeleine Jaubert; — Pierre Borel, de Revel, et Isabelle Bonnet; — Martin Donadieu et Marie Derbés; — Barthélemy Tron et Sperite Lautier; — Jacques Chauvet et « Phelipe » Charpenel; — James Guérin et Jeanne Lions; — Louis Baudoul, du Lauzet, et Madeleine Desdier. — Testaments : de sire Etienne Jaubert; — de Charles Chabrand; — de Sperit Garnier; — de noble Madeleine de Bollogne; — de Giraud Allemand.

B. 172. (Registre.) — Petit in-folio, 583 feuillets, papier.

1658, juin-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donations : par Jean Beraud à M^e Jacques Ébrard, notaire et procureur, son cousin, « de tous ses biens meubles et immeubles, bestail et crédits si point en a; » — par M^e Jean Graugnard, de terres situées au forestage du Villar, lieux dits : *Paresac, Cruvel, lou Larguet, à las Aubres, las Feisses et lous Pras*, en faveur du couvent Saint-Dominique, « à ce intervenant les RR. PP. Etienne de Thoro, docteur en théologie, visitateur, Dominique Martin, prieur, Hyacinthe Guérin, prieur du couvent de Gap et visitateur, Louis Lagnel, prédicateur, et Sébastien Caire, économe. » — Procuration de sire Pierre Guérin, marchand, de Montpellier, à sire Isaac Cabanes, de la Canne (Languedoc), pour recouvrer toutes les sommes qui lui sont dues en Dauphiné et dans la vallée de Barcelonnette, « acte reçu par M^e Pierre Jaleron, notaire royal de Beaucaire, et légalisé par M. Pierre de Rois, conseiller du Roy, juge et lieutenant criminel en la ville et viguerie de Beaucaire. » — « Livrements » au collège de Barcelonnette, de terres aux lieux dits *les Hauches et lou Sapet*. — Échange de terres situées à Meyronnes, lieux dits *Serre dau Preyre et Chastelarets*, entre Jacques Meiran et Sébastien Toloni. — Quittances : de 30 doubles d'or donnée à

Gaspar Balp par sire Antoine Caire et sire Antoine Isnardy, marchands, de Turin; — de 400 doubles en faveur de la communauté de Larche; — de 10,620 livres ducates pour « pour les hoirs et successeurs de deffunct R. messire André Eissautier, prieur de Colmars, seigneur du Cartier, Prads, Chagnoles et autres places. » — Divisions et partages de biens entre : Jean, Jean-Baptiste et Jeannette Arnaud; — Jacques et François Brun; — Claude, Sperit et Jean Rebattu; — Barthélemy et Honoré Giraud; Barthélemy, Guillem et Sperit Reynaud; — Jacques et Jean Moutet; — Jean et Martin Esmenjaud. — Mise en possession, pour R. messire Pierre Lèbre, « de la seconderie fondée dans l'église paroissiale Saint-Pierre, sous le titre et invocation de N.-D. » — Conseil des particuliers payant dime au prieur de Molanés, « réunis de la licence de M. Jean-Louis Torini, préfet et gouverneur de Barcelonne, à l'effet de compromettre et remettre leur procès avec le dit prieur, à l'arbitrage et décision des personnes constituées en dignités ecclésiastiques ou laïques. » — Contrats de mariage entre : Simon Gastaldo, de Netro (Piémont), et Isabelle Richaud; — Jean Cottolenc et Suzanne Amat; — M^e Pierre-Jacques Jaubert, insinuateur ducal, et demoiselle Isabeau Teissier; — Jean Manuel et Catherine Pautrier. — Testaments : de Jean Eissautier; — de Blaise Isoard; — de done Peironne Lions, veuve de noble Jean de Besson; — d'Antoine Sicard, etc.

B. 173. (Registre.) — Petit in-folio, 567 feuillets, papier.

1659, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Bail emphytéotique des biens des chapellenies Saint-Jacques et Saint-Laurent, de Jausiers, consenti à Antoine Bouchard, moyennant une rente annuelle de 14 écus, par R. messire Pierre de Barras, chanoine en l'église cathédrale de Digne, recteur des dites chapellenies. — Ventes : d'une maison sise à Barcelonnette, en faveur de M^e Jacques Grassy, procureur patrimonial; — d'un moulin avec terres au forestage de Larra pour M^e François Magnaudy, avocat fiscal. — Constitution de patrimoine clérical en faveur « de dévot Jacques Peonne, clerc déjà béni, étudiant en philosophie à la cité d'Arles. » — Achat, par Pierre et Sperit Allemand, « de 2 sources d'eau qu'Esperit Ebrard possède dans un champ situé à la Gardette, lieu dit *aux Pins*, avec le droit de conduire cette eau, ou toute autre qu'ils pourront trouver, à travers le dit champ et à l'endroit que bon leur semblera. » — Obligations : de 50 doubles d'or en faveur de M^e Pierre-Jacques Jaubert, insinuateur et « notaire apostolique ducal; » — de 50 pistoles, en faveur du R. P. Laurens Maurel, recteur du collège Saint-Maurice.

— « Testimonials de présentation et de registration » des lettres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, nommant M^e Pierre Louiqui, d'Entraunes, à l'office de juge de la ville et viguerie de Barcelonnette. — Rapport d'estime pour sire Antoine Caire, marchand. — Quittances : de « six vingts livres tournois par sire Jean Joannis, de Paris, agissant comme procureur fondé de demoiselle Rénée Champion, sa mère, et d'Andrée Joannis, sa sœur, suivant acte reçu par M^{es} Peisant et Choisean, notaires royaux au Chastellet; » — de 154 ducats pour la communauté d'Allos. — Cession d'une créance de 1450 livres, faite à sire Esprit Girard, marchand, de Turin, par sire Jean Fogliarini, marchand, de Savigliano (texte italien). — « Echange et permutation d'édifices, biens immeubles et prédiaux entre M^e Barthélemy Spitalier, docteur en droit et Louis Maurel. — Contrats de mariage entre : M^e Pierre Bernard, praticien, et Anne Aubert; — Antoine Desdier et Louise Laugier; — Pierre Aubert et Marguerite Berlie; — Laurens Maurin et Sperite Brun; — Marc-Antoine Pascalis, docteur en droit, d'Allos, et demoiselle Suzanne d'Allemand. — Testaments : de Guimone Roubaud; — de Louise Faucou; — de Marcellin Derbès, de Revel; — de sire Louis Tartonne, de Sisteron, « receveur général de la gabelle et distributeur au grenier de Barcelonne; » — de sire Antoine Rippert; — d'Antoinette Lions, veuve de sire Pierre Salvaire, de Faucon; — de Marguerite Mercheier, etc.

B. 174. (Registre.) — Petit in-folio, 309 feuillets, papier.

1659, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Livrement du prix fait de la réparation des défenses de la ville contre la rivière d'Hubaie au lieu dit *lou Peira*. » — Quittance générale donnée aux fermiers du prieuré de N.-D. de Faucon, par M^e Jacques Mondin, « sergent majeur, » de la cité de Mondovi, agissant comme procureur et donataire de R. messire André Mondin, son frère, jadis prieur du dit prieuré. — Acte d'émancipation, avec donation d'acquêts pour sire Pierre Roubaud, marchand, de Coni. — Prise de possession de la chapellenie de Saint-Jacques-le-Majeur, à Théoles, par messire Jean-Ange Grassy, clerc. — Divisions de biens entre : Pierre et Bastien Vallansan; — Martin et Jacques Manuel. — Bail de la recette des tailles du quartier de Saint-Pons, consenti à M^e Pierre Mathieu, cordonnier, « à raison d'un droit de 6 livres pour chaque 100 livres perçues. » — Contrats de mariage entre : noble Jean-Louis Caire et damoiselle Marguerite Pascalis; — Pierre Esmenjaud et Anne Faucou; — Gaspar Raine et Marie Manuel. — Testa-

ments : de sire Sperit Patac, apothicaire; — de sire Sperit Reynaud, marchand; — de Jeanne Gisles, veuve sire Louis Maurin; — de Marguerite Guiramand; — de M^e Louis Honoré, notaire, de Méolans, etc.

B. 175. (Registre.) — Petit in-folio, 459 feuillets, papier.

1660, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Convention entre le quartier de Saint-Pons, d'une part, et les particuliers des forestages : de *la Conchette*, des *Maisonnettes*, de *Salces-Hautes*, de *Salces-Basses*, de *Pras* et de *Miraval*, au sujet des frais du procès contre le prieur de N.-D. de Molanés, s'élevant à 3,007 livres 2 sols 11 deniers. — Quittances : de 1,060 livres pour la communauté de Revel; — de 120 écus pour le quartier du *Clods-de-Ville*, d'Allos. — Cession d'une créance de 120 livres, faite par les RR. PP. de la Doctrine chrétienne à M. Jean-Louis Toriny, préfet de Barcelonnette, « pour despens et vacations, en qualité de délégué de S. A., touchant le don gratuit de 200 pistoles fait au collège Saint-Maurice par le prince Maurice, de glorieuse mémoire, sur les biens de Pierre Audemar, d'Allos, confisqués pour l'homicide par lui commis sur Jean Audemar, son frère. » — Divisions et partages de biens entre : Jean Jean et Honoré Proal; — Gaspar Rayne et André André Cottolenc; — les héritiers de Domenge Caire. — Élection, par les paroissiens de N.-D. de Faucon, de 3 procureurs chargés « de restablir et mettre en état la confrérie du Saint-Esprit. » — Vente d'une terre sise à la montagne de *Croas*, en faveur de M^e Orcet Charpenel, notaire, du Chastelar. » — Contrats de mariage entre : sire Sperit Reynaud, marchand, et Suzanne Richaud; — M^e Pierre Bernard, notaire, et noble Anne Tiran; — Jean Fabre et Madeleine Gariel; — sire Pierre Grassy et Suzanne Gastinel; — Barthélemy Ollivier, de Saint-Martin, et Louise Jaubert; — Jacques Michel « et Jeanne, fille de M^e Sébastien Javelly, notaire, de Brezez; » — Pierre Isnardy, de Casal (Piémont), et Marguerite Gras; — Jean Caire et Marguerite Giloux; — sire Antoine Honoré, de Revel, et Marguerite Spitalier. — Testaments : de Marguerite Giniessse, veuve de Marc Baudoin, de Guillaumes; — de noble Antoine Berard, notaire et procureur; — de Charles Bellier; — de Marie Feutrier; — de Louis Ébrard; — d'Antoinette Graugnard; — de Guillaume Gastinel, etc.

B. 176. (Registre.) — Petit in-folio, 332 feuillets, papier.

1660, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente à l'encan, « dans la boutique du

greffe de la préfecture, » d'une maison saisie au requis des religieux du couvent Saint-Dominique. — Bail de tous les biens immeubles de la cure de Maurin, consenti à Pierre Garcin par son frère, messire Jean Garcin, prêtre et curé du dit lieu, moyennant une rente annuelle de 50 écus payable, moitié à la Toussaint, moitié à la fête de saint Pons (11 mai). — Quittance de 40 doubles d'or pour M^e Louis Jaubert, pelletier. — « Meyarie de 15 trenteniers d'average provençal » consentie par sire Jacques d'Engallin, fermier des droits seigneuriaux du lieu de Miramas (Provence), à sire Jean-Baptiste Jaubert, pour 5 ans et sous la condition que l'hivernage sera aux frais du bailleur, et l'estivage aux frais du fermier. — Divisions et partages de biens entre : Pierre Pons et Marc-Antoine Mottet; — Jean et Marc Jaubert; — James, Pons et Etienne Matheron; — Pierre Martin et Giraud Guicu. — Émancipation avec donation d'acquêts pour Honoré et Jean Matharon. — Contrats de mariage entre : Jean Chenssaur, de Selonnet, et Isabeau Beraud; — Jean Autric, maître cordonnier, de Revel, et Marguerite Ricard; — Antoine Maurin et Marguerite Ollivier. — Testaments : de Jean Ricaud; — d'Anne Davin, etc.

B. 177. (Registre.) — Petit in-folio, 322 feuillets, papier.

1661. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil général du quartier de Saint-Pons, tenu dans le palais de la préfecture, par devant M. Laurent de Caselettes, agrégé en l'université de Turin, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de Barcelonnette, contenant approbation des dépenses : 1,278 livres des donatifs dus à S. A. R. « et à M^{me} la princesse Marguerite de Savoie, à considération de son mariage; » 63 livres pour le don gratuit fait à don Antonio, gouverneur général du comté de Nice, etc. — Quittances : de 2 écus pour Antoine Geniez, de Guillaumes; — « de l'administration des deniers communaux de l'Ubac de Faucon, » pour sire Pierre Pascalis. — « Donation entre-vifs » de 5 pistoles faite à la confrérie des pénitents blancs par Catherine Suane, veuve de noble Barthélemy Tiran. — « Acte d'attitulation d'un tènement de biens situé à Embrun au quartier de *Saint-Eusèbe*, » en faveur de messire Pierre Manuel, clerc tonsuré. — Conseil « des hommes communiens et possédant biens soumis au dixme du prieuré de N.-D. de Faucon, » contenant homologation « de l'arrentement perpétuel aux habitants du quartier de Faucon, moyennant 85 doubles d'Italie payables tous les ans, des fruits et commodités décimaux perçus et recueillis par R. messire Jean-Antoine Reynaud, prieur commendataire, sur les lieux de Faucon, Jausiers et autres terres, depuis le ruisseau de

Goudeissart et l'autre ruisseau du vallon de Fours jusques aux terroirs du Chastelar et de Saint-Dalmas. » — Division de biens patrimoniaux entre Honoré et Louis Manuel. — Transaction entre les frères pénitents blancs de la chapelle N.-D. de Consolation et M^e Barthélemy Spitalier, avocat, au sujet « de l'andronne ou soit place et distance vuide entre la muraille du levant de la dite chapelle et la maison de M^e Spitalier. » — Contrats de mariage entre : François Léogier et Marguerite Motet; — Jacques Barthy, de Méolans, et Madeleine Proal; — M^e Laurent Fortoul, notaire et procureur, et damoiselle Suzanne Jaubert. — Testaments : de Jean-Antoine Veran, de Sospello (comté de Nice), geôlier des prisons de Barcelonnette; — de Pancrace Reynaud; — de sire Antoine Arnaud, marchand, etc.

B. 178. (Registre.) — Petit in-folio, 538 feuillets, papier.

1667, janvier-mai. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transaction entre sire Joseph Marquisio, de Dronier (marquisat de Saluces), « héritier universel du colonel Maurice Marquisio, son père, » d'une part, et la communauté de Barcelonnette, au sujet d'une somme de 4,000 livres due au dit feu Marquisio, « à raison du gouvernement de la Vallée en l'année 1643. » — « Obligation avec hypothèque » de 35 doubles d'or pour M^e Jean-Antoine Maurin, notaire, de Revel. — « Constitution de receveur général des gabelles des vallées de Barcelonnette et d'Asture-Supérieure donnée à sire Jean-Pierre Caire par sire Jean Richard, fermier général, avec 700 livres de gages à retenir chaque année sur les deniers de la recette, et à ce compris le louage du grenier et boutique nécessaires pour la débite du sel et le logement du sieur Jean Chauvet, contrôleur, qui seront à la charge du sieur Caire. » — Arrentement à M^e Philippe Tiran, de divers outils de maréchal savoir : « un grand soufflet double, ou soit *bauses* neuf, un enclume de fer, un *destroit* (travail), une bigorne, 2 marteaux de main, 2 estampes, 2 buttes et un *madre*, etc. », moyennant une rente annuelle de 8 livres, et avec condition de payer la détérioration des outils au dire d'experts, et la diminution du poids spécifié à raison de 6 soldis par livre. — « Reconnaissance, » en faveur du couvent Saint-Dominique, d'une rente de 5 livres sur une terre située au quartier de *Chanempouse*, lieu dit *à la Cas*. — « Dissolution et cancellation » du bail de la dime du prieuré de Molanés passé entre messire Charles Pascalis, protonotaire apostolique et prieur, et sire Honoré d'Amicis. — Quittances : de 420 livres donnée à M^e Honoré Bellon, notaire et secrétaire de la préfecture, par les RR. PP. Laurens Morel,

recteur, et Jacques Rességuier, syndic, religieux doctrinaires du collège de Barcelonnette; — de 3 doubles d'or, « pour la chapelle fondée, *au Planet* de Jausiers, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. » — Vente d'une terre au quartier de Chancelaye, lieu dit *le Champ des Huissents*, en faveur de sire Étienne Bremond, docteur en médecine, de Barcelonnette. — Division et partage des eaux « du rif de *Covers* et de celles qui rejaillissent des estancs et sources existants dans les biens de Pierre Ricaud, d'Uvernet, » entre ce dernier et les hoirs Gueimar et Faucou. — « Livrement de blé et de paille pour noble Jean-Louis Coste, à raison de 48 soldis le sestier de blé, et de 40 soldis le quintal de paille. » — Divisions de biens entre : Jamone Pellissier, veuve de Guillaume Gastinel et Madeleine Matharon, veuve de Philippe Gastinel; — les hoirs de Jean Maurel et François Jauffred. — Contrats de mariage entre : Jean-Baptiste Bernard et Jamone Ponce; — « capitaine » Charles Audifred et Madeleine Audifred; — sire Pierre-André Pascalis, maître chirurgien, et damoiselle Lucrèce Saurin; — Honoré Donadieu et Catherine Allemand; — Sébastien Goudet, de Revel, et Marthe Maurin; — Jean-Pierre Beraud et Louise Manuel; — Jean Chabrier et Marie Lions; — Jean Blanc et Anne Maurin. — Testaments : de James Maure; — d'Antoinette Colomb, veuve de sire Jean Cotholenq. — Codicille de noble Antoine Berard, notaire et procureur, etc.

B. 179. (Registre.) — Petit in-folio, 737 feuillets, papier.

1667, juin-septembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Concession, « pour les dévotes sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique, » d'une chapelle sous le vocable de Sainte-Catherine-de-Sienne, « posée dans l'église du couvent du cousté de l'évangile tirant vers la grand-porte. » — Obligations : de 40 pistoles pour la confrérie « du glorieux Saint-Yves; » — de 500 livres ducales, pour noble François de Bologne, notaire; — de 155 écus, « de 60 sols pièce, » pour M^e Pierre Paulet, notaire d'Allos; — Vente à noble César de Besson, procureur fiscal, d'un pré situé à la montagne de *Roynoue*, lieu dit *la Culate*. — Transactions entre : M^e Jean-Baptiste Fortolle et Jacques Audifredi, notaires à Jausiers, au sujet d'une créance de 300 ducats, de 5 florins pièce; — demoiselle Jeanne de Grassi et noble Antoine d'Allemand, au sujet de l'héritage de noble Jean d'Allemand; — Constans Fioret, de Magliole (Piémont), et sire Sébastien Barralier, marchand, de Barcelonnette, au sujet de l'héritage d'Isnard Jauffred. — Quittance de 700 écus, en faveur de noble Pierre Léaugier, « premier consul de Seyne, acceptant et

stipulant au nom de cette communauté. » — Actes de mise en possession : « de la judicature » de Barcelonnette, en faveur de M. Marc-Antoine Pascalis, docteur en droit; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, à Saint-Pons, pour messire Étienne Fabre, prêtre; — de la chapellenie Sainte-Élisabeth et de la Visitation, pour messire Jean Robert, prêtre et secondaire de l'église du Lauzet. — Divisions et partages de biens entre : Jean et Antoine Gastinel; — Pierre Paulet, notaire, à Allos et Paul, son frère; — damoiselle Jeanne Ailhaud, veuve de sire Jacques Grassy, notaire et procureur, et sire Pierre Grassy, son fils. — Donation de 5 pistoles par Antoinette Moutet « aux dévots pénitents de l'habit noir de Saint-Pons. » — Conseil général de la communauté de Barcelonnette, contenant : élection d'un porte-étendard; députation de délégués « pour la nomination du juge de l'année 1663, suivant les anciennes coutumes et privilèges. » — Contrats de mariage entre : Paul Auteman et Marie Gastinel; — Claude Allemand et Marguerite Dou; — François Dou et Marguerite Aye; — Pierre Thome, « du plan de Saint-Ours, au terroir de Meyronnes, » et Susanne Charpenel, du Chastelar; — sire Antoine Aubert, marchand, de Jausiers, et noble Anne-Marie Caire; — Jacques Gensour et Jeanne Richaud; — Jean Mati et Marthe Lyons. — Testaments : de Louis Gariel d'Allos; — de demoiselle Anne Lyons, femme de M^e Nicolas Honoré, insinuateur de Meyronnes; — de R. messire Étienne Fabre, prêtre et secondaire de l'église de Saint-Pons; — de Catherine Bonenfant, du Lauzet; — de M^e Jacques Grassy, notaire et procureur; — de M^e Louis Honorat, notaire, de Méolans; — de noble Joseph Tiran, etc.

B. 180. (Registre.) — Petit in-folio, 244 feuillets, papier.

1663, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente de la montagne d'*Autapia*, sise dans le terroir d'Allos, faite en faveur de noble Jacques Pascalis, notaire, moyennant 500 écus d'or, « par illustre seigneur don Carlo-Tomaso Avogadro, comte de Lozzolo, chevalier de la sacrée religion des Saints-Maurice et Lazare, commandeur de la commanderie de Saint-Pierre d'Allos, agissant au nom du conseil de la dite religion » (texte italien); — teneur de la délégation donnée à don Avogadro par les membres du conseil : don Germano Gran, don Pietro Broglia, don Tomaso Fefer, trésorier général, don Ignacio Carrocio, chancelier. — Concession d'une chapelle sous le vocable de Saint-Sébastien et de Sainte-Catherine martyre, dans l'église du couvent Saint-Dominique, « la dernière du côté de l'évangile tirant vers la grand-porte, à main gauche, » en faveur de sire

Sébastien Imbert, marchand, « pour y faire construire une tombe avec ses armes et y ensevelir luy et tous ses successeurs. » — Mise en possession de la chapellenie de Saint-Joseph et de Saint-Charles-Borromée, pour messire André Maurin, prêtre, de Revel. — Donation de 100 livres, en faveur de la chapelle Saint-Pierre, par noble Jean-Pierre Caire, « qui avait réédifié et restauré la dite chapelle, jadis bruslée et détruite par le marquis d'Uxelles, l'ayant aussi emmeublée et ornée d'un beau tableau avec retable et d'un devant d'autel. » — « Résolution de comptes » entre sire Louis Teissier et Antoine Faudon, « fermiers sublocateurs de la gabelle du sel au banc de Vinay. » — Divisions et partages de biens entre : Jean et Paul Riccaud; — Barthélemy et Jean Maurel. — Contrats de mariage entre : noble Pierre Berard, notaire et procureur, et damoiselle Isabeau Besson; — Antoine Signoret et Sperite Bouvet; — M^e Claude Brun, cordonnier, et Isabelle Graugnard; — Bastien Juan et Marguerite Maurel. — Testaments : de sire Gaspard Allard; — de noble Jean-Pierre Caire, notaire et procureur, etc.

B. 181. (Registre.) — Petit in-folio, 615 feuillets, papier.

1663, janvier-septembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transaction entre sire Charles Bovis, procureur et agent de M. Jean Richard, « gabelier du comté de Barcelonne, » et Pierre Laugier, marchand, au sujet d'une créance de 5,000 livres ducates. — Echanges de bâtiments, terres et prés entre : Claude Vinatier et Claude Léautier; — messire Pierre Allemand, curé de Théoles, et François Derbés. — Ventes : d'une terre « de 10 cesteirées, mesure de cadastre, » en faveur de noble Honoré d'Amicis, moyennant « 24 pistoles effectives et mittadières d'Espagne et d'Italie; » — d'un jardin situé dans l'enclos de Barcelonnette, pour noble Jean-Louis Coste; — « du droit d'usage de l'eau, pendant 7 heures de jour, pour l'arrosage d'une terre située à Revel, lieu dit *l'Ubac*, » en faveur de messire Etienne Chauvet, prêtre et curé de Revel. — Quittances : de 235 écus donnée à Jean Rivier, de Maurin, par M^e Jean Chauvet, receveur des sels à Saint-Pol; — de 215 ducats donnée à M^e Louis Piny, notaire, d'Allos, par M^e Etienne Bertholin, docteur en droit, agissant en qualité d'agent de M^{me} Léonore-Charlotte-Christine Madrusse, marquise de Lenoncour. — Donation « à l'Hostel-Dieu » de Barcelonnette, par Sébastien Bosse, de la Bréole, « de tous les droits, noms et actions qu'il a, tant en Dauphiné qu'en Provence, sur l'héritage de Françoise Bosse, sa tante. » — Divisions et partages de biens entre : Honoré et Pierre Guérin; — Antoine et Jacques Richaud; —

Isabelle Allard, femme de noble Jean de Bologne, et Marie Allard, femme de sire Jean-Pierre Teissier ; — Jean et Martin Esmenjaud, d'une part, et Heyricy Gillou et Marie Jaubert, sa femme ; — Antoine et Bastien Manuel. — Procuration des RR. PP. François Demetria, recteur, Jacques Rességuier, clavaire, Pol Richaud, syndic, et Jean Tourtoureau, religieux de la Doctrine chrétienne, au sieur capitaine Honoré Gray, du Vilarde-Bueilh (comté de Nice), « pour recevoir du sieur Jean-François Deorestis, jadis préfet de Barcelonnette, 50 rups (poids d'environ 20 livres) d'huile bonne et reçoitable. » — Élection du prieur de la confrérie Saint-Jean-Baptiste, de Barcelonnette. — Quittance mutuelle, entre les religieux de Saint-Dominique et les héritiers de noble Antoine Berard, contenant fondation « d'une messe basse de morts, tous les mois et perpétuellement, à l'autel du Saint-Rosaire, en suffrage de l'âme du dit noble Berard. » — Contrats de mariage entre : Mathieu Stubeirenc, des Salettes (Dauphiné), et Anne Bouvet ; — Jacques André, de Maurin, et Marguerite Bernard ; — Pierre Donadieu et Marie Marco ; — Jean Balp et Marguerite Jaubert ; — Jean-Pierre Marcelle et Madeleine Borel ; — Jean Tron, cordonnier, du Lauzet, et Suzanne Marco. — Testaments : de Claude Aye ; — de Jean Fortoul ; — de Grégoire Charpenel, du Chastellar ; — de damoiselle Catherine Jaubert ; — de Benoît Fabre, de Tournoux, etc.

B. 182. (Registre.) — Petit in-folio, 323 feuillets, papier.

1663, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration « des confrères pénitents de la Miséricorde, de Saint-Pons, » à Jean Bouvet et à Honoré Ugues pour emprunter 30 pistoles destinées « à l'établissement d'une chapelle où ils puissent chanter leur office et faire les autres fonctions portées par leurs statuts. » — Émancipation de sire Jean-Baptiste Beraud, « en présence de M. Jean d'Amicis, docteur en droit, juge ordinaire de la ville et vicariat de Barcelonnette. » — Obligation : de 400 écus en faveur de sire Jean-Baptiste Jaubert par sire Honoré Pioulle, consul de Montclar, agissant au nom de cette communauté ; — de 20 pistoles pour noble Antoine de Besson. — Vente d'une terre située à la Foux, lieu dit *les Faisses*, au profit de messire Jean Baylon, prêtre, de Tourrétes (Comté de Nice). — Divisions de biens entre : les filles de Jean Jauffred, de Fours ; — Antoine et Jean Gastinel. — Quittances : de « 10 pistoles effectives, qui font 137 livres 1/2, » en faveur de sire Antoine Caire par M^e Étienne Sauva et Guillem Ébrard, recteur et vice-recteur modernes de la compagnie des pénitents blancs ; »

de 4 pistole pour messire Lazare Chalvet, prêtre bénéficiaire de l'église paroissiale de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : Michel Blenc, des Salettes (Dauphiné), et Madeleine Bouvet ; — Honoré Spitalier, de Meironnes, et Marguerite Maurel ; — Louis Meisseret, des Orres, et Marie Signoret ; — Antoine Baume et Jeanne Jauffred ; — Jean Trotabas, de Beauveser, et Lucrece Jaubert ; — André Tavan, de Saint-Vincent, et Isabelle Beraud. — Testaments : de Jeanne Baume ; — de Jeanne Girard, de Colmars ; — de sire Sperit Lions ; — de Sébastienne Vinatier, etc.

B. 183. (Registre.) — Petit in-folio, 343 feuillets, papier.

1664. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Fondation d'une chapelle sous le vocable de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, par les particuliers des forestages de la Gardette et de Salce-Basse. — Actes d'émancipation : pour Marie Roubaud, veuve de Jean Esmenjaud ; — pour sire Pierre Jaubert. — Quittances : de 810 écus, en faveur de la communauté de Revel, par Jeanne Maurin, veuve de noble Jean de Faucon ; — de 112 doubles d'or pour M^e Jean-Baptiste Fortoly, notaire, de Jausiers ; — de 215 écus pour M^e Martin Amavet, consul du Lauzet, « paient des deniers de cette communauté. » — Ventes : à Charles Bellier, « de 1 quintal et 10 livres de fer travaillé, à raison de 4 sols la livre, et de 44 livres d'acier, à raison de 9 sols la livre ; » — d'une terre avec bois, au lieu dit *le Clot-de-Vinier*, en faveur de Jean Eissautier, de Faucon. — Obligations : de 50 pistoles par messire Jean Cottier, curé du Chastellar, en faveur de sire Jean Pascalis ; — de 44 doubles d'or, en faveur de M^e Pierre-Jacques Jaubert, « secrétaire-insinuateur ; » — de 20 pistoles pour sire François Calandre, de Guillestre (Dauphiné). — « Cens annuel et perpétuel » de 3 pistoles d'Espagne 6 livres et 12 sols, en faveur des RR. PP. Claude Lagier et Pol Richaud, recteurs du collège de Barcelonnette. — Prises de possession : de la chapellenie Saint-Barthélemy, à Fours, par messire Antoine Maurel, cleric ; — de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste, à Fours, en faveur de R. messire Jean-Louis Sicard, docteur en théologie, prêtre et curé du dit lieu. — « Accord et communion » entre M^e Jean-Antoine Maurin, notaire, et les hoirs de Pierre Bœuf, pour l'héritage de Catherine Gaudemar. — Convention entre Jacques Lauzanne, sergent royal, de Curbans (Provence), et Sperit Leautier, au sujet de l'héritage de Jeanne Beraud. — « Compartement » des eaux du torrent de *Jumette* entre divers particuliers des forestages de *Clot-Meyran*, *Guérins*, *Ayres* et *Bruns*. — Division et partage de biens patrimoniaux entre les hoirs de Jérôme

Ripert. — Contrats de mariage entre : Honoré Berlhie et Marguerite Berlhie; — Jean-Baptiste Maurin et damoiselle Anne Magnaud; — Jean Roux et Isabelle Reynaud; — sire Antoine Pascalis et Marie Manuel. — Codicille de noble Madeleine de Bologne. — Testaments : de M^e Sperit Laugier, cordonnier; — de sire Honoré Fortoul et d'Isabelle Laugier, sa femme; — de Marguerite Donadieu; — de Jeanne Barrette, etc.

B. 184. (Registre) — Petit in-folio, 308 feuillets, papier.

1665. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Imposition d'une taille de 16 soldis par sol de livre » sur tous les paroissiens de Fours pour les frais des procès qu'ils ont, par-devant l'official forain et en cour de Rome, contre messire Antoine Maurel, prêtre, touchant la possession de la terre de *Pissecham*, et contre messire Sébastien Maurel, prêtre et secondaire du dit lieu, au sujet de sa résidence. — Transaction entre sire Jean-Pierre Caire, recteur de l'hôpital de Barcelonnette, et les hoirs de Pierre Suau, marchand, au sujet d'un legs de 40 écus. — Émancipation de M^e Jean Leaugier, cordonnier, par-devant M^e François Magnaudy, docteur en droit, lieutenant de « M. Honoré Zucca, agrégé en l'université de Nice, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de Barcelonne. » — Quittances : de 85 pistoles pour Jean Chansaur, de « Cellonet » (Provence); — de 80 livres, par Jacques Meulan, des Orres, à R. messire Barthélemy Audiffred, prêtre, son oncle maternel; — de 400 pistoles d'or pour le quartier Adroit-de-Faucon. — Divisions et partages de biens patrimoniaux entre : Jean et Jean-Pierre Balp; — Sperit Graugnard et Laurent Goin. — Constitution de patrimoine clérical pour Pierre Jaubert. — Contrats de mariage entre : noble Charles Tiran et damoiselle Sperite Masse; — Antoine Gastini, de Brèzes, et Anne Manuel; — Claude Allard, de Vançon (Dauphiné), et Madeleine Graugnard; — Étienne Allemand et Honorade Pons; — Louis Bernard et Madeleine Esmenjaud; — sire François Imbert, de Saint-Paul, et damoiselle Isabeau Barralier. — Testaments : de Jacques Dou; — de Martin Rippert; — de Louis Pons; — de Pierre Mathieu, etc.

B. 185. (Registre) — Petit in-folio, 600 feuillets, papier.

1666. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Bail « des biens immeubles et prédiaux » du prieuré de Faucon, consenti par messire Jean-Antoine Reynaud, prieur, à M^e Christophe Reynaud, avocat, pendant un an et moyennant 20 pistoles d'or. — Ventes : d'une pièce de terre située à Faucon, lieu dit *Dessous-la-*

Belière, pour demoiselle Jeanne Maurin et noble Joseph Tiran; — d'une terre à Thuiles, lieu dit *Clot Bellarot*, en faveur d'Henri Davin; — d'un jardin « situé au-dessus de ceste ville de Barcelonne » en faveur du couvent des Frères-Prêcheurs; — « d'une place de moulin dirupt, bellièrre, jet et sortie d'icelle, au Chastellaret, avec les droits d'eau et autres appartenances, » en faveur de Barthélemy de Faucon. — Procurations : de sire Louis Teissier, « fermier des droits du tabellionat dans le comté de Nice, » à M^e Louis Tholosan, notaire d'Entranes, « à l'effet de percevoir les dits droits chez les notaires et les particuliers » (texte italien); — des habitants de Théoules (Thuiles) à M^e Vincent Gastinel, notaire, pour les représenter dans le procès qu'ils soutiennent au tribunal de la préfecture contre sire Pierre Pascalis. — Quittances : « de 400 francs, de 20 sols le chacun, » pour noble Jacques Audiffredy, notaire à Jausiers. — De 2,000 écus pour la communauté de Montclar. — Divisions de biens entre : Antoine et Sperit Berlhie; — les hoirs de Barthélemy Leautaud; — Jean Eyssautier et Suzanne Tron, mariés, d'une part, et Marguerite Tron; — Barthélemy Jauffred et Sperite Merchéier; — les hoirs de Louis Gueimar; — les héritiers de messire Pierre Lèbre, prêtre et secondaire de Barcelonnette. — Obligations : de 60 écus pour M^e Pierre-André Pascalis, chirurgien; — de 20 doubles d'or en faveur de M^e Loys Jaubert, gantier à Barcelonnette. — Tansactions entre : M^e François Magnaudy, avocat, et sire Étienne Jaubert, au sujet d'une créance de 700 écus; — sire Sébastien Proal, marchand, résidant à Arles, et les hoirs de Nicolas Proal, au sujet d'une créance de 325 florins. — Conseils des quartiers de Barcelonnette contenant : « quittance, à sire Jacques Colomby, trésorier de Saint-Pons, des clostures et marginatures tant du chargement que du deschargement de ses comptes et du reliquat d'iceux s'élevant à 664 livres; » approbation des dépenses : 4,562 livres dues à noble Jean Caire, notaire et procureur, d'après la liquidation faite par M^{es} Bochio et Costa, liquidateurs, de Nice, » etc.; règlement des frais d'expertises dus à M. Peyrani, sénateur et à M^{es} Léandre Ferrer et Jacques Blanqui, avocats, de Nice, dans le procès soutenu par le quartier de Faucon contre le capitaine Pierre Desdier et sire Antoine Pascalis. — Achat, par messire Étienne Fabry, prêtre, recteur des pénitents de la Miséricorde de Saint-Pons, « de 8 cannes de terres pour édifier la chapelle de la dite compagnie. » — Contrats de mariage entre : Michel Remusat, du Lauzet, et Marguerite Gastinel; — noble Antoine de Besson et Lucrèce Gueimar; — noble Bonaventure de Davin, « seigneur de Beaujeu en Dauphiné, » et demoiselle Catin Jaubert; — Thonon Bourtin, de l'Argentière

(vallée d'Asture), et Catherine Girard; — Honoré Caire et Jeanne Berbeier; — Sperit Fabre, du Lauzet, et Honnoraye Pons. — Testaments : de Sébastienne Vina-tier; — de Jacques Tron, de Méolans; — de Pierre Riccaud; — de sire Jean Jaubert, etc.

B. 186. (Registre.) — Petit in folio, 826 feuillets, papier.

1668. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession d'une créance de 225 livres, en faveur de M^e Ourcet Charpenel, notaire du Chastellar. — Bail de tous les biens immeubles légués à la confrérie du Saint-Esprit de Fours par Sébastien Leutaud, consenti à Pierre Leutaud, pendant 20 ans moyennant une rente annuelle de 42 setiers de blé. — « Emphytéose ou soit location perpétuelle » d'une terre à Jausiers, lieu dit *Lou Planet*, consentie à sire Jean-Baptiste Teissier, moyennant une rente annuelle de 4 écu d'or, par R. messire Pierre de Barras, chanoine en la cathédrale de Digne, recteur des chapellenies N.-D., Saint-Laurent et Saint-Jacques, de Jausiers. — Quittances : de 530 écus par sire Antoine Pascalis, bourgeois de Barcelonnette, à la communauté de Méolans; — de 64 doubles d'Espagne pour David et Joseph Fortoul, marchands, de Turin; — de 430 livres ducales en faveur de sire Antoine Caire par les RR. PP. François de Maria, recteur, Jacques Rességuier, clavaire, Paul Richaud, syndic, religieux de la doctrine chrétienne; — de 2 pistoles pour messire Pierre Rebatlu, curé de Faucon. — Ventes : d'une terre au terroir de Laverq, lieu dit *aux Cantorets*, en faveur de Pierre Milles; — d'une terre au quartier de Saint-Laurent, pour messire Barthélemy Derbèsy, curé du Lauzet; — d'un passage d'eau sur la terre dite *lou Malser*, au forestage du *Vivier*, en faveur des particuliers des *Mas* et des *Gastinels*; — de 2 mulets, au prix de 9 doubles 1/2 d'or, en faveur de Pierre Reynaud. — « Acte de microît ou meyarie d'un troupeau de bestes d'average : agneaux, brebis, esparradouns (sonnaillers), beliers et menons, » consenti pour 8 ans, par Baptiste Gille à sire Louis Clariond, « avec pache que ne se lévera aucune bête pendant tout le temps du microît, et qu'à la fin l'augment se partagera entre les parties. » — Divisions et partages de biens entre : Nicolas et Sperit Lions, de Bouzoulières; — Pierre Etienne et Jean Girard; — Pierre et François Goin; — Jean et Barthélemy Chabrand, de Fours; — Barthélemy et Jean-Antoine Pellissier, des Agneliers; — Honoré et Jean-Louis Arnaud, de Chancelaye. — Obligations : « de 34 pistoles d'or valant 44 francs Roy pièce, » pour R. messire Jean-Louis Siccard, docteur en théologie, curé de Fours; — de 400 francs pour messire Sébastien Isoard, prêtre, de Meyronnes. —

Conseils des quartiers de Barcelonnette tenus par-devant M. Horace de Provane, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de la ville et vicarie, contenant : nomination de délégués « pour retirer le grand livre du conseil et toutes les escriptures des personnes vers lesquelles se treuvent, et les mettre dans la garde-robe que les consuls ont fait faire et qui sera reposée dans le couvent de la doctrine chrétienne avec 3 clefs, 2 pour les consuls et 1 pour le trésorier; » impositions de tailles pour les donatifs dus à S. A. R. et à S. Ex. don Antoine de Savoie, s'élevant à 2,284 livres par quartier, etc. — Exposition et réquisition faite à M. François Magnaudi, lieutenant du gouverneur de Barcelonnette, par Madeleine Ébrard disant : « que depuis 3 ans, son mary, Jean Brun, s'en est allé aux isles de Corse et de Sardaigne, la laissant chargée d'une nombreuse famille sans luy avoir mandé aucune chose pour sa nourriture, en sorte qu'elle se trouve en danger de vie si elle n'est autorisée à emprunter de l'argent sur les biens de son mary. » — Acte d'association entre Antoine et Louis Gastinel, frères; « au moyen duquel ils ont mis et incorporé ensemble tous leurs biens, droits et actions, à la réserve des biens dotaux de leurs femmes. » — Transactions entre : Barthélemy Isnardy et divers habitants d'Entraunes, au sujet de la possession « d'un tènement de terre de 24 cesteirces, appelé *Pra long*. » — Contrats de mariage entre : Jean-Marie Capo, de San-Remo (Piémont), et Anne Hugues; — Jean-Louis Peiron et Marguerite Beraud; — Benoît Graugnard et Jeanne Marchand; — Pierre Pascalis, d'Allos, et Marie Honorat; — sire Jean-Jacques Teissier, de Jausiers, et damoiselle Margouton Jaubert; — Jean-Louis Jaubert et Isabelle Beraud. — Testaments : de Siméon Maurin; — de Lucie Garnier; — de sire Laurent Jaubert; — de noble Jean-Louis Tiran; — de Jeanne Ollivier; de sire Jean Manuel, etc.

B. 187. (Registre.) — Petit in-folio, 640 feuillets, papier.

1669, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte de prix fait, par lequel André Girard, moyennant 300 livres, « se soubmet de fonder et construire, au bout du peyra où passe la rivière d'Ubaye, une charge neuve de la longueur de 20 cannes, avec la pente proportionnée. » — Compromis entre R. messire Jean-Louis Sicard, curé de Fours, et messire Jean-Jacques Pautrier, sous-diacre, au sujet de la possession de la cure de Jausiers, concédée à messire Sicard par M. Antoine Lambert, vicaire et official général de l'archevêché d'Embrun, et à messire Pautrier par Mgr le vice-légat d'Avignon : « les parties constituent pour leur procureur général et spécial M^e François de Tacle,

avocat et expéditionnaire en Cour de Rome. » — Transaction et accord entre M^e Jean Bellier et M^e Jacques Jaume, « tous deux mareschaux, de Faucon, » au sujet du procès intenté par Bellier contre Jaume pour l'avoir blessé d'un coup de couteau : le plaignant renonce « à tous frais, despens et intérêts civils, moyennant 12 doubles d'or. » — Divisions et partages de biens entre : les hoirs de Louis Léautaud; — Honoré et Jullian Maurel; — Jean-Jacques et Sperit Ébrard; — les hoirs de Jean Chabrier; — Jean et Antoine Graugnard; — Etienne et Jacques Aubert; — Martin et Philippe Richaud; — Jean et Pierre Maure. — Émancipations : de Vincent et Marguerite du Bellan; — de sire Jean-Louis Mathieu. — « Inventaire légal des biens et effets de sire Jacques Beraud. » — Mise en possession du prieuré de N.-D. de Faucon en faveur de messire Cesare Romagnagno, de Chiari (Piémont); — lettres de provision du dit bénéfice concédées à messire Romagnagno par R. messire Jean-Baptiste Canis, vicaire général de Mgr Michaële Beïamo, archevêque de Turin (texte latin). — Procuration des particuliers « soumis à la dime du prieuré de Faucon, » à sire Antoine Pascalis et à sire Antoine Pautrier, pour solliciter du prier la diminution de cette imposition, « attendu les fallances de récolte, grêles, débordements et autres accidents arrivés aux possédant biens. » — Obligation de 400 livres consentie par Jean Arthaud et André Henric, de Colmars, à sire Pierre Jaubert. — Vente, à François Esmenjaud, moyennant 200 pistoles d'or, « de tous les bastiments, terres, preys, hermas et ribbes que le couvent de Saint-Dominique possède au forestage de la Lauze. » — Contrats de mariage entre : Melchior Guisillot, de Digne, et Catherine Tiran; — Laurens Léotier et Marie Robaud; — Mathieu Allart, de Vançon, et Marie Graugnard; — Louis Bellier et damoiselle Marguerite Reinaud; — noble Pierre Tirani et damoiselle Anne Pinoncelli, de Larche; — sire François Richaud et damoiselle Marie Pascalis; — Antoine Cuchard, « de la vallée de Maïre, » et Marguerite Hugues; — M^e Sperit Jauffred, maréchal, et Catherine Richaud. — Testaments : de Jean-Louis Donadiou; — d'Esprit Garnier; — de Catherine Gensour; — d'Esperite Baume; — de Madeleine Patac, etc.

B. 188. (Registre.) — Petit in-folio, 599 feuillets, papier.

1669, juin-septembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transactions : entre « RR. messires Jean-Pierre et Étienne Donadiou, prêtres, chanoines prébendés de N.-D. d'Embrun, » d'une part, et sire Louis Teissier, au sujet d'une créance de 6,750 livres léguée aux susdits chanoines par messire Pierre Desdier, leur oncle; —

entre le sieur Mathieu Jacques, insinuateur de Meyronnes, « et damoiselle Marie, sa sœur, veuve de M^e Claude Maurel, docteur médecin, » touchant les droits dotaux de celle-ci s'élevant à 250 pistoles d'or; — entre les RR. PP. du collège Saint-Maurice et le R. P. François Auzias, supérieur général de l'ordre de la doctrine chrétienne, d'une part, et M^e Étienne Grassy, notaire et procureur, « pour raison de la mutation et changement du canal et béalage de l'eau, découlant tout le long de la ville et aboutissant à la basse-cour et jardin du sieur Grassy, qui devra être éloigné de 8 pans francs de la muraille maîtresse du collège. » — Ventes : pour sire Charles Graugnard, moyennant 4 doubles d'or, « du passage qui se trouve entre sa maison et celle de noble Charles Tiran, du côté du couchant; » — d'une terre située au-dessus de la ville, lieu dit *Aquo d'Isac*, en faveur de Jean Porta, de Mondovi; — d'une terre au forestage de *Bouchet-Obscur*, lieu dit *les Fonxes* en faveur de Jean-Baptiste Plésent, du Chastelar; — à M^e Jacques Beraud, apothicaire, moyennant 2,914 livres, « d'un fonds de boutique : drogues, épiceries, meubles et crédits descriptes dans le livre-maître d'icelle. » — « Location perpétuelle » d'un pré de 10 septérées dépendant de la chapellenie du Saint-Esprit, de Faucon, consenti par R. messire Antoine Desdier, recteur, à sire Louis Teissier, moyennant une rente annuelle de 9 écus. — Émancipation et donation d'acquêts pour sire Jean Laugier, marchand droguiste, de Turin. — « Dissolution, » par le R. P. André Alphant, prier, de l'acte d'emphytéose des biens possédés par le couvent Saint-Dominique au lieu dit *les Fruches*, consenti, en 1666, à Pierre Phelopin, du forestage de Saint-Flavi. — « Rétrocession » d'une somme de 54 doubles d'or en faveur de M^e Jean Braman, notaire à Saint-Pol. — Exposition et réquisition d'Isabelle Bourel, pour obtenir un curateur chargé d'administrer les biens de Mathieu Guérin, son mari, « aliéné d'esprit depuis un an, extravagant et allié. » — Divisions et partages de biens entre : Pierre et Antoine Pelloutier; — Guillem et Honoré Gastinel; — Pierre Seignoret et Pierre Bonnet; — Pierre et Étienne Graugnard. — Acte de nomination du prier et « des bailes » de la confrérie du Saint-Esprit, de Théoles. — Obligation de 55 écus pour sire Jean-Baptiste Blanc, de Revel. — « Paches et conventions mutelles » entre sire Pierre Jaubert et Charles Beraud, touchant la hauteur du faitage, « ou soit *calaman* » du toit de la maison du dit Beraud. — Conseil du quartier de Saint-Pons contenant approbation des dépenses : « 105 livres au sieur collatéral et préfet pour 4 quartons de ses *stipendis* et soldats de Justice; » « 25 cestiers bled mitadier pour le curé de la paroissielle; » 37 livres aux conseillers et

défenseurs du quartier pour leurs gages ordinaires; 48 livres à M^e Pierre-Jacques Jaubert, « procureur et archivair » du quartier; 22 pistoles pour la pension du prieur commandataire de N.-D. de Molanès, etc. — Contrats de mariage entre : noble Jean-Antoine de Besson, procureur fiscal, et noble Anne Caire; — Jean-Jacques Riccard et Isabeau Gastinel; — sire Jean Feraud, de Jausiers, et damoiselle Jeanne Beraud; — Jean-Baptiste-Daniel Charret, « du Puy en la vallée de *Prageala* (Dauphiné), » et Marguerite Ronat; — Jacques Jourdanenc, « de Vignolo, mandement de Cony, » et Marie Lions; — sire Sperit Beraud et Marie Maurcl. — Testaments : de Thonnette Fabre; — de noble Sperit Caire, notaire et procureur; — de Pierre Arnaud, d'Uvernet; — d'Antoine Lions, de Guillaumes; — d'Étienne Imbert, de Saint-Pol, etc.

B. 189. (Registre.) — Petit in-folio, 423 feuillets, papier.

1669, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation « de 401 francs, monnaie sardine, » en faveur de messire Antoine Sicard, prêtre. — Émancipation de M^e Jean Jaubert, notaire. — Procura-tion de M. Honoré Zucca, ancien préfet de Barcelonnette, à M^e Pierre Bernard, notaire, « pour exiger des communautés et particuliers de la vicarie, tout ce qui peut lui être deub de sportules, sentences, ordonnances, vacations et émoluments de son office de préfet. » — Quittances : de 79 écus, en faveur de M^e Louis Bouteille, « bastier, » d'Embrun; — de 12 pistoles pour R. F. Louis Lions, syndic et économiste du couvent de Saint-Dominique; — de 50 pistoles d'or pour messire Jean Cottier, curé du Chastelar. — « Assensement » à sire Sébastien Donadiou, marchand, de Turin, de la secrétaire civile et criminelle de la judicature de Barcelonnette et de tous ses revenus : « amendes, péages, leydes, trezains, lods et de tous autres droits, ceux d'alberge et de cavalcade exceptés, » moyennant une rente annuelle de 204 écus d'or (texte italien). — Transaction entre R. messire Jean Reynaud, curé de Barcelonnette, et sire Sperit, son frère, au sujet de l'héritage d'Anne Beraud, leur mère. — Ventes : d'une partie de la montagne dite *la Sestrière*, terroir d'Allos, faite moyennant 380 écus, par sire Guillaume Lions à sire Jean-Ange Pascalis, notaire et procureur, son beau-frère; — d'une maison sise à Barcelonnette, en faveur de M^e Laurens Amely, notaire, d'Allos. — Transport d'une créance de 155 écus, consenti par M^e Louis Séraphin, notaire ducal à Entraunes, au profit d'Antoine Baudoin. — Partage de biens entre Thomas et Esprit Sicard. — Association de biens entre Jean-Louis, Honoré et Jean Jaubert. — Contrats de mariage

entre : Pierre Hermelin, de Laverç, et Suzanne Maurin; — M^e Louis, notaire à Revel, et Marie Reinaud; — sire Jean-Pierre Teissier et Catherine Jaubert; — Mathieu Ponte, du Pont-Saint-Esprit « diocèse d'Uzès, habité en la cité de Marseille, » et Lucrece Lauzanne; — Mathieu Faucou et Marie Brun. — Testaments : d'Esperite Roubaud, femme de M^e Claude Honoré, notaire; — de M^e Jean Berlie, cordonnier; — de Pierre Matti; — de Jean Martin, de Saint-Dalmas-le-Sauvage; — de M^e Nicolas Honoré, insinuateur de Méolans, etc.

B. 190. (Registre.) — Petit in-folio, 586 feuillets, papier.

1670. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de déclaration » par lequel M^e Jean-Ange Pascalis, notaire d'Allos, « a déclaré et déclare que l'achept de preys, gastailles, et d'une partie de la montagne de *Poussandriou*, qu'il fit de M^e Jean Remusat, docteur médecin de Seyne, ce feust pour et au nom de noble César de Besson, procureur fiscal, son beau-frère. » — Transaction entre sires François et Jean de Vars, au sujet de la donation faite à ce dernier, « en contemplation de ses nopces avec Marguerite Conte, de Saint-Damien en la vallée de Maïre. » — Quittances : de 50 pistoles pour M^e Honoré Bellon, notaire; — de 136 doubles d'or pour sire Jacques Gravier, bourgeois de Colmars. — « Concordat fait et passé entre RR. messires Antoine Imbert et Sébastien de Vars, prêtres de Saint-Paul, » au sujet de la possession de la cure de Maurin. — « Constitution d'une cense annuelle et perpétuelle de 30 livres pour la chapellenie des saints Joseph et Charles-Borromée de Faucon. » — Divisions et partages de biens entre : Jean et Honoré Bellon; — Jean Donadiou et Jeanne Gisle; — les héritiers de François Martin; — Honoré, Laurent et Sperit Léautier. — Conseil général du quartier de Faucon, « tenu dans la galerie de la maison de M^e Honoré Graugnard et pardevant illustre François de Lascaris, seigneur du Castelar, des comtes de Vintimille, conseiller, sénateur et préfet de Barcelonne, » contenant : audition et approbation des comptes de M^e Charles Berlie, trésorier, « avec quittance de la somme de 388 livres 19 sols dont il était resté reliquateur, » etc. — Contrats de mariage entre : sire Joseph Grassi, et Marguerite Michel; — Pierre Chansaur, de Selonnet, et Anne-Marie Eissautier; — sire Jean Pascalis et demoiselle Isabeau Allemand; — Honoré Bertrand, de Peiresc, et Marie Peone; — M^e Antoine Caire, tailleur, et Isabelle Michel. — Testaments : de R. messire Antoine Tirany, protonotaire apostolique, vicaire officiel forain de Mgr d'Embrun; — de noble Charles Tiran; — de damoiselle Jeanne de Grassy, veuve de noble Jean

d'Allemand; — de noble Anne de Besson; — de sire Pierre Patac, marchand; — de sire Pierre Michel, etc.

B. 191. (Registre.) — Petit in-folio, 524 feuillets, papier.

1671. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cens annuel et perpétuel de 5 écus pour M^e François Magnaudy, avocat fiscal et patrimonial. — Nomination de procureurs spéciaux par les particuliers des forestages de Théoles, la Maure, Uvernet, Molanés, le Plan et Pra-Sobeiran, « désirant régler la cottité de leurs livres cadastrales, et éviter tous frais et despens résultant du désordre de la conduite des affaires du quartier de Saint-Pons et de la difficulté des assemblées. » — Émancipation de noble Marie de Besson. — Ventes : d'un pré situé à la montagne de *Fouillouse*, dit *Prad Luier*, en faveur de M^e Jean Ricoul, notaire à Saint-Pol; — d'une pension annuelle de 75 écus sur la communauté de Seyne, consentie, moyennant 4,500 écus, à sire Jacques Audiffred, par les sieurs Jean Remusat, docteur médecin, et Antoine Jaubert, bourgeois, agissant comme procureurs généraux de la dite ville; — d'un pré dit *Pra de Goin*, en faveur de sire Gaspard Rayne. — Divisions et partages de biens entre: Honoré et Jean Riccaud; — Jacques et Jean Buffe; Barthélemy, Madeleine et Marie Arnaud, d'une part, et Louise Merchey; — les hoirs de Barthélemy Merchey; — Sperit et Jean Léautaud; — Sperit et Pierre Rippert. — Quittance de 4,500 écus donnée à la communauté de Seyne par noble Jean-Pierre Caire, bourgeois de Barcelonnette. — Conseils des quartiers de Barcelonnette, contenant : emprunt, par le quartier de Saint-Pons, de 300 pistoles au 4 0/0 « pour payer les crédits des créanciers qui exigent la cote de 6 0/0; » nomination, par le dit quartier, d'une commission composée d'un député pour chaque forestage, « laquelle aura pouvoir et charge de s'assembler, de donner l'exaction des tailles, d'en régler les paiements, et aussi de mettre fin aux abus intolérables qui, dès quelque temps, se sont introduits, » notamment : « de faire, le jour de l'élection des nouveaux officiers, d'excessives dépenses vulgairement appelées *tapo*, au détriment du quartier; » « qualités sous lesquelles les communiers du quartier de Faucon veulent bailler l'exaction des impositions, » etc. — Contrats de mariage entre : sire Antoine Caire, marchand, de l'Enchastrayes, et noble Anne de Bologne; — Jean Trouche, de Revel, et Susanne Borel; — Jean Derbez, de Revel, et Honorade Manuel; — Jean-Jacques de Besson et Jeannette Jaume. — Testaments : de Paul Arnaud, « de Malboisset, terroir de Larche; » — de Françoise Graugnard; — de Jean-Honoré Hugues; —

du sieur Christophe Rosso, de Mondovi, « capitaine-major de la garnison de Demonte » (texte italien), etc.

B. 192. (Registre.) — Petit in-folio, 659 feuillets, papier.

1672, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil général de la ville et comté de Barcelonnette, contenant : emprunt de 4,400 livres pour les frais du procès au sujet « des droits de foraine exigés des particuliers de la Vallée, à Cony, au marquisat de Saluces et autres lieux de Piémont, et pour faire révoquer la consigne du bétail ordonnée par l'Excellentissime Chambre de Turin; » ordonnance prescrivant « qu'à la diligence des sieurs insinuateurs Jaubert et Maurin, seront faites et publiées lettres monitoriales aux fins de recouvrer les écritures de cette ville et vicarie, qui seront ensuite remises à noble Pierre Bernard, archiviste, moyennant inventaire et description. » — Donation de 8 pistoles en faveur « des RR. PP. Urbain de Saint-Jean-Baptiste, supérieur, et Chrysostôme de la Sainte-Vierge, religieux de l'hospice de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des esclaves fondé à Faucon, sous le titre de Saint-Jean-de-Matha. — Obligation de 60 pistoles d'or pour damoiselle Marthe Caire, veuve de sire Honoré d'Amicis. — Ventes : pour noble Jean-Louis Caire, d'un pré situé « à l'Enchastrayes, lieu dit *Sanc-Galiarde*; » — « d'une place vuide dans les fossés de la ville avec la charge ou massif de pierres qui s'y trouve, » pour M^e Antoine Jaubert, notaire; — d'une terre au terroir de Saint-Paul, lieu dit *Pra-Moutour*, par messire Paul Assaud, prêtre du Busq (Piémont), à sire François Imbert, marchand; — d'une terre au lieu dit *Saint-James*, en faveur de l'hospice de la Sainte-Trinité-de-Faucon. — Émancipation de noble Jean du Bellan, habitant à Mondovi. — Quittances : de 256 livres pour M^e Louis Piny « receveur; » — « du doct et droits dotaux de Marie Toloni, en faveur de Pierre Toloni, de Meironnes. — Divisions et partages de biens entre : Honoré Laurent et Sperit Léautier; — Jean et Jacques Berlie; — Jean-Pierre et Honoré Coulomb; — Jean-Pierre et Arnaud Maurel. — Transaction entre le quartier de Faucon et les hoirs de sire capitaine Pierre Desdier, au sujet d'une créance de 5,300 livres. — Donation et érection en majorat (erettione in primogenitura) du domaine de *la Sestrière*, terroir d'Allos, en faveur de sire Pierre-Jacques Pascalis (texte italien). — Inventaire des biens de R. messire Jean-Jacques d'Amicis, « vicaire perpétuel d'Entraunes et d'Allos. » — Échange de terres situées à Revel au quartier de *Romeyere*, entre sire André Trouche et Jean Berbeyer. — Contrats de mariage entre : sire Pierre Pautrier, de Jausiers, et Anne

Teissier; — Jacques Barbaroux, de Colmars, et Madeleine Grassy; — Sperit Solier, du Mel (Piémont), et Jeannette Graugnard; — Claude Marquet, du Mel, et Isabelle Ébrard; — Marcellin Rouliapan, « de Festeone, terroir de Demonte, » et Sperite Pelloutier; — sire Jacques Proal et Anne-Marie Pautrier; — M^e Michel Mat, cardeur à laine, et Isabelle Martin; — Augustin Fortoul, « de Meaglie (Méailles) en Provence, » et Madeleine Audifred; — Antoine Derbés, de Méolans, et Antoinette Bernard; — sire André Barbaroux, de Colmars, et Suzanne Ronat; — sire Sperit Graugnard et damoiselle Isabeau Tiran. — Testaments : de sire Michel Reynaud, docteur médecin, de Saint-Paul; — de M^e Pierre Bernard, tailleur; — de sire Antoine Aubert, marchand; — de noble Jean d'Allemand; — de Nicolas Fago, etc.

B. 193. (Registre.) — Petit in-folio, 724 feuillets, papier.

1672, juin-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 270 livres pour M^e Barthélemy Spitalier, « avocat et juge conservateur de S. A. R. en ceste vallée. » — Quittances : de 3 pistoles pour damoiselle Anne Saunier; — de 344 pistoles en faveur de la communauté de Larche; — de 4 pistoles pour M^e Guillaume Michel, « avocat et juge moderne en ceste ville et vallée. » — Transaction et accord entre les paroissiens de Saint-Pons et Louis Bouteille, au sujet d'une somme de 50 écus léguée à l'église du dit lieu par messire Antoine Beraud, official forain : « le dit legs devant estre employé à faire un retable au maistre autel. » — Divisions et partages de biens entre : Pierre et Antoine Manuel; — Sperite et Antoinette Bouffe; — Jean-Louis, Honoré et Jean Jaubert; — Pierre et Étienne Matheron; — Pierre et Martin Berlie; — Louis et Honorade Maurel; — les hoirs de Jacques Guérin; — Jean et Giraud Jaubert; — les hoirs de Philippe Ébrard. — Ventes : d'une terre au forestage de la Maure, lieu dit *le Verger*, en faveur de damoiselles Lucrèce et Suzanne Saurin; — d'un cens annuel de 2 pistoles moyennant « le prix et capital de 34 pistoles » pour les RR. messires Jean Reinaud, curé, Sébastien Eissautier, secondaire et Lazare Chalvet, chapelain, prêtres de l'église Saint-Pierre de Barcelonnette. — « D'une maison contenant grange, stable, chambre fougagne (cuisine), cellier et basse-cour, avec jardin et chenebier attenant, le tout apprécié 55 pistoles, » en faveur de messire Antoine Jaubert, prêtre; — d'une terre au Lauzet, lieu dit *la Pauze*, en faveur de sires Claude et Jean Vigne. — Bail « des biens de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Barbe » consenti, moyennant une rente de 2 charges de blé, à Martin Gastinel par messire Pierre

Manuel, prêtre et recteur de la dite chapelle. — « Association, accord et paches » entre M^e Pierre Berardi, notaire et procureur et damoiselles Anne et Isabeau Jaubert, « à l'effet de poursuivre uniement et à communs frais l'action intentée contre sire Étienne Jaubert pour le paiement des droits dotaux de damoiselle Suzanne Lions, leur mère et ayeule. » — Contrats de mariage entre : André Gay, d'Allos, et Françoise Brun; — Claude Ruffi, « de Brèzes en la vallée d'Asture, » et Suzanne Donadieu; — Jean Bouton, « de Saint-André en Embrunois, » et Catherine Pons; — Jean-Baptiste Feraud, de Seyne, et Isabeau Beraud; — sire Pierre-Jacques d'Allemand et damoiselle Anne-Marie Espitalier; — Jean Guieu, d'Allos, et Suzanne Beraud; — Jean-Baptiste Pepin, de Coni, et Jeanne Trouche, de Guillaumes; — Pierre Rautier et noble Marguerite Tiran; — sire Étienne Grassis et damoiselle Hieronisme de Besson. — Testaments : de noble Isabelle Tiran; — de M^e Vincent Gastinel, notaire et procureur; — de noble Pierre Tiran; — de sire Jean-Louis Coste; — de Jean Balp; — de M^e Giles Beraud, docteur en droit, etc.

B. 194. (Registre*) — Petit in-folio, 605 feuillets, papier.

1673, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Livrements des prix faits » : de la réparation et entretien, pendant 1 an, du pont *de la Combe*, des chemins de *la Mallune* et de *Ribes de Bessan* pour Jean-Louis Arnaud, moyennant 29 livres (fol. 79); — « du rabillement du pont ducal d'Uvernet, » et de la reconstruction « des charges d'iceluy, » pour Honoré Ébrard, moyennant 250 livres ducales (fol. 84). — Quittances : de 13 pistoles pour R. messire Pierre d'Allemand, curé de Théoles (fol. 117); — de 30 pistoles en faveur de M^e Jacques Ébrard, notaire et procureur (fol. 531). — Obligation de 700 livres par damoiselle Jeanne Grassy, en faveur « du collègue Saint-Maurice et des RR. PP. Dominique Gasquet, recteur, et Marc-Antoine Malsan, syndic, religieux de la doctrine chrétienne » (fol. 203). — Transactions : « entre la communauté d'Arceil, en la vallée de Mayre, représentée par M^e Thomas Jolite, consul, et M^e Jean Rosani, notaire et secrétaire, d'une part, et sire Claude Colomb, marchand, de Gap, » au sujet d'une créance de 4,685 livres (fol. 237); — « entre les particuliers du forestage du Puy et Pierre Pons, touchant le béalage qui avait été construit pour l'arrosage des propriétés du dit masage, prenant sa source au combal (vallon) vulgairement appelé *Riou des chamousses* (ruisseau des chamois), et passant en teste

* Très mauvais état, manque la table et du folio 1 à 19.

d'une terre dite *la Serrière* appartenant au dit Pons » (fol. 345). — Divisions et partages de biens entre : Pierre et Antoine Graugnard (fol. 199) ; — Martin et Jacques Manuel (fol. 252) ; — Jacques et Barthélemy Ébrard (fol. 273) ; — Jacques et Pierre Segnoret (fol. 364) ; — Jean et François Cotholenc (fol. 380). — Vente d'une maison avec jardin, sise à Barcelonnette, consentie, moyennant 462 livres, en faveur des RR. PP. « Nicolas Miltenté, recteur, Gaspard de Serre et Philippe Daumas, prêtres et capitulaires du collège de la doctrine chrétienne » (fol. 554). — Cession d'une créance de 30 pistoles faite par Isabelle Valensan à messire Antoine Valensan, prêtre du Chastelar, son cousin, « à considération de la célébration de sa première messe » (fol. 322). — Donation de 300 doubles d'or et de 2 propriétés au quartier *du Plan* par sire Louis Coste, en faveur de damoiselle Anne-Marie, sa fille (fol. 259). — Constitution de patrimoine clérical pour messire Antoine Ricaud (fol. 358). — Contrats de mariage entre : sire Étienne Amat, de Saint-Paul, et noble Marguerite de Besson (fol. 151) ; — M^e Antoine Fabre, chirurgien, et Marguerite d'Amicis (fol. 202) ; — Étienne Vial « de Belvezer, diocèse de Senez, » et Catherine Ébrard (fol. 320) ; — Jean Chaulet et Madeleine Proal (fol. 383) ; — Jacques Ranguis, de Saint-Sauveur (Dauphiné), et Louise Donadiou (fol. 575). — Testaments : de sire Jean Audifred, chirurgien (fol. 257) ; — de M^e Jean Masse, notaire et procureur (fol. 268). — Codicille pour damoiselle Marthe Bovis (fol. 185), etc.

B. 195. (Registre*) — Petit in-folio, 59½ feuillets, papier.

1673, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligation de 22 écus pour sire Pierre Allemand, marchand, résidant à Pertuis (fol. 336). — Quittances : de 340 livres « par le sieur Michel Reynaud, docteur médecin, de Saint-Paul, en faveur de la communauté de Revel (fol. 214) ; — de 300 livres pour le quartier Adroit-de-Saint-Pons (fol. 327) ; — de 100 livres par Antoine Portanier, de Saint-Dalmas-le-Sauvage, à Dominique Giraud (fol. 416) ; — de 70 écus en faveur de messire Antoine Jaubert, prêtre, et de M^e Jean Caire, notaire et procureur (fol. 422). — Vente d'une maison sise à Barcelonnette, « sur la rue qui va vers la porte d'Ubaye » en faveur d'Honoré Carcenier, « de Corbon » (Provence) (fol. 417). — Échanges de terres situées « au forestage de Chambon, » terroir de Revel, entre sire Antoine Honoré et Jean Blanc (fol. 483). — Divisions et partages de biens entre : Sébastien et Honoré Léautier

* Très mauvais état, manque la table.

(fol. 282) ; — Jacques Collomb et Martin Gastinel (fol. 337) ; — Antoine et Jean Manuel (fol. 430). — Donation, en faveur des RR. PP. Saint-Antoine, ministre, et Chrisostôme de la Sainte-Vierge, économe, religieux de la Sainte-Trinité de Faucon, « de tous les biens immeubles et prédiaux et édifices d'Esperite et d'Antoinette Buffe, consistants : en un bâtiment au forestage de l'Aupillon avec jardin, plus une propriété appelée *Pra-de-Dessous*, une terre et bois dite *la Sestoraye* et diverses terres au terroir de Faucon dites : *Les Ribes, lou Tauzet, la Maurellière, lou Cognet, l'Ubaquet*, etc. (fol. 194). — Transaction et accord entre messires Louis Donadey et Jacques Péonne, prêtres, de Jausiers, au sujet « du bénéfice de la chapellenie de N.-D. du Rosaire du dit lieu » (fol. 566). — Constitution de patrimoine clérical en faveur de Charles Marc, clerc (fol. 572). — « Acte de cessation, annulation et révocation » d'une pension de 45 écus d'or, consentie par messire Jean Couttier, curé du Chastellar, à messire Jean Brès, prêtre, son oncle (fol. 584). — Contrats de mariage entre : Barthélemy Esmieu, de Méolans, et Suzanne Martin (fol. 246) ; — Jacques Tron, de Méolans, et Sperite Berlie (fol. 271) ; — Antoine Seignoret et Suzanne Frison (fol. 404) ; — sire Jean Tiran et damoiselle Catherine Michel (fol. 449) ; — M^e Guillaume Michel, avocat, et damoiselle Isabeau Alliaud (fol. 426) ; — Jean Chave, de Colmars, et Isabelle Michel (fol. 438) ; — noble Étienne Tiran et Anne Jaubert (fol. 515). — Testaments : de damoiselle Marie Grassy (fol. 3) ; — de Nicolas Derbès (fol. 239) ; — de M^e Jean-Baptiste Jaubert, notaire (fol. 289), etc.

B. 196. (Registre.) — Petit in-folio, 460 feuillets, papier.

1674. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Conseil du quartier de Faucon, « assemblé et congrégé par ordre de M. don Pierre Portaneri, seigneur de Sainte-Marguerite, chevalier de la sacrée religion des Saints-Maurice et Lazare, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de Barcelonnette, contenant : imposition d'une taille de 40 sols par sol de registre ; » « bail de récepte d'icelle, » contenant injonction au trésorier « de ne laisser aucun arrérage sous quelque prétexte que ce soit, » etc. — Donation « d'un quartier de montagne dit *Terres-Plenes*, consentie par Jeanne Maurin en faveur des Trinitaires, du couvent nouvellement fondé à Faucon. » — « Acte de compartement de l'eau du grand canal venant du ruisseau de *Riouclar*, entre les particuliers du forestage des Prats. » — Divisions et partages de biens entre : Barthélemy et Honoré Riccaud ; — les hoirs de Sperit Allard ; — Raphaël, Martin et Pierre Manuel ; — Antoine et Martin Berlhie ; — les hoirs de Paulon Aubert ;

— Guillem Léotier, d'une part, et Antoine et Jean-Louis Léotier, « habitants à Suze »; — Isoard et Jean Caire; — les hoirs de M^e Jean Grassy, notaire; — Louis et Pierre Pons; — les hoirs d'Étienne Jean. — Quittance de 150 pistoles pour M^e Jean Gravier, notaire royal et procureur de Colmars, « ayant charge du conseil général de la dite communauté ». — « Acte d'assemblée des particuliers du forestage des Theoules, lesquels ont donné charge à messire Pierre Allemand, curé, de faire venir le sieur juge de Barcelonne avec M^e Pierre-Jacques Jaubert, gardataire du cadastre terrier de l'Adroit-de-Saint-Pons, pour partager l'eau qui vient du forestage de Miravail, et en baillier à chacun ce que de droit ». — Contrats de mariage entre : M^e Jacques Fournier, maréchal, d'Uvernet, et Marie Roux; — Spirit Batailhier, de Revel, et Marie Dou; — Antoine Garcin « de Saint-Damian en la vallée de Maire », et Marguerite Caire, veuve de Pierre Bellon; — Jean-Jacques Cottolenc et damoiselle Madeleine Siccard; — M^e Jean-Antoine Magnaudi, notaire et procureur, et damoiselle Suzanne Grassy; — Antoine-Jean, de Vinay (Piémont), et Isabelle Berlhie; — M^e Pierre Jaubert gantier, et noble Jeanne d'Amicis. — Testaments : de damoiselle Lucrèce Bovis, veuve de Sperit Lions; — de Jeanne Roux, veuve de Jean Julian, etc.

B. 197. (Registre.) — Petit in-folio, 765 feuillets, papier.

1675. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Pose de la première pierre du couvent de la Sainte-Trinité à Faucon : « au nom de la Sainte-Trinité, amen. L'an de l'Incarnation 1675 et le 9 juin, R. messire don Charles Pascalis, docteur en droit, protonotaire apostolique, prieur commandataire du prieuré de N.-D. de Molanès, vicaire et official général de Mgr d'Embrun dans les terres de Savoie, et spécialement délégué à cet effet par Mgr Charles Bruslart de Genlis, archevêque et prince d'Embrun, revêtu des habits sacerdotaux et avec toutes les cérémonies voulues par les rites, a posé la première pierre du couvent que veulent bâtir dans ce bourg de Faucon, sous le vocable de Saint-Jean-de-Matha, les RR. PP. Ignace de Saint-Antoine, ministre, Chrysostôme de Sainte-Marie, et les FF. Cyprien de l'Ascension, sous-diacre, Sperit de Saint-Jean, André de Saint-Claude, Calixte de Saint-Laurent et Martial de Saint-Jean, tous religieux déchaussés de la Sainte-Trinité, de la Rédemption des esclaves; étaient présents : RR. messires Lazare Chalvet et Barthélemy Audiffred, prêtres, noble Gaspard Raine, Jacques Manuel et Sperit Proal, consuls de Barcelonnette, et Jacques Jaubert, petit fils de feu Étienne Jaubert, fondateur de ce couvent, (nepote quondam

Stephani Jauberti, prædicti conventus fundatoris) » (texte latin). — Quittances : de 300 livres en faveur de sire François Richaud, par les RR. Nicolas Mittente, recteur, Antoine Dega, syndic, et Jacques Honoré, « prêtres célébrants de la doctrine chrétienne; » — de 350 livres pour M^e César Siccard, notaire du Martinet, terroir de Méolans; — de 27 livres pour messire Antoine Arnaud, prêtre. — Transaction entre Antoine Graugnard et R. P. Martin Graugnard, religieux doctrinaire, son frère, au sujet « du patrimoine clérical assigné » à ce dernier. — Vente, en faveur de M^e Marc-Antoine Pascalis, docteur en droit, « d'un pred, gastaille et dépendances » situés à Allos, lieu dit *Vallon-de-Bardos*. — « Transport de 10 pistoles pour la chapellenie Saint-Arnoux, de *Clucheirenc* en Fours ». — Obligation de 48 pistoles en faveur de Jean-Jacques Teissier, avocat patrimonial de S. A. R. — Divisions et partages de biens entre : Laurens et Sébastien Jauffred; — F. Martin Manuel, religieux doctrinaire, et Antoine Manuel, son frère; — Jean-Jacques et Pierre Pons; — les hoirs de Paul Goin; — Pierre et Louis Bernard; — Baptiste et Jean-Louis Jaubert. — « Achept » d'un cens annuel de 3 pistoles pour « les dévots confrères de Saint-Crépin, de Barcelonne. » — Procuracion des particuliers de Fours à M^e Julien Bellon, « baille »; pour protester « contre la rève que veut établir le conseil général de Barcelonne sur les avérages qui dépassent dans les terres communes », et demander « que le règlement de cette taille soit général dans tout le consulat », afin qu'à l'avenir l'entrée du terroir soit interdite « à tout avérage provençal ou estrangier ». — Contrats de mariage entre : Jean-Barthélemy Boffano, « de la cité de Ceva » (Piémont), et Sperite Guérin; — Humbert Saurel, du Mont-de-Lans en Dauphiné, et Catherine Allemand; — Joseph Queirel, de Prunières (Dauphiné), et Jeanne Bonnet; — Honoré Bertrandy, menuisier, de Peiresc (Provence), et Jeanne Bulli; — Pierre Pellissier, d'Allos, et noble Marie Tiran; — sire Louis Pinoncély et damoiselle Suzanne Beraud; — « illustre advocat, Joseph Spitalier et damoiselle Isabeau Jacques, fille de M^e Mathieu, insinuateur à la poste de Meyronnes »; — Honoré Allègre, tailleur, de Colmars, et Marie Maurel; — Antoine Bagnes, « de Peire-Porc en la vallée d'Asture », et Anne Maurel; — François Rozette, « de Paisano, diocèse de Saluces, » et Jeanne Arnaud; — Gaspard Mathieu, « M^e capelier », du Lauzet, et Anne Jaubert. — Testaments : de R. Pierre Allemand, prêtre et curé de Théoules; — de damoiselle Suzanne Magnaud; — de Jean Desdier; — d'Antoine Frion; — de Roustan Juan; — d'Anne Gay; — de Jacques Esmieu, etc.

B. 198. (Registre.) — Petit in-folio, 490 feuillets, papier.

1676. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quitances : de 4,124 livres en faveur de la communauté de Revel, par les RR. PP. Sébastien Caire, docteur en théologie, prieur, Thomas Berard, Louis Lions et Jean-Baptiste Antelme, « lecteur en philosophie », religieux du couvent Saint-Dominique; — de 4,500 livres pour sire Jacob Teissier, marchand, de Jausiers; — de 202 écus pour M^e Jean Piny, représentant le quartier « de Seignus, Preimin et Brec, quarte part de la communauté d'Allos ». — « Constitution d'un cens annuel » de 2 pistoles par sire Mathieu Faucherie en faveur de R. messire Joseph Spitalier, prêtre et curé de Meyronnes. — Procuration des paroissiens de Saint-Pons à M^{es} Antoine Jaubert et Sperit Cotholenc, notaires, « pour desdire, par-devant Mgr d'Embrun, les droits et raisons de la paroisse contre messire Jean-Ange Grassy, leur moderne curé, qui prétend exiger le casuel par-dessus l'ancienne coutume et les ordonnances synodales ». — Échange de terres situées à Maurin, entre Sébastin André et Sperit de Vars. — « Inquant et livrement du prix fait de la réparation du pont public traversant l'Ubaye au dessous de la ville, en faveur de Jacques Richaud, à raison de 230 livres ». — Ventes : en faveur de M^e Esprit Caire, avocat, juge moderne de la Vallée, moyennant 600 pistoles d'or, « de la part des édifices et autres biens immeubles patrimoniaux obvenue à M^e François Caire, notaire et procureur, son frère »; — « des biens de Jean Allemand condamné par contumace » en faveur d'Honoré Allemand, son frère, « par noble Antoine de Besson, procureur fiscal et sire Louis Piny, receveur, agissant en qualité d'assensateurs des droits et revenus du comte Henri de Chaland »; — au profit d'Esprit Allemand, « de toutes les sources d'eau qui se trouvent dans la propriété de Jean Lions située au forestage des Clots et appelée *As Pins* ». — Divisions de biens entre : Barthélemy et Jean Jauffred; — Jean et Pierre Leutaud; — Jean-Antoine et Barthélemy Pellissier; — Sperit et Charles Chabrier. — Obligation de 50 pistoles d'or, par messire Pol Garcin, « prêtre et prieur de Tornose », en faveur de M^e Jacques Pascalis, avocat. — Transport d'une créance de 200 écus au profit de damoiselle Isabeau de Grassis, par damoiselle Jeanne Aliaud, sa mère, « en payement d'un légat de 430 pistoles fait à la dite Isabeau par Jacques de Grassis, son père. » — Contrats de mariage entre : Louis Granon, « de Corbons » (Provence), et Jeanne Rippert; — Jacques Barreti, de Guillaumes, et Suzanne Audiffred; — Jean Julian et noble Catherine Tiran; — Louis Jaume, maréchal, « de

la Pré-Vielle, terroir de Draunier » (Piémont), et Jeanne Berard; — Pierre Conte et Jeanne Lions; — Honoré Pèlerin et Madeleine Jaubert. — Testaments : de Paulon Graugnard, « dit Florat »; — de Jean-Jacques Spitalier, de Meyronnes; — de Jean Donadieu, de Revel, et de Jeanne Remond, sa femme, etc.

B. 199. (Registre.) — Petit in-folio, 277 feuillets, papier.

1677. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : d'un domaine situé à Uvernet, comprenant : « maisons et grange avec tout un faict de biens aux lieux dits *Pra-grand* et *Pra-pechon* en faveur de M^e Pierre-Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur, moyennant 485 pistoles d'or; — d'une terre au quartier de l'Adrech, lieu dit *Aquo-de-Janauady*, en faveur de M^e Étienne Bremond, docteur-médecin; — en faveur de M^e Esprit Caire, avocat, moyennant 215 écus; « de tous les prés, pasquiers, hermasses et gastailles situés à la montagne et quartier de *Jaron*, et que les particuliers de Fours ont coutume d'arranter aux bergers provençaux ». — Divisions et partages de biens entre : les hoirs de Jacques Donadieu; — Sperit et Jean Maurel; — Pierre et André Bonnet; — les hoirs de Barthélemy Goin; — sires Charles et Pierre Michel. — Quittance de 50 écus donnée, au nom du couvent Saint-Dominique, par le R. P. Jean-Thomas Serry, docteur en théologie, provincial des Frères-Prêcheurs en Provence, à M^e Esprit Caire, avocat, et à M^e François Caire, notaire et procureur. — Contrats de mariage entre : Jean Donadieu, de Revel, et Jeanne Léautier; — sire Honoré Fortoul, de Jausiers, et Sperite Masse; — Jacques Chauvet et Suzanne Bernard; — Louis Panero, « de Bagnol en Piémont », et Catherine Proal; — Sébastien Barralier, marchand, et Marguerite Manuel; — sire Pierre Audiffred, de Jausiers, et Isabeau Pautrier. — Testaments : de Paul Lions; — de Martin Caire; — de Marguerite Manuel, veuve de Jean Chabrier, etc.

B. 200. (Registre.) — Petit in-folio, 643 feuillets, papier.

1678. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donations : « de 40,000 livres tournoises, monnoye de France » par M^e Étienne Grassy, notaire et procureur, en faveur de damoiselle Hiéronisme de Besson, sa femme; — de 200 pistoles par R. messire Jean Raynaud, curé de Barcelonnette, « pour estre la dite somme employée à la fondation d'une chapellenie sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, dont l'autel sera érigé dans l'église Saint-Pierre, au midy où se trouve la chapellenie Saint-Blaise, à fin que le revenu d'icelle serve à l'entretien et subsis-

tance de celui qui en sera le recteur ». — Conseils des quartiers de Barcelonnette, « tenus pardevant M. Pierre de Pretis, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de la dite ville et vicarie », contenant : « commission d'auditeurs des comptes »; impositions de tailles; « baux de recette des exactions de tailles, portant évaluations des pistoles d'Espagne à 15 livres, de celles d'Italie à 10 sols moins, des écus blancs et réales à 4 livres, le tout argent ducal », etc. — Divisions de biens entre : Spirit et Jean Jauffred; — Sébastien et Jean Leutaud; — Honoré et Jean Manuel; — Jacques et Pierre Lions; — Achat d'un « cens annuel de 1 double d'or » pour la chapellenie Saint-Roch et Saint-Sébastien, « au forestage du Sause ». — Quittances : de 98 doubles d'or pour la communauté de Revel; — « de 65 pistoles mitadières effectives de bon or », pour noble Jean-Baptiste de Bologne, notaire et procureur. — Transaction entre les RR. PP. du couvent de la Sainte-Trinité de Faucon et Jean Caire, « touchant les biens et héritage délaissés par feu Isoard Caire ». — Contrats de mariage entre : sire Dominique Beraud, praticien, et damoiselle Marguerite Audiffred; — Jean Gautier, de Colmars, et Isabelle Ébrard; — Antoine Bouchard et Madeleine Jaubert; — Honoré Touche, de Guillaumes, et Marguerite Jaubert; — noble Jean-Baptiste de Bologne, notaire, et damoiselle Anne-Marie Audiffred, avec teneur « des lettres de dispense du quatrième degré de parenté accordées aux parties par Mgr d'Embrun »; — Claude Clariond et Madeleine Caire; — André Lagier « de Saint-André en Dauphiné », et Isabelle Reynaud; — Jean Allard et Marie Pautrier. — Testaments : de Jacques Manuel, de Revel; — de Catherine Guiramand, veuve de Blaise Maurin; — de Martin Derbès, cordonnier, etc.

B. 201. (Registre.) — Petit in-folio, 482 feuillets, papier.

1679. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation réciproque de biens en faveur du survivant entre R. messire Lazare Chauvet, prêtre bénéficiaire de l'église Saint-Pierre de Barcelonnette, et Catherine Chauvet, sa sœur, « désirant se témoigner réciproquement leur amitié fraternelle par des voies de reconnaissance ». — Transactions et accords entre : « Giovano Mello, d'Acceglia en la vallée de Maïre », et M^e Pierre-Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur, au sujet de l'héritage de sire capitaine Jean Bovis (texte italien); — Barthélemy Caire, d'une part, et les RR. Modeste de Saint-Pierre, ministre, Polycarpe de Saint-Michel, Pol de Saint-Claude, prêtres célébrants, Amédée de Tous-les-Saints, procureur et économiste, F. Honoré de Saint-Romain, F. Martin de Saint-Joseph et F. Laurens

de la Sainte-Vierge, religieux du couvent de la Sainte-Trinité de Faucon, au sujet de l'héritage de Spérite et Antoinette Buffe; avec teneur de la sentence arbitrale rendue à ce sujet par les sieurs Boret et Ferrer, avocats de la cité de Nice, arbitres choisis par les parties.

— Quittances : de 142 livres pour sire Jacques Teissier, patrimonial de S. A. R.; — de 27 pistoles d'Espagne en faveur « de messire Jacques Ricard, prêtre, docteur en théologie et curé de Saint-Martin proche Briançon »; — de 1,205 livres en faveur de noble Vincent de Bologne. — Divisions et partages de biens entre : Etienne et Esprit Lions; — Louis, Giraud et Esprit Bellon; — Laurent et François Gastinel; — Jean et Antoine Fabre. — Ventes : en faveur de noble César Besson, procureur fiscal, et moyennant 1,650 écus, « d'un édifice de moulins, crote, chambre et pigeonnier avec jardin et canton de terre joignant, et les meubles et outils qui s'y trouvent, situés au-dessus et tout proche de la ville de Barcelonnette »; — de deux terres situées « en Saume-Longe appelées Clouet-Lucas et lou Coustas », en faveur de M^e Pierre Sicard, notaire et procureur; — en faveur « des hommes et particuliers de Faucon, et moyennant 15 pistoles d'or, d'un bastiment de four posé audit forestage ». — Émancipation de M^e Louis Jaume, « maneschal », par devant M. Pierre de Pretis, préfet et gouverneur de Barcelonnette. — Cession et transport d'une créance de 50 pistoles consentis par sire Pierre Maurcl, marchand, des Martigues (Provence), au profit de M^e Jean Champsaul, serrurier, de Barcelonnette. — Obligation de 100 pistoles pour M^e Jean-Antoine Maurin, notaire, de Revel. — Contrats de mariage entre : François Ollivier et Madeleine Michel; — Jean Gautier et Louise Roux; — Jean Artaud, de Belveser (Provence), et Jeanne Arnaud; — noble Laurens Tiran et Anne Arnaud; — M^e Jean Jaubert, notaire, et Catherine Jaubert; — Isidore Reynaud et Anne Maurin; — Spérit Goin et Spérite Chabrand; — sire Jacques Ripert et damoiselle Anne-Marie Audiffred, veuve de noble Jean-Baptiste de Boulogne. — Testaments : d'Antoine Berlhie; — de M^e Louis Caire, cordonnier; — de sire Louis Teissier et de damoiselle Anne Maurin, sa femme; — de Catherine Honorade, veuve de M^e Jacques Grassy; — de damoiselle Anne Honorade, veuve de noble Esprit Caire; — de noble Jean Caire, notaire et procureur; — de damoiselle Anne-Marie Jaubert, veuve de noble Jean Caire, etc.

B. 202. (Registre.) — Petit in-folio, 649 feuillets, papier.

1680, janvier-septembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Bail emphytéotique, « jusqu'à la 3^e gé-

nération », d'une vigne située au terroir du Lauzet, lieu dit *Clot-de-Thasy*, consenti, en faveur de Jean Martelly, de Méolans, par les RR. FF. du couvent Saint-Dominique, moyennant une rente annuelle de 6 pistoles d'Espagne ou, au choix des bailleurs, de 13 charges de vin « du meilleur et du premier tiré », et à condition que les fermiers « seront obligés : de laisser la grappe de tous les raisins pour engraisser la vigne, d'avertir les religieux du temps de la vendange, afin que celui qui sera mandé pour voir la vendange puisse rester jusqu'à ce que le vin soit fait, en sorte qu'on n'en puisse tirer avant que le couvent ait pris le sien », etc. — Transaction entre les consuls de la communauté de Barcelonnette et les particuliers du vallon de Fours, au sujet « de l'imposition d'une rève de 3 sols sur tout l'avérage provençal et étranger tant sur chaque beste à laine que chèvres ». — Quittances : « de 4005 livres tournois, ou soit 409 doubles », en faveur des consuls et communauté de Colmars; — de 390 livres, donnée à sire Guillaume Castelli, de Nice, par M^e Honoré de Caméran, préfet et gouverneur de Barcelonnette; — de 493 doubles d'or par M^e Guillaume Michel, avocat. — Ventes : par « les confrères pénitents de l'habit blanc de N.-D. de Consolation », à Martin Cotholenc, d'une terre appelée *Belle-Viste* et d'un pré à la montagne dite *La Robine*; — au profit des sieurs Jean-Jacques et Honoré Laugier, marchands, « d'une maison neuve, située à la grand-rue, contenant boutiques, rière-boutique, crottes, estable, chambres, moyennant la somme de 300 pistoles d'or ». — Échange de biens entre Laurens Amely et Antoine Manuel. — « Livrement de la réparation et manutention, pendant 9 mois, des chemins depuis Uvernet jusques à Chancelaye », en faveur d'Honoré Arnaud, moyennant une subvention de 25 livres ducales. — Cens annuel et perpétuel de 2 pistoles en faveur de R. messire Jean Reinaud, « docteur ez droit », prêtre et curé de Barcelonnette. — Divisions et partages de biens entre : Jean-Louis et Pascal Jean; — Pierre Raphel et Esprit Caire. — Jean et Jacques Maure; — Jean Jaubert et Marie Jaubert, sa nièce; — David et Joseph Fortoul, marchands, de Jausiers; — Isabelle et Anne Léautier. — Achat, par sire Joseph Jacques, moyennant 784 livres, d'une charge de notaire à Revel, faisant partie des « 44 places de notaires perpétuels (piazze di nodaro perpetue) (texte italien) créées dans la comté de Barcelonnette par édit du 9 août 1679 ». — Attitulation en faveur de R. messire Pierre Graugnard, prêtre. — « Déclaration de damoiselle Félicie-Marie d'Adrech, femme de Jean-Louis Coste, qui veut et entend que de ses biens et droits soient célébrées 150 messes après sa mort, et qu'il soit donné 8 sols pour chaque messe; et

aussy que ses bracelets d'or, 2 diamants, 1 bague or à 9 pierres, 4 croix d'or, 3 tours de cols en perles fines et ses autres bijoux appartiennent à damoiselle Anne-Marie Coste, sa fille ». — Contrats de mariage entre : Jean Garcin, de la Foux, terroir d'Allos, et Esperite Joard; — Juvénal Truchetty, de l'Argentière, et Catherine Berlhie; — Jean Gas et Marie Pèlerin; — Hiéronne Fortoul, des Orres (Dauphiné), et Marguerite Mercheier; — sire Jacques Pascalis et Isabeau Grassy; — André Roulf, de Maliotti (Vallée d'Asture), et Jeannette Manuel; — sire Antoine Clariond et Sébastienne Bernard; — Esprit Vital et Suzanne Léautier. — Testaments : de sire Sébastien Imbert, marchand; — de Jeanne Jaubert, veuve de sire Jean Jaubert; — de sire Jean Ripert, marchand; — de R. messire Pierre Rebattu, prêtre et curé de N.-D. de Faucon; — de Jean-Antoine Provincial, de Maurin; — de M^e Barthélemy Spitalier, avocat; — de Sibille Isnard; — de Paulon Lions; — de sire Joseph Fortoul, marchand, etc.

R. 203. (Registre.) — Petit in-folio, 381 feuillets, papier.

1680, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Transport d'une créance de 58 écus, en faveur de la chapellenie de Saint-Sixte, érigée au forestage de l'Enchastrayes. — Achat d'un cens annuel de 4 pistole d'or pour damoiselle Marthe Caire, veuve de sire Honoré d'Amicis. — Donation de tous ses biens faite par Marie Sauva, en faveur de R. Pierre Maurel, prêtre bénéficiaire en l'église Saint-Pierre de Barcelonnette, son fils. — Quittance de 44 pistoles mitadières pour M^e Pierre Sicard, notaire et procureur à Barcelonnette. — Transaction entre M^e Jean-François Agnel, « juge pour S. A. R. en la ville et vallée de Barcelonnette », et Jean Pons, du Pont (vallée de Château-Dauphin), au sujet de l'héritage de Chaffred Agnel. — Divisions et partages de biens entre : Jean-Louis et Paulet Brun; — Jean et Sébastien Léautaud; — Charles et Laurent Mataron; — Jean-Pierre Pascal et Laurent Mercheier; — Esprit Mercheier et Madeleine Goin. — Mise en possession, en faveur de messire Antoine Donadieu, sous-diacre, « de la chapelle, autel, ou soit seconderie fondée en l'église Saint-Martin de Théoules par Jean Fortoul ». — Acte de réception de noble Vincent de Bologne, « et après lui d'un masle de sa famille », en qualité de confrère de la confrérie de Théoules; ledit de Bologne fait don à l'église de Théoules d'une chaire du prix de 4 pistoles. — Conseil des quartiers de Barcelonnette tenus en présence de M. Honoré de Caméran, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de la ville et vallée de Barcelonnette,

contenant : délégation de M^e Grassy, « gardataire et trésorier du quartier de Faucon, pour le repartement de la livre cadastrale » ; approbation de dépenses : 171 livres pour la réparation du pont de *Bonsons*, 3,312 livres « pour le deschargement du compte » du quartier de l'Adroit-de-Faucon, 280 livres pour la paye du donatif. — Contrats de mariage entre : Martin Vital et Isabelle Guérin ; — Esprit Léautaud, de Saint-Pol, et Sperite Gastinel ; — M^e Antoine Jaume, menuisier, et Jeanne Mattaron ; — Antoine Roux, de Colmars, et Anne Brun ; — Louis Piousin, du Monestier (Dauphiné), et Marie Jaubert ; — Jean Fournier, d'Uvernet, et Jeanne Arnaud ; — Antoine Baume, « du Villars-d'Abas, en Fours », et Françoise Mercheier. — Testaments : d'Augustin Aubert ; — de Pierre Barralier ; — de sire Jeannet Jaubert, chirurgien, etc.

B. 204. (Registre.) — Petit in-folio, 645 feuillets, papier.

1681, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insignations. — « Transport, pour la chapelle Saint-Sébastien au forestage de Bozolières, d'un pré appelé *las Reculas*, de la contenance de 5 esminées ». — « Procuration générale » donnée par sieur Esperit Hesmiol, marchand, de Digne, au sieur Pierre Pascalis, marchand, et à M^e Louis Tholosan, notaire, de Barcelonnette. — Vente d'un cens annuel et perpétuel de 9 livres, au profit des RR. PP. Prêcheurs du couvent Saint-Dominique. — Quittance de 300 livres en faveur de « capitaine Vincent Serre, de Coni ». — Divisions et « assignations » de biens entre : Barthélemy, Louis et Pierre Maurel, de Fours ; — Jean et Marguerite Girard ; — Pierre et Jean-Baptiste Richard ; — Mathieu et Charles Martel ; — nobles Janon et Laurens Tiran, d'Uvernet. — Actes de mise en possession : de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste, en faveur de messire Jean-François Pascalis, clerc tonsuré ; — de la cure de Théoles, en faveur de R. messire Antoine Donadieu, prêtre, de Barcelonnette. — « Association » entre R. messire Sébastien Isoard, prêtre bénéficiaire de l'église Saint-Pierre de Barcelonnette, et Gaspard Isoard, son frère. — Conseil des quartiers de Barcelonnette « tenus par licence de M. Pierre de Prétis, préfet et gouverneur de ladite ville », contenant : quittance générale en faveur de M^e Granier, trésorier de l'Adroit-de-Saint-Pons ; députation du sieur consul Beraud en compagnie « des modernes conseillers » du quartier de Saint-Pons, à l'effet d'emprunter 4,000 livres, afin que « telle somme soit distribuée aux maisons et familles qui se trouvent en extrémité et n'ont de quoy pouvoir s'alimenter à cause de la grande cherté des grains ». —

Contrats de mariage entre : Joseph-Antoine Fournioque, « originaire de Cameran en la colline d'Astresane », et Marie Roman, de Saint-Pol ; — Balthezar Fabre et Anne Maurel ; — Augier Ugues et Jeanne Jaubert ; — sire Jean Jaubert et noble « Margarite » de Bologne ; — Bernard Fronte « du lieu de Brusac, diocèse de Salusses » (Piémont), et Jeanne Proal, — Testaments : de M^e Jean Chansau, maréchal, de Selonnet ; — de Sébastien Bremond, d'Allos ; — de Cyprien Reynier ; — de Pierre Pelotier, etc.

B. 205. (Registre.) — Petit in-folio, 693 feuillets, papier.

1681, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Obligation de 4,340 livres, en faveur de R. messire Charles Pascalis, prieur de N.-D. de Molanès. — Donation d'une terre dite *le Plan-de-la-Barge*, consentie par Catherine Reinaud à Esprit de Vars, son fils. — Ventes : en faveur de noble Pierre de Besson, procureur fiscal, « d'un tènement de preds, hermas, gastailles et garilayes, situé au terroir d'Allos et appelé *Contrestien* » ; — au profit de Martin Graugnard, d'un droit de passage d'eau pour l'arrosage de 2 terres situées au Vilar, lieux dits *la Parette* et *Parasac* ; — à Madeleine Rebattu, « du droit de servitude et passage de demi journée d'eau provenant du ruisseau *du Bourget* » pour l'arrosage d'une terre située au quartier de *la Marquise*. — Quittances : de 4 pistoles en or en faveur de M^e Guillaume Michel, avocat ; — de 200 écus en faveur de damoiselle Marguerite Honorade. — Emancipation de Claude Clariond. — Actes d'attitulation : pour R. messire Joseph Maynaudi, prêtre, de Barcelonnette ; — pour messire Jean-Antoine Bremond, clerc tonsuré. — Divisions de biens entre : Antoine et Barthélemy Arnaud ; — Sébastien et Jeanne Rebattu ; — damoiselle Jeanne Barralier, d'une part, et damoiselle « Esprit » Barralier et sire Antoine Lions, marchand ; — Thomas et Barthélemy Bellon. — Fondation et dotation d'une chapellenie « en l'honneur et vénération du glorieux saint Honora », par Honoré et Reymond Jaubert, « du forestage de Clumeiran ». — « Verbal sur la confection de l'inventaire des biens et effets d'Antoine Gautier, en son vivant soldat de justice ». — « Transaction et convention entre sire Esprit Reynaud, docteur médecin, et Michel, son frère, au sujet de l'héritage de damoiselle Marie Garcin, leur mère » — « Livrement de la réparation et manutention des chemins depuis *la Ribe-de-Bessan* jusqu'à *Chancelaye* ». — Contrats de mariage entre : Antoine Olivier, de Jausiers, et Marie Matheron ; — Antoine Berlhie et Catherine Caire ; — Jacques Giron et Marguerite Jaubert ; — Jean-Antoine

Coqueret, de la Javie (Provence), et Anne Ripert; — Pierre Manuel et noble Anne de Bologne, veuve de noble Antoine Caire; — Jean Réautier, d'Allos, et Catherine Boyer; — Jacques Tron, de Mécoulans, et Marthe Martel; — sire Jacques Aubert et Marguerite Audiffred. — Testaments: de messire Pierre Allemant, prêtre et curé de Théoles; — de capitaine Jean de Bollogne; — de sire François Imbert, marchand; — d'Esprit Milon, d'Allos; — de Marie Davin; — de damoiselle Isabeau Lions; — d'Honoré Bonnet. — Codicille pour M^e Jean Masse, notaire et procureur, etc.

B. 206. (Registre.) — Petit in-folio, 687 feuillets, papier.

1689. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance générale de 140 pistoles, « que furent constituées en doct à damoiselle Suzanne Grassy », donnée par sire Jean Magnaudi, « comme mari, maître et seigneur des droits dolaux de ladite damoiselle », à M^e Etienne Grassy, notaire et procureur, de Barcelonnette. — Vente d'une terre située au Lauzet, lieu dit *la Blache*, faite à messire Jean-Barthélemy Jaubert, clerc tonsuré, recteur de la chapellenie fondée dans l'église N.-D. de Molanès sous le vocable de Saint-Jacques. — Conseil du quartier de l'*Ubac-de-Faucon*, contenant imposition de tailles à raison de 24 sous pour chaque sou « de registre » et « livrement d'icelle ». — « Testimoniale de procure » donnée à M^e Jacques Maurin, notaire et procureur, par messire Pierre-Jacques Maurin, prieur de N. D. de Faucon, pour continuer le procès qu'il a par devant Mgr l'évêque de Nice, au sujet « de l'impétration dudit prioré contre le sieur César Romagnano ». — Achats: par Charles Manuel, d'un droit de passage sur une terre située au quartier de l'Enchastrayes, lieu dit *Devant-Maison*, « afin que les bœufs attelés y puissent passer pour charrier fruits, fumiers et autres choses »; — par R. messire Sébastien Eissautier, prêtre et secondaire, « en la paroissielle de cette ville », d'une maison contenant « botique, cellier, stables, chambres et basse cour ». — Cession d'une créance de 60 écus faite à Arnoux Colomby par « les RR. PP. Hyacinthe Fayard, moderne prieur, bachelier en théologie, Sébastien Caire, docteur, Louis Lions, syndic, Louis Clariond, Dominique de Lascaris et Antonin Arnaud, tous religieux du couvent de Saint-Dominique ». — « Déclaration avec assurance » par laquelle Philip Ricard reconnaît que messire Jacques Ricard, son fils, prêtre, docteur en théologie, curé du lieu de Saint-Martin « proche Brianson », lui a fourni « et subministré » une somme de 120 pistoles pour « la subsistance » de sa maison et l'acquiescement de plusieurs

dettes. — Ventes, au profit de sire Gaspard Raine, « de 4 heures d'eau au jour de vendredi, pour l'arrosage d'une terre située au *Serre-Freid*, quartier de la Conchette: procédant ladite eau de la bélicre haute appelée *des Deffandues* qui prend son origine au rif *du Sause* ». — Transaction, au sujet d'une créance de 100 écus, entre sire Jean Droume, marchand, de Guillestre, et M^e Esprit Reinaud, docteur en médecine. — Divisions de biens entre: « François et M^e Jean, notaire, frères Jaubert »; — « sires » David et Joseph Fortoul; — Jean-Pierre, François et Domenge Manuel; — Martin et Jacques Aubert. — Obligation de 200 livres consentie par noble Esprit Arnaud, sieur de Méouilles, à M. Honoré de Cameran, conseiller, sénateur, préfet et gouverneur de Barcelonnette. — Cession d'une créance de 1,083 livres sur la communauté de Colmars, en faveur de messire Honoré Tholosan, « prieur de Saint-Barthélemy d'Entraunes ». — Acte d'émancipation: pour sire Pierre Graugnard, de Faucon; — pour sire César Esmenjaud, marchand. — « Exposition et réquisition de la honeste Isabelle Bovis, mère de M^e Pierre-Jacques Vallansan, en son vivant notaire ducal du Chastellar, à M^e Jean de Amicis, docteur en droit, juge ordinaire en la ville et vicarie de Barcelonne », pour obtenir l'insinuation « de plusieurs instruments reçus dans les brèves notes du susdit Pierre-Jacques, et qu'il ne put mettre dans son protocole parce qu'il fut prévenu de la mort ». — Vente « d'une des 3 places de notaire perpétuel établies à Mécoulans », en faveur de M^e Antoine Jaubert, moyennant 65 pistoles d'Espagne. — Contrats de mariage entre: M^e Sébastien Maurin, notaire, de Faucon, et damoiselle Anne-Marie Audiffred; — sire Etienne Jaubert et damoiselle Marthe Jaubert, fille de sieur Pierre-Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur de Barcelonnette; — sire Pierre Bourel, « marchand en Piémont », et Anne Olivier, de Jausiers; — Constans Barre, « du lieu de Brusac en Piémont », et Isabelle Arnaud; — Esprit Fornier, « du lieu de la Maliole en Piémont », et Catherine Richaud; — François Chabrier et Anne Guers, « de Caleire en Dauphiné »; — Esprit Bufile et Jeanne Berlie. — Testaments: de M^e Jacques Maurin, notaire et procureur; — de Jeanne Barbier; — de messire Charles Pascalis, « prieur de N.-D. de Molanès et official de Barcelonne »; — de damoiselle Jeanne Pascalis, veuve de sire Pierre Jaubert, etc.

B. 207. (Registre.) — Petit in-folio, 607 feuillets, papier.

1688. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration de « damoiselle » Lucrece Saurin au sieur

Pierre-André Pascalis, son mari, pour aller à Saint-Maximin (Provence) « exiger » l'héritage de M^e Pierre Saurin, en son vivant docteur en médecine, son père. — Quittance de 1,525 pistoles pour noble Vincent de Bollogne. — Acte de conseil du quartier de l'Adroit-de-Faucon contenant « nouvelle facture d'un cadastre et quintennal » dont « la confection » est confiée aux sieurs Pierre-Jacques Jaubert, insinuateur, Jean-Pierre Caire, Jean-Jacques d'Amicis et Etienne Sauva, « à la charge qu'ils y auront satisfait dans 2 années, moyennant la somme de 400 écus, monnaie de France ». — Échange de terres et prés situés en la vallée d'Asture-Supérieure et dans le vallon de Fours, entre sire Louis Teissier, de Faucon, et Honoré Maurel, de Fours. — « Testimoniale de déclaration » pour les particuliers du Vilar-d'Abas et Vergier, au sujet de la possession « des communs appelés : Rouchas, Tellièrre, las Gourres, Baumettes, lous Champons, la Blache-de-Sert-Aymar, de temps immémorial destinés pour le pastorage de l'avérage, et sans lesquels le terroir serait stérile et infructueux ». — « Renonce faite par R. Frère Hyacinthe-François Maurin, de l'ordre de Saint-Dominique, à l'héritage de feu M^e Jacques Maurin, son père, et à la future succession des RR. Pierre-Jacques, Antoine et Sébastien Maurin, ses frères, au profit de damoiselle Anne Jaubert, sa mère ». — Divisions et partages de biens entre : Jacques et Martin Esmenjaud ; — M^e Antoine Ferrolis, notaire, de Jausiers, et Jean-Louis, son frère ; — Jean, Pierre et Esprit Léautaud ; — Pierre et Jacques Pons ; — damoiselle Jeanne Barralier, femme du sieur Etienne Bremond, et damoiselle Esprite Barralier, femme de sire Antoine Lyons. — « Rémission de deux cantons de terre appelés l'un Bessane et l'autre Leissie », en faveur de la chapellenie Saint-Sixte, « au forestage de Clucherenc ». — Quittance de 12 pistoles pour messire Joseph de Petas, prêtre, de Saint-Pol. — Conseil du quartier Adroit-de-Faucon contenant : approbation des dépenses : 668 livres, pour le donatif ; 8 livres 5 sols, pour frais à l'occasion de l'arrivée du sieur comte Jean-Philippe de Provana, conseiller, sénateur, gouverneur et préfet de Barcelonnette ; « 50 pistoles d'Italie, qui à raison de 44 livres 1/2 la chacune font 725 livres », à damoiselle Anne Teissier ; quittance en faveur de Jean-Jacques Tiran, trésorier, etc. — Contrats de mariage entre : noble Antoine Berard et damoiselle Marguerite Magnaudi ; — Honoré Frison et noble Anne-Marie Tiran ; — noble Antoine de Besson et Jeanne Maurin ; — Etienne Vinatier et Jamone Léautier ; — Honorat Donadiéu, de Revel, et Suzanne Bourel ; — sire Honoré Pelletier, marchand, résidant à Casal, et Marthe Léaugier. —

Testaments : « du sieur Jean-Baptiste Martin et de damoiselle Jacqueline Carcillet, mariés » ; — de damoiselle Jeanne Alliaud, veuve de M^e Jacques Grassy, en son vivant patrimonial de S. A. R. ; — de Jean Davin ; — de R. Lazare Chauvet, prêtre bénéficiaire en l'église Saint-Pierre de Barcelonnette ; — « de noble Pierre de Bollogne de Capisuqui » ; — de R. Jean-Antoine Jaubert, prêtre, etc.

B. 208. (Registre.) — Petit in-folio, 519 feuillets, papier.

1684, janvier-juillet. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Soubmission » passée par le sieur Jean-Jacques Audiffred, « directeur général de la gabelle de Nice et ses vallées », en faveur « de messieurs les fermiers généraux des fermes unies de France », par laquelle il s'engage « à bien et fidèlement exercer ladite charge et, pour plus grande assurance, a présenté et baillé en caution le sieur Antoine Pascalis, de Faucon ». — Conseil du quartier Adroit-de-Faucon contenant : approbation des dépenses : « 6 livres au sieur Abbé de la Jeunesse de Barcelonne » ; « 1 livre 4 sols pour avoir esté tué un loup » ; « 10 sols pour un pedon venu d'Allos », etc. ; quittance et « closture » des comptes de M^e Sébastien Maurin, notaire, trésorier dudit quartier. — Donation de 50 livres faite par Jeanne Gisle, veuve d'Henri Davin, de Barles (Provence), à Claire Davin, sa fille, à l'occasion de son mariage avec François Cheilan, du lieu de Vignon (Provence). — Emancipation de « Jean et Sébastien, frères Matheron ». — « Quittance d'administration des tailles » des divers quartiers de Barcelonnette pour sire Jean-Louis Mathieu. — Divisions et partages de biens entre : Jean et Barthélemy Bernard ; — Jean et Jean-Louis Dou. — Donation d'un pré au lieu dit aux Alps faite, en faveur de la chapelle Saint-Sébastien, par R. messire François Maurel, curé du Chastellar. — Cession de diverses créances s'élevant à la somme de 2,250 livres, en faveur de damoiselle Isabeau Charpenel, « veuve du sieur avocat Barthélemy Spitalier ». — Obligation de 76 livres en faveur de sire Joseph Agnelli, marchand, de Digne. — Contrats de mariage entre : Sébastien Bremond, d'Allos, et Marie Jaubert ; — Honoré Martel et Isabeau Raine ; — Joseph Bresi, de Guillaumes, diocèse de Glandèves, et Anne Isoard ; — sieur Martin Berard et damoiselle Isabeau Bernard ; — Paul Maure, résidant « à la Montat-de-Scalamp en Piedmont », et Isabeau Jaubert ; — Luquin Cuia, « de Savours au comté de Nice », et Jeanne Lions ; — sire Jean-Baptiste Derbesi, notaire, de Revel, et damoiselle Jeanne Siccard. — Testaments : de Claude Jullian ; — de noble Marie Tiran ; — d'Étienne Guérin ;

— de noble Jean de Bollogne, « du forestage du *Saulze* »; — de R. messire Stefano Fabri, curé de Saint-Étienne, en Piémont (texte italien), etc.

B. 209. (Registre*) — Petit in-folio, 547 feuillets, papier.

1684, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance de 50 pistoles donnée au quartier Adroit-de-Saint-Pons par sire Jean-Jacques Laugier, marchand, de Jausiers. — « Dation en payement », en faveur de Jean-Antoine Trouche, d'une terre appelée *Canton-dau-Miei*, au forestage de *Bon-Report-en-Romeière*, terroir de Revel. — Echange, entre R. messire Esprit Lions, curé de Larche, et Pierre Guérin, d'une créance de 700 livres ducales contre diverses terres appelées *Murelle*, *la Traverse*, un jardin, un pré et bois à la montagne dite *Sanie-Ratine*, situés au forestage de *la Maure*. — Constitution de « cens annuel » en faveur des RR. PP. André Raymond, recteur, Pierre Astier, Marc-Antoine Albin, procureur du collège Saint-Maurice de Barcelonnette, tous religieux de la Doctrine chrétienne, en faveur de R. messire Jean Reinaud, « docteur ez droit », curé de Barcelonnette. — Émancipation de Thomas Ebrard. — « Transport », en faveur de R. messire Antoine Chauvet, curé de Méolans, d'une terre dite *les Talones* et d'un pré dit *lou Terras*, situés au quartier des *Bonabeaux*, terroir de Méolans. — Transaction entre M^e Pierre Rebattu, notaire royal à Forcalquier, et Antoine Rebattu, son frère, au sujet de l'héritage de M^e Pierre Bernard, en son vivant notaire à Barcelonnette, leur oncle. — « Patrimoine clérical » pour messire Jacques Sicard, cler tonsuré. — Échange de terres entre M^e Guillaume Michel, « docteur ez droit », et sire Jean-Louis Grassy, marchand. — Divisions et partages de biens entre : — Antoine et Martin Berlie; — Jean et Arnoux Esmenjaud; — Jacques et Guillem Pons. — Contrats de mariage entre : Esprit Brun et Jeanne Dou; — Étienne Coulomb et Marie Donadiou; — André Reinaud, maître bâtier, de Saint-Pol, et Catherine Mat; — Jean-Baptiste Agneli, de Dromier (Piémont), et damoiselle Anne Teissier; — Jean Hermelin et Catherine Boyn. — Testaments : de R. messire Jean-Antoine Gariel, « curé aux paroisses des Agneliers, Morjuan et Chancelaye »; — de noble Suzanne de Bologne; — de messire Jacques Péonne, prêtre, de Barcelonnette; — de damoiselle Anne Pascalis; — de sire Louis Gastinel, marchand, etc.

* Mauvais état.

B. 210. (Registre.) — Petit in-folio, 369 feuillets, papier.

1685. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation de 25 pistoles, en faveur de la vénérable confrérie du Saint-Esprit, d'Uvernet, faite par Laurent Ebrard, « pour le sollagement de son âme ». — « Despart » par Jean Senèque, en faveur de Louis et Isabelle, ses enfants, « de l'usufruit et droits que lui compétent sur les biens de defuncte Marguerite Belan, leur mère ». — « Arrantement des propriétés de la confrérie d'Uvernet situées en Molanés » consenti, moyennant 25 pistoles de rente annuelle et pendant 12 ans, par R. messire Jean-Angé de Grassy, curé de l'église de Saint-Pons. — Divisions et partages de biens entre : Pierre et Jean Jullian; — Anne, Jeanne et Catherine Arnaud; — Jean-Antoine et Jacques Cotelenc; — Giraud Jaubert et Lucrèce Matheron. — Bail emphytéotique de 2 terres situées au forestage de la Maure et appelées *l'Oratoire* et *En-Saumins* consenti, moyennant une rente annuelle de 12 écus de France, par les RR. PP. Jean-Baptiste Antelme, prieur, et Louis Lions, économe du couvent Saint-Dominique. — Contrats de mariage entre : M^e Etienne Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette, et damoiselle Marguerite Amati; — Claude Allègre et Madeleine Jaubert; — Jean-André Matti et « Esprite » Martel; — Louis Peausier, du Monetier (Dauphiné), et Anne Esmenjaud; — « Chafré Vota, de Cumiane (Piémont), et Marguerite Arnaud ». — Testaments : d'Antoine Laugier; — de Jean Bouchard; — de sire Jacques Grassy, marchand; — d'Esprit Arvel; — de M^e Jean Jaubert, notaire, etc.

B. 211. (Registre.) — Petit in-folio, 677 feuillets, papier.

1685, janvier-mars. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Transport » d'une créance de 21 pistoles et 7 livres en faveur de noble Jean-Pierre Caire. — Cession d'une créance de 9,000 livres sur la communauté de Seyne, en faveur de sire Jean Remusat, docteur en médecine. — Constitution « d'une dotation » de 400 livres faite par M^e Marc-Antoine Pascalis, avocat, en faveur « de la chapelle champestre par lui édiflée » au quartier de *Villevieille*. — Vente d'une terre située à Allos, lieu dit *le Plan-de-Narvel*, en faveur de M^e Jean Piny, notaire dudit lieu. — Émancipation de noble Sperit de Bollogne. — Constitution de patrimoine clérical pour messire Antoine Maurin, acolyte. — « Inventaire et description des biens immeubles et préiaux délaissés en héritage par Jean Léautaud ». — Acte de tutelle et curatelle pour Pierre et François

Cressy. — Quittance de 150 livres pour « les confrères pénitents de N.-D. de Consolation » de Barcelonnette. — Divisions et partages de biens entre : Antoine, Madeleine et Catherine Michel; — Laurent et Jean Ripert; — Marguerite, Honorade et Antoine Beraud. — Contrats de mariage entre : sieur Jean-Antoine Aubert, marchand, et Marie Louiqui, du lieu d'Entraunes; — « M^e Joseph Jacques, notaire collégié, de Meyronnes, et la demoiselle Anne Pascalis »; — Joseph Mariaud, de Guillaumes (Provence), et Anne Manuel; — Jacques Bon, de Gap, et Catherine Champsau; — sieur Esprit Amat, de Saint-Paul, et demoiselle Marguerite Audiffred; — Jean-Antoine Imbert, marchand, et demoiselle Susanne Mathieu; — M^e Esprit Magnaudi, avocat, et demoiselle Anne-Marguerite Teissier; — Dominique Chansau, de Valserrès (Dauphiné), et demoiselle Anne Desdier, de Faucon; — sire Laurent Rippert et Anne-Marie Proal; — Balthazar Carcenier, de Digne, et Jeannette Léautaud; — Honoré Chardouce, de Colmars, et noble Marthe de Bellan. — Testaments : de Marie de l'Adrech; — de Laurent Baudoul; — de sieur Charles Audiffred; — de R. messire Pierre Louiqui, prêtre, d'Entraunes, etc.

B. 212. (Registre.) — Petit in-folio, 682 feuillets, papier.

1686, mars-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Acte de despart et rémission » de patrimoine clérical pour R. messire Joseph Gautier, prêtre. — Emancipation d'André Bovis, de Meironnes. — Conseil du quartier de l'Adroit-de-Faucon tenu par devant « illustre seigneur Jules-César de Lascaris des seigneurs du Castelar, des comtes de Vintimille », conseiller, sénateur, gouverneur et préfet de Barcelonnette, contenant approbation des dépenses : « 168 livres de France, qui font 232 de celles de Savoie », à M^e Martin Rebattu par ordre « préfectoral »; « au R. Joseph Gautier, à l'occasion de sa nouvelle messe, 4 livres 10 sols »; 4 livres ducales pour réparations à l'horloge; « 4 pistoles d'Italie, qui font 58 livres, au R. P. Auda, recteur des pères de Saint-Maurice, pour avoir presché pendant l'Advent et Caresme », etc. — « Livrement des réparations à faire au palais de la préfecture ». — Vente d'une terre au lieu dit *aux Bareaux*, en faveur « de la chapellenie des frères pénitents blancs de Jausiers ». — Cession d'une créance de 112 ducats pour messire Jean-Baptiste Javelly, « prestre des Prerès et vicaire au lieu de Vorvière en Piémont ». — Obligation de 496 livres pour sire Antoine Lions, marchand. — Achat d'une étude de notaire par M^e Jacques Aubert, de Jausiers, au

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

prix de 1,200 livres (texte italien). — Fondation, par sieur Antoine Caire, marchand, « d'un prieuré simple, bénéfice perpétuel et patronable, sous le titre de Saint-Charles Borromée » dans l'église paroissiale Saint-Pierre de Barcelonnette, en faveur de messire Arnaud Michaëlis, prêtre, « sieur de Cabrières et conseigneur de Sigale », avec donation de 500 pistoles « pour le fonds et patrimoine dudit prieuré, qui ne devra jamais être uni à d'autres bénéfices pour quelque cause que ce soit ». — Echange de prés et paturages situés dans la montagne de *Poussé-Andrieu* contre un bois et « gastailles » sis dans la montagne de *Vaudemas*, à Allos, entre le sieur Jean-Ange Pascalis, notaire et procureur d'Allos, et le sieur Charles de Besson. — Divisions et partages de biens entre : André et Marie Bellon; — Antoine Brun et Laurent Jauffred; — Louis et Thomas Arnaud; — Giraud Jaubert et Jean Roux. — Donation de 300 livres par André Goin, « en faveur de l'autel de N.-D. du Saint-Rosaire de l'église paroissiale de Saint-Laurent de Fours », avec réserve d'un service perpétuel de messes pour l'âme du donateur. — Quittance de 40 pistoles par M^e Guillaume Michel, avocat, « juge ordinaire pour S. A. R. en la ville et vallée de Barcelonne ». — Contrats de mariage entre : M^e Antoine Maurin, notaire et procureur, et demoiselle Anne Jaubert; — Chaffred Rua, « de Chasteau-Dauphin en Dauphiné », et Catherine Rautier; — Joseph Cheastan, de Saint-Pol, et Isabeau Caire; — André Bovis, de Meironnes, et Anne-Marie Manuel; — Pierre Denis, « de Pontis en Dauphiné », et Marie Jauffred; — Damien Fabre, « de la Maison-Méane (hameau de Larche) », et Marie Reinier. — Testaments : de Pierre Garcin; — de Jean Esmieu; — de Laurent Ricaud, etc.

B. 213. (Registre.) — Petit in-folio, 519 feuillets, papier.

1687, janvier-septembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente d'une maison, à Barcelonnette, pour M^e François Magnaudy, « avocat fiscal et patrimonial général » en la ville et vallée de Barcelonnette. — Convention entre M^e Etienne Grassy, notaire et procureur à Barcelonnette, et sire Honoré Matti, apothicaire, au sujet d'une créance de 4,155 livres. — Conseils des quartiers de Barcelonnette, contenant : « bail en receipte d'une taille de 20 sols, par chaque sol de livre de registre », pour l'Adroit-de-Faucon; quittance de l'administration de noble Jean Magnaudi, trésorier de Saint-Pons, dont le « chargement se monte à 4,372 livres 10 sols 9 deniers, et le deschargement à 4,435 livres 4 sols 8 deniers »; règlement des valeurs admises « en deschargement, sçavoir : les pistoles

d'Espagne à raison de 45 livres 40 sols ; celles d'Italie : 44 livres 45 sols ; les écus blancs : 4 livres 2 sols 1/2, et le blé à raison de 55 soldis chaque setier ». — Délégation de Jean Bellon pour visiter divers troupeaux atteints de « l'infection appelée *magainie* (clavelée), afin qu'on puisse apporter le remède convenable en chassant les avérages étrangers hors de l'Etat ». — Divisions et partages de biens entre : Jean-Baptiste, Marie et Jeanne Donadiou ; — Sébastien et Jean Jauffred ; — nobles Esprit et François de Bollogne. — Bail emphytéotique d'une terre située au forestage des *Viels*, terroir de Laverç, vulgairement appelée *Sainte-Marguerite*, consenti par R. messire Esprit Nicolas, curé de Laverç (hameau de Méolans). — Contrats de mariage entre : Jean-Pierre Balp et Catherine Arnaud ; — sire Jean-Pierre Piculle, marchand, de Montclar (Provence), et damoiselle Catherine Pautrier, de Jausiers ; — Charles Rigo, « de Cliez en Piémont », et Sperite Mercheyer ; — Alexandre Ferra, de Servaso (Piémont), et Jeanne Audemar ; — François Martelly, du Lauzet, et Anne Mathieu. — Testaments : de sire Jean-Louis Mathieu ; — de M^e Jacques de Blieux, docteur en médecine ; — de M^e Charles Béraud, maréchal ; — de M^e Pierre Siccard, procureur ; — de damoiselle Jeanne Besson ; — de François Hugues ; — du sieur Esprit Graugnard, marchand ; — de sire Antoine Caire, marchand ; — de R. messire Arnaud Michaëlis, prêtre, sieur de Cabrières et coseigneur de Sigale ; — de Jean Mayen, berger, d'Arles, etc.

B. 214. (Registre.) — Petit in-folio, 350 feuillets, papier.

1687, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration donnée par « les quatre plus anciens du forestage des Meissonnettes, auxquels appartient le droit de nommer et présenter recteur à la chapellenie Saint-Fabien et Saint-Sébastien », à Pierre Richaud, l'un d'eux, pour se transporter par-devant Mgr d'Embrun, et protester contre « les actes, collations et provisions » de ladite chapellenie obtenus par R. messire Jean Reynaud, curé de Barcelonnette, « qui se jacte d'en avoir pris possession, bien que ce soit un pur service dépendant de la direction des préuomés ». — Achat « d'un bastiment de four » pour les particuliers de Faucon. — Donation d'une terre au quartier *des Reculas*, « pour le service de la chapellenie Saint-Sébastien, de Bouzolières ». — Constitution de patrimoine clérical pour messire Jean-Baptiste Bourel, clerc. — Achat « d'un cens annuel et perpétuel » de 6 écus pour R. messire François Pascalis, docteur en droit, curé de Faucon. — Divisions de biens entre : Honoré

et Jean Proal ; — Jean et Jacques Maure ; — Esprit et Charles Chabrier. — « Procure » donnée par le R. P. Luc de Saint-Jean, provincial de la congrégation des Trinitaires de Faucon, au R. P. Hilaire du Saint-Esprit, religieux dudit ordre et supérieur en l'hospice Saint-Michel de Turin, pour traiter avec Mgr le marquis « de Pianesse et Livour » touchant « l'eschange de certains biens fonds », et « avec l'Excellence Mgr Antoine de Savoye », concernant l'établissement d'une maison religieuse de ladite congrégation à Turin. — Contrats de mariage entre : Louis Plauchu et Antoinette Vieille ; — Pol de Faucon et Marguerite Caire ; — Pierre Pélegrin et Jeanne Faucon ; — Louis Jaume, maréchal, et Marie Matheron ; — Charles Chabrier et Catherine Eissautier. — Testament de Jean Lions, etc.

B. 215. (Registre.) — Petit in-folio, 616 feuillets, papier.

1688. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Achat, pour sire Gaspard Rayne, « de la moitié d'une estanche ou soit réservoir d'eau, à l'endroit dit *aux Melzes* y ayant une source appelée *Font-Que-Buch*, avec le passage pour conduire l'eau ». — Constitution d'une rente annuelle de 2 pistoles au profit de M^e Jean-François d'Amicis, docteur en médecine. — Procuration faite par Benoît Garcin, marchand, de Montélimar, au sieur Jean-Louis Mathieu, à l'effet de poursuivre un procès intenté par ledit Garcin, « au tribunal de la judicature » de Barcelonnette, contre divers habitants de Saint-Pol. — Quittance : de 400 écus donnée par les RR. PP. Dominique de Lascaris, prieur, Louis Lions, procureur, et Joseph Bollegon, lecteur en philosophie, faisant quant à présent toute la famille du couvent Saint-Dominique ; — de 25 pistoles pour R. Esprit Lions, prêtre. — Conseil du quartier de *l'Ubac-de-Saint-Pons*, contenant approbation des dépenses : « pour les torches des officiers du quartier le jour de *Corpus Domini*, 17 livres 40 sols » ; 680 livres pour trois termes du donatif de S. A. R. ; 40 livres au secrétaire, pour ses gages et droits d'insinuation ; « pour l'audition des comptes, dressé, marginature et copie d'iceux, gages des auditeurs et frais ciboires, 72 livres », etc. — Divisions de biens entre : Anne-Marie, Jeanne et Marguerite Matheron ; — Madeleine et Isabelle Beraud ; — Antoine et Barthélemy Arnaud. — Convention entre divers habitants de *l'Ubac-de-Théoles*, contenant partage de l'eau « du béalage dérivé du rif de *Gimette*, appelé *Grepon* et aboutissant au lieu dit *Terre-des-Oules* ». — Obligation de 4,400 livres, en faveur de M^e François Honorat, notaire, de Méolans. — Contrats de mariage entre : Pierre Eissautier et Jeanne Rebattu ;

— Jacques Lezer, « mestre masson », et Catherine Allard ; — sire Pierre Siccard, marchand, et damoiselle Catherine Manuel ; — Jean Fagegaltier, « de Chateau-Renard, diocèse d'Avignon », et Isabelle Olivier. — Testaments : de Paul Auteman ; — d'Antoine Cressy ; — de Pierre Grassy ; — de sire Jean-Antoine Aubert, marchand ; — de Marie Feutrier. — Codicille de R. P. Jean Sandre, religieux doctrinaire, de Chantemerle en Briançonnais, etc.

B. 216. (Registre.) — Petit in-folio, 840 feuillets*, papier.

1689-1699. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Convention entre Jean-Jacques Manuel et Elzéar Archias, marchand, de Gap, au sujet d'une créance de 55 écus. — Vente d'une terre située à Colmars, lieu dit *la Boissière*, faite par damoiselle Anne de Blieux à Jacques Gandaubert, de Colmars. — Procuration donnée par « illustre seigneur Barthélemy Constantin des seigneurs de Châteauneuf, conseiller, sénateur, avocat fiscal général et patrimonial au Sénat de Nice, préfet et gouverneur de Barcelonnette, à noble dame Emilie Bourrillon, d'Aspremont, sa femme » (texte italien). — Ordre de M. Barthélemy Constantin, préfet, « spécialement subdélégué par M. de Segent, conseiller du Roy et ordonateur de ses droits en la ville et comté de Nice, à tous les notaires tant des tappendes de Barcelonne, Méolans et lieux en dépendant que à ceux de Jausiers, Saint-Pol et Chatelar, quoique dépendant de la tappe de Meironnes, d'avoir à insinuer, dans 15 jours, tous leurs actes et instruments publics, à peine de suspension de leur office ». — Constitution de patrimoine clérical pour R. Pierre Maurin, clerc. — Emancipation pour Pierre-Antoine, Anne-Marie et Isabeau Gariel. — Fondation d'une chapellenie dans l'église de Saint-Pons, sous le vocable de N.-D.-de-Miséricorde, par R. messire Antoine Sicard, prêtre. — Divisions de biens entre : Jean et Jean-Jacques Pascal ; — Jacques, François et Sébastien Beraud ; — Barthélemy et Laurent Jauffret. — Conseil des quartiers de Barcelonnette contenant : élection « d'un consul et défenseur » pour chaque quartier et d'un conseiller pour chaque forestage, « suivant la coutume de tout temps observée » ; supplique à Mgr d'Embrun pour le prier d'attendre le paiement de la dîme, « à cause de la misère et calamité dans laquelle se trouve ce pays, soit d'abord par l'entrée de l'armée française, saccage, paiement de contributions et séjour d'icelle pendant 7 jours, que par l'entrée et secours des troupes de S. A. R. le 24 novembre (1690)

* Manquent les ff. 447 à 589.

excédant 5000 hommes, ce qui a réduit les pauvres habitants aux abois, se trouvant destitués de tout ce qui est requis pour la vie humaine et pour la subsistance des bestiaux » ; approbation des dépenses à l'occasion de la guerre : 32,000 « reps » de foin, 4,000 « émines » d'avoine, 20 cannes de bois, 400 charges de blé et 400 pistoles par quartier, suivant l'ordre « du sieur comte et commandant de Castelamont », etc. ; délibérations prises en présence du sieur Marco-Aurelio Rossignoly, gouverneur et préfet de Barcelonnette, relativement à la nomination de députés chargés de solliciter de S. A. R. le déplacement « des troupes laissées pour défense de la Vallée », et dont l'entretien coûte « 6 sols par soldat chaque jour, outre le bois, payables 15 jours par anticipation », etc. — Contrats de mariage entre : sire Esprit Patac, apothicaire, et Anne Fabre ; — M^e Jean Gras, marchand, et Anne Caire ; — Honoré Laugier, marchand, résidant à Coni, et Anne-Marie Pascalis ; — François Suau et Marguerite Pons ; — Jean-François Bellon et Isabeau Michel ; — « honeste compagnon » Joseph Malain, de Baratier, en Dauphiné, et Catherine Honoré ; — Esprit Garnier et Marie Berbeier ; — Gratien Dazam, apothicaire, de Montaud (Languedoc) et Marie Amatti ; — noble Jean de Bollogne et Jeanne Faucou ; — Jean Arnaud, de Thorame, et Honorade Reautier ; — Paul Siaure, de Saint-Vincent (Provence), et Marie Goin. — Testaments : de M^e Antoine Jaubert, notaire et procureur ; — de Jacques Bovier ; — de messire Antoine Ollivier, « secondaire moderne de la paroisse de Saint-Paul » ; — d'Honoré Matty, apothicaire ; — de sire Antoine Clariond ; — de noble Marie Tiran ; — de messire Antoine Siccard, « prestre théologien », etc.

B. 217. (Registre.) — Petit in-folio, 314 feuillets, papier.

1694-1695. — (« On n'a point insinué en 1693 attendu les troubles de la guerre ».) — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession du droit de « patronat » sur les chapellenies Saint-Sébastien et Saint-Roch de Jausiers, faite par R. Louis Aubert, clerc, à Jacques Aubert, son frère. — Quittance de 7,400 livres ducales pour Pierre Ventre, marchand, de Coni. — Procurations : de M. Henri Petit, « contrôleur de la maison de S. A. Mgr le duc de Vendosme », à M. François Mollier, « receveur général des Pauvres-Enfants-Trouvés, et bourgeois de Paris » ; — de « M. Jacques Benoit, de Paris, commissaire général des vivres dans l'armée d'Italie, à damoiselle Françoise Bertin » ; — « de M. Jacques Julien, brigadier des armées du Roy de France, commandant ses troupes dans la vallée de Barcelonne, à M. Le

Vasseur, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres à Versailles ». — Ordre de M^e Barthélemy Constantin, des seigneurs de Châteauneuf, préfet de Barcelonnette, au secrétaire-insinuateur de Barcelonnette, « de registrer et insinuer, nonobstant toute prépostération, les testaments du sieur Hiacinthe Pascalis et de damoiselle Susanne Allemandi, sa mère ». — Émancipation de M^e Joseph Jacques, notaire et procureur, de Meironnes. — Constitution de patrimoines cléricaux : pour messire André Manuel, clerc tonsuré ; — pour R. Antoine Hugues, « cler bénéficié », de Barcelonnette ; — pour R. Marc-Antoine Cottolenc, acolyte. — Cession, en faveur de l'hôpital de Barcelonnette, « d'un revenu annuel de 150 ducats à prendre sur les rentes et revenus de la secrétaire civile et criminelle de la ville et viguerie de Barcelonne ». — Contrats de mariage entre : François Roux, « du lieu de Pondran, diocèse de Verceil », et Anne-Marie Lions ; — Pierre Courtoy, « d'Attrie en Auxois, vivandier au régiment de la Marine dans le bataillon de la Boissière », et dame Jeannette Brigas, d'Arles ; — Vincent Fournier et Isabeau Jaumé ; — Joseph Dédier, de Baratier (Dauphiné), et Susanne Manuel ; — Gratien Dazam, maître apothicaire, et damoiselle Marguerite Grassi ; — Joseph Blen, de Saint-Sauveur (Dauphiné), et Madeleine Léautier ; — Antoine Marquet, « de Varèse, au marquisat de Saluces », et Marguerite Lions. — Testaments : de M^e Louis Tholosan, notaire, d'Entraunes ; — de R. messire Donadieu, « prêtre et curé de Théolles » ; — de damoiselle Marie Amatti, femme de M^e Dazam ; — de M^e Étienne Brémond, docteur médecin, etc.

B. 218. (Registre.) — Petit in-folio, 588 feuillets, papier

1696, février **1697**. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Dissolution de société pour Joseph Maurin et Jacques Richaud, marchands. — « Accensement des droits d'insinuation et de tabellionat dans les tappes de Muro et d'Oneglia » consenti, pendant 5 ans et moyennant 700 livres ducates de rente annuelle, en faveur de Sébastien Fabre et de Jean-Baptiste Argentin, notaire, de Saint-Etienne (comté de Nice). — « Instrument de fondation d'une pension annuelle de 40 écus pour l'établissement d'une cure, consenti par les habitants de Molanés et d'Uvernet. — Quittance de 150 livres pour Pierre Fassy, « de Pont-en-Château-Dauphin ». — Vente d'un cens annuel de 3 écus pour R. messire François Pascalis, curé de Faucon, « et vicaire archiepiscopal en cette vallée de Barcelonne ». — Émancipation de Marie Goin, en présence de M^e Spirit Caire, « docteur ez droit, conseiller, avocat des pauvres et

juge-procureur en la ville et vicarie de Barcelonne ». — Conseils des quartiers de Barcelonnette, tenus en présence de M^e Joseph Spitalier, juge conservateur, conseiller et préfet de ladite ville et viguerie, contenant : bail des montagnes communes de Barcelonnette dites : *Gemette, Veigelaye, Jaron, La Celliole, Sanguinières, Terres-Pleines et Parpaillon*, « avec tous leurs droits de drayes (carrières) et autres appartenances » ; nomination d'arbitres pour terminer « le différend qui se rencontre entre le quartier de Faucon et divers habitants, à raison de l'inondation du quartier dit *Menanton* » ; paiement des gardiens qui ont été placés, « pendant 2 mois, devant la porte de Barcelonne pour empêcher l'entrée des religionnaires », etc. — « Concordat » entre messire Pierre Trouche, clerc tonsuré, et Pierre Bourrel, au sujet d'un legs fait par Marguerite Donadieu à la chapellenie de Saint-Sixte à Revel. — « Cens annuel » de 4 écus pour la confrérie de Saint-Crépin de Barcelonnette. — Quittance de 352 livres donnée à M^e Balthezar Carcenier, charpentier, par Jean-Antoine Coqueret, de Venasque, (Comtat Venaissin). — Cession d'une créance de 25 pistoles faite par R. messire Sébastien Rainaud, prêtre, « chanoine en Avignon », à M^e Jean Siccard, procureur, « en paiement de patrocines, émoluments de procureur, vacations et sommes exigées pendant le cours de ceste guerre ». — Contrats de mariage entre : Louis Caire et Marguerite Graugnard ; — Jacques Borel et Marie Vinatier ; — Jean-Marie Reinaud et Anne Gensour ; — Mathieu Julien, d'Allos, et Catherine Siccard ; — Jean-Marie Vandagne, de Lumiane (Piémont), et noble Marthe de Bologne. — Testaments : d'Augustin Barruq, de la Roquette (comté de Nice), « soldat volontaire au régiment de Mgr le marquis de Parelle » ; — d'Etienne Gireud, d'Allos, etc.

B. 219. (Registre.) — Petit in-folio, 543 feuillets, papier.

1697, mars-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte de mise en possession de la chapellenie N.-D.-de-Consolation à Fours, en faveur de messire Jean Colomb, prêtre et secondaire en ladite paroisse. — Echange de terres dites *Pra-la-Ragna* et le *Clot-des-Fabres*, au quartier de la Lauze, entre sire Jean-Louis Grassy et Esperit Pons. — « Instrument de société pour négocier en bestail, denrées et au fait de l'hôtellerie », entre Honoré Derbez et Honoré Gastinel, de Méolans. — Cession de terres situées au quartier du *Plan-dau-Varc* « et données en paie d'une somme de 600 écus », en faveur de sieur François Massière, de Rigaud (comté de Nice). — Conseils du quartier de Saint-Pons, contenant : délibérations sur la nécessité « de trouver argent

pour procurer l'élargissement des sieurs Besson, Amiey et Graugnard détenus aux prisons d'Embrun par les troupes de S. M. de France », comme otages pour le paiement des impositions de giterre; obligation de 900 livres en faveur de M^e Joseph Jacques, « notaire collégié », de Meyronnes, etc. — Divisions de biens entre : Esprit et Antoine Leautier; — Louis et Jeanné Goïn. — Transaction entre le sieur André Martel, marchand, du Lauzet, et Jacques Galtier, agissant au nom des sieurs Raimond Estienne et compagnie, marchands, de Lyon, au sujet d'une créance de 734 livres. — Contrats de mariage entre : Jean Giron, « négociant », de Barcelonnette, et Susanne Bernard; — Jean Gaudemar et Anne-Marie Ébrard; — Pierre de Vars, de Saint-Pol, et noble Madeleine Tiran; — noble Barthélémy Tiran et Jeanne Ébrard; — Étienne Garcin, d'Allos, et Marie Girard; — sire Pol Berard, marchand, de Saluces (Piémont), et damoiselle Marie Imbert; — Jean Paly, des Orres (Dauphiné), et Anne Donadieu. — Testaments : d'Antoine Clariond; — de sire Pierre Rippert; — de noble Marguerite de Bellan, femme de M^e Larrot Amely, notaire; — de M^e Pierre Bernard, notaire et procureur, etc.

B. 220. (Registre.) — Petit in-folio, 588 feuillets, papier.

1697, juillet-septembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Instrument de collocation contenant acquisition de terres en faveur de la paroisse des Agneliers et de la chapellenie de Saint-Pierre et Saint-Paul dudit lieu ». — Quittance de 6 pistoles pour M. Jean de l'Adrech. — Donation d'une demi-pistole de rente annuelle pour la chapellenie fondée, sous le vocable de Sainte-Anne, au hameau du Bourget. — Bail « de tous les biens fonds du prieuré de N.-D. de Faucon », consenti, moyennant une rente annuelle « de 24 pistoles de 15 livres la chacune », par R. messire César Romagnano, prieur commandataire dudit prieuré, et R. François Romagnano, son frère, « prieur de la ville de Quier en la province de Piémont ». — Obligation de « 11 pistoles d'or effectives et trépiquantes au coin d'Espagne », en faveur de R. messire Jean-Louis Sicard, docteur en droit, curé de Fours. — Divisions de biens entre : Armand et Jean d'Augustin Bourguin; — Jean et François Signoret. — Convention entre Pierre Lyons et les particuliers du hameau de Cervières, qui s'engagent à faire moudre leurs grains au moulin construit par ledit Lyons, au lieu dit *Serre-d'Olive*. — Quittance de 100 pistoles en faveur de la communauté d'Entraunes et de M. Antoine Louiquy, « jadis consul d'icelle ». — Émancipation de François Esmenjaud. — Vente « d'une

des 12 places et offices de notaires établis par S. A. R. en la ville de Barcelonne », faite en faveur de M^e Antoine Maurin, au prix de 800 livres ducales; et « testimoniales de substitution » dudit M^e Maurin à la place de M^e Pierre Chauvet, ancien titulaire. — Quittance de 60 pistoles donnée à damoiselle Anne-Marie Spitalier par les RR. PP. Nicolas Champseau, Jacques Blanc, Louis-Guillaume de Blocard, Alexandre de Benoit, recteur syndic, et autres capitulaires du collège Saint-Maurice de Barcelonne ». — Contrats de mariage entre : Joseph Milon, d'Allos, et Catherine Jaubert; — Martin Berlic et Isabelle Allard; — Joseph Goiran, de Jausiers, et Isabelle Bellon; — noble Sébastien Tiran et Marguerite Jaubert; — Pierre Ébrard et Jeannette Colomb; — Esprit Porte et Marguerite Lyons. — Testaments : de Barthélemy Chabrand; — de Jeanne Brune; — de M^e Pierre-Louis Laurens, notaire, de Larche, etc.

B. 221. (Registre.) — Petit in-folio, 437 feuillets, papier.

1697, octobre-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittances : par M^e Jean Siccard, recteur, procureur et économiste de l'hôpital de Barcelonnette, d'un legs de 200 livres fait audit établissement par M^e Antoine Aubert, marchand; — de 680 livres, en faveur de sire Jean-Baptiste Richaud par le R. P. Benoît de Sainte-Agnès, ministre du couvent de la Sainte-Trinité de Faucon. — « Cession et assignation d'une pension annuelle de 9 livres Roy », faite, en faveur de la chapellenie Saint-François-de-Sales et Saint-Charles-Borromée, à Barcelonnette, par dame Anne-Marie Teissier, veuve de Jean-Pierre Caire, bourgeois de cette ville. — Vente d'une terre au lieu dit *Peirepin*, en faveur de M^e Jean-Antoine Pelotier, médecin, de Jausiers. — « Acte de tutelle, curatelle et inventaire pour les biens du sieur Pierre-Jacques Allemandy, apothicaire ». — Révocation de testament faite par Jean Esmenjaud. — « Livrement, en faveur de François de Bollogne, de la réparation du pont de Faucon, moyennant 1,469 livres ». — Divisions de biens entre : Pierre et François Ricaud; — « le sieur capitaine Jean-Louis, M^e Esperit, avocat, François, procureur, et Pierre, chirurgien, frères Caire ». — Contrats de mariage entre : François Arnaud et Anne Bouchard; — sire Joseph Lions, marchand, et damoiselle Marie Pascalis; — Jean Rayne et Marie Martel; — Jean-Pierre Bouret, marchand, et Marguerite Cotholenc; — Jean Imbert, cordonnier, et Catherine Jaubert; — Jacques Manuel et Isabeau Richaud; — Antoine Tron, de Talard, et Susanne Gastinel. — Testaments : de R. Antoine

Jaubert, prêtre; — de R. Martin Graugnard, prêtre; — de M^e Jacques Fabre, sellier, etc.

B. 222. (Registre.) — Petit in-folio, 669 feuillets, papier.

1698, janvier-mars. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Élection de Barthélemy Arnaud en qualité de prieur de la confrérie du Saint-Esprit, d'Uvernet : ledit prieur promet « la virile observance des capitulations et s'engage à satisfaire à toutes les fonctions accoutumées à la réserve de la table des Pentescotes prochaines, ainsi réglée par les procureurs de la confrérie : une culière remplie de châtaignes bien cuites et engraisées, avec demie livre de chair de bœuf cuite, bonne et recevable, à chaque conventuel, habitant dès une année en ce consulat ». — Émancipation de Jean Barthélemy. — Constitution de dot pour Madeleine Maurin. — Transaction entre M^e Pierre-André Pascalis, chirurgien, et Catherine, veuve de François Serre, marchand, de Cony, au sujet d'une créance de 350 livres. — Obligation de 10 pistoles en faveur de messire François Reinaud, clerc, « à présent au séminaire d'Embrun ». — « Livrement de l'accensement et exercices de la secrétaire consulaire de Barcelonne pour 4 années », en faveur de M^e Jean-Antoine Magnaudy, procureur, moyennant 100 livres ducales. — Rescision de promesse de mariage pour Antoine Michel et Isabelle Beraud. — Divisions et partages de biens entre : les hoirs de Pascal Mercheyer; — Girard et François Maurin; — Esperite et Marguerite Reballu, d'une part, et Charles Léautaud; — Sébastien et Jeanne Léautaud. — Donation de 2,500 livres faite, en faveur « du vénérable » hôpital de Barcelonnette, par R. messire Sébastien Reynaud, chanoine prébendé de l'église collégiale et paroissiale Saint-Jean d'Avignon. — Transaction entre Antoine Lions, médecin, et Anne-Marie Maurin, au sujet de l'héritage de Jean-François Guimar. — « Inventaire avec estime et mesure des marchandises qui se sont trouvées dans la boutique de feu Esprit Barthélemy, marchand ». — Contrats de mariage entre : « sires Claude et Jean Donaud, de Larche, et nobles Marguerite et Susanne de Bologne »; — Antoine Ollivier et Catherine Borillon; — Jean-Baptiste Franque, de Verceil (Piémont), « soldat dans le régiment de Piedmont », et Marie Gastinel; — Jean-Louis Gisles, « maître cordonnier », et Susanne Jaubert; — Louis Arman, « mestre masson », de Paris, et Catherine Jaume. — Testaments : de Barthélemy Chabrand; — de Jeanne Cressie; — de Jeanne Barralier, femme d'Étienne Bremond, docteur en médecine; — de Jean-Louis Coste, etc.

B. 223. (Registre.) — Petit in-folio, 512 feuillets, papier.

1698, avril-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession d'un pré dit *Pra-Long*, au hameau de Lans, en faveur des RR. PP. Gisles de l'Ascension, Maure de Saint-Honoré et Denis de Sainte-Anne, « représentant le couvent des Trinitaires de Faucon ». — Émancipation de François Gisles. — Quittance de 250 pistoles en faveur de Jean Falque, consul de la communauté de Saint-Paul, agissant « au nom du général d'icelle ». — Bail emphytéotique d'une propriété située au lieu dit *Godeissard*, consenti par les RR. PP. de la Doctrine Chrétienne. — Quittance de 100 pistoles donnée à M. Hiacinthe de Amicis par M. Jean-Hyacinthe Pascalis, « premier consul de la ville d'Allos »; — Transaction entre R. messire Augustin Domenc, « prestre et prieur » de Breziés en Dauphiné, et le sieur Pierre Masse, « bourgeois de la Bréoule en Provence », d'une part, et Jean-Antoine Meffre, du Lauzet, au sujet de l'héritage de Jean Chauvet. — Divisions de biens entre : Jean et Honoré Pons; — Sébastien et Pierre Girard. — Obligation de 260 livres ducales, en faveur de R. messire Antoine Vallansan, curé de Montlaux (Provence). — Contrats de mariage entre : Jacques Michel, marchand, et Jeanne Jaume; — noble François de Bologne et damoiselle Anne Pascalis; — Jean-Baptiste Marseille et Esprit Bourel; — Laurent Arnaud, « marchand chapelier », et Isabeau Proal; — Jean Joannis et Jeanne Raphel « de Baumes, fourestage d'Allos »; — Jacques Bourrillon, d'Allos, et Anne-Marie Gastinel; — Antoine Lions, médecin, et damoiselle Isabeau Teissier. — Testaments : d'Isabelle Bovis, veuve en secondes nocces de M^e Pierre Valansan, notaire, du Chastelar; — d'Esprit Martely, du Lauzet; — de Sébastien Bremond, de la Foux, terroir d'Allos; — de Marie Ugues; — de damoiselle Anne Maurin, etc.

B. 224. (Registre.) — Petit in-folio, 724 feuillets, papier.

1698, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — « Teneur de la lieutenance » donnée par M^e Guillaume Michel, docteur en droit, juge ordinaire en la ville et viguerie de Barcelonnette, à M^e Étienne Jaubert, notaire collégié, « aux fins de présider à l'acte d'émancipation d'Isabeau Faucon ». — « Procure générale faite par M. Achille-Alexandre de Picot, Seigneur de Combreaux, lieutenant-colonel d'infanterie, à dame Françoise Hodoart, sa femme, demeurant audit lieu de Combreaux, dans la généralité d'Orléans ». — Supplique des habitants d'Uvernet à R. messire François

Raynaud, curé de Barcelonnette, aux fins d'obtenir de Mgr d'Embrun que la cure récemment fondée à Uvernet, sous le vocable de Saint-André, soit désormais placée « sous le titre de la Visitation de la Très-Sainte Vierge à laquelle les suppliants ont une dévotion particulière; attendu que telle fête se trouve en une saison fort agréable, tandis que celle de Saint-André se rencontre en un temps si estroit et si rigoureux que bien souvent on y est accablé de neige ». — Obligation de 150 livres, en faveur d'Antoine Gavy, « du lieu de Liliane en la vallée d'Aoste ». — Donation de 250 livres faite à l'hôpital de Barcelonnette par M. Joseph Spitalier, « juge conservateur des droits forains, gabelles et autres, conseiller, sénateur et préfet en la ville et viguerie de Barcelonne ». — Acte d'émancipation fait par M^e Humbert Saurel, « maistre chirurgien et opérateur, du Montlans, diocèse de Grenoble », en faveur de Jean, son fils. — Confirmation de tutelle en faveur de Madeleine Reynaud. — Mise en possession des chapellenies des Saint-Sauveur et Saint-Louis et de Saint-Antoine à Saint-Pons, en faveur de R. messire Marc-Antoine Cottolenc, prêtre (texte latin). — Divisions de biens entre : Honoré et Jean Jauffred; — Antoine Touche et Pierre Guieu; — nobles Louis et Jean Tiran. — Échange de maisons entre Pierre Brès et Jean Cottier, du Châtelard. — Contrats de mariage entre : Esprit Faudon et Louise Pellegrin, de Faucon; — Esprit Bosque, du Mel (Piémont) et Catherine Manuel; — M^e Antoine Audiffred, docteur médecin, et damoiselle Marthe Pascalis; — Jean-Baptiste Hyvan, du Lauzet, et Madeleine Jaubert; — Jean Menjaud, de Guillaumes (Provence), et Marthe Maurin; — Jean Frez, de Demonte (Piémont), et Madeleine Manuel; — Honoré Bonenfant et Marie Doure; — Pierre Gautier, de Jausiers, et Isabeau Lions; — Honoré Blanc, d'Entraunes, et Anne Jaubert; — Antoine Charpenel et Anne Caire; — Louis Barral et Anne Garcin; — Pol Favero, de Roche-sur-Yon (Poitou), et Anne Peirache; — noble Jean Tiran et Anne Michel; — Jean Chemin, de Saint-Dalmas (diocèse de Nice), et Isabeau Fabre. — Testaments : d'Antoine Davin; — de damoiselle Susanne Berard; — de R. messire Pierre-André Pinonceli, prêtre; — de Jeannette Bouvet; — d'Anne Berlie; — de Blaise Arnaud, « du forestage de Chancelaye »; — de damoiselle Isabeau Lions; — de Claude Honorat, du Villar, terroir d'Allos, etc.

B. 225. (Registre.) — Petit in-folio, 414 feuillets, papier.

1699. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Constitution d'un cens annuel et perpétuel de 24 livres et

40 sols sur une terre au lieu dit *Pra-Berard*, en faveur R. messire Pierre Pascalis, curé de Méolans. — Procuration de R. abbé Louis de Tondut, prieur commandataire de N.-D. de Molanés, à M^e Joseph Jacques, insinuateur de Meironnes (texte italien). — Convention entre le sieur Joseph Jacques, procureur de messire Louis de Tondut, prieur de N.-D. de Molanés, et les particuliers du forestage de Molanés, au sujet de l'appropriation et de l'agrandissement de la chapelle dudit prieuré, pour l'usage de la cure récemment érigée audit lieu : « les réparations des murailles, couvert, autels, tableaux, clocher et agrandissement seront aux frais et dépens desdits particuliers, qui devront fournir et maintenir à perpétuité la cire, les ornements et vêtements sacerdotaux pour le service du prieur et du curé; la chapelle sera toujours sous l'invocation de Notre-Dame; le prieur se trouvant sur les lieux aura la préséance sur le curé, etc. . . . ; en cas de contravention aux choses ci-devant promises ou à quelqu'unes d'icelles, le prieur, ou son agent, pourra faire retirer de ladite église le sieur curé et particuliers sans qu'ils puissent prétendre aucune indemnité ou restitution ». — « Création de la cure de Molanés et d'Uvernet par Mgr Brûlart de Genlis, archevêque et prince d'Embrun » (acte fait dans le palais archi-épiscopal, le 18 décembre 1697, insinué en 1699). — Procurations : des RR. PP. du couvent Saint-Dominique de Barcelonnette au R. P. Antoine Arnaud, « maître en Théologie, conseiller et théologien de S. A. R., et au seigneur avocat, préfet, Jean-Baptiste Galea, de la cité de Nice »; — des paroissiens de Faucon à M^e Sébastien Maurin, notaire, « pour faire les oppositions et poursuites nécessaires contre messire Pierre Rebattu, prêtre, qui veut s'établir secondaire perpétuel de cette paroisse, en manière que ladite charge reste toujours amovible comme par le passé, et dépendante de la nomination annuelle du prieur ». — Transaction entre Pierre Conte et les RR. PP. de la Doctrine Chrétienne, « comme directeurs de la confrérie de la Croix érigée dans l'église du collège Saint-Maurice », au sujet d'une fondation de messes faite par Catherine Bonenfant. — Contrats de mariage entre : George Jehivier, « de Bagnasc en Piémont », et Marguerite Jaubert; — Joseph-Dominique Bois, de Savigliano, et Isabelle Jaubert; — sire Antoine Desdier et damoiselle Louise Michel. — Testaments : de Marie Amat, veuve de sire Esprit Agnel, de Saint-Pol; — de M^e Jean-Jacques d'Amicis, notaire et procureur; — de R. messire Esprit Lions, prêtre et curé de Larche, etc.

B. 226. (Registre.) — Petit in-folio, 806 feuillets, papier.

1700, janvier-juin. — BARCELONNETTE. — Insignations. — « Transport d'une terre dite *Dessous-Maison* et posée au quartier du Villar, « en faveur de la chapellenie N.-D.-de-Pitié à Faucon. — Patrimoine clérical pour messire Joseph Berlie, clerc teneur. — Vente « de 7 cantons de terre situés au forestage de la Gardette et vulgairement appelés : *le Poux, les Bachasses, le Verger, le Clot, la Plantain et les Bruses* », en faveur de M^e Barthélemy Reinaud, notaire collègié, de Barcelonnette. — Émancipation de Martin, Pierre et Marie Mati, en présence de M^e François Magnaudy, avocat fiscal et patrimonial, « séant sur une chère qu'il a choisie pour son tribunal compétent ». — Quittance de 40 pistoles, « de la valeur de 46 livres », en faveur de M^e Jean-Baptiste Rivier, notaire, de Saint-Pol. — Acquisition d'une propriété dite *la Melonnie*, en faveur de R. messire Pierre Bourrillon, prêtre, d'Allos, contenant règlement d'eau pour les hoirs de M^e André Bourrillon. — Transaction entre les RR. prêtres de l'église Saint-Pierre de Barcelonnette et les procureurs de la vénérable archiconfrérie du Saint-Sacrement, d'une part, et Esprit Mercheyer, au sujet d'une créance de 20 pistoles. — Inventaire des biens et effets laissés en héritage par M^e Étienne Jaubert, « secrétaire insinuateur royal en la tappe de Barcelonne ». — Divisions et partages de biens entre : Joseph-André Juan; — les hoirs de Jacques Graugnard, « du forestage de Clameiran »; — les hoirs de Jacques Lions; — Guillem, Jean-Louis et Marie Donadiou. — Conseil des quartiers de Barcelonnette « pour la nomination de députés chargés de procéder à l'examen et vision des comptes de la somme de 70,000 livres votée par le conseil général de la Vallée, en 1692, pour l'entretien et subsistance des troupes allemandes au service de S. A. R ». — Vente d'un cens annuel de 65 livres « sur tout le quartier, deffens, terres et bois appelés *Vacharesse* », consenti par la communauté d'Allos à M^e Joseph Jacques, insinuateur de Meyronnes. — Contrats de mariage entre : Antoine Girard, cordonnier, de Saint-Damien (Piémont), et Catherine Manuel; — Charles Donadiou et Jeanne Léaulier; — Esprit Marquet, de Varèse (Piémont), et Anne-Marie Hugues; — Jean-Marie Cornau, du Mel (Piémont), et Marguerite Graugnard; — Christophe Eissautier, de Faucon, et Susanne Girard; — Gaspard Reboul, de Courchons (Provence), et Anne-Marie Jaubert; — Joseph Gisle, de Méolans, et Marie Donadiou; — Pierre Chazilet, des Vans (Languedoc), et damoiselle Suson de Falqueirol, de Crest (Dauphiné); — Antoine

de Besson et Susanne Feraud; — Pierre Espagnol, « de Saint-Pierre au marquisat de Saluces », et Marguerite Beufle. — Testaments : de Jean-Antoine Pelletier, docteur médecin, de Jausiers; — de Pierre Pons; — d'Isabelle Esmenjaud; — de damoiselle Marguerite Laurens, de Larche; — de Jean Allard, « d'Estenc, terroir d'Entraunes ». — Codicille d'Henri Donadey, de Jausiers, etc.

B. 227. (Registre.) — Petit in-folio, 612 feuillets, papier.

1700, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insignations. — Cession d'un office de notaire, en faveur de M^e Innocent Jaubert. — Transaction entre R. messire Antoine Valansan, prêtre et prieur du prieuré Saint-Jean-Baptiste de Mison, et le sieur Antoine Lions, au sujet d'un legs de 350 pistoles fait audit messire Valansan par R. Esprit Lions, prêtre. — Vente d'un cens annuel de 3 livres, en faveur de la chapellenie Saint-Pierre et Saint-Paul du hameau des Agneliers. — Quittance de 40 pistoles, en faveur de M. Joseph Spitalier, conseiller, sénateur et préfet de Barcelonnette. — Legs de 200 livres, en faveur de l'hôpital de Barcelonnette. — Fondation d'une chapellenie sous le vocable « du glorieux patriarche saint Joseph », faite par Joseph Ebrard, des Agneliers. — Quittance de 7,000 livres donnée à la communauté d'Allos par M. le comte de la Roche-d'Allery, colonel du régiment de Piémont, gouverneur de la viguerie de Barcelonnette, en l'année 1693. — Cens annuel de 12 livres, en faveur « de la vénérable confrérie des pénitents noirs de la Miséricorde érigée en la paroisse de Saint-Pons ». — Quittance : de 40 livres ducales, en faveur de M^e Alexandre Vallansan, notaire, du Châtelard (texte italien); — de 845 livres pour les « sieurs advocats fiscaux patrimoniaux François et Esprit Magnaudi, père et fils ». — Contrats de mariage entre : Pierre Cornille et Marthe Manuel; — Jacques Berard, de Saint-Pol, et Isabelle Proal; — Claude Limet, de la ville d'Aime en Savoie, et Marguerite Gasc; — Bernardin Cornaille, du Mel en Piémont, et Catherine Esmenjaud; — Jean-Baptiste Berlie, « de la Foux, terroir d'Allos », et Madeleine Gastinel; — Antoine Brès, de Meyronnes, et Marie Eissautier. — Testaments : de Gratien Dazam, apothicaire; — de damoiselle Isabeau Besson, femme de M^e Pierre Berardi, notaire et procureur; — de R. messire Jean-Angé de Grassis, curé de Saint-Pons; — de Marguerite Aye; — d'Honorade Genesy, veuve d'Antoine Gautier; — de M^e Jean-Antoine Maurin, notaire, de Revel; — de damoiselle Léonore Pautrier, etc.

B. 228. (Registre.) — Petit in-folio, 507 feuillets, papier.

1701. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente d'une terre située au terroir de Faucon, lieu dit *le Clausset*, en faveur du sieur Jean-Jacques Audiffred, directeur général des gabelles de S. A. R., demeurant à Turin. — Émancipation d'Antoine Roman, de Orres (Dauphiné). — Procuration en faveur de Jean-Baptiste de Rissan (texte italien); — de M^e Jean d'Amicis, docteur en droit, juge de Barcelonnette, à M^e Antoine d'Amicis, avocat, son fils. — Divisions de biens entre : les hoirs de Julian Bellon, « de Saint-Jean, hameau du vallon de Fours »; — Joseph et Barthélemy Juan; — Jean-Pierre et Antoine Derbez. — « Livrement, par de M. de Mellare, intendant général du comté de Nice, du prix fait du chemin de *l'Andaune* au-dessous du forestage des Thulles, moyennant 387 livres ». — Transaction au sujet d'une créance de 50 pistoles, entre M. Jean-Hiacinthe Pascalis, bourgeois d'Allos, et M^e Joseph Levesie, notaire, de Saint-Étienne (comté de Nice), en faveur duquel M. Henri Émeric, « avocat, comte et seigneur de Saint-Dalmas », se porte caution. — Contrats de mariage entre : Jean-Jacques Fortoul, marchand, de Jausiers, et Françoise Teissier; — Jean Bain et Suzanne Caire; — « nobles Jean-Baptiste et Jacques Tiran et Jeanne et Catherine Roux »; — Sébastien Colombet et Marie Hugues; — Pierre Guérin et Susanne Leautier; — André Bonafous, cordonnier, d'Embrun, et Marie Leautaud; — Louis Jaume et Catherine Affard; — François Guirand, d'Allos, et Catherine Arnaud. — Testaments : de François Millon, *du Seigneur*, terroir d'Allos; — d'Antoine Berard, de Maurin, hameau de Saint-Paul; — de Catherine Aubert, etc.

B. 229. (Registre.) — Petit in-folio, 328 feuillets, papier.

1702. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation d'une montagne dite *las Couestes*, des prés dits *Prégraille* et d'autres biens situés à Entraunes, faite par M^e Jean d'Amicis, avocat, à M. Joseph d'Amicis, son fils, « pour lui donner lieu de se mettre dans les gardes du Corps de S. A. R. ». — Constitution d'un cens annuel de 30 livres, en faveur « des RR. sieurs curés et secondaires de la paroisse de Saint-Pons présents et successeurs ». — Prix fait « pour la rénovation du cadastre du quartier de l'Ubac-de-Faucon », consenti, moyennant 237 écus, à M^e Pierre Berard et Jean Pascalis, notaires, de Barcelonnette. — Conseil des pénitents de Barcelonnette contenant vente,

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

« moyennant 50 écus Roy, du droit de se servir de la muraille de la chapelle de la confrérie du côté du levant et de s'y appuyer », en faveur de M. Joseph Spitalier, préfet de la ville et viguerie de Barcelonnette. — Divisions de biens entre : Pascal et Barthélemy Ricaud; — Joseph, Louis et André Maurel; — Laurent et Pascal Jauffred; — les hoirs d'Étienne et de Charles Bouchard. — « Donation réciproque de 30 pistoles en faveur du survivant, entre Antoine Gay et Catherine Jaubert, mariés ». — Cession d'une créance de 80 livres pour R. messire Chalvet, curé de Revel. — Vente « de 5 cantons de terre aux quartiers *d'Asène* et de *Pra-Long*, terroir d'Entraunes », en faveur de M^e Clément Louiquy, notaire, dudit lieu. — Contrats de mariage entre : Jean André, de Maurin, et Rose Cottolenc; — M^e Joseph Barbaroux, « consul de la ville de Colmars » (Provence), et Marguerite Cottolenc; — M^e Jean-Pierre Ébrard, notaire et procureur, et damoiselle Isabeau Gastinel; — Jean Davin, « opérateur, de Saint-Étienne en Provence », et damoiselle Susanne Michel; — Martin Berlie et Marie Fabre; — Joseph Michel et Marguerite Jullien. — Testaments : de Jeanne Baile, de Guillaumes (Provence); — de M^e Laurent Caire, apothicaire; — de damoiselle Susanne Magnaudi; — de M^e Alexandre Valançan, notaire, du Châtelard. — Codicilles : de damoiselle Anne Caire; — du sieur Jean-Pierre Teissier, marchand, de Jausiers, etc.

B. 230. (Registre.) — Petit in-folio, 737 feuillets, papier.

1703. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance d'administration tutélaire pour damoiselle Catherine Aubert. — Convention entre le sieur Barthélemy Héraud, de la cité de Nice, agent du sieur André Beranguier, d'une part, et le sieur François Caire, au sujet des conditions « de la sublocation de la ferme des tabacs et pipes dans la vicarie de Barcelonne, faites audit sieur Caire par MM. André Beranguier et Joseph Colonne, fermiers généraux »; les prix des tabacs sont fixés comme suit : « tabac en poudre, 1^{re} qualité 15 sols, 2^e qualité 12 sols, la livre; commun de côte Saint-Pourquier 5 sols, Sprez ou Briquet 7 sols, cleraq sans côte 10 sols, et Brésil 20 sols, la livre... les fermiers ne pourront, sous aucun prétexte, augmenter lesdits prix pendant les 4 années de la sublocation », etc. — Inventaire des biens « et effets mobiliers » de sire Honoré Julien, d'Uvernet. — Règlement d'eau pour les particuliers du hameau de la Conchette, « qui se sont toujours servis du béalage appelé *Gros-Béal*, prenant son commencement au ruisseau nommé *du Sause*, et à l'endroit appelé *las*

Deffendues ». — Émancipation : d'Étienne Pellissier ; — de Claude Audiffred, de Jausiers ; — de Jean-Baptiste Charpenel, cordonnier. — « Transport » d'une créance de 840 livres pour M. Antoine Taxil, sieur de la Javie, demeurant à Digne. — Vente de terres et hermas au lieu dit *lou Dubert*, en faveur de R. messire François Pellissier, « moderne curé de Molanés et Uvernet ». — « Livrement du prix fait des réparations de la préfecture, pour Marc Bocharel, maître maçon, moyennant 578 livres ». — Quittance de 50 pistoles d'or, en faveur de Joseph Donadiou et d'Antoine Chauvet, consuls de la communauté de Revel. — Divisions de biens entre : François et Étienne Gastinel ; — Jean-Jacques et Sébastien Tiran, de Faucon ; — Pierre et Jacques Jaubert. — Conseils des quartiers de Barcelonnette, réunis par-devant M. Charles-François Audibert, conseiller, sénateur et préfet en la ville et viguerie de Barcelonnette, contenant : emprunt de 4,367 livres pour payer les arrérages des dimes dus à Mgr d'Embrun et exigés « à peine d'exécution militaire », par ordre de M. Berger, procureur général de l'archevêché dans la vallée de Barcelonnette. — Transaction entre le sieur Jean Sauva et damoiselle Catherine Grassy, au sujet de l'héritage d'Isabeau Grassy. — Contrats de mariage entre : Jean-Baptiste Siccard, apothicaire, et damoiselle Anne Jauffred ; — Honoré Fortoul et Isabeau Pinoncély ; — Maurice Ceaglio, « du lieu d'Asscil en Piémont », et Marguerite Manuel ; — Jean Buchère, de Romano (Piémont), et Susanne Pelissier ; — Jean-Baptiste Ocel, « de Saint-Front (Piémont) », et Susanne Arnaud ; — Gaspard Paris, des Orres, et Marguerite Pons ; — Jean-Pol Davin et Isabelle Autheman ; — François Mejanel, de Béziers (Languedoc), et Jeanne Carle, « de la Bastie, en Dauphiné ». — Jean-Baptiste Charpenel, du Châtelard, et Lucrèce Mercheyer ; — Honoré Péchier, « de Chasteau-Roux, en Dauphiné », et Marie Jaubert ; — Martin Gory, « du Puy en Auvergne », et Marthe Maurin. — Testaments : de damoiselle Marguerite Spitalier, veuve de M^e Antoine Honoré, notaire ; — de Joseph Julien, d'Uvernet ; — de Joseph Chabrand ; — de damoiselle Isabeau Teissier, veuve de M^e Pierre-Jacques Jaubert, insinuateur ; — de Claude Mairan, de Meyronnes, etc.

B. 231. (Registre*) — Petit in-folio, 453 feuillets, papier.

1704. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession d'une créance de 60 écus, en faveur de R. François Reynaud, curé de Barcelonnette, recteur

* Mauvais état.

de la chapellenie de l'Ange-Gardien. — Cens annuel de 43 livres « pour la lumineaire du purgatoire érigée dans l'église paroissiale de Fours ». — Contrat de société entre R. Jean André, prêtre, et Jean-Étienne André, son frère. — Quittances : de 728 livres pour la communauté de Revel ; — de 468 livres pour Jean-Jacques Manuel, « marchand orfèvre », de Barcelonnette. — Divisions et partages de biens entre : Jean et Guillaume Ébrard, « du forestage de Toto » ; — Jean-Jacques et Honoré Laugier, d'une part, et Jean Dédier, « tous marchands, de Jausiers » ; — Sébastien et Jacques Gravier ; — César et Jacques Donadiou. — Émancipation de sire Jean Gariel, marchand, habitant à Vigona (Piémont). — Contrats de mariage entre : Jean Caire et Isabeau Laugier ; — Marc Bocharel, maître maçon, et Marthe Arnaud ; — Jean Plasent et Marguerite Graugnard ; — Jean Reynaud et Catherine Cottier ; — Jean-Louis Ollivier et Marguerite Cotholenc ; — Marcellin Touard, des Orres (Dauphiné), et Jeanne Graugnard ; — Antoine Brouchier, d'Ondres (hameau de Thorame Haute), et Jeanne Jaubert. — Testaments : de Jean d'Amicis, avocat, d'Entraunes ; — de Jacques Bon, de Thoard ; — de Joseph Gastinel ; — de Charles Chabrier ; — de Jacques Caffarel, de Vars, etc.

B. 232. (Registre.) — Petit in-folio, 253 feuillets, papier.

1705. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Quittance de 40 pistoles pour M^e Jean-Baptiste Fabre, « moderne consul de Tournoux, terroir de Saint-Paul ». — Cession d'une créance de 30 pistoles, en faveur « des RR. Pères : François Pertuis, recteur, Pierre d'Amicis, syndic, Jacques Blanc, préfet, et Jean-Baptiste-Benezet Filon, professeur de rhétorique, composant le chapitre des religieux doctrinaires ». — Conseils des quartiers de Barcelonnette, réunis par-devant M^e Jean-Baptiste Jaubert, docteur en droit, juge ordinaire en la ville et vallée de Barcelonnette, « n'y ayant présentement aucun qui occupe la charge de préfet pour cause de la guerre », contenant approbation des dépenses : « 42 louis d'or neuf, pour la part de chaque quartier touchant le présent fait par la Vallée à Mgr de Pontis, gouverneur de Seyne » ; 42,000 livres à Mgr le marquis d'Usson, gouverneur de Nice ; 48 livres à M. le chanoine Salva, d'Embrun, « pour la prébende à lui due en 1704 » ; « 30 sols à Joseph Tholosan, pedon mandé par ordre de M. de Laval, gouverneur de Colmars » ; 40 livres « pour la nourriture d'un bastard pendant 40 mois », etc. — Divisions et partages de biens entre : Jacques et Honoré Chabrand ; — Jean et François Manuel ; — Isabelle Bourel et Jean-Louis Bourel, son fils. — Cens annuel

de 5 livres, en faveur de la chapellenie de Saint-Antoine-de-Padoue, érigée au hameau de la Conchette. — Donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par sire Louis Pinonceli, en faveur de Marguerite et d'Isabeau Pinonceli, ses filles. — Contrats de mariage entre : André Garcin, de Maurin, et Catherine Bellier; — Pierre Buisson, de Montgardin (Dauphiné), et Marie Girard; — Joseph Allemandy, maître apothicaire, et Catin Chansaud, veuve de Jacques Bon; — Martin Bissautier, de Meyronnes, et Marguerite Vinatier. — Testaments : de Jeanne Léautier, veuve de Jean Donadiou; — de Susanne Aubert, femme de Charles Laugier; — de Jacques Chauvet; — de M. Sébastien-Ollivier Maty, « capitaine des milices de cette vallée »; — de M^e François Gravier; — d'Anne Maurin, etc.

B. 233. (Registre.) — Petit in-folio, 720 feuillets, papier.

1710, janvier. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — (« Attendu les troubles de la guerre, messieurs les notaires n'ont point insinué depuis 1706 jusqu'à 1709 inclusivement, mais seulement la courante année 1710 ».) — Quittance « de 9,700 livres tournoises » donnée par M^e Jacques Michelis, marchand, de Cony, à M^e Louis Honorat, « avocat et juge ordinaire en la viguerie de Barcelonne ». — Procuration de Jean-Baptiste Chenavay, « soldat dans la compagnie de M. de Gensay », à Jeanne Chapui, sa femme, de Saint-Germain, en Bugey. — Partage et règlement des eaux « du rif du Faut, entre les particuliers de Molanés ». — Cens annuel de 7 écus, en faveur de R. Antoine Ollivier, prêtre et curé « de Boucher, en Allos ». — Obligation de 4,000 livres consentie par la communauté d'Entraunes à M^e Joseph Reynaud, avocat. — « Instrument de paix entre les sieurs Jean-François Jaubert, avocat, et Innocent Jaubert, notaire, d'une part, et le sieur Pierre Bremond, docteur médecin, . . . lesquels se sont réciproquement pardonné et condonné toutes offenses et injures, se sont embrassés et baisés par réitérées fois, et ont promis de vivre en bons amis à l'advenir et de se servir en toutes occasions ». — « Rémission et despart », en faveur des RR. PP. Benoît de Sainte-Agnès, ministre, et François de Saint-Claude, trinitaires de Faucon, d'un legs de 100 pistoles fait par M. Antoine Caire à la confrérie des pénitents blancs de Barcelonnette. — Divisions et partages de biens entre : Joseph, Marie et Jeanne Juan; — Joseph et Honoré Arnaud; — Pierre et Jean Bain; — Jean et Antoine Berlie. — Échange de terres entre sire Jacques Ripert, « bourgeois des Sagnières, terroir de Jausiers », et M^e Esprit Caire, « avocat des pauvres de Barcelonne ».

— Conseils des quartiers de Barcelonnette, tenus par-devant M. Antoine Honorat, « conseiller du Roy, juge royal de la ville de Seyne, La Bréole, Saint-Vincent et ses dépendances, et préfet pour Sa Majesté Très-Chrétienne en la ville et vicarie de Barcelonne » contenant : impositions de tailles et emprunts pour la nourriture et entretien des troupes campées dans la Vallée; dépenses : 400 pistoles à M. le comte de Dillon, « pour contenir les troupes »; 500 francs pour les contributions exigées par M. Langlois, commissaire des guerres; 6,000 livres à M. Bonet, « trésorier du Roy », etc. — Constitutions de patrimoines cléricaux : pour R. Pierre Reynaud, clerc tonsuré; — pour R. Jean Imberti, « clerc étudiant à Grenoble ». — Contrats de mariage entre : Joseph Isoard, de Meyronnes, et Susanne Proal; — Paul Milon, d'Allos, et Marie Derbez; — André Aubert, de Jausiers, et damoiselle Léonore Audiffred; — Jacques Balp et Catherine Girard; — Henri Miret, « de Lanfront, en Piémont », et Jeanne Ricard; — David César, « du Saul, en Piémont », et Marie Esmenjaud; — Louis Jaume, de Beauvezer (Provence), et Susanne Villar; — Jean Paian, de Digne, et Marie Allard; — Pierre Fornier, « maréchal et serrurier », et Madeleine Matheron; — Jacques Estrayer et Anne Berlie. — Testaments : de M^e François Honorat, notaire; — de Marguerite de Bellan; — de R. François Reynaud, curé de Barcelonnette; — du R. F. Hiacinthe Gilli, « originaire de la Roche-de-l'Ambrunois, en Dauphiné, étant sur le point de faire profession dans l'ordre de Saint-Dominique »; — de M^e Pierre-André Pascalis, chirurgien; — de Claude Meiran, de Meyronnes; — de R. André Fulconis, « prêtre secondaire de Saint-Pons », etc.

B. 234. (Registre.) — Petit in-folio, 772 feuillets, papier.

1710, février-juin. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procurations : de M. Charles Arnaud, bourgeois de Gap, à M. Bruno Leblanc, sieur de Château-Vilar, subdélégué de Mgr l'Intendant à Gap; — de M. Henri Langlois, conseiller du Roi, « commissaire ordinaire des guerres au département de la ville et vallée de Barcelonnette », à M. Jean-Baptiste de la Baume, conseiller du Roi, « maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris »; — de noble Esprit de Bologne à damoiselle Louise de Bernard, de Saint-Barthélemy. — Obligation de 100 louis d'or contractée par M. Jean Peflabet, « chirurgien major du régiment de la Marine », en faveur de Paul Esiandre, vivandier audit régiment. — Transaction entre M^e Antoine d'Amicis, sieur de Verrayon, et M^e Joseph d'Amicis, notaire, d'Entraunes, au

sujet de la possession des prés et pâturages de *Fontanil*. — Divisions de biens entre : Pierre et Antoine Arnaud, du hameau de Chancelaye ; — Laurent et Joseph Brun ; — Sébastien et Jacques Signoret, du hameau de la Frache ; — Quittance de 500 écus par M^e Jean Barthélemy, notaire. — « Obligation de 40 écus en forme de pension pour la chapelle de Saint-Joseph, fondée à Revel par M^e Charles Derbesy, notaire ». — Contrats de mariage entre : Antoine Derbès et Marthe Marseille ; — Jean Miolan, des Orres (Dauphiné), et Isabeau Lautier ; — noble Vincent de Bollogne et Isabeau Michel ; — noble Honoré de Bollogne et Madeleine Bellon ; — Jacques Pascalis et damoiselle Madeleine de Bollogne ; — M^e Jacques Mcissirel, tailleur, des Orres, et Catherine Léautaud ; — Pierre Barbari, soldat au régiment de la Marine, « de la Peire, en Périgord », et Anne-Isabeau Matherou ; — Jean Vial, de Beauvezer, et Anne Pellissier. — Testaments : de damoiselle Marguerite Berardi ; — de R. Étienne Magnaudi, prêtre ; — de M^e Jean-Antoine Magnaudi, notaire et procureur ; — de M^e Pierre Berardy, notaire et procureur, et de damoiselle Isabeau de Besson, sa femme ; — de R. Sébastien Eissautier, « prêtre secondaire en la paroisse de Barcelonnette » ; — de damoiselle Anne Pinoncely ; — de R. Antoine Millon, d'Allos, « curé de Saint-Privat-le-Vieux, en Languedoc », etc.

B. 235. (Registre.) — Petit in-folio, 602 feuillets, papier.

1710, juillet-décembre. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Donation de 6,000 livres faite par Mgr Bruslard de Genlis, archevêque d'Embrun, au couvent Saint-Dominique de Barcelonnette, « sous les clauses et conditions suivantes : premièrement que les fruits dudit capital serviront à paier et entretenir à Barcelonne un professeur de Théologie habile et capable qui ait déjà enseigné 3 ans ou qui soit licencié en Sorbonne, lequel sera tenu de faire, pendant 9 mois de l'année, 2 leçons par jour, une de théologie scolastique et une de morale, à ceux de la Vallée et à tous autres qui viendront dans son école, sans pouvoir prétendre aucune rétribution de ses écoliers ; en second lieu que la nomination du professeur appartiendra audit couvent », etc. — Constitution de patrimoine clérical pour R. Pierre Grassy. — Conseil des 4 quartiers de Barcelonnette : « le R. P. Hiacinthe Maurin, docteur en Sorbonne, et vicaire en chef du couvent Saint-Dominique », expose : que Mgr d'Embrun a fait donation « d'un capital de 6,000 livres à prélever sur les deniers les plus clairs qui lui sont dus par la Vallée, à raison des dimes qu'il y perçoit, et dont les émoluments

appartiendront audit couvent et serviront à paier et entretenir un professeur de théologie ». . . le conseil « accepte de prendre ledit capital en constitution de rente au denier vingt, et rend ses très humbles grâces à Mgr l'Archevêque pour une fondation aussi utile et avantageuse ». — Divisions de biens entre : François et Jacques Berlie ; — Martin Graugnard et Étienne Ripert ; — Jean-Pierre et Jean-Baptiste Lyons, du hameau de Bozolières. — Quittance de 8 pistoles pour R. Jean-Louis Donadien, prêtre, curé de Mont-de-Lans, diocèse de Grenoble. — Emprunt « de 100 pistoles louis d'or vieux » fait à sire François Graugnard, marchand, de Turin, par le quartier de l'Adroit-de-Faucon, « pour payer les pionniers employez par M. le marquis de Leguerchois, et le prêt aux troupes cantonnées à Saint-Paul et en cette ville ». — Contrats de mariage entre : Pierre Maty et Marie Bernard ; — Jean Cottolenc et Anne Manuel ; — Joseph Spitalier, marchand, de Meironnes, et Marie Sauva ; — Antoine Gautier et Marie Allard, « d'Estenc, au valion d'Entraunes » ; — Thomas Baron et Marie Manuel ; — Barthélemy Auteman et Anne Brun ; — Philippe Fasciot, « d'Eizau, en Piémont », et Lucrece Maure. — Testaments : d'Esprit Motet ; — « d'Antoine et André, frères Ricaud, d'Uvernet » ; — de Jean-Pierre Suau, cordonnier ; — de Madeleine Cogordan, etc.

B. 236. (Registre.) — Petit in-folio, 431 feuillets, papier.

1711. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Accord entre les particuliers de la Maure, au sujet de la construction « d'une nouvelle chapelle capable de contenir dans son enclos tous les habitants de ce forestage, du règlement des frais à faire et de ce que chacun doit contribuer ». — Convention entre les particuliers de la Maure et le R. Charles Caire, curé de Saint-Pons, au sujet « de ses droits ouriaux et autres pour la célébration de la messe les dimanches et fêtes, administration des sacrements et exercices des instructions pastorales autorisés par Mgr d'Embrun dans la chapelle de N.-D. et Saint-Barthélemy, à cause de la distance et impraticabilité des chemins dudit hameau à l'église paroissiale de Saint-Pons ». — Quittance de 160 louis d'or pour M^e Jean Tron, hôte, de Barcelonnette — Obligation de 18 écus pour R. messire César Blanquy, curé de Laverç, hameau de Méolans. — Cession d'une créance de 21 louis d'or faite à M^e Joseph Honoré, « insinuateur du lieu de Méolans et dépendances, par les RR. PP. Guillaume Bonafoux, recteur, Pierre Augier, syndic, et Jean Fregère, composant le chapitre du collège Saint-

Maurice ». — Vente d'une terre au lieu dit *le Clot-des-Ayes*, en faveur de « M^e Antoine Maurin, secrétaire patrimonial de l'officialité de Barcelonne ». — Divisions de biens entre : Antoine et Charles Ripert, de l'Enchastreyes ; — François et Joseph Graugnard. — Quittance, pour la communauté d'Entraunes, de 4,433 livres représentant sa part dans la somme de 3,772 livres demandée comme « indemnisation » aux communautés d'Allos, d'Entraunes et de Saint-Martin, par M. le marquis de Bellafaire et M. le comte d'Artagnan, « lieutenant général des camps et armées du Roy en ceste vallée ». — Convention, entre le sieur Jean Isoard, bourgeois de Seyne, et le sieur Joseph Jacques, insinuateur de Meyronnes, au sujet d'une créance de 7,000 livres. — Contrats de mariage entre : Pierre Lance et Jeanne Rebattu ; — Jacques Carbonel, « de Vic, en Auvergne », et Jeanne Touche ; — Antoine-André Honorat, cordonnier, d'Allos, et Marie Beraud ; — André Brès, de Maison-Méane (hameau de Larche), et Isabeau Peloutier ; — Claude Spitalier, de Tournoux, et Jeanne Jauffred ; — Jean-Baptiste Aussel, « de Saint-Front en Piémont », et Marie Manuel. — Testaments : de Pierre Hermelin, de Laverç ; — de M. Antoine d'Amicis, sieur de Verrayon, et de damoiselle Anne de Rabier de Verrayon, sa femme ; — de noble Esprit de Bollogne, bourgeois de Barcelonnette ; — de damoiselle Lucrece Lions ; — « d'Anne-Marie et de Jeanne, sœurs Rebattu » ; — de R. Jacques L'Espinasse, de Courteson, en la principauté d'Orange, « désirant faire profession dans la congrégation de la Doctrine Chrétienne » ; — du sieur Jean Bernard, etc.

B. 237. (Registre.) — Petit in-folio, 675 feuillets, papier.

1712-1713. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Vente d'une terre au lieu dit *la Font-et-l'Olivier*, en faveur de Jacques Feloupin, du hameau de Saint-Flavi. — Obligation de 700 livres, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette. — Approbation d'une quittance de 62,325 livres donnée par « messire Pierre Leguerchois, chevalier, seigneur d'Autretôt, la Garenne, Cantelou et autres terres, maréchal de camp des armées du Roy en la présente vallée, à Mgr Voysin, conseiller du Roy en tous ses conseils, ministre et secrétaire d'Etat, et à Madame son épouse ». — Divisions de biens entre : les hoirs de feu Pierre Pons, « du forestage des Grimauds » ; — Jullien Bellon, d'une part, et Joseph et Louis Manuel ; — Joseph et Jacques Mercheyer ; — Barthélemy et Laurent Jauffred ; — Marc et Antoine Affard. — Procurations : de M. Jacques Beul, écuyer, sieur de Pulmont et autres lieux, « commandant pour

le Roy en ceste ville de Barcelonne » ; — de M. Étienne de Persey, « de la ville de Monflanquin, dans la province d'Agen, lieutenant au régiment de Beauvoisis, logé au lieu de Faucon » ; — Contrats de mariage entre : Pierre Vinatier et Isabeau Jaubert ; — Louis Reynaud, de Saint-Martin-du-Val (comté de Nice), « soldat au régiment de Bassigni, autorisé par M. de Rambion, lieutenant-colonel dudit régiment », et Marguerite Esmenjaud ; — Antoine Clariond et Susanne Ébrard ; — Pierre Bellier et Marguerite Caire ; — M^e Jacques Honorat, notaire, de Méolans, et Anne-Marie Caire ; — Jean-Baptiste Constans, de Demonte (Piémont), et Angèle-Marguerite Beraud ; — Vincent Rautier et Marguerite Jaubert ; — Claude Sernon, de Villeneuve (Dauphiné), et Marie Ébrard ; — André Eissautier et Marie Martel. — Testaments : d'Antoine Baume, « habitant à Sommerive-del-Bosc, en Piémont ». — de Marguerite Vinatier ; — de M^e Jean-Marie Martin ; — de Jean-Louis Ollivier, d'Uvernet ; — d'Anne-Marie Gastinel ; — de Marie Pascal, d'Allos ; — d'Arnoux Esmenjaud ; — de damoiselle Isabeau Grassy, etc.

B. 238. (Registre.) — Petit in-folio, 568 feuillets, papier.

1714. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Procuration de René Moreau, « actuellement au service de M. de Courtival, capitaine au régiment de Vivarais ». — Échanges de terres et prés entre : M^e Louis Touche, tailleur, et Pierre Charbonel, « maître chaudronnier » ; M^e Joseph Lambert, chirurgien, et Joseph Sicard. — Cession d'une maison sise à Barcelonnette faite par Hiacinthe Bouteille à messire Joseph Bouteille, curé de Meyrieu (Dauphiné), son frère, « sous les paches et conditions que ledit messire Bouteille sera obligé de payer la somme de 33 pistoles à M. Joseph Spitalier, intendant et préfet de la ville et province de Cony ». — Transaction entre les communautés de Revel et de Méolans, au sujet « des droits de dixme prétendus par la communauté de Revel sur les terres que les habitants de Méolans possédaient dans son terroir ». — Quittance de 4,406 livres et 15 sols donnée à la communauté d'Allos par M. Louis Honorat, juge de la vallée de Barcelonnette. — Divisions de biens entre : Jeanne, Marie et Marguerite Martel, « de la Frache » ; — Vincent et Jean-Antoine Balp ; — Antoine et Jean-Pierre Derbez ; — Jean-Pierre et Jean-Baptiste Lions. — Déclaration portant que M^e Marcellin Thoard a employé la somme de 92 livres pour la réparation de la maison de Jeanne Graugnard, et que ladite maison reste hypothéquée de pareille somme. — Legs de 25 pistoles portant fondation de messes, en faveur « de l'autel de

l'Ange-Gardien érigé en l'église de Barcelonnette ». — Convention entre les particuliers du Sauze et de l'Enchastrayes pour l'établissement d'une église succursale au lieu dit *des Garres*, avec l'autorisation « de M. l'abbé de La Pérusse, prévost de l'église métropolitaine d'Embrun, grand vicaire, official général de Mgr d'Embrun », et le consentement de M. l'abbé Audiberti, prieur de Faucon et chanoine de Beauvais. — « Séparation de mariage faite par-devant R. messire Charles Audiffred, docteur ez droit, pro-vicaire et official général en la vallée de Barcelonnette, pour Jacques Balp et Catherine Giraud, lesquels, soutenant de ne pouvoir consciencieusement cohabiter ensemble, se sont séparés de personnes, de lit et de biens, se promettant réciproquement de se regarder en vrais séparés à l'avenir ». — Contrats de mariage entre : Joseph Pelat, de la Baume, terroir d'Allos, et Madeleine Arnaud; — Michel Roubelin, « de Saint-Martin-de-Condé, en Normandie », et Madeleine Maurel; — Joseph Gatto, « de Malassan en Piémont », et Suzanne Manuel; — M^e Jean Pascalis, notaire, procureur et consul de Barcelonnette, et damoiselle Suzanne Lions; — Antoine Pascal, d'Allos, et Rose Allègre; — Claude Spitalier, de Meyronnes, et Isabelle Berlie; — M. Étienne Francoul, bourgeois de Digne, et Anne Honorat; — Jean Chabot, de Seyne, et Marguerite Maurin; — Jean-Baptiste Maurel, cordonnier, d'Allos, et Catherine Berlie. — Testaments : de Louise Chabrier; — de M^e Barthélemy Bernard, « notaire collégié », de Barcelonnette; — d'Anne Hermitte; — d'Isabeau Michel; — de Jean-Antoine Derbez, tailleur d'habits, etc.

B. 239. (Registre.) — Petit in-folio, 675 feuillets, papier.

1715. — BARCELONNETTE. — Insinuations — Quittances : de 2,500 livres par M^e Étienne Francoul, « notaire et procureur aux juridictions de la ville de Digne », à M. Jean-Jacques Honorat, bourgeois de Méolans, son beau-père; — de 560 livres, en faveur de M^e Antoine Maurin, « secrétaire patrimonial de l'officialité de Barcelonnette », par M^e Esprit Magnaudi, « avocat fiscal », et M^e Joseph Jacques, notaire et procureur et insinuateur de Meyronnes, recteurs modernes de l'hôpital, « comme premiers consuls de Barcelonnette ». — Mise en possession de la chapellenie Saint-Jacques, à Faucon, en faveur de messire Guillaume d'Humbert, prêtre bénéficiaire de l'église métropolitaine d'Embrun; — lettres de provision dudit bénéfice données par R. messire Sauveur-Étienne de Roux d'Arbaud de La Pérusse, prévost et vicaire général en l'archevêché d'Embrun. — Vente d'un office de notaire

collégié, à Barcelonnette, en faveur de M^e Antoine Lions, moyennant 1,050 livres. — Prix fait, moyennant 694 livres, « de la construction d'une cabane à la montagne de *Jamette* pour la commodité des bergers provençaux qui arrentent les herbages ». — Émancipation d'Honoré Bourel. — Divisions de biens entre : Joseph et Jean Léautier; — Jean et Joachim Millon, d'Allos; — Dominique et Joseph Lance. — Legs de 120 pistoles fait par damoiselle Isabeau Michel, « en faveur de l'autel des âmes du Purgatoire érigé dans l'église de Faucon ». — « Dissolution de société entre Jean Lyons et Sébastien Proal ». — « Reddition de comptes et division de l'héritage de noble Esprit de Bologne par le sieur Charles Derbesy, maître chirurgien, avec le règlement pour l'alimentation des pupilles ». — Conseil général de la paroisse de Barcelonnette, tenu par-devant M. Antoine Honorat, préfet de ladite ville, pour délibérer sur les affaires de l'hôpital, notamment sur l'achat du jardin du sieur Jean-Jacques Laugier, où les recteurs feront construire « une maison nouvelle plus convenable pour la santé des pauvres que l'ancienne qui est privée du soleil ». — Bail emphytéotique de 2 terres dites *l'Oratoire* et *Saumain* consenti par les RR. PP. Dominique Manuel, prieur, Jean Ébrard, Hiacinthe Rippert, bachelier, professeur de théologie, Savornin, professeur de théologie, religieux du couvent Saint-Dominique. — Contrats de mariage entre : Jean Cottier, marchand, du Chastelar, et Marie Beraud; — Honoré Girard, cordonnier, de Grasse, et Marie Léautaud; — Jean Pons, voiturier, et Anne Tiran; — M. Pierre Fabre, marchand et Thérèse Borel; — Jean-Baptiste Jaume et Madeleine Bernard, de Faucon; — Pierre Cason, de Guillaumes (Provence), et Marie Jaubert. — Testaments : d'Esprit Esmenjaud; — de damoiselle Élisabeth Allemandy; — de damoiselle Marguerite Audiffred; — de Rose Gastinel; — de damoiselle Anne Magnaudi; — d'Honoré Maurel, etc.

B. 240. (Registre.) — Petit in-folio, 377 feuillets, papier.

1716. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Acte de société entre Jean-Baptiste Brouchier, d'Ondres, hameau de Thorame-Haute. — Obligation de 128 livres, en faveur de la confrérie de Saint-Éloi, de la paroisse de Barcelonnette. — Procurations : de M. Benoit d'Amicis, docteur en médecine, « à damoiselle Madeleine Cottenque, sa mère »; — du sieur Jacques Lamy, « receveur des fermes du Roy nouvellement établies à Barcelonnette », à M^e Piston, contrôleur des actes à Aix; — de M. de Moutet, chevalier de Saint-Louis, « brigadier des armées du Roy et commandant de la

vallée de Barcelonnette ». — Transaction entre la communauté d'Entraunes et M. Antoine d'Amicis, sieur de Verrayon, au sujet de la vente de la montagne appelée *Trente-Souches*. — Émancipation de Joseph Pelat, de Sainte-Anne, terroir d'Allos. — Divisions de biens entre : Pierre et Antoine Bonnet; — Jean-Baptiste et Joseph Allemandi; — Joseph Lyons, d'une part, et Marguerite, Marie et Isabeau Pascalis. — Quittance de 777 écus 59 sols et 4 denier, en faveur de la communauté du Lauzet. — Contrats de mariage entre : Jean-Antoine Imbert, marchand, et Anne-Marie Jaubert; — François Roland, de Saint-Vincent, (Provence), et Suzanne Rippert; — Pierre Durand, d'Embrun, et Isabeau Chemin; — Louis Baret, du Sause (comté de Nice), et Madeleine Graugnard; — Jacques Graille, « marchand en Piémont », et Jeanne Gastinel; — Sébastien Chabrand, d'Uvernet, et Rose Arnaud; — Joseph Lance et Madeleine Allemand; — Joseph Allemand et Marie Bellon; — Pierre Tiran et Marguerite Riccaud; — Jean Rippert et Isabeau Sicard; — Jean-Baptiste Brouchier et Thérèse Pellissier. — Testaments : de Marie Vigne; — de Claude Donadiou; — de Marie Mati; — de Marguerite Pons; — de Pierre Balp; — de Marthe Honorat; — de Marie Reautier; — de damoiselle Anne Reinaud; — de R. Joseph Bouteille, curé de Meyrieu (diocèse de Vienne), etc.

B. 241. (Registre.) — Petit in-folio, 397 feuillets, papier.

1717. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Cession d'une somme de 100 écus, en faveur de l'hôpital de Barcelonnette. — Échange de terres situées au hameau de l'Aupillon, lieu dit *au Palais*, entre Jean Berlie et la chapellenie Saint-Sébastien. — Obligation de 1,200 livres souscrites en faveur de R. Étienne Aubert, curé de Jausiers et vicaire forain, par « les RR. PP. Antoine Savournin, recteur, Jacques Blanc, syndic, Jacques Bouquet, préfet, composant le chapitre des pères doctrinaires du collège Saint-Maurice de Barcelonnette ». — Convention entre M^e Jean Pascalis, notaire et procureur, en qualité d'agent de Mgr le marquis de Carail, gouverneur de Turin, et Jean Esmenjaud, au sujet « des sences, treizen et alberguement des moulins, bellières et foulons situés au lieu dénommé *Dela-l'Aigue* ». — Émancipation d'Étienne Bouchard. — Divisions de biens entre : Étienne et André Eissautier, de Faucon; — Jean et Guillem Arnaud, « du Villar-en-Fours »; — Sébastien et Laurent Chauvet; — Martin et Jean Rippert. — Donation d'un pré situé à la montagne dite *Soleille-Bœuf*, faite par Jean Moutte, pour la reconstruction « de la chapelle

champestre de Saint-Pierre et Saint-Paul qui avait été brûlée à l'occasion de l'incendie survenu depuis 2 ans au hameau de la Chalanche ». — Quittances : de 30 écus donnée à Madeleine Blanqui par Jean Blanqui, son frère, demeurant à Prades, en Conflans; — de 632 livres, en faveur du collège des pères doctrinaires de Barcelonnette. — Contrats de mariage entre : Jean Ferreux, « boulanger, de Briançon », et Marie Léautaud; — Louis Milon, d'Allos, et Jeanne Hermelin; — Guillaume Sière, « de Saint-Jullien, en Languedoc, diocèse de Mirepoix », et Jeanne Bellon; — François-Clair Dame, « de Saint-Pierre-d'Almenèges, en Normandie », et Isabeau Caire; — Jean-Marie Dalmas, de Venasque, en Piémont, et Marguerite Berlie; — Joseph Théus, « de Saint-Vincent, en la vicarie de Seyne », et Susanne Caire; — Joseph Maurin, cordonnier, de Revel, et Marie Reinaud. — Testaments : de Georges Léon, maître bâtier, de Limoges; — de damoiselle Jeanne Siccard; — de Charles Derbesy, maître chirurgien, de Revel; — de Barthélemy Bernard; — de Catherine Martin, femme de Jean Chevardière, de Seyne; — d'Espérite Blanc; — de Pierre Comte, etc.

B. 242. (Registre.) — Petit in-folio, 517 feuillets, papier.

1718. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Convention entre R. César Blanqui, curé de Laverç, et R. Jean-Antoine Blanqui, curé de la Salle, en Dauphiné, au sujet de l'héritage de M^e Jean-Baptiste Blanqui, notaire à Méolans, leur père. — Ventes : d'une pension annuelle de 240 francs pour M^e Jean-Antoine Jaubert, notaire royal, de Barcelonnette; — d'un quartier de montagne dit *le Troure*, situé à Maurin, hameau de Saint-Paul, en faveur de M^e Pierre-Louis Laurens, « procureur du Roy » de Barcelonnette; — « de diverses portions des montagnes *d'Auriac* et *de la Seelette* », en faveur de M^e Pierre Jaubert, insinuateur; — d'un office de notaire, pour le sieur Pierre Magnaudy. — Procurations : de noble Pierre de Guérin-Lenormand, « lieutenant des grenadiers au régiment de Boulonois », du lieu de Châteauneuf-de-Mazenc, en Dauphiné, à noble Jean-Louis de Rocouf, capitaine audit régiment, son frère; — de M. Michel Baltet, marchand, de Turin. — Acte de société entre Joseph et François Reynaud. — Quittance de 1,235 livres pour la communauté du Châtelar. — Divisions de biens entre : Jean et Jacques Manuel; — Jacques et Jean-Baptiste Jaume; — Jean et Barthélemy Léautaud. — Conseil général du quartier de l'Ubac-de-Faucon, réuni dans la maison du lieutenant de M. Antoine Honorat, conseiller du Roi, juge royal de Seyne et ses dépendances, et

préfet en la ville et viguerie de Barcelonnette, contenant délégation de 2 députés à Aix « pour la liquidation des logements et fournitures soufferts dans la dernière guerre pour l'entrée des troupes du Roy ». — Émancipation de Louis et Vincent Leautier, « par-devant M. Mathieu Jacques, docteur ez droit, avocat en la cour, juge royal de la ville et viguerie de Barcelonnette ». — Contrats de mariage entre : Paul Davin, « résidant au moulin à soie d'Uvernet », et Marguerite Maurin; — Charles Serrier, « de Baissey, diocèse de Langres », et Suzanne Chemin; — Joseph Bourel, cordonnier, de Mécoulans, et Marie Tron; — M^e Antoine Honorat, docteur médecin, de Mécoulans, et damoiselle Isabeau Magnaudy; — Pierre Cressy et Honorade Léautier; — Jean-Antoine Pin, d'Allos, et Marie Robaud; — Honoré Paulet, d'Allos, et Anne Allègre; — Benoît Ollivier, « du Serret en la vallée de Maire », et Catherine Manuel; — Barthélemy Pélegrin et Rose Bellon; — Charles Donadiou et Marthe de Belan. — Testaments : de M^e Martin Marc, notaire, de Barcelonnette; — d'Isabeau Jaume, « boulangère, de Barcelonnette »; — de Madeleine Vinatier; — de M^e Jean Jaubert, notaire et procureur; — de Joseph Gras, marchand; — d'Antoine Reinier, etc.

B. 243. (Registre.) — Petit in-folio, 583 feuillets, papier.

1710. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Obligations : de 2,500 livres par M^e Joseph Louiqui, notaire royal collégié, d'Entraunes, en faveur de M. Jean Laugier, avocat en la cour du parlement de Provence; — de 30 écus pour M^e Hiacinthe Jaume, chirurgien; — de 54 livres pour Pierre Lance, muletier. — Donation d'une terre, lieu dit *Champ-Rogon*, pour la construction d'une chapellenie sous le vocable de Sainte-Marie et Sainte-Marthe, au hameau de la Conche et au quartier de *las Brégues*. — Procurations : de Joseph Merchadier, teinturier, de Salon (Provence); — des hoirs de Jacques Gastinel à M^e Esprit Barbaroux, avocat en la cour du parlement de Paris. — Divisions de biens entre : Esprit et Laurent Arnaud; — Honoré et Joseph Proal; — Anne Maurel et Joseph Ricaud. — Association « de meubles, bestiaux et denrées » entre Marie Reinaud et Joseph Caire. — Quittances : de 1,774 livres, en faveur de la communauté de Saint-Dalmas-le-Sauvage (Comté de Nice); — de 1,350 livres, en faveur de la communauté d'Allos; — de 1,200 livres par la communauté de Meyronnes. — Transaction entre M^e Jean Doneaud, notaire royal, de Larche, et Jean Doneaud, son neveu, au sujet « d'une créance de 50 pistoles de 12 livres Roy la chacune ». — Contrats de mariage entre : Claude

Sernon, de Villeneuve-de-Marc, en Dauphiné, et Marie Bouchard; — Étienne Millon et Anne Bocharel; — Pierre Huet, de Morannes (Anjou), et Madeleine Bellon; — M^e Pierre Tiran, notaire et procureur à Barcelonnette, et damoiselle Marguerite Maurin; — Jacques Reire, de la Fare (Provence), et Anne Lions; — Pierre Boutin, de Guillaumes (Provence), et Madeleine Brun; — Jean-Baptiste Vigne, « moderne consul de la communauté du Lauzet », et Catherine Cottolene; — Joseph Aubert et damoiselle Isabeau de Bologne; — M^e François Magnaudy, docteur en droit, avocat en la cour, juge royal en la ville et vallée de Barcelonnette, et damoiselle Suzon Jacques, de Meyronnes; — Sébastien Constans, de Demonte (Piémont), et damoiselle Isabeau Beraud, de Saint-Pons; — Dominique Saunier, de la Brécôle (Provence), et Marie Girard. — Testaments : de messire Antoine Ollivier, « curé de la paroisse des hameaux de l'Enchastrayes et du Sauze »; — de noble Honoré de Bologne; — de M^e Jean Arnaud, chapelier, de Barcelonnette; — de messire Antoine Millon, curé de Saint-Pierre (diocèse d'Avignon); de M^e Pierre Magnaudy, « secrétaire de la judicature de Barcelonnette »; — de damoiselle Marguerite Pascalis, veuve de noble Esprit de Bologne; — d'Anne-Marie Hermelin, etc.

B. 244. (Registre.) — Petit in-folio, 517 feuillets, papier.

1720. — BARCELONNETTE. — Insinuations. — Ventes : d'un pré appelé *la Frache*, situé à Sérennes, hameau de Saint-Paul, en faveur de Jean Elion; — d'une partie de maison, à Barcelonnette, pour M^e Barthélemy Longuiche, boulanger, de Lyon; — d'une maison sise à Enchastrayes, en faveur de messire Joseph Berlie, curé de Saint-Vincent, en Provence. — Quittance de 3,700 livres donnée à la communauté d'Entraunes « par les RR. PP. Dominique Manuel, prieur, Antonin Arnaud, docteur en théologie, Hiacinthe Jaubert, Thomas Fortoul, premier professeur de théologie et syndic, Louis Fourat, second professeur de théologie, composant le chapitre du couvent Saint-Dominique ». — Procurations : de Michel-Ange Pascalis, « bourgeois de la ville de Turin, à R. messire Mathieu Pascalis, prêtre chapelain des Sœurs du crucifix de ladite ville de Turin »; — du R. P. Jean-Louis Aymar, religieux de la Doctrine Chrétienne, à damoiselle Isabeau Cazalet, de Montpellier, sa tante. — Divisions de biens entre : Sébastien et Jean-Baptiste Constans, de Demonte (Piémont); — Marie et Marguerite Martel; — Jeanne et Joachim Millon, d'Allos. — « Achept d'une terre située *aux Maureaux*, pour la chapelle de N.-D.-de-la-Visitation du fourrest *des Longs*, en Fours ». — Reconnaissance

par la communauté de Méolans d'une somme de 5,000 livres, « que le sieur Sébastien Pons a exboursée en 5 billets de la banque royale de 1,000 livres tournois le chacun, signés B. d'Albert ». — Contrats de mariage entre : Nicolas Garnier et Isabeau Dou; — Jean-François Garcin, d'Allos, et Marguerite Manuel; — François La Grange, soldat au régiment de Bolonois, de Saint-Amand-Montrond (Berri), et Madeleine Manuel; — Louis Girard et Marguerite Pélegrin; — Joseph Lèbre, de Méolans, et Anne Colomb; — Guillaume Sière, « tailleur d'habits, de Saint-Julien, en Languedoc », et Marie Ricaud; — Barthélemy Catalorde, de Demonte (Piémont). — Testaments : de M^e Esprit Caire, « advocat des pauvres, juge moderne en la ville et vallée de Barcelonnette »; — de Michel-Ange Siccard, notaire et procureur de Barcelonnette; — de M^e Joseph Tiran, cabaretier, de Barcelonnette; — de R. Antoine Derbès, « prêtre et secondaire des Thuiles »; — de Pierre-Louis Laurent, « procureur du Roy en la ville et vallée de Barcelonnette »; — d'Esprit Vital, des Thuiles; — de Pierre Baile, cordonnier; — de R. Simon Meiran, prêtre, de Meyronnes; — de M^e Jean-François Jaubert, avocat, etc.

B. 245. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1611. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Ventes : « de 15 anouges mascles huvernas » consentie, moyennant 5 florins pièce, à M^e Jacques Garrety, baille, noble Louis Arnaud et Anthony Blanc, consuls, agissant au nom de la communauté d'Entraunes; — d'une pièce de terre « ablado » (semée de blé), appelée *las Mures*, et d'un pré dit *Pra-de-Boysse*, consentie par Gaspard Louis, moyennant 1,170 florins, « une mule de poil noir et ung bœuf de poil maurel »; — de 37 charges de blé mitadier, au prix de 7 florins la charge, à capitaine Louis Amicy. — Quittance : de 90 florins, en faveur de M^e Bonifacy Mat, de Colmars; — de 6 écus par Claude Gilloux. — « Arrentement de 15 fèdes, 7 nouvelles et 8 segones, pendant 5 ans », en faveur d'Antoine Borrelly, « sous le prix et rente de 8 sous par fède toutes les années ». — Obligations : de 390 florins, en faveur de capitaine Claude Aynesi, du Puget-Théniers; — de 100 florins, pour M^e Ottavi Barralier, notaire et praticien à la cité de Nice. — Contrats de mariage entre : Jehan Maifredy, notaire de la ville de Puget-Théniers, et Jehannette Isnard; — Paulon Cornille, de Colmars, et Isabelle Garreto; — Honoré Tardieu et Jaumette Fabre, etc.

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 246. (Registre.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1612. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Sentence arbitrale rendue par Pierre Jauberty, Louis Amicy et noble Louis Arnaud, « compromissaires », au sujet du partage des biens patrimoniaux de Jean et Barthomieu Thollozan. — Obligation de 300 florins, en faveur d'Isoard Fabre. — Quittances : de 100 florins, en faveur de Louis Salvestre, « habitant à l'isle de Martigues, en Provence »; — de 16 ducats de 6 florins pièce, « monnoye de Nice », en faveur de Louis Isnard, de Barcelonnette. — Cession « de l'herbage et usufruits de la montagne de *la Colle*, terroir d'Entraunes », pour messires Honoré Lions et Antoine Guillache, prêtres, de la ville de Guillaumes. — Ventes : par Monet Roux, de Colmars, d'une terre « posée au forestage de la Frache et appelée *lou Clouet-de-Maurin*; d'une terre dite *la Terre-Longe*, « de 2 cesteyrades de semence », faite à capitaine Martin Berard, pour le prix de 336 florins. — Divisions de biens entre Étienne Alhaud et Barthomieu Ginesi. — « Transport » d'une créance de 1,535 florins pour Antoine Payani, de Saint-Martin-d'Entraunes. — Contrats de mariage entre : Jaume Leidet, berger, de Montmeyan, en Provence, et Marie Fabre; — Barthomieu Louis et Jeannette Fabre; — Barthélemy César et Honorade Fabre, etc.

B. 247. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1615. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Quittance générale et mutuelle « de tous négoes et prétentions », entre Joseph et Honoré Tardieu, avec vente de tous les biens meubles et immeubles des héritages paternels et maternels au profit de Joseph Tardieu, moyennant 1,000 florins. — Quittance de 268 florins donnée par Clémence Ciaressa. — Ventes : de « 40 cestiers de blé à exiger de R. messire Rafel Besson, archidiacre de Glandèves et prieur d'Entraunes », faite par R. François Garrety, vicaire d'Entraunes, moyennant 4 florins et 2 sous le setier; — par Clément Reynaud, « de toutes les pastures » qu'il a dans sa grange du forestage de Barbanielho, « estant en tout 32 faisses (charges) de foin et 4 de paille », pour le prix de 37 florins. — Obligation de 22 écus de 60 sous pièce, souscrite par Honoré Chastellar, « du lieu de Lauson » (Provence), en faveur d'Honoré Lautaud, « de Saint-Martin, val d'Antraunes ». — Cession d'une créance de 560 florins faite par M^e Ottavio Baralier, notaire ducal, de la cité de Nice, à noble Jehan Riboti, « conaigneur de Boion ». — Vente d'une pension annuelle et perpétuelle de

420 florins faite à « syre Louis Lombard, marchand, du lieu de Bueilh », moyennant la somme de 8,400 florins, par « le sieur Heiricy Baudoin, baille ducal, et les consuls, conseillers et chefs de mayson du consulat d'Entraunes ». — Contrat de mariage de Jehan-Jacques Gautier et de Catherine Alhaud. — Testament de Catherine Lautaud, femme de Barthélemy Fabre, etc.

B. 248. (Registre*) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1616. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Quittances : de 300 florins par Honoré Malbequi, « juge de la comté de Bueilh, à noble Barthomeyrette de Montblanc et à noble Louis Arnaud, son fils » ; — de 27 florins donnée par messire Honoré-François Garreti, « prêtre vicairie, en qualité de recteur de la chapelle Saint-Honoré, fondée en l'église paroissiale d'Entraunes ». — Émancipation d'Antoine Léautaud. — Obligations : de 300 florins par la communauté d'Entraunes, en faveur de R. messire Antoine Imberti, prêtre, de Guillaumes ; — de 285 florins par Guilhem de l'Adrech, chapelier. — Ventes : par M. Mathieu Hugonis « de 400 fèdes garnies d'agneaux », moyennant 850 florins ; — de terres, prés et jardins situés à Entraunes, lieux dits *au Vilar* et *au Clot-de-Font*, en faveur de noble Georges Armand, notaire, de Saint-Étienne (comté de Nice), et au prix de 1,036 florins ; — d'une terre « située au dernier l'oratoire Saint-Lazare », en faveur de noble Gaspard Arnaud. — Procuration des consuls et communauté d'Entraunes à M^e Claude Isnard, notaire et greffier, à l'effet d'emprunter la somme de 200 ducats, pour payer le donatif de 4,500 ducats accordé à S. A. par le comté de Nice. — Contrats de mariage entre : Barthélemy Fabre et Jehanne Bellon ; — Isoard Coste et Catherine Agliaud ; — Heiricy Coste et Marguerite Agliaud. — Testament de Pierre Loyc, etc.

B. 249. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1617. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Obligations : de 4,300 florins, en faveur de capitaine Louis Amicy ; — de 22 ducats, en faveur d'Honoré Mat, sergent, de Colmars, par Pons Chaulet, « pour cause du prix d'une cavalle de pel rouge avec son bast et cordalhe ». — Emprunt de 2,000 florins fait par la communauté d'Entraunes « pour les dépenses des compagnies de M. de Saint-Ginésy, de M. de Taulane et du régiment de M. de Saint-Juers, qui allaient en Piémont pour le service de S. A. S. ». — Ventes : d'une maison, « assise à Entraunes, en carrière Verse », d'une

* Mauvais état.

terre dite *lou Prat-dou-molin* et « d'un chenebier » à *la Rouquière*, en faveur de Jean-Jacques Gautier et au prix de 1,000 florins ; — d'une maison au lieu dit *Saint-Salvayre*, d'une terre dite *la Traversetto* et d'un pré dit *la Lavancho*, etc., en faveur de Sébastien Maurel, de Fours, moyennant 4,300 florins ; — de 80 brebis « garnies de leurs agneaux », au prix de 80 ducats de 6 florins 1/2 pièce, en faveur de la communauté d'Entraunes. — Quittance « du légat fait à noble Catherine Arnaud par capitaine Jehan Aunier, donnée à capitaine Louis Amic par M^e Antoine Escoffier, de Turrelles (Provence), comme mari et maître des biens dotaux de ladite Catherine Arnaud. — Conseil de la communauté d'Entraunes contenant délégation de Jehan Fabre et de Louis Baudoin, « pour appointer et accorder avec le seigneur délégué Jules-César de Ruffie, touchant la paye du donatif de 3,000 escus accordé par le vicariat de Barcelonne pour le secours militaire de S. A. S. ». — Contrat de mariage de François Lautaud et d'Anne Fabre, etc.

B. 250. (Registre*) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1618. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Quittance de 6,625 florins donnée « par M. Felip Achard, docteur en droit, de la cité de Nice », à la communauté d'Entraunes. — Bail « de la montagne et prés de *Bonefont* » consenti à capitaine Louis Amicy par Jacquemine Chalve, moyennant une rente annuelle de 46 écus payable, « la mitar à l'intragi et l'autre mitar à la sortie des averagis ». — Ventes : par Jean Fabre de 400 « faix de foin mayenc (de mai) », au prix de 400 florins ; — d'une pièce de terre et prés joignant, lieu dit *Aquo-de-Nico*, par M^e Louis Baudoin, consul, et Jacques Garrety, conseiller, agissant au nom de la communauté d'Entraunes ; — d'une terre dite *la Plane*, au fourestage de *Bouysse*, par Antoine Blanc ; — de 7 charges de vin par Jean Baret, au prix de 17 florins et 6 sous la charge. » — Procuration du conseil de la communauté d'Entraunes à capitaine Pierre Jaubert, « pour traiter et accorder avec le sieur Jehan-Louis Fabri, sénateur ducal, préfet et gouverneur de Barcelonne, de ce que ladite communauté doit audit sieur préfet et à illustre dame Phelippe de Cabrios, dame de Mas, sa belle-mère ». — Contrats de mariage entre : Antoine Lautaud et Lucrèce Baudoin ; — Jean-Antoine Bellon et Marie Reynaud ; — Jean Tollozan et Jeannette Lautaud. — Testaments : d'Isabelle Fabre ; — de Cyprien Fabre, etc.

* Mauvais état.

B. 251. (Registre.) — Petit in-folio, 254 feuillets, papier.

1619. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Emprunt de 200 florins par la communauté d'Entraunes. — Quittances : de 50 ducats par M^e Jean-Antoine Trouche, notaire, du Sauze (comté de Nice), cessionnaire de noble Antoine de Besson, clavaire, de Barcelonnette, à noble Susanne Arnaud, femme de M^e Heiricy Baudoin; — de 80 ducats par M. Mathieu de Cappon, docteur en droit, de Barcelonnette, à noble Barthomeyrette de Montblanc; — par damoiselle Louise de Trognon, « d'une cavale de pel rouge que Marc Fabre avait à meyarie de capitaine Louis Lambert, de Guillaumes, mari de ladite damoiselle »; — de 400 florins, en faveur de messire Martin Reynaud, prêtre, de Saint-Martin-d'Entraunes. — Transaction entre la communauté d'Entraunes et noble Jean Ribotti, « des seigneurs de Boion », au sujet de la possession de la montagne dite *le Cartier-du-Vilar*, « sur laquelle le dict sieur Ribotti avait été colloqué par voie de justice, suivant acte reçu par M^e Honoré Albanelli, notaire, du Puget ». — Ventes : de bâtiments, terres et prés « au forestage de *Pestouvières*, terroir d'Entraunes », en faveur de Pierre Fabre, berger; — d'une terre au lieu *las Maures*, par messire Marc-Antoine Imberty, prêtre, de la ville de Guillaumes, à Jean-Jacques Gautier, d'Entraunes; — « de prés, pasquiers, et hermasses », au lieu dit *lou Prat-de-la-Routte*, par M^e Louis Martin, avocat, du Puget. — « Insoloutation » (cession) de biens immeubles situés au forestage de la Frache, faite à M^e Jehan Maurin, notaire, de Barcelonnette, par Clément Robaud, en paiement d'une créance de 1,000 florins. — Contrats de mariage entre : Antoine Garreti et Catherine Gautier; — Pascal Tolosan et Suzanne Fabre, etc.

B. 252. (Registre.) — Petit in-folio, 288 feuillets, papier.

1620. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Ventes : par messire Antoine Fabre, prêtre, d'une terre dite *le Clos-de-l'Ostal*; — par Martin Fruchier d'une terre située au forestage de *Chastelane*, terroir de Saint-Martin, lieu dit *la Terre-du-Fontainier*. — Obligations : de 4,060 florins, en faveur de sire Frédéric Raybaud, gabellier, du lieu de la Croix; — par la communauté d'Entraunes, en faveur de sire Jehan Martel, marchand, de 4,880 florins, « assignés et remis à M. Louis Bartholomeus, receveur député de S. A. pour l'exaction du donatif »; — de 36 florins pour Bertrand Manaux, « du Puget-de-Téniers »; — de 16 ducats

pour noble Honoré Amicis, « du Villar-de-Massonis »; — de 5 ducats « à 8 florins 1/2 pièce », pour Marc Imbert, de Saint-Dalmas-le-Sauvage; — de 12 ducats « pour prix et asept d'ung pair de bœufs de poil rouge », par Germain Lautaud, en faveur de noble Marie Arnaud, veuve de M^e Jehan Guirand, notaire, d'Allos; — Conseils de la communauté d'Entraunes, tenus par-devant « honorable Honoré Alhaud, baille ducal » dudit lieu, contenant : emprunt de 4,000 écus de 5 florins pièce; procurations pour négocier divers emprunts dans le but de recouvrer les montagnes communales, « qui se treuvent engaigées »; députation de capitaine Louis Amicis et de noble Louis Arnaud, « par-devant S. A. S. pour lui remontrer la teneur des privilèges, paches et conventions de ladite communauté, la supplier de la vouloir conserver et tenir toujours sous son immédiat domaine... et obtenir la révocation de l'inféodation de la vallée d'Entraunes accordée au sieur d'Annibal Badat ». — Quittances : de 12 écus par capitaine Jean de Bellan, de Barcelonnette; — de 20 florins par Peyron Suco, de Cipières (Provence). — Contrats de mariage entre : Germain Alhaud et Marguerite Gilloux; — Antoine Bellon, berger, de Fours, et Sibille Gilloux; — Honoré Gilloux et Perpétue Gilloux. — Testament de Catherine Lautaud, etc.

B. 253. (Registre.) — Petit in-folio, 275 feuillets, papier.

1621. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Conseils de la communauté d'Entraunes contenant : quittance générale, en faveur « des exacteurs de la taille, de 40 florins par livre cadastrale imposée en 1620 »; nominations de députés « pour aller, à la cité de Turin, prêter le serment de fidélité à Mgr le prince-cardinal de Savoie, à qui la ville et vicarie de Barcelonne a été donnée en apanage par lettres missives de S. A. S. du dernier décembre passé »; approbation d'une obligation de 75 doubles d'Espagne, à 24 florins la pièce, souscrite par le sieur Claude Lautaud, consul, à M^e Jacques Jaubert, « insinuateur de la poste de Barcelonne »; procuration à Joseph Tardieu « pour accorder avec M^{me} du Chastellar la partie que la communauté lui doit », et emprunter 2,500 florins « assignés par S. A. au régiment de Vallezan ». — Reconnaissance d'une pension annuelle de 8 florins pour la chapellenie de N.-D. de Consolation, fondée à *Serre-de-Rampal*, terroir de Saint-Martin-d'Entraunes. — Obligations : de 29 florins, en faveur de Guillaume Grissoli, de la cité de Vence (Provence); — de 4,400 florins pour la communauté d'Entraunes. — Bail de l'herbage des montagnes pastorales *de la Morière, d'Estrop, de la*

Thunette, etc., consenti par les consuls de la communauté d'Entraunes, moyennant la rente annuelle de 246 écus. — « Acte de la gabelle du pain » pour Antoinette Tardieu et Barthélemy Lautaud, qui ont promis « vendre et bailher du pain à toute personne du présent lieu, du mois de février à Saint-Michel, à raison de 12 patacs (double denier) la livre ». — Cession d'une partie de la montagne de *Clapon* faite, en paiement d'une créance de 216 ducats, par la communauté d'Entraunes à noble Alexandre Isnard, coseigneur de Péone (texte italien). — Contrats de mariage entre : Constant Lautaud et Lucrèce Lautaud; — M^e Jehan Guirand, notaire, d'Allos, et noble Marie Arnaud; — Laurent Sigaud, du Saulze (comté de Nice), et Anne Fabre; — Bastien Maurel, de Fours, et Catherine Alhaud. — Testament de Catherine Baudoin, etc.

B. 254. (Registre) — Petit in-folio, 218 feuillets, papier.

1623. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Échange de terres au quartier *des Plains*, entre les hoirs de Pierre Payani et Jean-Antoine Rainaud. — Obligations : de 200 florins, en faveur de messire Barthélemy Tholozan, prêtre; — de 30 doubles d'or de 2 écus pièce, en faveur de M. Jean Bovis, docteur en droit, de Barcelonnette. — « Acte de la boucherie du lieu d'Entraunes », consenti à Germain Lautaud, « aux prix, pachés et qualités suivantes, savoir : de tenir toute card de laict, sauf la vedelle, à 6 liards la livre, la card de fède aussi à 6 liards, les tripes 3 sous, la graisse en rame 4 sous, la card de mouton à 2 sous la livre ». — Cession d'une créance de 88 écus « de 4 sezains pièce », sur la communauté de Saint-Martin, en faveur de Jean-Antoine Payani, notaire, dudit lieu. — Quittance de 216 florins donné à la communauté d'Entraunes par M^e Barthélemy Escoufier, procureur de M^e Honoré Orcier, sieur de Gillette. — Constitution, par les habitants d'Entraunes, « d'une pension annuelle et perpétuelle de 40 fèdes de due receipte, expédiable annuellement le 1^{er} novembre », en faveur de M^e Mathieu Jacques, notaire et insinuateur ducal de Meyronnes. — Contrats de mariage entre : Georges Doussolin, de la ville d'Aups (Provence), et Anne Péone; — Jacques Tholozan et Marie Fabre; — François Gilloux et Catherine Tardieu, etc.

B. 255. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1634. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Reconnaissance d'une dette de 40 florins pour messire Honoré Roux, prêtre, de Colmars. — « Rémission » pour

Charles Auteman, « d'une pièce de pred et terre, avec les arbres tant domestiques que sauvages en icelle radiés, posés au terroir de Saint-Martin, lieu dit *les Bastiens* ». — Acte de compromis entre la communauté d'Entraunes et capitaine Antoine Isnardi, par lequel les parties choisissent M. Théodore Chaulet, docteur en droit et podestat de Barcelonnette, comme juge et arbitre de procès pendant entre elles au sujet d'une créance de 2,394 florins. — « Acte de la gabelle du vin », en faveur de Barthélemy Leutaud, qui se charge : « de tenir vin bon, marchand, sans aucune mauvaise odeur ni sçaveur, au prix de 1 blanc (4 sols) le pot. — Émancipation d'Antoine Fabre. — Bail d'une pièce de prés et terres consenti par messire Antoine Guillaiche, prêtre, d'Entraunes, moyennant une rente annuelle de 18 florins, « pour 5 années et 5 prises de fruits ». — Divisions de biens entre Clément et Jeannette Fabre, etc.

B. 256. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1635. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Vente d'une terre dite *le Tailhis*, en faveur de Clément Bernardy. — Obligations : de 306 florins pour M^e Jean-Antoine Trouche, notaire, du Saulze; — de 4,000 florins pour la communauté d'Entraunes. — Cession d'une créance de 596 florins faite à Honoré-Antoine Gini, de Châteauneuf (comté de Nice), par « Jacomin Louiquy, gentilhomme des gardes de S. A. S. ». — Échange de biens immeubles entre Auric Lautaud et Louis Reinaud. — « Ratifiance » d'une dette de 66 florins pour prix de 14 « fèdes » donnée à M. Louis Lombard, du lieu du Buëilh (comté de Nice), « par-devant messieurs les juges ordinaires d'Entraunes », par Balthazar Tholosan. — Contrats de mariage entre : Jean Baudoin, du Puget-de-Rostan, et Honorade Tholozan; — Gaspard Gilloux et Catherine Allard, etc.

B. 257. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1636-1638. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Conseil de la communauté d'Entraunes contenant nomination de députés chargés « de se présenter devant illustrissime seigneur Comte Flaminio de Villefalet, un des condélégués de l'emprunt de S. A., pour demander la miséricordieuse abolition de la somme de 150 ducats » imposée à ladite communauté. — Obligation de 8,740 florins contractée par la communauté d'Entraunes envers M. Antoine Enfonso, marchand, de la cité de Nice. — « Acte de trésorarie passé entre la communauté d'Entraunes et Antoine Liutaud ». — Vente par la communauté d'Entraunes à M^e Mathieu

Jacques, insinuateur de Meyronnes, de 426 brebis « garnies de leurs agneaux, du prix de 10 florins et 9 sous la chacune », — Contrats de mariage entre : Jean Frison, maître maréchal, de Colmars (Provence), et Angélique Lieutaud; — Bertrand Gautier et Anne Lieutaud, etc.

B. 258. (Registre.) — Petit in-folio, 226 feuillets, papier.

1639-1639. — ENTRAUNES. — Insinuations. — (« Livre continué jusqu'en 1632 à cause des malheurs de guerre et mal contagieux arrivés en ce païs ».) — Quittances : de 4,775 florins, en faveur de la communauté d'Entraunes, par capitaine Luponis, du Puget, agent « de sire Alexandre Berlingier, gouverneur d'Isle »; — de 42 doubles d'or par M. Georges Arnaud, de Saint-Étienne (comté de Nice), à M^e Antoine Garrety, notaire, et à Jacques Gilloux, « consuls modernes d'Entraunes ». — Obligations : de 236 florins pour « sire Hercules Torty, du lieu de Saint-Yal »; — « de 45 charges de blé mitadier, mesure de Barcelonne », et de 600 florins, en faveur de noble César Tiran. — Ventes : en faveur de M^e Clément Coste, notaire, de Saint-Martin, de 44 charges de blé, à 24 florins l'une, et de 70 « anouges mascles » (antenois), à 8 florins 9 sous l'un; — « d'un canton de pred au masage de *Cros* », pour M. Mathieu Ugonis, du Villar (comté de Nice). — « Prorogation de compromis » donnée à M. Berardy, avocat et podestat de Barcelonnette, par M^e Bernardy, notaire, et Jean-Jacques Gautier, « touchant leur différend sur la possession du pred de *la Moure* ». — Quittance générale donnée par M^e Augustin Ainesi, du Puget, à noble Louis Arnaud, « par l'entremise de M. Barthélemy de Gubernatis, préfet et gouverneur du comté, de M. Caisot, docteur en droit, du Puget, beau-frère d'icelui, et de M. de Montblanc, avocat, du lieu de Sauses ». — Contrats de mariage entre : Antoine Honorat, d'Allos, et Marguerite Loiquy; — Firmin Gay, d'Allos, et Jeannette Tholozan; — Jacques Fabre et Thonnette Daine. — Testaments : de Clément Robaud; — de Barthélemy Aillaud, etc.

B. 259. (Registre.) — Petit in-folio, 257 feuillets, papier.

1633-1636. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Convention entre la communauté d'Entraunes et M^e Jean Frison, maréchal, « qui promet : de bien servir la communauté de son art de maréchal, de se retirer au présent lieu, et d'y tenir la forge ouverte pour l'espace de 5 années ». — Approbation, par le conseil de la communauté d'Entraunes, « d'un cens annuel de

42 écus d'or d'Italie, colloqué sur la montagne de *Sanguinières* », en faveur « de R. seigneur André Jaubert, prêtre, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare en la sacrée commanderie de Molanés ». — Quittances : de 429 écus d'or donnée à la communauté d'Entraunes par M. Phelip Boniface, gouverneur du lieu de Péone; — de 53 florins par M^e Emmanuel Testorys, procureur fiscal de Nice. — Mise en possession, pour noble Sperit Arnaud, de Saint-Étienne (comté de Nice), d'une terre située « au masage de *Carcaricy* ». — Vente d'un pré au lieu dit *Champ-Faisan*, en faveur de M^e Antoine Garrety, notaire. — Donation de 8 écus, en faveur « de la confraternité du Saint-Rosaire, nouvellement fondée à Entraunes ». — Contrats de mariage entre : Joseph Aillaud et Catherine Tollozan; — Honoré Véran, de Peiresc, et Catherine Gilloux; — François Gauthier et Catherine Fabre; — Antoine Mandine, de Châteauneuf (comté de Nice), et Jeannette Fabre; — Jean Tardieu et noble Anne Arnaud; — Jean Leutaud et Catherine Rancurel; — Jean Belon et Diane Péone. — Testaments : de Madeleine Durand; — de Clément Leutaud-Gros, etc.

B. 260. (Registre*.) — Petit in-folio, 784 feuillets, papier.

1639-1643. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Conventions entre : la communauté d'Entraunes et capitaine Pol Jaucelet, du Puget, au sujet d'une créance de 323 écus (fol. 6); — R. messire Jean-Jacques d'Amicis, prêtre et vicaire d'Entraunes, et R. messire Barthélemy Tollozan, « son secondaire », au sujet « des revenus et des charges du bénéfice de ladite secondaire et en particulier de la résidence obligée dudit messire Tollozan dans la paroisse d'Entraunes » (fol. 635). — Obligations : de 480 pistoles d'or, en faveur du sieur Barthélemy Spitalier, docteur en droit (fol. 485); — de 600 livres, monnaie de France, pour « Mgr le révérendissime Frère René Leclerc, évêque de Glandèves » (fol. 197); — de 984 florins « par les administrateurs du bien public d'Entraunes », en faveur de César Salvan, Honorat Olivier, Allan Roux « et aultres soldats du chasteau de Sigalle, pour reste de 4,084 florins assignés aux dits soldats par le sieur comte de Badat sur l'argent dû à S. A. » (fol. 294). — Quittances : de 42 écus, en faveur de R. messire Louis Fabre, prieur de Châteauneuf (fol. 464); — de 20 écus, en faveur « de R. messire Raphaël Besson, archidiacre de Glandèves » (fol. 239); — de 20 écus de 5 florins pièce, donnée par noble Alexandre de Cappon à M^e Jacques Grassi, notaire

* Manque la table.

et procureur, de Barcelonnette (fol. 581). — Émancipations : de Joseph Alhaud (fol. 509); — de Jean Baudoin (fol. 540). — Divisions et partages de biens entre : Louis et Melchior Gillous (fol. 83); — Jean et Louis Leutaud (fol. 449); — Jacques et Honoré Fabre (fol. 490); — Jean-Louis et Bernardin Borrely (fol. 245); Hericy et Antoine Baudoin (fol. 729). — « Association de biens et droits meubles et immeubles » entre Alexandre Louic et Antoine Baudoin (fol. 586). — Bail des herbages de la montagne de *Bonefont*, consenti par capitaine Antoine Isnard, pour 3 saisons, et moyennant 47 écus de rente (fol. 345). — Acte d'apprentissage souscrit, en faveur de Barthomieu Amicy, par François Gilloux, de l'île du Martigues, qui s'engage « à lui apprendre l'art de courdonnier et à le nourrir, selon sa qualité, durant 4 ans », moyennant 18 écus de rente annuelle (fol. 305). — Ventes : d'une terre au forestage de *Bollène*, en faveur d'Antoine Gilleris (fol. 34); — au profit de Jacques Gilloux, feu Jean, par Jacques Gilloux, feu François, « de la liberté de passage sur une pièce de terre appelée *Lostalon*, de jour et de nuit, tant avec bétail gros et menu que autre façon : de la largeur, ledit passage, de 16 pans, et 150 pans de longueur » (fol. 493). — Transaction entre R. messire Jean-Jacques d'Amicis, vicaire d'Entraunes, et Louis Tollozan, au sujet des revenus « de la chapellenie des Cinq-Plaies, fondée en 1556 par R. messire Antoine Tollozan, vicaire de Chasteauneuf, en rémission de l'homicide perpétré par Olivier, son frère, en la personne d'Antoine Tollozan » (fol. 458). — Procuration de la communauté d'Entraunes à noble Jean-Pierre d'Amicy, notaire, « pour se présenter devant le sieur préfet de la comté et faire toutes instances sur l'exécution du mémorial concédé par M^{me} R^e aux communautés de Saint-Martin et d'Entraunes, touchant la révision de la contribution » (fol. 429). — Contrats de mariage entre : Donat Graille, de Chasteauneuf, et Jeanne Bellon (fol. 45); — Honoré-Barthélemy Garron, de Vitrolles, et Jeannette Tollosan (fol. 65); — sire Barthélemy Gastinel, de Barcelonnette, et Jeanne Fabre (fol. 423); — Pascal Ventre, de Colmars, et noble Isabelle Jaubert (fol. 455); — Antoine Trouche, du Sause (comté de Nice), et Marie Bellon (fol. 433); — Pierre Caire, de Barcelonnette, et Anne Tardieu (fol. 464); — Pierre Serafin, de Cuers (Provence), et Marguerite Guilhache (fol. 466); — Jean Roubaud et Marguerite Giniey (fol. 200); — M^e Barthélemy Amicy, notaire, et Catherine Tardieu (fol. 617); — Jean Maiffred, de Colmars, et Marie Louic (fol. 778). — Testaments : de done Suzanne Michel, veuve de sire Henri Isnardi, de Barcelonnette (fol. 408); — de « prud'homme » Antoine Blanc (fol. 452); — de Pons

Louic (fol. 579); — « de Philippe » Chastelare, veuve de Michel Tolozan (fol. 603); — de Raphaël Reynaud (fol. 644); — de noble Suzanne Arnaud (fol. 661); — de noble Catherine Arnaud (fol. 749), etc.

B. 261. (Registre.) — Petit in-folio. 419 feuillets, papier.

1644-1651. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Échanges de terres, aux lieux dits *le Chastel* et *la Coste*, entre M^e Barthélemy d'Amicis, notaire, et M^e Clément Bernardi, notaire. — Prix fait « pour réparer et parfaire le pont Saint-Sébastien », consenti par les consuls d'Entraunes, moyennant 75 écus, à Jean Berton, maître charpentier, et à Sébastien Julien, maître maçon. — Obligation de 54 écus, en faveur de sire Pierre Pascalis. — Fondation par Jean Baudoin d'une chapellenie sous le vocable de Saint-Louis, avec donation, « en faveur d'icelle, de 3 quarteirades de pred, terre et ort, tenant ensemble autour de la chapelle ». — « Dette » de 596 florins, pour capitaine Thomas Louiqui, « gentilhomme de la garde du corps de S. A. ». — Divisions de biens entre : Clémence, Marguerite et Suzanne Léautaud; — Germain, Pons et Honoré Ailhaud. — Transactions entre : la communauté d'Entraunes et capitaine Jean-Louis Jaubert, pour mettre fin au procès qu'ils ont « devant le sieur sénateur Vinaldo et le sieur marquis de Bernes, lieutenant général du comté », au sujet du paiement des tailles; — ladite communauté et M^e Clément Coste, notaire, de Saint-Martin, « receveur de M. le prince Maurice de Savoye, seigneur et comte de ce pays », au sujet « de l'expédition de 30 charges de bled, en paiement des sommes dues au sieur de Ressay, préfet de Barcelonnette, et autres créanciers d'Entraunes »; — la communauté d'Entraunes « et illustre seigneur Honorat Léotaud, baron de Saint-Agnès, sénateur au Sénat de Nice », au sujet d'une créance de 4,000 florins (texte italien). — Confirmation de tutelle donnée à Jeannette Coste « par Honoré Payany et Jean-Antoine Leutaud, modernes consuls de Saint-Martin ». — Mise en possession, « pour R. messire Jean-Jacques d'Amicis, vicaire d'Entraunes et official forain de Mgr de Glandèves en la présente vallée », de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste, fondée par Jean-Honoré Leutaud au masage de *l'Aubère*. — Constitution de patrimoine clérical pour messire Jean-Pierre Bernardy. — Fondation d'une chapelle sous le vocable de N.-D. de Lorette faite par Joseph Tardieu, au masage de *Bourdous*, avec dotation de 20 écus. — Contrats de mariage entre : Jean Blanc et Honorade Gillous; — Pierre Tardieu et noble Marguerite d'Amicis; — César Lombard, de Beuil, et Isabeau Payany, de Saint-Martin;

— Antoine Gillous et Louise Leutaud; — Jean-Baptiste Gariel, d'Allos, et Jeanne Tardieu. — Testaments : de Marguerite Bernard; — d'Alexandre Louic; — de Jeanne Audiffred; — de Catherine Gautier; — de Madeleine Bernard; — de Madeleine Aateman, de Saint-Martin; — de Joseph Gautier, etc.

B. 262. (Registre.) — Petit in-folio, 372 feuillets, papier.

1652-1654. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Ventes : pour Bertrand Gautier, d'une pièce de pré dite *le Rascle*, au masage de *la Collé*; — pour Pierre Cason, d'un pré « au masage de *la Ganivoile*, terroir de Chasteauneuf ». — Inventaire des biens délaissés par M^e Antoine Garreti, notaire, d'Entraunes. — « Acte de habilitation » pour Antoine et Joseph Lautaud. — Quittances : de 60 écus, en faveur de M^e Pierre Tardieu, notaire, d'Entraunes; — de 104 écus, en faveur de Mgr François Faure, évêque de Glandèves, « conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, prédicateur ordinaire de Ses Majestés ». — Procuration de la communauté d'Entraunes à M^e Barthélemy d'Amicis, notaire, « pour, au nom du général de ladite communauté, intenter procès et tirer en cause le sire Frances Pascalis, de Barcelonne, par-devant le sieur délégué de M^{me} R^e, sur la rétractation d'action en paye d'une somme de 80 écus ». — Obligations : de 50 écus, pour M^e Gilles Berard, docteur en droit, de Barcelonnette; — de 25 pistoles d'or souscrite en faveur de R. messire Jean-Jacques d'Amicis, prêtre et vicaire d'Entraunes, par R. messire Étienne Nicolas, « professeur en sainte théologie, en qualité d'agent et procureur général de Mgr de Glandèves ». — Bail « de la montagne de *la Grande-Sanguinières* et des quartiers de *Jumette* », consenti pour 2 ans au sieur Honoré Perrin, bourgeois de Carcès, moyennant une rente annuelle de 90 écus « et 4 quintal fromages et séras pour le droit de cabanage ». — Divisions et partages de biens entre : nobles Jean-Pierre et Barthélemy d'Amicis; — messire Louis Fabre, prieur de Châteauneuf, et Jacques Fabre, prêtre. — Reconnaissance « d'un capital de 4 escu d'or et de 4 teston à 6 sols, monnoye de France », en faveur de la chapellenie de N.-D. de l'Hubac. — Acte de division et partage des eaux du vallon du forestage de *l'Aubère*. — Contrats de mariage entre : Antoine Ginesi et Isabelle Tolozan; — Honoré Aillaud et Honorade Louic; — Pons Trouche, de Villeneuve (comté de Nice), et Catherine Aillaud; — noble Jean Tiran, de Barcelonnette, et Anne Baudoin; — Jacques Ventre, de Colmars, et Lucrèce Tardieu. — Testaments : de Marguerite Bernard; — de Barthomeyrette Tolozan;

— de Frances Alhaud; — de Marguerite Jaubert, veuve de capitaine Louis Amicy, etc.

B. 263. (Registre.) — Petit in-folio, 736 feuillets, papier.

1655. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Reconnaissance d'une somme « de 28 livres 19 soldis et 8 deniers d'argent, monnaie courant au comté de Nice », en faveur des chapelles de N.-D. de l'Hubac et de Saint-Eustache. — « Ratifisance, pour noble Louis d'Arbaud de Matheron, seigneur majeur du lieu de Peynier (Provence), François Maison et Balthazar Martin, marchands, dudit lieu », du bail des montagnes *du Garret*, de *l'Estrop* et de *du Villar*, à eux consenti, moyennant une rente annuelle de 600 livres, par M^e Hericy Gravier, de Colmars, au nom de M^{me} Jean-Pierre et Barthélemy d'Amicis, notaires, d'Entraunes. — Quittances : de 44 écus, en faveur de la communauté d'Entraunes, par noble Louis Arnaud, « cessionnaire de M. Honoré Raybaud de la Croix, conseigneur de Sauses »; — de 200 écus par M^e Jean Gravier, notaire, de Beuil, en faveur de Jacques Gravier, bourgeois de Colmars; — de 44 écus à 5 florins pièce par M^e Honoré Bernardi, notaire, d'Entraunes, à messire Marc-Antoine Imberti, prêtre, de Guillaumes. — Conventions et accords entre : divers habitants d'Entraunes, au sujet du partage des eaux du vallon *du Gavet*; — messire Barthélemy Tollozan, prêtre, et Jean Baudoin, d'une part, et Arnaud Bellon, touchant la possession d'une terre dite *l'Adrech*. — Ventes : d'un cens annuel de 7 écus, en faveur de messire Jacques Fabre, prêtre, d'Entraunes; — par les hoirs de Marc Fabre, « de la liberté ou soit passage d'entrer et sortir par l'escalier et estre (balcon) qu'ils ont au-devant de leur maison », en faveur de Barthélemy Aillaud. — Donations : « de relargiers de la terre commune » par la communauté d'Entraunes, en faveur de divers habitants; — d'une terre, au lieu dit *la Lavanche*, au profit de la confrérie de N.-D. du Saint-Rosaire. — Cession d'une créance de 120 florins, pour M^e Jean-François Roux, « assensateur des droits fourains du comté de Nice ». — Association de biens meubles et immeubles entre nobles Louis et Gaspard Arnaud, frères, et Étienne Plaucheu. — Approbations et homologations par le conseil de la communauté d'Entraunes : d'un acte d'obligation de 825 écus, en faveur de R. messire André Eissautier, prieur de Colmars, seigneur de Blégiers et Chanolles; de l'acte de vente de la montagne *du Garret*, consenti, moyennant 4,400 écus, à M. Jules Boçh, « liquidateur » de la cité de Nice ». — Obligation de 784 florins souscrite par la communauté d'Entraunes « aux

hommes, manants et habitants du lieu de Péone, au comté de Nice ». — Contrats de mariage entre : Antoine Cornille, de Saint-Martin, et Marguerite Baudoin ; — M^e Jean Sigaud, couturier, et Sperite Louic ; — M. Pierre-Antoine Ugonis, « du Villar-de-Masouis, au comté de Bueil », et noble Catherine d'Amicis ; — Guillem Bernard, d'Allos, et Isabelle Gillous ; — M^e Clément Leutaud, cordonnier, et Honorade Fabre ; — Louis Arnaud, de Villeneuve, et damoiselle Jeanne d'Amicy ; — Laurent Rebattu, d'Allos, et Jeanne Gillous ; — Barthélemy Péone et Jeanne Chaulet. — Testaments : de Lucrèce Baudoin ; — de capitaine Pierre Jaubert, de Barcelonnette, etc.

B. 264. (Registre.) — Petit in-folio, 396 feuillets, papier.

1656-1659. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Procuration de Barthélemy Gillous à capitaine Louis d'Amicy, pour recueillir l'héritage de Suzanne Gillous, « leur tante, morte *ab intestat* à Saint-Pol ». — Obligation de 77 écus, en faveur de Georges Arnaud, curé de Guillestre, en Dauphiné. — Cession d'une créance « de 100 pistoles, ou soit 350 écus de 3 livres, à prendre sur le masage de la Foux, membre quatrième de la communauté d'Allos », pour M. Jacques Gariel, docteur médecin, d'Allos. — Bail emphytéotique « d'un tènement de biens de 26 sesterrades, situé au forest de la Colle, vulgairement appelé *la Chaume* », consenti en faveur de Jean Baudoin, moyennant une rente annuelle de 6 pistoles et 1 écu. — Échange de maisons situées « dans le bourc d'Entraunes », entre M^e Clément Coste, notaire, de Saint-Martin, et Jean-Louis Tardieu. — Approbation, « par les chefs et particuliers d'Entraunes, de la transaction passée entre Mgr l'évêque de Glandèves et le sieur archidiaque Besson, pricur de ce lieu, d'une part, et noble Jean Pierre d'Amicis, notaire, par eux députés à Entrevaux », au sujet du paiement des dîmes, « que se payeront des grains, agneaux et chevreaux, de 22 un ». — Quittance de 25 écus donnée par Louis Baudoin à noble Sibille Arnaud, sa belle-mère. — Conseils de la communauté d'Entraunes contenant : publication « des ordres venant de l'excellentissime magistrat de S. A. R. scéant à Nice sur le fait de la santé, ayant imposé aux sieurs consuls de faire faire les gardes sur les lieux limitrofes (*sic*) de France, et de ne donner entrée à Entraunes sans bonnes billettes » ; délibérations sur le procès intenté à la communauté par M^e Louis Louiquy, « lequel aurait requis les consuls de l'admettre pour leur greffier durant l'année, comme notaire plus nouveau, ce qui lui ayant été refusé, il aurait obtenu lettres citatoires et inhibitoires et introduit

la cause en la cour de la préfecture de Barcelonnette » ; approbation des dépenses : 40 pistoles à M. le chevalier de Gillette ; « 10 écus payables chaque année, à Saint-Michel, au sieur médecin Gariel, *sux fins* qu'il vienne faire une visite sur le lieu tous les mois que la montagne pourra passer », etc. — Division de biens entre Pons et Honoré Ailhaud. — Constitution de patrimoine clérical pour Louis Aillaud. — « Acte d'habitation » accordé par le baille et les consuls d'Entraunes à M. Marc-Antoine Pascalis, docteur en droit, d'Allos, « désirant se rendre habitant dudit lieu ;... les consuls et particuliers l'acceptent comme cohabitant, vollant et déclarant que dès aujourd'huy il jouisse des privilèges, immunités et libertés du lieu d'Entraunes ». — « Sommutation et interpellance » faites par R. messire Jean-Jacques d'Amicis, vicaire, contre Jean Lautaud, pour l'obliger « de remettre en état l'hère (*sic*) qu'il a rompue au dernier de l'ostal du sieur vicaire, comme aussy d'ouvrir la porte du haut de sa maison, qui est indivise ». — Conseil général de la communauté d'Entraunes contenant : proposition « de prendre les privilèges de la communauté qui sont en mains du sieur avocat Pascalis, qui les a translats en langue italienne, aux fins de voir si se trouvera dans iceux quelques justifications touchant les montagnes soumises à la reconnaissance du patrimoine de S. A. » ; imposition d'un cens annuel de 4 écu et 6 sols par livre cadastrale pour la dime à percevoir par messire d'Amicis, vicaire, « en qualité de rentier de Mgr de Glandèves ». — Contrats de mariage entre : Pierre Balp et noble Orimonde Arnaud ; — M. Jacques Gariel, « docteur médecin », d'Allos, et damoiselle Marguerite d'Amicys ; Pierre Fabre et noble Marguerite Arnaud ; — Antoine Barnaud, maître maréchal, du Puget, et Jeanne Gautier ; — Jean-Paul Roubaud et Honorade Garet ; — Antoine Gautier et Honorade Genésy ; — Pons Coste et Marie Reinaud ; — Pons Gautier et Marguerite Nègre ; — Jean Louiquy et Catherine Baudoin ; — Louis Baudoin et Honorade Bernard ; — sire Jean-Baptiste Beraud, marchand, de Jausiers, et damoiselle Marie d'Amicis (texte italien). — Testaments : de Pons Nègre, de Châteauneuf ; — de Louis Sismond ; — de Jeanne Paian, veuve d'Henri Seren ; — de noble Jean-Pierre d'Amicis, notaire ; — d'Angélique d'Amicis, etc.

B. 265. (Registre.) — Petit in-folio, 584 feuillets, papier.

1674-1696. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Conseils de la communauté d'Entraunes contenant : approbation des dépenses : « pour les 4 payes du donatif, 4,030 livres » ; au sieur régulateur des droits

forains, 13 escus 32 sols » ; aux RR. prêtres, pour la messe du jeudi de Passion et disner de la Fête-Dieu, 4 escus et 24 sols ; au R. Jean-Louis Fabre, pour reste de ses gages des écoles, 66 livres 13 sols ; au sieur Chevalier Isnardy, 724 piastres ; « pour la bienvenue de M. le juge », 10 livres, etc. ; « révision et admission des comptes des consuls qui se trouvent monter (en 1678) : le chargement à 1,097 livres 9 soldis 7 deniers, et le deschargement à 1,272 livres 11 soldis 6 deniers » ; — approbation des statuts municipaux portant : « que tout particulier ne pourra accuser un autre particulier qui passera, pour sa commodité, dans ses terres, sans qu'au préalable ne l'ay advisé » ; — imposition d'une taille « de 45 sols par tranterier de bestail menu, ou soit 4 sol et demy pour chaque beste d'avérage » etc. — Vente d'une terre, au lieu dit *Adrech-dau-Gauby*, en faveur de M. Jean d'Amicis, avocat. — Procuration de Jean d'Amicis à Louis d'Amicis, prieur de Saint-Clément, son frère. — Constitution de patrimoines cléricaux : pour messire Jean Roubaud, « étudiant en troisième et ayant obtenu de Mgr de Glandèves les 4 moindres (ordres) » ; — pour messire Jean-Louis Aillaud, « faisant ses études chez les RR. Pères de la Compagnie de Jésus, à Tarascon » ; — pour messire Jean Tolozan, étudiant en philosophie chez les RR. Pères Dominicains ». — Fondation, par Jean-Louis Baudoin, d'une chapelle sous le vocable de N.-D. de Grâce et Saint-Pierre, au masage de *Carcaricy*. — Divisions et partages de biens entre : Pierre et Antoine Louiquy ; — Pierre et Louis Gillous ; — Antoine et Louis Loubaud. — Émancipation de Pierre Tardieu. — « Prix fait entre les sieurs consuls et défenseurs d'Entraunes et François et Pierre Isnard, maîtres maçons, de Senez, pour la réparation du pont de pierre existant proche l'église et traversant le torrent (*sic*) du Var ». — Donation de 32 écus faite par « M. l'abbé Alexandre d'Amicis, prêtre et vicaire perpétuel d'Entraunes, à M. Clément d'Amicis, colonel des vallées de Barcelonnette et d'Entraunes pour S. A. R. ». — « Obligé de la débite du pain », en 1682, à Entraunes, consenti par Honoré Léotard, au prix de « 11 deniers la livre pour le pain blanc et 8 deniers pour le pain noir ». — Testimonials de réquisition de tuteur » pour Marie, fille mineure de Jean-Pierre Baudoin, « décédé estant demeuré sous une descente de neige appelée *lavanche* ». — « Acte de la gabelle du vin » consenti pour François Ramissy, du Pugel, à raison « de 3 sols de France pour chaque pot ». — Contrats de mariage entre : Honoré Thoche, de Guillaumes, et Catherine Léotaud ; — Henri Laugier, marchand à Turin, et damoiselle Françoise Louiquy ; — sire Jean-Louis Grassy et damoiselle Anne-Marie

Tardieu ; — Clémens Ginésy et Marguerite Reinardé ; — Cyprien Cason, de Châteauneuf, et Catherine Gautier ; — Jean Antoine, de Daluis, et Madeleine Fabre ; — Honoré-Louis Richelme, de Guillaumes, et Anne Tholosan ; — Barthélemy Trouche et Catherine Ginésy ; — M^e Louis Honorat, avocat, de Méolans, et damoiselle Isabeau d'Amicis ; — noble Joseph d'Amicis et damoiselle Marthe Tholosan ; — Joseph Graillon et Marie Gillous. — Testaments : de Marguerite Tholosan — de damoiselle Marguerite d'Amicis ; — de Jean Reinaud, de Saint-Martin ; — de sire Jean d'Amicis ; — de Jean Sigaud ; — d'Isabeau Durand, etc.

B. 266. (Registre.) — Petit in-folio*, 713 feuillets, papier.

1697-1704. — ENTRAUNES. — Insinuations. — Approbation par le conseil de la communauté d'Entraunes, en faveur du sieur Horatio Provane, de Nice, de la vente de la montagne de *Trante-Souches* et des quartiers appelés *les Adrech-des-Rayes, Gourres, Roubines, Blanches* et *Garretton*, faite en 1637 au sieur colonel Bourillion (fol. 4). — Émancipations : de Pierre Blanc (fol. 58) ; — du sieur Joseph d'Amicis (fol. 708). — Ventes : d'un cens annuel de 8 écus, en faveur de R. messire Clément Ailhaud, prêtre et secondaire d'Entraunes (fol. 24) ; — « de la quatrième portion du quartier dit *la Montagne-des-Voyes*, au terroir de Saint-Martin, » pour R. messire Joseph Paiany, prêtre (fol. 347) ; — en faveur du sieur Jean-Pierre Tholosan « de l'usage d'une journée de l'eau du béallage *des Traverses*, qui va aboutir au Var et recueillir l'eau de *la Bouno-Aigou* » (fol. 560). — Conventions : entre noble Jean de Castellane, gouverneur de la ville de Guillaumes, et Pierre et Louis Gillous, au sujet d'un legs de 200 écus (fol. 116) ; — entre le sieur Charles-Emmanuel d'Amicis, André Lyons et Joseph Baudoin, au sujet du partage des eaux « du béal prenant au *Ruy* et traversant au plus haut de *l'Eissard* » (fol. 565). — « Association et communion de biens et droits » entre Cyprien et Honoré Cazzoni, de Châteauneuf (fol. 162). — Procuration de damoiselle Anne Reibaud, de Sauses, à M^e Jean d'Amicis, son mari, « pour adicster au mariage que illustre sire Antoine d'Amicis, juge en la vallée et viguerie de Barcelonne, leur commun fils, doit contracter avec damoiselle Anne de Rabiers de Verraion, de la ville d'Annot » (fol. 223). — Conseils de la communauté d'Entraunes contenant : emprunt de 100 pistoles, « pour avoir les munitions de guerre afin de résister et se défendre des attaques des Français,

* Sans table.

attendu qu'il est impossible de faire aucune imposition de taille sur les particuliers, le commerce des bestiaux, draps et denrées étant entièrement interdit » (fol. 298); — lecture d'une ordonnance de M. le chevalier de la Fare, gouverneur du comté de Nice, au sujet « du répartition des frais extraordinaires faits par la cité de Nice » (fol. 310); — lecture d'une lettre de M. de Saint-Jullien, brigadier des armées du Roi de France, demandant le paiement, aux communes d'Entraunes et de Saint-Martin, « de 10,000 livres tournoises pour l'exemption du logement des troupes et quartiers d'hiver » (fol. 353); — nomination de députés « pour aller, en la cité de Turin, représenter à S. A. R. et à ses ministres les raisons pour lesquelles la communauté demande à estre affranchie de l'inféodation et des droits d'alberge et cavalcades et autres prétentions du patrimoine » (fol. 556); — approbation des dépenses « de la rénovation » du cadastre, en 1703 (fol. 666), etc. — Division et partage de biens entre Jean et Louis Fabre (fol. 563). — Convention entre les particuliers du hameau d'Estenc pour l'entretien annuel et perpétuel d'un prêtre (fol. 558). — Contrats de mariage entre : Louis Fournier et Anne Alliaud (fol. 6); — Jacques Borrillon et Isabeau Fabre (fol. 166); — François Ventre, de Colmars, et Marguerite Lions (fol. 197); — Honoré Ginésy et Jeanne Bellon (fol. 218); — Joseph Louiq et Honorade Goin (fol. 236); — Joseph Bernard, d'Allos, et Isabeau Gillous (fol. 240); — Pierre Bertet, de la Roque-de-Corio (Piémont), et Isabeau Baudoin (fol. 242); — Jean Barbaroux, du Villar-de-Colmars, et Catherine Léotaud (fol. 343); — Pierre Sigaud et Anne-Marie Louiq (fol. 548); — Honoré Porchier, « de Barels, terroir de Guillaumes », et Anne-Marie Reynaud (fol. 658); — Alexandre Louiq et Madeleine Louiq (fol. 688). — Testaments : de Pierrot Payani, de Saint-Martin (fol. 35); — de damoiselle Marie d'Amicis (fol. 39); — de messire Jacques Tholosan, « prêtre, moderne recteur des chapellenies des Barthélemy d'Entraunes » (fol. 130); — de R. messire Alexandre d'Amicys, « prêtre et jadis vicaire d'Entraunes » (fol. 287); — de Philippe Roux, « de Chastellanete, terroir de Saint-Martin » (fol. 393); — de M^e Clément Louiqui, notaire, d'Entraunes (fol. 672); — de Madeleine Cazonne, de Châteauneuf (fol. 692); — de damoiselle Isabeau Pascalis (fol. 693), etc.

B. 267. (Registre*) — Petit in-folio, 403 feuillets, papier.

1707-1714. — ENTRAUNES. — Insinuations. — « Transport d'un pré dit vulgairement *le Pred-de-la-*

* Mauvais état; manque la table.

Moure », en faveur de M^e Antoine d'Amicis, seigneur de Verraion, avocat. (fol. 18). — Divisions et partages de biens entre : Joseph et Jean Léautaud (fol. 9); — Jean-Jacques Fabre et Antoine Gautier (fol. 57); — Louis et Jean Roubaud (fol. 242). — Donation de 100 écus pour la chapelle des Ames-du-Purgatoire (fol. 68). — Constitutions de patrimoines cléricaux : pour Amédée Payani (fol. 72); — pour Joseph Fabre (fol. 394). — Procuration de R. messire Barthélemy Ailhaud, prêtre résidant à Beaucaire, à Clément Ailhaud, son neveu (fol. 89). — Obligation de 1,500 livres, en faveur de R. messire François Pascalis, « vicaire archiépiscopal, curé de Faucon » (fol. 137). — Quittance de 600 livres donnée à la communauté d'Entraunes par le sieur Auguste Papon, marchand, de Digne (fol. 185). — Vente d'une maison située aux *Gourées* et « d'une terre dénommée *l'Ostal-Nou* contenant 1 émine et 6 picotins », en faveur de M^e Joseph Louiquy, notaire collégié, d'Entraunes (fol. 182). — Conseils de la communauté d'Entraunes contenant : imposition d'une taille générale « de 21 livres sur chaque livre de registre, pour pourvoir à la fourniture du blé demandé par M. le marquis de Leguerchois, par ordre de Mgr l'Intendant de Grenoble » (fol. 29); — « publication de l'ordonnance de M. le préfet Audiberty, subdélégué de Mgr l'Intendant général du comté de Nice, sur l'examen et admission du causat (compte) de la courante année » (fol. 204); — emprunt de 2,000 livres, pour la subsistance des troupes françaises et de la garnison du fort de Larche (fol. 214); — députation « vers M. le commissaire Langlois pour obtenir quelques modifications des 688 quintaux de foin » à fournir au magasin de Barcelonnette et au camp de Tournoux (fol. 217); — obligations : de 1,000 livres en faveur de noble Louis Corporandi de la Croix, seigneur d'Auvare; de 50 pistoles, en faveur de la chapellenie de Saint-Charles-Borromée et Saint-Jacques, « à la stipulation du sieur Cayre, curé de Saint-Pons » (fol. 219), etc. — Contrats de mariage entre : Jean Bourely et Anne-Marie Baudoin (fol. 49); — Jean-Antoine Payan, de Saint-Martin, et Anne Lyons (fol. 34); — Jean-Baptiste Baudoin et Anne-Marie Roubaud (fol. 114); — M^e Joseph Bailon, notaire, de Bueil, et damoiselle Thérèse d'Amicis (fol. 122); — Jean-Baptiste Gautier et Thérèse Fabre (fol. 142); — Antoine Payan, de Saint-Martin, et Catherine Aillaud (fol. 188); — Charles-Emmanuel d'Amicis et damoiselle Isabeau Louiquy (fol. 288). — Testaments : de damoiselle « Catin » Louiquy (fol. 32); — d'Honorade Goin (fol. 60); — de Marguerite Reynaud (fol. 221), etc.

B. 268. (Registre*) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1610-1611. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Procurations : de R. messire Honoré Payani, prieur de Saint-Martin, à Jean-Jacques Payani, son frère, « pour se transporter à Saint-Etienne et là acheter une mule des marchands qu'il trouvera » ; — de la communauté de Saint-Martin à divers particuliers, « pour vendre du bestail et acheter du vin ». — Inventaire des biens des hoirs de Heiricy Coste. — « Gabelle du pain et du vin » consentie par la communauté de Saint-Martin à Antoine Lautaud, « à la manière suivante : la lieure del pan de froment tamisat à 5 pataqs fins, le pot del vin à 3 grosses fins, et de bon vin ny aigreni ternat.... non sera permes à personne vendre pan ou vin durant le temps de la gabelle sur le ban de 2 florins ». — Ventes : d'une terre située « au forest de Castellane », en faveur d'Honoré, Antoine et Guillem Lautaud ; — d'une terre, au lieu dit *Champ-Mourène*, pour Guillem Gueydon. — Quittance de 152 florins donnée à la communauté de Saint-Martin par M^e Jean-Antoine Massière, notaire, du lieu d'Auton (Provence). — Contrats de mariage entre : Jean Lautaud et Marie Ollivier ; — Jaume Payan et Honorade Payan ; — Honoré Seren et Honorade Lautaud ; — Honoré Autheman et Anne Graq ; — « Alloy » Roux et Marguerite Coste ; — sire Jacques Payani et Marie Autheman. — Testaments : d'Antoine Autheman ; — d'Antoine Gueydon, etc.

B. 269. (Registre.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1612. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Quitances : de 50 florins donnée par Henri Bruni, de Villeneuve, à Henri Lambert ; — par M^e Pierre Payani, notaire, de Saint-Martin, des biens dotaux de Marie Coste, sa belle-fille, savoir : « 2 draps de lict, 5 lansols, 1 robe de drap de botique, 8 camises, 2 pards de chausses, 1 par de sabattes, 1 coisin, 1 gubertor, 3 robes de burel, et en argent 80 florins ». — Procuration de la communauté de Saint-Martin à Antoine Payan et à Jean-Antoine Coste, pour emprunter, en son nom, de noble Pierre Portanier, sieur de Sainte-Marguerite, la somme de 400 écus d'or d'Italie, afin de payer M. Barthélemy Caissot, sieur de Mas, gouverneur du Puget, et racheter la montagne communale (texte italien). — Bail de la montagne de *la Coalle*, à Entraunes, consenti par noble Louis Arnaud « à Monsieur Ottavio Barralier, notaire, du lieu de Lusséran » (Comté de Nice), moyennant une

* Mauvais état.

rente annuelle de 36 écus, « avec pache que ledit Barralier s'accordera, à ses propres coûts, pour le passage de l'avéragé avec les consuls d'Entraunes ». — Contrats de mariage entre : Hericy Payan et Honorade Payan ; — Jean Autheman et Marguerite Payan ; — Jean Grac et Honorade Gueydon ; — Phelip Grac et Madeleine Autheman ; — Honoré Lautaud et Sibillie Arnaud. — Testaments : de Michel Autheman ; — de Jeanne Payan, etc.

B. 270. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1614. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Quitances : de 230 florins, en faveur de R. messire Honoré Payani, prieur de Saint-Martin ; — de 52 florins, par Honoré Pella, d'Allos, en faveur d'Honoré Nègre. — « Acte de relévation » de 377 florins consenti par la commune de Saint-Martin, en faveur de Mathieu Grac : « ladite somme représentant la part dudit Grac dans le département des debtes commungs dudit lieu ». — Obligations : de 49 florins, en faveur d'Antoine, « recteur de la luminaire de Saint-Antoine » ; — de 51 florins, en faveur « de la secondaire de Saint-Martin ». — Procuration de la communauté de Saint-Martin « à honorable Jean-Antoine Coste, baile du canal dudit lieu, pour se transporter au lieu du Villar de Massonis, et *illec* prendre à crédit toutes les sommes d'argent que sera expédient, afin de satisfaire à noble Anthoine Dominici, sieur de Bordillon, marchand, de la ville de Guillaumes, et à M. Honoré Malbecqui, docteur en droit, podesta du comté de Bueilh ». — Contrats de mariage entre : Antoine Coste et « Antonone Césare » ; — Pierre Autheman et Honorade Payan. — Testaments : « de Loissette », femme de Bertrand Ollivier ; — « de Marguerite Amicgo, relaissée de feu Antoine Coste » ; — de Joseph Arnaud, de Villeneuve ; — d'Anne Lcyte, etc.

B. 271. (Registre.) — Petit in folio, 232 feuillets, papier.

1615. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Obligations : de 440 florins, par M^e Jehan Ginési, notaire, de Villeneuve, en faveur du capitaine Pol Luponis, du Puget ; — de 230 florins, en faveur de capitaine Claude Agnesy, marchand, du Puget. — Ventes : pour Paulon Cornilhe, d'une terre au lieu dit *le Pont-de-Branina* ; — pour Hericy Castellar, d'une terre située au terroir de Villeneuve, « au forestage de *Enaus*, en *Cloat-Arnaud* ». — Approbation, par le conseil de la communauté de Saint-Martin, d'une obligation de 216 écus, en faveur « du sieur Alexandre Isnard, sieur de Pelhon, acte reçu par noble Paris Richeaulme, notaire, de

Nice ». — Procuration des conseillers de la communauté de Saint-Martin à Antoine Payani, pour présenter à Mgr de Glandèves messire Martin Reynaud, en qualité de recteur de la chapellenie Saint-Antoine : lesdits conseillers agissant « comme patrons de ladite chapellenie, ainsi qu'apert de l'acte de fondation fait en 1392 par feu M^e Michel Guirand, notaire ». — « Immission en possession » pour R. messire Martin Reinaud, prêtre, des chapellenies Saint-Antoine, Saint-Blaise, Saint-Pierre et N.-D. de Consolation, fondées dans l'église de Saint-Martin. — Échanges de prés dits *le Pred-du-Mont* et *Cros-Robaud*, entre Hericy César et Jean Autheman. — Contrats de mariage entre : Spirit Autheman et « Thonete » Autheman ; — Antoine David et Marguerite Autheman. — Testaments : de Michel Fruchier ; — de Jehan Brun ; — d'Honoré Robaud ; — de Marie Fruchier ; — de Clément Clary ; — de « Bitione » Autheman ; — d'Honorade Aillaud, etc.

B. 272. (Registre.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1616. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Ordonnance du conseil de la communauté de Saint-Martin portant : « que tout le terroir sera reveu, recouru et deubment estimé », et qu'il sera fait un nouveau cadastre, « afin de mieux pollicer les affaires commungs ». — Quittances : « de 6 escus à 6 florins 7 sols 1/2 la pièce », en faveur de Jean-Antoine Reynaud ; — par Philippe Trenquier, « de la doire et ornements dotaux d'Anne d'Amicis, sa femme ». — Donation de 75 florins par Marguerite Payan à Jehan et Marguerite Payan, « ses neveux, à considération des bénéfices et services qu'elle en a reçu ». — Échange de propriétés et maisons entre Honoré Reinaud et Cyrien Gralhe, de Châteauneuf. — Bail, par noble Louis Arnaud, d'Entraunes, de tous les biens qu'il possède au terroir de Saint-Martin, « aux paches et conditions que tous les fruits qui proviendront desdites propriétés se partageront divideront esgallement, sauf pour la semence qui se retirera de la part du fermier » ; durée du bail, 4 ans. — Divisions de biens entre Cléments et Hericy Coste. — Contrats de mariage entre : Jean-Antoine Seren et Jeanne Ollivier ; — Jacques Reinaud et « Claude » Coste. — Testaments : de Joseph Duran, de Guillaumes ; — d'Adrienne Payan ; — de Clément Brun ; — de Jean-Antoine David ; — d'Honoré Garac, etc.

B. 273. (Registre.) — Petit in-folio, 224 feuillets, papier.

1617. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Obligation « de 84 escus à 4 testons Roy pièce et de

364 florins », contractée par la communauté de Saint-Martin, en faveur d'Antoine Payan et autres habitants dudit lieu. — Quittance de 200 écus, « contenant barrement de l'acte d'obligé par lequel la communauté de Saint-Martin aurait engagé à divers particuliers les montagnes dudit lieu, sçavoir : *le Pasqueyret*, *Croa-d'Allos* et *Croas-Allamand* ». — Procuration de la communauté de Saint-Martin à M. Louis Porcellet, docteur en droit, de Turin, à l'effet « de recouvrer et recevoir la part touchant à ladite communauté du blé et vin donnés par S. A. S. à la ville de Barcelonne et chasteaulx, pour faire dellouger les compagnies du sieur colonel de Saint-Juers ». — Échange de terres situées au masage de *Barbanielle*, appelées *la Terredes-Hostallasses* et *la Baume*, entre Hericy Payan et Isoard Reynaud. — Vente d'une terre au masage de *Raussat*, lieu dit *les Chauches*, en faveur de Sperit Gueidon. — Contrats de mariage entre : Honoré Raynaud et Marie Laité ; — Antoine Gueidon et Madeleine Coste ; — Antoine Roux, de Colmars, et « Thonette » Brun ; — Hericy Autheman et Jeanne Payan ; — Georges Chastellar et Jeanne Robaud, etc.

B. 274. (Registre.) — Petit in-folio, 240 feuillets, papier.

1618. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Acte de « pension annuelle » consenti à Honorade Payan par Guillaume et Honoré Lautaud, ses enfants, « lesquels ont promis à leur dicte mère de la bien et deument nourrir, vestir et allimenter durant sa vie, et, en cas qu'elle ne veuille demeurer avec eux, ont promis icelle pensionner et lui bailher, à chasque Saint-Michel, sçavoir : 4 charges blé, 2 rups (poids de 25 livres à Nice) fromages, 2 charges vin, 2 rups chair salée, 1 robe de 2 en 2 ans, 1 gounellon (jupe), 1 couvrechef, 1 sollier, 1 pair de chausson, 20 charges de bois », etc. — Ventes, pour la communauté de Saint-Martin, « d'un casal situé dans le bourg dudit lieu », moyennant 45 florins. — « Tutelle contenant inventaire pour Madeleine et Marie Grac. » — Transaction entre messire Martin Reinaud, prêtre, recteur de la chapellenie Saint-Honoré, et les hoirs de Clément Grac, « au sujet des arrrages, pour 24 années échues, d'une cense annuelle de 40 florins jadis imposée pour la fondation de ladite chapellenie sur diverses terres et propriétés dudit héritage ». — Approbation, par les communautés d'Allos et de Saint-Martin, de la sentence rendue « par illustre seigneur César Balbiano, référendaire pour S. A. S. en la cité de Nice, sur le différend entre lesdites communautés touchant l'alogramment du régiment du sieur colonel de Quillans dans les châteaux de la vallée

d'Entraunes ». — Quittances en faveur de la communauté de Saint-Martin : « de 138 écus, valant 12 florins Piedmont », par « illustre seigneur Jean Cambiano, des seigneurs de Ruffie, docteur en droit » ; — « de la somme de 53 escus d'or d'Italie, appréciés à 10 florins pièce », par noble Paul Jaucellet, de la ville du Puget. — Obligation de 800 florins, en faveur de Jeannette Barète. — Ordonnance du conseil de la communauté de Saint-Martin portant « esgalisation des dettes communs, attendu que partie des habitants estaient lésés et chargés ensuite du despartement ja fait ». — Contrats de mariage entre : Antoine Gueidon et Honorade Autheman ; — Pierre Ollivier et Honorade Brun ; — Ericy Coste et Jeanne Lautaud ; — Jean-Louis Arnaud, de Villeneuve, et Angélique Paian. — Testaments : de Pierre Fruchier ; — de Bertrand Ollivier, etc.

B. 275. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1610. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Compromis entre capitaine Louis Amicy, d'Entraunes, et Jeanne Tholosan, pour terminer le procès intenté par-devant les sieurs consuls de Saint-Martin, en suite de certaines cessions faites audit capitaine Amicy par M^e Georges Arnaud, notaire, de Saint-Étienne. — Obligation de 100 florins pour Antoine Lambert, de Guillaumes. — « Délibération » (adjudication), en faveur de Jean Autheman, de terres et prés au quartier de l'Adrech Sainte-Anne « exposés en vente à l'incant public ». — « Acte de relation d'estime » d'une propriété appelée *la Condamine*, située delà le Var, acquise de M^e Jean-Antoine Louiqui, notaire, d'Entraunes, par M^e Louis Martin, docteur en droit, de la ville du Puget. — Procuration des habitants de Saint-Martin à Antoine Payani et à Jean Autheman, « pour se présenter par-devant S. A. S., lui remonter la teneur de leurs privilèges, la supplier iceulx vouloir conserver et tenir toujours sous son immédiat domaine, et obtenir la révocation de l'inféodation de la vallée d'Entraunes concédée au sieur d'Annibal Badat ». — Quittance de 525 florins, en faveur de la communauté de Saint-Martin. — Vente d'une terre appelée *le Conig*, en faveur d'Érasme Fabre, maître charpentier, d'Entraunes. — Contrats de mariage entre : Honoré David et Catherine Autheman ; — Isoard Reynaud et Catherine Gillous ; — Guillaume Lautaud et Jeanne Coste ; — Honoré Olivier et Spérite Loic. — Testaments : de Marie Autheman ; — de Sperit Gueidon — de Jean Payan, etc.

B. 276. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1620. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Vente,

« dans le tribunal de Saint-Martin, au requis des consuls modernes d'Allos et d'ordre de M^e Pierre Pascalis, commissaire député par le magistrat général de S. A. séant à Turin, de 32 cannes drap de maison et de 22 cannes cruvysi (cadis), pris en gaiges à divers particuliers de Ville-neuve, et ce pour la contribution que les communautés de Villeneuve et Chasteauneuf devaient à Allos touchant le logement des troupes ». — « Paches et conventions » par lesquelles messire Honoré Roux, prêtre, de Colmars, « promet à Jean-Jacques Payani, agent et rentier de messire Honoré Payani, prieur de Saint-Martin, de servir et faire les fonctions de curé dans l'église Saint-Martin, pour le temps et espace de 2 ans, et ce moyennant la somme de 25 escus de 60 sous roy pièce ». — Quittance de 400 florins donnée à la communauté de Saint-Martin par « noble Louis Lautardi, du lieu de Thiery, en la comté de Bueil ». — Vente, à l'incant public, de 3 fêdes saisies par Jean-Jacques Payani, exacteur des droits fourains de S. A. R., à Lois Ventre, de Colmars, pour n'avoir la biffette du bestail qu'il conduisait ». — Contrats de mariage entre : Jean Lautaud et Honorade Reynaud ; — Ericy Lautaud et Jeanne Gueidon ; — Claude Gueidon et Catherine Lautaud ; — noble Honoré Roux, de Colmars, et noble Suzanne Payan (texte italien). — Testaments : de « donne Phelippe Chastellar », de Villeneuve ; — de Mathieu Autheman, etc.

B. 277. (Registre.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1621. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Procuration « des hommes, chefs, unanants et habitants de Saint-Martin » à messire Honoré Payani, prieur, « pour se présenter par-devant le sieur prince Maurice, cardinal de Savoye, et luy prester, pour ladite communauté, le deu serment de fidélité et hommage, le recevoir pour patron particulier, suivant la donation faite audit seigneur par S. A. S., son père, de la ville et vicariat de Barcelonne, comme il appert de sa lettre en date du dernier décembre 1620 ». — Actes d'approbation, par le conseil de Saint-Martin, des obligations contractées par les agents et procureurs de la communauté : de 100 écus « pour la signora Alexandra Garretty, fille de M^e Guigo Garreti, notaire en la cité de Nies » ; — de 200 ducats, pour M. Jean-Louis de Brès, docteur en droit, du lieu de Peille ; — de 140 pistoles d'Espagne, pour M^e Jean Bovis, docteur en droit, de Barcelonnette ; — de 800 florins, pour M^e Ericy Lions, marchand, de Guillaume ; — de « 25 doublons au coin d'Italie », pour M^e Boniface Gautier, marchand, de Colmars. — Vente, en faveur d'Honoré Lautaud,

« de 2 trentaines moutons lainés pour le prix de 405 florins ». — Acte d'accord entre Eyricy Payani et Jean Brun, au sujet de diverses créances cédées audit Payani par M^e Honoré Albanelli, notaire, du Puget, et M^e Jean Ribotti, notaire, de Nice. — Contrats de mariage entre : « Eiricy » Lautaud, tailleur, et Jeanne Payan ; — Pierre Brun et Marie Autheman. — Testaments : d'Honoré David ; — de Pons Payan ; — de Marguerite Payan, etc.

B. 278. (Registre.) — Petit in-folio, 139 feuillets, papier.

1693. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Procureurs du conseil de la communauté de Saint-Martin à divers habitants : pour traiter et accorder avec seigneur Jean de Ruffie, délégué de S. A. en la ville et vicariat de Barcelonne » ; — « pour se transporter à Thurin, en suite de l'assignation faite à la communauté par l'excellentissime président Pergame, et remonter aux délégués de Leurs Altesses de vouloir bien inhiber à la communauté et consuls tout moleste, vu qu'il n'y a personne, dans le lieu de Saint-Martin, qui ayt donné plainte touchant les comptes et papiers de l'administration des affaires du corps commun », etc. — Échange de propriétés situées au quartier *des Vallières*, entre Jean et Antoine Autheman. — Quittance de 989 florins donnée à la communauté de Saint-Martin par Jean Massilia, d'Utelle (comté de Nice). — Obligation, en faveur de messire Honoré Roux, prêtre, » de 6 écus Roy pour le prix d'une vache et de son veau vendus à Antoine Coste ». — « Acte de gabelle, pour la communauté de Saint-Martin », souscrit par Louis Baret, de Guillaumes, qui promet « de servir, l'année présente, le pot de vin du Puget à raison de 3 sous, et la livre de pain pur froment blanc, bien cuit, apresté et assavoré de sel, à 6 liards ». — Contrats de mariage entre : Michel Gueidon et Madeleine Grac ; — Jean Autheman et Catherine Gueidon. — Testaments : de Pons Payan ; — de Clémence Lambert, etc.

B. 279. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1693. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Quittance par les auditeurs de comptes de la communauté de Saint-Martin, « lesquels ayant calculé, vu, examiné le reçu et despendu des sieurs Roux et Autheman, consuls de l'année passée, ont trouvé que lesdits consuls ont reçu 40,453 florins et despendu 48,402 florins et doivent être debtors à la communauté de 51 florins, moyennant lesquels ils les ont quitté et quittent en bonne et debue forme ». — Vente, à Gaspard Louiqui, sergent, d'une maison sise à Entraunes,

moyennant 200 florins. — « Attitulation », en faveur de messire Toussaint Rainaud, « désirant de se rendre homme d'église et faire l'office de prêtre durant sa vie ». — Pension annuelle et perpétuelle de 14 pistoles, ou soit doubles d'or, pour un capital de 200 doubles, consentie à noble Jean-Mathieu Genté, de Saint-Étienne, par le conseil de la communauté de Saint-Martin, « congrégé par-devant honorable Sperit Autheman, baile comital pour le prince Maurice de Savoie ». — Contrat de mariage entre Boniface Guieu, d'Allos, et Jeanne Coste. — Testaments : d'Honorade Payan, veuve d'Honoré Lautaud ; — de Clément Ollivier ; — de Marguerite Brun ; — de Catherine Gueidon ; — d'Antoine Roux, etc.

B. 280. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1694. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Quitances : de 100 florins, en faveur de Gaspard Payani ; — de 1,016 florins dus par la communauté de Saint-Martin à celle d'Allos, « pour le logement du régiment du sieur colonel de Guillaies, suivant sentence du molt illustre César Balbiano, référendaire » ; — de 15 florins, par R. messire Honoré Roux, prêtre, de Colmars. — Convention entre les associés « du béalage de Ville », au sujet de la réparation et entretien dudit canal : « ledit béalage sera fait de 4 pan et demi de hauteur et autant de largeur, et sera réparé annuellement par ladite compagnie et le chacun selon sa part et portion d'eau ». — Ventes : au profit des hoirs de Clément Coste, d'une terre au quartier de *l'Alp*, dite *la Terre-de-la-Panalde* ; — de 12 brebis, en faveur de Jean Grassi, cardeur, de Colmars, par Honorat-Sperit Autheman, « baile comital » de Saint-Martin, agissant au nom de la communauté. — Obligation de 200 florins, pour Sébastien Fabri, de Saint-Étienne (comté de Nice). — Contrats de mariage entre : Antoine Robaud et Honorade Lautaud ; — Eriey Fruchier et Honorade Lambert. — Testaments : d'Antoine Mandine, de Châteauneuf (comté de Nice) ; — de Jaume Paian ; — de Marguerite Arnaud, etc.

B. 281. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1696. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Procuration de la communauté de Saint-Martin à Jean Autheman, « moderne consul », pour emprunter 400 ducats. — Vente d'une propriété pré et terres, au quartier *de Sussis*, moyennant 325 florins. — Quitances : pour les consuls, des comptes de l'année 1625, s'élevant : en recettes à 40,817 florins, 41 sous 3 liards, et en dépenses à 40,740 florins, 7 sous

« 3 pataqs » ; — de 900 florins, en faveur de la communauté de Saint-Martin ; — de 200 florins, par capitaine Louis Léotaud, du lieu de Thiery (comté de Nice), à Georges Chastellar et à Antoine Giniey ; — de 200 écus, par sire Lois Roux, de Colmars, à la communauté de Saint-Martin. — Division de biens entre Honoré Paulon et Barthélemy Fruchier. — Obligation de 245 florins, en faveur de M^e Antoine Payani, notaire. — Contrats de mariage entre : Esprit Roche et Bernardine Gracha (texte italien) ; — Pierre Clarion, de Colmars, et Madeleine Grac ; — Barthélemy Ventre, de Colmars, et Marguerite Coste ; — Gabriel Roux, de Colmars, et Honorade Autheman ; — Hugues Jauffret, de Colmars, et Honorade Robaud ; — Ercy Gueidon et Marguerite Brun. — Testaments : d'Ercy Lambert ; — de Madeleine Arnaud, veuve d'Antoine Graille ; — d'Anne Coste, etc.

B. 282. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1629-1630. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — « Immissions en possession » : de la chapellenie de la Sainte-Trinité, en faveur de messire Honoré Payani, « prieur de Saint-Martin », par messire Pierre Gandebert, « curé moderne dudit lieu » ; — de la chapellenie de N.-D. de Consolation, en faveur de messire Toussaint Rainaud, en suite de la bulle donnée « par Monsieur Clémens Drago, vicaire général de Mgr Révérendissime Frère René Leclerc, évêque de Glandèves ». — Cession d'une créance de 95 écus, en faveur de M. Antoine Garnier, marchand, de Guillaumes — Quittance générale de la doire et ornements dotaux d'Anne Treugnier, par Honoré Boyer, du Sauze, son mari. — Procurations de la communauté de Saint-Martin : pour « faire compte final » des sommes dues à Léonard Imbert, marchand, de la ville de Guillaumes ; pour présenter à Mgr de Glandèves messire Barthélemy Autheman, prêtre, « en recteur des chapellenies Saint-Antoine, Saint-Sébastien et Saint-Blaise ». — Accord contenant division de biens entre Jehan et Ercy Rainaud. — Approbation, par la communauté de Saint-Martin, « d'une cense annuelle de 33 escus d'or d'Italie, en faveur du sieur Pierre Jean, de Nice, pour la somme principale de 505 escus d'or ». — Contrats de mariage entre : Jean-Antoine Payan et Jeanne Grac ; — Antoine Autheman et Catherine Roux ; — Antoine Coste et Madeleine Payan ; — Jean-Baptiste Coste et Jeanne Graille ; — Louis Feraud, de Colmars, et Jeanne Roux ; — Henri Rainaud et Marie Payan. — Testaments : de Madeleine Autheman, veuve d'Antoine Olivier ; — de messire Martin Rainaud, prêtre : — de Gaspard Payani ; — « d'Ammonde » Parcair ; — d'Honorade Trouche, etc.

B. 283. (Registre.) — Petit in-folio, 258 feuillets, papier.

1632. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Vente d'une terre « au masage des Maures », en faveur de M^e Clément Bernardy, notaire, d'Entraunes. — Obligations : « de 123 florins, 3 charges 1/2 froment, 9 charges seigle, et 18 charges vin », par Hericy Daon, en faveur de M^e Salvaire Baillon, notaire, de Bueilh (comté de Nice) ; — de 50 écus « de 6 florins la pièce », par Boniface Guion, d'Allos, à M^e Clément Coste, notaire, de Saint-Martin ; — de 448 florins, en faveur « d'illustre seigneur le capitaine Philippe Bonifaci, gouverneur au fort de Pône ». — Quittances : de 65 florins, par M^e Antoine Arnaud, notaire, de Villeneuve (comté de Nice) ; — de 400 florins, en faveur de la communauté de Saint-Martin, par M^e Sébastien Fabre, secrétaire insinuateur ducal dudit lieu, agissant au nom de M^e Alexandre Ramberty, notaire, de l'Yssola. — Émancipation d'Honoré Coste. — Approbation, par le conseil de la communauté de Saint-Martin, d'une pension annuelle de 18 doubles au coin d'Espagne, en faveur de messire Louis Genti, sacristain de l'église cathédrale de Nice. — « Caution avec submission, passée en faveur de messire Honoré Paiani, prieur de Saint-Martin, par messire Toussaint Rainaud, prêtre, en qualité de rentier des propriétés dudit prieuré. » — Procuration de messire Antoine Fabre, prieur de Saint-Nicolas-de-Châteauneuf (comté de Nice), contenant résignation dudit bénéfice en faveur de Louis Fabri, son neveu (texte italien). — Ordonnance du conseil de la communauté de Saint-Martin portant « réformation » du cadastre. — Contrats de mariage entre : Jean Rainaud et Madeleine Ollivier ; — Bertrand Payan et Clémence Autheman ; — Jean-Antoine David et Marie Laut ; — Michel Roux et Jeanne Lambert ; — Antoine Fauco et Marie Olivier ; — Boniface Girard, de Colmars, et Marguerite Autheman ; — M^e Jean-Pierre d'Amicy, notaire, d'Entraunes, et Marie Payan ; — Jean Fruchier et Honorade Roux ; — André Michel, d'Allos, et Marie Coste. — Testaments : de Catherine Bon ; — de Catherine César, veuve de Cyprien Graille ; — de « donne » Antoinette Raynaud ; — de Jean-Antoine Seren, etc.

B. 284. (Registre.) — Petit in-folio, 442 feuillets, papier.

1633-1637. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Quittances : de 120 écus, en faveur d'Ercy Reynaud, fermier du prieuré de Saint-Martin, pour la rente de 2 années ; — de 25 écus, par capitaine Antoine Isnardi,

de Guillaumes; — de 58 livres ducales, en faveur de M^e Antoine Gueidon, consul de Saint-Martin; — de 585 écus, en faveur de la communauté de Saint-Martin, par M^e Honoré Dautier, docteur en médecine, agent de M. Étienne Dautier, avocat au siège de Draguignan, son frère, « fermier général des droits décimaux de Mgr de Glandèves en la vallée d'Entraunes ». — « Livrement de bestail » aux enchères, savoir : « 1 vache et son veau 30 livres et 7 soldis, 2 chèvres 4 livres et 10 soldis, 50 fèdes et 5 anoges 23 livres et 85 soldis ». — Inventaire des meubles laissés par M^e Antoine Gandaubert, charpentier, de Guillaumes. — Accord entre les associés « du nouveau béalage de la *Guanduie* », pour l'entretien et la réparation dudit canal. — Divisions et partages de biens entre : Honoré Seren et les hoirs d'Antoine Seren, son frère; — Honoré et Jacques Lautaud; — Honoré et Jean-Antoine David; Clément et Ericy Graq et les hoirs de Philippe Graq. — Mise en possession, en faveur de M^e Barthélemy Autheman, prêtre, des chapellenies : Saint-Antoine, Saint-Blaise, Saint-Pierre, Saint-Sébastien, Saint-Jean, Saint-Honoré, Saint-Barnabé, Sainte-Anne, Sainte-Catherine, Sainte-Madeleine et des Cinq-plaies, « toutes fondées dans l'église paroissiale de Saint-Martin ». — Convention entre R. messire Jean-Jacques d'Amicis, vicaire d'Entraunes, et divers particuliers de Saint-Martin, « au sujet du paiement des pensions qu'il prétend avoir à prendre d'eux comme recteur de la chapellenie de Saint-Hustache ». — Procuration de la communauté de Saint-Martin à M^e Thomas Caramelle, procureur, et à R. messire Antoine Menjaud, prêtre, « pour se transporter à Thurin avec les autres députés de la ville et comté de Nice, passer acte de reconnaissance des fouages, et ce avec qualité qu'il ne leur sera permis de consentir ni accorder à aucun surchargement des feux litigieux dont le lieu de Saint-Martin a demandé à estre deschargé, attendu que le débordement des eaux a tout à fait emporté et ruiné le meilleur ». — Contrats de mariage entre : Jacques Lautaud et Anne Raynaud; — Claude Giraud, d'Allos, et Marguerite Roux; — Jacques Gandaubert, de Colmars, et Cécile Brun; — Jacques Rainaud et Marie Robaud; — Jean Ventre, de Colmars, et Marguerite Lautaud; — Sébastien Barbaroux, de Colmars, et Honorade Graq; — Jacques Menjaud et Madeleine Autheman; — Marc Ailhaud, d'Allos, et Marguerite David; — Giraud Guiramand, d'Allos, et Spérite Autheman. — Testaments : d'Antoinette César; — de Guillaume Lautaud; — de Jean-Antoine David; — de Jean-Antoine Coste; — de Paulon Fruchier, etc.

B. 285. (Registre.) — Petit in-folio, 416 feuillets, papier.

1638-1644. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Bail d'une maison sise à Saint-Martin, consenti, moyennant une rente annuelle d'une charge de blé, par messire Toussaint Rainaud. — Acte d'accord entre Honoré et Jean Ollivier, « pour remettre et monter en estat une cie (*sic*) defaite et démontée de sa ferramente et arnois ». — Quittance de « 20 escus roy » donnée par noble Sperit Dominici, de Guillaumes, à Ambroise Payan. — Division d'une maison « posée au masage *du Monar* », entre Antoine Autheman et Jacques Roux. — Obligations : de 60 pistoles d'Espagne, en faveur de messire Ericy Coste, curé de l'église Sainte-Marthe de Tarascon (Provence); — de 44 écus, pour messire Barthélemy Autheman, recteur de la chapellenie Saint-Ericy, fondée au quartier *du Laugerion*. — Ventes : de terres au quartier *de Clauvet*, pour M^e Ericy Lautaud, tailleur; — pour messire Honoré Paian, prieur de Saint-Martin, d'un pré dit *Pra-Rostan* et d'une terre dite *les Sagnes-des-Lumberts*, moyennant 135 écus. — Procuration de la communauté de Saint-Martin à Honoré Payani, « pour passer des actes d'obligé en faveur de noble Simon Bochi, de la ville de Guillaumes ». — Divisions de biens entre : Jean-Antoine et Jacques Olivier; — Jean et Philippe Fruchier; — Philippe Roux et Antoine Payan, son beau-frère. — Convention « avec paches » entre divers habitants de Saint-Martin, pour l'entretien « du béalage fait et dressé au quartier *de Chastellane* », et prenant sa source dans une propriété de M^e Jean-Antoine Payan, notaire. — Contrats de mariage entre : Ambroise Payan et Antoinette Payan; — Barthélemy Fruchier et Madeleine Graq; — Étienne Grac et Marguerite Olivier; — Mathieu Menjaud et Marie Autheman; — Marc Olive, « bourgeois de la ville de Guillaumes », et « Mademoiselle » Honorade Payan; — Honoré Fabre, d'Entraunes, et Honorade Brun; — Jean Barbaroux, de Colmars, et Marguerite Gueidon; — Honoré Autheman et « Claude » Ginésy, de Villeneuve; — Antoine Baudoin, d'Entraunes, et Jeanne Gueidon; — Antoine Genésy, de Châteauneuf, et Sperite Lautaud; — Honoré Chastellar et Jeanne David. — Testaments : de Perronne Robaud; — « d'honorable » Jacques Payani; — de Pierre Olivier; — d'Honorade Gay; — d'Antoine Lautaud, etc.

B. 286. (Registre.) — Petit in-folio, 492 feuillets, papier.

1644-1650. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — « Fondation de la confrérie de la Sainte-Trinité pour la

rédemption des captifs, à Saint-Martin », par messire Honoré Payan, prieur dudit lieu, autorisée du R. P. Louis Petit, général de l'ordre (texte italien). — « Acte d'attitulation et patrimoine clérical », en faveur d'Honoré Rainaud. — Ventes : d'une terre à *la Chalanche*, pour Antoine David ; — d'un pré et « chenebier » au quartier *du Gauré*, pour M^e Antoine Arnaud, notaire, de Villeneuve ; — d'une terre avec « hostel » au quartier de *Clot-Reibert*, pour Honoré César ; — d'un pré et terre avec « les mesles (mélèses) » au quartier du *Laugerion*, lieu dit *la Laune* ; — par messire Cyprion Ribotty, curé de l'église Saint-Pierre de Barles, à messire Pierre Barretty, prêtre, de Villeneuve, « sçavoir : de 9 charges bled froment et 4 charges mitadier, à recevoir de noble Honoré Meynier, rentier des droits décimaux dudit Barles, plus de tous les grains et légumes » provenant des « dismes de la présente année » et de divers meubles : « 2 tonneaux, un pestris (pétrin), 4 bois de liçt de noyer, une table grande de noyer, 3 chaises de noyer », etc., au prix de 100 écus. — Émancipation pour Jacques Payani. — Donations : par son père, à Martin Seren, « berger en Provence, de tout ce qu'il a acquist et acquistera » ; — par messire Honoré Payani, prieur de Saint-Martin, à Jacques Payani, son neveu, « de 112 moutons, d'une créance de 100 écus à exiger de messire Jacques Graille, prêtre de Châteauneuf, et de la maison que ledit prieur a *aux Crottes*, avec tous les meubles qu'il y a » ; — en faveur de noble César Lombard, de Guillaumes, par Mathieu Imbert, du Puget, son oncle, de tous ses biens meubles et immeubles (texte italien). — Obligation de 600 écus consentie, en faveur de la communauté de Saint-Martin, par messire Barthélemy Autheman, en paiement « des sommes, fournitures et assistance que luy ont données les hommes et chefs dudit lieu au procès que le R. Jehan-Louis Ginesy, prêtre, et Thomas Leclerc avaient intenté contre lui pour la possession du prieuré de Saint-Martin ». — « Livrement », en faveur d'Antoine Roux, « de 2 noyers posés dans une propriété de noble Suzanne Payan », moyennant 5 écus et 6 sous. — « Rapport de l'incant des gaigeries saisies par Louis Clariond, de Méolans, en haine des consuls et communautés d'Entraunes. » — Contrats de mariage : Louis Rainaud et Suzanne Payan ; — Barthélemy Colas, de Colmars, et Ammonde Lautaud ; — M^e Jean-Antoine Arnaud, notaire, de Villeneuve, et Catherine Payan ; — Claude Taxil, de Guillaumes, et Marguerite Coste ; — Honoré Maunier, du Fugeret (Provence), et Catherine César ; — Jean Gras, de Colmars, et Clémence Seren ; — Barthélemy Millon, d'Allos, et Honorade Lautaud ; — Clément César et

Marguerite Roux ; — Pierre Gravier, de Colmars, et Honorade Autheman ; — Antoine Peiron, de Colmars, et Clémence Giniéis ; — Jean Chastellar et Jeannette Reynaud ; — Antoine Isnard, de Colmars, et Catherine Auteman. — Testaments : de « done » Maric Coste ; — de Michel Gueidon ; — de Maric César ; — de Claude Brun ; — de Clément Roux et de Madeleine Lait, sa femme ; — de Paulon Cornilhe ; — d'Anne Graille ; — de Bernardin Garety, etc.

B. 287. (Registre.) — Petit in-folio, 257 feuillets, papier.

1656-1659. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — « Acte de la gabelle du pain et vin » consenti pour la communauté de Saint-Martin par Pierre Barretty, de Guillaumes, « qui promet de bien et dument servir ladite communauté de pain et vin jusques à la prochaine feste de saint Luc, sçavoir : le pot de vin bon, meur et réceptable, à raison de 4 sols, et la livre de pain pur froment, bien cuit et assavoré de sel à 4 sou la livre ». — Accord entre Charles Boyer, de Sausses, et Jean-Antoine Payani, au sujet de l'héritage d'Honoré Payani, « par l'intermise de M. Jean de Mont-Blanq, sieur de Sausses, leur oncle ». — Procurations de la communauté de Saint-Martin : à M^e Jean-Antoine Payani, notaire, « pour passer instrument d'accord avec Mgr Jean-Dominique d'Itier, évêque de Glandèves, touchant la réduction de la cotte des dismes sur les grains, fruits et nadons (agneaux et chevreaux) qui se disment à raison de vingt-deux, un » ; — à Antoine Lautaud, consul, « pour se transporter à Barcelonne par-devant seigneur Pierre Auda, commissaire, pour *les estinctions*, faire nouvelle recognoissance à S. A. R. ». — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant : imposition d'une taille de 10 florins, afin de « pourvoir à la recognoissance faite à S. A. R. conformément à l'ordonnance rendue au conseil général de Barcelonne » ; — « augment de la taille sur le bestail, sçavoir : pour chaque bestic grosse qui va en devens (defens) 9 soldis, et 4 soldis 1/2 pour celles qui n'y vont point, et les menues 1 soldi 1/2 chacune » ; — Ordonnance pour la garde des defens, « attendu qu'il s'y faict grands dommages et principalement au devens *des Isclards* ». — Cession d'une pension de 20 écus faite par noble Jean de Faucon, sieur du Sauze, à sieur Jean Louiqui, bourgeois d'Entraunes. — Quittance de 300 écus donnée à la communauté de Saint-Martin par noble César Lombardy, du lieu de Bueil. — Donations : « d'un pré et ort se tenant, au lieu dit *les Archimens* », en faveur de la chapelle Sainte-Anne, située au forestage *des Sussis* ; — d'une pension de 4 écu pour la chapelle

de Saint-Barnabé, située au *Serre-de-Bramus*. — Divisions de biens entre : Jacques Lautaud et Honoré Payan ; — Honoré et Jacques César ; — Jacques et Honorade Lautaud. — Obligation de 80 écus pour noble Gaspard Genesy, notaire, de Châteauneuf. — Contrats de mariage entre : Esperit Feraud, de Colmars, et Marie Autheman ; — Honoré Coste et Marie Davin ; — Antoine Robaud et Antoinette Roux ; — Gaspard Olivier et Jeanne Rainaud ; — Antoine Michel, d'Allos, et Madeleine Payan ; — Antoine Payan et Marguerite Trouche, de Villeneuve. — Testaments : de Sibillie Ailhaud ; — de Jeanne Lanibert ; — de Catherine Chastellar ; — de Madeleine Toulosan, femme de Jacques Baret, de Châteauneuf ; — de Marie Olivier, femme d'Antoine Folio, etc.

B. 288. (Registre*) — Petit in-folio, 770 feuillets, papier.

1660-1679. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant : approbation d'une obligation de 340 ducats pour nobles Pierre et Barthélemy Laurentis, de Larche (fol. 48) ; — nomination de Mgr de Glandèves pour arbitre du procès existant entre Saint-Martin et divers habitants sur les actes d'acquisition des montagnes *du Pascairet*, *Croas-d'Allos* et *Croas-Alamand* (fol. 60) ; — procuration à Philip Fruchier, « pour passer reconnaissance de la moitié de la montagne *du Pascairet* à M^e Pierre Auda, commissaire général de S. A. R. » (fol. 327). — « Fondations » : d'une pension de 12 écus pour la chapelle de Saint-Jacques, au quartier *du Serre* (fol. 371) ; — d'une pension de 12 écus pour la chapelle de Saint-Joseph, située « au masage *de Prapellet* » (fol. 377). — Convention et pache entre divers habitants de Saint-Martin, au sujet de la réparation et de l'entretien « du béalage *de Barbavieille*, prenant sa source au vallon *du Jer* et tirant jusqu'au vallon *du Roimier* » (fol. 383). — Pension de 13 florins pour les chapellenies Sainte-Madeleine et Sainte-Catherine, fondées dans l'église paroissiale de Saint-Martin (fol. 400). — Donation par Marie Autheman, en faveur de R. messire Jacques Payani, prêtre, son filleul (fol. 473) ; — Obligation de 40 écus pour Suzanne Barral, de Daluis (fol. 540). — Cession d'une pension annuelle de 40 écus, en faveur « de la vicairie » de Saint-Martin (fol. 574). — Quittance de 10 écus, en faveur de messire Jacques Michaëlis, prêtre, de Châteauneuf (fol. 618). — Procuration de divers habitants de Saint-Martin à M^e Jean-Baptiste Berardi, avocat collégié « (*causidico collegiato*) »

* Manque la table.

du Sénat de Nice, pour obtenir de la Chambre de S. A. R. l'homologation de la vente de la moitié des montagnes de *Jaumette* et de *Pascairet* (fol. 659). — Émancipation d'Honorade Lautaud (fol. 664). — « Testimoniales de présentation » du testament d'Ericy Payani par-devant les consuls, juges ordinaires de Saint-Martin, et informations et « interposition de décret touchant la validité d'icelui par ledit tribunal » (fol. 663). — Divisions de biens entre : Marc et Jean Autheman (fol. 209) ; — Antoine et Pierre Coste (fol. 412) ; — Antoine et Honoré Payan (fol. 536). — Cession d'une créance de 1,170 florins, consentie par la communauté de Saint-Martin à noble Gaspard Payan, notaire, de Saint-Martin (fol. 763). — Contrats de mariage entre : Jean Fruchier et Marguerite Coste (fol. 9) ; — Sperit Autheman et Honorade Falques (fol. 17) ; — Jean-Antoine Michel, d'Allos, et Bernardine Roux (fol. 96) ; — Honoré César et Madeleine Roux (fol. 113) ; — Jean Girard et Honorade Lautaud (fol. 136) ; — Jean Jullien, de Colmars, et Anne Payan (fol. 151) ; — Antoine Ruan, de Villeneuve, et Madeleine Gueidon (fol. 376) ; — Spérit Allègre et Jeanne Roux (fol. 378) ; — Jean-Antoine Graç et Jeanne Fruchier (fol. 381) ; — Nicolas Ginesy et Marie Coste (fol. 560) ; — Pierre Meiffred, de Colmars, et Catherine Fruchier (fol. 593) ; — Honoré Gautier, d'Entraunes, et Madeleine Graç (fol. 688) ; — Pierre Barbaroux, de Colmars, et Honorade Roux (fol. 694) ; — Honoré Martin, de Villar-Colmars, et Jeanne Gaydon (fol. 705) ; — Jean-Baptiste Gibellin, de Saint-Benoît (Provence), et Marie Autheman (fol. 715) ; — Jean Sigaud, de Saint-Benoît (Provence), et Honorade Coste (fol. 728) ; — Jean Aufran, du Fugeret (Provence), et Catherine Autheman (fol. 742) ; — Antoine Trouche, de Villeneuve, et Honorade Payan (fol. 761). — Testaments : d'Honoré David (fol. 122) ; — de Clémence Nicolas, femme de Louis Guibert, du Sauze (fol. 132) ; — de Jean Genis, de Châteauneuf (fol. 464) ; — d'Antoine Cornilhe (fol. 623) ; — de Jean Louiq, d'Entraunes (fol. 668) ; — de Marguerite Rouit (fol. 743), etc.

B. 289. (Registre.) — Petit in-folio, 472 feuillets, papier.

1673-1679. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Ventes : d'un bois, au quartier *de Laugeiret*, en faveur de Louis Mandine et d'Honoré Caison, de Châteauneuf ; — d'une maison située à Saint-Martin, « proche le cluchier », en faveur de messire Honoré Coste, prêtre dudit lieu. — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant : lecture « de l'ordre du colonel Achardy, par lequel il est enjoint et commandé aux sieurs Baile et consuls du présent lieu de provoir de

mosquets ou fusils, espées, baudriers et bandolières aux soldats nommés et descriptes au bas dudit ordre, qui sont au nombre de 15 »; — approbation des élections consulaires; — impositions de tailles sur le bétail. — Accord entre Guillem Olivier et noble Clément d'Amicy, notaire, d'Entraunes, au sujet de la succession de Jeanne Barrette. — Constitutions de patrimoines cléricaux : en faveur de Jacques Coste; — en faveur de Hericy Fruchier. — Bail de la dime de Saint-Martin consenti, moyennant 100 écus de rente annuelle, par Mgr Léon Bacoue, évêque de Glandèves, « fra Leone de Bacoie, vescono di Glandèves » (texte italien). — Quittance de 200 écus par damoiselle Anne Payan, veuve et héritière du sieur Jean Julien, de Colmars. — Divisions de biens entre : Hericy et Jean-Antoine Grac; — noble Jehan Payani et Hericy Leotaud; — Clément Coste et Madeleine Coste, sa petite fille. — Cession d'une créance de 400 écus, en faveur de R. messire Honoré Payani, vicaire de Saint-Martin. — Contrats de mariage entre : Antoine Folio et Marguerite Lautaud; — Antoine Coste et Honorade Olivier; — Honoré Giniels et Jeanne Falque; — Honoré Rey, de Guillaumes, et Jeanne Menjaud; — Mathieu Richelme, de Guillaumes, et Honorade Gueidon; — Pierre Giraud, de Colmars, et Marie Roux; — Augustin Champorsin, du Puget, et Marie Payan; — Martin Robaud et Marie Coste; — Sébastien Ginesy, de Villeneuve, et Marie Ginesy; — Barthélemy Raynaud, de Castellet-les-Sausses, et Marie César; — Louis Autard, du Fugeret et Anne Roux; — Claude Gilloux, d'Entraunes, et Marie Cornille; — Jean-Antoine Gras, de Colmars, et Marie Ravel; — André Gravier, de Colmars, et Madeleine Gueidon. — Testaments : d'Honorade Lambert; — de Marie Olivier; — de Clémence Seren, veuve de Jean Gras; — d'Antoine Giniels; — de Marie Arnaud, etc.

B. 290. (Registre*) — Petit in-folio, 516 feuillets, papier.

1680-1687. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Échange d'un pré appelé *les Chaumettes* contre « un hort situé au portal de Saint-Martin, avec le droit d'eau », entre M^e Gaspard Payani et Louis Reynaud (fol. 5). — Ventes : d'une maison, en faveur de la chapelle de la Sainte-Trinité (fol. 7); — d'un pré dit *la Plane* et « d'un petit floc d'hermas appelé *Pré-Moudon*, au quartier de *l'Alp* », en faveur de M^e Jean-Antoine Arnaud, notaire, de Villeneuve (fol. 35). — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant

délibération au sujet de la vente aux enchères « de la forge dudit lieu », pour payer les réparations faites au clocher « ensuite des ordonnances rendues par Mgr de Glandèves » (fol. 39). — Ventes de terres dites : *la Valière*, *Aquo-de-Paille* et *les Lauras*, faites par Honorade Gueidon, au nom de ses enfants et pupilles, « attendu la disette du blé qui est au présent lieu, se trouvant iceux en nécessité et estat de périr de la faim » (fol. 55). — Émancipation de Barthélemy Payan, « par-devant Gaspar Payani, baille et juge ordinaire de S. A. R. à Saint-Martin » (fol. 58). — « Pension annuelle de 30 sols de France » pour la chapellenie Sainte-Marthe, au quartier du Vilaret (fol. 102). — Vente d'un pré situé « au masage *des Sillos* », en faveur de messire Honoré Coste, prêtre, de Saint-Martin (fol. 124). — Cession d'une créance de 16 écus faite par Angelin Rabicr, d'Annot, à Honoré Boety, de Guillaumes (fol. 127). — « Achept » par Henri Mandine, de Châteauneuf, « de tous les prés, gastailles et arbres que damoiselle Jehanne Jaubert, veuve de Pol de Fournier, sieur du Bourguet, ha et possède au quartier de *Coinas*, terroir indivis entre les communes de Guillaumes et de Châteauneuf » (fol. 199). — Division de biens entre Spirit et Louis Seren (fol. 279). — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant : imposition « de 1 panal bled sur tous les chefs de maison, pour la donne du pain qu'on a la costume de faire à la fête de Saint-Barnabé » (fol. 302); — approbation « de l'élection consulaire faite par les consuls précédents, en la personne de Michel Payan et de Hericy Auteman » (fol. 304). — Contrats de mariage entre : Hericy Lautaud et Marguerite Cornille (fol. 143); — Jean Roux et Marguerite Auteman (fol. 153); — Jacques Menjaud et Anne Auteman (fol. 190); — Pierre Fruchier et Marie Auteman (fol. 217); — Jean Olivier et Catherine Robaud (fol. 252); — Louis Seren et Marie Payan (fol. 282); — Jean Trenquier, de Villeneuve, et Madeleine Auteman (fol. 292); — Jean Ravel et Catherine Roux (fol. 340); — Hericy Roux et Marie Coste (fol. 416); — Jean Magalon, de Villeneuve, et Marie Coste (fol. 477). — Testaments : de Bernardine Roux (fol. 85); — de Catherine Fruchier, femme de Pierre Meiffret (fol. 155); — d'Angélique Trouche (fol. 221); — de Marie Davin (fol. 391); — de Marguerite Brun (fol. 494), etc.

B. 291. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1688-1696. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Émancipation de Louise Coste « par-devant Antoine Lautaud, moderne baile et juge ordinaire pour S. A. R.

* Manque la table.

au lieu de Saint-Martin ». — Fondation, par Anne Autheman, d'une chapelle sous le vocable du Saint-Esprit, au masage *de Cloas*. — Division de biens entre Antoine et Honoré Raynaud. — Vente d'une pension annuelle et perpétuelle de 5 écus et 45 sols, en faveur de M^e Scipion Ginesy, notaire collégié, de Châteauneuf. — Procure pour M^e Clément Louiquy, notaire collégié, d'Entraunes. — Contrats de mariage entre : Joseph Coste et Madeleine Cornille; — Antoine Girard, de Colmars, et Honorade César; — Clément Cornille et Madeleine Lautaud; — Antoine Grac et Marguerite Trinquier; — Pierre Blanc et Jeanne Payan; — Clément Autheman et Honorade Brun. — Testaments : d'Antoine Ginesy; — d'Angélique Payan; — de Jean Gueidon; — de M^e Scipion Ginesy, notaire, de Châteauneuf, etc.

B. 292. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1693-1694. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Quittance de 500 écus donnée par Jean Olivier à M^e Jean Belendy, consul de la communauté de Peone, et à M^e Jean-Baptiste Baudin, notaire collégié, « députés d'icelle ». — Cession d'une pension annuelle de 5 écus consentie par M^e Jean d'Amicis, avocat d'Entraunes, à Honoré Gautier. — Donation « de 4,500 livres tournois de France » faite par M^e Louis Honorat, avocat, de Méolans, à Anne et Thérèse-Louise, ses deux filles légitimes, « et à chacune d'icelles ». — Vente, en faveur de Jean Louiquy, d'un fonds « de boutique de mareschal avec tous les outils propres au métier », moyennant 40 écus de 3 livres. — « Testimonials de réquisition et confirmation de curatelle » pour Marguerite Leutaud. — Procure de Jeanne Simon à R. Joseph Payani, prêtre, son fils, « pour exiger et recouvrer de M^e Marc Lions, notaire royal, de Guillaumes, la somme de 600 livres. — Contrats de mariage entre : Pierre Bonnet, d'Argenton (hameau du Fugeret), et Marguerite Auteman; — Marc Boutin, de Guillaumes, et Honorade Payan; — Clément Reynaud, « moderne consul », et Marguerite Baudoin, d'Entraunes; — Barthélemy Baudoin, d'Entraunes, et Jeanne Coste; — Joseph Arnaud, de Villeneuve, et Marie Autheman. — Testaments : de M^e Jean-Antoine Arnaud, notaire, de Villeneuve; — d'Antoine Falque, etc.

B. 293. (Registre*) — Petit in-folio, 459 feuillets, papier.

1695-1697. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — Procurations : de Gaspard Olivier à Jean-Pierre, son

* Sans table.

frère, « pour aller à la ville de Lyon recueillir » l'héritage de messire Antoine Olivier, prêtre, leur oncle (fol. 7); — en faveur de M. Pol Arnaud, bourgeois de Thorame-Haute, « pour exiger et recouvrer la somme de 300 livres de messire Jean Barely, prêtre, de Guillaumes, cohéritier de feu Jeanne Insbert, dame du Bourget » (fol. 40). — Obligation de 700 livres, « pour prix de 206 moutons », en faveur de M^e François Honorat, notaire, de Méolans (fol. 40). — « Acept », par M^e Marc Lions, notaire royal, de Guillaumes, « de toutes les terres, preds, jardins et bastiments que messire Joseph Payani-Simon, prêtre, possède au terroir de Guillaumes, quartier *de Bareli* », moyennant 600 livres (fol. 68). — « Cense annuelle et perpétuelle de 4 écu et 40 sols, en faveur du sieur Jean-Erancis d'Amicis, docteur médecin, d'Entraunes » (fol. 69). — Division de biens entre Marie Lautaud et Hericy Payan, son fils (fol. 113). — Quittance de 279 écus, en faveur de la communauté de Saint-Martin (fol. 139). — Division de biens entre Joseph et Thérèse Lautaud (fol. 208). — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant : vente, en faveur de M^e Scipion Ginesy, notaire collégié, de Châteauneuf, « d'un cens annuel de 18 écus », sur les biens de la communauté, moyennant 500 écus (fol. 297); — emprunt « pour survenir au payement des 4,000 livres imposées à la communauté pour le quartier d'hiver des troupes qui se trouvent dans la vallée de Barcelonne et des ustancilles deubs aux officiers commandants » (fol. 304). — Quittance de 60 écus donnée par M^e Joseph Cazon, de Châteauneuf, à damoiselle Catin de Louiquy-Aillaud, sa belle-mère (fol. 349). — Compromis par lequel messire Joseph Bovety, vicaire de Guillaumes, et Jean Sigaud, de Saint-Benoît, « arbitrent à la décision et jugement de messire Jacques Payani, prieur de Saint-Martin, de M^e Jean Matty, notaire royal, de Guillaumes, et de M^e Louis Piny, notaire d'Allos, le procès qu'ils ont par-devant les officiers de Saint-Benoît pour raison de la restitution du doct de feu Honorade Coste, femme dudit Sigaud » (fol. 386). — Contrats de mariage entre : Antoine Olivier et Isabeau Gueidon (fol. 44); — Joseph Guibert, du Sause, et Marie Autheman (fol. 74); — Joseph Olivier et damoiselle Anne-Thérèse Tardieu, d'Entraunes (fol. 98); — Gaspar Guibert, du Sause, et Marguerite Falque (fol. 404); — Antoine Allègre, de Colmars, et Isabeau Lautaud (fol. 422); — Michel Ginieis et Jeanne Coste (fol. 424); — Spirit Seren et Marguerite Coste (fol. 455); — Jean Ravel et Anne Autheman (fol. 229); — Christophe Bonnety, de Méailles, et Jeanne Fruchier (fol. 334); — Alexandre Coste, d'Annot, et Marguerite Ginesy (fol. 374); — Jean Payani et damoiselle Anne Payani

(fol. 380); — Joseph Baudoin, d'Entraunes, et Thérèse Lautaud (fol. 398); — Joseph Agard, du Fugeret, et Honorade Gueidon (fol. 402); — Honoré Boyer, du Sause, et Marie Gueidon (fol. 415); — Joseph Nègre, de Châteauneuf, et Catherine Payan (fol. 429); — Jean-Baptiste Lambert, de la Colle-Saint-Michel, et Honorade Autheman (fol. 440). — Testaments : d'Honorade Davin (fol. 60); — de Catherine Guibert, du Sause (fol. 106); — de Louis Seren (fol. 219); — de Pierre César (fol. 291); — de Madeleine Aillaud, d'Entraunes (fol. 340); — d'Antoine Trinquier (fol. 412); — « de damoiselle de Louiquy-Aillaud », d'Entraunes (fol. 432), etc.

B. 294. (Registre*) — Petit in-folio, 594 feuillets, papier.

1698-1712. — SAINT-MARTIN. — Insinuations. — « Augment de fondation de messes par R. messire Clément Ailhaud, prêtre et secondaire d'Entraunes », en faveur de la chapelle N.-D. du Suffrage, contenant donation d'une terre au quartier d'*Esting*, lieu dit *En-Pra-Long* (fol. 26). — Cession d'une créance de 53 écus, en faveur de messire Louis Arnaud, prêtre, « habité à Marseille » (fol. 56). — « Département de mariage » entre Jean-Antoine Gras et Jeanne Payan... « pour des raisons que par bienséance ne se couchent sur ce papier » (fol. 126). — Conseils de la communauté de Saint-Martin contenant : défense aux habitants « de couper au pied ni esbrancher aucune sorte d'arbre à peine de 4 pistole pour chaque arbre; d'introduire aucune sorte d'avérage dans le dessens de la *Rouyère*, et même d'en sortir aucune sorte de bois sec ni de feuilles, sous peine de 2 livres ducales » (fol. 192); — ordonnance portant que, pour faire cesser « de grands désordres souventes fois préjudiciables au public, les *chereuils*** et *pelottes**** qui se font payer dans le présent lieu aux nouveaux mariés » ne se payeront plus à l'avenir, savoir : « les *chereuils* 4 escu de France à la luminaire *Corpus Domini* et 4 escu à la jeunesse, et pour la *pelotte* 4 escu à la jeunesse » (fol. 104); — approbation « des paches, conditions et réserves contenues dans la capitulation suivie entre Mgr de Catinat, général de l'armée de S. M. de France, et la cité de Nice, qui s'était soumise et rendue à l'obéissance pour n'avoir pu résister à la force de ses armes » (fol. 195); — convention avec Alexandre Ginesy, agent et procureur de Mgr de Glandèves, « pour regard de l'arrentement du disme » (fol. 214); — emprunts pour

payer « la subvention du quartier d'hiver taxée à 3,000 livres par M. de Julien, brigadier des armées du Roy de France » (fol. 221); — lecture et approbation du nouveau cadastre (fol. 226); — vote d'un donatif de 785 livres « à l'occasion de la très-heureuse naissance du royal prince de Piedmont » (délibération du 8 novembre 1699, fol. 231). — « Émancipation de M. l'avocat Antoine d'Amicis, sieur de Verrayon » (fol. 354). — Constitution de patrimoines cléricaux : pour Honoré Payani (fol. 400); — en faveur de messire Pierre-Louis d'Amicis, « qui se trouve actuellement au séminaire de Mgr de Glandèves, dans la ville d'Entrevaux » (fol. 406). — Conseil de la communauté de Saint-Martin contenant emprunts pour payer : « le louage des mulets servant à voiturer les troupes françaises de Mont-Dauphin à Tournoux »; « le contingent imposé par Mgr de Leguerchois, brigadier des armées du Roy »; « 1,683 livres à M. Bonet, trésorier des deniers du Roy, et à M. Grangier, receveur des contributions à Colmars »; « 528 livres à M. Langlois, commissaire général, par ordre de M. le comte de Villon, commandant des troupes du Roy dans la Vallée » (fol. 462). — Procuration donnée à M. Henric Alonze, bourgeois d'Aubagne, par Louys Coste, « pour intervenir et donner tout le consentement nécessaire au traité de mariage ensuivi entre Catherine, sa fille, et Jean Tassy, maître laboureur, de ladite ville » (fol. 501). — Contrats de mariage entre : Charles Rabon, d'Argenton (hameau du Fugeret), et Marguerite Fruchier (fol. 17); — Antoine Graille, de Châteauneuf, et Isabeau Lautaud (fol. 19); — Jean Allègre, de Clignon (hameau de Colmars), et Marie Autheman (fol. 29); — Pierre Juglar, de Thorame-Haute, et Marie Coste (fol. 61); — Pierre Laugier, d'Aurent, et Marguerite Coste (fol. 63); — Claude Jaume, de Peiresc, et Marie Payan (fol. 66); — Joseph Sigaud, du Sause, et Thérèse Payan (fol. 71); — Honoré Colomp, de Thorame-Haute, et Madeleine Lautaud (fol. 80); — Pierre Borrelli, du Sause, et Jeanne Coste (fol. 82); — Joseph Maurin, de Daluis, et Marie Robion, du Sauze (fol. 145); — Jean Matty, de Colmars, et Marie Autheman (fol. 269); — Sauveur Nicolas, du Saulze, et Jeanne Falque (fol. 288); — Augustin Sauvan, de Méailles, et Anne-Marie Autheman (fol. 309); — Gaspar Graille, de Châteauneuf, et Madeleine Paiany (fol. 347); — Jacques Fortoul, de Méailles, et Isabeau Autheman (fol. 439); Jean Balp, de Colmars, et Anne-Marie Lautaud (fol. 472); — Joseph Aillaud, d'Entraunes, et Honorade Ollivier (fol. 485); — Antoine Autran, d'Argenton, et Thérèse Fruchier (fol. 527); — Jacques Riboar, de Châteauneuf, et Anne-Marie Chastelar (fol. 528). — Testaments : de Pierre Fruchier

* Sans table.

** Charivari à ceux qui célèbrent des secondes nocces.

*** Étrennes exigées des jeunes gens qui se marient hors du village.

(fol. 412); — de damoiselle Jeanne Trouche, du Sauze (fol. 253); — de « M. l'avocat Antoine d'Amicys, sieur de Verrayon » (fol. 355); — de Jean Foulque (fol. 368); — de Madeleine Michaëlis (fol. 473); — d'Angélique Giraud, femme de Joseph Brun (fol. 470); — de Suzanne Cornille (fol. 484), etc.

B. 295. (Registre.) — Petit in-folio, 317 feuillets, papier.

1614-1681. — Insinuations et copies d'actes notariés de divers lieux du ressort de Barcelonnette. — Obligation de 400 doubles écus d'or pour sire François Pascalis et capitaine Martin Lions. — Achat, par noble Claude Arnaud, sieur de Méouilles et de Villeveille, d'une jument, « poil roan », au prix de 160 livres. — Bail des biens et propriétés du prieuré de N.-D. de Faucon, consenti par noble don Pierre-François de Rossillon, « chevalier de grand croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chanoine et aumônier de M^{me} la princesse de Piémont, doyen d'Annecy »; le fermier sera tenu « d'expédier les pensions suivantes et annuellement : au curé de Faucon, 15 cestiers de blé; au secondaire, 30 cestiers; aux RR. PP. de Saint-Dominique, 8 cestiers; au curé de Fours, 5 cestiers; au curé de Barcelonnette, 11 cestiers; au curé de Jausiers, 30 cestiers, et au petit clerc qui sert à l'autel et sonne les cloches, 6 cestiers, . . et outre ce de payer annuellement au sieur de Rossillon 250 écus à 12 florins pièce »; durée du bail, 6 années. — « Rapport de gagerie par Pierre Jordan, sergent ordinaire de Barcelonnette », contenant saisie d'une pièce de terre dite *le Clot-des-Penchiniers*. — Cession d'une créance de 600 écus, en faveur de noble Madeleine de Bologne, femme de M^e Jean Masse, notaire, de Barcelonnette, etc.

B. 296. (Registre.) — Petit in-folio, 265 feuillets, papier.

1615-1616. — Insinuations. — « Regestre-Sommaire (table) des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin ». — Le nombre moyen des actes insinués est de 1,487 donnant un produit de 3,764 florins.

B. 297. (Registre.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1617. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 2,139; — produit des droits d'insinuation : 4,174 florins.

B. 298. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1618. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Saint-Martin et Antraunes. — Nombre d'actes insinués : 4,476; — produit des droits d'insinuation : 3,357 florins.

B. 299. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1619-1690. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre des actes insinués : 2,717; — produit des droits d'insinuation : 6,146 florins.

B. 300. (Registre.) — In-Folio, 100 feuillets, papier.

1692. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin. — Le nombre des actes insinués est de 1,476, et le produit des droits d'insinuation est de 8,721 florins.

B. 301. (Registre.) — In-Folio, 136 feuillets, papier.

1693. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin. — Le nombre des actes insinués est de 1,490, et le produit des droits d'insinuation est de 7,711 florins.

B. 302. (Registre.) — In-Folio, 141 feuillets, papier.

1696-1697. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 2,178; — produit : 13,365 florins.

B. 303. (Registre.) — In-Folio, 101 feuillets, papier.

1698-1681. — « Regestre-Sommaire des insinuations de Barcelonnette, Allos, Antraunes et Saint-Martin, formé par moy Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur desdits lieux pour S. A. S... à cause des malheurs de guerre et contagion arrivez en ce pays ez années 1630 et 1631, ay continué ledit sommaire pour le peu d'instruments que me sont esté consignés ès dites années ». — Nombre d'actes insinués en 1628 et 1629 : 1,387; — produit des droits d'insinuation : 8,657 florins. — Nombre d'actes insinués en 1630 et 1631 : 383; — produit des droits d'insinuation : 2,561 florins.

B. 304. (Registre.) — In-Folio, 254 feuillets, papier.

1639. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 4,628 ; — produit des droits d'insinuation : 33,125 florins.

B. 305. (Registre.) — In-Folio, 94 feuillets, papier.

1639-1641. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Allos, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 3,248 ; — produit des droits d'insinuation : 2,495 livres ducales 2 sols. — « Annotations sur le compte que se doit rendre du droit enregistré et exigé dans le présent livre sommaire : il faut sçavoir que les sieurs Alexandre et Antonin, frères Meglinos, de Carmagnoles, sont esté accensateurs du droit, puis 1618 jusques à 1641, exclus 1638, jusques et partout le mois de mars 1639, où les sieurs Jeannet Alpe et Jean-François Cordero, de Turin, sont esté accensateurs ».

B. 306. (Registre*) — In-Folio, 155 feuillets, papier.

1649-1643. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 2,781 ; — produit des droits d'insinuation : 2,526 livres ducales 13 sous.

B. 307. (Registre**) — In-Folio, 247 feuillets, papier.

1648-1651. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 4,097 ; — produit des droits d'insinuation : 4,657 livres ducales 4 sous.

B. 308. (Registre***) — In-Folio, 95 feuillets, papier.

1653. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 4,415 ; — produit des droits d'insinuation : 4,309 livres ducales 2 sous.

B. 309. (Registre.) — In-Folio, 222 feuillets, papier.

1652-1655. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 3,541 ; — produit des droits d'insinuation : 4,345 livres ducales 1 sou 4 deniers.

* Mauvais état.

** Mauvais état : manque du folio 1 à 6.

*** Mauvais état.

B. 310. (Registre.) — In-Folio, 226 feuillets, papier.

1656-1659. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 3,447 ; — produit des droits d'insinuation : « pour le droit ordinaire, 4,983 livres ducales 16 sous 10 deniers ; pour la quarte d'accessoire, 138 livres 19 sous 6 deniers ; pour la quarte seule d'aucuns intruments qui sont temporels, 4 livres ducales et 13 sous.

B. 311. (Registre.) — In-Folio, 253 feuillets, papier.

1661-1666. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 5,422 ; — produit des droits d'insinuation : 8,500 livres 3 sous 8 deniers.

B. 312. (Registre.) — In-Folio, 274 feuillets, papier.

1671-1679. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 6,843 ; — produit des droits d'insinuation : 11,496 livres 16 sous 15 deniers.

B. 313. (Registre.) — Grand in-folio, 281 feuillets, papier.

1680-1690. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 8,906 ; — produit des droits d'insinuation : 14,319 livres 14 sous 6 deniers.

B. 314. (Registre*) — Grand in-folio, 213 feuillets, papier.

1697-1699. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 5,882 ; — produit des droits d'insinuation : 9,804 livres ducales 7 sous.

B. 315. (Registre.) — Grand in-folio, 274 feuillets, papier.

1700-1714. — Registre-Sommaire des insinuations de Barcelonne, Alloz, Antraunes et Saint-Martin. — Nombre d'actes insinués : 5,778 ; — produit des droits d'insinuation : 10,717 livres ducales. — « Veu et arrêté le présent registre, dont le produit sera remis par le sieur avocat Jaubert, régisseur de l'insinuation de la tappe de Barcelonnette, au sieur Peautrier, receveur des deniers royaux de cette vallée, qui en comptera au profit du Roy. Fait par nous commissaire des guerres à Barcelonnette, le 26 janvier 1715, signé Lachaize ».

* Incomplet.

PRÉFECTURE DE BARCELONNETTE.

B. 316. (Registre.) — Petit in-folio, 590 feuillets, papier.

1613-1615. — Procès intentés par le fisc contre le capitaine Jean Jaubert. — Sommaire de la cause : l'enquête porte sur trois procès; premier procès « Processo A » : Jaubert est accusé d'avoir négligé de poursuivre Antoine Chiabrand, de Barcelonnette, résidant à Embrun, qui avait tué un paysan pendant la guerre, et les meurtriers d'André Braman, de Saint-Paul; de n'avoir pas porté devant le Sénat le procès intenté contre plusieurs calvinistes de Larche et de Meyronnes qui avaient enseveli, pendant la nuit, en terre sainte, Baptiste Bellon, calviniste; d'avoir, à tort, instruit contre Boniface Rosso, provençal, qui avait amené sa nièce par force hors de son pays, etc... — Dans le second procès porté devant le sieur Vivaldo, président et les sieurs Reffer, Bergera et Leona, viguiers de justice, Jaubert est accusé de n'avoir pas enregistré toutes les causes criminelles pendant qu'il exerçait l'office de procureur fiscal. — Les principaux chefs d'accusation du troisième procès portent sur les faits suivants : Jaubert aurait « relaxé » sans ordre du Sénat divers criminels qui méritaient une peine corporelle : Peyron Gueymas, faux monnayeur; « le frère du curé de Revel, accusé d'inceste »; divers habitants accusés d'avoir porté des couteaux, contrairement à l'ordonnance de 1600; il n'aurait pas fait d'enquête contre le capitaine Pascal, d'Allos, qui avait pris parti contre S. A. avec Lesdiguières, ni contre le capitaine Jeannet, qui avait servi de guide pour le passage de l'artillerie, etc. — Enquêtes et informations, avec interrogatoires des témoins et de l'accusé, sur les diverses accusations. — Sentence par laquelle Jean Jaubert est condamné à une amende de 200 écus d'or et à la privation de son office de procureur fiscal.

B. 317. (Registre.) — Petit in-folio, 507 feuillets, papier.

1649-1657. — « Patrocines » des causes portées, à chaque audience, devant le tribunal de la préfecture, avec les noms des parties appelées : capitaine Charles Audiffred, exacteur des tailles du quartier de *l'Adroit* de Saint-Pons, contre le sieur Magnaud, avocat; — R. Juvénal Robert, prêtre, contre le communauté de Larche; — « la signora comtessa de Palonghera » contre les hoirs de Jean Grassi, notaire, et contre M^e Pierre Isnard, notaire et secrétaire de la judicature; — R. messire Louis Rebattu, prêtre et curé, demandeur de

15 cestiers de blé, contre Jean Maurel, fermier du prieuré de Faucon; — Vincent Amic et Jean Ruffin, marchands, de Nice, contre Grégoire Faudon, du Châtelar; — sire Jacques Souchon contre Jean-Louis de Bollogne; — Nicolas Arnaud contre R. messire Jean Beraud, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste; — M. le marquis de Luserne contre les hoirs Nicolas; — Philippe Riccard, sergent, et Suzanne Vieux, mariés, contre Esmenjaud; — M^e Heyricy Fortoly, notaire, de Jausiers, contre Jacques Borel; — R. messire Mathieu Arnoux, prêtre, de Saint-Paul, contre M^e Sperit Imberty, notaire, dudit lieu; — R. Jean Barralis, curé de Larche, demandeur « d'une maison pour habiter », contre ladite communauté; — M^e Pierre Deblieux, notaire à Allos, contre Louis Gireud; — R. messire Jean-Pierre Desdier, chanoine, d'Embrun, contre la communauté de Saint-Dalmas-le-Sauvage; — M^e Pierre de Chevalier, sieur de Saint-Martin, juge royal de Seyne, contre Antoine Maurel; — M. le comte Ascanio Barrat contre les hoirs Audemar, d'Alloz; — « R. sieur Charles de la Robinière des moines de Biscaudon, prieur de Laverç », contre la communauté de Méolans, au sujet des droits de dépaissance; — noble Jean de Souchon, sieur de Bellevue, contre damoiselle Allemand; — sire Jean Richard, gabelier général du sel, contre M^e Spirit Piny, notaire, d'Allos, etc. — Noms des lieux du ressort de la préfecture de Barcelonnette : « Barcelonne, Faucon, Bozoliens, Borget, Plan, la Croix, Saint-Flavy, Villar, Aupiglion, la Combe, Conche, la Chaups, Enchastraye, Sauze, la Conchette, Huvernet, Pra-Soubeyran, Molanès, Fours et son vallon, Téoules, Prals, Miraval, Lauze, Frache, Cervières, Saint-Pons, Larra, Puy-Serra, Vallette, Gardète, Salces, Maisonettes, la Chalanche, Jausier, Chastelar, Saint-Pol, Tornoux, Mayrones, Larche, Méolans, Revel, Lauzet, Alloz, Antraunes et Saint-Martin-d'Entraunes. »

B. 318. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1756-1789. — Prestations de serment « des magistrats et greffiers, à la rentrée du Palais, par-devant Jean-François-Henri Curault, conseiller du Roi, préfet général de cette ville et vallée ». — Nominations, par M. Joseph-Jacques de Blieux de la Route, préfet, de M^e Joseph Magnaudi, notaire royal, de Barcelonnette, et de M^e Joseph Doneaud, notaire royal, de Larche, en qualité de commis greffiers. — Ordonnance des préfets pour la tenue des archives. — Règlement entre l'avocat du Roi et le procureur du Roi « sur les fonctions de leurs charges respectives ». — « Délivrance du bail de la secrétairie civile et criminelle de la préfecture

consenti, pour 3 ans et moyennant 59 ducats par an par le sieur Jean Martel, ex-consul, M^e Joseph Mouttet, premier consul, M^e Antoine Caire, avocat, tous recteurs de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette, et le R. P. Meyffred, prieur du couvent de Saint-Dominique, intervenant pour les sœurs du Tiers-Ordre, acte fait en présence de M. Louis-Bernard Constant de Beynes, écuyer, conseiller du Roi, préfet général et juge conservateur des fermes, gabelles et patrimoine ».

B. 319. (Cahiers.) — 100 feuillets, papier.

1749-1754. — Enregistrement au greffe de la préfecture. — Lettres de sergent de la communauté de Méolans données à Joseph Laurens par André Corporandy, sieur d'Auvare et de Verrayon, conseiller du Roi, préfet général au siège et préfecture de Barcelonnette. — Lettres de « baile » des communautés de Jausiers, de Revel, du Lauzet, etc. — Arrêt du parlement d'Aix rendu sur le rapport de M. Joseph de Bontassi, marquis de Chateaular, conseiller du Roi, portant approbation de l'élection par le conseil général de la Vallée, de M^e Joseph Spitalier, avocat, en qualité de juge ordinaire. — Donation d'une maison par M^e Joseph Pélissier, curé de Bouchier (consulat d'Allos), à Jean Pélissier, son neveu. — Arrêt du conseil d'État portant création de 46 offices de courtiers de change à Marseille. — Commission de greffier de la préfecture, en faveur de Jean-Jacques Derbesy. — Déclaration du Roi en interprétation de l'édit créant une noblesse militaire (1750). — « Provisions de l'office d'avocat fiscal et patrimonial » pour M^e Louis-Jacques du Vallon, avocat. — Commission de commis-greffier donnée à Jean-Ange Mouttet par M. Melchior Tournier, conseiller du Roi, préfet de Barcelonnette, etc.

B. 320. (Cahiers.) — 101 feuillets, papier.

1756-1774. — Enregistrement au greffe de la préfecture. — « Donations entre vifs et collatérales » : de tous ses biens, « pour cause de nocces », par Anne-Marie Caire à Jean-Antoine Caire, son neveu ; — des biens dépendant de la succession paternelle, par messire Étienne Honoré, prêtre, de Méolans, à Jean-Antoine, son frère, etc. — Billets à ordre : de 4,284 livres pour Jean Fayol, marchand, de Lyon ; — de 59 livres pour Joseph Esmenjaud, notaire royal et procureur de Barcelonnette ; — de 654 livres pour messire Jacques Comte, prêtre, professeur au séminaire

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

d'Embrun ; — de 450 livres pour M^e Damien Doneaud, docteur-médecin, de Jausiers ; — de 4,360 livres pour sieur Pierre Audiffred, négociant, de Jausiers, etc. — « Verbal de collocation » pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette sur les biens de M^e Jean-Dominique Pascalis, commissaire des guerres. — Arrêtés de comptes entre : Jean-Antoine Ébrard, cordonnier et Jean Tiran ; — sieur André Chaix, marchand-tanneur, et Jean-Baptiste Millon, etc. — Convention entre M^e François Lions, notaire et procureur, et Jean-Pierre Arnaud, négociant, etc.

B. 321. (Cahiers.) — 94 feuillets, papier.

1775-1776. — Enregistrement au greffe de la préfecture. — Billets à ordre : pour François Ollivier, négociant ; — pour damoiselle Rose Derbès, etc. — Lettres de procureur, en faveur de M^e Hyacinthe Berlie, notaire royal. — « Commision qui nomme M^e Jean-Louis Jaubert, avocat en la cour, juge de la Vallée ». — Arrêt du parlement portant permission à M^e Innocent Fortoul de postuler comme procureur aux juridictions de cette vallée. — « Lettres de provision de l'office de notaire royal du lieu de Tournoux pour M^e Jean-Joseph Aubert ». — Délibération prise par le collège des notaires de la Vallée pour faire défendre aux officiers de justice de recevoir les actes d'obligation, de quittance, d'échange et autres « de juridiction volontaire », et d'empiéter sur les droits des notaires. — Commission de quêteur pour la Terre-Sainte accordée à Marc-Antoine Chemin, bridier, par le père Joseph de Camelin, définitiveur de tout l'ordre de Saint-François et commissaire général de la Terre-Sainte. — Testament de Joseph Pascalis, bourgeois, de Barcelonnette.

B. 322. (Cahiers.) — 92 feuillets, papier.

1780-1784. — Enregistrement au greffe de la préfecture. — Obligation de 4,000 livres pour Jean Matheron, négociant. — Billets à ordre : pour Jean-Baptiste Bremond, négociant, de Saint-Paul ; — pour « messire de Jacoby du Vallon, capitaine de cavalerie et gouverneur de la ville et vallée de Barcelonnette » ; — pour Vincent Albertin, négociant ; — pour l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette, etc. — Verbal de collocation pour les héritiers de messire Hiacinthe Maurin, prêtre, de Faucon. — Brevet d'apprentissage pour Pierre Leautaud, maréchal ferrant. — Prix fait par lequel Jean et Joseph Laviné, maçons, s'engagent à construire une bâtisse au lieu de la Fournière, « pour le prix de 50 sols la canne, muraille rustique », etc.

B. 393. (Cahiers.) — 57 feuillets, papier.

1765-1780. — Enregistrement au greffe de la préfecture. — Procès-verbal d'installation de M^e Antoine Ollivier, notaire royal à Jausiers. — Lettres « de baile » des communautés du ressort de la préfecture. — Lettres patentes du Roi qui suppriment le juge et les bailes que les communautés de la Vallée étaient en usage d'élire annuellement, attribuent au préfet la connaissance, par appel, des causes réservées aux consuls et exclusivement de toutes les autres matières tant civiles que criminelles et réduisent à 6 le nombre des procureurs (novembre 1787). — Délibération « de la communauté des procureurs » portant nomination de trois d'entre eux « pour procureurs de tous à l'effet de taxer les dépens adjugés par sentence », etc.

B. 394. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1781-1787. — « Étiquettes » des audiences tenues par Paul de Saint-Donat (1734) Mercadier (1732) et Corporandy d'Auvare (1737), préfets généraux. — Causes civiles : pour M^e Antoine Maurin, « notaire royal et négociant, de Revel », contre M^e Jean-Baptiste Honoré, notaire et procureur de Méolans ; — pour messire Trouche, recteur de la chapelle Saint-Sixte érigée à Revel, contre les consuls dudit lieu ; — pour « les RR. PP. Trinitaires déchaussés établis à Faucon », contre Catherine Derbès ; — (1731) pour M^e Louis Jacques, notaire royal, de Barcelonnette ; — pour Antoine Aubert, marchand, contre Louis Saurino, sergent de la communauté de Jausiers ; — pour M^e Louis Teissier, avocat en la Cour ; — pour messire Jean Gastinel, curé de la paroisse de Fouillouse, contre messire Martelly, curé de la paroisse de Saint-Paul, prétendant « que mal à propos messire Gastinel s'arrogé le titre de curé de la paroisse de Fouillouse, puisque cette église, suivant sa fondation, n'est qu'une simple succursale ou soit secondaire dépendant de la paroisse de Saint-Paul, sa matrice » ; — pour le sieur Paul Pautrier, banquier, de la ville de Lyon ; — pour « M. le procureur du Roy aux juridictions de cette ville, vallée et viguerie de Barcelonnette », contre M^e Joseph Aubert, notaire et procureur ; — pour le sieur Marc-Antoine Michel, receveur des fermes et gabelles de Seyne ; — pour messire Mathieu Didier, curé de Barcelonnette, contre Mgr l'archevêque et prince d'Embrun et les prieurs de Faucon et de Molanès, « tous les trois comme décimateurs dans le district de sa paroisse » (1732) ; — pour damoiselle Isabcau de Bologne et M^e Joseph Aubert, notaire et

procureur, « mariés » ; — pour M^e Paul Bremond, chirurgien ; — pour M^e Jean Pascalis, notaire royal et procureur, contre M^e Jean-François Jaubert, « général provincial des monoyes en Provence » ; — pour le sieur François-Noël Lemaire, rôtisseur, de la ville de Paris », contre M^e Jean-Dominique Pascalis, avocat ; — pour le sieur Martin Chauvet, négociant, de la ville de Digne ; — pour messire Joseph Guieu, « vicaire perpétuel en la paroisse d'Allos », (1737).

B. 395. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1788. — « Étiquettes » des audiences tenues par Corporandy d'Auvare, préfet général. — Causes civiles : pour « Estienne Floris, maître chirurgien, juré du lieu de Pierre-Porc, et Marc-Antoine Bagnis, de Vinai, tous de la vallée d'Asture » ; — pour Pierre Antiq, négociant, de Revel, contre M^e Jean-Antoine Jaubert, notaire royal ; — pour les consuls et communauté d'Allos, contre Anne-Marie Cauvin, veuve de M^e Joseph-Jean Blanqui ; — pour messire Pierre Coutolenc, prêtre et recteur de la chapelle Saint-Antoine de Barcelonnette ; — pour Reymond Berbon, « maître barbier et perruquier » ; — pour Pierre Pellissier, « trésorier du quartier de ville dans la communauté d'Allos » ; — pour Jean Arnaud, « patron laïque de la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur érigée au hameau de Gleisoles, terroir de Saint-Paul », contre messire Thomas Arnaud, prêtre, recteur de ladite chapelle. — Causes criminelles : pour messire Honoré Reynier, curé de la paroisse de Larche, contre Marie Donaud, « sa paroissienne, querellée et décrétée de prise de corps » ; — pour Pierre Millon, maître maçon, de Barcelonnette, contre Antoine Lions, « maître chirurgien, barbier et perruquier », etc.

B. 396. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1789-1749. — « Étiquettes » des audiences tenues par Corporandy d'Auvare (1739-1744), Tournier (1745-1747), préfets généraux. — Causes civiles : pour Jean-César Besson, avocat en la cour, contre M^e Jean-Ange Richaud, procureur ; — (1739) pour messire Jean-Philippe Pascalis, prêtre et vicaire perpétuel de la paroisse de Thorame-Basse, diocèse de Senez, contre Jean Bourrillon, ménager, d'Allos ; — pour Jean-Jacques Laurent, docteur-médecin, contre Élisabeth Augier ; — pour Bernardin et Charles Forra Razello, marchands de fer, établis en la ville de Cony, contre Louis Meissirel, chirurgien, de Barcelonnette (1744) ; — pour M^e Louis-Jacques du Vallon, conseiller et avocat du Roi aux juridictions de cette ville et vallée, contre les consuls du Lauzet ; — pour M^e Thibeaud La Revée,

« adjudicataire général des fermes unies de France », contre André Gautier, du lieu de Vars, en Dauphiné; — pour messire Balthazard Arnaud, prêtre, de Saint-Pons-de-Seyne, contre les « consuls et quartier Adroit-de-Saint-Pons, de Barcelonnette » (1745); — pour Joseph Pinoncély, négociant, de Larche, contre André Robert, cleric tonsuré, dudit lieu (1746); — pour Mgr de Vocance, évêque de Senez, contre la communauté de Barcelonnette (1749), etc.

B. 327. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1750-1754. — « Étiquettes » des audiences tenues par Tournier (1750) et Sallier (1754), préfets généraux. — Causes civiles : pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal, contre damoiselle Anne Chaix; — pour sieur Louis Albrand, négociant, des Crottes (Dauphiné), contre messire Jean Maurin, curé de Revel; — pour les sieurs Dragnon, Roustan et Maise, « cavaliers de la brigade établie à Digne », contre Pierre Honorat, d'Allos; — pour les recteur et vice-recteur de la confrérie des pénitents blancs de Laverç, contre messire Philippe, curé de la paroisse dudit lieu (1750); — pour M^e Pascalis du Laus, notaire royal, d'Allos, contre Joseph Bourrillon; — pour Pierre-Joseph Faure, marchand, de Turin, contre M^e Jean-Baptiste Garnier, notaire à Saint-Paul; — pour damoiselles Marthe et Isabelle Jaubert, contre Innocent Jaubert, « notaire royal et receveur des fermes du Roy au bureau principal établi à Barcelonnette »; — pour Jean Pautrier, contre M^e Damien Doncaud, docteur médecin, et sieur Joseph Arnaud, « marchand de soye à Jausiers », etc.

B. 328. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1756. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Victor Sallier, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Dominique Pascalis, « commissaire des guerres et procureur du Roi en cette ville et vallée », contre Joseph-François Pascal, maréchal à forge; — pour M^e Jean-Pierre de Michelis, « fabricant en soye de Lyon », contre Joseph Spitalier, de Meyronnes; — pour M^e Jean-Baptiste Chalvet, notaire royal, de Méolans, contre sieur Antoine Honoré, bourgeois, dudit lieu; — pour Joseph Vigne, contre le sieur Louis Trouche, chirurgien, du Lauzet; — pour Joseph Fruchery, négociant, contre M^e Joseph Rivier, notaire et procureur à Saint-Paul; — pour M^e Mathieu-Jacques du Vallon, « avocat en la cour, ancien juge de cette ville et depuis longues années et encore aujourd'hui juge mage à Reconis, dans les terres de l'apanage de S. A. Mgr le prince Louis de Savoye », contre les hoirs et

héritiers de feu M^e Jean Laugier, avocat en la cour; — pour Jean Gastinel, « changeur royal », de Barcelonnette, etc.

B. 329. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1757. — « Étiquettes » des audiences tenues par Constant de Beynes, préfet général. — Causes civiles : pour M^e François Bernard, « notaire royal, coseigneur d'Allons et de Vauclouse, et damoiselles Françoise, Anne et Agathe Bernard, ses filles », contre Jacques et Jean-Baptiste Matheron, marchands, de Barcelonnette; — pour damoiselle Marthe Pascalis, veuve et héritière de M^e Jean-Dominique Gariel, notaire royal à Allos, contre Marguerite Raca; — pour M^e Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataire général des fermes et de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume, contre Dominique Pascalis, d'Allos, « prisonnier détenu aux prisons royaux de Barcelonnette pour fait de contrebande »; — pour messire Louis Pascalis, prêtre et chanoine, vicaire général de Mgr d'Embrun et recteur de la chapelle de N.-D. de Consolation, à Meyronnes, etc.

B. 330. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1759-1760. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour « M^e Jacques-Hyacinthe Jaubert, de Gap, sieur de Beaujeu, avocat en la cour du parlement de Grenoble », contre les hoirs de sire Jean-Ange Jaubert; — pour M^e Louis Jacques, avocat en la cour, contre M^e Antoine Caire, aussi avocat en la cour; — pour M^e Pascalis, de la Sestrière, commissaire des guerres au département d'Antibes; — pour M^e Pascalis-Valplane, notaire royal, d'Allos; — pour M^e Jean César, conseiller et avocat du Roi; — pour sieur André Signoret, « étudiant au collège d'Embrun », contre Esprit Peirache; — pour M^e Antoine Grassy, notaire et procureur, etc.

B. 331. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1761. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour messire Antoine Roberty, prieur, curé de la paroisse du Lauzet, « contre les sieurs consuls et habitants ou possédants biens dans la communauté ou dimerie du Lauzet »; — pour M^e Paul Signoret, chirurgien à Corps (Dauphiné); — pour Joseph Braisieux, aubergiste, de Marseille, contre Joseph Raphaël, ménager, d'Allos; — « pour les procureurs de la lumineire de

l'église paroissiale de Saint-Paul » ; — pour M^e François Lions, notaire royal, de Barcelonnette, contre le sieur Joseph Martelly, bourgeois, de Méolans ; — pour messire Jacques Honoré, prêtre et curé de Bellaffaire, contre les hoirs de Pierre Hermelin ; — pour les héritiers de M^e Jean-Louis Pautrier, vivant chirurgien major de l'hôpital de Barcelonnette » ; — pour Jacques Cosnard, aubergiste, de Barcelonnette ; — pour messire Jean-Joseph Michel, prêtre, du lieu de Bouchier, etc.

B. 332. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1762. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour Pierre Carcinier, teinturier, contre le sieur Chabert, de la Frette, « capitaine général des fermes du Roi, en résidence à Barcelonnette » ; — pour damoiselle Amodric, veuve du sieur Julien Fruchier, bourgeois, de Colmars ; — pour M^e Paul Reynaud, docteur médecin, contre « les syndics et paroissiens de Saint-Paul » ; — pour damoiselle Madeleine Arnaud, contre messire Jean-Baptiste Rivier, curé de Jausiers ; — « pour noble Dominique Capissuchi de Bollogne, du lieu du Plan, querellé en prétendus excès, sévices et mauvais traitements, contre la dame Marguerite Derbesy, son épouse, querellante » ; — pour les prieurs et procureurs de la confrérie du Saint-Esprit, des Thuiles, contre Jean-Baptiste Reynaud, trésorier du quartier de l'Adroit-de-Saint-Pons ; — pour M^e Louis Teissier, de Faucon, avocat en la cour, contre sire Nicolas Spitalier, bourgeois, de Barcelonnette ; — pour M^e Jean-Antoine Tifan, « notaire royal, du lieu d'Ubaye et de Pontis » ; — pour M^e Jaubert Villevieille, notaire et procureur, de Barcelonnette, etc.

B. 333. (Liasse.) — 255 pièces, papier.

1763, janvier-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour « sieur Jean-Pierre Gillous, négociant, marguillier, receveur des aumônes pour le rachat des captifs en la paroisse de Saint-Pons » ; — pour M^e Joseph Guieu, notaire royal ; — pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal ; — pour « Mgr François-Hiérosme, marquis du Carret et de Balestin, comte de Madruse, de la ville de Turin » ; — pour sieur Antoine Masse, « rentier de M. de Pontis », contre M^e Jean-Baptiste Vigne, notaire royal au Lauzet ; — pour « M^e Pascalis-la-Sestrière, commissaire des guerres et subdélégué de Mgr l'Intendant en cette ville et vallée » ; — pour messire Joseph Pascalis, prêtre

gradué et ancien prieur et curé de Moranté (Lyonnais), recteur de la chapelle Notre-Dame de Pitié, de Barcelonnette ; — pour M^e Jean-Jacques Prévôt, « adjudicataire général des grandes et petites gabelles de France » ; — pour Isabeau Arnaud, femme de M^e Étienne Jaubert, arpenteur, de Barcelonnette, etc.

B. 334. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1763, juillet-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, préfet général. — Causes civiles : pour Claude Richaud, sergent de justice, contre Hyacinthe Amavet, négociant, du Lauzet ; — pour sieur Jean-François Audiffred, « négociant en soye », de Jausiers, contre Jean-Baptiste Aubert, bourgeois, du Plan-de-la-Croix ; — pour messire Pierre Caire, prêtre, « chevalier de l'église primatiale de Lyon, pourvu en commande libre et perpétuelle du prieuré de N.-D. de Faucon, de l'ordre de Saint-Benoît », contre « messire André, du Plan-de-Baumelles, prévôt, chanoine de la métropole d'Embrun et grand vicaire du même diocèse, prétendant droit audit prieuré » ; — pour damoiselle Marie Pascalis, contre M^e André Guirand, chirurgien, d'Allos, son mari ; — pour M^e Antoine Grassy, notaire royal et procureur, de Barcelonnette, contre M^e Louis-Jacques du Vallon, « en qualité de cessionnaire de M. le marquis de Carail, de la ville de Turin » : — pour sieur Antoine Rignon, marchand à Turin, etc.

B. 335. (Liasse.) — 241 pièces, papier.

1764, janvier-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, préfet général. — Causes civiles : pour le sieur Jean-Jacques Couttolenc, « lieutenant du premier chirurgien du Roi en cette ville et vallée », contre damoiselle Anne Couttolenc, épouse du sieur Innocent Grassy, bourgeois ; — pour messire Jean-Jacques Aubert, docteur en droit, prieur et curé d'Espinasses (Dauphiné) ; — pour « le sieur consul et la généralité des habitants du quartier de Tournoux et Gleissoles » ; — pour « Esprit Michel des Michels, peintre de la ville de Turin » ; — pour Hyacinthe Devars, bourgeois, de Barcelonnette ; — pour M^e Daniel Gandeissard, docteur en médecine, « syndic et procureur de la chapelle Saint-Sébastien et Saint-Roch, de Jausiers ».

B. 336. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1764, juin-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, préfet

général. — Causes civiles : pour M^e Jean-Pierre Roux, notaire à Turin; — pour messire Paul Rivier, prieur et curé de Tournoux, contre Jean Maurin, négociant, de Barcelonnette; — pour sieur Pierre Roberty, « receveur des traites à Larche »; — pour messire Jean Maurin, curé de Revel; — pour sieur Hyacinthe Antiq, de Jausiers, contre M^e Alexandre Valensan, notaire royal, du Châtelar; — pour Pierre Audiffred, « travailleur des moulins à soie, d'Uvernet »; — pour Antoine Bourrillon, « fabriquant de draps en laine du pays », de Barcelonnette; — pour M^e Joseph Imberty, notaire, de Saint-Paul; — pour les héritiers de M. le marquis de Carail, « en son vivant gouverneur de la province d'Alexandrie » (Piémont), etc.

B. 337. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1765, janvier-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, préfet général. — Causes civiles : pour sieur Louis Albrand, négociant, des Crottes, en Dauphiné; — pour Antoine Maurin, « négociant et maître de poste à Barcelonnette »; — pour sieur Jean Garnier, bourgeois, de Serennes, contre sieur Jean-Roch Audany, bourgeois, de Guillestre; — pour « sieur Jean-Jacques et Bernardin Laugier, l'un avocat et l'autre banquier à Turin »; — pour sieur Henric, marchand, de la ville de Draguignan; — pour messire Rivier, curé, et messire Audiffred, chapelain, contre le consul et le quartier de l'Ubac-de-Faucon; — pour sieur Joseph Capissuchi de Bologne, du lieu du Sause, etc.

B. 338. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1765, juillet-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, préfet général. — Causes civiles : pour M^e Étienne Blanqui, « notaire royal, du Roure, près de Beuil, en la comté de Nice », contre le sieur Jean-Baptiste Pascal, maître apothicaire, d'Allos; — pour damoiselle Marguerite Maurin, veuve de M^e Pierre Tiran, notaire royal et procureur, contre Benoît Imbert, marchand; — pour les sieurs recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette, en qualité d'héritiers testamentaires de messire Jean Maurin, prieur, curé de Revel; — pour Pierre Resplandin, journalier, contre Antoine Aligney, tisserand; — pour Charles Gastinel, négociant, contre M^e André Derbez, avocat; — pour messire François Pascalis, « bachelier ès droits », bénéficiaire en l'église cathédrale de Marseille, prieur et curé de Revel, contre messire Jean-Louis Garcin, curé de Vars, en Dauphiné,

prétendant droit à ladite cure de Revel; — pour M^e Jean-Jacques Guirand, notaire et procureur, d'Allos, etc.

B. 339. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1766, janvier-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis-Bernard Constant de Beynes, préfet général. — Causes civiles : pour Pierre Martel, « défenseur de la communauté du Lauzet »; — pour M^e Joseph Laurent, « conseiller du Roi, son procureur aux juridictions de cette vallée »; — pour Jean-Pierre Mercadier, du Vilar-d'Abas, dans le vallon de Fours, marchand colporteur, « roulant dans le Piémont », contre Antoine Rignon, marchand, de la ville de Turin; — Pour messire Martin Berlie, prêtre et curé de Larche, et sieur Pinoncély, consul de ladite communauté, en qualité d'exécuteurs testamentaires de messire André Robert, secondaire de la paroisse dudit lieu; — pour M^e Dominique Ollivier, notaire et procureur, contre M^e Marc-Antoine Tron, avocat à la cour; — pour les procureurs de la chapelle des pénitents de Saint-Paul, contre Baptiste Signoret, maréchal à forge; — pour « la dame » Elisabeth Remusat, veuve de M^e Antoine Maurin, notaire, de Revel, etc.

B. 340. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1766, juillet-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour damoiselle Marthe Pascalis, contre damoiselle Catherine Gautier, résidant à Marseille; — pour Jean-Antoine Fortoul, négociant, contre Joseph Mus, piémontais; — pour messire Hyacinthe Maurin, prêtre, de Faucon; — pour M. Hiérosme, marquis de Carret, comte de Madruse; — pour messire Pierre Honoré, prêtre, de Méolans, contre Antoine Honoré, son frère; — pour Nicolas Voylerant, commis à l'entrepôt du tabac, de Barcelonnette, contre M^e Antoine-Joseph Tiran, médecin, de Seyne, etc.

B. 341. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1767, janvier-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Louis Hermelin, prêtre, curé de la paroisse de Sambuc (diocèse d'Arles); — pour sieur Louis Caire, consul de la communauté de Jausiers; — pour messire Jean-Honoré Teissier, prêtre bénéficiaire, recteur de la chapelle « de N.-D. d'Elbosc » érigée à Lans; — pour M^e Jean-

Jacques Caire, notaire royal et procureur à Faucon; — pour Jean Audiffred, « porteur de curiosités »; — pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal et procureur à Barcelonnette; — pour Joseph Jaubert, avocat en la cour, contre dame Henriette Jaubert, sa sœur, épouse du sieur Nicolas Spitalier, bourgeois, de Barcelonnette; — pour sieur Chaffrey Vasserot, négociant « au lieu d'Éguilles-en-Queyras » (Dauphiné), contre M^e Garnier, notaire royal; — pour Hyacinthe Devars, bourgeois, de Barcelonnette; — pour Lange Petit, marchand, de la ville de Forcalquier; — pour M^e Jean-Ange Lions, médecin, contre la dame Anne Laugier, sa mère, et M^e François Lyons, avocat, son frère; — pour messire Jean-Louis Imberty, prêtre bénéficiaire, de Saint-Paul, etc.

B. 342. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1767, août-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, écuyer, préfet général; — Causes civiles : pour Pierre Dou, négociant, de la ville de Seyne; — pour Antoine Ventre, cabaretier, contre M^e Joseph Pascalis, avocat en la cour; — pour Jean Imbert, bourgeois, d'Embrun; — pour Paul Guillaume, « châtelain, du lieu de Vars, en Dauphiné »; — pour les consuls et habitants du quartier de la *Grande-Serenne*, contre damoiselle Marguerite Imbert et le sieur Paul Reynaud; — pour damoiselle Rose Honoré, veuve de M^e Jean-Baptiste Chalvet, notaire royal à Revel; — pour M^e François Lyons, notaire royal, etc.

B. 343. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1768, janvier-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour messire Pierre Tiran, prêtre secondaire, de la Bastide-des-Jourdans (diocèse d'Aix), recteur de la chapelle Sainte-Luce de Saint-Pons; — pour Jean Esmieu, tailleur d'habits à Méolans, contre Jean Gilly, tailleur d'habits, demeurant au Martinet; — pour M^e Antoine Fortolis, notaire royal et procureur, contre M^e Dominique Ollivier, notaire royal et procureur; — pour « la généralité des habitants du Melezein, communauté de Saint-Paul », contre Étienne Pascal, ménager; — pour damoiselle Marthe de Bollogne; — pour les marguilliers de la chapelle de Saint-Ours, à Meyrcennes; — pour messire Jacques Roux, curé de la Rochefourchat (diocèse de Die); — pour sieur Jacques Bellon, « baille berger »; — pour M^e Mathieu Jacques du Vallon,

avocat en la cour, contre les héritiers de M^e Jean Laugier, avocat en la cour, etc.

B. 344. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1769, juillet-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour Georges Val-Saint-Jacques, de Lugano (Suisse); — pour messire Jean-Philippe Pascalis, chanoine de l'église cathédrale de Senez; — pour M^e Antoine Magnaudi, avocat en la cour; — pour sieur Jean Joseph Martely, négociant, de Méolans; — pour Jean-Joseph Lamy, bourgeois, de la ville de Colmars; — pour Jean-Joseph Sernon, bourgeois, de la Mure; — pour M^e Antoine Chaurand, charpentier, contre « les habitants et paroissiens de Saint-Paul », etc.

B. 345. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1769. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, écuyer, préfet général. — Causes civiles : pour damoiselle Anne-Marie et Suzanne Chalvet et Jean-Ange Chalvet, notaire royal, de Revel, contre Jean-Baptiste Honorat, notaire royal, de Méolans; — pour damoiselle Anne-Marie Laugier, femme de M^e Jean-Jacques Reinier, notaire royal, du Lauzet, contre la dame Anne-Françoise Venetia, veuve Laugier; — pour M. Joseph-Jacques du Vallon, contre les hoirs et héritiers de M^e Pierre-Louis Laurens, procureur du Roi à Barcelonnette, et les hoirs de M^e Jean-Pierre Ébrard, greffier de la préfecture; — pour François Chabrier, boucher, contre Nicolas Charpenel, du Châtellard; — pour Joseph Gautier, chirurgien, d'Entraunes, etc.

B. 346. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1770, janvier-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Panrace Broulhony de Fabrègues, préfet général, et par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour Joseph Lance, négociant, de Barcelonnette; — pour Paul Barbaroux, négociant, du Villars-de-Colmars, contre Pierre-Henri Pin, ménager, *du Brec*, terroir d'Allos; — pour Charles Fabre, ménager, *de la Chatne*, hameau du Lauzet, contre messire Antoine Colomb, curé du Lauzet; — pour Arnoux Hermitte, muletier, de Saint-Vincent, contre les consuls et communauté du Lauzet; — pour M^e Henri Trouche, chirurgien; — pour Hyacinthe Gas, maçon; — « pour le chapelain et les habitants de Jausiers », contre le consul et le

quartier de l'Ubac-de-Faucon, etc. — Publication de l'arrêt de la cour du parlement d'Aix portant augmentation des droits et émoluments, en faveur des procureurs postulants au siège de la préfecture de cette vallée.

B. 347. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1773, août-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour Joseph Faudon, négociant, de la Condamine; — pour M^e François d'Amicis, notaire, d'Entraunes, contre Jean Berlie, négociant, d'Enchastrayes; — pour Joseph Richaud, tailleur d'habits, contre Joseph Raphaël, aubergiste; — pour M^e Antoine Matheron, notaire et procureur, de Barcelonnette; — pour Pierre Audiffred, négociant au hameau de la Murette, contre Joseph Lyons et compagnie, marchands à Barcelonnette, etc.

B. 348. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1773, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour damoiselle Marguerite Maurin, marchande, contre les héritiers de Jacques Berbeyer; — pour Jean-Baptiste Matheron, « foulonneur », du Pied-de-la-Maure, contre Jean-Baptiste Roux, aubergiste, de Barcelonnette; — pour M^e Jean-Baptiste Fortoul, notaire royal dans la Vallée, contre Joseph Chauvet, cabaretier, de Méolans; — pour Joseph Jaubert, boucher, contre Honoré Pélissier, « artisan »; — pour les sieurs Jean Clariond et Hyacinthe Antiq, députés des paroissiens de Méolans, contre M^e Jacques Honoré, prêtre, ancien curé de Bellaffaire, etc.

B. 349. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1773, mars-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour damoiselle Anne-Marguerite Materon, veuve du sieur Jean Pautrier, contre damoiselle Catherine Pautrier, « veuve Aubert »; — pour Paul-Hyacinthe Gariel, notaire royal et procureur, d'Allos; — pour Isabeau Manuel, veuve Amely, contre Marc-Antoine Caire, négociant, des Sanières; — pour Anne-Marie Leguidec, femme de Joseph Plésent, de Jausiers, contre Jean Derbez, muletier; — pour Jean-Baptiste André, négociant, de Maurin, contre Pierre Audiffred, « surnommé la Soye », de Jausiers, etc.

B. 350. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1773, mai-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour messire Jean-Antoine Gilly, prieur, curé du Châtelard, contre ladite communauté; — pour les consuls et communauté du Châtelard, contre Mgr l'archevêque d'Embrun et messire Jean-Pierre de Calignon, prêtre, chanoine prébendé et sacristain en la métropole d'Embrun. — Publications : « de la commission de procureur et syndic de la Terre-Sainte dans la paroisse de Jausiers », donnée à Étienne Beraud « par le R. P. F. Bonaventure Topin, prêtre de l'ordre de la régulière observance de Saint-François » : — « de la commission de marguillier et quêteur pour la rédemption des captifs dans la succursale de la Baumelle, à Allos, accordée à Jean-Honoré Pelat par le R. P. Frère Guérin, commissaire de la Mercy et procureur général de la rédemption des captifs en Provence ». — Causes civiles : pour « les syndics, procureurs ou soit économes des fonds et revenus de l'école du hameau de l'Ubac-de-Jausiers », contre Jacques Arnoux, négociant, du hameau du Bourget; — pour Jean Manuel, marchand, de Barcelonnette, contre le sieur Peirin, « cafetier militaire », de la ville de Bastia, en Corse, etc.

B. 351. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1773, septembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour « la vénérable confrérie érigée dans l'église paroissiale de Barcelonnette, sous le titre de Saint-Joseph », contre le sieur Antoine Maurin, négociant; — pour Vincent Albertin, négociant à Cervières (Briançonnais); — pour « le syndic et économe des RR. PP. prêcheurs de Barcelonnette », contre M^e Jean-Dominique Pascalis, « commissaire des guerres au département de cette vallée »; — pour messire Jacques-Victor d'Audiffred, clerc tonsuré, assisté du sieur Jean-François, son père, contre messire Hyacinthe Gastinel, curé des Crottes (Dauphiné); — pour M^e Louis-Jacques Siccard, avocat en la cour; — pour Joseph Calendre, « originaire du Piedmont »; — pour messire Antoine Charbonnel, curé de Laverq, hameau de Méolans; — pour Jacques Giraud, négociant à Larche, contre messire Balp, prêtre, et M^e Roberty, notaire et procureur, etc.

B. 352. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1774, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Rainaud, « horloger », de Barcelonnette, contre le sieur consul et quartier de l'Adroit-de-Faucon ; — pour M^e Jean-Jacques Rivier, de la ville d'Embrun, avocat en la cour, contre les hoirs de Joseph Faucheriq, de Saint-Paul ; — pour François Caire, maître chirurgien, de Saint-Paul ; — pour Antoine Risoul, *du Pont-l'Estrech*, contre le sieur Jean Mercheyer, négociant ; — pour M^e Jacques Courmes, ancien notaire, de Marseille, contre M^e Marc-Antoine Pascalis, notaire royal et procureur à Allos ; — pour sieur Jean Maurin, marchand, de Barcelonnette, contre Jean-Baptiste Faure, maître boulanger, de Briançon, etc. — Publication « de la donation entre vifs faite par Antoine Audiffred, du lieu *de la Serre-des-Berauds*, au profit des enfants de Jean-François Paulet et Suzanne Audiffred, mariés, du lieu de Gueinier, ses petits-fils », etc.

B. 353. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1774, avril-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour messire Laurent Mallet et messire de Calignon, chanoines prébendés en la métropole d'Embrun ; — pour M^e Joseph Guieu, notaire royal, d'Allos ; — pour M^e Nicolas Fortolis, notaire royal, héritier testamentaire de M^e Paul-Antoine, son père, contre M^e Dominique Ollivier, notaire royal ; — pour Baudrier de Châteaouble, de la ville d'Aix ; — pour les hoirs de messire Paul Rivier, prieur de Tournoux ; — pour messire Jean Laugier, « prêtre, demeurant à Paris, en qualité de recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Jausiers » ; — pour messire Jean-Baptiste Imberty, prêtre et recteur de la chapelle Saint-Antoine à Saint-Paul, etc.

B. 354. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1774, août-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour Bernardin Piatin, de Lugano (Suisse) ; — pour Joseph Bortin, négociant, de Brezès ; — pour M^e André Guirand, chirurgien, d'Allos, contre Antoine Vallon, aubergiste, dudit lieu ; — pour le sieur Laidet, marchand, de la ville d'Aix ; — pour Honoré Eissautier et Jean-Ange Miolan, marchands,

de Barcelonnette, contre Pierre-Antoine Goudissard, négociant, de Jausiers ; — pour M^e Jean-Antoine Tiran, notaire royal, de Pontis, etc.

B. 355. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1774, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour M^e Marc-Antoine Tron, avocat en la cour ; — pour les hoirs de M^e Pierre-Pons Arnaud, de Seyne, avocat en la cour ; — pour Antoine Dragon, travailleur, contre messire Pierre Proal, prêtre, de Faucon ; — pour M^e Jean-Baptiste Basily, marchand, de Turin, contre Joseph Agnel, de Maurin, marchand colporteur ; — pour Gaspard Vernet, négociant, de Seyne ; — pour damoiselle Marie Matheron, veuve Pautrier, de Jausiers, etc.

B. 356. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1775, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général. — Causes civiles : pour M. Maurin, « capitaine au régiment de Condé-Cavalerie » ; — pour sieur Pierre-Hyacinthe Devars, bourgeois, de Barcelonnette, contre sieur Jean-Antoine Juramy, négociant, de Seyne ; — pour Jean-Baptiste Simon, bourgeois, de la Mure ; — pour M^e Antoine Grassy, « en qualité de curateur *ad lites* pourveu à la discussion des biens de Jean Allard » ; — pour Joseph Pautrier, bourgeois, de Barcelonnette ; — pour les sieurs Perrin « père et fils », négociants, de la ville d'Aix ; — « pour dame Marguerite Venetia, veuve Laugier, résidante à Turin », etc.

B. 357. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1775, mars à décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-Jacques de Blieux de Laroute, préfet général (mars à juillet), et par Jean-François-Henri Curault, préfet général (août-décembre). — Causes civiles : pour Jacques-Hyacinthe Jaubert, sieur de Beaujeu, de la ville de Gap ; — pour Antoine Lions, barbier, contre sieur André Chaix, tanneur, de Barcelonnette ; — pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal, contre M^e Louis Trouche, chirurgien, du Lauzet ; — pour M^e Joseph Pascalis, avocat à la cour et juge de la Vallée ; — pour messire Antoine Charbonnel, prêtre et curé de Laverq ; — pour sieur Sébastien Isoard, négociant, du hameau du Bourget. — Protestation de M^e Jean Donadieu, avocat à la cour, faisant fonction de préfet, contre M^e Joseph

Laurent, procureur du Roy, qui, « chargé du ministère public, veut s'ériger à faire les fonctions de magistrat ». — Publication du serment prêté par M^e Antoine Maurin « pour être inscrit dans le tableau de l'ordre des avocats, etc.

B. 358. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1776. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Pascal, maître apothicaire, d'Allos ; — pour messire Beranger, prêtre bénéficiaire de la Major, à Marseille ; — pour dame Marie Gambony, veuve et héritière de M^e Besson, conseiller et avocat du Roi ; — pour « la généralité » des habitants de la Baumelle, hameau d'Allos ; — pour Jean-Baptiste Gastinel, clerc tonsuré, étudiant au collège d'Embrun, contre Catherine Pautrier, veuve de Jean Mouttet ; — pour la communauté de Larche, contre M^e Louis Jacques, avocat en la cour. — « Plaid » pour la lecture et publication du contrat civil de mariage entre Honoré Jauffred, du hameau de la Rousse, à Fours, et Anne-Marie Jaubert, etc.

B. 359. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1777. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour M^e François Dherbez-Latour, avocat en la cour ; — pour les habitants des hameaux *des Mats, Payan, Bellarots* et *Magnans*, dans la communauté de Jausiers, contre le sieur Jean-François d'Audiffred, négociant en soie ; — pour M^e Jean-Hyacinthe Gariel, avocat en la cour ; — pour damoiselle Marguerite Garnier, épouse du sieur Jean-Roch Audony, bourgeois, de Guillestre, contre M^e Joseph Imberty, notaire et procureur, de Saint-Paul ; — pour le sieur Jean-Baptiste-Hyacinthe Maurin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; — pour messire François Pascalis, prieur, curé de Revel ; — pour le sieur Dupont, ancien officier de marine, résidant à Digne, etc.

B. 360. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1778. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette, comme héritiers de messire Jean Maurin, curé, prieur de Revel ; — pour M^e Jean-Hyacinthe Berlie, notaire royal et procureur ; — pour sieur Jean David, marchand verrier, de la ville de Montpellier, contre messire André Chaurand, prêtre, de Tournoux ; — pour

sieur Jean Leotto-Lejeune, marchand, de la ville de Lokeren en Flandre ; — pour les RR. PP. Dominicains de Barcelonnette, contre messire Joseph Rivier, prêtre et curé de la paroisse de cette ville ; — pour M^e François Reinier, notaire royal, du Lauzet ; — pour messire André Signoret, prêtre bénéficiaire du chapitre d'Embrun ; — pour M^e Laurens David, « adjudicataire des grandes et petites gabelles de France », demeurant à Paris ; — pour « MM. Joseph et Jean-Louis de Jacoby du Vallon, frères, le premier capitaine de cavalerie et gouverneur de cette ville et vallée, et le second capitaine au régiment de Flandre-Infanterie et lieutenant du Roy de cette même ville et vallée » ; — pour damoiselle Marie Gravier, « épouse libre en ses actions de M^e Estreyer, notaire royal et coseigneur de la Javie » ; — pour M^e Antoine Magnaudy, avocat en la cour. — Publications : de la délibération prise par le collège des notaires de la Vallée concernant « l'imposition pour la bourse commune et l'agrément ainsi que le certificat d'études pour ceux qui voudront se faire recevoir notaires » ; — de la commission de quêteur de l'ordre de N.-D. de la Mercy, donnée à Joseph André, serrurier, des Thuiles, par le procureur général de la rédemption des captifs, en Provence, etc.

B. 361. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1779. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Marc-Antoine Amély, négociant, de Salon (Provence) ; — pour Jean Baptiste Gastinel, prêtre, desservant la chapelle Saint-Antoine, à Meyronnes ; — pour M^e Jean Donneaud, du Plan, avocat en la cour ; — pour M^e Jean-Ange Chalvet, notaire royal de cette vallée ; — pour messire Pierre Derbez, prêtre bénéficiaire, secondaire de la paroisse de Revel et recteur de la chapelle N.-D. de l'Annonciation érigée au lieu de Chaudon ; — pour les sieurs Charmettes, frères, négociants, de la ville de Lyon ; — pour damoiselle Marie Rosières, de la ville de Montauban. — Prestations de serment : par M^e Jérôme Pellissier, sergent de justice à Allos ; — par M^e Joseph Couttolenc, notaire royal et procureur, etc.

B. 362. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1780. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour « les sieurs, procureurs, marguilliers et paroissiens de la paroisse de Barcelonnette » ; — pour messire Audiffred, curé de la paroisse des

Agneliers; — pour le sieur Croisier, marchand, d'Aix; — pour Marie Derbez, « servante de messire Tholozan, curé de Méolans »; — pour Joseph Vidal et Madeleine Peiron, mariés, de Draguignan; — pour Joseph Dupuy, marchand, de Brignolles; — pour M^e Joseph Pustel, négociant, de Bayons. — Prestation de serment de M^e Joseph-Louis Vigne, notaire royal, en qualité « de procureur postulant aux juridictions de la Vallée », etc.

B. 363. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1781, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour les habitants du hameau de Chancelaye; — pour Esprit Augeri, ménager, du hameau de Fouillouse; — pour André Roubaud, négociant, de la ville de Grasse, contre Antoine Graille, marchand-cordonnier; — pour messire Jean Jauffred, prêtre, desservant la succursale d'Enchastrayes; — pour M^e Jean-Baptiste Fortoul, notaire royal et procureur à Barcelonnette, etc.

B. 364. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1781, avril-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jacques Arnoux, négociant, du hameau du Bourget, contre sieur Antoine Canton, marchand, de Barcelonnette; — pour damoiselle Marguerite Auriol, veuve de sieur Jean-Antoine Mille, marchand à N.-D. de la Mer, près d'Arles; — pour damoiselle Marie-Élisabeth Caire, veuve de Jean Caire, négociant, des Sanières, contre le sieur Hyacinthe Antiq, marchand, de Jausiers; — pour le sieur Pierre Lyons, bourgeois, de Barcelonnette; — pour les habitants du hameau de Molanès; — pour M^e Joseph-Antoine Jaubert, avocat en la cour, etc.

B. 365. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1781, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Honoré Lautharet, bourgeois, de Saint-Vincent-du-Lauzet; — pour François Pelat, maître bâtier, de Barcelonnette; — pour Rose Jauffred, veuve de Jean-Jacques Richaud, marchand, contre André Boulte et Pierre Méricourt, « marchands dans la Flandre »; — pour les habitants du hameau des Maisonnettes. — Publication de la commission de marguillier et quêteur de la rédemption des captifs,

donnée à Jean-Dominique Julien, maître tailleur d'habits, d'Allos, par le R. P. Guez, religieux de N.-D. de la Mercy, à Marseille, etc.

B. 366. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1781, juillet-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Joseph Allemand, négociant à Chaudon, hameau de Revel; — pour Joseph Chauvet, cabaretier, de Méolans; — pour Jean Cogordan, négociant, du hameau de Mélézen; — pour Catherine Falque, veuve d'André Pinoncély, du hameau de Serennes; — pour M^e Benoît Tiran, notaire royal et procureur, de Barcelonnette, etc.

B. 367. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1781, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Joseph Goin, berger, « du lieu *des Cordiers*, en Fours »; — pour Joseph Lance, artisan, de Barcelonnette; — pour André Derbéty, boulanger, du Lauzet, contre M^e Joseph Silve, « premier huissier audiencier de la justice royale de la ville de Seyne »; — pour Jean-Antoine Manuel, « négociant teinturier », de Barcelonnette, contre le sieur Vincent Albertin, négociant, du hameau de Cervières, dans le Briançonnais; — pour Jean-Baptiste Millon, fabricant de draps à Barcelonnette; — pour les procureurs et marguilliers de la chapelle Saint-Sébastien et Saint-Roch, du hameau des Payans, etc.

B. 368. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1781, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour M^e Antoine Jaubert, avocat à la cour; — pour le sieur Joseph-Hugues Dumolard, chirurgien major; — pour Jacques Bellon, berger, « *des Gaudets*, en Fours »; — pour M^e Jean-Louis Jaubert, avocat en la cour; — pour messire Giraud, prêtre, du lieu de Chasse, dans la viguerie de Colmars; — pour Jean Caire, maquignon, du hameau de la Conche; — pour M^e Nicolas Fortolis, notaire, « en qualité de délivrataire des collectes sur les particuliers de Jausiers », etc.

B. 369. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1782, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault,

préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Rosan, négociant, de Barcelonnette; — pour les habitants des hameaux de Morjuan, Chancelaye et Malune; — pour Jeanne et Rose, sœurs Bourrillon; — pour M^e Jean-Jacques Richaud, « cy-devant notaire et procureur »; — pour Louis Yvan, du Vilar, contre André Fabre, « défenseur de la communauté du Lauzet ». — Publication de la donation faite à Jean-Louis Julien, négociant, d'Uvernet, par Joseph Julien, son oncle, etc.

B. 370. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1798, mars-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour le sieur Isnard, négociant, de la ville d'Embrun; — pour Louis Arnaud, négociant, du Rousset, terroir d'Uvernet, contre François Guidon, négociant, de Saint-Martin-d'Entraunes; — pour André Richelme, négociant, de Beauvezer; — pour Jean-Pierre Roux, négociant, de Digne; — pour messire Joseph Roux, prêtre, d'Allos; — pour Joseph Gravier, négociant, de la ville de Turin; — pour Jean-Jacques Couttolenc, lieutenant du premier chirurgien du Roi en cette vallée; — pour Jean-Baptiste Reinaud, horloger, en qualité d'exécuteur testamentaire de messire Noé Graugnard, vivant curé de Ristolar, en Dauphiné, etc.

B. 371. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1799, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Pierre Laugier, cordier; — pour André Michel, marchand-tailleur, contre le sieur Barroil, négociant, de Grenoble; — pour M^e Antoine Cogordan, notaire royal, du Pont-de-l'Estrech, dans la commune de Saint-Paul, contre le sieur Antoine Foucheric, bourgeois, du hameau de Certamussat; — pour les hoirs de M^e Pierre-Jacques Maurin, notaire et procureur, représentés par M^e Balthazard-Jacques Maurin, notaire royal, son fils; — pour M^e Joseph Ricaud, négociant, du hameau de Bousoullières; — pour le sieur Savournin La Porte, bourgeois, de Seyne, etc.

B. 372. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1799, juin-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Bourrillon, cordonnier, contre le sieur Bourjac, marchand de cuirs,

de la ville d'Aups; — pour le sieur Jacques Bignon, négociant, de la ville de Turin, contre Jean-Honoré Arnaud, marchand colporteur; — pour Thomas Faudon, ménager, de Tournoux; — pour Pierre Graugnard, négociant, du hameau de Clot-Meiran; — pour Joseph Signoret, négociant, de Saint-Paul, etc.

B. 373. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1799, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Pierre Chansaud, « maître fontainier », de Selonnet, contre André Lèbre, ménager, de *Montourieux*, dans la communauté de Méolans; — pour Pierre-Marie Simonard, receveur des droits royaux sur les soies, à Lyon; — pour M^e Jean Fleury, de Villefranche, avocat en la sénéchaussée du Beaujolais, et dame Jeanne Robert, son épouse, contre Paul Robert, de Larche; — pour les sieurs Courmes et compagnie, négociants à Grasse; — pour Madeleine Bauchard, femme séparée de biens de Jacques Audiffred; — pour M^e Nicolas Salzard, adjudicataire général des fermes de France, etc.

B. 374. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1799, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour demoiselles Anne et Catherine Sicard, contre les sieurs Jean Martel, marchand, Jean-Antoine Manuel, teinturier, et Joseph Astier muletier, de Barcelonnette; — pour Louis Ranguis, négociant, de *Champanastais*, terroir du Lauzet; — pour Jean-Pierre Longueville, « maître vannier », de Toulon; — pour les habitants du village de Tournoux, contre les hoirs de Jacques Resplandin. — Publications : de « l'exploit d'opposition et de saisie réelle et foncière » que le sieur Joseph-François Écuyer, citoyen de la ville de Marseille, a fait faire contre Jean Matheron; — de l'inscription au tableau de l'ordre des avocats de Barcelonnette de M^e Pierre-Jacques Derbez de Latour, ancien juge de cette ville et vallée; — de la donation faite par Marguerite Jauffred, en faveur d'Anne-Marie Allard, sa fille, etc.

B. 375. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1799, janvier. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jean-Pierre Charpenel, « négociant boulanger », contre M^e Antoine Cayre, avocat en la cour; — pour dame Ollivier de Bone, veuve de

Joseph Lamy, bourgeois, de Colmars; — pour messire Jean Imbert, prêtre, de Barcelonnette, contre le sieur Jacques d'Amicy, bourgeois, d'Entraunes; — pour messire François Derbez, prêtre, de Revel; — pour M^e Antoine Grassy, notaire et procureur, etc.

B. 376. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1783, février-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jean Garnier, négociant, du hameau de Serennes; — pour Étienne Trouche, contre Jean-Baptiste Gilly, cabaretier, de Saint-Barthélemy, terroir de Méolans; — pour Rose Esmenjaud, femme séparée de biens de Jean-François Théus, muletier; — pour Jacques Aubert, muletier, des Sanières, terroir de Jausiers, contre Marie-Élisabeth Aubert, sa sœur; — pour Laurent Tiran, négociant, d'Uvernet, contre Marc Pons, du hameau du Puy; — pour messire Jean Doneaud, curé de Faucon, contre les procureurs et paroissiens dudit lieu, etc.

B. 377. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1783, avril-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Balthazard Carcinier; — pour Louis Chauvet, « en qualité de sequestre volontaire des denrées saisies à André Derbézy, boulanger, du Lauzet »; — pour Joseph Meyran, contre Antoine Spitalier, de Meyronnes; — pour Rose Allemand, épouse de Jean-Baptiste Collomb, sergent de justice, du Laverç, terroir de Méolans; — pour Jacques Brès et compagnie, négociants à Jausiers; — pour André Cogordan et Joseph Pelloux, soldats du régiment de Dauphiné; — pour les sieurs Rougon et Mouttet, négociants, de Barcelonnette, etc.

B. 378. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1783, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Pierre Frison, du lieu de la Valette; — pour damoiselle Marie Foucheric, veuve et héritière testamentaire de M^e Joseph Spitalier, notaire royal, de Meyronnes; — pour Jean Teissier, du lieu de la Chalanette, terroir de Jausiers, contre Jean Saurin, sergent de justice; — pour Hyacinthe Laugier et damoiselle Catherine Laugier, « habitant sur la paroisse de Damessin, en Savoye », contre M^e Joseph Esmenjaud et Jean-Baptiste Jaubert, de

l'Adroit, notaires royaux et procureurs, de Barcelonnette; — pour Roman Pinoncély, de Larche, etc.

B. 379. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1783, août-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Joseph-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour M^e Guiran, notaire et procureur à Allos, contre Pierre Rebattu, dudit lieu; — pour damoiselle Rose Fortoul, « feu M^e Jean-Pierre, vivant médecin, de Gueinier, dans la communauté de Jausiers »; — pour Antoine Arnaud, négociant, de Maurin, contre messire Richaud, curé du Bourg-d'Oisans (Dauphiné); — pour Constans Marquis, marchand colporteur, de Fouillouze, contre les sieurs Millon et Lobet, négociants à Coni; — pour Marc-Antoine Chemin, négociant, de Barcelonnette; — pour M^e Vallansan, notaire royal, de Jausiers, contre Jean-André Aubert, notaire royal, dudit lieu; — pour Jean Essautier, contre le sieur Nicolas de Bollogne, bourgeois, du Plan; — pour Joseph Augier, maréchal à forges, d'Allos. — Publication de la donation faite par messire Pierre Manuel, prêtre bénéficiaire du diocèse de Lyon, en faveur d'Élisabeth Manuel, veuve Barlès, etc.

B. 380. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1784. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Marie-Élisabeth et Marie-Madeleine Devars, contre Catherine André et Joseph Donadiou, mariés, de Meyronnes; — pour messire Rivier, prêtre, et curé de Barcelonnette, et Élisabeth Mercheyer, veuve de Jean-Baptiste Allemand; — pour M^e Jean-Baptiste Berardy, avocat en la cour, contre Jean Roux, aubergiste, de Barcelonnette; — pour Jean Esmieu, « tailleur d'habits et cabaretier », de Méolans; — pour Joseph Derbez, ancien baile, de Revel; — pour Claude Tavan, ménager, contre André Gilly, négociant, de Verdaches; — pour le sieur François Bertrand, négociant, de Saint-Paul, etc.

B. 381. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1785, mai-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour messire Grouès, curé de la paroisse des Thuiles, contre le seigneur archevêque, prince d'Embrun; — pour M. Jean-Joséph de l'Ollivier de Bonne, baron de Vitrolles, seigneur de Nibles

résidant à Sisteron ; — pour M^e Claude Théus, notaire royal, du Lautaret (communauté de Saint-Vincent), contre M^e Louis-Jacques Siccard, avocat, de Barcelonnette ; — pour messire Pierre Arnaud, prêtre bénéficiaire, de Tournoux ; — pour Pierre Bardouche, négociant, de Saint-Jean-de-Vinay (Dauphiné) ; — pour M^e Jean-Hyacinthe Aubert, docteur en médecine ; — pour Étienne Trupin, aubergiste, de Largentière (Piemont) ; — pour les hoirs de messire Honoré-Félix Roux, prêtre, etc.

B. 382. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1788, août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Pierre Philippe, maître sellier, de Grasse ; — pour messire Jean Donneaud, curé de la paroisse de Faucon, contre Suzanne Tolosan, de Molanès ; — pour messire Ange-Vincent-François Arnaud, prêtre, de Jausiers ; — pour le sieur Pined, négociant, de Gap ; — pour M^e Joseph Magnaudy, notaire royal et procureur ; — pour Joseph Bouffier, négociant, de la Crau-d'Hyères, contre Antoine-Charles Bouffier, « maître battier », de Barcelonnette ; — pour M^e Antoine Cogordan, notaire royal, de Saint-Paul, etc.

B. 383. (Liasse.) — 297 pièces, papier.

1788, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Jean Baret, de Saint-Paul, contre Antoine Gautier ; — pour François Gibert, d'Allons, dans la viguerie de Castellane ; — pour Jean-Baptiste Collomb, serrurier ; — pour Léon Sauve, de Verdaches ; — pour François Guidon, négociant, de Saint-Martin-d'Entraunes ; — pour M^e Pierre Roberty, notaire, de Larche ; — pour messire Laurens Garcin, « prêtre et vicaire de Fours » ; — pour André Giraud, du hameau de la Colette ; — pour Honoré Bellon, « baile berger, de la ville d'Arles » ; — pour messire Jean-Louis Couttolenc, notaire royal et procureur ; — pour Geneviève Bouvet, femme d'Antoine Alphand, du hameau de la Lauze ; — pour Jean-Joseph Lantharet, négociant, de Jausiers ; — pour Sébastien Desdier, négociant, de Ians, hameau de Jausiers ; — pour Joseph Lyons, chapelier, de la Roque (Provence) ; — pour M. Joseph de Jacobi, du Vallon, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Pedros et gouverneur de Barcelonnette, etc.

B. 384. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1788, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour M^e Antoine Couttolenc-l'Adroit, praticien ; — pour Joseph Augier, maréchal à forge, d'Allos ; — pour Catherine Gaudemar, veuve de Benoît Pellissier ; — pour Joseph Jean, « des Peyres-Jeans en Fours » ; — pour M^e François Reynier, notaire royal, du Lauzet ; — pour messire Claude Gariel, curé de Fours ; — pour Jean Théus, négociant, du hameau des Terrasses ; — pour Charles Bonnet, négociant, de Colmars ; — pour Hilaire Cressy, de Larche ; — pour messire Jean-Jacques Matheron, prêtre, docteur en droit, curé de la paroisse de Seignelay (diocèse de Sens), contre Joseph Bonenfant, de Costeplane, hameau du Lauzet ; — pour les hoirs de Jacques-Antoine Cornille ; — pour les hoirs d'André Gireud, du hameau de Valboyère, en la communauté d'Allos, etc.

B. 385. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1788, mars-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-François-Henri Curault, préfet général. — Causes civiles : pour Juvenal Ollivier, marchand ; — pour dame Agnès Honorat, en qualité d'héritière de Jean-Baptiste Honorat, son frère, notaire royal, de Méolans ; — pour Mathieu Audiffred, porteur de curiosités, de Tournoux, contre Antoine Esmenjaud, porteur de curiosités, du hameau de la Pare, — pour Joseph Benvenuto, négociant, de Turin ; — pour André Balp, négociant, de Meyronnes ; — pour damoiselle Anne-Marie Richier, veuve de M^e André Cogordan, médecin ; — pour Joseph Chevalier, « négociant voiturier » ; — pour M. Honoré Rayne, maître de musique, résidant à Lyon ; — pour Laurens Bouvet, négociant, du hameau de la Fournière, etc.

B. 386. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1781-1786. — Sentences au vu des pièces : condamnant M^e Jean Martel, notaire royal, du Lauzet, à payer au sieur Jean-Antoine Derbez, « trésorier moderne » dudit lieu, 98 livres 18 sols « pour reste et entier paiement de la taille de 1729 » ; — ordonnant le partage des eaux du Rioupichon et de la source dénommée Fontan, au hameau du Sauze ; — condamnant M^e Jacques Honorat, notaire, de Méolans, à payer à Isabeau et à Jeanne Honorat, ses sœurs, la somme de

3,000 livres, reliquat des 6,000 livres laissées à feu Marthe Honorat, leur sœur, dans le testament de M^e François Honorat, leur père; — condamnant M^e Joseph Laugier, prêtre et vicaire de la paroisse de Jausiers, à payer 223 livres à M^e Joseph Rippert, notaire royal, ancien greffier du tribunal de la préfecture; — déclarant « que M^e François Magnaudi, avocat du Roi et juge ordinaire de cette ville et vallée, a bien et dûment rendu son syndicat sur l'administration et exercice en la fonction de juge qu'il a remplie depuis le 24 mai 1729 jusqu'au 24 mai 1739 », etc.

B. 387. — (Cahiers.) — 153 feuillets, papier.

1738 à 1743, mai. — Sentences au vu des pièces : portant défense à M^e Jean-César Besson, avocat en la cour, de détruire le canal prenant sa source « à la bellière des moulins propres audit Besson et de troubler le sieur Jean-Baptiste Siccard, maître apothicaire, en l'usage du canal »; — condamnant le sieur François Gilly à payer à M^e Antoine Honoré, insinuateur de Méolans, les intérêts à 5 0/0 de la somme de 1,200 livres; — portant défense « à tous les particuliers des hameaux de Prats et Miraval, dépendant de la paroisse des Thuiles, de couper dans le bois de la Pinatelle aucune espèce de bois et d'y mettre en pâture aucuns troupeaux »; — condamnant Pierre-Jacques Pelissier à payer 33 livres au sieur Pierre Bœuf, trésorier de la chapelle des pénitents blancs de Jausiers; — condamnant Antoine Gariel « à rendre à M^e Jean-Dominique Gariel, notaire royal, d'Allos, le principal de 105 livres 18 sols pour la rétribution d'une grande messe et des frais d'un repas que doit annuellement souffrir la portion de la montagne des Turels, vendue par ledit Antoine Gariel »; — condamnant la communauté de Jausiers à payer la dime à messire Guillaume d'Hugues, évêque de Nevers et prieur de N.-D. de Faucon, savoir : celle des agneaux dans leurs écuries à raison du vingtain, et celle des grains en gerbes sur les champs à raison du quinzain, etc.

B. 388. (Cahiers.) — 100 feuillets, papier.

1743, mai à 1747, octobre. — Sentences au vu des pièces : réglant l'usage des eaux du canal des Coins et de la Quiste entre divers propriétaires du quartier de Larra; — maintenant Jean-Baptiste Amély et Joseph Pascal, d'Allos, « dans la possession, jouissance et faculté de se servir des eaux du vallon des Robions pour l'arrosage des fonds par eux possédés le long du dit vallon »; — maintenant Innocent Grassy, bourgeois, « dans la jouissance de toutes les eaux qui sortent et

naissent des Saignes et de celles qui découlent dans le torrent ou rif de la Bastarde, pour en user pendant 3 jours de la semaine »; — condamnant Laurens Chauvet à payer la somme de 230 livres à messire Jean Couttolenc, prêtre bénéficiaire de la chapelle Saint-Charles Borromée et Saint-François de Sales à Saint-Pons, etc. — Enregistrement des lettres patentes du Roi portant règlement « sur les contestations d'entre les curés et réguliers du diocèse d'Embrun, au sujet des droits des uns et des autres ».

B. 389. (Cahiers.) — 128 feuillets, papier.

1747, novembre à 1754, avril. — Sentences au vu des pièces : portant déséparation de la terre de la Forge, au lieu du Lauzet, au profit de Jean et d'André Mèfre; — réglant « à 60 doubles écus d'or les droits de dime compétants, dans le terroir des quartiers Adroit et Ubac de Faucon, à messire Louis de Roux de Bellaffaire, prêtre, prieur codécimateur du prieuré de N.-D. de Faucon, »; — condamnant Jean-Pierre Vigne, hôte, du Lauzet, « à céder, vider et déséparer à André Bonenfant une vigne appelée Gros-Plun, située au Clôt-du-Phasy » (Lauzet); — maintenant Jean-Baptiste Derbez « en la faculté de passer avec gens et bétail sur le chemin ouvert en teste, dans le tènement des biens fonds de Jean-Baptiste Léautaud situés au lieu de la Tourrache », quartier d'Uvernet; — réglant entre Antoine Lyons et damoiselle Isabeau de Faucon, veuve et héritière de Jean-Baptiste Berlie, les droits de possession « d'un réservoir ou étanche en tête d'une terre dénommée des Tondux, terroir du Châtelard », et l'usage « des eaux communes de ladite étanche », etc.

B. 390. (Cahiers.) — 114 feuillets, papier.

1754, avril à 1758, août. — Sentences au vu des pièces : ordonnant le partage « d'un moulin à soye, d'un petit bâtiment servant de magasin et de diverses montagnes pastorales et preds fauchables, le tout situé dans la communauté de Jausiers », entre la dame Marie-Madeleine Arnaud, épouse de M^e Damien Doneaud, docteur en médecine, et Jacques Arnaud, « marchand de soye », son frère; — condamnant M^e Jean Augier, docteur en médecine, d'Allos, à rendre et restituer à M^e Marc-Antoine Pascalis, notaire royal, dudit lieu, « la somme de 89 livres 7 sols, procédant de l'indemnité accordée par le Roi pour raison des fourrages déposés dans la maison d'Anne-Marie Pascalis, veuve Augier, et incendiés avec ladite maison en 1747 »; — condamnant Antoine Gueimar, « baile berger des troupeaux provençaux, à payer les dommages par lui

causés avec ses troupeaux dans les forêts de la communauté de Saint-Paul » ; — ordonnant « que les syndics, marguilliers et paroissiens de Saint-Pons justifieront ou vérifieront par toutes sortes et manières de preuves que messire Noé Grogard, curé dudit lieu, a fait des menaces en particulier ou en public devant la maison presbytérale contre ceux qui ont refusé de donner à la quête, disant qu'il les attendait quand ils auraient besoin de luy ou de son ministère », etc.

B. 391. — (Cahiers.) — 94 feuillets, papier.

1759, mars à **1760**, mars. — Sentences au vu des pièces : portant règlement des intérêts d'une somme de 300 doubles d'or, due par le quartier de l'Ubac-de-Saint-Pons à M^e Louis Jacques, avocat en la cour ; — confirmant la sentence du juge de la Vallée, qui déboute M^e Jacques-Hyacinthe Jaubert, avocat en la cour du Parlement de Grenoble, de ses prétentions sur l'héritage de Jean-Ange Jaubert, bourgeois, de Barcelonnette ; — confirmant la sentence du juge de la Vallée, qui déboute M^e François Bernard, notaire, de Saint-André, et coseigneur d'Allons, et demoiselles Françoise, Anne, Marguerite et Agathe, ses filles, de leurs prétentions sur l'hoirie de demoiselle Thérèse Bernard, épouse de Jean-Baptiste Matheron, marchand, de Barcelonnette, etc.

B. 392. — (Cahiers.) — 92 feuillets, papier.

1760, septembre à **1762**, juillet. — Sentences au vu des pièces : condamnant M^e Louis-Jacques du Vallon, conseiller et avocat du Roi, à payer une pension de 44 livres 42 sols à messire Louis Pascal, chanoine, sacristain de N.-D. d'Embrun, grand vicaire et official général de l'archevêché d'Embrun, agissant comme recteur de la chapellenie de N.-D. de Consolation, à Meyronnes ; — condamnant à 300 livres d'amende Marguerite Honorat, épouse de Jean-Dominique Chaix, menuisier, d'Allos, « pour injures atroces, calomnies et diffamations proférées contre Jean-Dominique Pascal de la Sestrière, commissaire des guerres et subdélégué de l'Intendant, et contre M^e Jean-Hyacinthe Gariel, notaire royal et procureur à Allos » ; — ordonnant « que par experts il sera fait rapport pour savoir si Dominique Chauvet peut conduire, pour l'arrosage, les eaux du rif de la Serre dans sa terre du Gravas, terroir du Lauzet, en les faisant passer partout ailleurs que dans la propriété de Pierre Martel ». — Enregistrement « de la délibération et de l'arrêt de la cour du parlement servant de lettres de provision de juge royal de la

Vallée à M^e Jean-Jacques Spitalier, avocat en la cour, » etc.

B. 393. (Cahiers.) — 131 feuillets, papier.

1762, juillet à **1778**, septembre. — Sentences au vu des pièces : condamnant les héritiers du marquis de Carail à rendre à M^e Louis-Jacques du Vallon une somme de 850 livres, « monnoye de Piémont » ; — condamnant les consuls et communauté de Jausiers à payer à Paul Laugier la somme de 407 livres 13 sols, « montant des honoraires de sa députation et fournitures par lui faites au procès de ladite communauté contre les notaires dudit lieu » ; — ordonnant la délimitation de la montagne de *Parasac*, dans le terroir de Meyronnes ; — ordonnant l'évaluation et liquidation du produit des biens de Jean Garnier, bourgeois, de Serennes, hameau de Saint-Paul ; — condamnant Pierre Vinatier, ménager, du lieu *des Girardeisses* (Revel), « à se présenter à l'audience et là y déclarer, le plaid tenant, que follement et témérairement il a insulté Joseph Millon, qu'il lui a dit qu'il était un coquin, qu'il était venu l'attendre sur le grand chemin et qu'il la lui payerait : qu'il s'en repent et qu'il le reconnaît pour un homme de bien » ; — concédant aux hoirs de Pierre Beraud un passage à prendre dans le pré des hoirs de Marguerite Guérin, au quartier du Sauze, « du côté du septentrion, avec bêtes chargées ou avec bœufs ou autres gros bestiaux trainant chariots », etc.

B. 394. (Cahiers.) — 86 feuillets, papier.

1766-1760, février. — « Défauts du greffe de la préfecture » accordés : à messire Joseph Philippe, curé de Laverc, contre Mgr l'archevêque d'Embrun ; — à messire Joseph Fournier, prieur et curé de Tournoux, contre les habitants dudit lieu et *des Gleisoles* ; — pour demoiselle Anne-Marie de Bollogne, contre Jean-Louis Jaubert, de Molanès, son tuteur et curateur ; — au sieur Prosper Panetier, marchand, de la ville de Troyes, en Champagne, contre Joseph Arnaud, négociant, du hameau de la Combe ; — à demoiselle Marie Spitalier, « bourgeoise », des Sanières, contre Jean Doneaud, de *Malbouisset*, terroir de Larche ; — à Mathieu Pascal, docteur en médecine, contre M^e André Fortoul, notaire royal, de Jausiers ; — à messire Jean-Philippe Pascal, prêtre et vicaire perpétuel de Thorame-Basse, contre Jean Bourrillon, du lieu de *Montgrouès*, terroir d'Allos ; — « à demoiselle la veuve Théodore Ravestin, marchand, de la ville de Bois-le-Duc, en Hollande », contre Hyacinthe Leautaud, du vallon de Fours ; — à M^e André de Pillafort, notaire

royal, de Barrême, en qualité de fermier de Mgr l'évêque de Senez, contre Claude Gay, d'Allos; — aux sieurs recteurs de l'hôpital royal de Barcelonnette, contre Charles Richaud; — à messire Jean-Baptiste Rivier, prêtre, docteur en droit, curé de Jausiers, contre Jean Faure, cordonnier et cabaretier, de Saint-Paul; — à M^e Joseph Pascalis, docteur médecin, contre Joseph Vigne, baile, du Lauzet; — à messire Jean-Baptiste-Balthazar Durandy, chanoine en la métropole d'Embrun, contre M^e Jean-Honoré Fortoul, notaire, de Jausiers; — à messire Balthazar Arnaud, prêtre, de Seyne, et bénéficiaire de la paroisse de Barcelonnette, contre Joseph Martély, etc.

B. 395. — (Cahiers.) — 107 feuillets, papier.

1760, mars-**1790**. — « Défauts du greffe de la préfecture » accordés: à messire Thomas Arnaud, prêtre bénéficiaire, de Tournoux; — à Antoine Robert, négociant, de Larche, contre M^e Paul Amat, notaire et Jean Imbert, marguilliers, de Saint-Paul; — « à la dame Marguerite Derbézy, épouse de noble Dominique de Bollogne, contre le sequestre des effets saisis audit de Bollogne »; — « à noble François-Jérôme de Carret de Balestren, comte de Madrusse », de la ville de Turin, contre Jean-César Besson, avocat fiscal et patrimonial aux juridictions de cette vallée; — à messire Pierre-Jacques Manuel, prêtre, *des Buissons*, terroir de Jausiers; — à Jean Cazal, de Seil, en Piémont, assisté de M^e Grassy, notaire royal, son curateur; — à Joseph-Louis Gramond, négociant, *du Plan-de-la-Croix*, etc.

B. 396. (Cahiers.) — 84 feuillets, papier.

1738-1746. — Affirmations de voyages. — Comparutions au greffe faites par : Louis Gautier, et Louis Baudoin, négociants, d'Entraunes; — Henri Hermelin, prieur de la confrérie du Saint-Esprit, de Laverç; — Michel Calliera, sergent du régiment de Flandre, en qualité de mari de damoiselle Marguerite Honoré, de Méolans; — Honoré Mellian, *des Pautriers*, hameau de Jausiers; — M^e Joseph Andriol, maçon, « poursuivant procès avec Honoré Arnaud, son associé, contre messire Guieu, curé, pour être payés des travaux de construction et embellissements du clocher de la paroisse d'Allos »; — Joseph Jamon, négociant, de Trévoux (Dauphiné); — Jean-Ange Martel, notaire royal, du Lauzet; — messire Joseph Albrand, curé du Lauzet; — Jacques Laty, négociant, de Larche; — messire Jean-Baptiste Audiffred, prêtre, recteur des chapelles unies sous le titre de Saint-Sébastien et Saint-Roch, de *la Frèche*, et de Saint-Pierre, de *la Murette*; — messire Joseph Bourrillon, prêtre, d'Allos, etc.

B. 397. (Cahiers.) — 101 feuillets, papier.

1749-1760. — Affirmations de voyages. — Comparutions au greffe faites par : Marie-Élisabeth Teissier, de Jausiers; — Alexandre Charpenel, docteur médecin; du Chatelar; — Pierre Boffa et Antoine Saint-Bartholomée, maîtres maçons, de Lugano (Suisse); — messire Joseph Guieu, prêtre, bachelier en théologie et vicaire perpétuel d'Allos; — Jean-André Paul, voiturier, de Saint-André; — Antoine Honoré, receveur des fermes à Méolans; — Joseph Rivier, bourgeois, d'Embrun; — Constant Claret, négociant, d'Eysson, en Piémont. — Enregistrement au greffe : de la commission de préfet de la Vallée en la personne de M^e Victor Solier, avocat au parlement de Provence; — de la commission de garde-chasse « du canton de réserve accordé par le Roy à M. Félix-Honoré du Reynac, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roy au fort de Saint-Vincent et vallée de Barcelonnette », en faveur de Louis Jaume; — du testament de M^e Joseph Spitalier, avocat en la cour; — des lettres de provision de juge royal de la ville et vallée de Barcelonnette, en faveur de M^e Louis Teissier, avocat en la cour; — des lettres de provision « de procureur syndic de la Terre-Sainte accordées à Jean-Dominique Rebattu par F. Maurice Jullien, prêtre de la régulière observance de Saint-François, docteur en théologie, prédicateur provincial et commissaire général de la Terre-Sainte », etc.

B. 398. (Cahiers.) — 118 feuillets, papier.

1738-1749, août. — Présentations au greffe de la préfecture faites par : Jean-Baptiste Chaix, consul d'Allos, « lequel désavoue tout ce qui a été fait à son égard, pour n'avoir donné aucun ordre de poursuivre ni défendre le procès pendant entre Joseph Brémond et les consuls d'Allos »; — par André Martel, travailleur, du Lauzet, contre Jean-Louis Hermitte, seigneur d'Ubaye; — par messire Jean Maurin, curé de Revel, contre Jean Falque, curé de Bayons; — par Antoine Brunel, « sergent servant aux juridictions, lequel, en exécution de l'ordonnance de M. le préfet portant sa réhabilitation provisoire dans ses fonctions, a promis et s'est soumis de se représenter lorsqu'il y écherra »; — par Jean-Baptiste Jaubert, négociant à Molanès, « lequel a déclaré faire son habitation en cette ville, chez le sieur Bernard, maître perruquier, et dans sa maison, sise à la Grande-Rue »; — par Jean-Baptiste Spitalier, banquier, de Barcelonnette, « lequel s'est rendu pleige et caution judiciaire

au profit de Mathieu Pinoncély, changeur royal à Larche »; — par Jean Saurin, soldat du 1^{er} bataillon de la milice de Provence, « pour répondre au décret d'ajournement en personne que lui a fait signifier M. le procureur du Roy »; — par dame Catherine Teissier, « pour révoquer M^e Joseph Esmenjaud, son procureur »; — par Maire, Chaussegros et Monmeillant, cavaliers de la maréchaussée de la brigade de Digne, pour le dépôt « des effets à eux remis par M. d'Hermitte, lieutenant d'Invalides à Colmars, en conséquence de la traduction de Jean Pascal des prisons de Colmars à celles de la préfecture de Barcelonnette », etc.

B. 399. (Cahiers.) — 111 feuillets, papier.

1749, août à 1757. — Présentations au greffe de la préfecture : par Honoré Hugues, du hameau de Maurin, « lequel a déclaré consentir que les habitants de Combe-Bremond conduisent telle part qu'ils trouveront bon les sources » qui naissent dans ses propriétés; — par Marguerite Honorat, déclarant « que témérement elle a traité Antoine Valon, cabaretier, de voleur, et Rose Augier, sa femme, de *carogne* et de *p...* »; — par Marie Rolland, de Saint-Vincent, viguerie de Seyne, « requérant défaut contre Pierre-Jacques Pelletier, attendu que l'heure de onze est sonnée et resonnée »; — par messire Jérôme Chaix, curé de Blieux, « diocèse de Senez », contre damoiselle Marthe Pascalis, d'Allos; — par les procureurs de la confrérie de Saint-Éloi de Barcelonnette, qui constituent M^e Gariel pour leur procureur; — par M^e Joseph Imberty, notaire royal, « représentant une ordonnance de M. le préfet qui le rétablit dans ses fonctions », etc.

B. 400. (Cahiers.) — 118 feuillets, papier.

1760-1780. — Présentations au greffe de la préfecture : par M^e Antoine Maurin, procureur, se portant caution pour messire Jean-Dominique Autheman, prêtre, curé d'Entraunes; — par les hoirs de Jean-Baptiste Manuel, contre Jean-Antoine Bœuf, « lieutenant ayde-major dans le régiment de Nice »; — par Jean Carcenier, maître perruquier, se portant caution judiciaire pour damoiselle Amaudric, veuve du sieur Fruchier, bourgeois, de Colmars; — Jean Leotto-Lejeune, marchand, « lequel a déclaré être parti exprès à cheval de la ville de Lokeren, en Flandre, pour poursuivre le jugement du procès pendant en ce tribunal contre Jean-Baptiste Chabrand, marchand colporteur et roulant, du hameau du Vilar-d'Abas, en Fours »; — par Nicolas Spitalier, demandant « le montant de la consignation de 2,136 livres » faite à

son profit « rière le greffe » par dame Marie Haves, épouse du sieur Maurin, capitaine de cavalerie, résidant à Saint-Pons; — par Benonin Blanc, bourgeois, de Colmars, qui a demandé « acte de sa présence », etc.

B. 401. (Liasse.) — Cahiers, 249 feuillets et 28 pièces, papier.

1747-1784. — « Procès-verbal de visite et description de la terre de M^e Joseph Jaubert, avocat, appelée *le Clot-Seize* », dressé par Melchior Tournier, préfet général, et André Derbez, commis greffier, pour déterminer la largeur et le parcours, dans ladite terre, du fossé qui donne l'arrosage à damoiselle Louise de Besson. — Déclarations de défrichements : d'une terre de 10 « setterées », au quartier de *la Fère*, par Pierre Bourel, de Revel; — d'une terre de 60 septerées, au lieu dit *Grave-de-Sanières* (Jausiers); — d'une terre de 300 septerées dite *Clouet-Grand* (Jausiers); — de 15 septerées de gravier, dans le ruisseau de *Faucon*, etc. — Inventaires des pièces du greffe de la préfecture dressés : par M^e Couttolenc, greffier, en 1740; — par M^e Lions, greffier, en 1754; — par M^e Jean-Hyacinthe Berlie, greffier, en 1781. — Procédures civiles : par Jean Manuel, pour établir son droit de passage dans un pré de Joseph Lance situé au quartier des Sauniers; — par Honoré Imbert, pour un droit de passage à la montagne dite *Clouet-des-Muratières*; — par Esprit Martin, au sujet « de l'usage entre les particuliers possédant biens à la montagne de *Mirandol* (terroir de Saint-Paul) de faire pâturer les bestiaux dans les prés les uns des autres, après qu'ils en ont tiré le foin dans l'arrière-saison »; — par messire Joseph Rivier, licencié en droit, curé de Barcelonnette et official forain, contre les RR. PP. Dominicains pour les empêcher d'inhumer Antoine Tron « dans une partie de leur cloître dont ils se sont servis abusivement de cimetièr »; — par divers habitants du Lauzet, contre leur baille, qui avait refusé de convoquer le conseil de la communauté; — par Mathieu Laurent, prétendant avoir le droit de se servir des eaux qui descendent de la montagne de *Goudeissart* pour l'arrosage du domaine de *Peyrolier*, etc. — Procès-verbaux d'expertises, etc.

B. 402. (Liasse.) — Cahiers, 235 feuillets et 26 pièces, papier.

1747-1771. — Procédures criminelles : contre « Claude Ragué et Adam Leduc, soldats invalides de la garnison de Colmars, accusés de menaces d'incendie et de tirement d'un coup de fusil contre Jean-Jacques Michel, du lieu d'Allos »; — contre M^e Joseph Imberty, notaire royal, de Saint-Paul, accusé de faux; — contre

Joseph Bellon, bourgeois, de Meyronnes, accusé d'avoir diffamé par « une chanson abominable » messire André Devars, prêtre, vicaire de Meyronnes ; — contre Joseph Barthélemy, pour avoir « accablé de coups de poings et de pieds et trainé sur le pavé Antoine Laugier, du hameau des Clarions (Méolans) », etc.

B. 403. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1773-1774. — Procédures criminelles : contre Dominique Colomb, accusé de coups et blessures « avec effusion de sang » ; — contre Jean Richaud, accusé d'avoir traité Jacques Bellon, chirurgien, de Meyronnes, « de Jean passe tout outre, de voleur et d'huguenot » ; — contre Joseph Audiffred, pour tentative de viol ; — contre Jean-Joseph Richaud, sergent de justice, pour concussion et prévarications dans l'exercice de sa charge ; — par M^e Jean-Baptiste Fortoul, notaire, contre M^e Antoine Magnaudi, avocat en la cour, « parce qu'il l'a dénigré sur son état, lui a suborné ou séduit ses clients et lui en a soustrait plusieurs » ; — par Angélique Michel, contre Joseph Chaix, son mari, pour sévices et « injures atroces » ; — contre Rebattu et Pelissier, qui, profitant de l'absence de Pascal, maréchal à forge, avaient obligé ses filles « à ouvrir tous les appartements, garde-robes et coffres de la maison pour fouiller dans tous les coins et recoins d'icelle » ; — contre Marie Martely, accusée d'avoir volé du foin. — Informations et procès-verbaux au sujet des morts accidentelles : de Jean Martin, dont le cadavre a été trouvé dans le torrent *du Vilar* ; — de Sébastien Donadiou, « qui s'est précipité au lieu dit *Champ-du-Favet* », etc.

B. 404. (Liasse.) — Cahiers, 110 feuillets et 57 pièces, papier.

1755-1776, mai. — Procédures criminelles : contre les auteurs d'un vol avec effraction commis dans la maison curiale du prieur de Molanès ; — contre Joseph Colomb, pour avoir insulté un sergent de justice ; — contre Blanc, accusé de coups et blessures avec guet-apens et attaque nocturne ; — contre Cogordan, « pour enlèvement d'une convention privée » ; — contre Clariond, pour insultes à « la cour consulaire de Méolans et Revel, assemblée pour juger une contravention faite aux statuts municipaux par divers particuliers » ; — contre Jean-Baptiste Fortoul, notaire, et Jean Donadiou, avocat, s'accusant réciproquement de diffamation ; — contre divers : pour injures ; « coupes de bois et dégradations sur la montagne de *la Pourette* », au Lauzet ; vols de fruits, etc. — Procès-verbal sur la mort « funeste » d'Honoré Ricaud,

« lequel, gardant le troupeau de son père, est tombé d'un rocher », etc.

B. 405. (Liasse.) — Cahiers, 74 feuillets et 80 pièces, papier.

1776-1781. — Procédures criminelles : contre les auteurs de la mort de Charles Reynaud, tué d'un coup de pierre ; — contre Jean Esmieu et Jacques Chauvet, « défenseurs » des communautés de Revel et de Méolans, accusés d'abus de pouvoir et de concussion dans l'exercice de leurs charges ; — contre Madeleine Richaud, veuve Moutet, « accusée de donner à jouer à des jeux de hasard » ; — « contre les auteurs de la rébellion et enlèvement de Jean-Joseph Roux, décrété de prise de corps et saisi par les soldats de justice » comme coupable de vol avec effraction dans la maison de noble Dominique Capissuchi de Bollogne ; — contre Jean Augeri, pour s'être opposé « avec violences et voyes de fait à la saisie décrétée contre lui par le baille de Saint-Paul » ; — contre Grimaud, « sergent invalide », pour avoir blessé mortellement, dans une querelle, Joseph Vital, cabaretier ; — contre divers : pour vols ; dévastation et coupes de bois, etc. — Informations et procès-verbaux : sur la mort de Marguerite Jaubert, « entraînée par la rivière d'Ubaye » ; — sur la mort de Benoit Leautaud, « emporté par une coulée de neige », etc.

JUDICATURE DE BARCELONNETTE.

B. 406. (Liasse.) — 5 parchemins et 28 pièces, papier.

1750-1784. — Comparant et ordonnance de prestation de serment et d'installation de M. Jean-Jacques Spitalier comme juge de la vallée de Barcelonnette (1762) : Nous, Constant de Beynes, préfet..., nous sommes rendu du présent palais de la préfecture dans l'église paroissiale de cette ville, en compagnie de MM. les consuls, d'un défenseur et de M^e Manuel, greffier de la communauté, et dudit M^e Spitalier, où étant arrivés et placés, ce dernier a harangué le public, suivant l'usage... après quoi, nous avons installé ledit M^e Spitalier. » — Arrêt du parlement de Provence portant provision de la charge de juge royal de la Vallée pour M^e Antoine Cayre, avocat à la cour (1777). — Délibérations du conseil général de la Vallée portant élection de M^e Jean-Joseph Pascalis, avocat en la cour, résidant à Faucon, « pour juge de la Vallée pendant un an à commencer le 25 mai de l'année prochaine (1779) et jusqu'à ce que celluy que la Vallée nommera après luy en ladite judicature ait été installé » ; — extrait des registres du greffe consulaire de Barce-

lonnette contenant présentation par ledit M^e Pascalis aux consuls de cette communauté de M^e Jacques Caire, notaire et procureur, comme caution « pour l'exercice de sa judicature », et acceptation des consuls « intervenants au nom de la Vallée ». — Arrêts du parlement de Provence portant provision de la charge de juge de la Vallée : pour M^e Jean-Baptiste Arnaud, de Méolans, avocat en la cour (1780); — pour M^e Antoine Cogordan, notaire à Saint-Paul (1782). — Supplique de M^e Antoine Magnaudy au parlement d'Aix à l'effet d'obtenir la permission « d'exercer la judicature pendant une année (1784), attendu qu'en conformité de la déclaration du Roy de 1716, qui maintient les communautés de la vallée de Barcelonnette, celles d'Allos et du Lauzet exceptées, dans le droit d'élire leur juge ordinaire, ces communautés, s'étant assemblées le 23 juin, jour marqué à cet effet, lui ont donné leurs suffrages par la voix de leurs députés et que, de plus, le suppliant a pour luy le vœu de son ordre, qui a été convoqué selon l'usage pour délibérer le sujet qui doit être présenté à la Vallée pour juge ». — Comparants et ordonnances de prestations de serment : pour M^e Antoine Matheron, notaire et procureur, « lequel a arrenté le greffe civil et criminel de la judicature de cette ville de M^e Jean-Jacques Richaud, notaire, procureur fondé de M. le comte de Madruse »; — pour M^e Nicolas Fortolis, notaire royal, commis greffier de M^e Pierre Aubert, notaire royal et greffier en chef. — Procès-verbaux : par M^e Magnaudy, juge, contre M^e Jean-César Besson, conseiller, avocat du Roy, « au sujet de ce que ce dernier avait fait les fonctions de juge et tenu l'audience de la judicature »; — contre M^e Jean Pautrier, juge royal, par M^e Besson, avocat du Roy, sur ce que, « lui étant séant à l'auditoire de justice, et M^e Pautrier passant à un pas n'aurait point daigné le saluer, ce qui est indécent..., et aux observations de M^e Besson aurait répondu d'un ton injurieux : Taisez-vous ! Et aurait dit à Arnaud, sergent de service : Fermez la porte et appelez d'autres sergents ! Ce qui a fait croire que M^e Pautrier allait le faire arrêter et a scandalisé tous les assistants », etc.

B. 407. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1747-1748. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Laurent et Besson, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : (1747) pour Jean-Hyacinthe Maurin, receveur des fermes et gabelles du Domaine à Seyne; — pour damoiselle Marguerite Rouy, veuve de Mathieu Trouche, de Chaudon (terroir de Revel), contre Jean Trouche, son fils : ledit Trouche est

condamné « à payer à la demanderesse 500 livres procédant de la moitié de sa constitution dotale »; — (1748) pour messire Joseph Philippe, curé du Laverq, contre les procureurs de la chapelle de Saint-Joseph des Clarions; — pour « les économes et administrateurs des biens et revenus de la confrérie du Saint-Esprit » de Barcelonnette; — pour Jacques Laugier, consul de la communauté de Jausiers; — pour M^e Joseph Jaubert, avocat à la cour; — pour M^e Pierre Michel, « entrepreneur des digues du Pont-d'Ubaye », contre M. Mathieu Pascalis, docteur médecin; — contre Pierre Trouche, bourgeois, de Méolans, héritier testamentaire de messire Trouche, vivant curé dudit lieu; — pour M^e André Fortoul, notaire aux Davids, hameau de Jausiers; — pour M^e Paul Amat, notaire royal, de Saint-Paul; — pour Mathieu Pinoncély, « changeur royal, du lieu de Larche »; — pour messire Pierre Maurel, vicaire perpétuel de la paroisse de Faucon; — pour messire Jean-Baptiste Gilly, prêtre et secondaire de la paroisse des Thuiles; — pour messire Jean-Baptiste Audiffred, prêtre, de Jausiers. — Cause criminelle pour M^e Pierre Laurent, notaire royal, de Larche, demandant « cassation d'un acte frauduleux passé contre son père », etc.

B. 408. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1752, août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M. l'abbé Jean-Baptiste Fabre, juge de la Vallée; — Causes civiles : pour messire Jean-Jacques Aubert, curé d'Espinasses, en Dauphiné; — pour dame Jeanne Michel, veuve de Claude Lempereur, marchande, de Bruxelles, en Brabant; — pour messire Antonin de Vars, clerc tonsuré, fils et héritier de M^e Barthélemy de Vars, docteur médecin, de Barcelonnette; — pour les procureurs de la chapelle de Saint-Barthélemy à Méolans; — pour les procureurs de la chapelle Saint-Sixte érigée au lieu de Clucheireng; — pour messire Jean-Baptiste Rivier, prêtre, docteur en droit, curé de Jausiers, contre le sieur Pierre Caire, de la Chalanette, hameau de Jausiers.... « ledit Caire est condamné à payer à messire Rivier, pour les frais d'inhumation de Jean Caire, son père, savoir : 15 livres pour 25 messes; 6 livres 2 sols pour l'inhumation du cadavre, la messe de *Requiem* et la neuvaine, et à lui donner les 12 cierges qui furent portés le jour de l'enterrement par les pauvres »; — pour messire Jean-Pierre Turrel, docteur en médecine, de Seyne; — pour dame Françoise Rivier de Beaumont, de Saint-Paul-les-Durance, contre le sieur Paul Signoret, « garçon chirurgien », etc.

B. 409. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1752, 15 septembre au 31 octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M. l'abbé Jean-Baptiste Fabre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Norbert Olliva, marchand, de la ville d'Anvers (Brabant), contre Barthélemy Mercheyer, « négociant colporteur », du Villar-d'Abas, en Fours; — pour M^e Martin Marc, avocat en la cour; — pour Joseph Jamon, négociant, de Crevoux (Dauphiné); — pour Honoré Bassignol, « consul actuel » de la ville de Seyne; — pour messire Jean-Louis Colomby, prêtre desservant, et messire André Bramany, prieur et curé de Saint-Paul, contre les consuls et communauté dudit lieu; — pour Antoine Tron, ménager, du Duc (Méolans), contre Jacques Rainaud, au sujet « d'une espèce de muraille sans fondement solide que le deffendeur a établi sur la borne de séparation de la terre du demandeur appelée *les Autarets* », etc. — Publication de la répudiation de l'héritage de Barthélemy Balp par Jean Ricaud, du Villaret-de-Molanès.

B. 410. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1752, novembre à **1753**, avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M. l'abbé Jean-Baptiste Fabre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : (1752) pour M^e Pierre Honorat, « gradué de médecine à la faculté de Montpellier », contre M^e Jean-Baptiste Honorat, notaire et procureur à Méolans, son frère; — pour M^e Joseph d'Amicis, notaire royal, d'Entraunes; — pour Antoine Gallo, marchand, de Coni; — pour Martin Buffe, du hameau de Laupillon, contre Pierre Batte; — pour Paul Pautrier, banquier, de Lyon, contre Jean Brez, aubergiste, de Jausiers; — pour messire Jean-Baptiste Gilly, prêtre et vicaire de Turriers; — (1753) pour Jean-Pierre de Miquelis, « maître fabriquant en soye », demeurant à Lyon, et Jean Pautrier, négociant, de Lans (Jausiers), comme mari et maître de la dot et droits de Marie-Madeleine de Miquelis, contre les hoirs pupilles d'Honoré Bovis; — pour les sieurs François Roux père et fils, négociants, etc.

B. 411. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1756, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Laurent, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Joseph Beraud, docteur en médecine et Louis Pautrier, maître chirurgien et apothicaire, contre Pierre Fabre, « éguiseur », de Barcelonnette; — pour messire Louis Pascalis,

grand vicaire et official général de Mgr l'archevêque d'Embrun, contre la communauté de Meyronnes; — pour M^e Louis-Jacques du Vallon, « conseiller et avocat du Roi en titre à la préfecture de Barcelonnette », contre Rose Manuel, etc.

B. 412. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1756, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Laurent, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour « damoiselle Amat, femme libre en ses actions de Pierre Robert », négociant, de Larche, contre Joseph Mercheyer, au sujet du partage de diverses terres situées à Saint-Paul, appelées : *la Traverse, la Fonfrète, Pra-Lionce*, etc.; — pour M^e Balthazard Arnaud, prêtre, de Seyne, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Barcelonnette; — pour messire Pierre Manuel, prêtre, de Faucon, contre le sieur Jean Gastinel, « changeur pour Sa Majesté » à Barcelonnette; — pour Jean-Joseph Lamy, contrôleur des fermes et gabelles du Roi à Barcelonnette; — pour les procureurs de la confrérie de Saint-Éloy de Barcelonnette; — pour messire Gaspard du Moussel, prêtre et chanoine prébendé de l'église métropolitaine d'Embrun, etc.

B. 413. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1756, août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Laurent, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Antoine Rainaud, trésorier de la communauté de Méolans; — pour Honoré Gaudemar, contre Marguerite Manuel et Esprit Olivier, son mary, au sujet du remboursement de toutes les avances faites par le demandeur à l'occasion de son projet de mariage avec ladite Manuel : « insinuation du contrat de mariage, publication des bans, achat de nipes en drap, toiles, dentelles, rubans », etc.; — pour M^e Joseph Roux, « baile » de la communauté de Revel; — pour messire Étienne Honoré, prieur, curé de Méolans, demandeur « de 275 livres pour le premier semestre de l'arrentement de ses droits de dime et logement annuel », contre les consuls de la communauté dudit lieu, etc.

B. 414. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1756, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Laurent, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Daniel Gaudissard, docteur en médecine, de Gueinier, terroir de Jausiers; — pour Antoine Faucherie, de Certamusat, contre Jean

Jean, au sujet d'un droit de passage avec mulets dans le pré dit de *Saint-Jean*; — pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal et procureur; — pour damoiselle Anne Sicard, veuve et héritière du sieur Jean Jauffred; — pour Antoine Chabrier, boucher, de Barcelonnette; — pour Boniface Millon, maître serrurier; — pour messire Antoine Robert, prêtre et secondaire de Larche; — pour Nicolas Ripert, bourgeois des Sanières, etc.

B. 415. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1757, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Laurent, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Joseph Jaubert, avocat en la cour, contre M^e Jean-Baptiste Fabre, prêtre et avocat en la cour, en qualité de tuteur des hoirs de damoiselle Suzanne de Bologne; — pour messire Jean-Honoré Teissier, prêtre bénéficiaire; — pour l'avocat du Roy, contre M^e Hyacinthe Couttolenq, greffier de la judicature, « aux fins que l'argent provenant de la vente des marchandises de Jean-Jauffred, négociant, déposé rière le greffe, soit remis au sieur Jean Gastinel, changeur royal, attendu qu'il est en péril chez ledit greffier puisque sa propre épouse a fait prendre une information contre lui vis-à-vis ses dissipations et sa décadence totale »; — pour M^e Antoine Maurin, notaire et procureur aux juridictions de cette Vallée, contre les héritiers de Jean Gilly de Saint-Barthélemy (Méolans), au sujet de la vérification d'un billet de 300 livres souscrit au profit de M^e Sébastien Maurin, père du demandeur, etc.

B. 416. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1757, mars-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Laurent, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Joseph Valençan, notaire, du Châtelard; — pour les sieurs recteurs « de l'hôpital royal » de Barcelonnette, au sujet d'un legs de 399 livres fait à l'établissement par Catherine Jaubert; — pour Pierre Audiffred, consul du quartier de Lans, en qualité « d'économiste des rentes de l'école dudit quartier »; — pour Louis Second, marchand tailleur, de Correns (Provence), contre Jean Albert, de Meyronnes; — pour Joseph Tyran, « cardeur à soye, résidant au Planet-de-Jausiers »; — pour Jean-Louis Merle, marchand, de Turin; — pour Marie Faudon, épouse de Jean-Baptiste Bérard, cordonnier, contre les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Paul, en qualité d'exécuteurs testamentaires d'Anne Raynaud, veuve Mercadier; — pour messire Jean-Baptiste Martély, prêtre bénéficiaire, de Méolans.

B. 417. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1757, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e François Lyons, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Faure, boulanger, de Briançon; — pour le recteur de la chapellenie de N.-D. de Consolation, Saint-Jacques et Saint-Claude, érigée à Meyronnes, contre la communauté dudit lieu; — pour messire Hyacinthe, prêtre chapelain de la paroisse de Faucon, docteur en théologie; — pour M^e Laurens Abélis, maître chirurgien, de Saint-Paul; — pour M. Pierre-Louis-Charles de Broulhony, « seigneur en partie de Fabrègues et de Tourtour et en totalité de Montferrat, président, trésorier général de France en la Généralité de ce pays de Provence, en qualité de mari et maître de la dot et droits de dame Élizabelh Le Brun, dame de Montferrat »; — pour sieur François de Vars, trésorier de la communauté de Saint-Paul; — pour Joseph Roland, sergent-major dans le régiment de milice de Provence, et damoiselle Marie-Dominique Honoré, sa femme, du Lauzet, etc. — Publication de la répudiation de l'héritage de Jean-Pierre Bourel, serrurier, de Barcelonnette, par Rose Trouche, sa veuve.

B. 418. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1757, avril-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e François Lyons, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e François Bernard, notaire royal, de Saint-André, et ses filles : Françoise, épouse du sieur Pierre Lyons, Anne, épouse de M^e François Muraire, avocat en la cour, de la ville de Castellane, et Agathe, épouse du sieur Reverdit, marchand, de Bargemon (Provence); — pour M^e Damien Doneaud, docteur en médecine et receveur des fermes et gabelles du Roi au bureau de Barcelonnette; — pour Jean-Pierre Roux, cavalier au régiment de Saint-Jal, compagnie du sieur de Vallon; — pour « la généralité des habitants du Châtelard », contre Jean Charpenel, trésorier de ladite communauté; — pour messire Jean-Dominique Otteman, prieur d'Entraunes; — pour messire Jean-Baptiste-Balthazar Durandy, chanoine en la métropole d'Embrun; — pour Jean-Hyacinthe Maurin, receveur des fermes et gabelles du Roy en la ville de Seyne; — pour les héritiers de François Eicard, receveur du grenier à sel de Barcelonnette, contre Balthazard Saint-Martin, maître de poste de Barcelonnette, etc.

B. 419. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1757, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e François Lyons, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jourdan Galet, négociant, de Seil (Piémont) ; — pour M^e Joseph-Jean Fabry, insinuateur et receveur à Saint-Étienne, comté de Nice ; — pour le sieur Carles, maître boulanger, de la ville d'Aix ; — pour Joseph Bellon, bourgeois, de Meyronnes, contre André Richaud, au sujet du droit de dépaissance dans le lieu dit *les Hayes* ; — pour Antoine Bayle, négociant, de Seyne, etc. — Comparant par M^e Jean Besson, conseiller et avocat du Roy, à l'effet d'obtenir que M^e Lyons, juge, « s'abstienne de la connaissance de la cause que ledit Besson a par-devant la judicature », contre Manuel, ancien greffier, et Dominique Pascalis, commissaire des guerres, « à cause de la parenté du juge avec ce dernier ».

B. 420. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1758, janvier-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e François Lyons, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre-Jacques Ripert, avocat en la cour ; — pour Sébastien Maurin, maître cordonnier, contre Marguerite Maurin, veuve de Pierre Tiran, notaire royal ; — pour Jean-Pierre Pautrier, bourgeois, tuteur des hoirs de François Martely, au sujet du partage de la terre dénommée *le Fourrest-des-Lèbres* ; — pour Joseph Jullien, marchand, contre les consuls et communauté de Barcelonnette, au sujet « de la non-jouissance et privation du fumier de la montagne pastorale de *Terres-Pleines*, dont la délivrance avait été faite au demandeur en 1757 » ; — pour messire Jean-François Pascalis, prêtre, et Pierre-Antoine Pascalis, maître apothicaire, son frère, contre messire Jean-Philippe Pascalis, prêtre, chanoine du chapitre de Senez ; — pour dame Louise de Besson, veuve de M^e Jean Laugier, avocat en la cour. — Cause criminelle pour Joseph Chalvet, aubergiste, de Méolans, contre Joseph Lance et damoiselle Levesi, mariés, accusés « d'avoir nommément traité ledit Chalvet de voleur, de coquin accoutumé à ne vivre que de coquinerie ».

B. 421. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1758, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e François Lyons et M^e Pierre-Jacques Ripert, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Augustin Abert, voiturier, de Brignoles, contre

les consuls de Revel ; — pour Louis Albran, en qualité d'héritier de messire Joseph Albran, curé du Lauzet, son frère ; — contre M. Honoré-Félix de Regnac, commandant pour S. M. au fort de Saint-Vincent et en cette Vallée ; — pour dame Suzanne Jacques, veuve de M^e François Magnaudy, conseiller et avocat du Roi en la préfecture de Barcelonnette ; — pour Charles Maurel, receveur des fermes du Roi au bureau de Jausiers et trésorier de la confrérie des pénitents dudit lieu ; — pour « la mère économe » et trésorière des sœurs du tiers ordre de Saint-Dominique de Barcelonnette, assistée et autorisée du R. P. Joseph Couttolenc, prieur du couvent des Dominicains de ladite ville, leur directeur, etc.

B. 422. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1758, juillet-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Constant Claret, négociant ; — pour M^e Paul Amat, notaire royal, et François Richaud, bourgeois, « ex-consuls » de Saint-Paul, contre les habitants du quartier de Fouillouse ; — pour Pierre Comte, tanneur, de Barcelonnette, contre Joseph Esmenjaud, boucher ; — pour Jacques et Pierre Manuel, contre Pierre Arnaud, au sujet de la possession d'un bois situé au lieu dit *l'Aube-en-Chabrier* ; — pour Marc-Antoine Caire, négociant, contre Pierre-Antoine Pautrier, cordonnier, au sujet des dommages causés par les « bêtes d'avérages » dudit Pautrier dans les prés et pâturages dits *les Meyres* et *les Fraches*, etc. — Répudiation de l'héritage de Jean Teissier par ses divers héritiers naturels.

B. 423. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1758, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour « les marguilliers des Ames du purgatoire », de Saint-Paul, contre Laurens Signoret, débiteur, « d'un capital de 780 livres Roy » ; — pour Paul Vinay, négociant ; — pour M^e Joseph Rivier, notaire royal et procureur de Saint-Paul, contre François Bellon, de Maurin, au sujet de coupes de bois dans le lieu dit *Mary* ; — pour M^e Antoine Matheron, notaire royal, de Barcelonnette, etc.

B. 424. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1758, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Joseph, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Coste,

ménager; — pour Prosper Panatier, marchand, de Troyes, en Champagne; — pour Jean-André Clapason, maître maçon de la vallée d'Aoste; — pour messire Antoine Balp, prêtre, de Bayons; — pour Jean Gandourf, voiturier, de Jausiers; — pour divers ménagers des quartiers des Sanières, des Davids, du Plan-la-Croix et du Bourget, au sujet de leurs droits d'arrosage par le canal « dérivant de l'Ubaye au pont de Gueinier (Jausiers) »; — pour messire Jean Doneaud, curé de la paroisse d'Uvernet et Molanès, contre ses paroissiens, au sujet de la rétribution des messes; — pour François Canton, négociant; — pour les procureurs de la confrérie de Saint-Joseph à Barcelonnette; — pour Joseph Raphaël, aubergiste, de Barcelonnette; — pour « les habitants et possédants biens au département de Miraval », contre les quartiers de l'Adroit-de-Faucon et de l'Adroit-de-Saint-Pons, etc.

B. 425. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1759, janvier-7 février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Louis de Roux de Bellaffaire, « conseiller clerc au parlement de Grenoble », prieur de Faucon; — pour les procureurs de la chapelle Saint-Sébastien et Saint-Roch érigée au hameau de l'Hubac-de-Jausiers; — pour Antoine Couttolenc, hôte, contre le sieur Victor Bertrand, « maître de musique et d'école », résidant à Barcelonnette; — pour Jacques-Hyacinthe Jaubert, de Gap, seigneur de Beaujeu, avocat en la cour du parlement de Grenoble, etc.

B. 426. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1759, 9 février-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Rougon, négociant à Brignoles; — pour Elizabeth Esmieu, des Bonabeaux (Méolans); — pour damoiselle Anne Bouchard, veuve d'Étienne Magnaudy, bourgeois, de Barcelonnette; — pour Charles Estrayer, « fils émancipé de Louis et cofermier solidaire du domaine de Saint-Pons », etc. — Cause criminelle contre M^e Paul Reynaud, médecin, accusé « d'injures atroces » par Jacques Martin, son valet; — Répudiation de l'héritage de Jacques Gilly par ses enfants.

B. 427. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1759, avril-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert et M^e Louis

Teissier, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Gallier, « capitaine général des fermes du Roi au département de la ville de Barcelonnette », contre Jean-François Gilly, maître cordonnier, de Méolans; — pour messire Jean-Honoré Teissier, prêtre bénéficiaire, de Jausiers, contre divers habitants du quartier de l'Hubac, au sujet du dommage causé par le passage des troupeaux dans sa terre dite *le Clotet*; — pour Regnauld Lalobe, marchand à Troyes, en Champagne; — pour Jacques Crêpe, travailleur, de la ville de Baux; — pour Jean Meiran, négociant, du Plan-de-Saint-Ours; — pour Jean Allègre, aubergiste, de la ville d'Aix, etc.

B. 428. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1759, juillet-9 août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Teissier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Martin Buffe, contre Jacques Buffe, au sujet d'un droit de passage dans un bois dit *las Touisses*; — pour les habitants et les principaux taillables du hameau de la Conche, contre Antoine Fabre, au sujet du canal d'arrosage des terres dudit hameau appelé *Bealnou*; — pour messire Chaurand, prêtre et vicaire de Fours; — pour Hyacinthe Manuel, « marchand salleur », de Marseille; — pour Marguerite Jauffred, femme de Jean Chabrand, au sujet du droit de passage sur la terre dénommée *Auberty*; — pour Jean-Louis Mathaudy, du lieu de la Roche (comté de Nice), contre Jean-Jacques Cottolenq, lieutenant du premier chirurgien du Roi; — pour Boniface Gautier, maître tailleur; — pour Antoine Spitalier, « agent des pénitents blancs de Meyrannes », etc.

B. 429. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1759, 17 août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Teissier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour divers habitants de Tournoux, au sujet du droit de passage au lieu dit *Mas-des-Auches*; — pour « messire de Carret de Balestrein, comte de Madrusse »; — pour la communauté du Châtelar, contre messire de Calignon, chanoine prébendé de la métropole d'Embrun; — pour Jean Ollivier, « fabriquant d'étoffe et cabaretier », de Barcelonnette; — pour M^e Antoine Cayre, « patron de la chapelle de Saint-Charles et de Saint-François érigée en la paroisse de Barcelonnette »; — pour les héritiers de messire Jean-Baptiste Fabre, « vivant très-digne prêtre et avocat en la cour », etc.

B. 430. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1759, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Teissier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Durand-Arnaud, bourgeois, de Seyne; — pour M^e Jean Gérard, négociant, de la ville d'Arles, contre Antoine Arvel, chapelier, de Barcelonnette; — pour M. Charles de Boussicaud, écuyer, d'Arles, et Germain Lantelme, « baile berger », contre Benoit Léotaud, baile berger, résidant aux Agneliers; — pour M^e Jean André, notaire et procureur aux juridictions de Barcelonnette, et les consuls de Jausiers, comme recteurs de l'hôpital dudit lieu; — pour Marguerite Chabrier, veuve de Joseph Lambert, de Largentière (Piémont); — pour Thérèse Graille, tailleuse; — pour messire Louis Ranguis, prêtre, de Champanastais (le Lauzet), contre les syndics et habitants de Saint-Barthélemy, etc. — Répudiation de l'héritage de Marie Faucheriq par Marguerite Berard, sa fille.

B. 431. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1760, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par Louis Teissier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour François Pelat, « garçon bâtier »; — pour damoiselle Catherine Langier, veuve de Jacques Lyons, marchand, contre Élisabeth, épouse de Pierre Charpenel, et Anne, épouse de Pierre Barralier, ses sœurs; — pour Pierre-Jacques Derbès, bourgeois, de Barcelonnette; — pour messire Jean-Jacques Aubert, docteur en droit, prieur et curé d'Espinasses, recteur de la chapellenie Saint-Roch et Saint-Sébastien érigée dans la paroisse de Jausiers; — pour Jean-Baptiste Jaubert, du hameau des Jauberts, contre Jean-Antoine Martel, du hameau de Clot-Meyran, au sujet des « tenants et limitrophes des preys dénommés *le Velonel, le Louvon, la Barre et le Grangenon*, situés au quartier de *Gemète*; — pour damoiselle Isabeau Ébrard; — pour M^e Charles Manuel, notaire royal et greffier de la cour consulaire de Barcelonnette, etc.

B. 432. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1760, avril-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Teissier et M^e Antoine Magnaudy, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Marie Matheron, femme d'Étienne Pascalis, cardeur à laine; — pour Alexandre Maquel, négociant, d'Embrun; — pour Richard, « maître horloger », d'Aix; — pour Geneviève Derbez, femme de Joseph

Garnier, soldat de la marine au département de Toulon; — pour M^e Jean-Jacques Reynier, notaire royal et procureur au Lauzet; — pour Paul Juramy, de Saint-Pons, viguerie de Seyne; — pour Suzanne Tolonie, femme de Jean Isoard, négociant, de Saint-Ours; — pour Joseph Joffroy, négociant, de Fours; — pour dame Élisabeth Remusat, veuve de M^e Antoine Maurin, notaire royal; — pour Jean Ébrard, contre Marguerite, sa fille, au sujet du partage de diverses terres situées à la Condamine dites : *les Couestes, le Pra, les Broses, la Raume*, etc.

B. 433. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1760, juillet-8 août. — « Étiquettes » des audiences tenues par Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Andriol, maître maçon, contre M^e Pierre-Antoine Barthélemy, maître maçon; — pour André Bremond, tailleur d'habits à Larche; — pour messire Jean-Antoine Gilly, prieur, curé du Châtelar, contre la communauté, au sujet des droits de dîme sur tous les grains : « bled, seigle, orge, avoine, marsailles et autres et du droit de vingtain sur les agneaux »; — pour les procureurs et marguilliers de la paroisse de Saint-Pons, au sujet d'un legs de 4,500 livres fait aux pauvres de la paroisse par Jean Pons, acte reçu par M^e Polle, notaire à Chambly (Ile-de-France), etc.

B. 434. (Liasse.) — 760 pièces, papier.

1760, 13 août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Antoine Bœuf, « lieutenant aide major au régiment de Nice »; — pour Pascal Ricaud, « baile berger », d'Istres (Provence); — pour messire Jacques Honoré, prêtre et curé de Bellaffaire; — pour « la fabrique des âmes du Purgatoire », de Fours; — pour messire Joseph Allemand, prêtre et curé du Laverq (Méolans), etc.

B. 435. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1760, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour le sieur Millet, marchand, de Turin, contre Antoine Bellon, du hameau des Girards-en-Fours, au sujet d'une créance de 406 livres, monnaie de Piémont, « à raison de 22 sols de France l'une »; — pour Jean-Jacques Antiqu, bourgeois, de Jausiers; — pour Étienne Andreis, de Saint-Étienne (comté de Nice), au sujet de l'échange

d'une mule, poil noir, contre 22 moutons et 2 brebis fait avec messire Lyons, curé d'Enchastrayes; — pour Jean Bouvet, voiturier, du hameau de la Fournière; — pour François Pellissier, « maître tailleur de pierres de moulin »; — pour M^e François Lyons, notaire royal et procureur; — pour M^e François Jaubert, avocat à la cour, contre Joseph Mercheyer, du Villar-d'Abas, au sujet d'une rente de 10 fromages due au demandeur pour la ferme du pâturage dit *Paluet*, terroir de Morjuan; — pour Honoré Génésy, du Mélézen, hameau de Saint-Paul, au sujet d'un droit de passage au lieu dit *la Chaulette*, etc.

B. 436. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1760, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Hyacinthe Davin, tisserand; — pour Pierre-Jacques Fabre, maître apothicaire, à Barcelonnette; — pour André Bagnis, maître apothicaire, de Vinay (Piémont); — pour noble Dominique de Capissuchi de Bollogne contre damoiselle Marthe de Bollogne, veuve de Charles Derbez, maître chirurgien; — pour les sieurs Droume et Rignon, marchands à Turin; — pour messire Jean Jaubert, curé « de Sainte-Marie-Monteimont », diocèse de Grenoble, etc. — Comparant présenté par Jean-Hyacinthe Maurin, receveur des fermes et gabelles du Roi à Seyne, pour obliger M^e Pierre-Jacques Maurin, notaire et procureur à Barcelonnette, « à prêter serment, par-devant le juge royal, de ne pas s'être approprié les 100 louis d'or que leur père tenait dans une cache ».

B. 437. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1761, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Louis-Jacques du Vallon, avocat du Roi, contre Jean Spitalier, sergent de justice à Meyronnes; — pour damoiselle Madeleine Calignon, veuve du sieur Faure, marchand, d'Embrun; — pour les hoirs de Jean Lyons, docteur médecin, contre Jean-Pierre Cornille, du hameau de Pra-Soubeiran; — pour Blanche Augier, veuve et héritière d'Hyacinthe Manuel contre les hoirs d'Antoine Manuel, « bridier », de Barcelonnette; — pour Esprit Grouès, du hameau de Fouillouse; — pour Joseph Donadieu, muletier, contre Honoré Bouvet, du hameau de la Pare; — pour Sébastienne Doneaud contre Jean Doneaud, son oncle, au sujet de la possession d'une maison, à Larche, quartier du Fort, « d'un hort, au *Clausset*, et de trois esminées de terre, au *Pontafre* », etc.

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 438. (Liasse.) — 255 pièces, papier.

1761, mars-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy et Antoine Maurin, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour les syndics et paroissiens de Saint-Paul contre M^e Paul Raynaud, docteur médecin et entrepreneur « de la maison presbytériale dudit lieu », au sujet de la réception des travaux; — pour l'agent de la confrérie des pénitents blancs de Meyronnes, au sujet d'un legs de 360 livres fait à ladite « compagnie » par Sébastien Jacques; — pour M^e Joseph Jaubert, « l'ainé », avocat en la cour, contre Anne-Marie Laurent et M^e Jean Pautrier, avocat, au sujet de la possession d'une terre au quartier de Larra, lieu dit *Saint-Bernard*; — pour Jean Martel contre le R. P. économe du couvent des Trinitaires de Faucon, au sujet « des réparations à faire au rif du *Chastellaret* »; — pour M. Félix-Honoré de Vignal, écuyer, « commandant au fort de Saint-Vincent », en qualité de mari de dame Marie-Jeanne de Launay; — pour Nicolas Galier, « receveur des traites et droits sur les cuirs à la ville de Grasse », etc.

B. 439. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1761, juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Jean-Jacques Rivier, d'Embrun, avocat au parlement de Grenoble; — pour M^e Urbain Rouit, notaire royal, des Orres (Dauphiné); — pour M^e Moton de Fesole, marchand, de Lille (Flandre); — pour Pierre Maurel, cabaretier, « curateur des biens en discussion de M^e Martin Marc, avocat en la cour »; — pour les procureurs de la chapelle de Saint-Sébastien, au hameau de l'Aupillon, contre les hoirs de Louis Bellon, au sujet d'une créance de 340 livres; — pour Jean Brès, consul de Jausiers; — pour messire Jean-Pierre Manuel, « chapelain au hameau de Maison-Méane », etc.

B. 440. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1761, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Paul-Antoine Fortolis, notaire royal et procureur; — pour M^e Jean-Baptiste Chalvet, notaire royal, des Méans (Revel), contre Joseph Bourel, du hameau des Prats, au sujet des coupes de bois taillis faites au lieu dit *la Bescée*; — pour la communauté de Saint-Paul contre Jean Girard, accusé de défrichement et d'usurpation de biens communaux. etc. —

Répudiation par Marie-Élisabeth Richaud de l'héritage de Charles Richaud, son aïeul paternel.

B. 441. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1761, août-11 septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour François Touche, Perruquier à Lisbonne (Portugal); — pour les hoirs de Jean-Louis Pautrier, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Barcelonnette; — pour Dominique Taix, maître charpentier, de la Bâtie-Neuve (Dauphiné); — pour Jean-Baptiste Latty, marchand, de Demonte; — pour Noé Manuel, bourgeois de Faucon, contre damoiselle Garnier, fille de M^e Louis Garnier, notaire, de Sérennes, etc.

B. 442. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1761, 17 septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Louis Peire, maître charpentier, de Chorges (Dauphiné); — pour Jean Leautaud contre Jean-Baptiste Chabrand, du vallon de Fours, au sujet des dommages causés au demandeur dans le bois dit *Champases* « par la chute de plusieurs arbres mélèzes de haute futaye », etc.

B. 443. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1761, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jacques Proal, de Bouzoulières, au sujet d'un droit de passage au quartier des Granges, lieu dit *Terres-de-Goin*; — pour messire Cornille, prêtre doctrinaire du collège de Saint-Maurice de Barcelonnette; — pour Paul Tropino, cabaretier, de Vinay (Piémont); — pour messire Laurent Hermelin, prêtre, de Barcelonnette; — pour Sébastien Raynaud, au sujet d'un droit de passage, « avec bœufs attelés traînant des arbres de haute futaye, dans le pred dénommé *la Sesterée*, au quartier de Molanès »; — pour messire Jean Grouès, prêtre chapelain au hameau du Mélézen, etc.

B. 444. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1762, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Roberty, « receveur des fermes du Roy au bureau établi à Larche »; — pour Antoine Cogordan, collecteur des tailles du hameau de Mélézen, contre Honoré Cogordan, consul de Saint-

Paul; — pour M^e Antoine Grassy, notaire et procureur, agent de M. le marquis de Carail; — pour Jacques Cressy, trésorier de Larche; — pour Jean-Baptiste Saurin, de Thorame-Haute, etc.

B. 445. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1762, mars-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Val, maître maçon; — pour Jacques Pascalis-Lachaup, garde d'artillerie au fort de Saint-Vincent; — pour Jacques Ricaud, « demandeur en entérinement des lettres royales de rescision de l'acte de vente d'une maison sise à Barcelonnette à lui consenti par Antoine Arnaud, au prix de 2,723 livres »; — pour les sieurs recteurs et administrateurs des biens délaissés aux pauvres par M^e Pierre Maurin, changeur royal, de Barcelonnette; — pour Claude Bourel, marchand, résidant à Paris; — pour Joseph Durand, bourgeois, de Seyne; — pour Joseph Michel, du Villar-d'Allos; — pour Pierre Chauvet, colporteur; — pour Jean-Baptiste Pons, négociant, du hameau de Grimaudès; — pour Jean-Louis Bovis, chirurgien, de Meyronnes, etc.

B. 446. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1762, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, et M^e Jacques Spitalier, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Jean Donadieu, de la Fère, avocat à la cour; — pour messire Étienne Honoré, « secondaire à Esclangon, diocèse de Digne », contre Joseph Derbez, du hameau de la Maure-Basse; — pour Pierre Fabre, artisan, prétendant que, « lors du dernier incendie arrivé à Barcelonnette, le 6 mars dernier, Pierre Donadieu, boulanger, pour éteindre le feu de sa maison, jeta sur le plancher supérieur de celle de luy, Fabre, quantité de bois enflammé, et que cela a été cause que sa maison a été coulée à fond »; — pour messire Jean-Honoré Theissier, prêtre et recteur de la chapelle de N.-D. d'Albosc, érigée au hameau de Lans; — pour Jacques Arnaud, négociant en soie, du Planet de Jausiers, contre Jean-François Audiffred, autre négociant en soie dudit lieu; — pour Jean-Louis Sillard, du hameau du Martinet, etc. — Répudiation de l'héritage d'Orcet Cottier par Pierre, son fils.

B. 447. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1762, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. —

Causes civiles : pour Antoine Baile, négociant à Pompiéry, en la viguerie de Seyne; — pour Charles et Jean Olivier, au sujet de la vente de deux terres situées au quartier de Chancelaye, dites *les Eiquettes* et la *Bouisonaye*; — pour Isabeau Arnaud, épouse d'Étienne Jaubert, maître charpentier, de Barcelonnette; — pour Antoine Boutin, cordonnier; — pour M^e Antoine Chauvin, notaire royal et procureur; — pour Donat Toussel, de Limon (Nivernais); — pour « les possédants biens le long du torrent du *Chastellaret* », au sujet « du rapport de répartition et de cotisation des terres et maisons sujettes aux inondations dudit torrent »; — pour M^e Jean-Jacques Richaud, notaire royal et procureur; — pour M^e André Derbez, avocat en la cour, etc.

B. 448. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1769, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Perret, voiturier, de Seyne; — pour damoiselle Marguerite Paul, de Seyne, en qualité d'héritière de messire Balthazard Arnaud, prêtre, recteur de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste de Barcelonnette; — pour Pierre Bigot, marchand, de Chaumon (Sardaigne); — pour Pierre-Antoine Jaubert, « ecclésiastique, résidant à Grenoble »; — pour damoiselle Madeleine Fortoul, épouse de Barthélemy Michel, marchand, etc.

B. 449. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1769, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre-Jacques Derbez, banquier à Barcelonnette; — pour Marguerite Tron, veuve d'Augustin Imbert, du hameau des Prats, contre M^e Joseph Rivier, notaire et procureur à Saint-Paul; — pour les hoirs de Joseph Hugues, du Lauzet, etc.

B. 450. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1769, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour François Roux, « maître à foulon », de Barcelonnette; — pour messire Antoine Roberty, prieur, curé du Lauzet et vicaire forain de Mgr d'Embrun, contre la communauté dudit lieu; — pour Jean-Pierre Gilloux, fabricant d'étoffes, contre Étienne Pascal, tisserand; — pour messire Pierre-Jacques Maurel, « chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste de Gracey, au baillage royal de Langres »; — pour messire Jean Lèbre, « prêtre et

vice-curé » de Laverç, contre Pascal Ricaud, pour le paiement « de la rente annuelle de la montagne de *Coste-Belle*, s'élevant à 235 livres », etc. — Répudiation de l'héritage de Jeanne Couttolenc par Suzanne Jauffred, sa fille.

B. 451. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1769, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jacques Meiran, au sujet de la construction d'une « cave souterraine » dans sa terre dénommée *le Champ-du-Fours*; — pour la communauté de Revel contre les divers acquéreurs d'une terre dite *Longe-Feisouille*, qui se « sont emparés du sol du chemin public et ont rejeté ledit chemin sur le terroir commun »; — pour M^e Joseph Laurent, conseiller et procureur du Roi aux juridictions de la Vallée et subdélégué de Mgr l'Intendant; — pour Marguerite Pelloux, au sujet d'un droit de passage « qui, de tout temps, a conduit la demanderessc dans son fonds *des Bastières* », au quartier de Gleisoles; — pour messire Étienne Fabre, prieur, curé de Ristolas (Dauphiné), etc.

B. 452. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1769, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Salva, négociant; — pour M^e Antoine Caire, avocat en la cour, contre M. Broulhony de Fabrègues, trésorier de France; — pour Jean-Ange Michel, assisté de son curateur, se plaignant que, pendant « qu'il était en apprentissage chez Jean-Ange Miolan, tailleur, ce dernier l'a maltraité et battu plusieurs fois »; — pour M^e Joseph Doneaud, « notaire royal et négociant », de Larche; — pour Marie et Catherine Crès, au sujet de la délimitation de la terre dite *Fonteinier*, située au quartier de Maison-Méane; — pour Hyacinthe de Vars, praticien; — pour André Quoit; — pour messire François Trouche, « recteur pourvu à la chapelle Saint-Sixte du lieu de Prats »; — pour les consuls de Tournoux et les procureurs et économes de la fondation faite à la chapelle de Gleisoles par Barthélemy Arnaud, etc.

B. 453. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1769, avril-17 mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jacques Audouy, « officier d'artillerie au château de Queyras (Dauphiné) »; —

pour Alexandre Farnéchon, marchand, de Lille en Flandre; — pour François Andréolis, maçon, contre Jean Porcin, maître maçon, « de la Val-d'Oste », etc. — Répudiation de l'héritage de Madeleine Reynaud par ses enfants.

B. 454. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1761, 20 mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jacques Spitalier et M^e Jean Pautrier, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Jean Donadieu, avocat en la cour; — pour noble François-Georges de Makarty, officier d'infanterie, résidant à Barcelonnette; — pour Louis Meissirel, chirurgien; — pour Balthazar Chabrier, maçon, au sujet du prix fait des réparations à faire à la chapelle de Saint-Pons; — pour Antoine Olivier contre les consuls de Barcelonnette, au sujet du dommage causé dans la terre dite *Deilay-l'Aigue*, « en ouvrant le sol dans l'endroit où passent les tuyaux des fontaines de la ville », etc. — Cause criminelle pour Pierre Carcinier, maître teinturier, se plaignant de ce que Charles Berbeyrer « l'aurait injurié, disant que le père à lui, Carcinier, était peut-être un bâtard ».

B. 455. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1763, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Thomas Astier, du Sauze (Dauphiné); — pour Joseph Pautrier, commis du receveur du grenier à sel de cette vallée; — pour messire Pierre Caire, prêtre, « chevalier de l'église de Saint-Jean de Lyon », prieur commendataire « du prieuré régulier de N.-D. de Faucon, ordre de Saint-Benoît », contre messire André du Plan de Baumelle, chanoine et grand vicaire du diocèse d'Embrun, au sujet de la possession dudit prieuré; — pour Pierre Maurel, cabaretier, contre Charles Caire, foulonneur, au sujet « du raccours d'une pièce d'étoffe laine et chanvre par l'effet du foulonnage », etc.

B. 456. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1763, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Madeleine Bellon, veuve de noble Honoré de Bologne, demanderesse d'une pension alimentaire de 500 livres par an à noble Dominique de Bologne, son fils; — pour la communauté de Meironnes, au sujet du défrichement « du taural (talus) du grand chemin au lieu dit *le Serret*; — pour Jean-Antoine Audiffred,

consul de Jausiers, contre Pierre Ventre, « défenseur » dudit lieu, au sujet « du droit de pâturage dû à la communauté par les bergers d'Arles à leur passage »; — pour Jean Dalmas, négociant, de Saint-Dalmas-le-Sauvage, etc.

B. 457. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1763, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Bellon, valet de ville; — pour messire Hyacinthe Maurin, « prêtre gradué en théologie »; — pour François Tiran, d'Uvernet; — pour Jean-Baptiste Silve; — pour Joseph Martin, du hameau de Penelle, etc.

B. 458. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1763, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Lucrèce Beraud, « débitante de tabac » à Barcelonnette; — pour Joseph Mercheyer, de la Tourrache, près Uvernet; — pour Jean Bovis, maître cordonnier; — pour Jean Gandoul, originaire de Chiesa (Piémont); — pour les hoirs de François Brun, du hameau de la Frâche; — pour Antoine Pons, au sujet des dommages causés par son troupeau dans la terre dite *la Jaussière*, située à la montagne *du Garrot*, etc. — Répudiation de l'héritage de Pierre-Jacques Milon par ses héritiers naturels.

B. 459. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1763, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Thomas Douilliany, muletier; — pour Joseph Thomé, au sujet du bornage de la terre dite *les Esparsilletts*, au hameau de la Fontvive; — pour divers habitants de la Conchette, au sujet de « la draye » (sentier) qui sépare les deux terres dites *las Fraches* et le *Fourest*, servant au passage des gros et menus bestiaux; — pour Pierre Caire et Catherine Gaudemar, mariés, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *la Combe*, au lieu de la Chalanette; — pour Jean-Baptiste Reinaud, « cabaretier et horloger », de Barcelonnette, contre Jean-Christophe Corriol, maître tourneur de chaises, de Digne, etc.

B. 460. (Liasse.) — 281 pièces, papier.

1764, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Graugnaud, au sujet

de l'acte de rétrocession d'une terre dite *Dessous-Maison*, au hameau du Bourget, en faveur de Sébastien Isoard; — pour Jean-Baptiste Aubert, consul de Jausiers, contre Antoine Couttolenc, cabaretier, qui « était tombé à coups de bâton dessus le chien de chasse dudit Aubert et l'avait assommé et tué sur la place »; — pour Marguerite Marty, contre Antoine Lincy; — pour Jacques Meissirel, maître bâtier, de Châteauroux, en Dauphiné; — pour Laurence Cambriat, veuve et héritière de Charles Aillaud, marchand droguiste, de Lyon; — pour demoiselle Catherine Pautrier, assistée de Joseph Pautrier, son père, au sujet « des engagements et projets de mariage formés entre ladite demoiselle et M^e Joseph Laurent, conseiller et procureur du Roy », etc.

B. 461. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1764, mars-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean Pautrier et M^e Louis Caire, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Philippe Cottier, maçon, et Marie Cougourdan, sa femme; — pour Jacques Pin, tailleur, de Jausiers; — « pour les sieurs Jean-Jacques et Bernardin, frères Leaugier, de Turin, le premier avocat, et l'autre banquier »; — pour Paul Arnaud, cabaretier, de Meyronnes, au sujet « du dévoiement de l'eau du canal qui coule en tête de la terre dite *la Grand-Pièce* »; — pour Joseph Eychautier, négociant, de Brèzes (Piémont); — pour dame Élisabeth Haves, de Saint-Pons, épouse de Jean-Baptiste-Hyacinthe Maurin, capitaine de cavalerie; — pour Joseph Donadieu, au sujet d'un droit de passage entre les terres dites *Barre-Haute-du-Cabaret* et *les Aspres-Basses*, pour conduire les troupeaux à la terre *des Eichaps*, au terroir de Villaret, quartier de Miraval; — pour la communauté de Barcelonnette, au sujet « de la vérification et reconnaissance des limites qui séparent la montagne de *Verjalaye*, appartenant à M^e César Besson, avocat fiscal et patrimonial, d'avec le terrain de ladite communauté », etc.

B. 462. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1764, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour divers habitants de la Condamine-du-Châtelar, au sujet de leur droit « au passage qui se trouve au midi de la maison d'Antoine Arnaud et vers le rif de *Parpaillon* »; — pour Joseph Imberty, notaire royal, de Saint-Paul; — pour M^e Benoit Tiran, notaire royal et procureur; — pour messire François Caire, curé de Maurin; — pour Marguerite Dominicy, veuve

de Jean Bayle, « sergent de justice aux juridictions de la Vallée »; — pour damoiselle Louis Sivan, « épouse séparée en biens » de M^e Louis Teissier, avocat en la cour; — pour les procureurs de l'église paroissiale de Tournoux, au sujet d'une obligation de 299 livres consentie par Honoré Cougourdan, etc.

B. 463. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1764, juillet-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Fresy, de Saint-Michel (Piémont), « soldat milicien de la communauté de Saint-Paul »; — pour Claude Cayre, négociant, du Châtelard, au sujet du droit d'arrosage des prés situés au quartier de Font-Grand; — pour Joseph Blacas, marchand tanneur, d'Aups (Provence); — pour Antoine Manuel, au sujet « de la possession du chapeau que les procureurs de la chapelle de N.-D. du Carmel de Barcelonnette font tirer aux quilles le 22 juillet, jour de la Magdeleine », etc.

B. 464. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1764, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour dame Louise Besson, veuve Laugier, contre Joseph Gilly, trésorier de Méolans; — pour Jean Merchey, négociant, du hameau des Bruns, au sujet « de la prise d'eau du canal du rif de *Rateiroul* »; — pour Antoine Ventre, muletier, contre Élisabeth Bouvet, « travailleuse », au sujet « de coupe et d'enlèvement de bois dans une iscle que le demandeur possède au lieu dit *le Plan* »; — pour divers habitants de Saint-Barthélemy, au sujet « du fumier de la montagne de *Bernardès*, commune pour le fumier entre les particuliers dudit lieu »; — pour Pierre Plésent, au sujet de la possession « de 3 cantons de pred à la montagne de *Crouès* »; — pour Jean-Bernard Vial et Pierre Benedit, négociants, de Mayolle, en Piémont; — pour les procureurs de la chapelle Saint-Sixte du hameau de Clucheirenc-en-Fours, prétendant avoir le droit d'introduire leurs troupeaux dans les pâturages communaux sans payer la redevance ordinaire et annuelle de 4 sou par bête, etc. — Cause criminelle contre Maximin Charpenel, accusé d'avoir injurié Claude Claire en lui disant : « *Jean tout outre, tête de chat, je veux te saboter comme un âne.* »

B. 465. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1764, novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. —

Causes civiles : pour Pierre Richaud, armurier; — pour Jean-Honoré Bœuf, de la Murette, demandant estimation des dommages causés par les bestiaux de Jean-Baptiste Fortoul dans son pré dit *le Vallon-du-Pis* et dans son iscle dite *la Douçonne*; — pour Élisabeth Boyer, tailleuse, etc.

B. 466. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1764, décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Audiffred, collecteur « de la taxe et répartition pour diverses réparations à la chapelle de N.-D. de Lans »; — pour les consuls de la communauté de Méolans, au sujet d'une somme de 400 livres due par Jacques Gilly, trésorier; — pour messire François Caire, curé de Maurin, au sujet de la reconstruction « d'une muraille qui règne sur le bord de la propriété de la cure dite *la Fouent-des-Claires* »; — pour Jacques Proal, au sujet de l'achat de 2 terres au quartier de Bouzoulières : « l'une dite *Granit*, de 2 sestérées 1/2, au prix de 700 livres, et l'autre dite *Gibo*, au prix de 300 livres », etc.

B. 467. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1765, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Louis Meyssirel, syndic « du corps et communauté des maîtres chirurgiens de Barcelonne », contre Joseph-Marie Penone, « soy disant chirurgien résidant à Jausiers, aux fins de lui empêcher d'exercer la chirurgie »; — pour messire Jean-Jacques Derbès, prêtre, bachelier en théologie, curé de Barcelonnette; — pour damoiselle Élisabeth Aubert, épouse de Joseph Maurel, contre damoiselle Marguerite Pascalis, veuve de M^e Hyacinthe Aubert, notaire royal, de la Frèche-de-Saint-Pons; — pour Jean Derbez, au sujet de son droit d'arrosage de la terre dite *l'Eisassier*, à Méolans. — Répudiation de l'héritage de Jacques Pautrier, boulanger, par son fils Joseph, « garçon chirurgien, demeurant en l'abbaye Saint-Pierre de Mont-Majour-les-Arles ».

B. 468. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1765, avril-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire et M^e Jean-Jacques Doneaud, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour le trésorier de la chapelle des pénitents blancs de Barcelonnette; — pour Jean-Baptiste Ménard, négociant, de Saint-Étienne (comté de Nice); — « pour damoiselle

Capissuchi de Bologne, M^e Jean-André Aubert, notaire royal de Jausiers, comme héritier universel d'Élisabeth de Bologne, sa mère, dame Anne Spitalier, épouse de M^e Antoine Magnaudi, avocat à la cour, et Nicolas Spitalier, représentant dame Suzanne de Bologne, leur mère, tous héritiers de damoiselle Anne-Marie de Bologne »; — pour le sieur Joseph Pinelly, ingénieur à Barcelonnette; — pour messire François Pascalis, « bachelier en droit, prêtre bénéficiaire à la cathédrale de la ville de Marseille et prieur curé de Revel », contre messire Jean-Louis Garcin, curé de Vars (Dauphiné), au sujet de la possession « dudit prieuré cure de Revel »; — pour les habitants du Grand-Quartier de Revel contre messire Jean-Louis Garcin, « prieur curé », dudit lieu, aux fins d'obliger ledit messire Garcin, « en sa qualité de décimateur, à faire construire le chœur et la sacristie de l'église de secours érigée au hameau de Rioclar-Haut par ordonnance du 11 avril 1763, à fournir une cloche de grosseur suffisante et aussi à pourvoir ladite église de vases sacrés, ornements, linges et meubles nécessaires »; — pour « les administrateurs de l'œuvre des pauvres filles à marier », etc.

B. 469. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1765, juillet-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour la communauté de Jausiers contre Pierre Combe, cabaretier, qui « s'était approprié le sol du chemin public de 13 pans de largeur au-dessus du Planet de Jausiers et avait transposé la croix de mission de son ancienne position »; — pour damoiselle Anne-Marie Pautrier, en qualité d'héritière de Jacques Pautrier, « receveur au bureau des soyes établi à Jausiers », contre Pierre Lyons, « qui avait détourné les eaux du fossé coulant contre le chemin royal de Jausiers et les iscles de l'Ubaye », etc.

B. 470. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1765, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Guillaume Berlier, marchand, de Dijon; — pour Antoine Aubanel et Pantaléon Audisson, négociants, de Quinson (Provence); — pour dame Marie-Jeanne Gillard, veuve Chabert, contre Jean-Baptiste Chabert, de la Frète, « capitaine général des fermes de Sa Majesté dans le département de Toulouse »; — pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette, en qualité d'héritiers de messire Jean Maurin, « prieur curé » de Revel; —

pour Mgr Bernardin-François Fouquet, archevêque d'Embrun, contre la communauté de Méolans, au sujet de la dime s'élevant annuellement à 512 livres; — pour Maurice Pontez, marchand; — pour Thomas Douilliany, muletier; — pour M. Paul Guillaume, châtelain de Vars; — pour messire Martin Berlie, curé de Larche, et le sieur Pinoncély, consul de la même communauté, en qualité d'exécuteurs testamentaires de messire André Robert, secondaire de ladite paroisse, etc.

B. 471. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1765, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les administrateurs des biens de l'hôpital de Saint-Paul, au sujet de la réparation d'une muraille « en tête de la terre dudit hôpital située à l'Adroit-de-Saint-Paul, lieu dit *Champ-Rond* »; — pour Jean Isoard, maître perruquier, d'Embrun; — pour Dominique Ollivier, notaire royal et procureur; — pour le syndic des RR. PP. Doctrinaires de Barcelonnette contre Pierre Baile, muletier, au sujet du paiement de 65 livres, prix « du foin et regain de leur verger », etc. — Cause criminelle pour Pierre Audiffred boulanger, poursuivant Pierre Pautrier, aussi boulanger, « à l'occasion des injures atroces qu'il a vomies contre luy ». — Répudiation de l'héritage de Balthazard Chabrier, maître tailleur de pierres, par Catherine Ollivier, sa veuve.

B. 472. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1766, janvier-4 février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les recteurs des pénitents du hameau de Laverç, au sujet de la vente du blé de ladite confrérie; — pour Reynaud des Fontaines, receveur des fermes et gabelles du Roi à Seyne; — pour Antoine Maurin, « directeur de la poste de Barcelonnette »; — pour Marie Gastinel, veuve de Dominique Jaubert, maître d'école, de Barcelonnette, etc.

B. 473. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1766, 7 février-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Daniel Goudissard et Barthélemy, « massiers des réparations à faire au ruisseau d'Abriers »; — pour divers habitants de la Chalanette, au sujet de l'introduction des troupeaux dans les prés dits *les Sèches*, etc.

B. 474. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1766, avril-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud et M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour « noble Antoine Pautrier, avocat, ancien échevin de la ville de Lyon »; — pour divers habitants du hameau des Magnans, à Jausiers, au sujet de la largeur du chemin qui conduit vers la montagne de *Cugullo*; — pour Maurice Bazile, marchand, de Turin; — pour Jean-Baptiste Eyssautier, négociant à Revel, etc. — Répudiation de l'héritage de Paul Piny, d'Allos, par Marie Hermitte, sa femme.

B. 475. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1766, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour damoiselle Anne-Marie Beraud, veuve de Jean-Louis Raynaud, contre André Devars, chapelier, de Saint-Paul; — pour « la généralité » des habitants de Chancelaye contre Joseph Arnaud, autre habitant, qui s'est refusé « à donner 4 sestier de seigle et 10 charges bois », contribution imposée à chaque chef de famille pour la rétribution du prêtre desservant la chapelle dudit lieu; — pour messire Pierre Giraud, curé des Agneliers; — pour Pierre Reautier et Jacques Derbez, charpentiers; — pour Isaac Galian, valet, se plaignant que M^e Joseph Imberty, notaire royal et procureur, de Saint-Paul, son maître, « l'avait battu, l'avait pris aux cheveux et l'avait égratigné », etc.

B. 476. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1766, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Nicolas Charpenel, au sujet de de l'aqueduc traversant ses terres pour conduire les eaux du ruisseau dit *le Reint* dans la terre dite *la Saigne*, au quartier du Pra; — contre Pierre Teissier, de Jausiers, au sujet d'un passage « sur la terre dite *la Madone* pour aller du hameau de l'Ubac à celui de Lans »; — pour Joseph Julien, marchand, etc.

B. 477. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1766, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les habitants du hameau du Vilar contre les habitants des hameaux de

la Conche et de l'Aupillon, au sujet du paiement des réparations faites au pont *du Vilar*; — pour Jean Proal, des Davids, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *de la Chapelle*; — pour Jacques Gilly, au sujet du dommage causé par les chèvres dans sa terre dite *les Coustiasses*, etc. — Répudiation de l'héritage de Jacques Berbeyer par Hyacinthe, son fils.

B. 478. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1768, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Arnaud, marchand chapelier, établi à Cadix; — pour François Ocello, de Magliole (Piémont); — pour Jean Bouret, du hameau de la Fournière, au sujet d'un achat « de laine blanche, bonne à raison de 38 livres le quintal »; — pour divers habitants du hameau de Mélézen, au sujet « de l'usage observé audit quartier suivant lequel les particuliers vont balayer le fumier des montagnes de *Crouas* à tour de rôle »; — pour Joseph Goin sur le droit de pâturage dans les hermas des Cordiers, hameau de Fours, etc.

B. 479. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1768, novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Barthélemy Chevalier, voiturier, poursuivant les consuls du Châtelar « parce que le chemin au-dessous du pont du *Pra* est en mauvais état et n'a pas la largeur ordinaire »; — pour la communauté de Saint-Paul, au sujet « de la cabane que Jean Reynaud a fait construire aux montagnes qu'il tenait à rente de ladite communauté »; — pour damoiselle Lucrèce de Guérot, veuve Vinatier, de Méolans, etc.

B. 480. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1768, décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jacques Matheron, « se plaignant de coupes de mélèzes dans son bois dit *Pred-la-Scelle* »; — pour Pierre Sumian, négociant, de Thorame-Basse; — pour Jean Mazeraud, marchand, de la ville de Besançon; — pour les habitants du quartier de la Grande-Serenne, à Saint-Paul, contre l'entrepreneur de la maison presbytérale dudit lieu; — pour Étienne Lions, négociant, d'Uvernet, au sujet de la vente « de 30 moutons laine blanche frisée, au prix de

300 livres, etc. — Répudiation de l'héritage de Joseph Cogordan par sa veuve et ses enfants.

B. 481. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1767, janvier. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Laidet contre André Milles, au sujet des limites de la terre dite *Devant-Maison*, à Laverç; — pour Louis Caire, au sujet du droit de pâturage dans la terre dite *Issabonates*, à Jausiers; — pour Antoine Léautier, marchand, poursuivant le paiement « de 3 pièces de draps en toile vendues à raison de 24 livres la pièce », etc.

B. 482. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1767, février-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Porlen, négociant, des Granges, hameau de Largentière (Piémont); — pour Jean Tallon, « marchand revendeur », de Meyronnes; — pour Antoine Berlie, fabricant de bas à Barcelonnette; — pour Charles Manuel, receveur des fermes du Roi au Planet-de-Jausiers, au sujet « des digues placées dans le lit du rif de *Derrière-Chastel* »; — pour les marguilliers de la chapelle Saint-Sébastien, du Mélézen, etc. — Répudiation de l'héritage de Jean-Baptiste Amély par tous ses enfants.

B. 483. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1767, avril-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez Latour et M^e Joseph Jaubert, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Agnel, premier consul de Saint-Paul; — pour les hoirs de messire Nicolas, curé de Jausiers et recteur de la chapelle N.-D. du Rosaire, etc. — Répudiation de l'héritage de Pierre Ricaud, par son fils Jacques, berger, domicilié à Eyguières (Provence).

B. 484. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1767, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : damoiselle Rose Honoré, veuve de M^e Jean-Baptiste Chalvet, notaire, des Méans, hameau de Revel, contre Jean Bouvet, muletier, « pour les dommages causés par son troupeau dans une terre ensemencée de blé au lieu dit *Champosen* »; — pour messire Louis Reynaud, bachelier en théologie, prêtre du diocèse de Lavaur, au sujet des revenus de la

chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Barcelonnette, dont il est recteur, etc.

B. 485. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1767, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour damoiselle Suzanne Manuel, veuve de Jean-Baptiste Lautharet ; — pour les héritiers de Jean Faure de Saint-Paul, contre Jean Sauvan, « curateur pourvu à ladite hoirie » ; — pour Jacques Bonafoux, boulanger, de Barcelonnette ; — pour damoiselle Thérèse Deytre, marchande, etc. — Répudiation de l'héritage de Benoît Leautaud, du hameau des Agneliers, par Julien, son fils.

B. 486. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1767, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Antoine Jacques, de Meyronnes, au sujet de l'ouverture d'un canal d'arrosage dans son pré situé au quartier du Puy ; — pour Antoine Honoré, bourgeois, de Méolans, au sujet de l'arrosage de sa terre dite *le Rochas*, avec les eaux « du rif *Lernet* » ; — pour Joseph Bourel, négociant, de Serruscla, hameau de Revel, contre Joseph Fabre, qui « avait planté 2 cerisiers à une moindre distance de 5 pieds de son aire », etc.

B. 487. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1767, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour le « s^r Godifredies Van Gul, négociant, de Rotterdam, en Hollande », contre Jean Arnaud, « négociant colporteur », de Baume-Longe, hameau de Fours ; — pour Antoine Leautier, de Saint-Barthélemy, demandant le rétablissement « d'un ancien chemin qui conduit aux prés de la montagne de *Grisonières* » ; — pour Jean-Baptiste Dogliothy, marchand, de Mondovi ; — pour M^e Antoine Tiran, médecin, de Seyne ; — pour Jean-Vincent César, berger, de Saint-Martin-d'Entraunes, etc.

B. 488. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1767, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Sauvère, sergent de justice à Jausiers ; — pour messire Jean-Antoine Richaud, prêtre ; — pour divers ménagers du Villars-d'Abas, à Fours, au sujet de la largeur d'un chemin pour aller prendre l'eau au lieu dit *la Cambre* ;

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

— pour Marc-Antoine Maurin, « contrôleur des actes » à Seyne ; — pour le sieur Hugbert van der Burg, négociant, de Rotterdam ; — pour les ménagers du hameau des Caires, au sujet « d'un passage pour les troupeaux au lieu dit *Dessous-Maison* », etc.

B. 489. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1768, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Jean, dit Goron, du hameau des Peires-Juans, à Fours, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *la Pessière*, au quartier des Cordiers ; — pour M^e Joseph Couttolenc, « receveur des domaines du Roi » à Barcelonnette ; — pour les habitants de Revel contre les fermiers de la dime, au sujet de l'acquisition du mobilier de l'église dont Mgr d'Embrun « a autorisé l'érection au lieu *du Colet* » ; — pour les procureurs de la chapelle des Prats, à Saint-Paul, contre divers débiteurs, etc.

B. 490. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1768, mars-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les hoirs de Mathieu Pascalis, docteur en médecine, contre messire Jean-Philippe Pascalis, prêtre, « en qualité de recteur de la chapelle des Barraliers, érigée en l'église paroissiale de Barcelonnette » ; — pour messire Pierre Tiran, prêtre secondaire à la Bastide-des-Jourdans, diocèse d'Aix, recteur de la chapelle Sainte-Luce à Saint-Pons ; — contre Jacques Garcin, de Tournoux, « pour plantation de bornes entre la propriété dite *Pont-Grand* et la sienne » ; — pour messire Mathieu Bellon, prêtre, « aumônier dans la place de la Calle », recteur de la chapelle Saint-Antoine, à Meyronnes, contre Eustache Spitalier, au sujet des dommages faits par ce dernier « dans la terre *des Naisses* dépendante de ladite chapelle » ; — pour Martin Alphandine, cordonnier, du Lauzet ; — pour Jean-Hyacinthe Périer, de Saint-André (Dauphiné), etc.

B. 491. (Liasse.) — 287 pièces, papier.

1768, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^{es} Joseph Jaubert et Antoine Cayre, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour le s^r Moutet, négociant à Brignoles ; — pour Laurens Manuel, « plâtrier établi en la ville de Bordeaux » ; — pour Noé Manuel, notaire royal résidant à Lyon, et Joseph Écard, avocat à Beaune ; — pour Jean-Honoré Boeuf, de Jausiers, « prétendant renoncer à sa déclara-

tion de défrichement de 300 sesterées de terre au quartier *des Peaux*, malgré l'opposition des consuls de la dite communauté » ; — pour Marie Michel de Lorgues (Provence) ; — pour Joseph Pellegrin, aubergiste à Barcelonnette ; — pour « les frères Fournier, négociants, de Brignoles », contre Louis Brun, colporteur du hameau de la Malune, etc. — Répudiation de l'héritage de Pierre Desdier par ses filles, etc.

B. 492. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1768, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Claude Mouttet, notaire royal et procureur, contre Catherine Bourel, veuve de Claude Baume, au sujet du rôle « des vacations et fournitures au procès qu'elle a eu contre son mari, montant à 95 livres » ; — pour Joseph Gariel, fermier du domaine du s^r Gastinel, receveur des gabelles, situé au lieu dit *Delay-Laigue* ; — pour Joseph Manuel, d'Enchastrayes, au sujet de la muraille qui soutient sa terre au lieu dit *Les Nouiers* ; — pour Françoise Hugues, veuve de Louis Collomb, d'Arles ; — pour Charles Paris, berger d'Arles, etc.

B. 493. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1768, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Louis Hermelin, du hameau des Tarroux à Méolans ; — pour les sieurs Pierre Bourrel et Pierre Antiq, syndics, et Pierre Vinatier, trésorier de Revel ; — pour M^e Jean Bellon, notaire royal et procureur à Meyronnes, contre Joseph Cressy, cabaretier, de Larche ; — pour Joseph Pinoncely, au sujet de ses droits d'arrosage, « au moyen de la bélière *du Ruynas*, des prés dénommés *Pras-Basses* au quartier *de Malemort* à Larche ; — contre Jean Jean, de Malbosc, à Fours, au sujet du droit « d'émonder les mélèzes complantés dans le pré dit *les Gabelles*, situé au hameau des Dauriens » ; — pour M^e Antoine Peralda, avocat en la cour de Briançon ; — pour Pierre Signoret, réclamant à Jean Gastinel, du hameau des Alois, les gages de son fils Pierre, berger, « fixés entre eux à 20 livres, 1 chemise, 1 chapeau et 1 paire de souliers ». — Répudiation de l'héritage d'Antoine Berlie, par son fils Jean, résidant à Arles.

B. 494. (Liasse.) — 494 pièces, papier.

1768, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de

la Vallée. — Causes civiles : pour les héritiers de messire Jacques Aubert, prêtre, desservant la chapelle Saint-Jacques à Chancelaye : — pour divers habitants du hameau de Chanenq, au sujet de l'ouverture d'un canal d'arrosage ; — pour Jean Lagier, menuisier, au sujet « des travaux de charpente des toits de l'église succursale érigée au hameau de Rioclar et de la maison que doit habiter le prêtre desservant » ; — pour Constant Ollivier, maître cordonnier, demandant « dommages et intérêts à Joseph Barnis, parce que son fils a manqué de remplir le temps de son apprentissage pendant l'espace de 23 mois », etc. — Répudiation de l'héritage de Catherine Tron et de Jacques Lèbre, par Jean, leur fils.

B. 495. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1768, novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Esprit Javelly, négociant, de Brèzes en Piémont ; — pour Antoine Cogourdan, consul de Larche, résidant au hameau de Malboisset ; — pour divers ménagers, du hameau des Giradeisses, à Revel, prétendant « être en possession depuis 40 ans de passer avec leurs troupeaux dans la terre dite *Cambourel*, pour se rendre dans la terre dénommée *Teissonnières* » ; — pour Joseph Caire, bourgeois de Faucon, au sujet « du droit de se servir des eaux du rif du *Chastelaret*, le samedi depuis les 5 heures du soir jusques à la minuit » ; — pour les particuliers du hameau de Lans, à Jausiers, « au sujet de l'usage des eaux qui naissent dans *la Combe-Fremein* » ; — pour les hoirs de Jean Manuel, contre M^e Olivier, notaire, du hameau des Davids, au sujet de l'annulation de l'acte de vente du bois dit *du Poly*, etc.

B. 496. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1768, décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les hoirs de Jacques Teissier, bourgeois, du Bourget, au sujet de la possession « d'un terrain en herme au lieu dit *les Granges* » ; — pour damoiselle Catherine Fabre, veuve Guérin, héritière de messire Pierre Guérin, curé des Thuiles, son fils, aux fins de prouver que le dit messire Guérin « remit, quelque temps avant sa mort, sa montre à Antoine Couttolenc » ; — pour les consuls de Jausiers, au sujet « des frais de vacations dus à M^e Ripert, procureur à la Cour des Comptes d'Aix », etc. — Répudiation de l'héritage de Madeleine Matheron, par Jean-Ange Matheron, son neveu.

B. 497. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1769, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles ; pour Jean-Michel Valette, négociant, de Saint-Étienne (comté de Nice) ; — pour M^e César Besson, conseiller et avocat du Roi, aux fins d'obliger Joseph Bourel, « à fournir compte en bonne forme de tous les particuliers qui ont foulé des draps à la foulerie de M^e Besson, pendant l'exercice 1767, ou à payer la somme de 454 livres, produit des travaux de la foulerie en 1768 » ; — pour les procureurs de la chapelle de N.-D. de Pitié et des fabriques de la paroisse de Saint-Paul, au sujet de la possession des terres dites : *les Cinq-Eminées, Saint-Sébastien et la Croix*, « qui furent transportées par Antoine Signoret pour l'établissement d'une messe et d'une aumône annuelles et perpétuelles » ; — pour Mathieu Lombard, de Champtercier (Provence), etc. — « Exposit » par lequel Jean Martel, « sequestre d'une terre dite *les Couagnes*, quartier de Cervières, saisie par Jean Esmenjaud, marchand de la ville de Moulins », fait connaître que cette terre « se trouve dans le cas d'être ensemencée », et demande une provision de 400 livres pour les frais de labour. — Répudiation de l'héritage de Louis Derbès par Jean, son frère.

B. 498. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1769, avril-18 mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Reynaud, au sujet d'un droit de passage au quartier de la Lonjeanie, lieu dit *les Eissaps* ; — pour Joseph Clarion, aux fins de prouver que les terres dites *la Combe, le Pied-de-la-Roche et la Rente*, situées à Laverq, « lui appartiennent en pleine propriété », etc. — Réquisition de dame Anne-Marie Laurent, veuve de Jean-Louis Pautrier, chirurgien major de l'hôpital militaire de Barcelonnette, laquelle, « craignant de ne point trouver de procureur qui lui prête volontairement son ministère dans l'instance introduite par elle contre M^e Joseph Laurent, procureur du Roi et subdélégué de Mgr l'Intendant, requiert le juge de la Vallée de vouloir bien ordonner que, sur le nombre des procureurs postulants, il en soit tiré un au sort qui sera tenu d'occuper pour la comparaisante ». — Répudiation de l'héritage de Jean-Baptiste Spitalier, bourgeois, de Barcelonnette, par Marie-Louise, Marguerite-Françoise, Marie-Anne, ses filles, et par Jean-Jacques, son fils, avocat à la cour, demeurant à Paris.

B. 499. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1769, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Matheron, au sujet du droit de dépaissance dans le pré dit *Pra-Chabrun*, au quartier de Molanès ; — pour Jean Bouvet, au sujet « du chemin construit et formé au levant de la terre *du Vallon et des Champasses*, au lieu de la Fournière », etc. — Requête de Marie Chaix, femme séparée de biens d'Antoine Tiran, aux fins d'avoir l'autorisation de vendre une terre pour acheter « une bête asine et des denrées dont elle a grand besoin pour vivre ». -- Cause criminelle intentée par Joseph Millon, maître boucher, contre Jean Jauffred, « petit marchand », qui aurait dit « en pleine rue à Rose Teissier, épouse Millon, qu'elle était une ivrognesse et une vraie p... ».

B. 500. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1769, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Saunier, maître tisserand ; — pour damoiselle Anne-Marie Blanc, veuve de M^e Antoine Lyons, notaire royal ; — pour le recteur de la chapelle de l'Ange-Gardien, à Barcelonnette ; — pour Joseph Vita, cabaretier ; — pour messire Jean-Jacques Derbesy, vicaire forain de Mgr d'Embrun, curé perpétuel de Barcelonnette, et les dames de la Charité de cette ville ; — pour la confrérie de Saint-Éloy de Barcelonnette contre les syndics de la paroisse de Saint-Pons, au sujet de leurs droits de quête, etc.

B. 501. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1769, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les sieurs Donet et Coste, marchands, de Dijon ; — pour messire Jacques Leautaud La Ferrière, « prêtre habitué de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Paul, à Lyon » ; — pour divers habitants du Mélézen, au sujet de l'ouverture d'un fossé d'arrosage au lieu dit *la Peirasse* : — contre Louis Bellon, pour « dommages causés par son troupeau dans les terres dites *les Champoles*, à l'Hubac-de-Fours » ; — pour Barthélemy Gastinel, demandant « l'estimation de la terre dite *la Grangette*, à Molanès, et du bois dit *la Rochaille*, au quartier du Faut », etc.

B. 502. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1769, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Ursule Paul, au sujet de la possession d'un bois, au lieu dit *les Galamons*; — pour la communauté de Saint-Paul contre Joseph Caimon, berger, d'Arles, fermier de la montagne du *Vallouet*, au sujet du dommage causé par un troupeau de 5,000 bêtes « dans les communaux dénommés : *Plate-Lombard, Embrouissière et Coste-d'Estrop*; » — contre Jean Derbez, muletier, pour le paiement « de 40 quintaux de foin, au prix de 38 sols le quintal »; — pour Étienne Maure, maître boulanger, poursuivant le paiement « de 28 quintaux et 74 livres de pain, à raison de 10 livres le quintal », etc.

B. 503. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1769, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour le curé de Laverç, aux fins d'obliger « tous les particuliers du quartier du Duc possédants biens depuis le chemin plus haut dudit fourestage tirant en haut vers Costebelle et Clot-Giraud à lui expédier, exclusivement à tous autres codécimateur, la dixme en gerbes et sur les champs de tous les grains, de même que des agneaux, à raison de quinze un, à la même forme que le sieur abbé de Boscodon, l'exigeait et prenait »; — pour Denis Bellon, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *la Barre*, pour aller aux graviers du *Bachelar*; — pour les habitants de Jausiers, « qui ont formé le nouveau canal d'arrosage prenant sa source dans la *Combe-de-Fermeyer*, » etc.

B. 504. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1769, novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre Pierre-Jacques Derbez, avocat, « par son perruquier, demandant paiement d'un compte de rasages, accommodages et fourniture d'une perruque »; — pour Paul Rougon, négociant, du hameau des Jurans, dans la viguerie de Seyne; — pour Hilaire Rolandy; — pour le procureur du Roi contre « le séquestre de Jausiers », aux fins de l'obliger « à rendre compte, par-devant les auditeurs ordinaires de la communauté, des séquestrations à luy commises », etc.

B. 505. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1769, décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les hoirs de Michel Cottier, au sujet de la possession d'un pré dit *l'Enverrane*, situé au Châtelar, dans la montagne de *Pra-Crouzet*; — pour « les défenseurs » des communautés de Revel et de Méolans, au sujet des « défrichements faits dans le terroir commun » par Pierre Vinatier; — pour Jeanne Rea, veuve de Laurent Rapien, du lieu de Liouze (comté de Nice); — pour les administrateurs de l'hôpital de Meyronnes, au sujet de la possession du pré dit *Pra-de-Bragaire*; — pour la communauté de Barcelonnette contre M^e Joseph Jaubert le cadet, avocat, « en qualité de possesseur des graviers de l'Ubaye », etc.

B. 506. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1770, janvier. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Louis Arnaud, du Villar-des-Arnauds, à Fours, au sujet d'un droit de passage pour aller du lieu dit *Champ-de-Mathieu*, au terroir de Saint-Laurens, au lieu dit *la Pinie*; — pour les hoirs de Jean Bourel, au sujet de la possession de la terre dite *la Pessète*, au hameau des Prats; — pour Joseph Marseille « et les autres particuliers du fourestage de l'église des Thuyles » contre les héritiers de Jean Dou; — pour le trésorier de la confrérie des pénitents blancs de Barcelonnette contre les hoirs de Jean Ébrard, du hameau de la Rente, etc.

B. 507. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1770, février-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Arnoux, de la Barge, hameau de Maurin; — contre Barthélemy Léautaud La Ferrière, « maréchal à forge », pour le paiement « du patrimoine annuel de 400 livres constitué par luy à messire Leautaud, son frère, sur le domaine de *La Ferrière* », etc. — Répudiation de l'héritage de Pierre Gilloux, tisserand, par Catherine Graugnard, sa veuve.

B. 508. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1770, avril-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Berardy, juge royal de la

Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Wey, négociant, de Besançon ; — pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette contre le fermier de la terre dite *les Fanguots*, que ledit établissement possède dans le terroir de Laverç ; — pour Jean Louis Jaubert, chevalier de Saint-Louis ; — pour Antoine Laugier, négociant, de Paris ; — pour Marc Bourely, au sujet du partage de la terre dite *Serre-Bourrel*, au quartier de l'Ubac-de-Jausiers ; — contre Joseph Carnaud, « berger, d'Arles », fermier des herbages de la montagne de *Terres-Plènes*, à Faucon, « parce qu'il avait fait coucher son troupeau plusieurs nuits hors du parc de la communauté », etc.

B. 509. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1770, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jacques Proal, marchand, de Riez (Provence) ; — pour Jean-Joseph Astoin, marchand, de Seyne, contre le fermier du prieuré de Molanès ; — contre les hoirs de Jacques Latty, « pour la déséparation d'une terre au lieu dit *La Rouine-Blanche*, terroir de Larche » ; — pour François Favier, serrurier à Jausiers ; — pour M^e Jean-Jacques Doneaud, de Jausiers, avocat en la cour, poursuivant paiement contre Marc-Antoine Tronc, avocat, « de 73 livres 4 sols pour le montant de 3 aunes étoffe, drap d'Angleterre écarlate », etc.

B. 510. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1770, août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Martin, au sujet de l'ouverture d'un canal dans le pré dit *le Valonet*, au quartier des Jauberts ; — pour Marie Beaume, du Martinet ; — pour les ménagers du hameau des Fortouls, au sujet de la démolition « de la digue qui était vis-à-vis le petit vallon dit *le Réal* » ; — pour les syndics de la paroisse de Tournoux, au sujet de l'estimation de la terre dite *la Peirasse* ; — pour Jacques Fayolle, négociant à Lyon ; — pour messire Colomby, prieur de Saint-Paul, et Étienne Cogordan, consul, « en qualité d'exécuteurs de la fondation de messes faite par les auteurs d'Étienne Gautier, du Mélézen » ; — pour les sieurs Rebattu, marchands, de Dijon et Meire, marchand à Lyon ; — pour les sieurs Bonnafoux, oncle et neveu, marchands, de Grasse, etc.

B. 511. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1770, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge

royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Gaspard Meinier, bourgeois, de Théus, en Dauphiné ; — pour Pierre Vinay, négociant, de Larche, « demandant plantation de limites solides entre le terrain qu'il possède à Larche, contenant ses moulins, leurs canaux et dépendances et celui de Crès » ; — pour Étienne Maure, maître boulanger ; — pour M^e Joseph Imberty, notaire royal et procureur à Saint-Paul ; — pour Vincent Chabrand, négociant, de la Combe, quartier d'Uvernet, etc.

B. 512. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1770, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Claude Michel, de la Bréole, poursuivant Jean Jaubert, « joueur de vielle », au sujet des gages que ce dernier devait donner à son fils, « pour aller avec luy porter la marmotte pendant une campagne de deux ans », et qui était de 40 livres avec l'entretien ; — pour M^e Antoine Magnaudy, avocat, demandant paiement d'une somme « de 30 livres pour ses honoraires à raison d'une requête remonstrative qu'il fit pour Marcellin Lèbre, détenu prisonnier sur une accusation de vol » ; — pour dame Suzanne de Minotty, de Toulon, héritière de M. Louis-Joseph de Minotty, son frère, chevalier, conseiller du Roi, « président, trésorier de France honoraire en la généralité de Provence » ; — pour Pierre Fabre, au sujet d'un achat « de bled seigle sur le prix de 17 livres 10 sols la charge » ; — pour Jean Esmenjaud, boucher, poursuivant paiement « de 144 livres de viande de bœuf, à 3 sols 6 deniers la livre », etc.

B. 513. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1771, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les sieurs Maguet, Faurier et C^e, marchands, à Besançon ; — pour les économes « de la fondation de messes au capital de 360 livres, faite par le sieur Devars, et messire François Caire, curé de Maurin, desservant ladite fondation » ; — pour Joseph Roustan, négociant ; — pour dame Anne Jaubert, veuve de M^e Joseph Jaubert, avocat à la cour ; — pour M^e Pierre Roberty, notaire royal et procureur, au sujet d'un droit de passage pour aller du lieu dit *le Colombier*, à Larche, etc. — Répudiation de l'héritage d'Isabeau Matty, par André Quoit, son mari.

B. 514. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1771, mars-12 avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Bertrand, négociant, du hameau de Sérennes ; — pour le R. P. Vincent, recteur du collège des Doctrinaires de Barcelonnette ; — pour les hoirs de M^e Pierre-Pons Arnaud, avocat de Seyne ; — pour Antoine Dragon ; — pour les particuliers du Planet-de-Jausiers, contre la construction « des digues ou gabions qui se trouvent dans l'isole de Jean-Baptiste Segond, qui par leur position détournent l'eau de la rivière d'Ubaie et les relançant vers le Planet peuvent en occasionner l'inondation » ; — pour messire André Roberty, curé d'Albigny (Lyonnais), etc. — Répudiation de l'héritage de Jacques Cosnard, aubergiste, par Marie Martelly, sa veuve.

B. 515. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1771, avril-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour le syndic des R. P. Trinitaires de Faucon, au sujet des réparations aux digues de l'Ubaye ; — pour Jean Leotto, résidant au hameau de Tato, au sujet d'une créance de 1,800 florins, argent de Brabant, valant 3,306 livres, 3 sols, 4 deniers en argent de France » ; — pour Pierre Latty, de la Maison-Neuve, demandant plantations de bornes pour déterminer « la longueur du chemin ou *viol* qui limite sa terre dite *les Graves* » ; — pour les habitants de Gueinier contre les défrichements du bois communal *du Chuffet* ; — pour messire Jacques Couttolenq, prêtre, curé de Faucon-les-quatre-Châteaux ; — « pour les économes des routes et de l'école du quartier de Lans à Jausiers », etc.

B. 516. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1771, juin-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les consuls de Saint-Paul, contre François Péliissier, qui avait défriché « la partie du terroir commun de ladite communauté sis au quartier dit *Champ-de-Gaud* » ; — pour Mathieu Truc, menuisier, contre Jeanne Ranguis, revendeuse ; — pour Antoine Bourgues, voiturier de Brignoles : — pour Jean-Pierre Donadieu, au sujet de la vente de la terre dite *Pascalet*, au quartier des Pras ; — pour noble Jean-

Louis de Montloux, capitaine d'infanterie, de Seyne ; — pour les hoirs de Pierre Plésent, au sujet de la possession de la terre *des Auches*, au Châtelar, etc. — Répudiation de l'héritage de Jean Signoret, maréchal-ferrant, de Saint-Pons, par sa veuve et ses enfants.

B. 517. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1771, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre Damien Donneaud, de la Maison-Méane, qui « avait pris fortitement et enlevé la terre du champ dit *la Draye*, pour la transporter dans un sac sur sa propre terre attenante » ; — pour Étienne Cogordan, au sujet de la possession et des limites de la terre dite *les Assaleissées* à Saint-Paul ; — pour Anselme Matheudy, négociant ; — pour messire Jacques Comte, prêtre, professeur au séminaire d'Embrun ; — pour Louis Trouche, maître chirurgien, du Lauzet ; — pour Marguerite Eygret, veuve de Marc Chemin ; — pour Bertin Rouzan, négociant, de Seil (Piémont), etc.

B. 518. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1771, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les syndics de la confrérie des pénitents de la Miséricorde, à Saint-Pons ; — pour les consuls de Jausiers, demandant rapport d'experts « sur l'état du toit de la chapelle du Calvaire dudit lieu croulé et écrasé, et sur la cause de sa chute » ; — pour Pierre-Jacques Derbez-Latour, avocat en la cour, contre Louis Baudoin, négociant, d'Entraunes, etc. — Publication de l'édit du Roi, en date du 20 septembre 1771, portant création d'offices dans le Parlement de Provence.

B. 519. (Liasse.) — 297 pièces, papier.

1771, novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre Jacques Aubert, dit *Brousse*, au sujet du droit de dépaissance dans le pré dit *Rellon*, au quartier de la Frache ; — contre Élisabeth Tessier et Denis Giraud, mariés, au sujet du droit de dépaissance « dans le pré de montagne dénommé *lous Adrech*, situé au vallon *du Laut* » ; — pour Laurent Tiran, d'Uvernet, au sujet de l'achat « de 2 pièces de drap, du poids de 22 livres, ourdies à 9 cannes et de 23 portées, au prix de 70 livres » ; — pour Joseph Donadieu, au sujet d'un droit de passage au lieu dit *Clouet-la-Fouent*, terroir de Miraval ; — pour Pierre Carcinier, au sujet de la

vente « de 3 balles de rebuts de soye appelés *Patenuche* et *Gros-Fleuret*, au prix de 5 francs la livre, rendus à Lyon », etc.

B. 520. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1772, janvier. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Jean-Joseph Pascalis-Lachaup, « diacre, chanoine prébendé au chapitre d'Embrun » ; — pour messire Louis Ranguis, prêtre, du hameau de Champanastais, contre M^e Jean-Baptiste Honorat, notaire royal de Méolans ; — contre Pierre Filleau et Anne Magnan, sa femme ; — pour les héritiers de dame Louise de Besson ; — pour Jeanne Martel, en qualité de tutrice de ses enfants, au sujet d'un règlement de comptes : « 4 livres pour 2 mesures d'orge ; 2 livres 15 sols pour la garde de 11 brebis pendant l'été, à raison de 5 sols pour chaque bête », etc.

B. 521. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1772, février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Antoine Cougourdan, au sujet d'un droit de dépaissance dans le bois *du Mélézain* ; — pour Louis Jacob, de Saint-Pons, en la viguerie de Seyne ; — pour Pierre Gastinel, poursuivant André Pelloux parce que « des 60 jeunes béliers ou soit *anouges* par lui achetés dudit Pelloux, 4 sont devenus lourds », etc. — Répudiation de l'héritage de Jean Cottolenq, par Joseph, son fils.

B. 522. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1772, mars-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour « noble damoiselle Marie-Madeleine Capissucchy de Bollogne, à feu noble Joseph, du lieu du Sauze », contre Jean-Baptiste Matheron, « foulonneur et meunier du lieu *du Pied-la-Maure* » ; — contre Hyacinthe Berbeyer, ménager, du hameau du Passor, au sujet de la possession d'une terre au lieu dit *les Cassettes* ; — pour les héritiers du sieur Jacques Laugier, bourgeois, réclamant à Jean-François Audiffred « la somme de 1499 livres procédant du prix de la portion du moulin à soye situé à Uvernet, que feu Laugier lui a vendu », etc.

B. 523. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1772, mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin et Antoine Magnaudy, juges

royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Louis Jaubert, de Molanès, demandant le bornage des prés dénommés *les Touisses* ; — pour Joseph Arnaud, au sujet d'une indemnité pour « coupe d'arbres dans les preds et hermes dits *Clot-Ranguiers*, au quartier de Laverç ; — pour Jean Thomé, de Certamusat, poursuivant Jean Albert, son beau-père, au sujet du paiement de 1191 livres, montant de la constitution dotale faite à Marie, sa femme, etc.

B. 524. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1774, juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les sieurs Perroty et Rival, marchands, de Turin ; — pour Marie Rey, d'Embrun, veuve de François Pellissier « coupeur de pierres de moulins », contre M^e Jean-Jacques Richaud, notaire et procureur ; — pour Joseph Pinoncely, au sujet de la vente de 2 pièces de terre au terroir de Larche, l'une dite *la Rue*, au prix de 288 livres « la sestérée », et l'autre dite *Peire-Fiche*, « sur le pied de 160 livres la sestérée » ; — pour M^e Antoine Guérin, docteur en médecine, d'Embrun, au sujet de la possession de la terre dite *lou Champet*, au quartier *des Traverses*, à Méolans ; — pour Antoine Doneaud, au sujet du droit d'arrosage pour le pré dit *de Bovis*, au hameau de Malbouisset, etc.

B. 525. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1774, août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour François Roustan, orfèvre, de Digne ; — pour Jean-Baptiste Chaix, maître d'école de la Foux, contre Élisabeth Eissautier ; — pour les consuls de Meyrounes, contre messire Laurent Malet, chanoine prébendé d'Embrun, « seigneur décimant de ladite communauté » ; — pour les procureurs de la chapelle Saint-Joseph à Fours ; — pour Jean Girard, de Saint-Pons, au sujet « de l'éboulement fait dans son réservoir ou soit *estanche* », etc.

B. 526. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1774, septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Constans Ribery, « du lieu d'Estrop, dans la Vallée de la Maire » ; — pour Marc Olivier, « requérant le paiement d'un voyage qu'il a fait à Sérennes, dans la nuit pour accompagner deux employés des fermes et leur montrer le chemin, ayant

été commandé par le sieur Étienne Tron, en qualité de consul, à qui ledit Ollivier demanda 6 livres pour ce voyage attendu qu'il y avait risque de sa vie, vu que des contrebandiers et des employés se battaient à coups de fusil dans le terroir de Saint-Paul » ; — pour M^e Melchior Monetty, « avocat et procureur au royal Sénat de Turin », etc.

B. 527. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1774, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Brun, boulanger, demandant paiement de 469 livres, somme portée par l'arrêté de compte signé des R. P. Blanchard, recteur, et William, syndic des Doctrinaires de Barcelonnette » ; — pour Mathieu Boursier, négociant, d'Abriès dans le Queyras » (Dauphiné) ; — pour Jean Galet, négociant, de Seil (Piémont), etc. — « Comparant » par lequel Joseph Rougon affirme à serment la fidélité du compte d'un four à chaux qu'il avait en commun avec le sieur Antoine Couttolenc ».

B. 528. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1774, novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les consuls de Saint-Paul, poursuivant Jean Girard, tailleur, parce qu'il avait arraché « une grosse pierre servant de limite entre la propriété de ce dernier et celle de ladite communauté sise à la Forest et dénommée *le Lauzon* » ; — pour François Gastinel, touchant un droit d'arrosage « d'un verger confrontant le rif de *Saint-Pons* » ; — pour le sieur Rosany, de Largentière, etc. — Répudiation de l'héritage de François Gilly, de Saint-Barthélemy, par Joseph, son fils.

B. 529. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1774, décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les hoirs de Marguerite Rouit, de Chaudon, hameau de Revel ; — pour Thérèse Gilly, veuve et héritière bénéficiaire d'André Chabot, au sujet « de la discussion dudit Chabot contre la masse de ses créanciers » ; — contre Louis Reynier, du lieu des Bataliers, à Revel, au sujet du droit « du passage de l'eau dans le pré de François Derbez, au quartier du Combal » ; — pour Pierre-Jacques Millon, etc.

B. 530. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1775, janvier. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Gilly, au sujet d'un droit de passage, avec bestiaux chargés et à vuide marchant l'un après l'autre, sur la terre dénommée *le Col-des-Trons* », à Saint-Barthélemy ; — pour M^e Jean Doneaud, avocat, en qualité de donataire universel de M^e Joseph Doneaud, notaire royal, son père, contre Suzanne Tolony, veuve de Jean Isoard ; — pour Jean Balp, au sujet du droit de passage, « avec bêtes à bast », sur les terres dites *Champ-Hacriq* et *Lagnellier*, au hameau de la Valette ; — pour Marie Imbert, femme séparée de biens de Jean Richeaume, du hameau du Pont-de-l'Estrech ; — pour Joseph Gravier, marchand, de Turin, au sujet « d'une obligation privée de 255 livres consentie à l'idiome italien » par André Agnel, colporteur, de Maurin, etc.

B. 531. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1775, février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre Étienne Rayne, au sujet de la possession de 2 terres dites *Charense-Haute* et *Charense-Basse*, au hameau de Mélézen ; — pour « le syndic et économe des RR. PP. Prêcheurs contre Nicolas Bonnard, aux fins de l'obliger à faire porter sur la place publique du Châtelar une montre suffisante des 4 charges seigle et des 75 quintaux foin dont il s'est rendu séquestre volontaire » ; — pour Jean-Antoine Gusty, de Brèzes (Piémont) ; — contre Joseph Robert, sergent de justice à Larche, etc.

B. 532. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1775, mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Bernard, muletier, de Saint-Vincent, viguerie de Seyne ; — pour les hoirs de messire Étienne Fabre, prêtre, de l'Aupillon, « contre les frères Gallian, marchands, de Nîmes » ; — pour Mathieu Jacques, « assisté de son curateur », se plaignant de ce que Joseph Bellon, cabaretier, « l'ayant introduit dans son auberge, après l'avoir fait boire, luy a surpris un billet de 45 livres..., qu'il l'a suborné plusieurs fois à lui faire sortir de la maison de sa mère divers meubles et denrées qu'il a mangés et vendus » ; — pour Dominique Gontier, d'Arles, etc. — Répudiation

de l'héritage de Jean Reynaud, de Miraval, par ses enfants.

B. 533. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1775, avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jacques-Robert Grimaud, « contrôleur au grenier à sel et au bureau des fermes de Barcelonnette » ; — pour Joseph Charpenel, marchand à Hyères ; — pour damoiselle Marguerite Reynaud, contre Jean Hé lion et autres habitants du lieu de Sérennes, touchant « le droit et possession de faire passer, au travers du pred dit *Baume*, les troupeaux de grosses bêtes pour les conduire du hameau du Collet aux pâturages communaux de *Valloncis*, », etc.

B. 534. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1775, mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Jacques Doneaud et Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Jacques Couttolenc, chirurgien, au sujet du droit d'un passage de 2 pans de largeur sur la terre de *la Grande-Pièce* ; — pour Joseph Chansaud, maître d'école de Barcelonnette ; — pour Étienne Faure, « maître perruquier, demandant paiement de 8 livres 10 sols pour avoir peigné et accommodé Joseph Esmenjeaud les fêtes et dimanches pendant 47 mois, à raison de 6 livres par an » ; — pour Maurice Bonavia, marchand, de Turin ; — pour divers habitants du hameau de Saint-Jacques, à Revel, prétendant être en droit de passer avec bêtes chargées sur la terre dite *Champs-de-Chaudon* pour aller et revenir de la terre dénommée *la Fontanière*, etc.

B. 535. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1775, juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Élisabeth Isoard, veuve de Joseph Spitalier, de Meyronnes, au sujet de la possession des terres dites *Dessous-Saint-Roch* et *Crouselle* ; — contre Jean-Baptiste Millon, au sujet de la vente « de 2 pièces toile de ménage pesant 29 livres, au prix de 55 sols la canne » ; — pour Jean André, procureur de la chapelle de Saint-François, au Mélézen ; — pour messire François Pascalis, pricur, curé de Revel, au sujet d'un empiètement sur le chemin public, etc.

B. 536. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1775, juillet-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Pascalis, juge royal de

la Vallée. — Causes civiles : pour Claude Meiran, consul de Meyronnes, « touchant la portion de fromage qui doit provenir aux officiers municipaux de ladite communauté de la part des bailes bergers de Provence, qui tiennent en rente les montagnes pastorales communales » ; — pour Amédée Autheman, négociant, de Saint-Martin-d'Entraunes ; — pour Nicolas Pacquet, aubergiste à Barcelonnette ; — pour Jean-Baptiste Reynaud, notaire royal, du Laverq (hameau de Méolans), au sujet de l'achat de 2 charges de blé à 32 livres la charge ; — pour le R. P. Cornille, « commissaire député par la congrégation de la Doctrine Chrétienne pour les affaires de la maison », contre les hoirs de Sébastien Arnaud, du hameau des Alaris, au sujet « des capitaux qu'ils doivent à l'œuvre des pauvres filles à marier » ; — « pour les pauvres nécessiteux de Jésus-Christ de Larche, héritiers testamentaires de messire André Robert, vicaire dudit lieu » ; — contre Jean Esmenjeaud, de Miraval, « qui avait transféré en dessous de sa grange de *Chaloup* le canal qui se trouvait en dessus d'icelle », etc.

B. 537. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1775, octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre Esprit Bremond, de Maison-Méane, pour l'obliger à laisser, entre les terres dites *le Fourrest* et *du Moulin*, « un chemin servant au passage des habitants dudit lieu pour aller et revenir des moulins inférieurs avec bestiaux chargés et déchargés » ; — pour Louis Allenne, négociant, « de Marmoul » (Piémont) ; — pour M^e Jean-Baptiste Jaubert, de l'Adroit, notaire, procureur à Barcelonnette, etc. — Répudiation de l'héritage de Jean Raynaud, des Thuiles, par Marie-Madeleine Peytral, sa veuve, et par ses enfants.

B. 538. (Liasse.) — 244 pièces, papier.

1775, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour François Favier, serrurier, se plaignant contre les consuls de Jausiers de ce « qu'un passage avait été pris dans sa terre *des Auches*, à l'occasion que les eaux d'Ubaye, sorties de leur lit, occupèrent le chemin royal qui est en dessous de Jausiers » ; — contre Jean Tron, parce qu'il « a pratiqué et établi une draye pour conduire son troupeau au pâturage, et ce vers le milieu d'un tènement de bienfonds dénommé *la Quiste*, dans le terroir de Laverq » ; — pour Jean-François Goin, du hameau de Juize-en-

Fours, au sujet de la possession des graviers des torrents de *Sanguineirettes* et du *Bachelor*, attenants aux terres dites *Coriagon* et la *Dophine*, et de ses droits d'alluvion; — pour Eustache Spitalier, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *Courtillètes*, au quartier de *Derrière-le-Serre*; — pour Catherine Meyran, au sujet « du canal d'arrosage qui traverse son pred dit *l'Adroit-du-Pis*, dans la montagne de Larche »; — pour Jean-Marie Caponis, maître maçon, etc.

B. 539. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1776, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Autrand, marchand, de Draguignan; — pour Catherine Vicarie, contre Barthélemy Davin, son mari, au sujet du remboursement de sa dot; — pour la dame supérieure du couvent des religieuses hospitalières d'Embrun demandant paiement de 124 livres « pour la pension de damoiselle Louise Derbez, veuve Michel, pendant 6 mois et 6 jours qu'elle a été dans le couvent, à raison de 20 livres par mois »; — pour Joseph Caire, bourgeois, de Faucon, au sujet d'un droit de passage au lieu dit *des Galamons*, « avec ses gens ou avec ses bêtes, une après l'autre, menées à l'attache »; — pour Jean-Antoine Vilhon, du Vernet-Haut, viguerie de Seyne, etc. — Répudiation par Jean Raynaud « de la donation et de l'institution d'héritier que Joseph, son père, a faite en sa faveur dans son contrat de mariage ».

B. 540. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1776, avril-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Pascalis et Jean-Louis Jaubert, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Gaspard Vernet contre Claude Turrel, de Pompiery, hameau de Seyne; — pour Marguerite Ginoux, veuve de Joseph Nevière, maître bâtier, d'Embrun; — pour Jean-Baptiste Garnier, notaire royal et procureur à Embrun; — pour Sébastienne Doneaud, contre Joseph Tiran, son mari, au sujet de la possession d'une maison au lieu de Larche et au quartier appelé *le Valla*. — pour divers habitants « de l'Enchastraye », au sujet de « l'usage d'un four pour y faire cuire leur pain, au quartier *des Nouères* », etc.

B. 541. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1776, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Louis Jaubert, juge royal de la

Vallée. — Causes civiles : pour messire Manuel, vicaire de Faucon, en qualité de recteur de la chapelle Saint-Fabien et Saint-Sébastien, des Maisonnettes, au sujet « d'une cense annuelle de 4 émine de bled méteil »; — pour Jacques Buffe, de l'Aupillon, au sujet « de l'état et situation de ses moulins et canaux, de même que de ceux des habitants de la Conche, depuis le rif *Blanc* »; — pour le recteur de la chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien, à Gueinier, au sujet « de la fondation de 300 doubles ou pistoles d'Espagne faite par le sieur Jacques Ollivier, marchand établi à Turin, à la charge de faire célébrer à perpétuité une messe quotidienne dans ladite chapelle »; — contre Jean-Dominique de Rignac, officier au régiment de Dauphiné-Infanterie, et Mathieu Vaillant, dit La Marche, son laquais »; — pour Catherine Tiran, « femme libre en ses actions » de Jean-Constant Castelourde, etc. — Répudiation de l'héritage de Pierre Teissier par Barthélemy, son fils.

B. 542. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1776, août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Louis Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-François Moris, négociant, de Turin; — contre Pierre Beraud, au sujet des limites du pré dit *la Ribe-du-Moulin*, à l'Aupillon; — pour messire Pierre Tiran, curé de Peypin (Provence); — pour Charles Carbonnier, de Tarascon; — pour le sieur Jean-François d'Audiffred, d'Uvernet, etc.

B. 543. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1776, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Louis Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les consuls de Saint-Paul, contre les héritiers de messire Jean Laugier, prêtre, au sujet d'une créance « de 234 livres, montant des rentes dues à ladite communauté par les États de Bretagne et que messire Laugier, comme son procureur fondé, a reçu du payeur desdites rentes »; — pour le sieur Charmelton, marchand, de Lyon; — pour Jacques Gariel, fripier, d'Allos; — pour Catherine Pautrier, veuve de Jean Moutet, se plaignant « comme quoi Elisabeth Jaubert, revendeuse fruitière, l'a tancée de vieille coquine, vieille garce, vieille sorcière », etc.; — contre Louis Hermelin, au sujet de la vente « de 8 cordes et 6 pans planches de bois mélèze pour couvrir les toits, à raison de 7 livres la corde », etc. — Répudiation de l'héritage d'Honoré Audiffred par Marthe Paulet, sa veuve.

B. 544. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1777, janvier-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Louis Jaubert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les paroissiens de l'Enchastraye et du Sauze, contre Mgr d'Embrun, messire de Beaumelle, prévôt du chapitre de ladite ville, prieur de Faucon, et messire René Picard du Moussel, syndic du chapitre de N.-D. d'Embrun, « aux fins que chacun d'eux paye, à proportion d'intérêt, la subsistance du prêtre qui dessert ladite paroisse » ; — pour dame Élisabeth Le Brun de Montferat, résidente à Aups, veuve de M. Pierre-Louis-Charles Broulhony de Fabrègues, trésorier général de France en cette province ; — pour « les chanoines réguliers du couvent de Faucon, ci-devant Trinitaires » ; — pour M^e Honoré Gayon, notaire à Tavernes (Provence) ; — pour M^e Antoine Caire du Verger, avocat en la cour ; — pour divers particuliers de Jausiers « appelants du nouveau cadastre » ; — pour Joseph Ricaud, au sujet du droit d'arroser son jardin dit *la Peire*, au hameau des Ricauds, à Fours ; — pour Jean-Marie Broky, maçon ; — pour « la secondaire » de la paroisse de Revel, au sujet de la possession de la terre dite *Champas*, au quartier de *Renfred* ; — pour messire André Devars, curé de Meyronnes, etc.

B. 545. (Liasse.) — 287 pièces, papier

1777, juin-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour dame Marguerite-Françoise Ollivier de Bonne, veuve de M^e Jean-Baptiste Honorat, notaire à Méolans ; — contre Joseph Roubaud, de Larche, au sujet d'un droit de passage dans le pré dit *la Fourche* pour se rendre à la montagne de *Malunont* ; — contre divers habitants de l'Hubac-de-Jausiers « pour les obliger à perfectionner 400 cannes d'iscle qu'ils ont commencé de défricher dans les graviers *des Saunières* » ; — pour Jacques César, négociant, de Saint-Michel (Piémont) ; — pour Pierre Teissier, sergent de justice ; — pour Catherine Roustan, demandant, en son nom et au nom des autres héritiers de Paul Cougourdan, son agent, le partage des terres dites *Crespin-en-Mélézen*, *la Fonge-des-Clouets*, *la Serre de Garravel* et des prés dits *la Gorgeasse* et *le Boisas*, etc.

B. 546. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1777, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de

la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Honoré Bovis, notaire royal, de Certamusat, au sujet des droits de pâturage, « à bâton planté, dans les prés situés au lieu dit *le Colombier* » ; — pour divers habitants de la Chalanette, au sujet du droit d'arrosage « avec les eaux du canal prenant sa source au ruisseau de *Clapouse* pour finir à *la Combe* » ; — pour Magloire-Antoine Champagne, maître menuisier ; — pour Marguerite Jauffred, contre Gilles Mercheyer, son mari, au sujet de la possession des terres dites *les Perraux*, *la Frière*, *Richaud*, etc., à Fours, « léguées à la demanderesse par Barthélemy Leautaud, son oncle ; — pour le sieur Bernascon, négociant à Turin, etc. — Répudiation de l'héritage de Paul Laugier par son fils, Hyacinthe, bourgeois, de Jausiers.

B. 547. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1778, janvier-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre les héritiers du sieur Pierre Audiffred, du hameau de Gréoux, à Jausiers, pour les contraindre « à déblayer la terre dite *le Béal* » ; — pour Maurice Monticon, négociant, de Demonte ; — contre les hoirs d'Honoré Léautaud, de Clucheirenc, au sujet de la possession de la terre dite *les Pangues* ; — pour M^e Ricavy, docteur en médecine ; — pour la communauté de Larche, contre Mgr Pierre de Leyssin, archevêque d'Embrun ; — pour messire Pascalis, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Barcelonnette, contre Jacques d'Amicys, bourgeois ; — contre Romain Pinoncély, dont le mulet avait tué à coups de pieds l'âne de Jacques Arnaud ; — contre Jacques Desdier, « pour dommage causé par son troupeau d'avérage dans le pré dit *les Maits*, à la Murette », etc.

B. 548. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1778, mai-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Cayre et Pierre-Jacques Derbez-Latour, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Madeleine Bécher, de Marseille ; — pour Jean-André Martiny, négociant, de Digne ; — pour Vincent Arnaud, négociant en soie, au sujet de la possession du bois de *Champ-Trauca*, à Jausiers ; — pour messire Pierre-Jacques Gaudissart, prêtre et vicaire de Mariaud (Provence) ; — pour la communauté de Saint-Paul, au sujet « de la possession exclusive des eaux de la fontaine qui jaillit sur la place publique » ; — pour M^e Magnaudy, avocat, contre le sieur Félix-Honoré Pascalis, de la Chaup-Basse, garde d'artillerie ; — pour

Joseph Signoret, au sujet de la possession de la terre dite *des Esquagnes*, à Maurin, etc.

B. 549. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1778, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez-Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Jean-Baptiste Garcin, prêtre, desservant la succursale d'Archail, dans le diocèse de Digne; — pour Jacques Caire, maçon et meunier à Lans, accusant Pierre Plauchu de l'avoir injurié « en lui répétant dans les rues de Jausiers qu'il avait mérité la potence et qu'on en avait pendu mille qui ne l'avait pas si bien mérité que luy »; — contre damoiselle Anne et Catherine Sicard, au sujet de l'entretien « des digues qui sont le long du rif appelé *la Croisette* »; — contre François Blanc, de Revel, au sujet d'une dette de 34 quintaux de foin à 50 sols le quintal, etc.

B. 550. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1778, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez-Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Jean-Baptiste Berardy, avocat, demandant paiement au sieur Maurice Pontès, marchand, « de la somme de 336 livres pour le loyer de sa maison et basse-cour qu'il possède à la grande rue »; — pour messire Jean-François Martel, curé de Remollon, recteur de la chapelle Saint-Jacques-le-Mineur, à Lans, contre les hoirs de messire Jean-Honoré Teissier, prêtre; — pour Joseph-Louis Gramond; — pour les consuls du Châtelard, au sujet des droits de dépaissance « dans la montagne dite *les Faisses*, propre à ladite communauté »; — pour Jean Garnier, poursuivant François Olivier, ménager, du lieu de Champréend, à Saint-Paul, parce qu'il a coupé dans sa terre dite *la Cluse* « 12 fascines d'osier appelées *agourres* dans le langage vulgaire », etc.

B. 551. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1779, janvier-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez-Latour, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour le sieur Christian Blork, négociant, de Middelbourg en Zélande; — pour le sieur Désiré Fargé, « culottier et cabaretier » à Saint-Cosme, près Chalon-sur-Saône; — pour M^e Jean Florès, notaire royal, de Peire-Porc, en Piémont; — pour Étienne Margaiilan, de la Bastie-Neuve, près Selonnet; — pour Louis Eyriei, négociant, d'Embrun; — pour Jean-Marie Piny, négociant à Cony, pour le

paiement « de 92 livres de Piémont, montant en argent de France à 408 livres 6 sols »; — pour Louis Ricaud, du hameau du Villaret, pour dommages dans ses terres dites *Chazalet-Lheirète et le Hauc*; — pour les sieurs Dubord et Rhollon, négociants à Lyon, etc.

B. 552. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1779, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Derbez-Latour et Jean-Joseph Pascalis, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : « pour les consuls et communauté de cette vallée de Barcelonnette, contre le R. P. Provincial de la congrégation de la Doctrine Chrétienne en la province d'Avignon », aux fins de l'obliger « à fournir, en faveur du collège établi en cette ville, les 5 régents portés par l'acte de fondation du 24 septembre 1651 et, à défaut, d'employer les revenus de cette fondation à l'acquittement des prêtres qui seront placés par les consuls pour tenir les classes »; — pour Antoine Beraud, au sujet « du chemin qui est en tête de la terre dite *le Davy* et qui sert pour se rendre au quartier *du Palais*, à l'Aupillon »; — pour le recteur de l'église des Agneliers, aux fins d'obliger les consuls des hameaux de l'Adroit et de l'Ubac de Saint-Pons à payer « le tiers de sa portion congrue, qui est à leur charge », etc.

B. 553. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1779, juillet-août. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Hyacinthe Roubaud, prêtre chapelain des Tourres, hameau de Châteauneuf (Piémont), au sujet de « l'arrentement de 2 preds à l'Aupillon : l'un appelé *Pred-à-l'Ubac*, et l'autre *Cougniet* »; — pour Antoine Chaix, aux fins de prouver « qu'il travaille depuis plus de 15 ans à faire l'ardoise au quartier de *Combe-Chave*, terroir de Jausiers, dans une mine que lui-même a découverte et dans un creux considérable qu'il y a fait »; — contre Antoine Léautier, au sujet « des murailles ou cloisons en bois qui séparent les terres dites *Champ-Barbier* et *la Barounée*, à Laverç », etc. — Répudiation de l'héritage de Claude Brès, « du hameau » de la Condamine, par ses filles.

B. 554. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1779, septembre-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Esmieu, demandant « le rétablissement de la ribbe de la terre

dite *Laupant*, à Saint-Barthélemy » ; — pour messire François Pinoncely, prêtre, de Châteauroux (Dauphiné); — pour Claude Vallérien, négociant; — pour Honoré Fautrier, au sujet d'un achat de 6 setiers de blé, à raison de 5 livres l'un, etc.

B. 555. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1779, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Joseph Pascalis, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour André Richelme, négociant, de Beauvezer, en la viguerie de Colmars; — pour Honoré Camille, négociant, du hamceau de la Berarde, poursuivant paiement de 180 livres, prix de 5 pièces de drap; — pour Joseph Pustel, négociant, de Bayons (Provence); — pour Barthélemy Dalertre, maçon; — pour Augustin Guichard, d'Aups (Provence), contre Antoine Graille, cordonnier; — pour M^e Charles Manuel, notaire royal, au sujet du paiement de la ferme « du pred de montagne dit *Praguerin*, qu'il possède au lieu du Sauze », etc.

B. 556. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1780, janvier-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Joseph Pascalis et Jean-Baptiste Arnaud, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour les chanoines réguliers de Faucon, au sujet de la possession des terres dites *l'Antron* et *le Couart*, à Fours, et du pré dit *Pra-Chabre*, à Enchastrayes; — pour M^e Jean-François Jaubert, « secrétaire du roy » à Aix, contre M^e Louis-Jacques Sicard, avocat à Barcelonnette, « lequel déclare avoir égaré et perdu le billet de 4,000 livres que M. Jaubert luy a passé à constitution de rente au 4 0/0 »; — pour Antoine Clariond, au sujet de la possession « d'une maison sise vers le bas de la rue *Neuve* »; — pour Louis Alègre, fabricant de draps à Beauveser, viguerie de Colmars, etc.

B. 557. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1780, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Arnaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Jean Roman, négociant; — pour le sieur Joseph Chabrand, « châtelain du lieu de Ceillac, en Dauphiné »; — pour Jean-André Aubert, notaire, en qualité de trésorier de l'hôpital de Jausiers; — pour Antoine Félix, négociant, de Callas (Provence), etc.

B. 558. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1780, août-septembre. — « Étiquettes » des

audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Arnaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre Joseph Jullien, au sujet « du montant des réparations qu'il a faites à sa maison sise à Barcelonnette, en y imputant ce qu'il a touché de l'indemnité accordée par Sa Majesté pour la rétablir après l'incendie de 1764 »; — pour Antoine Manuel, teinturier, demandant règlement de comptes à sieur Antoine Doneaud, savoir : la teinture de 78 pièces de drap, à raison de 35 sols la pièce; la teinture de 24 cannes de drap de ménage en couleur garance, à 20 sols la canne; 24 sols pour le foulonnage d'une pièce de drap, etc.; — pour les pénitents de la confrérie de N.-D. de Consolation, à Jausiers; — pour messire Honoré Amielh, prêtre résidant à Aix, etc.

B. 559. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1780, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Arnaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Pascalis, du Laus, avocat à la cour; — pour le sieur Paul Grel-Lamollière, bourgeois; — pour Laurent Jauffred, au sujet d'un droit de passage « pour se rendre sur une terre en hermas dénommée *la Ribe-dou-Tech*, située au-dessus du roc appelé *Resentelle*; » — pour damoiselle Thérèse Fauchery, au sujet du bail, moyennant 400 livres par an, du pré dit *la Fonze-de-Pan-Blanc*, situé à la montagne de *Malemort*; — pour messire Jean-Pierre Maurel, sous-diacre; — pour « damoiselle Vachon, maîtresse de pension, de la ville de Valence, contre messire Laurent Garcin, prêtre; — pour Eustache Guirand, boulanger, d'Allos; — pour Jean Rougier, négociant, de Seyne; — contre Pierre Rayne, « parce que follement et témérairement il a accusé Étienne Cogordan de coquin », etc.

B. 560. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1781, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Arnaud, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Charles Caire, « maître d'école et tisserand à Barcelonnette »; — pour Élisabeth Raphel, veuve de Jacques Donnet, « buraliste de tabac, de cette ville »; — pour « les députés des habitants de la Maure », contre Hyacinthe Martel, aux fins de l'obliger à payer « sa cote-part de la taxe faite entre lesdits habitants pour obtenir l'établissement de leur succursale »; — pour Jean-Baptiste Gravier, trésorier de la communauté d'Allos; — pour messire Jean-Antoine Turrel, « prêtre, licencié en droit canon et curé de la paroisse de Molanès et Uvernet », etc.

B. 561. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1761, avril-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Jean-Baptiste Arnaud et Louis-Jacques Sicard, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-François Jaubert, garde du corps du Roi à Paris; — pour les hoirs de messire Sauve, curé du Vernet, représentés par le sieur Magloire Sauve, bourgeois, de Digne; — pour les habitants de Morjuan, Chancelaye et Malune, contre le curé et les habitants des Agneliers, aux fins d'obliger « le prêtre qui desservira cette paroisse à résider 4 mois de l'année à Morjuan et à faire les fonctions curiales dans l'église qui y est établie »; — pour divers habitants de la Murette, au sujet de la répartition des dépenses des réparations du torrent d'Abriers, etc.

B. 562. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1761, juillet-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis-Jacques Sicard, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour les sieurs François Populus et Jérôme Clemensint, marchands, de la ville de Langres; — pour Jean Guigou, négociant, d'Entraignes (Piémont); — pour Jean Feautrier, « sergent de justice, servant la communauté du Châtelard », contre Joseph Ébrard, « porteur de curiosités »; — pour messire Giraud, prêtre, de Chasse, près Colmars, contre Jean-Baptiste Rosan, négociant, de Barcelonnette; — pour François Magncret, marchand, de Langres, etc. — Acceptation de l'héritage de damoiselle Marthe Jaubert par Jean-Baptiste Fortoul, du hameau des Davids, « maître chirurgien au service du Roy dans les hôpitaux de S. M. établis à Cadix, en Espagne », son fils.

B. 563. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1761, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis-Jacques Sicard, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Martel, consul de Méolans, demandant paiement à Jacques Hermelin « de la somme de 53 livres 13 sols, moyennant laquelle le fumier de la montagne de *Gautier*, appartenant à ladite communauté, lui fut délivré aux enchères publiques »; — pour François Guidon, de Saint-Martin-d'Entraignes; — pour Michel Arnaud, « sergent de justice et géolier des prisons royaux de cette ville »; — pour Jean Laphont, de Saint-Vincent près Seyne, contre André Lèbre, du hameau de Montourieux; — pour Pierre Meyran, poursuivant

payement d'une créance « de 37 livres 13 sols, monnoye de Gènes, valant 30 livres 12 sols, monnoye de France »; — pour Raymond Asioult, aubergiste, de Roquebrussane (Provence), etc.

B. 564. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1762, janvier-février. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis-Jacques Sicard, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Desdier, au sujet du partage des eaux du canal de Lans; — contre Jean Roux, aubergiste, qui avait vendu à Esprit Bourel, négociant, de Brèzes (Piémont), « une jument éreintée, ne pouvant pas porter la plus petite charge, même le bât, sans s'abattre »; — contre Jean Pélegrin, muletier, pour règlement de compte du maréchal ferrant : « 12 sols pour chaque fer fourni; 3 sols pour chaque rassis »; — pour Joseph Sauvan, tailleur d'habits, au sujet de la possession de la terre dite *Champ-Rond*, à Saint-Paul; — pour messire Jean-Pierre Audiffred, « prêtre de la congrégation de Saint-Lazare », etc.

B. 565. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1762, mars-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis-Jacques Sicard et Pierre-Jacques Ripert, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour le syndic des Pères Prêcheurs de la Baume, près Sisteron; — pour Louis Chabrand, demandant « les fruits en bled, seigle et méteil de la terre dite *Coucou*, à Méolans »; — pour le sieur Barroil, négociant, de Grenoble, contre André Michel, marchand tailleur; — pour Savournin Laporte, bourgeois, de Seyne; — pour Marc-Antoine Chemin, au sujet « d'une lettre de change de 300 livres tirée sur M. Pinet, conseiller du Roy et receveur des tailles à Gap »; — pour Pierre-Marie Simonard, « receveur des droits royaux sur les soyes », etc.

B. 566. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1762, juin-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : contre les habitants de l'Hubac-de-Jausiers, au sujet de l'usage des eaux du canal de *Baumont*; — pour M^e Jean Fleury, de Villefranche, avocat en la sénéchaussée de Beaujolais; — pour Constans Marquis, du hameau de Fouillouze, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite de *Baragne*; — « pour messire Hyacinthe Manuel, vicaire de Faucon, et Pierre Manuel, curé de Saint-Hippolyte (Dauphiné), son frère »; — contre Jean Aubert, accusé « d'avoir

calomnieusement tancé Catherine Pautrier de vieille carogne, de f... démon, etc., et de luy avoir dit : Je veux t'enterrer dans mon champ; et de l'avoir menacée avec le poing », etc. — Répudiation de l'héritage d'Honoré Teissier par Laurent, son fils, cordonnier à Marseille.

B. 567. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1788, octobre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Martel, du hameau de Tato, au sujet de la direction et de la largeur du canal qui traverse les terres dites *le Vallon et le Veissier*; — pour Honoré Cezilly, négociant, de Pompiéry, près Scyne; — pour les chanoines réguliers de Faucon, au sujet de la ferme de leur pré dit *Préd-de-Laure*, situé au-dessus de Jausiers et de la contenance de 4 journées de faucheur »; — pour Jacques Colomb, cordonnier, d'Authon, hameau de Revel; — pour Laurent Berthelot, muletier, poursuivant Hyacinthe Derbès parce qu'il lui a vendu un mulet « atteint de la tare dénommée *la lune** », etc. — Comparant par lequel Jean Raynaud demande « à ce qu'il soit nommé d'office un procureur chargé d'occuper pour luy contre son frère Jacques », attendu que tous les procureurs, effrayés par les menaces de ce dernier, ont refusé de le faire « dans la crainte de compromettre leur vie ».

B. 568. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1788, janvier-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Pierre-Jacques Ripert et Antoine Magnaudy, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour les hoirs de Jean Caire, demandant règlement de compte à Jacques Bonnet, du hameau de la Pare : « 39 livres pour prix d'une bête asine, 146 livres pour 45 brebis, 101 livres 45 sols pour 11 moutons, etc. »; — pour André Balp, « demandant avération d'une obligation de 304 livres souscrite en faveur de la chapelle de Saint-Ours, à Meyronnes »; — pour messire Jean Imbert « l'ainé », prêtre; — pour Antoine Couttolenc, du hameau de l'Adrech, au sujet « de la séparation de la terre de *Tourrondet* d'avec celle de *Delay-la-Crotte* »; — pour Jacques Michel, du Plan, hameau d'Ubaye; — contre André Ricaud, « pour avoir fait rouler du haut de la terre *du Lauseron* une pierre qui a cassé la cuisse de la bourrique de Marianne Chabrand », etc.

* Fluxion périodique.

B. 569. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1788, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Silve, économe du séminaire de Valence; — pour M^e Antoine Grassy, notaire royal et procureur, au sujet des « émoluments » qui lui sont dus par François Roux, à l'occasion de son mariage avec Anne Matheron : « pour le contrat de mariage 6 livres, plus 33 livres 12 sols pour les droits de contrôle et d'insinuation perçus sur ledit contrat »; — pour Esprit Doneaud, au sujet de la cession de 4,500 livres à lui faite par son frère, messire Jacques Doneaud, « vicaire à Collonge-la-Vineuse », etc.

B. 570. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1788, août-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Claude Gariel, curé de Fours, contre « le seigneur archevêque d'Embrun en la personne du sieur Jean Martel, son préposé en cette vallée », au sujet « des fruits des dîmes »; — pour les frères Sibaud, négociants à Turin, — pour messire Jules-Bernard Daumas, prêtre du diocèse de Sisteron, bachelier en théologie et recteur de la chapelle érigée à Revel, sous le vocable de Saint-Claude, Sainte-Anne et de la Visitation; — pour Georges Condre, « marchand d'horloges en bois »; — pour les habitants du quartier de *Bayasse*, à Fours, au sujet de l'établissement de la succursale dudit lieu; — pour messire Pierre-Antoine Chalvet, clerc minoré, recteur de la chapelle Saint-Pierre-ès-Liens, à Méolans, etc.

B. 571. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788, octobre-novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Chaiche, de Malijai; — pour Antoine Tron, au sujet de ses droits « sur les fruits de la terre dite *l'Argile*, à Jausiers »; — pour Jean-Pierre Pagès, négociant, du Puy-en-Velay; — pour Jean Cayre, demandant aux habitants des quartiers de Tournoux et de Gleisolles « dommages et intérêts pour les dégâts que les eaux du lac de Tournoux ont causés à ses terres dénommées *Fontètes et Plan-Bas* », etc.

B. 572. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1788, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Magnaudy, juge royal

de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste Berard, domestique de M. de Rignac, commandant en cette ville et vallée, contre le sieur Pontès fils, négociant; — pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal, demandant à François Ébrard, cordier, le paiement du loyer de la maison qu'il possède au-dessous de la place publique, à raison de 45 livres par année; — pour Louis Clarion, requérant la saisie « des fruits pendants dans les cantons de terre dits *Champ-du-Pommier*, *Champ-du-Pont* et *les Vineuses*, propres à Jacques Hermelin, de Méolans »; — pour messire Joseph Rivier, curé de la paroisse de Barcelonnette, et messire Hyacinthe Caire, curé de Saint-Pons, demandeurs, contre Jean Martel, « préposé » de Mgr d'Embrun, au sujet de leurs portions congrues, s'élevant à 500 livres pour chacun; — pour dame Fabre, veuve de sieur François Magelin, capitaine d'une compagnie d'Invalides détachée à Colmars, etc.

B. 573. (Liasse.) — 255 pièces, papier.

1784, janvier-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Magnaudy, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Silve, économe du séminaire de Valence, demandant paiement à Jean Matheron, du hameau du Pied-de-la-Maure, savoir : de 30 livres pour le prix d'une soutane; de 9 livres, prix d'une théologie de Poitiers »; — contre sieur Nicolas Spitalier, bourgeois, de Barcelonnette, au sujet de l'usage « des eaux appelées *Bachasset*, découlant dans le rif *des Préals* et *du Torondel*, et de celles dites *de Rougon* »; — pour messire François Martel, curé de Remollon, recteur de la chapelle Saint-Jacques, à Lans; — pour Antoine Capissuchi de Bologne, du hameau de la Lauze; contre Jean-Baptiste Bernard, du hameau de Tato, au sujet d'un droit de passage avec bestiaux sur la terre dite *le Mélèze*, au lieu dit *Chanempouse*; — pour messire Joseph-Mitre Daumas, prêtre du diocèse de Sisteron, contre messire Joseph Lagier, curé des Crottes (Dauphiné), au sujet de « la possession de la chapelle érigée à Revel, sous le titre de Sainte-Anne, Saint-Claude et de la Visitation », etc.

B. 574. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1784, mai-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^{es} Antoine Magnaudy et Louis Caire, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre-Pons Richaud, maître chirurgien, de Seyne; — pour M^e Joseph Imbert, notaire et procureur, de Saint-Paul, contre Joseph Arnoux, de Maurin, pour l'obliger « à rétablir la cabane que Jean Arnoux, fils du défendeur,

a démolie à la montagne de *Chabrier* »; — pour dame Agnès Honorat, au sujet d'un capital de 230 livres, « passé sur la tête de dame Françoise de Bonne, veuve de M^e Jean-Baptiste Honorat, notaire royal, de Méolans »; — pour messire André de Plan-de-Baumelle, abbé commendataire de l'abbaye de Longay, vicaire général et prévôt du chapitre d'Embrun, prieur de N.-D. de Faucon, demandant que « la communauté de Jausiers, comme fermière de la moitié de la dime dudit prieuré, soit contrainte de se joindre à luy pour en faire la levée en totalité », etc.

B. 575. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1784, août-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Malhaudy, « meneur d'ours »; — pour Antoine Jean, de Malbosc, demandant aux héritiers de Laurens Ricaud, du hameau *des Ricauds*, la reconstruction d'une muraille au lieu dit *Clafoupin*; — pour Étienne Paris, éguiseur; — pour les habitants du quartier de *Bayasse*, dans le vallon de Fours; — pour Joseph Faudon, demandant « l'avé-ration de l'écriture privée de vente de 4 sesteirée de terre *aux Arzilles*, consentie à son profit par damoiselle Rose Fortoul, du hameau de Gueinier »; — pour messire Jean-Pierre Berbeyer, prêtre desservant la succursale des Prats (Thuiles), au sujet « du bénéfice de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Sébastien de Revel »; — pour M^e Jean-Baptiste Arnaud, avocat en la cour et notaire royal, de Méolans; — pour messire Jean-Jacques Bonafoux, sous-diacre, de Barcelonnette, « assisté de M^e Jean-Joseph Aubert, notaire, son curateur », etc.

B. 576. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1784, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire André Audiffred, curé de la paroisse des Agneliers; — pour Victor-Amédée Cæsar, négociant, de Saint-Martin-d'Entraunes; — pour M^e André Cogourdan, docteur en médecine, du hameau de Fouillouse; — pour Jeanne Garry, au sujet de la possession de la terre dite *des Galamonds*, à Uvernet; — pour messire Pierre-Jacques Gaudemard, « prêtre habitué à la paroisse des Innocents, à Paris »; — pour Pierre Léautaud, maréchal ferrant, demandant paiement de 24 livres pour fers, ferrages, médicaments et soins donnés à la bourrique de Nicolas Spitalier », pendant 2 ans, etc.

B. 577. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1785, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour François Chioussé, baile berger, d'Arles, demandant à Jean Esmenjaud, boucher, de Barcelonnette, paiement « de 60 bêtes d'avéragé à lui vendues et livrées au prix de 7 livres 16 sols la pièce » ; — pour M^e Jean-Jacques Spitalier, avocat au Parlement, résidant à Paris ; — pour Joseph Pinoncély, maçon, demandant paiement à Joseph Peloux « de 60 journées de travail, à raison de 20 sols par jour » ; — pour Jean Davin, aubergiste, etc.

B. 578. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1785, avril-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Louis Caire, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Sébastien Proal, marchand, de Riez ; — pour Jean Spitalier, de Meyronnes, au sujet de ses droits sur un pré situé au terroir de la Fontvive, dépendant de la chapelle de N.-D. des Neiges érigée audit hameau ; — pour M^e Joseph Esmenjaud, notaire royal et procureur, demandant « les émoluments » qui lui sont dus par Pierre Gastinel, savoir : « 4 livres 10 sols pour un acte de vente ; 16 livres 10 sols pour l'émolument d'un testament ; 4 livres 10 sols pour l'émolument d'un acte de cession ; 6 livres pour un contrat civil de mariage ; 7 livres 10 sols pour une quittance, et 4 livres 4 sols pour le contrôle » ; — pour Jean-Baptiste Fortoul, trésorier des rentes et revenus de la chapelle des pénitents de Jausiers, etc.

B. 579. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1785, juin-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Constant Tarditi, journalier, contre Jeanne-Marie Girard, journalière ; — pour Antoine Brun, « demandeur en paiement de 123 livres 13 sols, savoir : 98 livres 11 sols, produit de 4 quintaux 38 livres viande, à raison de 7 sols 6 deniers la livre ; 12 livres 2 sols, produit de 32 livres graisse, à raison de 7 sols 6 deniers la livre ; et 13 livres, produit du cuir du bœuf gras que ledit Brun remit à Hyacinthe Jaubert, qui se chargea de le mater, vendre et distribuer, moyennant la rétribution de 6 livres et la tombaye » ; — pour messire Jacques Comte, prieur curé de Tournoux ; — pour Honoré Imbert, contre les habitants du hameau des Prats, à Saint-Paul, au sujet des dommages causés par leurs troupeaux dans le champ dit *Pontet*, etc.

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 580. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1785, août-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Julien, cordonnier, de Jausiers, demandant paiement « de 24 livres 12 sols pour 14 livres 12 onces de cuir de vache » ; — pour Jacques Cornille, négociant, du Plan, au sujet de l'usage des eaux « du rif du Chastelard » ; — pour Jean-Baptiste Donadieu, marchand, de Digne, contre messire Jean-Honoré Gaudissard, prêtre, du hameau de Gueinier ; — pour les syndics, procureurs et paroissiens de Faucon, réclamant aux héritiers de messire Pierre Manuel, vivant curé de ladite paroisse, « les originaux des comptes et précomptes dont ledit curé était gardataire » ; — pour Jean-Baptiste Marquis, directeur des postes de la Ciotat, etc.

B. 581. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1785, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Balthazar Boret, négociant, du Bez, près Briançon (Dauphiné) ; — pour MM. Joseph de Jacobi du Vallon, capitaine au régiment de Royal-Cavalerie, et Jean-Louis de Jacobi du Vallon, capitaine au régiment de Flandre, tous les deux chevaliers de Saint-Louis, en qualité d'héritiers universels de M. François de Jacobi du Vallon, leur oncle, lieutenant-colonel au régiment de Saint-Jal-Cavalerie ; — pour Georges-Antoine Baralis, négociant ; — pour Jean-François d'Audiffred, négociant à Marseille ; — pour Jean-Joseph Reynaud, horloger, de Barcelonnette, demandant paiement « de 22 livres de laine blanche, à raison de 49 sols la livre » ; — pour les recteurs de l'Œuvre de la Charité, de Barcelonnette, au sujet d'une obligation de 500 livres à constitution de rente au 5 0/0, passée en faveur de ladite œuvre par Pierre Giraud, et François Arnaud, négociants en soie, d'Uvernet, etc.

B. 582. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1786, janvier-mars. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour messire Derbez, prêtre bénéficiaire du chapitre collégial de Beaucaire ; — pour les consuls de Revel, demandant à ce que Mgr d'Embrun, en qualité de décimateur, soit tenu à contribuer « à la refection d'une cloche, à la fourniture d'une croix et à l'entretien d'une lampe devant le Saint-Sacrement, des cierges et des autres objets nécessaires à la décence du

culte divin »; — pour Antoine Savournin, marchand revendeur; — pour Jean-Ange Derbez, receveur des fermes du Roy au bureau de Méolans; — pour Jean-Baptiste Martel, « bridier », de Barcelonnette, etc.

B. 583. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1786, mai-juin. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Antoine Maurin et Joseph Imberty, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Tronc, maître chirurgien, au sujet de la possession de la terre dite *Pred-de-Brousiers*, à Méolans; — pour messire Roux-la-Mazelière, chanoine prébendé et vicaire général de Mgr d'Embrun; — pour Joseph Pascalis, lieutenant-colonel de cavalerie, et Mathieu Pascalis, officier au régiment d'Hildebourg-Lauzun, son frère; — pour les habitants du hameau de l'Ubac-de-Jausiers, au sujet de leurs droits d'arrosage au quartier de *Beaumont*; — pour « M^e Jacques Blondel, avocat au parlement de Paris, et dame Anne-Marie Poignet, son épouse, marchande à Saint-Quentin »; — pour Joseph Fabre, au sujet des limites du pré que la cure de Meyronnes possède dans la montagne de *Coustauvia*; — pour les chanoines réguliers de l'ordre de la Trinité de Faucon, contre messire Jean Donneaud, curé dudit Faucon, au sujet du droit des révérends Pères Trinitaires « de faire la levée et conduite du corps et de recevoir dans leur église, suivant l'usage, le cadavre de ceux qui auront fait élection de sépulture en leur cimetièrre »; — pour Pierre-Jacques Meilhian, consul de Jausiers, etc.

B. 584. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1786, juillet-septembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Imberty, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean et Madeleine Léautier, au sujet « de l'estime des fruits des terres dites *lou Tourront* et *aux Eyssaps*, dans la montagne de *Miraval* »; — pour M^e Charles Manuel, notaire royal, de Barcelonnette, fils et héritier du sieur Pierre; — pour Jean-Pierre Vinay, négociant; — contre Pierre Frison, au sujet de la vente « d'une terre dénommée *la Barrette*, au hameau de la Valette »; — pour les héritiers de messire André Devars, curé de Meyronnes, contre les héritiers de messire Jean-Louis Garcin, curé de Vars (Dauphiné); — pour Arnoux, de Saint-Paul, « cavalier de maréchaussée »; — pour Joseph de Jacobi du Vallon, gouverneur de Barcelonnette, etc.

B. 585. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1786, octobre-novembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Imberty, juge royal de

la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Cogordan, de Sérennes, poursuivant les hoirs de Paul Faure pour « dommages causés par le versement des eaux de leur bélière dans le champ du demandeur dénommé *Hubaguas* »; — pour Jacques Grouès, « baile de la communauté de Saint-Paul »; — pour Joseph Mercheyer, contre Thérèse Signoret et Joseph Pellat, fermiers « du pred de la lumineaire », de Saint-Paul, etc.

B. 586. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1786, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Imberty, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour M^e Jean-Joseph Aubert, notaire et procureur, de Coste-Ville; — pour le R. P. Caire, syndic et économiste des Pères Prêcheurs, de Barcelonnette; — contre Hyacinthe Roux, condamné « à prendre en charge et à faire élever dans la religion catholique l'enfant dont Anne-Marie Caire a accouché et, en outre, à payer à la susdite 30 livres pour frais de gésine »; — contre Eustache Spitalier pour l'obliger à réparer « le chemin public qui conduit à Meyronnes, à l'endroit appelé Saint-Roch », etc.

B. 587. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1787, janvier-avril. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Imberty, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Jean Présent, au sujet de la possession « d'un pred dénommé *Colombier*, à Larche »; — pour M^e Pierre Derbez de la Tour, avocat, et dame Elisabeth Jaubert, sa femme; — pour Jean Albrand, maréchal; — pour Pierre Laty, au sujet d'un passage « pour se rendre, avec bestiaux chargés et déchargés, à sa terre appelée *Lauchée*, à Larche »; — pour messire Sébastien Gastinel, prêtre, vicaire de Jausiers; — pour damoiselle Ursule Proal, « fermière du prieuré de Molanès »; — pour les marguilliers et fabriciens de la paroisse de Saint-Pons, au sujet de la ferme du pré de *Couesta-Bella*, appartenant à ladite fabrique; — pour les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité de Faucon, au sujet de la ferme d'un pré dit *Jouquet* situé au terroir d'Enchastrayes; — pour messire Barlatier, chanoine de l'église cathédrale de Digne, etc.

B. 588. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1787, mai-juillet. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph Imberty et Joseph-Antoine Jaubert du Clot, juges royaux de la Vallée. — Causes civiles : « contre la dame Elisabeth Jaubert, feu M^e Jean François, général provincial des monnoyes en Provence, et veuve d'Innocent Jaubert, receveur des fermes à

Barcelonnette » ; — pour messires Sébastien Gastinel et Gaspard Gautier, « secondaires » de Saint-Pons ; — pour messire Jean-Pierre Maurel, prêtre desservant au Villar-de-Faucon ; — pour Thérèse Bouisson, veuve de Jean Laugier : — pour messire André Chaurand, « prêtre et curé de Valflonès, diocèse de Montpellier » ; — contre messire Victor Fortolis, recteur de la chapelle de N.-D. du Saint-Rosaire, à Jausiers, au sujet « de la réduction du service de ladite chapelle » ; — pour François Nogary, marchand quincailleur, de Gap ; — contre la communauté de Revel, par Jean-Louis Graugnard, « lequel allant à Digne avec ses mulets pour y charger du sel et arrivé au chemin appelé *l'Estrech-de-Revel*, le dernier de ses mulets s'y précipita parce que le sol du chemin lui manqua sous les pieds et le fit tomber dans l'Ubaye, où il périt » ; — pour M^e André Bellon, notaire royal, de Meyronnes, etc.

B. 589. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1787, août-octobre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph-Antoine Jaubert du Clot, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Honorée Isnard et Joseph Aubin, son fils, de Vars, en Dauphiné ; — pour Jean Tournier ; — pour Dominique Aurias, de Savines (Dauphiné) ; — pour Jean Giraud, demandant paiement « de 54 livres formant le prix de 9 moutons gras qu'il vendit pour la boucherie de Barcelonnette » ; — pour M^e Jean-Hyacinthe Gariel, d'Allos, avocat en la cour ; — pour Jean-Joseph Sicard, au sujet « de la largeur du chemin public que suivent les habitants du quartier du Pra-Soubeyran pour se rendre à leurs preys de dessus » ; — pour Étienne Gravier, « receveur du grenier à sel d'Allos » ; — pour Louis Imbert, au sujet « de l'estimation du pred de montagne appelé *Banenviel*, au quartier des Michels, à Revel, etc.

B. 590. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1787, novembre-décembre. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph-Antoine Jaubert du Clot, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Pierre Miolan ; — pour Pierre Caire, marchand, accusant Jean Matheron, voiturier, « de l'avoir taxé de coquin, disant qu'il suivait les traces de Gaspard de Besse, et en outre de s'être armé d'une grosse pierre en menaçant de l'assommer » ; — pour Marcellin Silvestre, de Méolans, « syndic des portefaix de bled de la ville de Toulon » ; — pour M^e Jean-Joseph de l'Ollivier de Bonne, baron de Vitrolles, seigneur de Nibles, en qualité d'héritier de dame Marguerite-Françoise de l'Ollivier de Bonne, sa sœur ; — pour Jean-Baptiste Jaume, de la *Grangeasse*, terroir de Faucon, etc.

B. 591. (Liasse.) — 273 pièces, papier.

1788, janvier-mai. — « Étiquettes » des audiences tenues par M^e Joseph-Antoine Jaubert du Clot, juge royal de la Vallée. — Causes civiles : pour Joseph Gilly, des Terrasses, hameau de Saint-Vincent, au sujet d'une somme de 178 livres, prix d'un bœuf ; — pour le sieur André Chalvet, bourgeois, des Méans (Revel) ; — pour M^e Joseph Doneaud, « greffier commis du greffe de la judicature de Barcelonnette » ; — pour Jean Isoard, au sujet « de l'usage habituel des habitants du Bourget de faire paître leurs troupeaux, comme aussi de couper des buissons dans le terrain qui se trouve en iscle au-dessus du chemin du Bourget » ; — pour M^e Antoine Doneaud, docteur médecin, de Jausiers, comme représentant de M^e Damien, son père ; — pour Jean-François Pausin, bourgeois, de Barret-le-Bas (Dauphiné) ; — pour Marie-Élisabeth Gilly, femme de Mathieu Gevoudan, garçon boulanger, de Marseille, au sujet de l'estimation de la montagne de *Bournet* et d'une terre située au Pont-du-Baud, dite *les Champs* ; — pour Antoine Canton ; — pour Joseph Mercheyer, au sujet « du chemin ou soit *tirière* que la communauté de Saint-Paul a fait tracer le long de son pré dénommé *Saque* », etc.

B. 592. (Cahiers.) — 111 feuillets, papier.

1755-1757. — Sentences au vu des pièces : portant liquidation des créances de l'hoirie de M^e Antoine Raynaud, notaire royal, de Saint-Pons : parmi les créanciers se trouve « rangé », pour une pension de 24 livres, messire Jean-Ange Raynaud, prêtre, chanoine régulier de la Trinité, de la ville de Toulouse, en qualité de procureur fondé dudit ordre ; — ordonnant « la mensuration de l'éminée de terre, à prendre dans les gravières de l'Ubaye », vendue par les consuls et communauté de Barcelonnette à Jean-Louis Cayre, bourgeois, de Turin ; — ordonnant « la discussion générale des biens » de M^e Martin Marc, avocat en la cour, etc.

B. 593. (Cahiers.) — 95 feuillets, papier.

1760-1764. — Sentences au vu des pièces : condamnant M^e Jean-César Besson, conseiller et avocat du roi, « à remettre rière l'archive de la communauté de Barcelonnette les sacs et pièces du procès que ladite communauté a eu contre les sieurs prieurs de Faucon et de Molanès », et à payer une somme de 695 livres 7 sols ; — ordonnant que « la cession de créance faite à M^e Louis Jacques, avocat en la cour, par le sieur François-Antoine Calva, en qualité de procureur et de

secrétaire de M. le marquis de Carail, gouverneur de la citadelle d'Alexandrie, sera exécutée selon sa forme et teneur »; — condamnant M^e Jean-Baptiste Boquillon, « ancien adjudicataire des fermes unies de France », à payer une somme de 5,000 livres à M^e Pierre-Jacques Maurin, notaire royal et procureur, etc.

B. 594. (Cahiers.) — 125 feuillets, papier.

1764-1767. — Sentences au vu des pièces : condamnant les consuls et communauté de Jausiers à payer à Paul Laugier, bourgeois, la somme de 407 livres 16 sols, « montant des honoraires de sa députation et fournitures par lui faites au procès que ladite communauté avait contre les notaires de Jausiers »; — portant « ordre et rangement de la masse des créanciers de l'hoirie de Pierre Bourrelly »; — portant règlement des droits de passage et d'arrosage pour « divers biens fonds qui se trouvent au delà du pont de cette ville et au lieu dit *Delay-l'Aigue* », etc.

B. 595. (Cahiers.) — 126 feuillets, papier.

1772-1788. — Sentences au vu des pièces : condamnant divers habitants du hameau de Sérennes « à rétablir les échafaudages et gargouilles qu'ils ont renversés au rif *German* », etc. — Enregistrement du bail à ferme « de tous les droits et émoluments de la secrétaire civile et criminelle de la judicature » de la ville et vallée de Barcelonnette, fait, moyennant 300 francs par an, pendant 6 ans, au sieur Joseph Doneaud par « le sieur procureur et notaire, Joseph-Antoine Viglione de Bozzolasso, en qualité de procureur général de S. E. le marquis du Carret de Balestrin, marquis de Senantes, Ligneville, Vitel et Malmaison », contenant le texte italien dudit acte avec sa traduction en français, certifiée « par Louis-Marie-Gabriel-César baron de Choiseul, commandeur profès des ordres royaux, militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, etc., ambassadeur du Roi de France près le Roi de Sardaigne ».

B. 596. (Cahiers.) — 95 feuillets, papier.

1754-1756, juillet. — « Défauts du greffe de la judicature » accordés : aux consuls de Jausiers, en qualité de recteurs des rentes et revenus de l'hôpital dudit lieu, contre divers créanciers des hameaux de la Chalanette et du Chastelar; — à Jean-Pierre de Michelis, « fabricant en soye, de Lyon »; — au « sieur capitaine » Deville, de Guillestre; — à Jean-Louis Rouit, « garçon chirurgien », de Jausiers; — contre les hoirs de Raymond Bernadol, perruquier; — contre les héri-

tiers de M^e Barthélemy Devars, docteur en médecine de Barcelonnette; — à M^e Joseph Beraud, docteur en médecine, etc.

B. 597. (Cahiers.) — 124 feuillets, papier.

1756, août à **1762,** janvier. — « Défauts du greffe de la judicature » accordés : contre Joseph Alix, de Meyronnes; — « aux frères Pontis, originaires du Piémont, marchands à Barcelonnette »; — à Jean-Joseph Simon, « lieutenant de baile » du lieu de la Maure; — à messire Joseph Maurin, « prieur curé » de Revel, contre : Jean Chauvet, de la Blache-de-Revel; — aux sieurs Espérandieu et Ode, négociants de la ville d'Hyères; — au sieur Malon, marchand de Lille en Flandre; — à messire Antoine Balp, prêtre bénéficiaire, de Meyronnes; — à messire Louis Derbez, prieur curé de Méolans, etc.

B. 598. (Cahiers.) — 94 feuillets, papier.

1762, janvier à **1764,** juin. — « Défauts du greffe de la judicature » accordés : à M^e Louis Bovis, chirurgien, de Meyronnes; — à Maurice Miquelis, marchand, de Barcelonnette, contre Jacques Miquelis, originaire du Piémont; — à messire Pierre-Jacques Maurel, « chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste, de Grancey, dans le baillage royal de Langres »; — à Jean Gastinel, « trésorier général de la dime due par les communautés de la vallée à Monseigneur d'Embrun et aux chanoines prébendés »; — au sieur Dideron, marchand, de Grenoble, contre le sieur Maurin, « marchand libraire », de Barcelonnette; — à dame Louise Sicard, « femme séparée en biens de M^e Louis Teissier, avocat en la cour », etc.

B. 599. (Cahiers.) — 94 feuillets, papier.

1764, juin à **1768,** mars. — « Défauts du greffe de la judicature » accordés : « aux recteurs et administrateurs des biens délaissés aux pauvres par Pierre Maurin, vivant changeur royal de Barcelonnette », contre Jean Barles, de la Fère; — à Louis Meissirel, « syndic du corps et communauté des maîtres chirurgiens de Barcelonnette », contre Joseph, de Maurin, « se disant chirurgien »; — aux procureurs de la chapelle de Saint-Ours; — au sieur Ambroise Pascal, fermier du domaine de *la Sestrière* à Allos.

B. 600. (Cahiers.) — 92 feuillets, papier.

1768, mars à **1770,** octobre. — « Défauts du greffe de la judicature » accordés : aux syndics du *Grand-Quartier* à Revel, contre messire Jean-Pierre Manuel,

« les habitants forains » de Méolans ; — par messire Jean Bertrand, prêtre de l'Argentière (Piémont) ; — par « le baile berger délivrataire des montagnes de *Gimette, Verjalaye, Taron et Parpaillon* », appartenant à Barcelonnette ; — par messire Pierre-Antoine Jaubert, ecclésiastique, résidant à Grenoble ; — par M^e Joseph Laurens, procureur du Roi à Barcelonnette, en qualité d'héritier de Pierre Laurens, son père ; — pour messire Pierre Caire, chevalier de l'église de Lyon, « pour faire ajourner en appel comme d'abus le seigneur archevêque d'Embrun qui avait refusé le visa ou institution canonique du prieuré de N.-D. de Faucon concédé audit messire Caire par bulles de commande de la légation d'Avignon, en date du 14 novembre 1762 », etc. — Enregistrement « de l'arrentement du greffe civil et criminel de la judicature » de Barcelonnette, pendant 5 ans, consenti à M^e Antoine Matheron, notaire royal, par Mgr Jérôme de Carret de Ballestren, comte de Madrusse, moyennant une rente annuelle de 542 livres, « monnoye de France ».

B. 607. (Cahiers.) — 94 feuillets, papier.

1763, août à 1765, octobre. — Affirmations de voyages. — Présentations et comparutions au greffe de la judicature : par Marie Teissier, « déclarant se pourvoir en justice réglée pour se faire rendre, par Jean-Jacques Audiffred, son beau-père, son enfant dont elle a eu et doit continuer l'éducation, et que ledit Audiffred lui a pris et enlevé de voye de fait » ; — par le R. P. Reynaud, ministre de la Trinité du couvent de Montpellier ; — contre Jean Gilly, « comme fermier des terres de la perceptoire de Saint-Barthélemy » ; — par Jean-Roch Audony, « bourgeois, de la ville de Guillestre » ; — par les recteurs et administrateurs de l'Hôpital de Barcelonnette « érigé sous le titre de Saint-Roch » ; — par messire Joseph Pascalis, capitaine de cavalerie, « gouverneur de Mgr le Prince de Hesse-Rheinfels, et par M. le chevalier, Jacques Pascalis, officier du régiment d'O'Donnell », etc.

B. 608. (Cahiers.) — 88 feuillets, papier.

1765, novembre à 1767, octobre. — Affirmations de voyages. — Présentations et comparutions au greffe de la judicature : par messire Jean-Louis Garcin, curé de Vars, « lequel a déclaré se départir de tout droit qu'il pourrait avoir sur le prieuré et cure de Revel, en vertu de la collation que lui en avait été faite par Mgr l'archevêque d'Embrun » ; — par M^e Pierre Aubert, greffier en chef du tribunal, « lequel a présenté M^e Benoît Tiran, notaire royal, pour greffier commis » ; — par Gaspard Ardoin, d'Esparron-de-Verdon ; — par Gaspard Jouve,

maître chirurgien, de la ville du Queiras ; — par Madeleine Gilly, « accompagnée du geôlier des prisons royales en exécution d'ordre de M. le juge, portant qu'elle sera élargie provisoirement », etc. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement d'Aix, rendu sur le rapport de M. le conseiller, Joseph de Bontassy de Château-l'Arc, sieur de Rousset et de Fuveau, doyen de la Cour, par lequel, M^e Jean-César Besson, avocat, « est condamné à restituer à M^e Joseph Laurens, procureur du Roi, les droits par lui perçus des greffiers de la préfecture et de la judicature de Barcelonnette ».

B. 609. (Cahiers.) — 92 feuillets, papier.

1767, octobre à 1773, mai. — Affirmations de voyages. — Présentations et comparutions au greffe de la judicature : contre messire Joseph Fabre, curé des Thuiles ; — par M^e Jean-Baptiste Fortoul, notaire royal et procureur, lequel a déclaré présenter pour M^e Jean-Honoré, son père, attendu que ce dernier s'est démis de son office en sa faveur ; — par les consuls de Méolans, contre le curé de Laverç, « comme ayant droit de l'abbaye de Boscodon pour la dîme réglée à 30 livres par an » ; — contre Laurent Goin, sergent de justice à Saint-Paul ; — par messire Joseph Garnier, prêtre bénéficiaire en la métropole d'Embrun, etc. — Enregistrement « de l'expédient par lequel M^e Jean-César Besson, avocat du Roi, se prétendant créancier du sieur comte de Madrusse, a fait saisir la greffe même de la judicature, les rentes et revenus d'icelui, avec députation de sequestre en la personne du greffier ».

B. 610. (Liasse.) — Cahiers, 138 pages, et 98 pièces, papier.

1760-1769. — Rapports d'experts : portant « fixation de la contenance et confins du pré appelé *lou Cloutas-Bas*, au vallon de *Vescal* (quartier des Agneliers), et du terrain en pâturage situé au même endroit, en delà du *Combal* » ; — relatifs à l'estimation des terres dites : *Mouretens*, au Villar-d'Abas ; — *les Clapes*, à Fours ; — *Clot-la-Rousse*, à Fours ; — *Ribe-des-Hugons*, à Saint-Pons ; — *l'Argilas* à Revel ; — *le Tiouvet*, à Faucon, etc. ; — contenant « dénombrement des propriétés et maisons de Faucon qui doivent contribuer aux réparations du torrent de *Chastelaret*, avec fixation des cotisations » ; — portant évaluation de divers objets saisis, savoir : « de 3 charges seigle à raison de 42 livres la charge, de 46 émines d'avoine à raison de 43 sous l'émine, de 30 quintaux de foin à raison de 20 sous le quintal », etc.

B. 611. (Liasse.) — Cahiers, 138 pages et 68 pièces, papier.

1770-1787. — Rapports d'experts : contenant « traduction d'un acte de vente conçu en piémontais » ;

B. 616. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1748-1769. — Requêtes et informations « en vergeance ». — Jugements portant séparation de biens entre : Marguerite Martel et Dominique Balp, de la Valette; — Catherine Manuel et M^e Jean-Ange Lions, docteur médecine, résidant au *Plan* de Barcelonnette; — Isabaud Michel et Jacques Ébrard, maître sellier, de Barcelonnette; — Madeleine Gastiny et Jean Arnoux, de Meyronnes; — Catherine Portal et Joseph Gastinel; — Marie Jaubert et Barthélemy Vigne, voiturier, etc.

B. 617. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1770-1787. — Requêtes « en vergeance ». — Informations et jugements en séparations de biens entre : Marie Donadieu et Jean-Baptiste Honoré, de Revel; — Marie Jaubert et Esprit Peyrache, de Château-Dauphin; — Marie Droume, de Guillestre, et Pierre Trouche, de Méolans; — Marie Vinay et Antoine Chaix; — Marie Gilly et Jean-Ange Méolan, tailleur d'habits; — Catherine Bouvet et Jean-Louis Grauniard, etc. — Requêtes en séparation de corps, et informations prises à ce sujet contre Pierre Robert, de Larche, « querellé en excès, mauvais traitement et coups » envers Marie Fabre, sa femme.

B. 618. (Liasse.) — Cahiers, 53 feuillets et 26 pièces, papier.

1768-1787. — Inventaires des biens et effets mobiliers délaissés par : Pierre Bourrely, de l'Ubac de Barcelonnette; — par Jean Pautrier, de Jausiers; — François Manuel, « de l'Enchastraye »; — dame Suzanne Allemandy, veuve Maurin; — Jean Roux, aubergiste de Barcelonnette. — Appositions et levées de scellés : pour les hoirs de messire Jean Maurin, prieur curé de Revel; — pour « la masse des créanciers d'Élisabeth Martin, veuve Jean-Baptiste Matheron »; — pour les « exécuteurs testamentaires de M^e Jean-Antoine Jaubert, notaire et procureur de Barcelonnette, etc. — Inventaire des pièces déposées au greffe de la judicature (1766). — Délibération du conseil de famille des enfants mineurs de feu Jean Signoret, de Cervières. — Procès-verbal de l'ouverture du testament solennel de messire Joseph Pascalis, curé de Morancé (Lyonnais).

B. 619. (Liasse.) — Cahiers, 121 feuillets et 175 pièces, papier.

1760-1761. — Procédures criminelles : contre Marc Jean, accusé d'avoir assassiné, sur la montagne de Valoiremin, Jean Hermelin, âgé de 43 ans, berger, de Jausiers; — contre Innocent Jaubert, notaire royal et procureur, pour avoir insulté M. de Makarty, com-

mandant du bataillon de milice de Privat, détaché à Barcelonnette, et donné « un grand soufflet » à Louis Fargés, soldat milicien; — contre M^e Pierre-Jacques Maurin, notaire et procureur, pour avoir diffamé, par des écrits injurieux, M^e Louis Teissier, doyen des avocats de Barcelonnette; — contre l'auteur de la tentative d'assassinat commise sur la personne de M^e Joseph Imberty, notaire, de Saint-Paul, qui « avait reçu un coup de fusil chargé à plomb »; — contre Louis Passier, piémontais, « qui avait saisi au cou pour l'étrangler Marguerite Gras », de Saint-Paul; — contre « les personnes qui ont voulu arrêter le mariage de Louise Derbez, en publiant que cette fille avait les écrouelles et qu'elle était une p. . . , respectivement au commerce qu'elle avait avec le sieur Bon, bourgeois, de Barcelonnette »; — contre les auteurs d'un vol de vases sacrés commis dans l'église paroissiale de Saint-Pons, etc.

B. 620. (Liasse.) — Cahiers, 45 feuillets et 164 pièces, papier.

1768-1765. — Procédures criminelles : contre Pierre Donadieu, accusé du crime d'incendie; — contre Marie-Madeleine Honorat, accusée d'avoir diffamé Anne-Marie Amély et M^e Jean Chopy, avocat, receveur du grenier à sel d'Allos, en disant « que ladite Amély étant enceinte des œuvres de M^e Chopy, ce dernier luy avait fait prendre une médecine pour la faire avorter »; — contre Joseph Reynaud, accusé de rapt; — « contre le cadavre de la nommée Lucrèce Honoré, accusée de s'être pendue et étranglée »; — contre divers pour coups, blessures, menaces et insultes, vols, etc. — Enquêtes procès-verbaux au sujet des morts accidentelles : de Jean Manuel, « noyé dans un rif »; — d'Alexis Gastinel, écrasé par une poutre, etc.

B. 621. (Liasse.) — Cahiers, 77 feuillets et 98 pièces, papier.

1760-1769. — Procédures criminelles : contre deux inconnus « qui ont arrêté un colporteur sur le chemin royal près le pont de Faucon, l'ont assailli, saisi à la gorge et blessé gravement à la tête »; — contre des suborneurs et recéleurs; — contre Paul Bernard et autres pour « rébellion violente à la justice »; — contre Paul Robert, de Larche, pour faux en écriture privée; — contre les auteurs de dévastations considérables dans la forêt que la ville de Barcelonnette possède dans le vallon de Fours, au quartier dit *la Télière*; — contre Joseph Lyons, pour viol; — contre divers pour vols de meubles; — de bestiaux, etc.

B. 622. (Liasse.) — Cahiers, 82 feuillets et 46 pièces, papier.

1770. — Procédures criminelles : contre Marc-Antoine Tron, avocat à la Cour, accusé d'avoir battu à

coups de canne M^e Nicolas Fortolis, notaire, son créancier; — contre les auteurs du meurtre de Marie Gilly, de Pont-de-Baud: — contre le prieur et les autres procureurs et marguilliers de la confrérie Saint-Éloy, pour disputes coups et insultes; — contre divers habitants de Larche, qui avaient insulté et menacé M^e Pierre Roberty, receveur des fermes du Roi; — contre Dominique Gilly, pour avoir « maltraité en coups André Estreyer et lui avoir fracassé une jambe »; — contre divers: pour vols; — spoliation d'héritages; — coups et blessures, etc. — Levées de cadavres.

B. 623. (Liasse.) — Cahiers, 123 feuillets et 41 pièces, papier.

1770, septembre, 1771. — Procédures criminelles: contre Joseph Beraud pour s'être emparé par force « d'une trousse de gerbes que Madeleine Ripert avait chargée sur son bœuf, en disant: qu'elle lui avait volé les gerbes dont la trousse était formée »; — contre damoiselle Marthe Caire, veuve de Jacques Pautrier, « que-rellée en expillation, enlèvement et recèlement des effets mobiliers, denrées, bestiaux et argent propres audit Pautrier »; — contre M^e Damien Doncaud, médecin résidant à Jausiers, « accusé en enfoncement d'un placard et enlèvement de papiers et effets »; — contre « divers particuliers d'Uvernet, de Molanez et de la Maure, qui font la chasse aux pigeons »; — contre divers: pour vols de fruits; — de foin; — pour insultes et voies de fait. — Levée du corps de Jean Jaubert « qui s'était déroché à l'endroit appelé *le Gravas-de-Bouteillon*, au hameau du Villaret ». — Déclaration de grossesse.

B. 624. (Liasse.) — Cahiers, 84 feuillets et 50 pièces, papier.

1773-1774. — Procédures criminelles: contre Bertrand Broq et Ange Ambroise, pour « avoir volé, sur le pré de foire, à Joseph Bonafoux, de Seyne, 16 louis en argent blanc qu'il avait dans un sac de toile »; — à la requête du procureur du Roi contre ledit Bertrand Broq et Michel Arnaud, geôlier, « pour bris de prison et évasion »: Broq est condamné par contumace, « à servir pendant 5 ans de forçat dans une de galères du Roy »; — contre Jean Augery « pour avoir violemment arraché des mains du curé de Saint-Paul et déchiré en lambeaux une convention qui l'obligeait à distribuer, aux fêtes de la Pentecôte, une certaine quantité de pain à tous les confrères de la confrérie du Saint-Esprit de Fouillouse »; — contre M^e Jean-Baptiste Fortoul, accusé d'avoir emporté « les sacs et papiers de Antoine Magnaudy, avocat en la cour, qui le recevait chez lui en qualité de clerc ».

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 625. (Liasse.) — Cahiers, 73 feuillets et 42 pièces, papier.

1775-1777. — Procédures criminelles: contre Marguerite Gastinel, pour insultes et diffamations; — contre Pierre Chauvet, pour « avoir donné un coup de pierre à la tête de Jean Matheron, qui tomba comme un bœuf qu'un boucher matte »; — contre Jean-Antoine et Jean-Baptiste Fortoul, celui-ci chirurgien, accusés d'avoir fait signer par force à M^e Dominique Olivier, notaire, un titre de libération absolue et une obligation de 15,000 livres. — Contre divers: pour voies de fait; — insultes, etc.

B. 626. (Liasse.) — Cahiers, 75 feuillets et 78 pièces, papier.

1781-1783. — Procédures criminelles: contre les auteurs « d'une coupe considérable de mélèzes verts dans la forêt de *la Silve* et au quartier du *Clouet-de-l'Ase*, commis à la garde des officiers de Meyronnes »; — contre Catherine Cogordan, « accusée de rébellion à justice », pour « s'être jetée comme une furieuse sur Bernard Gallien, sergent, qui venait saisir ses meubles, lui avoir donné des coups de pieds au ventre et l'avoir blessé grièvement à la jambe gauche, au point qu'il n'a pu continuer sa saisie »; — contre Jean Raynaud accusé d'avoir employé des soldats armés et des huissiers pour faire arrêter arbitrairement son frère Pierre-Jacques, et lui interdire l'entrée de la maison paternelle; — contre Maurice Bernardy, pour vol de marchandises; — contre divers: pour « excès », coups, insultes, etc.

B. 627. (Liasse.) — Cahiers, 105 feuillets et 87 pièces, papier.

1784-1785. — Procédures criminelles: contre les meurtriers inconnus de M^e Joseph Imberty, notaire royal de Saint-Paul, assassiné dans son lit; — contre messire Joseph Rivier, curé de Barcelonnette, « pour avoir apostrophé (sic) de son gros et long bras un rude soufflet à messire Jean-Louis Brun, clerc minoré, qui refusait de lui payer les frais d'enterrement de son père »; — contre M^e Jean-Jacques Donneaud, avocat, accusé de calomnie par M^e Jean-Louis Jaubert, avocat; — contre « neuf personnes déguisées avec des habits de femmes, des coiffes à la tête et le visage noirci, qui se sont jetées sur les préposés à la levée de la dime et, armées chacune d'une barre, les ont roués de coups, ayant laissé pour mort l'un des dimiers appelé Jean Chabot »; — contre Antoine Donneaud, cordonnier, pour avoir injurié noble Nicolas-Vincent de Bollogne, clerc tonsuré; — contre Ébrard, pour avoir jeté « des pelotons de neige à damoiselle Jeanne Jaubert, au moment où elle passait de la rue de la *Substitution* à la rue de la *Juni-*

verie, et l'avoir insulté grossièrement, la traitant de f... *viadase* »; — contre divers : pour vols, coups, insultes, etc. — Levées des cadavres de Pierre Genésy, entraîné par une avalanche; — de Jacques Richaud, mort d'une chute, etc.

B. 628. (Liasse.) — Cahiers, 165 feuillets et 119 pièces, papier.

1786-1787. — Procédures criminelles : contre Pierre Blanc, muletier, de Digne, pour avoir insulté Joseph Martel, premier consul du Lauzet, en lui disant : (1) « *Sias ren que vaille, la communauta es ben paoure d'hommes quand vous an nouma* »; — contre messire Groués, curé des Thuiles, pour avoir « refusé la communion à Jean-Baptiste Bourel, le dimanche des Rameaux »; — contre Pierre Beraud, pour avoir volé « 22 bêtes des plus belles du troupeau de Denis Bellon »; — à la requête du procureur du Roi, contre « les auteurs, fauteurs et complices » de l'assassinat de Paul Imbert, tué d'un coup de fusil; — contre les meurtriers d'Antoine Fabre, de Maison-Méane; — contre Marie-Élisabeth et Rose Michel, sœurs, accusées d'avoir assassiné Anne Caire, et condamnées par contumace « à être conduites dans tous les lieux et carrefours de Barcelonnette, nues en chemise, la corde au col, tenant un flambeau de cire ardente en leurs mains et au devant de l'église paroissiale et là, étant à genoux, à faire amende honorable et de là être conduites à la place *du Gravier*, près la porte de *la Marine* pour, sur un échaffaud, être pendues et étranglées jusques à ce que mort s'en suive »; — contre des inconnus : pour bris des scellés apposés à la maison de M^e Jean Donadiou, avocat; — pour attaque nocturne et excès commis sur la personne de M^e Antoine Cottolenc-l'Adroit, praticien; — contre divers : pour vols; — coupes de bois et déprédations, etc. — Levées des cadavres : de Catherine Giraud, morte de froid sur le col de *Soutron*; — de Bourel, colporteur trouvé dans l'Ubaye.

GREFFE DUCAL DES INSINUATIONS DE SAINT-PAUL
ET VAL-DES-MONTS.

B. 629. (* Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

1610. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Arrentement des biens des hoirs de Jean Garcin fait sur la place publique de Saint-Paul, ensuite de l'avis « que messire le prieur de Tournoux avait fait entendre à son prosne » (11 juillet, fol. 18). — « Pro-

(1) « Vous n'êtes rien qui vaille, la communauté est bien pauvre en hommes puisqu'on vous a nommé (consul). »

(*) Mauvais état.

bation et colaudation de caution pour Antoine Arnoux » faite par-devant Sperit Amat, commissaire à ce délégué par lettres « sénatoires » (30 juillet, fol. 38). — Donation d'acquets par Honoré Signoret en faveur de Jacques, son fils (2 août, fol. 32). — Acte de prix fait pour la reconstruction d'une maison brûlée au forestage de *la Chanalette*, consenti à M^e Honoré Devars, de Maurin, moyennant « 6 pièces de bois et 36 écus, de la valeur de 5 florins l'un » (17 septembre, fol. 72). — Obligations : de 2,408 écus à 60 sous pièce, en faveur de « sire » Jehan Seignoret (12 juillet, fol. 72); — de 31 ducats en faveur de Mathieu Chaurand, « pour prix d'une mule, poil noir » (19 septembre, fol. 88); — de « 14 réales évaluées à 10 florins pièce », en faveur de Sébastien Reynaud, docteur en médecine, de Maurin (11 octobre, fol. 40). — Vente par Jean Sirnent « d'ung seytour » de pré situé au terroir de Vars, lieu dit *Riou-Thoard* (10 octobre, fol. 168). — Cession d'une terre au lieu dit *l'Espareillet*, à Tournoux, au profit de Jean Sezari, de Guillestre (27 octobre, fol. 128). — Divisions et partages de biens entre : Jean-Jacques et Étienne Segnoret (12 juillet, fol. 20); — Étienne et Paul Garcin (22 décembre, fol. 269). — Inventaires des biens de Claude Faure (5 juillet, fol. 96); — de Claude Garcin (2 septembre, fol. 100), etc. — Contrats de mariage entre : Pierre Arnaud, de Gleisoles, et Catherine Garcin, de Tournoux (2 août, fol. 50); — Orcet Agnel, de Maurin, et Madeleine Chaurand, de Saint-Paul (22 octobre, fol. 124); — Jean Baron, « du forest » de La Fortune, paroisse de Saint-Marcellin (Dauphiné), et Agnès Imbert, de Saint-Paul (13 décembre, fol. 231). — Testaments : d'Antoine Garcin, de Tournoux (14 juillet, fol. 24); — de Jean Segnoret, de Serennes (18 juillet, fol. 28); — de M^e Étienne Amat, notaire ducal de Saint-Paul (14 octobre, fol. 118); — de François Falque (6 septembre, fol. 234); — de Jeanne Hubacque, femme de Pierre Signoret (12 octobre, fol. 243); — de « probe » Pierre Arnaud, de Gleisoles (30 décembre, fol. 314), etc.

Notaires : Amat Jean; Amat Spirit; Assaud Jean; Cogordany Jean; Fabry Bertrand; Garcin Jean; Gobaud Jean; Reynaud Jean.

B. 630. (Registre.) — Petit in-folio, 669 feuillets, papier.

1611. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Quittances générales : pour Guilhem Segnoret, « trésorier général » de Saint-Paul (16 janvier, fol. 13); — par les consuls, conseillers et « chefs » de Tournoux et de Gleisoles, aux hoirs de M^e André Arnaud, notaire et collecteur des tailles dudit quartier (27 février, fol. 39). — Actes « de lieutenance » par lesquels sire Honoré Seignoret, « baile ducal », constitue

pour ses lieutenants : à Saint-Paul, M^e Jean Amat, notaire, Christol Reynaud et Antoine Rayne, consuls modernes dudit lieu (15 janvier, fol. 405); — à Maurin, M^e Jean Garcin, notaire, et à Tournoux et Gleisoles, Antoine Arnaud (15 janvier, fol. 406). — Procurations : de la communauté de Saint-Paul « pour recouvrer les dépenses faites par les compagnies du sieur de Saint-Germain, du sieur de La Bastie et du sieur de la Moutte, logées audit lieu durant 3 mois » (11 mars, fol. 413); — de la communauté de Saint-Paul à messire François Cogordan, docteur en théologie, « pour se rendre à Turin par devant S. A. S., suivant l'assignation donnée à la ville de Barcelonne et chasteaux » (31 juillet, fol. 399). — Acte par lequel les habitants de Maurin exemptent messire Étienne Chaurand, prêtre et curé, des arrérages de tailles, et lui donnent 8 écus pour « l'adcister aux tailles extraordinaires, en considération des charges presque insupportables qu'il a souffertes durant les dernières guerres » (17 avril, fol. 445). — Protestations des consuls de Scrennes et de Fouillouse, « par devant les illustres seigneurs de Beaumont et de Rohan, commissaires, sur la conduite et deslogence des régiments francoys », au sujet des rations en pain, viande et vin distribuées par ledit quartier (22 mai, fol. 257). — « Judicat » par lequel M. Jacques Desdier, docteur en droit, podestat de S. A., condamne M^e Jean Cogordan, notaire, de Saint-Paul, à payer 46 écus à Jean-Louis Imbert, de Barcelonnette (14 juin, fol. 366). — Sommation aux consuls de Saint-Paul, par M^e Sperit Amat, secrétaire des insinuations dudit lieu, « de luy pourvoir une crotte et archif pour y tenir les livres et papiers desdites insinuations, conformes à l'édit de S. A. S. en date du 28 avril 1610, et instructions de l'illustre Chambre » (6 juillet, fol. 355). — Acte de mise en possession de la cure de Fouillouse et de la chapellenie de N.-D.-d'Humilité dudit lieu, en faveur de messire Étienne Chaurand (16 novembre, fol. 562). — Inventaires des papiers et documents « délaissés » par feu M^e Jean Amat, notaire, de Saint-Paul (18 décembre, fol. 648), etc. — Contrats de mariage entre : Paul David, de Vars (Dauphiné), et Catherine Clare, veuve de Jean Allix (11 décembre, fol. 593); — Honora Gaultier, et Madeleine Bernard, de Faucon (19 juin, fol. 367); — Honora Arnoux et Peyronne Faure (8 mai, fol. 259); — « le discret » Sébastien Arnaud, de Maurin, et Spérite Berard (10 avril, fol. 409); — Pancrace Reynaud, de Maurin, et Isabelle Pelloux, de Fouillouse (28 mars, fol. 73); — Antoine Gautier et Marguerite David (21 février, fol. 41); — Nicolas Fabre et Bastiane Feutrier (11 février, fol. 27), etc. — Division et partage de biens entre : Jame et Jean Garcin (29 août, fol. 674). — Tes-

taments : d'Antoine Cogordan (7 juin, fol. 354); — de Pierre Bellon (19 août, fol. 405); — de M^e Jean Amat, notaire de Saint-Paul (2 novembre, fol. 552); — « d'honorable » Benoit Pelloux, de Fouillouse (30 octobre, fol. 572); — de Catherine Garcin, femme d'Honora Reynaud, de Maurin (12 novembre, fol. 618), etc.

Notaires : Amat Jean; Assaud Étienne; Cogordan Jean; Garcin Jean; Gobaud Jean; Rayne Sperit; Reynaud Jean.

B. 631. (* Registre.) — Petit in-folio. 557 feuillets, papier.

1619. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Cession de créance pour M^e Pierre Marquis, notaire, d'Asseil, au marquisat de Salluces (8 février, fol. 49). — Procuration : de M^e Orcet Arnaud, docteur en droit, lieutenant de baile, de Sperit de Vars et d'Honoré Chaurand, consuls, et des membres du conseil particulier de Saint-Paul, à M^e Antoine Berard, docteur en droit, « pour se transporter à Turin, avec les autres députés de la Vallée, et traiter des affaires concernant le fait général d'icelle » (30 janvier, fol. 32). — Bail des « escholles » consenti par les consuls de Saint-Paul à messire Jean Arnoux, prêtre, moyennant 27 ducats pour un an, « commençant et finissant à la feste de saint Jean-Baptiste » (27 septembre, fol. 310). — Acte de déclaration par lequel Madeleine Berard renonce au procès « de matrimoine » qu'elle avait intenté devant Mgr d'Embrun à Pierre Garcin, son mari, pour cause d'impuissance, et dont ce dernier avait appelé devant Sa Sainteté : ladite Madeleine Berard « accepte Garcin pour son vrai et légitime mari, le réputant habile et suffisant à tel mariage sans qu'il soit attenu à aucune vérification » (12 janvier, fol. 42). — Arrentement des biens de la cure de Saint-Paul consenti pour 2 ans à Antoine Arnoux, moyennant une rente annuelle de 10 écus (14 février, fol. 53). — Quittances de 100 florins en faveur de messire Barthélemy Signoret, curé de Veynes, en Dauphiné (8 mars, fol. 78); — de 800 écus en faveur de la communauté de Saint-Paul (14 juillet, fol. 263). — Obligation de 22 écus pour M^e Jean Jone, notaire royal de Queyras (13 mai, fol. 467). — Échange des prés dits *la Blachière* et *Dau-Ga*, « judiciairement fait en présence du baile ducal et des consuls de Saint-Paul » entre les tuteurs des hoirs d'Antoine Garcin et Pancrassy Reynaud (26 novembre, fol. 461). — Inventaire et description des biens de feu Antoine Garcin (31 mars, fol. 400), etc. — Contrats de mariage entre : Étienne Chaurand et Antoinette Ardoyn (15 janvier, fol. 44); — Pierre Imbert et Marie Reynaud (23 février, fol. 56); —

(*) Incomplet et en mauvais état.

André Hugues et Catherine Chaurand (5 mars, fol. 66); — André Cogordan et Marguerite Falque (23 avril, fol. 164); — Jean Bremond, de Saint-Front (Piémont), et Marie Imbert (18 mai, fol. 170); — Jean Jaubert, de la Maure près Barcelonnette, et Honorade Reyne (22 mai, fol. 192); — Michel Pelloux et Marie Pelloux, « fille de M^e Sébastien, docteur en médecine » (20 mai, fol. 196); — Chaffred Ysoard, de Vénasque (Piémont), et Agnès Bertrand (29 juin, fol. 234); — Bernard Abbel, de Vénasque, et Marie Garnier (16 septembre, fol. 330); — Spirit Arnaud et Honoraye Aumeilh, de Jausiers (27 mai, fol. 368); — Abel Jollity, d'Asseil (Piémont), et Jeannette Amat (9 novembre, fol. 511), etc. — Divisions et partages de biens entre : Christol Reynaud « et M^e Jean, notaire, son fils » (20 mai, fol. 353); — Étienne Cogordan et Marguerite Imbert, sa belle sœur (24 juillet, fol. 267), etc. — Testaments : de Paul Reynaud (7 janvier, fol. 3); — de Giraud André, de Maurin (17 juillet, fol. 248); — de François Imbert (3 mai, fol. 314); — de Suzanne Hugues (25 octobre, fol. 414), etc.

Notaires : Étienne Assaud; Jean Cogordan; Jean Garcin; Jean Gobaud; Spirit Rayne; Jean Reynaud.

B. 632. (Registre.) — Petit in-folio, 335 feuillets, papier.

1613. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS — Insinuations. — Convention par laquelle M^e Jean Reynaud, notaire, s'engage à percevoir sur le quartier de Maurin la taille de 34 florins par livre cadastrale imposée sur toute la communauté de Saint-Paul pour payer une somme de 5,000 écus « dont elle est débitrice à divers créanciers » (10 janvier, fol. 12). — Obligation de 13 écus en faveur de Françoise et de Marguerite Escouffier, de Réotier (Dauphiné) (2 février, fol. 13). — « Acte de rémission » de terres incultes au quartier de Maurin, lieu dit *lou Plan*, consenti par les consuls et conseillers de Saint-Paul à M^e Jean Garcin, notaire, « jadis trésorier » (2 janvier, fol. 17). — « Paches » par lesquelles la communauté de Saint-Paul donne à M^e Spirit Amat, insinuateur, 25 ducats « pour la part la concernant touchant la construction d'une crotte et archives où doivent reposer les livres de l'Insinuation, à condition toutefois qu'elle soit bien bastie, voltée et blanchie, avec fenestres ferrées et porte double »; le restant de la dépense devait être payée « par les lieux de Jausiers, Chastellar, Meyronnes et Larche, lieux assignés à ladite insinuation » (28 avril, fol. 35). — Acte par lequel le sieur Pierre Lyons, fermier de la dime, « intervenant au nom du sieur chanoyne Desdier », promet aux consuls de Saint-Paul « de faire, pour chaque jour de Pasques, de bon pain blanc et de cher de bœuf salée et cuytée, avec

le vin accoustumé, selon que de toute ancienneté se soulet faire audit lieu et son consulat, sçavoir : aux personnes de cumenge *, 2 livres de pain et 1 livre de cher pour chascung, et de mesme aux personnes qui ont hiverné audit lieu » (6 mars, fol. 67). — Achat d'un passage d'eau sur les terres d'Honoré Rayne, en faveur des hoirs de Jean Gaultier (21 avril, fol. 158). — Mise en possession de la cure et église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Fouillouse, en faveur de messire Arnaud Garcin (30 mai, folio 182). — « Acte de sous arrentement de l'insinuation de Saint-Paul consenti, pour 3 ans, par le seigneur Guilhaudo Samaldo, de Cony », en faveur de M^e Spirit Amat, insinuateur ducal, moyennant une rente annuelle de 280 ducats à 13 florins pièce (5 août, fol. 341). — Contrats de mariage entre : Antoine Meiran, de Meyronnes, et Marie Cogordan, de Fouillouse (30 janvier, fol. 39); — Antoine Garnier et Marthe Berard (9 avril, fol. 86); — Antoine Ysaye, de Vénasque, et Marie de Vars, de Maurin (22 juin, fol. 226); — Pierre Gaultier et Catherine Gaultier (3 juin, fol. 324). — Divisions de biens entre : les enfants d'Étienne Berard (19 novembre, fol. 340); — Sébastien et Jean Belon (10 avril, fol. 107). — Testaments : de Spirit Garcin (6 février, fol. 80); — de Marie Pelloux, veuve de Guilhem, de Vars (19 mars, fol. 79), etc.

Notaires : Étienne Assaud; Jean Cogordan; Jean Garcin; Spirit Rayne; Jean Reynaud.

B. 633. (Registre.) — Petit in-folio, 359 feuillets, papier.

1614. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Ventes : en faveur de Pierre Garcin, d'un moulin situé au Pont-de-l'Estrech, au prix de 23 écus de 4 florins pièce (18 janvier); — pour messire André Garcin, prieur de Tournoux, de 3 septerées de terre au lieu dit *le Champ-de-la-Peyre*, au prix de 19 écus la septerée (9 octobre). — Résignation des chapellenies Saint-Antoine et Sainte-Catherine faite par messire Arnaud Garcin en faveur de messire Barthélemy Garcin, son frère, prêtre, résidant à Paris (16 février). — « Promesse de faire le service de la chapellenie Saint-Antoine, lequel service est de dire une messe tous les vendredis », consentie par messire Jean Arnoulx, prêtre, pour une année, moyennant 12 florins (19 février). — « Acte de service » par lequel Honoré David, « promet aux consuls et aux juges ordinaires de Saint-Paul de bien et fidèlement servir pour sergent » pendant un an, pour le prix de 12 écus. — Inventaire des biens de feu messire Arnaud Garcin (5 février). — Mise en possession de

* Communauté.

la cure de Fouillouse en faveur de messire Antoine Reinaud, « clerc et consacré en l'office de prêtrise » (10 avril). — Contrats de mariage entre : Jean Signoret et Madeleine Berard, de Fouillouse (17 février); — Jean Imbert et Marguerite Imbert (6 août). — Guillem Marquis, d'Asseil, et Catherine Heugue, de Fouillouse (14 août); — Chaffred Garnier et Honoraye Belon (31 décembre). — Testaments : de Laurens Pelloux; — de vénérable messire Arnaud Garcin, prêtre (8 janvier); — d'Antoine Hugues (18 mars); — d'Antoine Risoul (8 mai), etc.

Notaires : Assaud Étienne; Garcin Jean; Gobaud Jean; Imbert Sébastien; Reynaud Jean; Reinaud Sébastien.

B. 634. (Registre *.) — Petit in folio, 580 feuillets, papier.

1612-1615. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Transaction entre la communauté de Saint-Paul et sire Pierre Consul, « de Cezane, en Dauphiné », au sujet d'une créance de 118 ducats que ledit consul avait cédée à M^e Jean Cogordan, notaire, d'Embrun (12 janvier 1615, fol. 5). — Procuration « des chefs de Saint-Paul » à Antoine Rayne, conseiller, pour contracter un emprunt de 500 écus (9 juin 1615, fol. 168). — « Exposition » par Madeleine Reinaud, veuve de Laurens Pelloux, demandant à rendre compte de la tutelle de ses enfants, « pour ce que par permission divine elle désire convoler à secondes nocces » (27 février 1615, fol. 51). — Acte de prix fait et « tauze » du pain pour la communauté de Saint-Paul, « et gabelle » pour Honoraye Arnoux, laquelle s'engage « à faire, en abondance pour subvenir à tout requérant du présent lieu, du pain annone sans ajouter reprin (recoupe), bien mout et bien cuit, à raison de 7 patacs la livre », depuis le 6 avril jusqu'au 10 août... « à en bailler 8 livres par maison tous les jours à raison du prix que dessus... et à ceux n'ayant argent faire crédit pour 8 jours moyennant un gage suffisant » (6 avril 1615, fol. 85). — Sentence arbitrale, au sujet des droits dotaux et paraphernaux de Catherine Andrieux, rendue par-devant M^e Jean Garcin, notaire et baillie ducal, de Saint-Paul, par M^e Jacques et Jean Reynaud, « arbitres, arbitrateurs et tractateurs de paix » (21 mai 1615, fol. 154). — Déclaration faite par tous les habitants de Prads, (avec leur nom, prénom et âge), par laquelle « ils se disent inspatrons de la chapellenie Saint-Antoine fondée dans l'église paroissiale de Saint-Pol, et requièrent le R^{me} dellégit d'Avignon de pourvoyr de ce bénéfice Antoine Reynaud, qui estude au collège d'Avignon »

* Table incomplète et en mauvais état.

(8 mars 1615, fol. 301). — Cession de tous droits sur « le forestage de Girardeisses », consenti par Sébastien Cogordan à M. André de Bologne, docteur ès droits, de Barcelonnette (24 décembre 1615, fol. 478). — Contrats de mariage entre : Pierre Crès, de Larche, et Marie Arnaud, de Tournoux (15 avril 1615, fol. 143); — Maurice Monge, de Vénasque, et Honorade Hugues (28 avril 1615, fol. 149); — M^e Bastien Reinaud, notaire de Saint-Paul, et Honorade Reinaud (31 mai 1615, fol. 188); — Constans Devars, de Maurin, et Madeleine Reinaud (25 mai 1615, fol. 191); — Sébastien Grac et Marguerite Chaurand (18 juin 1615, fol. 346); — Bastien Garcin et Madeleine Rame (16 août 1615, fol. 378); — M^e Jean Gobaud, notaire de Saint-Paul, et Marie Imbert (4 octobre 1615, fol. 401); — Antoine Resplandin, « du fourest de Pont-de-Maire, diocèse de Salluces », et Madeleine Imbert (30 octobre 1615, fol. 417); — Antoine Rual, notaire royal de Château-Dauphin, et Madeleine Andrieu, de Maurin (20 septembre 1615, fol. 420); — Jean Roman et Marie Garcin (27 septembre 1615, fol. 534). — Divisions et partages de biens entre : M^e Jean Rainaud, notaire de Saint-Paul, et Honoré, son frère (27 avril 1615, fol. 456); — M^e Rainaud, notaire, et Antoine, son frère (24 août 1615, fol. 516). — Testaments : de Catherine Chaurand, femme d'Antoine Imbert (14 décembre 1614, fol. 59); — de Jeanne Guiramand, veuve d'Esprit Ranguis, du Bourget près Barcelonnette (16 juillet 1612, fol. 103); — de Marie Bonne, femme de Peiron Crès (20 mai 1614, fol. 109); — de Jeanne Jonne (26 octobre 1613, fol. 117); — de Marguerite Gautier, femme du capitaine Chaffre Jacoma, de Vinay (19 août 1612, fol. 123); — de M^e Sébastien Pelloux, docteur en médecine, de Fouillouse (21 avril 1615, fol. 125); — de Peyronne Fabre, femme d'Esprit Roman, de Maurin (2 mars 1615, fol. 197); — d'Antoine Marchix, « du lieu de Seilhac, dans l'Embrunois » (15 septembre 1615, fol. 215); — de « sir » Honora Segnoret (9 décembre 1615, fol. 240); — de François Faure (16 septembre 1612, fol. 258); — de Catherine Laugier, de Jausiers (30 août 1613, fol. 264); — de Jeanne Paultrier (22 mars 1614, fol. 268), etc.

Notaires : Assaud Étienne; Garcin Jean; Gobaud Jean; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 635. (Registre.) — Petit in-folio, 520 feuillets, papier.

1616. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Obligation de 330 écus consentie par la communauté de Saint-Paul à Étienne Brome, de Vars (5 janvier). — Cession d'un pré situé au lieu dit *le Fontanil*, faite en faveur de l'hôpital de Saint-Paul par M. Antoine Bérard, docteur en droit, moyennant 25 écus

(1^{er} février). — « Acte d'attitulation cléricale » par lequel les frères de messire Honoré Bérard, cleric aspirant « à l'estat sacerdotal », s'engagent « à le nourrir et entretenir en ladite qualité sa vie durant jusqu'à ce qu'il se trouve muni de quelque bon bénéfice » (5 mars). — « Association de biens » entre Fr. Jean Raine, religieux du couvent de Saint-François d'Embrun, et Pierre, son frère (21 avril). — Quittance de 50 florins donnée à Jean Teyssère par les prêtres de Saint-Paul : ladite somme provenant « d'un légat fait au clergé dudit lieu par messire Jean Raymond, prêtre et curé de l'église paroissiale de Saint-Paul, suivant acte reçu le 6 octobre 1489, par M^e Jehan Seignoret, notaire impérial et ducal » (6 juin). — Rapport d'estime et de division de terres et prés situés au Mélézen, lieux dits : *Intra* et *au Boissas* (18 avril). — Vente, en faveur des habitants du quartier du Mélézen, « d'un pred d'environ 4 ceytours assis à la montagne de *Crachet*, et au lieu dit *à las Gybières* » (8 juin). — Bail « de toutes les terres et preds de la confrérie du Saint-Esprit, de Fouillouse » consenti, pour 3 ans, à M^e Honoré Pelloux, « moyennant qu'il donne chaque année, au jour de la Pentecoste, sçavoir : à chaque personne dudit Fouillouse 2 livres 9 onces de pain blanc recevable et 4 tasse de vin rouge » (1^{er} octobre). — Sentence arbitrale, portant liquidation « des debtes de l'hoirie d'Esperit Roux », rendue par M^e Orcet Arnaud, docteur en droit, et M^e Jean Garcin, notaire (1^{er} décembre). — « Instrument de sence, ou soit pension annuelle et rachetable, de 7 doubles d'Espagne », consentie, pour un capital de 107 doubles, par la communauté de Saint-Paul, en faveur de R. messire François Cogordan, docteur en théologie, curé dudit lieu (14 octobre). — Contrats de mariage entre : Sperit Roman et Françoise Reynaud (20 mars); — Jean Garnier et Madeleine Imbert (25 avril); — Barthélemy André et Honorade Reynaud, de Maurin (26 avril); — Baptiste Plésent et Sébastienne Reynaud, du Châtelar (20 mai); Jean Clare et Madeleine Garnier (25 mai); — Claude Jaumar et Françoise Arnaud, de Gleisoles (7 juin); — Damien Tiran, de Larche, et Marguerite Agnel, de Maurin (23 novembre). — Divisions et partages de biens entre : Damien et André Arnaud (26 janvier); — Jean et Sperit de Vars, de Maurin (24 avril); — Laurent Seignoret et les hoirs de Sperit Seignoret; — les enfants de Bertrand Fabre (6 avril). — Testaments de Marie Bertrand (8 janvier); — de Rose Bellon (5 juin); — de Guilhem Amat (17 décembre); — de R. messire François Cogordan, docteur en théologie, curé de Saint-Paul (5 octobre), etc.

Notaires : Assaud Étienne; Garcin Jean; Gobaud Étienne; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 636. (Registre.) — Petit in-folio, 322 feuillets, papier.

1617, janvier-juin. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Procurations : de la communauté de Saint-Paul à M^e Sperit Amat, secrétaire de l'insinuation, pour demander à S. A. S., par l'intermédiaire du comte de Ruffi, « d'adcister » ladite communauté que l'on a obligée à payer 900 ducats « pour le logement de la gendarmerie sans avoyr esgard qu'elle a logé plusieurs régiments que excèdent plus de 4000 bouches sans les laquais et les chevaux » (6 avril); — à messire Chaffred Mathieu, chanoine de N.-D. d'Embrun, et à messire Lantelme, curé de la paroisse de Saint-Marcellin d'Embrun, par messire Jean Arnoux, prêtre, et Antoine et Étienne Arnoux, « comme inspatrons de la chapellenie fondée par leurs ancêtres dans l'église de Saint-Paul sous le titre de N.-D. de Pitié, pour présenter à Mgr l'archevêque d'Embrun, messire Esprit Arnoux, pour recteur de ladite chapellenie et légitime successeur d'icelle » (28 mars). — Inventaire des livres de la bibliothèque de messire François Cogordan, curé de Saint-Paul, légués par lui « à la communauté, manants et habitants de Saint-Paul pour le service et usage de tous ceulx que seront audit lieu, présents et advenir » (26 janvier). — Acte de mise en possession de la cure de Saint-Paul en faveur de messire Jacques Logier, prêtre, de Saint-André au diocèse d'Embrun (16 avril). — Obligation de 25 livres ducates consentie en faveur de M. Antoine de Besson, « assensateur » de la clavarie du vicariat de Barcelonnette, par Giraud Reynaud, condamné à payer cette somme par sentence de M^e Étienne Martel, « podestat de Barcelonne » (8 avril). — Acte d'apprentissage par lequel M^e Jean Caire, notaire et procureur de Barcelonnette, « a promis et promet à Sébastien Braman de l'enseigner et apprendre aux lettres, à lire et escrire et encore à bonnes mœurs, l'exercer à l'estat et métier de notaire et procureur, de son pouvoir, et de le norir à son esgal selon sa qualité, durant l'espace de 2 années, moyennant la somme de 40 escus » (29 juin). — Contrats de mariage entre : Honoré Reynaud et Françoise Garron (2 février); — André Cogordan et Agnès Seignoret (2 février); — Sébastien Imbert et Catherine Garcin (5 avril); — Antoine Segnoret, du hameau de Pinadyer, et Marie Ardoin (9 avril). — Règlement et partage des eaux « de la font de la Grande-Serrenne » pour divers habitants dudit lieu et de Fouillouse (26 juin). — Division de biens entre Jean Grouès et Jean Pelloux (2 juin). — Testaments : de Marguerite Cogordan, veuve de Sismon Heugues (4 janvier); — de Jean Martinet, « de

Saint-Véran, en Dauphiné » (14 février); — de Cécile Imbert (17 février); — d'Honoré de Vars (18 février); — de Pierre Agnel, de Maurin (22 février); — de Mathieu André (6 janvier); — de vén. messire Jean Arnoulx, prêtre, de Saint-Paul (28 mars); — d'Eyriès David (17 avril); — de Madeleine Pelloux, veuve de M^e Sperit Raine, notaire (28 juin), etc.

Notaires : Assaud Étienne; Arnoulx Jean; Garcin Jean; Gobaud Jean; Imberty Sébastien; Reynaud Jean.

B. 637. (* Registre.) — Petit in-folio, 242 feuillets, papier.

1617, juillet-décembre. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Mise en possession de la cure de Saint-Paul pour messire Mathieu Tiran, prêtre, de Meironnes (25 juillet, fol. 38). — Quittance de 42 florins payés par les hoirs de Sébastien Imbert à Paul Fabre « pour toutes scriptures tant judiciaires que aultres faictes à la boutique du père et père-grand dudit Fabre » (3 septembre, fol. 95). — Convention par laquelle messire Philip Bellony, prêtre, de Meironnes, s'engage « à faire le service de l'escole de Saint-Paul et de la secondaire de l'église dudit lieu pendant un an, moyennant 36 écus » (13 octobre, fol. 147). — Inventaire des biens de M^e Sperit Amat, secrétaire des insinuations (26 novembre, fol. 163). — « Ratiffiance, par les chefs et conseillers du conseil privé de Saint-Paul », d'une obligation de 283 ducats, « passée au nom de ladite communauté envers les hoirs de M. du Chastellar et Mademoiselle de Roussillon » par M^e Jean Goubaud, notaire, et Sperit Aubert, commissaires et procureurs de Saint-Paul (21 novembre, fol. 206). — Sommation faite par M^e Jean Arnoulx, « moderne insinuateur de Saint-Paul et Val-des-Monts », contre les consuls de Saint-Paul pour les obliger à nommer « députés et hommes experts » chargés de juger le compte d'une taille de 5,000 écus dont feu Paul Arnoux, son père, « auroyt fait receipte sur ladite communauté » (6 décembre, fol. 221). — Contrats de mariage entre : Sperit Arnaud et Louise Segnoret (2 juillet, fol. 3); — Jacques Pelloux et Honoraye Teissier, de Jausiers (9 juillet, fol. 27); — Jeors Forgue, d'Asseil, et Marie Robert (13 août, fol. 86); — Benoît Garcin, de Tournoux, et Anthonette Garcin (21 septembre, fol. 119); — Louis Marquis, d'Asseil, et Catherine Roman, de Crévoux (Dauphiné) (12 novembre, fol. 202). — Division de biens entre Jean Paul et Sébastien Segnoret (9 juillet, fol. 8). — Testaments : de Barthélemy Risoul (27 juillet, fol. 20); — de Marie Alix (24 juillet, fol. 47); — de Catherine Imbert, femme de Paul Assaud (6 août, fol. 57); — de

(*) Mauvais état, incomplet.

messire Honoré Bérard, clerc (10 septembre, fol. 63); — de M^e Sperit Amat, insinuateur ducal de Saint-Paul et Val-des-Monts (17 septembre, fol. 135), etc.

Notaires : Assaud Étienne; Arnoulx Jean; Garcin Jean; Gobaud Jean; Imberty Sébastien; Reynaud Jean.

B. 638. (Registre.) — Petit in-folio, 532 feuillets, papier.

1618. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Obligation : de 54 écus, de 4 florins roi pièce, consentie par les conseillers de Tournoux et de Saint-Paul à James Garcin, consul et trésorier général de Saint-Paul (6 janvier); — de 99 écus, « à 8 florins pour chacun, monnoye de Piémont », par Antoine Melliens en faveur de capitaine Antoine Chanal, de Château-Dauphin (13 mai). — Vente à l'encan sur la place publique de Saint-Paul d'une maison « prise à gaige » à Sperit Garcin, au requis de M^e Jean Jonne, notaire royal de Saint-Véran (Dauphiné) (7 mai). — « Donation d'acquets pour sires Pol et André Bertrand, fils de Jullian » (7 juin). — Procuration de la communauté de Saint-Paul à Honoré Signoret, portant pouvoir de poursuivre le paiement d'une somme de 1609 florins, montant des dépenses faites par les compagnies des sieurs de Conelles et de Corbières, pendant leur séjour à Saint-Paul (texte italien) (14 juin). — Mises en possession : de la chapellenie Saint-Antoine à Saint-Paul, en faveur de messire Jean Imbert, clerc tonsuré (15 juin); — de la chapellenie Sainte-Catherine à Tournoux, en faveur de messire Jean Chaurand (9 août). — Vente, en faveur de Sperit Arnoux, « d'un moulin virant à blé situé au lieu appelé *le Clausset*, au pied de la rivière d'Ubaie », moyennant 26 écus (10 août). — « Acte de compagnie et d'association en l'estat de marchandise », entre Jean Feutrier et Jean Agnel (23 août). — Obligation de 14 écus en faveur de la confrérie du Saint-Esprit, du quartier de Pinadeyer (11 novembre); — « Acte de service » des écoles de Saint-Paul consenti, moyennant 10 écus, à M^e Pancrace Rayne, pour une année scolaire « commençant le 5 novembre et finissant à Saint-Pons » (4 novembre). — Déclaration par laquelle « messire Antoine Reynaud expose qu'il n'est plus à sa commodité d'exercer l'office de curé au lieu de Fouillouse et résigne, entre les mains de Mgr d'Embrun et entre les mains des manants et habitants de la paroisse, tous ses droits sur ladite cure et chapellenie en icelle annexée » (18 novembre). — Division de biens entre les hoirs de Philip Imbert, du quartier des Prads (1^{er} novembre). — Contrats de mariage entre : Jean Agnel et Marguerite Fabre (7 février); — Blaise Garnier, de Savines (Dauphiné), et Catherine

Caire, de Faucon (9 mai); — Chaffre Pelloux, de Château-Dauphin, et Marguerite Chaurand, du Mélézen (30 mai); — Marc Falque et Antoinette Berard (16 mai); — Claude Arnaud et Marguerite Garcin (16 juillet); — Sperit Roux et Madeleine Roux (21 octobre). — Testaments : d' « Eynés » Cogordan, veuve d'Antoine Raine (15 janvier); — d'Honoré Grouès (19 février); — de Madeleine Clare (31 mai); — de « sire » Antoine Bovis, de Barcelonnette (3 juin); — de Claude Gautier (3 juillet); — d'Honoré Imbert, des Prads (12 novembre), etc.

Notaires : Assaud Étienne; Fabry Pol; Garcin Jean; Gobaud Jean; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 639. (Registre.) — Petit in-folio, 506 feuillets, papier.

1619. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insignations. — Achat par M^e Joseph Reynaud, notaire, du Chatelard, « des protocoles et autres scriptures de M^e Pierre Nicoullas et de Jehan Gaudemard, en leur vivant notaires à Jausiers », au prix de 15 écus de 3 florins pièce (17 janvier). — Opposition, par messire Antoine Reynaud, à la mise en possession de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste à Saint-Paul, faite en faveur de messire Pancrace Pelloux, sous-diacre (20 mars). — Ventes : au profit de la communauté de Saint-Paul, représentée par M^e Antoine Imbert, Sperit Aubert et « sire » Michel Pelloux, consuls modernes, « d'un chazal de maison situé au lieu de Saint-Paul auprès de l'église avec ses droits et appartenances, sauf toutefois une crotte tirant d'un bout à l'autre de ladite maison », au prix de 25 écus (26 février); — en faveur de M^e Jean Arnoux, insinuateur ducal, « de 5 eminées de terre situées à l'adroit de Saint-Paul, lieu dit *lou Serre-de-Ville* », moyennant 107 écus, de 4 florins (26 mai). — Acte de sommation par Louis Spitalier, fermier des droits décimaux de l'archevêché d'Embrun, pour obliger « sire » Jean Garcin, baille ducal de Saint-Paul, « à faire déclaration si sivade (avoine) n'est point grain et ne doit rien du disme » (18 août) — Acte d'association par lequel Jean et André Reynaud, frères, « mettent en commung tous et chascuns de leurs biens meubles et immeubles » (22 septembre). — Divisions de biens entre : les hoirs d'Honorat Signoret (3 avril); — Pierre et Paul Imbert (5 novembre). — Prix fait par lequel Antoine et Jean Daupian s'engagent envers divers habitants de Saint-Paul à faire, moyennant 250 florins et 4 setier de blé, la bélière ou soit canal *de la Cluse*, au quartier de la Grande-Serenne, depuis sa source dans la rivière d'Ubaye jusques « à la voye de *la Combe* » (. . décembre). — Contrats de mariage entre : François Rayne et Maire Amat, fille de feu Sperit Amat, insinuateur

ducal (1^{er} avril); — Pierre Bérard, de Maurin, et Marthe Berard (7 avril); — « sire » Jean Agnel, de Maurin, et Marie Assaud, fille de M^e Étienne, notaire, de Serenne, et Marguerite Signoret (28 mai); — Sébastien Signoret et Marthe Gaultier, du Mélézen (10 juillet); — Antoine Imbert, de Serenne, et Suzanne Amat, fille de M^e Jehan, notaire de Saint-Paul (5 juillet); — Chaffred Ferrat, de Saint-Front, et Madeleine Agnel, de Maurin (23 juin); — Paul Bertrand et Madeleine Gautier (2 juillet); — Étienne Gautier, du Mélézen, et Marguerite Jaumar (21 juillet). — Testaments : de Catherine Garcin (4 janvier); — de Jeanne Audiffred, veuve de Jame Teyssier, de l'Ubaye de Jausiers (1^{er} avril); — de François Robert (15 mai); — de Jeanne Amat (20 mai); — d'Honoré Rayne, du Mélézen (18 août); — de Jean Bérard, (15 septembre); — de Dauphine Borrel femme d'Henric Gautier (4 novembre), etc.

Notaires : Bramany Sébastien; Fabry Pol; Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sébastien; Imbert Spirit; Reynaud Jean.

B. 640. (Registre.) — Petit in-folio, 437 feuillets, papier.

1620. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insignations. — Donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Colombe Borgarel en faveur de la chapelle du Saint-Rosaire, fondée dans l'église de Saint-Paul (14 février). — Révocation du testament de Catherine Gilly, de Risoul (Dauphiné) (26 février). — Procurations : de la communauté de Saint-Paul à Sébastien Imbert, consul, pour traiter avec Mgr d'Embrun de la conversion en argent de la dime « qu'il prenait au vingtain sur les gerbes et les agneaux » (26 septembre); — des confrères de la chapelle des pénitents blancs, « nouvellement érigée à Saint-Paul », à Pierre Bérard, « aux fins d'emprunter jusques à la somme de 20 escus pour le bastiment de la chapellenie qu'on prétend faire auprès de l'église paroissiale » (21 juin). — « Acte de service » des écoles et de toutes les chapellenies de Saint-Paul consenti, en faveur de messire Étienne Grasi, « professeur en la sainte théologie », moyennant 55 écus par an (2 octobre). — Prix fait consenti par messire Mathieu Tiran, curé de Saint-Paul, à Antoine Bertin, maître maçon, pour la construction de la chapelle des pénitents blancs, moyennant 21 ducats (13 septembre). — Vente en faveur de M^e Jean Reynaud, notaire, « d'une *chaulière* (*) située à l'Ubaye de Saint-Paul, lieu dit *la Seignière*, contenant 120 pas carrés, mesure du pays, pour le prix de 29 florins » (8 novembre). — Divisions et partages de biens entre : Philip et

(*) Terrain pour cultiver les choux.

Sperit Chaurand (19 mars); — Antoine Hugues et Mathieu Cogordan, son beau-frère (9 juin); M^e Jean Reynaud, notaire, et Antoine Imbert (8 juin); — les hoirs de Jacques Garcin, de Tournoux (9 octobre). — Contrats de mariage entre : Honoré Arnoulx et Marguerite Segnoret (19 janvier); — Jean Bramand et Sébastienne Amat (20 avril); — Chaffred Brun, de Château-Dauphin, et Marie Imbert (12 juillet); — Bertin Quarante, « de Vallauris, en la vallée d'Asture », et Marguerite Imbert (27 juillet); — Pierre Richaud, de Tournoux, et Marie Cogordan, de Fouillouse (16 août); — Jean Arnaud et Jeanne Fabre (19 novembre); — Guillem Devars, de Maurin, et Madeleine Imbert (26 octobre 1620). — Testaments : de M^e Orcet Arnaud, docteur ès droits, des Gleisolles (29 janvier); — d'André André, de Maurin (2 mars); — d'Heyriey Imbert (20 mars); — de Marguerite Cogordan (19 février); — d'André Clare et de « donne » Cécile Garnier, sa femme (27 juillet); — de Sébastien Imbert, consul de Serenne (28 novembre), etc.

Notaires : Bramany Sébastien; Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sébastien; Imbert Sperit; Reynaud Jean.

B. 641. (Registre.) — Petit in-folio, 320 feuillets, papier.

1621. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Quittance de 3,008 écus 19 sous, provenant de la collecte des tailles, donnée par « le conseil privé » de Saint-Paul à Pons Signoret, trésorier, et à Honoré Cogordan, trésorier subrogé (11 janvier). — Quittance, en faveur de la communauté de Saint-Paul, par M^e Jean Gobaud, notaire, de la somme « de 9 doubles Espagne, 6 doubles Italie, 60 sezains, payée en carlux et cavalots et selon le cours du présent, à sçavoyr : les doubles d'Espagne et d'Italie à 19 florins et 7 sous, les sezains à 20 sous, les carlux à 55 sous » (1^{er} février). — Achat, par M^e Jean Arnoulx, notaire, moyennant 850 écus, de tous les biens meubles et immeubles de Paul Amat, « déclarant estre en bonne volonté d'aller à la guerre pour le service de S. A. S. et s'estre enrôlé sous le sieur capitaine de la Ferraye » (3 mai). — Obligation de 89 écus à trois livres, contractée par sire Guillem Manuel, de la Conchette, en faveur de M^e Mathieu Jacques, « insinuateur ducal de la Val-des-Monts » (18 octobre). — « Acte de habilitation », par lequel le sieur capitaine Chaffred Jacomma fait Bernard, son fils, « homme libre de son droict » (26 décembre). — Cession de tous ses biens meubles et immeubles faite par messire Jean Imbert, « cleric in sacris », en faveur de M^e Sperit Imbert, notaire, son frère, moyennant 720 florins (21 novembre). — Partage de biens patrimoniaux entre

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

Pancrace et Jean Rayne, du Mélézen (2 juin). — Contrats de mariage entre : Antoine Depetas, de Serenne, et Honorade Imbert (12 janvier); — Claude Gallician, de Meyronnes, et Marthe Seignoret (9 mai); — Sperit Crès, de Larche, et Madeleine Rayne (20 mai); — Antoine David et Suzanne Berard (1^{er} août); — Laurens Arnoulx et Marie Cogordan (28 octobre); — Jean Bertrand, de Meyronnes, et Catherine Jacques (13 juin); — Jean-Jacques et Marie Bertrand (13 juin). — Testaments : de Marie Berlie, veuve de M^e Jean Amat, notaire (3 février); — de Madeleine Risoul (20 janvier); — de Jean David, consul du quartier du Mélézen (28 avril); — de M^e Étienne Assaud, notaire de Saint-Paul (19 juillet); — d'Honoraye Heugues (9 avril); — d'Heyriey Garnier (10 novembre), etc.

Notaires : Arnoulx Jean; Bramany Sébastien; Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 642. (Registre.) — Petit in-folio, 352 feuillets, papier.

1622-1623, janvier. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — « Acte de rémission de l'office de trésorier général de Saint-Paul », fait en faveur d'Honoré Cogordan par M^e Antoine Imbert, nommé à cette charge « à la dernière élection des officiers, mais ne pouvant y prétendre pour être homme illettré » (25 janvier 1622). — Rapport de livrement en faveur de « capitaine Jean Jaubert, notaire et procureur » de Barcelonnette, de 19 bêtes à laine à 4 florins pièce saisies en gage contre André Bellon (22 avril 1622). — Acte de délibération du conseil des habitants de Tournoux et Gleisolles par lequel messire Étienne Gras est agréé comme prieur de Tournoux (4 juillet 1622). — Mise en possession du prieuré de Tournoux pour messire Étienne Gras, docteur en théologie, du Châtelard (6 juillet 1622). — Quittances : « des meubles et bijoux appartenant à l'église de Tournoux » donnée par les habitants dudit lieu à Étienne Garcin, héritier de messire André Garcin, son frère, jadis prieur de Tournoux (16 juillet 1622). — Mise en possession de la chapellenie Sainte-Catherine en faveur de messire Étienne Gras, prieur de Tournoux (17 novembre 1622). — Donation de 200 écus faite aux habitants du quartier de Fouillouse par Mathieu Chaurand, à condition que le revenu de cette somme sera employé, « toutes les années le jour de Pâques, à bailler à chaque habitant tenant feu audit Fouillouse une tasse de vin rouge bon et recevable » et à faire célébrer une grand'messe le lundi de Pâques (10 décembre 1622). — Division de biens entre les hoirs de Benoît Pelloux, de Fouillouse (14 janvier 1623). — Contrats de mariage entre : Jacques Richaud, de

Fouillouse, et de Catherine Arnoulx (24 février 1622); — « sire » David Chaurand et Sperite Seignoret, (14 février 1622); — Honoré André, de Maurin, et Madeleine Feutrier, de Mélézen (16 mai 1622); — « sire » Honoré Segnoret et Marguerite David, veuve de Nicolas Faudon, du Châtelard (24 juillet 1622); — François Cogordan et Françoise Feutrier, du Mélézen (24 juillet 1622); — Jean Bellon, de Meyronnes, et Marthe Robert (8 décembre 1622); — Antoine Reynaud et Marguerite Bergerin (30 octobre 1622). — Testaments : de Paul Garnier (9 mars 1622); — d'Honoré Agnel (9 mai 1622); — d'« égrège » Laurent Segnoret (15 mai 1622); — de François Risoul (12 octobre 1622), etc.

Notaires : Arnoulx Jean; Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 643. (Registre.) — Petit in-folio, 257 feuillets, papier.

1622, mars à **1623**, décembre. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Vente à messire Pancrace Pelloux, curé de Fouillouse et à M^e Honoré Pelloux, consul, représentants dudit quartier d'une cense ou pension perpétuelle de 3 écus par Jean Pelloux, moyennant 50 écus (17 février 1623). — Révocation par Henri Gautier de l'émancipation avec donation d'acquêts qu'il avait faite le 15 mai 1620, au profit d'Honoré, son fils (20 février 1623). — Acte « d'habilitation » en faveur d'Antoine Arnoux (15 mai 1623). — Conseil du quartier de Mélézen réuni « au chemin public » par-devant M^e Barthélemy Gautier, notaire et lieutenant de Baile, contenant quittance de 48 sétiers de blé « que Reynaud et Gautier, rentiers de l'hôpital dudit quartier, se trouvent obligés pour 6 années qu'ils ont tenu les terres et preds d'icellui » (7 novembre 1623). — Divisions et partages de biens entre : Louis et Claude Garnier (24 mai 1622); — les enfants de Pierre Cogordan, du Mélézen (8 octobre 1623); — Orcet Agnel et André Reynaud, de Maurin (28 décembre 1623); — Jacques et Honoré Pelloux (25 juillet 1623). — Contrats de mariage entre : André Gras et Jeannette Imbert (3 avril 1622); — André Gautier, de Tournoux, et Antoinette Garcin (17 avril 1622); — David Groès et Madeleine Garnier (12 avril 1623); — Paul Agnel et Madeleine Bérard (14 mai 1623); — Sébastien Reynaud et Marguerite Garcin (21 novembre 1623); — Claude Garnier et Marie Faure (5 juin 1623); — Jean Bonard et Marguerite Grouès (19 novembre 1623). — Testaments : de Barthélemy Cogordan (21 février 1623); — de Bertrand Devars, de Maurin, (6 avril 1623); — d'Honoré Fabre (5 mai 1623); — de

Marie Amat (18 juillet 1623); — de Marguerite Rayne (21 décembre 1623), etc.

Notaires : Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 644. (Registre*) — Petit in-folio, 210 feuillets, papier.

1624. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Acte de mise en possession : de la chapellenie Sainte-Catherine à Saint-Paul, pour messire François Astaud, clerc tonsuré (14 juin, fol. 41), — du prieuré de Tournoux en faveur de vénérable messire Esprit Matheron, prêtre, de Saint-Pons (29 mai, fol. 101). — Divisions et partages de biens entre : Michel et Honoré Pelloux (sans date, fol. 54); — André Agnel et Antoine Arnoux (25 juin, fol. 105). — Quittance de 100 ducats donnée à la communauté de Saint-Paul par M^e Jean Joune, notaire royal, de Queyras (3 juillet, fol. 112). — Cession, par « capitaine » Louis Esmivy, d'Entraunes, à M. Mathieu Jacques, « insinuateur ducal à la Val-des-Monts », d'une créance de 32 écus à exiger d'Heyricy Granier, berger, de Colmars, fermier de la montagne de *la Peyre* (7 octobre, fol. 138). — Contrats de mariage entre : Sébastien Imbert et Catherine Risol (7 juin, fol. 83); — Jean Pelloux, de Fouillouse, et Madeleine Berard, de Maurin (6 juin, fol. 87); — André Meyran, de Meyronnes, et Marguerite Arnoux (26 juillet, fol. 118); — Paul Berard et Madeleine Risoul (13 septembre, fol. 162); — Esprit Gras, du Châtelard, et Françoise Segnoret (11 mars, fol. 181); — Honoré Gautier, du Mélézen, et Agnès Imbert (4 juillet, fol. 200); — André Fautrier, du Mélézen, et Catherine Agnel (25 août, fol. 202). — Testaments : de Cécile Andrieu, de Maurin (21 septembre, fol. 95); — de Marie Segnoret (2 octobre, fol. 164); — de Jeanne Chauvin, veuve de Jean David (13 janvier, fol. 175); — de Peyronne Fabre, du Mélézen (10 avril, fol. 184); — de Catherine David (31 mai, fol. 192), etc.

Notaires : Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 645. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1625. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — « Inventaire et description des biens meubles et immeubles délaissés par Jacques Garcin, avec accedy fait par le sieur baille ducal et les 4 consuls de Saint-Paul et leur greffier au forestage de Serenne et au lieu de La Frache » (5 janvier). — Cession en faveur de M^e Mathieu Jacques, insinuateur ducal, et de M^e Jean Reynaud, notaire, d'une créance de 644

(*) Incomplet, en très mauvais état.

écus, de 5 florins pièce, due par la communauté de Saint-Paul à celle de Larche, « ensuite de l'acte d'escalation passé le 5 mars 1625, entre les communautés de la Val-des-Monts » (11 mai). — Donation réciproque de tous leurs biens meubles et immeubles entre Marguerite et Antoinette Arnoux, sœurs, « désirant se récompenser l'une l'autre » (4 juin). — Actes de mise en possession : de la cure de Maurin en faveur de messire Sébastien Grossant, prêtre, de Ceillac (Dauphiné) (16 octobre); — de la chapellenie fondée sous le vocable « de l'Assomption N.-D. au forestage de la Barge » (Maurin) en faveur dudit messire Grossant (28 novembre); — de la cure de Fouillouse, pour messire Jean Imbert (18 novembre). — Vente par Antoine Beluni, « de la ville de Vars appelée Nostre-Dame, diocèse d'Ambrun » à Jacques Garcin, d'une terre située à la montagne de Vars lieu dit *Font-Sarasine* (22 juillet). — Division et partage de biens pour les enfants de feu M^e Jean Amat, notaire (13 septembre). — Contrats de mariage entre : Antoine Imbert et Catherine Chaurand (30 avril); — Jean Rebato, de Faucon, et Anne Arnoux (5 juin); — Jean-Antoine Provensal, « d'Acceilh », et Marie Reynaud, de Maurin (8 juillet); — François Devars et Catherine Reynaud (24 juillet); — Martin Mathieu et Marie Bellon (24 juin); — Paul Hugues et Madeleine Seignoret (19 juillet). — Testaments : de Jacques Garnier, de Serenne (7 janvier); — d'Antoinette Groès (5 février); — de messire Étienne Chaurand, curé de Maurin (5 septembre); — d'Isabelle Leaugier (11 mars); — de Sismond Reynaud (8 mai); — de Madeleine Fortol, femme de Pierre Rayne (7 décembre); — de Sébastienne Garnier (12 août); — de Madeleine Bertrand (7 octobre); — de « sire » Michel Pelloux (8 octobre); — de Marguerite Rayne, femme de Barthélemy Risoul (17 octobre), etc.

Notaires : Garcin Jean; Gauthier Barthélemy; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 646. (Registre.) — Petit in-folio, 265 feuillets, papier.

1637. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Échange « de preys pasquiers et terres aux lieux dits *Champ-Rond et Pra-Moutour* » entre Jean Clare et M^e Antoine Berard, docteur en droit, « en qualité de patron léical et recteur de la chapellenie Sainte-Marie-Madeleine » (3 janvier). — Transaction portant règlement de comptes entre Louis Spitalier, de Barcelonnette, et Jean et Honoré Arnoux, « qui avaient arrenté en compagnie l'exaction du dixme de Mgr d'Embrun »; la valeur des monnaies est ainsi fixée : « les doubles d'Italie, 20 florins; les doubles d'Espagne, 20 florins 1/2; les ducats, 7 florins

8 sous 1/2; les croussons d'Espagne, 6 florins 3 sous; les croisas de Gènes, 9 florins et 2 sous » (26 mars). — « Acte d'escalence, liquidation et convention entre les communautés et châteaux de la Vallée-des-Monts : Saint-Paul, Jausiers, Meyronnes, Larche, et le Chastellard, par lequel les députés des dites communautés assemblés en conseil général, font la répartition, sur les 109 feux de cette vallée, de la somme de 54,322 florins, montant des frais de guerre « fournis ensemble par icelles communautés au passage des troupes françaises » (18 mars). — Divisions et partages de biens entre : Antoine Imbert agissant au nom de Marie Groès, sa femme, et Pancrace et Jacques Segnoret (14 juin); — messire François Imbert, curé de Maurin, et Antoine et Sperit, ses frères (9 juillet); — les enfants de Jacques Berard (4 août); — Paul Allis et les hoirs de Jacques Allis (8 août). — Contrats de mariage entre : Jean Lesan, du lieu « d'Hussol, à la Val-de-Mayre », et Marie Pelloux (17 janvier); — Michel Agnel et Marguerite Bergerin (2 février); — Jean Imbert et Marie Garcin, fille de M^e Jean, notaire et baille ducal (14 février); — Jean Marquet et Marguerite Reynaud (27 avril); — Barthélemy Tabaud « de Paissanne » (Piémont), et Catherine Imbert (20 juin); — Mathieu Imbert et Spérite Rayne (24 août). — Testaments : d'Antoine Arnaud, de Gleysolles (3 mars); — de Mathieu Chaurand (31 mars); — d'Antoinette Devars (9 juin); — de Sperit Arnoux (20 octobre); — d'Honorade Agnel (11 octobre), etc.

Notaires : Garcin Jean; Gauthier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 647. (Registre.) — Petit in-folio, 195 feuillets, papier.

1638. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — « Paches » et conventions au sujet du paiement d'une somme de 4,600 écus due par la communauté de Saint-Paul à sire Jean-Pierre Toullousan, marchand, suivant actes reçus par le notaire royal Ugues Escafarel, châtelain de Vars, et par M^e Calendre, notaire royal de Guillestre (9 janvier). — Quittances : de 600 florins donnée au trésorier général de Saint-Paul par M^e Lazarin Pinoncelly, notaire, et par Pancracy Donadiou, consul de Larche, comme députés de ladite communauté (2 février); — de 650 écus, de 5 florins pièce, donnée à Honoré Garcin, son beau-père, par M^e Joseph Bovis, notaire de Meyronnes, comme maître des droits dotaux de Catherine Garcin, sa femme (21 octobre). — Partage de biens entre M^e Sébastien Imbert, notaire, et sire Paul Imbert, son frère (8 octobre). — Transaction et accord entre les représentants des quartiers de Ville, de Serenne et du Mélézen d'une part, et messire Mathieu

Tiran, prêtre et curé, de Saint-Paul, au sujet « de la tierce partie des revenus de la cure que la communauté dict luy appartenir » : ledit messire Tiran promet de payer annuellement 6 écus qui seront employés à la réparation de l'église paroissiale ou « de la maison claustrale » (7 novembre). — Fondation d'une messe annuelle dans la chapelle des Prats par Sperit Imbert, moyennant une pension de 5 florins, « assurée sur 2 cantons de pré, au lieu dit *la Gourre* » (27 décembre). — Contrats de mariage entre : Eustache Spitalier, de Meyronnes, et Antoinette Reynaud (6 février); — Jean Imbert et Sébastienne Bellon (7 février); — Honoré Cogordan, du Mélézen, et Madeleine Imbert (13 février); — Honoré Gautier et Marguerite Arnoulx (15 février); — André Chaurand et Jeannette Seignoret (9 octobre); — Antoine Seignoret et Marie Feutrier (9 novembre). — Testaments : de Marie Imbert (4 mars); — d'Étienne Imbert, consul de Saint-Paul (29 mai); — de Paul Grouès (24 août); — de Sperit Arnaud, consul de Tournoux (5 septembre); — de Marie David (23 septembre), etc.

Notaires : Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 648. (Registre.) — Petit in-folio, 276 feuillets, papier.

1629, octobre-1630. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Vente pour Jean-Michel Bérard, maréchal ferrant, d'une place de maison située au *Clos-de-Ville*, moyennant 55 écus (8 janvier 1629). — Actes de mise en possession : pour messire Sperit Arnoulx de la chapellenie Sainte-Catherine à Tournoux (20 avril 1629); — de la chapellenie Sainte-Marie-Madeleine à Saint-Paul, en faveur de messire Jean Imbert, curé de Fouillouse (3 novembre 1629). — Procuracy donnée par damoiselle Marie de Garcin, veuve de M^e Jean Roux, docteur en droit, et Jeanne de Garcin à messire Barthélemy Garcin, conseiller et aumônier du Roi, chanoine prébendé de N.-D. d'Embrun (8 juin 1629). — Partages et divisions de biens entre Jean Rayne et Jean Braman (10 juillet 1629); — Mathieu André, de Maurin, et les hoirs de Jean André, ses neveux (7 août 1629). — Sentence arbitrale rendue par messire André Guérin, docteur « en sainte théologie » et prédicateur ordinaire de Saint-Paul, et par Honoré Cogordan, premier consul dudit lieu, sur le procès en partage de biens pendant entre M^e Esperit Imbert, notaire, et Antoine Seignoret (29 août 1629). — « Instrument » de tutelle avec inventaire de biens pour les hoirs de M^e Jean Goubaud, notaire, de Saint-Paul (11 décembre 1629). — Contrats de mariage

entre : Étienne Berard et Marie Arnoulx (28 janvier 1629); — Laurent Broad, « de Pont en Chasteau-Dauphin », et Marie André, de Maurin (9 avril 1629); — Paul Spitalier, de Meyronnes, et Honorade Andrieu (10 août 1629); — M^e Sperit Imbert, notaire, de Saint-Paul, et Marguerite Seignoret (18 novembre 1629). — Testaments : de Jean Rayne (15 février 1629); — de sire Michel Pelloux (6 mai 1629); — de Catherine Rayne, de Tournoux (29 octobre 1628); — d'Étienne Hugues, de Fouillouse (4^e juillet 1629); — de David Garcin (3 septembre 1629); — d'André Hugues, de Maurin (19 octobre 1629); — de Catherine Berard (25 décembre 1629), etc.

Notaires : Garcin Jean; Gautier Barthélemy; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 649. (Registre. *) — Petit in-folio, 1135 feuillets, papier.

1625-1630. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Bail de tous les biens de la chapellenie Saint-Antoine à Saint-Paul, consentie à Jean Agnej par messire Sperit Arnoux, diacre et recteur, moyennant une rente annuelle de 13 écus de 4 florins (30 janvier 1630, fol. 33). — Quittance : par M^e Mathieu Jacques, insinuateur ducal, agissant pour la communauté de Larche, de toutes les sommes dues par Saint-Paul à l'occasion « du passage de la soldatesque françoise », s'élevant à 4,557 florins (5 mai 1626, fol. 92). — Donation d'une somme « de 300 francs, monnaie de France », par sire Guilhem Reynaud en faveur de la confrérie du Saint-Rosaire, de Maurin (1630 1^e septembre, fol. 144). — Fondation « d'une messe annuelle et perpétuelle, la veille de la fête de saint Sébastien à son autel, dans l'église de Maurin » par Sébastien Reynaud (1^e septembre 1630, fol. 145). — « Attitulation cléricale » pour messire Étienne Amat, clerc (14 juin 1630, fol. 218). — Procuracy donnée à noble Annibal Roux, de Dronier, par noble Honoré Rayne pour recueillir l'héritage d'Esprit Rayne, son frère, mort de la peste (2 mars 1631, fol. 281) (texte italien). — Mise en possession de la chapellenie de N.-D.-de-Pitié à Saint-Paul en faveur de messire Antoine Reynaud, prêtre (29 septembre 1630, fol. 381). — Déclaration par laquelle le R. P. André Garcin, religieux de Saint-Dominique, prédicateur et vicaire de Saint-Paul, « démontre qu'étant allé entendre la confession de feu Marie Signoret, constituée en quarantaine au lieu du Pont-de-l'Estrech à cause de la maladie contagieuse qui régnait grandement au Clos-des-Maisons de Saint-Paul, elle fist entre ses mains donation d'une terre dite

(*) Incomplet.

Champ-Soubeyran en faveur de la seconderie de Saint-Paul, pour partie de l'entretien d'un prédicateur » (9 septembre 1630, fol. 469). — Cession par la communauté de Saint-Paul d'une cense annuelle de 3 doubles d'or en faveur de la chapellenie de N.-D. de Serenne (24 décembre 1630, fol. 476). — Convention entre la communauté de Saint-Paul et André Grangier, « M^e purificateur » d'Aix, par laquelle ce dernier s'engage « à purifier et parfumer toutes les maisons et meubles du consulat de Saint-Paul entaschés de peste », moyennant « le logis, les ustensiles » et 375 livres par mois (20 octobre 1630, fol. 482). — Mise en possession de la chapellenie Saint-Antoine, en faveur de messire Honoré Garcin, sous-diacre (29 avril 1632, fol. 594); — de la chapellenie Sainte-Catherine pour messire Barthélemy Auteman, prieur de Tournoux (12 mai 1632, fol. 600). — Obligation de 41 pistoles au coin d'Espagne consentie à M^e Jean Garcin, notaire, par les consuls et conseillers des quartiers de Serenne, du Melézen, de Maurin et de Pinadeier, assemblés en conseil particulier par-devant M^e Paul Signoret, baile ducal de Saint-Paul (23 novembre 1632, fol. 643). — Convention entre la communauté de Saint-Paul et les collecteurs des tailles des quartiers de Maurin, de Fouillouse et de Tournoux au sujet « de leurs despens et frais cibaires » (24 janvier 1634, fol. 712). — Bail des biens et fonds de l'hôpital de Saint-Paul consenti, pour 4 ans, à Jacques Signoret, moyennant 6 écus par an (31 mars 1634, fol. 728). — « Testimoniales de port d'enseigne pour sire Barthélemy Devars, marchand, de Maurin, lequel promet à la communauté de Saint-Paul de bien et fidèlement porter son enseigne, qu'à son humble prière et requête luy a esté remise entre mains par le sieur baile, et ce en toutes les occasions qu'il en sera requis, soit pour le service du souverain ou bénéfice du public, à ses propres coûts et dépens » (10 juin 1634, fol. 763). — Convention « judiciaire » par laquelle les paroissiens de Saint-Paul réunis en conseil « octroyent et confèrent » la cure dudit lieu à messire Étienne Amat, à condition qu'il « n'innovera aucune chose en ses fonctions de curé aux anciennes coutumes » (31 juillet 1634, fol. 763). — Achat « d'un chasal » pour les hommes du quartier de Pinadeyer (26 mai 1627, fol. 4037). — Bail de toutes les propriétés terres et prés de la chapellenie Sainte-Catherine de Tournoux consenti, pour 2 ans, à Paul Amat, moyennant une rente annuelle de 12 écus (28 octobre 1629, fol. 4123), etc. — Contrats de mariage entre : Paul Garnier et Madeleine Garcin (2 avril 1630, fol. 42); — Pierre Garcin et Agnès Bertrand (15 février 1626, fol. 59); — André Ollivier, de La Clapière au marquisat de Salluces, et Catherine Signoret (30 avril

1626, fol. 84; — Esperit André et Marthe Bellon (28 mai 1628, fol. 98); — Jean Tolozan, de Château-Dauphin, et Catherine Bérard (30 mai 1630, fol. 436); — Pierre Cogordan et Françoise Devars (30 décembre 1630, fol. 449); — Louis Garnier et Madeleine Ardoyn (25 avril 1634, fol. 165); — Jean Michel, d'Asseil, et Marguerite Devars (24 mars 1632, fol. 179); — Chaffred Vassal et Antoinette Reynaud (16 juin 1632, fol. 188); — M^e Jean Reynaud, notaire, et Marguerite Rayne, veuve de M^e Barthélemy Gautier, notaire (7 janvier 1634, fol. 205); — Juvénal Robert, de Larche, et Antoinette Garcin (3 février 1634, fol. 210); — Mathieu Groès et Catherine Signoret (12 février 1634, fol. 277); — Antoine Imbert et Bernardine Garnier (3 avril 1634, fol. 287); — Étienne Feutrier et Catherine Faure (25 mai 1634, fol. 308); — Étienne Berard et Anne Assaud (9 novembre 1634, fol. 348); — M^e Antoine Gally, notaire d'Asseil, et Madeleine Imbert (20 juin 1630, fol. 416); — Marc Falque et Marguerite Imbert (12 février 1634, fol. 493); — Barthélemy Robert et Marguerite Andrieu (23 février 1634, fol. 496); — André Reynaud et Sperite Tiran, du Châtelard (27 avril 1634, fol. 513); — Jacques Garcin et « Peyrone » Manuel, de Larche (31 août 1634, fol. 557); — M^e Barthélemy Gautier, notaire, et Madeleine Rayne (4^e mai 1625, fol. 658); — Jean Rayne et Marie Jaumar (17 juin 1630, fol. 693); — Philippe Berard et Toinette Meyran (23 décembre 1634, fol. 702); — Maurice Clément, « d'Asseil en la vallée de Mayre », et Marguerite Chaurand (4 septembre 1626, fol. 985); — Honoré de Vars et Jeanne Imbert (12 juin 1627, fol. 1045), etc. — Divisions et partages de biens entre : M^e Jean Garcin, notaire, et Justine Agnel, sa femme, d'une part, et Madeleine Garcin (4 novembre 1634, fol. 350); — les enfants de Sperit Devars, de Maurin (15 juin 1634, fol. 534); — Louis et Antoine Cogordan (2 mai 1632, fol. 596). — Testaments : d'Étienne Gras (1^e mars 1626, fol. 67); — d'Antoine Hugues (22 septembre 1630, fol. 446); — de Jeannette Jean (30 juin 1630, fol. 447); — de Marguerite Meyran (10 août 1630, fol. 429); — d'Henri Gautier, consul de Saint-Paul, atteint de maladie contagieuse (10 août 1630, fol. 430); — de Marguerite Feutrier, malade de la peste (11 août 1630, fol. 433); — de Jean Braman (11 août 1630, fol. 443); — de M^e Jean Arnoulx, notaire, « voyant le grand ravage que fait la maladie contagieuse à Saint-Paul » (6 août 1630, fol. 447); — d'Antoinette Jacques, pestiférée (24 août 1630, fol. 455); — de Claude Clare (25 août 1630, fol. 457); — d'Honoraye Fuchariq (2 mars 1632, fol. 583); — d'Esprit Roman (28 mai 1626, fol. 936); — de « donne » Honoraye Jauffred, de Fours, veuve

d'Honoré Gras (26 février 1629, fol. 4090); — de Mathieu Chaurand (4 novembre 1629, fol. 4426), etc.

Notaires : Braman Sébastien; Garcin Jean; Gobaud Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 650. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier.

1626-1634, février. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Conseil général de la communauté de Saint-Paul « assemblé dans l'église paroissiale », contenant nominations de procureurs chargés de la liquidation d'une créance de 1790 écus, monnaie de France, due par la communauté d'Allos (6 mars 1633). — Acte « de résignation » de la cure et paroisse de Saint-Paul sous le vocable « des glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul », par messire Antoine Tirany, en faveur de messire Étienne Amat, clerc (31 juillet 1634). — Mise en possession : de la chapellenie de N.-D.-de-Pitié à Saint-Paul en faveur de messire Octave Reynaud (30 septembre 1633); — des chapellenies « Saint-Légier » et Sainte-Catherine à Saint-Paul, pour messire Jean Assaud (2 octobre 1633). — Division de biens entre « Honorayc » et Marthe Seignoret (7 novembre 1633). — Ventes : pour M^e Sébastien Braman, notaire, de Saint-Paul, d'une terre située au Mélézen dite *Serre-dal-Juge* (24 octobre 1633); — pour M^e Sébastien Imbert, notaire, de Saint-Paul, d'une propriété contenant terre et prés au lieu dit *le Cuchet*, au prix de 13 pistoles (23 janvier 1634). — Contrats de mariage entre : Honoré Cogordan et Marguerite Genésie, de Villeneuve d'Entraunes (14 avril 1633); — Jean Gautier et Madeleine Imbert (12 avril 1633); — Michel Vinay, de Maison-Méane, et Marthe Seignoret (4 juillet 1626); — Mathieu Imbert et Anne Arnoulx (7 juin 1633); — Jean Arnoulx et Madeleine Garcin, de Maurin (18 juillet 1633); — M^e Joseph Bovis, notaire, de Meyronnes, et Madeleine Reynaud (8 août 1633); — Sébastien Imbert et Jeannette Jacques, « dite *Glandière* », de Meyronnes (18 septembre 1633); — Sébastien Reynaud et Madeleine Faure (1^{er} novembre 1633). — Testaments : de Justine Agnel, femme de M^e Jean Garcin, notaire, (21 mars 1623); — de Jacques Seignoret (29 mars 1633); — de Laurent Seignoret (28 août 1633), etc.

Notaires : Garcin Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 651. (Registre.) — Petit in-folio, 206 feuillets, papier.

1634. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Procuration donnée à M. Michel Reynaud, docteur en médecine, par damoiselle Marie Garcin, sa

femme, pour retirer ses droits dotaux des hoirs de M. Jean Roux, docteur en droit, son premier mari (9 mai). — Acte « d'association fraternelle » entre François et André Devars, de Maurin (7 mai). — Quittance de 250 écus « pour prix de 200 bestiers bled », donnée à la communauté de Saint-Paul par M^e Jean Joune, notaire, de Saint-Véran-en-Queyras (20 juin). — Obligation de 84 écus « pour prix d'un mulet, poil sardin », par Pierre Gras en faveur de sire Ysaac Ferron, marchand, de Vars (30 juin). — Vente pour Jean-Antoine Provincial « de 4 seytour de pred » situé à Maurin, lieu dit *Hubac-de-Combrenon* (8 juillet). — Division et partage de biens entre Antoine, Sperit et Madeleine Imbert (25 octobre). — Quittance de la somme de 200 écus à 4 florins pièce, « réduite, suivant le nouveau règlement de S. A., à 35 doubles 1/2, coin d'Italie », par messire Honoré Garcin, prêtre, à la communauté de Saint-Paul (25 octobre). — Contrats de mariage entre : Jean Berard et Marthe Seignoret (19 février); — Jean Cayre, de Faucon, et Madeleine Garcin (14 juin); — Paul Bertrand et Marguerite Imbert (14 juillet); — sire Louis Bourrely, de Jausiers, et Antoinette Aubert, dudit lieu (4 juillet); — Jacques Chaurand et Madeleine Jaumar (6 juin); — Étienne Garcin et Catherine Chaurand (6 juin); — Honoré Arnoulx, de Maurin, et Marie Reynaud (10 septembre); — Jacques Assaud et Marguerite Assaud (17 septembre); — Henri Fortoul, de Jausiers, et Sperite Audifred, dudit lieu (29 novembre). — Testaments : d'Anne Arnoulx, femme de Mathieu Imbert (1^{er} mars); — de Marguerite Cogordan (17 novembre).

Notaires : Garcin Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 652. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1630-1635. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Donation en faveur de messire Jean Jauffred, prêtre et prieur de Tournoux, « de toute la récolte en bled et fourrage que Jean Berard a pendant en ses terres situées à Tournoux », pour le paiement des droits de dime (8 mars 1635). — Conseil particulier de Saint-Paul contenant pouvoir à M^e Jean Reynaud, notaire, « d'exiger et de recouvrer pour paiement d'une créance de 338 écus, monnoye de Dauphiné, 425 écus de l'exaction des tailles du quartier de Ville, 435 écus de l'exacteur de Maurin, de M^e Esperit Imbert, trésorier général, 47 écus, et le reste de l'exacteur des tailles de Fouillouse » (8 janvier 1635). — Convention par laquelle Michel Signoret s'engage « à faire exercer de la charge de sergent juré ordinaire de Saint-Paul » aux mêmes conditions que Jean Bellon, son prédé-

cesseur (14 octobre 1630). — Vente à l'encan, moyennant 44 écus, d'une vache saisie en gage « par les députés du bureau de de santé de Saint-Paul » (8 décembre 1630). — Inventaire des biens meubles « que se sont trouvés dans la maison de Claude Pelloux, encore infectée du mal contagieux » (25 janvier 1631). — Divisions et partages de biens entre : les fils de feu Pierre Berard (2 juillet 1635); — François et André Devars (3 juillet 1635); — Pierre et Laurent Reynaud (24 octobre 1635). — Contrats de mariage entre : M^e Jean Reynaud, notaire et baile ducal de Saint-Paul, et Marguerite Raine (7 janvier 1635); — Mathieu Reynaud et Marguerite Tyran, du Châtelard (11 janvier 1635); — Sébastien Roman, de Ceillac (Dauphiné), et Madeleine Reynaud (5 mai 1635); — Jacques Berard et Madeleine Allix (25 avril 1635); — Jean Signoret et Anne Imbert (2 juillet 1635); — André Reynaud et Marie Gras (29 juillet 1635); — Sperit Imbert et Catherine Fouchერი (9 septembre 1635). — Testaments : de Marie Rayne (19 mars 1635); — de Jean Reynaud, de Maurin (29 juin 1635); — de Jean-Antoine Chaurand (4 décembre 1635), etc.

Notaires : Garcin Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 653. (Registre.) — Petit in-folio, 203 feuillets papier.

1636-1637. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — « Rémission à Jean Arnoux des maisons, terres et preds des hoirs de Claude Allix, décédés du mal contagieux ab intestat », et appartenant à la communauté de Saint-Paul, « n'y ayant personne qui se soit déclaré héritier » (15 avril 1636). — Mise en possession de la cure de Saint-Paul en faveur de messire Antoine Robert (6 février 1636); — en faveur de sire Honoré Garcin (14 décembre 1636); — « Livrement » fait « au tribunal ordinaire de Saint-Paul, par devant M^e Marc Falque, baile ducal, et Étienne Feutrier, consul et juge ordinaire dudit lieu et son consulat », des maisons et terres saisies à Pierre Gras au profit de Jean de Faucon et de Barthélemy Léotaud, sergent de justice (30 mars 1637). — Vente pour Esprit Bourgoïn, d'un pré à l'Alpilhion, moyennant « 20 livres d'argent », (5 mai 1637). — Échanges des terres dites : *En Annant* et *le Gontailh* à Tournoux, entre Jean Borrelly et Phelip Vallansan (21 octobre 1637). — Quittances de 280 écus à 5 florins pièce donnée par « capitaine » Pierre Desdier, de Faucon, cessionnaire de M^e Pierre Patac, apothicaire, de Barcelonnette, à M^e Sébastien Imbert, notaire, de Saint-Paul (29 octobre 1637). — Achat, par Mathieu André, collecteur des tailles, de 40 « faisses » 1/2 de foin pour la somme de

22 livres (23 novembre 1637). — Divisions et partages de biens entre : Pancrace et Jean Signoret (14 avril 1636); — Jean et Honoré Arnaud, de Gleisoles (12 juin 1636), etc. — Contrats de mariage entre : Antoine Génésy, de Villeneuve-d'Entraunes, et Antoinette Allix (18 avril 1636); — Jean Cogordan et Marie Garnier (2 juillet 1636); — Antoine Imbert et Catherine André (22 septembre 1636); — Mathieu Pelloux et Marguerite Plazent, du Châtelard (23 novembre 1636); — Claude Hugues et Marie Ardoïn (1^{er} mai 1636); — Laurent Reinaud et Marguerite Gobaud (25 janvier 1637); — Sébastien Rainaud et Marthe Aymar (12 juillet 1637); — Paul Garnier et Catherine Garcin (12 juillet 1637); — Sperit Coulanson, de Sault, et Jeannette Garcin (10 décembre 1637). — Testaments : de Julien Signoret (24 août 1636); — de Jeanne Agnel (29 septembre 1636); — d'Honoré Rayne, de Maurin (19 juillet 1636); — d'André Faure (28 juillet 1637); — de Marie Brès, du Châtelard (12 juillet 1637).

Notaires : Garcin Jean; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reinaud Jean.

B. 654. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1638. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS, — Insinuations. — Mise en possession de la cure de Fouillouse en faveur de messire Jean Brès, prêtre, du Châtelard, par messire Antoine Tiran, prêtre et official forain de Mgr l'archevêque d'Embrun (4 février). — Quittance de 175 livres ducates donnée par M^e Sébastien Braman, notaire, à M. Christol Reinaud, docteur en droit, « moderne juge de Barcelonnette » (31 mai). — Divisions et partages de biens entre : Sperit et Jean Reinaud (5 mars); — Antoine et Jean Imbert (7 décembre). — Contrats de mariage entre : Jean-Baptiste Agnel et Catherine Berlie, de l'Aupillon (8 février); — Jean Reinaud et Marie Berard (12 avril); — Antoine Cogordan et Marie Garcin (18 juillet). — Testaments : de Marie Faure (5 avril); — de Louis Cayre, de la Conche (12 octobre); — d'André André, de Maurin (28 février); — d'Antoine Arnoux (13 décembre), etc.

Notaires : Imbert Sperit; Reynaud Jean.

B. 655. (Registre.) — Petit in-folio, 241 feuillets, papier.

1638-1640. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Ventes : pour Antoine Allion des 2 terres dites *le Couillet*, et *Dessous-la-Roche*, à Serennes, moyennant 20 doubles d'or (15 mai 1639); — en faveur d'Antoine Fabre, « d'une cense annuelle de 3 doubles » livrée par les officiers de la communauté de Saint-Paul, avec hypothèque sur le bois communal situé « au delà

du *Rieu-Sec* » (1^{er} décembre 1639). — Quittance de 80 écus de 3 livres donnée aux hoirs de M^e Jean Arnoux, notaire, de Saint-Paul, par sire Michel Droume, marchand, de la ville de Guillestre (8 décembre 1639). — Mise en la possession de la chapellenie de N.-D. de Pitié en faveur du R. P. du Busque, « secondaire » en l'église paroissiale de Saint-Paul (12 mai 1640); — du prieuré de Tournoux, en faveur de messire Claude Alphant, prêtre de Vallouise (Dauphiné) (22 décembre 1640), etc. — Contrats de mariage entre : Jacques Génésy, de Villeneuve-d'Entraunes, et Madeleine Garcin (6 novembre 1638); — Barthélemy Agnel et Sébastienne André (28 février 1639); — Chaffret Hugues, de Maurin, et Catherine Garcin (9 mai 1639); — Honoré Rayne et Catherine Chaurand (2 juillet 1639); — Honoré Reynaud et Louise Hugues, de Châteauneuf (6 mars 1639); — André Garcin et Marguerite Charpenel, du Châtelard (5 décembre 1639); — Marcellin David, de Vars, et Catherine Imbert (11 1640); — Honoré Jaubert, de Barcelonnette, et Marie Reynaud (9 novembre 1639); — Jean Chaurand et Antoinette Castarel (12 août 1640). — Testaments : de « donne » Sébastienne Pelloux, veuve de M^e Étienne Assaud, notaire, de Saint-Paul (22 mars 1639); — de Marie Garcin (26 avril 1639); — de Marguerite Devars (9 septembre 1639); — de Sébastien Imbert (21 avril 1640).

Notaires : Garcin Honoré; Garcin Jean; Imbert Sperit; Reynaud Jean.

B. 656. (Registre.) — Petit in-folio, 312 feuillets, papier.

1641-1643. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS — Insinuations. — Bail « des moulins à mouldre bled et faire huyle, avec paroir, posés à Saint-Paul dessous les maisons de la ville », consenti, pour 4 ans, moyennant une rente annuelle de 16 écus, à Marc Baudin, de Guillaumes (Provence), par capitaine Jean-Louis Jaubert, de Barcelonnette, en qualité de curateur de Jacques Cogordan (27 mai 1641). — Mises en possession : de la chapellenie de N.-D. de Piété en faveur de messire Jean Reinaud, cleric, (20 juin 1641); — de la chapellenie de Saint-Antoine pour messire Jacques Gras (10 août 1643); — de la cure de Saint-Paul pour messire Gaspard Rayne, prêtre, docteur en théologie (28 septembre 1643); — de la chapellenie des Trois-Rois à Saint-Paul pour messire Octave Reynaud, cleric (27 septembre 1643). — Cession d'une cense annuelle de 6 écus faite « aux hommes et quartier de Fouillouse par Phelip Alix » (27 juin 1641). — Acte « de meyerie » d'une vache consenti, pour 4 années, à Sperit Arnoux, à condition « que les veaulx se mettront en augment d'icelle meyerie, et que les fruits et augments se parta-

geront esgalement entre les parties » (30 juin 1641). — Émancipation de Simon Gras faite par-devant le baite ducal et les consuls de Saint-Paul, « séants en audience et jugement » (27 novembre 1642). — Quittance de 666 livres donnée à la communauté de Saint-Paul par sire David Folcou, marchand, d'Embrun (28 novembre 1642). — Fondation d'une messe « toutes les semaines de l'an, le jour de jeudi, à Maurin, au forestage de la Barge, à la chapelle de Notre-Dame de l'Annonciade », par sire Barthélemy de Vars (9 octobre 1643), etc. — Divisions et partages de biens entre : Antoine et Madeleine Imbert (11 juin 1641); — Pierre et Jean Imbert (17 juillet 1642); — André et Mathieu Reynaud (24 juin 1643), etc. — Contrats de mariage entre : Étienne Reynaud et Sperite Pelotier (15 avril 1641); — Jacques Garcin et Anne Gras, de Jausiers (6 juin 1644); — Antoine Jame, de Fouillouse, et Jeannette Hugues (24 juin 1644); — Paul Gautier et Marguerite Braman (28 novembre 1641); — Honoré Risoul et Catherine Braman, fille de M^e Sébastien Braman, notaire (26 octobre 1642); — André André, de Maurin, et Marie Gobaud (2 mars 1643); — Sébastien Pelloux et Agnès Rayne (22 mars 1643); — Jean Gras et Antoinette Garnier (9 avril 1643); — Jacques Assaud et Catherine Garcin (19 août 1643); — Honoré Hugues et Marie Tyran (23 août 1643). — Testaments : de Jean Berard (20 avril 1641); — de Marie Clare, du hameau de Pinadeyer (30 avril 1641); — d'Isabelle Berard, de Maurin (11 août 1641); — de Sperit Fabre, de Gleisoles (17 septembre 1641); — de M. Jean de la Faisse, officier de cavalerie, d'Aubenas, en Languedoc (15 mars 1642); — de Mathieu Garcin (6 juin 1641); — de Jean Assaud, du Mélézen (5 octobre 1643); — d'Isabelle Caire (31 décembre 1643), etc.

Notaires : Garcin Jean; Imbert Sperit; Reynaud Jean; Vallansan Pierre.

B. 657. (Registre *.) — Petit in-folio, 696 feuillets, papier.

1643-1645. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Quittance donnée par messire Gaspard Raine, docteur en théologie, prieur de Martigny, et curé de Saint-Paul, aux héritiers de Marguerite Garcin, sa nièce (1^{er} juin 1644, fol. 29). — Transaction entre M. Pierre d'Albert de Levesie, sieur de Chancela, avocat à la cour du parlement de Dauphiné, et M. Michel Reinaud, docteur en médecine, son beau-frère, au sujet de l'héritage de Jean Garcin, leur beau-père (16 juin 1644, fol. 33). — Vente au profit d'Esprit Risoul, par le quartier de Fouillouse, de tous les biens provenant de

(*) Incomplet.

l'hoirie de Claude Pelloux, mort en 1630 de la maladie contagieuse (25 juillet 1644, fol. 63). — Mises en possession : de la cure de Saint-Paul pour messire Jean-Baptiste Maritan, prêtre de Queyras (23 décembre 1644, fol. 107); — de la cure de Fouillouse pour messire Jean Ripert, prêtre, de Barcelonnette (4 octobre 1644, fol. 544). — Cession par sire Jean Tiran et sire Jean-Antoine Spitalier, marchands, de Meyronnes, « en Terre-Neuve », à M^e Jean Collombon, de Mison (Provence), d'une créance de 150 livres Roi, à exiger de damoiselle Anne de Martin, veuve de noble Jacques de Levis, sieur de Monredon (21 octobre 1644, fol. 115).

— Vente aux enchères publiques, en présence de M^e Sébastien Braman, notaire et baile ducal de Saint-Paul, et du conseil particulier dudit lieu, de tous les biens d'Étienne Garcin, religionnaire de Tournoux, « en vertu du rescript de 1628 », par lequel S. A. R., le prince cardinal de Savoye, ordonne que « tous les biens des religionnaires du comté de Barcelonnette soient annotés au patrimoine de Leurs Altesses » (19 août 1644, fol. 365). — Obligation de 100 pistoles d'or contractée en faveur des hoirs de Sébastien Imbert par « Luchin » Borrel et par M^e Mathieu Javelly, notaire, agissant en qualité de procureur de la communauté de « Brèzes en la vallée d'Asture » (11 octobre 1640, fol. 375). — Actes du conseil du quartier de Maurin contenant : « les paches faites avec messire Jean Brès, prêtre, pour le service de la cure dudit lieu pendant l'espace de 9 années », savoir : « qu'il demeurera à Maurin et ne pourra être absent sans légitime excuse que ne soit rabattu de ses revenus au prorata, et fera le service de curé sans rien innover, moyennant toutes les terres de la cure franchises de toutes les tailles, une maison convenable, 30 charges de bois et 6 écus par an » (3 octobre 1644, fol. 639); — imposition d'une taille de 30 sous par livre cadastrale pour payer une obligation de 19 pistoles à M. de La Fère (5 mars 1642, fol. 644); — arrentement de terres de la cure de Maurin vacante, savoir : « la sagne appelée *Maison-Blanche* et la terre de *la Barge*, pour 23 florins par an; *la Sagne-du-Passour*, *Saint-Sébastien*, *la Traverse* et les preys de montagne, pour 45 florins par an; *la Cesteirée-du-Passet*, pour 5 florins, et le champ dit *le Serre*, pour 2 florins par an » (8 mai 1644, fol. 674). — Acte de cession et de transport d'une maison contenant étable et grange au quartier de Maljaet en faveur des hommes et particuliers de Maurin (29 mars 1645, fol. 685), etc.

— Divisions et partages de biens entre : les héritiers de messire Jean Jacques, prêtre, de Meyronnes (23 juin 1636, fol. 429); — les hoirs de Jean Sigoret, de Serenne (23 juin 1637, fol. 159); — Pierre et

Peyronne Imbert (23 novembre 1642, fol. 466); — Jean et André Garcin (22 mars 1643, fol. 492); — Madeleine et Marie Imbert (9 avril 1644, fol. 529); — Jean Garnier et Barthélemy Robert (30 avril 1645, fol. 567); — Sébastien et Sperit Imbert (13 mai 1642, fol. 582). — Contrats de mariage entre : Sébastien Pelloux et Marie Bertrand (22 mai 1644, fol. 48); — Jacques Chaurand et Marie Garcin, de Tournoux (24 juillet 1644, fol. 62); — Honoré Hericy, de Crevoux, et Marie Signoret (25 juillet 1644, fol. 72); — Marcellin David, de Vars, et Honoraye Meiran, de Meyronnes (10 août 1644, fol. 75); — Louis Cayre, de la Conche, et Honoraye Arnoux (8 juin 1636, fol. 124); — Sperit Bremond, du Châtelard, et Sébastienne Reynaud (17 avril 1637, fol. 144); — Antoine Gariel, d'Allos, et Catherine Reynaud (8 juillet 1638, fol. 261); — Paul Imbert et Marie Plasent (15 août 1638, fol. 265); — Jean Cogordan, de Vars, et Jeannette Faudon (16 mai 1639, fol. 302); — sire Michel Amat et Madeleine Signoret (24 juin 1640, fol. 348); — Jacques Rebattu, de Faucon, et Anne Tronquier de Villeneuve-d'Entraunes (1^{er} novembre 1640, fol. 384); — Jean Signoret et Jeanne Audiffred, de Jausiers (22 janvier 1645, fol. 549); — Pierre Chauvet, de Méolans, et Marie Signoret (14 mai 1645, fol. 576); — Paul Gautier et Jeanne Reynaud (9 juin 1645, fol. 596); — Étienne Berard et Jeannette Teissier, veuve de Barthélemy Pautrier, de Jausiers (26 septembre 1645, fol. 617); — Jacques Cogordan et Judith Assaud (30 mars 1643, fol. 650); — François Olivier, de la Clapière, au marquisat de Saluces, et Madeleine Reinaud (14 octobre 1643, fol. 666), etc. — Testaments : de Marguerite Feutrier (1644, fol. 48); — de Peyronne Allard, de la Conche (24 mai 1638, fol. 236); — Paul Albert (30 janvier 1644, fol. 409); — de Marie Devars (18 février 1644, fol. 417); — de Jean Falque (31 mars 1643, fol. 476); — de M^e Jean Garcin, notaire (30 mai 1643, fol. 485); — de Marie Groès (14 septembre 1643, fol. 505); — de Jean Clarc (16 janvier 1645, fol. 547); — de Thomas Arnaud, de Gleisolles (24 juin 1645, fol. 594); — de Catherine Bellon, de Maurin (5 février 1644, fol. 637); — de Jean Caire, de Barcelonnette (3 mai 1645, fol. 687), etc.

Notaires : Garcin Honoré; Gobaud André; Imbert Sperit; Imbert Sébastien; Reynaud Jean.

B. 658. (Registre.) — Petit in-folio, 838 feuillets, papier.

1621-1650. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Sommation faite par M^e Gobaud André, notaire, aux officiers de la communauté de Saint-Paul, « de le vouloir admettre en la secrétairie, attendu que

*la Rose** lui vient et appartient pour la courante année, suivant les anciennes et louables coutumes d'après lesquelles les habitants originaires de Saint-Paul, ayant leur privilège de notaire, sont reçus sans difficulté en l'office de secrétaire » (2 février 1646, fol. 4). — Acte de patrimoine et d'attitulation ecclésiastique pour Jean Garcin (2 avril 1646, fol. 45). — Achat, par Paul Gautier, « d'un droit de passage avec bestail à la draye du *Cayre-de-Ville* » (8 juillet 1646, fol. 48). — Obligation « de 28 pistoles or mitadyères » en faveur des hommes des quartiers de Serenne et de Rieu-Germain (4 avril 1646, fol. 180). — Conseil des habitants de Fouillouse contenant achat d'une nouvelle maison curiale avec jardin, et donation de l'ancienne maison claustrale « pour ériger une chapelle à la dévote compagnie des pénitents » (1^{er} avril 1648, fol. 232). — Quittance de 25 pistoles donnée par M. Michel Reynaud, docteur-médecin, à capitaine Charles Audiffred, recevant au nom des hommes et particuliers de l'Adroit-de-Saint-Pons, « quarte part de la communauté de Barcelonnette » (28 novembre 1648, fol. 279). — Bail des biens des chapellenies de Meyronnes consenti par messire Antoine Tyrany, official forain, à Jean-Louis Gras, pour 4 ans et aux conditions suivantes : les blés, orges et autres grains, fruits, foins et pailles seront à « juxte » moitié ; le rentier apportera chaque année 50 charges de bois au sieur official qui « baillera les bœufs et cavales », dont le fermier sera tenu de payer le prix à la fin du bail (25 juillet 1647, fol. 300). — Obligation de 20 pistoles en faveur de la chapellenie de Saint-Sébastien et Saint-Roch de Serenne (16 novembre 1648, fol. 316). — Donation d'acquêts consentie par Antoine André en faveur de Jean, son fils, moyennant la somme de 58 doubles d'or que le fils donnera au père pour « subvenir à ses urgents besoins » (8 février 1644, fol. 363). — Mises en possession de la cure de Maurin : pour messire Antoine Gras (20 septembre 1644, fol. 386) ; — pour messire Jean Garcin, « escollier en prêtrise » (22 avril 1647, fol. 492). — Vente à messire Jean-Baptiste Maritan, curé de Saint-Paul, d'un jardin à l'entrée de la ville, lieu dit *la Font-de-Saint-Pol*, pour le prix de 3 doubles (16 mars 1647, fol. 426). — Emprunt de 200 pistoles contracté par la communauté de Saint-Paul envers M^e Louis Honoré, notaire, de Méolans (9 février 1642, fol. 468). — Achat par Jean Gautier « de la faculté et arrosage d'eau de la *Grande-Bélière*, aux Prats, depuis midy jusqu'au coucher du soleil », moyennant 9 pistoles (21 juillet 1642, fol. 474).

* Signe distinctif du secrétaire.

— Donation par Sperit Arnaud de 40 pistoles d'or à la chapellenie Saint-Jacques des Gleisoles, « pour, de la rente d'icelles, estre célébrée une messe tous les mardis par le prieur de Tournoux » (12 novembre 1650, fol. 612). — Procuration de messire Claude Alphan, prieur de Tournoux, à M. Pierre de Levesie, sicur du Chancellia, pour résigner ledit bénéfice (21 juillet 1648, fol. 751). — Mise en possession du prieuré de Tournoux sous le vocable de Saint-Thomas en faveur de messire Antoine Gastinel (23 juillet 1648, fol. 751). — Obligation de 18 doubles d'or en faveur « des hommes communiens et de la confrérie du Saint-Esprit du fourestage des Prats » (19 décembre 1650, fol. 836), etc. — Divisions et partages de biens entre : Jean et Jacques Cogordan (16 août 1647, fol. 426) ; — Jean et Jacques Garcin (25 avril 1646, fol. 183) ; — Barthélemy Devars, Sébastien Imbert et Jacques Assaud (18 mai 1649, fol. 293) ; — Jean et André Falque (25 novembre 1648, fol. 318) ; — François, Antoine et Honoré Marchis, de Ceillac (23 mai 1649, fol. 459) ; — Antoine Garnier et Sébastien Pelloux (27 août 1649, fol. 795). — Contrats de mariage entre : Martin Cayre, de Barcelonnette, et Marie Seignoret (18 février 1646, fol. 5) ; — Benoît Amat et Catherine Chaurand (26 avril 1646, fol. 24) ; — Sébastien David et Madeleine Fabre (1^{er} juillet 1646, fol. 47) ; — M. Michel Reynaud, docteur en médecine, et damoiselle Marie Garcin (13 juillet 1646, fol. 49) ; — Pierre David, de Vars, et Anne Imbert (27 juillet 1646, fol. 55) ; — François Maritan, « de Chastel-Queyras », et Marie Braman (26 juin 1647, fol. 412) ; — Grégoire Faudon, du Châtelard, et Jeanne Arnoux (10 juillet 1647, fol. 419) ; — Sébastien Cogordan et Marie Hugues (8 janvier 1648, fol. 213) ; — Jean-Étienne Fabre, des Gleisolles, et Catherine Gautier (28 janvier 1648, fol. 215) ; — Sébastien Toulony, de Meyronnes, et Marie Jacques (29 juin 1648, fol. 260) ; — André Falque et Madeleine Bertrand (11 octobre 1648, fol. 312) ; — Jean Balme, de Saint-Michel (Piémont), et Marie Gautier (28 juillet 1649, fol. 350) ; — Étienne Crès et Antoinette Giraud, de Larche (3 juillet 1644, fol. 378) ; — Chaffred Marquet, « de Belline au bailliage de Briançon », et Madeleine André (27 août 1645, fol. 403) ; — François Marquis et Marie Plasant, du Châtelard (23 avril 1649, fol. 456) ; — Honoré Hugues et Marie Allemand, de Ceillac (13 mai 1647, fol. 496) ; — André Brun, de Belline, et Catherine Hugues (30 mai 1647, fol. 497) ; — Sperit Agnel et Marie d'Amatis (22 août 1650, fol. 558) ; — Jean Lions, de Guillaumes, et Catherine Rippert, de Faucon (19 février 1649, fol. 774), etc. — Testaments : d'Isabelle Gautier (12 février 1646, fol. 7) ; — de Madeleine Jaumar (5 août 1646, fol. 57) ; — d'Henri Gautier, des Pras

(11 mars 1647, fol. 93); — d'Honoraye Feutrier (16 avril 1647, fol. 101); — de Marguerite Meyran (27 septembre 1647, fol. 133); — de Claude Clare (26 avril 1648, fol. 302); — d'Augustine Guérin (4 janvier 1646, fol. 410); — de Marie Risol (8 avril 1650, fol. 599); — de Madeleine Alix (19 octobre 1647, fol. 721); — de M^e Jean Reynaud, notaire, de Saint-Paul (24 juin 1648, fol. 739); — de M^e Sébastien Imbert, notaire (5 mai 1650, fol. 827), etc.

Notaires : Bramany Jean; Garcin André; Garcin Jean; Gastinel Vincent; Garcin Honoré; Gobaud André; Imbert Sébastien; Imbert Sperit; Reynaud Jean; Vallansan Pierre.

B. 659. (Registre.) — Petit in-folio, 741 feuillets papier.

1650-1654. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Vente, par les consuls de Serenne, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Michel Eymar, d'une terre dite *au Pont* et d'un pré appelé *Figon*, au prix de 70 pistoles d'or, « pour le revenu estre employé à la fondation d'une messe tous les vendredis dans la chapellenie N.-D. de Serenne et à la donne de draps aux pauvres à toutes les fêtes de Saint-Michel fondée par ledit Eymar » (22 octobre 1650, fol. 92). — Mise en possession de la chapellenie de N.-D. de Pitié en faveur de Pierre Reynaud (22 novembre 1650, fol. 218). — Vente, par messire Jean Reynaud, secondaire de Guillestre, à messire Jean Brès, curé du Châtelard, d'une maison située au Châtelard, « contenant fougagne (cuisine), chambres, crotte (cave) et estable », au prix de 28 « pistoles mitadières de bon or » (14 mars 1652, fol. 265). — « Depte avec hypothèque » de 9 doubles pour prix d'un mulet, poil noir, en faveur de François Devars, consul de Maurin (27 septembre 1652, fol. 346). — Conseil général de Saint-Paul tenu dans l'église paroissiale dudit lieu par-devant Michel Amat, baile ducal, concédant « autorité absolue au conseil particulier de donner et permettre la licence du bois dont les communiens dudit lieu auront besoing » (13 mars 1650, fol. 367). — Quittance de 25 doubles d'or donnée par sieur Michel Reinaud, docteur-médecin, à capitaine Charles Audiffred, exacteur de l'Adroit de-Saint-Pons, « membre et quarte part de la communauté de Barcelonnette » (11 mai 1653, fol. 448). — Transaction entre messire Mathieu Arnoux, prêtre, et Jeanne, sa sœur, d'une part, et Jean et Catherine Cogordan au sujet de la possession de la terre dite *Dernier-l'Hôpital-du-Mélézen* (17 juin 1653, fol. 456). — Reconnaissance en faveur de messire Barthélemy Garcin, chanoine prébendé de N.-D. d'Embrun, d'une somme de 12 doubles d'or par lui donnée, « en augmentation de dot »,

à Marguerite Reynaud, sa petite nièce (25 août 1653, fol. 492). — « Achept d'une cense annuelle de 1 pistole d'or » pour les habitants de Fouillouse, moyennant 25 pistoles d'or, sur les prés dits *des Pressas* et *de Marc* appartenant à Jean Genessy (25 novembre 1653, fol. 532). — Procuration donnée à Antoine Portanier, de Saint-Dalmas, par Françoise Chiamina pour recouvrer l'héritage de Marguerite, sa mère (3 décembre 1653, fol. 540) (texte italien). — « Acte de soumission » par lequel Jean Chauvet reconnaît avoir reçu du sieur Jean Richard, de Sisteron, « général accensateur des greniers à sel de la comté de Barcelonne et vallée d'Asteure supérieure, la quantité de 2,946 rups* et 2 livres de sel, laissée en fonds dans la gabelle de Saint-Paul, et promet de faire la distribution et receipte des sels durant 3 ans, sous les gages et *stipendis* qui luy seront accordés par le sieur Antoine Amat, sieur du Pouët, et Jean de Souchon, sieur de Belleveue » (5 janvier 1654, fol. 658). — Vente d'un pré au lieu dit *la Traverse* en faveur de messire Jean-Baptiste Maritan, curé de Saint-Paul (23 avril 1654, fol. 598), etc. — Divisions et partages de biens entre : Jean, Catherine et Sperit Arnaud, des Gleisolles (14 juin 1651, fol. 45); — Louis et Jean-Pierre Léotaud, de Fours (18 mai 1621, fol. 125); — Barthélemy et Jean Robert (24 avril 1652, fol. 195); — Honoré et Pierre Risoul (5 juin 1652, fol. 285); — Jean, Sébastien, François et Antoine Imbert (28 juillet 1652, fol. 311); — Jacques et Sébastien Berard (8 mai 1652, fol. 400). — Contrats de mariage entre : M^e André Gobaud, notaire, et Madeleine Imbert (25 avril 1651, fol. 5); — Antoine Devars et Madeleine Arnaud (11 juillet 1650, fol. 53); — Jean Bérard et Suzanne Millon, d'Allos (25 juillet 1651, fol. 57); — André Garnier et Françoise Allix (1^{er} juillet 1651, fol. 141); — Étienne Graugnard, de Faucon, et Honoraye Arnoux (6 février 1652, fol. 180); — Barthélemy Pèbre, de Dalluy, et Marguerite Bellon (7 février 1652, fol. 181); — Pancrace Garcin et Catherine Provincial (20 mars 1650, fol. 202); — Constans Ollivier et Catherine Bellon (21 août 1650, fol. 212); — Jean-Jacques Lambre, de Larche, et Catherine Brun (7 novembre 1650, fol. 217); — sire Gaspard Arnaud, de Villeneuve-d'Entraunes, et Marguerite André (26 avril 1654, fol. 234); — Jacques Cothier, du Châtelard, et Françoise Devars (10 juillet 1651, fol. 244); — Maurice Aubagnier, « de La Clapière, en la Val-de-Mayre », et Marie Berard (16 juillet 1650, fol. 245); — Antoine Mercardier, du Fugeret, et Marie Arnoux (15 mai 1652, fol. 261); — Honoré Blanqui, de Largentière, et Anne

* Poids de 20 à 25 livres, suivant les localités.

Arnoulx (5 juillet 1652, fol. 299); — « Guillem et Michel Rostan, frères, de Vars, et Catherine et Madeleine Imbert » (6 juillet 1652, fol. 305); — Michel Recent et Catherine Garnier (5 août 1652, fol. 317); — André Arnaud, de Crevoux, et Marguerite Cogordan (19 mai 1652, fol. 400); — Joseph Fouchériq et Marguerite Gros (3 janvier 1653, fol. 412); — Louis Compagnon, de Thorame-Haute, et Marthe Faudon (30 juillet 1653, fol. 484); — Honoré Marchis et Marie Reynaud (12 juin 1653, fol. 500); — Jean Rivier et Marguerite Garcin (5 mars 1654, fol. 570); — Sperit Bourgon, de Tournoux, et Catherine Chaurand (17 novembre 1652, fol. 580); — André Provincial et Madeleine Signoret (19 juillet 1654, fol. 648), etc. — Testaments : de Jeanne Albertin (27 novembre 1650, fol. 24); — de Benoit Amat (22 avril 1652, fol. 69); — de Michel Eymar (15 octobre 1650, fol. 90); — de Marguerite Jaumar (9 juin 1651, fol. 133); — de Guillem Devars (24 décembre 1650, fol. 223); — d'Étienne Feotrier (9 octobre 1651, fol. 249); — de Suzanne Leugier, veuve de Sébastien Plaisent (10 septembre 1651, fol. 394); — de Catherine Spigola (11 août 1653, fol. 488); — de messire Jean Ripert, curé de Fouillouse (3 octobre 1654, fol. 704), etc.

Notaires : Garcin André; Garcin Honoré; Gobaud André; Guillem Jacques; Imbert François; Imbert Sperit; Reynaud Jean; Vallansan Pierre.

B. 660. (Registre.) — Petit in-folio, 557 feuillets, papier.

1654-1658. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — « Pache d'association pour le bastiment et maintien d'un moulin à l'hubac de celui appelé *La Charboulière* », entre messire Jean-Baptiste Maritan, curé de Saint-Paul, et Jean Signoret (31 décembre 1654, fol. 1). — Donation de tous ses biens meubles et immeubles par Antoinette Arnaud, en faveur de messire Antoine Gastinel, prieur de Tournoux, sous la réserve que le donataire sera tenu « de nourrir, chauffer et vestir la donatrice, sa vie durant » (7 avril 1655, fol. 25). — Vente, par damoiselle Françoise de Colin, d'Aix, à Jean Arnaud, son beau-frère, d'un pré dit le *Pré-de-la-Madeleine*, aux Gleisolles, moyennant 3 pistoles (3 septembre 1655, fol. 93). — Achat par André Signoret « d'un passage d'eau au béal de *La Peirasse* », au Mélezén (7 mai 1656, fol. 155). — Quittance générale « de toutes vacations et fournitures », donnée à la communauté de Saint-Paul par Antoine Blanquy, notaire de Larche, « député par la Vallée-des-Monts, sur la litige et procès des fougages* que ladite vallée avait contre les vicaires du comté de Nice » (7 janvier

*Affouagement.

1656, fol. 197). — Vente : d'un pré dit *la Fontesse*, en faveur de Catherine Thollonia (3 mai 1657, fol. 399); — au profit d'Étienne Aubert, marchand de Jausiers, « de 15 fays de foin, à raison de 8 quintaux chascue fay », moyennant 400 livres (15 juin 1657, fol. 413). — Émancipation de Sébastien Chaurand, en présence de M^e André Gobaud, notaire, baile et juge ducal (1^{er} avril 1658, fol. 459). — Mises en possession : de la cure de Saint-Paul, en faveur de messire Mathieu Arnoux (20 décembre 1658, fol. 549); — de la chapellenie Saint-Antoine pour messire Jean-Baptiste Maritan (20 décembre 1658, fol. 550), etc. — Divisions et partages de biens entre : André Reinaud, d'une part, et Honoraye Signoret et Jean Gras, mère et fils (13 mai 1655, fol. 33); — Antoine et Laurens Signoret (24 mai 1657, fol. 319). — Contrats de mariage entre : Sébastien Léotaud, de Fours, et Jeanne Arnoulx (8 juin 1655, fol. 35); — Antoine Fouchéric, des Gleisolles, et Sperite Robert (4 juin 1655, fol. 37); — Jean Clare et Madeleine Faure (22 avril 1655, fol. 46); — Honoré Gay, d'Allos, et Marguerite Reinaud (7 avril 1655, fol. 80); — Antoine Allemand, de Belline, et Catherine Reynaud (7 octobre 1655, fol. 105); — Étienne Bellier et Suzanne Reinaud (8 janvier 1655, fol. 125); — M^e Jean Braman, notaire, juge et baile ducal, de Saint-Paul, et Honorade Imbert (18 avril 1656, fol. 153); — Philippe Cafarel, de Vars, et Madeleine Cogordan (25 juin 1655, fol. 173); — François Allier et Marguerite Signoret (1^{er} mai 1657, fol. 317); — André Depetas et Madeleine Garcin (23 octobre 1657, fol. 333); — Mathieu Martinet, de Saint-Véran, en Queyras, et Marthe Signoret (8 octobre 1657, fol. 370); — Jean-Pierre Barbier et Jeanne Plaisent (6 septembre 1657, fol. 418); — Barthélemy Spitalier, de Meironnes, et Isabelle Braman (6 novembre 1657, fol. 447); — Honoré Manuel, de Faucon, et Madeleine Bourel (25 août 1658, fol. 527); — Jean Silve, de Crevoux, et Marguerite Dalmas, de Tournoux (1^{er} juillet 1658, fol. 535); — Jean-Louis Galissian, de Meironnes, et Catherine Jacques (7 novembre 1658, fol. 555), etc. — Testaments : de François Cogordan (22 février 1655, fol. 12); — d'Antoine Clare (4 avril 1655, fol. 127); — de Madeleine Berard (20 mai 1656, fol. 167); — de Philippe Allix (16 octobre 1655, fol. 179); — de « Phelipe » Plaisent, femme de Jean Reynaud (18 février 1656, fol. 199); — de Sperit Groès (21 février 1657, fol. 201); — d'Isabelle Agnel (16 janvier 1657, fol. 307); — de M^e Sébastien Braman, notaire, de Saint-Paul (25 août 1655, fol. 313), etc.

Notaires : Bramany Jean; Charpenel Orcet; Ébrard Jacques; Garcin André; Garcin Honoré; Gastinel François; Gobaud André; Imbert François; Imbert

Sperit; Reynaud Jean; Sauva Étienne; Spitalery Honoré.

B. 661. (Registre.) — Petit in-folio, 604 feuillets, papier.

1657-1661. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Vente « d'un passage d'eau tant que contient, à prendre à la source et fontaine appelée *Nais*, posée en *Champ-Rond* », au profit d'Honoré Risoul et moyennant 79 livres ducales (11 décembre 1657, fol. 25). — Convention par laquelle Bernard Génésy promet à la communauté de Saint-Paul d'exercer l'office de sergent « sous les qualités suivantes » : 25 livres par an, pour ses « gaiges » fixes; plus, pour chaque « gaigerie et inquant au clod de ville, 1/2 sou pour ceux de somme minime, et 1 sou 1/2, pour les livremens excédant 3 écus; et allant dehors se fera bailler, savoir : au quartier de Maurin, 8 soldis; aux quartiers de Fouillouse, de Tournoux et de Gleisoles, 5 soldis; aux quartiers de Serenne et du Mélézen, 3 soldis » (5 novembre 1658, fol. 168). — Émancipation de Jean Gras, en présence de sire Paul Amat, baile et juge ordinaire de Saint-Paul (31 juillet 1660, fol. 245). — Supplique adressée au « sieur juge conservateur du tabellionat » par M^e André Garcin, notaire, « procureur et patrimonial pour S. A. en la vallée de Barcelonnette », à l'effet d'être autorisé à faire insinuer le testament d'Honoré Imbert (17 décembre 1660, fol. 263). — Quittance de 50 « mittadières » en faveur de la communauté de Peire-Porc (Piémont) (11 octobre 1660, fol. 267) (texte italien). — Conseil général de la communauté de Saint-Paul assemblée par-devant M^e Jean Reynaud, baile ducal, contenant approbation de la transaction passée avec Jean Imbert au sujet d'une créance de 300 écus (23 décembre 1657, fol. 329). — Obligation de 660 livres de France pour noble Jean-Pierre Caire, notaire, de Barcelonnette (23 février 1661, fol. 477), etc. — Partages et divisions de biens entre : messire Jean Rippert, curé de Fouillouse, et Antoine, son frère (22 novembre 1658, fol. 88); — Jean Guillem et Jacques Chaurand (11 août 1658, fol. 116); — Jean et Catherine Cogordan (22 juin 1659, fol. 181); — Jean et Antoine Seignoret (10 juin 1659, fol. 186); — Marie, Madeleine et Marguerite Clare (26 novembre 1660, fol. 322); — Étienne et Jacques Reynaud (31 mai 1660, fol. 554). — Contrats de mariage entre : Barthélemy Garcin et Catherine Depetas (23 octobre 1657, fol. 14); — sire Antoine Berard et Antoinette Imbert (29 juin 1658, fol. 57); — sire Jean Fabre, de Tournoux, et Marie Berard (3 juillet 1658, fol. 57); — Honoré Génési et Catherine Imbert (11 juillet 1658, fol. 60); —

Guillem Rostan, de Vars, et Madeleine Clare (25 juillet 1658, fol. 64); — Pierre Agnel et Marie Arnaud (5 juin 1659, fol. 178); — Jacques Clare et Antoinette Risol (27 avril 1659, fol. 210); — Jean Gobaud et Marie Risoul (11 juin 1659, fol. 228); — Sperit Chastan, de Crevoulix, et Marie Garcin (18 novembre 1659, fol. 367); — Sébastien Falque et Marie Clare (3 février 1660, fol. 380); — Antoine Pascal, de Guillestre, et Marie Reinaud (18 novembre 1660, fol. 442); — François Faure et Antoinette Garnier (21 septembre 1659, fol. 453); — François Bertrand, de Meyronnes, et Jeanne Garcin (26 avril 1660, fol. 548); — Benoît Foucherie et Catherine Faudon (27 avril 1660, fol. 550); — Hilaire Tron, de Laverc, et Marie Imbert (28 mars 1661, fol. 570); — Jacques Guarin, « de Cartignan, en Piémont », et Catherine Plasent (16 août 1661, fol. 581); — Pierre Meinard, « du Chérèze-de-Montouroux » (Piémont), et Marie Reinaud (8 novembre 1661, fol. 595), etc. — Testaments : de Madeleine Garnier (3 janvier 1659, fol. 90); — de Sébastien Faure, de Serennes (27 janvier 1659, fol. 97); — de Joseph Garcin (31 août 1659, fol. 450); — de Jean Gaultier (8 juillet 1661, fol. 577), etc.

Notaires : Bramany Jean; Charpenel Orcet; Garcin André; Garcin Honoré; Gobaud André; Imbert François; Imbert Sperit; Rivier Sperit-Antoine.

B. 662. (Registre.) — Petit in-folio, 595 feuillets, papier.

1663-1665. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Conseil particulier de la communauté de Saint-Paul, tenu par-devant M^e André Garcin, notaire et patrimonial, contenant imposition d'une taille de 6 livres ducales « sur chaque livre de cadastre » (16 août 1663, fol. 8). — Cession d'une terre dite *la Coste*, en faveur de sire Honoré d'Amicis, marchand, de Barcelonnette (23 octobre 1663, fol. 20). — Quittance de 8,715 livres ducales donnée à M^e Antoine Élion, « moderne » trésorier de Saint-Paul, par Jacques Gautier, Barthélemy Robert, Paul Gautier et Jean Arnaud, consuls, et par les autres officiers de ladite communauté (16 janvier 1664, fol. 32). — « Lieutenance de baile » des quartiers de Tournoux et Gleisoles donnée par M^e Sperit Risoul, baile ducal de Saint-Paul et son consulat, à M^e Jean Arnaud, portant pouvoir « d'administrer la justice tant aux particuliers desdits quartiers qu'à ceux de Meironnes et de Larche » (23 janvier 1664, fol. 81). — Obligation de 25 pistoles, en faveur de Pierre-André Pascalis, maître chirurgien (19 novembre 1664, fol. 108). — Vente « d'un canton de pred et chanebièr » au terroir du Châtelard, lieu dit *Male-Méaille*, en faveur de M^e Barthélemy Spitalier,

docteur en droit, de Barcelonnette (18 novembre 1664, fol. 109). — Quittance de 50 pistoles donnée à la communauté de Saint-Paul par les procureurs de la chapellenie N.-D. de la Grande-Serenne (8 janvier 1665, fol. 130). — Ordre de Louis Teissier, « accensateur » des insinuations, aux sieurs insinuateurs de Barcelonnette et de Meironnes, de ne pas exiger « le quart d'accessoire » pour les actes soumis à l'insinuation par noble Jean Bramany, notaire, de Saint-Paul (4 juin 1666, fol. 249) (texte latin). — Convention pour l'usage et le passage « de l'eau qui dérive de la fontaine *des Goubauds* », entre messire Antoine Imbert et divers habitants du quartier de Serenne (15 avril 1667, fol. 485). — Mise en possession de la cure de Maurin, « érigée sous le titre de Saint-Antoine », en faveur de messire Antoine Imbert (16 juin 1668, fol. 504), etc. — Divisions et partages de biens entre : Madeleine, Marguerite, Françoise, Jeanne, Marie et Joseph Garnier (1^{er} juillet 1666, fol. 319); — sire Jean-Antoine et François Imbert (7 septembre 1666, fol. 357); — Jean et André Berard, de Maurin (16 mars 1668, fol. 559); — Barthélemy et Jacques Garcin (14 mai 1668, fol. 565); — Honoré et Sébastien Reinaud (9 septembre 1668, fol. 586). — Contrats de mariage entre : Sperit Gras et Marguerite Bourgogne, de Tournoux (12 août 1663, fol. 6); — Jacques Colanson, de Fouillouse, et Catherine Berard (19 mai 1663, fol. 9); — André Léotaud et Jeannette Grogard (8 janvier 1664, fol. 28); — Antoine Isnard, de Saint-Sauveur-les-Embrun, et Sperite Seignoret (24 août 1664, fol. 73); — Mathieu Ménard, de Saint-Constans (Piémont), et Marie Chaurand (31 octobre 1664, fol. 100); — Jean Faure, de Guillestre, et Madeleine Imbert (26 novembre 1664, fol. 112); — M^e Jean Bramany, notaire, et Marie Berard (7 janvier 1665, fol. 129); — Jacques Allamand, de la Gardette, terroir de Barcelonnette, et Anne-Marie Gautier, du Mélézen (25 mai 1665, fol. 137); — de Jean Rostan, « d'Escrens, paroisse de Vars », et Catherine Imbert (3 juillet 1665, fol. 143); — Charles Barberoux, d'Allos, et Marguerite Pelloux (19 avril 1665, fol. 150); — Sébastien Jean, de Brossau (Piémont), et Marie Bellon (21 février 1666, fol. 185); — M^e Sperit-Antoine Rivier et Honorade Amat (15 juin 1666, fol. 247) (texte italien); — Pierre Clarion et Antoinette Gras (8 mai 1666, fol. 278); — Pierre Élion et Françoise Faure (17 juin 1668, fol. 309); — sire Jacques Guibert, de Ventavon, et damoiselle Marguerite Amat (15 juillet 1666, fol. 349); — Eustache Spitalier, de Meironnes, et Marie Pelloux (10 août 1666, fol. 369); — François Brun, de Vars, et Marie Hugues (5 octobre 1667, fol. 418); — Michel Jean, de La Fontaine, hameau de Meironnes, et Mar-

guerite Chaurand (7 août 1668, fol. 509); — Honoré Bovis, de Larche, et Marguerite Arnaud (10 août 1665, fol. 584), etc. — Testaments : d'Antoine Hellion (3 avril 1664, fol. 40); — de Pierre Garnier (16 novembre 1665, fol. 177); — de Paul Hugues (13 décembre 1665, fol. 211); — d'Antoinette Jacques (13 janvier 1666, fol. 216); — de Marguerite Plasent (16 avril 1666, fol. 238); — de Florimond Colanson, de Fouillouse (12 avril 1665, fol. 250); — d'Antoinette Tiran (5 juillet 1665, fol. 261); — de Marguerite Maurin, de Revel (8 juillet 1666, fol. 316); — de Louise Jaubert, veuve de M^e Sébastien Bramany, notaire (10 juillet 1666, fol. 327); — de Paul Bertrand (19 février 1667, fol. 391); — de Sperit Robert (18 décembre 1667, fol. 553), etc.

Notaires : Bernard Pierre; Bramany Jean; Donaud Pierre; Garcin André; Imbert François; Imbert Sperit; Imbert Joseph; Maurel Antoine; Maurin Jean-Antoine; Risoul Jean; Rivier Sperit-Antoine.

B. 663. (Registre.) — Petit in-folio, 536 feuillets, papier.

1665-1670. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Conseil général du quartier de Maurin tenu par-devant M^e Jean Rivier, baile ducal, de Saint-Paul, contenant imposition d'une taille de 27 « soldis par livre cadastrale », afin de subvenir au paiement des 14 pistoles promises à Chaffre Reinaud, pour le « rebastissement de la maison curiale dudit quartier » (26 mai 1669, fol. 76). — Donation de 8 pistoles, en faveur de la chapelle des Prats, par Madeleine Imbert (16 août 1668, fol. 102). — Ventes : à M^e André Garcin, notaire, par Jehan Gobaud, « des minutes, matricules et protocoles cotés A. C. E. faits par défunct M^e André Gobaud, son père, notaire, dans lesquels se trouvent couchés 453 instruments, et ce pour le prix de 30 sous ducaux pour chaque instrument » (10 juillet 1663, fol. 127); — en faveur de « l'hôpital du Mélézen », d'un pré situé à la montagne de *Crachet* appelé *le Bouissas* (24 avril 1669, fol. 201). — Conseil du quartier de Maurin tenu dans la chapelle des pénitents « d'habit blanc », contenant bail à ferme à Jean Riviers, pour 3 ans, des montagnes communales « de *Ruibrenc*, *la Ganea*, *Chabrette-Longue*, *Teste-Meyronnée* et *Soyssier*, moyennant 28 pistoles et le paiement des frais du procès intenté audit quartier par messire Sébastien Devars, prêtre, « qui prétendait avoir la cure de Maurin contre le gré et volonté des habitants » (9 juin 1668, fol. 466). — Mises en possession : de la chapellenie Saint-Antoine pour Joseph Depetas (24 janvier 1670, fol. 476); — de la chapellenie Saint-Jacques pour messire Pierre Laurens, prêtre (21 juin 1670, fol. 486), etc. — Divisions et partages de biens entre :

les enfants d'Antoine Reinaud, de Maurin (5 juin 1669, fol. 82); — André et Antoine Reinaud (18 août 1669, fol. 92); — Benoît Fabre, Étienne Gautier et Antoine Arnoux, beaux-frères (9 mai 1667, fol. 143); — les enfants de Sperit Arnaud (6 juin 1667, fol. 151); — Jean Gras et Honoraye Berard (3 juillet 1668, fol. 179); — Esperit et Mathieu Gras, de Tournoux (23 novembre 1666, folio. 519), etc. — Contrats de mariage entre: Pierre Gariel et Marguerite Garcin (27 juin 1669, fol. 52); — Pierre Peloux et Anne Giloux, d'Entraunes (2 août 1670, fol. 96); — Mathieu Dane, « du Busc, en Piémont », et Catherine Arnaud (1^{er} juin 1667, fol. 150); — Mathieu Arnaud et Jeanne Burle, de Tournoux (12 juillet 1667, fol. 157); — Étienne Imbert et Marguerite Risoul (24 mai 1669, fol. 206); — Jean Dalmas et Isabelle Caire (15 octobre 1669, fol. 241); — Jean Manuel et Catherine Bourel (7 novembre 1668, fol. 245); — Étienne Plauchu et Catherine Cogordan (10 février 1669, fol. 249); — Joseph Pinoncelli, de Larche, et Antoinette Peloux (12 février 1670, fol. 326); — Jacques Génésy et Marguerite Cogordan (4 mai 1670, fol. 337); — Étienne Maurin, « de la Chanal, en Dauphiné », et Marie Cottier (19 août 1670, fol. 391); — Sébastien Valansan et Louise Jauffred, de Fours (13 octobre 1670, fol. 403); — Gaspard Spitalier, de Meironnes, et Madeleine Imbert (13 décembre 1663, fol. 425); — Antoine Courcetti « de Broussasc, en Piémont », et Marguerite Peloux (22 octobre 1665, fol. 451); — M^e Joseph Imberty, notaire et baile de Saint-Paul, et Marguerite Seignoret (11 mars 1670, fol. 531), etc. — Testaments: de Louis Lécotaud (16 juin 1669, fol. 24); — de Jeannette Feutrier (11 mars 1669, fol. 68); — de Barthélemy Rayne (3 mai 1667, fol. 142); — de Pierre Chauvet, maître couturier, et Marie Signoret, mariés (15 mai 1667, fol. 145); — d'Antoine Chastan, de Crevoux (13 juillet 1669, fol. 229); — de Catherine Robert (24 octobre 1669, fol. 264); — de M^e Sperit Imberty, notaire, de Saint-Paul (7 juillet 1670, fol. 375); — de Catherine Devars (13 décembre 1665, fol. 455); — de Jeannette Tiran (11 avril 1670, fol. 479), etc.

Notaires: Berard Jean-Antoine; Bernard Pierre; Bramany Jean; Garcin André; Garcin Honoré; Imbert François; Imberty Joseph; Jaubert Antoine; Rivier Jean-Baptiste; Rivier Sperit-Antoine.

B. 664. (Registre.) — Petit in-folio, 917 feuillets, papier.

1669-1675. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Transaction entre les exécuteurs testamentaires de messire François Cogordan et ses héritiers, au sujet d'un legs de 3 doubles pour une aumône

annuelle et perpétuelle « de pain et de potage à tous les pauvres des quartiers bas de Saint-Paul » (31 mai 1671, fol. 83). — Obligations: de 7 pistoles en or pour les sieurs Reymond Alliaud et Jacques Chauseirand, marchands, du Monestier (24 novembre 1671, fol. 155); — de 32 écus « monnaie Roi », en faveur de Noël Astier, marchand, de Saint-Chaffrey (26 novembre 1671, fol. 158). — Échange « d'un quartier de la montagne de Longet » contre un pré « proche le *Jas-des-Faures* », entre la communauté de Saint-Paul et Jacques Reynaud (7 janvier 1675, fol. 174). — Obligations: de 50 pistoles pour sire Louis Teissier, « patrimonial de S. A. R. » (29 mars 1672, fol. 181); — de 7 doubles d'or, en faveur de la confrérie du « benoît Saint-Esprit » de Serenne (28 octobre 1671, fol. 232). — Mise en possession « de la chapellenie Saint-Étienne fondée dans la paroisselle de Maurin à l'autel des cinq plaies », pour messire Chaffre Reinaud, prêtre et secondaire dudit lieu (16 novembre 1672, fol. 315). — Vente « de pasqueirages » au lieu dit *les Chalanches*, en faveur de M^e Honoré Garcin, notaire à Maurin (2 janvier 1673, fol. 342). — Donation « de tous et chacuns de ses biens » faite par Colombe Chastan en faveur de la chapelle du Pont-de-L'Estrech (26 avril 1673, fol. 350). — Obligation de 1690 livres et 13 soldis, argent ducal, souscrite à M^e Louis Honorat, notaire, de Méolans, par M^e Jean Bramany, notaire, de Saint-Paul, pour prix de 51 pièces de draps « cordeillat » (24 avril 1671, fol. 390). — « Achept » pour Siméon Rabbi, de la Salle, près Briançon, d'une terre à Fouillouse, lieu dit *Pra-Chauvenc* (11 juillet 1671, fol. 400). — Acte « d'habilitation » en faveur de Paul Garnier (7 septembre 1671, fol. 404). — Mise en possession des chapellenies Saint-Lagier et Sainte-Catherine, à Saint-Paul, pour messire Paul Garcin, prêtre (7 novembre 1672, fol. 428). — Cession d'un pré dit *le Chargeur*, en faveur des habitants de Fouillouse (31 mai 1667, fol. 443). — « Insoluptondation » (dation en paiement), en faveur de Luc-Antoine Corsetty, « de Broussasc » (Piémont), comme mari et maître des droits dotaux de Marguerite Peloux, d'un pré situé à la montagne de Fouillouse, lieu dit *le Chastan* (4 juillet 1667, fol. 464). — Procuration « des officiers et procureurs modernes des quartiers de Maurin, Fouillouse, Tournoux et Gleisoles », à M^e Étienne Sauva, procureur, de Barcelonnette, pour défendre et poursuivre le procès à eux intenté de la part des lieux de Saint-Paul, Serenne, Mélézen et « Pinad'hier » (25 octobre 1667, fol. 487). — Inventaire des biens de Claude Chaurand, de Tournoux, « à présent fou furieux » (30 décembre 1667, fol. 498). — Mise en possession de la cure de Maurin pour messire

Sébastien Devars (25 mai 1668, fol. 526). — Donation par Marguerite Sealbe « de tous les droits, noms et actions qu'elle a dans la communauté d'Asseil, au marquisat de Saluces », en faveur de Pierre Ollivier et de Constans Rousagni, dudit lieu (7 septembre 1669, fol. 568). — Obligation de 49 pistoles pour sire Jean Retourna, docteur en médecine, du Monestier (15 juillet 1671, fol. 629). — « Assurance d'une cense annuelle de 5 0/0 sur un capital de 50 pistoles d'Italie », en faveur de la chapellenie érigée « au masage de la Barge (Maurin) » sous le vocable de l'Assomption N.-D., par sire Barthélemy Devars (8 juin 1674, fol. 770). — Mise en possession du prieuré de Tournoux, « sous le titre de l'apôtre Saint-Thomas », en faveur de messire Paul Garcin (17 juillet 1674, fol. 852). — Acte de patrimoine clérical, en faveur « de monsieur Jean Raine, étudiant au séminaire d'Embrun » (13 décembre 1675, fol. 916), etc. — Divisions et partages de biens entre : Joseph, Françoise et Jeanne Garnier (22 avril 1671, fol. 62); — Michel et François Reynaud (5 mai 1671 fol. 72); — Jacques Gautier et Marguerite Imbert, sa belle-sœur (27 avril 1671, fol. 222); — Barthélemy Signoret et Sébastien Signoret, son neveu (13 mai 1672, fol. 292); — François et Pierre Ellion (5 juin 1667, fol. 448); — Étienne Signoret et Marc Manuel, son beau-frère (12 juin 1669, fol. 558); — Paul et Sperit Reinaud (7 mai 1674, fol. 844), etc. — Contrats de mariage entre : André Richaud, de Meironnes, et Jeanne Arnaud (4 juillet 1663, fol. 14); — Antoine Bernard, de Vallauria, en Piémont, et Marie Dalmas (27 octobre 1670, fol. 32); — Chaffred Fournier, de Ceillac, et Catherine Ollivier (28 juin 1671, fol. 93); — François Julian, du Mel (Piémont), et Catherine Reinaud (1^{er} juin 1671, fol. 98); — Ignace Martin et Madeleine Léotaud (28 juin 1671, fol. 99); — Antoine Allemand, de Ceillac, et Catherine Bellon (16 août 1671, fol. 111); — Pierre Roberty, de Larche, et Antoinette Reinaud (17 décembre 1671, fol. 168); — Antoine Banio, de Vinay, et Catherine Dalmas (24 juin 1672, fol. 204); — François Feutrier et Marie Raine (10 juillet 1672, fol. 268); — Henri Garnier et Catherine Provincial (24 mai 1672, fol. 299); — François Manuel, de Chambon, terroir de Barcelonnette, et Madeleine Cogordan (2 octobre 1672, fol. 334); — André David et Jeanne Belier (30 juillet 1673, fol. 364); — Sébastien Jame et Jeanne Pasqual, de la Foux, au consulat d'Allos (6 décembre 1669, fol. 580); — Paul Clément et Anne Risoul (23 juillet 1670, fol. 603); — Jacques Goudeissart, de Château-Dauphin, et Louise Gouyn (5 novembre 1672, fol. 670); — Sismond Sismond, de Saint-Front, et Antoinette Léautaud (10 juin 1675, fol. 720); —

Étienne Hugues, de Pynadhyer, et Honorade Alix (24 juin 1674, fol. 736); — Jean-Marie Peyrot, de Saint-Front, et Anne Imbert (16 août 1675, fol. 762); — Jean Aimar, de Risoul, et Marie Cogordan (22 juillet 1673, fol. 822); — Jean-Jacques Faudon et Marie Jean, du Châtelard (28 mars 1674, fol. 838); — Jean-Baptiste Clarion, d'Allos, et Sperite Léotaud (7 juillet 1674, fol. 856); — Pancrace Gras, du Châtelard, et Marie Bertrand (18 août 1675, fol. 911), etc. — Testaments : de Pierre Risoul (30 juin 1674, fol. 94); — de sire Paul Amat (20 mai 1670, fol. 491); — de Sébastienne Roux, veuve de Guillem Plauchu, de Verdaches (29 mars 1672, fol. 236); — d'Antoinette Caire (3 avril 1672, fol. 284); — d'Étienne Gautier, du Mélézen (15 décembre 1672, fol. 338); — de Marie Faure (12 octobre 1669, fol. 568); — de Mathieu Grouès (16 avril 1670, fol. 593); — de Jean Rivier (23 mars 1673, fol. 680); — de Marie Gobaud (4 décembre 1675, fol. 730); — de Grégoire Faudon (5 février 1674, fol. 732); — de Jean Borely (29 mai 1675, fol. 881), etc.

Notaires : Berard Jean-Antoine; Bernard Pierre; Bramany Jean; Charpenel Orcet; Fortoul Laurent; Garcin André; Garcin Honoré; Imbert François; Imberty Joseph; Maurin Jean-Antoine; Risoul Jean; Rivier Jean-Baptiste; Rivier Sperit-Antoine; Sauva Étienne; Vallansan Pierre.

B. 665. (Registre.) — Petit in-folio. 473 feuillets, papier.

1670-1680. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Requête à M^e Spitalier, lieutenant du juge conservateur du tabellionat à Barcelonnette, par laquelle Jean Signoret demande l'insinuation immédiate d'un acte de vente reçu par M^e André Garcin, notaire, de Saint-Paul; — au bas : ordonnance du lieutenant de juge prescrivant l'insinuation dudit acte dans un délai de 2 jours à peine de 25 livres d'amende (20 juillet 1680, fol. 4) (texte italien et latin). — « Achept » d'un cens annuel de 5 écus pour la confrérie du Saint-Rosaire « érigée dans la paroissiale » de Maurin (18 décembre 1669, fol. 28). — Livrement, par M^e Jean-Baptiste Rivier, notaire ducal, de Saint-Paul, « des propriétés appelées : *Champ-de-Dessus, la Gleise et Croisette* », en faveur des particuliers du quartier de Fouillouse (7 mars 1680, fol. 85). — Acte par lequel Jacques et Benoît Garcin déclarant « avoir feuilleté leurs papiers et scriptures et par icelles trouvé qu'une de leurs propriétés située au terroir de Tournoux, et vulgairement appelée *Caison*, doit être soumise de payer annuellement à la chapellenie N.-D. de Tournoux quelque somme, ne sachant la certainté », et s'obligent à payer une pension annuelle

de 4 écu à ladite chapellenie, « à la qualité que, venant à se trouver l'acte de fondation, ils payeront ce qui sera porté sur iceluy » (10 juillet 1679, fol. 126). — « Cens annuel et perpétuel » de 1 pistole d'or 1/2 en faveur de messire Joseph Depetas, prêtre, de Sérennes (11 février 1680, fol. 153). — Vente par messire Jérôme Derbès, prêtre servant de Sérennes, à Martin Allemand, « d'un faict de biens » à Méolans, lieu dit *les Charbonnières* (10 octobre 1680, fol. 231). — Donation de tous les biens d'Antoinette Hugues, en faveur de la chapelle de Saint-Roc et Saint-Sébastien, à Sérennes (13 août 1679, 351). — Échange d'une terre dite *le Serre-des-Morts* appartenant à l'hôpital de Meyronnes, contre un pré dit *à la Bellière*, appartenant à Eustache Spitalier (18 juin 1679, fol. 471), etc. — Divisions et partages de biens entre : Pierre Garcin et Honoré Marchis (12 juillet 1679, fol. 24); — Jean et Noé Bellon (10 novembre 1680, fol. 185); — Paul et Jean Chaurand, du Mélézen (9 juillet 1682, fol. 435). — Contrats de mariage entre : Jean-Baptiste Faure et Isabelle Gras (1^{er} mai 1679, fol. 42); — Jacques Reynaud, de Pras (Piémont), et Marguerite Gautier (8 janvier 1680, fol. 84); — Chaffre Buffe, « de Pont-en-Château-Dauphin », et Marguerite Agnel (20 octobre 1679, fol. 142); — Jean Rica, de Saint-Pierre (Piémont), et Madeleine Imbert (4 mai 1680, fol. 159); — sire François de Vars et Catherine Imbert (2 octobre 1680, fol. 183); — sire Pierre Reynaud et Isabeau Amat (18 novembre 1681, fol. 302); — Honoré Pelat, d'Allos, et Agnès Cogordan (5 octobre 1679, fol. 358); — Honoré André et Anne-Marie Rivier (15 janvier 1680, fol. 369); — Bernard Genzane, « de Pont-en-Château-Dauphin », et Marie Assaud (25 septembre 1680, fol. 393); — Jean Léotaud et Madeleine Heiriçy, « du masage du Puyméan » (13 septembre 1682, fol. 444); — Jacques Dou, des Thuiles, et Honorade Chaurand (14 octobre 1682, fol. 451); — Jacques Bernard, de Crevoux, et Françoise Garnier (28 octobre 1682, fol. 455); — François Gay, d'Allos, et Marguerite Agnel (4 novembre 1682, fol. 457), etc. — Testaments : de Jean André (30 janvier 1679, fol. 6); — de Catherine Braman (17 janvier 1679, fol. 34); — de Marguerite Goubaud (1^{er} mai 1679, fol. 54); — de Paul Bertrand (10 juillet 1679, fol. 70); — de Marguerite Berge, veuve de Michel Agnel (26 juillet 1679, fol. 128); — de Paul Albert (14 octobre 1682, fol. 453), etc.

Notaires : Améli Laurent; Berard Jean-Antoine; Bermond Pierre; Fortoul Laurent; Garcin André; Imbert François; Imberty Joseph; Maurin Jean-Antoine; Rivier Jean-Baptiste; Rivier Sperit-Antoine; Sauva Étienne; Vallansan Pierre-Jacques.

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 666. (Registre.) — Petit in-folio, 688 feuillets, papier.

1665-1686. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Conseil du quartier de Tournoux et Gleisoles contenant prix fait pour la construction d'un moulin à blé entre le pont *du Plan* et le pont de *la Maure* avec Pierre Dalmas, moyennant 16 pistoles (5 février 1668, fol. 1). — Obligation de 10 pistoles en faveur du sieur Pierre-Jacques Jaubert, insinuateur ducal pour S. A. S. à Barcelonnette (20 mai 1670, fol. 84). — Quittance de 250 pistoles « au coing d'Espagne » donnée par sire Paul Amat, à sire Jean Roubert et à sire Honoré Bovis, consuls et députés de la communauté de Larche (19 janvier 1672, fol. 135). — Fondation de messes dans la chapelle des Pras, par Guillem Feutrier, du « fourestage du Champ-Grandas », avec obligation, « pour la garantie d'icelle, de 4 pistoles consentie par Étienne Imbert, débiteur de l'hoirie du sieur Feutrier » (28 septembre 1679, fol. 328). — Ventes : à M^e Mathieu Jacques, insinuateur, de Meironnes, d'une pension de 7 livres par Jean Borgoin, de Gleisoles, avec hypothèque sur 2 terres au lieu dit *au Goutail* (29 octobre 1685, fol. 374); — en faveur de messire Jean-Antoine Bellon, « prêtre bénéficiaire de l'église paroissiale de Meironnes », et moyennant 18 pistoles d'or, d'une maison avec jardin joignant, « situés audit lieu proche de la place et au-dessus de la maison claustrale » (29 juin 1677, fol. 384); — d'une terre dite *la Pinatelle*, par sire Jean-Louis Mathieu, de Barcelonnette, à messire Jean Ripert, curé de Fouillouse (29 juin 1677, fol. 385). — Procuration faite par Jean-Baptiste Agnel à M^e Espérit-Antoine Rivier, notaire collégié de Saint-Paul, pour nommer et présenter par-devant Mgr d'Embrun un recteur à la chapellenie Saint-Michel, fondée dans l'église paroissiale de Saint-Paul, le 4 janvier 1663, par Michel Agnel, son frère (7 septembre 1685, fol. 413). — Achat d'une terre au lieu dit *Champ-d'Ambruno*, en faveur de R. messire Paul Garcin, prieur de Tournoux (5 novembre 1685, fol. 425). — Transaction entre le curé de Fouillouse et ses paroissiens, au sujet de l'obligation contractée par eux, lors de la fondation de la cure en 1533, de payer au desservant annuellement 24 setiers de blé et 40 florins (7 mars 1686, fol. 560), etc. — Divisions et partages de biens entre : Esprit et Pierre Reynaud (10 juin 1679, fol. 44); — Marguerite Ardoin et Jean Bourgoïn (19 juin 1670, fol. 87); — Sébastien et Honoré Cogordan (14 juin 1673, fol. 233); — Jacques et Claude Clare (7 juin 1675, fol. 246); — Jacques et Pierre Rayne, du Mélézen (8 avril 1685, fol. 394); — les enfants de Barthélemy Agnel, de Maurin (3 mai

1686, fol. 571); — Pierre et Jean Bellon (23 mai 1686, fol. 591); — Esprit et Antoine Arnaud (29 mai 1686, fol. 594); — Étienne et André Hugues (14 juillet 1686, fol. 613). — Contrats de mariage entre : Étienne Lucian, de Montouroux (Piémont), et Madeleine Faudon (28 mai 1668, fol. 21); — Laurent Foulques, des Crottes, et Catherine Arnaud; — Mathieu Gras et Jeanne Guivola (26 mai 1670, fol. 85); — Jordan Miglio, de Busc (Piémont), et Marie Vallansan (26 mai 1671, fol. 113); — Barthélemy Risoul et Marie Rayne (6 mai 1674, fol. 208); — Paul Alix et Isabelle Berard (20 septembre 1674, fol. 220); — Sperit Rippert, de Faucon, et Anne-Marie Berard (15 février 1678, fol. 298); — Jean Roman et Madeleine Plasant, du Châtelard (16 septembre 1685, fol. 417); — Jean-Jacques Faudon et Marie Chauvet, de Méolans (3 avril 1685, fol. 439); — Étienne Gautier et Marie David (6 mai 1685, fol. 446); — Jean Tolosan et Marie Garcin (28 juillet 1685, fol. 460); — Antoine Espagnol, de Saint-Pierre (Piémont), et Sébastienne Ollivier (25 septembre 1685, fol. 467); — Joseph Imbert et Catherine Depetas (2 mai 1685, fol. 499); — Nicolas Brun, de Guillestre, et Anne Ollivier (6 octobre 1685, fol. 522); — Jean-Louis Mercadier et Sébastienne Albert (14 septembre 1686, fol. 625); — Antoine Bertrand, de Paesano (Piémont), et Anne Marchis, de Maurin (14 novembre 1686, fol. 680), etc. — Testaments : d'Esprit Borgoin, de Tournoux (26 octobre 1669, fol. 71); — de messire Jean Reinaud, prêtre, de Sérennes (5 juin 1677, fol. 289); — de Pierre Maurel (26 octobre 1678, fol. 310); — de Paul Cogordan (9 juin 1685, folio 450); — d'Andrée Devars (14 août 1686, fol. 618); — de messire Jacques Reinaud, prêtre, de Saint-Paul (4 novembre 1686, fol. 659), etc.

Notaires : Bermond Pierre; Bramany Jean; Caire François; Donaud Jean-Pierre; Fortolis Antoine; Garcin André; Imbert François; Imberty Joseph; Jaubert Jean; Risoul Jean; Rivier Jean-Baptiste; Rivier Sperit-Antoine.

B. 667. (Registre.) — Petit in-folio, 295 feuillets, papier.

1675-1689. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Achat « d'un cens » annuel et perpétuel de 9 livres ducales pour les procureurs « de la procure du Saint-Rosaire de Tournoux » (7 décembre 1686, fol. 2). — Conseil des députés du Val-des-Monts tenu à Gleisoles en présence de François Arnaud, lieutenant du baile de Saint-Paul, par : Pierre Aubert et Jean-Jacques Teissier, députés de Jausiers; M^e Sperit Amat, notaire, député de Saint-Paul; Pierre Jacques, député de Meironnes; André Fabre, député de Larche; et M^e Joseph Spitalier, avocat, député du Châtelard; le

conseil passe procuration à M^e Spirit Amat, baile ducal de Saint-Paul, pour aller à Turin soutenir le procès du Val-des-Monts, contre le comte Vibbo (8 mars 1687, fol. 20) (texte italien). — Vente par Antoine Nevou, de Perlon, en la vallée d'Aoste, à Jean-François, son frère, « d'un arbre chastagnier et terre de l'entour à luy situé au terroir dudit Perlon », moyennant 1 écu (3 mai 1687, fol. 56). — Acte d'association par lequel R. messire Paul Garcin, prieur de Tournoux, et Honoré et Guillem, ses frères, « font société entre eux, pour l'espace de 10 années, de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, mesme ledit messire Garcin de ceulx de son patrimoine, rentes de son prieuré et des chapellenies dont il est recteur, et autres obventions » (28 mai 1687, fol. 59). — Acte d'attitulation pour messire Joseph Imbert, clerc tonsuré, étudiant en théologie au séminaire d'Embrun (1^{er} octobre 1687, fol. 80). — Mise en possession de la chapellenie Saint-Antoine pour messire Esprit Imbert (26 juin 1687, fol. 86). — Reconnaissance de 4450 livres faite en faveur des enfants et héritiers de demoiselle Jeanne Villanis, de Turin, par Pol Albert, leur grand-père (31 mars 1687, fol. 141). — Donation « d'une des deux places de notaire perpétuel héréditaire qu'il a establies au lieu de Saint-Martin en la comté de Nice », faite par M^e Jean Bramany, notaire de Saint-Paul, en faveur de Sébastien, son fils (4 août 1687, fol. 199). — Cens annuel et perpétuel « de 1 pistole d'or et 1/4 d'Italie, valant 44 livres 10 sols, consenti par André Ollivier en faveur de la chapellenie Saint-François à Maljasset (Maurin), sur un capital de 50 pistoles d'or légué à ladite chapelle par Jean André, marchand à Turin » (19 mars 1687, fol. 230). — Procuration faite par dame Marie Agnel à M^e François-Autoine Agnel, avocat, pour soutenir le procès intenté par les héritiers de Jean Agnel, contre la compagnie de Jésus (2 juillet 1689, fol. 288). — Quittance de 100 pistoles d'or donnée à noble César Besson, procureur fiscal de Barcelonnette, pour entier paiement de la dot de damoiselle Marguerite Besson, sa fille, femme d'Étienne Amat, de Saint-Paul (30 mai 1675, fol. 290), etc. — Divisions et partages de biens entre : les enfants d'Esprit Garcin, de Tournoux (4 décembre 1686, fol. 10); — Catherine, Madeleine et Marie Jaume, de Fouillouse (8 août 1685, fol. 146); — Jacques et Jean Reynaud (7 octobre 1687, fol. 208); — Sébastien André et Jean, son fils (17 août 1688, fol. 262). — Contrats de mariage entre : Jacques Barou, de Vars, et Madeleine Blanc (4 février 1687, fol. 44); — Antoine Arnaud et Marie Clare (7 avril 1687, fol. 49); — André Faure et Marguerite Foucheriq (20 avril 1687 fol. 53); — Esprit Rissent, de Vars, et Madeleine Imbert (6 sep-

tembre 1687, fol. 94); — sire Sébastien Imbert et Anne Depetas (10 novembre 1687, fol. 222), etc. — Testaments : d'Antoinette Benoît (1^{er} avril 1687, fol. 24); — de Françoise Alix (26 avril 1687, fol. 26); — de Sperite Ébrard (11 juillet 1687, fol. 32); — de damoiselle Isabelle Tiran (1^{er} juillet 1687, fol. 88); — de Marie Berard, femme de M^e Jean Bramany, notaire (19 juillet 1687, fol. 94); — de Peironne Manuel, du Pont-de-l'Estrech, terroir de Saint-Paul (20 mai 1687, fol. 182); — de M^e André Garcin, notaire, de Saint-Paul (16 juin 1687, fol. 189); — de Catherine Jacques (13 août 1688, fol. 261), etc.

Notaires : Bramany Jean; Ébrard Jacques; Fortoul Jean-Baptiste; Garcin André; Imbert François; Imberty Joseph; Jacques Mathieu; Maurin Jean-Antoine; Rivier Jean-Baptiste; Rivier Sperit-Antoine.

B. 668. (Registre.) — Petit in-folio, 360 feuillets, papier.

1680-1697. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Conseil général de la communauté de Saint-Paul contenant vote d'un emprunt de 3,000 livres Roy, contribution demandée pour l'élargissement des sieurs baile, consuls et autres officiers de Saint-Paul, retenus comme otages à Embrun, et sans laquelle « les particuliers dudit lieu seront privés du commerce et trafic en France » (24 mai 1691, fol. 5). — Cession de tous ses biens faite en faveur de M^e Jean Risoul, notaire, par Jean Gobaud, moyennant une rente annuelle de 12 livres, vu qu'à cause « des troubles de guerre, les charges qu'impose la communauté consomment presque tout le revenu des terres » (26 janvier 1692, fol. 42). — Convention entre messire Joseph de Petas, prieur de Tournoux, et les particuliers dudit quartier, « lesquels, ayant droit d'inspatronat sur ledit prieuré, ont l'intention de s'opposer à sa mise en possession en faveur dudit messire de Petas »; les parties transigent aux conditions ci-après : le prieur prendra en charge et entretiendra à ses frais les meubles et ornements de l'église; il dira 2 messes par semaine dans la chapellenie Saint-Jacques aux Gleisoles, n'exigera : que « 1 émine bled sègle » pour les enterrements des chefs de maison et 3 sols pour les enfants; 5 sols pour les messes d'enterrement, et 10 sols pour les messes d'anniversaires; les particuliers donneront pour la dime « 1 émine bled sègle » par livre cadastrale (6 mars 1692, fol. 47). — « Acte d'union en tous et chacuns leurs biens » entre M^e Jean Bramany, notaire, et le sieur François, son frère (5 juillet 1689, fol. 304). — Partage de biens entre Jean, Madeleine, Jeanne et Anne Garcin (10 novembre 1689, fol. 327). — Conseil général de la communauté de Saint-Paul contenant

emprunt de 150 doubles d'Espagne, de 15 livres ducales pièce, pour payer la somme de 49 livres 10 sols exigée de chaque feu de la Vallée par S. A. R. à la place « du service effectif des milices levées à raison d'un homme par feu, et qui avaient été renvoyées de Turin » (1^{er} avril 1693, fol. 351). — Transaction entre messire Pierre Robert, curé de Fouillouse, à ses paroissiens, au sujet des conditions portées dans l'acte de fondation de ladite cure en date du 16 mars 1534, d'après lesquelles lesdits paroissiens devaient « expédier annuellement, à la fête de Tous les Saints, au R. curé 10 florins et 6 charges de blé » (11 octobre 1697, fol. 357). — Contrats de mariage entre : Joseph Rostolan, de Vars, et Marie Imbert (7 décembre 1691, fol. 37); — Jean David et Anne Gautier (31 janvier 1692, fol. 57); — Honoré Léotaud et Marie Chastagne (16 avril 1692, fol. 66); — Jacques Durandi, d'Estrop (Piémont), et Suzanne Plésent (5 août 1692, fol. 138); — Antoine Milésy, de Mel (Piémont), et Jeanne Caire, du Châtelard (24 septembre 1681, fol. 142); — M. André Albrand, « chastelain de Guillestre », et Anne Risoul (21 juin 1681, fol. 145); — André Falques et Jeanne Jaubert, d'Uvernet (2 juillet 1681, fol. 167); — Jean Goudan, de Saint-Pierre (Piémont), et Marie Plésent (20 février 1680, fol. 184); — Pierre Maurel, de Fouillouse, et Marie-Madeleine Faure (21 janvier 1680, fol. 184); — Rostan Goin et Catherine Jame (18 octobre 1682, fol. 197); — Constant Abel, d'Estrop, et Marguerite Plésent (21 octobre 1682, fol. 199). — Testaments : d'Antoine Bertrand (6 septembre 1691, fol. 14); — d'Antoinette Rostan (20 septembre 1690, fol. 16); — d'Honoré André, de Maurin (31 octobre 1691, fol. 22); — de Jean Rayne, du Mélézen (2 janvier 1692, fol. 39); — de Chaffred Arnoux (4 octobre 1689, fol. 87); — de Marguerite Signoret, veuve de François Hellyon (24 janvier 1691, fol. 125); — de Barthélemy Spitalier, de Meironnes (17 octobre 1681, fol. 138); — de Marguerite Calandre (14 mai 1680, fol. 179); — de Berard Provincial, « du forestage de Combremont » (11 janvier 1689, fol. 267); — de Madeleine Ardoin (21 septembre 1689, fol. 280), etc.

Notaires : Bramany Sébastien; Imberty Joseph; Risoul Jean; Rivier Jean-Baptiste; Sauva Étienne.

B. 669. (Registre.) — Petit in-folio, 770 feuillets, papier.

1688-1697. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Acte d'attitulation pour messire Antoine André, clerc (2 octobre 1693, fol. 14). — Mise en possession de la chapellenie N.-D. de l'Assomption, à la Barge, terroir de Maurin, pour messire Sébastien Devars (29 juillet 1693, fol. 91). — « Cession de l'économie de

la chapellenie presbytérale fondée à Saint-Paul par R. messire Mathieu Arnoux », en faveur de messire Sébastien Devars (30 juillet 1695, fol. 92). — Mise en possession de la cure de Maurin et de la chapellenie Saint-Étienne, en faveur de messire Antoine André (24 décembre 1695, fol. 125). — Échange de prés sis à la montagne de *Longet* contre la montagne dite *le Treuve*, à Maurin, entre messire Jean Devars, « prêtre prébendier de N.-D. de la Mure », et Joseph et Honoré Brun (18 mai 1696, fol. 131). — Approbation, par messire M^e Jean Bramany, notaire à Saint-Paul, de la vente d'un office de notaire perpétuel à « Aizone » (Piémont), consentie en son nom par M^e Sébastien, son fils, à M^e Contenzo Branchis, au prix de 700 livres ducales (14 mars 1688, fol. 281) (texte italien). — « Assignation de patrimoine clérical » faite, en faveur de messire Jean-Étienne Fabre, par Jean-Baptiste, son frère (15 mai 1693, fol. 381). — Conseil particulier du quartier de Maurin, tenu par-devant M^e Antoine Arnaud, baile et juge ordinaire de Saint-Paul, contenant emprunt de 100 écus « à la procure du Saint-Rosaire, attendu la présente conjoncture de guerre » (21 octobre 1694, fol. 440). — Cession d'une créance de 38 pistoles d'or, en faveur de M^e Laurent Fortoul, notaire et procureur de Jausiers (30 juillet 1695, fol. 468). — Imposition d'une taille de 8 livres ducales « par livre de cadastre » sur le quartier de Maurin, « pour subvenir au paiement du quartier d'hiver des soldats auxquels ledit lieu a été taxé » (28 août 1695, fol. 470). — Ventes : d'une terre dite *le Ponchet*, en faveur de damoiselle Isabeau Barralier (8 août 1689, fol. 515); — en faveur de l'hôpital du Mélézen, d'une terre dite *Champ-de-Chaffre*, de la contenance de 212 « pas carrés, mesure dudit lieu » (12 novembre 1690, fol. 529). — Mises en possession : de la cure de Fouillouse pour messire Hugues Bellon (6 avril 1694, fol. 622); — de la cure de Saint-Paul pour messire Mathieu Jacques, prêtre et curé de Meyronnes (3 juillet 1694, fol. 636). — Obligation de « 500 livres, de 20 sols pièce », en faveur de M^e Joseph Charpenel, notaire collégié, du Châtelard (30 juin 1695, fol. 686), etc. — Divisions et partages de biens entre : Pierre, Jacques et Paul Garcin (22 avril 1697, fol. 245); — Antoine et Joseph Imbert, de Sèrennes (22 avril 1693, fol. 375); — les enfants et héritiers de Louis Reynaud (16 septembre 1694, fol. 421); — Joseph, Jean-Louis et Anne-Marie Mercadier (26 mai 1692, fol. 528); — Sperit et André Léautaud (29 juin 1692, fol. 546); — Honoré Chaurand et Jeanne Arnoux, sa belle-sœur (16 septembre 1697, fol. 768). — Contrats de mariage entre : Jacques Gras et Jeanne Bérard (18 mai 1693, fol. 7); — Esprit Jauffred, du Mélézen,

et Jeanne Plasent (19 mai 1694, fol. 28); — Joseph Reautier, d'Allos, et Anne Bélier (24 août 1694, fol. 39); — M^e Sébastien Bramany, notaire collégié de Saint-Paul, et Madeleine Cogordan (7 février 1695, fol. 49); — Jean-Baptiste Clarion et Jeanne Garcin (6 juin 1696, fol. 433); — Henri Garnier et Jeanne Manuel, veuve de Jean-Jacques Borrely, de Tournoux (27 juin 1696, fol. 438); — Paul Faudon et Anne Chaurand, de Tournoux (21 avril 1697, fol. 212); — Joseph Faure et Marie Bourel (11 juillet 1689, fol. 331); — Pierre Élion et Anne-Marie Garcin, de Maurin (12 janvier 1694, fol. 400); — Jean Bertrand et Catherine Imbert (13 juillet 1694, fol. 417); — François Pelat, d'Allos, et Sébastienne Devars, de Maurin (19 septembre 1694, fol. 425); — Jacques Faramie, « de la Marne » (Piémont), et Catherine Reynaud (27 octobre 1695, fol. 486); — Jean Nel, de Vars, et Marie Arnoux (31 mai 1688, fol. 493); — Pierre-Jacques Faucheriq et Catherine Ravel, de Guillaumes (25 octobre 1688, fol. 505); — Pierre Rostang et Anne Robert, « du Sauze, vallée d'Entraunes » (26 janvier 1690, fol. 515); — Joseph Albert et Marguerite Bertrand (8 juin 1690, fol. 523); — Joseph Imberty, notaire collégié de Saint-Paul, et damoiselle Anne-Marie Garcin (27 juin 1694, fol. 633); — Charles Flavogne, « irlandais, soldat du régiment de Talbot », et Madeleine Cogordan (24 mars 1694, fol. 716); — Benoît Fabre et Jeannette Arnaud (1^{er} septembre 1697, fol. 765), etc. — Testaments : de sire Paul Amat (9 février 1694, fol. 1); — de Jean Stublier, de Thoard (Provence) (13 octobre 1693, fol. 15); — d'Antoine Faudon (30 avril 1695, fol. 60); — d'Étienne Amat, clerc (4 janvier 1696, fol. 126); — d'Antoine Caire, du Châtelard (9 avril 1696, fol. 202); — de « la signora » Marguerite Arnaud (16 juillet 1689, fol. 272); — de damoiselle Marie Anat (24 septembre 1689, fol. 274); — d'Étienne Hugues (11 avril 1691, fol. 337); — de sire Jean Gras (3 septembre 1692, fol. 351); — de messire Jacques Reinaud, prêtre (3 novembre 1693, fol. 358); — de Jeannette Barie (4 avril 1694, fol. 368); — d'Anne-Marie Reynier (23 juillet 1693, fol. 387); — de damoiselle Marguerite Besson, veuve d'Étienne Amat (21 novembre 1693, fol. 597); — de messire Paul Amat, prêtre et curé de Saint-Paul (28 novembre 1693, fol. 599); — de Marguerite Plauchud (15 mars 1694, fol. 645); — d'Honoré Pelat, d'Allos (20 mars 1697, fol. 754), etc.

Notaires : Bramany Sébastien; Fortoul Jean-Honoré; Grassy Étienne; Imberty Joseph; Rivier Jean-Baptiste.

B. 670. (Registre.) — Petit in-folio, 829 feuillets, papier.

1695-1699. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. —

Insinuations. — Conseil général de la communauté de Saint-Paul, tenu par-devant M^e Étienne Signoret, lieutenant de M^e Sperit-Antoine Rivier, baile ducal et juge ordinaire, contenant approbation d'un emprunt de 250 pistoles contracté envers Pierre-André Pascalis, chirurgien, de Barcelonnette, par Pierre Maurel et Honoré Fucher, procureurs de ladite communauté (4 février 1691, fol. 61). — Mises en possession : pour messire Jacques Imbert, prêtre, de la chapellenie Saint-François à Saint-Paul (8 décembre 1695, fol. 73); — de la cure de Maurin (17 janvier 1696, fol. 75). — Cession d'une créance de 85 écus de France en faveur de M^e François Honorat, notaire de Méolans (23 janvier 1696, fol. 80). — Vente, « par-devant M^e Jean Imbert, notaire ducal, acheteur d'une des 5 places de notaire de Saint-Paul », en faveur de messire Jean Raine, d'un pré de 5 « ceitours », situé à la montagne de Vars, moyennant 5 pistoles d'or (14 novembre 1690, fol. 245). — Déclaration par laquelle messire Mathieu Arnoux, curé de Saint-Paul, fait connaître « qu'il veut et entend que la chapellenie presbytérale qu'il a fondée, par acte reçu par M^e Mathieu Jacques, notaire à Meironnes, soit incompatible avec tout autre bénéfice, et qu'elle ne puisse être occupée par aucun prêtre ayant un autre bénéfice presbytéral » (31 août 1691, fol. 252). — Ventes : d'une terre au lieu dit *la Viste* en faveur de messire Pancrace Pelloux, prêtre, de Fouillouse (29 mai 1698, fol. 295); — d'une terre au Pont-de-l'Estrech, lieu dit *les Fabres*, pour damoiselle Marguerite Amat; — à messire Jean Eissautier, curé de Maurin, d'un cens annuel et perpétuel de 15 livres ducales (28 avril 1689, fol. 534). — Actes « d'attitulation » : pour sire Pierre Reynaud, acolyte (13 août 1690, fol. 581); — pour Marc Falque, clerc (5 décembre 1692, fol. 664). — Mise en possession de la chapellenie Sainte-Marie-Madeleine à Saint-Paul, en faveur de messire Joseph Imbert, prêtre de Sérennes (13 novembre, 1692, fol. 650). — Achat d'un cens annuel de 4 double d'Espagne « imposé sur une terre au lieu dit *le Charbet* », « pour les procureurs de la chapelle de Saint-Roch à Sérennes, exécuteurs testamentaires d'André Depetas » (7 juin 1699, fol. 743), etc. — Divisions et partages de biens entre : Honoré et Mathieu Reynaud (3 octobre 1697, fol. 211); — les filles de Jacques Garcin (9 septembre 1691, fol. 598); — Jacques et Joseph Reynaud, de Sérennes (30 avril 1699, fol. 726); — Honoré, Jean et André Reynaud, de Maurin (6 mai 1699, fol. 730). — Contrats de mariage entre : Sébastien Roman et Marie Reynaud (7 novembre 1689, fol. 17); — Sébastien Imbert et Madeleine Garnier, « du Puyméan, au consulat de Saint-Paul » (24 octobre

1690, fol. 55); — Jacques Cottier et Claire Brun (6 novembre 1690, fol. 58); — Esprit Scignoret et Madeleine Tron (30 novembre 1693, fol. 71); — Barthélemy Agnel et Marguerite André, de Maurin (15 octobre 1696, fol. 153); — Honoré Hugues et Marie Devars (28 mai 1697, fol. 183); — Jean-Baptiste Pascal, de Guillestre (Dauphiné), et Madeleine Ollivier (9 juin 1697, fol. 189); — Jacques Baron, de Vars, et Catherine Assaud (14 juillet 1697, fol. 200); — Étienne Imbert et Marguerite Charpenel, du Châtelard (15 novembre 1690, fol. 246); — Grégoire Cottier et Catherine Cogordan (20 décembre 1697, fol. 255); — Jean Cayre et Anne Bertrand (7 août 1698, fol. 314); — Jacques Cony, de Ceillac, et Madeleine Gravier (3 octobre 1698, fol. 347); — Jean Bellon et Catherine Devars (26 mai 1689, fol. 545); — Jean Espagnol, de Saint-Pierre (Piémont), et Catherine Ollivier (20 juin 1690, fol. 572); — Jean Ollivier et Marie Garcin (22 octobre 1692, fol. 648); — sire Jean-Baptiste Rivier et damoiselle Marguerite Amat (27 avril 1699, fol. 727), etc. — Testaments : d'Honoré Marchis (2 août 1689, fol. 1); — d'Anne-Marie Bertrand (6 octobre 1689, fol. 7); — de Barthélemy Dèche (11 mars 1690, fol. 28); — de Catherine Braman (30 mai 1690, fol. 46); — d'André Faure (21 juillet 1697, fol. 203); — d'Antoinette Rostan (7 septembre 1691, fol. 253); — de Jacques Mottet, d'Allos (25 avril 1689, fol. 526); — de Madeleine André (5 juillet 1690, fol. 577); — de M^e Joseph Imbert, notaire de Saint-Paul (26 septembre 1691, fol. 608); — de M^e François Imbert, notaire des Pras (9 novembre 1691, fol. 618); — de sire Étienne Amat (29 septembre 1692, fol. 639); — de Catherine Faure (16 décembre 1692, fol. 670); — de M^e Sperit-Antoine Rivier, notaire collégié de Saint-Paul (11 janvier 1693, fol. 675); — Jean-Antoine Provincial (8 juillet 1687, fol. 697), etc.

Notaires : Amat Paul; Bramany Sébastien; Charpenel H.; Imbert Joseph; Maurin Jean-Ange; Risoul Jean; Rivier Jean-Baptiste; Rivier Sperit-Antoine.

B. 671. (Registre.) — Petit in-folio, 721 feuillets, papier.

1677-1705. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Déclaration par laquelle M^e Laurent Fortoul, notaire et procureur de Jausiers, reconnaît « que l'achet par lui fait des preys et pasquerages dénommés *de Lombard* et *Ubacs* à la montagne de *Longet* a été fait en communion avec M^e Jean-Baptiste Rivier, notaire de Saint-Paul » (22 avril 1694, fol. 15). — Imposition d'une taille de 18 livres sur chaque livre cadastrale de Saint-Paul, « pour subvenir aux charges de la communauté dans le présent temps de guerre » (16 janvier 1696, fol. 23). — Conseil général de la commu-

nauté de Saint-Paul tenu par-devant M^e Sperit Reynaud, baile et juge ordinaire dudit lieu, contenant emprunt de 4,000 livres de France en faveur de sire Jacques Jaubert, de Faucon, pour payer « les ustensiles de M. de Saint-Julien et le reste des places de fourage imposées à cette communauté par le Roy (de France), en 1693 » (13 juin 1696, fol. 27). — Description des biens laissés en héritage par Jean Rayne (2 juin 1700, fol. 129). — Tutelle « pour le posthume ou les posthumes » dont se trouve enceinte Catherine Berard (2 juin 1700, fol. 130). — Procuration donnée par le conseil général de Saint-Paul à Pierre Devars, Barthélemy Agnel, Jacques Signoret et Honoré Reynaud, modernes consuls, pour emprunter 250 louis d'or destinés à payer « la portion que la communauté doit des 100,000 livres accordées à S. A. R. par les députés de la vicarie de Barcelonnette, à l'effet d'obtenir de sa clémence la deslivrance de l'inféodation, des droits de cavalcades, albergues, pasqueirages et autres immunités et autres privilèges » (26 septembre 1700, fol. 166). — « Insoluptumdatio » ou soit cession en payement d'une créance de 17 pistoles, de la terre dite *Lou-Serre-du-Juge*, pour messire Sébastien Gras, prêtre, du Châtelard (8 août 1701, fol. 336). — « Assignation » de patrimoine clérical, pour messire Charles Reinaud, clerc (8 mai 1702, fol. 414). — Conseil général de la communauté de Saint-Paul contenant : approbation de la contribution assignée à chaque quartier « touchant les réparations de l'église, clocher, cloches, cimetière, meubles, ornements et maison claustrale dudit lieu » ; — nomination d'un « archivair » en la personne du sieur Paul Amat, notaire collégié, qui « aura soin de veiller à la conservation de tous les papiers et escriptures de la communauté dont sera fait inventaire » (30 octobre 1701, fol. 515). — Divisions et partages de biens entre : Honoré Leotaud et Marie Garcin, veuve d'Esprit Chastan (27 avril 1701, fol. 43) ; — Antoine et Honorade Gras (15 mai 1704, fol. 545) ; — Jean et Jacques David, du « masage » des Pras (25 juin 1704, fol. 594). — Contrats de mariage entre : Paul Arnoux, de Tournoux, et Marie Arnaud (30 mai 1700, fol. 51) ; — Joseph Gras et Marie Signoret (24 juin 1700, fol. 141) ; — Jean-Baptiste Meinart, « de Volgrane, bourg de Montouroux » (Provence), et Jeanne Cogordan (17 mai 1699, fol. 261) ; — Honoré Marchis et Catherine Bellon (17 juillet 1701, fol. 288) ; — Paul Daniel, de Vars, et Madeleine Barbaroux (17 juillet 1701, fol. 332) ; — Jean Clarion et Anne Fabre (2 juillet 1702, fol. 375) ; — Barthélemy André et Catherine Gariel (17 juillet 1702, fol. 422) ; — Pierre Faudon et Madeleine Reynaud (1^{er} juillet 1703, fol. 455) ; — Joseph Cocoin et Marie Signoret (8 octobre

1703, fol. 464) ; — Jean Resplendin, d'Asseglio (Piémont), et Anne Gras (10 octobre 1703, fol. 489) ; — Jean-Baptiste Faudon et Marie-Madeleine Clément (18 mai 1704, fol. 546) ; — Jean Chaix, d'Allos, et Catherine Berard (11 novembre 1702, fol. 580) ; — Thomas Roux, « de la Chanal en Chasteau-Dauphin », et Antoinette Gariel (31 mai 1704, fol. 613) ; — Jean Claude, de Meyronnes, et Catherine Peloux (29 avril 1704, fol. 628) ; — Joseph Pascal, d'Allos, et Anne Léotaud (23 avril 1705, fol. 708). — Testaments : de M^e Jean-Antoine Maurin, notaire de Revel (18 mai 1677, fol. 1) ; — d'Honorée Jacques, de Meyronnes (20 juillet 1677, fol. 5) ; — de Michel Belier (11 janvier 1701, fol. 279) ; — de Marie Berard, veuve de M^e Jean Bramany, notaire, de Saint-Paul (17 janvier 1702, fol. 359) ; — de Paul Chaurand, du Mélézen (30 juillet 1702, fol. 380) ; — de Marguerite Grouès (3 octobre 1703, fol. 488) ; — de Jean Peloux, de Fouillouse (12 décembre 1704, fol. 570) ; — d'Honoré Tronc (19 avril 1704, fol. 591) ; — de Catherine Depettas (27 avril 1705, fol. 666) ; — « de Demesian » Agnel, de Maurin (30 mars 1705, fol. 707), etc.

Notaires : Amat Paul ; Bramany Sébastien ; Foucherie Claude ; Honorat François ; Imberty Joseph ; Rivier Jean-Baptiste.

B. 672. (Registre.) — Petit in-folio, 1062 feuillets, papier.

1703-1714. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Acte d'association entre François Ollivier, de Maurin, et ses enfants (8 mai 1706, fol. 23). — Conseil général de la communauté de Saint-Paul tenu par-devant Antoine Signoret, baile et juge ordinaire, contenant : « la nouvelle élection des officiers communaux, ensuite de l'ordonnance de l'Intendant général du comté de Nice, en date du 18 décembre 1702 », et l'approbation d'un emprunt de 120 pistoles d'or en faveur de M^e Jean-Antoine Maurin, notaire de Jausiers (1^{er} juillet 1703, fol. 40). — Acte d'attitulation en faveur de messire Charles Reinaud, clerc, par sa mère, damoiselle Catherine Berard, femme en secondes nocces de M^e Jean-Jacques Javelly, docteur en médecine, de Brèses (20 juin 1703, fol. 92). — Acte « de rémission » par lequel Joseph Grenet, soldat de la compagnie de M. Reynaud de Perrolle, « a baillé et remis la nommée Dominique Grenet, sa fille légitime agée de 6 ans » à Jean David, de Vars, « pour l'élever, l'adopter, en faire à sa volonté comme un vrai père, et même lui faire porter son nom » (12 novembre 1709, fol. 186). — Fondation d'une chapellenie sous le vocable de N.-D.-de-Pitié, dans l'église paroissiale de Saint-Paul, par R. Pierre Reynaud, curé de Valbonnais (Dauphiné),

qui « affecte et destine à ladite chapelle tous les biens fonds qu'il possède à Saint-Paul : chasal, moulin, terres et preds dits : *Lauche, Champ-Bouchier, le Coin, la Saine, Champ-des-Turtrues* », etc. (4 mai 1708, fol. 248). — Vente d'un droit de prélation sur un moulin situé à Saint-Paul, en faveur de M^e Paul Amat, notaire (24 février 1707, fol. 328). — Obligation de 4,000 livres de France par la communauté de Saint-Paul en faveur « de l'illustre avocat, Jean-François Jaubert », de Barcelonnette (9 mai 1709, fol. 383). — Transport « de preds, hermes, torails, etc., en faveur du seigneur Joseph Spitalier, juge conservateur pour S. A. R. en la vallée de Barcelonnette » (8 novembre 1706, fol. 406). — Assignation de patrimoine clérical pour messire Pierre Bertrand, clerc, de Sérennes (1^{er} octobre 1706, fol. 440). — Acte d'entretien par lequel Anne Reynaud s'engage « à entretenir d'aliments et d'habits sa fille, Marie, jusqu'à ce qu'elle soit colloquée en mariage » (2 mai 1710, fol. 490). — Obligation de 50 pistoles consentie par la communauté de Saint-Paul en faveur « de la lumineaire de Saint-Thomas de l'église de Tournoux (14 avril 1711, fol. 540). — Émancipation de Marie Reynaud, fille de M^e Jacques, de Maurin (27 octobre 1711, fol. 627). — Conseils du quartier de Maurin contenant : procuration à messire Jacques Imbert, curé, et à M^e Joseph André, consul dudit lieu, de retirer une somme de 4,000 livres « laissée en héritage à l'église de Maurin, par feu Antoine Signoret, et dont le revenu doit être employé au payement du prêtre établi au masage de la Barge » (7 octobre 1711, fol. 692). — Acceptation d'un legs de 9,200 livres ducates, de 20 sols pièce, fait par Mathieu Arnaud, marchand à Turin, avec obligation d'employer les revenus de 8,000 livres « à la célébration d'une messe quotidienne pour l'âme du donateur dans l'église dudit lieu, et les revenus de 1200 livres à l'entretien d'un maître d'école, qui tiendra ladite école au lieu de Maljasset, et non en autre endroit dudit Maurin » (13 juillet 1711, fol. 697). — Obligation de 63 pistoles consentie par la communauté de Saint-Paul en faveur des chapellenies de N.-D. et Saint-Roch à Sérennes (18 février 1713, fol. 791). — Conseil de la paroisse de Saint-Paul contenant emprunt à Jean-Louis Mercadier, baile et juge ordinaire, de 3,000 livres dont le revenu sera employé à l'entretien d'un prédicateur pour prêcher annuellement le carême à Saint-Paul faire le panégyrique de Saint-Pierre et de Saint-Paul et prêcher, le lundi de Pâques, à l'une des chapelles de Sérennes (16 juillet 1713, fol. 942). — Vente d'une place de maison et d'un jardin à Saint-Paul consentie par M^e Jean-Baptiste Rivier, notaire collégié de Saint-Paul, à messire Jean Tolosan, prêtre,

d'Entraunes, moyennant 540 livres (7 août 1714, fol. 947). — Achat d'un cens annuel de 6 livres pour « la procure de N.-D. du Saint-Rosaire de l'église de Tournoux » (9 novembre 1714, fol. 1054), etc. — Divisions et partages de biens entre : Jean et Joseph André, de Maurin (3 mai 1706, fol. 20); — Jean et Jacques David, des Pras (25 juin 1704, fol. 61); — Honoré et Paul Cogordan, du Mélézen (21 janvier 1707, fol. 446); — Jean et Esprit Imbert, d'une part, et François, Jean et Anne Esmenjaud (7 octobre 1706, fol. 205); — Pierre et Jean Hélon, de Sérennes (4 juin 1710, fol. 586); — Honoré et Joseph Arnoux, de Tournoux (23 mai 1713, fol. 998); — Pierre et Jacques Garcin, de Tournoux (4 décembre 1714, fol. 1058). — Contrats de mariage entre : Jean Cogordan et Marguerite Chaurand, du Mélézen (7 avril 1706, fol. 9); — Antoine Garnier et Marie-Madeleine Reynaud, du Pont-de-l'Estrech (24 avril 1706, fol. 11); — Jean Chaix, d'Allos, et Catherine Berard (11 novembre 1702, fol. 47); — Daniel Vasserot et Anne André, de Maurin (22 avril 1706, fol. 109); — Jean Garnier et damoiselle Anne Siccard, fille de M^e Jean, notaire et procureur à Barcelonnette (13 février 1708, fol. 246); — Paul Clare et Antoinette Alix « de Pinadehier » (11 mai 1708, fol. 249); — Jean Hellion, de Sérennes, et Marie Arnaud, de Gleisolles (22 juillet 1708, fol. 254); — Pierre David, de Vars, et Marie-Madeleine Gariel, de Maurin (28 juillet 1709, fol. 293); — Pierre Agnel et Anne Berard, de Maurin (2 septembre 1709, fol. 369); — Jean Moine, « de Gambesque, en Piémont », et Catherine Élion (8 décembre 1706, fol. 410); — Marc-Antoine Berlie et Madeleine Marchis (24 octobre 1707, fol. 429); — Claude Brun, de Guillestre (Dauphiné), et Marguerite de Maurin (16 juillet 1709, fol. 467); — Jean d'Amicy, d'Entraunes, et damoiselle Amat (7 janvier 1711, fol. 524); — Joseph Maurel et Catherine Balb, de Meyronnes (29 avril 1710, fol. 554); — Joseph Espagnol, de Saint-Pierre (Piémont), et Anne-Marie Ollivier, de Maurin (7 juillet 1711, fol. 604), etc. — Testaments : de Madeleine Clare (7 mai 1706, fol. 83); — de Catherine Gaye, de Maurin (8 avril 1707, fol. 155); — de Jean-Baptiste Clarion (28 décembre 1706, fol. 222); — de Marie Généty, de Pinadehier (25 juillet 1708, fol. 258); — de Marie Cottier (6 décembre 1706, fol. 326); — de messire Joseph Imbert, prêtre (10 avril 1707, fol. 331); — de Marguerite André (9 mars 1710, fol. 375); — de Paul Alix (17 octobre 1708, fol. 435); — de Joseph Millon, d'Allos (23 septembre 1710, fol. 560); — de Pierre Hellyon (10 mars 1712, fol. 649); — de François Bertrand (29 décembre 1711, fol. 720); — de Jean-Louis Mercadier, marchand (22 juin 1712, fol. 799); — de

Joseph Jacques, de Meironnes (21 avril 1713, fol. 853); — de François Feautrier, de Champ-Grandet (1^{er} juillet 1713, fol. 870), etc.

Notaires; Amat Paul; Bramany Sébastien; Fortolis Antoine; Imbert Joseph; Rivier André; Rivier Jean-Baptiste.

B. 673. (Registre.) — Petit in-folio, 747 feuillets, papier.

1714-1720. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Émancipations: de Jacques Amat, marchand à Turin (15 juin 1717, fol. 134); — de Catherine, Jeanne et Marie Risoul, filles de M^e Jean, notaire de Fouillouse (23 juillet 1717, fol. 135). — Obligation de 4277 livres consentie par la communauté de Saint-Paul envers les pauvres de la paroisse dudit lieu: ladite somme avait été léguée par messire Mathieu Jacques, curé de Saint-Paul, pour être distribuée aux indigents (28 novembre 1717, fol. 160). — « Donation entre vifs » d'une terre au lieu dit *l'Aubère*, faite en faveur de la chapelle de N.-D. de Pitié du hameau des Pras, par Barthélemy Imbert (10 octobre 1720, fol. 192). — Achat par « les habitants et taillables » de Tournoux, d'une maison claustrale pour remplacer celle « brûlée entièrement, il y a 20 ans, et détruite dans l'incendie général dudit lieu causé par les troupes de guerre » (16 avril 1719, fol. 207). — Quittance générale de la somme de 550 livres constitué en dot à Marie-Madeleine Bramany, en faveur de M^e Sébastien, notaire royal, son père (4 décembre 1719, fol. 242). — Association de biens entre Joseph et Jean Spitalier, de Meyronnes (30 mai 1717, fol. 326). — Acte d'attitulation en faveur de messire Honoré Cogordan, clerc, étudiant au séminaire d'Embrun (26 mars 1715, fol. 552). — Échanges entre les patrons de la chapellenie Saint-Jacques-le-Majeur, de Gleisoles, et Jean Arnaud, « d'une place de chasal, brûlé et rasé en 1691 par les troupes du Roy », contre un autre « chasal » situé audit lieu (18 décembre 1718, fol. 660), de terres dites *le Foart* et *Lauché* entre M^e Paul Amat, notaire royal, et Sperit Amat (18 avril 1719, fol. 663). — Divisions et partages de biens entre: Pierre et Antoine Arnaud, de Gleisoles (19 décembre 1714, fol. 1); — Pierre et Honoré Risoul, de Fouillouse (1^{er} avril 1715, fol. 26); — M^e André Rivier, notaire, et Joseph, son frère (1^{er} juin 1715, fol. 558); — Étienne Signoret et Jacques David (24 mai 1716, fol. 602). — Contrats de mariage entre: Daniel Marquis et Madeleine Berard (6 mai 1715, fol. 33); — Jean Tron, de Laverç, et Catherine Rostan (26 mai 1715, fol. 44); — Pierre Rayne et Marie Pellat (3 juin 1715, fol. 48); — Barthélemy Bourrillon, d'Allos, et Madeleine Caire (12 octobre 1715, fol. 89); — Jean Ollivier, d'Asseil (Piémont), et

Marie Donadiou (6 mai 1717, fol. 427); — Jacques Doneaud, de Larche, et Catherine Arnoux (1^{er} mai 1719, fol. 243); — Louis Pinoncély, de Larche, et Marie Pelloux (27 octobre 1716, fol. 425); — Bernard Caire, de Saint-Pierre (Piémont), et Anne-Catherine Conte (4 juin 1717, fol. 438); — Esprit Bonel, de Prat (Piémont), et Madeleine Ollivier (31 juillet 1720, fol. 538); — Antoine Gariel, d'Allos, et Jeanne Cottier (26 novembre 1720, fol. 543); — Paul Albert maître chirurgien de Sérennes, et Marguerite Clare (9 juin 1717, fol. 628), etc. — Testaments: de Marie Grouès, de Fouillouse (8 janvier 1715, fol. 6); — de R. messire Joseph Depettas, prieur de Tournoux (5 décembre 1717, fol. 162); — de M^e Sébastien Bramany, notaire royal collégié (17 août 1718, fol. 171); — d'Étienne Gautier, du Mélézen; — de Françoise André, de la Barge (22 avril 1715, fol. 408); — d'Isabelle Maurin (11 août 1716, fol. 445), etc.

Notaires: Amat Paul; Bramany Sébastien; Imbert Joseph; Rivier André; Rivier Jean-Baptiste.

B. 674. (Registre.) — In quarto, 174 feuillets, papier.

1610-1611. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Table « des actes apportés par les notaires de la Val-des-Monts, suivant l'édit de S. A. S. du 28 avril 1610, pour les insinuations et registrations publiques ». — « Les villes ou soyt chastels de la Val-des-Monts assignés à la poste du présent livre sont: Saint-Pol et son consulat, Jausiers, Chastelar, Larche, Meyronnes ». — Nombre d'actes insinués: 588. — Produit des droits d'insinuation: 4,074 « florins Piémont », dont 1/4 était « detrait » par l'insinuateur « pour ses travaux ».

B. 675. (Registre.) — In-quarto, 304 feuillets, papier.

1612-1613. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Table ou « brief recueil des instruments à nous, insinuateur de Saint-Pol, apportés par les notaires de la Val-des-Monts assignés à la présente ville ». — Nombre d'actes insinués: 856. — Produit des droits d'insinuation: 6,992 florins.

B. 676. (Registre.) — Petit in-folio, 460 feuillets, papier.

1614-1616. — SAINT-PAUL ET VAL-DES-MONTS. — Insinuations. — Table ou « sommaire recueil de tous les actes apportés par les notaires soumis en cette poste, ainsi qu'ils les ont apportés de jour en jour, servant ledit sommaire à donner compte aux accensateurs en detrahant les actes temporels et quatriesme partyc des autres ». — Nombre d'actes insinués: 4,280. — Produit des droits d'insinuation: 9,978 florins.

COUR ROYALE DE CASTELLANE.

B. 677. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1626-1628. — Audiences civiles. — Plumitifs. — (1626) Gaspard et Pierre Maifred contre Claudette Latil, veuve d'Honoré Maifred, au sujet de l'héritage de ce dernier ; — Vincent Gastinel contre Pierre Tappoul, au sujet de l'héritage de Jehanon Tappoul ; — Michel Aulne, de la Garde, contre Bernard : demande de règlement de comptes ; — Honoré Hellion et Honorade Lacour contre les consuls et communauté de Castellane et Scipion de Castellane, sieur de Taulanc, au sujet de l'héritage de Claude Laccour ; — Honoré Simon, de Draguignan, contre Laurent Avril : demande en paiement de 37 sous et demi. — (1628) Antoine Martin, sieur de la Penne, contre Antoine Arlot : demande en paiement de « 43 panals blé mitadier » ; — Durand Gastinel, serrurier, contre Barthélemy Maurin, aussi serrurier, au sujet du « rabillage de l'orologie » de Castellane, dont les parties s'étaient chargées solidairement ; — Jehan Laurent, apothicaire, de Castellane, contre Melchion Cisteron : demande en paiement de « médicaments » ; — M. Jean Niel, notaire, de Castellane, contre Jacques Malbert, « sargent royal », de ladite ville : demande en paiement de 4 livres 10 sols pour vacations ; — François Paul, « hoste », de Castellane, contre Louis Perronne, huissier audien-cier : demande en paiement de 56 sous 6 deniers ; — messire Antoine Cisteron, prêtre et prieur de Castellane, contre Claude Genty : demande en restitution d'une obligation ; — noble Esprit Giraud contre noble Gaspard de Galice : demande en paiement de 23 livres ; — Claude Mardi, religieux du couvent St-Augustin de Castellane, contre Anne Paul : demande « de l'expédition » de 2 cannes et demi de toile « isabenque » ; — messire Guilhen Foucaud, prêtre prieur du prieuré de Taloire, contre les hoirs de feu Claude Latil, bourgeois, de Castellane, au sujet de l'héritage dudit Latil ; — M. Pierre Rodes, notaire royal, de Digne, contre Orcin Bernard : demande en retrait lignager ; — damoiselle Sibille Allard contre Melchior Laurent, de Digne, son mari : demande « en répétition » de sa dot, etc.

B. 678. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1629. — Audiences civiles. — Plumitifs. — M^e Honoré Juglary, procureur du Roi à Castellane, contre Alexis Long : demande en paiement d'une créance ; — Gabriel Mat, « parandurier » (foulonnier), contre Sébas-

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

tien Garnier : demande en paiement de 7 sous ; — André Périer, bourgeois, de Castellane, contre Antoine Borrel : dommages causés dans la vigne du demandeur, sise au quartier d'Angles ; — M^e Balthazard Chailan, avocat en la Cour, tuteur de Jean-Baptiste Richieud, contre les proches parents de son pupille, au sujet de l'héritage de M^e Honoré Richieud ; — R. P. Guilhem Rollin, docteur en sainte théologie, « prieur du couvent royal de Saint-Augustin » de Castellane, contre Claude Aubert : demande en « advération » de promesse ; — les enfants de Jean Colomb contre messire Honoré Brun, prêtre et vicaire de Saint-Julien : acceptation de l'héritage dudit Colomb ; — Auban Flotte d'Agoult, sieur de Meaux, contre Gaspard de Galice, sieur de Cheiron. — Les consuls et communauté de Courchons contre M. Honoré Mayolli, notaire royal, de Castellane, « curateur pourvu à l'héritage vaquant » d'Antoine Revel, au sujet dudit héritage ; — Jean Nicolas et consorts contre Honoré Balp, au sujet dudit l'héritage de Françoise Rostang : « Laure, procureur du défendeur, dit qu'il a son sac et pièces à Aix et, attendu la maladie contagieuse, ne les peut avoir, et, par ce moyen, ne se peut à présent juger » ; — le procureur du Roi de Castellane contre Orcin Borgarel, de la Garde : « voyes de faict et blessures commises à la personne d'Honoré Aulne, consul de la Garde », etc.

B. 679. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1630-1631. — Audiences civiles. — Plumitifs. — (1630) Pierre Gandalbert contre Augustin Issautier, menuisier : demande en paiement de 28 sous ; — Jean Montanier, cordonnier, contre Catherine Salette, de Digne : demande en paiement de créance ; — Antoine d'Ailhaud, avocat en la Cour, contre Gaspard Bourrel, son débiteur ; — Antoine Audoul, écuyer, de Castellane, contre Antoine Laugier, marchand : demande en partage d'une vigne indivise ; — Blaise Pasquet, marchand, de Draguignan, contre les hoirs d'Antoine de Galice pour créances ; — Jean Devillia, docteur en médecine, contre Antoine Castellan : demande en paiement de vacations. — (1631) Les recteurs de « la lumineaire de Saint-Michel » contre les hoirs de Pierre Lonc : demande en paiement de créance ; — Honoré Latil, marchand, contre Léonard Fabre : demande en paiement de « 36 coupes de vin à raison de 2 livres 8 sous la coupe » ; — M^e Jean Tappoul, chirurgien, de Castellane, contre Honoré Lonc : demande en paiement de vacations ; — Jacques Lagneau, apothicaire, contre Antoine Périer, bourgeois : règlement de comptes, etc.

B. 680. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1632. — Audiences civiles. — Plumitifs. — M^e Jean Albin, notaire royal, de Castellane, contre Jean Imbert : demande en paiement d'un extrait d'acte; — Jeannette Balp contre Alexis Long son mari : demande en séparation de biens; — la communauté de Taloire contre Pierre Maiffred : demande en paiement « de 5 panals de bled annone fournies pendant la peste »; — les recteurs de la chapelle N.-D. de la Roche contre Gaspard Martin, écuyer : demande en paiement de 15 livres; — M^e Jehan Lagneau, viguier et capitaine pour le Roi à Castellane, contre les hoirs de M^e Augustin Martiny, notaire royal : « requête en advération de promesse »; — Laurent Sauteron, chirurgien, contre Jean Gastinel; — M^e Jean Ronier, notaire royal, de Trigance, contre Jaume Feraud, maître maçon, de Castellane; — noble Gaspard de Gombert, jadis tuteur de damoiselle Marguerite de Richieud, « demandeur en requête afin de faire compte de son administration tutélaire », etc.

B. 681. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1633, février-juillet. — Audiences civiles. — Plumitifs. — M. Honoré Paul, avocat en la Cour, procureur du Roi à Castellane, contre les hoirs de Gaspard Isoard : demande en avération de promesse; — capitaine Jehan Gaymard, d'Ubraye, contre Henry de la Comté, chirurgien, d'Amiens, en Picardie; — Jean Imbert, « norriguier » (éleveur de bestiaux), contre Antoine Martin, sieur de la Penne : demande en rapport de dommage; — les hoirs d'Anne Rebosier, de Baudinard, contre divers habitants de Castellane, débiteurs dudit héritage; — messire Henri Mayolly, prêtre, docteur en théologie, contre Paulet Trotebas, muletier : demande en paiement de 48 livres; — « noble Charles Bellenger, marchand », contre Raphaël Sauvaire, son débiteur; — Antoine de Mouton, conseiller du Roi au siège de Grasse, contre les hoirs de Thomas Tappoul; — M^e Honoré Martin, notaire royal, héritier d'Honorade Andrau, contre Honoré Giniès, religieux et économiste du couvent de Saint-Augustin, et autres créanciers et légataires dudit héritage; — Antoine Collombet contre Honoré Blancard, maréchal ferrant : demande à l'expédition de 2,120 clous « de la teste large ou leur légitime prix de 4 sols le cent », etc.

B. 682. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1633, août-décembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — messire Mathieu Pontii, prêtre, prieur du

prieuré de la Garde, contre Honoré Bourgarel, maître maçon : demande en dénonce; — messire Pierre Germond, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale de Fréjus, contre Jean Imbert, au sujet des dommages causés par les bergers du sieur théologal; — M^e Pierre Robion, apothicaire, contre Olivier Blanc, maître chirurgien, d'Aubagne : demande en paiement de médicaments; — messire Antoine Borrelli, prêtre, de Castellane, contre Gaspard Genieys; — Honoré Fabre, fermier des droits seigneuriaux de la commune de Saint-André, contre Jacques Salveyre; — Guilhem Ventre, cardeur à laine, contre Joseph Aubert, docteur en médecine : demande « en restitution d'un asne et du louage d'icelui »; — M^e Jacques Marie, notaire royal, de Castellane, contre Catherine Rouvier, de Taulanne : demande en paiement d'honoraires; — Jean Martin contre François de Richieud, écuyer, « et autres tenanciers et possesseurs des biens d'André Martin », etc.

B. 683. (Liasse.) 141 pièces, papier.

1634. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Bastien Demandolx, de Chasteuil, demandeur en paiement de 12 livres pour les gages de berger d'Antoine, son fils, contre Claude Imbert, de Castellane; — Joseph Intuery, « de la Baulme », près Castellane, contre Jean Girard : demande en paiement de « 4 panals orge »; — Aniotne Goullin, marchand, trésorier de Chastillon, demandeur en paiement de tailles, contre André Pérrier, bourgeois, de Castellane; — Gaspard Tappoul, demandeur en dommage pour « aulcungs coups donnés à son chien », contre Jaume Gay, muletier; — Louis Brun, « de Rouyne », contre les hoirs de Pierre Revel, au sujet des droits de Jeanne Revel, femme du demandeur; — Sébastien Gariel, maître chapelier, de Castellane, contre Antoine Toussant, marchand : demande en paiement de 4 livres 4 sous; — divers habitants de Castellane contre Michel Chauvin, pour l'empêcher « de jeter les eaux dans les maisons, estables et granges des demandeurs »; — Jeanne de Fornier, dame de Taloire, contre les débiteurs de l'hoirie de Claude Latil, son mari : demandes en paiement de diverses créances et en avération de promesses, etc.

B. 684. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1635, janvier-mai. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Jacob Niel, trésorier de Castellane, contre Pierre Gay, muletier : demande en paiement de 36 livres pour prix d'un mulet vendu par les consuls de ladite ville; — messire Giraud Génésy, docteur en théologie, prêtre de l'Oratoire de Jésus, résidant à

Poitiers, et « damoiselle » Françoise Génésy, sœur de la congrégation de Sainte-Ursule de Marseille, contre M^e Jean Niel, notaire royal, « curateur pourvu à l'absence de Claude Génésy »; — les prêtres de l'église de Saint-Victor de Castellane contre les hoirs de Lucrèce Latil : demande en paiement « d'un légat à œuvres pies »; — Antoine Mayssel, marchand, de la Palud, contre Gaspard Phelip, « parendurier »; — Jean Audoul, « jadis fermier de la rève de la chair de Castellane », contre André Bourgarel, débiteur; — Honoré Laurent, sieur de Saint-Martin, contre damoiselles Françoise et Honorade de Laurent, au sujet de l'héritage de Louise de Laurent; — Gaspard Latil, « abbé et capitaine de la Jeunesse de Castellane », contre Pierre Astoin, etc.

B. 685. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1635, juin-décembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Jean de Gallice, fils et héritier de Gérard, écuyer, de Castellane, contre damoiselle Honorade de Chaillan, veuve de Balthazard de Gallice, écuyer, au sujet d'une créance de 900 écus; — Jean de Demandoux, fils de Samuel, seigneur dudit lieu, contre les hoirs de Balthazar de Gallice : demande en paiement de 2,777 livres; — M^e Antoine Lieutaud, notaire royal, de Peyroules, contre Balthazar Long et André Bourgarel, bouchers, de Castellane : demande en avération « de missive servant de promesse »; — Pierre Roland, de Méouilhe, contre Jaume Feraud : demande en cancellation d'un acte d'apprentissage; — Honoré d'Ailhaud, sieur de Cheiron, contre Louis Martin, bourgeois; — M^e Antoine Laure, greffier royal, de Castellane, contre Lucrèce Philip : demande en paiement d'une créance; — « le substitut de M. le procureur général en la ville de Castellane, querellant en injures et rébellion de justice », contre Jean-André Germain, d'Ubraye; — noble Charles Bellanger, demandeur en paiement d'une créance contre les recteurs de la chapelle Saint-Michel de Castellane, etc.

B. 686. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1636, janvier-juin. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Damoiselle Isabeau de Demandoux, veuve d'Honoré Laurent, sieur de Saint-Martin, contre les « créanciers, légataires et autres possédant droit sur l'héritage de son mari »; — Christophe Blanc, bourgeois, de Claviers, contre Honoré Pougnet, cordier, de Castellane : demande en avération de promesse; — André Perollier, de Riez, contre Michel Aulne, de la Garde : demande en paiement d'une

créance; — Sauvaire Simon, de Saint-André, contre noble Honoré Gralhon, de la Baulme-les-Castellane, au sujet de la possession d'une jument et de son poulain; — M^e Jean Lieuthaud, praticien, d'Aix, contre M^e Honoré Juglary, notaire royal, de Castellane : demande en avération de promesse; — Pascal Tartanson, de Castellane, contre Gay, muletier : demande d'experts pour estimer un âne, etc.

B. 687. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1636, juillet-novembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Durand Hugues, marchand, contre Honoré Reboul, au sujet de la possession de quelques saules; — Claire Bourrely, femme séparée de biens de Léonard Tappoul, chirurgien, demanderesse en restitution de meubles et hardes; — messire Antoine Fouque, « prêtre, sous-diacre dans l'église de Saint-Victor, de Castellane, demandeur à l'expédition de 6 flambeaux neufs, contre Pierre Audibert, exécuteur testamentaire de feu Clère Buscq, dont le corps feust enseveli dans ladite église »; — M. Jacques Versorier, procureur au siège de Draguignan, contre Honoré Gébelin : demande en paiement de 10 livres 10 sous, prix de 12 coupes 1/2 de vin; — R. P. Pierre Berlier, religieux et économe du couvent Saint-Augustin, contre Balthazar Rovier; — Mgr Louis du Chainé, conseiller du Roi, évêque et seigneur de Senez, contre Antoine Audoul, bourgeois, de Castellane : demande en paiement de 150 livres; — Jean-Baptiste de Richieud, fils et héritier de Gaspard de Richieud, « vivant juge royal de Castellane, résidant à Aix » : demande à être pourvu de « curateur *ad lites* en la personne de Jean de Périer, sieur d'Argens », etc.

B. 688. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1637, janvier-juin. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Gaspard Albin, praticien, « demandeur à l'expédition de 3 sivadiers ou picotins et demi et une conosse sivade * », contre Pierre Mayfred, tanneur, de Castellane; — M^e Honoré Fabry, procureur, contre Léonard Tappoul : demande en réparation d'injures; — François Flotte d'Agoult, sieur de Lambrousse, contre damoiselle Marguerite d'Alleyer; — Jean Phelip, teinturier, contre André Martin : au sujet d'un passage d'eau pour l'arrosage d'un jardin sis le long du Verdon; — Jean Claude Roustan, contre messire Bernardin Niel et ses frères, au sujet de l'héritage d'Honorade Niel, femme

* Avoine.

du demandeur ; — damoiselle Jeanne de Chaillan, veuve de Pierre d'Ailhaud, sieur de Méouilles, contre Jean Honoré d'Ailhaud, sieur de Cheiron : demande en restitution de dot « et avantages nuptiaux » ; — damoiselle Jeannette Paul, veuve de M^e Juglary, procureur du Roi à Castellane, contre Pierre Genyès : demande en paiement d'une obligation.

B. 689. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1637, août-décembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Les hoirs d'Honoré Meyfred contre M^e Pierre Grégoire, « officier royal de Castellane » ; — messire Barthélemy Imbert, prêtre et vicaire de Robion, contre Barthélemy Imbert, dudit lieu : demande en avération de promesse ; — M^e Durand Laure, notaire royal, contre Alexis Chaix, de Taulanne : demande en paiement d'intérêts ; — Bernardin Paul, « demandeur de la maintenance et possession de l'arrosage d'un pré qu'il a en la Pallud », contre Gaspard de Galice, sieur de Chateaufort ; — Louis Giramon, de Comps, contre Pascal Latil, de Méouilles ; — Jean Devillia, docteur en médecine, de Castellane, contre les hoirs de capitaine Antoine Laure : demande en paiement de visites et ordonnances, etc.

B. 690. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1638, janvier-juin. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Messire Antoine Cisteron, prêtre et prieur de Castellane, contre les hoirs de Barthélemy de Fornier, sieur du Bourguet : demande en avération de promesse ; — damoiselle Madeleine de Requiston, femme de M^e Gaspard de Galice : « demande en requête pour être séparée en bien d'avec son mari et avoir la restitution de sa dot » ; — les hoirs d'Antoine Donnet, marchand, de Marseille, contre les hoirs de messire Pol Arnaud, prêtre et prieur de Castellane, et M^e Pierre Cauvin, « baille » du Bourguet : demande en avération de promesse ; — Auban Maunier, de Tourenq, contre Honoré Dalmas : demande en paiement de laine ; — Durand Muraire contre Louis Cauvin, chirurgien ; — Pol de Fournier, sieur du Bourguet, contre Jacques Ailhaud, écuyer, de Castellane ; — M^e Pierre Martin, avocat en la cour, contre les hoirs de Mathieu Cisteron : demande en paiement de créance, etc.

B. 691. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1639, juillet-décembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Blanche Barrière, veuve de capitaine

Claudon Borgarel, de la Garde, contre André Borgarel : demande « en regrès » ; — Pierre Barbaroux, écuyer, de Senez, contre Henri Mayffred ; — M^e Antoine Cellony, « greffier à la maréchaussée de la ville d'Aix », contre Antoine Martin, sieur de la Penne ; — messire Jacques Collomby, docteur en théologie et vicaire perpétuel de l'église cathédrale de Grasse, contre les hoirs de Jean Ravel, d'Annot ; — Antoine Doul, d'Angles, contre Antoine Geniès : demande en paiement de salaire ; — « les rentiers des droits décimaux du chapitre de Senez à Courchons, contre Martin Grand : demande en paiement « du dixme » ; — Antoine Caille, sieur de Boades, contre Jean Honoré d'Ailhaud, sieur de Cheyron et de Méouilles : demande en paiement de créance, etc.

B. 692. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1639, janvier-juin. — Audiences civiles. — Plumitifs. — messire Antoine Rondas, prêtre, contre Jeannon Peyron : demande en paiement « d'une cense annuelle et perpétuelle » ; — messire Jean Chauvin, prêtre, de Brenon, contre Etienne Latil, de Taloire, son débiteur ; — les recteurs de la lumineuse de N.-D. du Rozaire de Castellane, contre Antoine Coullomb, marchand : demande en avération de promesse ; — Jean Brunias, cordonnier, contre Louis Martin : demande en paiement d'un prêt ; — Honoré Latil, marchand, contre Claudette Guiol : demande en paiement de 49 écus, « prix d'une vigne et gast » ; — Joachin Pélicot, chirurgien, de Seillans, contre Pierre Maunier : demande en avération de promesse ; — M^e Honoré Juglary, notaire royal, contre M. Pierre Simon, notaire royal et greffier : demande en avération de promesse, etc.

B. 693. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1639, juillet-décembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Le recteur de la chapelle des frères pénitents blancs de Castellane, contre Lucrece Laur, femme d'Augustin Bérard ; — messire Jacques Armelin, prêtre, curé de Courchons, contre Honoré Andrau : demande en paiement de créance ; — messire Raymond Graqui, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Salon, contre Marguerite Collomb, femme d'Esprit Maty, d'Annot ; — l'économé du couvent Saint-Augustin de Castellane, demandeur « en désaveu d'injures, contre Janon Martin, qui avait traité ledit religieux d'ivrogne » ; — messire Antoine Bonnet, prêtre, prieur de Saint-Martin-les-Chateaudouble, contre Honoré Pontii, de la Garde : demande

en avération de promesse; — M^e Jacques Malbert, « massier royal de Castellane », contre Antoine Arnaud, de Robion : demande en paiement de créance, etc.

B. 694. (Registre.) — Petit in-folio, 913 feuillets, papier.

1622-1627. — Audiences civiles. — Enregistrement des causes et des sentences. — Bernardin Martiny et Pierre Simon, greffiers. — (1623) Damoiselle Marguerite de Castellane, veuve de Gaspard Richieud, juge de Castellane, « ayeule et tuteresse » des hoirs de M^e Honoré Richieud, aussi juge royal de Castellane, demanderesse en avération de mémoires contre Balthazard de Chaillan, juge royal de ladite ville (fol. 4). — Défaut à M^e Augustin Martiny, notaire et greffier royal des collocations de la ville et viguerie de Castellane, contre Honoré Collob (fol. 48). — Ordonnance qui condamne Jehan Isnard, de Senez, à payer « 3 panaux de sel, à raison de 21 sous », à Jaume Laget, de Callas (fol. 75). — Défaut à damoiselle Anne de Bondilh, dame de Saint-Martin, demandant paiement de 9 « sezains » à Lucrece Mayffred (fol. 81). — Sentence qui ordonne de « relaxer le bétail saisy » par Angelin Chabaud, fermier des droits seigneuriaux du lieu inhabité de *Vauplane*, à M^e Barthélemy Garcin, notaire royal, d'Ubraye, dont « l'average avait passé dans le terroir de Vauplane sans payer le droit de passage accoutumé » (fol. 90). — Paulet Collomb, « blanchier », demande la restitution de tout ce qu'il a donné pour son mariage à Antoine Castellan : « 2 bagues d'or, un escut en or d'Espagne, une bague d'argent, 1 sac plein d'avoine, 4 quarts d'escut à la jeunesse pour le charivari » (fol. 129), etc. — (1624) Sentence condamnant les hoirs de Gaspard Richieud à payer une somme de 21 livres due à Gaspard Clappier, juge royal, « d'Aulps » comme cessionnaire de Honoré Cabassol, juge de Peyrolles, « syndic des juges royaux de Provence » (fol. 155). — Défaut contre Barthélemy Funel, accordé à M^e Pierre Simon, greffier royal, se plaignant de « ce que plusieurs, tant de Castellane que lieux despendant de sa juridiction, vont faire des procédures par-devant les notaires et autres praticiens sans qu'ils ayent aucune charge, ce qui est contraire aux édits du Roi » (fol. 205). — Jean Garcin, régent des écoles de la Garde, contre divers habitants dudit lieu : demande en avération de promesse (fol. 217). — (1625) Sentence condamnant Esprit Naty, boucher, de Castellane, à payer 140 éous à M^e Pierre Pascalis, notaire ducal, d'Allos, « en Terre-Neuve » (fol. 363). — Renonciation à l'héritage de capitaine « Martin » par ses fils :

M^e Augustin « Martiny », greffier des collocations, et F. Guillaume « Martin », religieux de l'ordre de Saint-Augustin (fol. 366). — Damoiselle Honorade de Chaillan contre damoiselle Marguerite d'Ainésy, au sujet « de la qualité de ladite d'Ainésy, qui n'est point damoiselle pour n'estre d'extraction noble et d'ailleurs femme de Frédéric Reibaut, qui est rantier et hoste de Sainte-Croix » (fol. 412). — Instance de M^e Augustin Noel, docteur en médecine, d'Aix, en paiement de la dot de Jeannette Noel, sa sœur, dont il est donataire (fol. 452). — Défaut à damoiselle Suzanne de Gautier, veuve d'Honoré Richieud, demanderesse en requête de provision tutélaire pour damoiselle Marguerite de Richieud, sa fille, contre tous les parents de ladite damoiselle (fol. 454). — Damoiselle Honorade d'Albert, dame de Caille et de Rougon : demande en paiement de 15 livres contre Antoine Tappoul (fol. 546). — (1626) L'économe du couvent Saint-Augustin, de Castellane, contre Honoré Vallier « d'Eaulx » : demande en paiement de « 12 souls pour la part eschue, le jour et feste de Saint-Luc, de l'anniversaire et légat fait et fondé audit couvent par messire Augustin Pougnet, prieur de Chastuelh (Chasteuil), par son testament du 7 février 1565 » (fol. 636). — Instance en restitution « d'un cheval, poil noir avec poil blanc à la teste », par Raimond Pougnet, de l'ordre des Frères Prêcheurs, contre damoiselle Jeanne de Fornier (fol. 708). — (1627) Sentence ordonnant « que le corps de Louise Phelip sera désépulturé de l'église de Saint-Victor, où il repose, pour estre porté et inhumé dans l'église de Saint-Augustin, à la tombe de ses prédecesseurs, suivant le testament d'icelle Phelip » (fol. 775). — Défaut à Blaise Pasqueti, marchand, de Draguignan, demandeur en avération de promesse, contre Marguerite de Galice, fille et héritière d'Antoine (fol. 799). — Instances : par le couvent de Saint-Augustin contre Antoine Martin, sieur de la Penne, « à l'effet d'obtenir le paiement du service de N.-D.-du-Plan « qu'estoit 24 livres », suivant l'accord entre les parties » (fol. 804); — par « le rentier des droits décimaux de l'évêque de Senez », contre divers habitants « de la Baulme, masage de Castellane », prétendant avoir le droit de porter à la Baume toutes les gerbes qu'ils récoltent dans leurs propriétés sises au terroir de Castillon (fol. 869), etc.

B. 695. (Registre.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

1628-1631, mai. — « Registre des audiences tenu par Pierre Simon, greffier royal ». — (1628) Jacques Guilhermes, de Courchons : demande en

garantie d'une créance contre Jean Foulque, de la Bastide d'Esclapon (fol. 49). — Barthélemy Taffe, du Bar, contre damoiselle Jeanne de Fournier, dame de Taloire, laquelle, attendu qu'elle « possède un fief », prétend que tous ses procès doivent être « vuidés et jugés par-devant les sénéchaussées » (fol. 64). — M^e Octavian Pierre, de Senez, avocat en la cour, contre Jean Andrau : demande en avération de promesse (fol. 76). — Capitaine Jean-Antoine Baron, de Bargemon, contre Durand Fabre : demande en paiement de 44 livres (fol. 92). — Jean de Villeneuve, seigneur de Clumanc, contre François Vivet, menuisier, son débiteur (fol. 440). — Messire Antoine Cisteron, prêtre, prieur de Castellane, contre Pierre Sannières, « orphèvre », de Castellane : demande en avération de promesse (fol. 439). — (1629) Messire Sébastien Chauvetti, prêtre, de Castellane, contre messire Joseph Dalmas, « prévôt de Saint-Jaume » : demande en avération de promesse (fol. 454) ; — Jacques Sautel, « perollier * », contre « Rapheau » Sannières, bâtier : demande en paiement de 3 livres « pour rente de boutique » (fol. 464). — (1630) M^e Jean Mallet, docteur en médecine, et Jehan Laurant, apothicaire, contre M^e Honoré Mayoly, notaire royal (fol. 255). — Jean André Busc, demandeur en paiement de 5 livres pour une charge de noix, contre Antoine Castellan (fol. 298). — (1634) Honoré Martin, Gaspard Niel, Claude Génésy, Antoine Sisteron et autres propriétaires, contre Hugues Simon, Antoine Giraud, Honoré Muraire, etc. : demande « pour faire procéder au partage de l'eau pour l'arrosage des pièces qu'ils possèdent en la *Pallud* » (fol. 332), etc.

B. 696. (Registre.) — In-4°, 1018 feuillets, papier.

1631-1637, avril. — « Registre des audiences » tenu par Pierre Simon et Antoine Laur, greffiers. — (1634) Défaut à Bernard de Guière, avocat en la cour, mari de damoiselle Jeanne de Richieud, et à M^e Boniface Alphéran, « curateur *ad bona* de damoiselle Marguerite de Richieud », contre les hoirs d'Honoré Bourrely, hôte, de Castellane, (fol. 42). — Pol de Chailan, sieur de Mouriez, conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Provence, demandeur en partage des biens qu'il a au quartier de *Rayaup*, indivis avec les hoirs de noble Balthazard Bellanger (fol. 72). — (1632) F. Pierre Berlier, prêtre et religieux du couvent Saint-Augustin, contre les hoirs de M^e Augustin Martiny, notaire royal, au sujet

* Chaudronnier.

d'une créance de 13 livres (fol. 225). — F. Laurent Galfard, religieux dudit couvent, contre Paul Trotabas, hôte : « demande en changement d'une pistole d'Espagne, pour n'estre bonne de poids » (fol. 229). — Michel Phellès, de la Garde, contre les hoirs de Raymond Bourgarel, au sujet de la possession « d'un pred et terre joignant au quartier de *la Combe* et d'une maison appelée *l'Ostallon*, assis au terroir de la Garde » (fol. 256). — M^e Antoine Maryaud, notaire royal, de Tartonne, « procureur et au nom de Jacques Maurin, conseigneur de Clumanc », contre Léonard Bourgarel : demande en avération de promesse (fol. 283). — (1633) André Tardelly, « maître potier à terre », demandeur en paiement de 6 sous, pour « terraille » (fol. 449). — Défaut à Honoré Roddas, hôte, contre Pierre Segond : demande en paiement de 6 livres pour aliments (fol. 566). — (1634) Défauts : aux recteurs de la chapelle de N.-D. du Rosaire de Castellane (fol. 620) ; — à « Barthomerette Roubaude, demanderesse à la restitution d'une aiguille d'argent », contre « Jehanette » Garcin (fol. 630) ; — au procureur du Roi, « querellant en excès, voies de fait et batterie commis à la personne de Louis Martiny, consul de Castellane, contre Jehan Latil, abbé de la Jeunesse, Antoine Saurin, son enseigne, Alexandre Martin, etc. » (fol. 640) ; — à Jean Tappoul, chirurgien, demandeur en paiement de vacations, contre Jacques Malbert, « massier royal exploitant dans tout le royaume, qui avait été blessé par le cadet de Barresme » (fol. 645). — M^e Jullien Chappus, greffier aux submissions d'Aix, au nom de Claude Chappus, son fils, pour lequel « il a acquis des hoirs de M^e Honoré Richieud l'office de juge de Castellane », demande « l'avération et l'enrégistration des lettres royales et convention réglant l'exercice et profit de l'office de lieutenant dudit juge », appartenant à M^e Antoine Ailhaud (fol. 660). — (1635) Claude Blancart, bourgeois, de Grasse, contre Denis Arnaud, menuisier, de Castellane : demande en paiement d'un prêt (fol. 807). — « La Compagnie de l'Oratoire de Jésus » contre les consuls et communauté de Castellane : demande en paiement de 300 livres, « avec intérêts au dernier seise » (fol. 814). — Sentence condamnant Jean-André Germain à se mettre « à genoux en audience et à demander pardon à Dieu, au Roi et à Justice, et à déclarer qu'il a follement proféré des paroles injurieuses contre le juge et qu'il tient ledit juge pour homme d'honneur, bon et intègre justicier » (fol. 863). — (1636) Claude Arnaud, sergent royal, de Castellane, demande paiement de 45 sous, « pour prix d'un

baudrier », à Louise Péliissier, de Robion (fol. 945). — M^e Jean Laurent, apothicaire, contre M^e Laurens Phénix, « trésorier des deniers commungs de Castellane » : demande « en cassation d'exécutoires » (fol. 921). — Antoine Florens, de Cabasse, contre Bernardin Morin, baille, de Vergons : demande en avération de promesse (fol. 945). — Défait à Guilhem Ventre, demandeur en restitution « d'une chemisolle, d'un cotillon et d'une cresse », contre « Clère » Borrelly (fol. 948). — (1637) M^e Pierre Robion, apothicaire, contre Honoré Latil, au sujet de la vente d'une jument au profit du demandeur, moyennant 24 livres 13 sols (fol. 971). — Jacques Aycard, « fermier de la rêve du pain de maison », contre Antoine Castellan, cordier : demande en paiement de 3 livres, etc.

B. 897. (Registre *.) — In-4°, 293 feuillets, papier.

1598-1601. — « Appointements rendus en la cour royale de Castellane ». — (1598) Messire François Giraud, prieur de Brenon, contre Claude Bourgarel : demande de caution (fol. 14). — Claude Latil, trésorier de Castellane, est condamné à payer 37 écus à André Isnard, « maistre des escolles de ladite ville » (fol. 21). — Défaits : à Elzias de Richieud, sieur de Taulanne, contre Durand Giraud (fol. 36); — à capitaine Claude Tardelly, contre Pierre Guérin (fol. 54); — à F. Claude Rostang, religieux de Saint-Augustin, contre Baptiste Collomp (fol. 54); — à « sire » Jacques Meyronnet, d'Aix, demandeur en avération d'une cédulle de 104 écus, contre M^e Jehan Gaultier (fol. 67). — (1599) M^e André Amaudric, notaire royal, de Mezel, demande « à estre adjoint à la générale discussion des biens et héritage du capitaine Antoine Bourgarel » (fol. 113). — André Guioul et Joseph Genyeis, « recteurs de la chapelle Saint-Joseph », contre Claude Phelip (fol. 140). — (1600) Noble Gaspard Bellingier, « fermier de la sortie du bled, demandeur au droit de moulure », contre les particuliers de la Baulme (fol. 146). — Claude d'Arnaud, sieur de « Villevielhe et de Meialhe », contre Melchion Audemard, d'Allons : demande au paiement de 11 florins (fol. 154). — M^e Antoine Rodelhat, notaire royal de, Draguignan, en qualité de mari d'Automone Garagnon, veuve de M^e Henri Laure, notaire, de Castellane, contre les héritiers dudit Laure (fol. 183). — Antoine de Barras, chevalier, sieur de Mirabeau, contre capitaine Claude Gènesy : demande en paiement de 400 écus (fol. 212). —

Incomplet et en mauvais état.

(1604) Balthazard Brun, seigneur de Cailhe et de Rougon, contre Bastien Collomp, cordonnier : demande en paiement de la rente d'une maison et boutique à la rue *du Vallat* (fol. 246). — Défaits : à M^e Joseph Collomp, « baile de Castillon, demandeur en 27 écus et 30 sous, pour prix d'ung pair de bœufs », contre Bertrand Orcier (fol. 249); — à messire Antoine Gagnaire, curé de la Garde, contre Claude Aulne, son débiteur, (fol. 272), etc.

B. 698. (Cahiers.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1602. — « Appointements rendus en la cour royale de Castellane ». — Défait à M^e « Lois Chalvin », praticien, de Senez, contre Barthélemy Andrau (fol. 3). — Messire Henri Paul, prêtre, au nom de messire Melchion Boutelhen, prêtre, de Brignolles, demande paiement à Mathieu Latil « de 104 livres, prunes sans méaulhon (pistoles) et de 25 livres syre (*sic*) » (fol. 16). — Noble Balthazard Bellingier, trésorier de Courchons : demande en paiement de tailles à divers (fol. 18). — Défaits : à M^e Durand, Thoussand, procureur du Roi à Castellane, contre Durand Muraire, son débiteur (fol. 34); — à F. Martin Blache, religieux du couvent de Saint-Augustin, contre « Pasqual Phellès, cotturier », de la Garde, son fermier, (fol. 55), etc.

B. 699. (Registre.) — In 4°, 209 feuillets, papier.

1607-1608. — « Appointements et ordonnances rendues en la cour royale de Castellane ». — (1607) Bastien Coulomp est condamné à payer à messire Jean-Baptiste Coulomp : « 50 écus, un lit garny, robe et caipce, doct de Catherine Laurans, mère du demandeur » (fol. 40). — La communauté de Courchon contre messire Guilhem Coulomp, prieur de Saint-André : « requête en la démolition d'un four nouvellement construit à Courchon au préjudice du privilège du Roi » (fol. 20). — Défait à M^e Nicolas Juglar, greffier, demandeur en avération « d'une cédulle » faite par messire Guillaume Richieud, prieur de Malijay (fol. 48). — « Les tenanciers du lieu inhabité de Taulane », demandeurs en paiement de 848 florins aux hoirs de M^e Antoine Toussand, procureur du Roi à Castellane (fol. 54). — M^e Charles Rabier, docteur en médecine, contre Bernard Niel : demande en paiement de vacations (fol. 93). — (1608) Abel Juglar, greffier de la cour de Castellane, demande que « le sac et pièces contre Paulet Collombet, qu'il a communiqués à M. Martiny, procureur, lui soient rendus » (fol. 140). — Damoiselle Lucrèce Bellingier contre noble Balthazar

Bellingier, son oncle (fol. 424). — Défauts : à M^e André Niel, notaire, demandeur en paiement de 29 écus, contre Jean-Baptiste Borgarel, écuyer, de Castellane (fol. 443); — à M^e Honoré Chauvety, chirurgien, de Castellane, contre Jeanne Colomp, de la Baume (fol. 474); — à noble Antoine de Gallice, fils de noble Balthazar, contre Jean-Antoine Guillabert (fol. 472). — Ordonnance enjoignant à M^e Phelip Perrone, sergent royal, de Castellane, de signer un exploit de dénonce dressé contre Monnet Poullet, de Soleilhas (fol. 488). — Guillaume Sasy, sieur de Villehaute, du lieu de Séranon, donne décharge à la communauté de Saint-Vallier de « 420 charges de bon bled, anone marchande », qu'il a reçues de Jean Olivier, consul dudit lieu (fol. 499), etc.

B. 700 (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1616-1631. — Jugements sur requêtes et ordonnances : (1616) autorisant Honoré Fabry à prouver, par le témoignage de noble Scipion de Castellane, sieur de Taulanne, et de noble Jean-Baptiste de Castellane, avocat en la cour, sieur « de Vaucroue », que, lorsqu'il était trésorier de Taulane, il avait payé au nom de cette communauté 48 écus à noble Honoré de Richieud, fils de Gaspard, « lieutenant de l'amirauté de Toulon » et juge de Castellane; — (1618) portant acceptation de la caution présentée par noble « Esplandin » de Requiston, sieur d'Allons, défendeur en cause contre Pierre d'Autane, écuyer, d'Aix; — condamnant Honoré Isnard à payer 32 livres, 5 sous à demoiselle Anne d'Ailhaud, veuve de Daniel Chailan, cadet de Moriez; — condamnant à 100 livres d'amende et aux frais de justice Honoré Germain et Honoré Phelip, d'Ubraye, « querrellés en sédition, agression et blessures contre Michel, Thomas, Nicolas, Claude Rancurel, Jacques Michel, Louis Trabaud et autres de la religion prétendue réformée, du lieu d'Ubraye »; — (1649) prescrivait « aux commis et députés » par le conseil de la communauté de Castellane à la surveillance « de l'entrée et sortie des bleds et de la débite en détail du vin », de prêter serment, entre les mains du viguier, « de fidèlement exercer leur charge, à peine de 400 livres d'amende »; — condamnant noble Balthazar de Gallice à payer à damoiselle Marguerite d'Aynésy, veuve d'Antoine de Gallice, écuyer, 4,220 livres pour sa dot et son an vidual; — condamnant les hoirs d'Antoine Reinaud à payer à messire Sébastien Chauvety, prêtre et curé de l'église paroissiale de Saint-Victor de Castellane, une somme de 30 livres pour une fondation de

messes dans ladite église, à l'autel de *Corpus Domini*, par Auban Pognet; — (1690) condamnant à 5 livres d'amende les bergers de noble Henri de Rascas, sieur du Muy, qui avaient fait dépaître leurs troupeaux dans les terres de la Garde, appartenant « au fermage du Roi », au lieu de les garder dans la terre de Peyrolle, dont le sieur du Muy avait acquis l'herbage du comte de Grignan, sieur de Peyrolles; — nommant des experts pour estimer les meubles de noble Honoré de Glandèves, « pour raison desquels il y a eu procès entre messire Annibal de Glandèves, baron, sieur de Montblanc, fils d'Honoré, d'une part, et Christophe Flotte d'Agoult, baron, sieur de Saint-Auban, et Jean-Baptiste de Villeneuve, sieur de Brunet; — portant réception, en qualité d'huissier audiencier, de Louis Perronne, sergent royal, de Castellane; — (1624) ajournant Honoré Germain, d'Ubraye, qui, cité devant le juge de Castellane par M^e André Germain, notaire, proteste en disant « qu'il serait de trop grande conséquence de vouloir tirer en cette ville les habitants d'Ubraye, lesquels ne doivent estre distraicts de leur juridiction », etc.

B. 701. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1632-1635. — Sentences et ordonnances : (1622) condamnant à 9 livres d'amende et aux frais, Guillaume Génies, pour agression et injures contre M^e Honoré Juglary, notaire royal, de Moriez; — ordonnant l'insinuation d'une donation de 270 livres, faite en faveur de damoiselle Anne de Bondilh, dame de Saint-Martin-d'Alignosc, par Honoré Lagneau, en son vivant viguier et capitaine pour le Roi à Castellane; — (1623) portant avération d'une promesse de 96 livres, souscrite par messire Pol Arnaud, prieur de Castellane, en faveur des syndics du diocèse de Senez; — accordant défaut contre André Martin, « abbé et capitaine de la Jeunesse de Castellane, querrellé en blessures sur la personne de Sébastien Collomp et en subornation de témoins »; — (1624) condamnant à 3 livres d'amende André Gros, pour contravention aux édits royaux sur la défense de la chasse; — condamnant à 6 livres d'amende Guillem Collomp, « revendeur », qui avait vendu du pain blanc « non marqué par les fermiers de la rève du pain »; — portant prise de corps contre Salomon Phelip, d'Allons, « querrellé en excès, blessures et reniements du saint nom de Dieu », par Jean André, écuyer, d'Annot, et Christol de Gallice, « cadet de Chateaufort »; — donnant commission à M^e Pierre Simon, greffier, « de faire la

recepte et l'exaction de toutes les amendes applicables à la réparation de l'auditoire royal de Castellane »; — (1625) ordonnant une enquête contre Michel Issautier, qui avait jeté des immondices « sur le chapeau de castor gris » de Louis Martiny; — autorisant l'insinuation de la donation, en faveur d'André Noel, d'une maison sise à Castellane à la rue du *Mazel*, et d'une terre et « chenebier posés en la Palud », etc.

B. 702. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1626-1629. — Sentences, ordonnances et comparants : (1626) condamnant à 42 livres d'amende M^e Augustin Martiný, notaire royal à Castellane, et M^e Jean Laurens, apothicaire, pour injures atroces et diffamations contre messire Sébastien Chauvety, curé de ladite ville; — portant restitution de la dot de demoiselle Catherine Hugues; — ordonnant le paiement d'une obligation au profit de Louis de Claris, « sieur cadet d'Ubraye »; — (1627) portant réception du rapport sur l'entretien et nourriture de Jean-Baptiste de Richieud, fils et pupille de damoiselle Franson de Périer, femme en secondes noces de noble Annibal de Castellane, sieur du Villar; — (1628) portant réception de commission en faveur d'Antoine de Hondis, écuyer, coseigneur d'Allons, contre « Explendin » de Requiston, coseigneur d'Allons; — condamnant Pierre Ravel, de Courchons, et Honoré Graillon à payer chacun 50 livres à Augustin Niel, docteur en médecine, en qualité d'héritier de Claudette de la Tour, sa mère; — (1629) condamnant Jean Brun « à réparer et à remettre en l'estat qu'elle était auparavant la place publique d'Ubraye qu'il avait démolie »; — condamnant Léonard Haulne à 42 livres d'amende pour rébellion et désobéissance au fermier des droits du Roi en la ville et baronnie de Castellane; — condamnant Antoine Geniès à payer à la communauté de Castellane 8 écus, « pour les gaiges de la garde qui lui avait été donnée pendant qu'il a demeuré en quarantaine au terroir de Castellane, pour être venu des lieux infects de contagion », etc.

B. 703. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1630-1633. — Sentences, ordonnances et comparants : (1630) par lequel Jean Lagneau, viguier et capitaine pour le Roi à Castellane, déclare « s'abtenir » en la cause intentée contre Gabriel Maty, attendu que ledit Maty est le neveu germain de Catherine de Chailan, femme dudit viguier; — (1631) ordonnant la délivrance, en faveur de Jean Laugier, marchand, de

Barcelonnette, « des meubles et ardes » d'Antoine Laugier, décédé à Jausiers : cette sentence est rendue sur une attestation des officiers de Digne, portant « que la ville de Barcelonne et sa vallée sont réunies au royaume de France et ressortissent à la sénéchaussée de Digne depuis le 28 mai 1630 »; — ordonnant paiement, au profit de Jacques Granet, marchand, de Senez, de diverses sommes provenant de l'héritage de son frère, messire Pierre Granet, vicaire de Beauvezer; — (1632) homologuant une délibération prise par le conseil de la communauté de la Garde « pour la conservation des deffens et netteté des eaux potables »; — déclarant Laurent et Élion Chauvin, « pour aller à leur terre sise au quartier de *Gème*, avoir faculté de passer par la terre de Jacob Chauvin, au quartier de *Brie*, lorsqu'elle n'est semée de blé ny autres grains »; — condamnant à 4 livres d'amende Antoine Muraire, qui avait pris des raisins; — condamnant Antoine Gellin à 3 livres d'amende, pour injures contre messire Antoine Gras, prêtre, de Vergons; — ordonnant l'avération d'une quittance souscrite en faveur de M^e Barthélemy Garcin, notaire; — (1633) portant séparation de biens entre Honorade Audibert, de la Garde, et Antoine Bellour, son mari; — déclarant nul et invalable le testament fait par Louise Laure, le 40 août 1630, en faveur de R. P. Joseph Laure, docteur en théologie, prieur du couvent Saint-Augustin, et par-devant F. Honoré Geneys, religieux dudit ordre; — portant injonction aux consuls de Castellane « de faire rabiller la prison de ladite ville où il n'y a bonne porte, clefs, ni serrure, ni geôlier, pour la garde des prisonniers, qui par ce moien peuvent s'évader fort facilement », etc.

B. 704. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1634-1639. — Sentences, ordonnances et comparants : (1634) condamnant Léonard Bourgarel à 40 livres d'amende, « pour défrichement d'un bois de haute futaie »; — portant défense « de troubler Balthazar Rouvier en la charge de coratier* de Castellane et son terroir, qu'il a acquise moyennant une rente annuelle de 30 livres »; — (1635) condamnant M^e Antoine Ailhaud, avocat à la cour, lieutenant de juge de Castellane, à payer une obligation de 309 livres à André Périer, bourgeois de ladite ville; — (1636) condamnant Balthazar Busc à payer à Jehannon Colomb, « suivant l'estime qu'en sera faite, un pred et terre assis au quartier de *Chamatuelh* »; — (1638) condamnant capitaine Claude Bourgarel à rembourser

* Courtier.

à Blanche Barrière, sa femme, le montant de sa dot, s'élevant à 2,960 livres; — portant nomination d'experts pour procéder à la division et partage « des biens situés au quartier de l'*Escoullour*, indivis et commungs entre Mathieu et Jean Laurens, bourgeois de Castellane »; — accordant, au requis de M^e Barthélemy Feraud, notaire royal, des Mujoux, agissant au nom de ladite communauté, le serment à Honoré Moretti, notaire royal d'Entrevaux, à M^e Honoré Cordouan, notaire, de Flayosc, et à M^e Hugues Compagnon, praticien, de Gréolières, « experts commis et députés pour procéder à l'estime du domaine du lieu des Mujoux, par jugement de Mgr de Champigni, maître des requêtes, conseiller du Roi, intendant de la justice, police et finances de Provence »; — portant séparation de biens entre Angélique Girieud et Louis Giraud, de Robion, etc.

B. 705. (Cahiers.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1593-1640. — « Brouillants des ventes et inquants faits au greffe de la cour royale de Castellane. » (1593) Ventes à l'encan de meubles sur la requête d'Honoré Marc : « une litière de boys blanc » est vendue « 30 florins en pinatèles*, revenant à 40 florins de bon argent »; — un âne, poil blanc, est vendu 18 écus. — (1594) Vente à l'encan des biens meubles et immeubles de Joseph Muraire : « une raube de cordeilhat bleu, 24 florins; une crémaillère, 5 testons en pinatèles »; — des biens meubles de messire Antoine Pognet, prieur de Chasteuilh : « une basaiche, sive paillasse, fort usée », 27 carolus; « ung isaufaire » (chauffe-lit), 4 écus et 8 carolus, « 24 faisant l'escu ». — (1595) « Les droits que le Roy prend en la ville de Castellane sont mis à l'enchère, en présence de M^e Durand Rostang, procureur du Roi, et de sire Pierre Laurens et Jean Gautier, consuls de cette ville, et adjugés à Pierre Laure pour 103 écus ». — (1599) « Inquants et délivrances » de fruits à la requête de capitaine Janon Bonnet, trésorier de Castellane. — (1600) Mise en vente de tous les biens de Guillaume Toussant, à la requête « de messieurs les consuls de Castellane ». — (1604) Vente « du fruitage d'un pré au quartier de *la Qualade* », sur la poursuite de Durand Toussant, trésorier, pour paiement des tailles dues par Hypolite Muraire. — (1603) « Inquant fait à la requête de Guilherme Durand, criant Antoine Chais, sergent et trompette, dans la boutique du greffe : une tine de la capacité

* Pièces de 6 blancs ou 10 liards, frappées à Sisteron et à Toulon, pendant la ligue. (Étym., Pinatel, nom d'un officier de la monnaie, qui fut pendu pour en avoir fabriqué de fausses.)

de 45 coupes est vendue 2 écus. » — (1604) « Délivrances » de biens pris en gagerie par Pancrace Tappoul, trésorier de Castellane, etc. — Enregistrement des productions et distributions de sacs et de pièces pour : (1618) M^e Martiny contre Judic Terrasson; — (1624) M^e Honoré Juglary, procureur du Roi, querellant en blasphème contre Marguerite Giraud; — (1625) messire Antoine Bremond, religieux de Saint-Victor-les-Marseille, prieur du Fugeret, contre le sieur de Barrême; — (1626) les consuls de Castellane, querellant en dépopulation de bois contre messire Gillibert Barbaroux, chanoine de l'église cathédrale de Senez, etc.

B. 706. (Cahiers.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1607-1691. — Procurations, présentations, dénonces, rapports, etc. — Abel Juglary, Laure et Niel, greffiers. — Rapports : (1608) de la collocation faite par Honoré Martin et Durand Bourrely, « estimateurs », de Barthélemy Bain, trésorier de Castellane, sur un cellier des hoirs de capitaine Mathieu Arlot, pour une somme de 25 livres; — d'estime pour Alexis-François Chaix, du Villar, d'une terre dite *le Reissachier*, au quartier de Taulanne. — Procurations : pour Jean Arnaud, sergent royal, dans un procès qu'il a contre le procureur du Roi; — pour damoiselle Catherine de Raphellis; — (1612) pour Honoré Vallier, bourgeois d'Eouls; — (1615) pour Raymond Bourgarel, consul de la Garde, au nom de cette communauté, ayant procès contre Jean Gautier, praticien. — (1618) Dénonce par M^e Bathazar Chailan contre Louis Meyffret, hôte, pour dommages causés par sa jument dans le pré de *la Resclause*. — Procuration pour sire Jacques Meyronnet, bourgeois d'Aix, demandeur, contre M^e Honoré Juglary, notaire, de Castellane. — (1619) M^{es} Jacques Gauffredy et Honoré Bein, chirurgiens, d'Entrevaux, et noble Orcin de Glandèves, sieur de Carces, se constituent pleiges pour Annibal de Glandèves. — Procuration pour M^e Louis Durand, notaire, d'Annot. — Dénonce contre Peiron Chaix, sergent ordinaire, pour « dégats de raisins » dans une vigne, au quartier de *la Salade*. — Rapports : d'estime, pour François Viret, « d'un casal sis à la bourgade de Castellane »; — de la collocation de Marguerite Pascal sur les biens de son mari, Jean-Baptiste Roux, sergent royal. — Enregistrement de la donation de tous les biens qu'Antoine Marie possède au terroir de Robion, en faveur de son fils, M^e Jacques Marie, notaire royal. — (1620) Caution pour messire Jean Andravay, prêtre et prieur d'Allons, « demandeur en garde dudit prieuré », contre messire Jacques

Guyol. — Présentation pour noble Duran Giraud, marchand, de Castellane. — Dénonce par Honoré Bérard, praticien, pour dommages dans le jardin qu'il a au quartier de *la Boudousque*. — Présentation pour messire Augustin Vachety, prieur de Méailles. — (1621) Rapports : estimant à 2 livres le dommage causé au jardin de Bernardin Paul, sis au quartier du *Pont*; — portant collocation de Suzanne Terrassier sur les biens de Pierre Reboul, son mari; — évaluant à 240 livres le cheval « barbon » de capitaine Pierre Foucou, de la Verdrière, gendarme de la compagnie de Mgr le duc de Guise, etc.

B. 707. (Cahier.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1623. — Présentations, dénonces, « submissions », rapports, cautions, etc. — Bernardin Martiny et Pierre Simon, greffiers. — Dénonces, par F. Pierre Berlier, économiste du couvent Saint-Augustin, contre Jean Ramel, de Courchons, pour dommage dans la terre dite *la Ferraye*, appartenant audit couvent (fol. 3). — Procure pour Pierre Castellane, sergent et trompette, de Castellane (fol. 7). — Rapport portant estimation du dommage causé à la communauté de Castellane par Michel Issautier, en coupant 8 chênes « en une glaire* qui est droit ung issar** dist au *Four-de-la-Chaux* » (fol. 48). — Présentation pour damoiselle Lucrèce de Bourdin (fol. 45). — Rapports : de division et partage des biens de feu Antoine Cisteron, entre Joseph Guillaibert, mari de Jeannette Cisteron,* et Jaume Cisteron, son oncle (fol. 46); — de collocation de Madeleine Fabry sur les biens meubles et immeubles de Thomas Tappoul, son mari, avec inventaire et description desdits biens (fol. 58); — portant estimation du dommage causé dans la « buissière » d'Antoine Martin, sieur de la Penne et de Villevieille, située au quartier de *Malvallon* : les experts déclarent que l'on a pris « une charge de buis qui peut valloir, ladite charge et façon, 5 soulds » (fol. 82), etc.

B. 708. (Registre.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1624-1628. — Dénonces, procurations, présentations, rapports, etc. — Pierre Simon et Augustin Martiny, greffiers. — Rapport pour déterminer un droit de passage dans la terre de Guillem Reboul, sise à la Palud et appelée *Clot-de-Nibles* (6 mai 1624, fol. 29) — Présentation pour Gaspard de Gallice, fils et héritier de damoiselle Françoise de Bourdin (9 mai

1624, fol. 34). — Dépôts au greffe : par Honoré Graylhon, de la Baume, de 145 écus, « et ce en quadruples, pistoles, escus, sezains et soulds » (31 mai 1624, fol. 37); — de 194 livres 5 soulds, somme due « par les communautés de la Garde, la Bastide, Chasteau-Vieux, Eoulx, Saint-Joullian, Allons, Vauclouse, Ubraye, le Bourguet, Brenon, la Martre et Taulanne, pour les deniers du païs » (8 août 1624, fol. 62). — « Présentation et procure » pour messire Antoine Cauvin, du Bourguet (4 octobre 1624, fol. 88). — Dépôt au greffe, par la communauté de Castellane, d'une somme de 1,500 livres « que Joseph de Castellane, sieur de Rougon et de Caille, lui avait laissée à pension annuelle au denier 16 » (24 décembre 1624, fol. 124). — Rapport portant estimation du dommage causé à une vigne de M. Balthazar Chailan, juge royal de Castellane, sise au quartier de *la Resclouse* (21 mai 1625, fol. 167). — Présentations : pour M^e Augustin Monnet, docteur en médecine, d'Aix (26 mai 1625, fol. 169); — pour damoiselle Suzanne de Gauthier, veuve d'Honoré Richieud, juge royal de Castellane (27 mai 1625, fol. 169); — pour Gaspard de Gombert, seigneur de Châteaueux (4 septembre 1625, fol. 204). — Verbal de « collocation » de M^e Augustin Martiny, greffier royal, en sa qualité d'héritier d'Honorade de Bondilh, sa mère, sur divers immeubles : une maison à Castellane, à la rue *du Vallat*, « une vigne dirrupte et un peu de gast au quartier de *la Pallud* » (13 septembre 1625, fol. 204). — Rapport de division et de partage de meubles de feu M^e Honoré Richieud, juge royal de Castellane (8 octobre 1625, fol. 214). — Présentation pour damoiselle Ysabeau de Paul, veuve de M^e Abel Juglar, procureur du Roi à Castellane (23 avril 1626, fol. 260). — Présentation pour « les recteurs de la luminaire de N.-D. de la Roche », de Castellane (9 juin 1627, fol. 334). — Cautions par messire Jehan Martiny, « prieur du prieuré Saint-André, de Castellane, et Saint-Martin, de la Baulme, demandeur en sauvegarde contre messire Antoine Cisteron, prêtre, de Castellane » (22 novembre 1627, fol. 365). — Rapport d'estime « du plus bas moulin de *la Sallau*, appartenant à la communauté de Castellane » (22 juillet 1628, fol. 441). — Verbal de la collocation de damoiselle Marie Allayer sur les biens de Melchior Laurens, son mari, pour la somme de 800 écus (27 septembre 1628, fol. 434). — Dénonces pour délits ruraux, etc.

B. 709. (Registre.) — In-4°, 751 feuillets, papier.

1629-1637. — Présentations, dénonces, rapports, cautions, etc. — Pierre Simon et Augustin Martiny,

* Terrain pierreux (de *glarea*.)

** Lande, terre en friche.

greffiers. — Rapport d'estime « des coffres de damoiselle Lucrece d'Ailhaud » (24 janvier 1629, fol. 6). — Présentations de caution : par la communauté d'Ubraye « pour la somme de 12 florins, montant des droits de calvalcade qu'elle doit à Sa Majesté » (23 juillet 1629, fol. 38); — pour Jean-François de Grasse, sieur de Briançon (24 novembre 1629, fol. 66). — Rapports : de partage d'une vigne au quartier de *Devers-la-Roche* (19 mars 1639, fol. 87); — de collocation sur « une maison sise rue du *Mitan*, à Castellane, en faveur de M^e Jean Lagneau, viguier et capitaine pour le Roi en cette ville (27 juin 1630, fol. 185). — Présentation pour M^e Bernard de Guerre, avocat en la cour, mari de damoiselle Jeanne de Richieud, et M^e Boniface Alpbéran, curateur *ad bona* de damoiselle Marguerite de Richieud (16 mai 1634, fol. 138). — Dénoncé par Claude Laure, « révier du pain blanc », contre Antoine Genieys, hôte, « pour l'avoir trouvé qui donnait à disner à des estrangers du pain rousset » (9 avril 1632, fol. 234). — « Submission » pour laquelle Pierre Salvi et Jean de Joseph, « du pays d'Ombre, promettent se représenter dans les prisons royales de Castellane lorsqu'en sera ainsi ordonné » (15 septembre 1632, fol. 275). — Division et partage des biens de l'héritage d'Aubanette Meiffred (8 janvier 1633, fol. 316). — « Accusation de peine » contre André Bourgarel et Balthazar Long « pour n'avoir pas tenu de chair en leur boutique de boucherie » (6 juillet 1634, fol. 465). — Présentations : pour Joseph « Poil-de-Porq », hôte, de Blieux (13 octobre 1635, fol. 583); — pour M^e Pierre Pellassy, chirurgien, de Castellane (13 octobre 1635, fol. 584); — pour Pierre André, « mestre peirolier », de Riez (3 mars 1636, fol. 594). — Dépôt au greffe d'une somme de 800 livres, prix de l'office de notaire royal et greffier des insinuations de Castellane, acquis des hoirs d'Isabeau Laurens par Antoine Audoul (27 juin 1636, fol. 609). — Rapports d'estime : des dommages causés « par la tempeste » à la vigne de François Beuf, de Montferrat, sise au quartier *des Bonnettes*, à Castellane (8 septembre 1636, fol. 642); — de dommage causé « à la place joignant la muraille des *Fontainelles* par Guillaume Mercier, qui avait rompu 44 pans de cette muraille », en sorte que les eaux pluviales avaient porté sur ladite place une quantité considérable de sable et de pierres (1^{er} décembre 1636, fol. 657); — portant vérification de mesures par Henry Martiny et Jacob Niel, « alayadours » de Castellane (18 décembre 1637, fol. 746). — Partage de biens patrimoniaux entre Antoine et Jean Sisteron (18 décembre 1637, fol. 747). — Dénonces pour délits ruraux, etc.

B. 710 (Cahier.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1638-1640. septembre. — Présentations, dénonces, rapports, etc. — Pierre Simon, greffier. — Rapports : d'estime des réparations et barricades faites par Pierre Hugues, écuyer, pour la conservation d'une terre au quartier de la Palud (1^{er} février 1638); — d'évaluation des biens immeubles de Gaspard de Gallice, sieur de Châteauneuf, et collocation sur lesdits biens pour damoiselle Madeleine de Réquiston, sa femme (19 mars 1638); — portant évaluation des mulets fournis par la communauté de Castellane « pour faire porter les armes et ardes des compagnies du régiment du sieur de Bormes logées en cette ville » (7 juillet 1638). — Présentation pour M^e Jacques Novelty, greffier au siège de Draguignan (7 janvier 1639). — Rapport de visite des travaux de digues à prix fait entrepris le long du Verdon, par divers particuliers du quartier d'*Angles*, au lieu dit *Delà-le-Pont* (8 mars 1639). — Dénoncé par « les prévoyeurs et surveillants de la débite du pain à Castellane » contre Marguerite Baumouillon, « parce qu'elle vendait du pain qui n'était pas du pain compétant à proportion du prix du bled » (17 avril 1639) — Présentation pour damoiselle Ysabeau de Demandolx (19 juin 1640). — Dénonces pour délits ruraux, etc.

B. 711. (Liasse.) — Cahiers, 171 feuillets et 17 pièces, papier.

1566-1637. — Verbaux. — « Procès-verbal faict par messire Bertrand Roman, prévost de Glandesves, conseiller du Roi en la cour de Parlement de Provence et commissaire par icelle député, sur la requeste obtenue par les consuls, communauté et habitants de Castellane, touchant les réparations des églises Saint-Victor et N.-D. du Plan hors Castellane, contre R. P. en Dieu messire Jean Clause, évêque de Senez et messire François de Bussières, prieurs du prieuré de Castellane, en le mois de mars 1560, les luthériens hérétiques, entre autres maux faicts en ladite ville, auraient brûlé tous les rétables, ymages, livres et autres meubles desdites églises. En l'église paroissiale de Saint-Victor et au grand aultier d'icelle y avoyt ung beau rétable en plate paincture où estoient l'ymage de la sacrée vierge Marie, et d'ung cousté l'ymage de monsieur saint André et de l'austre cousté l'ymage de monsieur saint Victor; tout le camp dudit rétable d'or et lesdits ymages de fine et belle paincture, et au bas dudit rétable de tout au long dépeinte la cène de N. S. avec les douze apostres et par dessus et hault dudit rétable l'ymage de Dieu le père . . . » : Le commissaire royal ordonne aux

prieurs de fournir les ornements nécessaires au culte divin dans les deux églises susdites, et de les faire réparer et « réédifier » comme elles étaient avant. . . . les prieurs payeront les deux tiers de ces dépenses, et la communauté de Castellane l'autre tiers (1564). — Procès-verbal de l'enquête faite par M^e Barthélemy Fournier, avocat en la cour, au requis de Bernardin Paul, marchand, contre la communauté d'Angles, pour constater le prix des grains en avril 1592 : il résulte de l'enquête qu'à cette date « l'annone valait 38 florins la charge ; le mitadier, 36 florins ; la paumolle (paumelle), 38 florins ; la sivade (avoine), 28 florins. . . . La charge contenait de 6 à 7 « eimines et l'eimine » 8 « sivadiers » (1618). — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Cipières (Alpes-Maritimes) (1614). — Procès-verbal fait au requis d'Honoré Vyal et de Laurens Felles, consuls de la Garde, pour constater que les fermiers du Roy de Castellane ont refusé de recevoir « la sance annuelle que la communauté paie au Roi, qui est de 44 sestiers de bled, sous prétexte que les grains ne sont pas recevables » (1626). — Verbaux « d'accedy » et d'enchères, etc.

B. 712. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1572-1640. — Actes divers. — « Achept » pour damoiselle Catherine du Revest, fille de noble Honoré du Revest et veuve de noble Honoré de Galice, d'une vigne située à Castellane, au lieu dit *Claustre*, moyennant 46 écus de 4 florins pièce (15 juin 1572). — Testament d'André Isnard, de Castellane (28 décembre 1583). — Veutes : au profit de M^e Bastien Bernard, couturier, « d'une cave avec boutique située à Castellane, à la ruc de *Saint-Victor* », au prix de 48 écus de 60 sous pièce (23 mai 1588) ; — d'une vigne au terroir de Castellane, lieu dit *Segnal*, en faveur de nobles Balthazar et Giraud de Gallice, frères, fils de feu Honoré, moyennant 44 écus (4^{er} mars 1589). — Contrats de mariage entre : Marcel Aiffred et Suzanne Pascal, de Méailles (27 octobre 1597) ; — Antoine German et Jeannette Michel, d'Ubraye (13 avril 1609). — Division et partage de biens entre Jeannette et Honorade Besson, d'Entrevaux (2 mai 1613). — Quitance de 4,800 « livres tournoys » donnée par Claude de Reymondis, sieur d'Eoulx, à damoiselle Catherine Richard, sa belle-mère (4^{er} octobre 1615). — Testament de damoiselle Catherine Richard, veuve de M^e Honoré Dominicy, lieutenant principal du sénéchal au siège de Draguignan (6 mai 1618). — Partage des biens de damoiselle Catherine Richard entre damoiselle Anne Laugier, femme de Claude de Reymondis, et M^e Honoré

de Poitevin, sieur de Mallemoisson, lieutenant principal au siège de Draguignan, en qualité de père de Charles et de Pierre de Poitevin (27 décembre 1621). — Quitance de 180 écus donnée par Jean de Rascas, sieur de Bagarris et du Bourguet, conseiller du Roi, à M^e Jean-Antoine Guillabert, « son principal rantier » (30 août 1621). — Testament de Jeanne Bourillon, veuve de Jacques Chailan, « du Castellet de la Roubine, masage de Moriez » (28 décembre 1627). — Contrats de mariage entre : François de Richieud, écuyer, et damoiselle Jeanne de Rabier, fille de Charles et de Lucrèce de Montblanc, dame de Châteauredon (21 février 1628) ; — Pierre Brun et Marguerite Chalve, d'Ubraye (22 mai 1633). — Ordres du marquis de l'Hospital Vitry, premier maréchal de France, lieutenant général et gouverneur de Provence : au sieur Rabier « d'aller à Antibes commander la compagnie de milice de Grasse, qui y est en garnison. . . . Fait au Muy, le 27 juillet 1637 » ; — « aux consuls et communautés de Saint-Auban, Seranon, Peirolles, la Garde et Castellane, de continuer à fournir la subsistance en vivres sur le pied de 5 soulds 4 deniers par soldat. . . . Fait au Muy, le 15 septembre 1637 », etc.

B. 713. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1599-1634. — Procédures civiles. — Dame Marguerite d'Eyminy, douairière, de Ventabren, mère et tutrice de Jean de Quiqueran, écuyer, sieur dudit lieu, demande à être maintenue en la possession d'une terre située « au vallon de *l'Escalle*, terroir de Ventabren » (1599). — Honoré Isnard, bourgeois de Grasse, poursuit la commune de Barrême pour une créance de 42 livres (1610). — Procès civils entre : Vincent et Barthélemy Feremies, du Bourguet, et Jean Antoine Guilhabert, « rentier du sieur du Bourguet », au sujet de la ferme de *la Bastide-de-Maurin* (1623) ; — les hoirs de François Pougnet contre les hoirs d'Honoré Pougnet, au sujet des deux héritages (1624) ; — Honorade de Blieux et Louis Meiffret, hôte, de Castellane, au sujet de la rescision d'un acte de vente (1624), etc. — Requêtes, « réponses cathégoriques », inventaires de production, etc.

B. 714. (Liasse.) — 147 pièces, papier, 1 parchemin.

1625-1639. — Procédures civiles. — Enquête sur la fortune de Gaspard Borrelly, négociant, d'Aix, prise à la requête des hoirs de Joseph Borrelly, contre messire Jean-Antoine Borrelly, prêtre, de Castellane (1626). — « Preuve sommaire » pour François Martin, contre Pierre Chauvin, au sujet de la possession d'une

terre au Villar-de-Castellane, lieu dit *au Mourre-de-Bourrel* (1627). — Procès : intenté pour la répétition de sa dot par Jeanne Audols, de Castellane, aux héritiers d'Antoine Borrel; parmi les pièces : contrat de mariage, à la date du 25 avril 1565, entre ladite Audols et Balthasar Borrel (1627); — entre Antoine Martin et Honoré Latil, fermiers des droits du Roi à Castellane, au sujet du règlement de leurs comptes (1628); — par M^e Antoine Chailan, avocat à la cour, contre Pierre Dalmas, qui avait coupé une grande quantité de buis dans la terre du demandeur, au lieu dit *Chamatuelh* (1629); — par Pierre Simon, greffier, et Jacob Niel, commis greffier, de Castellane, contre les hoirs de Sébastien Bérard, qui refusaient de payer le port d'un sac contenant « les pièces d'une cause d'appel, déposé rière le greffe de la sénéchaussée de Draguignan » (1629). — Requêtes, inventaires de productions, exploits, assignations, etc.

B. 715. (Liasse.) — 150 pièces, papier, 1 parchemin.

1630-1632. — Procédures civiles. — Antoine Castellan, « fermier de courretage de Castellane, à la rente de 6 écus par an », demande paiement d'un écu à Vincent Imbert, de Robion (1630). — Procès : par Joseph Latil, bourgeois de Castellane, demandant restitution à Honoré Muraire, son oncle, des grains, meubles et bestiaux qu'il avait déposés à sa « bastide » le 3 septembre 1630, lorsqu'il sortit de Castellane « avec sa mère, sa femme et sa famille, pendant l'affliction de peste » (1634); — Jacques Paulian, sergent royal de Bargemon, demande paiement « de plusieurs dénonces et significations à Catherine Guillabert (1634). — Enquête par le juge de Castellane pour faire la preuve que Jean Fabry, muletier, « atteint de peste, et qui s'en était allé dans l'infirmierie de la bastide du sieur de Châteauneuf », avait fait son testament (1634). — Procès entre M^e Jean Laurens, apothicaire, et Gaspard de Gallice, sieur de Cheiron, au sujet du paiement des médicaments fournis à damoiselle Françoise de Bordin, mère du sieur de Galice, et à son frère, messire Honoré de Galice, prêtre de l'ordre de Saint-Augustin (1634). — Requête ou récusation adressée à M^e Barthélemy de Fournier, sieur du Bourguet, juge de Castellane, par noble Claude Aubert, afin qu'il s'abstienne en tous les procès civils ou criminels du demandeur, attendu « que le suppliant le tient pour suspect par le moyen de l'inimitié qu'il a avec lui, procédant de ce que, pendant le temps que cette ville estait affligée de contagion, il aurait menacé le suppliant avec un pistolet le chien abattu, depuis lequel temps il est avec lui hors de salut » (1632). — Procès civils :

entre M^e Honoré Paul, avocat en la cour et procureur du Roi à Castellane, tuteur des hoirs de Durand Bourrelly, contre Durand Arlot, au sujet de la possession « d'un cellier à l'enclos de cette ville, à la rue du *Portal-Saint-Victor* » (1632); — entre la communauté de Thorame-Basse et Louis Dalmas, de Riez, au sujet du paiement de 40 écus qui avaient été promis audit Dalmas pendant la peste, pour aider Antoine Jauffret à « parfumer ledit lieu de Thorame, en sortant les meubles des maisons infectées.....; quand ils eurent purifié le village et que la santé feust rétablie, les consuls, pour ne les payer, les auraient fait sortir du terroir par force » (1632). — Lettres d'assignation, réponses catégoriques, preuves sommaires, inventaires de production, etc.

B. 716. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1633-1636. — Procédures civiles. — Procès : entre Étienne Rancurel et M^e André Germain, notaire, d'Ubraye, au sujet du droit d'arrosage d'un pré situé au lieu dit *En-la-Charita*, « avec l'eau qui se prend au vallon de Montolas » (1633). — Requêtes : par M^e Honoré Juglard, « cy devant procureur du Roy » à Castellane, demandeur en paiement de ses vacations pour la purification « de la Bastide-de-Taulanne », alors que, « en l'année 1630, se trouvant Castellane affligée de la maladie contagieuse, il serait esté établi par le conseil pour administrer les affaires, donner les ordres nécessaires pour la santé, et que par dessus tout cela, de l'autorité de la cour, pouvoir luy fut donné pour le fait de la justice » (1633); — par laquelle Gaspard Meyffred expose que, « soupant dans le lougis où pend pour enseigne *le Lion d'Or*, il auroit laissé par mesgarde, un sien manteau, colleur de vin, lequel, François Paul, hoste, a vendu pour le prix de 3 livres 4 sols, ledit Meyffred l'ayant recogneu, demande qu'il soit fait arrestement dudit manteau » (1633); — par Jacob Niel, demandant paiement des tables que les consuls de Castellane avaient prises dans sa boutique, sise au quartier *de la Fontayne*, « pour en faire dresser des huttes aux infirmiers du temps de la contagion » (1634); — par M^e Antoine Chalvin, notaire, de Senez, demandant paiement de 36 sous à messire Jean Mourre, « secondaire en l'église de Vergons » (1634). — Procès contre la communauté de Castellane, par Honoré Latil, au sujet des sommés qui lui était dues pour vacations et travaux et pour le reliquat de ses comptes, attendu « que estant consul pendant la peste, il géra les denrées et argent de la ville, et de tout rendit compte » (1635); — par Paul de Chailan, sieur de Moriez, contre Antoine Garcin,

marchand tailleur, d'Ubraye, au sujet d'une créance de 276 écus de 3 livres, « prix et asept de 40 quintaux de laine » (1635). — Jean Laurent, maître apothicaire, demande paiement à Balthazar Long, « boucher », de Castellane, de 243 livres, prix « de 40 vedelles qu'il luy auroit baillées » (1636). — Inventaires de production, preuves sommaires, exploits, etc.

B. 717. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1637-1638. — Procédures civiles. — « Sommaire preuve » pour vérifier un accord par lequel, « moyennant 20 sous, Mathieu Muraire s'engageait à aller au logis de la *Bégude-Blanque* dégager une chemise et une casaque que Jean Brun avait laissées en gage et à les lui rendre et faire tenir dans sa maison » (1637). — Procès par la commune d'Eoulx contre Honoré Vallier, pour l'obliger à « rebilher, suivant l'ancienne coutume », le chemin royal allant à Châteauvieux, qui confronte sa terre, sise au vallon de *Vermeil* (1638); — entre Claire Borrely et Isabeau Laurent, veuve de Claude Sisteron, au sujet du droit d'appui sur une muraille construite au faubourg de Castellane « sur le fonds d'icelle Bourreli, près du jeu de balle, par Jehan Sisteron, propriétaire et conservateur dudit jeu » (1638). — « Commandement » à Nicolas Artaud de faire sortir du terroir du Bourguet « son troupeau d'avérage, infect et atteint des maladies de char et de rougne » (1638). — « Signification », à tous les créanciers de la communauté de Castellane, des lettres « laxées » par les commissaires députés pour la vérification et liquidation des dettes des communautés de Provence, avec défense auxdits créanciers « de faire aucune saisie ou exécution pour raison de leur deub » (1638). — « Exploit de gagerie » pour M. Scipion de Chailan, sieur de Moriez, conseiller du Roi, contre les hoirs de M^e André Andravy, notaire, de Barrême, afin d'obtenir le paiement d'une somme de 36 livres tournois, « en laquelle M^e Andravy était obligé à feu M^e Pol de Chailan », père du demandeur (1638). — Requêtes, inventaires de production, informations sommaires, comparants, etc.

B. 718. (Liasse.) — 136 pièces, papier, 1 parchemin.

1639-1640. — Procédures civiles. — Procès : par M^e Antoine Debon, receveur particulier des dîmes du diocèse de Senez, contre M^e Honoré Cavallier, notaire royal du lieu de Figanières, jadis rentier des droits décimaux de l'évêque de Senez à Blieux et à Soleilhas, au sujet d'une créance de 50 livres (1639); — par Léonard Tappoul, chirurgien, de Castellane, contre

Jaume Feraud, maître maçon, au sujet des réparations faites au moulin du demandeur, sis à la Baume...; « la besogne n'est pas faite à demy, la resclause ne peut tenir l'eau et par ainsi le moulin ne peut moudre » (1639); — par Jacques Gay, muletier, « demandeur en requête de regrès pour le paiement de la dot de Marguerite Sauveyris, sa femme », contre Louis Coullomp (1639); — par Jean-Honoré d'Aillaud, sieur de Méouilhe, contre divers particuliers de Robion, au sujet « des détériorations faites aux bastiments du demandeur » (1639). — « Comparant » pour Pierre Collomp, demandant à faire la preuve que, « sur le désir exprimé par Diane Mai, veuve d'Antoine Genieys, et pour hâter la célébration du mariage accordé entre eux, il avait payé à l'avance les frais de charivari, se montant à 6 réales, et de dispense, et que, lorsqu'il eut fait cette dépense, ladite Mai ne voulut point consumer le mariage » (1639). — Requête de damoiselle Louise Pierre, veuve de M^e Honoré Mayoly, notaire royal, de Castellane, demandant paiement de ses droits dotaux, s'élevant à 4,117 écus, contre messire Henri Mayoly, prêtre, professeur en théologie, fils et héritier universel dudit M^e Mayoly (1640). — Sommaires preuves, exploits d'ajournement, etc.

B. 719. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1601-1637. — Tutelles, curatelles, conseils de famille. — Pièces justificatives du compte de tutelle des hoirs de M^e Jean Gautier, notaire royal, de Castellane (1602). — Comptes par M^e Pierre Robion « de l'exaction par luy gérée des debtes deubs aux hoirs de feu Honoré Robion », son père, comme rentier des droits seigneuriaux de Talloire, « par les particuliers, manants et habitants de Talloire, le Villar, Soleyas et Trigansse », en l'année 1609, suivant l'acte passé entre les proches parents desdits hoirs. — Nominations et « provisions » de tuteurs : pour les hoirs de Jean Sibille, d'Ubraye (1623); — pour « l'enfant que porte à son ventre Jeannette Phelip, veuve de Louis Brun, enceinte d'environ 5 mois » (1624); — pour les hoirs d'Honoré Richieud, juge, de Castellane (1625); — pour les hoirs d'Augustin Tappoul (1629), etc. — Comptes tutélaires rendus : par Antoine Germain, tuteur de feu Louise Gaynard, d'Ubraye (1633); — pour Henri et Sauvaire Collomp, tuteurs des hoirs de Jean-Baptiste Reboul, de Courchon (1637). — Ventes judiciaires de meubles, etc.

B. 720. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1609-1640. — Renonciations aux héritages : de Pierre Guioul (1609); — de Julien Astoin, de Blieux

(1621); — de Philippe Péronne, condamné « à la galère perpétuelle par arrêt du Parlement de Provence et par ce moien mort civilement » (1624); — de M^e Jean Noël, docteur en médecine, de Castellane, « décédé hors du royaume, estant allé à la guerre, fait quelques années » (1625); — de Jacques Malbert, maître chapelier, de Castellane (1627); — de messire Antoine Revel, prêtre, de Courchon (1629); — d'Antoine Bogo, « décédé de la maladie contagieuse » (1631); — de Laugier Fabre, mort de la peste (1634); — de Péronne Veyan (1634), etc. — « Sommaires informations sur les décadences » : de Guillemain Genys (1625); — d'Antoine Niel (1632); — de Louis Giraud, de Robion (1639), etc.

B. 721. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1609-1618. — Procédures criminelles : contre Guillaume Toussans, accusé d'avoir « ajousté et changé certains mots à ung protocole de l'année 1572 des escriptures de feu M^e Antoine Toussans, notaire, de Castellane » (1609); — contre Jean de Robion, pour avoir « forgé des actes d'obligé, empruntant le nom de notaires décédés depuis longtemps », et avoir par ce moyen exploité « plusieurs pauvres gens ignorants et ydions qui aimaient mieux payer quelque chose, bien qu'indue, que de recourir à un procureur » (1614); — contre Thomas Gastinel, accusé « de rapt et de larcin » (1615); — contre Mathieu Niel, pour avoir menacé et insulté M^e Guillaume Audoul, consul de Castellane, qui voulait « éviter un meurtre et scandale à la bourgade de Castellane, où était le bal de ceulx faisant feste à saint Éloy » (1616); — contre divers « mesnagiers de la Palud », pour usage de fausses mesures (1618); — contre divers pour : coups et blessures, insultes, vols, etc.

B. 722. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1609. — Procédures criminelles : contre Honoré Niel, tailleur, lequel, jouant à la balle sur la place *des Hommes* « et voulant rabattre le ballon, donna de son brassal un grand coup sur la teste » du jeune Gaspard de Galice, qui tomba à l'instant par terre comme mort; — contre Jean Collomp, de Saint Julien-de-Verdon, pour « voies de fait, rébellion aux mandements de justice et reniement du saint nom de Dieu »; — contre Honorade Latil, hôtesse, « gaigée par les députés du conseil général de Castellane pour avoir débité le vin à plus que ne pouvait » et pour les avoir insulté, disant : « Reneguy Dieu... m'avez troumpat dau vin »; — contre Françoise Huguesse, pour avoir dit à Madeleine Mille : « ubriagne, vilaine p..., et s'être jetée sur elle

en grande furie, l'ayant blessée, battue et ensanglantée »; — contre Jean Augier, qui, « ayant son espée », avait arrêté, près de la métairie du sieur de Taulanne, Augustin Sauvan, marchand, venant de Senez, lui disant : « Tu as tira lou nas à mon frère », et ajoutant « que si l'eusse trouvé à la traverse de Saint-Pierre luy aurait fait sortir l'âme du corps »; — contre divers, pour : vols de fruits, batteries, coups et blessures, etc.

B. 723. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1620. — Procédures criminelles : contre Balthazar Gandalbert, pour avoir, dans une rixe, donné un coup à Arnoulx Fabre, qui en mourut; — par le procureur du Roi, contre Antoine Arlot, pour « avoir renié et blasphémé le saint nom de Dieu par plusieurs fois »; — contre Antoine Imbert, qui avait insulté et souffleté Marie Gastinel parce qu'elle avait refusé de danser avec lui dans un bal, « au pred de Foire, hors le poutal de Castellane »; — contre « Honnoradon Roustan, prieur de la chapelle Saint-Éloy », pour avoir refusé de donner à Jean Andrau « une joye » (un prix) qu'il avait gagnée au jeu de quilles, le jour de Saint-Éloy, et l'avoir ensuite battu à coups de poings; — contre Barthélemy et Gaspard Muraire, père et fils, pour avoir insulté M^e Durand Tossan, ancien procureur du Roi, en lui disant : « Tu non sies qu'un bellitre »; — contre Antoine Reboul, qui avait frappé à la porte de Durand Abvril, en criant : « coucu, as pres ta moilher pleine, paroles atroces et diffamatoires »; — contre divers, pour : vols de gerbes, coupes d'arbres fruitiers, défrichements, « rébellion et excès contre la justice », mauvais traitements, violences, etc. — Ordonnance du viguier de Castellane portant « défense à tous les habitants de ladite ville et ses districts d'accepter en gros aucuns fruits entrant dans la ville qu'au préalable lesdits fruits n'ayent demeuré 24 heures au marché ».

B. 724. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1621. — Procédures criminelles : contre François Viret, pour avoir volé un banc à Pierre Pascal, menuisier, « travaillant à la maison qu'on a construite pour l'oupital, hors Castellane »; — par le procureur du Roi, contre Jean Andrau, pour avoir donné un coup de dague à Michel Yssautier, « de guet à pan, sur les dix heures du soir »; — contre ledit, pour l'obliger à tenir la promesse de mariage faite à Marguerite Blanc, séduite par lui : la mère de ladite Marguerite demande qu'il soit fait « injonction et inhibition à messire Raimon de Pillafort, curé de Castellane, de ne procéder à aucune

donation de corps au préjudice desdites promesses » ; — contre Antoine Giraud, qui, jouant au jeu de quilles, tenu le jour de Saint-Martin par le recteur « de la luminaire de Saint-Martin de la Garde », avait frappé d'un coup de boule la tête d'un enfant « fort en bas âge » ; — contre Joseph Montanier, boucher, d'Angles, qui avait injurié Gerard Domenge, sergent ordinaire, en lui disant : « Non m'as porta jis de respect, m'as exploicta ; te voulli coupar las oureilles » ; — contre divers, pour : coups et blessures, diffamations, batteries, « voies de fait », vols de fruits, vols avec effraction, etc.

B. 725. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1622-1623. — Procédures criminelles : contre Jean Bourgarel, pour avoir donné des coups de bâton à F. Pierre Berlier, de l'ordre des Augustins, et « avoir rompu un flacon plein de vin que ledit religieux avait en sa pochette » (1622) ; — contre Jean Maurin, « feseur de boutons », originaire de la Basse-Bretagne, pour avoir volé une « ceinture d'argent » (1622) ; — contre Jacques Reynaud, de Séranon, pour émission de fausse monnaie (1622) ; — contre Durand Giraud, qui avait provoqué une sédition populaire sur la place des Augustins, en blâmant publiquement l'achat des moulins fait par la communauté de Castellane et en insultant et en frappant d'un coup de poing « un des auditeurs des comptes de la maison de ville qui avait adhéré à ce marché » (1622) ; — contre Girard Fabre, pour s'être opposé à la saisie d'une charge « de bois de pin vert » faite par ordre de Jean Sauvet, consul, suivant « la délibération conseillère portant défense d'aller ramasser ledit bois » (1623) ; — contre Marguerite Giraud, pour avoir murmuré contre Dieu à l'occasion d'un orage qui avait emporté les blés et les terres, en disant : « Quan Dieu faguet aquo, non avyo gayre de sens, ero ung foel » (Quand Dieu a fait cela, il n'avait pas beaucoup de raison, il était fou) (1623) ; — contre divers, pour : coups et blessures, paroles diffamatoires, vol de foin, agression, menaces, injures, etc.

B. 726. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1624-1626. — Procédures criminelles : contre Jacques Arnaud, injustement accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Jacques Laugier, berger, de Peyrolles (1624) ; — contre Angellin Paul et Esprit Matti, d'Annot, qui avaient dérobé à Guilhem Colomb, leur grand-père, « détenu d'une maladie dans son lit, 200 écus et son libre de raison contenant plusieurs promesses, dettes et quittances » (1626) ; — contre plusieurs habitants de

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

la Garde qui, pour obliger Durand Aulne à payer « la pelotte » de son mariage, avaient, pendant le repas de noce, « obsté et mis par terre la première porte de la maison du marié, voulant entrer par force » et, pénétrant ensuite dans l'étable, avaient cherché à prendre « des poulailles et fait sortir une ânesse qui s'y trouvait » (1626) ; — contre divers pour : « bris de prison », coups et blessures, émission de fausse monnaie, vols de fruits, chasse aux pigeons domestiques, « dépopulation d'arbres », etc.

B. 727. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1627-1628. — Procédures criminelles : contre Jean Collombet, pour avoir « recélé le droit de dixme » (1627) ; — contre Léon Gastinel, qui, « ayant brisé une cloison en bois du jardin de M. Barthélemy de Fournier, sieur du Bourguet, avait introduit dans ledit jardin des bœufs et autre bestail, lesquels ont entièrement gasté les légumes et les fleurs qui y estoient » (1627) ; — contre Jacques Malbert, pour avoir soutiré le vin « d'une bouteille » placée dans la cave d'Honoré Vallier, à la rue de *la Casette*, malgré les « inhibitions » du juge, disant « qu'il ne craignoit point la justice et qu'en despit de tous en feroit davantage » (1627) ; — contre divers, pour : vols de foin, de bestiaux, insultes, coups et blessures, batteries, chasse aux pigeons, etc. — Déclaration de grossesse.

B. 728. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1629-1631. — Procédures criminelles : contre Jean Brun, pour avoir « rompu un coin de la place du *Plus-Bas-Serre* », à Ubraye (1629) ; — contre Antoine Raphel, de Montferrat, pour avoir volé 12 charges de bois au quartier de *Bersen* (1629) ; — contre Jean Revel, qui avait « arraché les bornes et limites plantées par autorité de justice » à une terre sise à Courchon, lieu dit *Font-Raubert* (1630) ; — contre Antoine Tappoul, qui, « au mois d'août de l'année passée, au temps de la contagion », avait attaqué à coups de pierres Antoine Martin, sieur de la Penne, « proche sa metherie du *Rayaulp* », et l'avait poursuivi « jusqu'à la rivière du Verdon, un bâton ferré à la main, disant qu'il vouloit le tuer, ce qu'il eût fait s'il n'eût été empêché par les gens de l'infirmerie » (1631) ; — contre divers, pour : vols de fruits, de blé et de meubles commis pendant la peste, agression, coups et blessures, injures diffamatoires, etc. — Ordonnance du bureau de santé, portant défense « à tous les habitants des bastides du terroir de Castellane d'en sortir sans prendre billetes, et de rentrer sans apporter billetes des lieux

où ils auront passé pour les faire voir aux gardes des portes de ladite ville, sur peine d'être mis en quarantaine. »

B. 729. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1632. — Procédures criminelles : contre Barthélemy Balp, pour avoir pris « une chèvre grasse et de bon prix, appartenant au couvent de Saint-Augustin, laquelle auroit esgorgée, prinse et emportée, et d'icelle fait son profit »; — contre « ung nommé Saint-Arnous », domestique du sieur de la Lanne, capitaine dans le régiment du sieur de Vailhac, en garnison à Castellane, qui avait pris tout l'argent qui se trouvait dans les coffres dudit capitaine, « des cuillières d'argent et autres meubles d'une valeur de 500 écus, et s'étoit enfui, accompagné d'un appelé Laché, apointé de la compagnie »; — contre Marguerite Martin, « une des panetières » de Castellane, pour avoir mis en vente des pains ne pesant que 8 onces et demie, alors que, suivant les règlements, ils devaient peser 4 livre; — contre « trois hommes habillés en forme de pèlerins, ayant chacun leur bourdon, vestus de noir », qui avaient arrêté, sur le chemin de Saint-Auban, Auban Émeric, du Mas en Terre-Neuve, et lui avaient « desrobé sa bourse, contenant 25 escus »; — contre divers, pour : insultes, coups et blessures, vols de gerbes et de raisins, chasse aux pigeons, etc.

B. 730. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1633-1635. — Procédures criminelles : contre Jeanon Imbert, dit Bourbon, et Honoré Martel, dit *Escarabin*, pour « agression, assassinat, excès et blessures en la personne d'Antoine Martin, écuyer » : les accusés sont condamnés par contumace à 30 livres d'amende et « à demeurer aux galères pendant 10 ans, pour y servir le Roy » (1633); — contre Guilhem Rehoul, de Courchon, pour avoir injurié son voisin en lui disant : « Masc (sorcier), faljurier (faux témoin) et concubin » (1633); — contre Gaspard Philip, qui avait volé « 6 gelines, 1 chapon et 1 coq, pour faire caramentran » (1633); — contre Louis Martin, maître maréchal, de Saint-Benoît, pour avoir défriché et dépopulé un petit bouquet de bois de pins au terroir de la Garde, lieu dit *Maubert* (1634); — contre Raimond Giraud, « de la Planne, terroir de Castellane », pour avoir frappé une femme enceinte (1635); — contre divers, pour : vols d'abeilles, de fruits, coups et blessures, batteries, etc. — Ordonnances du viguier « sur la police de Castellane » : défense d'acheter du

blé ailleurs qu'au marché, de tenir les boutiques ouvertes les jours de dimanches et de fêtes, de « tenir les jeux de balle et de billards » pendant la messe, les vêpres et les prédications, à peine de 10 livres d'amende, etc...; les objets confisqués seront portés « à l'Hospital-Dieu de Castellane », et le produit des amendes sera distribué « aux pauvres nécessiteux de la ville » (1634).

B. 731. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1636-1637. — Procédures criminelles : contre divers particuliers, qui avaient abattu une muraille « de la place que les consuls avoient fait faire hors la porte dite *Léaunard*, pour l'embellissement de la ville, profit et utilité des habitants, et sur laquelle la jeunesse prend ses exercices ordinaires, tant au jeu de ballon que autres » (1636); — contre Antoine Cisteron, cordonnier, pour avoir, le jour de la fête de « Monsieur saint Crespin », poursuivi à coup d'épée Pierre Cisteron, cordonnier, jusqu'à la porte de *la Nociade*, « où estant l'auroit cruellement meurtri avec sa dite espée, en telle sorte que trois jours après il mourut desdits coups »; le coupable est condamné, par contumace, « à estre livré entre les mains de l'exécuteur de la Haute-Justice et conduit par lui à l'église Saint-Victor pour y faire amende honorable, à faire le tour par la ville jusques à la place Saint-Augustin pour y être pendu et étranglé sur la potance..., et le corps après jeté au lieu patibulaire » (1637); — contre divers, pour : injures, coups et blessures, menaces, vols de raisins, etc.

B. 732. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1638-1639. — Procédures criminelles : contre sept habitants du Fugeiret qui, « sous prétexte de certains droits de pelote deubs par Catherine Fortoul », l'avaient arrêtée sur un chemin royal et, armés d'épées et d'arquebuses, l'avaient conduite par force au Fugeiret pour l'obliger à leur donner trois pistoles (1638); — contre plusieurs jeunes gens de la Garde, « pour insolences commises par eux contre la maison d'Antoine Isnard », dont ils avaient brisé les portes et les fenêtres (1638); — contre divers, pour : vols de bestiaux, de fruits, excès, violences, menaces, coups et blessures, etc. — « Verbal de la mort » de messire Mathieu Pontii, prieur de la Garde, dressé par le juge de Castellane, « à la réquisition de messire Pierre Latil, prêtre vicaire de Blieux, impétrant, à cause de mort, du bénéfice dudit prieuré » (1639).

SÉNÉCHAUSSEE DE CASTELLANE.

B. 733. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1643-1682. — Officiers de justice et notaires.
 — Informations sur la bonne vie et mœurs : de Gaspard Beraud, « demandeur pour estre reçu en l'estat et office de notaire d'Allons » ; — d'Antoine Boery, proposé comme greffier des insinuations ecclésiastiques au diocèse de Glandèves (1662). — Réceptions : de M^e Jacques Depras, avocat en la cour, « en l'office de juge royal des villes d'Annot, Guillaumes, Entrevaux, Ubraye et leurs dépendances » ; — d'Honoré Beroard et de Jean Durand, comme notaires royaux héréditaires d'Annot (1643). — Informations sur la vie, mœurs et religion de Jean-Baptiste Boutin et Barthélemy Gasqui, « pourvus en l'office de sergents royaux de Castellane » (1644). — Réceptions : de Balthazar de Rabiers, avocat en la cour, comme « conseiller-commissaire des inventaires en la ville de Guillaumes et lieux de sa viguerie » ; — de Jean David, notaire royal d'Entrevaux ; — d'Antoine de Pillafort, en l'office de notaire de Moriez, « qu'il a acquis d'Honoré Juglari, dernier possesseur d'icelui » ; — de Scipion Honnorat, notaire royal de Saint-Benoît, héritier de feu Thomas, son père (1645) ; — d'Esperit Depras, avocat en la Cour, en l'office de lieutenant de juge d'Annot, Guillaumes, Entrevaux, Ubraye et dépendances, « au vu de la résignation dudit office en sa ferveur par Antoine Aillaud » (1646) ; — d'Antoine Raybaud en l'office de notaire royal d'Entrevaux, « tenu et exercé par M^e Honoré Trabaud » (1648) ; — de Laurens Lions en l'office de notaire de la Rochette-Chanan, tenu par Raphaël Bouchier (1649) ; — de Claude Aulne, comme huissier audiencier du siège et ressort de Castellane, à la place de feu Jacques Malbert ; — d'Esperit Gerard, « comme massier royal exploitant par tout le royaume de France » (1650). — Informations de la vie et mœurs : de Pierre Luce, notaire de Thorame-Basse, demandant à exercer l'office de procureur au siège de Castellane, qu'il a acquis de Gaspard Albin. — Réceptions : de Jacques Isnardi, en l'office de notaire royal de Guillaumes, exercé par feu Raphaël, son père ; — de Bernardin Paul, comme notaire royal de Castellane au lieu et place de Jean Albin ; — de M^e Raphaël André, comme notaire royal d'Entrevaux à la place de Claude Pandosy (1652) ; — de Claude Gueimart comme notaire d'Ubraye (1653) ; — d'Honoré Brun, en l'office de notaire royal, nouvellement créé à Saint-Julien ; — de Balthazar Maurin, en l'office de notaire royal nouvellement créé

à Vergons (1658) ; — de M^e Honoré Reboul en l'office de procureur postulant au siège de Castellane, acquis par lui d'Honoré Isnard, « greffier des submissions » (1659) ; — de Jacques Laure, successeur de Durand, son père, notaire royal à Castellane (1661) ; — comme notaire royaux : de Jean Drogoul à Puget-Figette (aujourd'hui Saint-Pierre) ; — de Charles Lions, à la Rochette ; — de Jean Remusaty, à Guillaumes ; — de Louis Bouchière, comme sergent royal à Soleihas (1662) ; — d'Antoine Simon, comme massier royal à Senez ; — de Jacques Rancurel, notaire à Ubraye (1668) ; — Ordonnances du lieutenant général du Sénéchal à tous les curés et vicaires du ressort touchant l'observation des édits royaux sur la tenue et communication des registres de baptêmes, mariages et sépultures, en date de janvier 1629, art. 52, et de février 1668. — Réceptions : de Jean Mandine comme notaire du Fugeret ; — de Pierre Niel, huissier au siège de Castellane (1668) ; — de notaires royaux : Isnard Geoffroi, remplaçant Honoré Garcin à Ubraye (1671) ; — Antoine Emérigon, à Castellane ; — Honoré Philip, remplaçant Jean David à Entrevaux (1673) ; — de Jean Guisou, lieutenant de juge à Allons (1674) ; — d'Esperit Besson, avocat en la cour, comme « juge ordinaire du Castellet, Aurenc et Mousteiret » ; — de Marc Lions, notaire de Guillaumes (1675) ; — de Balthazar Aubert, avocat en la cour, en l'office de procureur du Roi au siège de Castellane ; — de Claude Sauteron, notaire royal à Castellane (1676) ; — d'Honoré Sauteron, avocat en la cour, comme « lieutenant assesseur du siège de Castellane » (1678) ; — de Joseph Audoul, successeur de Pierre, son père, notaire royal à Castellane ; — de Joseph Léon, comme successeur de Raphaël André, notaire royal à Entrevaux ; — d'Honoré Dolle, comme successeur d'Honoré Latil, notaire royal à Blieux (1679) ; — de Joseph Granet, successeur de Ferréol Granet, notaire à Senez ; — de Joseph Durand, successeur de Laurens, son père, notaire royal à Annot ; — d'Étienne Revel, successeur de Pascal, son père, notaire royal à Soleihas (1680) ; — de Vincent Amoureux, de Digne, avocat en la cour, « en l'office de juge de la cité de Senez, où il a été établi par Mgr l'évêque, M. d'Aiguine Vacharesse et messieurs du chapitre » ; — de Jean Lieutard, comme juge de Châteaueux, de Castillon et de Vauclouse ; — de Jean-Baptiste Pellegrin, successeur de M^e Jean Sauveur, notaire à Méailles (1681) ; — comme notaires : de Jean Aulne, successeur d'Antoine Liautaud à Châteaueux ; — d'Antoine Gras, successeur de Joseph Janson à Entrevaux ; — d'Antoine Simon, successeur de Bernardin Feraud à Saint-André ; — de Laurent Verdolin, successeur de Raphaël

Héméric à Annot; — de M^e François Gally, avocat postulant au siège de Digne, en l'office « de la judicature de Saint-André, pour l'aportion de M. le marquis de Saint-Damien, baron d'Allemagne » (1682), etc.

B. 734. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1684-1710. — Officiers de justice et notaires. — Réceptions de notaires royaux : Jean Rancurel, successeur de Jacques, son père, à Ubraye; — Joseph Rocas, successeur de François Feraud à Annot (1684). — Prestation de serment de François Niel, avocat, comme juge seigneurial de la Penne et de Moriez. — Réceptions : comme « notaire royal, tabellion et gard-notes héréditaire à Entrevaux », d'Antoine Besson, successeur d'Antoine Besson, son oncle (1685); — d'Antoine Olivier, « comme sergent royal au siège de Castellane, en résidence à Entrevaux » (1686). — Prestations de serment : de Mathieu Aulne, baille de la Garde (1687); — de Jean Lieutaud, comme juge seigneurial de la Bastide, de Taulane et de la Martre. — Réceptions : de Jean Allègre, notaire de la Croix, successeur de Jean Corporandy (1688); — de Marc-Antoine Chauvet, juge seigneurial du Poil; — d'Antoine Tassis, juge seigneurial d'Éoux (1689); — de Joseph Reboul, comme « juge en chef de Senez ». — Liste des notaires de la ville et viguerie de Castellane. — Installation de Pierre Louis, bourgeois de Paris, « en la charge de receveur et trésorier général de la viguerie de Castellane ». — Réception de Joseph de Pras, sieur de Carros, « aux offices de juge royal, lieutenant de juge et commissaire des inventaires des villes de Guillaumes, Annot, Entrevaux et leurs dépendances » (1694). — Ordonnance du lieutenant général du siège de Castellane portant défense à Antoine Paul, greffier, « de se désaisir des procédures criminelles es mains des gens du Roi, sans s'en charger sur le registre, et marquer le jour et l'heure ». — Réceptions : d'Antoine Seisson, successeur de Gaspard, son père, notaire à Saint-André; — de Paul Audoul, commis greffier; — de Claude Sauteron, expert juré; — de Jean Brunias et Henri Périer, « experts priseurs, estimateurs et arpenteurs »; — de Bernardin Marie, en l'office de greffier de l'escripatoire de Castellane »; — de Gaspard Marie, en l'office « de conseiller économe sequestre et notaire royal apostolique de l'évêché de Senez »; — de Jean Aubert, notaire du Fugeiret; — d'Antoine Bausson, notaire à Barrême, en l'office « de greffier des gens de main morte et des insinuations ecclésiastiques de Senez »; — de Jean Maty, successeur de Pierre, son père, notaire à Guillaumes (1693); — de Charles Muraire, juge seigneurial

du Bourguet; — de Louis Mandinc, successeur de Jean, son père, notaire du Fugeiret; — de Pierre Simon, juge seigneurial de Soleihas (1694). — Installation d'Antoine Tassis en l'office de conseiller du Roi et lieutenant des submissions au siège de Castellane (1695). — Réceptions : d'Honoré Philip, comme « premier huissier en l'hôtel de ville de Castellane (1696); — de Claude Sauteron, à la charge de « conseiller du Roi, garde des sceaux, des sentences, jugements et autres actes judiciaires et contrats de notaires dans les juridictions du siège de Castellane » (1697). — Installation de Joseph Brunias, en l'office d'avocat du Roi à Castellane. — Réception de Jean-Baptiste Loque, successeur d'Honoré, son père, notaire du Puget-de-Rostan; — de Jean-Baptiste Philip, successeur d'Antoine Germain, notaire d'Ubraye (1699). — Enchères « de la geôle des prisons royaux de Castellane » (1700). — Réceptions : d'Alexandre Verdollin, successeur de Laurent, notaire d'Annot; — de Claude Léon, successeur de Jacques, notaire d'Entrevaux; — d'Arnoux Ollivier, successeur d'Étienne Lions, notaire de la Rochette-Chanan; — d'Alexandre Isnardy, successeur de Claude, notaire du Puget-Figette (1704); — de Gaspard Audibert, « huissier audientier de Brandis et du Villar »; — de Pons Chiris, aux offices de notaire et procureur postulant au siège de Castellane. — Délibération de l'assemblée des notaires du diocèse de Senez, portant que l'office de notaire apostolique sera exercé par Étienne Michel, notaire royal à Barrême (1703). — Réceptions : de M^e Jean Sauvan, notaire de Méailles; — de François Bernard, successeur d'Honoré Dolle, notaire et procureur à Castellane (1704). — « Verbal fait par Antoine Tassis, lieutenant des submissions, contre M^e Joseph Brunias, avocat du Roi, qui avoit voulu marcher avant lui à la procession, le 26 juillet, jour de la sainte Anne » (1705). — Réception de Jean Paret, sergent royal de Castellane (1707). — Prestation de serment pour Honoré de Latil, sieur de Soleils, avocat à la cour (1708). — Réceptions : de Claude Simon, notaire de Saint-André; — d'Alexandre Beraud, successeur d'Ellion, son ayeul, notaire à Châteauevieux; — d'Honoré Marie, successeur de Gaspard, notaire à Castellane (1709); — d'Honoré Long, sergent royal de Castellane (1710), etc.

B. 735. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1711-1740. — Officiers de justice et notaires. — Réceptions : de Jean Blanc, notaire à Entrevaux; — de Jean-Baptiste Rocas, notaire à Guillaumes; — de Roland Dolle, notaire à Senez; — de Joseph Guichard, notaire de Blieux (1711); — de Balthazar Beroard,

notaire à Braux; — d'Antoine Bovis, notaire à Entrevaux; — de Louis Richelme, notaire à Guillaumes (1712); — d'Esperit Besson, juge seigneurial du Castellet-Saint-Cassien (1713); — de Jean Juglar, huissier ordinaire au siège de Castellane (1714). — Installations : de Jean-Joseph de Bon en l'office de conseiller lieutenant particulier criminel au siège de Castellane (1715); — de Joseph Simon en l'office d'avocat du Roi à Castellane. — Verbaux contenant protestation de l'avocat du Roi : contre messieurs les magistrats du siège : au sujet « de la distribution des épices » (1716); — au sujet « des attributs de sa charge » (1717). — Réceptions : de Jean Gœymard, huissier royal; — d'Honoré Blanc, notaire du Fugeret; — Compte rendu, « par le sieur François Niel, lieutenant général, des sommes qu'il a exigées pour le corps des officiers du siège de Castellane (1718). — Réception de notaires royaux : Esperit Ollivier, successeur d'Honoré Morel, à Entrevaux; — Bernardin Marie, à Castellane (1719); — d'Honoré Castellan, sergent royal à Castellane (1720); — de Jean Engelfred, notaire et procureur au siège de Castellane (1721). — Commission de lieutenant de viguier délivrée à François Martigny par Antoine d'Henri, seigneur d'Allons et de la Mottière, « viguier et capitaine pour le Roy » à Castellane. — Réceptions : de Joseph Matti et de Jean-Baptiste Richelme, notaire de Guillaumes (1722); — de « messire Fortuné de Demandols, sieur de Demandols, aux offices de maire et de greffier alternatifs de la communauté de Demandols » (1723); — de Joseph Périmond, notaire et procureur à Castellane (1724); — d'André Feraud, successeur d'Étienne Chabaud, notaire à Soleihas (1731). — « Compte rendu par le lieutenant général des sommes qu'il a exigées pour la compagnie des officiers du siège de Castellane depuis le 3 mai 1718 jusques et y compris l'année 1730 ». — « Procès-verbal des dire, protestations et contestations des officiers du siège sur ledit compte ». — Réceptions : de Jean Gras, notaire de Castellane (1731); — d'Henri Carbonnel, successeur de Jean Engelfred, notaire et procureur à Castellane; — d'Augustin Sauvan, successeur de Jean, son père, notaire de Méailles (1733); — d'Honoré Philip, « en l'office de maire ancien, mi-triennal et alternatif de la ville d'Annot »; — de Benoît Mandine, successeur de Louis, son père, notaire du Fugeret; — de Pierre Roccas, successeur de Joseph, son père, notaire à Annot (1734); — de Jean-Baptiste Don, successeur de Jean Allègre, notaire à la Croix; — de noble Joseph Laurens, seigneur de Saint-Martin, « capitaine d'infanterie réformé, en l'office de conseiller du Roy, maire ancien, mi-triennal et

alternatif de la ville de Castellane » (1735); — de François Périer, successeur de Pierre Bernard, notaire et procureur à Castellane (1737). — Installation de messire Jean Niel, seigneur de Brenon et en partie du Bourguet, en l'office de lieutenant principal civil et criminel au siège de Castellane (1739). — Prestations de serment : de Joseph Meyfred, avocat en la cour (1743); — de M^e François Bernard, avocat en la cour; — d'Honoré Loques, conseiller du Roi, juge royal de Guillaumes, Entrevaux et dépendances (1744); — de Denis Boyer, huissier royal à Entrevaux (1746), etc.

B. 736. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1748-1790. — Officiers de justice et notaires. — Réceptions : de François Fabre, comme secrétaire greffier de la Garde; — d'Honoré-Simon Gibert, comme secrétaire greffier de Saint-André (1748). — Décret du lieutenant particulier criminel condamnant Joseph Salomon, sergent royal, à 10 livres d'amende pour n'avoir pas fait son service pendant le mois de février (1750). — Réception de Jean-Baptiste Lautard, successeur de Jean-Baptiste Loques, notaire de Puget-Rostan. — « Inventaires sommaires des protocoles et actes : de M^e François Périer, notaire royal et procureur au siège de Castellane » (1751); — de M^e Beraud, notaire de Châteauevieux (1752); — de Pons Chiris, notaire à Castellane (1758). — Réceptions : de François-André Henri, notaire de Saint-André (1759); — de Louis Paty, notaire et procureur à Castellane (1760); — de Gaspard Chiris, notaire royal et procureur à Castellane (1761); — d'Antoine-Roch Muraire, huissier audencier à Castellane (1762); — de Jean-Joseph Raynard, notaire de Senez, successeur de Rolland Dolle (1763); — de Jean Roccas, notaire à Annot (1764). — Installation d'Hyacinthe Marie en l'office de lieutenant particulier civil au siège de Castellane. — Réceptions : de Joseph Gay, procureur au siège de Castellane (1766). — Installations : de Joseph Colomb en l'office de conseiller et procureur du Roy en la sénéchaussée de Castellane; — « de messire François-Joseph-Bernard de Tassis, écuyer, coseigneur du Poil », en l'office de lieutenant principal au siège de Castellane (1768). — Réceptions : de Louis Bonnety, notaire d'Entrevaux; — de Jean-Honoré Hermellin, sergent royal de Castellane (1770). — Délibérations : des officiers du siège de Castellane, portant évaluation de leurs offices; — des procureurs, huissiers et sergents de la sénéchaussée de Castellane, portant évaluation de leurs offices (1771); — Réception de Jean-Mathieu Carbonnel, notaire à Castellane (1772). — Prestation de serment par « messire Alexandre-Melchior de

Chailan-Moriés, prévôt de l'église cathédrale de Glan-dèves, abbé commendataire de l'abbaye de Bournet (diocèse d'Angoulême), à raison des fiefs dépendant desdits bénéfices » (1774). — Réceptions : d'André Collomp, notaire de Soleihas (1776); — de Mathieu Louiqui, sergent royal de Castellane (1778). — Installation d'Honoré Simon en l'office de conseiller, avocat du Roi à Castellane (1781). — Réception de Jean-Joseph Dedoue, notaire royal d'Entrevaux, successeur d'Antoine Besson (1782). — Prestation de serment des officiers du siège « à l'ouverture du palais ». — Réception de Pierre Gaimard, notaire de Soleihas. — Protestation des officiers du siège contre les changements faits « de son autorité privée par messire Joseph Laurensy*, prieur curé de la paroisse Saint-Victor, dans le chœur de ladite église », notamment pour « l'arrangement du banc de la sénéchaussée ». — Réquisition de l'avocat du Roi contre « le corps des procureurs qui, au convoi funèbre de M^e Henri Carbonel, doyen des procureurs, avaient fait leur marche d'une manière scandaleuse, en affectant de se faire précéder par l'huissier audienier en robe et suivre par celui de service près la sénéchaussée aussi en robe, s'érigeant par là en compagnie de magistrature, pour en imposer au public » (1783). — Réceptions : d'Honoré Bonnety, successeur de Louis, son père, notaire royal d'Entrevaux; — de Jean-Baptiste Philip, successeur de Jacques Verdollin, notaire d'Annot (1784); — de Mathieu Louiquy, sergent royal d'Entrevaux (1785); — de Jean-Joseph Sauvan, notaire de Méailles (1786). — Prestation de serment par Honoré Garnier, lieutenant du juge seigneurial de la Rochette (1787). — « Liste des adjoints pour assister à l'instruction des procès criminels » (1789). — Prestation de serment « pour la rentrée » par les officiers de la sénéchaussée (1^{er} octobre 1790), etc.

B. 737. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1640, janvier-juin. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Sentence condamnant Sébastien Giraud à payer à Jean Laurens, apothicaire, le prix d'un cheval qu'il avait en garde à Courchons, au quartier dit *Loux*. — Marguerite Collomb, femme d'Esprit Matty d'Annot, contre messire Raimon Gracqy, prêtre et chanoine de Salon et les autres « tenanciers » des biens d'Antoine Collomb. — Sentences : condamnant Jaume Gay à combler « un vallat qu'il avait creusé par teste d'un pred au quartier de la Pallud, pour se garantir des inondations arrivées ces dernières années »; — portant

* Auteur d'une *Histoire de Castellane* très estimée.

avération d'une promesse de 22 écus faite par Louis Cauvin, chirurgien de Castellane, à Antoine Aubert; — relative à la demande en paiement de 125 écus et « ung quintal et demy de fromage » faite par messire Antoine Cisteron, prêtre prieur de Castellane, contre les hoirs de Barthélemy de Fournier, seigneur du Bourguet; — condamnant Honoré Juglary, écuyer, tuteur des hoirs d'Honoré Laurens, seigneur de Saint-Martin, à rendre divers meubles à Jean Mallet, docteur en médecine, de Guillaumes, en qualité de mari de Françoise de Laurens. — Défaut en faveur de noble Lionard Bellanger, demandant à renoncer à l'héritage de Balthazard, son père, etc.

B. 738. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1640, juillet-décembre. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Chauvin, de Senez, contre damoiselle Lucrèce de Gautier, veuve et héritière de capitaine Antoine Mérigon; — messire Antoine Gras, prêtre de Vergons, contre les consuls de Demandols : demande en paiement de 4 livres; — Jean de Gay, seigneur du Castellet, contre Jean de Faucon, sieur du Sauze. — Défauts : à Horatio de Glandèves, baron du Castellet-Saint-Cassien, contre Urbain Augier, de Collongues; — à Marguerite de Cormis, contre Jean Bourelly. — Causes civiles : Honoré Cauvin, baile du Bourguet, contre M^e Pierre Fanton, procureur au siège de Grasse; — Claude de Demandols, sieur de la Tour et Châteaueux, contre « Marc de Gombert et damoiselle Suzanne d'Auger, sieur et dame de Châteaueux » : demande en paiement d'une pension de 300 livres. — Défaut pour Étienne de Bagaris, tailleur, de Marseille, demandeur en paiement de 4 livres pour façon d'habits, contre Antoine Goullin. — Causes civiles : Jean Blanc, maçon, contre Jacques Feraud, maçon : « demande en règlement de compte des journées de travail à 2 sous l'une, pendant 41 mois pour bâtir la maison de Pierre Martigny, juge royal de Castellane »; — messire Claude Robert, prêtre, contre messire Durand Brun, prieur du prieuré des lieux d'Éoulx et de la Garde, au sujet dudit prieuré; — messire Maximin Guisolli, prêtre et prieur de Sainte-Anne-du-Bourguet, contre Édouard Tappoul, de Castellane : demande en avération de promesse; — les paroissiens d'Angles, contre Henri Bérard, trésorier des dimes : demande en décharge de séquestration, etc.

B. 739. (Liasse.) — 358 pièces, papier.

1641, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : la communauté d'Annot,

contre divers habitants : demande en paiement du transport « des ardes et bagages du régiment de M. le marquis de Montpezat, parti d'Annot pour s'en aller coucher à Touramène ». — Défauts : à Charles de Saquy, trésorier de la Rochette, contre Gaspard Raibaud, de la Croix ; — à messire Pierre Fortoul, prêtre prieur du Castellet et recteur de la chapelle Sainte-Catherine, contre les hoirs de Charles Aubert : demande en paiement des droits et revenus de ladite chapelle. — Causes civiles : Gaspard Rabiers, sieur de Châteauredon, viguier et capitaine pour le Roi de la ville d'Entrevaux, contre les hoirs d'Antoine Durand, d'Annot : paiement de créance ; — Guillaume de l'Isle, sieur de Taulanne, contre le procureur juridictionnel de la Martre ; — messire Jean de Berre, prieur de la Croix, de Collongue et des Mujoulx, contre divers habitants des Mujoulx. — Défauts : à M. le marquis André d'Oraison, vicomte de Cadenet, capitaine de 50 hommes d'armes de Sa Majesté, seigneur de toute la Val-de-Chanan*, contre divers habitants de Puget-Figette, de Cuébris et Sigalle ; — à Jean de Saqui, écuyer de la Rochette, « en qualité de père de Charles, seigneur de Saint-Sournin, mari de Magdeleine de Clary » : demande de lettres de garde ; — à messire Jean Barlet, docteur en théologie, prieur de Vergons et d'Angles, contre Pierre Gibert, d'Angles ; — à Pierre Rolland, contre Éloi Bérard, tailleur : « demande en remplacement de 4 réales et 4 teston, argent baillé à condition » ; — à Jean-Baptiste de Richieud, écuyer, de Riez, contre les consuls d'Argens, etc.

B. 740. (Liasse.) — 360 pièces, papier.

1641, avril-14 juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Défauts : à André de Claris, coseigneur d'Ubaye, au sujet de l'héritage de « Claude et Louis de Claris, ses père et oncle » ; — à Marc-Antoine Gassendi, sieur de Campagne, avocat à la cour, contre les hoirs de Jean Fabry : demande en avération de promesse. — Causes civiles : messire Jean Bovis, docteur en théologie, vicaire d'Entrevaux, contre messires Pierre Bernard et Joseph Henry, prêtres, d'Entrevaux, au sujet de la possession de ladite « vicairie » ; — Antoine de Bon, receveur particulier des dîmes du diocèse de Senez, rentier des droits seigneuriaux de la Mure, contre Rolland Simon, de la Mure : demande en paiement « des droits et devoirs seigneuriaux ». — Défaut : à damoiselle Honorade d'Autier du Collet, d'Entrevaux, contre Raphaël et

* La Val-de-Chanan se composait des lieux de la Rochette, Puget-Figette (Saint-Pierre), Cuébris, Sigalle, etc.

Jacques Depras : demande en rescision de contrat. — Causes civiles : messire Lucas Signoret, « prêtre majeur en la cathédrale de Glandèves », contre M^e Claude Pandosy, notaire royal d'Entrevaux, au sujet de l'héritage de messire Jean-Antoine Pandosy, prêtre de ladite église ; — Marguerite de Montblanc, contre Jean Devillia, docteur en médecine, de Castellane, son mari ; demande en séparation de biens ; — Georges de Berre, sieur de la Terrasse, contre Honoré de Gay, sieur des Mujoulx ; — François Caluy, marchand de Grasse, contre Honoré Flotte, sieur de Cuébris : demande en paiement de 18 écus, etc.

B. 741. (Liasse.) — 741 pièces, papier.

1641, 15 juin-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : « F. Jean de Demandols, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi », contre Joseph et Annibal de Raphaëlis, sieurs de Châteaueux ; — Damoiselle Lucrèce de Gautier, veuve de capitaine Antoine Mérigon, écuyer, de Senez, contre damoiselle Madeleine d'Arbaud, veuve de M^e Octavian Pierre, avocat, de Senez : demande « de contrainte de droits de lods » ; — messire Pierre d'Authier, vicaire perpétuel de la Rochette, contre Raphaël Torquat : « demande en restitution d'un calice et d'une patène » ; — François de Richieud, écuyer, contre Jean-Antoine Guillabert, bourgeois de Castellane : demande en avération de promesse ; — « Oursin » Bernard, marchand, de la Garde, contre Maximilien de Claris, chevalier d'Ubraye, au sujet du paiement de « 4 cestier, mitadier et 4 cestier orge » ; — Pol de Chailan, sieur de Moriez, demandeur en plantation de bornes, contre Pierre de Chailan, sieur du Castellet. — Défauts : pour Alphonse de Motet, avocat à la cour, mari de damoiselle Suzanne d'Aymar, de Draguignan, contre Marc de Gombert, sieur de Châteaueux ; — pour Antoine Fabre, avocat au siège de Castellane, contre Claude Martel, de Mécouilhe. — Causes civiles : Pierre Latil, « régent des escolles du couleige de Castellane », contre Pierre Tousans, jadis trésorier de ladite ville ; — François Hugolin, avocat, receveur des deniers du Roy à Draguignan, contre Antoine Fabre, de Saint André, etc.

B. 742. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

1642, janvier-7 avril. — Audiences civiles. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean de Gay, sieur du Castellet et de Villevieille, contre Louis Mercadier, sieur « de Colle-Basse », Jean de Faucon, sieur du Sauze, damoiselles Catherine, Marie et Louise de Gay, de

Guillaumes, M^e Honoré Lion et M^e Sperit Vachier, notaires royaux et autres créanciers et prétendant droit sur l'héritage de Louis de Gay, son père; — Jeannette Boulfard, contre messire Claude Gaudin, prieur et coseigneur de Saint-Benoît. — Ordonnance du lieutenant du sénéchal de Castellane, portant défense « aux voisins du palais de jeter les immondices de leurs maisons au-devant d'icelui et à l'endroit servant de passage où il y a présentement grande quantité de fumier ». — Causes civiles : Alexandre de Mévolhon, écuyer, d'Aix, contre les hoirs d'Henri d'Autier, sieur de la Penne : demande en avération de promesse; — damoiselle Catherine de Montoux, veuve de Jean Pierre, avocat à la cour, contre Jacob Niel, hôte de Barrême : demande « en expédition de meubles ». — Guillaume de Lascaris, sieur de Châteauneuf et de Vauplane, contre André Périer, bourgeois de Castellane : demande en retrait lignager; — Jean Murat, sieur de Mauvans, de Grasse, contre Louis Flotte, sieur de Cuébris : demande en paiement de 1200 livres; — messire Claude Isnard, chanoine en l'église cathédrale de Vence, contre Barthélemy Henrycy, d'Entrevaux : demande en avération d'une promesse de 30 livres; — messire Jean-Antoine Leautier, prieur de Sallagriffon, contre Jacques Ollivier, dudit lieu : « demande en contrainte de dixme »; — M^e Jean Albin, notaire royal de Castellane, contre Bernardin Murayre : demande « en expédition de 25 cestiers plâtre ». — Georges Émeric, sieur de Sartoux, en qualité de père et administrateur de Christophe Émeric, son fils, sieur de Sallagriffon, contre Honoré de Berre, sieur de Collongue, et les hoirs de Gaspard de Berre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc.

B. 743. (Liasse.) — 311 pièces, papier.

1643, 28 avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : le recteur de la chapelle des pénitents blancs de Castellane, contre Lucien Laure : demande en paiement de créance; — Christophe et Gaspard Flotte d'Agout, sieurs cadets de Meaux, coseigneurs de Seilhans, contre Honoré Juglary, écuyer de Castellane, tuteur des hoirs d'Honoré Laurens, sieur de Saint-Martin : « demande en déséparation des fonds dotaux de feu damoiselle Lucrece de Richieud, leur mère, situés au quartier de Braux, terroir de Castellane ». — Honoré Paul, procureur du Roi à Castellane, contre Claire Doul, d'Angles : demande en paiement de 4 écu 50 sols. — Défaut pour messire Guillaume Mathieu, prieur de Moriez et de Saint-Jacques-de-Courchons, contre messire Raimon de Pillefort, jadis prieur de Moriez : demande en lettres

de garde; — à messire Pierre Albaye, prêtre et vicaire de Beauveser, contre la communauté dudit lieu. — Causes civiles : Jean de Périer, sieur d'Argens, de Châteauneuf et du Poil, contre Jean-Antoine Cotta, du Poil : « demande de désaveu d'injures »; — Jacques Pons, « rentier des droits décimaux de Saint-Léger », contre Barthélemy Clouet, qui, contrairement à l'usage local, n'avait pas averti « la dismier quand il foulait son bled et enlevait les grains de l'aire ».

B. 744. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1643, juillet-6 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : André Raimond, régent des écoles de Castellane, contre Jean-Antoine Philip, au sujet d'une somme de 16 livres due « pour aliments et nourriture » par ledit Raimond, qui, suivant accord, « voulait payer en papiers et pièces de théâtre par lui composées, et que Philip offrait de rendre parce qu'il n'avait pas d'argent pour les faire imprimer et mettre en lumière »; — Scipion de Castellane, sieur de Taulanne, résidant à Manosque, contre M^e Antoine Pillefort, procureur, de Castellane : demande en paiement de 27 livres pour rente de maison; — Jullien Chappus, greffier des submissions au siège du Sénéchal à Aix, contre Honoré Juglary, procureur du Roi à Castellane; — Pierre Audoul, notaire royal, « greffier des collocations » et procureur au siège de Castellane : demande en acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de feu Antoine, son père; — Jean Lieutaud, « greffier aux submissions » du siège de Grasse, contre la communauté de Peirolles au sujet des droits seigneuriaux dont ledit Lieutaud est rentier; — messire Jacques Reibaud, prieur du prieuré d'Auvare, contre les consuls dudit lieu. — Jean de Faucon, sieur du Sauze, contre messire « Guilhen Piche, vicaire de Braux », etc.

B. 745. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1643, 13 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jacques Reppon, marchand drapier, de Marseille, en qualité de mari d'Anne « Tasillesse » et de donataire de Françoise « Tasillesse », sa belle-sœur, contre Louis Touche, de Guillaumes : demande en cassation de contrat; — « les rentiers » des droits décimaux que l'évêque de Glandèves a coutume de prendre au Fugeret, contre André Bonnet : paiement desdits droits; — Louis Mercadier, sieur de Colle-Basse, fils et héritier de damoiselle Jeanne de Gay, contre Antoine Guillache, bourgeois de Guillaumes; — M^e Louis Baronis, avocat à la cour, résidant à Draguignan, contre Jeanne Graillon,

de Castellane; — les fermiers des droits décimaux de l'évêque de Senez au Bourguet et à Robion, contre divers habitants de Roubion; — Louise Veyanne, femme séparée de biens de Gaspard Foucou, de la Bastide, contre Claude de Pontevès, vicomte de Bargème, seigneur des Issarts et autres places; — M^e Antoine Isnard, procureur au siège de Castellane, contre Pierre Gras : demande en paiement de 6 livres « pour travail de ses bœufs »; — Pierre de Castellane, sieur de Montmeyan et d'Allons, gouverneur pour le Roi de la ville de Fréjus, contre Jean-Jacques de Requiston, sieur de la Mottière, coseigneur dudit Allons. — Antoine Remusati, maçon, d'Entrevaux, contre Jean Mestre, avocat, de ladite ville : paiement de 12 livres, etc.

B. 746. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1643, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Bernardin Baucher, fermier des droits seigneuriaux du sieur de la Mole à Soleilhas, contre Orcin Bernard, marchand; — messire Balthasar Giraud, prieur du Bourguet, contre Jacques de Bagarris, écuyer dudit lieu; — Laurent Niel, « fermier de la rêve du vin estranger qui entre à Castellane », contre divers, pour refus de paiement des droits « consignés en l'acte d'arrentement »; — Alexandre de Cappon, écuyer, de Guillaumes, contre Arnoulx Compagnon, de la Rochette; — le fermier des droits seigneuriaux « que les hoirs de Gaspard de Monier prennent à Sausses », contre Barthélemy Brochier, dudit lieu, au sujet des droits de dépaissance dans le défens seigneurial; — Pierre Sauvère, « orphèvre », de Castellane, contre Jean-Honoré d'Ailhaud : demande en paiement d'une créance de 18 livres due par Pierre d'Ailhaud, etc.

B. 747. (Liasse.) — 330 pièces, papier.

1643, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles. — Joachim Pellicot, bourgeois de Seillans, contre Marc de Gombert, sieur de Châteauvieux : demande en paiement « d'un légat de 400 livres » à lui fait par Gaspard de Gombert, frère du défendeur; — Claude Artaud, de Graulhières, demandeur en paiement de 3 livres 10 sols, prix du « vernix » vendu à André Tardely, potier à terre, qui refuse de payer parce que ledit vernis est entièrement fraudé; — Claude Tappoul, contre messire Bernardin Poulloni, prêtre, Esperit Poulloni, docteur en médecine, et M^e Louis Spitalier, avocat à la cour, au sujet de l'héritage d'Honoré Laure; — M^e Henri Reboul, notaire royal de Castellane, contre Laurent Fraix, marchand :

demande en paiement de vacations; — Annibal de Glandèves, baron de Montblanc, contre Jean Menjaud, de Briançon : demande en indemnité pour « despopulation de bois », etc.

B. 748. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1643, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean Imberti, de Guillaumes, contre Jean Magallon : demande en indemnité pour dommages dans un pré; — Balthasar Reynaud, coseigneur d'Allons, contre messire Maximin Guisolli, prêtre, demeurant à Roaine : avération de promesse; — Honoré Beroard maréchal, de Toudon, « dans le comté de Beuil », contre Georges et Pierre Maurin, de la Bastide-d'Esclapon, au sujet « du doct et droits » de Diane Maurin; — damoiselle Marguerite de Bonneaud, dame de la Bastide-d'Esclapon, contre la communauté dudit lieu; — damoiselle Anne de Tardivy, femme séparée de biens de Gaspard de Tornatoris, « sieur de Douroulles », originaire de Riez, contre Sauvaire Reybaudy, notaire, de Brianson : demande en cassation de collocations faites sur ses biens; — Léonard Tappoul, chirurgien, de Castellane, contre Hugues Haune, « pauvre travailleur » : demande « en réinté-grande » d'une terre, au terroir de Demandols, lieu dit *Prand-dau-Gourc*; — messire Jean-Victor Taxil, prêtre et sacristain en l'église cathédrale de Senez, contre Jeanne Barberoux, veuve d'Antoine Taxil : appel d'ordonnance rendue par le lieutenant de juge de Senez, etc.

B. 749. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1643, novembre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Éléonore d'Agout, dame d'Allons, veuve de Louis de Requiston, contre la communauté d'Angles; — Balthasar de Rochas, sieur cadet d'Aiglun et coseigneur de Clumanc, contre Audibert Brun, marchand, de Senez; — Jean et Gabriel Gaimard, contre Jean de Forbin, sieur de la Barben, tuteur du sieur de la Martre : appel de sentence rendue par le juge de la Martre; — Pierre Pasquet, coseigneur d'Allons, contre les hoirs d'Antoine Durand, d'Annot; — Jean Authier, sieur de Saint-André et de la Penne, contre Feraud Paul, et Alexandre Faucou, fermiers de Louis de Flotte, sieur de Cuébris et de Saint-Antonin; — damoiselle Jeanne de Vidau, veuve de Michel Cabas-sol, bourgeois d'Aix, contre Gaspard Corporandy, avocat, résidant à la Croix, etc.

B. 750. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

1644, janvier-6 avril. — Feuilles d'audiences. —

Plumitifs. — Causes civiles : le fermier des droits décimaux que prend à la Rochette messire Raphaël Besson, archidiacre de Glandèves, contre divers habitants de la Rochette et de Collongues; — capitaine Gaspard Passard, « du Puget de Théniers, en Terre Neuve », contre la communauté de Saint-Benoît : requête de garde; — Jean Vachette, d'Aix, contre Antoine Aubertin : appel « d'une sentence et décret du juge d'Annot »; — Jean de Blioux, notaire royal et coseigneur de Clumanc, contre Antoine Niel, cardeur à laine, de Castellane : avération de promesse; — messire « Pol » de Chailan, prieur du prieuré de Saint-Jacques et de Sainte-Madeleine des lieux de Moriez et de Courchons, contre messire Étienne Rolland, prieur de Castellane; — Laurent Phénix, trésorier de Castellane, contre Jean Garcin, « greffier aux submissions » : paiement de 7 livres 4 sols 7 deniers; — Charles de Saqui, chevalier de Saint-Louis, écuyer, de la Rochette, contre l'économiste du monastère de Saint-Honoré de Lérins, etc.

B. 751. (Liasse.) — 314 pièces, papier.

1644, 11 avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : la communauté de Méouilhe, contre la communauté de Courchons, au sujet de la possession des terres dites *Lavellanier* et *La-de-Glairettes*, portées sur le livre terrier de Méouilhe; — Raphaël Lions, bourgeois de la Rochette, contre messire Jacques Besson, docteur en théologie, archidiacre de la cathédrale de Glandèves et prieur prébendé de la Rochette, en qualité d'héritier de messire Raphaël Besson, archidiacre de la même église, et messire Pierre d'Authier, vicaire perpétuel de la Rochette; — Jean Touche, sergent royal de Dalluis, contre Claude Besson, « substitut du procureur général d'Entrevaux » : appel d'une ordonnance du juge de ladite ville; — damoiselle Marguerite de Lieutaud, contre Antoine Ellier, chapelier, de Castellane : demande en paiement de 44 sous; — messire Louis de Dominicy, prêtre et prieur de Guillaumes, contre Honoré Richelme : demande « en lettres royaux de rescision de quittance »; — Jacques Juglari, « capitaine de la milice de la ville et seigneurie de Castellane », contre Laurens Fénix, de Castellane, et la communauté de Demandols : « contravention aux ordres de Mgr le Gouverneur, touchant le fait de la guerre et de la milice par lui ordonnée », etc.

B. 752. (Liasse.) — 329 pièces, papier.

1644, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean-Louis de Brès, avocat

à la cour, résidant aux Tourettes, contre Honoré de Castellane, sieur du Puget-de-Roustan : paiement d'un prêt gratuit de 15 livres; — messire Pierre de Rabier, « prêtre missionnaire au couvent de Saint-Lin, en France, prieur de Sainte-Barbe », recteur de la chapelle Sainte-Catherine et Saint-Basile, fondée en l'église paroissiale d'Annot, demandeur en lettres de sauvegarde, contre divers opposants; — le chapitre de l'église cathédrale de Glandèves, contre messire Spérit Depras, prieur de Braux, au sujet « de la possession et jouissance dudit prieuré rural de Braux, sous le titre de Saint-Auffred ». — Ordonnance du lieutenant du sénéchal portant « interdiction à Barthélemy Gasquy de l'exercice de sa charge d'huissier, avec défense de faire aucun exploit en justice, à peine de faux et nullité ». — Causes civiles : Pierre Laye, marchand, de Châteauvieux, contre Annibal de Raphaellis, seigneur dudit lieu, demandant paiement de prétendus droits de lods; — Jean Imbert, de Brenon, contre Joseph de Raphaël, sieur de Broves, Brenon et Tourtour : appel de sentence « du procureur juridictionnel de Brenon »; — messire Sauveur Cotton, prêtre et vicaire de Courchons, et M^e Gaspard Seisson, notaire royal, contre Antoine Reboul; — Honoré de Glandevéz, baron dudit lieu, seigneur du Castellet, contre Jean d'Authier, sieur de Saint-André, mari de damoiselle Isabeau de Glandevéz, Raphaël de Pras, écuyer, d'Entrevaux, dame Renée de Castellane, baronne de Glandevéz, Pierre et Jean de Glandevéz, frères, sieur cadets du Castellet, Claude et Antoine, Louis, Jean et Marguerite de Glandevéz, Jausselet, écuyer, du Puget, sieur de Saint-Pol et autres créanciers et légataires de feu Horace de Glandevéz. — Cause criminelle : Louis de Lombard, sieur de Gordon, conseiller du Roi, lieutenant au siège de Grasse, contre Raphaël et Joseph Torcat, accusés « d'enlèvement d'un testament solennel et autres papiers », etc.

B. 753. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1644, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : — Jacques Depras, juge royal d'Entrevaux, Annot et Guillaumes, et Raphaël, son père, contre Jean d'Authier, écuyer, de la Rochette, et François Maréne, procureur au siège de Draguignan : appel de sentence « du juge des officiers d'Entrevaux »; — Jean de Guilhou, sieur d'Allons, contre Balthasar de Requiston, sieur de la Forest, et Jacques de Requiston, sieur de la Mottière, coseigneur d'Allons : au sujet de ses droits seigneuriaux; — messire Pierre Burle, prieur de Peyrolles, et M^e Barthélemy Mérigon, notaire royal de Grasse, contre Claude Sauteron, de Peyrolles : paiement des droits décimaux; — André Mérigon,

bourgeois de Senez, contre Mgr Louis du Chainé, évêque de Senez, et Jean de Pontevès, comte de Carces, coseigneur de Senez : appel de sentence du procureur juridictionnel, dudit lieu; — messire Paul Isnard, prévôt du chapitre de Glandèves, contre divers habitants d'Entrevaux, au sujet « des droits décimaux et de tasque de la communauté d'Entrevaux »; — Antoine Jausserand, avocat en la cour de Draguignan, contre Augustin Issautier, menuisier, de Castellane : demande en avé-ration de promesse; — François Reboul, contre « messire François de Villeneuve, sieur de Vaucluse, Bargemon, Castillon et autres places » : appel de sentence du procureur juridictionnel de Castillon, etc.

B. 754. (Liasse.) — 375 pièces, papier.

1645, janvier-12 mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Antoine Cisteron, prêtre et prieur de Castellane, « demandeur à la déséparation d'une terre dépendant de son prieuré, située à Saint-Barnabé, terroir de Soleilhas, contre Auban Bernard, tenancier d'icelle »; — les prieurs de la chapelle Saint-Blaise de Castellane, contre Antoine Giraud : paiement d'une créance; — M^e Jean Maistre, avocat, comme mari de Peironne de Gubernatis, contre Antoine Gaufredi, d'Entrevaux; — François Grassy, avocat, de Briançon, contre Raphaël Torcat, de la Rochette : paiement de vacations; — le fermier des droits décimaux de la cathédrale de Glandèves, contre divers habitants de la Rochette, au sujet « des droits de dixme des blés provenant des terres appelées : *la Condamine-de-Saint-Sornin* et *les Traverses-de-Saint-Sornin*; — messire Pierre de Guérin, sieur du Castellet, conseiller du Roi, président en la cour des comptes, aides et finances de Provence, contre Jean Calvet, bourgeois de Pignans, au sujet des droits de dépai-sance dans la montagne de Sausses, etc.

B. 755. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1645, 20 mars-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Honoré Pontii, prêtre et vicaire de la Garde, contre messire Claude Roubert, sacristain en l'église cathédrale de Digne, prieur du prieuré d'Eoulx et la Garde : demande en garantie; — Jean-Antoine Saint-Benoist, marchand, d'Entrevaux, contre « monsieur le substitut du pro-cureur général du Roy à Entrevaux : appel contre « un adjournement personnel »; — Alexis Lonc, contre Jean, Honoré et Augustin, ses enfants : demande en paiement de la pension alimentaire à lui léguée par Jeannette Balp, sa femme; — Antoine Martin, sieur de

la Penne, résidant à Marseille, en qualité de mari de damoiselle Claire d'Hugues, contre « Splandian » et Honoré Hugues, écuyers, de Castellane; — Louis de Lombard, sieur de Gordon, conseiller du Roi, lieu-tenant principal au siège de Grasse, contre M^e Raphaël Bouchier, notaire, de la Rochette; — messire Honoré Ginoary, chanoine de la cathédrale de Glandèves, contre Gaspard Léon : appel de sentence arbitrale; — Marc-Antoine de Gautier, sieur d'Aiguine et de Clumanc, contre Jean Cotte, maréchal, de Senez; — damoiselle Sibile de Chailan, dame de Taulanne, veuve de Guillaume de l'Isle, contre Augustin Pellissier, de la Martre, etc.

B. 756. (Liasse.) — 400 pièces, papier.

1645, juillet-16 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pierre Martini, con-seiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Castellane, contre Jean de Gallice, écuyer, et Jean Laurens, « syndics des propriétaires ayant l'eau des arrosages du *Grand-Pasquier* », au sujet de l'arrosage du pré de *la Calade*; — « messire André Issautier, prêtre, prieur de Colmars, sieur du Cartier, Pras, Blériers et Chanolles », contre André de Claris de Pontevès, fils et héritier de Claude, sieur d'Ubraye; — Auban Bernard, « baile », de Soleilhas, contre Honoré de Trabaud, sieur de Taulanne : appel de sentence; — messire André Fortis, prieur du Castellet, contre Bar-thélemy Bonnet; — Honoré Colone, marchand drapier, d'Annot, contre Antoine Robion, cardeur à laine, dudit lieu, etc. — Ordonnance du procureur du Roi enjoignant aux avocats, procureurs, huissiers et sergents « de se trouver à l'ouverture du palais, le jour de la Saint-Rémi, avec leurs robes et bonnets, à peine de 40 livres d'amende ».

B. 757. (Liasse.) — 443 pièces, papier.

1645, 23 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Durand Brun, licencié en théologie, « vicaire de Demandols et de Saint-Julien », contre messire Raimond Bellon, prêtre, « se disant vicaire » desdits lieux, au sujet de la possession de cette « viquerie »; — Honoré de Glan-devez, contre Claude Jaucellet, sieur de Saint-Pol, et autres créanciers de l'héritage d'Horace de Glan-devez; — François Cabasse, marchand, des Arcs, contre Joseph Aubert, docteur en médecine, de Castellane : avé-ration d'une promesse de 49 livres; — Mgr Louis du Chainé, évêque et seigneur temporel de Senez, contre le chapitre et les consuls de Senez; — François Perrache, notaire

royal du Fugeret, contre messire Arnaud, prêtre, prieur du Bourguet; — le procureur du Roi au siège de Castellane, contre M^e Antoine Boyer, notaire royal et « greffier en l'ordinaire » d'Entrevaux; — l'économe du couvent de Saint-Augustin de Castellane, contre les propriétaires arrosant avec l'eau de la source de Pasquier, etc.

B. 758. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

1646, janvier-avril. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pol de Latil, sieur de Taloire, contre damoiselle Jeanne de Fornier, dame de Taloire, veuve de Claude Latil : demande « en reconnaissance d'avéage »; — Pierre Pierre, bourgeois de Senez, contre Jean-Baptiste Granet, chirurgien, et Jean-Baptiste Tartanson : appel « de procédure et décret de prinse de corps laxé par le juge de Senez »; — les consuls de Senez, contre Honoré Germain, charpentier, et autres : demande en dommages pour « despeuplement du bois appelé *les Mastues* »; — Henri de Villeneuve, sieur de Callian et de Clumanc, contre Jean Rostang, de la Martre : demande en restitution d'un mouton; — Scipion, Charles et Jean d'Autane, coseigneurs d'Allons, contre damoiselle Madeleine de Requiston, dame d'Allons, veuve d'Henri d'Autane, au sujet de l'héritage de Pierre d'Autane, leur père, etc.

B. 759. (Liasse.) — 373 pièces, papier.

1646, juin-août. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean Lieutaud, greffier des submissions au siège de Grasse, contre Jacques André, de Draguignan, et Antoine Périer, bourgeois de Castellane; — messire Joseph Lions, prêtre, prieur de Villevieille, contre Catherine de Gay, veuve de Gaspard de Glandevéz; — M^e Guillaume Assi, de Grasse, avocat en la cour, contre les fermiers des droits seigneuriaux de Peiresc : demande en paiement de 20 livres pour vacations; — Jean Giboni, bourgeois de Montferrat, contre Guillaume Mercier, hôte, de Castellane; — M^e Jean Bec, avocat en la cour, tuteur des hoirs de Louis de Barbaroux, écuyer, de Grasse, contre Antoine Abelhe et Georges Maurin, de la Bastide, etc. — Ordonnance de Pierre Martin, lieutenant particulier, et d'Octavien Mérigon, conseiller assesseur au siège de Castellane, portant « inhibition et deffiance à tous procureurs de s'absenter de la ville les jours d'audience sans deue permission, à peine d'interdiction et de 50 livres d'amende », etc.

B. 760. (Liasse.) — 372 pièces, papier.

1646, septembre-décembre. — Feuilles d'audiences.

— Plumitifs. — Causes civiles : les consuls de Peyroules, contre Honoré Lieutaud, chirurgien : réclamation « d'une procuracion pour emprunter » que ledit Lieutaud « avait mist dans sa pochette »; — Antoine Barès, de Guillaume, contre Antoine Tardeilh, « mulatier, de Pierlas, en Terre-Neufve » : appel de sentence; — M^e Pons Chaix, notaire royal, et Pascal Perreimond, de Séranon, fermier des droits seigneuriaux de la Martre, contre Jean Pellicier, dudit lieu : paiement des droits de lods; — Gaspard Albin, procureur, contre M^e Jean Albin, notaire, de Castellane, et autres, au sujet de l'héritage de Scipion Collomp; — Étienne Ailhaud, « marchand orphèvre », de Draguignan, contre Pierre Audoul, procureur au siège de Castellane; — M^e Claude Aulne, praticien, de la ville d'Aix, contre Jacques Aicard, « potier à terre », de Castellane : avération de promesse; — Honoré Castellan, « hoste du logis où pend pour enseigne *le Chapeau rouge* », à Castellane, contre Gaspard de Gallice, sieur de Chairon : paiement de 9 livres pour aliments; — les recteurs de la chapelle Saint-Crépin de Castellane, contre les hoirs d'Augustin Tarrasier : paiement de créance; — messire Michel Albert, chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, contre messire Claude Robert, sacristain de l'église de Digne : « demande en lettres de sauvegarde pour la possession des prieurés d'Éoux et de la Garde », etc.

B. 761. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1647, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Mathieu Monge, muletier, d'Argens, contre Honoré Tappoul, hôte, de Castellane : demande en restitution d'un « bast avec son cordage »; — damoiselle Camille Rixe, veuve de Denis Pisoni, de Saint-Laurent, contre Augustin Berard, sergent royal, de Castellane : demande en paiement de 3 « réalles »; — Marguerite de Bonaud, dame de la Bastide, contre Claude Isnard : paiement de droits seigneuriaux; — Antoine Marin, de Riez, contre Peyronne Cotesse : demande en péremption d'instance; — Sébastien Demandols, contre Balthasar Imbert : dommage dans un champ de blé, au quartier *des Blaches*; — Jean Blanc, de la Colle-Saint-Michel, contre messire Jacques de Pras, chanoine de la cathédrale de Glandèves : appel d'une sentence du juge de Méailles; — le « rantier » de la dime de l'évêché de Senez à Vergons, contre damoiselle Anne de Montblanc, veuve d'Henry Paul, etc.

B. 762. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1647, avril-juillet. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Honoré de Gallice, sieur de Châteauneuf, fils et héritier de Madeleine de

Requiston, contre la communauté de Séranon, M^e Jean Mallet, docteur en médecine, de Guillaumes, M^e François Geoffroy, avocat, de Grasse, et autres : instance en regrès; — messire Pierre d'Authier, vicaire perpétuel de la Rochette, contre Jean Conil et la communauté dudit lieu, au sujet des droits de la « dismerie » de la paroisse et du prieuré sous le titre de Saint-Sornin, qui se trouve dans le terroir de la Rochette et appartient au monastère de Lérins; — Alexandre Bruny, bourgeois « de Toudon, en Terre-Neufve », contre Jean Authier, de la Rochette : appel de sentence; — messire Jacques Laugier, prêtre, sacristain de l'église de cathédrale de Glandèves, prieur du Puget-de-Rostan, contre Honoré Champossin, dudit lieu; — « capitaine Joseph Elzéary, écuyer, de la Roque-Esteron, contre Louis Flotte, sieur de Cuébris, et contre Honoré Flotte, sieur de Saint-Antonin : demandes en avération de promesses; — M^e Georges Rabory, notaire royal, de la Pallud, contre Jacques Castellan, cordier, de Castellane : paiement de 4 livres 10 sols pour prêt, etc.

B. 763. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1657, août-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Sperit Maty, prêtre, du Castellet, prieur de Montblanc, contre messire Charles Gai, au sujet de la possession dudit prieuré; — André Perier, contre Balthasar Phelip, « bravairier* », de la communauté de Castellane, qui avait perdu un poulain confié à sa garde; — Honoré Thenosy, en qualité de mari d'Anne de Broves, contre les hoirs de Michel Roure, de la Rochette : demande en exécution de sentence; — messire « Engellibert » Barberoux, chanoine de Senez, contre Audibert Boyer, dudit lieu : demande en paiement de 16 écus pour prix d'un bœuf; — Lucrèce de Richieud, femme séparée de biens de Balthasar Chailan, avocat, contre Antoine Authier, de la Penne : avération de promesse; — André Gariel, chapelier, de Castellane, contre Barthélemy Imbert, tisseur à toile, de Robion, etc.

B. 764. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1647, novembre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Aubertin Roucas, d'Annot, contre Jean Tarpon, chirurgien, dudit lieu : appel de sentence; — Antoine Maiffred, cordonnier, contre Jean Laurens, apothicaire : demande « la restitution d'un pot à feu et d'une poêle à frire »; — Jacques Martin, maréchal, « de Bonson, en Terre-Neufve », contre Honoré Amiel, de Saint-Antonin; —

* Vacher, gardeur de troupeaux.

Madeleine Paul, contre M^e Honoré Paul, procureur du Roi à Castellane, au sujet de l'héritage de Diane de Reinouard, leur mère; — Jean de Saqui, écuyer, contre Étienne d'Authier, sieur de la Morée, écuyer, résidant à Fayence : appel d'un décret rendu par le baile de la Rochette; — messire Jean Agard, prêtre, docteur en théologie, du Fugeret, contre Charles Masse, dudit lieu; — Marguerite Pellegrin, de Peiresc, contre Gaspard Traversier, d'Annot : « demande de garde », etc.

B. 765. (Liasse.) — 363 pièces, papier.

1648, janvier-avril. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : M^e Honoré Robie, avocat, en qualité de mari de damoiselle Louise de Latil, de Draguignan, contre Jeanne de Fornier, dame de Taloire; — messire Jean-Henri de Grimaldis, marquis de Courbon, seigneur de Cagnes, Salles et autres places, maître de camp, en qualité de cessionnaire de messire André de Grimaldis, comte de Beuil, baron de Laval et d'Auvare, contre les consuls d'Auvare : paiement des droits seigneuriaux; — messire Jean-Antoine Dalmas, vicaire de la Croix, contre Léon Petet, dudit lieu; — damoiselle Honorade de Pras, contre les hoirs d'Honoré Cauvin, du Bourguet : avération de promesse; — Antoine Bernardy, docteur en médecine, Ambroise Gallon, maître apothicaire, et Jean de Cormis, maître chirurgien, d'Antibes, contre Henri Berard, cordonnier, de Castellane; — M^e André Corporandy, notaire royal, Antoine Corporandy, marchand, de la Croix, contre M^e Gaspard Corporandy, avocat; — Jean-Claude Rostain, contre messire Guillaume d'Arlet, prêtre, de Toulon, au sujet de l'héritage d'Honoré Rostain, de Castellane; — Guillaume Mersier, « hoste du logis où pend la Fontaine », contre Claude Sauvaire; — Jean Touche, sergent royal, de Dalluis, contre Pierre Coste : paiement des droits de dime du lieu de Saint-Léger, etc.

B. 766. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1648, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : le procureur juridictionnel de la Penne, contre Jean d'Authier, sieur de Saint-André, et Claude, son fils : demande en anticipation d'appel; — Balthasar de Rabier, sieur de Châteauredon, viguier d'Annot, contre Balthasar d'André, conseiller du Roi à la Cour des Comptes, au sujet de la possession d'une terre sise à Annot, au quartier *du Roucher*. — Ordonnance des officiers du siège de Castellane, enjoignant à tous les procureurs « de ne faire aucunes réquisitions de renoncations d'héritages ni d'insinuations hors de l'audience, à peine de nullité d'icelles ». — Causes

civiles : Pierre Borreli, conseiller et avocat du Roi, contre M^e Honoré Fabri, procureur, curateur de l'héritage d'Hugues Collet, de Demandols; — Pierre Barbaroux, sieur de Mauchon, écuyer, de Senez, contre Anne Nicolas, veuve d'Honoré Cruvellier, de Barrême, et M^e Antoine Chalvin, notaire royal et greffier de Senez : appel de sentence; — Jacques Isnardy, greffier de Guillaume, contre Honoré de Dominicy, sieur de Bourdillon, et les particuliers du quartier *des Barrets*, au sujet des droits décimaux; — Suzanne de Villeneuve de Torrenc, dame du Puget-Rostan, contre Pierre Lautard : paiement du droit de lods, etc.

B. 767. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1649, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jacques Bonnety, marchand, d'Entrevaux, contre messire Claude Martin, prêtre et vicaire de la Penne : paiement de 48 livres pour prix de marchandises; — messire Henri Toron, prêtre, bachelier en théologie, de Besse, au sujet de la possession « du prieuré-cure de Saint-André de Castellane »; — Pierre de Chaillan, sieur de Moriez et du Castellet, « et autre Pierre de Chaillan », conseiller du Roi, lieutenant principal des submissions du siège de Castellane, contre Honoré Sauvaire, au sujet du droit de mouture; — Mathieu Solloman, de Toulon, contre Jean-Antoine Feraud, chirurgien, de Castellane : paiement de 4 livres; — messire Honoré Clinchard, prêtre, de Saint-Benoît, contre les consuls dudit lieu, etc.

B. 768. (Liasse.) — 356 pièces, papier.

1649, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Barthélemy Henri, Pierre-Antoine David et autres habitants de la Martre, contre Guillaume Rua, marchand de grains, au sujet de la ferme des droits seigneuriaux de la Martre; — messire Jean-Baptiste Collomb, prêtre, de Castellane, contre les hoirs de messire Antoine Cisteron : avération d'une promesse de 25 livres; — Lazare Rey, de Grasse, contre Jean Laugier, de Peyroules : appel de sentence; — Madeleine d'Arbaud, veuve d'Octavian Pierre, de Senez, contre Peyronne Constantin : appel de sentence; — Jeanne de Lascaris, veuve de Jean-Honoré d'Ailhaud, sieur de Méouilhe, « demanderesse à la restitution de ses droits dotaux », contre M^e Pierre Audoul, procureur, curateur de l'héritage du feu sieur de Méouilhe; — « M^e Jean-Baptiste Peyrache du Plessis, avocat en la cour, résidant aux Mées », contre Jeanne de Fournier, sa belle-mère, au sujet de la dot de damoiselle Isabeau de Latil, sa femme; — Marc de Lambert, coseigneur

d'Allons, contre Luc Phelip, pour avoir fait dépaître « 12 trenteniers d'avéage » dans les montagnes seigneuriales dudit lieu; — Barthélemy Fayolle, maître tailleur, d'Ubraye, contre M^e André Garcin, praticien, de Draguignan : « requête de retrait par droit de prélation », etc.

B. 769. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1649, janvier-8 mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Honoré Vallier, d'Éoulx, contre Raimond Périer, de Castellane : demande « en retrait lignager d'une vigne, bastide, bois et gast, au quartier *des Rages* »; — Simon Albert, marchand, de Digne, contre messire Annibal de Glandevéz, baron de Montblanc : paiement de 108 livres; — F. Raphaël Corporandy, religieux de l'ordre de Saint-François, contre M^e André Corporandy, notaire royal de la Croix, son frère; — capitaine Salomon Simon, « fermier des droits de lods au terroir de Saint-André », contre les hoirs d'Honorade Nicolas, au sujet desdits droits; — M^e Jean Isnardy, procureur en la cour des comptes, aides et finances de Provence, contre Pierre Barberoux, écuyer, de Senez; — damoiselle Isabeau de Barras, dame du Puget, veuve de René de Castellane, sieur de Dalluis, comme mère et tutrice de Louis, Marie et René de Castellane, contre Suzanne de Villeneuve, dame de Dalluis, et F. Annibal de Castellane, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem : demande en exécution d'un arrêt de la cour du parlement du 4 décembre 1648; — les recteurs de la chapelle de N.-D. du Rosaire, en l'église Saint-Victor de Castellane, contre les héritiers d'Honorade Bérard : paiement d'un legs de 15 livres; — les recteurs de la chapelle de N.-D. de la Consolation, en l'église des Pères Augustins de Castellane, contre les hoirs d'Honorade Bérard : paiement d'un legs de 15 livres, etc.

B. 770. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1649, 15 mars-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Martin, contre Léonard Tappoul, chirurgien : demande « de la cotte de la barricade faite au-dessous du pont »; — messires Joseph Jauffroi, prévôt, Pierre Bellon, archidiacre, et Louis Leautier, chanoine de la cathédrale de Senez, contre messire Jean-Victor Taxil, sacristain de ladite église et économiste du chapitre de Senez; — Honoré Tourniaire, du Puget, contre Jean-Louis Hugonis : appel d'une ordonnance des officiers du Puget; — Jaume Dahon, « travailleur rustique et illettré », de la Croix, contre André Allet : demande en rescision de

juré en l'université de Paris, prévost de l'église cathédrale d'Entrevaux », contre messire Clément Isnard, docteur en théologie, protonotaire apostolique, prieur de Saint-Blaise, « prévost de ladite église d'Entrevaux », au sujet de la possession de ladite prévôté, etc.

B. 775. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1650, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Joseph Vial, pâtissier, de Castellane, contre Gaspard Phelip, parandurier : « demande à la restitution d'un poinsson d'argent »; — messire Balthasar de Villeneuve, protonotaire apostolique, prieur de Boades, contre Jean Latil, fermier dudit prieuré; — messire Durand Brun, vicaire perpétuel de Demandols et de Saint-Julien, contre les consuls de Saint-Julien : demandes tendant à faire contribuer les habitants « pour deux tiers à la dépense de la maison presbytériale nouvellement bastie », à avoir paiement de vacations « pour avoir fait des billettes de santé », et « à rendre défensables les prés et terres de la vicairie sans qu'à l'avenir les particuliers y puissent faire dépaistre leur bétail »; — Charles Turrel, « fermier de la rêve du vin à 42 sous la coupe * ou à 6 deniers le pot **, imposée par le conseil de la communauté de Castellane », contre Collomp, Fabre, Niel, Simon, Tappoul, Sauvère, Mercier, Mati, Genieis, Latil, Phelip, Gastinel, Cisteron, Bourrely, Hugues, Fabre, Pougnet, Tarrassier, Arnaud et Isoard, « tous hostes ou cabaretiers, de Castellane », etc.

B. 776 (Liasse.) — 329 pièces, papier.

1650, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Pinatel, de Soleihas, contre Jean Gastaud, « pour recellement des dixmes »; — les consuls de Moriez, contre Mathieu Feraud : appel d'ordonnance du juge de Saint-André et Troins; — les consuls de Peiresc, contre Claude de Fabri, baron de Rians, sieur de Peiresc, conseiller à la cour du parlement, et Pierre Montavard, écuyer, de Besse, au sujet des droits de dépaissance; — messire Jean Brun, chanoine de Senez, contre Antoine Gibert, de Saint-André : « requête en regrès »; — Dame Gabrielle d'Oraison, dame de Pontevès et du Castellard, cessionnaire du comte de Bourbon, son frère, contre « les rantiers de la place de Soleihas »; — Jean Sauvaire, contre Paullet Imbert, berger : demande de dommages parce que ledit berger

* La coupe valait 24 pots.

** Le pot avait à peu près la valeur du litre

n'a pas fait coucher son troupeau durant sept jours, suivant une convention, dans le pré du demandeur sis au quartier de *Lagnero*; — Gaspard de Thome, sieur de la Plane, habitant de Trans, contre Laurent Durand, d'Annot; — Antoine d'Alquier, sieur de la Val-de-Chanan, contre l'économe de Saint-Honoré de Lérins; — le chapitre de Senez, contre les consuls de Moriez : demande en cassation « d'une gagerie de 60 charges de blé », etc.

B. 777. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1651, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Claude Arnaud, écuyer, « de la ville d'Allos, en Terre-Neuve », contre Antoine Ailhaud, sieur de Méouilhe; — Alexandre Augier, tailleur d'habits, de Collongue, contre les consuls dudit lieu; — messire Annibal Gauffridi, docteur en théologie, prieur de Collongue, « demandeur en lettres de sauvegarde sur ledit prieuré contre tous les opposants »; — messire Antoine Mati, vicaire de l'église paroissiale de Guillaumes sous le vocable de Saint-Étienne, demandeur en requête de garde dudit bénéfice, contre tous les opposants; — Guillaume de Pontis, seigneur dudit lieu, les Dourbes, Entrages et autres places, cessionnaire de M^e Laugier, avocat au siège de Digne, contre M^e Jacques de Pras, juge royal d'Entrevaux, Guillaumes et Annot; — Esprit Surloti, marchand, de Fayence, contre Durand Pellicier, de la Martre; — Jean-Baptiste Brillhon, de « Bonson, en Terre-Neuve », contre Feraud Mirapel, de Cuébris etc.

B. 778. (Liasse.) — 320 pièces, papier.

1651, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Honorade de Chailan, veuve de Balthasar de Gallice, contre Jean de Gallice, écuyer, Louis Poilroux, bourgeois, Frédéric Raybaud et Marguerite d'Amati, sa femme, d'Entrevaux : « requestre de regrès »; — Christophe Funel, de Caille, contre Claudette Bourgarel, de la Garde; — Hubert du Puget, sieur de Châteauneuf et de Chasteuil, cessionnaire de noble André de Gaspard, écuyer, de Marseille, contre Annibal de Grasse, baron de Moans; — messire Jacques Allec, prêtre, d'Allos, « servant d'église d'Hyèges, hameau de Moriez », contre Pierre Coulet : avération de promesse; — Jean Trouche, contre messire Claude Trouche, prêtre, résidant à Nice : appel de sentence rendue par le juge de Guillaumes; — M^e Pascal Ravel, notaire royal, de Soleihas, contre les consuls dudit lieu; — Jean Martini, avocat en la cour, contre Honoré Chavenillon, de Castellane : paiement de 400 livres 6 sols, etc.

B. 779. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1651, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Antoine Gras, prêtre, « secondaire de l'église d'Ubraye », contre Antoine Bon, de Roaine : demande « à l'expédition d'une charge de vin » ; — les propriétaires du quartier de la Palud, contre Jean de Galice, écuyer : demande en partage « de l'eau découlant de la font d'*Impousse* et de la *Noguière* » ; — Pol de Chailan, sieur de Moriez, « prieur de la confrérie du Saint-Rosaire établie à Moriez », contre les consuls dudit lieu : paiement de créance ; — damoiselle Isabeau de Martini, femme d'Antoine Mouton, conseiller au siège de Grasse, contre Mathieu Roux, menuisier, de Castellane : paiement de 45 « réalles » ; — Nicolas Vernoux, contre Jacques Segond : appel de sentence du juge de Saint-Benoît ; — Jean Bourgarel, meunier, de Castellane, contre Antoine Arnaud, cardeur à laine : paiement « de 6 panals bled et de 2 picotins mescle » ; — Jean Laurens, apothicaire, contre les sergents et huissiers de Castellane, qui avaient refusé « d'exploiter par convenance et respect pour M^e Honoré Paul, procureur du Roi audit siège », etc.

B. 780. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1651, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Antoine, bachelier en théologie, prieur de Castillon, contre Joseph Granet : paiement des droits de dime ; — messire Jean-Antoine de Caprilis, docteur en théologie, vicaire perpétuel des lieux de la Martre et Châteaueux, contre Annibal de Raphaëlis, coseigneur de Châteaueux : demande en séparation des biens nobles et des biens roturiers soumis à la dime. — Ordonnance enjoignant à M^e Simon, greffier du sénéchal de Castellane, « de recevoir les forclusions accusées par requête..., comme il s'est toujours pratiqué depuis que le siège est établi *ad instar* des sièges de Draguignan et de Digne, à peine de 200 livres d'amende ». — Causes civiles : Balthazar Groullet et autres fermiers « du droit de septain de la communauté de Vergons », contre Jean Douli, d'Angles ; — Antoine de Requiston, sieur d'Auteville, contre Antoine et Mathieu Simon, de la Mure, etc.

B. 781. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1652, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Jean de Berre Collongue, docteur en théologie, prieur des prieurés de Collongue, sous le vocable de N.-D. de Vie, et des

Mujouls, sous le titre de Saint-Martin, contre messire Annibal Gaufridi, prêtre, d'Entrevaux ; — Alexandre Paul, bourgeois de Vergons, contre Thomas Carbonnel, boucher, de Castellane : paiement de créance ; — messire Sébastien Sauvaire, prêtre résidant à Aix, contre Honoré Hugues, bourgeois de Castellane : avération de promesse ; — « Pierre Cléricy*, père et légitime administrateur de Jean, son fils, de la ville de Moustiers, icelui Jean, mary et maître des droits et doct d'Honorade Meifred, contre Antoine Meifred, son beau-père, de Castellane » : paiement de créance ; — Antoine de Caille, sieur de Boades, résidant à Draguignan, contre les hoirs d'Antoine Bonnet, de Senez ; — M^e Honoré Beraud, notaire royal, de Chaudon, contre André Augustin : appel de sentence des officiers du Poil ; — Pierre Albanelli, cordonnier, du Puget-Théniers, contre Joseph et Antoine Authier, de la Penne-Chanan : avération de promesse ; — Pierre Audoul, bourgeois d'Aix, contre Balthazar de Rabier, sieur de Château-redon, viguier et capitaine pour le Roi en la ville d'Annot : avération de promesse, etc.

B. 782. (Liasse.) — 330 pièces, papier.

1652, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : « PhéliSSI et Lucrèce Bonnaud », marchands, de Marseille, contre Honoré Latil, de Castellane ; — messire Paul de Chaillan, prieur de Moriez, contre « les marguilliers de la lumineuse *Corpus Domini* » de l'église dudit lieu ; — Honoré Rabier, hôte, d'Annot, contre les consuls de Braux : paiement de 4 écus dus par Jean Béroard, trésorier de Braux ; — Jean de Demandols, sieur dudit lieu et de Châteaueux, « gentilhomme de la Chambre du Roy », contre M^e Ellion Beraud, notaire, de Châteaueux ; — messire André Eissautier, prieur de Colmars, et Sperit Eyssautier, son neveu, sieur du Cartier, Pras, Blégiers et Chanolles, contre les consuls de Braux ; — Georges de Berre, sieur de Collongue, contre Jean d'Authier, bourgeois de la Penne : paiement de droits seigneuriaux ; — Mgr Louis du Chaîne, évêque et seigneur temporel de Senez, et messire Pol Sauvan, prieur de Peyroules, contre « Jeannon » Laugier, au sujet de la dime sur « les nadons** » ; — les syndics des propriétaires du quartier de la Palud, contre divers particuliers dudit quartier, « contribuables aux réparations du vallon » ; — Pierre Déclesia, écuyer, de la ville de Fréjus, contre les hoirs de feu Louis de Requiston, sieur de la Forest et d'Allons, etc.

* L'artiste faïencier de Moustiers.

** Les agneaux et les chevreaux.

B. 783. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1659, juillet-7 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Jacques Laugier, sacristain de l'église de Glandèves, contre messire Luc Seguin, d'Entrevaux ; — Jean Gibert, lieutenant de juge d'Angles, contre Jean Bernard, maréchal, de Vergons, qui avait mis en séquestre l'âne dudit Gibert, « dépaissant au quartier dit *Pred-Mouton* » ; — Mgr François Faure, évêque de Glandèves, aumônier du Roi « et prédicateur de la Reyne mère », contre Jean et Louis Borduseti, de Puget-Théniers ; — François Giraud, contre Jean Galafard, huissier, de Castellane : requête de garde ; — Jean Gastinel, « maître fuzillier », de Castellane, contre Gaspard Dalmas, muletier : paiement « de 2 livres 16 sols, pour prix de prunes » ; — Domenge Boyer, de Thorame-Basse, contre M^e Pierre Luce, procureur à Castellane ; — messire Gaspard Rocassy, prêtre, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, d'Annot, « demandeur en lettres de sauvegarde sur ladite chapellenie » ; — François Sayon, de Brignoles, contre Jean Latil, de Castellane : demande en restitution d'une chienne, etc.

B. 784. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1659, 14 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Henri Feraud, prieur de Castillon, contre Jean-Baptiste Blanc : demande en restitution d'un calice et autres meubles ; — Pierre de Chaillan, sieur de Moriez, contre les consuls dudit lieu : « demande à l'expédition des extraits de délibérations du conseil de Moriez » ; — le prieur de Saint-Benoît, contre la communauté dudit lieu, au sujet de la célébration « de la messe avec la lecture de la passion depuis le jour de la Croix, en mai*, jusques au même jour de la Croix, en septembre** » ; — damoiselle Angélique de Requiston, veuve d'André d'Arbaud, sieur de Brès, de la ville d'Aups, contre Honoré de Requiston ; — les consuls de Saint-Julien, contre Laurent Graqui et Jean Terrassier, meunier : demande tendant à faire « remettre le mollin en bon et deub estat » ; — Joseph de Raphaël, sieur de Broves, Brenon et Tourtour, cessionnaire de Jacques Pascal, bourgeois de Figanières, contre Jean Latil, de Castellane : avération de promesse, etc.

B. 785. (Liasse.) — 824 pièces, papier.

1658, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. —

* 3 mai.

** 14 septembre.

Plumitifs. — Causes civiles : messire Pierre de Rabier, prêtre, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste d'Annot : requête de garde de ladite chapellenie ; — Antoine Pellissier, baillie et lieutenant de juge de la Martre, contre divers habitants dudit lieu : demande en constitution de nouveau procureur ; — Jacques Gaffarel, mari et procureur de Margerite Daguessy, du Puget-Théniers, contre Marc Ollive, de Guillaumes ; — Marie Joannis, femme de Louis Paul, bourgeois de Digne, contre Jeanne Barberoux, de Senez ; — Honoré Imberty, d'Aups, contre André Martin : avération d'une promesse de 48 livres ; — Jean Guérin, sieur du Poil, contre Étienne Feautrier ; — Louis d'Authier, sieur de Saint-Antonin, contre Jean Authier, de la Rochette ; — les hoirs de Jean Bernard, chirurgien, de Barrême, contre Madeleine d'Arbaud, de Senez : avération de promesse ; — Jeanne de Lascaris, dame de Méoulhe, contre « tous les tenanciers des biens de Jean-Honoré d'Ailhaud, son mari : requête « en regrès et actions hypothécaires », etc.

B. 786. (Liasse.) — 371 pièces, papier.

1658, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Mathieu Coulombet et Charles Belengier, marchand, de Castellane, contre M^e Gaspard Marie, notaire royal : avération de promesse ; — messire Pierre Maiffred, étudiant en théologie, prieur du prieuré de Chasteuil, sous le vocable de Saint-Martin, contre messire Annibal de Milia, prêtre, et messire Honoré Tappoul, prêtre, prieur dudit prieuré, au sujet de la possession de ce bénéfice ; — damoiselle Isabeau Tappoul, donataire de messire Antoine Tappoul, prêtre, d'Agnielles, contre Guillaume Mercier ; — M^e Antoine de Pillefort, notaire et procureur, greffier du lieu d'Angles, résidant à Barrême, contre Catherine Brunias ; — Jean Tassis, conseiller du Roi, lieutenant principal des submissions à Castellane, contre Jean Martiny, lieutenant particulier civil et criminel audit siège : demande en retrait lignager, etc.

B. 787. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1658, juillet-15 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Honoré de Requiston, sieur cadet d'Allons, contre Balthazar de Rochas, sieur d'Aiglun, damoiselles Suzanne, Anne et Cassandre de Requiston et tous les autres créanciers légataires de feu Jean-Jacques de Requiston, sieur de la Mottière ; — Charles Turrel, Louis Granier et autres particuliers de Castellane, contre les meuniers et fermiers des moulins à bled de ladite ville : demande en restitution de farines ;

— messire Pierre Nicolas, « chanoine en l'église N.-D. la Majeur, de la ville d'Arles », contre Jeanne Moresse, veuve et héritière d'Antoine Nicolas, de Saint-André : demande en désamputation de biens ; — Anne de Fabry, dame en partie de Châteauevieux, contre les créanciers de l'héritage d'Annibal de Raphaël, son mari ; — Pol de Fourrier, sieur du Bourguet, contre Jean Limogat, bourgeois de Brignoles ; — Melchior Robion, apothicaire, de Castellane, contre Pierre Robion, son père : demande en désamputation d'un jardin au quartier de *la Resclause* ; — Honoré Imbert, de Guillaumes, contre Jean Baudin, de la Penne : appel de sentence ; — M^e Bernardin Paul, notaire, de Castellane, contre Honoré Maurin, etc.

B. 788. (Liasse.) — 385 pièces, papier.

1653, 20 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Maximin Audier, du Fugeret, contre Claude Mège, maréchal : appel de sentence du viguier d'Annot ; — Charles d'Autane, sieur du Villar et d'Allons, contre Étienne Phelip ; — les consuls de Castellane, contre Jean Bourgarel, meunier : requête pour obliger ledit meunier « à tenir trois mollins mollants en estat pour la commodité des habitants » ; — Christophe Émeric, sieur de Sallagriffon, contre Jean Pabon, Jean Trachel, Michel Feissoles et autres possédant biens audit lieu ; — M^e Arnaud Tripoul, notaire royal, de Comps, contre Antoine Giraud, bourgeois de Castellane : demande en retrait lignager ; — Pierre Anrioty, bourgeois du Puget-Thénières, contre Alexandre Loque, Louis Maurin, consuls modernes, François Roux, premier consul, et Antoine Leotard, greffier du Puget-de-Roustan : demande « en exhibition des comptes communaux » ; — la communauté de Castellane, contre divers particuliers : délimitation « de la terre gaste » ; — Jean Gource, maître sellier, de Castellane ; — Jean Phelip, teinturier, de Castellane, contre Jean-Baptiste Andrau, etc.

B. 789. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1654, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Honorat, marchand, de Saint-André, contre Antoine Collomb, muletier : « demande à l'expédition d'une coupe d'huile » ; — M^e Jean Meiffredy, « notaire ducal, du Puget-Thénières », mari de damoiselle Catherine Fabri, contre Raphaël Trabaud, praticien, d'Annot : « requête de garde » ; — Jacques Durandy, bourgeois de Guillaumes, contre Joseph de Durand, « sieur de la Moutte et

de Soleilhas » : demande en restitution « d'avéage » ; — Denis Escallier et Jeanne Mallet, « mariés », de Nice, contre Joseph Bovery, bourgeois d'Entrevaux : appel de sentence ; — messire Bathazar Giboin, docteur en théologie, recteur de la chapelle Saint-Joseph à Castellane, contre les consuls de ladite ville ; — messire Louis de Thomassin, clerc d'Aix, sacristain de l'église cathédrale de Senez : « demande en requête de garde dudit bénéfice contre les opposants » ; — damoiselle Isabeau Lieutaud, contre les hoirs d'Antoine Périer, son mari : demande en restitution « de 600 livres, d'ung jaseran, d'ung bracelet d'or et de ses autres bagues et joyeaux » ; — Pierre Rottier, « maître sculpteur », de Castellane, contre divers « menuisiers de cette ville et autres confrères de la chapelle Saint-Joseph qui détiennent en gage tous les outils de la boutique du demandeur, dans le logis d'Honoré Castellan, où pend pour enseigne *l'Hallebarde* », etc.

B. 790. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1654, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean-Baptiste Gandalbert, armurier, résidant à Toulon, demandeur « de l'insinuation » de son contrat de mariage avec Louise Jarrine, reçu par M^e Blancard, notaire à Toulon ; — Honoré Martin et damoiselle Isabeau de Traversat, « habitants en l'Isle-de-Venise » : « demande à l'insinuation » d'une donation de 4,500 livres en faveur dudit Martin ; — le chapitre de Glandèves : « requête de garde sur les prieurés ruraux et chapellenie qui sont dans les terroirs de Chaudoul et de la Penne » ; — messire Pierre Henry, prêtre, docteur en théologie, héritier universel de feu Gaspard de Tournatory, écuyer, natif d'Entrevaux, contre Joseph Fabri : demande en lettres de sauvegarde ; — Augustin Lieutard, sieur d'Entrages, résidant à Digne, héritier de messire Pierre Pélissier de Boulogne, « conseiller, aumônier et chapelain ordinaire de Sa Majesté » ; — Nicolas Galle, mari d'Anne Autrand, contre les hoirs de Jean Chieusse, notaire royal d'Angles ; — messire Bernardin Niel, prêtre et prieur de la chapelle Sainte-Brigitte, à Castellane, contre Honorade Laure. — Ordonnance portant réception de M^e Blaise Simon comme avocat postulant en la cour de Castellane, avec acquit « du droit de chapelle », etc.

B. 791. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1654, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : damoiselle « Anthorome de Grac, femme autorisée de M^e Gaspard Corperandy,

avocat, de la Croix », contre Laurent de Grac, d'Entreaux; — Honoré de Chailan, écuyer, de Castellane, contre « les religieuses Sainte-Marie » de cette ville, au sujet de l'héritage de Lucrece de Richieud, sa mère; — les consuls de Castellane, contre Jean et Claude de Demandols, père et fils : demande en avération de déclaration; — Jean-Auban Charnier, notaire royal de Saint-Auban, contre la communauté de Sallagriffon; — « damoiselles Chrestienne, Madon et Margot de Faucon, héritières de dame de Bompar, dame du Collet, leur ayeule », contre les héritiers de Jean-Antoine d'Authier, sieur du Collet; — messire Jean Agard, prieur de Saint-Lions et « du prieuré rural de N.-D. de Braye, terroir de Castellane », contre Jean-Baptiste de Gauthier, cleric du diocèse de Riez; — les consuls de Saint-André, contre Antoine-Simon de Monnet, résidant au lieu de Troins, au sujet de la construction d'un four à Troins; — « Aimes » L'Enfant, conseiller du parlement, sieur de Peiresc, contre la communauté de la Colle-Saint-Michel, etc.

B. 792. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1654, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Honoré Thenosy, de Bargemon, mari de damoiselle Anne de Broves, contre Jean-Antoine Malvans : « requête en regrès »; — Constans, geôlier des prisons de Castellane, contre Claude Sauvère; — la communauté de Barrême, contre la communauté de Demandols : demande de paiement des frais de transport des hardes de la compagnie du capitaine Bausson de Demandols à Séranon; — François de Forbin, sieur de la Martre, maréchal de camp des armées du Roy, contre Ellion Beraud, notaire royal et greffier dudit lieu : demande en communication « des pièces, titres et registres du greffe de la Martre »; — messire Gaspard de Saquy, docteur en théologie, prévôt de la cathédrale de Glandèves, « demandeur en lettres de sauvegarde sur ledit bénéfice contre tous les opposants »; — Honoré Mayolly, recteur de la lumineaire de N.-D.; de Castellane, contre Honoré Martel : « paiement de 2 livres 8 sols, pour prix de 3 livres de cire »; — François de Richieud, écuyer, de Castellane, contre damoiselle Marguerite d'Allais, veuve de Gaspard de Galice, sieur de Cheiron : demande en désampanation de terres; — Pierre Giraud, contre Antoine Simon, cordonnier : « demande à la restitution d'un pistolet ou son légitime prix »; — Heyriès Masse, du Fugeret, contre Pierre Meiffred, de Puget-Théniers, « capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Mazarin », etc.

B. 793. (Liasse.) — 324 pièces, papier.

1655, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Honoré Germain, « pinchier* », de Saint-Benoît, contre Honoré Verdollin, marchand, d'Annot : appel de sentence; — Antoine et Amand de Galliffet, sieurs de Villevieille, père et fils : demande en insinuation d'un acte d'émancipation; — Marguerite de Caprilis, contre Gaspard Reboul, de Courchon; — messire Jacques Hugues, « escolier estudiant en philosophie », de Draguignan, contre divers habitants de la Garde : avération de promesses; — capitaine Jacques Asquier, de Saint-Tropez, contre Jean-François Sigaud, de Saint-Benoît; — messire Antoine Giraud, prêtre, de Peyroulles, docteur en théologie, vicaire de Cadenet et prieur de Chasteuil, demandeur en garde dudit prieuré, contre les opposants; — messire Pierre de Rabier, prêtre, recteur de la chapellenie Saint-Cosme et Saint-Damien, fondée dans la paroisse d'Annot, contre M^e Honoré Béroard, notaire royal de ladite ville; — Melchion Robion, apothicaire, de Castellane : « demande au paiement de 6 livres 4 soulds, pour prix des flambeaux qu'il a pris, estant officier de Saint-Claude »; — Gaspard de Montblanc, sieur du Plan-de-Sausses, mari de damoiselle Marie d'Isnardy, contre Hercule et Louise d'Authier, père et fils, sieurs de Chaudoul et de la Penne; — messire Ferriol Paul, curé de Demandols, etc.

B. 794. (Liasse.) — 400 pièces, papier.

1655, avril-15 juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Tambon, marchand, de Lorgues, contre Balthazar Paul : demande en garantie; — Charles Gay, bourgeois du Castellet, contre M^e Barthélemy Dedoue, notaire dudit lieu : requête « d'adcistance en cause »; — Gaspard Guillaibert, écuyer, de Castellane, contre Antoine Rouvyer; — Jean Giraud, « exacteur des cottes faites sur le département des eaux et arrosage de la Palud », contre divers particuliers; — damoiselle Angélique de Galice, femme autorisée de M^e Pierre Berard, greffier d'Annot, contre Honoré de Galice, sieur de Châteauneuf; — Catherine de Muret, dame de Mauvans, contre François Flotte, sieur de Cuébris, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem : avération d'une promesse de 89 livres 3 sols; — Pierre de Flotte, sieur de Cuébris et de Saint-Antonin, contre Honoré de Villeneuve et Catherine de Muret, sa femme, seigneur et dame de Mauvans, de

* Chauvrier.

Saint-Césary et de Bourrigailles, au sujet de l'héritage de Louis de Flotte, père du demandeur; — le fermier des droits seigneuriaux de Chasteuil, contre Barthélemy Bellon, baile dudit lieu : paiement de créances et de prix de blé, etc.

B. 795. (Liasse.) — 396 pièces, papier.

1655, 21 juin-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : damoiselle Anne de Trognon, veuve d'Antoine de Fabry, de Saint-André, contre Bernardin Collet, de Moriez; — Jean-Claude Borrelly, chirurgien, de Marseille, héritier de Catherine Bellanger, contre le curateur de l'héritage de feu Jean Borrelly, procureur, de Castellane; — Claire de Mérigon, veuve de Bernardin Geoffroy, écuyer, de Senez, contre le curateur de l'héritage de son mari : appel de sentence; — Jean de Surle, sieur d'Argens, viguier et capitaine pour le Roi à Draguignan, Jean Laget, écuyer, de Montouroux, coseigneur de Châteaueux, et damoiselle Louise Borrelly, contre les héritiers d'Annibal de Raphaël; — Sperit Tarrassier, fournisseur, de Castellane, contre Honoré Grégoire, tailleur; — François Roustan, greffier de Bormes, contre François de Thome, bourgeois dudit lieu : requête en garantie; — messire Antoine Galfard, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Chamas, contre Claude Simon, de Saint-André; — messire Scipion Colomb, prêtre, de la Roque, contre le procureur juridictionnel de la Bastide : appel de sentence, etc.

B. 796. (Liasse.) — 381 pièces, papier.

1655, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : la communauté de Castellane, contre celle de Courchon, au sujet « des bornes et limites du petit deffens de la montagne de l'Aup »; — messire François Laurent, docteur en théologie, « prieur du prieuré de la paroisse de Castellane, sous le titre de Saint-Victor, Saint-André et Saint-Martin de la Baume » : requête en sauvegarde sur ledit prieuré; — Antoine Geoffroi, sieur de la Tour, avocat, de Digne, contre Marc-Antoine Chaurand, conseiller du Roi au siège de Castellane; — Jean Brun, de Castellane, sieur de Caille et de Rougon; — Daniel de la Tour, sieur de Beauveser, donataire d'Anne de Lunel, sa mère; — les consuls de la Colle-Saint-Michel, contre M^e Étienne Callènes, greffier de Brignoles, et consorts : paiement « des droits de l'advérage qui entre dans la Terre-Basse »; — Balthazar Raymond, avocat en la cour de Draguignan; — Jean Péonne, maître tailleur, d'Aix, contre Esprit Brochier et autres : « requête en lettres royaux de rescision », etc.

B. 797. (Liasse.) — 306 pièces, papier.

1656, janvier-20 mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Androny, chanoine de la cathédrale de Digne, contre Honoré Chaillan, de Moriez; — les recteurs de l'hôpital de Castellane, contre Antoine d'Aillaud, héritier et « fidéicommissaire » de Pierre d'Ailhaud; — Honoré Fouques, coseigneur de Verrayon, avocat en la cour, contre Pierre Mirapel, de Sallagriffon; — Joseph de Bourguignon de Bussières, écuyer, de Marseille, sieur de la Mure; — messire Pons Blanc, prêtre, de Clavier, contre Anne Gandalbert, de Montferrat : requête de garantie; — messire Scipion d'Audibert, prêtre, docteur en théologie, Louis d'Audibert, écuyer, du Puget-Théniers, contre M^e François Feraud, notaire d'Annot; — Antoine de Puget, baron de Châteauneuf, contre Louis Isnardy, bourgeois de Saint-Pierre; — Jean de Menjaud, sieur de Néoules, Guillaume de Lisle, sieur de Taulanne, et autres créanciers « de la discussion des biens d'Annibal de Raphaélis, contre Anne de Fabry, veuve dudit Raphaélis »; — messire Jean Androny, prêtre, de Barrême, résidant à Castellane, contre messire François Laurens, prieur de Castellane : requête de garde, etc.

B. 798. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1656, mars-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Feraud, chirurgien, « demandeur de 9 livres 12 sous, pour travail de 8 jours à une barricade », contre Jacques Ailhaud; — Charles de Lombard, sieur de Gourdon, Montauroux et autres places, conseiller au parlement, contre les hoirs d'Annibal de Raphaélis : paiement de créance; — le couvent de Saint-Augustin de Castellane, contre Honoré Niel : paiement d'une pension annuelle de 2 livres 2 sols; — Pons Lions, menuisier, contre Jaume Feraud, maçon : paiement de 7 livres 2 sols, pour « travail et deux voyages à Bargème »; — Lucrèce de Demandols, dame d'Éoulx, tutrice et mère de Joseph de Reymondis, contre Paulet Peronne, tisseur à toile; — Pierre Colomb, de Saint-Julien, contre Jean Bernard, « baile » de Vergons : appel de sentence du juge dudit lieu etc.

B. 799. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1656, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : les consuls de Peiresc et de la Colle-Saint-Michel, contre Jacques et Boniface Ventre, bergers du sieur de Peiresc : opposition à une saisie de 60 moutons; — Guillaume Bonnefoy, d'Argens, contre Antoine Blanc : appel de sentence du juge dudit lieu;

— messire Lazare de Capel, clerc tonsuré du diocèse de Marseille, contre messire Jacques Brun, clerc tonsuré, du diocèse de Castellane, au sujet de la possession du prieuré de Sainte-Anne, du Bourguet; — noble Louis Audoul, écuyer, de Malaucène; — Pierre Lagneau, « viguier et capitaine pour le Roi à Castellane », contre Catherine de Chailan, veuve de Jean Lagneau, écuyer, André Poilroux, sieur du Poil et de Châteauredon, les hoirs d'Anne Lagneau et autres, au sujet de l'héritage dudit Jean Lagneau, son père; — damoiselle Cassandre de Lail, contre les créanciers de l'héritage de Jeanne de Fournier, sa mère; — l'économe du couvent de Saint-Augustin, contre Mathieu Roubion, au sujet d'un legs de 10 écus. etc.

B. 800. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1656, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Jean Goulin, prêtre, héritier universel d'Antoine, son père, contre Pierre Bœuf, de Castillon; — Jean-Baptiste de Gautier Aiguines, prieur de N.-D. de Bray, contre Honoré Chalvin, commis au greffe des insinuations ecclésiastiques de Senez; — messire Pierre Vitalis, docteur en droit, clerc tonsuré, de Grasse, demandeur en requête de garde sur la « vicairie perpétuelle » de la Martre, contre messire Antoine de Caprilis; — le trésorier de la communauté du Bourguet, contre Honoré Cauvin : demande « en continuation d'exécutions »; — Augustin Pognet, cordier, de Castellane, contre Jean Caussade, de la Bastide : demande « en désamputation d'un casal »; — Pierre Martini, lieutenant particulier au siège de Castellane, contre les consuls de ladite communauté : paiement de 2,400 livres, prix des fours de ladite ville; — Sperit Tarrassier, contre André Martiny : remboursement des tailles payées pour les biens qu'il a vendus au défendeur, etc.

B. 801. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1657, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : noble François de Ravillon, « capitaine major du régiment de Novaille », contre Laurens Chauvin, maréchal : demande de rapport « sur l'estat et maladie de son cheval et des drogues et remèdes employés par ledit Chauvin »; — Raynaud Fellix, sieur de Creisset, contre Jean Phellip; — damoiselle Honorade de Bonnet, contre Mathieu Roubion : paiement d'une pension et cession d'une chambre; — messire François Vitalis, sous-diaque, de Grasse, contre messire Antoine de Caprilis, bénéficiaire, de Fréjus, au sujet de la pension « de la vicairie

perpétuelle de Châteauevieux »; — messire Guillaume Mathieu, prêtre, « prieur du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine en l'église paroissiale de Moriez », demandeur en garde dudit bénéfice, contre messire Pol de Chailan; — Henri Achard, de Fréjus, contre le procureur juridictionnel de Châteauevieux : appel de sentence, etc.

B. 802. (Liasse.) — 352 pièces, papier.

1657, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Brun, conseiller au siège de Draguignan, sieur de Boades, contre Antoine Caille, sieur dudit Boades; — damoiselle Marguerite Pontevès, dame du Muy, du Bourguet et de Bagarris, contre divers habitants du Bourguet; — François Geoffroy, « femme autorisée de M^e François Barlet, notaire ducal d'Aiglun, en Terre-Neuve », contre Honoré Geoffroy, de Cuébris; — M^e Jean-Pierre et Barthélemy d'Amicis, « notaires ducals, d'Entraunes, en Terre-Neuve », contre Honoré Simon, marchand, de Castellane, et Jean Boulache, de la Garde : avération d'une promesse de 193 écus; — les consuls de Robion, « requérant serment estre donné à Antoine Imbert pour exercer la charge de baille à Robion durant une année, suivant son élection par le consul dudit lieu »; — Jean de Demandols : demande qu'il soit fait défense à Anne de Fabry, dame de Châteauevieux, et « à ses enfants et filles » de prendre place au banc « qu'il a fait dresser et poser à ses propres coûts et dépens dans l'église dudit lieu »; — Jeanne Roux et Jean Bellaud, consuls de Peyroules, contre Pierre Burle : paiement du droit de fournage, etc.

B. 803. (Liasse.) — 412 pièces, papier.

1657, juillet-octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : les syndics des huissiers et sergents du siège de Castellane, contre Pierre Peronne : requête pour l'obliger à produire « les provisions et lettres patentes lui conférant l'office et charge de sergent royal »; — R. P. Jean-Baptiste Robion, « supérieur du couvent royal de Saint-Augustin » de Castellane, contre Sperit Gandalbert; — Napoléon Elziary, sieur de Verrayon, résidant à la Roque-d'Estéron, fils et légataire de Joseph, contre Antoine Dalmas, de Saint-Antonin; — messire Honoré Luponis, prêtre : requête de garde de la « vicairie perpétuelle » de la Penne, contre tous les opposants; — Honoré Hugues, serrurier, contre Jean Laurens, Jean Phelip et Henri Berard, consuls de Castellane en 1655 : paiement de « ferremante »; — les consuls de Creisset,

contre Claude de Roux d'Alleric, conseiller du Roi, lieutenant principal au siège de Digne; — Louis Poilroux, « rentier général du lieu d'Allons », contre Étienne Gibert, maréchal à forge; — les fermiers « des droits de tasque que la communauté de Vergons prend sur les terres gastes »; — Pierre Pourcelly, sergent royal, d'Entrevaux, contre les hoirs d'Antoine Remusaty : appel de sentence; — messire Gaspard de Saquy, prévôt de Glandèves, conseiller et aumônier du Roi, demandeur en cession « de l'affar, terres, bastides et preds dits *Chaynet*, terroir de la Rochette, à luy désemparés par Jean de Saqui, écuyer, son père »; — Jean Bourgarel, charpentier, contre André Martiny : paiement de 6 panals orge, valant environ 3 écus, et de 3 hnsolades de foin rubre », etc.

B. 804. (Liasse.) — 322 pièces, papier.

1657, novembre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : les propriétaires des vignes situées aux quartiers de *Dessous-Baux* et *Plus-Bas-Angles*, terroir de Castellane, contre Jean Laurens, bourgeois de Castellane; — les recteurs de la chapelle de Saint-Crépin, de Castellane, « querellants en contravention et mespris de la solennité de la fête dudit saint », contre Honoré Aulne, cordonnier; — messire Joseph Martel, chanoine, de Senez, contre Claude Tartanson, hôte, dudit lieu : règlements de comptes; échange de blé contre « 3 coupes de vin à 3 livres 12 sous la coupe »; — messire Gaspard Vachier, prêtre, d'Aix, demandeur en requête de garde des chapellenies « Saint-Jacques en la cathédrale de Glandèves et de Saint-Pierre, près le pont de *la Chalvaigne*, à Entrevaux »; — Arnaud de Romans, seigneur de Séranon, gouverneur de la forteresse et citadelle d'Entrevaux, contre damoiselle Isabeau de Barras, dame de Dalluis; — Antoine Arnaud, massier royal, contre Esperit Latil : paiement de vacations; — l'économiste du couvent de Saint-Augustin, contre M^e Pierre Vallier, procureur : requête « pour faire obster aux dépens dudit Valier un grand rocher qui comble le canal du couvent, où il l'a fait choir »; — messire Jean Pascalis, prêtre, vicaire de Méailles, contre les consuls dudit lieu : paiement des frais de voyages. — Ordonnance portant injonction aux huissiers et sergents du siège « d'exploiter les mandements de justice faits par le conseiller du Roi, à peine de 6 livres d'amende », etc.

B. 805. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1658, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean Galfard, « greffier

enregistreur des exploits » à Castellane, contre Jean Aulne : paiement de promesse; — Jean André, « maître peintre », de Castellane, contre les consuls d'Annot et messire Angelin Brun, vicaire dudit lieu; — Jean Audoul, « rentier du poids du piquet établi pour la communauté de Castellane », contre Jean Giraud, marchand : requête de sauvegarde; — M^e Melchior Isnard, avocat en la cour de Grasse, contre Pierre Mirapel : « demande en avération de missive portant promesse »; — « le fermier de l'imposition de 1 sol sur chaque 40 pains » et Antoine de Bon, écuyer, et Louis Cauvin, « syndics des propriétaires des fours de Castellane », contre ladite communauté : demandes en garantie; — Joseph de Durand, sieur de la Motte, de Soleihas et de Vauplane, écuyer, de Draguignan, contre Antoine Astoin, de Senez; — Laurent Fénis, trésorier de Castellane en 1653, contre Pierre Luce, procureur; — Jeanne Mille, de Senez, contre Jean Latil, de Castellane : paiement de 9 livres pour les gages de Marguerite Mille, sa fille, etc.

B. 806. (Liasse.) — 362 pièces, papier.

1658, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Alexandre Harabin, marchand, de Riez, contre Honoré Latil et Anne Fabre, sa femme : paiement de marchandises; — les consuls d'Auvare, contre Antoine Martin, baile dudit lieu : « requête d'assistance en cause »; — Antoine Blanc, « opérateur en chirurgie », de Clavier, contre Guilhem Fellez, de la Garde; — M^e Pierre Roubiony, notaire, de Colmars, contre André Martini : paiement d'une promesse de 450 livres; — Catherine Tourniaire, contre André de Brès, sieur de Marie, avocat résidant à Rigaud : appel de sentence des officiers du Puget-de-Rostang; — messire Louis Reppon, prêtre, contre Jean Bellon : appel de sentence du juge de Guillaumes; — Honoré Astoin, de la Croix, et messire Jean-Antoine Dalmas, vicaire de Gaubert, contre Honoré Pignon, marchand, du Puget-Théniers; — Jean Verdollin, « maréchal à forge », d'Angles, « demandeur en paiement de 5 panals de bled, 2 annone et 3 mitadiers, pour *chandoul*^{*}, et 12 sols pour avoir ferré un bœuf par dessus ledit chandoul », contre Barthélemy Martel, ménager; — Jean Engelfred, de Beauvezer, contre les consuls de Senez; — le syndic des avocats postulants contre les procureurs du siège : demande « à ce que lesdits procureurs ne fournissent aucunes écritures aux procès, qui ne soient signées des avocats postulants, à peine de faux et de 500 livres d'amende », etc.

* Abonnement pour le travail des maréchaux, barbiers, etc.

B. 807. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1658, juillet-octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Richard, de la Martre, contre M^e Auban Funel, notaire, de Caille : appel de sentence; — Jean Clérissy, potier à terre, de Castellane, contre Joseph Morery, baile de Castillon : paiement de promesse; — les propriétaires du quartier de N.-D. du Plan, contre les consuls de Castellane, au sujet du partage de l'eau servant à l'arrosage dudit quartier; — messire Pierre Bourrillon, prêtre, de Barrême, résidant à la Garde, contre divers habitants dudit lieu; — Pierre Arnaud, « maître planchier », d'Annot, contre Jean Gastinel, « maître fusilier », de Castellane : paiement d'une panal « de castaignes »; — Charles Builly, maître maçon, de Digne, fils émancipé d'Antoine, contre André Laugery, chirurgien, Honoré Astier, maçon, et autres habitants d'Entrevaux; — messire Honoré Arnaud, prieur de Robion et du Bourguet, contre les hoirs de messire Jacques Gibellin, d'Éoulx; — Étienne Marquis, marchand, de Sisteron, contre Thomas Bouvet, muletier : avération de promesse; — l'économe du couvent Saint-Augustin, contre Pierre Giraud : paiement de 16 sols 6 deniers, prix d'une coupe et demie de vin; — Jean Leydet, écuyer, de Montouroux et Gabrielle de Raphaëlis, dame en partie de Châteaueux, sa femme, contre Joseph Pellicier, de la Martre : avération de promesse, etc.

B. 808. (Liasse.) — 370 pièces, papier.

1658, novembre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean Colombet, lieutenant de juge, et André Veyan, « fermiers généraux de damoiselle Françoise de Gombert, dame en partie de Châteaueux », contre divers habitants de la Martre; — Marc-Antoine de Gautier, sieur d'Aiguines et de Clumanc, contre Jean Maunier et Jacques Constantin, de Senez; — Honoré Villy, écuyer, de Fréjus : paiement de 80 livres pour prix d'herbages; — Jean Ricaud, recteur de la luminaire du Saint-Esprit, de la Roque, contre les consuls de la Bastide; — Honoré Roubie et M^e Antoine Chieuse, notaire royal d'Arles, et autres créanciers de l'héritage de Jeanne de Fournier : demande « en rangement des sommes à eux dues »; — les consuls de Castellane, contre M^e Latil, procureur, « pour qu'il aye à rendre et remettre rière le greffe le sac du procès, contre Joseph Collomp »; — Lucrece Meyffred, de Comps, contre Maximin Blanc, d'Éoulx : « rescision du contrat de vente d'une terre sise au terroir d'Éoulx, au quartier du Pay, appelée le Sauné », etc.

B. 809. (Liasse.) — 377 pièces, papier.

1659, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : les hoirs de M^e Jacques Clenchard, notaire royal, de Saint-Benoît, contre Françoise et Jeanne Barrety, sœurs : appel de sentence; — Catherine Grasse, veuve de Jean Tornatoris, contre Marguerite Tornatoris : requête de garde; — Pierre Jauffred, du Bourguet, contre Panthaléon Cherin, marchand, de Riez : « opposition et cassation d'exécutions »; — Jacques de Martin, sieur de Gars, écuyer, de Toulon, contre les hoirs de Louis et d'Honoré de Flotte; — « les fermiers des herbages de Castillon », contre Jean et Laurent Intueri, de la Baume; — Pol Bernard, tonnelier, « demandeur de 4 livre 4 sols, pour avoir changé la cuve d'ung cellier »; — Pierre Broc, « rantiers des droits seigneuriaux de la dame du Muy sur le Bourguet », contre Nicolas Cauvin : demande « de contraintes générales »; — messire Jean de Grasse, conseiller du Roi, « seigneur de Laval de Cabris, et abbé de l'abbaye du Thoronet », contre Ellion Beraud, notaire, de Châteaueux; — messire Honoré Bonnet, « prieur de Saint-Gervais, d'Allons », etc.

B. 810. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1659, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Jean Barlet, docteur en théologie, prieur des prieurés de Vergons et d'Angles, contre divers habitants d'Angles : paiement de voyages et vacations; — Pascal Rocas, premier consul d'Annot, contre M^e Honoré Béroard, notaire, dudit lieu; — Jean Rojeon, contre Pierre Tholosan, marchand, d'Antraunes : appel de sentence du juge de Guillaumes; — Claude Sauvère, contre « Peironne » Avril et Paul Constans, son fils, « geôliers des prisons royaux de Castellane »; — « les recteurs et les marguilliers du Crucifix, de Castellane, contre les hoirs d'Anne Abon : demande d'un legs de 3 livres; — messire Raymond Artufel, prieur d'Argens; — Jean Philip, bourgeois, contre Marie Sisteron : demande en restitution « d'un grand pot d'un, carteron et d'un demi carteron, mesures pour l'huile »; — Jacques Gros, de la Motte, contre Barthélemy Ayme, charbonnier, de Castellane; — le prieur prébendé, du Puget-de-Rostan, contre les hoirs de Louis Lautardi : demande « en continuation d'exécutions », etc.

B. 811. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1659, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pierre Braquetty, sieur de Chasteuil, contre Barthélemy Bellon : avération de

promesse et de convention ; — messire Jean Chauvetti, prêtre, bachelier en théologie, vicaire d'Empus, contre Charles Torrel, cardeur à laine, de Castellane ; — Jean Perrot, « gentilhomme verrier, résidant à Castellane », contre Antoine Arnoux, muletier ; — « Autonome » Paule, veuve d'Antoine Sicard, de Senez, contre les hoirs de Jacques Paul et Bernardin Paul, prêtre bénéficiaire de l'église cathédrale de Digne ; — M^e Jean Niel, notaire royal et procureur, « rantier général de la place, terre et droits seigneuriaux de Boades », contre les hoirs d'Antoine Bonnet ; — Pierre Vairac, docteur en médecine, de Castellane, contre Jean Feraud, maçon, de ladite ville ; — M^e Bernardin Paul, notaire royal, de Castellane, contre Jeanne Paul, veuve d'Abel Juglari, procureur du Roi : paiement d'une créance de 600 écus, avec intérêts ; — les communautés de Castellane, la Garde, Roubion, Saint-Julien, Courchons, Vergons et autres, contre la communauté du Bourguet : droits de compascuité, etc.

B. 812. (Liasse.) — 364 pièces, papier.

1659, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Jean-Baptiste Collomp, prêtre servant dans l'église de « N.-D. du Rocq », de Castellane, contre Antoine Genieis, « noriguiier » ; — Antonin Berrin, berger, contre Honoré Simon, hôte du logis *Saint-Honoré*, à Castellane : demande « en décharge de séquestration » ; — messire Alexandre Reybaud, prêtre, docteur en théologie, vicaire général de l'évêque de Glandèves, demandeur en garde sur le canonicat et prébende de feu messire Honoré Ginoari, contre messire Raphaël Besson, clerc tonsuré, chanoine de la cathédrale de Glandèves ; — Claude de Demandols, sieur de Trigance et d'Estelle, contre Cauvin du Bourguet : paiement d'une promesse de 47 livres ; — damoiselle Anne de Régis, contre André Berard : demande à la restitution « d'un pairol » (chaudron), d'un bassin en airain et autres meubles ; — Honorade Bonnet : demande en autorisation « de faire saisir et arrêter une somme de 82 livres 8 sols, pour le paiement d'une pension que Mathieu Robion, son fils, lui doit » ; — Françoise de Castellane, dame de la Penne et Chaudoul, autorisée d'Hercule d'Authier, son mari, contre les hoirs de damoiselle Cassandre d'André, de Guillaumes ; — Jean Testoris, écuyer, de Draguignan, contre messire François Laurent, prieur de Castellane : paiement de 450 livres ; — Jean Rouvyer, de Blieux, contre François Fouques, tailleur, de Castellane : paiement de fournitures et d'aliments, etc.

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 813. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1660, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : « Henri de Villeneuve Toranc, commandeur de Nice, Louis de Castellane, sieur de Dalluys, et Annibal de Castellane, commandeur de Lugan, son oncle », contre messire Antoine Moulari, prieur de Saint-Léger ; — Louis Brunias, « adcisté d'Antoine d'Ailhaud, avocat en la cour, son oncle et curateur », contre damoiselle Anne Albin ; — Joseph Collomb « requiert serment lui estre donné par le lieutenant du siège, pour faire la fonction de baile de Saint-Julien » ; — M^e Jean Perier, avocat à la cour, de Bargemon, contre les consuls de Demandols : paiement de 450 livres ; — damoiselle Madeleine Pastour, femme de Marc-Antoine Chaurand, conseiller du Roi à Castellane, contre Mathieu Roux, meunier ; — Melchion Goujony, apothicaire, de Grasse, contre les hoirs d'Antoine Murair : appel d'ordonnance du juge de Grasse ; — M^e Honoré Fouques, avocat au siège de Castellane, contre Jean Niel, conseiller audit siège : appel d'ordonnance ; — messire Jean Audibert, prêtre, docteur en théologie, « cy devant cabiscol de la cathédrale de Glandèves », contre messire François Cabassus, « à présent cabiscol de ladite église » ; — Louis-François de Rabasse, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, procureur général au parlement de Provence, sieur de Vergons, contre Simon Philip, muletier, d'Allons : restitution de 5 livres, etc.

B. 814. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1660, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Guillaume Sauvan, contre Sperit Raphaël, de Braye, hameau de Castellane ; — Augustin Raud, bourgeois d'Annot, contre Melchionne Bouchier, de Saint-Benoît ; — André Poilrcux, sieur du Poil, contre M^e Marc-Antoine Chauvet, avocat en la cour, de Riez ; — Michel Piouille, marchand, « de Montclar, en l'archevêché d'Embrun », contre Honoré Carbonelli, boucher, de Castellane ; — M^e Pierre Laugier, avocat en la cour, d'Allemagne, contre messire Jean-Jacques Laugier, sacristain de Glandèves et vicaire du Puget-de-Rostan ; — messire Pierre Dolle, prêtre, docteur en théologie, de Blieux, contre M^e André Mérigon, notaire royal, de Senez, héritier de messire Mérigon, chanoine, de Senez ; — Antoine Maurin, de Draguignan, contre Annibal d'Agout, sieur d'Angles ; — Jean Ricaud, « recteur de la confrérie du Saint-Esprit de la Roque et de la Bastide », contre les consuls desdits lieux ; — Honoré-Hugues Argentery, écuyer,

de Castellane, contre les consuls de ladite ville; — Balthazar Gaudemar, sieur d'Entrages, écuyer, de Digne, contre Blaize Francoul, « greffier des submissions du siège de Digne » : avération de promesse, etc.

B. 815. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1660, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Claude Besson, substitut du procureur du Roy en la judicature d'Entrevaux, héritier de messire Honoré Ginoari, contre messire Jean Roccassy, vicaire d'Ubraye; — messire Annibal Gaufrédy, docteur en droit, prévôt de Glandèves, contre messire Gaspard de Saqui, se disant prévôt de Glandèves, au sujet dudit bénéfice; — le couvent de Saint-Augustin, contre les hoirs de Louis Peronne : paiement d'un legs de 20 livres; — André Fabre, d'Aix, Michel Remusat, Honoré Astier, Antoine Gantelme, d'Entrevaux, Mathieu Feraud, de Castellane, « tous maîtres maçons », contre la communauté d'Annot; — Pascal Roucas, bourgeois d'Annot, contre messire Raphaël Benin, chanoine de la cathédrale de Glandèves : avération de promesse; — « messire Honoré Isnard, chevalier de Savoye et de Saint-Maurice et Lazare », résidant à Nice, héritier de messire Clément Isnard, prévôt de Glandèves, contre messire Gaspard de Saqui; — Madeleine Lambert, de Guillaumes, contre Pierre Giraud, hôte du logis du *Cheval blanc*, de Castellane, etc.

B. 816. (Liasse.) — 334 pièces, papier.

1660, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : les recteurs « de la lumineaire de Saint-Antoine », de Castellane, contre les hoirs de Léonard Phelip, de Castellane : paiement « d'un légat pieux de 3 livres »; — Simon Boety, bourgeois de Guillaumes, contre « tous les possédant fonds voisins de la vigne dudit Boety, au quartier de *Gijeas* »; — les consuls et la communauté de Peyroules, « fermière des droits seigneuriaux dudit lieu », contre Étienne Giraud, « séquestre de la gagerie : reddition de comptes et expédition du reliquat du séquestre »; — Marie Bonnet, contre Jacques Grac, marchand, d'Entrevaux, au sujet de la possession d'un chenevis au quartier de *l'Ubac*, à Entrevaux; — Jean Coste, de Saint-Léger, contre Antoine Fournier : appel de sentence, etc.

B. 817. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1661, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Raphaël Bonnet, docteur

en médecine, d'Entrevaux, contre Honoré Saqui, écuyer, de la Rochette : « appel de déni de justice »; — Pierre Collomp, de Sionne, hameau de Castellane, contre Marc David, travailleur : demande en expédition de séquestre; — Pierre Isnard, marchand, de Castellane, contre Pierre Rouvier : paiement de 5 livres 8 sols, « pour l'herbage d'une pièce située au quartier de *Dernier-la-Roche* »; — Jacques Blanqui, bourgeois « de Saint-Laurent en Terre-Neuve », contre Thomas Carbonnel, boucher, de Castellane : avération de promesse; — Jean de Guilhon, sieur d'Allons, de Draguignan, « requiert que M^e Luce, procureur, soit contraint pour 50 livres et par corps à luy rendre le sac et pièces du procès qu'il a contre messire Pierre de Galice, prêtre, vicaire d'Allons ». — Ordonnance du lieutenant général portant défense aux huissiers et sergents « de ne faire aucune fonction, ni exercice de leurs charges, sans avoir des lettres de provision de S. M., reçues par lui », etc.

B. 818. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1661, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : M^e Gaspard Génésy, notaire ducal, de Châteauneuf, en Savoie, contre les consuls de Guillaumes; — Honoré Guieul, marchand, contre « messire François de Laurent, agrégé en l'université d'Aix », protonotaire apostolique, prieur de Castellane; — Guillaume de Lisle, sieur de Taulanne, résidant à Grasse, contre capitaine Gaspard Rabuis : demande « en contre-garantie »; — Pierre Bouchet, marchand, d'Aix, contre Étienne Rancurel, de Montblanc : avération de convention et de promesse; — les consuls de Castellane, contre André Blanc : paiement « des deniers du pays »; — les marguilliers de la chapelle et confrérie de Saint-Éloi, de Castellane, contre Paulet Espitallier, muletier : paiement « de 3 livres 10 sols imposées à tous les muletiers »; — messire Bernardin Gibert, vicaire de Soleilhas, demandeur « en garde sur ladite viquerie », contre messire Jean d'Authier, prêtre, de la Rochette; — Antoine de Bon, écuyer, de Castellane et autres propriétaires : demande en partage de l'eau des vallons *Brayal* et de *la Colle*; — Charles Turrel, contre Antoine Phelip, « pour obliger ledit Phelip à obster les pierres et rochers qui sont au milieu du vallon de la Colle », etc.

B. 819. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1661, juillet-10 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Gaspard Boyer, marchand, de Marseille, contre Jean Angles, de Claviers :

demande « en adistance en cause »; — Auguste d'Isnard, écuyer, de Grasse, en qualité de tuteur d'Antoine d'Émeric, sieur de Sallagriffon, contre les consuls dudit lieu; — Jean Flotte d'Agoult, sieur de Saint-Auban et de Seilhans, « requiert qu'il soit fait injonction aux sergents et huissiers d'exploiter et rendre exécutoires les lettres de contrainte qu'il a obtenues contre Annibal de Glandevéz, baron de Montblanc »; — Joseph de Durand, sieur de la Motte, Soleihas et Vauplane, contre les communautés « de Castellane, la Garde, Robion, Demandolx, Saint-Jullien, Courchon, Villar-Brandis, Chasteuil, Talloyre, Soleils, Eoux et autres lieux du dosmayne de la ville de Castellane »; — Honoré Laurent, sieur de Saint-Martin, contre Jacques Abbaye, écuyer, d'Annot : demande « en relèvement de garantie »; — « Mgr Louis Duchaine, évêque de Senez, contre les consuls de ladite communauté, au sujet de la contribution aux dépenses de la barricade que le chapitre fist construire pour la conservation de ses jardins », etc.

B. 820. (Liasse.) — 322 pièces, papier.

1661, 17 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Arnoux Rolland, praticien, d'Aix, contre Honoré David; — Gaspard Masclet, bourgeois de Flayosc, contre Baptiste Aulne, de la Garde; — Jean-Baptiste Paret, de la Rochette, demande à être « relaxé de l'assignation qui lui a été faite comme procureur juridictionnel de la Rochette, attendu que c'est un autre Jean-Baptiste Paret, originaire d'Aix, et non lui, qui exerce cette charge »; — messire Jean Garsini, prêtre, recteur de la chapellenie Saint-Augustin, d'Annot, demandeur « en garde sur ledit bénéfice »; — Guillaume Juglar, « rantier de la communauté de Saint-André », contre divers habitants; — Henri Pierre, avocat au siège de Castellane, contre Honoré Chalvin, lieutenant de juge de Senez; — les recteurs « de N.-D. des Bonnetiers dans l'église de Saint-Augustin, de Castellane », contre Jean Gastinel, menuisier : paiement de 4 livre 13 sous pour prix de flambeaux; — Honoré Simon, tourneur, d'Annot, contre Raymond Périer : demande à la restitution « de 6 peaux lanades du prix de 6 livres 13 sous », etc.

B. 821. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1662, janvier-13 mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pierre Isoard, marchand, contre Honoré Martini : demande en retrait lignager; — Jean-Baptiste Blanc, muletier, de Thorame-Haute, contre Honoré Pougnet, cordier, de Castellane :

demande « à la restitution de 20 livres chanvre du prix de 57 sols 6 deniers la livre »; — Balthazar Léaunard, chapelier, demandeur en paiement de 30 sols pour un chapeau; — damoiselle Catherine Gibert, veuve de M^e Antoine Chalvin, notaire, de Senez, contre Jean Gibert, marchand, dudit lieu : « requête de mise en possession de portion héréditaire »; — Guillaume Mercier, « un des consuls de Castellane », contre Étienne Sauvan; — messire Jacques Brun, « prêtre, résidant à Remoulins, en Languedoc, contre François Roubion, d'Annot : demande de mise en possession d'hoirie »; — F. Pierre Berluc, économiste des Frères Mineurs de Draguignan, contre Penon Gastinel; — François Simon, docteur en médecine, de Castellane, contre Honoré de Galice, sieur de Châteauneuf : demande en paiement de 9 livres 10 sous, prix d'une charge de blé, etc.

B. 822. (Liasse.) — 273 pièces, papier.

1663, 20 mars-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine de Bon, Jacques Périer et autres possédant maisons et boutiques à la rue *du Vallat*, à Castellane, contre les consuls de ladite ville; — M^e François de Simon, docteur en médecine, de Castellane, contre Honoré de Galice : avération de promesse; — Jean de Galice, écuyer, « subrogé aux droits et actions d'Honorade de Chailan, contre Louis Poilroux et Anne de Galice, « femme séparée de biens d'iceluy »; — Joseph de Raymondis, contre Restitut Cartier, du Bourguet; — Antoine Bœuf, « fermier des droits décimaux que le chapitre de Senez est en coutume de prendre sur les bleds et légumes du terroir de Moriez », contre Pierre de Chailan, sieur dudit lieu; — M^e Angelin Fortoul, avocat en la cour, résidant à Aix, contre Claude Galfard, bourgeois de Colmars; — Pierre Bernard, baille, de Soleihas, contre le fermier de la place et seigneurie de Vergons : « opposition sur dénonce »; — Jacques Richaud, chapelier, de Draguignan, contre Honoré Bresson, chapelier, de Castellane; — Elzias Brun, écuyer, de Draguignan, héritier d'Antoine de Caille, sieur de Bodes, contre Jean Lager, coseigneur de Châteauneuf; — messire Jean de Fornier, sieur de Bagarris, prêtre de l'Oratoire, contre Guillaume de Lisle et autres créanciers de l'héritage de Pol de Fornier; — Pierre Broq, écuyer, de Draguignan, frère d'Ursule de Broq, héritière de Marguerite de Fornier, contre les hoirs de Jeanne d'Ailhaud, dame du Bourguet, etc.

B. 823. (Liasse.) — 344 pièces, papier.

1664, juillet-10 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : damoiselle Jeanne

Martiny, héritière testamentaire de messire Jean Martiny, son frère, prêtre et vicaire de Comps, contre Jean Intuery, tailleur, de la Baume, hameau de Castellane; — M^e Henri Pierre, avocat, comme mari de damoiselle Françon de Chaurand, contre Honoré Chalvin, baile, de Senez; — Honoré Caussade, cordonnier, de Castellane, contre Jean Berard : paiement de 4 livre 4 sols, pour prix « d'un pair de solliers »; — Gaspard de Rainaud, sieur de la Bastide, fils et héritier de Marguerite de Bonnaud, contre Sperit Giraud, de la Roque; — M^e Honoré Isnard, greffier des submissions au siège de Castellane, ayant droit et cause de M^e Henri Reboul, notaire royal, contre la communauté de Courchon : paiement d'une créance de 12 livres; — André Comté, hôte, de Grasse, contre Raphaël Lambert, avocat, de ladite ville; — M^e Jacques Isnardy, greffier royal de la ville de Guillaumes, cessionnaire de messire Louis de Dominicy, et Jacques de Dominicy, prieur de cette ville, contre Clément Cason et autres possédant biens à Barles, hameau de Guillaumes; — Honoré de Reybaud, sieur de Sausses, résidant à la Croix, contre les hoirs d'Honoré de Dominicy et Jacques de Dominicy; — Antoine Bovery, écuyer, d'Entrevaux, contre Honoré Simon, hôte du logis *Saint-Honoré*, à Castellane : paiement d'une promesse de 85 livres.

B. 824. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1662, 16 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Simon Dalmas, muletier, contre Honoré Isnard : paiement « de 6 livres 4 soul, pour 7 jours de louage d'un cheval »; — l'économe du couvent de Saint-Augustin, contre Jean Gastinel : demande « à la restitution de 3 livres ou à l'expédition d'un garde robe »; — Jean Gourgue, maître sellier, contre Pierre Giraud, travailleur : paiement de 3 livres 10 sols, pour taille d'une vigne; — « les syndics des propriétaires arrosant de l'eau du *Pasquier*, de la Palud », contre Honoré Niel, bourgeois; — messire Charles d'Isnard, prévôt de la cathédrale de Glandèves, contre messire Gaspard de Saquy, prêtre, d'Entrevaux, et tous les opposants : demande « de maintenue et sauvegarde sur ladite prévosté »; — Antoine Bellon, « courrier, de Castellane », contre Paul Constant : paiement « de louage de maison »; — Antoine Henri, écuyer, de Castellane, contre Antoine Michel, de Courchon; — M^e Blaize Simon, avocat en la cour, contre Antoine Cauvin, baile du Bourguet; — Honoré Arnaud, marchand, de Saint-André, « appellant d'ordonnance faite par Pierre Fabre, se qualifiant

de plus ancien, au préjudice des officiers établis par le seigneur », etc.

B. 825. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1663, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : « les recteurs de la lumineaire de Saint-Clair, en l'église Saint-Victor, de Castellane », contre Gaspard Chaix et Honoré Niel, maîtres tailleurs; — messire Honoré Tappoul, prêtre et curé de la Baume, contre Esprit Grailhon; — F. Jean Martiny, religieux du couvent Saint-Augustin, contre les hoirs d'Antoine Martini; — Jacques Sic, mercier, de Saint-Benoît, contre Honoré Gibelin, maçon : appel de sentence; — Jean de Meinaud, sieur de Néaules, écuyer, de Draguignan, contre Gabrielle de Raphaélis; — Orcin Bernard, officier royal, de Barrême, contre Antoine Bœuf; — Antoine Chaudon, Gaspard Audoul, André Courbon, bourgeois de Roumoules, contre Anne de Fabre et Gabrielle de Raphaélis, femme de Jean Leget, viguier, de Montouroux : requête en regrès; — Paul Lions, de la Roque, père et administrateur de la personne et des biens de Françoise, sa fille, contre Jean-Antoine Rebuffel, de Séranon, Jacques Chaix, de la Martre, Isabeau Astier, de la Bastide, et autres : « demande en réintégrandie », etc.

B. 826. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1663, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pierre de Chailan, « conaigneur pour une 4^e partie du lieu de Moriez », contre Antoine Michel : demande en paiement « du quart d'un prétendu droit de dénonce de sang »; — Sibille Allayer, de Digne, contre Jean Bérard : paiement de blé; — Fortunat de Demandolx, sieur dudit lieu et de Châteauvieux, assisté de la dame Françoise de Gombert, sa mère, contre les créanciers légataires et ayant droits sur l'héritage de Jean de Demandols et de dame Isabeau de Reymondis, ses ayeux; — Bernard Gardel, avocat au parlement, contre Gaspard Colomb, maréchal à forge; — Honoré Sisteron, bourgeois, de Castellane, contre Thonette Longe : « restitution de 2 cannes de toile de maison et du filet pour la faire »; — André Flour, conseiller et avocat du Roi au siège de Grasse, contre « la dame comtesse de Chavigny », etc.

B. 827 (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1663, juillet-8 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Barthélemy Fortoul, diacre, et autres habitants de Méailles, contre Louis Rabon : appel de sentence; — messire Honoré

Bernard, docteur en théologie, « secondère en l'église cathédrale de Glandèves », contre Gaspard Bonnet, d'Entrevaux : appel d'ordonnance de lieutenant de juge; — les recteurs de l'hôpital Saint-Martin de Castellane, contre Louis Martiny, bourgeois de ladite ville; — le prieur de Moriez, contre les marguilliers de la confrérie du Saint-Rosaire : appel « de délibération conseilrière portant création de nouveaux officiers de ladite confrérie »; — Jacques Rey, cordonnier, de Marseille, contre Claudette Raibaud; — Jean Mathieu, avocat au parlement d'Aix, contre divers habitants de Castellane; — le recteur de la confrérie Saint-Michel de Castellane, contre Gaspard Gastinel, tisseur à toile; — Louis Meiffred, potier à terre, de Castellane, contre Jeanne Berard : paiement de 2 livres pour prix « de borneaux* »; — Antoine et Jean Dol, menuisiers : paiement de 5 livres 4 sols, pour 3 journées de travail à la fontaine de *la Blache*, « et ensemble pour moules de tuyaux, 1 panal de tuiles pilées et une charge de plâtre », etc.

B. 828. (Liasse.) — 333 pièces, papier.

1663, 15 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Claude Andrau, muletier, de Castellane, contre Joseph Garron, docteur en médecine, habitant à Castellane : paiement de 4 livres 10 sols « pour l'entrée de louage d'une maison »; — Jean-Baptiste Silvecane, avocat au parlement d'Aix, contre Pierre Lagneaux, viguier, Honoré Chailan, sieur de Villevieille, Étienne Garreaux et autres particuliers de Castellane; — Jean Pellegrin, « recteur et marguillier de la lumineaire Saint-Denis, d'Allons », contre Étienne Phelip; — M^e Joseph Perrier, notaire royal, de Rougon, contre Thomas Bonnet : paiement de 2 livres pour extrait de contrat; — Antoine Bourgarel, charpentier : paiement de 5 livres, « pour rabillemeut d'une cuve »; — Jean Cauvin, « maître thonnelier, de la ville de Lorgues », contre Henri Borreli, coseigneur du Bourguet : demande « en lettres royaux de rescision de contrat »; — messire Pierre Aurrioty, prêtre, docteur en théologie, du Puget-Théniens, contre les hoirs de Claude, de Castellane, contre Jean Simon, d'Annot; — Joseph Constantin, écuyer, de Lambesc, contre messire Jean Brun, chanoine de la cathédrale de Senez, etc.

B. 829. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

1664, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean Boullache baile de la Garde, contre Antoine Henri, de Châteauvieux, qui

* Tuyaux de conduite.

avait fait paître son troupeau dans le terroir de la Garde; — Jean Tassis, conseiller du Roi, lieutenant principal au siège de Castellane, en qualité de mari de Catin Lieutaud, contre Jean Laurent : constitution de nouveau procureur; — Suzanne Sauvère, femme de Jean Moréry, lieutenant du juge de Chastillon, contre les hoirs de Claude Bondil, de Châteauneuf; — Pierre Bernard, docteur en médecine, de Digne, contre Simon Dalmas, de Castellane : paiement de 6 livres, « pour fournitures et traitement sur incommodité de la poitrine »; — les consuls de Senez, contre Pierre Audibert, de Blicux : requête en défrichement; — messire Jean Seisson, « ecclésiastique, escrivain et arithmaticien, résidant à Seilhans », contre damoiselle Isabeau Paul, de Castellane : paiement de 2 livres pour salaires; — Honoré Dozoul, de Fayence, contre Jean Cléricy, potier à terre, résidant à Castellane; — M^e Jacques Laure, notaire royal, de Castellane, au sujet de l'héritage de Duran, son père, « contre les créanciers, légataires et fidéicommissaires de ladite hoirie »; — le fermier des droits décimaux de l'évêché de Glandèves, contre Antoine Jacomet, d'Argenton; — Jacques et Jean Fabrier, de Saint-André, contre messire Honoré Henri, prêtre et vicaire de la Mure, etc.

B. 830. (Liasse.) — 301 pièces, papier.

1664, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : le couvent de la Visitation Sainte-Marie, de Castellane, contre Gaspard de Rainaud, sieur de la Bastide : avération de promesse; — Jean Colomb, de la Maurelière, hameau de Senez, contre les hoirs de Louis Germain; — Jean Ailhaud, écuyer, d'Entrevaux, contre messire Antoine Moulari, prêtre, prieur de Saint-Léger; — Honoré Martini, maître serrurier, de Castellane, contre Honoré Isnard, notaire royal, de la Garde : paiement de 3 livres, pour le louage d'un cheval; — Pierre Arnaud, de Peyrolles, contre Joseph Granet, berger, de la Baume : « demande à la restitution d'un collier de chien »; — Jean Bourgarel, contre Honoré Reboul : demande en paiement de 1 livre 4 sols, prix d'une paire de souliers et 16 sols, pour prix d'un chapeau; — les recteurs « de la confraternité du Saint-Rosaire, de Senez », contre André Baudoin, de Senez : requête de garde; — François Reboul, fermier du défens de *l'Aup*, terroir de Courchon, contre Esprit Graillon, de la Baume : « restitution de la moitié d'une chèvre »; — Jean Rolland, recteur de la lumineaire Saint-Barthélemy, de Moriez, contre Pierre Michel, de Moriez; — la communauté d'Annot, contre André de Brès, sieur de Marie, avocat en la cour, résidant à Rigaud, « en Terre Neuve »;

— les communautés de Castellane, la Garde, Saint-Julien, Demandols « et autres lieux de compascuité », contre les consuls de Soleihas et Joseph de Durand, sieur de la Motte et de Vauplane, etc.

B. 831. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1664, juillet-13 octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jean de Grasse, sieur de Cabris, abbé commendataire du Thoronet, contre Alexandre d'Authier, sieur de la Penne; — M^e Pierre Audoul, notaire royal et procureur, contre Catherine Blanc : paiement « d'un tonneau neuf de 20 coupes »; — Jacques Tourniaire, du Puget-de-Roustan, contre M^e Honoré Loque, notaire, et Marguerite Bonetty : requête de garde; — Honoré Sauvan, marchand, de Grasse, cessionnaire de Louis d'Authier, sieur de Saint-Antonin, contre les consuls de ladite communauté; — messire Honoré Coustaulier, prieur de Boades, contre divers habitants dudit lieu : contrainte de droits décimaux; — M^e Pierre Guiton, notaire royal, de Clumanc, cessionnaire d'Étienne Provençal, contre Joseph Moreri, baile de Castillon : demande « en lettres de *debitis* »; — M^e Joseph de Martiny, sieur de Brenon, avocat, résidant à Aix, contre Pierre et Antoine Chaix, de Demandols, etc.

B. 832. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1664, 20 octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Esprit Latil, contre Esprit Castellan, menuisier : paiement « d'une mastre* en noyer, d'environ 12 panals »; — Jean-Baptiste de Flotte d'Agout, sieur de Lambruisse, fils et héritier de François de Flotte, seigneur dudit lieu, avocat en la cour, résidant à Draguignan, contre Louis Cauvin, chirurgien, de Castellane : règlement de comptes; — la communauté de Peiresc, contre la communauté de la Colle-Saint-Michel : droits de dépaissance; — Louis Henry et Jean Veyan, « consuls modernes » de Châteauvieux, contre messire Jean-Antoine de Caprilis, vicaire dudit lieu; — M^e Simon Bonnet, notaire royal, d'Arles, et M^e Antoine Chieusse, jadis notaire, d'Argens, contre la communauté et les particuliers d'Argens : paiement de 69 livres pour vacations d'experts; — Jacques Granier, contre Pierre Niel, massier, pour l'obliger « à exploiter » une sentence rendue contre Honoré Castelan; — Honoré Lions, « nourriguer », de Montblanc, contre Antoine Laugeri, de Villevieille, etc.

* Pétrin.

B. 833. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1665, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Gaspard Marie, de Comps, « maître de la doct et droits de Barthomiène Ricard », contre Antoine Ricard, de la Martre; — Antoine Henri, écuyer, contre Honoré Dalmas : paiement de 8 livres 10 sols, prix d'une charge de blé « mitadier »; — le fermier des droits seigneuriaux de la Mure, contre messire Pierre Simon, recteur de la chapellenie Saint-Honoré, dudit lieu; — damoiselle Baptistine d'Authier, veuve d'Honoré de Dominicy, sieur de Bourdillon, contre Louis Lions, bourgeois de Guillaumes, tuteur des hoirs dudit de Dominicy : appel de sentence des officiers de Guillaumes; — messire Louis de Thomassin, « docteur en théologie et en droits civil et canonique, prieur des Arcs et de Grand-Bois, ci-devant chanoine de la cathédrale de Senez », contre le chapitre de Senez et son économe; — Bernardin Paul et Jacob Périer, « jadis fermiers des droits de lods que la communauté de Castellane est en coutume de prendre », contre les héritiers de Claire d'Hugues; — messire Louis Repon, prêtre, de Guillaumes, contre les hoirs de Jean Bellon : appel de sentence, etc.

B. 834. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1665, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pierre Dalmas, contre Joseph Guichard, fournier, de Castellane : demande à la restitution de 3 pains; — Jean Geoffroi, baile et lieutenant de juge de Cuébris, contre Jacques Gastaud, dudit lieu; — Paul Sauteron, chirurgien, comme mari de Jeanne Albert, contre les hoirs de capitaine Antoine Gandalbert; — Anne « Touchesse », veuve d'Antoine Don, de la Croix, contre Raphaël Allet, cardeur à laine : demande en rescision de contrat; — Jean Blanc, maçon, contre Jean Laurent : demande en paiement « de 36 sols, avec offre d'en desduire 7 sols que Laurent a répondu au piquet pour ledit Blanc »; — Marguerite de Saint-Honoré, veuve et héritière de M^e Antoine Cellony, « greffier en la maréchaussée de Provence », contre messire Jean Barlet, prêtre, prieur de Vergons : avération de promesse; — Raymond Granet, de la Baume, contre Antoine Gralhon : paiement « de 5 livres 4 sols, sçavoir : 30 sols, prix de 2 panals d'orge; 15 sols, pour 2 jours de travail à fossoyer; 9 sols, prix de 2 poules, et 10 sols, pour herbes vendues audit Gralhon »; — Jean Garron, Étienne Jullien, de Céreste, « le seigneur de Regusse, président en la cour du parlement de Provence, et le sieur de Jullien », contre

Gaspard Marie, notaire royal, en qualité de fermier de la terre et seigneurie de Chastillon; — Maurice de Grimaldis, « seigneur comte de Beuil », contre « les créanciers, légataires et prétendants droit à l'héritage de feu messire André de Grimaldis, son père », etc.

B. 835. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1665, juillet-octobre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : la communauté du Bourguet, contre Jean Barbaroux, de Colmars, et les syndics de la viguerie de Castellane; — Louis Levatier, chanoine de l'église de Senez, contre messire Jean Levatier, clerc tonsuré, de Bargemon : « résignation de ladite chanoinie »; — Jean Collet, résidant à l'Escoulaou, terroir de Castellane, contre Honoré Chauvet, chirurgien; — M^e François Audibert, baile et notaire royal, de Seillans, contre François de Simon, docteur en médecine, de Castellane; — Antoine Charantin, de la Rochette, contre Charles de Saqui, sieur de Saint-Sournin; — André La Rue, mari de damoiselle Margouton Méricion de Gréollières, contre Madeleine Chauran; — Pierre Charrier, bourgeois de Saint-Auban, cessionnaire et ayant droit de damoiselle Lucrèce de Richieud, sa belle-mère, contre Pierre Ailhaud, bourgeois de Castellane; — François Fedon, marchand, d'Aix, contre damoiselle Jeanne d'Imbert, veuve et héritière de Jean Ollive, de Guillaumes : avération de promesse; — les recteurs de la confrérie Saint-Crépin, contre André Blanc : « paiement de 30 soulds, pour sa part de la cotisation faite par les confrères », etc.

B. 836. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1665, novembre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoine Lemoitier, seigneur de Salon, « gouverneur pour le Roi aux tours de Toulon », contre Antoine de Montblanc, sieur de la Bastide : paiement de 1,054 livres; — Antoine Boqui, docteur en médecine, Pierre Milhe, apothicaire, Pierre Tardivi, chirurgien, de Bargemon, contre Gaspard Honoré, et Guillaume Philip, de Castellane; — Antoine Ribergue, contre Jean Giraud, marchand; — Honoré Tappoul, hôte du Mouton, de Castellane, contre Melchior Robiony, « syndic de la compascuité du domaine de ladite ville »; — messire F. Jean de Guérin-Castellet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre les consuls du Castellet et de Sausses, Noël Remusaty et autres particuliers, de Sausses; — messire Léon Audiberty, docteur en théologie, « prieur de l'Uvernet, en Piedmont » : demande « de garde sur

le cabiscolat de la cathédrale de Glandèves », contre messire François Cabassus, ci-devant cabiscol de ladite église, etc.

B. 837. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1666, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : François Audibert, messenger, de Castellane, contre Pierre Martin, du Villar; — Jean d'Émeric, sieur de Sartoux et de Sallagriffon, résidant à la Rochette-Chanan, contre Diane d'Émeric, sœur et héritière testamentaire d'Antoine d'Émeric, sieur de Sallagriffon; — Balthazar de Requiston, contre damoiselle Melchione de Mari, dame d'Angles, femme séparée de biens de noble Jean d'Agout, sieur dudit lieu; — M^e Antoine Henri, « ayant passé ses degrés de doctorat en l'université d'Orange, demande à être reçu au nombre des avocats postulants du siège de Castellane »; — Jean Fénix, muletier, contre Marcellin Molari, hôte : demande en paiement de 2 livres 10 sous, « pour une coupe et demie de vin, qui s'est versée dans l'escuyerie dudit Molari par son défaut »; — d'Antoine Mandine, de Guillaumes, contre Pierre Lambert : appel de sentence; — messire Jean-Augustin de Garnier-Rousset, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Nice, contre Pierre de Brun, de Castellane, sieur de Rougon et des Mujoulx, donataire, d'Honoré Gay, sieur des Mujoulx; — Jean Armand, de Peyroles, contre Gaspard Chaix : demande « à l'échange d'une pistole d'Espagne, laquelle s'est trouvée fausse »; — René de Dominicy, sieur de Taradeau et de Bourdillon, contre les consuls de Saint-André, etc.

B. 838. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1666, avril-juin. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Jacques Boneti, marchand drapier, d'Entrevaux, contre Diane de Pontevès, dame du Castellet et de Villevieille, ayeule et héritière testamentaire de damoiselle Renée de Glandevéz; — Barthélemy Malverdon, de Sausses, contre « Beaugino Loyère, de Vaudier, en la comté de Coni » : appel de sentence; — Jean-Baptiste Muraire, de Castellane, contre Antoine Chaix : paiement de 3 livres 8 soulds, pour travail fait « en suivant le mulet dudit Chaix, à raison de 4 sous par jour »; — messire Pierre Dolle, de Blioux, chanoine du chapitre de Senez, contre tous les opposants : demande « de sauvegarde sur ledit canonicat »; — messire Antoine Chalvin, prêtre, de Senez, recteur de la chapellenie Saint-Lazare, Saint-Sébastien et N.-D de Consolation, d'Argens, contre

Guillaume Bonnefoy, marchand, d'Argens; — Blaise Bernard, sellier, de Castellane, contre Joseph Guichard : paiement de 2 livres 12 sous, « pour louage d'une selle pendant 35 jours, à raison de 4 sol 6 deniers par jour »; — Antoine Phelip, chirurgien, d'Annot, contre Pierre Colomb : paiement de 9 livres, pour vacations de 3 jours; — messire Jacques Poilroux, prêtre, résidant à Jouques, contre Jeannette Olive, d'Entrevaux, etc.

B. 839. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1666, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : les consuls de Castellane, contre Honoré Latil, notaire royal et procureur de ladite ville, au sujet de la possession « des graviers de la rivière de Verdon »; — messire Charles Fortoul, prêtre, d'Argens, contre les consuls dudit lieu : demande en annulation d'une délibération, « à cause qu'elle n'est composée que de 13 délibérateurs, alors que le conseil ordinaire est de 40 »; — les syndics « de la réparation du vallon qui descend de *Rouret*, quartier de la Palud », contre Laurent Fénix, marchand; — Barthélemy Rouvier, bourgeois de Trigance, contre les consuls du Bourguet : demande en restitution d'un mouton « saisi en gagerie »; — Pierre Collomb, « verrier », de Castellane, contre Jean-Baptiste Muraire; — messire Joseph Martel, clerc, d'Hièges, contre messire Lazare de Capel, chanoine de la cathédrale de Senez; — Jean Andrau, de la Baulme, contre Ollivier Blanc : demande en paiement de 12 sous, « prix de 10 pots de vin, et à la restitution d'un sac à tenir bled, de la capacité d'environ 5 panals »; — « Elzias de Sabran, baron de Beaudinar », contre damoiselle Anne de Chailan, veuve de Pierre Cantel, de Nice, — Louis Cantel, « rantier général du sieur de Montmeyan, contre les huissiers et sergents de Castellane », qui refusent par convenance de faire pour lui des significations dans ladite ville; — Pierre Simon, greffier du sénéchal, contre Balthazar Collobet, de Brayal, hameau de Castellane : paiement « de 3 livres, pour 2 jours de travail d'une paire de bœufs », etc.

B. 840. (Liasse.) — 343 pièces, papier.

1666, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : messire Honoré de Saqui, « prêtre, résidant à Entrevaux, comme père légitime administrateur de Charles, son fils » : appel de procédure faite par Pierre Baud, lieutenant de juge de la Rochette; — messire Jean Louiqui, prêtre, vicaire d'Ubraye, contre Honoré Chaix, « de la Saigne,

terroir de Briançon » : recèlement de dime; — Bertrand Gibaud, papetier, de Barjols, contre François Chauvin, muletier, de Castellane; — les fermiers des droits décimaux du sieur de Thomassin, « sacristain prébendé de Demandols », contre Honoré Aulœ; — « messire Antoine Lemonier, sieur de la Londe, gouverneur pour le Roy aux tours de Tholon », contre Gaspard Simon, d'Annot; — Antoine Brun, sieur de Boades, conseiller du Roi à Draguignan, coseigneur de Châteauvieux, contre « Hellion » Beraud, notaire royal, de Châteauvieux; — Antoinette Blanc, contre Jean Blanc, maçon : paiement de 2½ sous, pour louage d'un cheval pendant 2 jours; — Jean-Antoine Malvans, de la Rochette, contre Honoré Tenosy, de Bargemon, mari d'Anne de Brove; — Henri Borrelly, sieur du Bourguet, contre Pierre Maiffred, cordonnier; — « Armentari » Baille, marchand, de Grasse, contre messire Pierre Authier, prêtre, de la Rochette : appel de sentence, etc.

B. 841. (Cahier.) — 145 feuillets, papier.

1667, novembre-**1668**, juillet. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en jugements » : — messire Fortunat de Demandols, sieur dudit lieu et de Châteauvieux, assisté de M^e François Niel, procureur, contre les hoirs de Laurens Pellissier et de Jeannette Malla-maire, sa veuve : paiement de 6 charges de blé (fol. 8); — Balthazar de Rabier, contre André de Claris de Pontevès, sieur d'Ubraye : avération de missive (fol. 16). — Ordonnance du lieutenant portant publication des lettres patentes au sujet de la « canonisation de saint François de Sales, en date du 16 octobre 1666, et de la fête d'icelui, fixée au 29 janvier » (fol. 22). — Antoine Lemonier, « sieur de la Londe », gouverneur de Toulon, contre Gaspard Simon : demande en expédition de justice (fol. 32); — l'héritier de messire Jacques Isoard, curé de la Baume, contre Marie Collombe : paiement de créance (fol. 48); — Honoré de Trimond, sieur d'Aiglun, conseiller du Roi, contre Guillaume de Lisle, sieur de Taulanne : demande en « ouverture de fidéicommiss » (fol. 58); — Hugues Hubaud, marchand, de Draguignan, fermier du prieuré de Robion, contre M^e Blaise Simon, avocat en la cour, Joseph Garon, docteur en médecine, de Castellane, messire Barthélemy Giraud, vicaire de Robion, messire Honoré Arnaud, prieur du Bourguet, et messire Pierre Digne, « prêtre résignataire » de ce dernier prieuré, au sujet des droits décimaux (fol. 66); — messire Jean-Baptiste d'Hoet, docteur en théologie, recteur de la chapelle Saint-Sébastien, fondée dans le terroir de Saint-Léger, contre les consuls dudit lieu (fol. 92); — la communauté de

Courchons, contre le coseigneur du Bourguet, « prétendant avoir droit de compascuité sur la montagne de l'Aup à l'esgal des habitants; estant même obligé de fère fouler les blés desdits habitants, à raison de vingt charges une » (fol. 107), etc.

B. 842. (Cahier.) — 137 feuillets, papier.

1668, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en jugement ». — Ordonnance relative à l'exécution de l'arrêt de la cour des Comptes, Aydes et Finances de la Provence du 30 juin 1668, enjoignant « à tous gentils-hommes et autres possédant fiefs et juridictions de venir rendre hommage » (fol. 10). — Causes civiles : « révérende sœur Alexandre de Fornier, du Bourguet, dicte sœur Thérèse de la Sainte-Trinité, religieuse du couvent Sainte-Ursule, de Draguignan », au sujet du paiement « d'un légat » fait par Barthélemy de Fornier, contre Pol de Latil, sieur de Taloire (fol. 33); — Honoré Funel et Honoré Charabot, contre François de Forbin, sieur de la Martre : appel de sentence (fol. 52); — Jean Taxil, « lieutenant principal aux submissions de Castellane », contre les recteurs de la confrérie de N.-D. du Rosaire et de Saint-Jean-Baptiste, d'Entrevaux (fol. 59); — M^e Antoine Ailhaud, notaire royal, de Dalluis, contre dame Isabeau de Barrau, dame du Puget et de Dalluis : avération de promesse (fol. 79); — Louis Henricy, avocat, de la ville d'Aix, contre « Jean et Antoine d'Autier, sieurs de Saint-André et de Saint-Sauveur, père et fils (fol. 109), etc.

B. 843. (Cahier.) — 148 feuillets, papier.

1669, janvier-juillet. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en jugement ». — Causes civiles : Jean-Louis de Bon, avocat en la cour, résidant à Coursegoules : demande en expédition de justice contre Pierre Martin, sieur de Brenon, lieutenant particulier à Castellane (fol. 7); — messire Pierre Isnard, prieur de la chapelle Saint-Sébastien, de la Garde, contre les consuls dudit lieu (fol. 20); — Honoré Bonnet, « maître ingénieur », de Castellane, contre « les syndics des propriétaires intéressés au chemin du Roch, pour le quartier d'Angles » : paiement de vacations (fol. 30); — Gaspard Maurin, « bachelier en médecine », demandeur en exécution d'exploit, contre le viguier d'Annot (fol. 91); — Arnoux Roulland, praticien, d'Aix, contre Honoré Laurent, sieur de Saint-Martin (fol. 102); — noble Jean-Sperit de Guirand, sieur de la Brillane, écuyer, résidant à Aix, contre Pierre Lagneau, docteur en droit, viguier de Castellane (fol. 140); — damoiselle Marie de Rochebrun, contre messire Jean Ailhaud, docteur en théologie,

prieur de Taloire : demande de provision pour « aliments, habillements et frais de couche » (fol. 136), etc.

B. 844. (Cahier.) — 157 feuillets, papier.

1669, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en jugement ». — Causes civiles : damoiselle Élisabeth Maurin, sœur novice de la Miséricorde d'Aix, cessionnaire des hoirs de Jean Maurin, docteur en médecine en la faculté de Paris, contre noble Balthazar de Rabier (fol. 22); — Jean et Honoré Cotta et autres habitants du Poil : appel de sentence contre André Poilroux, sieur du Poil (fol. 56); — les recteurs de la chapelle de N.-D. de l'Annonciation à la Palud, contre Pierre Routier, maître sculpteur, de Castellane (fol. 59); — messire Antoine Guioul, prêtre, d'Ampus, contre Antoine Isnard, procureur (fol. 86); — dame Françoise d'Arbaud de Périer, femme d'Antoine de Roux, sieur de la Pérusse, sœur et héritière de Mgr Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron, contre Jean-Scipion de Montblanc, sieur d'Espinouse (fol. 92); — Gaspard Brun, marchand, de Paris, contre Antoine d'Arquier, sieur de Laval : paiement d'une promesse de 374 livres (fol. 103); — Pierre Bouchet, bourgeois de la ville d'Aix, contre les hoirs de Charles de Glandèves (fol. 132); — dame Léonor de Villeneuve, dame de Villevieille, contre les consuls de la Rochette : paiement de 350 livres (fol. 153), etc.

B. 845. (Cahier.) — 167 feuillets, papier.

1670, janvier-juin. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en jugement ». — Causes civiles : le fermier des droits de passage et pulvéragage du baron de Montfroc, sur le terroir du Bourguet, contre les consuls dudit lieu, au sujet des limites des carraires servant aux troupeaux étrangers (fol. 6); — Antoine Brun, sieur de Boades, conseiller du Roi au siège de Draguignan, contre messire Joseph Léon, prêtre, de Villevieille, au sujet d'une créance de 4,500 livres (fol. 21); — Louis de Castellane, sieur de Dalluis, le Puget-de-Rostang, etc., gouverneur de la ville et château d'Entrevaux, contre Simon Boeti et Honoré Guérin, qui avaient « transporté du bois hors du terroir de Dalluis » (fol. 35); — Antoine Jean, maître apothicaire, de Draguignan, contre les hoirs d'Annibal de Glandèves : paiement de créances (fol. 78); — M^e Pierre Charrier, notaire royal, de Saint-Auban, mari de damoiselle Marguerite de Chailan et cessionnaire de noble Honoré de Chailan, sieur de Villevieille, contre les hoirs de Pierre Ailhaud (fol. 91); — les hoirs de Marguerite Simon, de Saint-André, contre

messire Jean Andravi, docteur en théologie, vicaire de Saint-Jurs (fol. 125); — « Le rentier » de Joseph de Reymondis, sieur d'Eouls, contre le baile et les consuls du Bourguet « et les consuls et syndics de la compascuité de Castellane » (fol. 138); — Jean-Antoine Liotard, marchand, de Saint-Martin, en Savoie, contre Louis Lions, bourgeois de Guillaumes : appel de sentence rendue par André Durand, « se disant prud'homme de Guillaumes » (fol. 141), etc.

B. 846. (Cahier.) — 78 feuillets, papier.

1670, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en audiences ». — Causes civiles : les consuls de Castellane, contre Jean et Claude Bollacher, marchands, de la Garde (fol. 15); — Jacques Escoffier, docteur en médecine, de Grasse, contre Jaume Poullet, de Soleihas (fol. 27); — Antoine Feraud, chirurgien, de Castellane : appel de sentence rendue par le juge seigneurial d'Eouls (fol. 45); — Antoine Michel, de Moriez, contre messire Guillaumon Mathieu, prêtre, de Montgardin (Dauphiné) : appel de sentence du juge de Moriez (fol. 49); — Gaspard de Rainaud, sieur de la Bastide, contre les hoirs de Martin Giraud, de la Martre : « demande à l'expédition de 17 quintaux de bon foin et 5 quintaux de mauvais foin » (fol. 53); — messire Rafel Boyer, docteur en théologie, « vicaire de Peypin, au diocèse de Marseille », contre Honoré Boyer, d'Entrevaux (fol. 76), etc.

B. 847. (Cahiers.) — 237 feuillets, papier.

1671, janvier-juin. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en audiences ». — Causes civiles : messire François de Thomassin, sacristain de la cathédrale de Senez, et Durand Brun, prêtre, docteur en théologie, contre les hoirs d'Antoine Réverin : paiement des droits de dime (fol. 5); — messire Antoine Lecompte, prieur de Guillaumes, prévôt du chapitre de Glandèves, contre les fermiers dudit prieuré : paiement de 414 livres (fol. 13); — les consuls de Castellane, contre Honoré Simon, hôte : demande « pour faire déchoir ledit Simon du rachat de divers biens » (fol. 15); — M^e Pierre Bernard, docteur en médecine, résidant à Digne, contre Pierre Pierre, de Senez : demande en obligé (fol. 75); — damoiselle Diane d'Émeric, dame de Sartoux, héritière d'Antoine d'Émeric, sieur de Sallagriffon, contre Laurent Paban : paiement de 12 écus, prix d'un bœuf (fol. 123); — le fermier des moulins à blé de Castellane, contre Augustin Blanc, tailleur d'habits, de Castellane, qui « avait fait moudre et cuire à Robion sans sa permission » (fol. 145); —

Marc-Antoine de Gautier, « seigneur d'Aiguines et pour un treizième de la baronnie de Senez », contre M^e Jacques Chalvin, notaire royal, de Senez, contraint par ordonnance du lieutenant du sénéchal « de se dessaisir, entre les mains du greffier élu par le sieur d'Aiguines, de toutes les procédures commencées par lui » (fol. 153); — Honoré de Pilafort, avocat en la cour, contre Honoré Martini, sieur du Poil (fol. 186); — le fermier des droits décimaux que le chapitre de Fréjus prend au terroir de Châteauvieux, contre Joseph Pellicier, de la Martre, « qui avait transporté des gerbes du terroir de Châteauvieux dans celui de la Martre » (fol. 202), etc.

B. 848. (Cahiers.) — 170 feuillets, papier.

1671, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. — « Sentences en audiences ». — Causes civiles : messire Antoine de Mérigon, prévôt du chapitre de Senez, contre messire Louis de Trimont, chanoine du chapitre de Nîmes : « requête de garde sur ladite prévôté » (fol. 4); — Jean de Guillon, sieur d'Allons, contre Jean Guisol, « qui avait gardé du bestail dans la montagne close » (fol. 12); — André de Brès, sieur de Marie, avocat en la cour, contre messire Jacques Maurin, prêtre du Puget-de-Rostang : paiement d'obligations (fol. 17); — noble Mathieu de Montblanc, sieur de la Chapelle, résidant à Lugan, en Rouergue, contre Scipion de Montblanc, sieur de Sausses (fol. 39); — messire Henri de Villeneuve-Thoranc, chevalier de Malte, commandeur de Comps, contre Annibal de Castellane, chevalier du même ordre, commandeur de Lugan : avération de promesse (fol. 67); — Jean Collomp, conseiller du Roi au siège d'Aix : requête « d'adjonction à l'instance de bénéfice d'inventaire et discussion de feu Honoré Annibal et de Charles de Glandèves » (fol. 81); — les consuls de Courchons, contre « les syndics de la compascuité » : paiement de vacations (fol. 118); — messire Jean-Baptiste Le Natier, chanoine de Senez, contre messire Pierre Tassil, prêtre, de Castellane : demande « en exécution de despartement » (fol. 138); — Auban Mouglin, de Grasse, contre Antoine Mouton, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Grasse (fol. 142), etc.

B. 849. (Cahier.) — 92 feuillets, papier.

1672, janvier-mars. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Melchior Robioni, apothicaire, de Castellane, contre damoiselle Suzanne Mayolli, veuve de Jacques Lagneau : paiement de 29 livres (fol. 6); — les hoirs d'André Gros, contre

Pierre Bernard, de la Garde, au sujet d'un droit « d'appuyage » (fol. 23); — damoiselle Marguerite de Verdillon, veuve d'André Poilroux, sieur du Poil et de Châteauredon, contre Pierre Lagneau, viguier de Castellane (fol. 35); — François Malespiné, notaire royal, de Draguignan, contre Françoise de Grasse et Henri de Faucon, « dame et seigneur du Sause » : avération de promesse (fol. 54); — Antoine Blanc, opérateur en chirurgie, de Claviers, contre Guillem Fellex, de la Garde (fol. 52); — les hoirs de messire Louis Duchaine, évêque de Senez, contre Jean-Baptiste et François Isnard : paiement de créances (fol. 60); — messire Louis Coustollier, « prieur du prieuré rural séculier du lieu inhabité de Boade, sous le titre de Saint-Laurens, diocèse de Senez », contre messire Honoré Pellissier, « cleric et acolyte », de Moriez, diocèse de Fréjus (fol. 82); — Antoine Feraud, maçon, contre le recteur de la confrérie des pénitents bleus de Castellane (fol. 88), etc.

B. 850. (Cahiers.) — 115 feuillets, papier.

1673, novembre-**1674** juin. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : messire Henri Reboul, prêtre, « ancien doyen de Draguignan », docteur en théologie, contre les hoirs de Jean Périer : demande en obligé (fol. 10); — M^e Pierre Paultet, notaire ducal, d'Allos, contre Henri Carbonnel, boucher, de Castellane : avération de promesse (fol. 17); — « les marguilliers de la luminaire Saint-Jean-Baptiste, d'Entrevaux », contre les officiers royaux de ladite ville : appel de sentence (fol. 19); — André Lanse, bourgeois de Digne, mari de damoiselle Anne Andravy, contre les consuls de Moriez (fol. 22); — messire Georges de Saint-Benoît, curé perpétuel d'Entrevaux, contre Jacques Bonnety, marchand : requête de garde (fol. 24); — R. P. Jean Martini, supérieur du couvent royal de Saint-Augustin, de Castellane, contre Mathieu Muraire : avération de promesse (fol. 32); — Pierre Vallier, trésorier de Castellane, contre Henri Reboul, notaire royal, de ladite ville (fol. 36); — Dou Joseph-Meyronnet, « religieux sellier de Saint-Honoré de Lérins », prieur de Vergons et d'Angles, contre les consuls d'Angles : paiement de 12 charges de blé (fol. 38); — Jean Perret, « officier royal d'Entrevaux », contre les hoirs de Christol Vachier : appel de sentence (fol. 86); — Michel Deprasti, « fermier général des formules de France », contre « le fermier du droit de piquet » de Castellane (fol. 109), etc.

B. 851. (Cahiers.) — 194 feuillets, papier.

1674, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. —

Sentences sommaires. — Causes civiles : Jean Brun, d'Ubraye, contre Jean Gontaud, « procureur général de l'hôpital Saint-Hubert des Ardennes, diocèse de Liège » : reddition de comptes des aumônes perçues par ledit Brun (fol. 44); — Joseph Gassend, avocat en la Cour, résidant à Digne, contre les consuls et particuliers de Moriez : paiement de 100 livres pour arrérages de rente (fol. 66); — R. P. messire Charles Reynaud, prêtre supérieur des pères de la Doctrine chrétienne, de Seillans, contre les hoirs de Joseph Jauffroi, prévôt de Senez (fol. 70); — Louis Isnardi, bourgeois de Saint-Pierre, contre Louis d'Authier, sieur de Saint-Antoine : « demande en obligé » (fol. 145); — Pierre Mille, d'Aix, contre Honorade Pascal : appel de sentence des officiers de Moriez (fol. 129); — M^e Pierre Sauvan, procureur en la Cour des Comptes, contre Claude Bourgarel, menuisier, au sujet du prix « d'un challier de bois noyer » (fol. 162); — messire Angelin Brun, prêtre, résidant à Marseille, contre Honoré Brun, au sujet de la possession des fruits d'une terre au quartier de *la Gorge-Saint-Pierre*, d'un jardin à *la Rode* et d'un chenevier au *Serret*, terroir d'Annot (fol. 185), etc.

B. 852. (Cahiers.) — 155 feuillets, papier.

1675, janvier-juin. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Jacques d'André, conseiller au Parlement d'Aix, contre Pierre-André de Raimondis, sieur d'Allons et de Rochebrune, lieutenant général au siège de Draguignan (fol. 9); — Mathieu Isnardi, avocat en la Cour, mari de damoiselle Marguerite Bonnetty, contre les hoirs de Marc Pons : « demande en obligé » (fol. 59); — Jean-Louis de Sabran, sieur d'Aiguines et de Chanteraine, sénéchal au siège de Digne, mari de Françon de Demandols, contre les héritiers de Jean de Demandols (fol. 75); — messire Pierre de Barrême, chanoine de Saint-Sauveur, d'Aix, prieur de Taulanne et conseiller du Roi, contre Jean Latil, de Taulanne : demande en obligé pour une créance de 112 livres (fol. 82); — Louis Meyffred, « maître fescur de barricades », de Castellane, contre les consuls de ladite ville (fol. 88); — Pierre Garcin, coseigneur de Taulanne, contre les particuliers dudit lieu : opposition à l'élection de Mathieu Latil comme baile de Taulanne, attendu que cette nomination doit être faite par les officiers du Roi et le seigneur du lieu (fol. 116); — Pierre Brunet, « abbé de la Jeunesse, au nom de toute la jeunesse de la Garde », contre Honoré Gros, dudit lieu : paiement d'un tambour « rompu » (fol. 118); — messire Pierre Bonnet, chanoine en la cathédrale de Glandèves, recteur

de la chapellenie Saint-Pierre, contre Charles Gantis (fol. 450), etc.

B. 853. (Cahiers.) — 175 feuillets, papier.

1675, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Honoré de Comendaire, sieur de Taradeau, avocat en la cour, contre les hoirs de Jean Faucon, sieur du Sauze (fol. 4); — messire Jean Pascalis, prêtre, résidant à Villette, en Languedoc, contre les hoirs d'Honoré Bernard, de Castellane (fol. 20); — messire Pierre Sisteron, vicaire de Saint-Raphaël, contre les hoirs de messire Antoine Sisteron, prieur de Castellane, son frère (fol. 35); — les consuls de Sausses, contre M^e François Feraud, notaire royal, d'Annot : opposition à l'exécution d'une sentence (fol. 84); — l'économe du couvent Saint-Augustin, contre Jean Tassis, « lieutenant principal des submissions » à Castellane : demande « de renvoi au plus prochain siège » (fol. 113); — messire Rostang Feautrier, prieur du Poil, contre Jean Poilroux : paiement du droit de dime (fol. 129); — César Audifred, avocat à la cour de Draguignan, contre Restitut Martel, d'Eoulx (fol. 145); — « les marguilliers des luminaires de N.-D. Saint-Pierre et Saint-Sébastien, en l'église de Rouaine, hameau d'Annot », contre André de Claris, de Pontevès, sieur d'Ubraye : demande en rescision de contrat (fol. 155); — Louis Brunias, avocat à Castellane, contre Antoine Martel, muletier : avération de promesse (fol. 165), etc.

B. 854. (Cahiers.) — 201 feuillets, papier.

1676, janvier-juin. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : André Barbaroux, « sieur du Mouchon », contre messire Antoine Avril, économe du chapitre de Senez (fol. 11); — noble Balthazar d'Albert, d'Aix, contre Pierre Sauvère, d'Ubraye : demande en obligé (fol. 35); — Nicolas Cauvin, lieutenant du juge du Bourguet, contre Honoré Cauvin, premier commis au greffe du sénéchal d'Aix (fol. 68); — le fermier des droits de lods appartenant à la communauté de Castellane, contre Étienne de Trabaud, sieur de Taulanne, avocat en la cour (fol. 80); — messire Jean La Raigne, vicaire perpétuel d'Ubraye, contre M^e Jacques Gaymard, notaire royal, dudit lieu (fol. 98); — François de Grasse, sieur de Verrayon, fils et héritier de Claudette Liautaud, contre tous les hoirs « de damoiselle Thomette Alzéary » (fol. 129); — damoiselle Catherine Baudrier, contre Honoré de Castellane, « sieur de Digne », de la ville de Guillaumes : avération de missives (fol. 158), etc. — Déclaration

et inventaire des biens et héritage de feu noble Pierre-Pol de Chailan, sieur de Moriez et du Castellet, pour noble Pierre de Chailan, assisté de Jean de Chailan, son oncle (fol. 180).

B. 855. (Cahier.) — 155 feuillets, papier.

1681. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Charles Ricord, marchand, de Grasse, contre François Liautaud, bourgeois de Peirolle (fol. 2); — Honoré Sause, du Castellet, contre les hoirs de Pierre Coq, des Turrettes : demande en constitution de nouveau procureur (fol. 8); — M^e Claude Auban, notaire, de Sallagriffon, contre Étienne d'Authier (fol. 36); — Claude Simon, lieutenant de juge de Saint-André, contre messire Jean-Baptiste Rabier, prêtre, de Séranon (fol. 40); — Auguste Isnard, sieur de Sartoux, héritier de Diane d'Émeric, son épouse, contre les hoirs de Guillem Meiffred, de Collongue (fol. 48); — Balthazar Cauvin, du Bourguet, contre le sieur du Bourguet et les hoirs de Louis Cauvin, de Castellane : « requête de regrès » (fol. 87); — messire Pierre Moreri, prêtre, de Saint-Chamas, contre messire Jean Goulin, prêtre, de Castellane (fol. 96); — Joseph Ruas, bourgeois, d'Annot, contre Laurent Gras, de Braux : « demande en obligé » (fol. 129); — messire François Chabaud, prêtre, de Marseille, contre Barthélemy Chabaud, de Soleihas : demande « de révocation de précaire » (fol. 142), etc.

B. 856. (Cahiers.) — 119 feuillets, papier.

1684. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Jean Méricon, bourgeois, de Grasse, contre damoiselle Madeleine Issautier, de Castellane (fol. 16); — Laurent André, d'Annot, contre Jean Gibellin, trésorier de Braux, au sujet des tailles sur les biens que le demandeur possède à Braux (fol. 22); — noble André de Perrin, sieur du Bourguet et de Bagarris, conseiller du Roi, « correcteur en la cour des comptes en Provence », contre Jeanne Cauvin (fol. 56); — l'économe du chapitre de Senez, contre Honorine Rolland, « séquestre » : demande de comptes de la séquestration des biens saisis à Antoine Honnorat, de Moriez (fol. 66); — messire Jean Laugier, sacristain de la cathédrale de Glandèves, contre Jacques et Pierre Lautard, du Puget-de-Rostang (fol. 72); — Joseph Barlatier, procureur au siège général d'Aix, contre les hoirs de Catherine Blanc (fol. 104); — le recteur de la chapellenie de N.-D. du Rosaire de la Mure, contre les hoirs de Gaspard Michel, dudit lieu (fol. 109), etc.

B. 857. (Cahiers.) — 145 feuillets, papier.

1685. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Annibal Dedoue et Honoré Soloman, d'Entrevaux, contre Noël Remusati, du Castellet : demande « en lettres royaux de rescision » (fol. 7); — Jean Collomp, « consul de la cité de Senez », contre « le promoteur en l'évêché de Senez » (fol. 30); — l'économiste des dames religieuses de Lorgues, contre nobles Honoré et François de Chaillan, sieur de Villevieille et François Simon, docteur en médecine, de Castellane (fol. 34); — les religieuses ursulines de Digne, contre noble Pierre de Chaillan, sieur de Moriez, et Joseph, son fils (fol. 37); — M^e Joseph Périer, notaire royal, de Rougon, contre Antoine Guoul, marchand, de Castellane : paiement d'une obligation de 90 livres (fol. 70); — Joseph Jean, notaire royal, de Trigance, contre messire Pierre Digne, prieur du Bourguet (fol. 114); — M^e Jean Gueis, procureur au siège de Grasse, contre Honoré Fouques, avocat, sieur de Verrayon (fol. 120); — « les dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie », de Castellane, contre « le séquestre des effets saisis au sieur Estienne de Trabaud » (fol. 144), etc.

B. 858. (Cahiers.) — 117 feuillets, papier.

1686. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : « les consuls et communauté d'Ubraye et leur trésorier », contre M^e Antoine Germain, notaire royal, dudit lieu (fol. 13); — Marie-Antoine du Pugel, « seigneur baron de Chaleauneuf », contre Joseph Poursel, de la Pène : paiement de 1,600 livres (fol. 21); — Jeanne de Castellane, mère et tutrice de Jean Imberti, contre Antoinette et Jacques Barretti, de Guillaumes (fol. 31); — Vincent Cordier, bourgeois de Grimaud, contre Pierre Laugier, maître tanneur, d'Annot (fol. 50); — Étienne Michel, notaire royal, de Barrême, cessionnaire de messire François Payan, archidiacre de Senez, contre Honoré Coullomp : demande de déni de justice (fol. 71); — demoiselle Marie Magenot, contre messire Honoré Verdollin, prêtre et vicaire d'Annot (fol. 95); — messire Jean Garcin, chanoine en l'église collégiale de Draguignan, contre Barthélemy Philip, « mulatier », de Grasse (fol. 117), etc.

B. 859. (Cahiers.) — 96 feuillets, papier.

1687. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Antoine Henri, viguier et capitaine pour le Roi à Castellane, contre François

Reboul, de Courchons : règlement de comptes (fol. 2); — messire Pierre Vallansan, prieur de Lambruisse, contre Jean Fabre, notaire, de Tartonne (fol. 12); — Antoine Martel, cessionnaire de François Lieutaud, « orphèvre », d'Aix, contre Jacques Sauvan, de Peiroulles (fol. 29); — Balthazar Hubert, conseiller et procureur du Roi à Castellane, contre Joseph Reboul, bourgeois de ladite ville : paiement de 325 livres (fol. 34); — Jean Périer, lieutenant de juge de Vergons, contre Joseph Granet, notaire royal, de Senez (fol. 65); — Marguerite Closte, de Braux, contre François Rainaud, chirurgien, d'Annot (fol. 85), etc.

B. 860. (Cahiers.) — 92 feuillets, papier.

1688. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : messire Gaspard Vachier, « gradué en théologie », prieur de Villevieille, contre Arnaud de Villages de Villeneuve, sieur de Villevieille (fol. 12); — Antoine Dol, marchand, de Saint-André, contre messire Esprit Bœuf, prieur de la Garde : demande « en relax des choses délivrées à l'enchère publique » (fol. 18); — François Georsin, hôte, de Peiroulles, contre Louis Meiffred, potier à terre, de Castellane : paiement de 91 livres (fol. 40); — les consuls des Mujoux, contre « Peironne » Drogoul, dudit lieu (fol. 60); — l'économiste des R. P. de la Doctrine Chrétienne, de Castellane, contre la communauté de Senez (fol. 72); — Honoré de Laurens, sieur de Saint-Martin, contre les hoirs de Jean Périer (fol. 76); — les hoirs d'Antoine Fouque, de la Bastide, contre Jacques Giraud, greffier, de Peiroulles (fol. 83), etc.

B. 861. (Cahiers.) — 140 feuillets, papier.

1689. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Honoré Sauteron, « lieutenant particulier, assesseur des submissions au siège de Castellane », contre Raphaël Ollivier, bourgeois de Gars (fol. 15); — Joseph Durand, notaire royal « et procureur en la judicature d'Annot », contre Marie-Catherine Drany, veuve d'Honoré d'Authier (fol. 17); — Isabeau Lieutaud, veuve d'Étienne de Trabaud, sieur de Taulanne, contre Antoine de Trabaud, sieur de Mauvans (fol. 30); — les syndics des particuliers habitant au Castellet-de-la-Robine (commune de Moriez), contre noble Joseph de Chailan, sieur de Moriez, demande « en cassation de pension » (fol. 54); — Jean Couillet, baile d'Hièges, hameau de Moriez, cessionnaire d'Étienne Massoni, sieur de Verrayon, contre Jacques Rolland (fol. 64); — messire Jean Bagarry, chanoine, de Senez, contre messire Louis

Gassendi, chanoine en ladite cathédrale (fol. 86); — Jean-Baptiste Douchet, chanoine, de Glandèves, contre la communauté de Saint-Benoît (fol. 119); — Mathieu Granet, « feseur de peignes », de Senez, contre messire Louis Gassendi, chanoine (fol. 131); — Isabeau Bain, contre Joseph-Félix de Garcin, conseiller du Roi et lieutenant général au siège de Castellane (fol. 140), etc.

B. 862. (Cahiers.) — 265 feuillets, papier.

1691. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Pol d'Ailhaud, sieur de Méouilles, « assisté de Jean Martini, lieutenant particulier, son curateur », contre François d'Arnaud, « se disant coseigneur d. Méouilles » (fol. 9); — Joseph Aulne, commis au greffe du sénéchal d'Aix, contre messire Jean Gibert, prêtre, de Montferrat (fol. 47); — François Roumegat, marchand, d'Aix, cessionnaire de M^e de Pillefort, notaire à Barrême, contre Étienne Collet, de Moriez (fol. 70); — messire Louis-Mitre Franc, docteur en théologie, prieur du prieuré rural de Saint-Maurin, d'Ubraye, demandeur en sauvegarde contre tous les opposants (fol. 92); — Jean-François de Sabran de Beaudinar, des comtes d'Arian et de Forcalquier, mari de dame Isabeau de Glandevéz de Montblanc, contre les hoirs de Jean de Demandols (fol. 94); — Jeanne Barbaroux, épouse de Joseph Feutrier, avocat en la cour, résidant à Lurs, contre Jean Tassis, conseiller du Roi, lieutenant général des submissions à Castellane : avération « de lettres missives » (fol. 102); — damoiselle Jeanne de Jassaud, contre Pierre Guitton, notaire royal, de Clumanc (fol. 110); — messire Lazare de Cappel, chanoine de Senez, contre noble Jean de Chailan, cadet de Moriez (fol. 116); — noble Jacques de Rabiers, sieur du Plan et de Gréouilles, ayant droit de messire Pierre Bonnet, vicaire général de Glandèves, contre Angellin Roubion, marchand, d'Annot : avération de promesses (fol. 139); — Jacques Fort, chirurgien, de Senez, contre les consuls dudit lieu (fol. 182); — messire Henri Laurens, docteur en droit civil, « prieur du prieuré Saint-André-de-la-Roche, Saint-Victor de Castellane et Saint Martin de la Baume », contre messire Jean d'Arbaud, docteur en théologie (fol. 212); — Honoré de Latil, sieur de Soleis, avocat en la cour, contre Gaspard Chaix, de Castellane (fol. 241), etc. — Prestation de serment de M^e François Niel, en qualité « de receveur des consignations et dépôts dans la ville et viguerie de Castellane (fol. 36).

B. 863. (Cahiers.) — 281 feuillets, papier.

1693-1694. — Feuilles d'audiences. — Sentences

sommaires. — Causes civiles : Mgr Louis-Anne Aubert de Villeserin, évêque et seigneur temporel de Senez, contre Sauvère Guichard, de Blieux : paiement des droits de dime (fol. 13); — Gaspard de Requiston, contre François de Gassendy, sieur de Thorame : « instance d'inventaire » (fol. 32); — damoiselle Claude Saurin, dame du Poil, curatrice *ad bona* des biens d'Honoré Martini, contre Gaspard Marie, procureur (fol. 60); — Jean-Baptiste Bernardi, docteur en médecine, d'Entrevaux, contre Louise de Benoît (fol. 84); — messire Esperit Gourdon, clerc tousuré, de Fayence, contre l'économiste des bénéficiers de Fréjus : demande « en sauvegarde sur la vicairie de la Bastide » (fol. 130); — Françoise Martin, femme d'Honoré Caussade, contre Blaise Bernard, « verrier », de Castellane (fol. 137); — Augustin Pougnaire, conseiller du roi au siège de Grasse (fol. 172); — Charles de Quiqueran, sieur de Ventebren, contre divers habitants de Trigance : paiement « du droit de relarguer » (fol. 186); — Joseph de Requiston, « sieur d'Autanville », contre Laurent Duran, trésorier de la communauté de Méouille (fol. 217); — messire René de Grasse-Briançon, « bachelier de Sorbonne », prévôt de Glandèves, contre Antoine Roux et les consuls d'Entrevaux : paiement de la dime (fol. 251); — Pierre de Flotte, sieur de Cuébris, contre Louis Baudoin : droit de passage dans le domaine dudit seigneur (fol. 259), etc.

B. 864. (Cahiers.) — 80 feuillets, papier.

1706-1730. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : (1706) Antoine Henris, sieur d'Allons et de la Mottière, viguier de Castellane, contre M^e Jean Henris, avocat en la cour (fol. 3); — « Monsieur l'abbé de Grasse, prieur de Sainte-Anne, d'Aix », contre damoiselle Marie Hugues (fol. 6); — (1724) Jean-Joseph Feraud, bourgeois de Saint-André, contre Augustin Papon, marchand, de Digne (fol. 12); — André Corporandy, sieur d'Auvarre, contre le sieur d'Amicy, sieur de Verrayon : créance de 4,500 livres (fol. 26); — Jean-Baptiste Colomp, contre Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons, et Jean de Martiny, « ancien officier de la maison du Roy », résidant à Grasse (fol. 45); — (1728) Jean Bertrand, hôte du logis *de la Treille*, d'Aix, contre noble Antoine d'Ailhaud, sieur de Méouille : paiement de 450 livres (fol. 69); — messire Jacques Genis, curé d'Eoulx, contre Antoine Garrus (fol. 74); — Jean-François Aymard, conseiller du Roi, lieutenant général au siège de Forcalquier, contre Madeleine de Bosc, dame de Saint-Antoine, veuve et héritière de noble Pierre de Flotte (fol. 73); — (1729) les consuls

de Saint-André, contre « les propriétaires des fours à cuire pain dudit lieu » : restitution d'un gâteau indûment exigé (fol. 75); — les hoirs de Joseph Dedoue, du Castellet, contre les hoirs de Jean d'Aulane, sieur d'Allons (fol. 77); — (1730) messire Angelin Carbonel, vicaire perpétuel du Fugeret, contre les consuls dudit lieu : demande « d'un logement convenable » (fol. 78); — Jacques Bartel, marchand, de Grasse, contre Fortuné de Demandols (fol. 79), etc.

B. 865. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1771, janvier-juillet. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Jean-Louis Paty, notaire royal, de Castellane, contre Jacques Raybaud, de Demandols; — Lucrèce Bozan, veuve de « sire » Pierre-Antoine de Mère, de Nice, contre Jean-Baptiste de Rabier de Villar, fils émancipé de noble Raphaël de Rabier de la Baume de Châteauredon; — messire de Niel, ancien vicaire de Soleihas, contre Pierre-Louis de Demandols, chevalier, sieur de la Palud; — Joseph Martiny, « fermier de piquet de Castellane », contre Victor Muraire, de la Lagne, hameau de Castellane : « contravention à ladite ferme »; — les recteurs de l'hôpital Saint-Martin de Castellane, contre les héritiers d'Antoine Chiris, bourgeois de Castellane : demande en constitution de nouveau procureur; — André Feraud, architecte, de Fayence, contre les consuls de Taloire; — Honoré de Lomenie, fabricant de draps à Annot : demande « de publication » d'une donation à lui faite par Honoré, son père; — Joseph Saint-Martin, « maître en chirurgie », de Castellane, contre Louis Roubion, maréchal à forge; — Henri-Antoine de Latil, de Chasteuil, capitaine d'infanterie, contre Joseph Imbert : demande « en retrait lignager »; — Hilarion de Chaillan, « officier des vaisseaux du Roi au département de Toulon », contre Antoine Simon, de Saint-André; — Victoire de Velo, veuve de François Bernard, coseigneur d'Allons, contre les hoirs de Pierre Meynier, valet de chambre de l'évêque de Senez; — Jean de Gras, avocat en la cour, coseigneur du Bourguet, contre les hoirs de Jean Pellegrin, marchand, de Castellane, etc.

B. 866. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1771, août-décembre. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : « haute et puissante dame la marquise de Valbelle », dame de Peyroulles, contre Pierre Rebufel, de Séranon; — Gaspard Meynard, notaire royal, de Châteauneuf, contre les hoirs de Blaise Bellour, de la Garde; — Antoine

Carbonel, coseigneur du Poil, contre André Colla, travailleur, dudit lieu; — noble César de Martiny, seigneur, « des Deux-Fraires », résidant au Broc, contre les hoirs d'Antoine Henry et dame Catherine de Chailan, de Moriez, son épouse; — damoiselle Marie Xibéras, veuve de Joseph Reboul, « chirurgien major des escadres de la sacrée religion de Malte », contre messire François Rœuf, « prieur curé » de Colmars; — Thérèse Digne, dame du Coulet, épouse de Joseph Blanc, sieur du Coulet et coseigneur de la Penne, contre Jean-Baptiste Blanc, sieur de Verrayon : demande en homologation de sentence arbitrale; — Louis d'Arbaud, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Pierre-Louis de Demandols, sieur dudit lieu; — François de Bussièrès, seigneur de la Mure, docteur en médecine, résidant à Montpellier, contre Jean-Baptiste Philip, négociant en bestiaux, de Castellane, etc.

B. 867. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1773, janvier-juin. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Augustin Bérard, « chamoisseur », de Castellane, contre Antoine Chiris, bourgeois de ladite ville; — Truphème Audibert, aubergiste, de Robion, contre M^e François-André Henry, notaire royal, de Saint-André; — André Rœuf, « fermier de l'imposition en fruits de Castellane », contre Antoine Astier, de Montferrat, un de ses associés; — Joseph-François de Brun, sieur de Mons, Villepey, baron de Boades, contre Jacques Fabre, négociant, de Saint-André; — Antoine Rebuffel, coseigneur du Bourguet, contre Mathieu Brun, de Saint-Jullien; — Louis de Durand de Saint-Antonin, ancien officier de cavalerie, contre Honoré Roubion, bourgeois d'Annot : appel de sentence du juge de cette ville; — damoiselle Marianne Castelly, contre Cyprien Gautier, « maître en chirurgie », de Castellane, pour l'obliger « à arracher 6 pruniers plantés dans son fonds »; — Joseph David, tailleur d'habits, contre M^e Honoré Isnardy, notaire royal, de Saint-Pierre : appel de sentence du juge dudit lieu, etc. — Réception de M^e Reymond Périer, de Taulanne, en qualité « d'avocat postulant au siège de Castellane ».

B. 868. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1773, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Anne de Chailan, « condame » de Moriez, épouse de noble Joseph d'Amalric, sieur du Chaffaut et de Feissoles et coseigneur de Thoard, contre Jean-Baptiste de Chailan,

sieur de Lambruisse, et messire Joseph Engelfred, prieur curé de Moriez; — Barthélemy Goiran, sieur de la Mottière, contre Jean-Paul de Sausses, ancien officier d'infanterie, et dame Marie-Thérèse Goiran, son épouse; — M^e François Bonnety, avocat, « trésorier de la noblesse », contre Jean-Baptiste Lambert, sergent royal de Castellane; — messire Pierre-Jacques-François de Pillafort, chanoine de Senez, contre les hoirs de messire Jean-Philippe Pascalis, chanoine de la même cathédrale : demande « de rapport sur l'état des sacristies et terres dépendantes dudit canonicat »; — Jean-Antoine Gaymard, tanneur, de Draguignan, héritier de messire Jean Gaymard, prieur de Taloire, contre messire Jean Martiny, prieur dudit lieu; — Jean Gaitte, bourgeois de Callas, contre noble Claude-Scipion de Laurent, sieur de Saint-Martin; — Charles de Massony, coseigneur de Verrayon, en qualité d'héritier d'Honoré de Massony, contre Philippe Bouchière, de Soleihas; — Charles-François de Glandevéz, sieur de Vergons, le Castellet-Saint-Cassien et autres places, contre Jean-François Dolle : demande « à l'expédition de 13 panaux et 4 picotins de bled, pour droit de fournage »; — M^e Gaspard Turrel, notaire royal, de Rougon, contre les hoirs de Claude Collomb, « employé aux fermes du Roy », etc.

B. 869. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1780. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Jean-Joseph Henry, sieur de Soleis, contre André Flory, de Taloire; — Joseph André, sieur de Collongue, avocat en la cour, contre Antoine Verdollin, d'Annot; — Louis-François-Joseph, de Castellane, sieur de Valqueyras, marquis de Lauris, contre Pierre de Demandols, chevalier; — François de Latil, sieur de la Tour, lieutenant dans les grenadiers royaux, contre Jacques et Joseph Alphan; — damoiselle Julie Périer, contre Pierre Périer, de Saint-Maur, officier d'invalides, greffier en chef du siège de Castellane; — messire Claude-Honoré de Geofroy, du Rouret, religieux de Saint-Honorat de Lérins, résidant à Grasse, contre Auguste Sauvan, de Méailles; — Claude de Pras, chevalier, sieur de Carros, contre Jean-Joseph de Villeneuve, chevalier, sieur de Beauregard, héritier bénéficiaire de Pierre de Berre, sieur de Collongue; — messire Alexandre-Melchior de Chailan, de Moriez, prévôt de Glandèves, contre messire Michel Poyet, capiscol, et messire Joseph-Louis Sauvan, chanoine de ladite église; — Jean-Jacques Collombet, « maître d'écriture et d'arithmétique et teinturier », de Castellane, contre François Collombet, son frère, « aussi

teinturier » : demande en restitution d'un métier; — Jean Isnard, coseigneur du Poil, contre Laurens Pierrisnard, dudit lieu; — Louis-Henry de Perrin, coseigneur du Bourguet, contre messire Audibert, prêtre « secondaire » dudit lieu, etc.

B. 870. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1781. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Joseph Engelfred, avocat en la cour, sieur de Blieux, contre Marguerite Guichard, dudit lieu; — M^e Honoré Robion, avocat en la cour, « greffier en chef de la judicature royale d'Annot », contre André Durand; — messire Jean-Baptiste Perri-mond, prêtre, contre les syndics des habitants du hameau de la Colle et Brayal (terroir de Castellane) : demande en paiement « de 20 mois de service fait à la chapelle de Saint-Maur »; — les maire et les consuls d'Angles, « en qualité de syndics et copropriétaires du moulin dudit lieu », contre Jean-Antoine Gibert, aubergiste; — messire Jean-Baptiste de Pras, chanoine et économiste du chapitre de Glandèves, contre César Baud : paiement de 500 livres « pour arrérage de rente de la dime de Saume-Longe »; — damoiselle Mariane Sumian, de Moustiers, contre Louis Sisteron, « cirier », de Castellane; — Balthazar Lieutaud, avocat en la cour, contre messire Martigny, prieur curé « de Poullens, en Languedoc » : demande en paiement d'une partie de la digue construite par ledit Lieutaud, sur la rivière du Verdon, au quartier de *Derrière-le-Roc*; — messire Pierre-André Feraudy, recteur de la chapelle Sainte-Anne et Saint-André, contre les hoirs de Pierre Papon; — Balthazar Carbonel, « sergent au régiment de Dauphin », contre M^e François Muraire, avocat en la cour; — André Rebuffel, fermier de M. de Fortis, conseiller au parlement de Provence, sieur de Soleihas, contre Jean Mérignon, négociant, de Grasse.

B. 871. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1785. — Feuilles d'audiences. — Sentences sommaires. — Causes civiles : Jean-Baptiste-Emmanuel Gras, avocat en la cour, coseigneur du Bourguet, contre Jean-Baptiste Gras, notaire royal, de Castellane; — les hoirs de Gaspard Sisteron, trésorier de Castellane, contre Antoine-Roch Muraire, huissier; — Antoine-Chrysostôme Feraud, docteur en médecine, d'Annot, contre Augustin Martel, « négociant en bœufs », de Saint-Julien : avération d'écrit privé; — messire Jean-Joseph Carbonel, prieur curé de Peyroulles, seigneur de Vaucroue et du Bourguet, contre Roch Doussoulin; — Antoine-César de Gautier, sieur d'Aiguines et en

partie de Senez, contre Jean-Baptiste Pellissier : paiement de droits de lods; — Louis Fabre, avocat en la cour, « notaire royal garde notes », de Grasse, contre Pierre Maurel, des Chailans (hamceau de Moriez) : paiement de 416 livres; — Joseph Audibert, lieutenant de juge de Blieux, cessionnaire de Jean-Joseph-Jacques d'Autane, chevalier, ancien seigneur de Blieux, contre André Brunias, maçon; — Pierre Phelip, « maître sellier », de Castellane, contre Antoine Dol, « chaux-fournier » : paiement d'un four à chaux « de 1,200 quintaux »; — Antoine de Raymond, « marquis d'Éoulx », sieur de Séranon, Thouranc, Bourguet et autres places, chevalier honoraire de Malte, contre messire Honoré Blanc, prêtre desservant d'Éoulx; — les hoirs de Jean-André Martigny, « ancien consul en titre de Castellane », contre les hoirs de M^e Joseph Perrimond, notaire royal, de ladite ville, etc.

B. 872 (Registre.) — 180 feuillets, papier.

1640-1644, février. — « Enregistrement au greffe des ordonnances faites en audience. » — Mise en possession de l'office de lieutenant des submissions au siège de Castellane, en faveur de Pierre de Chailan, conseiller du Roi, « en vertu de la commission taxée par Jean-Auguste de Foresta, conseiller du Roi, sieur de la Roquette, Arnaud Bernard, sieur de Penafort, et François Thomassin, conseiller du Roi, commis pour l'établissement de la présente sénéchaussée » (fol. 2). — Ordonnances : condamnant la communauté d'Entrevaux « au paiement du prix de 40 pertuisanes avec leurs bastons », faites par Étienne Gilbert, serrurier, d'Angles, « moyennant le prix de 3 livres 4 sols pièces » (fol. 6); — portant réception de Balbazar Chailan, avocat, en qualité de juge ordinaire des lieux de Blieux, le Poil, Senez et Saint-André (fol. 27); — portant publication d'un édit royal contre « les rougneurs et les faux monnayeurs » (fol. 61); — rejetant l'appel fait, pour déni de justice, par dame Bayonne contre le baile de Vergons et Louis-François de Rabasse, sieur dudit lieu, conseiller du Roi « et premier procureur général au parlement de Provence » (fol. 82); — déclarant que les mariages entre Antoine et Laurens Gralhons et Suzanne et Claudette Colomb, de Taulanne, « ont été invalablement contractés et contre les formalités » (fol. 120); — condamnant « à trois livres d'amende chacun, pour absence, M^{es} Robion, Fouquet et Pillafort, procureurs, Malbert et Rebon, huissiers audienciers, Arnaud, Verdollin, André Dol, Touche, Bauchier, Geidon et Dedouc, sergents de justice » (fol. 129); — portant enregistrement de l'arrêt du Parlement, en date du 28 mai 1643, par lequel il est enjoint « à tous les

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

manants et habitants de Castellane, même ceux de la religion prétendue réformée, de prêter serment de fidélité au Roi Louis XIII » (fol. 153), etc.

B. 873. (Cahiers.) — 160 feuillets, papier.

1644, mars-**1645**, janvier. — Enregistrement au greffe des ordonnances faites en audiences. — Ordonnances : prescrivant une vérification pour établir si les terres appelées *les Terres du sieur de Saint-André*, acquises du sieur de la Roque par la communauté de Saint-André, font partie du terroir de Moriez et du domaine des sieurs Pol et Pierre de Chailan (fol. 41); — au sujet d'un droit de lods demandé par demoiselle Lucrèce de Gautier, veuve de capitaine Antoine Mérigon, de Senez, aux hoirs de M^e Octavian, avocat en la cour (fol. 25); — portant défense à M^e Depras, juge des lieux d'Entrevaux, Annot et Guillaumes, « de distribuer la justice aux lieux d'Ubraye et d'Allons, qui sont dépendant de la judicature de Castellane comme estant du domaine et baronnie de ladite ville, à peine de 500 livres d'amende » (fol. 30); — condamnant Augustin Bérard, « mulatier », de Castellane, à rembourser « 3 réales et demy, valant 10 livres 3 sols », à Pierre Marchand, bourgeois de Toulon (fol. 87); — condamnant Jean d'Aubier, sieur de Saint-André, à payer une promesse de 213 livres à François Daimé, écuyer, d'Aix (fol. 109); — au sujet de l'exécution « du bail à mégerie de la terre des *Combes*, terroir de la Pène-Chanam », consenti à capitaine Laurens Autier par Charles d'Aubier, avocat en la cour (fol. 129); — autorisant une saisie de bestiaux pour le paiement des droits seigneuriaux de damoiselle Jeanne de Pellissier, dame d'Argens (fol. 146); — condamnant Claude Sauteron à payer la dime à messire Pierre Brun, prieur de Peyroules, et à M^e Barthélemy Mérigon, notaire royal, de Grasse, « rentier des droits décimaux dudit prieuré » (fol. 147); — accordant défaut au procureur du Roi de Castellane contre Claude Imbert, baile, de Roubion, querellé en concussion (fol. 159), etc.

B. 874. (Cahiers.) — 179 feuillets, papier.

1645, février-**1646**, janvier. — Enregistrement des ordonnances faites en audience. — Ordonnances : relatives à la restitution « de 8 bêtes avéragé » demandées à damoiselle Jeanne Barbaroux, veuve d'Antoine Taxil, par messire Jean-Victor Taxil, « sacristain régulier en la cathédrale de Senez » (fol. 7); — portant nomination d'experts pour « la révision d'un contrat » passé entre Jean Isberty, berger, de Guillaumes, et Jean Magallon (fol. 36); — portant renvoi par-devant le juge d'Entrevaux du procès intenté à

Louis Henry par Jean Henry, « sergent en la compagnie de la garnison et citadelle d'Entrevaux », comme mari de Cassandre de Saint-Benoît (fol. 38); — « concédant acte de renonciation d'appel » à Louis de Lombard, conseiller du Roi, lieutenant principal au siège de Grasse (fol. 44); — accordant acte de la protestation du juge d'Entrevaux contre toute nomination à l'office de commissaire des inventaires dans sa juridiction (fol. 56); — relative au paiement du droit de lods demandé par le fermier des droits seigneuriaux du Muy et du Bourguet « à Authomone Aulnesse » (fol. 114); — prescrivant le dépôt au greffe d'un acquit souscrit par Jean Richieud, bourgeois, à Antoine Hugues, bourgeois de Draguignan, mari de Jeanne Richieud (fol. 120), etc.

B. 875. (Cahiers.) — 75 feuillets, papier.

1636-1676. — « Registre des causes tenues à l'extraordinaire. » — Ordonnances : condamnant la communauté de Castellane à payer annuellement à l'économe du couvent Saint-Augustin les intérêts d'un legs de 100 écus fait par Antoine Martiny, et ledit économe à faire célébrer la messe à la chapelle de l'hôpital Saint-Martin tous les dimanches de l'année, « aux formes établies par ledit testateur » (fol. 5); — condamnant Guillaume Collo, menuisier, de Castellane, à payer à Jean Vire, menuisier, de Sisteron, 5 livres pour prix « d'une bressière » (fol. 13); — condamnant la communauté de Colmars « à désamperer et vider » à Guillaume de Lisle, sieur de Taulanne, les biens par elle pris en collocation de Pol de Fournier, sieur de Taloire, et d'Henry Bourrely, écuyer, de Castellane (fol. 16); — nommant des experts pour « visiter la chemisette » de la femme Chauvin, bourgeois de Castellane, et dire si François Fouques, tailleur, « a gasté l'habit de ladite femme et doit rembourser le prix de l'estoffe en la prenant à son compte » (fol. 22); — prescrivant le partage d'une cuve commune entre Jean Castellan, sergent royal, et « Barthomeirette » Reybaud (fol. 24); — condamnant Honoré de Galice, sieur de Châteauneuf, à payer 7 livres 10 sols à Marc-Antoine Chaurand, conseiller du Roi à Castellane, dans un délai de 3 jours, « autrement permis sera au demandeur de vendre les meubles qu'il a en dépôt dudit de Gallice » (fol. 28), etc. — Enregistrement des causes civiles et criminelles : Louis-François Meyfred, notaire royal et procureur, porte plainte contre M^e Collomp, « substitut du procureur du Roi, qui abuse des avantages de sa charge pour le discréditer dans l'exercice de son office » (fol. 31); — Françoise Masson épouse de Jean-Jacques Martin, perruquier à Moustiers,

« en Tarantaise », contre Elisabeth Chauvin, au sujet de l'héritage d'Antoine Simon, fabricant de bas à Castellane (fol. 40); — François Berard, chirurgien, de Soleihas, contre Jean André : demande en paiement de 170 livres, prix d'une maison avec petit jardin attenant (fol. 44); — André Belour, « fermier du piquet et de l'imposition sur la farine de Castellane » : demande en paiement d'une amende de 60 livres contre Galafard (fol. 48); — François Latil, maçon, contre Elisabeth Latil, sa tante : demande à l'effet de retenir par « voie de retrait lignager une maison située à Castellane, à la rue du *Milan* » (fol. 53); — messire Louis-Auguste d'Esguisiers de Tourves, prieur de la Mure et de Notre-Dame du Plan, terroir de Castellane, contre les possédant biens au quartier de Notre-Dame du Plan, qui, se fondant sur un usage, « ne voulaient payer la dime de leurs grains décimables qu'au grenier et non à l'aire » (fol. 64); — Joseph Berard, marchand drapier, de Castellane, contre Joseph Demandols, « qui, d'un coup de poing sur la figure, lui avait fait une contusion considérable à l'œil gauche » (fol. 71); — Jean-Baptiste Gibert, bourgeois de Saint-André, contre M^e Henry Carbonel, procureur à Castellane, dont le troupeau « avait communiqué la maladie du *claveau* (clavelée) à l'avéragé dudit Gibert » (fol. 73), etc.

B. 876. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1640-1649. — (1640) Sentence au vu des pièces condamnant les hoirs de Barthélemy de Fornier, sieur du Bourguet, à livrer ou payer au prieur de Castellane « 6 nappes stipulées dans la ferme des droits décimaux dudit prieuré ». — (1641) Comparant par lequel Pierre de Chailan, sieur de Moriez et du Castellet, récusé Pierre Borrely, avocat du Roi à Castellane, comme juge dans le procès contre Pierre Martiny, lieutenant particulier dudit siège. — Sentence au vu des pièces maintenant Honoré Dalmas « en la jouissance et faculté d'un chemin le long de la terre de Pierre Chauvin, au quartier du *Clot-de-la-Nogière* ». — « Appointment » fixant à « 4 livres par jour les vacations et salaire » dus à M^e Antoine d'Ailhaud, avocat, et à M^e Élion Beraud, notaire royal, en qualité de « desputés et procureurs de la communauté de Châteaueux ». — Sentences au vu des pièces : « déclarant les particuliers et habitants d'Angles sujets et hommes de Jean d'Agoult et tenus à tous devoirs seigneuriaux, conformément aux transactions du 12 juin 1555 et du 14 novembre 1583 »; — (1642) maintenant M^e Raphaël Isnardy, notaire royal, de Guillaumes, en la possession d'une vigne au quartier de l'*Adrech*, « à lui insolutionnée par Anne Bossone, sa mère »; — déboutant

messire Lucas Signon, « prêtre majeur en la cathédrale de Glandèves », d'une demande « en récusation de sentence » contre les hoirs de messire Jean-Antoine Pandosi, prêtre en ladite église. — Ordonnances : autorisant Jean Ventre à réparer une maison située « auprès de la place Neuve », à Castellane, appartenant à Honoré Girard, son pupille ; — prescrivant l'enregistrement de la donation à François d'Authier, sieur du Couillet, « de tous les droits, noms et actions que Hercule d'Authier, escuyer, possède sur les places de Beaucoust, Thouart, les Ferres, Boyons et les Coursegoules, comme fils et héritier de dame Louise Laugier, dame de Beaucoust, sa mère », etc.

B. 877. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1643-1644. — (1643) Sentence ordonnant la réunion « du conseil général et de tous les chefs de maison du Castellet », pour nommer « les soubrentiers de la dixme ». — Sentence au vu des pièces condamnant Jean Hugues, écuyer, à payer à « Esplandian » et Honoré Hugues, écuyers, 3,284 livres « pour restitution des deux tiers de la dot de feu damoiselle Marguerite de Chailan, leur mère. — Sentences : portant enregistrement « des lettres de grâce et rémission obtenues par Honoré Chailan, querellé en homicide sur la personne d'Honoré Laure, et le condamnant en 50 livres d'amende à expédier à l'économe du couvent Saint-Augustin de Castellane, où le corps de feu Laure a été enseveli » ; — (1644) ordonnant « la vuidange et déséparation, en faveur de Jacques Dalmas, d'une terre dite *le Rochas-Ponchu*, et d'un chénevier dit *le Bosquet*, assis au terroir de la Rochette » ; — maintenant le prieur de Moriez « en la perception des dismes de tout le terroir de Courchons, avec défense au prieur de Castillon de le troubler dans ses droits » ; — condamnant Pierre Berard, greffier royal, à payer à damoiselle « Anthorone » de la Barre 159 livres 7 sols, part lui revenant d'une obligation due à Antoine de la Barre, son père ; — interdisant l'exercice de la charge de baile et de lieutenant de juge de la Mure à Jean Simon, « convaincu du cas et contravention des festes commandées par l'église ». — Ordonnance du procureur du Roi portant défense « d'aucunement chasser ni tirer aux pigeonneaux », etc.

B. 878. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1645-1647, juin. — (1645) Ordonnance portant nomination d'experts pour « faire rapport sur le passage de l'eau et arrosage du pré de *la Calade* au quartier de la Pallud ». — Sentences : maintenant

Léonard Tappoul, chirurgien, en la possession de la terre dite *Prat-du-Goure*, à Castellane ; — condamnant Jean de Saquy, écuyer, à payer la dime « du vin et de la vigne » au prieur de la Rochette ; — portant réception d'André Mérigon en l'office de notaire royal de Senez, « vacant par le trépas de Baptiste Barioti » ; — (1646) condamnant Jacques de Bagaris à céder « les terres et pré de *Saint-Pierre-du-Cros* et du *Touronnet* » à messire Barthélemy Guiaud, prieur de Brenon ; — maintenant messire Duran Brun en la possession « du bénéfice et vicairie de Demandols et Saint-Julien » ; — déclarant M^e Honoré Juglar, notaire, de Moriez, « forclos et comminé » ; — condamnant « le curateur pourvu sur l'absence » de Balthazar Chailan, avocat, à payer une pension annuelle de 720 livres à messire Pierre de Chailan, « prestre religieux et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem » ; — portant réception d'Angelin Rancurel en l'office de procureur du Roi « en l'ordinaire d'Ubraye » ; — condamnant divers habitants de Collongues à payer solidairement 900 livres à Charles de Lombard, sieur de Gourdon, conseiller du Roi au parlement d'Aix ; — (1647) portant insinuation d'une donation de 4,200 livres en faveur de Marie-Anne de Chailan, « dévote sœur du monastère de la Visitation de Castellane », etc.

B. 879. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1647, juillet-**1649**. — Sentences : (1647) autorisant Scipion et Charles d'Autane, coseigneurs d'Allons, « à accepter et prendre par bénéfice d'inventaire l'héritage de Pierre, leur père » ; — ordonnant « la déséparation des 2 cinquièmes de la terre *des Gastres* », à Annot, au profit de Joseph Fabre, maître maçon ; — condamnant les consuls d'Argens à payer à Baptiste Giraud, « mulatier », 81 livres, pour prix d'un mulet ; — (1648) maintenant messire Sperit Mathy en la possession du prieuré de Montblanc, sous le vocable de Notre-Dame ; — ordonnant la déséparation de deux terres au quartier de *Mauvesin*, en faveur d'Antoine Colomp, chapelier, de Senez ; — condamnant les hoirs de messire Melchior Corporandy, prêtre, de la Croix, « à payer à messire Annibal de Glandevéz le prix d'un chien, suivant l'estime faite par experts » ; — portant réception de Ferriol Granet en l'office de notaire royal de Senez, vacant par la mort de Louis Barbaroux ; — (1649) maintenant Honoré Trenquier en la possession de la terre *du Sueil*, à Entrevaux ; — condamnant messire Claude Martin, vicaire de la Pène et prieur de Saint-Antonin, à payer 18 livres pour prix de marchandises à Jacques Bonnety, marchand, d'Entrevaux, etc.

B. 880. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1650-1659. — (1650) « Comparant d'enchères et de vente » d'une maison sise à la rue *du Milan*, à Castellane, « avec la vassellemente estant dans la cave », au profit de Gaspard Marie, notaire royal, au prix de 600 livres. — Sentences : maintenant le monastère de Lérins, représenté par Louis de Lascaris, son procureur général, en la possession du droit de dîme dans le territoire du prieuré de Saint-Sornin ; — ordonnant à messire Louis-Gaucher-Adhémar de Montheilh, comte de Grignan, baron d'Entrecasteaux et seigneur de Peyroules, de faire la preuve qu'il possède le droit « de cabestrage* » à Peyroules ; — maintenant messire Clément Isnard en possession de la prévôté de Glandèves ; — maintenant André Brun en la possession d'un jardin sis à Ubraye, au quartier de *la Place-Neure*, dépendant « de la vicairie perpétuelle dudit lieu ». — (1651) Ordonnances : concédant acte à damoiselle Anne de Fabre, dame en partie de Châteauvieux, de son opposition à la sentence obtenue par Daniel de la Tour, sieur de Beauvezer et de Roumoules, « créancier de la discussion des biens de feu Annibal de Raphel, sieur de Châteauvieux ; — portant liquidation d'intérêts en faveur de Jean-Louis de Brès, sieur de Mauvans. — (1652) Sentences : condamnant la communauté de Moriez à payer 48 livres « à la vénérable confrérie du Saint-Rosaire, établie dans l'église paroissiale dudit lieu » ; — condamnant Jean-Baptiste Granet, « mestre chirurgien, de la cité de Senez », à payer une obligation de 2,400 livres à Pierre Martiny, lieutenant particulier au siège de Castellane, etc.

B. 881. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1653-1656. — (1653) « Comparant » contenant protestation de messire Joseph Geoffroy, prévôt de Senez, et de messire Engelibert Barbaroux, chanoine, contre une information de messire Pierre Abbaye, chanoine, et de Jean-Baptiste Granet, « barbier ». — (1654) Sentences : prescrivant aux consuls de Cuébris de vérifier si le lieu dit *du Paly* se trouve dans le territoire de Saumelongue et si les habitants de Cuébris ont la faculté d'y faire dépaître leurs troupeaux ; — condamnant Pierre Simon, « greffier du sénéchal et ordinaire de Castellane », à payer une obligation de 3,000 livres à Antoine de Bon, écuyer, de ladite ville ; — (1655) ordonnant à messire Jean Andravay, ancien

* Droit perçu, en Provence, par le seigneur qui prête ses juments aux vassaux pour fouler leurs grains.

curé de Barrême, de remettre entre les mains de messire Barthélemy-Pierre Hugues, curé de ladite paroisse, « les livres des baptêmes et *mortuorum* » qu'il détient ; — prescrivant aux consuls de Sallagriffon de rendre compte à Honoré de Villeneuve et à damoiselle Catherine de Muret, sieur et dame de Mauvans, Saint-Césary, la Bourigaille et autres places, « des fruits et rantes des biens de feu Jean Muret, séquestrés entre leurs mains » ; — condamnant Antoine Simon « à démolir et abattre le four par lui construit au lieu de Troins, à cuire son pain dans le four de la communauté de Saint-André et à payer le droit de fournage accoustumé » ; — condamnant Louis d'Authier, coseigneur de Saint-Antonin, « à passer de nouvelles reconnaissances des biens par lui acquis audit lieu, mouvants de la directe de Louis Flotte, sieur de Cuébris et de Saint-Anthonin, et à payer les droits de lods audit seigneur » ; — (1656) autorisant Joseph de Reymondis, sieur d'Éoulx, « adisté de dame Lucrèce de Demandols, sa mère », à passer un compromis avec les consuls et communauté d'Éoulx, etc.

B. 882. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1657-1658. — Ordonnances : (1657) déchargeant messire Barthélemy Pierrugues, prêtre et curé de Castellane, d'une amende de 6 livres qui lui avait été infligée pour n'avoir pas « obéi à une assignation comme témoin » ; — enjoignant à M^e Simon, greffier de Castellane, de remettre « tout présentement le sac et pièces d'Antoine Mouton, lieutenant particulier criminel à Grasse », entre les mains de Marc-Antoine Chaurand, conseiller du Roi à Castellane. — Sentences au vu des pièces : maintenant messire Jean Agard, prieur de Saint-Lyons, en la possession du prieuré de Notre-Dame de Braye ; — condamnant Étienne Rolland de Méouilhe, « aux peines du ban suivant l'usage », au profit de damoiselle Anne de Trougnon, de Saint-André. — Sentences : condamnant la communauté de Castellane à payer 1,800 livres au monastère de la Visitation de ladite ville, cessionnaire d'Horace-Jacques de Bonfils, écuyer, de Nice ; — adjugeant « la revenance des fruits du prieuré de Notre-Dame de la Grâce, de Méouilhe, à messire Henri Feraud, prieur de Saint-Étienne de Castillon », malgré l'opposition de messire Jacques Simon, prieur de Saint-André et de Méouilhe ; — portant réception d'Honoré Isnard « aux estats et offices » de notaire royal héréditaire de la Garde et de procureur au siège de Castellane ; — (1658) condamnant messire Jean Barlet, prieur d'Angles et de Vergons, « à passer reconnaissance et à donner dénombrement de tous les biens qu'il possède dans le

terroir d'Angles à Jean d'Agoult, sieur de Saint-Laurens, père d'Annibal-Louis, sieur d'Angles, et à payer le demi-lods de dix ans en dix ans » ; — condamnant messire Raphaël Fortoul, prieur de Sausses, à « désenparer » à Jean de Montblanc, sieur de Sausses, « la terre de *la Ferraye*, proche l'église dudit lieu », etc.

B. 883. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1659-1661, juin. — (1659) Ordonnance portant remise de l'amende de 5 livres infligée à Joseph Collomp, hôte, pour « n'avoir pas répondu à l'interrogat de Pierre de Garcin, lieutenant principal à Castellane ». — Sentences : confirmant le couvent de Saint-Augustin de Castellane « dans les faculté et privilège de faire cuire son pain dans le four particulier du couvent » ; — condamnant, au vu des pièces, Pierre Burle « au payement de 3 esmines annone » envers la communauté de Peyroules, pour le droit de fournage « depuis le temps qu'il a habité audit lieu avec sa femme et famille » ; — condamnant Gaspard Guillabert à payer « 250 écus, valant 750 livres, à Pierre de Brun de Castellane, sieur de Rougon » ; — condamnant Pol de Fournier, sieur du Bourguet, et messire Jean de Fournier, prêtre de l'Oratoire, à payer 6,495 livres à Henry Borrelly, écuyer, de Castellane ; — (1660) portant décharge de l'amende de 3 livres encourue par Antoine Simon, « pour ne s'être pas rendu à la maison de ville lors de la création du nouvel estat » ; — portant réception de Louis Rabon « en l'office d'enquêteur, commissaire examinateur pour le Roy, de la ville de Castellane et du bailliage d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs dépendances » ; — (1661) condamnant, au vu des pièces, Jean de Galice, écuyer, à entretenir, « selon sa frontière », la muraille qui limite sa terre le long du vallon de la Récluse et qui avait été emportée « lors de l'inondation arrivée le XI août 1656 » ; — autorisant Honoré de Chailan « à prendre et accepter l'héritage de Balthazar, son père, sous bénéfice d'inventaire » ; — ordonnant que le monastère Saint-Honorat de Lérins « vérifiera, par titres ou possession immémoriale, l'exemption du disme des grains perçus dans ses terres de la *Condamine*, enclavées dans la dixmerie de la vicairie de la Rochette » ; — portant « rangement » des créanciers de l'héritage de damoiselle Jeanne de Fournier, dame de Taloire, etc.

B. 884. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1661, juillet-**1663**, juin. — Sentences au vu des pièces : (1664) « colloquant par rétrogradation, au trente-trois et trente-quatriesme degré de la sentence d'ordre

des créanciers de l'hoirie d'Annibal de Raphel », Charles de Lombard, sieur de Gourdon, Montouroux et autres places, conseiller du Roi au parlement d'Aix ; — maintenant Honorade Autrand en la possession de la terre dite *la Font-de-Lambert*, terroir du Fugeret ; — instituant François Niel notaire royal et procureur à Castellane ; — déchargeant Jean Busq « de la séquestration, attendu qu'il a cinq enfants ». — (1662) Sentences : maintenant messire François Cabasson en la possession « du capiscolat du chapitre de Glandèves » ; — condamnant Barthélemy Bellon à payer à Pierre Braquety, coseigneur de Chasteuil, avocat en la cour, 44 livres pour les arrérages de la pension annuelle de 42 livres qu'il doit audit Braquety, comme fermier de ses droits seigneuriaux à Chasteuil ; — portant réception de Jean Galfard en l'office « de greffier enregistreur des exploits de saisies des choses mobilières de la ville et viguerie de Castellane » ; — condamnant, au vu des pièces, les hoirs de Joseph Fabre, maçon, d'Annot, « à construire entièrement, suivant le prix fait dudit Fabre, l'église paroissiale sous le titre de Saint-Martin du lieu des Mujoux, à la chapelle de Sainte-Marthe proche la place » ; — condamnant Charles Feraud à donner aux recteurs de l'hôpital Saint-Martin une provision de 400 livres, « pour l'entretien, nourriture et langes de l'enfant transporté et abandonné par lui devant la porte dudit hôpital » ; — condamnant Anne Roux à rendre « compte de l'administration tutélaire d'Honoré-Pierre et Louis-Simon, ses enfants ». — Ordonnance prescrivant la vérification du droit de pulvérage perçu « sur chaque pourceau entrant dans le terroir du Poil, à raison de 2 sols par bête, payables moitié à l'entrée, moitié à la sortie ». — (1663) Sentences : condamnant la communauté de Castellane à payer une obligation de 3,000 livres à Jean de Menjaud, sieur de Néoules, écuyer ; — déboutant, au vu des pièces, F. Pierre Berlier, religieux du couvent Saint-François, de Draguignan, de ses prétentions sur la possession d'une vigne sise à Castellane au quartier dit *la Pierre*, etc.

B. 885. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1663, juillet-**1666**. — Sentences : (1663) condamnant Louis Martiny à payer « à l'Hôtel-Dieu et hospital Saint-Martiny, de Castellane », un legs de 436 livres fait par Antoine Martiny ; — maintenant Laurent Niel dans le droit d'arroser son pré de *la Sagnière* avec les eaux de la fontaine *des Niels* ; — condamnant messire François de Laurans, prieur de Castellane, Honoré Pourselly et Jean Laurens, « greffier aux juridictions de Barjols », à payer solidairement

3,450 livres à messire Pierre Bellon, archidiacre de Senez ; — condamnant Charles Turrel « à couper et arracher la haie et arbres plantés à sa terre au lieu dit Notre-Dame, terroir de Castellane, qui n'ont pas la distance d'une canne du fonds de messire Jean Chauvelty, vicaire perpétuel d'Empus » ; — (1665) condamnant Gaspard de Raynaud, sieur de la Bastide, à payer à l'économe des dames de la Visitation de Castellane 2,000 livres, pour la dot constituée à damoiselle Louise de Reynaud, sa sœur, religieuse dudit couvent ; — condamnant l'économe du chapitre de Senez à payer « les arrérages des distributions à Louis de Thomassin, prieur des Arcs et de Grand-Bois, ci-devant chanoine sacristain du chapitre de Senez » ; — ordonnant que la transaction passée, le 9 mai 1655, au sujet des droits de fournage, entre la communauté de Senez et Marc-Antoine de Gautier, « sera entretenue par les parties » ; — condamnant Jean Granet, de Senez, à payer au sieur d'Eiguine « le droit de mouture, sur le pied de 36 mesures une » ; — (1666) maintenant la confrérie du Saint-Rosaire, de la cathédrale de Senez, en la possession de la terre de *Roche-Goye* ; — condamnant Pierre de Brun, de Castellane, sieur de Mujoux et de Rougon, à payer « une sence de 17 florins, à raison de 24 sols pièce », à messire Jean-Augustin de Garnier-Rousset, chevalier de Malte, commandeur de Nice ; — « cassant et rescindant le contrat de transaction passé », le 29 juin 1651, entre Antoine Champousin, résidant à Granieu (Dauphiné), et Jacques de Courbières, de Livron (Dauphiné), etc.

B. 886. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1667-1668. — Ordonnances : (1667) portant enregistrement de l'ordonnance de l'évêque de Senez, en date du 27 décembre 1567, au sujet « de l'établissement de la compagnie et confrérie des pénitents blancs de Castellane », sur la requête desdits « frères, appréhendant l'esgarence de cette pièce originelle » ; — portant défense « à tous les créanciers et sergents de constituer prisonnier pour dette civile Jean Latil, attendu sa qualité de laboureur, ny saisir ses bestiaux et outils servant à l'agriculture » ; — portant réception de Jacques Léon en l'office de notaire royal héréditaire d'Entrevaux, vacant par la mort d'Honoré, son père. — Sentences : maintenant Honoré Tappoul, hôte, de Castellane, « en la possession de l'eau naissant dans sa vigne, qui souloit estre du sieur de Taulane » ; — condamnant les particuliers de Soleilhas « à prester hommage à Jean-Baptiste de Moricaud, ensemble à donner adveu et dénombrement des biens par chacun d'eux possédés et à en passer reconnaissance audit

seigneur » ; — autorisant la communauté de Vergons « à vendre et aliéner ses fours et moulins bannals, avec les droits de fournage et mouture », par voie d'enchères publiques sur la place *des Augustins*, à Castellane ; — condamnant Honoré Rabier à rendre compte « de l'administration des luminaires de *Corpus Domini et Notre-Dame* d'Annot, par lui faite pendant 2 ans ; — (1668) condamnant Annibal de Gay, coseigneur de Villevieille et du Castellet, à payer la dime des grains perçus sur les terres qu'il possède au Castellet à messire Dominique Ithier, évêque et seigneur de Glandèves ; — condamnant Jacques Ailhaud au paiement de 2,400 livres, « pour restitution de la doct de damoiselle Isabeau Foucaud, femme d'Antoine Gardenquy, bourgeois de Saint-Pol » ; — portant réception de Jean Cauvin en l'office d'huissier audiencier à Castellane ; — condamnant la communauté de Saint-Léger à payer à messire Jean-Baptiste Douchet, en qualité de recteur de la chapellenie Saint-Sébastien, une pension de 6 florins, valant 32 sous pièce, « pour le capital de la dotation de cette chapellenie, fondée le 10 mai 1522, audit lieu, quartier du Serre, par Antoine Cotte, marchand », etc.

B. 887. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1669-1671. — Sentences : (1669) condamnant noble Pierre de Chaillan et damoiselle Marguerite de Blacas, « son pleige », à payer une obligation de 300 livres à Bernardin Feraud, notaire, de Saint-André ; — portant « rangement » des créanciers de l'hoirie de Jean et d'Antoine de Montblanc, sieurs de Sausses ; — condamnant Jeannette Gros à céder à Jacques Torcat les vignes sises aux lieux dits : *la Rebière, la Selve et Champ-de-la-Croix*, terroir de Saint-Benoît ; — maintenant messire Joseph Léon, prêtre, dans le droit de prendre la dime « du vin et des légumes au quartier des *Brèjes*, terroir de Villevieille » ; — condamnant la communauté d'Angles à payer une pension annuelle de 27 livres aux héritiers d'Ellionne d'Agout ; — (1670) condamnant les hoirs de Jaume Paulet, de Soleilhas, à payer 67 écus à Jacques Escoffier, docteur en médecine, de Grasse ; — condamnant messire Melchior Barresme, chanoine de l'église collégiale de Barjols et prieur d'Argens, à payer à messire Jacques Latil, prêtre, la pension annuelle de 36 écus qui lui revient « comme vicaire de la vicairie d'Argens sous le titre de Notre-Dame de Beaulieu » ; — (1671) condamnant les hoirs de Claude Vachier à payer à Lucrèce Genisse, sa veuve, « 120 livres argent et le prix de ses hardes et trousseière » ; — donnant décharge à Jean et à Jacques Feraud du séquestre « de 2 ger-

berons de blé mitadier, d'environ 9 charges, posés en la montagne de *Troins* » ; — maintenant Suzanne Blanc en la possession d'une terre dite *En Champ-Réon* et d'un jardin au quartier de *la Rougière*, terroir de Méaille, etc.

B. 888. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1672-1673. — Sentences : (1672) condamnant « messire Claude de Villeneuve de Castellane, sieur de la Gaude, Saint-Jeannet et autres places, mari de Marie de Castellane, dame de Daluis, à payer 3,511 livres à Catherine de Barnoin, veuve et héritière de noble Alexandre de Jassaud, sieur de Thorame » ; — maintenant messire Honoré Verdolin, « curé perpétuel du Tornay (Dauphiné), en la possession de la vicairie perpétuelle de la ville d'Annot » ; — condamnant les particuliers de Braux à payer la dime des raisins « au prieur de Saint-Benoît » ; — condamnant la communauté d'Argens « à contribuer pour les deux tiers à la construction d'une maison claustrale pour l'habitation du vicaire et d'un clerc » ; — (1673) condamnant Alexandre Roumané à payer à Hercule d'Aulhier, sieur de la Penne et de Chaudol, le droit de lods pour une terre achetée au terroir de la Penne, au prix de 57 livres, « dont le total du lods monte 4 livres 15 sols, à raison de 4 sol par florin » ; — maintenant le monastère de Lérins en la possession « du prieuré de Vergons, sous le titre de Notre-Dame de Vauvert et du prieuré d'Angles sous le titre de Sainte-Marie » ; — condamnant messire Pierre Barbaroux, chanoine de Senez, à payer une obligation de 400 livres à Augustin de Liotard, sieur d'Entrages et d'Archail, résidant à Digne ; — condamnant M^e Honoré Dolle, notaire, de Blieux, à payer une obligation de 300 livres à Pierre Renouard, « maistre chirurgien », de Valensole, etc.

B. 889. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1674-1676. — Sentences : (1674) ordonnant que les consuls de Saint-Benoît « garniront la main à Pierre Germain et autres de 80 livres pour le régime et séquestration des fruits du prieuré dudit lieu, saisis par Scipion Clinchard, trésorier » ; — maintenant les habitants de Villevieille « en la possession et faculté de prendre du bois mort pour leur chauffage et du vert pour leurs charrues dans le carton de messire François de Glandevéz et d'y faire paistre chacun une paire de bœufs, une vache avec son segestre* et une chèvre » ; — (1675) « cassant la saisie d'un plat

d'estain et d'une poêle à frire, faite contre Anne Sauvaire, avec ordre aux séquestres d'en vider leurs mains en faveur de ladite Sauvaire » ; — maintenant messire Pierre Bonnet, chanoine de Glandèves, en la possession « de la chapellenie Saint-Pierre, près le pont et murailles de la ville d'Entrevaux » ; — condamnant messire la Reigne, vicaire perpétuel d'Ubraye, à payer à Pierre Routier, sculpteur, de Castellane, « 300 livres pour le prix fait du maistre autel de l'église paroissiale d'Ubraye » ; — (1676) mettant Jean, Gabriel et Jacques Martin en possession de l'héritage de messire Jean Barlet, prieur de Vergons et d'Angles, etc.

B. 890. (Liasse) — 171 pièces, papier.

1677-1679. — Sentences : (1677) portant « séparation des biens de l'hoirie de Charles de Glandevéz de ceux de l'hoirie d'Annibal de Glandevéz, en faveur de dame François d'Arbaud de Peynier, femme d'Antoine de Roux, sieur de la Pérusse, sœur et héritière de feu messire Antoine d'Arbaud de Peynier, évêque de Sisteron » ; — condamnant Jean Pugnair, conseiller du Roi à Grasse, « à désemparer par droit de retrait lignager à damoiselle Suzanne d'Arabi, femme de M^e Antoine Giraud, avocat à la Cour de Dragnignan », divers bâtiments, terres et pré situés à Pegomas ; — ordonnant à François Pagen, clerc, « de faire la preuve que messire Pierre Bellon, archidiacre de Senez, est déxédé le 18 de juillet, à l'heure de 4 après midi, de l'année 1676 » ; — condamnant Honoré Lieutaud, greffier au siège de Grasse, à payer 230 livres « à messire François de Marseille, des comtes de Vintimille, baron de Tourves » ; — ordonnant à Dominique Roccas, d'Annot, de servir à Louis Berard une rente « de 25 panaux bled annone et à faire l'expédition et payment de cette pension dans la boutique d'un des notaires d'Annot » ; — (1678) portant nomination d'experts pour régler « les indemnités offertes à messires Jean Brun, Lazare de Capel et Pierre Barbaroux, chanoines de Senez, s'opposant à la translation du siège épiscopal de Senez à Castellane, obtenue du Roi par Mgr Louis-Anne Aubert de Villeserin, mais refusée « par un décret consistorial rendu en cour de Rome, le 19 octobre 1677 » ; — homologuant « la vente de la seigneurie de Châteaueux, domaines nobles et roturiers en dépendant », faite le 21 septembre 1677, au profit de noble Melchior d'Arbaud, sieur de Bresc » ; — (1679) adjudgeant au monastère de Lérins « la despouille et héritage délaissés par Dom Jehan Barlet, religieux profés dudict couvent » ; — condamnant Pierre Berard, de Roaine, « à l'expédition de 6 civadiers annone et

* Le veau qui la suit.

6 civadiers civade pour les droits de fornage et de mouture que la communauté d'Ubraye est en coutume de prendre sur tous les habitants de Roaine » ; — condamnant Honoré de Chailan, sieur de Villevieille, à payer une obligation de 375 livres à noble Joseph d'Esmivi, écuyer, de Manosque, comme mari de Marie de Richieud et cessionnaire de Jean-Baptiste de Richieud, sieur d'Argens ; — condamnant les consuls et le prieur de Saint-André à payer à Jean-Baptiste et Antoine Isnard, maçons, de Senez, « 74 écus 30 sols, pour l'agrandissement de l'église paroissiale de Saint-André » ; — portant « rang et ordre » des créanciers de l'héritage de Jean de Demandols et de dame Isabeau de Raimond, etc.

B. 891. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1650-1651. — Sentences: (1680) condamnant divers habitants de Castillon à payer à Balthazar de Villeneuve, sieur de Vauclouse, Bargemon, Castillon et autres places, « le droit de mouture à raison de 40 mesures une, et ce à proportion du temps nécessaire pour la prise et cuilhète des fruits par eux possédés audit terroir » ; — portant avération d'une promesse de 35 écus, souscrite par messire Pierre Digne, prieur du Bourget, à Jean Cristine, bourgeois de Bargemon ; — portant réception d'Honoré Sauteron en l'office « de conseiller du Roi, lieutenant assesseur des submissions au siège de la sénéchaussée de Castellane ». — Ordonnance de Pierre Garsin, sieur de Taulane, lieutenant civil et criminel de Castellane, portant défense au sieur Chauvetty, ecclésiastique, « de faire dresser un théâtre à la place des Augustins et au-devant le monastère de la Visitation et d'y faire jouer une pièce par une douzaine d'acteurs qu'il a choisis parmi ses escoliers et la jeunesse de la ville, les ayant ainsi disposés pour une farce, qui sont des pièces ordinairement composées de mots à double entendre, d'intrigues d'amour et de termes malhonestes et scandaleux ». — Sentences: condamnant « les syndics des propriétaires de la Palud à faire et parfaire un chemin et calade audit quartier » ; — (1684) condamnant Pierre Valier à payer à la communauté de Castellane la somme de 597 livres 9 sols, « prix de la ferme du piquet pendant 4 ans » ; — portant réception d'Antoine Germain en l'office de notaire royal d'Ubraye ; — ordonnant l'enregistrement de la promesse par laquelle Fortunat de Demandols s'était engagé à payer « la cote concernant la communauté de Castellane pour la construction d'un pont sur la rivière de Verdon, au lieu de Demandols » ; — portant avération d'une promesse de 52 livres, souscrite à Georges

Rebuffel, hôte, de Castillon, par Jacques Allègre, « coupeur de pierres, travaillant au pont de Demandols » ; — condamnant les hoirs du sieur de Pontevès, vicomte de Bargème, au paiement d'un prêt de 42,000 livres en faveur de Joseph de Reymond, sieur d'Éoux ; — condamnant « les syndics du clergé du diocèse de Senez » à payer la somme de 450 livres, « pour la pension du capital de 3,000 livres léguée aux pauvres de Senez par le testament de messire Louis du Chaisne, évêque dudit Senez, en date du 9 mars 1691 » ; — portant avération « de la vente et transport des fruits et seigneurie de Demandols et de tous autres droits seigneuriaux durant 8 ans », consentie par Fortunat de Demandols à Pierre de Demandols, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son frère, moyennant la somme de 20,400 livres », etc.

B. 892. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1682-1683, juin. — Sentences: (1682) maintenant Jean-Baptiste Blanc, de la Colle-Saint-Michel, « en la faculté de faire paistre tant ses propres bestiaux que ceux des méjairies sur les montagnes de Coyer, Plan et de la Moisse » ; — ordonnant à Pierre Garcin, lieutenant général au siège, « de s'abstenir dans le procès » soutenu par Claude Honoraty contre messire Honoré Clenchard, vicaire de Saint-Benoît ; — portant « liquidation des arrérages d'une pension annuelle de 337 livres 40 sols, due à noble François de Lisle, sieur de Taulanne, par les hoirs de Fortunat de Demandols » ; — (1683) fixant à 58 livres 4 sols la somme due à Pol Giraud, expert, « pour ses sallaies et vacations pendant 3 mois et 7 jours, à raison de 42 sols par jour » ; — condamnant damoiselle Jeanne Chauvetty, veuve de Joseph Garron, docteur en médecine, de Castellane, à payer 22 livres à M^e Joseph Collomb, conseiller du Roi au siège de ladite ville ; — condamnant Honoré de Félix, sieur de Creisset, « à faire cuire dans le four banal du Poil le pain que ses fermiers ou domestiques consomment audit lieu pendant le temps de la perception des fruits, cure et culture des biens qu'il possède dans ledit terroir » ; — ordonnant « main levée des choses saisies à damoiselle Anne de Salve par M^e Étienne Trabaud, avocat en la cour », etc.

B. 893. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1683, juillet-1685, juin. — Sentences: (1683) autorisant damoiselle Isabeau d'Autane « à se séparer en biens d'avec noble Gaspard de Montblanc, sieur du Plan, son mari » ; — mettant en demeure les hoirs de

Jean Bernard « de réparer la chapelle construite par ledit Bernard contre les murailles de l'église paroissiale de Vergons », afin que dans 2 mois on puisse y célébrer la messe ; — condamnant Henri de Grasse, « sieur des Colètes », à payer à Marc-Antoine de Gautier « le droit de lods et trézain, à raison de 2 sols par florin, sur tous les biens immeubles à lui déséparés pour la dot de damoiselle Françoise de Blacas, son épouse » ; — (1684) portant avération d'une promesse de 6,000 livres, souscrite par Mgr Louis-Anne Aubert de Villeserin, évêque de Senez, à messire Jean-Charles Gallet, prévôt de l'église collégiale de Saint-Symphorien d'Avignon ; — portant nomination d'experts pour décrire « l'état et qualité d'une muraille », vendue par Jean André, « maître peintre », de Castellane, à Melchior Robiony, apothicaire ; — condamnant les consuls de Brenon à payer à Joseph Martiny et « à Jean de la Salle, conseiller du Roi, trésorier général de France, les arrérages de la sence d'une poule, suivant estime et liquidation que par experts en sera faite » ; — condamnant Antoine d'Ailhaud, sieur de Méouille, à payer la somme de 4,500 livres au monastère de la Visitation de Castellane, pour la dot d'Isabeau d'Aillaud, religieuse dudit couvent ; — confirmant à noble André de Perrin, coseigneur du Bourguet, le droit de prendre du bois « pour son chauffage ordinaire dans le défens de *Chiron* ». — Ordonnance portant « que le contrat de régence du collège de Castellane sera passé en faveur du sieur Chauvetty, déclaré préférable ensuite de la dispute » de cette charge, qui avait eu lieu publiquement dans le réfectoire des pères Augustins de Castellane, le 22 octobre 1684. — Sentences : (1685) nommant François de Simon, docteur en médecine, et Jean-André Gautier, chirurgien, de Castellane, experts « pour la liquidation des frais de la cure faite en la personne d'Étienne Garrus » ; — « de main garnie » en faveur de Joseph et Louis Dolle, bourgeois de Blieux, « séquestres des foins saisis à Mgr l'évêque de Senez, dans les preds situés au-dessous de son château, dits les preds de la *Louhière* et de *Saint-Roc* », etc.

B. 894. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1685, juillet-1687. — Sentences : (1685) portant réception de serment pour Jean-Baptiste Bonnet, ancien greffier d'Entrevaux, M^e Honoré Brun, notaire royal de Saint-Julien, et Menjaud, arpenteur, de Fayence, « experts commis pour le relèvement général de la ville de Castellane » ; — ordonnant la séparation des biens de l'héritage de dame Isabeau de Barras de ceux

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

de l'héritage des hoirs de Castellane, au profit de Claude Fort, bourgeois de Marseille, cessionnaire de damoiselle Marie de Frégier des Issarts ; — condamnant Pierre de Chailan à payer 3,000 livres pour les dots de damoiselles Isabeau et Marie de Chailan, ses filles, religieuses ursulines de Digne ; — (1686) portant liquidation de comptes entre les religieuses de la Visitation de Castellane, représentées par sœur Françoise-Dorothee Longis, supérieure, d'une part, et Jean Taxis, « lieutenant général des submissions à Castellane, et messire Pierre Taxis, vicaire de Rougon, son frère ; — ordonnant l'ouverture du testament de Pierre de Garsin, sieur de Taulane, lieutenant principal, sur la requête de damoiselle Isabeau de Félix, sa veuve, de Joseph-Félix de Garcin, son fils, et d'Antoine et d'Étienne de Garcin, ses frères ; — condamnant Honoré de Chailan à payer aux religieuses de Saint-Bernard, de Lorgues, 4,200 livres, « pour la dotation spirituelle de Lucrèce de Chailan, sa sœur, et 150 livres aux Pères Augustins du Puget-Théniers, montant d'un legs de Lucrèce de Richieud, sa mère ; — (1687) portant réception du serment des experts commis à l'estimation de la terre de Séranon, sur la requête du syndic des créanciers de l'hoirie bénéficiaire d'Arnaud de Romans, sieur de Séranon ; — condamnant messire Claude de Villeneuve Castellane, marquis de la Gaude, sieur de Saint-Jcannet, Torenc, Daluis et autres places, gouverneur de la ville de Saint-Paul, au paiement d'une obligation de 42,000 livres, en faveur de Joseph de Reymond, sieur d'Éoux ; — condamnant le chapitre de Senez à payer à messire Jean Simon, curé de Saint-André et de Méouille, « 300 livres par an, pour sa portion congrue, et 300 livres pour les deux prêtres amovibles servant lesdites paroisses, à raison de 150 livres pour chacun » ; — ordonnant aux consuls d'Angles de faire la preuve que les habitants du lieu ont le droit, de temps immémorial, « d'introduire leur bestail menu, en un seul troupeau de 40 ou 42 trenteniers, pour dépaistre dans le terroir de Méouilhe, et d'aller prendre du sable le long du Verdon dans le même terroir », etc.

B. 895. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1688-1691. — Sentences : (1688) condamnant Pierre de Flotte, sieur de Cuébris, au paiement de 4,400 livres, « pour la dotation spirituelle par lui constituée à Isabeau de Flotte, sa sœur, religieuse du couvent de la Visitation de Castellane » ; — condamnant Georges de Berre, sieur de Collongue, « et messires Frédéric et Louis de Berre, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, commandeurs des com-

manderies de la Tronquière et de Gap », au paiement de 4,200 livres à Honoré Sossi, marchand, cessionnaire de Pierre de Villeneuve, chevalier, sénéchal au siège de Grasse ; — (1689) portant « liquidation du prix du bled en 1688 et fixant à 6 livres 15 sols le montant de 6 panaux annone, à raison de 13 livres 10 sols la charge » ; — portant avération d'une promesse de 28 livres en faveur d'Antoine Henri, « viguier et capitaine pour le Roy à Castellane » ; — maintenant noble Joseph d'Allayer, sieur de Costemaure et du Poil, résidant à Digne, en la possession de diverses terres situées au Poil, lieux dits : *la Palud* et *Chamérinières* ; — autorisant M^e Étienne Michel, notaire, de Barrême, à exercer les charges « de baile et lieutenant de juge de Senez, dans lesquelles il avait été établi par l'évêque de Senez, en qualité de seigneur dudit lieu » ; — (1690) portant avération « d'un compte originel fait entre Boniface Dhéran, bourgeois de Draguignan, et Joseph de Chailan, sieur de Moriez » ; — ordonnant aux consuls de Castellane de passer le contrat de la régence du collège de la ville « aux gages accoutumés, en faveur de messire Pol Chauveti, à la charge qu'il entrera au collège à 8 heures du matin et n'en sortira qu'après 40 heures sonnées, et aussi entrera à 2 heures de relevée et ne sortira qu'après 4 heures » ; — (1691) concédant acquit à Alexandre d'Arbaud, sieur de Châteauvieux, « de 8 charges bled mitadier, baillées à messire Ollivier, vicaire dudit lieu, à compte de la somme de 116 livres » ; — portant réception de Claude Sauteron « en l'office de corretier commissionnaire pour la recepte des droits sur les vins, cidres, eaux-de-vie et autres liqueurs », etc.

B. 895. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1692-1697, juin. — Sentences : (1692) déchargeant messire Louis Segond, prêtre et vicaire de la Pallud, d'une amende de 10 livres, qui lui avait été infligée pour n'avoir point comparu en justice sur la requête de Pierre Pointeau, fermier général des gabelles ; — portant nomination « des syndics de l'arrosage du quartier dit *le Gravier-de-la-Rivière-du-Verdon* » ; — liquidant les droits de lods entre Arthur Carbonel et Paul Poilroux, tous les deux coseigneurs du Poil ; — (1693) maintenant damoiselle Thérèse de Durand en la possession de la moitié « de la terre seigneurie, haute moyenne, basse, mère, mixte et impère juridiction du lieu de Vauplane » ; — (1694) condamnant M^e Jean Moti, notaire royal, de Guillaumes, à payer 4,350 livres, prix d'une maison située dans l'enclos de ladite ville, à messire Joseph-Payani Simon, prêtre,

de Saint-Martin-les-Entraunes ; — concédant hypothèque à Charles Bellanger, marchand, sur diverses terres sises au terroir de la Garde, lieux dits : *Saignes*, *Gravières*, *Collets-des-Simes*, *Las-Combes-Ferres*, *Colle-de-Boyer*, *La Maunière* ; — (1695) condamnant damoiselle Anne Rabory à payer une pension perpétuelle de 12 livres à Honoré de Laurens, sieur de Saint-Martin ; — portant exécution d'une sentence qui maintenait messire Honoré Niel, bachelier en théologie et chanoine honoraire de Senez, en la possession « du prieuré curéal de Castellane » ; — (1696) condamnant le fermier de la terre et domaine de Vauplane à payer le droit de dime de tous les grains du terroir, « à raison du vingtain », au prieur de Saint-Julien « et au prébendé de Demandols » ; — fixant l'ordre des créanciers de l'hoirie de Pierre de Flotte, sieur de Cuébris ; — (1697) ordonnant le partage « des biens communs et indivis entre Honoré et René de Dominicy, sieurs de Taradeau », etc.

B. 897. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1697, juillet-1699. — Sentences : (1697) condamnant Guillaume Bœuf à payer 2,200 livres à damoiselle Anne du Bois, veuve d'Antoine Bœuf, « greffier et secrétaire royal de l'hôtel de ville de Saint-Rémy » ; — déclarant Joseph de Réquiston, sieur d'Auteville, « contribuable pour le paiement des impositions des deniers du Roy et du pays, des dettes actives et des frais négociés de la communauté de Méouille » ; — ordonnant à messire Claude Agard, prieur de Peyresq, « de donner dénombrement de tous les biens de main morte de son prieuré à noble Jacques Bayol, sieur de Peyresq » ; — condamnant l'évêque et le prévôt de Glandèves « au payement de la congrue annuelle de 300 livres, en faveur de messire Jacques Allègre, vicaire de la Croix » ; — (1698) portant adjudication, en faveur de Balthazar Bernard, « de la ferme de l'entrée du vin étranger à Castellane pendant 3 ans, moyennant 900 livres par an » ; — ordonnant la délimitation d'une propriété sise au terroir de la Garde, lieu dit *Prad-Manassé* ; — ordonnant la restitution en faveur de messire Pierre Berneaud, « chapelain en la métropole Saint-Sauveur d'Aix », de tous les biens mentionnés « en l'acte de son titre clérical » et situés à Montblanc, lieux dits : *Champ-de-Melle*, *la Combe-d'Aurane*, *Malespine*, *Montellas*, etc. ; — accordant la jouissance « des eaux du moulin sur *le Polly*, situé au quartier de *la Lauze*, terroir de Saint-Pierre », à Joseph Alexandre d'Autier, sieur de la Penne et de Chaudoul ; — (1699) portant réception d'Honoré Long en la charge d'huissier audien-

à Castellane; — condamnant Joseph de Reymond à payer une obligation de 3,669 livres à noble François de Barbaroux, conseiller du Roi, « maire perpétuel de la Roque d'Esclapon »; — condamnant les consuls de Chasteuil « à construire un logement convenable et en un lieu décent à messire Antoine Camatte, prieur dudit lieu », etc.

B. 898. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1700-1703. — Sentences : (1700) maintenant messire Lazare de Cappel en la possession de la prévôté de Senez, malgré l'opposition de messire Louis-Mitre de Franc, clerc tonsuré, d'Aix; — condamnant noble Palamède de Bertatis, sieur de Puimichel, à payer une obligation de 20 pistoles d'or à Jean-Dominique Pascalis, bourgeois de Turin; — déchargeant d'une amende de 40 livres Honoré Perret et Antoine Ollivier, sergents royaux d'Entrevaux, qui n'avaient pu se rendre à Castellane « à l'audience publique, à cause des grandes pluies et débords des vallons »; — maintenant messire Honoré Pierre, « aumônier d'une des galères du Roi », en la possession des biens situés dans le terroir de Senez et mentionnés dans son titre clérical en date du 15 mars 1684; — condamnant le chapitre de Glandèves, comme ayant la prébende du Paget-de-Rostan, à payer à Honoré Loque, vicaire perpétuel dudit lieu, « 300 livres de la portion congrue et 80 livres pour l'entretien du clerc et les chandelles, flambeaux, pain et vin à chanter, encens, blanchissage de la sacristie et huile de la lampe »; — condamnant « à 20 sols d'amende envers le Roi et à 100 sols envers la confrérie de *Corpus Domini* Jean Martiny, tanneur, « pour avoir manqué de s'estre mis à genoux devant le Saint Sacrement que messire André Rondeillat, prieur de Castellane, portait aux malades ». — (1701) Ordonnances : portant réception du serment de Gillibert Chauvin, nommé « baile et lieutenant du juge de Senez, par messire Thomassin Peynier, sacristain de la cathédrale de Senez et, en cette qualité, coseigneur de Senez ». — Sentences : condamnant le sieur de Peyresq à payer aux consuls de ladite communauté « la taille des biens roturiers et du bestail »; — (1702) maintenant messire Louis Durand en la possession « de la chapelle Saint-Augustin, fondée en l'église paroissiale d'Annot par Augustin Baud, le 47 mai 1657 »; — mettant l'abbaye de Lérins en possession « du prioré Saint-Martin et Saint-Savournin, au terroir de la Rochette, droits, domaines et juridiction en dépendants », etc.

B. 899. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1703-1705. — Sentences : (1703) condamnant André Durandy, « garde d'artillerie de la ville et château de Guillaumes, à 6 livres d'amende pour faire prier Dieu dans l'église des Pères Augustins pour l'âme de Marie Rey, qu'il avait tuée involontairement en jetant une bûche du second estage de sa maison »; — portant « désemparation », en faveur de Jean Genis, muletier, des terres dites *Pred-Neuf* et de *l'Hère*, terroir de Castellane; — condamnant messire Jean Bagarri, chanoine de Senez, à payer 35 livres à Claude Jean, « clerc et maître de musique de ladite cathédrale »; — (1704) condamnant les hoirs d'André Augustin, du Poil, à payer 4,000 livres à Pierre de Gaudemar, « ancien officier aux troupes de S. M., résidant à Riez »; — confirmant aux hoirs d'Antoine Bellanger la jouissance des droits et revenus « des offices de courtiers et jaugeurs de Castellane »; — « portant ordre des créanciers de messire Jean Levatier, de Senez »; — enjoignant à Jacques Chauvelty, procureur, « de remettre les clefs de la maison située place *du Gravier*, à Castellane, que lui avait prêtée, par honnêteté et sans loyer, Joseph Martiny, greffier au siège de ladite ville »; — condamnant les hoirs de Melchior d'Arbaud, sieur de Châteaueux, en paiement de 2,700 livres, en faveur des hoirs de damoiselle Isabeau d'Androny, dame d'Archail, héritière de messire Jean Androny, chanoine du chapitre de Digne; — (1705) ordonnant l'avération d'une quittance de 45 livres, concédée pour Jean-André Gautier, chirurgien, de Castellane; — enjoignant à Antoine de Garsin « de vendre la terre de Taulane dans 2 mois » et de payer une pension annuelle de 180 livres à messire Étienne de Garsin, prêtre, etc.

B. 900. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1706-1708. — Sentences : (1706) maintenant messire Joseph Gebellin, prêtre, bachelier en droit, en la possession de la vicairie perpétuelle de l'église paroissiale de Guillaumes, sous le vocable de Saint-Étienne et de Notre-Dame de Busci; — autorisant la communauté de Méouille « à faire régir les grains et fruits pendants au défens *des Ebriés*, par mains sûres et solvables »; — condamnant messire Reboul, chanoine de Senez, à payer une pension annuelle de 90 livres à messire Abel d'Augier, prêtre, docteur en théologie, résidant à Digne; — portant « légitimation de la dot » d'Élisabeth Fanton, femme séparée de biens de Claude Bonnet, de Cuébris; — (1707) ordon-

nant « main levée des ardes et effets saisis » à Marguerite de Demandols, dame de Collongue, veuve d'Honoré de Berre ; — portant défense à Jacques de Rabier, sieur du Plan et de Pont-Julien, de transporter les raisins de sa vigne sise au terroir de Saint-Benoît, sans avoir payé la dîme à messire Joseph Bonnety, prieur et coseigneur dudit lieu ; — condamnant « à l'amende de fol appel » messire Laurens Verdollin, prieur de Notre-Dame d'Annot ; — (1708) nommant Joseph Lion, notaire, d'Entrevaux, et Henrycy, « receveur de la foraine », experts pour « procéder à la séparation de la seigneurie de Montellas de celle de Montblanc, en faveur de Charles de Grasse de Lagonia, seigneur de Canaux et de Vallettes » ; — ordonnant le partage des eaux de *la Chalvagne*, à Entrevaux, entre les propriétaires de *la Seds* ayant droit d'arrosage ; — maintenant Honoré Lambert, de Guillaumes, en la possession de la terre dite *Tirebous*, etc.

B. 901. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1709-1711, juin. — Sentences : (1709) condamnant les héritiers de Mgr Charles de Villeneuve, évêque de Glandèves, « aux réparations des paroisses de Salagriffon, la Rochette, les Mujouls, Collongue, Saint-Antonin, Montblanc et Daluis, et ce au prorata des revenus qu'y perçoit l'évêque diocésain » ; — condamnant André Jean, hôte, de Castellane, à payer à Blaise Perrimond, muletier, de Trigance, « la valeur de 20 charges de blé, à 45 livres la charge » ; — condamnant Joseph Juglar, trésorier de Castellane, à restituer « 3 livres 11 sols 6 deniers qu'il a surexigés » des boirs de Jean Feraud, lieutenant particulier au siège de ladite ville ; — condamnant divers habitants de Soleihias à payer « la moitié de la dîme des nadons (agneaux) à messire Jean Soanem, évêque de Senez et prédicateur de S. M. » ; — (1710) autorisant Claire Rondeillat, femme de Balthazar Aix, bourgeois de Salernes, à accepter l'héritage de messire André Rondeillat, prieur de Castellane, sous bénéfice d'inventaire ; — renvoyant « par-devant le siège de Digne la matière du procès pendant entre Pierre Ferriol, marchand, de Digne, et Joseph-Félix Garsin, « ci-devant lieutenant principal à Castellane » ; — ordonnant à François Cauvin « d'exhiber à noble André de Perrin, coseigneur du Bourguet, les titres en vertu desquels il possède la propriété *des Vignaux* » ; — (1711) condamnant Jean et Jacques Chauvin « à délaisser, par droit lignager, à Honoré Imbert, la terre de *Betteron*, au hameau de la Palud » ; — ordonnant « le régallement » entre les propriétaires possédant biens à la

Palud et arrosant de l'eau de la plus haute source de *l'Adoux* des dépenses faites dans le procès, au sujet dudit arrosage, contre Antoine Paul, sieur de Sausses, etc.

B. 902. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1711, juillet-**1713**. — Sentences : (1711) condamnant Jeanne Aulne au paiement de 350 livres envers M^e Jean-Emmanuel Richelme, avocat en la cour de Draguignan ; — portant réception de serment pour Antoine de Garcin, sieur de Villevieille, « avocat en la cour du parlement d'Aix, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France en la chancellerie de Provence à Castellane » ; — maintenant « Antoine-Elzias de Requiston en la possession de la terre et coseigneurie d'Allons » ; — (1712) condamnant Joseph de Boverly, sieur du Puget-de-Rostan, en qualité d'héritier d'Antoine de Boverly et de dame Marguerite de Raibaud, au paiement de 320 livres, en faveur des fils et héritiers de damoiselle Anne de Boverly, sa sœur ; — condamnant Jean de Castellane, gouverneur de Guillaumes, à payer 408 livres à Jean Rostan, marchand, de Digne ; — (1713) condamnant Michel Collomp à payer à Louise Sisteron « la somme de 15 livres 12 sols, pour sa nourriture et fourniture de bois de chauffage pendant 78 jours » ; — condamnant « les maire et consuls d'Annot à payer les arrérages du don gratuit à M^e Joseph Roccas, notaire royal, greffier en chef de ladite ville, ayant droit et cause du prieuré de Notre-Dame de Vérimande, situé au terroir d'Annot et dépendant du monastère Saint-Pons hors les murs de la ville de Nice » ; — condamnant la communauté d'Angles au paiement « de 2 charges de blé, pour le chandoul (abonnement) de l'an 1712 de Pierre Chauvetti, chirurgien : lequel bled le sieur Chauvetti exigera lui-même des habitants d'Angles sur l'état qui lui en sera remis par les consuls » ; — condamnant Claude Sauteron à payer une promesse de 300 livres à François de Barbaroux, « secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Provence, résidant à Grasse », etc.

B. 903. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1714-1716, juin. — Sentence : (1714) « de main garnie ou de provision » en faveur de Joseph Veyan, « tisseur à toile, de Châteauvieux, séquestre établi aux fruits des biens de M^e Alexandre Beraud, notaire royal, dudit lieu » ; — portant nomination d'experts « pour faire la répartition de ce qui doit compéter à chaque codécimateur du Fugeiret pour le paiement de la portion congrue du prêtre que les habitants d'Argenton

et de la Beauge, hameaux dudit lieu, ont obtenu de M. l'official de Vence » ; — condamnant les consuls de Peiresc à payer annuellement une pension de 3 livres au prieur de Peiresc, « pour le pré ou germe enclavé dans la montagne communale et dépendant dudit prieuré » ; — condamnant Jérôme Louiqui, marchand, de Castellane, à payer à Louis Nouvel, muletier, « le port des marchandises venant de Beaucaire, sur le pied de 5 livres 5 sols le quintal » ; — portant réception de Barthélemy Simon en l'office de notaire royal de Saint-André ; — condamnant Louis Henrycy, « hoste, du Pont-du-Castellet, hameau de Saint-Benoît, à payer aux propriétaires du four de Saint-Benoît le droit de fournage du pain qu'il cuira à son four pour débiter dans son cabaret au delà de ce qui lui est nécessaire pour son usage et celui de sa famille » ; — (1715) maintenant « messire César de Sabran, des comtes d'Arian et de Forcalquier, évêque de Glandèves, en la possession des droits décimaux du lieu d'Ubraye, malgré l'opposition du prieur du prieuré rural de Saint-Martin d'Ubraye » ; — condamnant la communauté de la Mure à payer à Antoine Fellés, marchand vitrier, de Draguignan, « 42 livres 41 sols pour le prix fait du vitrage des fenêtres de la grande nef de l'église paroissiale de la Mure » ; — nommant « un collecteur pour percevoir la dixme novale des terres dites : *Croust, Roucherel, Bois-du-Gros-Hubac* et *Saint-Pierre*, au terroir du Fugeiret » ; — (1716) ordonnant le partage « de l'eau qui descend du vallon de *Brayal* entre divers propriétaires des quartiers de *la Colle* et de *Braus*, terroir de la Mure » ; — condamnant Joseph Durand, coseigneur de Sausses, à payer au fermier du domaine du Roi « les droits de lods de l'acquisition par lui faite de Joseph de Raybaud, suivant acte du 4^{or} mars 1702, concernant la *Terre-Basse* et une portion du four de Sausses », etc.

B. 904. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1716, juillet-1719. — Sentences : (1716) portant nomination de M^e Jean-François Niel, sieur de Brenon, avocat au parlement de Paris, en qualité d'arbitre dans le procès entre Claude de Latil, sieur de Soleils, et damoiselle Thérèse de Latil, sa mère, fille et héritière de Paul de Latil, sieur de Soleis ; — (1717) ordonnant le règlement par experts « de la quotité de bétail menu que messire Henri de Castellane, seigneur de Majastre, peut introduire dans la terre du Poil » ; — « ordonnant main levée des effets saisis à noble André de Perrin, coseigneur du Bourguet », par Gaspard de Quiqueran, sieur de Ventabren et] du Bourguet ; — maintenant messire Honoré Mirapel en la possession

« du prieuré cure » de Cuébris, malgré l'opposition de messire Jean-Antoine Alziari, prêtre, de la Roque-Esteron, comté de Nice » ; — déchargeant l'archidiacre de Glandèves, « prieur prébendé de la Rochette, du paiement de la taille des domaines de Saint-Sournin et Saint-Martin et ordonnant que lesdits domaines seront rayés du cadastre de la communauté de la Rochette » ; — (1718) condamnant Pierre Périer, bourgeois, à payer 150 livres pour la moitié « du légat » fait par damoiselle Isabeau Lieutaud, sa mère, aux R. P. du couvent de Notre-Dame de la Mercy, de Castellane » ; — condamnant Pierre de Bon, cadet d'Allons, à payer un legs de 300 livres fait par dame Honorade Périer, dame d'Allons, « à la compagnie des frères pénitents bleus, érigée en la chapelle Saint-Joseph hors les murs de Castellane » ; — ordonnant « que, par experts, il sera fait rapport du bornage et limites des terroirs de Vaucluse et d'Allons » ; — condamnant « Joseph Andrau, convaincu d'attentat et voye de fait sur un chemin voisin et à la campagne, à être et demeurer banni de la ville de Castellane et son terroir et, en outre, à 40 livres d'amende envers le Roy et en 300 livres envers le sieur Antoine de Garcin, sieur de Villevieille et de Taulane » ; — (1719) condamnant les hoirs de messire Jean Latil, vicaire perpétuel d'Argens, à rembourser un prêt de 400 livres à messire Jacques Reynaud, chanoine de Senez ; — condamnant les consuls de Châteauvieux « à réparer la fontaine du plus bas village, afin que l'eau de la source puisse couler commodément », etc.

B. 905. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1720-1723. — Sentences : (1720) maintenant Pierre de Chailan, sieur de Moriez, « en la possession et jouissance de précéder, audit Moriez, Joseph de Chailan, coseigneur dudit lieu, le jour des Rameaux, et au droit de prendre le premier la palme, et ensemble les autres droits honorifiques » ; — maintenant Pierre de Barbaroux en la possession de la terre dite *Prad-Raynard*, terroir de Senez ; — condamnant Louis et Jean Lions, de la Rochette, au paiement de 99 livres 48 sols, en faveur « de noble Joseph de Rasque, sieur de Taradeau » ; — condamnant les hoirs de messire César de Sabran, évêque de Glandèves, et messire de Mazan, capiscol de la cathédrale de Riez, au paiement « du non-service du secondaire de la paroisse de Saint-Benoît, pour estre aumôné aux pauvres dudit lieu » ; — autorisant Jean Isnard, de la Garde, « à s'abstenir de l'héritage de Joseph, son père » : ladite sentence est rendue « à la barrière du pont de Castellane, attendu que les défenses au sujet

de la contagion empêchent d'accéder à la Garde » ; — (1721) ordonnant, « attendu que la ville d'Aix, où la cour de la Généralité se trouve, est attaquée de la contagion, que le fermier de l'annate de l'évêché de Glandèves demeurera saisi, comme séquestre, de la moitié des droits décimaux du lieu de Puget-Figette » ; — nommant « d'office Gaspard André pour faire la régie de la ferme du piquet de Castellane » ; — ordonnant « le partage de l'eau qui descend de l'Adrech de la montagne de Chamassés », terroir d'Entrevaux ; — cassant une sentence du juge d'Ubraye, qui mettait Jean Roubeau, « salpêtrier », d'Entrevaux, en possession de l'héritage de messire Gaspard Henri, au détriment de messire Joseph Henri, « prêtre bénéficiaire en la collégiale d'Hyères » ; — (1722) condamnant la communauté d'Éoulx à payer à messire Jacques Genis « 60 livres pour la régence des écoles dudit lieu, pendant 2 ans, et 4 livres 5 sols pour les processions et le service fait à Notre-Dame de la Montagne en 1720 » ; — condamnant Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons, à restituer une partie de la dot de 10,000 livres de feu Françoise de Raymond, son épouse, aux hoirs de Lucrece de Raymond, épouse de Jean de Villeneuve, sieur de Mons ; — condamnant Pierre Reboul « au paiement du prix d'un mouton, réglé à 12 livres 15 sols sur le pied de la vente faite à la foire de Barrême ».

B. 906. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1723-1728. — Sentences : (1723) condamnant Jean Ollive « au paiement du droit de dixme du vin qu'il a perçu à sa vigne, sise au terroir d'Entrevaux », lieu dit *le Régot* : « ladite sentence est rendue à Castellane, dans le réfectoire des Augustins, où s'exerce la justice » ; — condamnant Jean-Baptiste Isnard, « maître chamoiseur, de Castellane, à payer au trésorier de ladite ville « 1 livre 16 sols pour 12 écus de capital imposés à damoiselle Claire Audoul, son épouse » ; — portant défense à messire Melchior de Chailan, prévôt, et Jean-Baptiste Isnardi, sacristain du chapitre de Glandèves, « de troubler messire Antoine Vachier, prêtre curé de la cathédrale dudit Glandèves, dans la perception et jouissance de tout le casuel attribué à ses fonctions curiales, consistant en grains, cierges et autres offrandes » ; — défendant, à la requête de François-Antoine d'Augeri, conseiller du Roi à Draguignan, et de noble Barthélemy de Camelin, écuyer, de Fréjus, à François Valentin, avocat, de Draguignan, ou à ses fermiers des moulins de Puget-Thénières, « de tenir l'espasquier*, appelé *aléoujadour*, et les autres

* Épanchoir, ouverture du canal amenant l'eau au moulin.

espasquiers ouverts en même temps » ; — (1724) autorisant Honorade Cigalonne « à faire passer et repasser en tout temps son avérage dans un sentier qui traverse le défens de la communauté des Mujoulx, pour aller à sa bastide » ; — condamnant les hoirs de Jacques Lieutaud à payer 36 livres, « pour la pension du service de la chapelle Sainte-Anne, de Peyroules », à messire Nicolas Coppy, de Digne, recteur de ladite chapelle ; — condamnant Joseph Depras, sieur de Carros, ancien juge royal d'Entrevaux, à payer 594 livres à Antoine Maurel, marchand, d'Aix ; — portant réception de François Augustin « en l'office d'huissier audiencier du Villars-Brandis » ; — (1725) nommant des experts pour visiter un troupeau atteint « de la maladie de la Las* » ; — condamnant les consuls de Cuébris au paiement de la valeur du mulet de Jean Pons, chirurgien, qui « s'était précipité d'un chemin » communal mal entretenu ; — condamnant Jean Coulet, berger, à rendre compte du troupeau « de 104 bêtes avérages, savoir : 8 moutons, 2 belliers, 40 fèdes (brebis) et 54 annouges (moutons ou brebis d'un an) qui lui avait été confié, pour aller passer l'hiver dans la Basse-Provence, par messire Honoré Niel, chanoine de Senez ; — (1726) condamnant la communauté des Mujoulx à payer à Honoré de Castellane, sieur dudit lieu, le droit de lods de la maison claustrale acquise par ladite communauté, « à raison de douze un, suivant la coutume de Provence » ; — condamnant M^e Jean Engelfred, notaire royal, de Castellane, « à donner passage, dérivement et dégorgement des eaux de la source mère naissant dans son fonds », au profit d'Antoine Philip ; — condamnant les hoirs d'Augustin Latil « au délaissement de 2 terres dépendant du prieuré de Taulane », en faveur de messire Pierre Ollivier, prêtre théologal de Senez, prieur de Taulane ; — ordonnant à Anne Ortollan de faire la preuve qu'elle a le droit de passage dans le pré de messire Jacques de Sirmond, archidiacre de Senez ; — (1727) condamnant Jérôme Louiqui, marchand, de Castellane, au paiement des arrérages d'une pension de 25 livres, au profit « de sieur Jean-Pierre Ribotti, bourgeois du Puget-Thénières ; — (1728) condamnant M^e Antoine Bovis, notaire royal, d'Entrevaux, « à rapporter dues et valables quittances des sommes dues par Thomas Bovis, son oncle, à messire Jean-Baptiste Depras, chanoine de Glandèves, etc.

B. 907. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1730-1735. — Sentences : (1730) condamnant dame Françoise de Hondis, dame d'Allons et de la

* Clavelés.

Mottière, à payer les intérêts qu'elle doit à Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons, pour l'achat d'une terre audit lieu; — ordonnant « aux possédants biens au quartier de *la Combe*, terroir de Courchons, de prouver qu'ils ont le droit de passer avec leurs bestiaux dans les fonds d'Antoine Collomp et de Jean-Honoré Bœuf »; — condamnant messire Simon Laurens, prêtre, « à satisfaire aux différents services concernant la chapellenie Notre-Dame du Rosaire, érigée dans la paroisse de la Mure, » dont il est recteur; — (1734) portant « avération et reconnaissance » d'une promesse souscrite par messire Jacques Roccas, vicaire perpétuel d'Ubraye, « aux recteurs de la Charité d'Annot »; — nommant, sur la requête de dame Madeleine de Bosco, dame de Saint-Antonin, des experts pour faire l'estimation de tous les biens, droits seigneuriaux et domaniaux de l'héritage de Pierre de Flotte, mari de ladite dame. — (1739) « Ordonnance de visite faite aux cabarets, le jour de la Purification et le dimanche 40 février, par Jean-Joseph de Bon, lieutenant particulier, accompagné de Balthazar Carbonel, commis greffier, et suivi de Christophe Perret, huissier, portant condamnation à l'amende, au profit de l'hôpital Saint-Martin, contre divers cabaretiers donnant à boire ou à jouer pendant les offices. — Sentences: ordonnant la preuve que Joseph et Jean-Baptiste Chailan, sieurs de Moriez et de Lambruisse, « ont usé de la servitude de dépaître dans le territoire de Troins (Saint-André) de temps immémorial »; — (1733) autorisant Alexandre Panisse et Dominique Crep, « séquestres », à faire vendre, par voie de justice, « 25 chevaux, 5 juments et 5 poulains saisis à César de Raimond, sieur d'Éoulx et de Toreng, à la requête de Jean Mugin, receveur de la ferme du Roy à Grasse »; — condamnant les consuls et communauté de Brenon à passer reconnaissance à Jean-François de Niel, sieur dudit lieu, « et à déclarer dans icelle qu'ils sont sujets au droit de lods et de trézain, à raison de six un, et au droit de foulure et lauze de leurs bleds »; — (1734) condamnant Joseph Blanc, « seigneur du Coulet et de la Colle-Saint-Michel », au paiement de 1,000 livres en faveur de M^e Augustin Sauvan, notaire royal, de Méailles; — condamnant les hoirs d'Honoré Paul « à vider et délaisser, par droit de fief et prélation, à Grégoire Carlier, de Paris, fermier général des domaines du Roi en Provence, une terre au terroir de la Palud, hameau de Castellane, quartier *des Clots* »; — (1735) « ordonnant que l'assemblée des particuliers du quartier de la Palud, contribuables à la réparation des digues de *Reouret*, sera convoquée à son de trompe et

cri public pour procéder à l'élection de ses syndics »; — condamnant Claude Collombe à payer « 86 livres 19 sols 6 deniers, pour sa cote de taille, à M. Pierre Périer, greffier en chef de Castellane »; — condamnant messire Paul d'Aillaud, sieur de Méouille, au paiement de 54 livres à Christophe de Désidery, ancien officier des vaisseaux du Roi, et à dame Marie Désidery, sa sœur, épouse de Jean de Castellane, sieur de Montpezat, etc.

B. 908. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1736-1743. — Sentences: (1736) nommant « un désignateur (dessinateur) pour faire une description et plan de la terre *du Ray* à Entrevaux, à l'effet de prouver que l'évêque de Glandèves a le droit de faire voiturier son bois de chauffage de sa bastide de Glandèves à Entrevaux par ladite terre »; — (1737) portant liquidation de comptes entre Raphaël de Rabier, sieur de la Baume et de Châteauredon, et Melchior-Ignace de Rabier, sieur de Pont-Julien, son frère, au sujet de l'héritage de Pierre de Rabier, sieur du Plan, leur père; — condamnant M^e Joseph Matty, notaire royal, de Guillaumes, au paiement de 205 livres à messire Sébastien Poncy, prêtre, de la ville de Saint-Étienne; — (1738) ordonnant la « déséparation » de la propriété, dite *des Sausses*, terroir de Méailles, à Barthélemy Bonnet; — ordonnant de déterminer l'emplacement du fossé d'arrosage du pré vendu « aux R. P. de la Doctrine Chrétienne de la maison du séminaire de Senez » par damoiselle Jeanne de Jassaud, « avec la ratification de Pierre de Barbaroux, sieur de Givaudan, son fils »; — (1739) ordonnant la production « du compte des exigats, fournitures, profits et pertes de la trésorerie de Castellane en 1722 et 1730 »; — portant prestation de serment pour Jean-Baptiste de Durand, sieur de Sausses, avocat en la cour; — (1740) condamnant M^e Pierre Périer, greffier de la sénéchaussée, au paiement d'une promesse de 702 livres « à noble Joseph de Laurens, sieur de Saint-Martin, capitaine d'infanterie, conseiller du Roi, maire perpétuel de Castellane »; — condamnant la communauté de la Mure au paiement à messire Jean Brunias, vicaire perpétuel dudit lieu, « de la fondation établie dans la chapellenie du Saint-Rosaire par messire François Martel, prêtre. . . ., la rétribution pour ledit service montant à 24 écus par an, à raison de 8 sols pour chaque messe, et le surplus pour la récitation des litanies de la Sainte Vierge tous les samedis et la lecture de la passion tous les vendredis »; — (1741) nommant « un collecteur pour faire la perception du droit de tasque dans la terre et

seigneurie de Demandols »; — condamnant messire Jean-Pierre Gandalbert, prieur curé de Chasteuil, « à passer reconnaissance à Antoine de Latil, écuyer, sieur de Chasteuil, des domaines qu'il possède audit terroir et à payer, pour 20 ans, le droit d'indemnité audit seigneur »; — condamnant Gaspard Marie, bourgeois de Castellane, « à remettre dans la maison affermée par lui au sieur Boniface Verdiillon, capitaine garde-coste au département de Marseille, tous les meubles et effets qui s'y trouvaient lors du bail »; — (1742) nommant des experts « pour procéder au rapport de recours ordonné par sentence arbitrale intervenue entre Mgr de Vocance, évêque de Senez, et M. de Bagnols, conseiller du Roi, maître des requêtes honoraire en son hôtel, demeurant à Paris, en qualité de légataire universel de Mgr Jean de Soanen, en son vivant évêque de Senez; — maintenant Melchior-Ignace de Rabier, écuyer, d'Annot, en la possession « de la bastide, terres et affart, au terroir de la Garde, à lui légués par Marie d'Aillaud de Méouille, sa mère, dans son testament du 13 septembre 1740 », etc.

B. 909. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1543-1749. — Sentences : (1743) condamnant la communauté de Saint-Benoit « à laisser moudre les bleds et grains nécessaires au prieur dudit lieu et à laisser cuire son pain dans le four communal, franc du droit de mouture et de fournage »; — condamnant les hoirs de Jean Simon au paiement du droit de lods, pour l'acquisition de la montagne *du Puy* à Allons, envers Barthélemy Gouiran, sieur d'Allons et de la Mottière; — condamnant les hoirs de Claude Blanc au paiement d'une obligation de 133 livres à Antoine Convers, « serjeant dans les troupes de l'Infant don Philippe au régiment *des Mignons* »; — (1744) condamnant Lazare Patty, hôte, de Castellane, à céder aux hoirs de M^e Jacques Chalvin, notaire, de Senez, « la moitié de la propriété dite *Vigne-Martelle* »; — condamnant Jean Bertrand, de Soleilhas, « aux dommages-intérêts soufferts par Antoine de Moricaud, sieur dudit lieu, pour avoir usé de l'eau de l'écluse du moulin seigneurial »; — (1745) nommant des experts pour « procéder à l'estimation générale des biens des hoiries de Charles de Glandèves-Villeneuve, sieur d'Espinouse et baron de Montblanc »; — ordonnant à messire Antoine Gaimard, prêtre chapelain, « de passer nouvelles reconnaissances au sieur de Soleilhas des biens qu'il possède au terroir de Soleilhas, en qualité de prieur de la chapelle du Saint-Rozaire »; — ordonnant la preuve que Jean-Joseph de Montblanc, coseigneur de Sausses, ni les propriétaires voisins

« n'ont pu, à cause de la guerre, jouir et user des herbages de la montagne de Sausses pendant l'année 1744 »; — (1746) condamnant Jean Chabaud à payer une obligation de 600 livres à messire Jean Paty, prieur curé de Lambruisse; — condamnant Honoré Roccas, « maître teinturier », d'Annot, « à supporter, envers Jean-Baptiste Reboul, brigadier dans les fermes unies du Roi en la brigade de Salagriffon, tous les frais et dépens de justice d'un procès intenté audit Reboul par M^e Joseph André, notaire royal, d'Annot »; — portant « rangement des créanciers de l'hoirie » de Mgr Jean de Soanen, évêque de Senez, à la requête de Jean-Gilbert Frenage et Amat Frenage, conseiller du Roi, « lieutenant en l'élection de Gannat, en Auvergne, ses héritiers de droit »; — (1747) ordonnant la preuve « que, dans le traité qu'il fit avec les consuls de la Mure pour la facture des tuiles », André Bertrand, tuilier, avait stipulé que ladite communauté lui fournirait le bois pour cuire les tuiles; — (1748) condamnant la communauté de Cuébris « à délaisser à Émeric Castellard, bourgeois d'Aubagne », 2 terres situées au terroir de Cuébris, quartier *du Rioul*; — ordonnant la continuation des exécutions commencées, par dame Honorée-Thérèse de Cauvin, veuve de Jean-Baptiste-Benoit de Reboul, conseiller et avocat du Roi, à Aix contre messire Jean-Joseph d'Aillaud de Méouille, prêtre desservant de Courchons; — contenant « enchères des réparations de l'évêché de Senez », à la requête de Mgr Louis-Jacques-François de Vocance, etc.

B. 910. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1749-1753. — Sentences : (1749) condamnant « Mgr Jean-Louis de Berton de Crillon, archevêque et primat de Narbonne, messire François-Félix de Balbis, duc de Crillon, messire François Monteil et autres héritiers de Mgr Laurent de Crillon, évêque de Glandèves, aux réparations nécessaires aux églises dont ledit seigneur évêque était codécimateur »; — (1750) concédant à Jean Périer, sieur de la Garde-les-Figanières, « la moitié des biens fonds, meubles et effets délaissés par Blaize Bernard »; — portant liquidation des honoraires des experts chargés de régler les frais et réparations dues par les hoirs de Laurent de Crillon, évêque de Glandèves; les vacations des experts sont fixées à 3 livres par jour au domicile de l'expert, et à 5 livres hors de son domicile; les ouvriers employés par les experts reçoivent 16 sols par jour; — condamnant Honoré Clergue, lieutenant du juge de Cuébris, à 2 livres d'amende « pour avoir enlevé ses grains de l'aire sans la permission des dimiers »; — (1751) condamnant Jean Lambert, cordonnier, à payer

de messire *Éléonor Le Bouvier*, vicaire général dudit seigneur évêque ; — condamnant les hoirs de *Joseph Collombe*, conseiller au siège de Castellane, au paiement de 4,000 livres pour arrérages de pension dus à *Pierre-Louis de Demandols*, chevalier, sieur de la Palud et de Meireste ; — portant rangement des créanciers de l'hoirie de *François Périer*, sieur de Taulane, notaire royal et procureur à Castellane ; — ordonnant la preuve, par *Marc-Antoine Cogordan*, notaire royal d'Aiguines, « fermier général des terres de Peyroules et Mousteiret, appartenant à madame la marquise de Valbelle », qu'il a affermé les herbages de la montagne de *Teillon*, terroir de Peyroules, à *Claude Aune*, de la Garde ; — (1765) ordonnant à *Antoine-Chrysostôme Feraudy*, docteur en médecine, d'Annot, et à *M^e Augustin Sauvan*, notaire royal, de *Méailles*, fermiers généraux de la dime d'Ubraye, de donner « un état et rôle de la quantité de légumes que chaque décimable a perçu dans la dimeirie dudit lieu appartenant à l'évêque de Glandèves » ; — condamnant à 50 livres d'amende *Joseph Maifred*, « convaincu d'avoir laissé jouer chez lui à des jeux prohibés et à heure indue » ; — renvoyant « par devant la légation d'Avignon » le procès intenté par messire *Jacques Pons*, curé de la cathédrale de Glandèves, à messire *Honoré Bonnetty*, prêtre secondaire de ladite église, etc.

B. 914. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1766-1768. — Sentences : (1766) ordonnant à *Jean-Joseph Baudoin*, bourgeois de la Roque, en qualité d'héritier de messire *François Isnardi*, prieur de Saint-Pierre, son oncle, « d'exhiber et représenter les livres de raison tenus par ledit messire Isnardi », à messires *Barthélemy* et *Jean-François Barlet* frères, prêtres, de Cigale ; — attribuant à chacun des héritiers de messire *Antoine Cauvin* « une partie du patronage de la fondation faite au Bourguet par ledit messire Cauvin, pour l'entretien d'un maître d'école, la dotation d'une pauvre fille à marier, chaque année, et pour les pauvres malades de ladite communauté » ; — déboutant « les syndics des propriétaires du *Levant-du-Vallon-de-Clastre*, terroir de Castellane », de leur demande tendant à faire contribuer *Joseph Louiqui* aux réparations des digues de ce vallon ; — (1767) condamnant les hoirs d'*Élisabeth Simar*, veuve de *Jean Engelfred*, notaire, « à désemparer à *Angélique Chauvin*, au quartier de Chairon, un coin de terre de la contenance à pouvoir y ensemer une panal de graine de chanvre » ; — (1768) condamnant *Honoré d'Alayer de Costemaure*, de Digne, « lieutenant dans le régiment de la Reine, au paiement d'une cense

annuelle d'une panal de bled », en faveur d'*Henri Carbonnel*, coseigneur du Poil et de Châteauneuf ; — condamnant *M^{gr} Gaspard de Tressemanes Brunet*, évêque de Glandèves, et messire *Jean-Baptiste de Pras*, chanoine, prieur prébendé d'Annot, à payer à messire *Antoine Roux*, vicaire perpétuel d'Annot, « le montant des menues nécessités de ladite paroisse, à raison de 100 livres par an » ; — condamnant damoiselle *Catherine Reboul*, veuve de *Jacques Gras*, notaire royal, de Castellane, à payer 4,540 livres à *Joseph Gras*, « chirurgien médecin-d'Aix » ; — portant nomination d'experts dans le procès intenté par messire *Joseph Laurency*, vicaire perpétuel de Soleilhas, contre les hoirs de *Paul Laurency*, marchand, et le tuteur de *Paul-Louis Laurency*, etc.

B. 915. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1769-1771. — Sentence : (1769) condamnant *Joseph-Antoine de Gay*, chevalier, sieur de la Bastide et de Villevieille, au paiement de 4,999 livres 17 sols, au profit de *Joseph André*, avocat en la cour, sieur de Collongues, et aussi nobles *Jean-Baptiste* et *Christophe Constant*, sieurs du Castellet, « à relever et garantir le sieur de Gay de cette condamnation » ; — autorisant dame *Élisabeth de Latil*, femme séparée en biens d'avec *Jean-Joseph Henry Soleis*, bourgeois de Castellane, « à se colloquer de sa dot sur les biens de son mari » ; — condamnant la communauté de Saint-André « au paiement de 9 livres pour le racomodage d'une selle », au profit d'*Honoré Henri*, greffier en la sénéchaussée de Draguignan ; — (1770) condamnant *Louis Petit*, muletier, d'Entrevaux, à payer 30 livres à *Claude Rouman*, négociant, du Brusquet ; — « déclarant nul un acte du 13 juillet 1692, qui donnait à *Joseph Ravel* la faculté de faire dépaître, dans les prés de la montagne de Sausses, 20 trenteniers de bêtes d'avérage » ; — (1771) portant avération, pour *Joseph de Pillafort*, bourgeois de Barrême, d'une lettre missive écrite par *Gabriel Collomp* ; — nommant des experts pour procéder, à la requête de messire *Pierre-Jacques de Pillafort*, chanoine de Senez, et contre les hoirs de messire *Pascalis*, chanoine de Senez, « au rapport de l'état des sacristies, terres et bâtiments, dépendant du canonicat dudit messire Pascalis et des prébendes de Troins et de Soleilhas » ; — portant avération d'une promesse de 165 livres, souscrite par *Domnin Philip* à dame *Victoire du Vallo*, veuve de *François Bernard*, coseigneur d'Allons, etc.

B. 916. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1772-1775. — Sentences : (1772) portant récep-

Castellane ; — portant nomination d'experts « au procès que Boniface de Fortis, sieur de Soleihas, conseiller au Parlement, a contre ladite communauté par-devant la chambre des Eaux et Forêts » ; — (1784) condamnant Honoré Loques, juge royal d'Entrevaux à payer une obligation de 400 livres à Claude de Pras, chevalier, sieur de Carros ; — condamnant Jacques Belour, « maître boulanger, de Castellane », au paiement de 400 livres d'amende, en faveur d'André Guichard, fermier des moulins banaux, « pour contravention au droit de ferme » ; — (1785) déboutant Jean-Baptiste-Emmanuel Gras du Bourguet, avocat, « de l'instance introduite, en sa qualité de syndic des propriétaires de l'eau de la source de l'Adoux », contre Antoine et Jean-Baptiste Paul, coseigneurs de Sausses, chevaliers de Saint-Louis, pour les obliger à démolir leur prise d'eau ; — condamnant messire Honoré Blanc, vicaire d'Éoulx, au paiement « de 8 émines bled annone, valant 40 picotins », pour droit de fournage, à Antoine de Raymond, sieur d'Éoulx, de Thorame, du Bourguet, de Séranon et autres places ; — (1786) portant adjudication, moyennant 4,000 livres, à M^e Joseph Latil, praticien, de l'office de M^e Joseph Périmond, notaire royal à Castellane ; — déboutant Antoine Berard, chirurgien, de Peyroules, d'une demande en rescision de contrat de vente formée contre Jean de Sauteron ; — (1787) portant nomination d'arbitres dans le procès entre dame Marie de Tuffet de Saint-Martin, veuve de Hyacinthe Marie, lieutenant particulier à Castellane, et Jean Marie, bourgeois de ladite ville ; — (1789) condamnant M^e Gaspard Chiris, notaire royal, à payer « la somme de 2,000 livres par lui promise » à Élisabeth Chiris, veuve d'Augustin Itard, docteur en médecine à Castellane, etc.

B. 919. (Cahiers.) — 88 feuillets, papier.

1668. — Défauts : à François de Simon, docteur en médecine, de Castellane (fol. 6) ; — à Claude Coillombe et Pierre Depras, « marchands associés », de Castellane, contre Jean Clérici, potier à terre, de Castellane, (fol. 14) ; — à « Guillaume Sauvan et compagnie, marchands » à Castellane (fol. 32) ; — à Pierre Isoard, marchand, de Castellane (fol. 33) ; — à César de Hondis, sieur de la Mottière et d'Allons (fol. 44) ; — à Jean Martiny, lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siège de Castellane » (fol. 57). — à Honoré Martiny, sieur du Poil, contre Louis Maiffret, potier à terre (fol. 79) ; — à messire Pierre Martiny, prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Joseph, située au Gravier, terroir de Castellane (fol. 81), etc.

B. 920. (Cahiers.) — 149 feuillets, papier.

1670. — Défauts : à M^e François Garsin, avocat en la cour, résidant à Briançon, contre Honoré Pons, chirurgien, résidant à Cuébris (fol. 1) ; — contre messire Bernardi, « prêtre mensisier à l'église cathédrale de Senez » (fol. 6) ; — à Pierre Garsin, conseiller du Roi, lieutenant général au siège de Castellane (fol. 21) ; — à messire Léonard Berard, docteur en théologie, prieur de Brenon (fol. 37) ; — à Marguerite de Verdillon, veuve d'André Poilroux, sieur du Poil (fol. 42) ; — à Louis Perrin, « conseiller du Roi et secrétaire en l'une des chancelleries de Provence », sieur du Bourguet et de Bagarris (fol. 70) ; — à messire Mathieu Martiny, prêtre originaire de Castellane, résidant à Arles (fol. 81) ; — à Balthazar Sernet, « fermier des droits seigneuriaux de la comté de Carces » (fol. 408) ; — à Raphaël Bonnet, « hoste du logis où pend pour enseigne la Croix-Blanche, de la ville d'Entrevaux » (fol. 422), etc.

B. 921. (Cahiers.) — 162 feuillets, papier.

1671. — Défauts : à Jean Margueret, bourgeois de la ville d'Aix, cessionnaire de Jean-Baptiste de Guérin, président en la cour des comptes, sieur du Castellet (fol. 7) ; — à F. Jean de Guérin Castellet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (fol. 40) ; — à Jean André, « maître peintre, résidant à Apt » (fol. 53) ; — à M^e Pierre Audoul, notaire royal et procureur à Castellane (fol. 65) ; — à Honoré de Montblanc, sieur de Saint-Pierre, résidant à Lugan (fol. 76) ; — à messire Charles Lamberty, docteur en théologie, vicaire perpétuel « de Peipin d'Eigues » (fol. 426) ; — à Pierre Martiny, sieur de Brenon, conseiller du Roi, « lieutenant particulier vétérans » au siège de Castellane » (fol. 434) ; — à Claire Gal, « fille émancipée » de Jean, de Roumoules, contre Claire Bertet, de Riez (fol. 438), etc.

B. 922. (Cahier.) — 100 feuillets, papier.

1672. — Défauts : à damoiselle Jeanne Richieud, veuve d'Antonin Hugon, de Draguignan, contre les hoirs de Jean Richieud, de Castellane (fol. 2) ; — à Jean Taxil, conseiller du Roi, lieutenant principal des submissions à Castellane (fol. 14) ; — à Gaspard Aycard, « maître cardeur à laine », de Castellane (fol. 40) ; — à Antoine Genis, « recteur de la chapelle du Crucifix, en l'église des Augustins de Castellane » (fol. 57) ; — à Honoré Méricion, marchand droguiste, de Grasse (fol. 77) ; — à messire Jacques Simon,

prieur de Saint-André, héritier de messire Honoré Simon, son oncle, « en son vivant prieur dudit lieu » (fol. 79) ; — à Henri Borrelly, sieur du Bourguet (fol. 96), etc.

B. 923. (Cahier.) — 87 feuillets, papier.

1673. — Défauts : à Antoine Gardon, hôte, de Draguignan, contre Honoré de Faucon, sieur du Sauze, résidant au Castellet (fol. 3) ; — à Antoine Amaudric, marchand, de Digne, contre Anne de Galice, veuve de Louis Poilroux, de Castellane (fol. 47) ; — à messire Honoré Muraire, curé d'Éoulx, contre Pierre Niel, prieur de Chasteuil (fol. 44) ; — à Pierre Borrelly, conseiller et avocat du Roi à Castellane (fol. 69), etc.

B. 924. (Liasse.) — 324 pièces, papier.

1674-1680. — Défauts : (1674) à Antoine de Brun, sieur de Boades, conseiller du Roi à Draguignan, contre Anne Roumieu, veuve de Jean Latil, de Castellane ; — (1676) à noble François d'Eissautier, sieur de Prads, Cartier et Chanolles, héritier et « fidéicommissaire » d'André d'Essautier, prieur de Colmars, et d'André d'Eissautier, son père ; — à Jean Isnard, chirurgien, de Castellane, contre damoiselle Madon Toussan ; — (1677) à messire Jean Traversery, prêtre, de Marseille ; — à Pierre Ailhaud, « baile et lieutenant de juge de Barrême » ; — à Esprit Esmiol, « marchand, bourgeois de la ville de Digne », contre Antoine Muraire, chapelier de Castellane ; — (1678) à messire Jean-Baptiste Douhait, prêtre, docteur en théologie, d'Entrevaux, contre les hoirs d'Honoré Bernard, « tisseur à cadis », de ladite ville ; — à Antoine Ranguin, marchand, du Lauzet ; — à Pierre Sauteron, notaire royal, de Séranon ; — à damoiselle Gabrielle d'Authier, « dame de la Moute », contre Joseph de Duran, « sieur de la Moute », son mari, résidant à Draguignan ; — à damoiselle Marguerite d'Émeric, « dame baronne de Laval » ; — à Boniface de Pasquet, sieur d'Esperel, conseiller du Roi et lieutenant général des submissions à Draguignan, contre les hoirs de Jean Valentin, procureur audit siège ; — (1679) à Catherine « de Brunet », dame du Bourguet et de Bagaris, épouse d'André de Perrin, sieur desdits lieux, conseiller du Roi et « correcteur en la cour des Comptes, Aydes et Finances » ; — à Jean Albanelli, avocat en la cour de Grasse, contre damoiselle Marguerite de Martin, veuve de Jean Lieutaud, greffier des submissions à ladite ville ; — (1680) à Jean Feraud, conseiller du Roi et lieutenant particulier

au siège de Castellane ; — aux dames religieuses de Saint-Bernard, de Lorgues, contre Honoré de Chailan, sieur de Villevieille, etc.

B. 925. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1681-1685. — Défauts : (1681) à messire Léonard Bernard, prieur de Châteauvieux, contre M^e Élion Bernard, notaire, de Châteauvieux ; — à Honoré Garrus, « maître gantier », de Castellane ; — à messire Honoré Laurens, prieur de Castellane, « et aux autres prêtres servant l'église Saint-Victor », contre les hoirs de damoiselle Catherine Anthelme ; — au vicaire de la Martre contre Honoré de Caprillis, maître chirurgien ; — (1682) « aux prieurs de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en l'église paroissiale Sainte-Madeleine, d'Aix », contre Claude Martin, maître tanneur, de Castellane ; — à Honoré de Montaud « officier aux galères du Roi » ; — (1683) à Pierre-André de Reimondis, écuyer, sieur d'Allons et de Roquebrune, conseiller du Roi et lieutenant général de la sénéchaussée de Draguignan, contre François et Étienne d'Authier, sieur de la Penne, et Horace d'Authier, sieur de Saint-Anthonin ; — à André d'Oraison, chevalier, marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet, sieur de Cucuron, « grand sénéchal au siège général d'Aix », contre Charles de Saqui, écuyer ; — à Augustin Agard, lieutenant du juge d'Artignosc ; — à messire Jacques Muraire, chanoine, vicaire général et official de l'évêché de Glandèves ; — (1684) à Claude Simon, lieutenant du juge de Saint-André, contre noble François d'Arnaud, sieur de Méouille ; — à Gaspard Papon, chirurgien, de Castellane, contre messire Antoine Pellegrin, « prieur de Pailhauges » ; — (1685) à messire Pierre de Rabier, prêtre, d'Annot ; — à Joseph Roccas, trésorier de la communauté de Castellane, contre Pascal Tapoul, « corretier », de ladite ville, etc.

B. 926. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1686-1691. — Défauts : (1686) à damoiselle Françoise de Borrelly, femme d'Antoine Henry, viguier de Castellane ; — à Pierre de Brun de Castellane, sieur de Vaucroue et de Taulane ; — à messire Jean Laugier, prêtre sacristain de la cathédrale de Glandèves, « prébendé du Puget-de-Rostang » ; — à messire Honoré Simon, docteur en théologie, curé de la cathédrale de Senez ; — (1687) à Joseph Dol* (*sic*), maître sculpteur de Castellane ; — à Jacques Bertrandi, « fermier des droits seigneuriaux des lieux de Saint-

* Dolle, le célèbre artiste.

André et Troins »; — (1688) à noble Jean Sperit de Goiran, écuyer, résidant à Grenoble; — à messire Thomas Bovis, vicaire perpétuel de la paroisse Saint-Martin à Entrevaux; — (1689) à damoiselle Marguerite de Villeneuve; — à messire Ange de Nourmandeau, « prieur du prieuré de Saint-Michel de Troins », résidant à Avignon; — (1690) à Joseph de Martiny, sieur de Brenon et de Saint-Jean-de-la-Salle, trésorier général de France, héritier de Pierre de Martiny, son père; — à Alexandre d'Arbaud, sieur de Châteaueuvieux; — (1691) à Alexandre de Villeneuve de Vence, contre messire Claude Reybaud, prieur de la Ferrière; — à messire Jean Gimbert, prêtre, de Moriez, etc.

B. 927. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1692-1704. — Défauts: (1692) à messire Pierre Tassis, vicaire perpétuel de Rougon; — à Jean Simon, fermier de la terre d'Allons; — (1693) à Jean Bonnet, ancien greffier de la ville d'Entrevaux, contre Mathieu Isnardi, avocat, de Guillaumes; — « aux recteurs de *Corpus Domini*, de N.-D. du Rosaire et de Saint-Antoine, de Saint-Légier »; — à François de Barbaroux, avocat en la cour; — (1694) à M^e Joseph Fabre, notaire royal, de Callas; — à Joseph de Gautier, « baron d'Aiguines et de Vacharesse, héritier de damoiselle de Clapier de Gréoux », contre Antoine de Gautier d'Aiguines, « baron de Senez, lieutenant pour le Roi en la citadelle du Saint-Esprit, héritier de Marc-Antoine de Gautier et de dame Eimare de Thomas, seigneur et dame d'Aiguines, ses père et mère »; — (1695) à Honoré de Berre, sieur de Collongue; — à messire Jean Aune, prieur d'Éoulx; — (1696) à Louis Cauvin, fermier des droits seigneuriaux, « demandeur en paiement de 3 picotins et 3/4 et du quart d'une poule pour la portion compétant au sieur du Canet », contre Honoré-Firmin Choparre, du Bourguet; — à messire Honoré Mirapel, prieur de Cuébris; — (1697) à damoiselle Catherine Viany, veuve d'Honoré d'Authier, marchand, de la Rochette; — à dame Marquise de Raymond d'Éoulx, épouse de Scipion Joseph de Barçilon, sieur de Roquefort et de Courmes, contre Joseph de Raymond, sieur d'Éoulx; — (1698) à Jean Dolle, « conseiller du Roi, maire perpétuel de Blioux »; — à François de Lisle, « sieur de Taulane, du Bourguet et de Garron »; — (1699) à Joseph Durand, « maire perpétuel d'Annot », contre M^e Jean Matti et M^e Marc Lions, notaires, de Guillaumes; — (1703) à Blaise Simon, trésorier de Castellane, contre Louis Brunias, avocat; — au R. P. Antoine Chabert, « prêtre doctrinaire et curé de Castellane »; — (1704) aux R. P. de la Merci, de Castellane, « demandeurs en

paiement d'un legs de 30 livres, contre les héritiers d'Antoine Graillon, de la Baume, près Castellane, etc.

B. 928. (Cahiers.) — 73 feuillets, papier.

1740-1745, avril. — Défauts: (1740) à M^e Honoré Léon, « receveur général des fermes au bureau d'Entrevaux (fol. 4); — à Esprit Pellicot, coseigneur de Seillans (fol. 4); — à Jean de Bourguignon de Bussière, sieur de la Mure, résidant à Marseille (fol. 6); — à Raphaël de Rabiers, sieur de la Baume et de Châteauredon (fol. 8); — (1741) à Jean Guichard, coseigneur du Poil (fol. 14); — à Étienne Génési, chirurgien, de Guillaumes (fol. 16); — à François-Jean de Niel, conseiller du Roi et lieutenant général au siège de Castellane (fol. 23); — à Jean Castelly, « maître muraillier », de Mons (fol. 25); — (1742) à « haut et puissant seigneur, messire Gaspard-Hubert-Madelon de Vintimille des comtes de Marseille, marquis du Luc, de la Martre et autres places, lieutenant général des armées du Roi » (fol. 28); — à dame Élisabeth de Garsin, héritière de messire Étienne de Garsin, prêtre, de Castellane (fol. 28); — à Hyacinthe Marie, avocat en la cour, contre messire Joseph-Auguste de Demandols, « commandeur de la commanderie de Saint-Blaise, de Monts » (fol. 30); — à Louis Bonhomme, « marchand blanchier », de Riez (fol. 45); — (1743) à Denis Boyer, greffier royal de Castellane (fol. 54); — à M^e Antoine Planque, notaire, de Roure (fol. 55); — (1744) à Joseph de Monier, coseigneur de Sausses, résidant à Pignans (fol. 59); — à messire Jean-Joseph Cabasson, curé de Boucoiran (Languedoc), et à messire Hyacinthe Cabasson, « prêtre secondaire de Vers (Languedoc), contre Barthélemy Rey, des Rouberts, hameau de Guillaumes (fol. 62); — (1745) à Jean Guiaud, chirurgien, de Castellane (fol. 69), etc.

B. 929. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1745, avril-1751, mars. — Défauts: (1745) à dame Lucrèce de Claris de Pontevès, épouse de Jean-Baptiste de Durand, sieur de Sausses, en qualité d'héritière d'André de Claris de Pontevès, sieur d'Ubraye, son père (fol. 4); — à Jean Poussin, héritier de messire Joseph Lombardy, prieur de Gars, contre Joseph Piche, hôte de Guillaumes (fol. 6); — (1746) à Jean Gras, trésorier particulier de la viguerie de Castellane (fol. 7); à dame Anne-Thérèse-Françoise de Garnier de Jullian, veuve de Joseph de Revel, de Toulon (fol. 8); — à Joseph-Dominique Génésy, insinuateur du lieu de Châteauneuf (comté de Nice) (fol. 9); — à Pierre Chabaud, coseigneur de Verrayon (fol. 42); —

de Bussière, chevalier, officier dans les Gardes-Françaises, sieur de la Mure (fol. 36); — à Jean-Joseph Reboul, « maître chirurgien de l'escadre de la sacrée religion de Malte » (fol. 38); — (1756) à Pierre-Albert d'Empus, chevalier de Saint-Louis, « capitaine d'une compagnie d'Invalides en garnison à Seyne » (fol. 49); — à Jean de Gras du Bourguet, avocat, contre dame Marguerite de Vial, dame de Brenon (fol. 50); — « aux sieurs Jean-Louis et François de Amicis, d'Entraunes » (fol. 60); — à Joseph-Jules de Sabran, sieur de Beaudinar, Montblanc et Villevieille, « lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France » (fol. 62); — à dame Marianne-Roseline de Villeneuve, veuve de Jean-François de Brun de Castellane, sieur des Mujouls (fol. 66); — (1757) à messire Pierre Olivier, chanoine théologal en la cathédrale de Senez (fol. 68), etc.

B. 933. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1757, février-**1760**, juin. — Défauts : (1757) à Jean-Louis Paty « trésorier de Castellane aux années 1753 et 1754 » (fol. 3); — à messire Louis Lions, « chapelain de la chapelle Saint-Joseph de Sausses » (fol. 8); — (1758) à Grégoire Loques, juge royal d'Entrevaux (fol. 16); — à Honoré de Martiny, avocat en la cour, résidant à Grasse (fol. 17); — à messire Joseph Reinard, archidiacre de la cathédrale de Senez (fol. 18); — à Arnaud de Vilages, sieur de la Salle et de Villevieille (fol. 19); — (1759) à Jean-Jacques « de Vencrosi de Peissioliny », chevalier de Saint-Louis, et à damoiselle Marie-Euphémie, sa sœur (fol. 25); — à messire Léon, docteur en théologie, vicaire général de l'archevêque d'Aix (fol. 27); — (1760) à Sauvaire Gariel, bourgeois de Comps (fol. 41); — à Anne Robion, veuve de Jean Beroard, notaire royal, d'Annot (fol. 43), etc.

B. 934. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

1760, juin-**1761**. — Défauts : (1760) à Louis-Auguste de Lisle, sieur de Taulane, capitaine des vaisseaux du Roi, fils et héritier de Joseph (fol. 1); — à Joseph-Dominique de Quiqueran, sieur de Ventabren et du Bourguet (fol. 4); — à messire Jean-Baptiste Feraud, prieur de Montblanc (fol. 7); — à Jeanne Félès, femme de Nicolas Toucas, « soldat invalide, de Toulon » (fol. 11); — à Joseph Barbaroux, receveur des fermes et gabelles à Colmars (fol. 19); — (1761) à Guillaume d'Arnoux, sieur de Vauplane, résidant à Draguignan (fol. 24); — à dame Catherine de Castillon, veuve de Claude de Geoffroy, directeur général des

fermes (fol. 24); — à Rolland Dolle, « notaire royal, de la cité de Senez, résidant à Beauveser » (fol. 29); — « aux prieurs recteurs » de la chapelle Saint-Eloi, de Castellane (fol. 32); — à Claude Rouvier, lieutenant du juge d'Éoulx et trésorier de Châteauevieux (fol. 35), etc.

B. 935. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1762-1764, septembre. — Défauts : (1762) à Joseph et Jacques Alphand, marchands de Castellane (fol. 1); — à Jacques Pélissier, bourgeois de la Martre, fermier de la terre dudit lieu (fol. 2); — à Jacques Bec, consul de Castellane (fol. 4); — à messire Pons Murair, « aumônier de la marine à Toulon » (fol. 11); — à messire d'Ailhaud, prieur d'Allons, tuteur de François d'Ailhaud, sieur de Méouille et du Coulet (fol. 16); — (1763) à Poitevin, « gantier », de Riez (fol. 19); — à Antoine Murair, huissier audencier et fermier « du bancage de Castellane », (fol. 20); — à Joseph Aubanel, « marchand curatier (tanneur), de Grasse » (fol. 24); — à Bonaventure Bonnet, maître barbier, de Nice, contre Honoré Gay, greffier de la communauté de Castellane (fol. 27); — à messire Jean-Louis Cauvin, prêtre desservant l'église de Troins, près Saint-André (fol. 28); — (1764) à Jacques de Pras Saint-Marcel, d'Entrevaux (fol. 41); — « au sieur Pierre Papon, agent de change à Turin » (fol. 43); — à « sieur André de Bernardi, ingénieur en chef de la ville de Colmars, résidant à Entrevaux » (fol. 45); — à dame Clémence de Fortis, veuve de Charles de Périer, chevalier, marquis de Flayosc, Clumanc et autres places (fol. 47), etc.

B. 936. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1764, septembre-**1767**, juillet. — Défauts : (1764) à André Flory, « trésorier forcé de la communauté de Taloire, en 1761 », contre Nicolas Trouche, sergent royal de Bargemont (fol. 1); — à André Boyer, « maître de pension à Marseille » (fol. 2); — (1765) à Honoré Gourdin, « bachelier en droits », d'Aix (fol. 9); — à messire Vincent Rocas, « prêtre de la chanoinie et sacristie du chapitre de Glandèves », contre messire Joseph Reymond, curé perpétuel de Dancy (fol. 13); — à messire Angelin Carbonnel, prieur et décimateur de Peyroules (fol. 18); — (1766) à Antoine Joseph, négociant, de Marcoux (fol. 27); — à Balthazar Lieutaud, avocat en la cour de Castellane (fol. 34); — à Honoré Mouret, potier à terre, contre Augustin Chauvin, maître perruquier, de Castellane (fol. 39); — à Marc-Antoine de Moricaud, sieur de Soleilhas et de

Benac (fol. 44); — (1767) à Jacques Gravier, négociant, de Colmars (fol. 43); — à Jacques Briançon, tailleur d'habits, de Marseille, contre Jean-Baptiste de Durand, « ancien garde du Roy », coseigneur de Sausses (fol. 45); — à Gaspard Sisteron et à François Blanc, trésoriers de Castellane en 1762 et en 1763 (fol. 49); — aux héritiers de dame Jeanne-Gabrielle de Puget de Chasteuil, dame de Maillane, marquise de Barbentane (fol. 50), etc.

B. 937. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1767, juillet-1769, novembre. — Défauts : (1767) aux consuls de la Martre, contre messire Emmanuel Martin, chanoine de Fréjus, décimateur dudit lieu de la Martre (fol. 2); — (1768) à Joseph Caire, maréchal des logis au régiment de *Royal-Champagne* (fol. 6); — à Jacques Fabre, bourgeois de Saint-André, contre Jean-Louis Lecler de Cassigny, de Lorgues (fol. 11); — à Mgr Joseph-Antoine d'Amat, évêque de Senez, et à messire Joseph de Tassis, prieur curé de Castellane, gradué en droit, « décimateur de cette dernière ville » (fol. 23); — à Louis Meynier, cuisinier de l'évêque de Senez (fol. 24); — à Jean-Baptiste de Romegat, coseigneur du Bourguet, résidant à Brignolles, contre Augustin Cauvin, coseigneur dudit Bourguet (fol. 25); — à Jean Sauvair, « fermier de l'imposition sur les peaux des bêtes qui se tuent à la boucherie d'Entrevaux », contre François Salamite, boucher, de ladite ville (fol. 30); — (1769) à Antoine de Barbaroux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers du régiment de *Guienne* (fol. 34); — à Barthélemy Cresp, peintre, habitant à Aix (fol. 36); — à Jean Simon, avocat, « en qualité de curateur à la démence de dame Louise Brunias, sa mère » (fol. 38); — à dame Marie-Delphine de Valbelle, dame de Peyroules et du Mousteiret (fol. 44), etc.

B. 938. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1769, novembre-1772, juin. — Défauts : (1769) à Jean-Baptiste Gras, avocat en la cour, notaire royal et procureur à Castellane (fol. 4); — (1770) « au sieur Robert, cuisinier et marchand fripier, d'Aix », contre Jean-Baptiste Blanc, de Verrayon (fol. 4); — à Élisabeth Garciny, de Draguignan, contre Simon Blanc, tanneur, de Castellane (fol. 8); — à Jean-Joseph de Villeneuve, chevalier, sieur de Beauregard, contre les créanciers de l'hoirie de Pierre de Berre, sieur de Collongue (fol. 10); — « au sieur Jean-Nicolas Isane, bourgeois de Puimoisson » (fol. 16); — à messire Jacques-François de Pillafort, chanoine de Senez, contre Jean-Dominique Pascalis la Sestrière, BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

commissaire des guerres, résidant à Antibes, sieur Antoine Pascalis, écuyer, sieur de Valdemère, sieur Pierre-Antoine Pascalis, capitaine au régiment de *la Reine*, demeurant à Dieppe, dame Marthe Pascalis, veuve Gariel, résidant à Allos, et dame Élisabeth Pascalis, dame de Beuil, résidant à Puget-Théniers (fol. 21); — à « Pierre-Félix de Barillon, maître ez arts libéraux, de Marseille » (fol. 21); — à dame Lucrece de Bozan, veuve du sieur Pierre-Antoine de Mère, d'Aix (fol. 24); — (1771) à Hilarion de Chailan, « officier des vaisseaux du Roi » (fol. 28); — à messire Augustin Gleize, « prêtre, prieur curé de Saint-Auban » (fol. 30); — à dame Françoise Boquerie, épouse séparée en biens de M^e Alexandre-Jean Périer, notaire royal, de Castellane (fol. 38); — (1772) à « noble Jacques Léon, écuyer, major de la place d'Entrevaux » (fol. 43); — à Mathieu et Antoine Fouques, « maîtres fondeurs », de Castellane (fol. 46), etc.

B. 939. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1772, juin-1774, novembre. — Défauts : (1772) à Louis Blanc, « entrepreneur des ouvrages publics », contre Joseph Bertrand, tuilier, de Soleihas (fol. 5); — aux héritiers de Joseph Périmond, notaire et procureur, « en qualité de rémissionnaire des états et cazarnets de Paul Agaud, trésorier de Castellane en 1744 » (fol. 6); — à Augustin Berard, chamoiseur, de Castellane (fol. 10); — (1773) à Cécile Collomb, contre Balthazar Collombet, teinturier, de Castellane (fol. 17); — à Toussaint-Étienne Maria, notaire royal, de Comps (fol. 20); — à Jean Bovet, de Montferrat, contre l'entrepreneur de la construction de la digue du Verdon à Castellane (fol. 28); — à Joseph Audibert, lieutenant de juge de Blieux, contre Joseph Engelfred, avocat, sieur dudit lieu (fol. 30); — à Gaspard Turrel, notaire royal, de Rougon, cessionnaire de l'hôpital de la Charité de la ville de Digne, contre les héritiers de Jean de Gras (fol. 33); — (1774) à Jean-Antoine Poilroux, docteur en médecine (fol. 37); — à messire Paul-Elzéar Rancurel, chevalier de Malte, coseigneur et prieur de Saint-Benoît (fol. 39); — à Antoine Rolland, notaire royal, de Lambruisse, trésorier de Saint-André (fol. 42); — à André Lions, cordonnier, de Castellane, « trésorier des années 1771, 1772 » (fol. 44); — à messire Honoré Colombe, « curé de Chaleins, mandement de Pinet, diocèse de Vienne » (fol. 45), etc.

B. 940. (Cahiers.) — 79 feuillets, papier.

1774, novembre-1780. — Défauts : (1774) à

Jean-Joseph de Durand, sieur de la Penne, Ubraye, Saint-Benoît, Fugeret et autres places, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commandant de la place d'Entrevaux (fol. 4); — à Claude Reboul, « regrettier » (revendeur), de Grasse, contre Antoine Collomp, coseigneur du Bourguet (fol. 7); — à Gaspard Feraudy, sieur de Sainte-Marguerite, résidant à Puget-Théniers (fol. 8); — à Antoine Paul, « médecin empirique, de Saint-Lyons » (fol. 16); — à damoiselle Françoise Mason, de Moustiers, en Savoie (fol. 19); — (1776) « au fermier du piquet et imposition sur la farine de Castellane », contre Étienne Gallaphard, résidant aux bastides de l'Escoulau, terroir de cette ville (fol. 29); — à Benoit Paulet, fabricant de chapeaux à Marseille, contre les héritiers de messire Jean-Baptiste Feraud, prieur curé de Montblanc (fol. 31); — à messire Louis-Auguste Desguisier, de Tourves, prieur de la Mure et de N.-D. du Plan (fol. 34); — (1777) à noble Joseph-Laurent de Saqui (fol. 38); — à damoiselle Françoise Giraud, « gouvernante de M. le bailli d'Éoux, chef d'escadre des armées navales à Toulon » (fol. 40); — à messire Antoine Roux, curé d'Annot (fol. 51); — (1778) à Antoine Malecour, maître maçon, de Marseille (fol. 53); — à Mgr Henri Hachette des Portes, évêque de Glandèves, contre les syndics des habitants du Mas, hameau de Sausses (fol. 55); — à Gaspard-André Feraudy, sieur de Sainte-Marguerite (fol. 57); — à messire Louis-Joseph Sauvan, « chanoine administrateur et économiste de l'église de Glandèves » (fol. 58); — à la communauté de la Martre, contre dame Thérèse d'Isnard, veuve et héritière du sieur de Pellicot, dame dudit lieu (fol. 58); — (1779) au sieur Daricau, receveur des fermes du Roi à Castellane (fol. 63); — à Jean-Baptiste Honorat, négociant, de Saint-André, fermier de la dime (fol. 68); — (1780) à André Collomp, notaire royal, de Soleibas (fol. 74); — à messire Jacques Sauteron, de Séranon, chanoine théologal du chapitre de Senez, contre Jean Isnard, du Gippas, hameau de Senez (fol. 77); — à Jean-Joseph Simon, trésorier de Saint-André en 1760 (fol. 79), etc.

B. 941. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1781-1784, mai. — Défauts : (1781) à Jean-Baptiste Guigues, bourgeois, et à Jacques Guigues, notaire royal, de Calas, son frère (fol. 4); — à dame Jeanne Bresq, veuve du sieur Antoine Triq, négociant, de Draguignan (fol. 5); — à Joseph Barthélemy de Laurens, sieur de Saint-Martin et de Taulane, en qualité de donataire universel de Claude-Scipion, son père (fol. 9); — aux recteurs de l'hôpital Saint-

Martin, d'Annot, contre Marguerite Mielle, veuve d'Honoré Roland, de Thorame-Haute (fol. 10); — aux hoirs de messire Joseph Peiron, prieur de Sallagriffon, représentés par messire Esprit Clary, prieur de Sallagriffon (fol. 12); — (1782) aux héritiers de Joseph Michel, notaire royal, de Barrême (fol. 15); — « à messire Jean-Henri de Grimaldy d'Antibes, des princes de Monaco, chanoine de la cathédrale de Rhodes, vicaire général du diocèse de Mende, contre messire Antoine Andravay, curé de Gardane (fol. 19); — à Honoré Bec, fermier des graviers gagnés sur le Verdon par la communauté de Castellane (fol. 20); — à Étienne Émeric, entreposeur du tabac et du sel à Castellane (fol. 26); — à Joseph Émeric, « brigadier dans les fermes du Roy en la brigade d'Aiglun » (fol. 29); — (1783) à Honoré Chaspoul, de Montagnac, trésorier de Châteauneuf, et à sieur Antoine Périer, « son collecteur », contre Gaspard Héraud, de Moustiers (fol. 34); — à Jacques Gaimard, chirurgien, de la Martre (fol. 38); — à François Muraire, avocat, contre Antoine-Bernard Chiris, huissier royal, de la ville de Riez (fol. 47); — (1784) à Joseph Imbert, trésorier de Roubion, contre les recteurs de la chapelle N.-D. dudit lieu (fol. 48); — à Jean-Jacques Muraire, chirurgien, de la Garde (fol. 49), etc.

B. 942. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1784, juin-1787, octobre. — Défauts : (1784) à Jean Sauteron, coseigneur de Séranon, contre Antoine Bérard, « maître en chirurgie », de la Rivière, hameau de Peiroules (fol. 1); — à dame Claire Patarin, épouse de Pierre Durieu, receveur des fermes du Roi à Saint-Laurent (fol. 3); — à Joseph Marie, docteur en médecine, de Castellane (fol. 6); — (1785) au sieur Escale, négociant, d'Apt (fol. 14); — à Jean Bremond, notaire royal à Néoules (fol. 16); — à Antoine-César de Gauthier, sieur d'Aiguines et coseigneur de Senez (fol. 19); — (1786) à Guillaume Sauret, procureur de Mgr Jean-Joseph-Victor de Castellane Adhémar, évêque de Senez (fol. 24); — à Jean-Baptiste Mauran, coseigneur du Poil, contre Jean-François Hugony, « maître en chirurgie », et Pierre Blanc, « estimateurs modernes et jurés de la communauté de Blieux » (fol. 29); — (1787) à Gaspard-Joseph Guis, notaire royal et procureur en la judicature d'Aups (fol. 34); — à François-Louis Meyfred, avocat en la cour, notaire royal et procureur à Castellane (fol. 40); — à Pierre-Jean Périer, sieur de Saint-Maur, « officier d'Invalides en garnison aux îles Sainte-Marguerite » (fol. 46), etc.

B. 943. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1757, octobre-1790. — Défauts : (1788) à Pierre Bourrillon, « maître en chirurgie, de Moustiers (fol. 3) ; — à Antoine Magnaudy, avocat, de Barcelonnette (fol. 5) ; — à Jean-Baptiste André, coseigneur de Collongue, avocat en la cour, contre messire Alexandre Dedoue, recteur de la chapelle du Saint-Sépulcre, érigée à Collongue (fol. 16) ; — (1789) à messire Jean-Baptiste Bernard, prieur et coseigneur de Saint-Benoît (fol. 20) ; — à damoiselle Françoise Violier, contre Honoré Simon, « conseiller du Roi et son avocat au siège de Castellane » (fol. 21) ; — à dame Rose-Philippine de Feraudy du Breuil de Sainte-Marguerite, veuve de Louis de Durand, sieur de Saint-Antoine (fol. 26) ; — (1790) à Étienne Gabriel, procureur au parlement d'Aix (fol. 31) ; — à Jean Chabaud, fermier de la dime de Soleihac (fol. 39), etc.

B. 944. (Registre.) — 341 feuillets, papier.

1644-1688. — Dénonces : (1644) par Pol de Richieud, religieux bénédictin, « ayant charge de François de Richieud, écuyer, son frère », contre Honoré Long, qui passait dans une terre au quartier de *Clastre* (fol. 40) ; — (1645) contre Gaspard Collomp, qui « avait mouillé, de la fenestre de sa maison, la servante de Louis Martin, écuyer, aiant gasté tous ses habits » (fol. 47) ; — contre Henry Maifred, pour dommage dans la vigne de messire « Esplandian » Hugues, prieur de N.-D. d'Ubraye, terroir de Castellane (fol. 26) ; — (1647) par les fermiers « de la rêve du pain blanc, contre divers qui vendaient du pain sans avoir payé le droit de ferme » (fol. 49) ; — (1649) contre le fils de Louis Hugues, qui « dérobaît des poires *Crèmesines* dans l'enclos du couvent de Saint-Augustin » (fol. 77) ; — (1652) contre Honoré Imbert, « pour avoir dormy la nuit dans la pièce de Denis Arnaud, située derrière N.D. du Roc, avec 13 bestes saumines » (fol. 406) ; — (1655) contre Henry Giraud, « pour avoir rompu et enfoncé avec des coups de pierres une des vistres de la maison de M^e André Garsin, greffier des submissions » (fol. 442) ; — (1656) contre Jean Gras, pour avoir défriché, au quartier des *Blaches*, un bois d'Henri Reboul, notaire, de Castellane (fol. 470) ; — (1659) contre Jean Martel, pour coupe de buis au quartier de *la Brèche* (fol. 203) ; — (1664) contre la fille de Pierre Aubert, « qui dérobaît des roses » dans un jardin sis au quartier de *la Resclause* (fol. 245) ; — (1664) contre Joseph Philip, « qui, ayant un arquebuse en main », passait

dans la vigne de messire Pierre Martiny, prêtre, recteur de la chapellenie Saint-Joseph (fol 288), etc.

B. 945. (Cahiers.) — 128 feuillets, papier.

1673-1688. — Dénonces : (1674) contre Jean Gibelin, pour avoir fait paître un troupeau de 40 bêtes à laine « dans le défens gardé de Taulane » (fol. 10) ; — contre Louis Imbert, pour avoir introduit « 2 trenteniers de fêdes dans le défens de Robion, appelé *le Gros-Défens*, au-dessous du village, qui est défensable jusqu'à la seconde fête de Noël » (fol. 12) ; — (1676) contre la femme de François Collomp, pour avoir « estendu quantité de linge dans une vigne sise au quartier de *la Boudousque*, terroir de Castellane (fol. 30) ; — (1677) contre Gaspard Aicard, hôte, de Castellane, pour avoir jeté des pommes pourries dans le jardin de Joseph Busq, cordonnier (fol. 34) ; — (1684) contre Madeleine Tappoul, pour avoir lavé du blé dans le canal d'arrosage du quartier des *Graviers* (fol. 66) ; — (1682) contre Antoine Genis, pour avoir coupé du bois appelé « *auboure* » (Cytise Aubour), au quartier de *Bourribes* (fol. 74) ; — (1686) contre Joseph Muraire, pour avoir pris « des agrieutes » (cerises) au quartier de *la Lagnère* (fol. 400) ; — (1688) contre Barthélemy Hugues, pour dommages fait par un sien « pourceau » au quartier de *la Chabrière*, terroir du Villar (fol. 448), etc.

B. 946. (Cahiers.) — 78 feuillets, papier.

1690-1703. — Dénonces : (1691) par Gaspard Chaix, contre le R. P. Roubert, de l'ordre des Augustins, « qui passait et repassait dans un pré du dénonçant, appelé *le Grand-Pred*, » sis au quartier de la Palud (fol. 44) ; — contre Paul Latil, pour avoir pris des figues au quartier de *la Bastide*, terroir de Taloire (fol. 48) ; — (1692) contre « Franson » Bellanger, pour dommage dans le jardin de messire Joseph de Paul, sacristain, résidant à Castellane (fol. 22) ; — (1695) contre Jean Coulomp, pour avoir « coupé un prunier *Pardigon* » (fol. 37) ; — (1700) contre Isabeau Simon, fille de François Simon, docteur en médecine, qui faisait manger sa vache dans un jardin, au quartier de *Clastre* (fol. 63) ; — (1703) contre divers, pour contravention au règlement « de l'eau qui découle du *Pasquier* », en date du 5 septembre 1657 (fol. 76), etc.

B. 947. (Cahiers.) — 68 feuillets, papier.

1717-1737. — Dénonces : (1717) contre Jean Meiffred, « barricadier », de Castellane, pour avoir

« coupé des cerisiers et arraché des buis avec un *eissadon**, au quartier d'Angles » (fol. 4); — (1719) contre Élisabeth Latil, pour avoir « puisé l'eau du canal d'arrosage des vergers de la Grave afin d'arroser ses choux » (fol. 44); — (1720) contre Antoine Gastinel, qui s'était servi, pour arroser son fonds au quartier de la Colle, « de l'eau du plus bas arrosage du Valon de Brayal », appartenant exclusivement à Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons (fol. 20); — (1734) contre Jacques Armand, pour dommage dans un pré, au quartier de la Devendue, terroir de la Garde (fol. 30); — (1733) contre divers bergers, surpris avec leurs troupeaux « dans la montagne de Destourbes, qui est le défens de la ville de Castellane » (fol. 39); — (1734) contre les bergers de Michel Gras, de Vergons, « qui gardaient, à baston planta, 16 trenteniers de chèvres », moutons ou brebis, dans le bois de chênes de la bastide de la Jabie (fol. 55); — (1736) contre Joseph Collomp, pour avoir « ramassé les ballayeures de la place du Gravier de Castellane, que M^e Antoine Blanc, docteur en médecine, avait affermées de la communauté » (fol. 64), etc.

B. 948. (Registre**.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

1673-1692. — Affirmations de voyages: (1673) par messire Honoré Bonnet, chanoine de la cathédrale de Glandèves, prieur d'Annot (fol. 3); — par Esprit Genis, de Marseille, procureur d'Antoine Lieutaud, conseiller du Roi, « trésorier général de France en la généralité de Provence » (fol. 28); — (1674) par messire Honoré d'Arnaud, sacristain, de Valensole (fol. 38); — par messire Henri Robert, docteur en droit, ancien doyen de l'église collégiale de Draguignan (fol. 43); — (1675) par Jean Clary, consul de Sausses (fol. 73); — par Antoine Cauvin, lieutenant de juge du Bourguet, « venu exprès pour la poursuite d'un procès contre Joseph Gayon, docteur en médecine, de Castellane » (fol. 81); — (1676) par Jean de Pillafort, notaire, de Barrême (fol. 97); — par M^e Charles Bertrandi, avocat, de Riez (fol. 112); — (1677) par messire Louis de Sabran, abbé de Chanterraine (fol. 126); — par M^e Joseph Gibert, notaire, de Montferrat (fol. 128); — (1678) par noble Joseph Désideri, résidant à Manosque, mari de Marie de Richieud (fol. 149); — (1679) par Gaspard Maurin, docteur en médecine à Annot (fol. 156); — (1680) par Lazare Bonnet, notaire royal, de Brignolles (fol. 193);

* Petite pioche.

** Incomplet, très mauvais état.

— (1681) par Jean Charbonnier, « premier huissier en la cour du parlement » (fol. 204); — (1682) par Jacques Grangier, notaire, de Colmars (fol. 221), etc.

B. 949. (Cahier.) — 70 feuillets, papier.

1698-1705. — Affirmations de voyages: (1698) par noble Palamède de « Bertatis », sieur de Puymichel (fol. 7); — (1698) par Pierre Begon, procureur du Roi au siège d'Arles (fol. 14); — par Antoine Poilroux, sieur de Preines et du Poil (fol. 13); — (1699) par Jean d'Arquier, baron de Laval, sieur de la Rochette, gouverneur de Colmars (fol. 16); — (1700) par messire Joseph Gravier, docteur en théologie, archidiacre de la cathédrale de Digne (fol. 26); — (1704) par messire Emmanuel Gardiol, vicaire de Châteauvieux (fol. 34); — (1702) par « M^e Jehan Dolle, sculpteur » (fol. 39); — par noble Jean-Annibal de Richeri, sieur d'Allons, viguier de Saint-Maximin (fol. 40); — (1703) par messire Joseph Bellon, aumônier de Mgr l'évêque de Vence (fol. 45); — (1704) par Pierre de Gaudemar, de Riez, ancien capitaine dans le régiment de Navarre (fol. 59); — par Antoine Mallet, « poutier à estain, de la ville de Digne » (fol. 63); — (1705) par damoiselle Françoise d'Arbaud de Châteauvieux, fille de noble Alexandre (fol. 64); — par messire Henri Arnaud, « chanoine en la collégiale Saint-Paul, d'Hyères (fol. 65); — par Louis Maty, « maire et premier consul de Guillaumes » (fol. 70), etc.

B. 950. (Cahiers.) — 64 feuillets, papier.

1706-1712, septembre. — Affirmations de voyages: (1706) par Pierre Devars, notaire royal, d'Aups, procureur général des Dames Ursulines de ladite ville (fol. 2); — par messire Joseph Albran, prêtre, d'Aix (fol. 6); — (1707) par Martin, docteur en médecine à Mezel (fol. 18); — par Jean Bethuille, « contrôleur général du tabac en corde de Provence » (fol. 21); — (1708) par Philip Bauchière, maire et consul de Soleihas (fol. 24); — par noble Auguste de Rivier, baron de Roumoules (fol. 29); — (1709) par Jacques Castellan, « maître menuisier », entrepreneur pour le Roi à l'arsenal de Toulon » (fol. 37); — (1710) par dame Claire d'Aguillon, dame d'Allons, épouse de Jean-Annibal de Richeri (fol. 48); — par messire Joseph Sauvère, prieur de Braux, vicaire général et official du diocèse de Glandèves (fol. 50); — (1712) par Joseph de Boery, sieur du Puget-de-Roustan (fol. 61), etc.

B. 951. (Cahier.) — 78 feuillets, papier.

1712, octobre-1721, avril. — Affirmations de voyages : (1713) par messire Jacques Raynaud, « chanoine et économiste du corps nouveau du chapitre de Senez » (fol. 3) ; — par Louis Luquet, notaire royal, de Mezel (fol. 7) ; — par Elzéar de Fabre, sieur de Pontfrac (fol. 11) ; — (1714) par dame Catherine de Lominie (fol. 20) ; — (1715) par messire Joseph Bellin, grand vicaire et official forain du diocèse de Glandèves (fol. 22) ; — par Antoine Requiston, maire d'Annot (fol. 25) ; — (1716) par Elzéar Arnoux, avocat, de Riez (fol. 29) ; — (1717) par Joseph Imbert, greffier en chef au siège de Grasse (fol. 42) ; — (1718) par André Reboul, consul de la Penne-Chanant (fol. 55) ; — par dame Anne d'Aillaud, de Marseille (fol. 56) ; — par Étienne Tian, « entrepreneur des ouvrages d'architecture de la ville de Marseille » (fol. 59) ; — (1720) par Louis Templier, notaire royal, de Cotignac (fol. 73) ; — par Louis d'Hermitte, du Castelar, résidant à Digne, fils de Catherine de Fabri (fol. 76) ; — (1721) par messire Honoré Reboul, prieur de Colmars (fol. 78), etc.

B. 952. (Cahier*) — 50 feuillets, papier.

1721, mai-1729, mai. — Affirmations de voyages : (1721) par Spérit Bœuf, « distilleur d'eau-de-vie, de Cotignac, comparaisant à la barrière du pont, attendu la ligne du Verdon à cause de la contagion » (fol. 5) ; — (1722) messire César d'Arquier, « abbé nommé par S. M. à l'abbaye Saint-Paul, de Nice » (fol. 9) ; — (1723) messire Jean-Baptiste Feraud, prieur de Castillon (fol. 13) ; — par messire Gaspard de Curet, religieux profès de Saint-Victor, prieur de la Mure et de N.-D. du Plan, de Castellane (fol. 17) ; — (1724) par les fermiers des droits de tasque et de septain de la communauté de Vergons (fol. 20) ; — par messire Antoine Bernardy, aumônier pour le Roi au fort et château d'Entrevaux (fol. 24) ; — (1725) par messire Pierre de Moricaud, prieur du Fugeret (fol. 28) ; — par dame Thérèse de Moricaud, épouse d'Honoré de Geoffroy, sieur du Rouret (fol. 29) ; — (1726) par damoiselle Charlotte de Bon d'Allons, épouse de Louis d'Hermitte (fol. 33) ; — (1727) par Marc-Antoine d'Albert de Châteauneuf, sieur de Sillans (fol. 39) ; — par Jacques Merle, conseiller du Roi au siège de Grasse (fol. 41) ; — (1728) par Jean-Baptiste Gravier, « greffier en chef de

* Mauvais état.

la ville de Colmars (fol. 47) » ; — (1729) par Antoine de Requiston, « sieur en partie d'Allons et autres places » (fol. 50), etc.

B. 953. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1729, mai-1737, juillet. — Affirmations de voyages : (1729) par François Dedoue, coseigneur de Sausses (fol. 1) ; — (1730) par Pierre Beyneguet, « maître chamoiseur », de Colmars (fol. 3) ; — (1731) par messire Jean Ailhaud, vicaire perpétuel de Saint-Jacques (fol. 6) ; — (1732) par dame Claire de Ripert, dame de Moriez et de Lambruisse (fol. 8) ; — par Balthazar Bouret Pellissier, docteur en médecine, d'Aix (fol. 9) ; — (1733) par Honoré Baille, procureur au siège de Grasse (fol. 12) ; — (1734) par Jean-Joseph d'Henri, sieur de Remirat (fol. 14) ; — (1735) par messire Louis de Grasse, prévôt du chapitre de Glandèves (fol. 18) ; — par Joseph-Elzéar de Barçilon de Flotte, fils de Jean, sieur de Cuébris (fol. 18) ; — (1736) par Pierre Guis, coseigneur de Tourtour (fol. 20) ; — (1737) par Joseph de Perrot, procureur d'Anne de Perrot, de Seillans, sa sœur (fol. 24), etc.

B. 954. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1742-1749, octobre. — Affirmations de voyages : (1742) par François Rabbe, bourgeois de Riez, procureur de François de Gravier de Pontevès, sieur de Bauduen (fol. 2) ; — (1743) par André Maubert, notaire royal, de Cabasse (fol. 3) ; — par messire Pierre-Jacques Pascalis, prieur de Moriez (fol. 11) ; — (1744) par dame Marie-Anne d'Audiffred de Beauchamp, épouse de Jean de Bourguignon, sieur de la Mure (fol. 13) ; — par messire Jean-Baptiste de Gautier, chanoine de la métropole Saint-Sauveur d'Aix (fol. 15) ; — (1745) par Pierre Vitalis, avocat en la cour, procureur de dame Anne-Thérèse-Françoise de Granier (fol. 24) ; — Jean-Pierre Arnaud, notaire, de Thorame-Haute, procureur de messire Jean Paty, prieur de Lambruisse (fol. 29) ; — (1746) par damoiselle Thérèse de Cauvin, veuve de Baptiste-Benoît de Reboul, avocat du Roi au siège général d'Aix (fol. 32) ; — (1747) par Toussaint-Étienne Maria, docteur en médecine, de Comps (fol. 35) ; — par dame Marie-Anne de Quiqueran, veuve de Joseph d'Henris (fol. 36) ; — (1748) par Joseph Muraire, procureur au siège de Draguignan, procureur d'Honoré d'Héranbourg (fol. 40) ; — (1749) par Pierre Papon, « agent de change du commerce de Turin » (fol. 46) ; — par Léger-Victor de Gratian, chevalier, sieur de Seillans, procureur de dame Françoise de Berre, son épouse (fol. 47), etc.

B. 955. (Cahier.) — 68 feuillets, papier.

1749, octobre-**1757**, mai. — Affirmations de voyages : (1750) par messire Hypolite Juglar, chanoine de Senez (fol. 5); — (1751) par François Bernard, notaire, de Saint-André (fol. 13); — (1752) par noble Joseph-Pascal de Brés, de Rigaud (fol. 26); — par messire Pierre Ollivier, chanoine théologal de Senez (fol. 28); — (1753) par Simon d'Authier, fils de Jean-François, comte de Saint-Barthélemy, du Puget-Théniers (fol. 35); — (1754) par Jacques de Sassy, sieur de Villehaute, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Draguignan (fol. 39); — par Jean Isnard, coseigneur du Poil (fol. 49); — (1755) par Louis de Latil de Soleils, sieur de Villevieille (fol. 53); — par Michel Périer, « marchand de soye », de Marseille (fol. 57); — (1756) par Honoré Panardy, « vice-insinuateur, du Puget » (fol. 59); — par Jean-Baptiste Poule, chirurgien, de Montauroux (fol. 64); — (1757) par Joseph André, « conseiller du Roi, maire d'Annot et avocat en la cour » (fol. 67), etc.

B. 956. (Cahiers.) — 80 feuillets, papier.

1757, juin-**1767**, juillet. — Affirmations de voyages : (1758) par Jeanne-Rose Long, veuve de Silvestre Blanc, docteur en médecine, coseigneur de Roquebrune (fol. 11); — (1759) par Jean-Jacques Bonnet, coseigneur de la Penne (fol. 14); — (1760) par damoiselle Jeanne-Marie de Lisle de Taulanne, procureur de Louis-Auguste, son frère, sieur de Taulanne, capitaine de vaisseau, résidant à Grasse (fol. 19); — (1761) par le syndic des habitants du Touyet et de Jaussiers, hameaux d'Ubraye (fol. 31); — (1762) par messire François Bœuf, prieur curé de Colmars (fol. 35); — (1763) par Jean-Joseph Coulet, « facturier de draps », d'Entrevaux (fol. 46); — par François-Balthazar-Thomas de Gaudemar, avocat en la cour, de Digne (fol. 49); — par Jacques Henrycy, « receveur des droits royaux sur l'entrée et la sortie des étoffes » (fol. 54); — (1764) par messire Honoré Toussaint, prêtre, d'Antibes (fol. 58); — par messire Léonard le Bouvier, vicaire général et prévôt de Glandèves (fol. 61); — (1765) par Joseph Gras, « chirurgien, médecin, d'Aix (fol. 70); — (1767) par « Antoine Hugues, exacteur d'André Boery, aubergiste et trésorier de la communauté d'Entrevaux » (fol. 79), etc.

B. 957. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1767, août-**1774**, mars. — Affirmations de

voyages : (1767) par messire Jean-François Brès, prieur curé du Poil (fol. 4); — (1768) par messire François des Achards, chanoine doyen de Senez (fol. 7); — (1769) par Louis Petel, muletier, d'Entrevaux (fol. 16); — (1771) par messire Augustin Gleize, prieur curé de Saint-Auban (fol. 28); — par François Rolland, maître sculpteur, député de la communauté d'Éoux (fol. 29); — (1773) par Marie-Anne-Julie Périer, fille de M^e Alexandre, notaire royal, d'Aix (fol. 43); — par Raymond-Pierre de Glandevéz, chevalier de Saint-Louis, sénéchal au siège de Castellane, capitaine des vaisseaux du Roi, résidant au Castellet (fol. 44); — (1774) par François de Glandevéz, chevalier non profès de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine des vaisseaux du Roi, résidant au Castellet-Saint-Cassien, procureur de François-Charles, baron de Glandevéz, sieur du Castellet et de Vergons, son père (fol. 48), etc.

B. 958. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1774, mars-**1780**, février. — Affirmations de voyages : (1774) par Jacques-Christophe Castellan, « juge de la cité de Senez » (fol. 3); — (1775) par Antoine Isnardy, notaire royal, de Saint-Pierre, procureur d'Honoré, son père (fol. 14); — par Claude Simon, « ferblanquier », d'Annot (fol. 26); — (1776) par François d'Aillaud, « sieur de Méouille, du Vilar et de Contant » (fol. 34); — (1777) par Hilarion de Chailan, « capitaine de brûlot » (fol. 33); — (1779) par Marguerite Gastinel, veuve de Joseph Feodon, négociant, de Sisteron (fol. 44); — (1780) par Honoré Henry, notaire, de Draguignan (fol. 47); — par Jean-Baptiste Majastre, maire et premier consul d'Allons (fol. 49), etc.

B. 959. (Cahiers.) — 46 feuillets, papier.

1781-1790. — Affirmations de voyages : (1781) par Jacques Guigues, notaire royal, de Callas (fol. 3); — (1782) par Jacques Salicis, bourgeois de Péone (fol. 6); — (1784) par messire Joseph Dalmas, « bénéficiaire de l'église cathédrale d'Entrevaux » (fol. 15); — (1786) par Pierre-François Bernard, sieur d'Allons (fol. 20); — (1788) par dame Marie-Adélaïde Ginovier, épouse de Joseph-Alexandre Dauphin, d'Aups, avocat en la cour (fol. 25); — (1789) par messire Jean-Baptiste Bernard, official du diocèse de Glandèves (fol. 33), etc.

B. 960. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1844-1866. — Enregistrement des présentations des demandeurs et des défendeurs : — (1614) Pierre

fication d'un édit portant défense au greffier « d'expédier aucunes présentations, sans au préalable estre contrôlées » (fol. 32); — (1708) Joseph Garnier, de Colongues, contre Marguerite de Demandols, dame dudit lieu, veuve d'Honoré de Berre (fol. 36); — (1709) messire Séguiran d'Auribeau, « chevalier, procureur général et économiste de l'ordre de Malte » (fol. 44); — (1710) messire Pierre Reynaud, prieur de Castellane (fol. 53), etc.

B. 964. (Cahiers.) — 103 feuillets, papier.

1707-1716. — Enregistrement des présentations des demandeurs: (1707) Pierre Morel, « adjudicataire général des fermes du tabac en Provence » (fol. 5); — (1709) Esprit Digne, ancien maire de Fayence (fol. 18); — messire André Rondeillac, « prieur de la paroisse de Castellane » (fol. 24); — (1710) François de Gassendy, sieur de la Garde et de Tartonne, prêtre, de Digne, ayant droit de Brun de Gassendy, son frère (fol. 37); — (1711) damoiselle Marie de Blacas, veuve de Simon Calvy, de Grasse (fol. 46); — (1712) le chapitre de Senez, contre « les fermiers des droits décimaux de Moustiers appartenant à la chanoinie de messire Sébastien Chaix, prébendé audit Moustiers » (fol. 60); — (1713) damoiselle Louise de Boery, dame de Pierles (fol. 68); — (1714) Antoine Henricy, conseiller du Roi et receveur des fermes à Entrevaux (fol. 73); — (1715) Étienne Jehan, docteur en médecine, « ancien maire alternatif de Draguignan » (fol. 84); — le sieur de Perrot, « gentilhomme verrier, demeurant à sa verrière de Taneron » (fol. 88); — (1716) Joseph de Tressemanes, chevalier, sieur de Rousset (fol. 97), etc.

B. 965. (Cahier.) — 84 feuillets, papier.

1711-1721, mai. — Enregistrement des présentations des défendeurs: (1711) Louis Bonéty, « lieutenant aux salins d'Hyères » (fol. 4); — (1712) messire André Vaisse, chanoine honoraire de Senez (fol. 15); — (1714) Alexandre Beraud, notaire royal, de Châteauvieux (fol. 26); — (1715) François d'Arbaud, chevalier de Malte, commandeur de Comps (fol. 38); — (1717) dame Félice de Drogoul, dame de Collongue (fol. 50); — noble Jacques-Joseph de Theas, de Grasse, sieur d'Andon, en qualité de mari d'Agathe-Angélique de Glandevéz, fille de Pierre et de Marguerite-Meynier (fol. 50); — (1718) Antoine d'Amicy, sieur de Verrayon, en qualité de mari d'Anne de Rabier (fol. 58); — (1719) Antoine Jordani, bourgeois de Seillans (fol. 70); — (1720) messire Joseph Henry, « chanoine en la collégiale d'Hyères » (fol. 82); —

(1721) « damoiselle Claude Barbaroux, veuve de M^e Antoine Arnoux, notaire à Digne (fol. 83), etc.

B. 966. (Cahier.) — 101 feuillets, papier.

1721, juin-**1736,** août. — Enregistrement des présentations des défendeurs: (1722) Pierre de Montblanc, chirurgien (fol. 9); — (1723) « frère Claude Carle, de l'Oratoire, de la maison Saint-Magloire, de Paris » (fol. 17); — (1725) Jean Mistral, de l'Isclé, hameau de Vergons, « contre le fermier de la montagne appelée Faucon » (fol. 29); — (1726) dame Anne d'Aubert, dame de la Palud (fol. 37); — (1727) « Joseph de Bontassy, chevalier, marquis de Château-lard, sieur de Rousset et de Fuveau, conseiller au parlement d'Aix, en qualité de mari de Marguerite de Guérin, fille de François, baron du Castellet-les-Sausses (fol. 38); — (1728) Pierre de Berre, sieur de Collongue (fol. 49); — (1730) Jean-Joseph Besaudon, de Digne, avocat en la cour (fol. 57); — (1731) messire Simon Laurent, recteur de la chapelle de N.-D. du Rosaire à la Murc (fol. 64); — (1732) Joseph Revel, « faiseur de cribles », d'Angles (fol. 69); — (1733) Jean de Barras, contre César de Martiny, du Broc (fol. 78); — (1735) Jean-Joseph et François Ferrat, « maîtres tailleurs d'habits, du lieu de Courchon » (fol. 90); — (1736) Pierre Périer, greffier en chef au siège et juridiction de Castellane, et Alexandre-Jean, son fils, commis au greffe (fol. 99), etc.

B. 967. (Cahiers.) — 96 feuillets, papier.

1736, août-**1745,** septembre. — Enregistrement des présentations des défendeurs: (1736) Joseph Pascalis, sieur de Vauplane, résidant à Allos (fol. 3); — (1739) Joseph de Flotte, sieur de Saint-Antonin, contre dame Marie de Vaquier, veuve d'André de Flotte (fol. 20); — (1740) noble Claude-Scipion de Laurens Saint-Martin, fils de Joseph (fol. 30); — dame Marguerite Chabert de Saint-Jean, résidant à Toulon, veuve de Jean Roustan, gouverneur de la ville de Tortosa, en Catalogne (fol. 42); — (1741) Louis Repon, « employé aux salins de S. M. à la brigade de Daluis » (fol. 50); — (1742) Joseph de Laurens, sieur de Saint-Martin, contre Marie-Françoise Orbon, veuve de Balthazar Richerme, de Rocroy (fol. 64); — (1743) Hypolite Gras, « ancien fermier de l'évêché de Senez » (fol. 74); — (1744) messire Honoré Moussony, prieur de Saint-Hermentaire, coseigneur de Verrayon, résidant à Draguignan (fol. 84); — (1745) les consuls de Demandols, contre messire Antoine Bernard, prêtre secondaire, de Saint-Michel, succursale de Demandols (fol. 95), etc.

B. 968. (Cahiers.) — 95 feuillets, papier.

1745, décembre-1756, septembre. — Enregistrement des présentations des défendeurs : (1746) la communauté d'Argens, contre Jean-Joseph Brouchier, avocat au parlement (fol. 8); — (1748) Honoré et Étienne Brunias, « oncle et neveu, capitaine et lieutenant dans le régiment de *Namur*, au service du roi de Naples et des deux Siciles, envoyés par le roi d'Espagne » (fol. 17); — (1750) Ambroise de Brés, de Nice (fol. 33); — (1751) François Barrin, de Demandols, contre messire Pierre Reybaud, prêtre, dudit lieu (fol. 45); — (1752) « M^e Chiris se présente pour noble Jean-Etienne de Chailan, sieur de Lambruisse et coseigneur de Moriez, résidant à Aix et gardant le lit à cause des infirmités que son grand âge (82 ans) lui donnent » (fol. 54); — (1753) Jean-André, consul de Castellane et « receveur du clergé du diocèse de Senez » (fol. 60); — (1756) Jean-Joseph Henry, notaire royal, de Senez (fol. 79); — (1757) Joseph Laugier, « sergent ordinaire de Saint-André et trésorier de la Mure » (fol. 90), etc.

B. 969. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1746. — Cédules de présentation des demandeurs : Simon Gibert, « greffier en la juridiction ordinaire de Saint-André »; — François Ayguier, marchand tanneur, de Colmars; — Joseph Soulié, « maître chaudronnier », d'Entrevaux; — Joseph-Dominique Génésy, insinuateur de Châteauneuf (comté de Nice); — damoiselle Marie Bounioux, d'Aix, héritière d'Antoine Bounioux, son frère, avocat en la cour; — Claude Bounin, notaire royal, de Cabris, etc.

B. 970. (Cahier.) — 73 feuillets, papier.

1758, octobre-1765, octobre. — Enregistrement des présentations des défendeurs : (1759) Jean Simon, « maître ciergier, de Castellane » (fol. 3); — (1760) Louise de Flotte Saint-Antonin, épouse de Charles Vaquier, marchand, de Vence (fol. 15); — (1762) Jean Dol, huissier royal, résidant aux Arcs (fol. 37); — (1763) Honorade Besson, contre Joseph Couillet, « fabricant d'étoffes, d'Entrevaux » (fol. 48); — (1764) Pierre Lestrade, tuilier, de Castellane (fol. 58); — Marie-Thérèse Goiran, dame de la Motière, épouse de Jean-Paul de Sausses, capitaine dans les grenadiers royaux (fol. 65), etc.

B. 971. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1765, août-1771, mars. — Enregistrement des BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

présentations des défendeurs : (1765) Marguerite et Françoise de Berre de Collongue (fol. 1); — (1766) Mathieu Martiny, tanneur et receveur des décimes du clergé de Senez (fol. 9); — (1767) messire Emmanuel Martin, chanoine de Fréjus (fol. 17); — dame Élisabeth Bernard de Tassis (fol. 18); — Antoine Beraud, « changeur pour le Roi à Castellane » (fol. 18); — (1768) les hoirs de « noble Jean-Louis Lecler de l'Assigny », de Lorgues (fol. 22); — (1770) Antoine Collomp, coseigneur du Bourguet (fol. 42); — Jean de Gras, avocat en la cour, coseigneur du Bourguet (fol. 42), etc.

B. 972. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1771, avril-1776, juin. — Enregistrement au greffe des présentations des défendeurs : (1771) Étienne Cristin, cordier, de Draguignan, contre Antoine Raibaud, « fermier du bancage de Castellane » (fol. 3); — (1773) Joseph-François de Brun, baron de Boades, résidant à Aix (fol. 11); — (1774) messire Jean-François Pascalis, en qualité de recteur des chapelles du Saint-Esprit et de Saint-Jacques, de Barcelonnette (fol. 24); — Joseph Boyer, de Lambesc, « entrepreneur des ouvrages publics de la province » (fol. 31); — (1775) messire Jean-Baptiste Périmond, prêtre, de Castellane (fol. 41); — (1776) Jean-François Bonhomme, « maître en chirurgie », des Mujoulx, et Françoise Feraud, son épouse (fol. 49), etc.

B. 973. (Cahier.) — 72 feuillets, papier.

1776, juin-1780*. — Enregistrement des présentations des défendeurs : (1777) messire Jean-Baptiste-Michel Poyet, « docteur de Sorbonne, capiscol et vicaire général de Glandèves », contre Mgr Henri-Hachette Desportes, évêque de Glandèves (fol. 9); — (1778) le couvent de la Visitation, de Castellane, contre Joseph André, avocat, d'Annot, « comme étant aux droits de feu Charles-Alexandre de Blair, receveur général des consignations en Provence » (fol. 18); — (1781) Jacques Collomp, hôte, de Courchon, contre « sieur Jean-Baptiste Brun, professeur à l'Oratoire, à Paris, rue Saint-Honoré » (fol. 25); — (1782) Henry Rouvier, maître chirurgien, de Trigance (fol. 34); — (1783) César Paul, de Saume-Longue (comté de Nice), contre Jean François de Rasque, « baron de Laval, la Rochette, Saint-Pierre, Sallagriffon, Saume-Longue et autres terres » (fol. 41); — (1785) Antoine-Bernard Chiris, « huissier, de la ville de Riez » (fol. 53); — (1787) Antoine Feraud, sieur de Norante (fol. 62), etc.

* Manque 1779 et 1780.

B. 974. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1707. — Cédules de présentations des demandeurs : Raymond Rebuffel, de la Doire, hameau de Séranon, contre dame Marie-Delphine de Valbelle ; — les hoirs de Jean Pélegrin, de Peloussy, hameau du Fugeret ; — Jacques Banon, tailleur d'habits, de Marseille, contre Jean-Baptiste de Durand, ancien garde du Roi ; — « dame Jeanne-Gabrielle du Puget de Chasteuil, dame Maillannes, marquise de Barbentane » ; — les consuls de la Martre, contre messire Emmanuel Martin, chanoine de Fréjus, « prébendé audit la Martre » ; — Jean Rouvier, cavalier de la maréchaussée de Draguignan ; — Mgr Lucrèce-Henri de la Tour-du-Pin La Chau-Montauban, évêque de Riez, contre Pierre Giraud, notaire royal, de Clumanc, etc.

B. 975. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1770-1773, septembre. — Enregistrement au greffe des présentations des demandeurs : (1770) Jean Olivier, notaire royal, de Gars, en qualité de créancier de l'hoirie de Pierre Berre (fol. 4) ; — (1774) « les fermiers du septième de la communauté de Castellane » (fol. 13) ; — Gaspard Meynard, notaire royal, de Châteauneuf (fol. 22) ; — (1772) César Cassagne, négociant, de Varages, contre les hoirs de Mathieu Bellour, potier à terre, de Castellane (fol. 29) ; — (1773) messire Joseph Laurensy, aumônier des dames religieuses de Castellane (fol. 43) ; — « les recteurs des pauvres du lieu d'Ubraye » (fol. 49), etc.

B. 976. (Cahiers.) — 50 feuillets, papier.

1773, septembre-**1775**. — Enregistrement des présentations des demandeurs : (1774) M^e Chiris, « curateur pourvu à l'hoirie vacante de messire Pascalis, chanoine de Senez » (fol. 10) ; — (1774) Charles Olive, huissier royal au siège de Castellane, résidant à Entrevaux (fol. 22) ; — Antoine Sauteron, garde royal, de Séranon (fol. 24) ; — Thérèse-Brigitte Estublier, de Digne (fol. 30) ; — (1775) messire Joseph Garnier, « prêtre secondaire perpétuel et immémorable de la paroisse d'Ubraye » (fol. 34), etc.

B. 977. (Registre.) — In-4^o, 368 feuillets, papier.

1644-1669. — « Registre des productions des sacs » : (1644) « Pascal Ravel, notaire royal et greffier, de Soleilhas, a remis le sac du procès criminel intenté par Honoré Fauton, notaire royal, de Briançon, querellant en larcin contre Sauvaire Raibaud, notaire, de Gars » (fol. 9) ; — (1645) Étienne Touche, bourgeois

de Guillaumes, contre Jean-Louis Jauberty, de Barcelonnette (fol. 11) ; — (1648) Angelin Feraud, prêtre, d'Annot, contre Charles Blanc, de Méaille : « querelle en excès » (fol. 36) ; — Pierre Martiny, lieutenant particulier, Octavian Méricon et Marc-Antoine Chaurand, conseiller, au siège de Castellane, contre M^e Simon, greffier, refusant de faire l'expédition des actes de renonciations d'héritage pour Gabriel, Honoré et Jaume Ybergue, « pauvres pupilles » (fol. 40) ; — (1649) le lieutenant particulier de la sénéchaussée de Castellane contre Jean Castellan, sergent royal, qui, étant de service, avait refusé de venir ouvrir la porte du palais pour tenir l'audience (fol. 52) ; — (1651) messire Antoine Menjaud, docteur en théologie, prieur de Notre-Dame de Bussei, de l'ordre de Saint-Benoît, à Guillaumes, « demandeur en requête de garde dudit bénéfice », contre messires Thomas Le Cler et Charles Reibaud (fol. 64) ; — Pierre Martiny, lieutenant particulier, Marc-Antoine Chaurand, conseiller, Pierre Borrelly, avocat du Roi, et Honoré Paul, procureur du Roi au siège de Castellane, contre Pierre Garcin, lieutenant principal, « qui mande prendre les sacs criminels quand bon lui semble, sans attendre les jours de la distribution » (fol. 79) ; — (1654) Honoré Paul, procureur du Roi, « remet rière le greffe le livre de raison tenu par feu Bernardin, bourgeois de Castellane, son père, contenant 443 feuillets et commençant en l'année 1597 » (fol. 105) ; — messire Jean de Berre, prieur des prieurés de Notre-Dame de Vie à Collongue et de Saint-Martin des Mujoulx, contre messire Annibal Gaufredi, prêtre, d'Entrevaux (fol. 107) ; — (1657) messire Jacques Simon, « prieur de l'église paroissiale de Méouilhe et son annexe à Saint-André », contre messire Henri Feraud, prieur de Chastillon (fol. 159) ; — (1658) Jeanne Garçon, contre Pierre Garçon, notaire royal, de Saint-Benoît (fol. 186) ; — (1660) Jean Perrot, gentilhomme verrier, en qualité de mari d'Isabeau Latil, contre Antoine Garrus, muletier (fol. 203) ; — (1663) Anne de Fabre, dame Château-vieux, contre « Joseph d'Espariat, Louis de la Prioulesse et autres du lieu de Roumoules » (fol. 260) ; — (1664) messire Pierre de Rabiers, prêtre, docteur en théologie, « prieur de Saint-Christophe en la ville de Paris », contre les consuls de Saint-Benoît (fol. 286) ; — (1665) le procureur juridictionnel d'Éoux, « querellant en concussion et fausses mesures », contre Claude et Auban Martel (fol. 304) ; — (1667) Mgr Dominique Ithier, évêque de Glandèves, contre Annibal de Gay (fol. 328) ; — (1668) « Louis d'Anger, grand prévôt de Guienne », résidant à Paris, contre Honoré de Glandèves (fol. 344) ; — (1669) Joseph de Reimondis, sieur

d'Éoux, « querellant en crime de félonie et menaces », contre Jean Blanc (fol. 358), etc.

B. 978. (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1670-1697. — « Registre pour la production des sacs au sénéchal » : (1670) « damoiselle » Marie de Rochebrun, de Digne, veuve de Pierre Ailhaud, bourgeois de Castellane, contre messire Jean Ailhaud, prieur de Taloire (fol. 8) ; — (1671) Jean de Richier, juge royal de Saint-Maximin, contre les hoirs d'Annibal et de Charles de Glandèves, sieurs de Montblanc et d'Espinouse (fol. 23) ; — (1673) Pierre Raynaud, maître chirurgien, de Valensole, contre les consuls de Senez (fol. 39) ; — (1675) César Audiffred, avocat en la cour de Draguignan, contre Jean Bouche (fol. 66) ; — (1677) Balthazar Aubert, procureur du Roi à Castellane, contre Pierre Garcin, lieutenant principal audit siège, qui avait « distribué les épices du procès d'entre messires Antoine et Louis Pélegrin, s'élevant à 46 écus de 66 sous pièce, sans rendre M^e Aubert participant aux épices à l'esgal des conseillers, suivant l'usage de tous les sièges de ceste province » (fol. 74) ; — (1680) messire Antoine Spitalier, vicaire de Barrême, contre messire Alexandre Pascalis, prieur de Moriez (fol. 109) ; — (1683) messire Jean Bonnet, chanoine régulier de Saint-Augustin de la collégiale Saint-Jacques-les-Barresme, contre Laurent Moulari (fol. 124) ; — (1687) damoiselle Blanche de Remerville, veuve de noble François de Richieud, écuyer, de Castellane, contre les dames religieuses de la Visitation de ladite ville, « héritière bénéficiaire dudit de Richieud » (fol. 149) ; — (1689) messire Orose Bonnet, « curé majeur en la cathédrale de Glandèves », prieur et coseigneur de Saint-Benoît, contre Mgr Charles de Villeneuve, évêque de Glandèves (fol. 188) ; — (1692) Félix Coullomp, écuyer, d'Aix, héritier de Jean Coullomp, conseiller du Roi au siège général d'Aix, contre Isabeau de Glandevéz, baronne de Montblanc (fol. 213) ; — (1695) messire Honoré Niel, chanoine de Senez, « prébendé du lieu de Troins après la mort de messire Lange Nourmandeau », contre Jean d'Arbaud, vicaire de Villecrose (fol. 249), etc.

B. 979. (Cahier.) — 95 feuillets, papier.

1700-1731. — « Registre des productions des sacs au sénéchal » : (1702) Antoine Mallet, conseiller du Roi, « receveur des épices du siège de Draguignan », contre le sieur de Raimondis (fol. 9) ; — (1710) Esprit de Clapier, sieur de Collongue, en qualité d'héritier de dame Lucrèce de Requiston, son épouse, contre Antoine de Requiston (fol. 38) ; —

« les fermiers de la terre et seigneurie du Coulet » et François d'Authier de Sigaud, sieur du Coulet, contre l'évêque de Glandèves (fol. 44) ; — (1713) P. Raymond Guignonis, « commandeur du couvent de Notre-Dame de la Mercy à Castellane » (fol. 60) ; — (1718) « l'économiste de la religion de Malte contre l'hoirie par inventaire du sieur de Saint-Antonin » (fol. 83) ; — (1720) Pierre Rybergue, fermier de la dime du Mousteiret (fol. 92), etc.

B. 980. (Cahiers.) — 48 feuillets, papier.

1739-1749. — Enregistrement des productions des sacs aux greffes du sénéchal et des submissions : (1741) Marguerite Honorat, contre les recteurs de la charité de Saint-André (fol. 5) ; — (1742) M. de Bauduen, de Riez, contre Jean-Baptiste de Bon, d'Allons (fol. 20) ; — (1743) Joseph Terrasson, bourgeois de Quinson, contre Hippolyte Fabre, de Saint-André (fol. 26) ; — (1748) dame Thérèse de Cauvin, d'Aix, contre messire Jean-Joseph d'Aillaud de Méouilhe, prêtre (fol. 43). — Procès-verbaux de distribution des sacs, etc.

B. 981. (Cahier.) — 34 feuillets, papier.

1760-1769, juillet. — Enregistrement des productions des sacs aux greffes du sénéchal et des submissions : (1760) Henri Carbonnel, notaire et procureur, intervenant pour M^e Aillaud, notaire royal, de Guillaumes, demande communication des pièces du procès contre ledit Ailhaud et messire François d'Autane, vicaire de Vergons, et autres..., attendu que M^e François Périer, procureur, « avait pris les sacs dudit procès en vision et les a gardés au delà de 4 années » (fol. 3) ; — (1763) dame Gérard, veuve et héritière de Jacques Sauteron, avocat, contre les consuls de Taloire (fol. 44) ; — (1768) François-Joseph Bernard de Tassis, lieutenant général, refuse « la rémission » du sac de messire Roux, vicaire d'Annot, contre messire Depras, chanoine de Glandèves, parce que ledit procès « est entièrement instruit depuis 5 ans et qu'il a touché le bureau » (fol. 28). — Procès-verbaux de distribution des sacs, etc.

B. 982. (Cahier.) — 34 feuillets, papier.

1769, octobre-1770, août. — Enregistrement des productions des sacs aux greffes du sénéchal et des submissions : (1770) Louis Pellegrin, sergent royal de la sénéchaussée, contre les hoirs de Sperit Durand, bourgeois d'Annot (fol. 6) ; — (1772) Antoine Simon, second consul de Castellane, dépose au greffe « un pistolet de poche qu'il aurait pris au nommé Joseph

Nivière, cavalier de la maréchaussée, de résidence en cette ville, qui était aux prises avec Jean-Baptiste Reboul, cordonnier » (fol. 41) ; — Hyacinthe Arnaud, notaire, de Thorame-la-Haute, greffier de la juridiction du marquisat d'Argens, « produit une grosse de procédure contre Joseph Blanc et toute sa famille » (fol. 42) ; — (1775) « Honoré Isnardy de Chauragnosse » (fol. 24) ; — (1777) dépôt au greffe « d'un acte particulier entre Jean-Baptiste Blanc et Jean-Baptiste Philip, portant vente d'une terre et arbres y radiqués et de 3 heures d'eau » (fol. 31). — Procès-verbaux de distribution des sacs, etc.

B. 983. (Cahiers.) — 43 feuillets, papier.

1779, octobre-1790. — Enregistrement des productions des sacs aux greffes du sénéchal et des submissions : (1779) Jean Senis, de Draguignan, contre Augustin Cauvin et Antoine Collomp, coseigneurs du Bourguet (fol. 4) ; — (1782) François Lieutaud, bourgeois de Digne, contre Jean-Baptiste-Alexandre-Pierre de Demandols, chevalier de Malte (fol. 44) ; — (1788) Gaspard-Joseph Guis, coseigneur de Tourtour, notaire et procureur en la judicature royale d'Aups, contre Gaspard Chiris, notaire et procureur à Castellane (fol. 22). — Procès-verbaux de distribution des sacs, etc.

B. 984. (Cahier.) — 268 feuillets, papier.

1673-1790. — Registres de recouvrements des sacs. — Déclarations rédigées et signées par les procureurs postulants ou leurs clercs, portant qu'ils ont « recouvré ou reçu du greffier le sac et les pièces des procès » de leurs clients. — M^e Joseph Brunias, « conseiller du Roi et son avocat, déclare avoir reçu de M^e Martiny, greffier, le 15 décembre 1705, 9 édits du Roi : « déclaration du Roi qui proroge pour 3 années les défenses faites aux nouveaux convertis du royaume d'aliéner leurs immeubles ou leurs meubles sans permission, du mois d'avril 1702 » ; édit portant création de 200 lettres de noblesse, d'août 1702 (fol. 424), etc.

B. 985. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1643-1655. — Enquêtes civiles : (1643) tendant à prouver que Antoine Mondin possède un droit de passage dans la vigne du baron de Glandèves, au quartier du *Brecq*, terroir d'Entrevaux ; — (1645) au sujet du règlement des comptes du rentier du chapitre de Senez, décimateur d'Éoulx et de la Garde ; — (1646) pour prouver que Jean Imbert « a fait dépaistre de

nuit, de pied ferme, son bestail dans le deffens des *Lèbres*, à Robion » ; — (1647) établissant que le moulin de la *Bastide*, au quartier de *Ferriers*, sur la rivière d'*Artuby*, « est fondu et détruit depuis 10 ou 12 ans » ; — (1649) pour messire Joseph Geoffroy, « prévost commendataire de l'église cathédrale de Senez », contre les consuls dudit lieu, prétendant « faire une tour, pour y placer une horloge », devant la maison du prévôt ; — (1651) tendant à faire la preuve que Antoine Guilabert a le droit de se servir « de l'eau de la source qui sort de la pièce de Jean Richieud, pour arroser ses prés du quartier de la Palud et des Baumettes » ; — (1652) au sujet du prix fait pour la construction du chemin des *Vignes d'Angles*, terroir de Castellane ; — (1655) par laquelle Honoré Sauveur prouve que le fermier des droits décimaux du Fugeret avait refusé, « sur l'aire, le blé de la dime », etc.

B. 986. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1656-1666. — Enquêtes civiles : (1656) au sujet du dépôt d'une somme de 900 livres fait au greffe de Guillaume par M^e Antoine Ailhaud, notaire, de Daluis ; — (1657) au sujet de la possession des terres dites *les Combes-de-Broins* et *le Pommier*, terroir de la Martre ; — pour prouver « que les habitants de Courchons ont de tout temps la faculté de faucher et prendre, avant la fête de Sainte-Madeleine, l'herbe des prés du *Pot* et du deffans de *l'Aup* » ; — (1658) sur l'absence ou la mort d'Honoré Collombet, « déxédé en l'armée navale au siège d'Orbitello, en Italie » ; — (1660) au sujet d'un marché de bestiaux conclu à la foire de Barrême, à Notre-Dame d'août : les moutons sont vendus à raison « de 40 escus le trentenier et les nouveaux* à 29 escus le trentenier » ; — par messire Annibal Gauffredi, voulant prouver la résignation de la prévôté de Glandèves faite en sa faveur par messire Clément Isnard ; — (1662) pour prouver que le chemin qui traverse la terre de Claude Latil, au quartier de la Colle, est un chemin public, « où tout le monde passe sans contredit » ; — au sujet du droit de pulvérisage dû pour les pourceaux sur les terroirs de Majastre et de Saint-Jurs ; — (1664) pour faire la preuve que Huguet Vejean, tisseur à toile, est domicilié à Châteauevieux ; — (1665) pour vérifier l'existence « d'un pateq devant la maison et escuierie de Jean Fabre, joignant la muraille du fonds inférieur de messire Honoré Henry, vicaire de la Mure » ; — (1666) pour prouver que messire Charles Fortoul « a tenu escolle ouverte à Argens, depuis la Saint-Luc, durant 6 ou 7 mois », etc.

* Agneaux de 2 ans.

B. 987. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1667-1675. — Enquêtes civiles : (1667) au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *du Clot*, terroir de Saint-Jullien ; — pour établir la possession trentenaire : d'une maison et jardins dit *des Millons*, au quartier de *la Sods*, « où se trouvait autrefois la cathédrale de Glandèves » ; d'un « issart » et terre dans la montagne du *Vibré*, « qui partage les terroirs de Blioux et de Senez » ; — (1669) pour prouver que Claude Laugier « fait sa principale demeure au terroir de Peyroules, au hameau de la Bastide, où il a maison, feu et cherre, et paye au seigneur du lieu le fournage, mouture, cabestrage et cense » ; — au sujet du droit des habitants du Villar, hameau de la Croix, « de prendre du bois, pour leur chauffage et pour les outils du labourage et du ramage pour leur bétail, dans les bois de *la Fannée* et de *la Collette*, terroir de Saint-Légier » ; — (1671) au sujet des droits de bûcherage et de dépaissance des habitants de Villevieille dans le bois dit *le Carton*, appartenant à François de Glandevéz, baron de Montblanc ; — (1673) sur le dommage causé par un troupeau de *vasiouz** dans une terre dite *Costa-Grandos*, dépendant de la dimerie de Méouilhe ; — (1675) pour vérifier si Arnoux Bernard, de Barrême, « a exercé les fonctions de chirurgien à Senez » ; — au sujet d'un marché de plusieurs pièces de drap *Enversin*, fabriqué à Annot, valant « de 20 à 26 sols la canne », etc.

B. 988. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1676-1692. — Enquêtes civiles : (1676) au sujet des défrichements faits par divers habitants d'Allons dans la montagne du *Sapet* ; — (1677) contre Jacques Chauvetty, « abbé de la jeunesse de Castellane », au sujet de la perception du droit « *de pelotte* » ; — au sujet d'un marché pour le transport, à dos de mulet, des balles de cuir, de Castellane à Digne, à raison de 45 sous le quintal ; — au sujet des limites du quartier de *la Montagnonne*, terroir de Vergons ; — (1680) au sujet d'un droit de passage au quartier de la Palud, pour aller puiser l'eau à la fontaine dite *de Betteron* ; — (1684) auprès des pères de familles de Castellane, réunis en assemblée, pour savoir si la « régence » du collège peut être confiée à Pierre Laurens ; — (1685) au sujet des dommages causés dans le bois de *Cogordière* par divers habitants des Mujoulx ; — (1688) sur l'inventaire des biens meubles et immeubles de feu François de Richieud, etc.

* Jeunes brebis.

B. 989. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1693-1705. — Enquêtes civiles : (1693) sur un marché par lequel Jean Gautier vendait à Antoine Martel toutes les peaux des boucheries de Colmars et lieux circonvoisins, savoir : « celles de bœufs, veaux, genisses, vaches à 37 livres le quintal, et celles de lièvres et de chevreaux à 40 sols la douzaine » ; — (1695) au sujet d'un droit de passage au lieu dit *Champ-Denguerre*, à Courchons ; — (1696) sur la vente d'une pierre « dite *Pierre-aux-Yeux*, de la grosseur d'une grosse lentille, fort polie, d'un blanc sale, plate d'un côté et ayant d'un autre côté la forme du limasson, que, pour guérir du mal aux yeux, on fait glisser sous la paupière de l'œil, où elle se roule autour de la prunelle » ; — (1701) sur « l'usage de percevoir la dime des agneaux et chevreaux » dans le diocèse de Senez, qui est « de 12 un, de 6 un, lorsqu'il n'y en a que 5 ; le prix du 3^e est partagé entre le dimier et le maître du troupeau ; au-dessus il est payé 4 liard pour chaque agneau ou chevreau » ; — (1703) sur les comptes d'Antoine Lauthier, trésorier de Brovés ; — (1704) sur la direction et le parcours du canal d'arrosage du *Pasquier* ; — (1705) au sujet d'une coupe de bois de pins dans le terroir de Vauclause, etc.

B. 990. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1706-1719. — Enquêtes civiles : (1707) au sujet des comptes du « receveur des décimes » de Castellane ; — (1708) touchant la possession d'une terre labourable de 4 « journées », enclavée dans la montagne *des Garrez* ou *Bois-Serret*, terroir d'Allons ; — au sujet d'un emprunt de 300 livres contracté, au nom de la communauté d'Ubraye, par Jean-Baptiste Feissole, premier consul dudit lieu ; — (1709) pour vérifier l'authenticité d'une délibération du conseil de la communauté du Bourguet autorisant l'introduction « du menu bestail dans le deffens de *Chiron* » ; — (1712) sur le règlement des frais de justice avancés par Joseph Martiny, greffier de la sénéchaussée ; — (1713) sur le mauvais état du plus haut moulin de Castellane ; — (1716) sur l'absence de Jean Carbonnel, cardeur à laine ; — (1719) au sujet du droit, pour les particuliers de Courchons, « de faire du buis » au quartier des *Clots*, etc.

B. 991. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1720-1763. — Enquêtes civiles : (1720) pour vérifier si Jacques Giraud, fermier général de la terre

de Mousteiret, hameau de Peyroules, a toujours « hébergé son troupeau de fêdes (brebis) audit lieu et y a engraisé les terres et tenu quatre parcs, dits *varrans* en langue vulgaire, droits et en état » ; — (1722) au sujet de la faculté des propriétaires du quartier de *la Grossière* d'arroser avec l'eau qui descend des *Chamasses* ; — (1723) portant vérification du compte présenté par Étienne Garrus, apothicaire, de Castellane, à César de Reymond, sieur d'Éoulx ; — (1724) sur un marché de prunes consenti à raison de 24 livres le quintal ; — (1726) au sujet d'un droit de passage dans le pré dit *Turclet*, dépendant de l'archidiaconé de Senez ; dans l'enquête figure une partie du clergé de Senez : Joseph de Glandevéz, prévôt, Jacques de Sirmond, archidiaque, Jacques Raynard, chanoine, Joseph Lieutaud, prêtre chapelain, etc. ; — (1732) au sujet d'un droit de dépaissance dans le terroir de Troins, hameau de Saint-André ; — (1733) pour vérifier l'existence « d'une draye, dite chemin du *Pastaire* », entre les terres de Moriez et de Saint-André ; — (1738) sur l'état et l'entretien du chemin de Brenon à Éoulx ; — (1744) au sujet de l'état de l'écluse du moulin de Soleilhas ; — (1761) sur « la remise des papiers de la judicature d'Angles faite à son successeur par Jean-Baptiste Brun, greffier ; — (1762) sur la valeur d'un mulet, vendu à la foire de Colmars, par Salva, au prix de 60 livres, etc.

B. 992. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1763-1790. — Enquêtes civiles : (1763) au sujet de l'usage, pour les particuliers du hameau de Sioune, de la fontaine dite *du Brusquet* ; — pour l'avération d'une obligation de 348 livres, consentie par Antoine Blanc, docteur en médecine, de Castellane ; — (1765) sur l'absence ou la mort de Jean Martel, parti de Saint-Julien-du-Verdon pour la Basse-Provence, depuis 20 ans ; — sur les opérations des experts chargés « de faire la receipte » de la fontaine publique de Castillon ; — (1767) sur la perte des registres des baptêmes, mariages et décès de la paroisse de la Martre et sur les actes contenus dans ces registres ; les déclarations faites par les déposants suppléent aux actes perdus ; — sur le règlement des eaux de la source de *Claret*, terroir de la Garde ; — tendant à faire rectifier l'acte de baptême d'Honorade Reboul, de Courchon dénommée par erreur *Lebratour* sur l'original ; — (1772) sur le dommage causé par une chèvre dans une vigne du quartier de *Brayal*, à Castellane ; — (1779) pour vérifier l'exactitude de la déclaration faite par Melchior Blanc sur le nombre des bêtes à laine introduites dans le terroir de Thorame-Haute ; — (1784) sur le déplace-

ment des bornes de la terre de Pierre Ricard, ménager de la Rivière, hameau de Peyroules ; — (1783) pour vérifier si Basile Audibert est indûment porté sur le rôle de la capitation de Blieux, etc.

B. 993. (Registre.) — In-4°, 484 feuillets, papier.

1644-1669. — Rapports d'estime : (1644) sur les dommages causés par « la tempeste, débord des vallons et inondations des eaux » dans le terroir de Castellane, notamment : au quartier d'Angles, où les prés sont « engravés » (fol. 4) ; au quartier de *Bourribes*, où des étables et des bâtiments ont été « rompus » (fol. 5) ; — (1645) pour le partage « de l'eau d'une fontaine et source qui arrose le fonds d'Augustin Simon, au quartier de *Cheyron*, terroir de Castellane, entre Augustin, Claude et Lucrèce Simon, Honoré Niel, Gabriel Mat, André Blanc, Gaspard de Galice et Jaume Feraud » (fol. 30) ; — (1646) portant partage « des eaux et arrosages des sources du *Pesquier* », au quartier de la Palud de Castellane (fol. 36) ; — des dommages causés à la terre dite *Prat-Longuet* par le torrent de *la Resclause* (fol. 46) ; — (1647) portant partage des eaux de *la Moulière* et de *la Rescluse* au quartier *l'Escolour*, terroir de Castellane (fol. 55) ; — (1650) portant partage des eaux des vallons de *Sioune*, des *Rages* et du *Vist* au quartier de *Bourribes* (fol. 98) ; — (1651) des dommages causés au quartier de *la Resclause* « par la grande influansse de la pluie que tomba à la feste de Nostre-Dame de septembre » (fol. 122) ; — (1652) contenant « despartement de l'imposition de 512 écus 45 sols entre les particuliers sujets à la réparation du vallon venant du quartier de *Raure*, à Castellane » (fol. 135) ; — (1653) contenant « despartement des sources de la fontaine *d'Empouse* et de *la Nogière* pour les particuliers de la Plus-Basse-Palud », près Castellane (fol. 152) ; — (1655) des dommages causés aux hoirs d'Honoré Chauvin par l'incendie de leur maison, à la Pallud, et « le brûlement du foin et paille » (fol. 180) ; — (1657) des biens et héritage de feu Honoré Roustan, de Castellane (fol. 219) ; — (1658) des biens meubles « délaissés » par Jeanne de Fornier, dame de Taloire (fol. 255) ; — (1661) portant partage ou règlement « de l'eau qui descend du vallon de *Brayal*, entre les possédant biens au quartier de *la Colle* », terroir de Castellane (fol. 316) ; — sur le défrichement « d'une terre gaste, en la montagne de *Destourbes*, quartier de *la Lagnère*, à Castellane » (fol. 330) ; — (1662) portant délimitation « du chemin royal, le long du gravier, allant de Castellane à la ville d'Aix » (fol. 357) ; — (1665) pour constater les dégâts causés

par l'éboulement d'une muraille dans une vigne, au quartier de *Seignat* (fol. 403); — du dommage causé « par le menu détail des particuliers de Courchons, à la montagne et défens de *Laup* ou *Estants*, aux lieux dits : *la Gorge-du-Laquet*, *la Couine-de-Saut*, *la Gorge-du-Pas-de-la-Court*, *la Gorge-de-Pertens*, *la Plane-de-la-Lauvette*, *Lous-Croisées* et *les Chalanettes* (fol. 405); — (1666) des réparations à faire à la maison d'Hugues Argenterly, bourgeois de Castellane, « située dans l'enclos de cette ville, à la plus haute rue » (fol. 437); — sur les usurpations faites sur les graviers du Verdon, appartenant à la ville de Castellane, par les propriétaires « de la ferrage* du *Clastre* et du quartier de *la Lagnère* » (fol. 441); — (1668) sur une coupe de bois « de hauste futée » faite, au préjudice de la communauté de la Mure, dans la forêt dite *Combe-Croue* (fol. 479), etc.

B. 994. (Registre**.) — In-4^o. 274 feuillets, papier.

1670-1691. — Rapports d'estime : (1670) du dommage causé « par les servantes de Jean Gibert » dans le domaine de François de Villeneuve, sieur de Vaucluse, au quartier du *Pont*, terroir de Castillon (fol. 6); — (1672) portant visite de divers troupeaux du quartier de *Tieulet*, terroir de Taulane, atteints « du mal contagieux, vulgairement appelé *la Cas**** (fol. 49); — (1674) « des dommages soufferts, faute d'arroser », par les prés du quartier du *Clot*, à Saint-Julien (fol. 44); — portant évaluation des biens saisis à Isnard Chauvin, au hameau de la Palud, lieux dits : *Clap*, *Pred-du-Saule* et *la Combe-de-Rauret* (fol. 74); — (1677) « de la maison du logis où pend pour enseigne *le Mouton*, confrontant, du midi, le *Pred-de-Foire* et, du septentrion, la rue du *Mazel*, à Castellane », estimée 4,900 livres (fol. 93); — (28 mars 1679) sur le mauvais état « du chemin royal de Saint-Pierre allant à Senez », couvert d'une couche de neige « d'environ 5 pans**** de profondeur » (fol. 126); — sur les réparations à faire à l'église et maison que les pères de la Doctrine Chrétienne ont à Senez (fol. 140); — (1683) par « Thonete Dol, sage-femme de Castellane », sur l'accouchement avant terme de damoiselle Marguerite de Villeneuve, femme de Joseph Reboul (fol. 186); — (1685) sur les dégâts causés : par « le débord de la rivière de Verdon » pendant les premiers jours du mois de juin (fol. 199); — par « les grandes eaux

* Prairie (*ferrago*).

** Taché par l'humidité.

*** La clavelée.

**** 1 m, 25.

pluviales » et les ravins de la montagne de *Destourbes*, le 4 août 1688 (fol. 225), etc.

B. 995. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1641-1675. — Rapports d'experts. — (1641) Estimation des dommages causés : à la montagne de *Coyer*, terroir de Méouilles, par les habitants de Péyresc; — au bois de Fenestrelles, terroir de Montblanc, par « la despopulation des pinèdes » dites *Gray-Peyre* et *l'Accapte*; — (1643) au bois dit de *la Chalanche-du-Barbier*, terroir du Castellet, où 4,000 chênes ont été coupés et 200 « esbranchés ». — (1650) Évaluation « des droits de mouture et de fournage dus à Marguerite de Bonneaud, dame de la Bastide, par les forains non domiciliés, ni justiciables, possédant biens audit lieu », et rôle détaillé des biens desdits forains, habitant Sèranon, Draguignan, Castellane, la Roque et Bargème. — (1660) Estimation des biens et héritage de feu Annibal de Raphellis, sieur de Châteauvieux. — « Vérification et taxe des frais funéraires faits pour l'enterrement dudit sieur de Châteauvieux. — (1664) « Régallement » des frais de la réparation des digues du torrent de *la Resclause* entre les propriétaires riverains. — (1662) Rapport sur l'état d'avancement de la construction de l'église des Mujoux, donnée à prix fait, moyennant 4,658 livres, à Joseph Fabre, maître maçon. — (1667) Répartition des dépenses des travaux de défense faits le long du vallon de *Raure* entre les propriétaires de la Palud. — (1668) Partage de la terre dite *la Craud'Arignon*, à Châteauvieux, entre les hoirs de Barthélemy Pascal. — (1672) « Estime générale » des biens de Jean et de Louis de Gay. — (1675) Liquidation des frais « d'hivernaille de 14 trenteniers d'avéragé, à raison de 9 escus 59 sols par trentenier, y compris la nourriture et les gages des bergers dits *routiers*, se montant à 4 livres 16 sols par saison », etc.

B. 996. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1676-1685. — Rapports d'experts. — (1676) Évaluations à 280 livres de l'office de procureur de feu M^e Pierre Luce, « eu esgard à ce qu'il y a 15 mois que ledit estat et office a demeuré vaquant ». — (1678) Visite des travaux d'agrandissement exécutés dans l'église paroissiale de Saint-André, où « 3 piliers de pierre coupée ont été faits ». — (1684) Visite et mensuration des « barricades » construites au quartier d'*Angles*, et répartition de la dépense entre les propriétaires dudit quartier. — (1682) Reconnaissance des bornes de la montagne dite *le Vallon-de-Fos*, terroir d'Aurent. — (1683) « Vérification et liquidation » des comptes entre « la généralité et corps des notaires de

Castellane et le sieur lieutenant Sauteron ». — (1684) « Estime générale des biens fonciers et bâtiments délaissés par Jean Vallier, au terroir d'Éoulx », etc.

B. 997. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1686-1715. — Rapports d'experts. (1686) Vérification « des rayeures (ratures) qui ont été faites sur l'original d'un mariage entre Jacques Laure, jadis notaire de Castellane, et Claire Rouvier, en date du 15 février 1655 ». — « Recepte de la barricade pour contenir les eaux du Verdon dans son lit », à Castellane. — (1690) Estime « du revenu du disme que le seigneur évêque de Glandèves prend au terroir de Saint-Benoît ». — « Estime générale des biens de noble Honoré Martiny, sieur du Poil ». — (1698) Visite du terroir de Vauclouse, limitrophe d'Allons, pour évaluer « une quantité considérable de pins coupés et brûlés au quartier d'Auteville ». — Inventaire et estime « des bijoux délaissés par M. de Moriez », fait à la requête de noble Palamède de Bertatis, par Henri Ailhaud, « marchand orfèvre, de Castellane ». — (1699) « Recepte de l'église paroissiale du Bourguet », construite par Antoine Feraud, maçon, de Castellane. — (1702) « Liquidation de l'an vidual et habits lugubres adjugés à Anne du Bois, veuve d'Antoine Bœuf, greffier de la communauté de Saint-Remy ». — (1705) « Devis de la maison claustrale de la Garde, dressé par Paul Péronne et Antoine Feraud, experts ». — (1708) Vérification de l'écriture d'un acquit signé par Jean Rostang et par Pierre Ferriol, marchand, de Digne. — (1713) Estimation du dommage causé « au deffans de Grerolles, terroir de Méouilhe », par Joseph Bernard, chirurgien, de Saint-André. — (1714) Évaluation des droits décimaux du Fugeret et de ses hameaux : « Argenton, la Beauge, Rabons, Pelautins et Chabriers », etc.

B. 998. (Liasse.) — 101 feuillets, papier.

1716-1745. — Rapports d'experts. — (1717) « Ventilation et répartition de ce que chaque condécimateur du Fugeret doit payer pour la congrue du prêtre établi au hameau d'Argenton ». — (1720) Vérification « d'un acte impugné de faux » et inséré dans les minutes de Joseph Templier, notaire royal, de Cottignac. — (1724) Visites pour constater l'état du Pont-Julien, terroir d'Angles, et le chemin du quartier de Saume-Longue, terroir de Cuébris. — Fixation « des droits de lods et indemnité » dus par la commune de la Mure pour son moulin à blé et sa maison claustrale. — (1734) Estimation du dommage causé par le troupeau de Joseph Blanc, seigneur du Couillet, à

la montagne de Peyresq et aux quartiers dits : *Cellate, Pred-Mourre, Clarette*, etc. — (1740) « Estime générale des biens de hoirie de feu M^e Joseph Audoul, notaire royal, de Castellane ». — (1743) Partage de biens entre les hoirs de Pierre Reboul, de Courchon. — (1745) Visite pour constater la direction et la longueur du canal d'arrosage du quartier des *Clots*, à Courchon, etc.

B. 999. (Liasse.) — 103 feuillets, papier.

1746-1764. — Rapports d'experts. — (1746) « Compte et liquidation des fruits des biens et terres de Montblanc et de Villevieille ». — (1747) « Description de l'état auquel se trouve le domaine de la bastide de *Bouquet*, à Moriez, dépendant de l'évêché de Senez ». — (1750) Visites : pour constater la direction et la largeur du chemin « voisin » des propriétaires des jardins du *Gravier*, à Castellane ; — (1751) pour « vérifier la quantité de chardons arrachés, au quartier des *Combes*, terroir de Méouille, et estimer leur valeur », fixée « à 12 sols le quintal ». — (1753) Rôle de répartition des dépenses faites pour la construction des digues du vallon de *Clastré*. — (1756) Estime générale des biens de feu Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons. — État descriptif des biens et bâtiments dépendant de la terre et seigneurie de la Martre, vendue, le 30 avril 1755, par Jean-Baptiste-Hubert-Félix de Vintimille à Augustin Pélicot, écuyer, « secrétaire du Roi, maison et couronne de France ». — (1763) Inventaire et estimation des meubles et effets de Simon Brouchier, « maître à foulon », de Saint-André, etc.

B. 1000. (Liasse.) — 3 cahiers, 47 pièces, papier.

1765-1773. — Rapports d'experts. — (1765) Estime générale de tous les biens meubles et immeubles de François Périer, sieur de Taulane. — (1768) « Estimation et prisée des bastides, tènements et dépendances dites : *le Logis-de-Saint-Thiers* et *le Coulet*, sises au terroir de Robion, saisies aux héritiers de dame Marguerite de Vial ». — Partage des eaux du vallon de *Dessous-Baus* entre les propriétaires « possédant biens derrière *le Roch*. — (1769) Rapport au sujet « de l'entretien et du curage du canal d'arrosage du quartier de *la Moulière*, à Castellane — (1770) « Verbal descriptif de certaines taches faites sur les habits de messire Honoré-Bruno de Rabier, de la Baume, prêtre, et de Jean-Baptiste de Montblanc ». — (1772) Partage des eaux de la source dite *Source-Basse*, au quartier de *la Lagnoré*, à Castellane. — (1773) « Visite des effets des paroisses de Soleihias et de Troins », prébendes du chapitre de Senez, etc.

B. 1001. (Liasse.) — 3 cahiers, 56 pièces, papier.

1774-1790. — Rapports d'experts : (1755) estimation : du dommage causé par le troupeau du marquis de la Fare dans la terre gaste de Castellane, aux quartiers de *Cheiron, Baume, Chastre* et *l'Escoulaur* ; — (1779) de la portion de la seigneurie de Moriez appartenant à dame Anne de Chailan ; — du dommage causé au domaine de *la Sébère*, terroir de Castellane, par la privation de l'eau des sources des *Molières*. — (1787) Vérification de « l'écriture privée et du seing de Jean-Baptiste Mauran, coseigneur du Poil ». — (1789) « Rapport descriptif de l'état du chemin conduisant de Castellane à Allons, situé à l'hubac de Vauclouse, de Méouille et de la Mure », etc.

B. 1002. (Cahier.) — 89 feuillets, papier.

1705-1743*. — Enregistrement des rapports de collocations : (1705) Jacques de Rabier, sieur du Plan, sur les biens « d'Estienne » de Trabaud, sieur de Taulane, pour être payé d'une créance de 3,040 livres, « par préférence sur les terres situées à la Garde, dépendant de l'hoirie de Louise d'Escoffier » (fol. 6) ; — (1710) Marguerite Maurin, sur les biens d'Antoine Dol, son mari, savoir : une maison à Angles, à *la Bourian*, un jardin au quartier des *Nougeirons*, un pré au quartier de *la Pier-dau-Blanc*, etc. (fol. 23) ; — (1712) Jean Henry, avocat de Castellane, sur un pré sis au terroir de Castellane, quartier des *Teilles*, pour une somme de 74 livres due par les hoirs de Jean Martel (fol. 34) ; — (1714) Isabeau Long, sur les « biens, dettes, meubles et immeubles de « Hiérosme » Louiqui, marchand, de Castellane, son mari », pour la somme de 6,474 livres (fol. 46) ; — (1737) damoiselle Marguerite, sur une maison située à la rue du Mitan, à Castellane, saisie à messire Paul Chauvetty, prêtre (fol. 56) ; — (1742) les hoirs de Raymond Périer, bourgeois de Castellane, sur divers biens, maisons, prés et terres sis à Demandols, dépendant de l'hoirie de Bernard Audibert (fol. 87), etc.

B. 1003. (Liasse.) — 3 cahiers, 25 pièces, papier.

1640-1671. — Verbaux divers. — (1642) Vente aux enchères des biens immeubles de Claude Albert, tailleur d'habits à Castellane. — (1646) Liquidation des comptes entre Honoré Fabry et les hoirs de Jean Fabry, avocat, de Saint-André. — (1652) Avération « de 6 lettres missives et billets escripts par messire

* Lacune de 1715 à 1735.

Clément Isnard, de Nice », prieur de Sainte-Marguerite et prévôt de Glanèves. — (1653) « Légitimation, liquidation et réduction des dettes des créanciers du feu de Méouille, suivant la priorité de leurs hypothèques ». — (1655) Verbal « de recherche de tous les papiers, titres, registres et documents » de la communauté de Moriez, lesquels « M^e Gaspard Saison, notaire royal et greffier dudit lieu, a tous hostes généralement, ayant fait dessein de les porter hors de France..., moyen par lequel cette pauvre communauté serait ruinée et désolée ». — (1658) « Enchères et délivrance de la charge de poiseur (peleur) de Castellane », aux gages de 42 écus par an. — (1667) Vente aux enchères du four et du moulin de Vergons, avec les droits de fournage et de mouture, à noble Balthasar de Rabasse, au prix de 6,300 livres, etc.

B. 1004. (Liasse.) — 2 cahiers, 26 pièces, papier.

1672-1689. — Verbaux divers. — (1672) « Inventaire des biens et héritage contenus dans les livres cadastres de Figanières depuis 1556 ». — (1676) « Description et verbal du mauvais état de la salle d'audience et des prisons de Castellane : la porte est percée en 4 endroits, sans serrure ni verrouil..., les fenestres sans châssis ni vitres..., la salle pareillement sans vitres ni châssis..., le bureau et siège de justice à demi pourri et ouvert, sans aucun ornement ni marque de tribunal de justice que 3 fleurs de lys... ». — (1678) Élections consulaires de la communauté de Senz. — Protestation contre les consuls de Castellane qui s'étaient présentés, « sans chaperon et sans aucune marque consulaire », devant le lieutenant principal de la sénéchaussée. — (1679) Mise aux enchères « de la portion de juridiction, droits, biens nobles et roturiers du lieu de Châteauvieux de feu Jean de Demandols et de damoiselle Isabeau de Raimond, sur le pied de 24,758 livres ». — (1685) Liquidation des arrérages de la pension féodale et annuelle de 445 livres due par la communauté d'Argens à François de Burte, sieur d'Argens et de Taradeau. — (1687) « Enchères du prix fait du chemin du *Pont*, au quartier d'Angles », terroir de Castellane, etc.

B. 1005. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1690-1710. — Verbaux divers. — (1690) « Verbal dressé par le lieutenant général de la sénéchaussée, contre M^e Gaspard Marie, procureur, qui aurait dit à haute voix à l'audience : qu'il espérait qu'on viendrait dans le palais donner des coups de bâton aux magistrats » ; l'edit Marie est condamné pour ce fait à 100 livres d'amende. — « Accédt » pour constater

« l'entreprise et nouvelle œuvre que les Pères de la Doctrine Chrétienne de Castellane font aux murailles de la ville qui entourent leur jardin ». — Visite chez tous les boulangers de Castellane pour vérifier si le poids du pain est conforme au tarif municipal, savoir : « le pain blanc cuit et rassis, 48 onces, et le pain dit *Rousset*, qui est entre bis et blanc, du prix de 4 sol pièce, 25 onces ». — (1692) Création des syndics « pour les marchands, merciers, orphèvres, tailleurs d'habits et revendeurs de Castellane ». — (1693) « Régagement de la taxe des chirurgiens de la viguerie de Castellane ». — Verbal contre Jean Martiny, ancien lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée, qui avait injurié Antoine Garcin, sieur de Villevieille et de Taulane, conseiller du Roi et maire de Castellane, pendant l'exercice de ses fonctions. — (1694) « Régagement de la taxe des hostes, cordonniers, boulangers, marchands et tailleurs de Castellane ». — (1697) « Compte de la fouraine du lieu de la Penne ». — (1702) « Délivrance à l'enchère, moyennant 900 livres par an, pendant 5 années, des biens, juridictions et droits délaissés par Joseph de Chaillan aux terroirs de Moriez et de Lambruisse ». — (1710) Protestation de Joseph Brunias, avocat du Roi, contre l'évêque de Senez, qui avait fait la procession de l'octave de la Fête-Dieu dans l'église, au lieu de la faire dans la ville, « suivant l'usage immémorial », etc.

B. 1006. (Liasse.) — 2 cahiers, 41 pièces, papier, 1 plan.

1713-1755. — Verbaux divers. — (1713) Protestation d'Antoine Garcin, « secrétaire du Roy en la chancellerie de Provence », contre Jean Lieutaud, « qui continue de faire la fonction de procureur du Roi et de juge, bien qu'il ait été inhibé de le faire par sentence du 25 avril 1713 ». — (1714) Mise aux enchères des biens d'Annibal de Richery, juge royal de Saint-Maximin. — (1717) Verbal de recherche « des anciens documents de la commune de Robion, égarés pour la plupart », dans la maison de Melchior Robion, apothicaire, et dans celle de M^e Audoul, notaire, « qui a exercé pendant longtemps le greffe de la communauté ». — (1726) Vente aux enchères, au prix de 1,800 livres, « de la bastide, sise au quartier de la Resclause, léguée à l'hôpital Saint-Martin de Castellane par messire Pierre Laurens, prêtre ». — (1733) Plan du quartier du *Pastaire*, terroir de Moriez, à l'appui d'un « verbal de descente », au sujet du chemin qui traverse les terres de Pierre de Chaillan, sieur de Moriez. — (1736) Liquidation « des arrérages de censive » dus par la communauté de Collongue à Pierre de Berre, sieur dudit lieu, depuis l'année 1628.

— (1748) Enchères des réparations de l'évêché de Senez, « à la charge de l'hoirie de Mgr Jean de Soanem ». — (1749) Verbal dressé par le lieutenant général de la sénéchaussée contre les maire et consuls de Castellane, « qui négligent de faire recurer et purger le fossé dans lequel découlent l'eau de la fontaine de la Place et les égouts de la ville », etc.

B. 1007. (Liasse.) — 1 cahier, 29 pièces, papier.

1756-1769. — Verbaux divers. — (1761) « Verbal d'enchères des biens de feu Annibal de Raphaël, sieur de Châteaueux, et paiement de ses créanciers ». — (1764) « Description, à la requête de messire Léonor Le Bouvier, grand vicaire et prévôt de Glandèves, « du registre contenant la souscription au formulaire d'Alexandre VII par les bénéficiers du diocèse de Glandèves ». — (1769) Liquidation des intérêts dus à Antoine Roux, vicaire perpétuel d'Annot, par Mgr de Glandèves « pour les menues nécessités de l'église dudit lieu, à raison de 400 livres par an ». — (1770) Vente aux enchères, au prix de 16,000 livres, du domaine de *la Sébère*, appartenant à l'hôpital Saint-Martin, de Castellane. — (1780) Nomination de syndics pour les habitants des hameaux de la Colle et de Brayal, terroir de Castellane. — (1784) « Verbal de biffement » de la délibération de la communauté d'Entrevaux, en date du 24 septembre 1783, « portant que la maison de Glandevéz ne pourra acquérir aucun bien fonds dans le terroir d'Entrevaux ». — (1789) « Verbal de paraphement des casarnets de Jean-Baptiste Bonnefoy, trésorier de Saint-André en 1785 », etc.

B. 1008. (Liasse.) — 127 pièces, papier, 1 parchemin.

1640-1641. — Procédures civiles. — Procès : par Claude Lautart, dimier du Puget-de-Rostan, contre Jean Lombard, qui, sous prétexte « des tonnerres et éclairs, et craignant que le mauvais temps n'emportât son blé, l'avait enlevé de l'aire sans payer la dime » ; — (1641) par Balthazar Busc, potier à terre, héritier de Claire, sa fille, demandeur contre Jacques Aicard, son gendre, en restitution des biens meubles et immeubles donnés à sa fille par contrat de mariage ; — entre Antoine Cailhe, marchand, et les hoirs de Pierre d'Ailhaud, pour paiement de marchandises : « 20 pans courdelat, de Boulène, à 8 sous le pan ; 43 pans armesin amarante, pour une batisaille, à 16 sous le pan, etc. ». — Requête de récusation par Rolland Simon contre Antoine de Bon, receveur des dimes, etc.

B. 1009. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1049. — Procédures civiles. — Procès : entre Claude Aulne, « séquestre des fruits décimaux du prieuré d'Éoulx et de la Garde », et messire Honoré Pontii, prêtre, héritier de messire Mathieu Pontii, prieur dudit prieuré, au sujet « du compte de la séquestration » ; — entre Antoine Domenge et messire Maximin Guisol, prêtre, d'Annot, au sujet de la possession « d'un pigeonnier, pré et terres, tous joints, au quartier dict *Moulin-Vielh*, à Roaine ; — entre Jean Fabre, avocat, et Honoré Fabre, de Saint-André, au sujet de l'héritage d'Antoine, leur frère ; — entre Scipion d'Autane, sieur d'Allons, et Antoine Audier, au sujet du prix fait de la réparation du moulin d'Allons ; — entre la commune d'Argens et Giraud, muletier, demandant paiement d'un mulet, qui « s'était précipité au chemin de *Dessous-Branchay*, dans le terroir d'Argens, n'ayant pas la largeur voulu par les règlements » ; — entre Honoré Juglar, notaire royal, et les hoirs de Pierre Seysson, notaire royal, au sujet du partage des revenus du greffe de l'ordinaire et de la communauté de Moriez, etc.

B. 1010. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1048. — Procédures civiles. — Procès : entre Antoine Philip et Jacques Berard, au sujet de la possession « d'une maison, posée en la rue *Dal Portal-de-l'Ubac*, à Saint-Benoît » ; parmi les pièces : vente de ladite maison consentie par Marguerite Garcin au susdit Berard, moyennant 69 livres ; — entre divers habitants de la Baume-de-Castellane et de Courchons, au sujet d'un privilège immémorial, par lequel les particuliers de Courchons avaient le droit de « prendre, de tout avéragé étranger trouvé dans le deffens, une beste, avec permission d'icelle tuer incontinent » ; — Pol de Fournier, sieur du Bourguet, demande l'exécution d'un acte d'échange de vignes au quartier du *Serre*, contre Claude Laure, huissier à Castellane ; — entre Cléophas et Antoine Poilroux, coseigneurs du Poil, d'une part, et Pol Poilroux, les recteurs de la confrérie de Saint-Maxime, de Riez, et Marguerite de Verdillon, au sujet de l'héritage d'Antoine Poilroux. — Déclarations, par-devant Henri Borrely, « commis de M^e Jean-Baptiste Palleologo, commis au recouvrement des taxes », des biens allodiaux possédés par les communes de Castellane, Annot, Méailhe, Puget-Figette, Montblanc, Ubraye, Châteauvieux, Cuébris, la Garde, Braux, le Bourguet et Brenon, etc.

B. 1011. (Liasse.) — 136 pièces, papier, 1 parchemin.

1044. — Procédures civiles. — Procès : par Laurent Fénix, contre les consuls de Demandolx, au sujet du paiement « de la subsistance de 2 compagnies de milices, mises sur pied par la viguerie de Castellane, à raison d'un homme par feu » ; — au sujet du droit de dépaissance au quartier d'*Amarines*, entre Annibal de Raphélis, coseigneur de Châteauvieux, et François de Rainaud, sieur de la Bastide et du Mousteiret ; le sieur de Rainaud avait acheté la terre du Mousteiret*, en 1615, de Gaspard de Brancas, baron d'Oise, qui la tenait d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan, par acte du 10 mai 1582 ; — Henri Torcat, de la Garde-Frainet, demande « désemparation, par droit linager », de divers biens vendus à Honoré Gébellen, maître maçon, de Saint-Benoît ; — au sujet « d'une provision de séquestre allouée à Pierre Jausserand, des Mujoux, contre Jean-Antoine Dalmas, « notaire ducal, des Cros, en Terre-Neuve », etc.

B. 1012. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1045. — Procédures civiles. — Procès : Jean de Castellane, sieur de Montmeyan, Jean de Guilhon, Scipion d'Autanes, Jacques de Requiston et André d'Audier, « tous coseigneurs d'Allons », demandent contre Honoré Rocqui, marchand, de Bargemon, paiement « du droit d'herbage et estivaille pour 8 trenteniers d'avéragé, qui avaient séjourné 4 jour dans le terroir et montagne d'Allons » ; — Pierre d'Authier, vicaire perpétuel de la Rochette, demande paiement de la dîme des raisins à Jean de Saqui, écuyer, « qui le premier a fait planter à la Rochette une vigne que porte grande quantité de vin... les habitants du lieu n'ayant heu cognoissance de la fertilité de leur terroir, fort propre à vignes » ; — au sujet des « réparations et fournitures » faites dans la maison et jardin de messire Ginoary, chanoine, par Gaspard Léon, bourgeois d'Entrevaux : « 20 sous pour la fasson d'une porte, 4 livres pour la serrure de la boutique... dommage causé par le Var, qui est entré deux fois dans le jardin, ayant gasté toutes les ortololahes, 20 livres », etc.

B. 1013. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1046. — Procédures civiles. — Procès : contre les consuls d'Éoulx, qui n'avaient pas voulu « faire rhabiller » le chemin royal dans le terroir de cette

* Commune de Peyroules, canton de Castellane.

commune, « au droit du vallon de *Vermeil* » ; — M^e Jacques Mimaud, peintre, d'Aix, demande paiement « de 12 livres 15 sols, reste du prix, d'un tableau vendu à Jean de Montblanc, sieur de Sausses » ; — au sujet de l'exécution de l'acte d'échange « du fonds de l'*Hostal-Soubeyran* contre la terre de la *Sanche* », à Guillaumes, passé entre Honoré Lions et Jean Ranguilh ; — touchant le paiement de 40 charges de blé « mita-dier » et d'orge, que les consuls de Soleilhas avaient achetés d'Honoré de Trabaud, « pour les distribuer aux habitants les plus nécessiteux dudit lieu », etc.

B. 1014. (Liasse.) — 165 pièces, papier, 1 parchemin.

1647. — Procédures civiles. — Procès : entre les quatre propriétaires du paroisse ou foulon à drap d'Ubraye, au sujet des frais d'entretien ; — messire Jean-Augustin Tiers, prieur du prieuré Saint-Pierre, de Taulane, réclame la dime « des napons à Honoré Latil, de Castellane, qui a fait dépaître et estiver son avérage au terroir de Taulane » ; — Jean Lieutaud, greffier des submissions de Grasse, rentier de la place et seigneurie de Peyroules, prétend « retenir par droit de prélation une maison, estable, terre et preûs, assis audit lieu et mouvants de la directe du seigneur », vendus à Guilhem Giraud ; — messire Jean Roccasey, vicaire perpétuel d'Ubraye, demande déséparation à son profit d'un jardin donné à bail emphytéotique à André Brun, drapier, d'Ubraye ; — François Marenc, procureur à Draguignan, demande garantie d'une créance de 450 livres contre Jean Authier, écuyer, etc.

B. 1015. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1648. — Procédures civiles. — Procès : entre Pierre Bauchièrre et Gaspard Chabaud, au sujet des limites de leurs terres, au quartier de *Portissolles*, à Soleilhas ; — « damoiselle Camille Bernard, veuve de Jean Laurans, demande aux hoirs de son mari restitution d'une partie de la dot de 4,050 livres que lui avait constituée capitaine Phelip Bernard, son père » ; — l'évêque de Glandèves demande le paiement des dîmes au fermier du domaine d'André de Claris de Pontevès, coseigneur d'Ubraye ; parmi les pièces : « déclaration* du Roi contenant les articles accordés par S. M. aux ecclésiastiques de son royaume », datée de Chantilly, avril 1636. — Poursuite contre la communauté de Castellane, par « les commis aux receptes », pour l'obliger à payer « les deniers du pays », etc.

* Petit in-8°, Aix, E. David, 1641.

B. 1016. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1649, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : au sujet d'une créance de 36 écus réclamée aux hoirs d'Étienne Pellegrin, d'Annot, par Pascal Carbonnel, marchand drapier, de cette ville, se disant cessionnaire de noble Marc-Antoine Bonfil, de Nice ; — les trésoriers de la Rochette poursuivent Honoré de Saqui, pour le paiement d'une taille de 2 sous par écu ; parmi les pièces : « cazernet » de ladite taille, dans lequel ledit de Saqui est coté pour 2,328 écus 6 sous ; — le sieur de Taulane contre Pons Chaix, notaire royal, de Séranon, fermier des droits de la Martre, au sujet d'un droit de lods indûment exigé ; — Antoine Gaufredi, bourgeois d'Entrevaux, appelant d'une sentence du lieutenant de juge de cette ville, « le condamnant aux bans » pour dommages dans la vigne de *Torves*, de Diane Mat ; — Gaspar Corporandi, avocat en la cour, résidant à la Croix, contre Antoine, son fils, auquel il avait fait donation, moyennant pension, de divers biens sis audit lieu : terres dites *Saint-Étienne*, *Pas-de-Crehas*, jardin à la *Traverse*, chénévières à la *Roudouille* et à la *Plus-Haute-Souche*, pré du *Tunel*, vigne à la *Clappe*, etc.

B. 1017. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1649, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : messire Jean-Antoine Dalmas, docteur en théologie, vicaire perpétuel de la Croix, demande paiement de la dime du vin à Antoine Barthélemy ; — Jean-Antoine Aillaud, notaire royal, de Dalluis, contre les consuls d'Entrevaux, au sujet du paiement de 400 charges de blé vendues à ladite communauté, à raison « de 6 écus la charge, que revient à 36 sous la panal », etc.

B. 1018. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1650, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : Pierre de Chailan, sieur de Moriez et du Castellet, contre Antoine Lions, qui, « dans le mois de may, avait rompu la prise d'eau d'un moulin à bled auquel tous les habitants de Moriez sont tenus moudre leur grain, sans qu'ils puissent divertir l'eau du canal, fors pour l'arrosage des prés depuis la feste de Saint-Jean jusqu'à la fête de Saint-Barthélemy » ; — Balthazar Guillabert, résidant à Malte, poursuit le paiement d'une créance de 226 livres contre Laurent Verdollin, d'Annot ; — « Hérimonde Ribouatte, de la Penne », poursuit contre les créanciers de Louis Conil, son mari, le recouvrement de sa dot, consistant

en 40 écus d'argent, 5 « réelles », en meubles et diverses terres à la Penne, lieux dits : *lou Serret, Fred-dou-Pouget, la Couasse*, etc.

B. 1019. (Liasse.) — 113 pièces, papier, 1 parchemin.

1650, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : André de Claris de Pontevès demande « à retraire, par droit féodal, un pred et terre sis au quartier de *la Charita*, à Ubraye », vendus à Barthélemy Fussole par Bernard Garsin, maître apothicaire, de Draguignan, et par messire Guillaume Garsin, docteur en théologie, prieur de Soloilhas ; — M^e Jehan Isnardy, procureur en la cour des Comptes d'Aix, poursuit le paiement d'une obligation de 145 livres contre les hoirs de Pierre Barbaroux, de Senez, écuyer ; — Antoine de Gallice, sieur de Villevieille, réclame une indemnité pour dommages causés, par les mutets de Jacques Grac, au pré touchant le château de Villevieille, etc.

B. 1020. (Liasse.) — 145 pièces, papier, 1 parchemin.

1651-1652. — Procédures civiles. — Procès : (1651) Guillaume de Pontis, sieur dudit lieu, les Dourbes et Entrages, poursuit le paiement « d'une bastide dite *la Crotte*, sise aux Dourbes, quartier du *Deffans* », qu'il avait vendue, au prix de 2,000 livres, à M^e Pierre Laugier, avocat, de Digne ; — Honoré de Reymondis poursuit le paiement d'une sence de 45 émines de blé pour la terre du *Lai* à Éoulx, « donnée à acapte et nouveau bail à Pierre Fortoul » ; — Frédéric Raibaud, bourgeois d'Entrevaux, demande « la répétition du doct de damoiselle Marguerite d'Ainésy », sa femme, veuve en première nocés d'Antoine de Gallice ; — (1652) Annibal de Raphélis, sieur de Châteauvieux, demande « des lettres de terrier et un droit de lods » contre messire Antoine Caprilis, vicaire dudit lieu, etc.

B. 1021. (Liasse.) — 100 pièces, papier, 1 parchemin.

1653, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : par François de Forbin, sieur de la Martre, contre les consuls dudit lieu, au sujet du paiement « des sences, rentes, et revenus seigneuriaux », s'élevant annuellement à 4,800 livres ; — par Balthazar de Rabier, sieur de Châteauredon, poursuivant paiement d'une obligation de 67 livres souscrite à feu Gaspard, son père, contre Honoré Gébèlin, maçon, d'Annot ; — entre damoiselle Jeanne de Fornier, dame de Taloire, et Augustin Pougnet, au sujet de la possession d'une terre au quartier de Sionne, terroir de Castellane ; — entre Louis Martiny, bourgeois de Castellane,

et François Maigerol, de Draguignan, au sujet d'un règlement de comptes, etc.

B. 1022. (Liasse.) — 112 pièces, papier, 1 parchemin.

1653, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre damoiselles Louise et Jeanne Chaix, d'une part, et M^e François Geoffroy, avocat en la cour, résidant à Grasse, au sujet de l'héritage de M^e Pons Chaix, notaire, de Séranon ; — entre Léonard Chauvin et Honorade Périer, au sujet de la possession « d'un issart appelé *le Cloiet* », à Castellane ; — entre Jean Garcin et Jean Martin, jadis consuls d'Auvare, au sujet « des comptes de leur gestion et charges consulaires », etc.

B. 1023. (Liasse.) — 123 pièces, papier, 1 parchemin.

1654, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : entre Jean d'Authier, écuyer, et Georges de Berre, sieur de Collongue, au sujet d'un droit de lods ; — Pierre Albanelli, marchand, du Puget-Théniers, poursuit le paiement de 16 pistoles contre la communauté de la Penne ; — les hoirs de Jeannot Collet, du Puget-de-Roustang, contre Antoine Geoffroy, dudit lieu, au sujet « d'une promesse privée de 250 florins, monnoye de Savoie, écrite par messire Jacques Borrelly, vicaire dudit lieu ». — Requête « d'assistance en cause et garantie » par Pierre Mirapel, de Sallagriffon, contre messire Joseph de Villemus, « prieur de Saint-André, de Sallagriffon, du monastère de Saint-Victor, de Marseille », etc.

B. 1024. (Liasse.) — 101 pièces, papier, 1 parchemin.

1654, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre messire Pierre Nicolas, « chanoine de Notre-Dame la Majour, d'Arles », originaire de Saint-André, et Jeannette Mure, au sujet de l'héritage d'Antoine Nicolas ; parmi les pièces : « cazarnet de la communauté de Saint-André expédié à Antoine Simon, trésorier » ; — entre noble Antoine-Emmanuel d'Arquier, sieur de la Val-de-Chanan, et les consuls et communauté de Cuébris : les habitants prétendent avoir droit de dépaissance dans la terre du *Paly*, comme située dans le terroir de Saumelongue, « suivant une transaction de 1547 » ; ledit d'Arquier « dit que *le Paly* est un terroir séparé qui lui appartient comme un des membres de la vallée de Chanan, dont il est seigneur » ; — Laurent Robion, d'Annot, réclame à Claude Bonnet, de Méaille, « une pistole, coin d'Espagne », qu'il lui avait donnée pour « les arrhes et à compte d'un marché de laine, depuis rompu d'un commun accord », etc.

B. 1025. (Liasse.) — 65 pièces, papier, 6 parchemins, 1 sceau.

1655, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : messire Honorat Boeri, bachelier en théologie, contre messire Jacques Laugier, prêtre, d'Entrevaux, au sujet de la possession de la vicairie du Puget-de-Rostan ; parmi les pièces : bulle de provision de ladite vicairie du Puget-de-Rostan, sous le vocable de la Sainte-Trinité, donnée par F. Dominique de Marinis, vice-légit d'Avignon, audit messire Boeri ; diplôme de bachelier en théologie délivré audit messire Boeri par P. Delbene, « primicier et recteur de l'université d'Avignon », et par F. Bernardin Barbier, de l'ordre des Frères Mineurs, doyen de cette faculté, avec le sceau de ladite université en cire rouge (*S. universitatis et studii Avenionis*) ; « confirmation* des privilèges pour l'université d'Avignon, obtenue par le sieur Jean-Baptiste de Tonduti, sieur de Blavac, primicier, en l'année 1649 » ; — Pierre Colomp, contre Henri Berard, cordonnier, de Castellane, au sujet de la possession d'une terre au lieu dit *le Collet-de-Totaure*, terroir de Castellane, etc.

B. 1026. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1655, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre Jean de Guillon, sieur d'Allons, et Antoine Imbert, des Arcs, au sujet de l'exécution d'une convention par laquelle le sieur d'Allons vendait la moitié des herbages des montagnes du *Puy* et de *Puymeyan* audit Imbert, « à raison de 3 livres par trentenier d'avéragé » ; — M^e Jacques Pasquet, avocat, de Draguignan, poursuit le paiement de 20 obligations, s'élevant à 450 livres, à lui souscrites par Annibal de Raphel, sieur de Châteauvieux ; — Jean Champourcin demande le paiement des droits seigneuriaux du Puget-de-Rostan, qui lui ont été affermés par M^{me} Suzanne de Villeneuve, pendant 6 ans, « à la rente annuelle de 510 livres » ; — contre « Marcon » Coste, de Saint-Légier, qui, « pendant l'absence d'Antoine Fornier, berger, s'était emparé d'un pré » au lieu dit *Pe-das-Pras*, etc.

B. 1027. (Liasse.) — 103 pièces, papier, 1 parchemin.

1656, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : Bernard Garcini, maître apothicaire, de Draguignan, poursuit le paiement des médicaments fournis à Annibal de Raphélis pendant sa dernière maladie, s'élevant à 463 livres : « ... une épitème

* Placard, Avignon, J. Bramereau, 1653,

cordiale composée d'atbémis jasinthe, poudre cordiale pour appliquer sur le cœur, 4 livres ; une homsion cordiale pour appliquer après, 3 livres ; une apozème composée avec senné, rheu, agaric et sirop, 5 livres 40 sous ; un ligniment composé avec huile d'escorpion (sic) et matioli, 3 livres », etc. — par messire Jean-Baptiste de Gautier, « prieur de Notre-Dame de Brège », contre M^e Honoré Chalvin, commis au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Senez, qui refusait de donner copie « des lettres de provision dudit prieuré et de celles du prieuré de Saint-Livons et de la sacristie de Saint-Jacques-les-Barrême » ; — damoiselle Anne de Trougnon demande à Étienne Roulland, « baile et rentier général de la place et terre de Méouille », paiement du dommage causé « par l'avéragé d'icelluy dans une pièce au quartier d'Autes-Ribes, terroir dudit Méouille » ; — M^e Antoine Ailhaud, notaire, de Daluis, contre les consuls de la ville de Guillaumes, au sujet d'une créance de 450 livres, etc.

B. 1028. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1656, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre damoiselle Cassandre « de » Latil et Honoré Latil, écuyer, au sujet de l'héritage de Jeanne de Fournier, leur mère ; — Antoine d'Aillaud, « en qualité de seigneur fondé en tout le terroir de Méouille », prétend avoir, « comme ses auteurs, la moitié des dénonces et peines municipales qui se font audit lieu » ; — entre les fermiers de la dime des agneaux à Castellane, « achetée pour 3 ans à raison de 30 écos 47 sous par an », au sujet de « cueillette desdits nadons » ; — damoiselle Marguerite de Bonneaud, dame de la Bastide, contre le « syndic des forains et possédant biens audit lieu », au sujet de la transaction passée avec les consuls de la Bastide, le 1^{er} juin 1523, reçue par M^e Bernardin Déclesia, notaire royal, de Draguignan, réglant « la quantité de prés nécessaires à la culture dudit terroir, les défrichements, les ferrages et la dépaissance », etc.

B. 1029. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1657. — Procédures civiles. — Procès : entre messire Honoré Clenchar, prêtre, et Antoine Agnellier, de Saint-Benoît, au sujet de la possession d'une terre au quartier de *Dessous-Ville* et d'une maison au quartier de *la Place*, données « en patrimoine clérical » audit Clenchar ; — Gaspard Bovis, « hoste, de la ville de Marseille, du Logis Saint-Honoré », contre divers habitants d'Annot, au sujet des droits dotaux de Jeanne Martin, sa femme ; — Henry Berard demande la rescision d'un contrat de vente d'une vigne, au

quartier de Brayal, à Castellane, passé alors qu'il était mineur, « faible d'années et d'esprit » ; — M^e Antoine Feraud, notaire royal, de Saint-André, demande l'annulation d'une procédure faite contre lui par messire Honoré Simon, jadis prieur de Saint-André et Méouilles, qui, « au lieu d'être son créancier, se trouvait être son débiteur », etc.

B. 1030. (Liasse.) — 135 pièces, papier, 1 parchemin.

1658, janvier-juillet. — Procédures civiles. — Procès : Claude Colomp, abbé de la jeunesse de Saint-André, est poursuivi pour solder « plusieurs desbauches, despances et excès faits dans le logis de Claude Simon, hoste, dudit lieu, qu'il eust deu payer de l'argent des pelottes, que furent de grande considération ceste année » ; — Honoré Robie, avocat, de Draguignan, contre Polet Pierre de Latil, au sujet « de la succession des biens de Louise Latil, sa femme » ; — Arnaud de Romans, sieur de Séranon, gouverneur de la citadelle d'Entrevaux, contre damoiselle Isabeau de Barras, dame du Puget, au sujet d'une créance de 650 livres ; — maître Jean Anlré, peintre, demande paiement au vicaire et aux consuls d'Annot « des divers travaux qu'il a faits au restable ou devant de l'église dudit Annot », etc.

B. 1031. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1658, août-décembre. — Procédures civiles. — Procès : Pierre Albanelly, contre la communauté de la Penne, au sujet du paiement de 15 pistoles, empruntées par les consuls pour racheter « les bestiaux des pauvres habitants, prins par les soldats des 40 compagnies du régiment de *Marine*, logées pendant 8 jours audit lieu, en 1650 » ; — Anne de Moret, femme en secondes noces d'Augustin Michaélis, chirurgien, d'Entrevaux, contre Raphel Coste et consorts, au sujet de l'héritage de Gaspard Léon, son premier mari ; — Honoré Pignon, du Puget-Theniers, contre Jean-Antoine Allègre, « vicaire de Gombert », au sujet de l'exécution d'un acte d'échange d'une vigne audit Puget, quartier des *Grollets*, contre une terre, avec grange, au terroir de la Croix, au quartier de *Meissonière* ; — Gaspard Simon contre Gaspard Philip, au sujet d'un droit de passage, « par chemin battu », dans la vigne dudit Philip, « sise en *Bouquet* », terroir de Castellane, etc.

B. 1032. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1659, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : contre messire Pierre Burle, curé de Peyroulles, et la communauté dudit lieu, au sujet des droits « de

fornage et de cabestrage » que ledit curé refusait de payer ; — Étienne Trabaud, sieur de Taulane, poursuit le paiement « de 50 livres pour droit de lods de la somme de 600 livres », prix d'une terre acquise par Jean Latil ; — M^e Bernardin Feraud, notaire royal, de Saint-André, demande « l'adjudication du prix d'une charge de blé moitié annone et moitié mitadier », contre Catherine Cat, veuve et héritière de M^e Honoré Fabri, procureur à Castellane ; — Barthélemy Simon, de Saint-André, poursuit civilement messire François de Villeneuve, sieur de Vauclause, qui l'avait accusé fausement « d'avoir coupé quantité d'arbres de haute fustée dans les bois de Vauclause », etc.

B. 1033. (Liasse.) — 141 pièces, papier, 3 parchemins.

1659, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : Jacques Roux demande contre Jean Boverly l'exécution d'un acte d'échange « d'une maison située dans l'enclos d'Ubraye, rue *Saint-Florens*, contre deux terres, l'une au quartier de *Fontanelly* et l'autre au *Clot-du-Sap* » ; — Honorade Brun, du Puget-Figette, réclame la mise en possession de diverses terres aux lieux dits *Lou-Champon-dou-Roux* et *Clot-Soutran*, « sur lesquelles elle a été colloquée » ; — entre Pierre et Bernard Aulne, marchands, au sujet du partage du bénéfice réalisé par eux sur la vente « de 4 trenteniers de brebis, menées à la foire de Seyne, le jour de Sainte-Catherine, et vendues 24 escus et demi le trentenier » ; — Antoine Pellissier, « baille » de la Martre, poursuit le paiement de 44 charges de blé « mitadier », au prix de 10 livres la charge, contre « Jean Leget et damoiselle Gabrielle de Rafellis, mariés », etc.

B. 1034. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1660, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : Jean Perrot, gentilhomme verrier, résidant à Castellane, poursuit, comme mari d'Isabeau Latil, le paiement d'une maison « proche la Place-Neuve, à Castellane », vendue à Antoine Garrus, moyennant le prix de 755 livres ; — damoiselle Françon de Castellane, dame de Chaudoul et la Pène, réclame « ce qui lui est deub par droit de légitime, à raison d'un douzième sur le nombre de 6 enfants, sur l'héritage de feu damoiselle Cassandre d'André, sa mère, qui heut constitution de doct de 2,400 livres en son contrat de mariage avec Claude de Castellane, sieur de Dine » ; — les consuls et communauté de Castellane, contre Jean Philip, au sujet de la conservation « d'une source d'eau salée, au quartier de la *Sallade*, le long du chemin royal allant à Aix, de grande utilité pour les habitants » ; — messire Raimond Artufel, prieur d'Argens, poursuit le paiement

de la dime dudit prieuré affermé, pendant 3 ans, à Honoré Tapoul, à la vente annuelle de 192 livres ; — Laurent Raibaud, contre Pierre Perronne, sergent royal, au sujet de la possession d'un jardin « à la Forest-des-Raibauds, terroir de Demandols », etc.

B. 1035. (Liasse.) — 145 pièces, papier, 1 parchemin.

1660, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : André Fabre, Étienne Ganteaume et autres, maîtres maçons, d'Aix, d'Entrevaux et de Soleilhas, réclament le paiement de leurs frais de voyage à Annot, « où ils s'étaient portés, à la prière des consuls, pour faire le dessin du rehaussement du clocher de l'église dudit lieu » ; — le prieur d'Ubraye prétend « percevoir la dime des légumes au trezain et empêcher les habitants d'entever les légumes de leurs champs, sans avoir au préalable payé les droits décimaux » ; — François Plan demande paiement « de quantité de marchandises prises dans sa boutique à Digne » par Raphael Bovety, bourgeois de Guillaumes ; — Jean Laurent, contre « André Martin, maître tanneur, et Honoré Balp, boucher, associés à la banque de Castellane », pour règlement de comptes, etc.

B. 1036. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1661, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : Jeanne Simon fait appel d'une sentence « du juge de la juridiction de M^{me} la marquise de Trans et des Arcs à Saint-André », qui la condamnait à payer à Antoine Honorat la ferme d'une maison, d'un pré et d'une terre au quartier de Lanoul, à raison de 28 écus par an ; — Gaspard Simon demande à être réintégré dans un pré « au-dessous du village de la Mure », vendu à Antoine, son père, par Joseph de Bourguignon de Bussière, au prix de 230 livres ; — Jean Tourniaire, contre Honoré, son père, au sujet de la possession « d'une bastide, terre et pred et fillagnes* au quartier de Dine, dit Ley-Fraissos, terroir de Puget-Roustang » ; — Antoine de Galice, contre Jean Troin, fermier de la terre de Comps, qui avait « quitté ladite ferme, après les 2 premières saisons, débiteur de 4 paire de bœufs et de 3 charges de blé ». — Inventaire de production pour messire Arnaud de Villeneuve, contre François Lecomte, « geôlier des prisons royales de Castellane », qui lui réclame « 32 livres de geôle », etc.

B. 1037. (Liasse.) — 86 pièces, papier, 1 parchemin.

1661, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : Honorade Autrand, veuve d'Étienne de Renque,

* Rangées de vignes.

contre Vincent de Renque, au sujet de la possession d'une terre dite *la Font-de-Lambert*, au Fugeret ; — la communauté d'Hièges, hameau de Moriez, contre messire Guillaume Mathieu, demandant 11 charges 1/2 de blé « mitadier » pour « le salaire du service divin à la chapelle Saint-Claude dudit lieu, pendant 15 mois » ; — Jean Baud demande à être maintenu en possession d'une terre au lieu dit *Coste-d'Angarre*, à Annot, à lui vendue par Alexandre de Jassaud, « sieur de Thorame-Basse et sa vallée » ; — Catherine Espitalier, servante d'auberge à Barrême, contre Engellibert Barbaroux, écuyer, de Lambruisse, qui lui avait emprunté 29 livres pour payer sa pension. — Inventaire de production de Catherine Gibelia, de Braux, contre Laurent Brun, « lequel, abusant de la fragilité du sexe de la produisante, l'a fait obliger pour des sommes qu'elle ne devait point », etc.

B. 1038. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1662, janvier-septembre. — Procédures civiles. — Procès : Honoré Laurent, sieur de Saint-Martin, cessionnaire de Jacques Abbaye, d'Annot, poursuit le paiement de 4,000 livres, prix « d'une lieutenance au régiment d'Auvergne, compagnie du sieur d'Arnaud », vendue par ledit Abbaye à Pierre Mouton, de Grasse ; — entre messire Jean d'Authier et messire Bernardin Gibert, au sujet de « la possession et jouissance de la vicairie perpétuelle de Soleilhas », sous le vocable de Notre-Dame du Plan ; parmi les pièces : bulles de provision de ladite vicairie données à messire d'Authier par messire Pierre Abbaye, vicaire et official général de l'évêché de Senez, et mise en possession dudit bénéfice en faveur de messire d'Authier ; — Antoine Lieutaud, maître chirurgien, de la ville d'Aix, demande, contre divers habitants de Peyrolles, la mise en possession des terres « baillées en insolutondation » à Jean, son père, notaire royal, dudit lieu, au quartier de Ribière, lieu dit *le Prat-de-la-Bonne-Font*, etc.

B. 1039. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1662, octobre-décembre. — Procédures civiles. — Procès : André Poilroux, sieur du Poil et de Château-redon, contre la communauté du Poil, au sujet de l'exécution d'une transaction du 10 septembre 1619, par laquelle René de Villeneuve, sieur du Poil, « désesparait à cette communauté toutes les montagnes, herbages et ramages du terroir dudit lieu, sous la réserve d'y faire depaistre jusqu'à 18 trenteniers d'avéragé » ; — « l'hoste du logis où pend pour enseigne l'*Hallebarde*, à Castellane », poursuit le

paiement « d'un compte fait avec lui par la jeunesse de la ville » ; parmi les pièces : « arrêté du compte fait par nous, officiers de Saint-Claude, Jacques Niel, abbé, Henry Meiffred, enseigne, Antoine Simon, Pierre. Constant et Joseph Sauvan, prieurs » ; — Joseph de Reymondis, sieur d'Éoulx, s'oppose à la construction « d'une grande barricade qui se fait dans le lit de la rivière, vis-à-vis de son moulin » ; — Laurent Niel, contre les propriétaires du quartier du Pasquier, au sujet de la possession de la fontaine « appelée Aquo-de-Niel », etc.

B. 1040. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1663, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : l'économe du chapitre de Senez poursuit Pierre de Chailan, sieur de Moriez, pour le paiement « du dixme des grains qu'il recueille à Moriez, dans sa bastide du Bouquet, à raison du douzain » ; — André Mérigon, notaire royal, de Senez, contre messire Pierre Dol, prêtre, de Blioux, se disant créancier, pour la somme de 40 livres, de messire Jacques Mérigon, vivant chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin et camérier de l'église cathédrale de Senez ; parmi les pièces : « prinse et immission en possession de la chanoinie et camérierie de la cathédrale de Senez, en faveur dudit messire Mérigon », successeur de messire Claude Constantin ; « mortuère de messire Jacques Mérigon, décédé de ce monde âgé de trente ans, ayant été assassiné en ceste cité de Senez » ; — le syndic des propriétaires de la Palud de Castellane demande qu'il soit fait un fossé pour l'écoulement des eaux « qui, croupissant dans le quartier dit *la Sagnière*, l'auraient réduit en mares et rendu malsain et sujet à des maladies », etc.

B. 1041. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1663, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : Claude Mège contre Jacques Roux, au sujet de la possession d'une terre au quartier de *l'Hospital* au Fugeret ; — les consuls de Saint-Benoît contre messire Pierre de Rabier, prêtre et docteur en théologie, d'Annot, pour l'obliger « à tenir au moulin dudit Saint-Benoît un meunier idoine et capable de le conduire et gouverner, afin que les habitants puissent faire moudre leurs grains en payant la mouture » ; — Honorade Pèbre contre les hoirs de Jeannon Barthélemy, au sujet d'une créance de 390 florins ; parmi les pièces : « mortuaire de Gasparde Pèbrete, de Daluy, en Savoie ; extrait des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Arles, et visé par Jean-François de Gérard, vicaire et official général de la métropole d'Arles », etc.

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

B. 1042. (Liasse.) — 102 pièces, papier, 1 parchemin, 1 plan.

1664. — Procédures civiles. — Procès : entre Jean de Galice, Jean Laurent et Jean Sauvère, au sujet de l'entretien « des murailles et massifs » défendant leurs propriétés des inondations du vallon de *la Resclause*, à Castellane ; parmi les pièces : transaction entre les parties réglant la hauteur des digues et fixant la largeur du vallon ; « plan à la plume des bastides desdits Sauvère et Laurens » ; — entre Honoré Bernard, « promoteur de la mense épiscopale de Glandèves », et messire Jean Laugier, sacristain et économe du chapitre de Glandèves, au sujet de la réparation et de l'entretien « de la cathédrale de la Seds de Glandèves, de la chapelle pontificale et des ornements du culte », et au sujet de l'assistance du chapitre « en corps à la procession et à la messe célébrées dans l'église de la Seds le jour de l'Annonciation, qui est le titulaire de cette église » ; parmi les pièces : extrait du prix fait passé, le 9 novembre 1654, entre l'évêque et le chapitre de Glandèves, d'une part, et Michel et Charles Remusat, maîtres maçons, d'Entrevaux, et Étienne Michel et Auzias Arnoux, maîtres maçons, de Digne, pour la construction du clocher de l'église cathédrale de Glandèves. — Supplique à Mgr de Glandèves par les consuls d'Entrevaux, se plaignant de ce que messire Jean Bovis, curé de la paroisse Saint-Martin, « exige par force et contrainte des pauvres habitants qui se marient 20 sols ou 15 sols et retient leurs anneaux nuptiaux à ceux qui n'ont pas de quoi le satisfaire, et de plus se fait changer le pain et le vin quand il ne lui agréent pas et se retient le pot d'estain » tant qu'on ne l'a pas fait. — Requête adressée au parlement d'Aix par « messire Jean-Dominique d'Ithier, conseiller du Roi, prédicateur ordinaire de la Reine mère, évêque et seigneur de Glandèves, contre messires Jacques de Prad, Jacques Besson, archidiaque, Jean Laugier, sacristain, et Raphaël Berrin, chanoines, qui s'opposaient à l'exécution d'une délibération prise par le chapitre de Glandèves », etc.

B. 1043. (Liasse.) — 70 pièces, papier, 2 parchemins.

1665. — Procédures civiles. — Procès : la communauté de Senez contre André Barbaroux, écuyer, au sujet de la ferme d'une terre au lieu dit *Roche-Gouje*, léguée par Marguerite Coulet à la confrérie Notre-Dame du Rosaire ; — messire Louis de Thomassin, prieur des Arcs, « ci-devant chanoine sacristain de la cathédrale de Senez », réclame, contre l'économe du chapitre de Senez, 70 écus de 3 livres « pour les distributions qui ne lui ont jamais été payées »

pendant qu'il possédait ce canonicat..., les revenus du chapitre ayant toujours été maniés et administrés au goût et appétit de 4 ou 5 personnes » ; — Gaspard Rouyer, marchand, de Marseille, contre François Pellegrin, d'Annot, demande à être réintégré en la possession d'une terre sise au terroir d'Annot, quartier de *Rouchasson*, bien dotal de Jeanne Martin, sa femme. — « Exploits de commandement » pour contraindre Jacques Depras, juge royal de Soleilhas, « à payer 77 panals de blé annone au profit du monastère de Lérins », etc.

B. 1044. (Liasse.) — 70 pièces, papier, 1 parchemin.

1666, janvier-mai. — Procédures civiles. — Procès : Jeanne et Marguerite Gandalbert demandent à être mises en possession des biens de l'hoirie d'Antoine Gandalbert, notamment d'un jardin sis à Guillaumes, au quartier *du Bourc* ; — appel contre Antoine Authier, qui, « profitant de l'interdiction du commerce de la France avec la Savoie pendant le mal contagieux, en l'année 1662, avait fait condamner la communauté de la Roque-Esteron au paiement de prétendus salaires, avec despens » ; — Jacques de Courbières, bourgeois de Livron, en Dauphiné, contre Antoine Champosin, « maître chirurgien », du Puget-Thénières, au sujet d'une créance de 300 livres ; — Balthazar de Rabier poursuit Gaspard Simon pour le paiement de 320 écus, prix d'une mule, etc.

B. 1045. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1666, juin-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre messire François Cabasson, « prêtre capiscol de Glandèves », et messire « Sion » Audiberty, « prêtre-prieur de l'Uvernet, en Piedmont », au sujet d'une pension annuelle de 200 livres, au prix de laquelle messire Audiberty avait jadis « résigné ledit cabiscolat » ; — F. Jean de Garcin Castellet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre les consuls du Castellet, au sujet d'une obligation de 400 livres ; — Gaspard Bonnet, bourgeois d'Entrevaux, contre messire Honoré Bernardy, au sujet du droit de passage « par teste d'un gast » au quartier de *Chauday*, terroir d'Entrevaux, etc.

B. 1046. (Liasse.) — 133 pièces, papier, 2 parchemins.

1667. — Procédures civiles. — Procès : Honoré Tappoul contre Jean-Antoine Feraud, maître chirurgien, de Castellane, au sujet de la possession d'une source au quartier *d'Angles* ; — « Boniffassy et Fabrissy Isnard, frères, de Nice, poursuivent l'héritage de Claire

Isnard, de la Garde » ; parmi les pièces : « baptistaires » desdits Isnard, délivrés par Francisco Bonte, chanoine et curé de Nice, et visés par Jean-Baptiste Richelmy, vicaire général dudit évêché (texte italien) ; — les consuls d'Annot demandent contre Honoré Rabier « la restitution d'un chemin usurpé au quartier des *Vernets*, où il y a un bois commun » ; — la communauté de Saint-Benoît contre divers habitants de Braux, prétendant avoir le droit de couper « des ramages » dans le terroir de Saint-Benoît, au quartier *du Ray* et *des Sarches* ; parmi les pièces : « collocation faite pour la communauté de Saint-Benoît envers et contre ses créanciers » ; — Jean Dedoue, ancien trésorier du Castellet, poursuit contre les héritiers de Jean de Gay le paiement d'une taille de 250 livres 12 sols 2 deniers, etc.

B. 1047. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1668. — Procédures civiles. — Procès : Joseph de Reymondis poursuit contre divers habitants d'Éoulx le paiement de la ferme du défens dit *le Collombier* et *du Collet-d'Amades*, s'élevant à 74 charges de blé, 2 charges d'orge et 2 charges d'avoine ; — divers particuliers de Villevieille contre messire Gaspard de Saquy, « présumant, en qualité de prieur prébendé de la ville d'Entrevaux, avoir le droit de dixme du vin au quartier *des Berges*, terroir dudit Villevieille » ; — Jean Chalvin, tailleur, contre la communauté de Senez, au sujet de la possession d'un pré et d'un jardin au quartier *de la Feray* ; — Antoine de Bon assigne Jean de Castellane « en garantie » du partage de la montagne d'Allons. — « Production » de la communauté de Saint-Léger contre Antoine Fornier, de la Croix, pour coupes de bois dans les forêts de *la Faure* et de *Lalette*, etc.

B. 1048. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1669. — Procédures civiles. — Procès : la communauté d'Ubraye contre les particuliers du hameau du Touet, au sujet de l'observation du règlement par lequel les habitants du terroir ne peuvent introduire leurs chèvres dans le défens de la *Gestée* « qu'en un seul et même troupeau, appelé communément *la Caullane*, sous la garde et conduite d'un gardien communal » ; — Guillaume de Lisle contre messire Jean Aillaud, prieur de Taloire, au sujet « d'une somme de 3,000 livres à prendre et exiger de Claude Robert, sieur de Brianson » ; — Je recteur de la chapellenie Saint-Sébastien, à la Garde, poursuit le paiement d'une créance de 600 livres sur la communauté dudit lieu, léguée à ladite chapelle par Honoré Isnard, pour la

fondation d'une messe perpétuelle le jour de Saint-Sébastien, etc.

B. 1049. (Liasse.) — 101 pièces, papier, 1 parchemin.

1670-1679. — Procédures civiles. — Procès : (1670) divers habitants de Castellane contre les consuls de ladite ville, au sujet du paiement « de la taxe des logements, fournitures et louages de bestiaux pour les soldats du régiment de *Champagne* », de passage à Castellane, en août et septembre 1669; parmi les pièces : délibérations du conseil de ladite ville, réuni « par-devant Pierre Lagneau, viguier, à la requête d'Honoré Latil, de Pierre-Antoine Toussan et de Honoré Gay, consuls modernes, portant imposition d'une taille de 40 écus par livre cadastrale et réglant le paiement « des billets des gens de guerre »; — (1672) entre les héritiers et les créanciers de Jean de Montblanc, sieur de Sausses; parmi les pièces : rapport d'estime des biens et « comptes des fruits de l'héritage du sieur de Montblanc »; — les consuls du Bourguet contre ceux qui empiètent, par des défrichements, sur le défens communal, etc.

B. 1050. (Liasse.) — 130 pièces, papier, 2 parchemins.

1672-1679. — Procédures civiles. — Procès : (1673) le prieur de Guillaumes contre les consuls de ladite ville, au sujet du règlement des comptes « de la dixmerie » prise en charge par ladite communauté; parmi les pièces : copie d'un arrêt royal du 20 mai 1557, « portant règlement pour les dixmes du diocèse de Glandèves »; « verbal sur la transférance du siège épiscopal et chapitre de Senez en ceste ville de Castellane, dressé par Jean Martiny, conseiller du Roy, lieutenant particulier au siège de la présente ville, député par Mgr l'Intendant », et délibération du conseil de Castellane, votant 40,000 livres pour les frais « de cette translation ». — (1675) « Procédure pour la recherche et rémission de tous les titres, documents et papiers de l'évêché de Glandèves, transportés de la maison épiscopale de la Sedz où souloit habiter Mgr d'Ithier, dans la maison de messire Alexandre Richaud, prieur d'Auvare, se trouvant saisi du tout en qualité d'héritier testamentaire dudit seigneur évêque ». — (1676) Procès : le rentier des droits seigneuriaux de Saint-Auban contre Jean-Antoine Revel, de Soleilhas, pour paiement des « droits de rellarguier, à raison de 30 sols par trentenier d'avérage »; — (1678) Joseph Clumanc, marchand, poursuit le paiement d'une créance de 306 livres contre les héritiers de Louis Cauvin, chirurgien, de Castellane, etc.

B. 1051. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1680-1688. — Procédures civiles. — Procès : (1680) Françoise Bauchier, de Soleilhas, poursuit contre Honoré Arnaud la mise en vente de terres à *l'Adrech-de-Saint-Barnabé* et au quartier *du Gros-Vallon*, sur lesquelles sa dot avait été « colloquée »; — (1684) Madeleine Astoin poursuit « la répétition » de sa dot, s'élevant à 48 écus, contre Marc-Antoine Cruchagne, de Senez, son mari. — (1682) Requête de Joseph Martiny, sieur de Brenon et de Saint-Jean de la Salle, conseiller du Roi et trésorier général de France en la généralité de Provence, et verbal de description touchant les altérations et enlèvements de feuillets faits dans le registre de délibérations de la communauté de Brenon ». — Procès entre Jacques Magallon, prêtre, de Guillaumes, et Jean, son père, au sujet d'une pension de 120 livres; — Honoré Martiny, sieur du Poil, contre les particuliers dudit lieu, au sujet du droit de fournage; — (1683) Louis Jaufroy, bourgeois de la Ciotat, originaire de Cuébris, poursuit « la désemparation des biens provenant de l'héritage de son père contre Pol Pons, de Cipières, cessionnaire de M^e René Sauvaire, notaire, de Brianson », etc.

B. 1052. (Liasse.) — 132 pièces, papier, 1 parchemin.

1684-1690. — Procédures civiles. — Procès : (1684) Michel Gibert contre Claire, sa sœur, au sujet de la donation au profit du demandeur « de tous les biens meubles et immeubles et debtes » de Jacques Gibert, son oncle. — (1685) Requête de Honoré Perier, bourgeois de Castellane, demandant que M^e Garcin, lieutenant général, « s'abstienne de l'instruction et jugement de tous les procès que le suppléant a et peut avoir en cette ville ». — Procès : Marc-Antoine Manent, tailleur d'habits, de Riez, contre Joseph Reboul, de Castellane, au sujet d'une créance de 552 livres; — (1686) Joseph Jean, notaire royal, de Trigance, en qualité de mari de Marguerite Perrot, fille et héritière de noble Melchior Perrot, gentilhomme verrier, de Trigance, poursuit contre messire Pierre Digne, prieur du Bourguet, le paiement d'une créance de 400 livres cédée audit Perrot par André Brunet, verrier, habitant à Moustiers; — (1688) « les syndics des propriétaires des quartiers *d'Angles, la Jobi et Derrière-le-Roc* », contre les possédants biens auxdits quartiers qui n'ont pas payé leur cote de « l'imposition de 489 livres, faite pour la réparation du chemin du Roi »; — (1689) entre Henri Aillaud, « marchand orfèvre, de Castellane, et damoiselle Lucrèce de Richieud, veuve du sieur de Pioulle, au sujet du

paiement des tailles d'une vigne au quartier de la Palud de Castellane », etc.

B. 1053. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1691-1694. — Procédures civiles. — (1691) Requête par Antoine Grau et Antoine Ollivier, sergents royaux, demandant à être exemptés de l'amende de 40 livres qu'ils ont encourue pour n'avoir pas prêté serment à l'ouverture du palais, le jour de Saint-Rémi. — Procès : (1692) entre « le corps des notaires de la viguerie de Castellane et le syndic des notaires de la province », au sujet d'une taxe 250 livres ; parmi les pièces : « délibération et assemblée de tous les notaires de la viguerie », portant règlement et répartition de ladite taxe ; — (1693) Jeanne Arnaud contre les héritiers de Raphaël Laugier, son mari, au sujet de la possession d'une vigne au lieu dit *Monégres*, que lui avait donnée, par contrat de mariage, Jean de Montblanc, sieur de Sausses ; — (1694) la communauté du Poil contre la communauté du Chaffaut, au sujet « de l'entretien d'une fille exposée au lieu du Chaffaut » ; — damoiselle Marguerite de Mérigon contre divers propriétaires de Senez, au sujet du droit d'arrosage avec les eaux du vallon dit *la Bondoul* ; — Jean Sauvaire contre « M^e Charles, de la Cour de Beauval, chargé du recouvrement de la finance des offices de contrôleurs », au sujet « de la contribution du prix de l'office de contrôleurs des parcelles au siège de Castellane », etc.

B. 1054. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1695. — Procédures civiles. — Procès : le monastère de la Visitation de Castellane poursuit le paiement de la dotation de 4,500 livres faite à damoiselle Isabeau de Flotte, religieuse dudit couvent, par Louis de Flotte, sieur de Cuébris, son père ; — Balthazar de Molinguet contre Pierre Barbaroux, chanoine de Senez, au sujet de l'héritage de Marie Barbaroux, femme du demandeur ; — Antoine Grac, sergent royal, contre Jean Bernardi, médecin, d'Entrevaux, « qui avait présupposé que ledit Grac avait antidaté une copie d'exploit » ; — Gaspard de Requiston, « syndic des conseigneurs d'Allons », contre lesdits conseigneurs, au sujet de la reddition du compte de son syndicat ; parmi les pièces : compte dudit syndicat, s'élevant à 4,442 livres 48 sols ; — entre la commune de Saint-Julien et messire Durand Brun, prêtre, au sujet du droit de dépaissance dans l'isole de la *Moulière* et de la propriété des terrains ou graviers provenant du déplacement du lit du Verdon », etc.

B. 1055. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1696. — Procédures civiles. — Procès : entre Gaspard Simon et Joseph Bernard, hôte, de Castellane, au sujet des dommages causés par l'écroutement des murs et du plancher « d'une escuyerie » affermée audit Simon ; — les syndics des propriétaires du quartier des Graviers contre lesdits propriétaires, au sujet du paiement de leur salaire « pour la conduite de l'arrosage des jardins et prés », s'élevant à 36 livres ; — entre Étienne Colomb et Jean Garrus, muletiers, au sujet du louage des mulets « fournis pour l'armée d'Italie, à raison de 20 sols par jour » ; — Pierre de Bon, bourgeois, contre les consuls de Castellane, au sujet d'une créance de 242 livres ; — Jean Gastaud, de Soleilhas, contre Joseph Pic, au sujet du séquestre des fruits saisis à Honoré Bauchièrre dans les terres dites *Poteline, Peiloubier, Clot-de-Molete*, etc ; — Honoré Graillon contre Antoine Paul, trésorier de Castellane, lui réclamant le paiement de la taille d'une terre appelée *les Faisses*, terroir de la Baume, indument portée sur sa cote, etc.

B. 1056. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1697. — Procédures civiles. — Procès : « les recteurs et marguilliers de la confrérie Saint-Éloi hors les murs de Castellane » contre Honorade Turrel, au sujet d'une « sense annuelle » de 45 livres pour le loyer d'une maison située rue du Marché, léguée à la confrérie par Joseph Beraud, muletier ; — le fermier du prieuré d'Allons poursuit, contre le promoteur de l'évêché de Senez et les consuls d'Allons, le paiement des droits décimaux qui lui ont été affermés par Jean-Jacques Pascalis, notaire ducal, d'Allos, neveu et héritier de Pierre Pascalis, prieur d'Allons ; — Catherine Sauvan contre Jean Feraud, lieutenant particulier civil, au sujet de la restitution « d'une petite pierre dite *œil-de-serpent*, servant de remède « pour la fluxion aux yeux », etc.

B. 1057. (Liasse.) — 102 pièces, papier, 1 parchemin.

1698-1699. — Procédures civiles. — Procès : (1698) Marguerite Muraire, veuve de M^e Honoré Dolle, notaire royal et procureur à Castellane, poursuit, contre demoiselle Honorade Vallier, le paiement des vacations dues à son mari ; — les syndics des propriétaires du quartier de la Palud contre « les contribuables aux réparations du vallon du *Rouret* », au sujet du paiement de leur cote ; parmi les pièces : rôles « des sommes exigées par les syndics » ; — (1699) Blaise Sauteron, chirurgien, de Castellane, réclame « une paire de

guêtres de toile de Couty rayé, avec leurs boucles, ensemble une paire de jarrettières de soye très propres et convenables, qu'il prêta à Antoine Collombe, allant à Avignon, pour s'y marier »; — Jean Carbonnel demande la mise en possession d'une vigne au quartier *Dessous-Baux*, donnée par contrat de mariage à Françoise Cotta, sa femme: — le fermier des droits seigneuriaux d'Angles contre Antoine Blanc, berger, au sujet du paiement « des droits de péage, passage et pulvérisage pour les bestiaux qui passent sur le terroir d'Angles, à raison de 1 liard et demi pour chaque trentenier d'average », etc.

B. 1058. (Liasse.) — 175 pièces, papier, 2 parchemins.

1700-1702. — Procédures civiles. — Procès: (1700) Jean-Baptiste Tartanson, adjudicataire « de la banque de la boucherie de Senez », demande contre les consuls dudit lieu la mise en possession « des herbages d'un quartier destiné pour le boucher »; — Étienne Chaplet, « fermier général du contrôle », contre Henry Luce, notaire royal, de Castellane, « qui avait signé un extrait d'acte sans y avoir fait mettre le petit scel »; — (1701) André Chabaud contre le trésorier de Soleilhas, qui avait fait saisir, « pour arrérage des tailles », les récoltes des terres dites *la Cole et le Chabannal*; — César Lambert, maître cordonnier, de Castellane, demande l'exécution d'un « acte d'apprentissage » par lequel Honoré Bernard s'était engagé « à travailler 2 ans dans sa boutique »; — (1702) François de Castellane, « lieutenant général et commandant pour S. M. en Provence », contre divers habitants de Soleilhas, au sujet de la possession de la terre *du Claus-de-Chabaud*, etc.

B. 1059. (Liasse.) — 155 pièces, papier, 2 parchemins.

1703. — Procédures civiles. — Procès: la commune de Castellane contre « les courtiers et jaugeurs de vin », au sujet de leurs « abus intolérables » et de leur refus « de concéder aucun acquit à ceux qui apportent du vin et des liqueurs en la ville »; parmi les pièces: « tarif (imprimé) des droits des courtiers et jaugeurs de vin et autres liqueurs en Provence »; — Michel Bauchier, « curé perpétuel de Senez », contre ladite commune, pour « l'obliger à faire bâtir une maison claustrale à un endroit de sûreté et convenable »; — Jean-Baptiste de Bon contre Pierre Izoard, marchand, d'Aix, qui avait fait saisir un jument du demandeur, contrairement « à la déclaration de S. M. du 20 octobre 1704 portant défense aux créanciers de saisir les bestiaux de toutes qualités pendant le temps de 6 années, à partir du 1^{er} janvier 1702 »; — divers

habitants de Demandols contre Antoine de Garcin, sieur de Villevieille et de Taulane, au sujet des droits de compascuité dans la montagne de *Taillon*, etc.

B. 1060. (Liasse.) — 200 pièces, papier, 1 parchemin.

1704. — Procédures civiles. — Procès: Honoré Sauvère, marchand, contre « les fermiers du domaine du Roi », au sujet du paiement « de certaines censives »; — Fabre, muletier, contre Louis Nouël, demande paiement de 82 livres 10 sols, « prix d'un mulet, poil noir ». — Sommations de plusieurs habitants de Demandols contre les consuls dudit lieu de « faire procéder à un nouveau relivrement, attendu qu'un grand nombre de possédants biens ont si fort souffert par la grande abondance et rapidité des eaux, depuis environ 2 ans, qu'il leur est impossible de survenir au paiement des tailles »; — contre Honoré Philip, pour l'obliger à livrer « 100 cestiers de plâtre à raison de 8 livres, pris à la gipièrre du hameau de la Colle, à Castellane », etc.

B. 1061. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 1 parchemin.

1705. — Procédures civiles. — Procès: Duran Giraud, de la Baume, contre les syndics des maîtres chirurgiens de Castellane, au sujet d'une promesse de 16 livres payée à maître Jean-André Gautier, l'un des syndics; — le fermier général de la seigneurie de Soleilhas contre la communauté dudit lieu, au sujet de l'exécution d'une transaction du 25 novembre 1664, par laquelle le seigneur permet à tous les habitants de Soleilhas « de dériver et conduire l'eau très considérable de la source de *Saint-Barnabé*, qui lui appartient, par tous les endroits qu'ils aviseront, sous la réserve de toute ladite eau pendant 42 heures chaque semaine pour l'arrosage de ses domaines »; — les hoirs d'Isidore Chaix réclament à « Françon » Simon, sa veuve, « plusieurs meubles et bijoux qu'elle remit au R. P. Boniface, religieux augustin », entre autres: une ceinture d'argent, 2 poinçons d'argent, une croix d'argent, 7 bagues d'or, un tortis d'or, un diamant et 2 tours de perles ». — Requête par Pierre de Bon, demandant à André Icard paiement de 30 livres pour prix d'un cochon, etc.

B. 1062. (Liasse.) — 130 pièces, papier, 1 parchemin.

1706. — Procédures civiles. — Procès: Antoine Coulombet contre la commune de Castellane, au sujet du bail à ferme « de la boulangerie close et de l'imposition de 6 liards par florin de pain », sur tous les hoteliers de la ville, à raison de 500 livres par an, pendant 3 ans; — messire Abel d'Augier de Lagre-

muse, prêtre, résidant à Digne, poursuit le paiement d'une pension de 90 livres contre messire Honoré Reboul, auquel « il fit résignation d'un canonicat à la cathédrale de Senez » ; parmi les pièces : « édit du Roi du mois de juin 1671, portant règlement pour la rétention des pensions sur les bénéfices » ; délibération du chapitre de Senez, attestant que messire Reboul n'a presque pas résidé à Senez depuis qu'il est chanoine ; — Antoine Garnier, « sergent ordinaire », de Guillaumes, contre les syndics des huissiers et sergents royaux du siège de Castellane, prétendant « que les sergents ordinaires établis par les seigneurs hauts justiciers ne peuvent pas exploiter les commissions et mandements émanés de la Cour, des sénéchaussées ou des juges royaux, mais seulement ceux des juges bannaux ou de leurs lieutenants » ; — entre la commune de Saint-Benoît et la commune du Castellet-les-Sausses, au sujet « de la faculté des habitants des deux communautés de faire dépaître leurs bestiaux gros et menus dans le terroir des uns et des autres », etc.

B. 1063. (Liasse.) — 203 pièces, 1 parchemin.

1707. — Procédures civiles. — Procès : la communauté du Castellet-les-Sausses poursuit, contre les hoirs d'Annibal Dedoue, le remboursement de 4,500 livres pour « doubles employes et sommes injustement admises dans les comptes dudit Dedoue, trésorier en 1692 et 1694 » ; — Jean Baudoin, coseigneur de Verrayon, contre Honoré Bauchier, pour le paiement de 408 livres, prix de la rente annuelle de la terre Verrayon, acquise par ledit Baudoin de « Francese Fournarina », veuve de François d'Elzéary ; — Jean Chaillan contre le « baile » de la Mure, lui réclamant indûment 5 livres 40 sols, pour le droit de lods « d'un coin de terre au quartier *du Serret*, acheté du sieur de Roche-Courbiere au prix de 33 livres » : — messire Laurent Verdolin, prieur de Notre-Dame d'Annot, demande le bornage d'un domaine au quartier *du Castagnieret* ; — la communauté d'Annot contre Jean-Baptiste Bernard, médecin, d'Entrevaux, au sujet du paiement de ses vacations : « M^e Bernardi, appelé par le maire, s'était porté à Annot, le 13 mai 1699, où il avait trouvé une grande quantité de malades atteints des fièvres continues malignes, qui se communiquaient de telle manière qu'il y en avait jusques à 4 dans quelques maisons ; il avait trouvé 7 morts le jour de son arrivée et visitait et traitait environ 400 malades par jour... » ; — l'économe des pères de Notre-Dame de la Mercy, à Castellane, poursuit le paiement de 400 livres léguées par Honorade de

Périer, « pour la réparation de l'église dudit couvent » ; — entre Pierre Gimbert et le chapitre de Senez, au sujet de la possession de la cure du Castellet-la-Roubine (commune de Moriez), sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Gérard ; parmi les pièces : bulles de provision de ladite cure, datées de Rome, Sainte-Marie-Majeure, 13 janvier 1696, et lettres de *forma dignum*, en faveur de messire Gimbert, par Antoine Porre, vicaire et official général de Mgr Luce d'Aquin, évêque de Fréjus, etc.

B. 1064. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1708. — Procédures civiles. — Procès : entre divers habitants de Guillaumes, au sujet du règlement et du partage « de l'eau venant du canal dit *de Trento-parts* » ; — entre Balthazar Beroard, notaire royal, d'Annot, et les maires et consuls de ladite ville, au sujet de l'établissement d'un chemin public sur la terre *des Ouches*, le long de *la Vaire* ; — Joseph Grognard, marchand, de Digne, contre les hoirs de François André, marchand, de Castellane, pour paiement d'une promesse de 240 livres ; — la communauté de Castellane contre la communauté de Barrême, au sujet du prix d'un mulet, mort en transportant « les hardes » des bataillons de passage dans ces villes, etc.

B. 1065. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1709, janvier-juin. — Procès : le fermier des domaines de noble André de Reymondis, à la Pène, contre ses héritiers, au sujet du paiement de la ferme annuelle de 20 charges et 3 panais de blé, sur laquelle « le sieur Lévêque, traitant des francs-fiefs, avait fait arrestement pour l'hommage que le sieur de Reymondis était obligé de prêter au Roi » ; — « les recteurs de la luminaire du Saint-Rosaire de la Rochette poursuivent le paiement d'une pension de 45 livres léguée par Antoine Charentin et hypothéquée sur une terre au quartier *des Sauneries* » ; — Marguerite Martel demande le loyer « d'une escuyerie et grenier à foin sis à Castellane, au quartier dit *les Tourres* », affermés au prix de 9 livres par an, etc.

B. 1066. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1700, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : « le sieur Joseph Durand » demande à être maintenu en possession « de la portion de la terre et juridiction du lieu de Sausses, qu'il a acquise de Gaspard Ailhaud par acte du 21 septembre 1703 » ; — le curé de la paroisse de Castellane contre Jean de Bourguignon, prieur de la Mure et de Notre-Dame du Plan-de-Castellane, pour l'obliger à contribuer, en

qualité « de gros décimateur », au paiement des « portions congrues des prêtres amovibles desservant les églises de Saint-André de Castellane et de Saint-Martin de la Baume ». — Requête « à M. le lieutenant général, sous-délégué de l'intendant de Provence à Castellane », par Jean Simon, pour obtenir, contre divers muletiers de Thorame, le règlement « du charriage de 4,000 quintaux de blé dans le magasin de Colmars, de 400 charges dans celui de Barrême et de 400 charges dans celui de Clumanc », etc.

B. 1067. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1710. — Procédures civiles. — Procès : la communauté de Castellane contre les propriétaires du quartier de *Clastre*, au sujet de la répartition « de l'impôt au huitième denier sur les terres dudit quartier, s'élevant à 750 livres » ; — Joseph de Laurens, sieur de Saint-Martin, capitaine dans le régiment de *Poitou*, poursuit pour usure Jérôme Louiquy, marchand, de Castellane ; — « le baron de Laval, seigneur juridictionnel, direct et universel de la Rochette », prétend « retenir, par droit de fief et prélation », une maison sise au quartier de *la Porte-de-l'Ubac*, vendue à M^e Arnoux Ollivier, notaire royal, dudit lieu ; — les consuls de Castellane contre « le père commandeur du couvent de la Mercy, qui, de son autorité privée, avait fait faire une grande ouverture à la muraille de la ville », malgré les défenses du comte d'Artagnan, « principalement dans ce temps de guerre » ; — la commune de Courchons contre celle de Castellane, au sujet de la répartition « de la somme de 700 livres, intérêts de celle de 44,000 livres que la ville de Castellane et les lieux de la baronnie devaient à S. M. pour l'acquisition du domaine », etc.

B. 1068. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1711, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : Jean et Joseph Bellanger, fils d'Antoine, chirurgien, contre François Lieutaud, leur tuteur, au sujet de la reddition de ses comptes de tutelle ; — Jean Sauvage, d'Ubraye, demande à être « relevé et garanti d'un emprunt » de 345 livres qu'il avait contracté au nom de la communauté, « étant exacteur des tailles » ; — Joseph Andrau s'oppose à une dénonciation faite contre le fermier de sa terre du quartier *des Pierres-Blanches*, à la Baume de Castellane ; — entre André Martiny et André Perreimond, au sujet d'un marché « de bled annone, bon et de recette, à 46 livres la charge » ; — Pierre Barbaroux contre les consuls et communauté de Senez, au sujet de la restitution des

armes « recherchées, en 1706, chez les habitants de Senez et distribuées aux personnes choisies par M. de Sabran, nommé colonel des milices par le seigneur maréchal de Tessé », etc.

B. 1069. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1711, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : « dame Anne Grégoire, veuve de M^e Balthazar Aubert, conseiller et procureur du Roi, contre Antoine Paul, sieur de Sausses, au sujet de la continuation « d'une instance commencée contre son mari, en qualité de syndic des propriétaires arrosant de l'eau de *l'Adoux*, terroir de Castellane » ; — entre Marguerite Bœuf et Jean-Étienne de Chailan, au sujet de la possession de divers biens sis à Moriez, sur lesquels la dot de ladite Bœuf était hypothéquée, savoir : terres à *la Croux-de-Nouaiges*, au *Maras*, à *Mourre-Frei*, à *la Pigure*, chénevier à *Pra-Maunier*, etc. ; — messire Gaspar Sauvan, curé de Montbrand, diocèse de Gap, contre M^e Alexandre Verdollin et Jean Sauvan, notaires royaux, d'Annot, au sujet d'une créance de 500 livres, etc.

B. 1070. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1712, janvier-mai. — Procédures civiles. — Procès : les hoirs d'Antoine Garnier contre « les syndics de la masse des créanciers de Jacques Blanc, ci-devant trésorier des États de Provence », au sujet d'une caution de la somme de 4,000 livres donnée audit Blanc ; — Étienne Goufon, boulanger, de Castellane, demande la restitution de divers meubles prêtés à Joseph Bernard « en qualité de compagnon » ; — entre Honoré Berard et Honoré Garrus, marchand gantier, de Castellane, au sujet du règlement des comptes de la dime de Blieux, qu'ils avaient affermée ensemble, pour 3 ans, moyennant la rente annuelle de 2,900 livres et 40 charges d'avoine, etc.

B. 1071. (Liasse.) — 154 pièces, papier, 1 parchemin.

1713, juin-décembre. — Procédures civiles. — Procès : Alexandre Beraud, notaire, de Châteauvieux, contre les hoirs de Jean Gaimard, au sujet de la possession d'une terre dite *Bourgaire*, au terroir de la Martre ; — Joseph Fabre demande le « retrait lignager » des biens de Madeleine de la Place, sa mère, contre François d'Arnaud, sieur de Méouilhe ; — Joseph Martiny poursuit, contre dame Anne d'Aubert, dame de la Palud et de Meireste, le remboursement « des frais faits pour le creusement des fossés servant à dériver l'eau de la source de *l'Adoux* » ; — Antoine Henry contre Gaspard Phelip, menuisier, au sujet de la

possession « des huissègues ou patègues d'un bâtiment, au quartier de *Bayon*, à *Entrevaux* » ; — Gaspard Fortoul appelle d'une sentence du juge de *Méailles*, portant « taxe » des vacations par lui dues à Joseph Roecas, « procureur et greffier en la judicature royale de *Méailles* », etc.

B. 1072. (Liasse.) — 167 pièces, papier, 4 parchemins.

1713. — Procédures civiles. — Procès : messire Antoine Cauvin, prêtre de l'Oratoire, coseigneur du Bourguet et Bagarris, contre les consuls du même lieu, au sujet d'un droit de passage dans le défens de la communauté pour conduire son avérage à la terre et bastide noble appelée *Chiron*, enclavée dans ledit défens » ; parmi les pièces : copie d'une transaction du 7 mai 1531 entre Guillaume de Rascas, juge des premières appellations en Provence, et la commune du Bourguet, portant « rétablissement d'un défens au quartier de *la Faye* » ; — messire Antoine Coutez, « prieur condécimateur du Fugeiret », contre messire Joseph Honoré, vicaire perpétuel dudit lieu, au sujet « des dismes sur les terres nouvellement défrichées dites dismes novales », dont chacune des parties revendique la propriété ; — demoiselles Françoise et Marguerite d'Arbaud contre Antoine d'Arbaud, leur oncle, au sujet de l'héritage de noble Alexandre, sieur de *Châteauvieux*, leur père, etc.

B. 1073. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 1 parchemin.

1714. — Procédures civiles. — Procès : Jean Bonnet contre Anne-Camille Martin, au sujet de la possession d'un jardin et d'un pré au quartier *des Piolasses*, terroir de *Cuébris* ; — Jean-Jacques Feraud poursuit les consuls des *Mujouls*, « à fin d'obtenir le remboursement de 210 livres » prêtées à ladite communauté pour payer les receveurs de la viguerie ; — messire Jean Germain, prieur de *Peyresq*, contre les consuls et communauté dudit lieu, pour les obliger à lui fournir « une maison d'habitation convenable à son estat... ; la claustrale actuelle n'est qu'une vieille mesure exposée à toutes les injures du temps » ; — Louis Noël, muletier, de *Castellane*, contre Jérôme Louiquy, au sujet d'un règlement de comptes : port de marchandises apportées de la foire de *Beaucaire* à *Castellane*, à raison « de 4 livres 7 sols le quintal, et 7 livres 45 sols pour le paiement des droits de douane à *Tarascon* », etc.

B. 1074. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1715. — Procédures civiles. — Procès : les hoirs d'Antoine Garnier, trésorier d'Annot, poursuivent contre

les hoirs d'Alexandre Guisoul, du hameau de *Rouaine*, le paiement « de 4 posites, s'élevant à 75 livres » ; — l'archidiacre de *Glandèves* contre Charles de Saquy, refusant de payer la dime pour ses terres de *la Callade* et *la Condamine*, terroir de *la Rochette*, « sous prétexte qu'elles appartenaient autrefois au domaine de l'église » ; — Élisabeth Fanton contre les hoirs de Jean Plésent, au sujet de la possession de diverses terres à *Cuébris*, lieux dits *Champ-de-Chavet*, *Mont-Gros*, etc.

B. 1075. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1716. — Procédures civiles. — Procès : Marguerite de Demandols, dame de *Collongue*, contre les maire, consuls et communauté dudit lieu, qui avaient « prins et saisy tous les bleds, soit annone, méteil, espeoute, orge et légumes de la bastide nommée *Gastinelle* », pour se payer d'une créance de 2,614 livres ; — Joseph de Monier, « seigneur de *Sausses*, en qualité de rémissionnaire de dame Françoise de *Glandevéz*, sa mère, contre Joseph Durand, coseigneur dudit lieu, au sujet du paiement des droits de lods « de *la Terre-Basse* » ; — les hoirs d'Esprit Lions, notaire royal, de *Guillaumes*, contre les héritiers de messire Jean Bonnety, prêtre, au sujet de la possession d'une terre gaste, avec bois au quartier de *Salve-Longue*, lieu dit *le Pra-de-l'Ubac*, etc.

B. 1076. (Liasse.) — 95 pièces, papier, 2 parchemins.

1717. — Procédures civiles. — Procès : les hoirs de Honoré de Berre contre dame Marguerite Bosco, dame de *Saint-Antonin*, veuve de Pierre de Flotte, au sujet d'une créance de 784 livres ; — M^e Jean Henri, avocat, résidant à *Saint-André*, appelle d'une sentence du juge de *Méouille* qui le condamnait « à payer 6 picotins de bled et 20 sols et aux dépens, taxés à 4 livres 15 sols » pour dommages causés par « un regon ou fossé lequel, lors des dernières eaux, avait dégorgé et ouvert une grande ruine tout le long de la terre de *la Sébière* appartenant à Joseph Juglar », etc.

B. 1077. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1718. — Procédures civiles. — Procès : Jean Fabre, prieur de *Sausses*, contre Joseph-Simon Boety, prêtre, au sujet de la possession du domaine de *la Ferraye*, dépendant du prieuré de *Sausses* ; — « les recteurs des pénitents bleus de la chapelle *Saint-Joseph* de *Castellane* » contre Pierre de Bon, au sujet d'un legs de 100 livres fait à la confrérie par dame Honorade de *Périer* ; — Jacques Chauvin, de *la Palud*, au sujet « d'un droit de servitude de passage sur une terre au

quartier *des Preds*, appartenant à Honoré Garrus » ; — Marguerite Gariel poursuit le paiement d'un mulet, « poil rouge, âgé d'environ 5 ans », vendu à Pierre Colomb, muletier, au prix de 37 écus, etc.

B. 1078. (Liasse.) — 100 pièces, papier, 1 parchemin.

1719. — Procédures civiles. — Procès : divers habitants de Costevielle, hameau d'Éoulx, demandent la liquidation d'une créance de 400 livres, prêtée « à pension et constitution de rente » à la communauté de Soleilhas, par acte du 3 janvier 1668 ; parmi les pièces : « arrêt* du conseil d'État, pour la vérification des dettes de la communauté de Soleilhas, du 19 août 1716 » ; — délibérations de la commune de Soleilhas en 1668 ; — Balthazar Aicard, bourgeois de Riez, réclame à Jean Pellegrin la somme de 37 livres, qu'il a payée pour lui au sieur Limogal, orfèvre, de Riez ; — Sperit Piche, contre Michel Lions, au sujet d'un échange de maisons à Braux, « dans l'enclos du lieu appelé *le Planet* », etc.

B. 1079. (Liasse.) — 160 pièces, papier, 2 parchemins.

1720. — Procédures civiles. — Procès : Antoine Pellissier contre dame Suzanne de Grasse, héritière de François de Lisle, sieur de Taulanne, au sujet d'une créance de 447 livres, hypothéquée sur une maison sise au hameau des Bastiers, terroir de la Martre ; — Marguerite Muraire, veuve de Honoré Dol, notaire royal, poursuit le paiement « des frais de curatelle » dus à son mari par les hoirs de Laurent Niel ; — Joseph de Chailan, sieur de Moriez, actionne Pierre de Chailan, « aussi sieur de Moriez et du Castellet », pour avoir « usurpé les prérogatives, rangs, préséances et prééminences qui appartiennent à l'ainé par droit de nature et d'ainesse » ; parmi les pièces : extrait du partage entre Pol et Pierre de Chailan ; copie d'une consultation de Mourgues**, datée de la Verdière, 4 mai 1630, etc.

B. 1080. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1721, janvier-juin. — Procédures civiles. — Procès : entre les fermiers du four de Castellane, au sujet du règlement de la ferme à eux consentie pour 3 ans à raison de 54 livres par an, payables par quartier ; — entre les propriétaires de la Colle, hameau de Castellane, au sujet d'un droit de passage sur la terre dite *le Rasa* pour l'arrosage des propriétés inférieures ; —

* Imprimé, Joseph David, Aix (s. d.).

** Auteurs des *Commentaires sur les statuts de Provence*.

entre Jean Girard, de Colmars, et Jean Reboul, au sujet du paiement d'une terre dite *Aquo-de-Bernard-Savey* à Clignon, hameau de Colmars, vendue 4,536 livres ; — Jean Blanc, d'Argens, contre Jean Rolland, son beau-frère, au sujet d'une pension de 37 livres sur la commune de Moriez, que sa belle-mère lui avait donnée « par donation favorable, en considération des services qu'elle avait reçus de lui », etc.

B. 1081. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1721, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre Gaspard Quiqueran, sieur de Ventabren et du Bourguet, et messire Antoine Cauvin, coseigneur du Bourguet, au sujet de la possession d'un « bœuf, poil rouge », saisi sur le fermier de la terre noble de la *Sausseiron* ; — Louis Bresc contre Honoré Berard, au sujet « d'une vigne et gast, d'environ douze hommes à fossoyer, au quartier de *Bouquet*, terroir de Castellane » ; — Jean Henrici contre Jacques, son frère, au sujet du paiement des legs de Françoise Richelme, leur mère ; — les hoirs de Pierre Hugues contre « le curateur pourvu à l'hoirie vacante » de Joseph Colomb, hôte, de Castellane, au sujet de la restitution de la dot d'Anne Guichard, leur mère, etc.

B. 1082. (Liasse.) — 154 pièces, papier, 1 parchemin.

1722. — Procédures civiles. — Procès : les hoirs de Pierre Philip contre Marguerite Coulet, leur mère et tutrice, au sujet de ses comptes de tutelle ; — Antoine Olive, trésorier de Guillaumes, appelle d'une sentence du juge de ladite ville, le condamnant solidairement au paiement de 87 livres 45 sols « pour dépenses faites par les 3 consuls dans le cabaret de Joseph Piche » ; — « les recteurs des pauvres et de l'hôpital de Castellane » poursuivent, contre la communauté de Peyroules, le paiement de 4,216 livres 45 sols 9 deniers, légués aux pauvres de la Charité par messire Léonard Berard, prieur de Brenon ; — Raphaël Bonnet, maître teinturier, d'Entrevaux, contre Honorade Bernard, sa mère, refusant d'accepter la restitution de sa dot, s'élevant à 4,920 livres.

B. 1083. (Liasse.) — 128 pièces, papier, 1 parchemin.

1723. — Procédures civiles. — Procès : Antoine Olivier, officier royal d'Entrevaux, fait appel d'une sentence du juge de ladite ville, le condamnant à restituer « un coutillon de beau drap bleu », offert à Louise, sa fille, par le fils de Claude Hugues ; — Joseph Lieutaud poursuit, contre Honoré Ranguil, chirurgien, de Guillaumes, le paiement d'une créance

de 990 livres que lui a cédée messire François Lieulaud, « aumônier à La Calle, en Barbarie »; — messire Jean-Baptiste Mainard, prieur de Chasteuil, contre Gaspard Latil, seigneur dudit lieu, au sujet « des droits de dime du chanvre dans la terre noble de Saint-Martin et des grains dans la terre gaste »; — messire Jean-Baptiste Robion, « archiprêtre de Roussay et curé de Sigy, diocèse de Mâcon », contre André, son frère, d'Annot, au sujet de l'héritage d'Angelin, leur père; — messire Nicolas Coppy, « ecclésiastique, de Digne, recteur de la chapelle Sainte-Anne de Peyroules, contre les hoirs de Jacques Lieulaud, au sujet du paiement des arrérages d'une pension de 18 livres, etc.

B. 1084. (Liasse.) — 142 pièces, papier, 1 parchemin.

1724-1725. — Procédures civiles. — Procès : (1724) damoiselle Catherine Audoul demande la restitution de sa dot contre « le curateur de l'hoirie » de M^e Joseph Audoul, notaire royal, de Castellane, son père; — (1725) entre Jean Philip et Honoré Bellon, au sujet du paiement des frais « de la rémission du bail de la trésorerie d'Ubraye »; — entre l'abbé de Lérins, prieur condécimateur de Vergons, et messire Étienne Simon, vicaire perpétuel dudit lieu, au sujet « de l'entretien du clerc, du pain, du vin, de la cire, du blanchissage du linge et autres menues fournitures du culte », etc.

B. 1085. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1726-1727. — Procédures civiles. — Procès : (1726) entre Maximin Collomb, de Saint-Julien, et Jean Bertran, de Soleilhas, au sujet d'un marché de cuir à raison « de 29 écus 30 sols le quintal »; — Jean Simon contre les consuls de Saint-André, voulant le rendre responsable « d'une certaine quantité de sel déposé dans sa maison, à son insu, pour l'usage des habitants »; — Michel Gras, bourgeois de Vergons, demande à être mis en possession d'une terre au quartier *du Levaour*, qu'il a achetée de Joseph Arnaud au prix de 245 livres; — (1727) Ambroise Carbonnel, sieur de Châteauneuf et « seigneur majeur du Poil », contre Antoine Guichard, qui, « en acquérant du sieur Coulomb, sieur du Villar, de Digne, une bastide au terroir du Poil, lieu dit *Fauve-Mort*, en avait surhaussé le prix pour éviter la rétention féodale », etc.

B. 1086. (Liasse.) — 153 pièces, papier, 1 parchemin.

1728, janvier-juin. — Procès : les consuls de Collongue contre messire Joseph Bernard, prieur d'Amirat, au sujet de la vente « d'une pension de

435 livres, au capital de 4,500 livres en billets de la banque royale »; — la communauté de Méouille contre Raphel de Rabiers, prétendant avoir droit à une pension féodale en qualité de seigneur du Plan de Gréollières, terroir de Méouille; parmi les pièces : copie du bail emphytéotique, en date du 18 octobre 1586, par lequel François d'Agout, sieur d'Angles et de Méouille, cède aux habitants de Méouille « le défens dit *de Gréollières*, pour iceluy mettre et convertir en agriculture et cultivage, et diviser et partager entre eux »; copie de l'acte de vente du Plan de Gréollières consenti, le 4 janvier 1684, par Antoine d'Aillaud, sieur de Méouille, à Jacques de Rabier, sieur du Plan de Châteauneuf; — le seigneur du Poil contre messire Roustan Fautrier, prieur dudit lieu, demande « la confiscation d'une terre et pré au quartier *de Tournon*, tombés dans le cas de commis au moyen de la fraude par lui pratiquée pour ne pas payer la cense seigneuriale »; parmi les pièces : extrait de la transaction passée entre René de Villeneuve, sieur du Poil et de Châteauneuf, héritier de dame Sara du Mas, de Castellane, le 17 septembre 1619, par laquelle les habitants du Poil s'engagent à payer annuellement audit seigneur « une cense de 4 cestier de bled annone »; — entre Claude Fabre et Pierre Bourgarel, au sujet d'un droit d'arrosage et de passage au quartier de *Derrière-la-Tour* et du *Paraire*, terroir de la Garde, etc.

B. 1087. (Liasse.) — 149 pièces, papier, 1 parchemin.

1728, juillet-décembre. — Procédures civiles. — Procès : entre Louise de Brunias, épouse de Jacques Simon, conseiller et avocat du Roi à Castellane, et Marguerite de Brunias, épouse de Pierre de Garsin, au sujet du partage des biens et héritage de Louise Garrus, leur aïeule maternelle; — Balthazard Bellour contre Henri Roubion, au sujet de la possession « d'une maison avec boutique et four de potier à terre située au faubourg de Castellane » et vendue au prix de 400 livres audit Bellour; — Michel Gras, de Vergons, en qualité d'héritier de messire Honoré Gras, prieur de Notre-Dame des Neiges au terroir de Châteauneuf, contre François Dol, au sujet d'une créance de 1,497 livres, etc.

B. 1088. (Liasse.) — 74 pièces, papier, 1 parchemin.

1729. — Procédures civiles. — Procès : entre Jean Mistral et Antoine Paul, au sujet du droit, « par coutume et usage immémorial, pour les habitants de la Forest, hameau de Vergons, de faire paître, dans la montagne dite *la Montagnone*, « les bœufs, vaches et

bêtes nécessaires pour la culture et pour le charriage des fruits » ; — messire Antoine Simon, prêtre résidant à Paris, et Joseph Juglar, hôte, de Saint-André, contre les consuls de Saint-André, au sujet « des abus commis par les propriétaires du four à cuire le pain dans la perception du droit de fournage, réglé à raison de quarante, un, pour le pain blanc, et de cinquante, un, pour le pain bis » ; — Pierre Javel, résidant à Aix, poursuit contre Jean-Baptiste Simon, maître serrurier, de Senez, le paiement des terres qu'il a vendues aux lieux dits : *la Baut, Bau-Roux, Clot-du-Bouq, Goniaffre, les Rouces*, etc., terroir de Senez, etc.

B. 1089. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1730. — Procédures civiles. — Procès : entre Antoine Guichard, coseigneur du Poil, résidant à Majastre, et les autres coseigneurs du Poil, au sujet du droit de mouture ; — les hoirs d'Étienne Engelfred, de Castellane, contre Jean-Baptiste Coupa, des Mées, au sujet « d'un capital de 3,000 livres dû par la communauté des Mées à constitution de rente de 4 1/2 pour cent » ; — les propriétaires des terres situées au quartier de *la Combe*, terroir de Courchons, demandent à être maintenus dans le droit de passage et dans la faculté d'aller abreuver leurs bestiaux et puiser de l'eau aux propriétés d'Antoine Colomp et d'Honoré Bœuf ; — M^e Joseph Roccas, notaire royal et procureur en la judicature d'Annot, réclame l'héritage d'Antoine Simon, son petit-fils, contre les hoirs de Gaspard Simon, etc.

B. 1090. (Liasse.) — 129 pièces, papier, 4 parchemins, 4 sceaux.

1731. — Procédures civiles. — Procès : M^e Joseph Matty, notaire royal, de Guillaumes, demande des dommages contre Gaspard Matty, cordonnier, qui, par imprudence, avait causé « l'embrasement de sa maison, effets et meubles » ; — entre Jean-Étienne de Chailan, seigneur de Lambruisse et coseigneur de Moriez, et les syndics des propriétaires d'Hyèges, au sujet du droit d'arrosage « avec les eaux qui servent à l'usage du moulin dudit sieur de Chailan » ; — messire Joseph-Simon Boety contre messire Jean Imberty, au sujet de la possession de « la vicairie » de Guillaumes ; parmi les pièces : bulle de provision de ladite vicairie en faveur de Jean Boety, datée du 12 juin 1662, avec la signature et le sceau de Jean-Dominique d'Ithier, évêque de Glandèves ; diplôme de bachelier en théologie délivré à messire Joseph-Simon Boety par Jean-François-Melchior de Fabri, primicier de l'université d'Avignon, et messire Marc-Antoine Jourdan, doyen de la faculté de théologie, avec le sceau en cire rouge de ladite

université (*sigillum primicerii universitatis studii Avenionis*)* ; — Jean-Baptiste Gravier, notaire royal et greffier en la judicature de Colmars, contre Antoine Latil, sieur de Chasteuil, au sujet de la possession d'une maison située à Colmars, « à la grande place appelée *le Gravier* » ; — les syndics des habitants de la Foux, hameau de Peyroules, poursuivent « le remboursement du prix de tous les ornements, livres et vases sacrés qu'ils ont fournis à messire Antoine Sauvan, prieur dudit lieu, pour le service de la chapelle Saint-Jean-Baptiste », etc.

B. 1091. (Liasse.) — 122 pièces, papier, 3 parchemins.

1732-1734. — Procédures civiles. — Procès : (1732) damoiselle Agnès Andravi, veuve de Jean Luquet, contre les héritiers de son mari, au sujet de la possession de diverses terres, prés et bâtiments situés au Poil, quartier *des Praines* ; parmi les pièces : contrat de mariage entre ladite dame Andravi, fille d'Antoine et de damoiselle Anne de Requiston, et ledit Luquet, fils de Joseph et d'Anne de Ribier ; — (1733) Durandi, « commissaire garde d'artillerie », contre Gaspard Toche, de Guillaumes, au sujet d'une créance de 215 livres ; — (1734) Joseph de Pras contre Jacques Brun, qui avait détourné l'eau du moulin à blé banal de Rouaine, hameau d'Annot, appartenant audit sieur de Pras, etc.

B. 1092. (Liasse.) — 129 pièces, papier, 1 parchemin.

1735-1736. — Procédures civiles. — Procès : (1735) Joseph Blanc, sieur du Coulet, contre les consuls de Peyresc, au sujet d'une pension de 12 livres, « payable chaque année le 28 août, à la foire d'Annot » ; — Michel Bauchier, chirurgien, et François Vitalis, bourgeois des Tourrettes, contre les hoirs de Pierre Bertrand, au sujet « d'un capital de 900 livres, estably sur la communauté de Soleilhas » ; parmi les pièces : « arrest** du conseil d'État du Roy pour la vérification des dettes de la communauté de Soleilhas, viguerie de Castellane » ; — (1736) Jean Roumieu, ménager, du Poil, contre Michel Dolle, lieutenant de juge d'Angles, au sujet de la possession de divers biens situés au terroir d'Angles, lieux dits : *les Plans, Sébière, Piboul*, etc.

B. 1093. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1737. — Procédures civiles. — Procès : Pierre Périer contre les hoirs de Balthazar Muraire, auquel il

* Sceaux plaqués de MM^{rs} René Leclerc et César de Sabran, évêques de Glandèves.

** Brochure petit in-4° ; Joseph David, Aix, 1716.

avait cédé la ferme « de la banque de la boucherie de Castellane », au prix de 1,475 livres, pour l'année 1733 », et qui était resté son débiteur; parmi les pièces: compte de la ferme de la boucherie de Castellane; — Lazare Gueyraud, hôte, de Trets, contre les hoirs d'Antoine Paul, coseigneur de Sausses, au sujet de la possession d'une maison située à Castellane, « rue de la Place », etc.

B. 1094. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1739. — Procédures civiles. — Procès: messire Jean-Baptiste Olive, « prêtre chapelain de la cathédrale de Glandèves et promoteur général dudit diocèse », contre Honoré Taxil, bourgeois de Villeplane, hameau de Guillaumes, au sujet du paiement « d'une pension de 18 livres léguée à la chapelle des pénitents de Guillaumes » par Honoré Richeome; — « l'économe des pères de la Doctrine chrétienne du séminaire de Senez » contre Pierre Barbaroux, sieur de Gévaudan et de la Route, pour l'obliger à combler un fossé longeant le mur de la propriété des pères au quartier de *la Bounde*; — le recteur des pénitents de Castellane poursuit, contre les héritiers d'Honorade Garrus, le paiement « d'un legs de 3 livres » fait à ladite confrérie, etc.

B. 1095. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1739-1740. — Procédures civiles. — Procès: (1739) divers habitants de Castellane contre les consuls de cette ville, au sujet du dommage causé à leurs maisons « par l'écroulement des remparts attenant à la maison commune »; — entre Esprit Durand, coseigneur de Sausses, et messire Benoît Berard, prieur-curé dudit lieu, au sujet de la dime des agneaux que le prieur prétendait percevoir « au quinze, et non au vingt-cinq », suivant l'usage; — (1740) Joseph Chailan, sieur de Moriez, contre Honoré Rolland, pour l'obliger à arracher les saules et les peupliers qu'il a plantés près du moulin seigneurial, « sans avoir gardé la distance portée par les statuts de cette province »; — Nicolas Peiron, trésorier de la communauté de Sausses, poursuit le paiement de 4 livres 19 sols pour arrérages de tailles, contre Pierre Malavard, maître maçon, dudit lieu, etc.

B. 1096. (Liasse.) — 119 pièces, papier, 1 parchemin.

1741. — Procédures civiles. — Procès: Esprit Pellicot, coseigneur de Seillans, poursuit contre Louise Blanc le paiement « d'un beau et bon cheval, avec son bast et cordage, vendu au prix de 400 livres »; — Antoine Gibert, consul de la Mure, contre André

Bertrand, tuilier, prétendant obliger ladite communauté « à lui fournir le bois nécessaire pour la cuite des tuiles »; — Joseph de Saqui contre Jean-Baptiste d'Autier, bourgeois de la Rochette, au sujet de l'héritage de Charles de Saqui, « inspecteur au bureau de la marine à Toulon »; — damoiselle Marguerite Engelfred poursuit « une demande en regrès sur une terre au terroir de Castellane, quartier de *la Lagne* ou *des Juises* », contre Anne Bernard, etc.

B. 1097. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1742. — Procédures civiles. — Procès: François Andrau, muletier, contre Jacques Sauteron, avocat en la cour, au sujet du dommage causé par les eaux pluviales et les orages dans un pré affermé audit Andrau et « tellement inondé qu'il y avait 5 ou 6 pieds d'eau »; — entre Jean-François de Gravier de Pontevès, sieur de Beauduen, résidant à Riez, et Jean-Baptiste de Bon, au sujet d'une créance de 5,400 livres, cédée sur la communauté de Colmars par André de Roux, sieur de Feissal, au sieur de Gravier; et continuation dudit procès par dame Françoise de Tressemanes, veuve de sieur de Gravier; parmi les pièces: testament de Jean-François de Gravier; « arrest* du conseil d'État du Roy pour la vérification des dettes de la communauté de Colmars, chef de vignerie », etc.

B. 1098. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1743. — Procédures civiles. — Procès: messire Gaspard-Hubert-Magdelon de Vintimille, des comtes de Marseille, marquis du Luc, poursuit le paiement « des sommes et intérêts » à lui dues par Jacques Gras, notaire royal et procureur à Castellane; — Barthélemy Goiran, sieur de la Motière, demande, contre les hoirs de Jean Simon, bourgeois de la Mure, le partage de la montagne *du Puy*, au terroir d'Allons; — Jacques Fabre, « en qualité d'exacteur de la taille de Saint-André », poursuit l'exécution d'une saisie « sur les fruits des fonds de la cote cadastrale de Pierre Martel, son débiteur », etc.

B. 1099. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1744. — Procédures civiles. — Procès: Antoine-Marie de Moricaud, sieur de Soleilhas, résidant à Aix, contre messire Antoine Gaimard, prêtre, « au sujet du droit d'indemnité et de la reconnaissance des biens de la chapellenie du Saint-Rozaire à Soleilhas »; — Étienne Lions, bourgeois de Guillaumes, fait appel d'une sentence du juge de ladite ville, accordant un

* Brochure petit in-4°; Joseph David, Aix, 1768.

droit de passage à Joseph Roche, « dans le gast des *Guillèches*; — Claude de Raimond, chevalier, sieur d'Éoux, contre Jean Fortoul, de Fayence, au sujet « de l'expédition d'une somme de 215 livres », etc.

B. 1100. (Liasse.) — 109 pièces, papier, 1 parchemin.

1745-1747. — Procédures civiles. — Procès : (1745) le fermier générale de la seigneurie de la Martre poursuit le paiement du droit de lods pour « certains biens fonds acquis par Jacques Fabre du seigneur abbé du Touronnet »; parmi les pièces : bail à ferme de la terre de la Martre, consenti par Gaspard-Hubert de Vintimille à Joseph Collomp, pendant 6 ans, à la rente annuelle de 4,500 livres; — (1746) M^e André Gravier, notaire royal, de Colmars, au sujet « du paiement de 240 livres pour retranchement fait par l'arrêt de vérification des dettes de la communauté de Colmars »; — (1747) Pierre Beuf, de Moriez, contre divers habitants dudit lieu qui avaient causé un dommage considérable à sa propriété du quartier *du Coulet*, en y détournant, « avec des pioches, yssadons et autres instruments, les eaux du torrent des Gravières », etc.

B. 1101. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1748-1750. — Procédures civiles. — Procès : (1748) Émeric Castellar, bourgeois d'Aubagne, poursuit, contre la communauté de Cuébris, « le délaissement de deux terres sises au terroir de Cuébris, quartier *du Rioul-Marin* »; — l'abbaye de Lérins contre Honoré Gras et Henri Arnaud, maçons, au sujet des réparations faites à l'église de Vergons; — (1749) l'évêque de Glandèves contre Charles de Félix, prétendant « que la dixme n'est due que sur le pied du vingtain et non sur le pied du treize pour ses biens nobles du terroir de Verrayon »; — (1750) les hoirs de Pierre Perrin, de Castellane, contre Mathieu Latil, maître chapelier, au sujet d'une créance de 55 livres, etc.

B. 1102. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1751-1757. — Procédures civiles. — Procès : (1751) François Muraire, avocat, contre les hoirs de Jean-Joseph Albin, apothicaire, de Castellane, au sujet d'une créance de 82 livres 43 sols; — (1752) la communauté du Bourguet contre messire Honoré Gravier, prêtre, de Saint-Jacques-les-Barrême, demandant « une rétribution de 30 livres pour avoir donné l'éducation à la jeunesse du Bourguet, en se fondant sur l'édit du Roy portant qu'il y aura un maître d'école dans tous les lieux »; — Joseph de Chailan, sieur de Moriez, contre son fermier, au sujet « du surcharge-

ment de la terre dite *Saint-François*, qui n'avait pas été conduite par saisons, suivant l'usage de toute la montagne »; — (1754) Joseph André, avocat, « receveur des droits domaniaux » d'Annot, poursuit, contre Jean Barneaud, le paiement des droits de lods pour une terre acquise par ledit Barneaud à Saint-Benoît, quartier *du Serre*; — (1755) Jean Lions, cessionnaire de Jean-François de Rasque, sieur baron de Laval, la Rochette et autres places, contre Jacques Fabre, au sujet « d'un droit de prélation et retention par retrait féodal sur les biens et droits que la confrérie du *Corpus Domini* de la Rochette possède audit lieu, en qualité de donataire du sieur Honoré André, consulaire, de la ville d'Aix »; — (1756) entre dame Marianne-Roseline de Villeneuve, dame des Mujoulx, et Joseph Gras, au sujet d'un droit de passage avec bestiaux sur la terre dite *Chaberge*, au terroir des Mujoulx, etc.

B. 1103. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1762-1769. — Procédures civiles. — Procès : (1762) Jean-Baptiste-Martin de Perrin, coseigneur du Bourguet, poursuit le paiement d'une terre dite *la Colle-de-la-Treille* audit lieu contre les hoirs de Jean Astier; — (1763) la communauté de Collongue contre Jean-François Vitalis, au sujet du paiement des intérêts d'une créance de 600 livres; parmi les pièces : « état des revenus de la commune de Quelongues en 1739 »; — (1764) Henri Carbonnel, coseigneur du Poil et de Châteauneuf, poursuit, contre Honoré d'Alayer de Costemaure, le paiement « de 4 sestier de bled annone », dû au seigneur du Poil par tous les possédants biens au terroir dudit lieu; parmi les pièces : copie de la transaction du 40 septembre 1649, portant règlement des droits seigneuriaux et communaux entre René de Villeneuve, sieur du Poil et de Creisset, et les habitants du Poil, etc.

B. 1104. (Liasse.) — 104 pièces, papier, 1 parchemin.

1770-1776. — Procédures civiles. — Procès : (1772) André Lions, trésorier de Taloire, contre dame Elisabeth de Latil, au sujet du paiement de sa taille, montant à 484 livres; — (1774) Honoré Gibert demande une enquête pour établir que Jean-Joseph, son fils, a été baptisé dans l'église de Troins, attendu « que messire Cauvin, vicaire actuel de ladite paroisse, lui a dit qu'il ne trouvait point le registre des baptêmes et sépultures de l'année 1743 »; — (1775) Jacques Pellegrin, ménager, de Pelloussi, hameau du Fugeret, et Gaspard Pellegrin, ménager, de Chabrières, hameau dudit lieu, au sujet de la possession d'une terre au quartier *du Mallène*; — (1776) entre Jean-Baptiste

et Jean Isnard, frères, coseigneurs du Poil, au sujet de la propriété « des bastides » dites *Saint-Maime et le Bès*; — (1778) M^{me} de Valbelle, dame de Peyroules, poursuit, contre Antoine Berard, le paiement des droits de lods pour diverses terres au quartier de la *Clue*, etc.

B. 1105. (Liasse.) — 60 pièces, papier, 2 parchemins.

1781-1788. — Procédures civiles. — Procès : (1781) « Jean-Baptiste de Montblanc de la Bastide, maître en chirurgie, d'Annot », demande un règlement de comptes avec Jean-Baptiste Pellegrin, trésorier de la communauté d'Annot, en 1774, pour lequel il s'était porté caution; — (1784) entre Honoré d'Authier et le baron de Laval, au sujet du droit de fournage, « réglé en Provence à 2 charges de blé par tête »; — (1788) Gaspard-Joseph Gués, notaire royal d'Aups et coseigneur de Tourtour, poursuit civilement M^e François Dauphin, avocat, d'Aups, pour propos injurieux; une indemnité de 3,000 livres est accordée au demandeur, etc.

B. 1106. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1640-1710. — Séparations de biens. — « Informations sur la pauvreté et décadence » : (1647) de Gaspard de Galice; — (1649) d'Honoré Juglary, ci-devant notaire de Moriez, sur la requête d'Isabeau Tappoul, sa femme; — (1651) de Jean d'Authier, sieur de Saint-André, au requis de damoiselle Baptistine de Glandèves, sa femme, exposant que depuis « longtemps, son mari, par moyen de débauches, jeux et procès, est tombé en grande décadence et pauvreté, en telle sorte qu'elle est en voye de perdre sa dot et droits »; — (1660) d'Annibal de Glandèves, sieur de Montblanc; — (1666) de Pierre Pourcelly, sergent royal, d'Entrevaux, au requis de « Donade » de Bane, sa femme; — (1674) de noble Scipion de Montblanc, sieur de Sausses, au requis de Blanche de Martin, sa femme; — (1679) de M^e Jean Lieutaud, avocat du Roi, à la requête de Anne de Salve, sa femme; — (1680) de Horace d'Authier, sieur de Saint-Antoine, « obéré par sa mauvaise conduite et mauvais négoce »; — (1783) de Gaspard de Montblanc, à la requête de Isabeau d'Autane, sa femme; — (1699) de Pierre Rancurel, chirurgien, d'Ubraye, sur la demande de Jeanne de Pras, sa femme; — (1704) de Paul d'Ailhaud, sieur de Méouille, sur le requis de Marie de Désidery, sa femme; — (1703) de Paul Poilroux, à la demande de Thérèse de Galice, dame du Poil, sa femme; — (1707) de noble Honoré de Berre, sieur de Collongue, etc.

B. 1107. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1711-1790*. — Séparations de biens. — Requêtes et « informations marito-vergentes » : — (1711) contre Honoré Rolland, « dont les affaires sont en désordre, attendu son mauvais ménage et son esprit litigieux »; — (1720) contre Jean Trabaud, d'Ubraye, qui avait depuis longtemps abandonné Marguerite Rancurel, sa femme; — (1742) par Honorade Vallier contre Balthazar Sauteron, bourgeois de Castellane, son mari; — (1757) contre Jean-Baptiste Audoul, marchand, de Castellane; — (1763) par Élisabeth de Latil contre Jean-Joseph Henri, sieur de Soleis, son mari; — (1771) par Françoise Boquerie contre son mari, Alexandre Perier, notaire royal, de Castellane, « détenu aux prisons royales d'Aix pour dettes civiles »; — (1781) contre Antoine Honorat, cordonnier, de Saint-André; — (1783), contre Jean-Baptiste Phelip, « maître foulonnier », de Castellane; — (1790) par Élisabeth Rouvier contre Roch Dousoulin, du Bourguet, son mari, etc.

B. 1108. (Liasse.) — 1 cahier, 38 feuillets et 72 pièces, papier.

1644-1710. — Tutelles et curatelles. — (1644) provision de curateur pour Jacques Laure. — (1645) Confirmation de tuteur et inventaire de biens meubles et immeubles pour les enfants de Guillaume Reboul, de Courchon. — (1651) Conseil de famille, au sujet « de l'éducation de sieur Louis et de damoiselle Marie et Renée de Castellane, conduite et instruction d'iceux; et confirmation, en qualité de tuteurs, de dame Suzanne de Villeneuve et de frère Annibal de Castellane, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, ayant la garde noble desdits pupilles ». — (1658) « Provisions de curateur : à Charles et Jacques Raphaélis, sieurs de Châteaueux »; — (1663) « à l'héritage vaquant de Pol de Fournier, sieur du Bourguet »; — (1666) à Fortunat de Demandols, sieur dudit lieu et de Châteaueux; — (1676) à noble Pierre de Chailan, sieur de Moriez et du Castellet; — (1688) à Alexandre d'Arbaud, sieur de Breq et de Châteaueux. — (1701) Assemblée de parents portant nomination de Françoise de Martini à la tutelle des enfants de feu Jean Feraud, lieutenant particulier au siège de Castellane. — (1705) Provisions de curateur : pour damoiselle Françoise d'Arbaud; — (1710) à noble Louis d'Elsiry de Verrayon, etc.

* Lacunes de 1713 à 1719 et de 1721 à 1738.

B. 1109. (Liasse.) — 1 cahier, 124 pièces, papier.

1712-1789. — Tutelles et curatelles. — (1712) Provisions de curateur : à damoiselle Louise Berard, « actuellement dans le couvent de la Visitation Sainte-Marie, de Castellane, pour l'assister dans la reddition du compte tutélaire que doit rendre dame Anne d'Aubert, dame de la Pallud et de Meiréste, sa tante » ; — (1722) à Pierre de Berre, sieur de Collongue ; — (1737) « pour damoiselle Louise Fauconis, en la personne de messire Honoré Fauconis, prêtre, son frère ». — Nominations : de tuteur « aux personnes de nobles Antoine et François Bernard de Tassis » ; — (1739) « de curateur *ad bona* à l'hoirie de Gaspard de Requiston, sur la requête de messire Pierre de Laydet, marquis de Sigoyer, baron de Roumoules, en qualité d'époux de dame Suzanne de Riviers, baronne dudit lieu ; — (1750) de curateur pour noble Jean-Baptiste Martin de Perrin, coseigneur du Bourguet. — (1757) « Élection tutélaire aux enfants pupilles du sieur Étienne Chiris, bourgeois de Castellane ». — (1759) « Compte que baille à dame Françoise-Antoinette de Martigny, veuve de Jean-Baptiste de Bon, M^e Jacques Sauteron, avocat en la cour, curateur des hoirs dudit sieur de Bon ». — (1767) Assemblée de parents pour la nomination d'un tuteur « à haut et puissant seigneur messire Antoine de Raymond, comte d'Éoux, fils mineur de messire Claude de Raymond, marquis d'Éoux ». — (1783) Nomination de M^e Louis-François Meifred, avocat en la cour, notaire royal et procureur à Castellane, en qualité de curateur de Louis-Vincent-Gaspard d'Arbaud, sieur de Châteaueux. — (1787) Assemblée de parents pour la nomination d'un tuteur à damoiselle Albine-Marie, à la requête « de messire Jean-Louis de Tuffet de Vaux, chevalier, sieur de Lagremuse et de Thoard, ancien officier de dragons, gouverneur de la ville de Digne, et de dame Marie de Tuffet de Saint-Martin », etc.

B. 1110. (Liasse.) — 1 cahier, 45 pièces, papier.

1643-1687. — Successions : ouvertures de testaments, inventaires, etc. — (1654) Inventaires des biens : d'Annibal de Raphel, sieur de Châteaueux : « 40 caque-toires couvertes de Damas, 12 chèses, bois de noier, garnies et couvertes de vache de Roussie, dont le docier est surdoré, ayant sur le milicu les armes, dont l'escu porte une souche avec ses fruits, appuyée sur un croissant relevé sur la terre de la vigne, 2 coffres couverts de peau noire fort dure, façonnés de petits clous blancs en diverses rangées formant des fleurs ; roole des biens nobles et roturiers » etc. ; — (1657)

d'Octavian Mérigon, conseiller du Roi à Castellane ; — (1668) de messire Jean de Fournier, prêtre de l'Oratoire. — (1670) Ouverture du testament solennel de messire Honoré Simon, jadis prieur de Saint-André. — « Estat, roole et inventaire des biens, droits, domaines et juridictions de feu messire Louis de Castellane, sieur de Dalluis ». — (1675) « Inventaire et description des meubles et ustensiles trouvés dans la maison où souloient habiter Orcin et Honoré Bernard ». — (1679) « Inventaire des meubles de l'héritage du sieur baron de Montblanc, François de Glandèves, au requis de messire Jean-François de Sabran de Beaudinar » : « ... un garde robe en noier, avec ses serrures fassonnées, ayant les armes des Villeneuve ez fasse », renfermant les papiers de famille... — (1683) Inventaires des biens : de François de Richieud ; parmi les immeubles : maison de la famille de Richieud à Castellane, « scituée en la place des Augustins, confrontant d'un côté les dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie et de l'autre les hoirs de Blaize Niel » ; — (1687) d'Honorade Périer, dame d'Allons, etc.

B. 1111. (Liasse.) — 2 cahiers, 78 pièces, papier.

1688-1735. — Successions, ouvertures de testaments, inventaires, etc. — (1688) Ouverture du testament solennel de damoiselle Jeanne de Insbert, dame du Bourguet. — (1689) Inventaires « des biens et effets » : de noble Pierre de Chailan, sieur de Moriez, « décédé en la ville d'Aix, le 20 février en 1689 » : « un livre journal in-quarto, commencé le 26 août 1644, ou livre de rason, qui contient 44 ans de négociations des affaires dudit sieur de Chailan » ; — (1695) de noble Pierre de Flotte, sieur de Cuébris, à la requête de dame Marie de Barcillon, dame de Cuébris, son épouse ; « mubles : ... un tableau représentant *David*, un autre *la Charité romaine*, ayant 5 pans de hauteur, 2 pourtraits représentant les enfants de la maison » ; ... divers livres : « *la Vie de Saint-Charles, la Chère des âmes, le Traité de fauconnerie, les Annales de Tacite, le Paradis ouvert à Philagie*, etc. » ; immeubles : « la terre, place et seigneurie de Cuébris, consistant en la haute, moyenne, basse, mère, mixte et impère juridiction, institution et destitution d'officiers, droits de lods des ventes et permutations, retention par prélation, droits d'investiture et de passage, de cense et services... , le château et maison seigneuriale, situés sur rocher, confrontant, du septentrion, le village de Cuébris » ; — (1696) d'Antoine-Emmanuel d'Arquier, baron de la Val de Chanan. — (1697) Inventaire et vente aux enchères des biens meubles et arrantement des biens immeubles de Joseph de Chailan, sieur de

Moriez. — (1699) « Déclarations des biens laissés : par François de Simon, docteur en médecine » ; — (1702) par Honoré de Saqui, de la Rochette. — Inventaires des biens : de messire Lazare de Capel, prévôt du chapitre de Senez, « décédé le 31 décembre 1712 » : « ... tonneaux de vin venant du lieu de Norante, 2 tonneaux remplis de vin blanc de la prébende... , 39 fromages, 1 poêle à châtaignes..., une tapisserie de Bergame contenant 6 pièces, 7 chères à la Dauphine », bibliothèque contenant plus de 400 volumes, diverses liasses de « papiers importants originaux », etc ; — (1717) de Louis Dalmas, avocat. — (1720) Ouverture du testament de Joseph Baron, bourgeois de Castellane. — (1725) Inventaires des biens : de Joseph Collomb, conseiller du Roi au siège de Castellane ; — (1735) de dame Françoise de Hondis, dame de la Mottière. — Verbal d'apposition des scellés au château de Vaucroue, après le décès de messire Augustin Brun, de Castellane, etc.

B. 1112. (Liasse.) — 1 cahier, 17 pièces, papier.

1736-1746. — Successions, ouvertures de testaments, inventaires, etc. — (1736) Ouverture des testaments solennels de Jean Bellanger et de Marguerite Clarion, son épouse. — (1737) Inventaire des biens : de César de Reymond, sieur d'Éoux : « ... 12 couverts argent et 12 couteaux à manche d'argent pesant chacun 7 onces et demy, 1 grande cueillièrre argent pesant 8 onces, 2 salières, 4 flambeaux, 1 portemouchettes et les mouchettes, le tout en argent, etc. » ; — (1739) de M^e François de Niel, lieutenant général du siège de Castellane, à la requête de Jean-François et de Honoré, ses enfants. — (1741) Inventaire des biens meubles et effets de Mgr Jean Soanem, évêque de Senez, décédé le 25 décembre 1740 à la Chaise-Dieu, dressé par François Jean de Niel, sieur de Brenon et du Bourguet, lieutenant général au siège de Castellane, accompagné de M^e Jacques Simon, conseiller et avocat du Roi, et de M^e Pierre Périer, greffier, suivis de Christophe Perret, huissier ; « parmi les immeubles : ... le château épiscopal, distant de la cité de Senez de 7 à 800 pas, situé sur une élévation, une bastide au-dessous du château, appelée *la Colette*..., une autre bastide dite *Bouquet*, dans le terroir de Barrême »..., droits, de lods, « de passage de troupeaux », de juridiction, de dime à Senez et dans les diverses paroisses du diocèse, etc., « affermés à M^e Jean-Pierre Arnaud, notaire royal, de Thorame-Haute, à Étienne Gravier, notaire, de Colmars, et à sire Louis Engelfred, bourgeois de Beauvezer, moyennant la rente annuelle de 11,600 livres et 7 charges mescle

(méteil) » ; parmi les meubles : dans la chambre *neuve*... « 3 grosses chaises à bras »..., dans la chambre des *armes* 2 espingars, 74 mousquets à mèche, 8 haliebardes, 8 moules à balles..., dans « le cabinet des *Armoiries*... une caisse remplie de carreaux de vitres »..., dans « la chapelle... un tableau représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge »..., dans « l'appartement du seigneur évêque... 1 grand portrait de Mgr l'évêque de Villeserin, avec un cadre en bois vernissé, et un petit portrait sans cadre de Mgr l'évêque Martin »..., dans la chambre dite « *la Tuerie*... une table carrée »..., enfin dans la chambre dite « *des archives* » les titres et documents qui suivent détaillés par registres ou liasses : 27 « registres des insinuations ecclésiastiques » depuis 1464 ; 3 registres « présentations et collations », depuis 1606 ; 1 registre ordinations, provisions et jouissances de bénéfices depuis 1692 ; « information à raison des désordres et foule de gens de guerre, maladies contagieuses, tempêtes » ; 2 registres reconnaissances de chapelles et bénéfices depuis 1507 ; 1 registre actes reçus par Pierre Rancurel, notaire, d'Ubraye, 1524 ; registres des baptêmes, mariages et sépultures : de Senez (1624 à 1718), de Colmars et ses hameaux (1626-1722), de Barrême (1604-1705), d'Allos (1673-1703), de la Foux, de la Baumelle, de Bouchier, hameaux d'Allos (1697-1704), de Clumanc (1668-1726), de Castillon (1613-1726), du Bourguet (1666-1724), de Robion (1669-1717), de Blieux (1694-1726), de Moriez (1699-1703), de Saint-Auban (1668-1704), de Courchon (1617-1704), de Beauvezer (1694-1706), d'Argens et Troins (1702-1705), de Saint-Julien de Verdon (1695-1703), d'Angles (1701-1705), le Villar (1702-1703), de Méouille (1698-1726), de la Mure (1698-1703), de Chasteuil (1688-1726), de Soleihias (1697-1724), de la Valette, hameau de Thorame-Basse (1695-1698), de Thorame-Basse (1630-1726), de Saint-Jacques (1668-1722), d'Allons (1695-1726), de la Garde (1669-1703), de Taloire (1585-1726), de Chaudon (1654-1724), de Norante (1643-1668), de Saint-André (1668-1724), de Lambruisse (1695-1724), de Villar-Brandis (1690-1702), de Thorame-Haute (1668-1726), de Peyroules (1669-1726), de Vergons (1696-1724), de Saint-Lions (1719-1720), de Tartonne (1717-1721), d'Éoulx (1686-1703), de Demandols (1720-1725), de Castellane et ses hameaux (1582-1723) ; 38 sacs ou liasses de procès (XVII^e siècle) ; « visites et synodes » depuis 1551 ; « dispenses de parenté » ; titres concernant les diverses chapellenies et prieurés Notre-Dame du Pont à Barrême, Sainte-Catherine à Thorame-Basse, Notre-Dame des Clots, etc. ; « 1 registre en parchemin sur lequel est écrit :

registre des actes les plus anciens et les plus importants concernant la mense épiscopale et le diocèse de Senez » (sans date); « comptes rendus au clergé par le receveur dudit clergé de Senez », depuis 1569 jusqu'en 1668 inclusivement; « assemblées du clergé » depuis 1623; « ordonnances synodales de Mgr Soanen », 1699; « reconnaissances de Senez », 1376; « érection de l'église collégiale de Colmars » (sans date); « une grande et longue feuille parchemin cottée: Allos, reconnaissances pour l'évêque de Senez » (sans date); « les bulles de l'épiscopat de Mgr Jacques Martin », plus « un tas de papiers et parchemins mêlés en grande confusion que l'on n'a pas cru devoir comprendre au présent inventaire ». — (1746) Ouverture du testament solennel d'Honoré de Niel, chanoine de Senez, etc.

B. 1113. (Liasse.) — 1 cahier, 11 pièces, papier.

1747-1753. — Successions, inventaires, ouvertures de testaments, etc. — (1747) Inventaire de l'hoirie de Jean de Grasse, sieur des Collettes, au requis de dame de Brun de Castellane des Mujoux, sa veuve: « un cachet d'argent aux armes du chevalier de Grasse, 3 boutons d'argent pour les manches avec leurs chaînes, une balle d'argent pour la gravate... , une figure de montre de bois argenté (?), une bague d'or avec un diamant... ; dans une table fermée, bois noyer, avec 3 serrures », plusieurs liasses de papiers contenant plus de 500 pièces parmi lesquelles: « délibérations de la commune de Solchias en original, de 1746 à 1747 », titres de rentes, quittances, obligations, achats, lettres, ventes, procédures, etc., où figurent les familles de Grasse, de Blacas-Thourenc, de Claris, de Villeneuve-Beauregard, de Grimaldy, etc., XVII^e et XVIII^e siècles; « verbal de la bénédiction de la chapelle Notre-Dame de Miséricorde faite aux Collettes, le 30 juin 1729 », un registre couvert en parchemin « contenant bien des affaires anciennes de la famille des Collettes, 1595: « dénombrement de l'hommage de la terre des Collettes et d'une partie de la terre de Verrayon par noble Henry de Grasse, 1688; » « mariage de noble Honoré de Grasse, sieur de Cabris et de damoiselle Bartomeirette de Giraud, du 4^e juin 1664; testament de damoiselle Claire de Grasse, 24 mars 1688 ». — Ouverture du testament mystique et solennel de messire Antoine Carvin, « prêtre et coseigneur du Bourguet ». — (1748) « Inventaire des effets délaissés par Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons: « dans un cabinet tapissé de papier doré et sur des étagères qui sont au-dessus d'un bureau, divers papiers » parmi lesquels: testament d'Antoine de Bon, 26 janvier 1652; trans-

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

action entre les seigneurs et les habitants d'Allons au sujet des pâturages, 1647; partage du château et du verger d'Allons entre les sieurs de Bon et d'Autane, 1736, etc. — Apposition des scellés à la maison de messire Jean Brunias, vicaire de la Mure, « décédé *ab intestat* ». — (1750) Inventaire de l'hoirie de M^e François Pellissier, notaire royal, de la Garde: « un habit du défunt juste corps et veste de camelot de Bruxelles, couleur prune double, avec les boutons de poil de chèvre »... ; divers livres, notamment de chirurgie et de médecine: « *la Médecine aisée*, par Leclair, médecin du Roy, *Traité des maladies les plus fréquentes*, par Elvétius, *Nouvelle explication des fièvres*, le *Chirurgien d'hôpital*, *pharmacopée nouvelle* », etc.; « tous les fers et outils pour le trépan, 2 scapels, 2 seringues, 4 pélican (alambic), 4 sonde », etc. — (1752) Inventaire « des effets délaissés » par François Péronne, bourgeois de Castellane: « un habit d'été, fillosèle de couleur rougeâtre avec la veste du même »... ; « un livre de raison in-folio, commencé par Antoine Perrone, le 16 novembre 1671, continué par ses successeurs jusqu'au 18 mars 1752 », etc.

B. 1114. (Liasse.) — 2 cahiers, 26 pièces, papier.

1753-1760. — Successions, ouvertures de testaments, inventaires, etc. — (1753) Ouverture du testament solennel de Jean-François Brun de Castellane, sieur des Mujoux. — « Inventaire des effets délaissés par François-Jean de Niel, lieutenant général au siège de Castellane »: « 4 sofa à trois places, un moulin à café, provenant de l'héritage d'Honoré Niel, chanoine, un tapis de Turquie, une grande glace avec les cadres en bois sculpté et doré, de la hauteur de 6 pieds par 4 de largeur »; une bibliothèque contenant 400 volumes environ, pour la plupart des ouvrages de droit. — (1754) Verbal d'apposition des scellés à la maison de M^e Pons Chiris, notaire royal et procureur, « attendu qu'il était nanty de plusieurs titres et documents intéressant le clergé du diocèse de Senez ». — (1767) Ouverture du testament de Jacques de Reymondis. — « Verbal d'enchères » des biens meubles et immeubles de l'hoirie de Louis Gastinel, armurier, etc.

B. 1115. (Liasse.) — 1 cahier, 15 pièces, papier.

1770-1788. — Successions, ouvertures de testaments, inventaires, etc. — (1770) Inventaires des biens: de Pierre de Berre, sieur de Collongue: parmi les papiers... « 3 vieux parchemins en latin, reconnaissance passée en 1528, mandement de M. Jean Clausse, évêque de Senez, 1570, et le dernier écrit en lettres gothiques qu'on n'a pu lire »; — (1771) de dame

Marie de Martiny; — (1780) de Louis d'Authier, sieur de Saint-Antonin. — (1781) Ouverture du testament « de Pierre de Demandols, chevalier, seigneur, marquis dudit lieu », et inventaire de ses biens : « une tapisserie indienne, de 77 pans de longueur par 8 pans de hauteur, une veste de moire avec des boutons d'or, dont le dos et les manches sont de toile de Saint-Gal rouge, avec la culotte du même », « une médaille ciselée en argent représentant d'un côté la Sainte Vierge et l'autre Notre Seigneur, une bourse de soie violette travaillée en argent, une ceinture de femme, soie cramoisie et or et boucle en argent », etc. — (1788) Apposition des scellés à la maison d'Étienne Bellanger, bourgeois de Castellane, décédé *ab intestat*, etc.

B. 1116. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1640-1789. — Titres divers. — (1640) Extrait d'arrentement « de la 3^e partie du blé, du vin et du légume que se recueillera dans les biens de M. du Puget de Roustan », consenti par les consuls dudit lieu à Antoine Collet, moyennant une rente annuelle de 8 écus. — (1642) Procuration de Jean-Baptiste Auriol, de Lorgues, à Louis Poilroux, écuyer, de Castellane. — (1647) Contrat de mariage entre André Gastinel et Claire Niel, de Castellane. — (1650) Testament d'Antoine Muraire, de Castellane. — « Promesse de 16 charges de blé annone, à raison de 4 double d'Espagne, en faveur de messire Pierre Albanelly, du Puget, par les nobles Joseph et Antoine Authier, de la Penne-en-Chanant, terroir de France » (texte italien). — (1651) Reconnaissance de 25 écus par Antoine Meiffred, de Castellane, en faveur de Pierre et Jean Clérissy, potiers à terre, de Moustiers. — (1655) Mise en possession, en faveur de messire Jacques Simon, « du prieuré de l'église de Notre-Dame de la Grâce, de Méouille, et de son annexe de Saint-André », acte fait en présence d'Honoré Bouche*, docteur en théologie, prévôt de l'église collégiale de Saint-Jacques, et de Pierre Bellon, archidiacre de Senez (texte latin). — (1657) Vente, par Jean Tartanson, « hoste », de Senez, à Jean Luguot, bourgeois du Poil, « d'une bastide dirupte, pred et terre au terroir du Poil, quartier des *Mollières*, moyennant 600 livres ». — (1659) Testament de F. Pierre Sauvaire, religieux du couvent Saint-Augustin, de Castellane. — (1665) Bail du moulin du Puget-Roustan, en faveur de André Lautard, pour 3 ans... « le munier prendra de 32 un des grains que le moulin moudra, fors le seigneur et la confrairie du Saint-

* L'historien de la Provence.

Esprit, que sera tenu leur moudre franc », une rente annuelle de 463 livres. — (1666) Copie des lettres patentes de Louis XIV, portant « confirmation, ratification et approbation de l'établissement des dames religieuses de la Visitation, de Castellane ». — (1679) Extrait du contrat de mariage d'Antoine Honorat, lieutenant de juge, de Saint-André et de Anne Revel, de Courchons. — (1685) Projet de répartition par heures et par « setoirées » de l'arrosage de l'eau du *Pasquier* à Castellane. — (1687) Fondation de messes par damoiselle Honorade de Perier, par un legs de 400 livres « à employer aux réparations d'une des églises de Castellane ». — (1690) Testament de Pierre Mercier, « sur le point de son despart pour le service de S. M. ». — (1692) Contrat de mariage entre Joseph Giraud et Honorade Bauchier, de Castellane. — (1694) Testament de Joseph Mistral, de l'Isle, hameau de Vergons. — (1696) Contrat de mariage entre Jacques Chailan, tailleur d'habits, de Lambruisse, et Marguerite Rolland. — (1698) Quittance de 233 livres donnée par Esprit de Guiran, sieur de la Brillanne, à Henri Luce, procureur à Castellane. — (1699) Testament d'André Barbaroux, sieur de Mauchon, de Senez. — (1702) Bail à ferme « d'une terre et bastide au quartier de *la Combe*, terroir du Puget-de-Rostan, consenti par Joseph-Antoine de Bovery, sieur de Dine, à Augustin Lautard, pour 5 ans, « durant lesquels les grains, vin, chanvre et autres produits se partageront également ». — « Vente à l'enchère » de la maison de Charles Simon, « rue Saint-Augustin », à Castellane, au profit d'Antoine de Garsin, sieur de Villevieille, moyennant 340 livres. — (1704) Émancipation de Marie Routier, veuve de Joseph Bernard. — (1725) Bail à ferme « des domaines et droits du Roy à Castellane et lieux de sa baronnie, y compris le lieu de Blieux, consistant aux droits de lods, péages, passages et pulvérages des lieux de la Garde, Taloire, du Villar, Courchons, Saint-Julien, Taulanne, Robion et Allons, etc. », consenti par M. Laugier, subdélégué général de l'Intendant de Provence, à Jean-Baptiste Gras, « commis à la recette du contrôle des actes », pour le terme de 6 ans, moyennant 4,405 livres par an. — (1739) Prix fait par lequel André Bonnet, maître maçon, s'engage à construire « un colombier de 13 pans » sur la maison d'Antoine Martiny, au quartier d'Angles, moyennant la somme de 405 livres. — (1768) Contrat de mariage entre Joseph-Bernard Périer-Taulanne, natif de Castellane, et damoiselle Jeanne Francie, résidants « au Cap-Français, isle et côte Saint-Domingue », la dot de ladite Francie « consistant dans la somme de 20,000 livres en argent de cette colonie ». — (1789) Convention

entre Jacques Bellour et Joseph Long, tous négociants à Castellane, au sujet de la possession « d'un cazal découvert, placé entre les deux maisons des susnommés à la plus haute rue », etc.

B. 1117. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1644-1666. — Registre des cautions, submissions et dépôts au greffe. — Dépôts : de 94 livres par les hoirs d'Honoré Vallier, pour le paiement des contributions qu'Antoine Gault, trésorier d'Éoulx, refuse de recevoir, 11 mars 1644 (fol. 1) ; — de 156 livres dues par Pierre Bérard, greffier royal d'Annot, à damoiselle « Anthonone » de Bane, 9 avril 1644 (fol. 3). — Jean de Gallice, écuyer, de Castellane, et M^e Antoine Feraud, notaire royal, de Saint-André, se portent caution pour Jean-Honoré d'Aillaud, sieur de Méouille, 31 août 1644 (fol. 7). — « Submissions : par damoiselle Diane de Gallice, fille de Gaspar, sieur de Châteauneuf, 30 août 1645 (fol. 15) ; — par M^e Sauvaire Raibaud, notaire royal, de Briançon, 28 novembre 1645 (fol. 19) ; — « par Jean d'Authier, sieur de Saint-André, résidant à la Penne, qui a promis se représenter, lorsque ainsi sera ordonné, devant le procureur juridictionnel de la Penne », 13 juillet 1648 (fol. 27). — Caution donnée par les consuls de Soleilhas pour le paiement d'une obligation de 450 livres, 31 août 1648 (fol. 34). — « Submission » passée par André Panart, cordonnier, « séquestre de 6 panals de blé, saisies à divers habitants de la Rochette », 7 février 1650 (fol. 39). — Jean-Antoine Vaquier, de Lorgues, donne caution pour répondre de la dot de Boniface Bonnet, sa femme, 21 août 1653 (fol. 52). — Jacques Giraud, greffier de l'ordinaire de Peyroules, se porte caution pour son frère, messire Antoine Giraud, docteur en théologie, vicaire de Cadenet et prieur de Chasteuil, 12 avril 1655 (fol. 63). — Étienne Caleux, greffier au siège de Brignoles, André Audigier et Gabriel Massier, bourgeois de la Roque, donnent caution pour dégager « leur avéragé saisi par les consuls de la Colle-Saint-Michel », 15 septembre 1655 (fol. 66). — « Submission » passée par Honoré Chalvin, commis au greffe des insinuations ecclésiastiques de Senez, 17 août 1656 (fol. 73). — Cautions : par messire Henri Feraud, prieur de Castillon, 14 octobre 1656 (fol. 79) ; — par la communauté de Vergons pour le paiement « de certaine pension due à M. François de Rabasse », 26 mars 1658 (fol. 86) ; — par Louis de Blacas, sieur d'Aups, Vérignon, Villepeys et autres places, « pour se ressaissir de 6 trenteniers d'avéragé saisis dans le terroir d'Allons », 24 septembre 1659 (fol. 91) ; — par M^e Antoine de Pilafort, notaire royal, de Moriez, « pour obtenir relax d'un

troupeau de chèvres qu'il faisait abreuver à la fontaine sallière dudit lieu, et qui furent saisies par les bregadiers de ladite fontaine, commis de Jean Bertony, fermier général des gabelles à sel de Provence », 1^{er} août 1661 (fol. 106). — « Submissions » : par Pierre Martel, qui a promis de se remettre aux prisons royales de Castellane, quand il sera dit et ordonné, 28 mars 1663 (fol. 118) ; — par Pierre Niel, massier royal, 29 décembre 1664 (fol. 129) ; — par damoiselle Anne de Chailan, veuve et héritière testamentaire de Pierre Cantel, écuyer, de Mezel, 25 septembre 1666 (fol. 139), etc.

B. 1118. (Cahiers.) — 139 feuillets, papier.

1670-1733. — Cautionnements, soumissions, dépôts au greffe, etc. — Jean de Pilafort, notaire royal, de Barrême, au nom d'Honoré de Pilafort, son frère, « référendaire aux chancelleries de Provence, résidant à Aix, consigne, rière le greffe, 4 livre 5 sols pour le droit d'invasion de terroyr, prétendu par Pierre de Chailan, coseigneur de Moriez », 23 juin 1676 (fol. 16). — Damoiselle Clère Bourrely, veuve de Louis Brunias, avocat, dépose au greffe « le compte par elle rendu de l'administration des biens de ses enfants », 49 février 1684 (fol. 18) ; — messire Jacques Varages, vicaire général du diocèse de Senez, « proteste de déni de justice et déclare que le sieur Tassis, lieutenant général du sénéchal à Castellane, lui est suspect comme ennemi notoire et public de l'évêque de Senez », 4 novembre 1684 (fol. 31). — Les consuls de Castellane donnent caution pour « 5 pièces de cordelhat et 2 pièces de toile qui ont été saisies aux particuliers de la ville par Pierre Hugues, greffier de la sénéchaussée de Draguignan », 5 janvier 1691 (fol. 49). — Jean-Baptiste Bernardy, docteur en médecine, d'Entrevaux, retire du greffe 60 livres qu'il avait consignées « pour estre reçu à s'inscrire en faux contre Antoine Grac, sergent, d'Entrevaux », 12 octobre 1695 (fol. 72). — André Icard, marchand, de Castellane, « se rend plège et caution pour le sieur Antoine Paul, coseigneur de Sausses », 27 mars 1713 (fol. 90). — « Enregistrement de la commission de greffier en chef au siège et juridictions royales de Castellane donnée à Jean-Baptiste Gras, praticien, par Jacques Silvy, écuyer, secrétaire du Roi, en qualité de propriétaire des charges de greffier civil en chef du Parlement », 15 juillet 1718 (fol. 98). — Jacques Gebelin, bourgeois de Senez, s'inscrit en faux contre « un acte contenu dans les écritures de M^e Itemplier, notaire, de Cotignac », 7 décembre 1719 (fol. 124). — Antoine Blanc, docteur en médecine, « consigne au greffe 4580 livres, en 6 billets de la banque royale, 1 de 1,000 livres et les autres de

400 livres, 80 livres en espèces ayant cours, consistant en : 4 louis d'or de 49 livres, 10 sols, 3 écus de 8 livres 5 sols, un demi-écu, 7 dardennes*, 4 pièce de 4 deniers et 4 pièce de 27 sols », 20 juin 1720 (fol. 125). — Jacques Chauvetti, procureur à Castellane, consigne au greffe 490 livres « au nom de César de Reymond et du sieur Chevalier du Bourguet, son frère, qui n'ont pu entrer à Castellane, attendu la barrière par rapport au soupçon de la contagion », 18 novembre 1720 (fol. 136), etc.

B. 1119. (Cahiers.) — 60 feuillets, papier.

1710-1789.** — « Consignation des épices ». — Louis Reynard a consigné 86 livres pour les épices de la sentence de ce jour, par lui obtenue contre Laurent Reynaud, du Castellet, 18 juillet 1717 (fol. 2); — René Pandosy, d'Entrevaux, « a consigné 5 écus de 3 livres 12 sous pièce, valant 18 livres », pour une sentence de forclusion, 1^{er} septembre 1718 (fol. 5). — Messire Ignace de Barbaroux, chanoine, consigne 32 livres pour damoiselle Claude de Barbaroux, 3 juillet 1721 (fol. 46). — Consignations : 40 écus, « valant 40 livres », par messire Ollivier, « théologal, prieur de Taulanne », 19 avril 1737 (fol. 32); — 44 livres par « M. l'abbé Bernardi, aumônier du château d'Entrevaux », 9 novembre 1728 (fol. 34); — 72 livres par dame Cécile de Chaussegros, héritière de Marguerite Engelfred, 3 décembre 1766 (fol. 41); — par « le sieur Joseph Saint-Martin, maître en chirurgie, de Castellane, 17 juin 1772 (fol. 47); — 300 livres par Pierre de Chailan, « pour les honoraires des experts procédant à l'estime de la portion de la terre et seigneurie de Moriez, à lui vendue par dame Anne de Chailan », 7 septembre 1778 (fol. 53); — 4 livres 10 sols « pour une amende de fol appel » par Paty, procureur, 12 juillet 1783 (fol. 58), etc.

B. 1120. (Cahiers.) — 168 feuillets, papier.

1640-1644. — « Registres des exploits de saisies ». — Saisies : d'une vigne au quartier du *Buc*, à Entrevaux, contre Honoré Astier, maçon, de ladite ville, 14 novembre 1640 (fol. 5); — contre Charles Authier, avocat, « des fonds et fruits des pièces seigneuriales » dites *le Devans*, *le Pred-du-Seigneur*, *la Plantade*, etc., 10 juin 1641 (fol. 13); — contre tous les magistrats et officiers du siège de Castellane et de son ressort pour le paiement de 6,300 livres, dues « à Jean Boyer, sieur de Trévans, Jean Codur, receveur

* Pièces de 2 liards ou 6 deniers, fabriquées par M. Dardenne.

** Lacune de 1731 à 1763.

au diocèse de Digne, et autres associés pourvus des offices de conseillers du Roy, auditeurs de comptes, experts royaux des bureaux de la ville de Digne », 8 septembre 1641 (fol. 28); — « des fruits et rentes du moulin à bled de la communauté de Senez » pour Marc-Antoine de Gautier, sieur d'Éyguines, 12 mars 1642 (fol. 40); — de meubles contre Claude Arnaud, sergent royal, de Castellane, « à la poursuite du sieur cadet de Clappier, d'Aups », 7 août 1642 (fol. 59); — contre Léonard Guiraud, consul de Robion, à la requête de Pierre Borrelly, avocat du Roi, de « 4 trentenier d'anouges, 10 charges de blé annone, etc. », 4 mars 1643 (fol. 84); — des droits décimaux de messire Jean Vutol, sacristain de l'église de Senez, à la requête de damoiselle Jeanne de Baronis, 22 septembre 1643 (fol. 140); — de diverses terres au terroir de Méouille, lieux dits : *Champ-Diagne*, *Clot-de-Guigues*, etc., contre Antoine Fabry, avocat, et Anne de Trougnon, sa femme, 21 janvier 1644 (fol. 115); — de « 12 charges de blé annone, de 10 panais chacune », à la requête de Jean Allayer, sieur de Champourcin, de Digne, contre André de Claris, coseigneur d'Ubraye, 21 juin 1644 (fol. 135); — à la requête « de M^{rs} Bernard de Guerre et Jean Chappus, avocats, maris de damoiselles Jeanne et Marguerite de Richieud », contre Jacques Mouton, greffier de la sénéchaussée de Grasse, pour 8,466 livres, prix de l'office de juge de Castellane, 3 octobre 1644 (fol. 151), etc.

B. 1121. (Registre.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

1644-1655. — Registre des exploits de saisie. — Saisies : d'une créance de 1,200 livres contre Antoine Martin, « ci-devant seigneur de la Pène », 2 mai 1645 (fol. 23); — des blés communaux d'Allons, à la requête de damoiselles Jeanne et Sibille de Chailan, dames de Méouille et de Taulane, 10 juillet 1645 (fol. 39); — de foins au quartier de la *Lagnero*, contre Gaspard Phelip, à la requête de Gaspard Flote, cadet de Meaulx, coseigneur de Seilhans, 7 mars 1646 (fol. 79); — à la requête d'Henry Borrelli, écuyer, de Castellane, « de 6 paires de brusques (ruches) et mouches à miel », contre les hoirs d'Antoine Castellan, 16 juillet 1646 (fol. 107); — contre Honoré Bonnet, d'une maison sise à la rue du *Mitan* à Castellane, à la requête de Pierre Martini, lieutenant particulier au siège, 19 décembre 1646 (fol. 210); — à la requête d'Honoré de Reymondis, contre divers habitants d'Éoux, « de bleds, foing et fructage des arbres consistant en pommes, poires, prunes et noix », 30 avril 1647 (fol. 227); — à la requête des consuls du Bourguet, « de toutes les rentes et revenus que le prieur de Saint-Pierre, de

Bagaris, prend au terroir du Bourguet, 25 octobre 1647 (fol. 272); — « de 4 billons de bois noyer », contre Arnaud, « du masage de la Colle », à la requête « des estimateurs modernes de Castellane », 13 juillet 1648 (fol. 307); — « de 218 douzaines d'ais sive taules, 148 douzaines d'esquairas (poutres), 14 douzaines de quartons (solives), le tout en bois de pin et sap (sapin) et de 60 charges de blé rouge », à la requête d'Antoine Valentin, hôte, d'Aix, contre Pierre Luce, rentier des droits seigneuriaux de la Martre, 30 septembre 1649 (fol. 356); — de « 2 chevaux, un poil gris et l'autre noir, dans l'escuieric de messire Engélibert Barbaroux, chanoine de Senez », à la requête de Jean Meyronnet, procureur au siège de Digne, 31 mai 1650 (fol. 377); — « de toutes les rentes que Phelip Courme, hôte, de Grasse, fait à Paul de Fournier, sieur du Bourguet, 18 octobre 1652 (fol. 397); — de meubles contre Jean Audoul, marchand, à la requête de Pierre Feraud, « coupeur en la banque de la boucherie de Castellane », 23 août 1653 (fol. 402); — contre Honoré Niel, « de toutes les sommes que lui doit la communauté de Castellane, pour le logement des soldats du régiment d'Irlandois », 23 juillet 1655 (fol. 424), etc.

B. 1122. (Registre*.) — In-4°, 596 feuillets, papier.

1671-1682. — Registre des exploits de saisie. — Saisies : contre Antoine Pognèt, « d'une tinc (cuvier), d'environ 30 coupes, et une boute (fût) pleine de vin blanc », 22 octobre 1671 (fol. 20); — de la pension que messire Pierre Digne, prieur du Bourguet, fait à messire Honoré Arnaud, ancien prieur dudit lieu, 1^{er} avril 1672 (fol. 74); — à la requête « de dame Catherine Rose, veuve de Claude de Langle, conseiller du Roi, maréchal général des logis », contre Louis Cauvin, chirurgien, pour le paiement d'une créance de 463 livres, 6 septembre 1672 (fol. 108); — pour l'économe des Pères Minimes, d'Aix, de la dime de Saint-Livons, contre « les canonges » et le clergé de Senez, 24 mars 1673 (fol. 167); — contre les particuliers de Castellane, de « 2 trenteniers et 9 bêtes anouges, tant lanades que chèvres », pour Antoine Henry, avocat, de Castellane, 7 novembre 1673 (fol. 276); — « de la rente de la bastide du Pasquier, contre noble Jean de Demandols, pour noble Pierre de Monier, sieur du Castellet, résidant à Pignans, 25 juin 1675 (fol. 286); — contre divers habitants de Castellane et de la Garde, à la requête de Bernardin Paul, trésorier de Castellane, 16 août 1675 (fol. 307); — de la somme de 4,550 livres que la communauté de Clumanc doit à François Arnaud, « d'Allos, en Savoie »,

* Taché par l'humidité.

18 juillet 1676 (fol. 339); — de 3 gerbiers de blé, contre Garrus, de Castellane, pour Nicolas Cavaillon, avocat au parlement d'Aix, 5 septembre 1676 (fol. 351); — « de toute la tasque que le sieur de Demandols perçoit audit lieu, sur toutes sortes de grains et légumes », pour Jean-Louis de Sabran, 15 juillet 1677 (fol. 404); — de « 12 trenteniers d'avérage », pour le paiement de 2,400 livres, dues par François de Fabri, sieur de Fabrègues, à Michel Orlandier, de Marseille, 7 septembre 1678 (fol. 457); — « de la huitième portion de juridiction que possède à la Pène noble Louis d'Authier », à la poursuite de François de Pontevès, 18 octobre 1678 (fol. 502); — contre l'évêque de Senez, des droits de dîmes de Vergons et de Tartonne, à la poursuite de Joseph Pasery, marchand tailleur, de Paris, 30 janvier 1680 (fol. 529); — contre la communauté de Castellane, pour le paiement « des deniers royaux », à la requête de François Niel, « receveur de la viguerie », 16 avril 1681 (fol. 573), etc.

B. 1123. (Cahiers.) — 42 feuillets, papier.

1705-1716. — « Enregistrements des saisies mobilières ». — Saisies : à la requête du seigneur d'Allons, contre divers particuliers dudit lieu, de fruits aux quartiers dits : *la Serre, la Falollière, l'Adrech-de-Valentin, le Gros-Sivé*, etc., 12 août 1705 (fol. 4); — à la requête d'André Perrin, sieur du Bourguet, contre Honoré de Rascas, sieur du Cannet, 23 mars 1706 (fol. 5); — à la requête de Jean-François de Roux, de Digne, contre Pierre de Bon, de Castellane, 3 septembre 1707 (fol. 10); — par Hyacinthe Marie, d'une somme de 900 livres, due par la commune de Moriez aux hoirs d'Esprit Raphelis, 21 septembre 1708 (fol. 13); — à la requête de François de Vintimille, contre messire Henri Gassendi, chanoine de Senez, 30 octobre 1710 (fol. 18); — contre les consuls de Draguignan, des fruits « des bastides de *Lestang* et de *Taradeau* », 4 février 1711 (fol. 19); — « de tous les deniers qu'a en main le trésorier de Castellane », à la requête de l'économe du couvent « des Saintes-Maries, de Draguignan, 14 juin 1712 (fol. 25); — « de tous les revenus du prieuré d'Argens, contre Jacques Reynard, prieur », à la requête du receveur des dîmes du diocèse de Senez, 11 août 1713 (fol. 32); — à la requête « du nouveau chapitre de Senez », contre messire Vaisse, chanoine et prieur de Soleilhas, 14 août 1714 (fol. 36); — à la requête du premier président et intendant de Provence, des grains et meubles des consuls de Castellane, répondant pour ladite communauté, 2 juin 1716 (fol. 40), etc.

B. 1124. (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

1680-1701. — « Registre des lattes ou latier ».
— « Clames » : M^e Honoré Isnard, notaire royal, de Castellane, contre Fortunat Chaix, de Demandols, « pour douze sols », 6 novembre 1680 (fol. 5) ; — les consuls de Senez contre les bénéficiers dudit diocèse et Jean Barlet, prieur de Vergons, Honoré Simon, prieur de Saint-André, Honoré Arnaud, prieur du Bourguet, Pol de Chaillan, prieur de Moriez, Pol Sauvan, prieur de Peyroules, et Pierre Galfard, prieur du Castellet, 23 janvier 1684 (fol. 8) ; — Gaspard Tarpon, chirurgien, d'Annot, contre Jean Constaure, 12 octobre 1682 (fol. 39) ; — Auguste d'Isnard, sieur de Sartoux, contre Guillem Meiffred, de Collongue, 14 août 1683 (fol. 53) ; — M^e Joseph Périer, notaire, de Rougon, contre Honoré Gaioul, marchand, 8 avril 1684 (fol. 62) ; — François de Rodulfe, contre les consuls d'Amirat, 6 août 1685 (fol. 80) ; — M^e Paul Guiton, procureur au siège de Digne, contre Pierre Brochais, de Saint-André, 14 septembre 1688 (fol. 123) ; — Alexandre de Villeneuve, évêque de Glandèves, contre messire Claude Reybaud, prieur de la Ferrière, 31 août 1689 (fol. 137) ; — damoiselle Anne de Gaillard, dame de Saint-Benoît, résidant à Grasse, contre François Bauchière, de Soleilhas, 3 mars 1690 (fol. 147) ; — Mathurin Savournin, « curé perpétuel de Mirabel », contre Honoré Clinchard, curé de Vinsobres, 9 juillet 1693 (fol. 199) ; — le sieur de Sabran, baron de Beaudinar, contre Étienne Jean, docteur en médecine, de Draguignan, 16 juillet 1695 (fol. 229), etc.

B. 1125. (Cahiers.) — 337 feuillets, papier.

1700-1712. — « Mémoires journaliers des droits du greffe ». — (1706) « Tarif : chaque présentation 5 sols, pour toute production de sac 10 sols, pour les insinuations 10 sols » (fol. 5). — « Le scel a été mis à l'extrait de mariage de M^e de Peiresc et de damoiselle Miolis, et a été reçu 4 livre 13 sols » (fol. 54). — « Lettres générales de contrainte pour Joseph Pie, fermier des droits seigneuriaux de Soleilhas, 4 livre 2 sols » (fol. 87). — (1707) « Reçu 4 livres des réponses catégoriques de Pierre Petit, de Moustiers (fol. 105). — « Clame » pour messire Honoré Gras, contre les hoirs de Melchion d'Arbaud, 4 sols (fol. 115). — « Lettres exécutoires et compulsoires pour la dame de Collongue, contre son mari, 4 livre 8 sols » (fol. 120). — Extrait d'ordonnance de nomination d'experts pour damoiselle Anne Trestour, de Grasse,

4 livre (fol. 123) ; — (1708) « Significations de l'édit du Roi qui dispense les fermiers des greffes du paiement du dixième depuis le 24 février 1708 (fol. 131). — Enregistrement de commission de marguillier, 15 sols (fol. 137). — Reçu : de M^e Baltazar Béroard, notaire, 4 livres « pour l'assistance au palais » (fol. 148) ; — 10 livres 13 sols 4 deniers pour l'assistance à une enquête (fol. 183). — (1709) « Clame » pour messire Joseph Gravier, prévôt de Riez (fol. 198). — « Décret de prinze de corps contre le nommé Avignon, soldat au régiment de *Croy*, 83 livres (fol. 211). — « *Reparatur* de clame pour Jean Aubert, notaire », 2 sols (fol. 219). — « Lettres de sursis et resursis pour noble Mathieu Bayol, sieur de Peiresc », 5 sols (fol. 224). — Dénonce pour Marguerite Collet, 5 sols 4 deniers (fol. 232). — (1711) Extrait du mariage entre Georges de Berre et Marguerite de Demandols, 3 livres 10 sols (fol. 241). — Affirmation pour le baron de Laval, gouverneur de Colmars, 10 sols (fol. 252). — « Reçu : pour la réception d'huissier de Gaymard, d'Ubraye, 10 sols, et M. le lieutenant a tiré 30 sols » (fol. 261) ; — 15 sols de César Lambert, pour une « déclaration faite sur le registre de désaveu d'injures (fol. 270). — (1712) « Extrait d'ordonnance d'avération pour M. le conseiller Collombe, gratis » (fol. 278). — « Réquisition, en deny de justice, pour Honoré Garrus, 44 sols » (fol. 310). — (1713) Exposition pour messire Jean Brunias, curé d'Éoulx, 3 livres 1 sol (fol. 334). — « Recouvrement de sac pour M. Garcin, sieur de Villevieille, secrétaire en chancellerie, gratis » (fol. 335), etc.

B. 1126. (Registre)*. — In-4°, 157 feuillets, papier.

1667-1688. — Présentations et affirmations au greffe des submissions. — (1667) Présentations pour : Charles Guignon, d'Arles (fol. 5) ; — messire Pierre Peironi, docteur en théologie, vicaire de Gonfaron (fol. 15) ; — Honoré Saurin, marchand, de Grasse, contre les consuls et communauté de Saint-Antonin (fol. 28). — (1668) Affirmations de voyages pour : André Geoffroy, bourgeois de Lurs (fol. 49) ; — Pierre Fabre, notaire royal, de Beauvezer (fol. 57) ; — (1669) messire Pierre Moreri, prêtre, de Saint-Chamas (fol. 64) ; — Jacques d'Albaye, de Thorame-Basse (fol. 69) ; — (1670) Présentations pour : Étienne Mille, huissier à Senez (fol. 80) ; — (1672) Nicolas Cauvin, « debteu aux prisons de Castellane » (fol. 90) ; — (1674) messire Melchion Baresme, prieur d'Argens (fol. 116) ; — (1678) messires Jean et Pierre Sauvan,

* Mauvais état, incomplet.

prieurs de Méailles (fol. 129) ; — (1684) André de Perin, « contrôleur en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence » (fol. 145), etc.

B. 1127. (Registre)*. — In-4°, 294 feuillets, papier.

1667-1692. — « Présentations et affirmations au greffe des premières appellations. » — (1667) Présentations pour : noble Frédéric Barcelon, écuyer, sieur de Mauvans, avocat au parlement (fol. 3) ; — (1668) « dame Isabeau de Barras-Mirabeau » (fol. 19). — (1669) Affirmation de voyage pour Pol Audibert de Saint-Jannet, de Coursegoules (fol. 30) ; — (1670) Présentations pour : messire Pierre de Corriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse, baron de Corbières, président à mortier au parlement d'Aix (fol. 55) ; — (1672) damoiselle Margot de Mérigon, contre messire Charles Reynaud, supérieur des Pères de la Doctrine Chrétienne, de Seilhans (fol. 87) ; — (1674) noble Georges de Berre, sieur de Col-longue, F. Frédéric de Berre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Vallée, et messire Jean de Berre, prieur et protonotaire (fol. 136) ; — (1677) messire Gaspard Gastinel, docteur en théologie, chanoine théologal de Senez, prieur prébendé de Saint-Pierre de Taulane (fol. 167) ; — (1681) Marc-Antoine Templeri, « conseiller en la cour des Comptes, Aides et Finances d'Aix (fol. 213) ; — (1685) messire Christophe Baresme, « prieur nouvellement promu, du lieu d'Argens » (fol. 249) ; — (1690) pour M^e Louis Séraphin, docteur en droit, de Cuébris (fol. 282), etc.

B. 1128. (Cahiers.) — 51 feuillets, papier.

1707-1777.** — « Registre des chargements et des déchargements des procédures criminelles. » — (1707) Aubert, procureur du Roi, a reçu « la procédure criminelle de 3 témoins, requête, exploit et verbal, à la requête de Blaise Feraud, concierge des prisons de Castellane » (fol. 1). — Jean Blanc, greffier de l'ordinaire d'Aurent, a remis au greffe de Castellane « le sac et pièces de la procédure criminelle contre Jean Fournier, du Castellet (fol. 2). — (1709) Brunias, avocat du Roi, a reçu la procédure faite par messire Roustan Fautrier, prieur du Poil, contre Cléophas Mauras (fol. 3). — (1727) Niel, lieutenant général, a rendu au greffe la procédure contre M^e Jacques Depras, « juge royal d'Entrevaux, Guillaumes, Annot et Ubraye » (fol. 6). — (1732) « Porté à M. Tassis, faisant les

fonctions des gens du Roi », la procédure contre les habitants d'Angles (fol. 7). — (1735) « Information prise par le procureur du Roy, conjointement avec M. l'official, contre André Collomp, clerc tonsuré et sous-sacristain de la cathédrale de Senez (fol. 15). — (1739) Information à la requête des dames de Laurens de Verdillon et de Demandols (fol. 21). — (1741) Porté à M^e Simon, avocat du Roi, la procédure contre messire Salicis, prêtre, du Fugeret (fol. 26). — (1744) Jean Marie, bourgeois de Castellane, a remis au greffe une requête contre M^e Joseph Perrimond, notaire (fol. 32). — (1752) Bernard, greffier de Saint-André, a remis la grosse de la procédure contre Anne Dol (fol. 37). — (1758) Remis, à M^e Gras, avocat, la procédure contre Jean-Louis Paty, « sous-fermier des Domaines » (fol. 38). — (1764) M^e de Bon, lieutenant, a reçu la procédure contre Jean Gastaud (fol. 43). — (1767) Remis à M^e Meyfred, procureur du Roy, « la procédure contre plusieurs contrevenant au port des armes » (fol. 47), etc.

B. 1129. (Liasse.) — 89 pièces, papier, 2 parchemins.

1633-1640. — Procédures criminelles. — (1639) Procès : Gaspard de Gallice, sieur de Cheiron, contre Jean Brunias, cordonnier, « pour excès et blessures ». — (1640) contre Pol Robiony, qui, « à Castellane, devant l'église des Augustins, aurait mis la main à son espée et en aurait blessé mortellement Jacques Ailhaud, écuyer » ; — contre divers habitants de la Martre, « pour despopulement et dégradations d'arbres de hauste fustée aux quartiers de *Mellagnon* et de *la Colle-de-Buis* » ; parmi les pièces : *arrêt du parlement d'Aix, en date du 7 octobre 1633, au sujet des coupes de bois ; « criées seigneuriales de par Jehan de Forbin, escuyer de la Barben, seigneur de la Martre », etc.

B. 1130. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1641-1642. — Procédures criminelles : — Procès : (1641) contre Arnaud de Villeneuve, sieur de Villevieille, pour avoir tiré un coup « d'arquebuse à rouet, chargée de carreaux et de dragées, dans les cuisses » de André Giraud, sergent ordinaire d'Entrevaux ; — (1642) par messire Jean Bovis, vicaire perpétuel d'Entrevaux, contre Jean Bernard pour avoir enlevé les ornements dudit vicaire, avoir « épanché un pot de vin offert dans l'église », saisi « les burettes pendant la messe et les avoir brisées, et pour avoir coupé du bois dans la terre de *Condamine*,

* Mauvais état, incomplet.

** Lacune de 1709 à 1727.

* Placard imprimé.

dépendant du bénéfice de la vicairie », etc. ; — par Catherine Piche, muette, « querellant en rapt » Claude Pellegrin, d'Annot, son maître, etc.

B. 1131. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1643. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Raynaud et Louis Rolland, pour vol de 3 petits chiens : les coupables sont condamnés « à 50 livres d'amende et au bannissement, pour 3 ans, du lieu du Castellet » ; — contre Esprit Ricand, de Peyroulles, pour « crime d'abigéat et recèlement d'avéragé » ; — contre Alexandre Reinaud, sieur du Mousteiret, et Alexandre de Rosan, sieur de Tourenc, « qui avaient saisi au coulet et frappé à grands coups de bâton M^e Hellion Beraud, notaire, de Châteauvieux » ; — contre Jacques Bagarris, « qui avait moissonné une partie de l'avoine de la terre du *Toulonnet* », appartenant à Balthazar Guiaud, prêtre, de Brenon, etc.

B. 1132. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1644-1645. — Procédures criminelles. — Procès : (1644) contre Alexandre Maunier, pour vol de fromages ; — contre Honoré Jauffroy, pour « avoir pris quelques feuilles au quartier de *Prat-de-Riol* à Cuébris ». — Sentence du lieutenant du sénéchal de Castellane, cassant la procédure faite contre Louis Bonnet, maréchal ferrant, de Méaille, par le viguier d'Annot, attendu que « le procureur du Roy est non recevable à quereller pour le fait d'adultère ». — (1645) Procès : contre Charles Blanc, pour avoir enfoncé la porte de messire Angellin Feraud, régent de l'école de Méailles, qui avait frappé son enfant, et l'avoir menacé, criant : « Bourreau ! *Ven fouita mon enfant !* » ; — contre Gaspard Mège, régent des écoles de Saint-André, accusé d'avoir volé 45 écus à messire Jean Brun, « chanoine et camérier en l'église de Senez », etc.

B. 1133. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1646. — Procédures criminelles. — Procès : contre Pierre Aulne, « baillie d'Éoux, et autres, ses satellites, qui, armés d'arquebuses, espées, pertuisanes et bastons ferrés à deux bouts, auraient mis feu à la porte de la maison d'Augustin Bolc et enfoncé icelle avec force et violence et entré dedans et prins, volé et derrobé tout ce qu'ils ont trouvé » ; — contre Jean-Baptiste Tartanson et consorts, pour avoir, « ensuite d'une sédition et esmouion populaire survenues de nuit à Senez le pénultième de caresme, attaqué et chargé de divers coups d'espées Pierre d'Arbaud » ; — contre divers, pour vols de bestiaux, etc.

B. 1134. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1647. — Procédures criminelles. — Procès : contre Antoine Isnard, procureur, pour avoir tenu des propos diffamatoires « contre l'honneur et bonne renommée de Marguerite Fabry », de la Garde : le coupable est condamné à 500 livres d'amende ; — contre Claude Sauvaire, qui avait arraché des saules dans la terre de Claude Merssier, « hôte du logis où pend pour enseigne *la Fontaine* », à Castellane ; — contre divers, pour vols de gerbes. — Information par le procureur du Roi sur un infanticide commis au hameau de l'Escoulour, etc.

B. 1135. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1648-1649. — Procédures criminelles. — Procès : (1648) contre Honoré Bernardin, d'Entrevaux, pour avoir, « en menant grand bruit et avec une insolence insupportable, interrompu l'audience tenue par Jacques Depras » et insulté ledit juge en disant qu'il « subornait les témoins » ; — contre Jean Viret, qui, « attaquant Augustin Issautier, lui dit : « *Couquin, couguil, te voilou garar d'aquest monde ! se rua sur lui et lui tira un coup de pied au genouil* » ; — contre Claude d'Autier et damoiselle Baptistine de Glandevéz, qui avaient refusé de saluer François-Alexandre d'Authier, sieur du Collet, la Pène et Chaudoul ; — (1649) contre Henry Murayre, pour avoir « arraché tous les buis qui étaient au quartier de *Chayron*, lieu dit *l'Adrech* » ; — contre Antoine Pellissier, « baillie, de la Martre, pour pratique et subornation de témoins ». etc.

B. 1136. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 1 parchemin.

1650. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Authier, baillie et lieutenant de juge de la Rochette, pour avoir insulté et battu « les estimateurs venant apprécier un dommage fait aux arbres radiqués dans la terre que le monastère de Lérins a à la Rochette, quartier appelé le *Prieuré de Saint-Martin* » ; — contre Charles de Saqui, qui avait attaqué Pierre d'Authier, « avec un pistolet à la main, lui disant : *Je te veux faire mourir tout vestu !* et, à l'instant, lui a lâché le pistolet, qui a manqué » ; — contre Jean Imbert, « pour avoir rompu les barricades établies, par ordre des consuls de Castellane, au quartier du *Faubourg*, afin que tous fussent obligés de passer par les portes établies par le bureau de santé, attendu l'infection de peste qui est en divers lieux de ceste province » ; — contre divers, pour chasse aux pigeons, etc.

B. 1137. (Liasse.) — 96 pièces, 1 parchemin.

1651, janvier-juin. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Salvan pour avoir coupé un grand chêne dans la terre dite *la Roche-du-Corps*, à Méailles, appartenant à messire Barthélemy Pascalis, « curé de l'église Saint-Pierre, de Roayne » ; — contre Antoine Pellicier, baille de la Martre, pour « malversations, extorsions et menaces aux habitants » ; parmi les pièces : délibérations du conseil de la Martre, ordonnant qu'il « sera fait injonction au greffier du seigneur » d'informer sur ces faits ; — contre divers habitants de Castellane qui, « à coups de pieds et de poings, empêchaient que le tambour et le fifre n'allasent servir le prieur de saint Esloy, suivant la coutume ». — Informations par le procureur du Roy : sur « les excès et déportements des gens de guerre logés à la Garde » ; — au sujet du crime commis sur la personne de Gaspard Niel, assassiné « sur le chemin de la montagne de la Colle entre Demandols et Vergons, en revenant de faire la recette des deniers du Roy à Annot », etc.

B. 1138. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1651, juillet-**1652**, juillet. — Procédures criminelles. — Procès : (1651) contre Esprit Graillon, qui avait « chassé sur les terres seigneuriales d'Antoine de Caille, sieur de Boades, « avec lassades (lacets) et autres embûches, ayant pris une grande quantité de gibier et dépeuplé presque toute la terre de Boades » ; — (1652) contre Laurens Graillon, pour « avoir fait violence à Marguerite Collomb sur un chemin public et lui avoir ravi son honneur ». — Verbal sur l'incendie de « la porte de la ville de Castellane, appelée Saint-Michel ». — Informations sur la mort accidentelle de Louise Raboul, tuée par la chute d'une pierre, « près de la chapelle Saint-Antoine, située sur le chemin royal du Pont », etc.

B. 1139. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1652, août-**1653**. — Procédures criminelles. — Procès : (1652) contre Sauvare Guérin, pour « pipe-rie » : le coupable, qui avait fait passer « un jeton pour un demi loys », est condamné « à estre banni de Castellane durant sa vie » ; — contre Jean Fortoul, qui avait tué à coups de couteau Louis Bonnet, pour défendre sa propre vie ; l'accusé obtient « des lettres de grâce, rémission et pardon de S. M. » ; parmi les pièces : fondation « par le meurtrier de 24 messes, qui

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

seront célébrées annuellement et à perpétuité dans l'église de Méailles pour le repos de l'âme de la victime ; pour la dotation de cette fondation, il est donné aux prêtres de Méailles la moitié d'une terre au lieu dit *Chaniarbert* » ; — (1653) contre Antoine Ollivier, qui « aurait pris une troupe de soldats du régiment d'Anjou, de passage à Entrevaux, et les avait menés dans une vigne de messire Annibal de Glandevéz, baron de Montblanc, où ils auraient pris et gâté une grande quantité raisins, pêches et autres fruits » ; — contre Mathieu Roux, pour « contravention des ordonnances du Roi sur le transport des gerbes d'un terroir à l'autre », etc.

B. 1140. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1654-1655. — Procédures criminelles. — Procès : (1654) « Jean d'Agout, sieur de Saint-Laurent, père d'Annibal-Louis, sieur d'Angles », contre les particuliers d'Angles, « pour défrichements et despopulation au quartier de *Piédanoux* » ; — contre Esprit Jaume et Gaspard Grimaud, pour « agression et vol sur le grand chemin royal tirant à Séranon » ; — (1655) contre divers habitants de la Baume (hameau de Castellane), qui s'étaient emparés de l'ânesse d'Antoine Collomp, parce qu'il refusait de payer un droit de pelotte de 36 sols à la jeunesse dudit lieu » ; — contre Louis Fortoul, premier consul de Méailles, et divers habitants dudit lieu, pour « incendie et bruslement de trois bastides et 45 ruches à miel » : les coupables sont condamnés, par contumace, au supplice de la roue et exécutés en effigie à Méailles, etc.

B. 1141. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1656. — Procédures criminelles. — Procès : contre Catherine Veyan et Étienne Blanc, de Châteaueux, « pour concubinage » ; — contre Alexis Phelip, d'Ubraye, pour « enlèvement des papiers de la communauté dudit lieu » et voies de fait contre le premier consul dans l'exercice de ses fonctions ; — contre Jean Geoffroy, « hoste et gabellier de Cuébris, qui refusait de bailler pain et vin pour le prix, poids et mesure auxquels il est obligé » ; — contre Madon Toussant, pour avoir « menacé d'un issadon (petite pioche) damoiselle Anne de Mirabeau, luy parlant en ces termes : *Ve, n'as tastat una fes et n'en tastaras una autre!* ». — Informations sur la mort de Jean Castellan, sergent royal, assassiné, « avec ses recors », sur la montagne de *Moure-Frey*, « estant partis afin d'exécuter certains mandements de justice au Castellet », etc.

B. 1142. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1657. — Procédures criminelles. — Procès : contre Antoine Giraud, de Taloire, pour avoir assassiné, « d'un coup d'eyssadon », Claudon Arnaud, sergent royal de Robion : le coupable est condamné, par contumace, à être pendu ; — contre Laugier Blanc, qui, pendant la séance du conseil d'Éoux, « assemblé tout proche l'église », avait insulté et menacé Jacques Vallier, greffier, lui disant : « Mangeur de communautes, tu nous as chargés de soldats ; je veux te tuer ! » ; — contre Jean-Baptiste de Villeneuve, Claude de Villeneuve-Torenc et César de Villeneuve, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, ses frères, qui, accompagnés d'une troupe de gens « enveloppés de gros manteaux et casaques dessous lesquels ils portaient des pistolets, porte-respects, baionnettes et espées », avaient assailli, « près de la porte de Vence et au pré dit Saint-Michel », César et Christophe de Villeneuve de Gréollières et les avaient blessés, « ayant déchargé quantité de coups de pistolets, en criant : Tue ! tue ! » ; — contre des soldats « des 6 compagnies, estat et maison, du régiment d'infanterie de Mgr de Nouailles, logés en garnison à Castellane, sous le commandement du sieur de Ravailon, capitaine-major », pour avoir pénétré « avec des échelles dans l'enclos du monastère de la Visitation Sainte Marie et avoir enfoncé et pillé un oratoire et volé 44 pièces de poulailles », etc.

B. 1143. (Liasse.) — 66 pièces, papier, 1 parchemin.

1658. — Procédures criminelles. — Procès : contre « une troupe d'hommes armés qui, à l'issue de la grand'messe, avaient attaqué des femmes et esmeu une sédition dans le village de Courchons et fait attrouper tout le peuple » ; — contre Antoine Martiny, bourgeois de Castellane, pour « stupre et desfloration de Claudette Gastinel, pauvre mendiante » ; — contre divers habitants de Jatières, hameau de Villevieille, pour « vol nocturne, excès et blessures sur la personne de messire Jean Germain, prêtre et vicaire de Robion » ; — contre divers, pour « coupe et dépopulation » de bois de haute futaie dans le quartier de *Fourane*, terroir de Saint-André, etc.

B. 1144. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1659. — Procédures criminelles. — Procès : contre Michel Giraud, valet d'Honoré Martiny, bourgeois de Castellane, pour avoir « tué de guet à pens et propos délibéré Jacques Castellan, cordonnier, de Castellane,

d'un coup de fusil, dans la terre dudit Castellan, au quartier de *Bourribes*, duquel coup il est demeuré raide mort sur place » ; — contre Lucrèce Simon, hôtesse du logis du *Chapeau-Rouge*, à Castellane, pour « contravention à la ferme du pain » ; — contre divers habitants de Chasteuil, pour défrichements dans le quartier du *Pas-dau-Loup* ; — contre divers : pour chasse aux pigeons ; — pour vols de raisins, de gerbes, etc.

B. 1145. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1660. — Procédures criminelles. — Procès : contre Antoine Bourgarel, pour avoir tué d'un coup d'arquebuse dans le dos Jean-Aulne Vallier, « baille moderne de la Garde » ; — contre Antoine Honorat, pour avoir arrêté au quartier de *Pierre-Plantade*, terroir de Castellane, le porteur « d'une commission lancée contre lui par M^e Marie, procureur » ; — contre plusieurs habitants de Castillon, qui avaient menacé de bâtonner messire Pierre Feraud, curé dudit lieu ; — contre divers, pour défrichements : dans la terre gaste de Castellane ; — dans le défens de Troins. — « Requête de querelle » par messire Gaspard de Saquy, « aumônier ordinaire du Roy » et prévôt de Glandèves, contre le fils aîné du sieur de Laval, qui avait tué à coups de fusil les pigeons du colombier de sa bastide, sise au lieu dit *Avenos*, terroir de la Rochette, etc.

B. 1146. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1661-1662. — Procédures criminelles. — Procès : (1661) pour « excès et coups de pierres », contre Barthélemy Pons, « allant guetter une espouse qui devait passer au quartier de *la Périère*, terroir de Daluis, afin de lui faire payer la pelotte » ; — (1662) contre divers, pour batterie, « le jour de la foire ouverte qui se tient le 15 mai sur la place du *Gravier*, à Castellane » ; — (1663) « par damoiselle Margot de Mérigon, fille à feu Octavian, conseiller du Roy, querellant en rapt contre Pierre Charensi, cavalier de la compagnie du sieur d'Autichaud, en garnison à Castellane » : le coupable est condamné, par contumace, à 200 livres d'amende et à épouser ladite damoiselle, « et autrement à être pendu et estranglé » ; — pour rébellion à la justice, contre les sieurs Pierre de Chailan, oncle et neveu, qui, avec leurs vassaux, avaient résisté à main armée « à un huissier accompagné de quatre archers et d'un aide de justice, d'un sergent et de deux records », venus pour exécuter une saisie au château de Moriez, etc.

B. 1147. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1664-1665. — Procédures criminelles. — Procès : (1664) contre André Astier, pour avoir séduit et déshonoré « Ellie » Fornier, sa servante ; — (1665) contre divers habitants d'Éoux, « pour concussion et fausses mesures » : les coupables sont condamnés chacun à 40 livres d'amende ; — contre divers pour : port d'armes prohibées ; — chasse aux pigeons ; — coups et blessures, etc.

B. 1148. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1666-1667, juin. — Procédures criminelles. — Procès : (1666) contre Jean Dozol, accusé d'avoir « mis le feu et brûlé cinq bastides et une grange au terroir de Braux, quartier appelé *Dessoubs-ville* » ; — contre Honoré Brie, pour avoir battu, « avec une verge, jusqu'à ce qu'elle fut cassée », M^e André Mérigon, notaire, de Senez. — Requête de plainte par divers habitants d'Éoux, contre le procureur juridictionnel du seigneur dudit lieu, « qui n'a jamais été gradué, ni prêté aucun serment à la justice, et a fait faire une procédure exorbitante comme juge incompétent ». — Procès : (1667) contre Claudon Piche, pour avoir « donné un grand coup de pied sur le petit ventre de Jeanne Gagne et lui avoir ainsi fait perdre son lait, en sorte qu'elle ne peut plus nourrir sa fille » ; — contre divers : pour vol de farine ; — insultes, etc.

B. 1149. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1667, juillet-**1668.** — Procédures criminelles. — Procès : (1667) contre Louis de Castellane, sieur de Daluis, « pour agression, voies de fait et menaces » envers Jean Aillaud, bourgeois d'Entrevaux, « qui ne se mettait pas en état de le saluer » ; — contre Honoré Funel et Honoré Charabot, consuls de Séranon, et divers habitants dudit lieu, pour « transport et abandonnement d'une petite fille, nouvellement née, devant la maison de Jean-Pellissier, de la Martre » ; — contre Jeanne et Isabelle Roux, qui avaient menacé et insulté Guilhem Lieutaud, sergent ordinaire de Peyroulles, « venant gager leurs meubles » et qui, après lui avoir « donné plusieurs poussades, l'avaient enfermé dans la maison » ; — (1668) contre divers habitants de Peyresc, accusés d'avoir enfoncé et pillé la cabane que Aymès l'Enfant, sieur dudit lieu, possède dans la montagne dite *d'André* ; — contre Marie Verdeinenque, pour abandon d'une fille « bastarde » ; — contre Gaspard Genys, pour rapt ; — contre divers, pour « larcins » de fromage, laine, etc.

B. 1150. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1669-1670. — Procédures criminelles. — Procès : (1669) par Joseph de Raymond, sieur d'Éoux, « querellant en crime de félonie, excès et injures contre Jeannon Blanc, son vassal » ; — contre divers habitants du Poil, pour défrichements et dépopulation de bois dans les montagnes de *Salicis* et de *la Sapée* ; — (1670) contre Pierre de Chaillan, sieur de Moriez, qui avait fait démolir, « par un sien valet, la muraille à chaux et à sable du jardin de M. le conseiller de Moriez » ; — contre Guilhem Isnard, de Sauteiron, hameau de Peyroules, pour avoir « fait une coupe de grande considération dans le défens communal dit *de la Bastide* » ; — contre Honorade Turel, « nourrice chez Louis de Pontevès, vicomte de Bargème, pour vol de nippes » ; — contre Louis Daumas, pour avoir frappé à coups de bâton « Isnard Guichard, trompette ordinaire de Castellane », etc.

B. 1151. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1671. — Procédures criminelles. — Procès : contre Gaspard Bourgarel, « meunier et fournisseur de Castellane », pour avoir insulté Jacob Perier, consul de ladite ville, lui disant : « Je veux vous faire mettre en prison ; vous n'êtes qu'un consul de huit jours ! » ; — par François Feraud, notaire royal et greffier de la maison commune d'Annot, contre Joseph Rocas, qui l'accusait calomnieusement d'avoir falsifié une délibération du conseil de la communauté portant que les « quatre regratiers (revendeurs) d'Annot feraient ouvrir à leurs frais et dépens les chemins, en cas d'abondance de neige » ; — contre M^e Louis Brunias, avocat en la cour, pour avoir donné un coup de bâton à Honorade Lagneau, parce qu'elle lui disait « qu'il était un détroqué capussin et que qui trompait saint Augustin ne faisait pas bonne fin » ; — contre divers habitants de Daluis, qui, en défrichant « des lieux ardues et en pente, couverts de buis et broussailles, avaient ruiné la plus grande partie des meilleurs fonds du terroir », etc.

B. 1152. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1672. — Procédures criminelles. — Procès : par messire Claude Villeneuve, sieur de la Gaude, et dame Marie de Castellane, dame de Daluis, contre Annibal de Castellane, « commandeur de Lugan », pour « subornations, menaces, intimidations et excès » ; — contre M^e Pierre Audoul, notaire royal et procureur, qui, dans la rue, « avait porté un grand soufflet sur la joue de demoiselle Marie Peronne » ; — contre Honoré

Laurens, « se disant sieur de Saint-Martin », qui avait insulté M^e Jean Tassis, lieutenant du sénéchal à Castellane, lui disant « qu'il n'était qu'un Jean f.... et le reste »; — contre F. Joseph Tiran, supérieur du couvent des Pères Augustins, qui, en compagnie de F. Laurent Bouffier, religieux dudit couvent, avait, « de nuit, à la place de la *Plus-Haute Fontaine* » de Castellane, attaqué Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons, et lui avait dit : « Je suis gentilhomme comme toi ; je me veux battre avec toi et te veux faire sauter la teste au mitan de la place avec un coup de pistolet », etc.

B. 1153. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1673-1674. — Procédures criminelles. — Procès : (1673) contre Jean de Flotte, sieur de Saint-Auban, et Horace de Flotte, sieur de Saint-Romain, son frère, « qui, accompagné de quatorze ou quinze hommes armés de fusils et de pistolets », avaient attaqué, « sur la plaine du Moustieret », Philippe Cresp, valet de Guillaume de Lisle, sieur de Taulane; — par messire Jacques Roccas, prêtre, contre messire Honoré Verdolin, vicaire de ladite ville, pour « interception de lettres »; — contre divers habitants d'Angles, pour avoir « rompu les danses à la place de Saint-Roc, à Saint-Julien-du-Verdon, à dessein de maltraiter les habitants et la jeunesse qui dansaient ». — Expositions de grossesse. — (1674) Procès : contre Claude Giraud, de Courchons, qui, par des menaces, avait empêché la perception du droit « de ban, que le Roi a coutume de prendre au défens dudit lieu appelé *l'Alp* »; — contre Funel et M^e Mérigon, notaire, de Senez, « suivis de 60 personnes armées d'épées et de bayonnettes », pour avoir soulevé « une émotion populaire le jour de la foire de mai à Castellane »; — contre Honorade Rancurel, pour avoir « prins et enlevé des portes, fenêtres, crémaillères, degrés de bois, etc., d'une maison » située rue *Saint-Augustin* à Castellane, dont elle était locataire, etc.

B. 1154. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1675-1676. — Procédures criminelles. — Procès : (1675) contre Honorade Audiberte, pour avoir, par « un coup de balance appelée *romaine*, enfoncé trois dents et brisé l'os de la mâchoire » du jeune Honoré Garron, fils de Joseph Garron, docteur en médecine, de Castellane; — contre Claude Brunias, pour recèlement du droit de dime dû à l'évêque de Senez; — (1676) contre divers, pour rixe et batteries pendant que « la jeunesse de Castellane dansait au son du tambour sur la place du Grenier, devant l'église de Saint-Joseph »; — contre divers habitants de Trigance, « querellés en

exposition d'enfant » par les consuls de Taloire; — contre Louis Bauchiére, procureur juridictionnel de Soleihas, Philippe Bernard, lieutenant de juge, Étienne Revel, « ordinaire » dudit lieu, et autres, accusés d'avoir, « par force et violence, saccagé la maison d'Honoré Arnaud, pauvre travailleur, et prins » tout ce qu'elle contenait; — contre divers : pour vols de bois dans la forêt de la *Bastide*, à Peyroules; — pour vols de blé, etc.

B. 1155. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1677. — Procédures criminelles. — Procès : contre messire Martini, prêtre, de Castellane, accusé d'avoir « de guet à pens meurtri, d'un grand coup de rocher sur la teste, Louis Peronne, maître fusillier »; — contre divers, pour avoir, pendant la nuit, « rompu à coups de pierres la porte et les fenestres du logis du *Mouton*, à Castellane »; — contre Guilhen Isnard, greffier de Peyroules, pour avoir, « en plein conseil, insulté M^e Jacques Lieutaud, lieutenant de juge, pendant les fonctions de sa charge »; — contre François Camatte, pour avoir frappé à coups de pierres André Gay, « pénitent blanc de Notre-Dame de la Miséricorde, habillé en pénitent, et battu et fouetté ses petits enfants, qui étaient aussi habillés en pénitents »; — contre divers « jeunes gens libertins et vagabonds, « pour vols à l'aide de fausses clef dans plusieurs maisons habitées de Castellane », etc.

B. 1156. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1678. — Procédures criminelles. — Procès : contre Antoine Chauvin, pour avoir battu « le marguillier de la confrérie de Saint-Christophe de la Pallud, lui réclamant 7 liards qu'il devait à cette confrérie »; — contre divers, pour rixes et batteries « au jeu de balle appartenant à Pierre Arnaud, au faubourg de Castellane »; — contre 8 cavaliers du régiment de *Châtillon* en garnison à Castellane, pour vol à main armée sur un chemin royal; — contre « certains personnages qui ont pris plusieurs plats, assiettes, chemises et autres linges de Pierre Bernard, de la Garde »; parmi les pièces : « articles du monitoire baillé, par-devant l'évêque de Senez », par le plaignant, et lettres de messire Antoine Laurent, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Senez, prescrivant trois publications dudit monitoire à tous les curés du diocèse; au bas de ces lettres : sceau plaqué de Mgr de Villeserin; — contre divers : pour coups et blessures; — pour injures « atroces et diffamatoires », etc.

B. 1157. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1679-1680. — Procédures criminelles. — Procès : (1679) contre « les principaux taillables de la Rochette », qui, par « force et violence, s'étaient opposés » aux exécutions commencées par M^e Honoré Fouque, avocat à la cour, sieur de Verrayon, commissaire député pour la vérification des debtes des communautés de Provence » ; — contre Joseph Phelip, accusé d'avoir favorisé la fuite d'un dragon de la compagnie du régiment de *Brussac*, en garnison à Castellane, sous les ordres du chevalier de Villebon ; — « messire Jean Goulin, promoteur du diocèse de Senez, disant qu'il a procès contre messire Antoine Laurenty, prêtre, pour ses mauvaises mœurs, requiert la remise de plusieurs papiers, registres, procédures, titres, etc., que ledit Laurenty détient chez lui, abusant des commissions d'official et de grand vicaire de Mgr l'évêque de Senez » ; suit le verbal de la perquisition faite dans la maison dudit Laurenty ; — (1680) Jean Martiny, religieux, économe du couvent Saint-Augustin de Castellane, « fait plainte contre R. P. Louis Dozol, docteur et supérieur dudit couvent, de certains excès commis en sa personne » ; le plaignant, « excommunié par le prieur du couvent », retire sa plainte sur l'ordre du vice-légat d'Avignon ; — contre Augustin Blanc, tailleur d'habits, de Castellane, qui avait battu Isabeau Issautière et avait pris la place qu'elle avait retenue sur le champ de foire, afin « d'y dresser une tente pour y bailler à boire et à manger ». — Exposition de plainte contre ceux qui « ont muré et emprisonné, par une voye de fait extraordinaire, M^e Mérigon, avocat, dans la maison d'Antoine Garrus, hôte, de Castellane », etc.

B. 1158. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1681. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jacques Laure, pour avoir « raturé » et falsifié un contrat de mariage inséré dans les minutes, de l'année 1654, de M^e Joseph Audoul, notaire royal, de Castellane ; — contre Guillaume Maioli, pour avoir pris « 45 coupes de vin dans la cave de François Niel, receveur des décimes du diocèse de Senez » ; — contre divers : pour défrichements « dans la terre gaste de Castellane, au quartier de Braus, lequel est extrêmement penchant » ; — pour vols domestiques. — Exposition de plainte contre Jean Martiny, lieutenant particulier criminel, qui avait insulté Honoré Sauteron, lieutenant particulier des submissions, et pris sa place dans la cérémonie « de la dispute des classes du collège de

Castellane », laquelle avait lieu dans le « réfectoire des Augustins », etc.

B. 1159. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1682-1683, juin. — Procédures criminelles. — Procès : (1682) contre messire Claude Bourguignon, prieur et seigneur de la Mure, « pour rebellion et empêchement formel de l'exécution des mandats de justice », en blessant grièvement, avec « un gros bâton », Jean-Baptiste Brun, officier royal, chargé d'opérer « des séquestrations » contre les habitants de la Mure ; — contre Phelip Pati, pour avoir eu « la témérité et l'insolence de tuer un lapin dans la propre garenne du seigneur évêque de Senez, située au-dessous de son château » ; — contre « plusieurs jeunes vagabonds qui, toute la nuit, roulent la ville, chantant des chansons sales et libertines, remplies de libelles diffamatoires contre l'honneur des familles, volent dans le sanctuaire, forçant les troncs et caisses des églises, etc. » ; — contre divers habitants de Castellane, pour tentative d'incendie ; — (1683) contre Jeanne Sisteron, pour avoir « maltraité une femme qui était dans le mois de son accouchement » ; — contre divers, pour batteries « dans le logis du *Louvre*, à Castellane », etc. — « Verbal de monitoire pour M^e Honoré Dolle, notaire royal et procureur à Castellane, lu, publié et proclamé dans l'église de Saint-Victor à Castellane par messire Pierre Personne, aumônier pour S. M. au prioré de fondation royale sous le titre Notre-Dame du Roi, au vieux château de la présente ville », etc.

B. 1160. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1683, juillet-**1684**. — Procédures criminelles. — Procès : (1683) contre Anne Chauvin, pour avoir, « à la rue du *Marché* », insulté Honorade Bérard l'appelant « grosse cavale », l'avoir prise aux cheveux et lui avoir mordu le doigt » ; — contre Pons Gallopi, du Puget-de-Rostan, pour avoir volé du foin dans le pré dit *Pred-du-Château* » ; — (1684) contre les « recelateurs » des effets mobilières d'Anne de Mirabeau et d'Henri Borreli, sieur du Bourguet ; — contre divers, pour violences contre les collecteurs de la dime ; — Jean Bagonis se plaint d'avoir été chassé à coups de bâton du château épiscopal de Senez, où il venait « terminer un différent avec le seigneur évêque », etc. — Verbal sur la mort de Jean Roux, tombé dans un précipice au quartier de Chamatuelh, etc.

B. 1161. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1685. — Procédures criminelles. — Procès : contre M^e Gaspard Seisson, notaire royal, de Saint-André, au

sujet de la suppression d'un acte portant quittance, « reçu et publié par lui » ; — contre divers habitants d'Éoux qui avaient attaqué et menacé, dans son château, Joseph de Raimond, sieur dudit lieu ; — contre Jean Barbaroux, accusé de faux ; — contre Jean Isnard, chirurgien, pour avoir donné asile à F. Louis Isnard, religieux augustin de Castellane, « exilé à Bordeaux par ordre de S. M. » ; — contre divers habitants de Castellane qui, « de violence, voies de fait et par force », ont obligé « le fermier du tabac en la sénéchaussée de Castellane » à se lever au milieu de la nuit, « bien que son bureau soit ouvert depuis la pointe du jour jusqu'à 10 heures de nuit pour la commodité du public », etc.

B. 1162. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1686. — Procédures criminelles. — Procès : « damoiselle » Honorade de Périer, veuve d'Antoine de Bon, contre Jean-Baptiste de Bon, son fils, qui « recherche toutes sortes d'occasions pour l'insulter et la maltraiter » ; — contre messire Jacques Roucas, prêtre, pour avoir insulté publiquement et menacé du bâton messire Honoré Verdollin, vicaire perpétuel d'Annot, et vicaire général et official de l'évêque de Glandèves ; — contre M^e Jacques Chauvetty, procureur au siège, pour avoir « déchiré un billet trouvé sur la poitrine d'une enfant nouvellement née, déposée au quartier dit *sur le Pred* », terroir de la Garde ; — contre Joseph Revel, qui avait tiré un coup de fusil sur Antoine Collomp, passant devant la maison de M^e Henry, viguier de Castellane, « qui est au quartier du *Cloutet* » ; — contre Honoré Reboul, pour vol d'une ruche à miel « dans l'appier de Joseph Fabre de Léonard, marchand », etc.

B. 1163. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1687. — Procédures criminelles. — Procès : contre Abraham Armier, originaire de Mulhouse (Alsace), arrêté par ordre de l'intendant de Provence comme professant la religion réformée ; — contre Gaspard Chais, « commis pour la vente et la distribution de la poudre », pour avoir refusé de vendre, « à moins de 24 sols la livre, ce qui n'était pas le prix courant, la poudre nécessaire à la bravade* organisée par la confrérie de Saint-Eloy à Castellane » ; — contre Alexandre Luponis, chirurgien, et Marie Pallis, « querrellés en crime d'avoir voulu sortir du royaume et transporter leurs biens et effets en pays étranger », etc. — Exposition de plainte contre Blaise Simon,

* Fête militaire.

avocat à la cour, lequel avait insulté messire Honoré Simon, prêtre, docteur en théologie, « luy disant : Usurier, concubin, fils de groûlier ! *Si non ère pas Dieu, t'assoumariou de cops* ». — Exposition de grossesse par Honorade Bonafoy, se disant « enceinte des œuvres de Jean-Baptiste Arnaud, notaire royal, de Thorame-Haute ».

B. 1164. (Liasse.) — 98 pièces, papier, 1 parchemin.

1688. — Procédures criminelles. — Procès : contre Louise Arbaud, dite Louisette, accusée par M^e Gaspard Marie, notaire royal, de Castellane, d'avoir jeté un maléfice sur son fils, « atteint de la petite vérole dite *picotte* », en faisant brûler un feu sur la place des Augustins et disant tout haut : « *Ai plaga l'enfant de Moussu Marie, et non sai si en eschapara....* Ladite Louisette estant coutumière à donner des maux inconnus aux personnes et à ôter le boire et le manger » ; — Honoré Laurens, bourgeois de Castellane, poursuit Anne Chauvin pour « impudissité » et diffamation ; — contre André Chauvin, accusé de recèlement ; — contre Claude Lieutaud, qui avait insulté et menacé messire Barthélemy Gravier, prêtre, pendant la cérémonie de son installation comme « doyen rural de Castellane et dépendances du doyenné », en présence « des consuls de la ville et d'un grand nombre de personnes », etc.

B. 1165. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1689-1690. — Procédures criminelles. — Procès : (1689) contre Étienne Garcin, « fils du sieur lieutenant Garcin », qui avait « assommé par derrière, avec une grosse pièce de bois, le fils de Jean Tassis, lieutenant des submissions au siège de Castellane », etc. — Exposition de plainte par M^e Jean Garcin, greffier des submissions, auquel on a volé une cassette contenant 900 écus, « en louis d'or, escus blancs et pistoles d'Espagne ». — (1690) Procès : par le procureur du Roy contre Gaspard de Quiqueran, parce qu'il « entretient, depuis 1687, dans son château du Bourguet, une femme dite Perroquette..., n'ayant jamais depuis ce temps fréquenté les sacrements, ni même entendu la messe, au grand scandale du public » ; — contre Pierre Bourgarel, mal famé, déjà condamné aux galères, accusé d'avoir « enfoncé la caisse de Jean Sardieu, marchand de Bagnols, et d'avoir dérobé 3,600 livres qu'elle contenait », etc.

B. 1166. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1691. — Procédures criminelles. — Procès : contre divers « mal famés, en compagnie de dragons, lesquels

auraient arrêté, sur le chemin royal du côté du pont, certains muletiers s'en allant avec leurs bêtes chargées de blé, les ayant dépouillés, battus et excédés » ; — contre Jean Taxil, marchand, de Digne, accusé d'avoir pénétré « par force et violence dans la maison de Pol Gautier, à la rue du Pont, à Castellane....., où il enfonça un coffre, fouilla partout et enleva tous les papiers qu'il trouva » ; — contre messire François Payan, archidiacre, François de Thomassin, sacristain, Lazare de Capel, Pierre Barbaroux, Henri Mouton, chanoines, et Jacques Reynard, prêtre, servant la cathédrale de Senez, accusés par messire Louis Gassendi, économiste dudit chapitre, « de s'être, par une pure cabale, saisis du suppliant et avec violence l'avoir battu à coups de poings et de pieds et précipité le long des escaliers, le chargeant d'injures atroces » ; — Pierre Dol, fermier du moulin de la communauté de Robion, se plaint d'avoir été battu par Joseph Giraud, « lorsqu'il faisait la fonction de sa charge, le molin molant », etc. — Verbal par Joseph-Félix Garcin, lieutenant général, et Jean Feraud, lieutenant particulier civil au siège de Castellane, contre M^e Balthazar Aubert, procureur du Roi audit siège, qui néglige les devoirs de sa charge et l'exécution des sentences, « en sorte que les crimes les plus énormes demeurent sans punition... ; qu'il y a dans cette ville des femmes d'une vie si scandaleuse qu'elles prostituent leurs propres filles, et d'autres personnes d'une condition assez honnête dont la conversation est mal édifiante », etc.

B. 1167. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1693-1698. — Procédures criminelles. — Procès : (1692) contre Joseph Collombe, accusé « d'être entré masqué dans la maison de Jean-Baptiste de Bon, sieur d'Allons, vers les 10 heures du soir, avec des armes défendues, de luy avoir fait un défi pour descendre à la rue et se couper la gorge avec luy, ayant mis l'épée à la main pour l'assassiner » ; — contre « 5 étrangers, allant par la ville et hors d'icelle en remarquant les murailles et les tours », accusés d'espionnage ; — contre noble Balthazar de Ferrier, sieur de Saint-Julien et d'Auribeau, de la ville de Riez, pour avoir donné un soufflet à messire Pierre Peronne, prêtre chapelain, « habillé de noir sans aucune marque ecclésiastique » ; — contre les auteurs de l'assassinat de François Cartier et de Jacques Trouin, « tués sur le grand chemin entre Peyroules et Saint-Auban » ; — contre Jeanne Cabassonne, « menant une vie scandaleuse et faisant de sa maison un lieu de prostitution » ; — (1693) contre Antoine Lauran, « pour menace contre son seigneur, noble Honoré de Berre, sieur de Collon-

gue et de la Terrasse » ; — Henri de Castellane poursuit Honoré Poilroux, coseigneur du Poil, parce qu'il a chassé dans les terres de Majastres ; — contre divers : pour vol de noix ; — pour vol de grains, etc.

B. 1168. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1694, janvier-juillet. — Procédures criminelles. — Procès : contre Laurent Verdollin, prêtre, pour avoir attaqué à main armée sur un chemin public Gaspard Feraud, « allant servir le Roi à la milice levée par ordre du duc de Vendôme et du comte de Grignan, et se rendant au château de Daluis » ; — contre Marguerite Guichard, pour avoir insulté Joseph Chauvin, consul de Castellane, dans l'exercice de sa charge ; — contre divers habitants de Castellane, pour « discours séditieux » et menaces contre Antoine Garcin, sieur de Villevieille, maire de la ville, à l'occasion « d'une double imposition du piquet, votée par délibération du conseil général de la communauté » ; — contre Marguerite de Villeneuve, pour avoir insulté « pendant les vêpres » Antoine Berard, marchand ; — contre divers, pour rixes « au jeu de piquet, jeu permis et licite », etc.

B. 1169. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694, août-décembre. — Procédures criminelles. — Procès : contre ceux qui ont « enlevé et emporté les tuiles, chevrons et bois de la maison que Antoine Audibert, escrivain, résidant au Bar, possède à la Garde, à la rue allant au moulin » ; — par le procureur du Roi contre les bouchers de Castellane, « qui débitaient de très mauvaises viandes, comme aretz ou béliers, brebis et autres bestiaux morts de maladie, et qui ont entièrement fait faillite et fermé leurs banques » ; — contre Joseph Fabre, qui, « sur le grand chemin, ayant bandé son fusil, coucha en joue Joseph Bernard, chirurgien, de Saint-André, et l'obligea à lui compter sur le champs 150 livres ». — « Expositions de plainte » : contre M^e Louis Luce, notaire royal, refusant de recevoir « 36 sols pour frais d'un compromis » et chassant à coups de bâton, de son étude, Jean Gautier, marchand, de Colmars, qui lui offrait cette somme ; — contre M^e Aubert, « substitut du procureur général du Roi, qui est loin de faire le deub de sa charge et de conclure avec la diligence requise et ne garde pas le secret des procédures », etc.

B. 1170. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1695, janvier-juillet. — Procédures criminelles. — Procès : au sujet d'une batterie à coups d'épées « entre

Beauvezet et du Pigeonnier », appartenant à noble Joseph de Brun, sieur de Boades, Villepeys et autres places. — « Verbal de descente sur la mort subite de l'avocat Bocty, trouvé estendu le long du chemin royal près des moulins de Castellane....; il est habillé de noir, ayant des gants violets; on a trouvé dans les poches de ses culottes trois petites bourses contenant l'une 42 sols marqués, 4 pièce de 10 sols, 4 pièce de 4 sols 6 deniers, dans une seconde bourse en peau 402 sols marqués, 2 liarts de France, 4 demi escu, 8 pièces de 5 sols 44 deniers, dans la troisième 2 louis d'or », etc.

B. 1182. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1708. — Procédures criminelles. — Procès : par « Blaise Feraud, geôlier des prisons royales de Castellane », contre divers soldats du régiment de « Crouy », qui « avaient favorisé le bris desdites prisons et esvagement d'un prisonnier y detenu »; — contre Étienne Garrus, « marchand gantier, de Castellane, querellé en rapt et desfloration de Louise Castellan »; — contre Marguerite Remuzat et autres femmes du Castellet, pour « mauvais traitements et félonie envers François de Guérin, chevalier baron du Castellet, Aurent et du Moustereit, et damoiselle d'Agout, son épouse »; — contre Honoré Brunias, pour avoir insulté et frappé à coups de bâton messire Jean-Baptiste Lieutaud, prieur des chapellenies Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jacques de Castellane, « lequel faisait collation dans la conciergerie des prisons en compagnie d'un prisonnier et de plusieurs de ses amis ». — « Passeport » délivré par le sieur de Castellane, « gouverneur pour le Roy en la ville et château de Guillaumes, au sieur Loques, de Saint-Sauveur, comté de Nice, venant à Castellane « voir les effets laissés par M. l'avocat Bovety », son beau-père, mort accidentellement. — « Exposition de querelle » contre Joseph et Claude Phellés, qui, « le premier de l'an, jour de l'élection des consuls, s'introduisirent dans le conseil pour le rompre et se jetèrent sur le premier consul, en sorte que tous les habitants sortirent sans faire les élections », etc.

B. 1183. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1708. — Procédures criminelles. — Procès : contre messire Simon d'Authier, vicaire de la Rochette, accusé d'avoir récélé « 350 panaux de blé annone ou mitadier et d'avoir vendu du blé à des étrangers, contrairement aux édits royaux »; — contre un détachement du régiment de Bassigny et ses officiers, qui avaient blessé et maltraité les consuls et les habitants de Castellane; — contre Antoine Juglar, parendurier, pour avoir

insulté en plein conseil municipal, « assemblé dans la maison commune », Antoine Honorat, maire et premier consul de Saint-André; — contre divers habitants de Castellane, pour guet-apens et vol dans les rues de la ville. — Plainte contre Charles Isambert, « fermier général des gabelles à sel de Provence », pour avoir enlevé avec ses gardes « un panier de fromages pesant 45 livres ». — Exposition de grosseesse par Jeanne Blancard, « de la Colle, hameau de Saint-Paul-les-Vence, contre Jean Michel, « cuisinier du sieur chevalier de Bellegarde, capitaine dans le régiment de Castellet », etc.

B. 1184. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1710. — Procédures criminelles. — Procès : Honoré Tappoul, « accusé de crime d'assassinat et d'homicide commis de guet-apens en la personne d'Honoré Sauvaire, rentier général de la terre de Chasteuil »; — contre Laurent Reymond, bourgeois du Castellet, qui avait déohiré une délibération du conseil dudit lieu; parmi les pièces : cahier des délibérations de la communauté du Castellet-les-Sausses du 30 juin 1709 au 6 janvier 1710; — contre Joseph Raibaud, de Demandols, pour « subornation de témoins et faux témoignage »; — contre Catherine Gay, « querellée en faux poids et mesure »; — contre divers : pour recèlement des dîmes; — pour vol de meubles, vol au jeu, etc. — Sentence condamnant Augustin Giraud, « convaincu de vol nocturne, à estre pendu et étranglé sur une potence ». — Exposition de plainte contre le sieur Brunias, avocat du Roi, lequel, « masqué et couvert d'un linceul, s'était introduit dans la maison d'Antoine Collombe et, après avoir dansé, deschargea un coup d'espée sur la teste dudit Collombe, qui voulait le démasquer », etc.

B. 1185. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1711. — Procédures criminelles. — Procès : contre Pierre Chauvin, boucher, accusé de viol; — contre Jean Simon, hôte, de la Murè, accusé « de malversations aux affaires de la commune, d'avoir eu commerce avec les habitants du duc de Savoy » en temps de guerre et d'avoir favorisé la contrebande du sel; — contre divers, pour vol de meubles et de linge, dans la maison de Jean Sauvère, greffier, et pour recel desdits objets. — « Information » contre Marguerite Muraire, qui « avait chanté pouilles publiquement à M^e Luce, procureur ». — « Sentence d'entérinement des lettres de grâces obtenues par Honoré Tappoul », pour le meurtre d'Honoré Sauvaire; « en forme de réparation civile, il est condamné à l'amende de 400 livres et à

aumôner 10 livres au couvent des Pères Augustins de Castellane pour prier Dieu pour l'âme du défunct », etc.

B. 1186. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1712. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Etienne de Mattis, « conseiller du Roy et receveur en titre de ses fermes en la ville de Guillaumes, et Jérôme Louiqui, bourgeois de Castellane, qui s'étaient battus à coups de bâton dans l'hôtellerie de Claude Blanc » ; — pour dispute et rixe sur la place de Moriez entre noble Jean-Étienne de Chailan, écuyer, sieur de Lambruisse et de Moriez, Jean-Baptiste Rippert, avocat en la cour d'Aix, et noble Augustin de Chaillan, coseigneur de Moriez ; — « une troupe de 15 à 20 hommes, du lieu d'Ubraye, tenant chacun leur espée nue et levée en l'air, aborde avec grand furie » et blesse divers habitants d'Entrevaux assemblés « au quartier de Saint-Jean pour le romérage et vot qui se font audit quartier le 23 juin, avec procession générale de la cathédrale accompagnant les reliques du saint, logées dans un buste » ; — contre divers habitants de Courchons qui avaient menacé et insulté messire Honoré Reboul, chanoine de Senez et prieur curé de Colmars, le traitant « d'ivrogne et de sac à vin ». — Expositions de grossesse par Anne David, de Sourribes, servante du sieur Lafarge, « commissaire des vivres en la ville de Digne », contre Bassac, « barbier et perruquier », de ladite ville, etc. — Procès par Marie Martiny, contre Jean-Baptiste Reboul, son mari, qui « la bat à l'excès, la maltraite et lui fait endurer divers supplices et tourments », etc.

B. 1187. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1713. — Procédures criminelles. — Procès : Elisabeth Blanc, « âgée de 13 ans et de petite taille », se plaint d'être injustement accusée « d'avoir battu et excédé » Marguerite Muraire, « femme robuste et vigoureuse, dont la voix seule serait capable d'effaroucher non seulement un enfant comme la plaignante, mais encore une personne plus âgée » ; — Augustin Papon, marchand, de Digne, poursuit Jacques Louiqui, marchand, d'Entrevaux, « pour faillite et banqueroute frauduleuse » ; — contre Pierre Rousseau, de Paris, « garde du magasin des vivres à Castellane », pour l'obliger à épouser Marie Brunion, « enceinte de ses œuvres » ; — Louis Bonnetty, « lieutenant aux salins d'Hyères », porte plainte contre « le nommé Thomas Hugony, qui a séduit et suborné par avidité son épouse pour lui attraper à vil prix les meubles et effets les plus précieux de sa maison » ; — contre Honoré Genis, pour insulte et coups « aux prieurs de Notre-Dame du

Roc, plaçant des billets de loterie dans les maisons de la ville, pour cette chapelle, qui a besoin d'argent », etc.

B. 1188. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1714. — Procédures criminelles. — Procès : Jean d'Arquier, baron de la Val Chanan, sieur de la Rochette, Saint-Pierre et autres places, gouverneur en la ville et viguerie de Colmars, poursuit divers habitants de la Rochette pour « transport de meubles et grains dans les États du duc de Savoye et pour rebellion à justice par force et violence » ; — pour coups et blessures contre Jacques Rabon, « employé de la boucherie de Castellane, dont la débite se fait à l'une des boutiques de la ville » ; — pour recèlement des droits de dîme, par M. l'abbé de Peinier-Thomassin, prêtre sacristain de la cathédrale de Senez, « prébandé au lieu de Demandols » ; — contre « damoiselle » Isabeau Luce, pour « pratique et subornation de témoins » ; — contre Gaspard et Balthazar Muraire, père et fils, « accusés d'usure, malversations et changement de bornes » ; — contre Antoine Collomp et ses trois fils, lesquels « étant survenus sur la place de Courchons, où le conseil était assemblé, se jetèrent avec violence sur Joseph Andrau, premier consul, et ayant mis la main sur le cahier des délibérations le déchirèrent en plusieurs morceaux », etc.

B. 1189. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1715. — Procédures criminelles. — Procès : contre « quelques personnes mal intentionnées de Villeplane », hameau de Guillaumes, qui avaient enlevé par « force et violence » la jeune Anne-Catherine Ranguil ; — messire Honoré Simon, prieur de Saint-Julien-du-Verdon, contre « les récélateurs du cadavre de messire Jean Brun, vicaire dudit lieu » ; — contre Jérôme Bernard, accusé de rapt par damoiselle Marguerite de Pras, fille de noble Joseph de Pras-Carros, juge royal d'Entrevaux ; parmi les pièces : copie de la promesse de mariage et d'une lettre de l'accusé ; Bernard est condamné « à être pendu et étranglé jusques à ce que mort s'ensuive », etc.

B. 1190. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1716. — Procédures criminelles. — Procès : Arnoux Ollivier, notaire royal de la Rochette, et autres, « tous armés de hallebardes et de pistolets, ayant enfoncé la porte de la chambre du château de dame Félicie de Drugon, dame de Collongue, où était couché messire François Chabaudy, curé dudit lieu, l'auraient tiré de son lit en chemise, battu et excédé » ; — Charles André est accusé d'avoir volé une vache pendant la foire de Castellane, le lundi avant la Toussaint ; — contre

Louis Lions, muletier, pour insultes à Jean Chalvin, « baille et lieutenant de juge », présidant le conseil de la communauté de la Rochette ; — pour « subornation de témoins », contre noble Antoine de Garcin, sieur de Villevieille et de Taulanne, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Provence », etc.

B. 1191. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1717. — Procédures criminelles. — Procès : contre M^e Chauvetti, chirurgien, pour avoir « exposé un enfant sur la Place-Neuve en l'enceinte de Castellane, rue *du Mitan* » ; — contre Arnoux Cigallon, pour menaces de mort envers Honoré de Brun de Castellane, sieur des Mujoux ; — Anne Berard, d'Annot, est condamnée, pour vol, « à souffrir le fouet par l'exécution de la haute justice, par tous les lieux et carrefours de cette ville jusques à effusion du sang, et à être bannie de son terroir pendant l'espace de cinq ans ». — Expositions de grossesse, etc.

B. 1192. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1718. — Procédures criminelles. — Procès : contre des inconnus, pour vol avec effraction dans diverses « bastides » du quartier *de Bourribes*, près Castellane ; — Jean Simon, lieutenant de juge de la Mure, est accusé d'avoir surchargé une quittance ; — contre Antoine Dol, qui avait battu sa belle-mère « à coups de pieds et l'avait même blessé à la cheville droite » ; — contre divers : pour vol de bois ; — pour coups de bayonnette, coups de pierres, etc.

B. 1193. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1719. — Procédures criminelles. — Procès : par messire Pierre Bœuf, prieur de la Garde et d'Éoulx, contre « le bannier* du défens de la commuauté de la Garde », qui avait tiré un coup de fusil sur le troupeau du sieur prieur, pâturant aux quartiers dits *la Lawière* et *Fouent-Roumiene* ; — contre Jean Agulhon, « laïque, de Saint-Auban, qui aurait saisi au collet et culbuté sur un siège Mgr Jean Soanem, évêque de Senez », refusant « d'ordonner diacre André Agulhon », fils de l'accusé ; — messire Guillaume de Rabasse, sieur de Vergons, conseiller du Roi, procureur général au parlement de Provence, porte plainte contre Bernardin Paul, « pesteur de Vergons », qui avait ouvert une lettre adressée audit seigneur par les consuls de Vergons, l'avait refaite et « contrefait le

* Garde forestier.

seing desdits consuls » ; — contre Jean Genis, pour avoir insulté Jean-Joseph de Bon, lieutenant particulier et premier conseiller au siège de Castellane, « pendant l'audition des comptes du trésorier de cette ville, qu'il présidait » ; — contre dame de Chaillan d'Henry, « qui, oubliant la pudeur du sexe, aurait dit à Jean Reboul : Coquin que tu es, va te faire passant tout outre ! ». — Exposition de grossesse contre Reymond Périer, bourgeois de Castellane, par sa servante, etc.

B. 1194. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1720. — Procédures criminelles. — Procès : contre Balthasar Muraire, pour avoir insulté Joseph Brunias, ancien conseiller du Roi et avocat du Roi, « faisant mettre aux enchères la ferme du courtage de Castellane, en qualité de premier consul de cette ville » ; — contre divers, ayant « commis toutes sortes de crimes en la boucherie, ayant notamment débité la viande de plusieurs bêtes d'avérages mortes de maladie contagieuse ». — Plainte contre plusieurs « paysans », qui avaient maltraité les sentinelles « placées à la plus basse porte de Castellane par le capitaine Marrigni pour surveiller l'arrivée d'un nombre de gens venant de Marseille et éviter leur entrée à cause des bruits de peste », etc.

B. 1195. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1721. — Procédures criminelles. — Procès : par messire Pierre Raynard, prieur de la paroisse Saint-Victor de Castellane, accusant les R. P. Augustins « de sacrilège », parce qu'ils « avaient enlevé avec violence le corps de Jeanne Feraud pour l'inhumier dans leur église » ; — Pierre de Garcin de Villevieille, lieutenant au régiment « de Brosse-Infanterie », est poursuivi pour rapt par damoiselle Marguerite Brunias ; — les recteurs de l'hôpital Saint-Martin, de Castellane, accusent « les demoiselles Sauteron d'avoir furtivement expillé les effets mobiliers de damoiselle Elizabeth de Chailan, qui, par son testament nuncupatif du 6 octobre 1718, avait institué pour ses héritiers universels les pauvres dudit hôpital » ; — contre ceux qui ont pris « les effets » de Michel Collomp, « étant soldat de milice pour la garde de la rivière du Verdon » pendant la peste ; — contre divers : pour viol ; — pour vol de vin, etc. — Exposition de grossesse par damoiselle Claire Engelfred, contre François Brunias-Argenteri, « lieutenant dans un régiment des troupes du Roy », etc.

B. 1196. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1722. — Procédures criminelles. — Procès : « les hoirs de noble Louis de Constans, conseiller secrétaire du Roy en la chancellerie, baron du Castellet, sieur d'Aurent et du Mousteiret, accusent Antoine Roux d'avoir volé une paire de bœufs à leur fermier ; ces bœufs avaient été achetés « le jour de Saint-Michel (1722), première foire tenue à Entrevaux depuis la contagion » ; — « damoiselle Elizabeth Périer, dame de Moriez-Bouquet, et damoiselle d'Arbaud de Châteauvieux, dame de Moriez-Castellet, s'étant rencontrées à l'issue de la messe paroissiale sur la place de Moriez, s'insultent « et en viennent aux mains, se lançant des coups de pieds, se déchirant les coëffes et se jetant par terre » ; — Jean-Baptiste Isnard, « chamoiseur », de Castellane, est poursuivi pour rapt par damoiselle Marie Audoul, fille de M^e Joseph, notaire royal ; — contre divers habitants de Robion, pour vol de moutons du troupeau transhumant de « messire de Gauffridi, baron de Trets, avocat général au parlement de Provence » ; etc.

B. 1197. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1723. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Collomp, qui avait maltraité « les estimateurs modernes et jurés de la ville de Castellane », vérifiant une usurpation de terrain au quartier de *Saint-Lazare* ; — divers habitants de Courchons insultent et chassent à coups « de barre » le premier et le second consul, voulant « recouvrer une imposition de 6 livres par trentenier d'avérages étrangers », votée par délibération du conseil de ladite communauté ; — pour querelle et rixe sur la place publique de Chasteuil « entre damoiselle Delphine de Demandols, épouse de Claude de Latil, sieur de Soleils, et damoiselle Françoise d'Henry, épouse de Antoine de Latil, sieur de Chasteuil », etc.

B. 1198. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1724. — Procédures criminelles. — Procès : contre divers habitants de Saint-André, pour « enlèvement des poutres, portes, fer et planches du château que messire Zacharie de Raoux-Rousset, comte de Bourbon, conseiller du Roi, président à mortier au Parlement de Provence, avait vendu à Jean-Baptiste de Castellane, marquis d'Esparron-de-Verdon, avec la seigneurie de Saint-André de la Mure, par acte du 25 may 1723 » ; — contre Joseph de Chaylan-Moriez, qui avait battu une servante. — Informations sur les morts accidentelles : de Honoré Martel, « trouvé mort au col d'Agouon, sur le

chemin allant de Castellane à Soleilhas » ; — d'Antoine Collomp, « tombé dans un précipice près de la bastide *du Vit*, au quartier de Sionne ». — Expositions de grossesse, etc.

B. 1199. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1725. — Procédures criminelles. — Procès : contre François Simon, qui avait « meurtri à coups de faucille » Jean de Bourguignon, sieur de la Mure ; — par les consuls de Castellane, contre « les abus et malversations des fourniers de la ville », qui perçoivent des droits excessifs pour cuire le pain et exigent de plus, pour chaque fournée, « le pain de la folle » ; — contre M^e Christophe Penet, sergent royal, et consorts, « qui ont enfoncé, par pure voye de fait, la maison du frère André Giraud, hermite de Notre-Dame du Roc, de Castellane » ; — contre Jérôme Louiqui, marchand, pour faux en écriture privée ; — François Bellour est accusé « d'avoir mis le feu aux gerbes sur l'aire de la Garde » ; — contre divers : pour vol de vin dans la cave de M^e François Bernard, notaire royal ; — pour « rebellion à justice » ; — pour « coups de fusils nocturnes », etc.

B. 1200. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1726. — Procédures criminelles. — Procès : par le procureur du Roi contre « une troupe de gens querellés en vols à la campagne et dans les églises, attroupement, vacarme dans la ville pendant la nuit, imprécations, jurements et reniements du saint nom de Dieu » ; — « le 18 août, jour de dimanche, plusieurs libertins de Robion font de grands bruits devant les fenêtres du sieur curé, parcourent le village en tirant des coups de fusil, au fracas des tambours et des hurlements folastres, dansent avec tant de tumulte autour de l'église qu'ils troublent le service divin, et l'un deux, entrant dans l'église, prend l'aspersoir bien trempé en aspergeant avec bouffonnerie tous les danseurs ». — « Exposition de maltraitement par messire Pierre Ollivier, docteur en théologie, chanoine théologal de Senez, contre Antoine Latil », etc.

B. 1201. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1727. — Procédures criminelles. — Procès : dame Françoise d'Arbaud poursuit Honoré Rolland, lieutenant du juge de Moriez, qui « a prononcé des paroles indignes, sales et malhonnêtes, en faisant des mouvements avec ses mains et son chapeau tout contre la dame suppliante » ; — contre M^e Joseph Brunias, ancien avocat au siège, pour « avoir fait rebellion à

justice », en battant « un officier royal chargé, par le promoteur de l'officialité de Senez », de lui signifier « un monitoire canonique l'obligeant de quitter un commerce scandaleux avec Catherine Dol, sa servante, qui dure depuis longtemps »; — contre divers, pour vol de fumier de mouton, « dit *migoun* ». — Expositions de grossesse, etc.

B. 1202. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1788. — Procédures criminelles. — Procès : Jean-Joseph de Bon, lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siège de Castellane, poursuit, pour injures et menaces, le fermier de sa terre dite *Abeille*, terroir de Roubion; — M^e Jean du Pasquier, « procureur général de l'évêque de Senez », contre Claude Pati, qui avait gravement blessé « et estropié » André Muraire, « domestique de l'évêque depuis 20 ans »; — contre divers habitants d'Entrevaux, pour « contravention au droit d'entrée de vin dans ladite ville, à raison de 30 sous par charge pour le vin étranger et de 45 sous pour le vin récolté dans le terroir dudit lieu », etc.

B. 1203. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1789. — Procédures criminelles. — Procès : « Christophe de Constans, référendaire en la chancellerie de Provence, poursuit divers habitants du Castellet pour enlèvement de la chaux d'un four au quartier des *Barmollières* »; — contre deux inconnus, pour vol à main armée « sur le grand chemin, près le pont *Julien* »; — contre « une chétive servante », qui avait insulté dame Claire de Rippert, épouse de Jean-Étienne de Cheilan, sieur de Lambruisse et coseigneur de Moriez; — contre Pierre de Barbaroux, pour insulte à messire Joseph Gébellin, chanoine et économiste du chapitre de Senez, assistant « à la fonte d'une cloche de la cathédrale sur la place du *Courtill*, audit Senez »; — le procureur du Roi poursuit Claude Gastinel pour insulte contre Blaise Feraud, geôlier des prisons de Castellane. — Information, à la requête de sœur Claire-Elisabeth de Blacas, économiste du monastère de la Visitation de Castellane, contre « un inconnu querellé en crime d'entreprise à la cloture dudit couvent », etc.

B. 1204. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1780. — Procédures criminelles. — Procès : « après avoir été ouys dans le palais devant tous les juges », divers habitants d'Aurent, accusés de vols avec effraction pendant la nuit, sont renvoyés « devant le sieur lieutenant de prévôt en la maréchaussée de

Provence résidant à Digne, attendu que les cas à eux imputés sont déclarés prévotaux »; — contre divers habitants du Poil, pour « rébellion à la justice », à la requête de François Augustin, huissier royal de Barrême; — « messire André de Claris de Pontevès poursuit les « gardes des défens d'Ubrayc » en fraude et détournement des droits de bans qui lui sont dus comme coseigneur dudit lieu. — « Verbal d'opinion des officiers du siège de Castellane contre messire Pierre-Jacques Dérbesi, prêtre provicaire de Blieux, et François Rouvier, clerc tonsuré, tous deux de Barcelonnette, accusés du crime d'assassinat et homicide », etc.

B. 1205. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1781. — Procédures criminelles. — Procès : Paul d'Ailhaud, « sieur de Méouille et du Comtant, comme légitime administrateur de ses fils Jean-Joseph et Antoine, sieur du Vilars et d'Angles », poursuit divers habitants d'Angles « pour mutinerie par esprit d'indépendance et félonie envers leurs seigneurs »; — contre divers habitants de la Garde, qui avaient « enlevé avec violence le rôle de la capitation déposé dans la maison du trésorier dudit lieu »; — contre plusieurs habitants de Castellane, pour « attaque nocturne de Jean Escuyer, marchand, originaire de Monaco ». — Expositions de grossesse, etc.

B. 1206. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1782. — Procédures criminelles. — Procès : Honoré Lieutaud, chirurgien, poursuit, pour « calomnie et diffamation » Jean-Louis Isnard, ancien greffier du lieu de Peyroules; — Jean Gibert poursuit les seigneurs de Méouille, d'Angles et du Villar, qui l'avaient injustement accusé de félonie; — contre Joseph Guignes, muletier, qui avait insulté messire Ollivier, docteur en théologie, chanoine théologal de Senez, lui disant : « Fichu capelan, j'aimerais mieux entendre la messe du diable que la tienne »; — par « le syndic du corps des chirurgien de Castellane », contre Joseph Bernard, de Saint-André, « donnant des remèdes, faisant des opérations, la barbe, en un mot les fonctions de chirurgien et de barbier, sans avoir été examiné par le sieur juré dudit corps et sans avoir pris des lettres de chirurgien »; — contre François Peronne, bourgeois de Castellane, pour avoir injurié, dans une assemblée publique, M^e Jacques Sauteron, avocat, « premier consul de Castellane et premier syndic des communautés de la viguerie »; — au sujet « d'un enlèvement de papiers fait au greffe de Castellane » par des inconnus. — « Verbal de visite dans les cabarets de Castellane dans le temps qu'on chantait vêpres à l'église

paroissiale Saint-Victor. . . dans le cabaret à l'enseigne de l'Ange, où l'on a trouvé des gens qui ont pris la fuite et ont monté par dessus le toit », le cabaretier est condamné à 3 livres d'amende « en faveur des pauvres de l'hôpital Saint-Martin », etc.

B. 1207. (Liasse.) — 44 pièces, papier, 1 parchemin.

1733. — Procédures criminelles. — Procès : sur le meurtre d'un inconnu trouvé mort par suite « de coups et blessures, sur le grand chemin allant de Castellane à Grasse » ; — contre Joseph Garnier, accusé « du crime de félonie, pour avoir porté la main sur son seigneur, Pierre de Berre, chevalier, sieur de Collongue » ; — entre les sieurs de Cheilan, coseigneurs de Moriez et de Lambruisse, et leurs épouses, pour injures et excès ; — contre Joseph Lambert, qui avait insulté, pendant la séance du conseil ordinaire de la communauté de Castellane, Antoine Martiny, un des conseillers, en disant : « Je veux mettre à ta porte, pour chaperon, des cornes, des peaux de chiens barbets et des cordes d'oignons » ; — contre divers pour vols d'argent et « de papiers d'obligations », etc. — Expositions de grossesse, etc.

B. 1208. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1734. — Procédures criminelles. — Procès : par Dominique Philip, de Vergons, « maltraité, battu et excédé, sur le chemin royal d'Angles à Vergons, par divers particuliers et par une émotion populaire des habitants du lieu d'Angles » ; — contre divers « pour subornation de mineurs et recèlement » ; — contre Louis Gastinel, pour vol « de 8 panaux de blé méteil, sur le marché de Castellane » ; — contre Blaise Feraud, « concierge des prisons de Castellane », qui « a fait trouver la prison insupportable » à messire Jean-Baptiste de Chaillan, sieur de Lambruisse, par « ses mauvaises manières, duretés, insultes, excès et menaces » ; — pour menaces de mort, contre Claude de Reymond, sieur d'Éoux, lequel ayant rencontré Pierre Fouques au quartier de Bernard, « le fit mettre à genoux et, le couchant en joue avec son fusil, lui recommanda de faire sa prière et de lui demander pardon », etc.

B. 1209. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1735. — Procédures criminelles. — Procès : Jean Aune, marchand, de la Garde, poursuit Honoré Imbert, « pour ouverture de lettre, contre la bonne foy » ; — contre divers particuliers, « qui ont joué dans la maison de Barthélemy Guirau, hôte, aux cartes et au jeu appelé

la Marseillèse, qui est une espèce de *Pharaon* » ; — pour recèlement des droits de dime et de tasque contre Honoré Coulet, de Demandols ; — contre divers, pour « vols domestiques », etc.

B. 1210. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1736. — Procédures criminelles. — Procès : contre messire Jean Simon, ecclésiastique, « un des régents des écoles de Castellane, pour avoir battu à coups de bâton noble Joseph de Laurens, capitaine d'infanterie réformé, maire perpétuel de cette ville » ; — contre ledit Joseph de Laurens, « qui, abusant ouvertement des attributs de sa charge de maire, avait saisi au collet et trainé par les cheveux Joseph Gariel, joueur de fifre, sans que ce pauvre homme l'eût mérité » ; — « six hommes, armés de bâtons et de grosses pierres », arrêtent et maltraitent « deux ménagers de la Palud qui avaient saisi », dans un troupeau paissant indûment « au domaine de la compascuité, une chèvre à laquelle ils avaient coupé l'oreille droite, suivant la coutume, pour la faire vendre et remettre la moitié du prix au fermier des domaynes du Roy » ; — « Jean-Baptiste de Pras de Carros du Serre, capitaine de dragons au régiment de Condé », porte plainte contre l'évêque de Glandèves pour subornation de témoins ; — contre Raphaël Augier et Jean-Baptiste Fouquet, accusés d'avoir incendié « une quantité considérable de bois coupé dans le domaine de l'évêché de Glandèves, etc.

B. 1211. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1737-1738. — Procédures criminelles. — (1737) Procès : contre des inconnus « qui ont enfoncé la porte du piquet, ouvert avec une fausse clef le tiroir du comptoir et volé l'argent de la recette, ensemble le registre journalier servant pour la régie de la susdite ferme » ; — contre divers : pour contravention aux droits de dime ; — pour dispute et batterie « au jeu de ballon, de Castellane », etc. — (1738) Procès : contre Claude Reboul, pour vol de moutons au préjudice de Pierre Barbaroux, sieur de Givaudan et de la Route ; — contre Nicolas Merle, « donnant à jouer à un jeu de hasard qu'on appelle *Fortune*, sur la place du *Gravier*, de Castellane, où se tient la foire » ; — contre Jean-Baptiste Cotta, coseigneur du Poil, pour coups et blessures, etc.

B. 1212. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1739. — Procédures criminelles. — Procès : contre des inconnus qui, pendant la nuit, ont brisé les vitres des fenêtres du palais de justice et enlevé et rompu « le

portal de la plus basse rue de Castellane, près de la chapelle Saint-Joseph »; — contre des inconnus qui ont pénétré avec effraction, pendant la nuit, dans l'église des Pères Augustins et « ont brisé le banq de dame de Richery, bâti près du chœur par permission du R. P. Collombe, prieur dudit couvent »; — contre Pierre de Demandols, « querellé en excès, menaces et injures diffamantes » par damoiselle Anne de Corréard, de Marseille, etc.

B. 1213. (Liasse.) — 45 pièces, papier, 1 parchemin.

1740. — Procédures criminelles. — Procès : contre Mathieu Bérard, pour avoir insulté M^e Joseph Meiffret, avocat en la cour, « qui jouait à quadrille chez M^{me} de Chasteuil »; — contre Pierre Coulet, de la Garde, « pour bris de prison et évasion : le coupable est condamné, par contumace, « à souffrir le fouet par l'exécuteur de la haute justice dans tous les lieux et carrefours de cette ville »; — contre nobles Pierre de Chailan, sieur du Castellet-la-Robine*, et Joseph de Chailan, sieur de Bouquet**, et leurs épouses et enfants, pour injures menaces et coups de bâton et subornation de témoins; — contre Pierre Reboul, accusé « d'avoir exposé un christ le vendredi saint dans la chapelle champêtre de Saint-Joseph, au préjudice de celui exposé en l'église paroissiale de Courchons, et d'avoir insulté messire Antoine Bernard, curé dudit lieu en l'appelant : *Escale amandier*, et autres injures qu'on n'ose mettre sur le papier »; — contre Jean Poncy, maître chapelier de la Garde, « querellé en crime d'assassinat avec préméditation et de vol, etc.

B. 1214. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1741. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Baptiste Laugier, « garçon chirurgien, qui tirait des coups de pierres à un poirier *Cramoisin* »; — contre Louis Laugier, pour avoir « maltraité, injurié et obsédé » Madeleine Muraire, sa belle-mère; — contre Claude Chaix, « rentier de la bastide de la Tour », terroir de Demandols, pour contravention aux règlements qui « prohibent à tous particuliers d'introduire leurs bestiaux menus dans le défens communal, depuis le jour de Saint-Marc, jusques au 25 décembre », et pour voies de fait contre les gardes forestiers; — contre messire Pierre Salicis, « prêtre secondaire du Fugeret », et consorts, « querellés en crime de cabale pour empêcher l'instruction d'une procédure, et en mépris et insulte d'un juge subrogé »; — contre divers, pour vol

* Commune de Moriez.

** Commune de Moriez.

de blé « dans les greniers du château d'Éoulx, etc. — Interrogatoire de Pierre de Bois, déserteur évadé des galères de Marseille », etc.

B. 1215. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1742. — Procédures criminelles. — Procès : pour dispute et rixe entre Jean Busc et le « courretier » de Castellane, au sujet « de la distribution et mesurage du blé, à la halle située devant la chapelle Saint-Eloy, où le marché se tient »; — contre des inconnus qui ont démolé les muraille du jardin de Antoine Blanc, docteur en médecine, situé au quartier de la *Plaine*; — contre les sieurs de Chervigny et de Fontbrune, officiers « du bataillon de Roman, milices du Dauphiné en quartier à Castellane, pour mauvais traitements du garde-terre du marquisat de la Martre »; — contre M^e Jacques Sauteron, avocat en la cour, « querellé en menaces de mort proférées, sur la place du *Gravier* à Castellane », contre Pierre de Demandols; — contre divers, pour vols de poules, etc. — Enquête au sujet d'un cadavre trouvé à la montagne de *Destourbes*, etc.

B. 1216. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1743. — Procédures criminelles. — Procès : contre Barthélemy Gouiran, sieur de Mottière, de Draguignan, et Claude Scipion de Laurens de Saint-Martin, « pour crime de duel »; — contre Melchior-Ignace de Rabiers, sieur de Pont-Jullien, poursuivi en diffamation par M^e Joseph André, notaire royal, d'Annot; — contre Antoine Andrau, « bridier », de Castellane, pour « rebellion à la justice »; — contre divers : pour vols avec effraction; — pour vol de gerbes, etc. — Levée d'un cadavre. — Exposition de grossesse, etc.

B. 1217. (Liasse.) — 66 pièces, papier, 1 parchemin.

1744. — Procédures criminelles. — Procès : contre divers habitants de Moriez, « pour coupe de poirier et vol de bois au quartier de *Font-Paillouëlle* »; — « M^e Pierre Périer, conseiller du Roy, greffier en chef au siège de Castellane, et un des intendants de police de ladite ville », poursuit Marguerite Chauvin « pour avoir lavé des immondices à la fontaine dite de la *Place* ou du *Mitan* »; — contre plusieurs habitants de la Garde, pour « tumulte dans l'église paroissiale et insultes à messire Claude Bœuf, prieur curé dudit lieu »; — contre Antoine de Moricaud, sieur de Soleilhas, qui avait menacé et battu Joseph Bertrand, parce qu'il défendait audit seigneur et au sieur de Ramatuëlle, son beau-frère, d'entrer, « avec leurs chiens », pour chasser dans ses blés, au quartier de *Gily*; — contre divers, pour : vol de moutons; —

contre Honoré Chauvin, pour viol ; — contre divers, pour coupe de pins et de sapins de haute futaie et dégradation du défens communal de la Martre, au quartier de *Saint-Blaise*, etc.

B. 1223. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1751-1753. — Procédures criminelles. — Procès : (1751) contre Jean Costa et consorts, « pour rupture et dégradation d'un aqueduc public et dérivation d'eau au quartier des Balmettes, commune de Sausses ». — Plainte par Alexandre-Jean Périer, notaire royal, contre des inconnus qui ont enlevé une petite fille âgée d'un an. — Procès : (1752) contre Marie-Anne Bernard, accusée de subornation de témoins ; — par Jacques de Latte, fermier des domaines du Roi en Provence, contre Jean Garcin, « au sujet des fraudes et contraventions par lui commises sur les droits des gageries appartenant au Roi dans le defens de Taulane » ; — contre divers, pour vols : dans l'église de Castellane ; — de vin et de fromages dans la cave du sieur de Brenon, etc. — Information sur la mort de Catherine Bourgarel, écrasée par une charrette, etc.

B. 1224. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1753-1754. — Procédures criminelles. — Procès : (1753) contre Mathieu Brunias, pour avoir insulté, dans l'exercice de sa charge, André Martiny, « receveur de décimes du clergé de Senez et premier consul en titre de cette ville ». — Information sur la mort de « deux scieurs de bois », tués par la chute d'un chêne. — Procès : (1754) contre divers particuliers de Soleilhas « et leurs émissaires », pour « insultes, calomnies, mépris et dérisions » envers messire Honoré de Niel, prêtre, vicaire dudit lieu ; — contre messire Jean-François Seignouret, accusé de rapt par Jeanne-Marie Arnaud ; — par Jean Gay, sergent royal, contre divers qui « le chargent tous les jours des injures les plus atroces, lorsqu'il remplit les fonctions de sa charge », etc. — Expositions de grossesse, etc.

B. 1225. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1755-1756. — Procédures criminelles. — Procès : (1755) entre Jean-Baptiste de Chailan, sieur de Lambuisse, et Pierre de Chailan, lieutenant des vaisseaux du Roi, « se querellant » réciproquement en menaces, « grimaces » et insultes. — Exposition de F. Pierre-Jean-Nicolas Taxil, religieux et profès de l'ordre des hermites de Saint-Augustin, se plaignant d'avoir reçu « un coup de pierre sur le dos et trois pelotes de neige au-dessous de l'œil droit ». — (1756) Procès : contre

dame Elisabeth Latil, pour « avoir fait enterrer le cadavre d'une petite enfant dans le cimetière de Taloire, sans la participation du prier dudit lieu » ; — entre les pénitents blancs de Castellane et Cyprien Gautier, maître chirurgien, pour « injures et excès dans l'église », au sujet « de l'usage de ladite confrérie de mettre ses écussons à côté des cadavres des pénitents, avec deux flambeaux, qui restent au profit de la confrairie » ; — contre messire Joseph-Henry Pellegrin, prêtre desservant le Plan-d'Annelle, hameau de la Martre, accusé de félonie parce qu'il a refusé de reconnaître pour seigneur « noble Augustin Pellicot, conseiller secrétaire du Roy », disant : « Non ! Je vous reconnais pour Augustin Pellicot, jadis négociant en Espagne, et je ne vous reconnaitrai jamais pour maître et seigneur de la Martre », etc. — « Verbal sur un squelette d'enfant nouveau né, trouvé sur le toit de la maison de M^e François Périer, notaire royal », etc.

B. 1226. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1757-1758. — Procédures criminelles. — Procès : (1757) contre François Dol, pour « fraude sur le poids ». — « Verbal » de bris des prisons dressé contre Jean-Baptiste Isnard par Joseph Graillon, « concierge des prisons royales de Castellane ». — (1758) Procès : contre Simon Bertrand pour usage de fausses mesures ; parmi les pièces : « verbal de vérification des mesures » ; — contre Joseph Chioussé, consul de Castillon, qui avait interrompu messire Jean-Baptiste Feraud, prêtre curé, « dans le temps qu'il faisait l'exhortation à la messe paroissiale », lui disant : « *N'es pas vera!* » ; — contre Joseph Gras, chirurgien, accusé « de mauvais traitements et de séduction » par sa servante ; — contre Anne Beleandy pour « vols domestiques », etc.

B. 1227. (Liasse.) — 104 pièces, papier, 1 parchemin.

1759. — Procédures criminelles. — Procès : contre les chasseurs aux pigeons par Antoine-Esprit-Emanuel de Brun, chevalier, sieur de Boudes ; — contre Alexandre-Jean Périer, « procureur du Roy de la police, greffier en chef et voyer particulier de la viguerie de Castellane, et M^e Jacques Sauterou, s'accusant réciproquement « d'injures diffamantes » ; — contre Mathieu Collombet, pour avoir insulté et « renfermé, sans lumière dans une cave, les collecteurs du sixain imposé par la communauté de Castellane » ; — contre Joseph Gras, pour avoir insulté, « en présence même du seigneur évêque de Senez », messire Pierre Raybaud, bachelier en théologie, prêtre desservant la chapelle Notre-Dame du Plan, à Castellane, etc.

B. 1228. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1760. — Procédures criminelles. — Procès : contre Claude Reboul, accusé de vol à main armée, la nuit, sur la route de Castellane à Courchons, près de la Baume ; — par dame Marianne de Quiqueran, dame en partie du Bourguet, contre divers « vassaux qui affectent de ne pas la saluer et de cracher lorsqu'elle passe » ; — Jean Marie, « procureur du Roy pour la police de Castellane », poursuit Bernard Taxis, sieur du Poil, « pour libelles diffamatoires et inscriptions déshonnêtes et infamantes sur les portes » ; — contre Joseph Allègre, « fermier de la boulangerie de Castellane », accusé d'avoir « saccagé une bastide au quartier de Brayal-Gela » ; — contre Simon Brochier, « parandurier », de Saint-André, « pour avoir fausement et calomnieusement exposé qu'il avait été attaqué sur le chemin royal allant à Thorame-Basse » ; — contre des inconnus qui, pendant la nuit, ont volé 60 écheveaux de fil et 4 pièces de tresse dans l'enclos du couvent de la Visitation, etc.

B. 1229. (Liasse.) — 93 pièces, papier, 1 parchemin.

1761. — Procédures criminelles. — Procès : contre des inconnus « qui, dans la nuit, ont causé un étonnant désordre dans Castellane par le renversement des banquetts et des bancs des boutiques et par le transport des poutres dans les places et au milieu des rues » ; — pour dispute et rixe à coups de poings dans un cabaret entre Raphaël Durand, avocat à la cour, et Joseph de Maty, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de Guillaumes ; — contre les hoirs de Jacques Sauteron, détenteurs des pièces d'une procédure criminelle pour tentative d'empoisonnement ; — contre « les domestiques de messire Angelin Carbonnel, prieur de Peyroulès et seigneur de Vaucroue, et contre Joseph Imbert, juge de Robion, qui « sont entrés dans la terre de Joseph Henry, coseigneur de Soleils, armés de fusils et de pistolets avec menaces de l'assassiner » ; — contre divers : pour vols de poules ; — pour vols de moutons ; — pour diffamation, etc.

B. 1230. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1762. — Procédures criminelles. — Procès : par « Jean-Joseph de Bon, lieutenant particulier criminel au siège de Castellane, conjointement avec messire Melchior-Alexandre de Cheilan de Moriez, archidiacre, vicaire général et official de Glandèves », contre messire Jean-Joseph Durand, prêtre desservant la Colle-Saint-Michel, querellé en abus du sacrement de

pénitence et diffamation publique de la nommée Thérèse Attenoux par une amende honorable exigée d'elle dans l'église, en présence de tout le peuple ; parmi les pièces : plusieurs extraits des registres de l'officialité de Glandèves ; interrogatoires par messire Thomas Fabre, chanoine sacristain et official de Glandèves, etc. ; — contre ledit messire Durand, accusé « de vol et enlèvement des papiers, titres et documents de la communauté de la Colle-Saint-Michel » ; — contre Roch Muraire, huissier audencier au siège de Castellane, pour avoir, illégalement et sans commission, « enfoncé, de concert avec ses satellites, un grenier à foin, pour faire une saisie » ; — contre divers, pour dégradations « dans le deffens de Robion, complanté de chênes », etc.

B. 1231. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1763. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Baptiste Sisteron, pour contravention au droit de fournage, qui est, à Castellane, « de 5 sols par charge, payables avant qu'on sorte le pain du four » ; — contre Jean-Baptiste Gras, « bachelier en droit, pour tentative d'incendie » ; — contre dame Élisabeth-Françoise Latil de Chasteuil et Jean-Joseph Henry, son mari, pour insultes et mauvais traitement envers « le séquestre député pour la garde de tous les grains, fourrages et fruits du domaine de Soleis », saisi aux accusés ; — Balthazar Lieutaud, avocat en la cour, poursuit pour diffamation Joseph Arnaud, maître teinturier, de Castellane, etc. — Enquête sur la mort de damoiselle Simon, épouse de Jean-André Martin, marchand, de Castellane, « retirée de la rivière de Verdon, où elle se noyait », etc.

B. 1232. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1764. — Procédures criminelles. — Procès : contre Françoise Gastinel, pour avoir « sanglé un soufflet à revers de bras à damoiselle Elisabeth Marie, dans l'église des Pères de la Merci de Castellane » ; — contre Pierre Latil, pour tentative de viol ; — contre Madeleine Lieutaud, pour « interception de lettres et paquet et enlèvement de pièces d'une très grande conséquence, remises à un porteur de Digne », etc. — « Verbal d'opinion » des officiers du siège de Castellane, portant condamnation au bannissement contre Honoré Giraud, fils du lieutenant de juge de Demandols, et consorts, accusés « d'exposition et de fabrication de fausse monnaie et de faux témoignage ». — Expositions de grosseesse : contre le sieur de Chasteuil de Guelte, capitaine d'infanterie, etc.

B. 1233. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1765. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Joseph Garrus, « maître chirurgien », de Castellane, pour « contravention aux arrêts qui prohibent le port des armes » : le délinquant est condamné à 50 livres d'amende ; — contre les gardes du deffens de Taulane, pour fraude aux droits « de gagerie » par Jacques Prévôt, « adjudicataire général des fermes et domaines royaux » ; — par demoiselle Gabrielle Pilefort, fille de M^e André, « notaire royal, de la vallée de Barrême, contre Jean-Joseph Garrus, son mari, pour sévices et mauvais traitement ; et demande en séparation de corps » ; — contre divers : pour vols à la campagne ; — pour vol avec effraction dans la maison de Honoré Simon, située rue du Vallat, à Castellane, « de 450 livres en écus de 6 livres, 704 livres en louis d'or et 75 livres en espèce d'argent », etc. — Requête en information contre Marie-Anne Brunias, « pour tentative d'assassinat dans le but de voler la croix d'or et les boucles d'oreille » de la fille de Jean Marie, lieutenant du maire de Castellane. — Enquête sur la mort d'un inconnu, qui s'est précipité « de la montagne ou rocher *Sainte-Victoire* dans le vallon de *Jabi*, au quartier d'*Angles*, etc.

B. 1234. (Liasse.) — 112 pièces, papier, 1 parchemin.

1766-1767. — Procédures criminelles. — Procès : (1766) par « sœur Marianne-Christine d'Agay, économe du couvent de la Visitation Sainte-Marie, de Castellane », contre Jacques Bellour, « exploitant la banque de la boucherie de cette ville », qui avait insulté la tourière dudit couvent par « des criaileries, menaces et par des paroles sales et tout à fait indécentes » ; — contre Jean Castel, avocat en la cour, et autres, accusés d'avoir joué à « des jeux de hasard et prohibés dans le logis où pend pour enseigne l'image Saint-Michel » ; parmi les pièces : décret portant réassignation comme témoins de « M. le prieur de Taxis, de messire Barbaroux, Perreymont et Jullien, les trois vicaires, et du R. P. Bourges, religieux de la Mercy, qui, assignés une première fois, n'avaient pas daigné se présenter ». — « Information au sujet du cadavre de Marguerite Latil, de Taloire, noyée dans le Verdon ». — Exposition de grossesse, etc. — (1767) Procès : contre André Philip, accusé de vol : le coupable est « condamné à être battu et fustigé de verges dans les lieux et carrefours de la ville et au-devant de la place des Grands-Augustins, à être flétri d'un fer chaud marqué de la lettre V, sur l'épaule droite, et, ce fait,

banni de Castellane et son terroir pendant 3 ans » ; — Louis Demandols, accusé de « contravention au port d'armes », se justifie en prouvant qu'il est garde-chasse du lieu de Boades ; parmi les pièces : « lettres de garde-chasse données par Antoine-Esprit-Emmanuel de Brun, chevalier, baron de Boades, sieur de Villepies et de Meaux, doyen en la cour du parlement de Provence », etc.

B. 1235. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1768. — Procédures criminelles. — Procès : par messire Joseph Durand, prêtre, et demoiselles Christine et Rose Durand, héritiers de Jean-Baptiste Durand, avocat, coseigneur de Sausses, « décédé le 2 février », contre plusieurs habitants de Sausses, lesquels, « quoique, suivant la jurisprudence constante des arrêts, toute réjouissance publique soit interdite dans l'an du décès du seigneur, n'ont pas fait difficulté, le 11 mai suivant, jour de Saint-Pons, patron du village, de faire battre la caisse, tirer des coups de mousquets et danser tout le jour et une partie de la nuit, avec un éclat et une affeclation des plus marqués », malgré la défense des plaignants ; — contre Louis Borde, accusé « de ravager la campagne du hameau de la Baume » et d'y commettre « des vols multipliés ». — Requête de plainte contre Jean Auteville, pour « avoir assommé de coups une bourrique... », voie de fait répréhensible quoique exercée à l'égard d'une beste », etc.

B. 1236. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1769. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Honoré Dol, d'Angles, accusé du « crime de calomnie » ; — contre divers habitants du Bourguet qui, à l'occasion des secondes noces de dame Madeleine de Quiqueran avec Joseph Henry, sieur de Remirat, « avaient fait le *charivary* » devant les fenêtres du château de messire Joseph-Dominique de Quiqueran, sieur du Bourguet, Villevieille, Ventabrun et autres places, « faisant un bruit épouvantable par des cris, des tambours, des sonnettes et des poëles » ; — contre des inconnus qui « ont abattu le chapiteau de la fontaine de la place du *Milieu*, à Castellane, et la croix de fer qui la domine » ; — contre Antoine Brun, refusant de rendre la quête de la chapelle Sainte-Anne, de Vergons », qu'il avait reçue en dépôt du recteur de ladite chapelle ; — contre Joseph Gay, sergent, « querellé en désobéissance et transgression des règles du devoir de son ministère », parce qu'il « s'était absenté sans congé pendant son service » : le délinquant est « condamné à être interdit de ses fonctions pendant 8 jours et à l'amende de 40 livres », etc.

B. 1237. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1770. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Charrier, pour vol avec effraction « dans l'enclos de Castellane, à un cul de sac, au quartier du cimetière » ; — contre une bande de voleurs « assemblés illicitement » ; — contre Honoré Paul, meunier, de la Baume, et son valet qui, ayant rencontré sur le chemin public, au quartier de la Clape, le jeune Beauchière, « l'auraient pris au collet, jeté par terre, lui disant : Donnez 6 livres et demandez pardon ». — Requête de plainte de messire Jean-Charles d'Autanne, seigneur d'Allons, contre Marie Pellegrin, qui avait dit : « Tout seigneur que vous êtes, je vous casserai la tête d'un coup de rocher », etc.

B. 1238. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1771. — Procédures criminelles. — Procès : contre Levans, curatier détaillant, de Grasse, qui avait insulté les consuls de Castellane, en disant qu'ils « lui faisaient donner rançon pour faire bouillir leur pot » ; — contre Névière, cavalier de la maréchaussée de Castellane, pour propos injurieux portant atteinte à l'honneur de la femme d'Hyacinthe Reboul ; — contre Pierre Lestrade, pour avoir causé « un scandale pendant la messe », en donnant, « à force de bras, un soufflet à Joseph Pellegrin, étudiant sous le sieur Tron, maître de pension » ; — contre divers, pour contravention « aux règlements sur le port des armes » ; — contre Chauvin, dit *Abriovaire*, pour vagabondage. — Information sur le meurtre de Joseph Galfard, berger, « trouvé à Taulanne, au quartier de *Gouerge-de-Melan*, presque expirant, noyé dans son sang, ayant une pierre dans la bouche », etc.

B. 1239. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1772. — Procédures criminelles. — Procès : contre Louis Piche, de Braux, pour « dépopulation » et vol de bois de chênes au quartier *du Roy* ; — contre divers jeunes gens de Castellane qui, « pendant le carnaval, s'étaient pris la hardiesse d'ôter la coëffe à Rose et Louise Bellour, en leur disant mille saletés et ordures ». — Requêtes de plaintes : par Jean-Baptiste Isnard, coseigneur du Poil, contre le sieur Jean Isnard, autre coseigneur du Poil, son cousin, « qui, par les injures les plus graves et les plus cruelles, a fait rompre le mariage de Marguerite », fille du plaignant ; — contre Joseph Gras, maître chirurgien, de Castellane, qui avait accusé M^e François-André Henri, notaire, de Saint-André, « de subornation de témoins et de préva-

rication dans sa fonction de greffier ». — Informations sur les morts accidentelles : de Marie Collomb, « atteinte sur le crâne d'une tuile, au quartier du *Baus-Lis*, à Castellane » ; — de Pierre Latil, qui « s'est précipité en faisant du bois » au lieu dit *la Barre-d'Ancolo*, terroir de Taloire, etc.

B. 1240. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1773. — Procédures criminelles. — Procès : contre Louis Collomp, accusé « de viol sur grand chemin » : le coupable est condamné à être flétri, et « à servir le Roi sur une de ses galères, en qualité de forçat, pendant 9 ans » ; — contre Noé Paul, qui avait refusé de saluer « dame Anne de Chailan, condame de Moriez, épouse de M. Joseph d'Amalric, sieur du Chaffaut, de Feissoles et en partie de Thoard », en disant : « Je m'en fiche et ne la crains pas » ; — contre « plusieurs vassaux » de messire Jean-Charles d'Autane, sieur d'Allons, qui, « malgré le deuil de la dame dudit lieu, jouent des instruments, dansent, font des branles et mènent la farandole dans le village, avec des battements de mains, des huées et des cris effroyables » ; — contre messire Jean Juglar, vicaire perpétuel d'Angles, qui, le jour du jeudi saint, étant monté en chaire, apostropha les sieurs maire et consuls dudit lieu, de la manière la plus méchante et la plus indécente, en les désignant avec la main, ce qui excita une rumeur scandaleuse dans tout le peuple ». — Information contre « des quidams mal intentionnés, lesquels, profitant de la maladie de frère Jean Peronne, hermite de l'église Notre-Dame du Roc, située sur un rocher, à une demi-lieu de Castellane, se sont introduits la nuit dans ledit hermitage et ont volé les deux couronnes d'argent de la statue de la Sainte-Vierge et de l'enfant Jésus et 2 gros cœurs d'argent... », etc.

B. 1241. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1774. — Procédures criminelles. — Procès : Antoine Chauvin, accusé de vol avec effraction « dans l'église du couvent royal de Saint-Augustin de Castellane par frère Jacques-Joseph Isnard, supérieur dudit couvent ; — contre Louis et Balthazar Andrau, « fideliers, de Castellane », qui avaient désarmé avec violence le sieur Raymond Simon, lieutenant d'infanterie, « chassant aux oiseaux au quartier de la Palud » ; — contre divers, accusés « de porter les armes et de vaguer la campagne ». — Enquête à l'occasion de la mort du sieur Antoine Simon, fabricant de bas, de Castellane, « atteint de la rage » ; ordonnance du procureur du Roi prescrivant, « pour éviter la communication de

cette terrible maladie, que le cadavre dudit Simon sera enlevé de suite, cloué dans une caisse de bois bien jointée et enseveli à 6 pans de profondeur, et que tous les effets et meubles qui lui ont servi pendant sa maladie seront brûlés », etc.

B. 1242. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1775. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Baptiste Blanc, « caffetier », pour « avoir donné à jouer aux cartes à des artisans, dans sa maison » ; — contre Marianne Garcin, pour « recèlement de grossesse et infanticide » ; la coupable est condamnée « à être pendue par son col et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive » ; — contre Jean-Baptiste Reboul, pour vol avec effraction, « en plein midy, dans la maison de Antoine Perier, cabaretier, de Castellane » : le coupable est condamné aux galères « pour la vie » ; — contre Joseph Bain, bourgeois de Comps, « querellé en crime de calomnie, diffamation avec complot et cabale » envers messire Étienne Mitre, vicaire dudit Comps ; — contre divers, pour vols de gerbes, d'herbes et de glands, etc.

B. 1243. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1776. — Procédures criminelles. — Procès : contre Antoine Castel, revendeur, d'Aix, qui avait volé la bourse de Félix Blanc, muletier, pendant la foire de Notre-Dame de septembre, à Castellane ; — contre Marie Flory, de Taloire, qui avait volé « une pièce de mousseline » à Grégoire Turcas, « marchand loilier », de Saint-Benoît : la coupable est « condamnée à demeurer enfermée pendant trois ans dans la maison de refuge d'Aix, servant de galère pour les femmes ». — Sentence condamnant à 450 livres d'amende Joseph Demandols, « querellé en crime de calomnie et diffamation », etc.

B. 1244. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1777. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean-Antoine Poilroux, docteur en médecine, de Castellane, pour insultes à « sieur Honoré Marie, ecclésiastique tonsuré » ; — contre Jean Rouquier, pour avoir « diffamé publiquement en son métier » Charles Carlavan, de Saint-Nazaire, « faisant la vacation d'ongrer et tailler les chevaux » ; — M^e Augustin Sauvan, notaire royal, de Méaille, et fermier général des droits décimaux de l'évêché de Senez, contre Honoré Ricard, de Peyroulles, qui avait enlevé un agneau aux collecteurs de la dime. — Enquête sur la mort de Félix Madon, qui s'est précipité d'un gros cerisier, au quartier du *Clavet*, terroir de la Garde, etc.

B. 1245. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1778-1779. — Procédures criminelles. — Procès : (1778) contre divers, pour vol avec effraction dans la maison de M. Guillaume d'Estienne, sieur de Lagneros et coseigneur du Bourguet ; — contre Jean-Baptiste Blanc, « sergotier », pour « diffamations et excès exercés sur la personne de M^e Pierre-Jean Perier, sieur de Saint-Maur, lieutenant des invalides, pensionné du Roy et greffier en chef au siège de Castellane » ; — par Françoise Boniface de Fortis, conseiller du Roy en la cour du parlement, contre « des jeunes gens de Soleilhas qui ont fait la farandoule ou mauresque, ayant à leur suite des tambours et des fifres », malgré la mort de Marie-Antoine de Moricaud, leur seigneur, beau-père du sieur de Fortis. — Information sur la mort de Jacques Garcin, « entrepreneur des ouvrages de la Province », écrasé par un rocher « en faisant sauter des mines pour la construction d'une digue sur le Verdon, dans le terroir de Saint-Jullien ». — (1779) Procès contre Astier, chirurgien, résidant à Demandols, et Marie Dol, sa nièce, accusés d'infanticide, etc.

B. 1246. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1780. — Procédures criminelles. — Procès : contre Honoré Rebuffel, « pour détention et suppression d'une lettre » qui lui avait été confiée par Honoré Bac, muletier, « faisant les voyages de Castellane à Marseille » ; — pour rixes et blessures contre Elisabeth Turrel, par Jean-Jacques Collombet, « maître d'écriture et d'arithmétique à Castellane » ; — contre Marianne Cotta, pour « avoir enlevé, mis en pièces et fait rouler au-dessous du village » le banc que Jean Isnard, coseigneur du Poil, avait fait placer dans l'église paroissiale dudit lieu ; — contre Étienne Perret, « friseur à draps de Lyon », pris en flagrant délit de filouterie « devant la porte de Castellane appelée le *Plus-Bas-Portail*, qui communique de la plus basse rue à la place du Gravier, où se tient la foire de Sainte-Madeine » ; — contre divers, pour coups, menaces et mauvais traitements, etc.

B. 1247. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1781-1782. — Procédures criminelles. — Procès : (1781) contre André Noé, de Moriez, pour vol des fagots de bois que messire Pierre de Chaillan, sieur de Moriez et du Castellet, chef d'escadre des armées navales, « a la faculté, fondée en titre, de prendre, pour chauffer le four bannal, dans toute l'étendue du territoire de Moriez, excepté dans le deffens du

Bousquet et le quartier de *la Gouissè* »; — contre *Jean-François Latil*, « curateur » des enfants de son frère, qui avait « enlevé les tuiles, poutres et chevrons des greniers à foin et écuries » que ses pupilles possèdent au quartier des *Granges*, à *Taloire*; — (1782) pour dispute et rixe « au marché de la halle *Saint-Éloi* à *Castellane* » entre *Jean Brunias*, de *Blieux*, et *Bellour*, boulanger, de *Castellane*, au sujet du prix de 2 sacs de pommes de terre estimées « 22 sols la panal ». — Information sur la mort de *Bernard Collomp*, qui s'est précipité de la montagne dite *la Brèche*, terroir de *Saint-Jullien-du-Verdon*, etc.

B. 1248. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1783. — Procédures criminelles. — Procès : contre les auteurs d'une lettre anonyme adressée à messire *Roux*, prêtre, aumônier de dame *Marie-Henriette de Noguier*, veuve de *Louis d'Arbaud*, chevalier de *Saint-Louis*, sieur de *Châteauvieux*, contenant « la plus cruelle diffamation » envers ladite dame; — pour crime « de séduction et de rapt » par damoiselle *Élisabeth Éméric*, « fille du sieur *Estienne*, entreposeur de tabac à *Castellane* », contre *Jacques Alphan*, marchand; — contre *Jean Boyer*, de la *Maurelière*, hameau de *Senéz*, « pour avoir excédé, aux champs, avec un fusil, *Catherine Philip* », etc.

B. 1249. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1784-1785. — Procédures criminelles. — Procès : (1784) pour diffamation contre *Hélène Sisteron*, épouse de *Mathieu Louiqui*, sergent royal; — (1785) contre le sieur de *Pras Carros*, accusé d'avoir enlevé *Hiéronisme*, fille de *Dominique Grac*, négociant, d'*Entrevaux*; — contre *Honoré Chauvin*, pour avoir empêché, « par des voies de fait », la perception « de l'imposition en fruits de la communauté de *Castellane*, qui est d'un dixième »; — pour vol d'une paire de bœufs par *Roch Salamite*, fermier de M^e *Joseph André*, avocat à la cour, seigneur de *Collongue*, résidant à *Annot*; — contre des « quidams qui ont arrêté, dans la rue du *Milieu*, à *Castellane*, *Louis-Réné Laugery*, maître en chirurgie, d'*Entrevaux*, lui ayant mis un pistolet sur la gorge et lui demandant la bourse, qu'il a été ainsi forcé de donner », etc.

B. 1250. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1786. — Procédures criminelles. — Procès : contre *Jean Laugier*, de *Brayal*, hameau de *Castellane*, pour « violence et rébellion contre *Gay* et *Louiqui*, huissier, exécutant un décret de prise de corps »; — contre

Cécile Bauchier et *Hélène Sisteron*, pour avoir « grièvement insulté messire *Jean-Baptiste Ailhaud*, vicaire de la *Bastie*, paroisse de *Peyroulles* », l'appelant « *l'Abbé la carte* », parce qu'il excitait leurs maris à jouer; — contre divers habitants d'*Allons*, qui avaient insulté les dames du château d'*Autane*, « oriant à gorge déployée : qu'elles étaient des vilaines, des souillons, des p... »; — par le procureur du Roy contre 25 braconniers, attendu que « la contravention à la défense du port d'armes est portée si fort à l'excès dans le terroir de *Castellane* et dans les lieux de sa baronnie que les pigeons et autres oiseaux domestiques sont peu épargnés et que beaucoup de dégâts s'ensuivent dans la campagne, soit par les braconniers, soit par leurs chiens ». — Information contre *François Chauvin*, qui « avait donné un coup du talon de sa pioche sur le dos de M. de la Tour, sieur de *Chasteuil* », etc.

B. 1251. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1787. — Procédures criminelles. — Procès : contre *Lav* et *Nicora*, génois, vagabonds, accusés d'escroquerie, « se disant quêteurs des œuvres de la rédemption des captifs et du *Saint-Sépulcre* » : ils sont condamnés à être marqués des lettres G. A. L. et à trois ans de galères; — entre *Joseph-Alexandre Dauphin*, avocat à la cour, résidant à *Aups*, et *Marianne Raphel*, son ancienne servante, s'accusant réciproquement de vol domestique et de tentative de séduction; — contre *Jacques Chauvin*, qui avait insulté « messieurs *Joseph-Barthélemy de Laurens*, coseigneur de *Taulanne*, et *Joseph-Amable de Laurens*, lieutenant d'infanterie, en criant à haute voix : « Vous êtes tous de f. gueusailles et de f. canailles ». — Information sur la mort de *Périmond de Trigance*, « écrasé par une balle de laine », etc.

B. 1252. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1788-1789. — Procédures criminelles. — Procès : (1788) par les sieurs « *Thumin* et compagnie, négociants, d'*Aix*, et *Bonneaud* et *Arnaud*, négociants, de *Nîmes*, contre la dame *Rabon*, veuve *Audemar*, et *André Carlvain*, son gendre, marchands, de *Castellane*, pour banqueroute frauduleuse ». — Informations : sur la mort de *Antoine Feraud*, « sous-brigadier des fermes du Roy à *Castellane*, trouvé sous la neige au quartier de *Chamateuil* »; — sur la mort de *Jacques Reboul*, « frappé du tonnerre au quartier de *la Basse*, terroir de *Courchons* »; — (1789) contre *François Blanc*, instituteur, d'*Aix*, pour « vol sur un grand chemin »; — contre divers, pour vol avec effraction. — Procès-verbal sur « l'évasion des nommés *Pellegrin* et *Chaubaud*,

détenus aux prisons de Castellane, pour crime de rébellion et attroupement », etc.

B. 1253. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1700. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Grillon, tuilier, pour avoir, « d'un vigoureux coup de poing, rompu l'os du nez » à Étienne Émeric, bourgeois de Castellane; — contre Bernard Faye, de Saint-Auban, « coupable de nombreux vols avec effraction »; — contre « des quidams » qui ont coupé ou arraché les poiriers et les souches de l'enclos de M^e Joseph Collomp, « conseiller du Roy et son procureur au siège de Castellane ». — Information sur la mort de Louis Dol, de Robion, « qu'on a trouvé précipité au quartier du *Moulin*, à la roche dite de *Champ-Baudron* », etc.

B. 1254. (Registre.) — Petit in-folio, 292 feuillets, papier.

1609-1644, juin. — « Registre des enregistrements du greffe de la sénéchaussée de Castellane, nouvellement établi par édit de S. M. et en exercice le cinquième jour de septembre mil six cent quarante, tenu par moi Charles Arnaud, notaire, de Thoramène, exerçant ledit greffe ». — Provisions de « procureur postulant » au siège de Castellane, datées du 13 décembre 1639, en faveur de : Honoré Martin, notaire royal (fol. 5); — Jean Niel, notaire royal (fol. 9); — Gaspard Albin, praticien (fol. 17, v^o); — Honoré Fabry (fol. 22); — Antoine Roubion, praticien (fol. 26); — Antoine Isnard (fol. 32, v^o). — Provisions « d'avocat du Roy au siège de Castellane », pour M^e Pierre Borrelly, avocat en la cour, 13 décembre 1639 (fol. 12, v^o); — d'huissier au siège de Castellane, pour Louis Rabon, d'Annot, 13 décembre 1639 (fol. 39, v^o). — « Réception de sergent royal pour Honoré Verdollin, d'Annot, 9 octobre 1640 (fol. 43, v^o). — Contrat de mariage entre Balthazar Lautaud, d'Entrevaux, et Honorade Authier, du Collet, 23 avril 1625 (fol. 46, v^o). — Provisions : « d'huissier audientier au siège de Castellane », pour Jean Galfard, 13 décembre 1639 (fol. 50, v^o). — Contrats de mariage : de Honoré Champossini, du Puget-de-Rostan, avec Marguerite Coste, de la Croix (Alpes-Maritimes), 8 septembre 1640 (fol. 52); — de Jean Beraud, maréchal, d'Allons, avec Jeanette Feraud, de Saint-André, 2 novembre 1633 (fol. 59); — de Joseph Pontii, de Guillaumes, avec Claudette Bourgarel, de la Garde, 22 décembre 1609 (fol. 63, v^o); — de « messire René de Castellane, sieur de Daluis, le Puget-de-Rostang, la Croix et Saint-Laugier, avec damoiselle Isabeau de Barras, dame des Eissarts, femme en premières noces de noble Nicolas de Fra-

guier, sieur des Eissarts », 10 octobre 1640 (fol. 66, v^o). — Donation « de 2,500 escus de 3 livres pièces » par « capitaine » Laurens Authier, de la Penne, au sieur Henri Authier, son fils, 15 février 1644 (fol. 72). — Contrat de mariage entre noble André Geauffroi, écuyer, de Lurs, et damoiselle Marguerite de Mérigon, de Senez, 7 janvier 1644 (fol. 80); — « Donation et émancipation pour Honoré et Christophe de Gallice par Gaspard de Gallice, sieur de Châteauneuf, leur père », 21 février 1644 (fol. 82, v^o). — Promesse par Claude de Demandols, « sieur de la Tour », en faveur de Marc de Gaubert, sieur de Châteauneuf, son beau-père, 11 décembre 1639 (fol. 83, v^o). — Contrat de mariage entre Bernardin Henry, bourgeois de Saint-André, et « Peirone » Brunias, de Blieux, 19 janvier 1644 (fol. 86). — Lettre du premier président du Parlement de Provence au lieutenant principal du siège de Castellane, portant que « le Roy, sur la mauvaise conduite de M. le comte de Soissons et du duc de Guise...., les desclare ennemis de l'Etat », datée d'Aix, juillet 1644 (fol. 90, v^o). — Donation de 500 écus en faveur de Marguerite Boverly, par Esprit Boverly, son père, d'Entrevaux, 27 septembre 1644 (fol. 94, v^o). — Contrat de mariage entre Jean Garcin, greffier des submissions au siège de Castellane, et Louise Peronne, 5 septembre 1644 (fol. 105). — Achat de l'office de notaire royal d'Allons par Gaspard Beraud, moyennant de 50 louis d'or, 30 décembre 1644 (fol. 111, v^o). — Contrat de mariage entre Antoine Aubin, de Grasse, et damoiselle de Gay, fille de sieur Jean et de dame Jeanne de Pontevès, « sieur et dame du Castellet et de Villevieille », 31 décembre 1644 (fol. 114). — « Réception de M^e Louis Rabbon en l'office d'enquêteur pour le Roy au siège de Castellane et bailliages d'Annot, Guillem, et Entrevaux », 28 avril 1642 (fol. 123, v^o). — Contrat de mariage entre Honoré Hugues, écuyer, de Castellane et Marguerite Ollivier, 27 janvier 1642 (fol. 130). — « Articles de règlements accordés entre M. Lazare du Chainé, conseiller du Roy et lieutenant principal civil et criminel au siège de Castellane, et maistre Jean Lagneau, viguier et capitaine pour le Roy en ladite ville et viguerie de Castellane, pour le fait de leurs charges et juridiction, 17 janvier 1642 (fol. 138, v^o). — Contrat de mariage entre Jean Doull, de Saint-André, et Honorade Gibert, 30 juin 1642 (fol. 141, v^o). — Arrêt du parlement de Provence portant « inhibition et deffense à tous sujets, manants et habitants et autres tenant et possédant biens aux terres des seigneurs de ce pays, de transporter la juridiction ordinaire, ny s'adresser en première instance par-devant le lieutenant du sénéchal pour leurs causes civiles et

criminelles », 20 avril 1624 (fol. 146). — Provisions de greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Glandèves, en faveur d'Antoine Bovery, praticien, d'Entrevaux, 29 mars 1639 (fol. 150, v°). — Contrats de mariage : entre M. Pierre de Cheillan, conseiller du Roi « et lieutenant principal des submissions au siège de Castellane », et Marie de Demandolx, fille de Jean et de Isabeau de Raimondis, 5 juillet 1642 (fol. 156, v°); — entre Henri Borelli, praticien, de Castellane, et Anne Mirabeau, fille de Guillaume, bourgeois d'Aix, 26 mai 1642 (fol. 159); — entre Heyriès Maurin et « Audrinette » Champossini, du Puget-de-Rostan, 29 juillet 1642 (fol. 162). — Arrêt de la cour des comptes « commettant, par provision, à M^e Jacques Depras, docteur en droit, l'exercice des judicatures royales d'Entrevaux, Guillaumes, Ubraye et Annot », jusqu'à ce qu'il ait « fait resservir de nouvelles lettres de provision, attendu que, par équivoque, elles ont été expédiées sous le nom de M. Espérit Depras, au lieu du nom de celui qui en est le propriétaire », 3 décembre 1642 (fol. 165). — Convention par laquelle Jean d'Hugues, écuyer, de Castellane, s'engage à payer à Antoine Martin, sieur de la Penne, « 438 écus sur la terre appelée *Borribes* », 23 mars 1628 (fol. 166). — « Émancipation pour M^e Antoine Ailhaud, notaire royal, de Dalluis », 17 avril 1643 (fol. 179). — Contrats de mariage : entre Pierre Lagneau, écuyer, de Castellane, et damoiselle Isabeau Flotte d'Agout, fille de François, sieur de Lambruisse, et de Louise de Baronis, 17 février 1643 (fol. 183, v°); — entre « capitaine » Jean Bausson, lieutenant de juge de Barrême, et Marguerite Rouquet, 14 avril 1643 (fol. 191). — Sentences de réception de notaire royal d'Annot pour M^e Jean Durand et M^e Honoré Bernard, septembre 1643 (fol. 195 et 196, v°). — Donation pour Sébastien, Antoine, Louis et Isnard Hugues, de Brandis, 28 septembre 1643 (fol. 207, v°). — Testament solennel de Antoine Pougnety, bourgeois de Castellane, 15 juillet 1642 (fol. 216). — Contrat de mariage entre Honoré Chauvelty, maître chirurgien, de Castellane, et Catherine de Pierre, de Senez, 24 septembre 1643 (fol. 219). — Donation, par Jean de Perier, sieur d'Argens et du Poil, à Gaspard, son fils, « de toute la haute juridiction, moyenne et basse, du lieu du Poil, les fours, molins, cazal, droits de lodz, passage, pulvérage, plus le ferrage de Dessoubs-Ville et le château seigneurial », 12 novembre 1643 (fol. 222, v°). — Partage et division de biens entre « nobles Scipion, Charles et Jean d'Autanne, sieurs d'Allons », 13 août 1637 (fol. 224), etc.

B. 1255. (Registre.) — In-quarto*, 1318 feuillets, papier.

1594-1667. — Registre des insinuations du sénéchal de Castellane. — Émancipation pour Honoré Muraire, maître chapelier, de Castellane, 12 décembre 1643 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre Laurent Lions, praticien, de la Rochette, et Marguerite Albanelly, 3 février 1644 (fol. 12); — entre noble Paul de Latil, sieur de Talloire, et Claire de Trimond, fille de noble Honoré, sieur d'Aiglun, 20 décembre 1643 (fol. 17, v°). — Arrêt de la cour du Parlement de Provence, « portant défense d'errer les blés de la récolte prochaine », 27 juin 1644 (fol. 25). — « Lettre de grâce, rémission et pardon » pour Honoré Chaillan, écuyer, de Castellane, qui avait tué en duel Honoré Laure, de Castellane, juillet 1644 (fol. 29). — Contrats de mariage : entre Gaspard Albio, procureur, et Isabeau Paul, 16 avril 1644 (fol. 30, v°); — entre Balthazar de Rabiers, sieur de Châteauredon, « viguier et capitaine pour le Roi en la ville et viguerie d'Annot », et Louise de Trabaud, fille de Jean, sieur de Taulanne, 22 mai 1644 (fol. 35); — entre René Feraud, maître tailleur, d'Aix, et Catherine Aubert, du Fugeret, 5 octobre 1644 (fol. 40, v°); — entre Joseph Cailhe, bourgeois de Bargemon, et Marguerite de Chaillan, fille de Pierre, sieur de Moriez et du Castellet, et de Diane de Gasquy, 20 novembre 1644 (fol. 49, v°); — entre Laurent Gaudin, « bourgeois, habitant à Saint-Benoist », et Anne de Fabry, fille de M^e Antoine, avocat au siège de Digne, et de Anne de Trougnon, 27 novembre 1644 (fol. 51, v°); — entre Jean Feissolle et « Théodore » Corporandy, 12 juillet 1628 (fol. 64). — Donation, au monastère de la Visitation de Castellane, de 1800 livres « pour la dot, réception et profession de damoiselle Françoise Devilha », 27 mars 1645 (fol. 69). — Provision « de conseiller commissaire des inventaires en la ville de Guillaumes », en faveur de Balthazar de Rabiers (sans date) (fol. 75). — Contrat de mariage entre Jean Viret et Marie Blanche, de Vilhosc, 29 août 1645 (fol. 91). — Donation par Marguerite de Bonnaud, dame de la Bastide de La Roque-d'Esclapon et autres places, en faveur de Jean-Louis de Reynaud, sieur du Villar, son fils, « d'un bastiment appelé le *Grand-Jas* au *Plan-du-Deffens*, terroir de Roquebrune », 15 septembre 1645 (fol. 97). — Contrat de mariage entre Scipion d'Autane, sieur d'Allons, et « Léone » de Gallice, fille de Gaspard, sieur de Châteauneuf, et de Marguerite de Requiston, 8 septembre 1632 (fol. 107). — « Lettres de provision de lieutenant de juge formel des villes de

* Par suite d'une erreur, le foliotage saute de 919 à 1000.

Guillaumes, Annot et Entrevaux », en faveur de Sperit Depras, 29 octobre 1645 (fol. 418, v^o). — « Règlements à observer dans le siège de Castellane par les greffiers et procureurs d'iceluy », 27 novembre 1645 (fol. 424, v^o). — Contrat de mariage entre Guillaume de Rabasse, sieur de Vergons, fils de Guillaume, « procureur général au Parlement de Provence », et d'Anne de Villeneuve, d'une part, et Honorade de Rossignol, fille de feu François, « receveur général des amendes et confiscations », et de Marguerite de Barbesieux, 2 septembre 1630 (fol. 434, v^o). — Constitution de dot pour Anne de Chailan, religieuse de la Visitation-Sainte-Marie de Castellane, fille de Balthazar et de Lucrece de Richieud, 10 novembre 1646 (fol. 443). — Donation de 500 écus par Suzanne de Villeneuve, dame de Dalluis, en faveur de Isabeau de Castellane, sa fille, femme de M. André de Brés, avocat en la cour, 6 avril 1647 (fol. 462, v^o). — Cession d'une créance de 800 écus sur la communauté de Dalluis, par messire Claude de Pontevès, vicomte de Bargème, en faveur de messire René de Castellane, sieur de Dalluis, son neveu, 1^{er} juillet 1647 (fol. 489, v^o). — Contrats de mariage : entre Gaspard de Gallice, écuyer, fils de Balthazar, sieur de Chairon, et de Françoise de Bourdin, d'une part, et Marguerite Allayer, de Digne, 19 septembre 1726 (fol. 201, v^o) ; — entre Georges de Berre, sieur de Collongue, fils d'Honoré et de Madeleine de Castellane, d'une part, et Marguerite de Demandols La Palud, fille d'Elzias et de Marquise de Villeneuve-Vaucluse, 15 septembre 1647 (fol. 217, v^o) ; — entre Pierre d'Autane, de Montélimar, en Dauphiné, fils de Jean, et Marguerite de Requiston, fille de Melchior, sieur d'Entrages et d'Allons, et de Madeleine de Rochas, 1^{er} mai 1594 (fol. 227) ; — entre François de Richieud, écuyer, de Castellane, et Blanche de Remerville, 18 décembre 1647 (fol. 238, v^o) ; — entre Honoré de Glandevéz, baron du Castellet-Saint-Cassien, fils d'Horace et de Renée de Castellane, d'une part, et Françoise de Villeneuve, fille de César, sieur de Coursegoules et de Gréollières, et de Marguerite de Villeneuve, 18 février 1648 (fol. 242, v^o). — Verbal contre Honoré Martiny, procureur, qui avait insulté et menacé les officiers de la sénéchaussée et les « avait contraints à quitter leurs sièges » ; ce qui est « un mespris intolérable à la justice et un scandale pour le public », 15 juin 1648 (fol. 254, v^o). — Donation d'une maison à Saint-Julien-du-Verdon, par Jean Brun, à messire Durand Brun, son cousin, vicaire perpétuel de Demandols et de Saint-Julien, 16 décembre 1648 (fol. 286). — Arrêt du Parlement portant défense « de faire aucune levée de gens de guerre sans la permission du Roy », 9 juin 1649 (fol. 312, v^o). — Donation d'une portion de

la terre *du Chatne*, terroir de la Rochette, par Honoré Ténosy et Anne de Debrons, mariés, à Georges de Berre, sieur de Collongues, 16 août 1649 (fol. 327, v^o). — Contrat de mariage entre Jean-Louis Rainaud, sieur du Villars, fils de François, sieur de la Bastide, « comte palatin », et de Marguerite de Bonnaud, d'une part, et Catherine de Demandols, fille « d'Arnaud », sieur de Combals, et de Marthe de Bagarris, 24 août 1649 (fol. 329). — « Déclaration du Roy contre les sieurs duc de Bouillon, maréchaux de Brèze, de Turenne, et prince de Marsillac », 1^{er} février 1650 (fol. 336). — Contrat de mariage entre Antoine Touche et Marie de Poilroux, 3 avril 1650 (fol. 349, v^o). — Exploit d'ajournement contre Jean de Demandols, sieur de la Tour, et Jacques de Verdillon, sieur de Châteauredon, 3 août 1625 (fol. 362). — Donations : de tous ses biens par Jean de Fournier, sieur de Bagarris, à Paul de Fournier, sieur du Bourguet, son frère, 3 octobre 1650 (fol. 365, v^o) ; — de tous ses biens par Anne Guioul à messire Antoine Guioul, prêtre, son neveu, 22 février 1654 (fol. 380). — « Lettres patentes d'économat de l'évêché de Glandèves », en faveur de Jean Imbault, pendant la vacance du siège par la mort de Mgr Repé Ithier, 6 mars 1654 (fol. 388). — Contrats de mariage : entre Antoine Boery, bourgeois d'Entrevaux, et Marguerite de Raibaud, fille d'Honoré, sieur de Sausses, et de Julie de Dominicy, 19 février 1654 (fol. 395, v^o) ; — entre Jean-Jacques de Requiston, sieur d'Allons, fils d'Esplandian et de Françoise de Villeneuve, d'une part, et Marguerite d'Arbaud, fille d'André, sieur de Bresc, écuyer, et d'Angélique de Requiston, 19 août 1650 (fol. 403, v^o) ; — entre Jean Martiny, avocat en la cour, et Louise de Chais, 9 mai 1654 (fol. 417, v^o) ; — entre Joseph Durand, sieur de la Motte-Soleilhas et Vauplane, écuyer, de Draguignan, fils d'Antoine et de Marguerite de Foulque, d'une part, et Gabrielle d'Authier, fille d'Étienne, sieur du Collet, et de Suzanne d'Audiffred, 3 février 1644 (fol. 420). — Donation de 3,000 livres par Guillaume de l'Isle, sieur de Taulanne, à Jeanne de l'Isle, sa sœur, 1^{er} septembre 1654 (fol. 422, v^o). — Contrat de mariage entre noble Pierre Brun, de Castellane, « sieur cadet de Rougon », et Suzanne de Gay, fille d'Honoré, sieur des Mujoux, et de Cassandre de Berre, 29 novembre 1654 (fol. 425, v^o). — « Déclaration du Roy contre les princes de Condé, duchesse de Longueville, ducs de Nemours et de La Rochefourcault et leurs adhérents », 8 octobre 1654 (fol. 428, v^o). — Dotation de Isabeau d'Ailhaud, religieuse de la Visitation de Castellane, fille de Jean Honoré et de Jeanne de Lascaris, « des comtes de Vintimille », 29 novembre 1654 (fol. 434). — Contrats

de mariage : entre Annibal de Montblanc, sieur de la Bastide, fils de Jean et de Jeannette de Jausselet, d'une part, et Baptistine de Montblanc, fille de Jean et de Pollonie de Castellane, dame de Sausses, 8 novembre 1650 (fol. 439, v°); — entre noble Scipion-Joseph Barcion, fils de Claude, sieur de Roquefort et de Lucrèce de Grimault, « des comtes de Bueil », d'une part, et Marquise de Raimondis, fille d'Honoré, sieur d'Éoulx, et de Lucrèce de Demandols La Palud, 26 novembre 1651 (fol. 443); — entre Jean Sauvère, bourgeois, et Anne de Gallice, fille de Jean, écuyer, et de Lucrèce d'Ailhaud, 17 février 1652 (fol. 452). — « Lettres patentes du Roy nommant Louys de Vendôme, duc de Mercœur, au gouvernement de la Provence », 8 avril 1652 (fol. 455, v°). — « Enregistrement, à la requête de messire Le Conte, prévôt de Glandèves et prieur de Guillaumes, de missives et billets écrits par messire Clément Isnard, prieur de Saint-Blaise et vicaire général de Nice », 1650 (fol. 475, v°). — Contrats de mariage : entre Frédéric Barcion, sieur de Mauvans, fils de Cosme, sieur de Châteaudouble et de l'Esperel, et de Françoise de Romieu, d'une part, et Madeleine de Glandevéz, fille d'Annibal, baron de Montblanc, et de Lucrèce de Villeneuve, 29 avril 1652 (fol. 491, v°); — entre Honoré de Chailan, écuyer, fils de Balthazar et de Lucrèce de Richieud, d'une part, et Jeanne de Flotte d'Agout, fille de François et de Louise de Baronis, 7 octobre 1652 (fol. 500); — entre maître Pierre Garcin, « lieutenant principal en la sénéchaussée de Castellane », et Isabeau de Félix, fille de Reynaud, sieur de Creisset, et de Françon de Feautrier, 25 octobre 1652 (fol. 504). — Donation de tous ses droits sur l'héritage de Scipion de Villeneuve et sur « la maison d'Allemagne », par Lucrèce de Villeneuve, à Charles de Glandevéz de Villeneuve, sieur d'Espinouse, son fils, 6 février 1653 (fol. 509). — « Arrest du conseil d'État portant révocation de toutes les lettres d'évocation des procès civils et criminels accordés par S. M. à cause des mouvements arrivés en 1649 », 8 mars 1653 (fol. 514, v°). — Donation de « la neuvième partie de la juridiction de Châteauevieux, par Annibal de Raphelis, seigneur dudit lieu, à Gabrielle de Raphelis, sa fille, 24 février 1653 (fol. 525, v°). — Contrats de mariage : entre « noble » Bernardin Geoffroy, de Senez, et Claire de Mérigon; — entre Annibal de Raphelis et Anne de Fabry, 3 juin 1629 (fol. 553); — entre Gaspard de Rainaud, sieur de la Bastide, et Françoise de Rabasse, fille de Balthazard, conseiller au Parlement, et d'Anne-Marguerite de Tulle, d'Aix, 2 octobre 1653 (fol. 564). — Lettres de provision de l'office de viguier de Guillaumes pour Honoré de Cas-

tellane, sieur de Dine, 12 août 1650 (fol. 566). — Émancipation de Claude de Demandols, sieur de la Tour, 16 janvier 1654 (fol. 567, v°). — Contrat de mariage entre Antoine Martin, « marchand tanneur, habitant de l'isle de Venise », et Isabeau de Traversat, 24 janvier 1654 (fol. 578). — Déclaration par laquelle Claude de Demandols, sieur de Châteauevieux, s'engage à ne faire aucun « traité avec le prieur de Notre-Dame-du-Plan et de la Mure, religieux de Saint-Victor, pour l'acquisition de ce bénéfice, sans l'approbation du conseil de la communauté de Castellane », 4 février 1654 (fol. 592, v°). — Donation de tous ses biens par Claude d'Authier de Sigaud, fils de Jean, sieur de Saint-André, à Balthazar d'Authier, écuyer, son frère, 20 juin 1650 (fol. 604, v°). — Émancipation d'Arnaud de Gallice, 17 septembre 1654 (fol. 612, v°). — Donation de tous ses droits d'hérédité sur les successions d'Honoré et Georges de Flotte, ses bisayeul et ayeul », par messire Claude de Flotte, docteur en théologie, à messire Pierre de Flotte, son frère, 13 mars 1655 (fol. 619, v°). — « Arrêt de la chambre des francs-fiefs, nouveaux acquets et admortissement », au sujet « de la déclaration des biens roturiers, 19 juillet 1655 (fol. 632). — Contrats de mariage : entre Pierre d'Authier, écuyer, et Jeanne d'Albanelly, du Puget-Théniers (texte italien), 8 août 1655 (fol. 655); — entre François Bovis, écuyer, de Moustiers, et Marguerite Poilroux, du Poil, 12 décembre 1655 (fol. 684); — entre noble Louis Audoly, écuyer, de Malaucène, et Marie de Flotte, fille de Louis, sieur de Cuébris et de Saint-Auban, et de Marguerite de Grasse, 19 avril 1656 (fol. 720, v°); — entre Charles de Glandevéz de Villeneuve, sieur d'Espinouse et de Saint-Jeanet, et François de Demandols, 23 juillet 1656 (fol. 738, v°); — entre « hault et puissant seigneur », Jean de Pontevès, chevalier, comte de Carces, grand sénéchal de Provence, et Marie d'Alloungny, fille de Louis, marquis de Rochefort..., « en la présence, avis et consentement du Roi de France, de la Reine régente, de Philippe, duc d'Anjou, d'Anne de Gonzagues, princesse palatine »..., etc., à Paris, le 17 juillet 1656 (fol. 743); — entre Pierre d'Ailhaud, écuyer, de Castellane, et Isabeau Brunias, 8 novembre 1653 (fol. 752, v°); — entre Antoine Brun, écuyer, et « Honorée » de Caluy, de Cannes, 10 juillet 1650 (fol. 764); — entre Henry Pierre, écuyer, de Senez, et Françoise Chaurand, 9 janvier 1657 (fol. 771, v°); — entre Jacques Chalvin, notaire royal, de Senez, et Louise d'Authier, 1^{er} mars 1657 (fol. 775, v°). — Donation « d'une bastide et terre à la Rochette, quartier de *Chainet* », par Anne de Broves, à Jeannette Muraire, sa cousine, 23 avril 1657 (fol. 778). — Contrat de mariage entre François de

Simon, docteur en médecine, de Castellane, et « Cathin » de Gallice, fille de Jean et de Lucrece d'Ailhaud, 28 juillet 1657 (fol. 795, v°). — Arrêt de la cour du Parlement, « portant défense aux commis des droits de francs-fiefs d'exiger aucun droit sur les domaines des communautés », 28 novembre 1657 (fol. 803, v°). — Lettres patentes du Roi, nommant « à la charge de lieutenant général de Provence, François de Simiane, comte de Carces, marquis de Gordes, 12 octobre 1656 (fol. 849). — Contrat de mariage entre François de Grasse, sieur de Verrayon, fils de Jean et de « Claude » de Lieutaud, d'une part, et Anne de Richieud, fille de François et de Jeanne de Rabier, 20 mai 1658 (fol. 837). — Donation d'une maison, sise à Castellane, aux dames de la Visitation-Sainte-Marie, par Mgr Louis Duchaine, évêque de Senez, « désirant voir subsister ledit monastère, dont il est le fondateur, et donner aux religieuses un logement convenable », 17 mai 1658 (fol. 846). — Contrats de mariage : entre Charles d'Autane, sieur d'Allons, et Honoré de Fornier, 27 décembre 1656 (fol. 854); — entre Pol de Fournier, sieur du Bourguet et de Bagarris, et Jeanne Insbert, de Guillaumes, 30 octobre 1658 (fol. 863, v°); — entre Honoré de Castellane, sieur de Dine, fils de Claude et de Cassandre d'André, d'une part, et Françoise de Dominicy, de Guillaumes, 13 janvier 1637 (fol. 884); — entre Joseph de Raimondis, sieur d'Éoux, et Isabeau de Pontevès, fille de Claude, vicomte de Bargème, et de Marguerite de Castellane, 15 février 1659 (fol. 888, v°); — entre Jean d'Autane, sieur de Saint-Dominin et coseigneur d'Allons, et Catherine de Michel, d'Aix, 3 décembre 1644 (fol. 1000, v°); — entre Pierre Charrier, notaire royal, de Saint-Auban (Alpes-Maritimes), et Marguerite de Chailan, 28 octobre 1659 (fol. 1018); — entre Louis Mercadier, sieur de Collebasse, de Draguignan, et Françoise de Raphel, 11 décembre 1629 (fol. 1043); — entre Jean Tassis, lieutenant des submissions au siège de Castellane, et « Cathin » de Lieutaud, 18 avril 1660 (fol. 1049). — « Concordat entre messire Clément Isnard, prévôt du chapitre de Glandèves, et messire Gaspard de Sacqui, docteur en droit, résidant à Paris », au sujet de la résignation de la prévôté de Glandèves, 18 septembre 1653 (fol. 1057). — « Traité de paix entre les couronnes de France et d'Espagne, signé en l'isle des Faisans », 7 novembre 1659 (fol. 1068). — Donation de 1000 livres par Jean Martiny, docteur en théologie, « en faveur des RR. PP. de la Doctrine chrétienne établis à Castellane », 15 septembre 1660 (fol. 1131, v°). — Vente « des trois huitièmes de la juridiction haute, moyenne et basse du lieu de Châteauvieux », en faveur de Isabeau de Raimondis, dame de Demandols,

30 septembre 1660 (fol. 1136, v°). — Donation de 1,500 livres, par Mgr Louis Duchaine, évêque de Senez, au monastère de la Visitation de Castellane, 30 septembre 1660 (fol. 1173). — Contrats de mariage : entre Melchion d'Arbaud, sieur de Bresc, et Françoise de Raimondis, fille de Honoré, sieur d'Éoux, et de Lucrece de Demandols, 21 décembre 1660 (fol. 1181); — entre Engelibert Barbaroux, écuyer, de Senez, et Marie de Fraguierdes Issarts, 21 août 1660 (fol. 1196); — entre Henri de Montlon, avocat, de Grasse, et Anne de Bon, de Castellane, 17 septembre 1661 (fol. 1229, v°); — entre Charles Reybaud, sieur de Sausses, et Marquise Maurin, fille de Jean Maurin, « docteur-médecin du Roy », et de Jeanne de Rabiers, résidant à Paris, 31 juillet 1661 (fol. 1235, v°); — entre Honoré de Dominicy, sieur de Bourdilhon, écuyer, de Guillaumes, et Baptistine d'Authier, de la Penne, 20 août 1546 (fol. 1250). — Donation du tiers de la baronnie du pays du Bueil, en faveur de Honoré de Billon Curadet, « des roys de Lombardie, des princes d'Achaye, par son cousin, messire André de Grimaldy, baron et souverain du pays de Bueil, despossédé de tous ses biens, depuis la funeste mort de Annibal de Grimaldy, par l'usurpation que lui a été faite par la maison de Savoie; estant à Paris, de présent, chargé d'une grande famille, abandonné de tout secours et de ses plus proches », 6 janvier 1662 (fol. 1274, v°). — Contrat de mariage entre Pol Sauteron, chirurgien, et Jeanne Aubert, 16 août 1662 (fol. 1313), etc.

B. 1256. (Registre.) — In-quarto, 604 feuillets, papier.

1791-1800. — Registre des insinuations. — « Missive escripte par messire Pol de Chailan, prieur de Moriez, à M. Jean Bollanger, au château de Senez », pour obtenir la restitution « des mules enlevées à main armée au sieur prieur par les consuls de Moriez et retirées chez ledit Bollanger », 15 février 1663 (fol. 10, v°). — Arrêt du conseil d'État portant défense « à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'elles soient, d'exercer aucun office royal de judicature, police ou finance, sans avoir obtenu des lettres de provision ou de ratification, scellées du grand sceau », 3 mai 1663 (fol. 20). — Contrats de mariage : entre Jacques de Richery, écuyer, de Saint-Maximin, fils de Jacques et de Sibille de Pernis, d'une part, et Jeanne de Guillons, fille de Jean, coseigneur d'Allons, et d'Augière de Pasquet, 4 juin 1663 (fol. 35); — entre Joseph Garron, docteur en médecine, de Blioux, et Jeanne Chauvetty, de Castellane, 2 juillet 1663 (fol. 57, v°); — entre Joseph de Martiny, sieur de Brenon, avocat en la cour, fils de Pierre, et d'Anne d'Augery, d'une

part, et Françoise d'Estienne de Saint-Jean, fille de Charles, sieur de Saint-Jean de la Salle et de Bregançon, et de Françoise de Villeneuve, 18 février 1664 (fol. 87); — entre Jean-Baptiste de Moricaud, avocat au Parlement, fils de Philippe, conseiller audiencier en la cour des comptes, aides et finances de Provence, et de Catherine de Garron, d'une part, et Catherine de Courtès, fille de Joseph et de Madeleine de Giraud, d'Aix, 19 décembre 1663 (fol. 93). — Entérinement des lettres patentes « par lesquelles la cueillette des aumônes pour la délivrance des esclaves est donnée et attribuée au provincial commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Mercy », 29 octobre 1664 (fol. 110, v°). — Donation de divers biens et droits par Pol de Latil, sieur de Latil, à son neveu, M. Honoré de Trimond, sieur d'Aigun, conseiller au Parlement, 14 janvier 1664 (fol. 118). — Édit du Roi portant suppression de plusieurs offices de la chancellerie « et réduction des notaires, procureurs et huissiers à un nombre préfix dans les villes, bourgs et paroisses », 24 avril 1664 (fol. 134). — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste de Guérin, sieur du Castellet, « docteur ès droits », fils de Pierre, président en la cour des comptes, aydes et finances de Provence, et de Sibille de Forbin, d'une part, et Marquise de Gaillard, fille de Pierre, contrôleur des guerres et trésorier général des Trois-Etats de Provence », et de Marquise de Villages, 2 octobre 1645 (fol. 150, v°). — Provision d'huissier audiencier au siège de Castellane pour Pierre Peronne, 17 novembre 1639 (fol. 167). — « dit du Roy portant la publication des bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, qui condamnent les cinq propositions de Jansénius », avril 1664 (fol. 189, v°). — Texte latin de la bulle d'Alexandre VII : « *Regiminis apostolici...* », 15 février 1664 (fol. 197, v°). — « Déclaration du Roy contre Jansénius », avril 1665 (fol. 199). — « Vente de la portion de juridiction du lieu de Chasteuil, dépendant de l'héritage de messire Hubert de Puget, sieur dudit lieu, en faveur de Charles de Tressemanes, conseiller au Parlement, moyennant le prix de 1,700 livres », 24 décembre 1665 (fol. 214, v°). — « Contrat de prix fait pour la réparation des digues du vallon de la Palud » : François Audibert, maçon, et autres s'engagent « à faire une muraille de pierre sèche de la largeur de 9 pans, au prix de 19 sols la canne carrée », 4 mars 1666 (fol. 231). — Contrats de mariage : entre André Perrin, avocat au Parlement, fils de Louis, sieur du Bourguet et de Bagarris, « secrétaire du Roy en la chancellerie de la cour des comptes », et de Françoise de Capissuchi de Bologne, d'une part, et Catherine Burrel, 14 janvier 1666 (fol. 237); —

entre Jean Chailan, sieur de Moriez et de Lambruisse, conseiller au Parlement, fils de Scipion et de Suzanne d'Agout d'Ollières, d'une part, et Madeleine de Monier, fille de Amant, sieur de Châteaudeuil, et de Honorade de Castillon, 13 décembre 1665 (fol. 242). — « Lettre missive de M. de Gantès, procureur général d'Aix, autorisant M^e Latil, notaire royal, de Castellane, « à agir à la place de l'avocat du Roy aux impugnations des comptes des sieurs prévôt, chanoines et administrations du chapitre de Senez, poursuivis au nom dudit procureur », 17 juin 1666 (fol. 266, v°). — Déclaration du Roi contenant le règlement pour la levée des droits de péage soit par eau, soit par terre, 31 janvier 1663 (fol. 267, v°). — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste de Bon, avocat, fils d'Antoine et de Honorade Périer, d'une part, et Marguerite de Castellane, fille de Jean, sieur de Montmeyan et d'Allons, gouverneur de Fréjus, et de Gabrielle-Charlotte de Castillon de Sabran, 4 juin 1666 (fol. 281, v°). — Émancipation pour Honoré d'Authier, marchand, résidant à Nice, 16 août 1666 (fol. 299). — Contrat de mariage entre Fortunat de Demandols, sieur dudit lieu et de Châteaueux, fils de Claude et de Françoise de Gombert, assisté de messire François de Demandols, commandeur de Pézenas, et de Balthazar de Demandols, commandeur « et haut seigneur » de Puimoisson, d'une part, et Gabrielle de Blacas d'Aups, fille de Louis, sieur d'Aups, Vérignon et Fabrègues, et de Jeanne de Castellane de Saint-Jurs, 22 septembre 1666 (fol. 319, v°). — Déclaration du Roi contre les blasphémateurs, 30 juillet 1666 (fol. 324). — Contrats de mariage : entre Honoré de Rabasse, sieur de Vergons, conseiller et procureur général au Parlement, fils de Guillaume et de Honorade de Rossignol, d'une part, et Anne de Chabert, fille d'Étienne et de Catherine de Cabassol, 9 novembre 1666 (fol. 331); — entre Honoré de Périer, bourgeois de Castellane, et Claire de Rochebrun, fille de Sperit et de Isabeau de Boniface, de Digne, 9 janvier 1667 (fol. 343); — entre Charles d'Authane, sieur d'Allons, écuyer, d'Aix, et Isabeau de Marius, fille de François, sieur de Montfort, et de Madon de Rouchas, d'Arles, 2 janvier 1636 (fol. 249, v°); — entre Guillaume de Rabasse, sieur de Vergons, conseiller et procureur général au Parlement, fils de Louis-François et de Anne de Villeneuve de Vaucluse », d'une part, et Chrestienne de Grassian, fille de Charles, « conseiller et trésorier général de France », et de Anne de Cappel, 29 novembre 1643 (fol. 356, v°). — Lettres patentes portant « défense de faire aucun établissement de maisons régulières ou communautés religieuses, sans expresse permission du Roy »,

décembre 1666 (fol. 360). — Édit sur la prohibition du port des armes, février 1667 (fol. 365). — « Déclaration du Roy contre les relaps et blasphémateurs », 12 avril 1666 (fol. 370). — « Déclaration du Roy portant règlement sur les choses que doivent observer ceux de la religion prétendue réformée », 2 avril 1666 (fol. 370). — « Lettres patentes portant commission à Mgr le baron d'Oppède, chevalier, premier président au Parlement de Provence, de commander en l'absence de Mgr le cardinal de Vendosme, gouverneur en ce pays de Provence, et Mgr le comte de Mérimville, lieutenant général en ce dit pays », 6 mai 1667 (fol. 378, v°). — « Lettres patentes du Roy portant confirmation de l'établissement des dames religieuses de la Visitation-Sainte-Marie de Castellane », novembre 1666 (fol. 390). — Contrat de mariage entre André de La Rue, sieur de Beaugard, et « Margouton » Mérigon, de la Garde, 29 novembre 1664 (fol. 394). — Donation d'une maison meublée et d'une terre dite le *Pred-de-la-Clue*, au terroir de Senez, par messire Joseph Jauffroy, prévôt en l'église cathédrale de Senez, à André Jauffroy et à Marguerite de Mérigon, sa femme, 7 octobre 1667 (fol. 400). — Contrat de mariage entre Rolland de Castellane, sieur d'Esparron, fils de Pierre et de Madeleine de Castellane, d'une part, et Marie de Raimondis, 23 octobre 1663 (fol. 417). — « Enregistrement des pièces concernant l'établissement des frères pénitents blancs de Castellane », décembre 1667 (fol. 427, v°). — Arrêt du conseil d'État, portant défense à tous libraires et imprimeurs de vendre et débiter le Nouveau Testament en français, imprimé à Mons », 22 novembre 1667 (fol. 436, v°). — Lettres de Charles II, comte de Provence, portant donation, en faveur des Augustins de Castellane, d'un pré au terroir de Castellane, pour y construire leur église et couvent et y faire un jardin (texte latin), 15 février 1284 (fol. 456). — Lettres de Philippe de Sanguinet, sénéchal de Provence, au bailli et au juge de Castellane, aux fins de maintenir les religieux de Saint-Augustin en la faculté d'arroser leurs propriétés de l'eau de la *Récluse*, depuis le lundi jusqu'au samedi (texte latin), 23 août 1333 (fol. 456). — « Règlement général fait par la cour du Parlement de Provence pour la taxe des droits des officiers de justice », 4^{er} mars 1668 (fol. 461.) — Lettres de provisions de l'office de lieutenant particulier civil au siège de Castellane pour Jean Feraud, 22 mars 1668 (fol. 484, v°). — Contrats de mariage : entre noble André de Roux d'Alleric, sieur de Feissal, la Javie et Chaudoul, fils de Balthazar, lieutenant général au siège de Digne, et d'Isabeau d'Hermitte de Castillon, d'une part, et Isabeau de Bon, fille d'Antoine,

sieur d'Allons, et d'Honorade de Périer, 2 juin 1668 (fol. 492, v°); — entre Pierre Fabry, bourgeois de Saint-André, et Madeleine de La Place, 4^{er} mars 1666 (fol. 495, v°); — entre Pierre de Castellane, sieur de Vaucroue et de Taulanne, fils de Jean-Baptiste, lieutenant particulier au siège de Draguignan, et de Françoise de Maty, dame de Vaucroue, d'une part, et Anne de Mougins, de Grasse, 24 octobre 1664 (fol. 504). — Arrêt du Parlement de Provence concédant « le droit et privilège de vétéran à M. Pierre de Martiny, sieur de Brenon, cy-devant lieutenant particulier au siège de Castellane », 14 décembre 1668 (fol. 521). — Contrat de mariage entre noble « Orasse » d'Authier, fils de Louis, sieur de Saint-Antoine et coseigneur de la Penne, et de Isabeau de Glandevéz, d'une part, et Françoise d'Authier, fille d'Étienne, sieur de la Moure, du lieu de Fayence, 27 février 1655 (fol. 537). — Déclaration du Roy portant révocation de la déclaration du 2 avril 1666 et nouveau « règlement des choses à observer par ceux de la religion prétendue réformée », 4^{er} février 1669 (fol. 575, v°). — Donations : « de tous ses biens meubles et immeubles sis à Saint-Laugier » (Saint-Léger, Alpes-Maritimes), par messire Gaspard Coste, vicaire de Goudargues (Gard), à Jacques Coste, son frère, 24 août 1669 (fol. 582); — de 6.000 livres par « frère Jean de Guerin, Castellet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à son frère Jean-Baptiste de Guérin, sieur du Castellet-les-Sausses, Aurent et Mousteirret, président en la Cour des comptes de Provence, 9 septembre 1669 (fol. 594, v°), etc.

B. 1257. (Registre.) — In-quarto, 478 feuillets, papier.

1645-1675, mai. — Registre des insinuations. — Contrat de mariage entre André Poilroux, coseigneur du Poil, et Marguerite de Verdillon, 21 juin 1656 (fol. 4). — Ordonnance, édits et déclarations du Roi touchant la réformation de la justice », août 1669 (fol. 4). — Contrats de mariage : entre Charles de Gache, juge et viguier des Mées, fils de Jean et de Françoise de Matheron Amalric, de l'Escale, d'une part, et Françoise de Latil, tille de Paul de Latil de Fornier, sieur de Taloire, écuyer, de Castellane, et de Claire de Trimond, 30 novembre 1669 (fol. 36); — entre François-Étienne d'Authier, sieur de la Penne, et Anne d'Authier, 21 juin 1654 (fol. 58, v°). — Nominations « des marguilliers de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs » : dans les diverses paroisses du diocèse de Senez, 13 mai 1670 (fol. 73); — dans le diocèse de Glandèves, 18 mai 1670 (fol. 83). — Donation de biens et de droits par dame Lucrèce de Villeneuve, baronne de Montblanc, à messire François de Glan-

devez, son fils, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem non profès et seigneur de Brenon, 24 mars 1670 (fol. 97). — Testament de messire Honoré Simon, « jadis prieur de Saint-André », 29 décembre 1667 (fol. 109, v^o). — Contrat de mariage entre Honoré de Latil, sieur de Soleis, avocat en la cour, fils de Pol, sieur de Talloire, et de Claire de Trimond, d'une part, et Thérèse de Bourelly, fille de Henri, sieur du Bourguet, et de Anne de Mirabeau, 19 avril 1670 (fol. 144). — Lettres patentes portant nomination « de lieutenant général pour S. M. au gouvernement de Provence, en faveur de messire François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, 29 novembre 1669 (fol. 126, v^o). — Contrats de mariage : entre Jean Feraud, lieutenant particulier au siège de Castellane, et Lucrece Geoffroy (texte italien), 17 juillet 1670 (fol. 148); — entre Claude de Villeneuve, fils de Jean-Baptiste, « sieur de Touranc, La Villette, Saint-Jeannel, gouverneur de Vence, et de Anne-Marie de Villeneuve, d'une part, et Marie de Castellane, fille de René, « seigneur souverain de Daluis et du Puget-de-Rostang », et de Isabeau de Barras, 6 octobre 1670 (fol. 155); — entre Noël Meyranes, avocat, de Digne, fils de Jean, notaire royal, de ladite ville, et de Anne d'Alleyer, d'une part, et Isabeau de Chailan, fille de Pierre, coseigneur de Moriez et du Castellet, et de Diane de Gasqui, 15 octobre 1670 (fol. 171); — entre Jean Lieutaud, avocat, fils de Jacques et de Anne de Tazières, d'une part, et Anne de Salve, de Valensole, fille de « noble » André et de Catherine de Baile, 8 février 1671 (fol. 178). — « Édit du Roi portant réduction des intérêts au denier vingt », octobre 1670 (fol. 191). — Ordonnance du Roi portant règlement de la procédure criminelle, août 1670 (fol. 194). — Contrat de mariage entre André Bellanger, de Castellane, et Françoise de Bertus, fille de Jean, bourgeois d'Aups, et de Isabeau de Brés, 24 août 1664 (fol. 243). — Lettres portant pension de 90 livres sur les revenus du prieuré de Chasteuil, en faveur de messire Honoré Muraire (texte latin), 4 avril 1671 (fol. 252, v^o). — Donation « de tous ses droits et prétentions sur la maison de Demandols » par noble Pierre de Demandols, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à Françoise de Gombert, sa mère, 10 juin 1671 (fol. 260). — Émancipation de noble Jean de Chailan, cadet de Moriez, 2 mars 1672 (fol. 284, v^o). — « Déclaration du Roi pour empêcher les abus qui se commettent dans les pèlerinages », août 1671 (fol. 303). — Arrêt du Parlement sur « les devoirs des substitués du sieur procureur général », 2 août 1672 (fol. 305, v^o). — « Édit du Roi pour la levée et affranchissement des droits des francs-fiefs et nouveaux acquêts », 1^{er} mars

1672 (fol. 328). — Déclaration du Roi concernant « l'hérédité des offices de notaires, procureurs, huissiers, sergents et autres officiers ayant pouvoir d'exploiter », 23 mars 1672 (fol. 337). — Contrat de mariage entre Joseph Périer, bourgeois de Castellane, et Marguerite d'Honorat, fille de Jean et d'Isabeau de Barras, de Thorame-Basse, 17 décembre 1672 (fol. 348, v^o). — Lettres patentes « portant commission à messire Jean Rouillé, comte de Molai, intendant de justice, police et finances, pour commander en Provence, pendant l'absence du comte de Grignan », 10 février 1673 (fol. 359, v^o). — « Déclaration du Roi pour l'aliénation des petits domaines royaux », 11 avril 1672 (fol. 370). — « Lettres de juge des lieux de Demandols et de Châteauvieux », données à M^e Jean Lieutaud, avocat, par Fortunat de Demandols, seigneur desdits lieux, 19 mai 1673 (fol. 381, v^o). — Contrats de mariage : entre Pierre Périer, de Senez, et Marie de Blieux, fille d'Antoine, sieur de l'Aubre et coseigneur de Clumanc, 23 juillet 1645 (fol. 389); — entre Charles de Sacqui, écuyer, fils de messire Honoré, « à présent prêtre », et de feu Marguerite de Glandevéz, d'une part, et « Cathin » de Gaillard, fille de Noël, sieur de Chaudon, « syndic de la noblesse de Provence, et de Gabrielle de Templery, 20 août 1672 (fol. 392). — Donation d'une terre au quartier des *Plantaux*, terroir de Cuébris, par Feraud Mirapel, à messire Henri Mirapel, son fils, prieur de Cuébris, 25 août 1673 (fol. 409, v^o). — Émancipation d'Antoine d'Authier, coseigneur de Saint-Antonin et de la Penne, 2 décembre 1671 (fol. 422, v^o). — Donation de la moitié de ses biens par messire François de Pontevès, baron de Montfroc, sieur de Roquebrune, Bourguet et Bagarris, en faveur de Marie-Thérèse de Pontevéz, sa cousine, veuve de Jean-Baptiste de Forbin, marquis d'Oppède, auquel, par acte du 20 novembre 1673, ledit sieur de Pontevès avait donné la première moitié de ses biens, 5 juin 1674 (fol. 437). — Contrat de mariage entre « illustre et puissant seigneur » François-Charles de Vintimille, des comtes de Marseille, chevalier, comte de Luc, fils de François, « maréchal des camps des armées du Roy », et de Anne de Forbin de la Marthe, d'une part, et Marie-Louise-Charlotte de Forbin, de la ville d'Avignon, fille de François, chevalier, marquis de la Marthe, et de Marguerite de Simiane de Gordes, 13 juin 1674 (fol. 442). — Émancipation de Jean de Pontevéz de Claris, sieur de Vaupinet, 31 octobre 1674 (fol. 452). — « Édit portant établissement des bureaux royaux pour le dépôt des saisies mobilières », septembre 1674 (fol. 459). — Édit du Roi portant nomination à la charge de sénéchal particulier » du

siège de Castellane de Honoré de Glandevéz, baron dudit lieu, 14 décembre 1666 (fol. 465), etc.

B. 1258. (Registre). — In-quarto, 251 feuillets, papier.

1560-1660, septembre. — Registre des insinuations. — Contrats de mariage : entre Joseph de Raimondis, sieur d'Éoulx, fils de feu Honoré et de Lucrece de Demandols, d'une part, et Louise de Villeneuve, fille de César, sieur des Tourettes et de Françoise de Blacas d'Aups, 15 décembre 1664 (fol. 5, v°); — entre Pierre Bausset, notaire royal, de Puimoisson, et Catherine Poilroux, du Poil, 20 août 1675 (fol. 41); — entre Louis d'Authier, sieur de Chaudoul, fils d'Hercule, sieur de la Penne, d'une part, et Isabeau de Lascaris, des comtes de Vintimille, fille de Guillaumes, sieur de Vauplane et coseigneur de Chanant, et de Jeanne de Grasse, 18 avril 1654 (fol. 15, v°). — Lettres de Mgr Louis-Anne Aubert de Villeserin, évêque de Senez, nommant pour son vicaire général messire Antoine Laurens, docteur en théologie, prêtre, de Castellane (texte latin), 11 janvier 1676 (fol. 21, v°). — Contrat de mariage entre Honoré de Laurens, sieur de Saint-Martin, fils d'Honoré et de Isabeau de Demandols, d'une part, et Thérèse de Chaurand, fille d'Antoine, conseiller du Roi, 28 décembre 1675 (fol. 25). — « Arrêt du Parlement concernant l'instruction des procès criminels et l'administration des prisons, 26 février 1676 (fol. 28, v°). — Donation de tous ses biens par Jean Simon, de Saint-André, à messire Honoré Simon, son frère, prêtre de l'Oratoire, 5 juin 1673 (fol. 34). — Contrats de mariage : entre Joseph Cabasson, avocat, et Louise de Durand, fille de Joseph, sieur de la Motte, et de Gabrielle d'Authier, 25 février 1676 (fol. 36, v°); — entre Joseph de Tressemanes, sieur de Chasteuil et de Sainte-Marguerite, conseiller au Parlement, fils de Charles et de Gabrielle de Maurel, d'une part, et Marianne de Glandevéz, fille de Jean-François, sieur de Rousset, et de Anne d'Escalis de Bras, 14 juillet 1676 (fol. 40). — Émancipation de noble François de Chailan, 19 septembre 1676 (fol. 45, v°). — Donation de 1,500 livres par Marie de Castellane, dame de Daluis, à Honorade de Barbaroux, sa mère, 4 octobre 1670 (fol. 50). — Contrats de mariage : entre Honoré Raybaud, de la Croix, et Julie Dominicy, de Guillaumes, fille de Louis et de Catherine de Gay, 23 janvier 1628 (fol. 63, v°); — entre Jacques de Rabiers, sieur de Verrayon et du Plan, fils de Balthazar, sieur de Châteauredon, et de Louise de Trabaud, d'une part, et Marie d'Ailhaud de Méouille, fille d'Antoine et de Claire de Martiny, 19 mai 1677 (fol. 69). — Donation de tous ses biens par noble Balthazar de

Requiston, sieur de La Forest et d'Allons, à Gaspard de Requiston, son fils, 11 septembre 1677 (fol. 77, v°). — Contrat de mariage entre noble Jean de Gratian, sieur de Seillans, fils de François et de Isabeau de Villeneuve, d'une part, et Anne de Raimond, fille d'Honoré et de Lucrece de Demandols La Palud, 14 novembre 1677 (fol. 93). — Arrêts du Parlement : ordonnant « que les livres intitulés : *Le Miroir de la piété chrestienne* (entaché de jansénisme) et le *Moine sécularisé*, satire contre les religieux, seront brûlés sur le pilory par l'exécuteur des hautes œuvres », 14 janvier 1678 (fol. 96, v°); — contre « toutes sortes de personnes qui prennent indûment la qualité de marquis, comte ou damoiselle », 3 novembre 1677 (fol. 100). — Contrats de mariage : entre Joseph Durand, sieur de La Moutte-Soleilhas et de Vauplane, écuyer, fils d'Antoine et de Marguerite de Folques, d'une part, et Gabrielle d'Authier, fille d'Étienne, sieur du Coulet, et de Suzanne d'Audifred, 3 février 1644 (fol. 104); — entre Pierre de Raimondis, écuyer, sieur d'Allons, Roquebrune et Salettes, lieutenant général en la sénéchaussée de Draguignan, fils de Jean, sieur d'Allons, et de Suzanne de Gardanne, d'une part, et « noble damoiselle » Marguerite de Glandevéz, fille d'Honoré, « grand sénéchal au siège de Castellane », et de Françoise de Villeneuve, 13 janvier 1678 (fol. 106, v°); — entre maître André de Bresc, avocat, et Isabeau de Castellane, fille de Jean, sieur du Puget de Rostaing, et de Suzanne de Villeneuve, 19 décembre 1635 (fol. 109); — entre François de l'Isle, sieur du Bourguet, fils de Guillaume, sieur de Taulanne, et de Jeanne d'Émeric, d'une part, et « Suzon » de Grasse, fille d'Honoré, sieur de Canaux et de Valettes, et de Marguerite de Flotte d'Agout, 8 avril 1678 (fol. 114, v°); — entre Joseph Périer, docteur en médecine, de Castellane, et Isabeau de Chaillan, fille d'Honoré, sieur de Villevieille, et de Jeanne de Flotte d'Agout, 13 avril 1678 (fol. 116). — Donation de tous ses biens maternels par François de Glandevéz Montblanc, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à Isabeau de Glandevéz Montblanc, sa mère, 7 novembre 1678 (fol. 130, v°). — Donation de 12,000 livres par Joseph de Durand à noble Louis de Durand, son fils, « qui est de présent aux gardes de corps du Roi dans la compagnie de Mgr le maréchal de Lorges », 22 août 1678 (fol. 130). — « Règlement général de la cour du Parlement sur l'instruction des procès aux juridictions subalternes », 16 novembre 1678 (fol. 144, v°). — « Déclaration en forme d'édit pour l'exécution de l'article 22 de l'édit de Melun, touchant les procès criminels des ecclésiastiques », 10 février 1679 (fol. 164). — Contrat de mariage entre Claude Lieutaud, bour-

geois de Castellane, et Ursule de Laurens, de Barjols, 4 mars 1679 (fol. 167). — Testament de noble Georges de Castellane, écuyer, sieur de Daluis et du Puget-de-Rostan, 24 novembre 1560 (fol. 171, v^o). — Contrat de mariage entre Jean-François de Sabran, fils d'Elzias, sieur de Beaudinar, et de Isabeau de Cabanes, d'une part, et Isabeau de Glandevéz, fille de Charles, baron de Montblanc, et de Françoise de Demandols, 22 août 1679 (fol. 179). — « Articles de paix entre la France et le pays de Hollande », 27 février 1679 (fol. 186). — « Déclaration du Roi contre les relaps et apostats », 19 avril 1679 (fol. 188, v^o). — Contrat de mariage entre Honoré de Méricion, avocat, de Grasse, et Marie de Bon, fille de Antoine, sieur d'Allons, et de Honorade de Périer, 30 décembre 1679 (fol. 193, v^o). — Édit du Roi contre les duels, août 1679 (fol. 199). — « Règlements de messieurs les maréchaux de France sur les satisfactions et réparations d'honneur », 22 août 1653 et août 1679 (fol. 209, v^o). — Donation de tous ses biens par Honoré Boye à maître Etienne Michel, notaire royal, de Barrême, 31 janvier 1680 (fol. 216). — Contrat de mariage entre « noble Jehan Isnardi, fils de noble Claude, notaire royal, de Saint-Pierre, Puget-Figette et Chanan, sieur de Chauragnesse », et « noble » Julie Faudon, du Puget-de-Roustang, 16 novembre 1679 (fol. 218). — Donations : de 100 livres par messire Jean Martiny, prêtre, « aux dames de la Charité et aux recteurs de la confrérie de Saint-François de Salles, érigée à Castellane, le 12 juillet 1676, par Mgr l'évêque de Senez », 23 janvier 1680 (fol. 223); — de 200 livres, en faveur desdits établissements, par messire Honoré Laurens, docteur en théologie, « prieur du prieuré Saint-Victor », de Castellane, 23 janvier 1680 (fol. 223, v^o). — Déclarations du Roi : contre ceux de la religion réformée, 10 octobre 1679 (fol. 236) et 20 février 1680 (fol. 242); — « touchant les charges de judicature », 22 mai 1680 (fol. 243). — Édit portant défense « aux sujets du Roi de quitter la religion catholique pour passer en la religion prétendue réformée », juin 1680 (fol. 246, v^o), etc.

B. 1259. (Registre.) — In-4^o, 286 feuillets, papier.

1644-1687. — Registre des insinuations. — Donations : de tous ses biens par messire Octave-François d'Authier de Sigaud, écuyer, prieur de la Motte, à Honoré d'Autier de Sigaud, son frère, écuyer, sieur de Saint-Sauveur, 10 juillet 1680 (fol. 1); — de la moitié de la juridiction du lieu de Collongue, par Georges de Berre, sieur dudit lieu, à Honoré de Berre, son fils, sieur de la Terrasse, 7 septembre 1680 (fol. 8). — Promesse par laquelle le sieur de Demandols

s'engage à payer « la cote qui pourrait être taxée à la communauté de Castellane pour la construction d'un pont sur la rivière du Verdon au lieu de Demandols », 28 novembre 1679 (fol. 11). — Contrats de mariage : entre Joseph Reboul et Marguerite de Villeneuve, fille de Jean-Baptiste, écuyer, « secrétaire du roi en la chancellerie de Provence, et receveur provincial des décimes », 9 janvier 1681 (fol. 15, v^o); — entre Jean Feraud, lieutenant particulier au siège de Castellane, et Françoise de Martiny, 12 février 1681 (fol. 25). — Donations : « de tout de qu'il a et possède en la seigneurie d'Allons », par Claude de Guilhon, sieur d'Allons, à Claire de Guilhon, sa fille, épouse de Jean-Annibal de Richery, conseiller du Roi et juge de Saint-Maximin, 23 mai 1681 (fol. 26, v^o); — d'un pré au quartier d'Angles, terroir de Castellane, par messire Mathieu Martiny, curé de l'église collégiale de Sainte-Marthe de Tarascon, à Marguerite et Isabeau Martiny, ses nièces, 6 mai 1681 (fol. 30). — Contrat de mariage entre Jean d'Autier, sieur de la Penne et de Chaudoul, et Anne-Marie d'Authier, 16 novembre 1681 (fol. 53, v^o). — Déclaration du Roi « portant que les bâtards, de la religion prétendue réformée, seront élevés à la religion catholique », 30 janvier 1682 (fol. 66, v^o). — Donation de 9,000 livres « au vénérable chapitre de Senez », par messire François de Thomassin, chanoine sacristain dudit chapitre, 22 juin 1682 (fol. 72, v^o). — « Édit du Roi portant règlement de la chambre des vacations du Parlement de Provence », 8 mai 1682 (fol. 80, v^o). — « Arrêt du conseil d'Etat pour les revenus casuels des offices qui ne sont point évalués », 29 août 1682 (fol. 97). — Donation de tous ses biens par messire Joseph Paul, prêtre sacristain en l'église collégiale de Pésenas, à Claire de Demandols, sa mère, 23 octobre 1682 (fol. 101, v^o). — « Déclaration des maréchaux de France qui commet le sieur marquis de Grimaldis pour recevoir les avis des gentilhommes sur le fait des duels », 14 septembre 1682 (fol. 108). — Contrats de mariage : entre François de Périer, sieur de Clumanc et de Douroules, conseiller au Parlement, fils de Julien et de Françoise de Demandols la Palud, d'une part, et Victoire-Henriette « des Pourcellet d'Ubaye », fille de Pierre, conseiller du Roi et avocat général au Parlement, et de Esther de Moyrau, 18 décembre 1644 (fol. 115); — entre Étienne de Trabaud, sieur de Taulane, et Isabeau Lieutaud, 12 janvier 1683 (fol. 118, v^o); — entre Antoine Levatier, bourgeois de Senez, et Blanche de Gassendi, fille de Marc-Antoine, coseigneur de Riez, et de Angélique de Castellane, 25 février 1683 (fol. 125, v^o). — Émancipation de Joseph de Chailan, fils de Pierre, sieur de Moriez, 27 septembre 1683

(fol. 140, v^o). — Donation de biens situés au terroir de Meyrargues, lieu dit *les Pognals*, par Anne de Mirabeau à Honorade Borrely, sa fille, 7 mars 1684 (fol. 155, v^o). — Déclarations du Roi : touchant les habits des officiers de justice, août 1684 (fol. 167, v^o); — « sur l'instruction des procès concernant les ecclésiastiques », juillet 1684 (fol. 174). — Contrat de mariage entre Charles de Brès, sieur de Marie, fils d'André et de Isabeau de Castellane, d'une part, et Louise de Boveri, fille de Antoine, sieur du Puget-de-Rostan, et de Marguerite de Reibaud, 7 avril 1685 (fol. 194). — Donation de 800 livres par Marie de Flotte à Pierre de Flotte, écuyer, de Cuébris, 12 juin 1685 (fol. 203, v^o). — Déclarations du Roi : « qui permet aux nouveaux convertis de rentrer dans la possession des biens qu'ils ont vendus depuis 6 mois », 10 janvier 1686 (fol. 228); — « portant règlement pour les portions congrues et revenus des cures », 19 janvier 1686 (fol. 230). — « Edit du Roi portant révocation de l'édit de Nantes et de tous autres édits, déclarations et arrêts rendus en conséquence », octobre 1685 (fol. 232). — Contrat de mariage entre noble Joseph de Brun, sieur de Boades et de Châteauvieux, fils d'Antoine et de Honorade de Calvi, d'une part, et Anne de Joannis de la Brillane, fille de Boniface et de Isabeau d'Amat, 7 mars 1686 (fol. 237, v^o). — Édit du Roi « sur les procès criminels », 1^{er} juillet 1686 (fol. 244). — Testament de Pierre de Garsin de Taulanne, lieutenant principal au siège de Castellane, 17 août 1686 (fol. 250). — Contrats de mariage : entre Jean de Glandevéz, fils d'Honoré, sénéchal au siège de Castellane et de Françoise de Villeneuve, d'une part, et Marie de Flotte d'Agout de Saint-Auban, veuve de Gaspard de Vintimille, fille de Jean et de Claire de Lombart de Saint-Benoît, 5 octobre 1686 (fol. 254, v^o); — entre Jean Poilroux et « Françon » de Requiston, fille d'Antoine, sieur d'Autherville », et de Isabeau de Pierre, 28 février 1686 (fol. 255, v^o); — entre Pierre de Chaillan, sieur de Moriez et du Castellet-la-Roubine, fils de Pol et de Marguerite de Blaccas de Carros, d'une part, et Françoise de Flotte d'Agout de Saint-Auban, 10 septembre 1686 (fol. 258, v^o); — entre Joseph d'Allayer, sieur de Costemaure, fils de François et de Catherine de Pontevès, de Digne, d'une part, et Claire-Louise de Martiny, fille d'Honoré et de « Claude » de Saurin, 7 janvier 1687 (fol. 264). — Édit du Roi contre les « mendiants valides », 24 octobre 1686 (fol. 266.). — Donation d'une terre au terroir de Castellane, quartier de *la Gave*, en faveur de l'hôpital Saint-Martin de Castellane, par messire Claude de Bourguignon, « religieux profès de Saint-Victor-les-Marseille, prieur de Notre-Dame du Plan, hors les murs de Castel-

lane, et du lieu de la Mure », 10 mai 1687 (fol. 274). — Contrat de mariage entre Joseph Dolle*, « maître sculpteur », fils d'Augustin, « aussi maître sculpteur », et de Honorade Simon, de Castellane, d'une part, et Marie Escoffier, d'Antibes, 29 avril 1687 (fol. 280), etc.

B. 1260. (Registre.) — In-4^o, 346 feuillets, papier.

1653-1697. — Registre des insinuations. — Contrats de mariage : entre Joseph Depras, avocat, d'Entrevaux, et Gabrielle de Sabran, fille d'Elzias, baron de Beaudinar et de Élisabeth de Cabane, 19 décembre 1687 (fol. 11); — entre Joseph-Félix de Garsin, lieutenant général au siège de Castellane, sieur de Taulanne, fils de Pierre et de Élisabeth de Félix de Creisset, d'une part, et Marie de Guidi, fille d'Honoré, écuyer, d'Aix, et de Claire de Régis de Fuveau, 10 juillet 1687 (fol. 18). — « Roolle des marquis, comtes et barons qui ont été vérifiés par la cour du Parlement de Provence », 16 juin 1688 (fol. 25, v^o). — Contrats de mariage : entre François Niel, lieutenant particulier au siège de Castellane, et Marie de Martiny, 6 juillet 1688 (fol. 30, v^o); — entre Jacques de Barbaroux, sieur de Mauchon, fils de Pierre et de Suzanne de Villeneuve, de Tartonne, d'une part, et Suzanne de Jassaud, fille d'Alexandre, sieur de Thorame-Basse et sa vallée, et de Catherine de Barnouin, 3 février 1679 (fol. 46). — « Ordonnance de S. M. portant déclaration de guerre à l'Angleterre », 23 juin 1689 (fol. 62, v^o). — « Délibération de messieurs de la sénéchaussée de Castellane », relative au paiement d'une somme de 2,700 livres imposée par le Roi sur les offices héréditaires dudit siège, 9 février 1690 (fol. 89, v^o). — Donation « de tout un estat de terres, bastides et fillagnes (vignes), aux quartiers de *Mesubre* et de *Thoron*, d'un jardin dessous le *Barri* » et autres terres et maisons, au terroir de la Croix, par Claude de Reibaud, prieur de la Ferrière, à Jean-Joseph de Reibaud, son neveu, coseigneur de Sausses et du Puget-de-Roustan, 5 mars 1690 (fol. 104). — Contrat de mariage entre Joseph-Alexandre d'Authier, sieur de la Penne, et Marguerite de Berre, 18 juillet 1690 (fol. 110, v^o). — Arrêt du parlement contre les blasphémateurs et pour l'observation du dimanche, 29 octobre 1691 (fol. 112, v^o). — Donation de tous ses droits sur l'héritage d'Annibal de Glandevéz, par Lucrece de Glandevéz, à Isabeau de Glandevéz, sa mère, 11 novembre 1690 (fol. 118, v^o). — « Edit du Roi portant réunion des offices de receveur des consignations et revente d'iceux », février 1689 (fol. 126, v^o).

* Artiste d'un certain renom.

— « Déclaration du Roi portant règlement des escriptures qui doivent être faites sur papier et sur parchemin timbrés », 19 juin 1694 (fol. 139). — Contrat de mariage entre Michel-Ange d'Elziary, sieur de Verrayon, et Louise d'Arguier, fille d'Antoine-Emmanuel, baron de La Val de Chanant, Figette, Saume-Longue, 3 juillet 1694 (fol. 148). — Lettres de provision « de l'office de greffier, secrétaire de la ville et communauté de Castellane », en faveur de Joseph Aune, 8 novembre 1691 (fol. 164). — Contrats de mariage : entre Honoré L'Enfant, écuyer, sieur de Peyresq et de la Colle-Saint-Michel, vicomte de Valernes, fils de Aymés et de Isabeau de Gantelmi, d'une part, et Julie-Antoinette Colbert, fille de Michel, « conseiller du Roi, maître des requestes de son hostel », demeurant à Paris, 7 août 1694 (fol. 169, v°); — entre noble Pierre de Flotte, fils de Gaspard, et Marguerite de Bosque, fille de noble Jean-Antoine, écuyer, d'Aix, 29 janvier 1694 (fol. 172, v°); — entre François Besson et Honorade de Rabiers, fille de Balthazar, sieur de Châteauredon, 28 janvier 1680 (fol. 175); — entre Antoine de Garsin, sieur de Villevieille, avocat en la cour, fils de Pierre et de Isabeau de Félix, d'une part, et Anne de Boverly, fille d'Antoine, sieur du Puget-de-Roustan, et de Marguerite de Raybaud, 29 mai 1692 (fol. 183, v°). — Donation de tous ses biens par messire Jacques Besson, en faveur de messire Gaspard Besson, son neveu, archidiacre de Glandèves, 28 mai 1692 (fol. 193). — Provisions : « de l'office d'expert juré de la viguerie de Castellane » pour Jean Brunias, 4 mai 1692 (fol. 204); — de l'office « de greffier de l'escriptoire en la ville et viguerie de Castellane », en faveur de Bernardin Marie, 19 décembre 1692 (fol. 214, v°). — « Déclaration du baptême de noble Antoine d'Ailhaud, fils d'Antoine et de Claire de Martiny; le parrain a été M^e Antoine Henri, viguier, et la marraine Françon de Borelly, sa femme », 24 septembre 1674 (fol. 222, v°). — « Edit du Roi portant affranchissement des fiefs non litrés, maisons, places, échoppes, boutiques, étaux, boucheries, halles, moulins, fours, pressoirs et autres biens relevant de la directe du Roi », mars 1693 (fol. 223, v°). — « Tarif des droits que le Roy veut et ordonne estre payés pour le controlle et enregistrement des titres et actes qui seront reçus à l'avenir dans toute l'étendue du royaume », 17 mars 1693 (fol. 227, v°). — Contrat de mariage entre Jean d'Henris, avocat, fils d'Antoine, viguier de Castellane, d'une part, et Françoise de Hondis, fille de César, sieur d'Allons et de la Mothière, et de Marthe de Pontevez, 26 avril 1693 (fol. 229). — « Déclaration du Roi portant règlement pour les réceptions dans les maisons religieuses et pour les établissements et transférences

desdites maisons », 23 mai 1693 (fol. 234). — Contrat de mariage entre Pol d'Ailhaud, fils d'Antoine, sieur de Méouille, et Marie de Desidery, fille de Joseph, écuyer, d'Aix, et de Louise de Roubin, 3 juin 1693 (fol. 242, v°). — Emancipation de Joseph d'Ailhaud, fils d'Antoine, sieur de Méouille, 28 décembre 1693 (fol. 253). — Contrats de mariage : entre Alexandre d'Arbaud, fils de Melchior, baron de Fos et de Françoise de Raimondis, d'une part, et Marguerite de Pontevez, fille de Louis, vicomte de Bargème, et de Marguerite de Castellane, 15 août 1684 (fol. 260, v°); — entre Jacques de Gay, sieur de Villevieille et du Castellet, fils d'Annibal et de Marguerite Depras, d'une part, et Françoise de Reynaud, fille de Françoise de Rabasse, 6 février 1694 (fol. 262, v°); — entre Pierre de Flotte, fils de Louis, sieur de Cuébris et de Saint-Antonin, et de Madeleine de Grasse-Briançon, d'une part, et Marie de Barcion, « fille de Chaudon, conseiller du Roy, maistre des ports et passages en la maitrise des droits forains et domaniaux d'Antibes », et de Lucrèce de Grimault, 8 avril 1653 (fol. 276); — entre Augustin Pugnaire, conseiller du Roi au siège de Grasse, et Isabeau de Bon, 26 juin 1684 (fol. 281). — Déclarations du Roi : touchant les biens voisins des rivières navigables et non navigables, octobre 1694 (fol. 290); — « portant défense aux tailleurs d'habits et à tout autre de faire aucuns boutons d'étoffe », octobre 1694 (fol. 292). — Contrat de mariage entre Joseph Pini, « notaire collégié d'Allos », fils de Louis et de Catherine d'Amicis, d'une part, et Louise Ailhaud, de Dalluis, 27 novembre 1694 (fol. 295). — « Enregistrement de pièces originelles concernant le bénéfice de Castellane, advérées en faveur de messire Honoré Niel », 28 août 1694 (fol. 299, v°). — Contrat de mariage entre Gaspard de Montblanc et Isabeau d'Autane, mars 1664 (fol. 304). — Donation de tous ses biens par André de Bertatis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fils de Claude, sieur de Puimichel et de Mauvans, en faveur de Joseph et Auguste et « Catin » de Chailan, ses neveux et nièce, 6 juin 1695 (fol. 305, v°). — Contrats de mariage : entre Pierre de Blacas, chevalier, sieur de Carros, fils de Chaudon et de Isabeau de Villeneuve-Thorenc, d'une part, et Anne de Demandois, fille de Fortunat et de Gabrielle de Blacas, 1^{er} octobre 1695 (fol. 313, v°); — entre Antoine d'Amicis, « juge de la vallée de Barcelonnette », fils de Jean et de Anne de Reibaut, d'une part, et Anne de Rabier, dame de Verrayon, fille de Balthazar et de Louise de Trabaud, 20 mars 1696 (fol. 330). — Donation de tous ses biens par messire Jacques Maurin, prêtre, à René Léotard, notaire royal, de Beaucaire, 29 août 1696 (fol. 340), etc.

B. 1261. (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

1673-1703. — Insinuations. — Contrat de mariage entre Antoine Vachier, docteur en médecine, d'Entrevaux, et Marguerite Depras, janvier 1697 (fol. 2). — Arrêts du parlement : « portant défense aux marchands de vendre pendant les dimanches et jours de fêtes commandées », 7 octobre 1697 (fol. 20); — « ordonnant à tous les juifs du lieu d'Eyragues et autres circonvoisins de vuyder les lieux », 1^{er} octobre 1697 (fol. 24, v°). — Contrats de mariage : entre César de Raymondis, sieur d'Éoux, fils de Joseph et de Louise de Villeneuve, d'une part, et Rousseline de Villeneuve, fille de Claudon, marquis de la Garde-Freinet, et de Marie de Castellane, 27 octobre 1697 (fol. 34, v°); — entre Joseph Isnard, bourgeois de Saint-Pierre, et Rose-Marguerite Barlet (texte italien), 16 juillet 1697 (fol. 45); — entre André Ribotty, des Mujoux, et Gabrielle de Saqui, fille de noble Charles, « maire perpétuel de la Rochette », et de Catherine de Gaillard, 12 novembre 1678 (fol. 60, v°). — Édît du Roi contre « ceux de la religion prétendue réformée », 13 décembre 1698 (fol. 64, v°). — Provision de notaire royal d'Ubaye, pour Jean-Baptiste Philip, 13 mars 1699 (fol. 72, v°). — « Nomination d'Honoré Long, huissier audiencier de la maison commune de Castellane », 19 juin 1699 (fol. 77). — Donation de tous ses biens par Henri Mouton à son fils Antoine, lieutenant particulier au siège de Grasse, 9 mai 1699 (fol. 84). — Contrats de mariage : entre Jean Bouche, de Pui-moisson, et Marie-Anne de Barbaroux, de Senez; — entre Fortunat de Demandols et Geneviève de Forbin, fille de Laurens, marquis de Janson, gouverneur d'Antibes, et Geneviève de Briançon, 27 avril 1700 (fol. 108); entre Joseph de Boverly, sieur du Puget-de-Rostan, et Louise de Berre, fille de Louis, sieur de Saint-Julien et en partie de Thoard, et de Jeanne de Gaillard, 19 avril 1700 (fol. 112, v°). — Émancipation de noble Honoré de Berre, sieur de Collongue, 24 juillet 1700 (fol. 116). — Contrat de mariage entre Honoré de Berre, sieur de la Terrasse, et Félicie Dragon, fille « d'Octave Dragon, baron de Bouson et Coursègues », 16 avril 1673 (fol. 117). — Déclarations du Roi : « concernant les estudes de droits », 20 janvier 1700 (fol. 128, v°); — « concernant les lettres de répit », 23 décembre 1679 (fol. 131). — « Délibération de messieurs les officiers du siège de Castellane » relative au paiement « des debtes que le corps doit », 18 décembre 1700 (fol. 134). — Contrats de mariage : entre Jean-François Brunias et Désirée de Durand, de Marseille, 31 octobre 1700 (fol. 136); — entre Henri d'Henris, fils d'Antoine, sieur d'Allons et de la Mottière, vignier de Castellane,

d'une part, et Claudine Niel, fille de François, « receveur des décimes du diocèse de Senez », 13 décembre 1700 (fol. 137, v°). — « Déclaration du Roi maintenant les archevêques et évêques dans le droit d'instituer et de destituer leurs officians », 17 août 1700 (fol. 139). — Émancipation de Joseph de Laurens, sieur de Saint-Martin, 18 octobre 1700 (fol. 141, v°). — Donation « d'une terre au terroir de Saume-Longue et au quartier de l'*Hubac-de-Chanant* » par les consuls et habitants de Cuébris à noble Pierre de Flotte, sieur de Saint-Antonin, 6 mars 1701 (fol. 145). — « Déclaration du Roi pour l'établissement de la capitation générale », 12 mars 1701 (fol. 148). — « Tarif des droits et émoluments que les officiers du siège de Castellane recouvrent suivant l'usage ancien et l'ordonnance », 28 septembre 1701 (fol. 155). — Contrat de mariage entre Paul de Latil et Anne-Marie d'Henris, 29 janvier 1702 (fol. 166). — Édits du Roi : portant « imposition de 48 deniers sur chaque jeu de cartes », octobre 1701 (fol. 169); — portant « attribution de 500,000 livres d'augmentation de gages aux offices des cours et autres », août 1701 (fol. 171); — portant règlement pour les greffes des présentations, 23 juillet 1695 (fol. 174). — Donations : par dame Marguerite de Blacas, veuve de Pol de Chaillan, coseigneur de Moriez, de 3,000 livres à Charles de Chaillan, son fils cadet, et de tous ses autres biens à Pierre de Chaillan, son fils aîné, 14 mai 1702 (fol. 179); — de tous ses biens par messire Jean d'Authier, vicaire perpétuel de la Rochette, à Honoré et Jean-Baptiste d'Authier, ses neveux, 25 avril 1702 (fol. 184). — Contrat de mariage entre Honoré de Berre, sieur de Collongue, et Marguerite de Demandols, fille de Louis, sieur de la Palud et de Meyreste, et de dame Françoise de Blacas, 24 juin 1702 (fol. 189). — « Arrêt du parlement de Provence qui reçoit M. le procureur général appelant comme d'abus d'un mandement de monsieur l'évêque d'Apt, donné le 4 février 1703 », sur les propositions de Jansénien, 25 mai 1703 (fol. 204, v°). — Émancipation de Joseph de Poilroux, sieur de Preynes, maréchal des logis de la compagnie du chevalier de la Garde au régiment de Villeroy, 30 juillet 1703 (fol. 205), etc.

B. 1262. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1690-1715. — Insinuations. — Provisions : de l'office de notaire royal héréditaire de Castellane pour François Bernard, 9 février 1704 (fol. 3, v°); — de « l'office de premier huissier audiencier de la communauté du Villar et Brandis », pour Gaspard Audibert, 10 mai 1704 (fol. 8, v°). — « Exploit de saisie de l'office d'enregistreur des collocations de Castellane », contre

Joseph Hodoul, à la requête de M^e Charles Pioule, « notaire royal, enregistreur des collocations de la ville de Seyne », 26 février 1706 (fol. 9, v^o). — « Lettres patentes sur la constitution du pape (Clément XI), contre Jansénius », 26 octobre 1705 (fol. 11, v^o). — « Commission de la régie des greffes de Castellane », délivrée à Jean Sauvère, praticien, par Jacques Silvy, « propriétaire des charges de greffier en chef civil du parlement d'Aix et des divers sièges et juridictions royales de Provence », 1^{er} janvier 1706 (fol. 13, v^o). — Contrats de mariage : entre Mathieu Bayol, avocat au parlement d'Aix, fils de noble Jacques, sieur de Peirese, et de Sibille de Sollery, d'une part, et Thérèse Miolis, fille de César, procureur audit parlement, et de Marguerite de Séguiran, 7 mars 1706 (fol. 17); — entre noble Honoré de Bon, sieur de Roche-Courbières, et Anne Aubert, 24 mars 1705 (fol. 22); — entre Hiacinthe Marie, avocat au parlement d'Aix, et Élisabeth de Garcin, fille de Joseph-Félix et de Marie de Guidy, 26 juillet 1705 (fol. 24, v^o); — entre Antoine Faucony, chirurgien, de Castellane, et Claire Paul, de Barrême, 20 juillet 1706 (fol. 41); — entre Joseph d'Auteville, de Trigance, et Marie Bernard, 9 novembre 1706 (fol. 53). — « Testament solennel de Honoré de Berri, sieur de Collongue », 29 mars 1706 (fol. 55). — Déclaration du Roi portant modération des tailles pour les terres cultivées et ensemencées, 11 juin 1709 (fol. 67). — Provisions : de l'office de notaire royal de Châteauneuf, pour Alexandre Beraud, 13 septembre 1709 (fol. 70); — de l'office de notaire royal héréditaire de Castellane, pour Honoré Marie, 14 juillet 1709 (fol. 71). — Délibération des officiers du siège de Castellane portant commission de « l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie de Provence », au profit d'Antoine Garcin, sieur de Villevieille, avocat en la cour, 8 janvier 1711 (fol. 77). — « Verbal contre les cabaretiers, marchands et revendeurs de Castellane », donnant à boire et à manger ou tenant boutique ouverte les dimanches et fêtes pendant les offices, 15 novembre 1709 (fol. 84, v^o). — Contrat de mariage entre Gaspard-Madelon-Hubert de Vintimille des comtes de Marseille, marquis du Luc, colonel de cavalerie, fils de Charles-François et de Louise-Marie-Charlotte de Forbin, d'une part, et Marie-Charlotte de Refuge, 12 juin 1714 (fol. 93). — Testaments : de Joseph Perier, docteur en médecine, de Castellane, 6 avril 1690 (fol. 104, v^o); — de M^e Antoine Simon, notaire royal, de Saint-André, 29 avril 1709 (fol. 107, v^o). — Provision de l'office de lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siège de Castellane, pour Jean-Joseph de Bon, avocat en parlement, 8 mars 1715 (fol. 108, v^o). — Lettres patentes nommant au gouver-

nement de la Provence « Louis-Hector duc de Villars, pair et maréchal de France », 8 mars 1714 (fol. 110), etc.

B. 1263. (Registre.) — In-4^o, 163 feuillets, papier.

1713-1731. — Insinuations. — Testament solennel de messire Lazare de Capel, prévôt du chapitre de Senz, 30 décembre 1712 (fol. 1). — Renonciation de Philippe V, roi d'Espagne, à la couronne de France (texte espagnol et traduction en français), 7 novembre 1712 (fol. 7). — Renonciation de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, 21 et 24 novembre 1712 (fol. 13, v^o, et 16). — « Lettres patentes du Roi sur la constitution du pape » Clément XI, et texte latin de la bulle *Unigenitus*, 10 septembre 1713 et 14 février 1714 (fol. 19 et 21). — Arrêt du conseil d'État « portant exemption de tous droits d'entrée, jusqu'au 30 septembre 1715, des beurres et fromages venant des pays étrangers », 4 septembre 1714 (fol. 31). — Édits du Roi : « portant suppression des offices de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires », septembre 1714 (fol. 40); — portant réorganisation « du service des chancelleries près les cours supérieures du royaume », 25 juin 1715 (fol. 42); — « portant établissement d'une chambre de justice », 13 mars 1716 (fol. 52, v^o); — concernant les justiciables de la cour de justice, 17 mars et 1^{er} avril 1716 (fol. 55, v^o, et 64). — Arrêts du parlement de Provence : portant défense au lieutenant de siège de Sisteron « de connaître des appellations en matière de juridiction des eaux et forêts », 20 mars 1716 (fol. 71, v^o); — contre « le libelle anonyme intitulé : *Lettre d'un magistrat* », 30 juin 1716 (fol. 75, v^o). — Édits du Roi : portant réduction au denier 25 de toutes les augmentations des gages des offices de judicature et autres charges, janvier 1716 (fol. 80, v^o); — concernant les billets au porteur, mai 1716 (fol. 82, v^o). — « État des subdélégués et substitués de chambre de justice » (fol. 94). — « Commission de procureur du Roi à la ville d'Entrevaux », pour Esprit Besson, avocat, 11 mars 1718 (fol. 99). — Contrat de mariage entre François de Chailan, fils de Pierre, sieur de Moriez et du Castellet, et Françoise Flotte d'Agout, d'une part, et Françoise d'Arbaud, fille d'Alexandre, baron de Fos et de Marguerite de Pontevès Bargème, 21 octobre 1718 (fol. 105). — Vente « de la terre, place et seigneurie de Chasteuil », par M. de Tressemanes, en faveur de Gaspard Latil, 23 mars 1713 (fol. 107, v^o). — « Commission pour la régie des droits de contrôle des actes de notaires, petits sceaux et insinuations laïques au bureau de Castellane », en faveur de Jean-Baptiste Gras, 20 mars 1718 (fol. 109). — Testament solennel de Joseph Barou, bourgeois de

Castellane, 21 septembre 1720 (fol. 117). — Provisions : de notaire royal d'Ubraye pour Simon Rancurel, 26 septembre 1720 (fol. 119, v°); — de notaire royal de Castellane pour Jean Engelfréd, 8 août 1720 (fol. 121). — Contrat de mariage entre « noble Jean d'Authier, cy-devant capitaine dans le régiment de *Royale-Artillerie*, pensionnaire du Roi », et Gabrielle-Rose de Castellane, fille de Jean, gouverneur de Guillaumes, et de Gabrielle de Mévouillon, 23 janvier 1721 (fol. 122). — Édits du Roi : portant suppression des offices de maires, commissaires des revues, greffiers des hôtels de ville, etc., 7 octobre 1717 (fol. 127); — portant suppression des offices de conservateurs et contrôleurs des registres des baptêmes et sépultures, décembre 1716 (fol. 138); — concernant les biens des religionnaires fugitifs, 21 mars 1718 (fol. 142). — Arrêts du parlement : « qui défend les défrichements des bois et ordonne de chasser les chèvres de divers lieux » et « état des communautés de Provence où la chambre des eaux et forêts a interdit de tenir des chèvres », 4 juillet 1718 (fol. 145); — portant règlement pour la coupe des bois, 9 décembre 1717; — contre le mandement janséniste de Mgr Joseph-Ignace de Foresta, évêque d'Apt, 26 novembre 1718 (fol. 150, v°); — enjoignant aux consuls de toutes les communautés de Provence « de procéder à l'élection des officiers municipaux avant le mois de janvier de chaque année », 5 janvier 1718 (fol. 152, v°). — Déclarations du Roi : concernant les insinuations, 30 novembre 1717 (fol. 153); — « concernant les lettres de naturalité des Génois », 21 août 1718 (fol. 157); — concernant les unions des bénéfices, 7 novembre 1718 (fol. 160), etc.

B. 1264. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1697-1725. — Insinuations. — Arrêt du parlement de Provence relatif à « l'enregistrement des sentences », 48 mars 1719 (fol. 5). — Lettres patentes « sur la réunion à la France du village de Mas, qui dépendait, ci-devant, du comte de Nice », 14 mars 1719 (fol. 15). — Édits du Roi : concernant les bénéfices de la congrégation de Saint-Maur, novembre 1719 (fol. 21, v°); — « portant défense de porter des diamants, perles et pierreries », 4 février 1720 (fol. 25); — concernant la vaisselle d'argent, 18 février 1720 (fol. 28). — Arrêt du parlement « contre Estienne Courbons, juge royal des Mées, et autres, portant défense au lieutenant de Digne de faire, à l'avenir, plus d'un cahier de procès extraordinaire », 40 février 1720 (fol. 30, v°). — « Second estat des communautés de Provence auxquelles la chambre des eaux et forêts ordonne de chasser les chèvres avec défense d'en tenir », 31 mai 1720 (fol. 32, v°). — Arrêts

du parlement relatifs à la peste, août 1720 (fol. 38, v°, à 45). — « Lettres de translation du parlement de Provence en la ville de Saint-Rémy », 22 octobre 1720 (fol. 46). — Déclarations du Roi : « concernant les procès criminels à instruire dans les villes et lieux infestés du mal contagieux », 27 octobre 1720 (fol. 57, v°); — concernant les religieux de l'Étroite Observance de Cluny, avril 1721 (fol. 66); — portant création et rétablissement des officiers municipaux et autres, août 1722 (fol. 68). — Sentences de lieutenant criminel de Castellane : « mettant hors d'instance et de procès messire Gaspard Vachier, prieur de Villevieille, accusé de révélation de confession et de scandale au service divin », 20 octobre 1721 (fol. 75); — « contre le cadavre de Charles Latil, querellé en crime d'homicide de soy-même », ordonnant que « sa mémoire demeurera condamnée, esteinte et supprimée et que son cadavre sera traîné sur une claie, la face en bas contre terre..., et sera pendu par les pieds à une potance, et que tous ses biens seront confisqués en faveur du Roy », 7 janvier 1722 (fol. 79). — Lettres patentes portant création du marquisat d'Argens en faveur de Pierre-Jean de Boyer d'Eguilles, février 1722 (fol. 81, v°). — Émancipation de Pierre de Garcin, « lieutenant dans le régiment de Besse », 30 mai 1720 (fol. 89). — Arrêt du parlement « qui supprime les gardes bourgeoises établies à l'occasion de la contagion », 1^{er} décembre 1722 (fol. 95, v°). — Édits et déclaration du Roi : contre les duels, février 1723 (fol. 102); — « portant défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission », 18 février 1723 (fol. 103, v°); — au sujet du contrôle des actes de notaires et des insinuations, 29 septembre 1722 (fol. 105); — concernant « les lettres de justice et de remissions », 22 mai 1723 (fol. 110, v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Gras, greffier au siège de Castellane, et Anne Tassis, 11 octobre 1723 (fol. 117); — François de Richery, fils de Jean-Annibal et de Claire d'Aguillon, d'une part, et Ursule d'Henris, fille de Jean et de Françoise de Hondis, 21 novembre 1723 (fol. 119). — Lettres patentes concernant la juridiction prévôtale en Provence, 26 février 1724 (fol. 131, v°). — Provisions : « de sergent royal en la résidence de Colmars », pour Jean Juglar, praticien, 10 février 1724 (fol. 131, v°); — de procureur au siège de Castellane, pour Joseph Périmond, 17 juillet 1724 (fol. 138). — Déclarations du Roi : concernant « les formalités à observer dans les mariages », mars et juin 1697 (fol. 140 et 141); — concernant les juridictions consulaires, 4 juillet 1724 (fol. 150). — Contrat de mariage entre Honoré Rolland, lieutenant de juge de Moriez, et Madeleine Gras, de Ver-

gons, 11 octobre 1724 (fol. 162, v^o). — « Lettres de jussion pour le parlement de Provence », prescrivant l'enregistrement d'un édit royal du mois de juin 1724, qui « fixait les constitutions de rente au denier trente », 20 février 1725 (fol. 171), etc.

B. 1265. (Registre.) — In 4^o, 208 feuillets, papier.

1689-1733. — Insinuations. — Déclaration du Roi qui règle les droits d'indemnité dus par les biens de mainmorte, 21 novembre 1724 (fol. 1, v^o). — Contrat de mariage entre Claude Corporandy, sieur d'Auvarre, et Françoise Depras, d'Entrevaux, 25 juin 1709 (fol. 10, v^o). — Arrêt du parlement au sujet de la prohibition des chèvres, 30 juin 1725 (fol. 15). — Testament de messire Honoré Henry, prêtre de Saint-André, 13 juin 1725 (fol. 16). — Donation de tous leurs biens pour Pierre Rouvier et Honoré Graillon, mariés, à Jean-Baptiste de Bon, bourgeois de Castellane, 6 janvier 1726 (fol. 26). — Émancipations: de M^e Antoine Tassis, avocat en la cour, 20 mars 1726 (fol. 38, v^o); — de Jean et Honoré Massony, sieurs de Verrayon, de Draguignan, 22 août 1726 (fol. 54). — Contrat de mariage entre Louis de Mouton, avocat, de Grasse, et « Margouton » de Lardivy, fille de Jean, sieur de Caille et de Rougon, et de Anne de Galimard, 16 août 1724 (fol. 52, v^o). — Provisions de notaire royal d'Annot: pour Jean Beroard, 19 décembre 1726 (fol. 60, v^o); — pour Augustin Verdollin, 9 janvier 1727 (fol. 62, v^o). — Donation de 1,800 livres par Barthélemy Germain, de Saint-Benoît, en faveur des pauvres de l'hôpital Saint-Martin, de Castellane, 28 février 1727 (fol. 65). — Testament de Gaspard Simon, « hoste, de Castellane », 27 janvier 1727 (fol. 69). — Commission de commis au greffe de Castellane pour Joseph Perrimond, notaire et procureur, 9 avril 1727 (fol. 72). — Provisions: de notaire royal d'Entrevaux pour Jean-Baptiste Bon, 4 mars 1728 (fol. 86, v^o); — de juge des lieux de Peyroules et du Mousteiret, en faveur de M^e Tassis, avocat, par Louis Joseph de Valbelle, sieur de Valbelle, de Peiroules et Mousteiret et autres lieux, président à mortier au parlement de Provence, 16 avril 1729 (fol. 94). — « Lettres de *debitis* pour Antoinette Lautardy, épouse de M^e François Bernard, notaire royal et procureur à Castellane », 17 juin 1729 (fol. 102). — Arrêt du parlement ordonnant à tous les consuls des villes et lieux de Provence de dresser un état des défrichements et coupes de bois, 28 mars 1730 (fol. 115, v^o). — « Etat des communautés de Provence auxquelles la chambre des eaux et forêts a permis de tenir des chèvres, par arrêt du 23 janvier 1731 » (fol. 132, v^o). — Testament de Jean Garcin, bourgeois

de Castellane, 6 février 1689 (fol. 147). — Arrêt de la cour du parlement contre M^e Jacques Depras, juge, d'Entrevaux, convaincu de prévarication, concussion et malversation: le coupable « est déclaré incapable et inhabile d'exercer à l'avenir aucune charge publique et condamné à 100 livres d'amende envers le Roi et à 200 livres d'aumônes », 23 juin 1731 (fol. 163, v^o). — Contrat de mariage entre Joseph-Jules de Sabran, fils de Jean-François, chevalier, « baron de Beaudinar, de Montblanc et de Villevieille, et de Élizabeth de Glan-devez, d'une part, et Thérèse d'Arlatan, veuve de Pierre-Henri de Puget, chevalier, baron de Saint-Marc, et fille de Jean, marquis de la Roche, baron de Lauris, et de Marianne de Venerosi, 8 septembre 1731 » (fol. 167, v^o). — « Lettres d'avocat pour M^e Jacques Sauteron, de Castellane », 9 novembre 1731 (fol. 176). — Contrat de mariage entre Louis Constans, écuyer, d'Aix, fils de « noble Christophe, écuyer, conseiller référendaire en la chancellerie de Provence », d'une part, et Anne Allemand, 10 juin 1720 (fol. 182, v^o). — Provisions de notaire royal de Castellane, en faveur de Jacques Gras, 8 août 1732 (fol. 194). — Donation de tous ses biens par Louis Durand, seigneur de Vauplane, en faveur de Jacques d'Arnoux, de Draguignan, 29 octobre 1732 (fol. 207, v^o), etc.

B. 1266. (Registre.) — In 4^o, 199 feuillets, papier.

1709-1738. — Insinuations. — Donation de 4,000 livres par messire Louis Durand, prêtre, d'Annot, à Jean Durand, sieur de Sausses, et à Esprit Durand, « cadet de Sausses », ses frères, 24 avril 1733 (fol. 2, v^o). — Provisions: « de greffier en chef du siège et juridictions royales de Castellane », en faveur de Pierre Perier, 15 juin 1733 (fol. 8, v^o); — de notaire royal de Méailles pour Augustin Sauvan, 3 août 1733 (fol. 13); — de notaire royal d'Annot pour Pierre Rocas, 24 avril 1724 (fol. 29); — de notaire royal d'Entrevaux pour Honoré Léon, 8 avril 1724 (fol. 30, v^o); — de notaire royal du Fugeret pour Benoît Mandine, 19 août 1734 (fol. 37, v^o); — « de conseiller du Roi, maire ancien et mi-triennal de la ville d'Annot » pour Honoré Philip, 21 octobre 1734 (fol. 43); — de notaire royal de la Croix pour Jean-Baptiste Don, 10 février 1735 (fol. 55, v^o). — Requête de Jean Perier, sieur de la Garde, résidant à Montferrat, « demandant injonction contre les officiers du siège pour le paiement de 180 livres », 20 juin 1735 (fol. 60). — Provisions de l'office de maire de Castellane en faveur de Joseph de Laurens, sieur de Saint-Martin, 28 mai 1735 (fol. 67). — « Verbal de François Niel, lieutenant général, contre les officiers du siège de Castellane, pour les inviter à

assister à l'audition de ses comptes, comme boursier dudit corps », 16 décembre 1735 (fol. 72). — « Articles de mariage » de Jean Joseph d'Henry, fils d'Antoine et de Catherine de Chailan de Moriez, d'une part, et de Marianne de Quiqueran, fille de Gaspard, chevalier, sieur de Ventabren et du Bourguet, et de Claire de Bremond, 9 septembre 1733 (fol. 88). — Déclaration du Roi concernant « la forme de tenir les registres de baptêmes et de mariages », 9 avril 1736 (fol. 96). — Donation de 1,000 livres par Anne Lamanoye à Louis Gastinel, son fils, maître serrurier, de Castellane, 22 février 1736 (fol. 108, v^o). — Contrat de mariage entre Balthazar Colombet, teinturier, de Castellane, et Catherine Gras, de Vergons, 25 février 1737 (fol. 113). — « Lettre de sursis » au procès intenté « par quelques prêtres, prétendant faire contribuer Mgr l'évêque de Senez à l'augmentation de la portion congrue des secondaires », 4 avril 1737 (fol. 118, v^o). — Provision de procureur postulant au siège de Castellane pour François Perier, praticien, 29 mars 1737 (fol. 124, v^o). — Donation d'un pré au quartier de « pred de Mathieu et à la Grave », terroir de Saint-André, par messire Pierre Simon, prêtre, à Barthélemy Simon, son neveu, 16 juillet 1711 (fol. 127, v^o). — Testament de Jean-Baptiste Douhet, d'Entrevaux, 20 décembre 1709 (fol. 131). — Contrat de mariage entre François de Brun de Castellane, chevalier, sieur de Mujouls, fils d'Honoré et de Marguerite de Grasse, d'une part, et Marie-Anne-Rossoline de Villeneuve, fille de Louis et de Thérèse d'Augery, dame de Mons, 23 novembre 1728 (fol. 140). — « Ordonnance du Roi concernant les testaments », août 1735 (fol. 147). — Procuration de messire Jean Joseph, prêtre, de Castellane, résidant à Marseille, 4 février 1738 (fol. 160). — « Ordonnance du Roi concernant les évocations et les règlements des juges », août 1737 (fol. 165, v^o), etc.

B. 1267. (Registre.) — In-4^o, 148 feuillets, papier.

1684-1741. — Insinuations. — Donations : de tous ses biens par Thérèse Léon, d'Entrevaux, à Laurent Bouchier, son neveu, 3 mars 1738 (fol. 18) ; — « d'une terre et bastide au quartier des *Guénées* », terroir d'Annot, par Anne Rocas, à Honoré Fortoul, son neveu, 12 février 1838 (fol. 19, v^o). — Provisions de notaire d'Ubraye pour Jean-Baptiste Philip, 30 juillet 1738 (fol. 24, v^o). — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Philip et de damoiselle Thérèse Sauvaire, 9 février 1739 (fol. 35, v^o). — « Arrêt de réception de M^e François-Jean Niel, sieur de Brenon, en l'office de lieutenant général civil et criminel du siège de Castellane », 22 juin 1739 (fol. 39, v^o). — Testament de Jean-

Joseph d'Arnoux, sieur de Vauplane, 16 septembre 1738 (fol. 48). — Contrat de mariage entre Gaspard Marie, avocat, de Castellane, et Anne Rochefort, de Lyon, 28 août 1739 (fol. 55, v^o). — Testament de Madeleine Marty, épouse de Joseph Alphand, « colporteur en mercerie », d'Annot, 11 avril 1739 (fol. 65, v^o). — « Acte de désaveu d'injures et département de querelle pour Marguerite, Claire et Anne de Corréard, contre Pierre de Demandols, sieur de Demandols, et dame Gabrielle de Castellane, son épouse, 21 mai 1740 (fol. 79). — Provision de notaire de Bieux pour Honoré Guichard, 15 juillet 1740 (fol. 84, v^o). — « Règlement général fait par la cour du parlement sur les vacations des procureurs », 10 octobre 1740 (fol. 97). — « Commission de geôlier aux prisons de Castellane, en faveur de Jean Blanc », 9 novembre 1740 (fol. 103). — Testament de Pierre de Chailan, sieur de Moriez, 9 avril 1684 (fol. 103, v^o). — « Déclaration du Roi, qui exempte de tous droits les blés qui entreront dans le royaume », 14 décembre 1740 (fol. 107). — Testament « de noble Mathieu Bayol, conseiller du Roi, greffier en chef en la cour du parlement, seigneur de Peiresq », 9 novembre 1720 (fol. 116, v^o). — « Arrêt du parlement portant défense à tous les huissiers et sergents de la vallée de Barcelonnette et à tous ceux qui sont illétrés de faire des exploits, à peine de nullité », 18 avril 1739 (fol. 126, v^o). — Contrats de mariage : entre Louis Roux et Thérèse Astier de la Croix, 23 janvier 1741 (fol. 133) ; — entre Barthélemy Andrau et Claire Sisteiron, de Castellane, 15 février 1735 (fol. 137), etc.

B. 1268. (Registre.) — In-4^o, 450 feuillets, papier.

1707-1752. — Insinuations. — « Arrêt du parlement, qui condamne Élisabeth Lieutaud et Étienne Goulin à être pendus et brûlés et leurs cendres jetées au vent pour crime d'empoisonnement suivi de mort », 18 août 1741 (fol. 6). — Testament de M^e Charles Bovis, notaire royal, d'Entrevaux, 21 février 1710 (fol. 8). — Émancipation de Barthélemy Sic, de Saint-Benoît, 26 novembre 1741 (fol. 10, v^o). — Contrats de mariage : entre Jean Robion et Isabeau Andrau, 6 juin 1740 (fol. 21) ; — entre M^e Balthazar Beroard, notaire royal, d'Annot, et Anne Feraud, 7 juin 1740 (fol. 21, v^o). — « Lettres patentes portant règlement des contestations entre les curés et les réguliers du diocèse d'Embrun », 4 mai 1742 (fol. 45). — Donation de tous ses biens, par Françoise Verdollin, d'Annot, à François d'André, « employé aux fermes du Roi », son cousin, 4 janvier 1743 (fol. 51). — Lettres : « de lieutenance de premier chirurgien du Roy dans la communauté des maîtres chirurgiens de Castellane », délivrées au sieur

François Pellissier, par « François la Peronie, écuyer, chef et garde des chartes, statuts et privilèges de la chirurgie du royaume », 29 janvier 1743 (fol. 54); — de garde chasse « de la terre de Robion, réservée pour le plaisir et chasse de Sa Majesté », pour François Martin, 25 mai 1743 (fol. 59, v°); — de provision de « notaire royal de Dalluys et Guillaumes », en faveur de Dominique Ailhaud, 18 mai 1743 (fol. 64). — « Règlement général pour la taxe des droits et vacations des procureurs », avec tarif alphabétique, 3 avril 1743 (fol. 64 à 81). — Provision de notaire royal du Puget-Figette pour Honoré Isnardy, 27 juin 1742 (fol. 83, v°). — « Testament de Cosme-Maximilien-Louis-Joseph de Valbelle, chevalier, sieur de Valbelle, marquis de Tourves, comte de Sainte-Tulle, baron de Saint-Symphorien, seigneur de Rougiers, Bevons, le Revest, Combeaux, Levens, Peiroules, Mousteyret et autres lieux, président du parlement », 27 avril 1735 (fol. 86, v°). — Donation de tous ses biens par Marie Seisson en faveur de « l'hôpital la Charité de Saint-André », 7 novembre 1743 (fol. 104, v°). — Contrat de mariage entre Gaspard Fabre, de Broves, et Marie Ailhaud, de Castellane, 3 novembre 1743 (fol. 109, v°). — Provision « de secrétaire greffier ancien et mi-triennal de la communauté de Soleilhas », pour Jean Bernard, 8 novembre 1743 (fol. 126). — Contrat de mariage entre Gaspard Henry, « maître foulon à draps », d'Entrevaux, et Thérèse Ferrat, de Castellet-les-Sausses, 17 novembre 1743 (fol. 151). — Exposition de M^e Honoré Guichard, notaire, de Blieux, déclarant qu'en traversant la rivière d'Asse, qui était trouble et enflée, il a perdu « sa main courante composée de 25 feuilles entières qui étaient remplies de contrats des années 1740 et 1741 », 3 mai 1740 (fol. 134, v°). — « Articles de mariage » entre Joseph-Antoine de Gay, chevalier, sieur de la Bastide, Villevieille, Carros et autres places, fils de Jacques et de Françoise de Reynaud, d'une part, et Marie de Jouffrey, fille de Pierre, chevalier, sieur de Taradeau, et de Madeleine de Cabanes, 31 août 1744 (fol. 143). — Arrêts du parlement : portant défense de couper des pins blancs, 17 octobre 1744 (fol. 151); — portant règlement pour la coupe des bois, 5 février 1745 (fol. 159). — Contrats de mariage : entre Joseph Pons, de Saint-Léger, et Thérèse Reybaud, 17 février 1744 (fol. 186); — entre Guillaume Gambal, d'Entrevaux, et Rossoline Fournier, 12 février 1725 (fol. 189); — entre André Guibert, d'Entrevaux, et Marie Dominici, de Guillaumes, 24 avril 1745 (fol. 208, v°); — entre sieur François Feraud, marchand, de Castellane, et Anne Muraire, 24 août 1745 (fol. 215); — entre Louis-Auguste de l'Isle de Tau-

lanne, « enseigne de vaisseau du Roi », fils de Joseph, sieur de Taulanne, du Bourguet, de Séranon et autres places, et de Suzanne de Grasse, d'une part, et Roussette de Grasse, fille de Jean-Baptiste, baron de Mouans, Sartoux et autres places, gouverneur de Saint-Paul-de-Vence, chevalier de Saint-Louis, et de Anne-Françoise de l'Isle, 9 août 1746 (fol. 225, v°). — Provisions : de notaire royal de Senez pour Jean-Joseph Henry, 4 février 1746 (fol. 246); — de notaire royal de Castellane pour Joseph Périmond, 10 mars 1747 (fol. 247, v°); — de notaire royal de Méailles pour Augustin Fortoul, 27 avril 1747 (fol. 256); — de greffier de la Garde pour François Fabre, 30 septembre 1747 (fol. 267). — « Collocation de Marguerite Boulache sur les biens d'Antoine Bourgerel, son mari », 15 mars 1748 (fol. 271, v°). — « Arrêt de la cour du parlement de Provence contre ceux qui font des amas de bled », 24 avril 1748 (fol. 274). — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste de Bon, écuyer, sieur d'Allons, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite-Agathe de Castellane Montmeyan, d'une part, et Françoise Antoinette de Martigny, fille de Jean, « capitaine de grenadiers au régiment de *Dusty* », et de Jeanne-Anne Aimonet de Martigny, de Vesoul, comté de Bourgogne, 28 juillet 1744 (fol. 275, v°). — Provision de notaire royal de Castellane pour Alexandre-Jean Perier, 29 novembre 1748 (fol. 288, v°). — Déclaration du Roi « qui ordonne que les actes translatifs des biens immeubles seront sujets à l'insinuation », 27 mars 1748 (fol. 299, v°). — Lettres patentes portant changement du nom de la terre du Castellet-les-Sausses en celui de Gucydan, 22 avril 1747 (fol. 307). — Testament de Pierre Berard, bourgeois d'Annot, 30 décembre 1707 (fol. 311). — Édit du Roi portant réunion des juridictions royales aux sénéchaussées, avril 1749 (fol. 313, v°). — Donation de tous ses biens par Françoise Muraire à Catherine Pellegrin, sa fille, épouse de Jacques Pellissier, lieutenant de juge de la Martre, 26 avril 1749 (fol. 319). — Contrat de mariage entre Antoine de Latil, sieur de Chasteuil, fils de noble Gaspard et d'Isabeau de Perier, d'une part, et Françoise d'Henris, fille d'Henri et de Claire de Niel, 15 mai 1720 (fol. 330). — « Déclaration d'évocation de Jean-André Martiny, premier consul en titre de Castellane, voulant jouir des privilèges de son office et poursuivre, par-devant les officiers du siège de Digne, un procès qui lui est intenté par Joseph Martiny, de Castellane », 18 mars 1750 (fol. 343). — Contrats de mariage : entre Pierre Philip et Honorade Magalon, d'Ubraye, 31 mai 1738 (fol. 354, v°); — entre Jean-François Gebelin, bourgeois de Senez, et Claire Paul, fille de Jacques, « receveur des fermes du Roi à Digne »,

29 avril 1750 (fol. 356). — Donation de tous ses biens par Louis d'Authier, sieur de la Penne et Chaudoul, à Madeleine d'Authier, sa mère, « en considération du mariage qui doit se faire entre elle et le sieur Honoré Maurel, bourgeois de Nice », 3 août 1750 (fol. 364, v^o). — Provision « de maire alternatif mi-triennal d'Entrevaux », pour Joseph Bernard, 14 août 1750 (fol. 369, v^o). — Déclaration du Roi réglant les attributions de l'office de receveur des consignations de Provence, 12 avril 1747 (fol. 377, v^o). — Arrêt de la cour du parlement de Provence portant défense de chasser sur les terres ensemencées et dans les vignes, 16 mars 1751 (fol. 392, v^o). — « Délibération de messieurs du siège de Castellane relative au règlement des créances dues par le corps à M^e Gautier, greffier criminel du parlement d'Aix », 30 avril 1751 (fol. 397). — Donation de 8,000 livres par Jean Chiris, bourgeois d'Escragnoles, à Jean Chiris, bourgeois de Castellane, son petit-fils, 17 avril 1751 (fol. 401). — Contrat de mariage entre Jean Brun et Marie Mistral, de l'Isle, hameau de Vergons, 15 septembre 1749 (fol. 409, v^o). — Provisions de notaire royal : du Puget-de-Rostang, pour Jean-Baptiste Lautard, 13 septembre 1751 (fol. 413, v^o); — de Castellane, pour François Perier, 22 novembre 1751 (fol. 420). — Arrêt du parlement de Provence portant « défense de porter et vendre des armes » sans autorisation spéciale, 15 janvier 1752 (fol. 426, v^o). — Donation d'une maison, à Annot, par messire Antoine Robion, docteur en théologie, à messire Jean-André Robin, son neveu, prêtre, « régent d'humanité » à Annot, 12 février 1752 (fol. 433). — Lettres de juge de Saint-Léger, de la Croix et d'Auvarre, délivrées à François Richelme, par messire Louis-François de l'Espine, commandeur de Nice « pour les lieux de la Croix et de Saint-Léger, membres de ladite commanderie », et par André Corporandy, sieur d'Auvarre et de Verrayon, avril 1752 (fol. 438, v^o). — Contrat de mariage entre Joseph Henry et Honorade Dalmas, d'Entrevaux, 23 avril 1752 (fol. 443, v^o), etc.

B. 1269. (Registre.) — In-4^o, 458 feuillets, papier.

1711-1763. — Insinuations. — Testament solennel de M^e André Beroard, notaire royal, d'Annot, 6 novembre 1733 (fol. 5). — Contrat de mariage entre Jean-Joseph de Durand, sieur de Sausses, capitaine de cavalerie, fils de Jean et de Christine de Castellane, d'une part, et Françoise-Gabrielle d'Authier, fille de Jean, sieur de la Penne, « vivant commandeur de la ville et château de Guillaumes, et de Rose-Gabrielle de Castellane, 27 février 1752 (fol. 10, v^o). — « Lettres patentes

portant érection de la terre de Gueidan en marquisat pour Gaspard de Gueidan, des comtes de Forcalquier, président à mortier de la cour du parlement de Provence », mai 1752 (fol. 13, v^o). — « Déclaration du Roi au sujet de serment de fidélité des archevêques et évêques », 16 décembre 1752 (fol. 18, v^o). — Contrat de mariage entre Louis Léotardy, de Thiéry (comté de Nice), et Marguerite Philip, d'Ubraye, 25 octobre 1752 (fol. 21, v^o). — Donation de tous ses biens par Charles de Saqui, bourgeois de la Rochette, à Honoré d'Authier, son neveu, 7 juin 1753 (fol. 35, v^o). — « Arrêt de réception de M^e Joseph Colomp au nombre des avocats postulants de Castellane », 18 juin 1753 (fol. 40). — Arrêts du parlement de Provence contre divers « libelles » et thèses de théologie, décembre 1753 (fol. 49 à 64). Contrats de mariage : entre Joseph Geniès et Anne Bœuf, 28 octobre 1753 (fol. 65); — entre Joseph Bautin, de Guillaumes, et Françoise Robin, de Sausses, 20 janvier 1754 (fol. 66). — Donations : de tous ses biens par Marie André à M. Augustin Sauvan, son fils, notaire royal à Méailles, 11 février 1726 (fol. 67, v^o); — de terres et bois aux quartiers de *la Gayière, des Plans du Bois*, au terroir de la Penne, par Paul-Auguste d'Authier, sieur de Rochefort et coseigneur de la Penne, à Paul d'Authier, son fils, 30 avril 1754 (fol. 83). — Contrat de mariage entre Joseph Tournel, maître tailleur, de Montmeyan, et Élisabeth Garcin, de Castellane, 18 août 1754 (fol. 85, v^o). — Donation « de tous les meubles et ornements qui composent sa chapelle » par messire Christophe de Villeneuve de Vence, prévôt du chapitre de Senez, en faveur de la cathédrale de Senez, en présence de messire Joseph Reynaud, archidiacre, François Vachon, sacristain, Étienne Martin, François Laugier de Rousset, Jean-Baptiste Gebellin, Paul de Merigon, Jean-Baptiste Juglar, Jean-Philippe Pascalis, Jacques-Martin Raynard, chanoines, Joseph Laurens, supérieur du séminaire de Senez, Jean Galfard, prier curé de Beauvezer, 20 mars 1755 (fol. 102). — Arrêt du parlement nommant Gaspard-André Besson, « procureur du roi aux judicatures d'Entrevaux, Guillaumes, Annot et dépendances, 24 mai 1755 (fol. 110, v^o). — Contrats de mariage : entre Antoine d'Arbaud, sieur de Châteauvieux, fils de Melchior et de Françoise de Bermond, d'une part, et Jeanne de Gaufridy, fille de Joseph-François et de Anne-Barbe de Vence, 23 juillet 1755 (fol. 113); — entre Antoine Pons et Catherine Verdollin, 17 août 1755 (fol. 122). — Lettres de provision : de maire « ancien mi-triennal » de Castellane, pour François de Laurens, sieur de Saint-Martin, 10 janvier 1756 (fol. 125, v^o); — de notaire royal de Guillaumes pour Jean-André Durandy, 24 mars 1756 (fol. 137, v^o).

— Testament de Jean Coulet, « ancien baile du lieu d'Hyèges, hameau de Moriez », 10 décembre 1711 (fol. 144). — Lettres de provision de notaire de Guillaume pour Dominique Ailhaud, 30 décembre 1756 (fol. 152). — « Édit du Roi portant suppression des tabellionages dans l'étendue des justices et domaines du Roi », octobre 1756 (fol. 153, v^o). — Testament de Honoré-Simon Gimbert, de Saint-André, 15 février 1757 (fol. 159). — Prestations de serment : du sieur Claude Lataillade, « commis au contrôle du bureau de Castellane », 22 juin 1758 (fol. 169); — de M^e Joseph André, avocat en la cour, 2 août 1758 (fol. 176, v^o). — « Serment de fidélité prêté au Roi par M^e Antoine Joseph d'Amat de Volx, évêque de Senez, 25 août 1758 (fol. 177). — « Exposition de F. Gaspard Bousquet, bachelier en théologie, religieux et commandeur du couvent N.-D. de la Mercy de Castellane », se plaignant de ce « qu'on avait arraché la corde de la cloche dudit couvent », 8 janvier 1759 (fol. 180). — Lettres de provision de notaire royal héréditaire de Saint-André pour André Henris, 15 décembre 1758 (fol. 197, v^o). — Contrat de mariage entre Jules-César, marquis de Sabran, fils de Joseph-Jules, des comtes de Forcalquier et d'Arian, chevalier, baron de Beaudinar, et de Thérèse d'Arlatan de Montaud, d'une part, et Gabrielle de Bremond, de Marseille, fille de Claude et de Anne Héraud, 13 août 1759 (fol. 203, v^o). — « Commission de juge de la Penne » délivrée à Louis-Dominique Loques, avocat, par dame Françoise-Gabrielle d'Authier, dame dudit lieu, 19 décembre 1759 (fol. 220). — Réception de Gaspard Carbonel au nombre des avocats postulants du siège de Castellane, 19 juin 1760 (fol. 242). — Lettres patentes ordonnant « la vérification des biens, charges et dettes des hôpitaux et œuvres de charité de Provence », 7 septembre 1761 (fol. 250). — Lettres de provision : de notaire royal d'Annot pour Joseph Beroard, 9 décembre 1761 (fol. 265); — de juge de Sausses pour Charles-Dominique Léon, avocat, 26 mars 1762 (fol. 281); — d'huissier audiencier en la maréchaussée de Castellane pour Roch Muraire, 19 mai 1762 (fol. 282, v^o). — Arrêts de la cour du parlement concernant les jésuites, juin 1762 (fol. 285, 293 et 304). — « Exposition de Joseph Cornaud, baile berger, d'Arles, associé avec M. de Régis, d'Istres, M^{me} Barras-Lansa et M^e Pascalis, avocat, d'Eyguières », pour les troupeaux transhumants, au sujet d'un vol de moutons, 20 octobre 1762 (fol. 315). — Déclaration du Roi concernant « les gens de main-morte », 20 juillet 1762 (fol. 325). — Donation de tous ses biens par Honoré Chaix à Jean Giraud, son cousin, lieutenant de juge de Demandols, 16 février 1763 (fol. 336, v^o). — Arrêts du parlement de Provence contre

la Société de Jésus, « faisant défense aux soi-disant jésuites de porter l'habit de la société, de vivre sous l'obéissance du général », etc., janvier et février 1763 (fol. 342 à 411 et 414 à 433). — Lettres de provision de notaire royal de Senez pour Jean-Joseph Raynaud, 12 janvier 1763 (fol. 441). — « Déclaration du Roi qui confirme dans leurs offices les notaires des lieux cédés à S. M. par le roi de Sardaigne », 24 mars 1762 (fol. 443). — Donation de tous ses biens par « dame Jeanne de Bernard, veuve de noble Jean-Baptiste de Chailan, ancien garde du corps », à Hilarion de Chailan, son fils, lieutenant de frégate du Roy », 2 mai 1763 (fol. 457), etc.

B. 1270. (Registre.) — In-4^o, 500 feuillets, papier.

1707-1767. — Insinuations. — Arrêt du parlement qui « condamne à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la justice » deux libelles ayant pour titre : « premier et second mémoire présentés au Roy par le président d'Éguilles », 17 mai 1763 (fol. 1). — Édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent de l'Université, mai 1763 (fol. 7). — Arrêts du parlement « concernant la faculté des arts », mai 1763 (fol. 20, v^o). — Provisions de notaire royal d'Entrevaux en faveur de Honoré-Augustin Blanc, 20 avril 1763 (fol. 30, v^o). — Arrêt du parlement concernant les jésuites, avec « état général des ci-devant se disant jésuites, de Provence », août 1763 (fol. 40 à 62). — Donation « d'une bastide, preys, jardins et affarts, au quartier de Sionne, terroir de Castellane », par Marie Castelly à Honoré Fabre, son neveu, 21 août 1763 (fol. 62). — Provisions de procureur postulant en la sénéchaussée de Castellane pour Jean-Louis Paty, 18 mars 1760 (fol. 67, v^o). — Édits du Roi : ordonnant une imposition sur diverses communes de Provence, avec état des villes et communes de ce pays qui doivent payer cet impôt, avril 1763 (fol. 76); — concernant le cadastre général, 21 novembre 1763 (fol. 81, v^o); — relatif « au rachat des tasques et banalités », 3 février 1764 (fol. 107); — concernant les collèges des jésuites, novembre 1763 (fol. 114 et 120); — au sujet « de l'exécution des statuts de Provence sur les droits de privilège », janvier 1764 (fol. 128). — Donation de tous ses biens par Marie-Anne Cotta en faveur de Joseph Cotta, coseigneur du Poil, 4 mars 1764 (fol. 149). — Rapport d'estime du dommage causé « par des bêtes bovines, dans une iscle sise au quartier de Saint-Domin, appartenant à dame Marie-Emmanuel Goiran, dame de la Mollière, épouse de Jean-Baptiste Paul, sieur de Sausses, capitaine des grenadiers royaux », 9 juin

1764 (fol. 154, v^o). — « Sommaton militaire de par le Roy » contre François Maire, de Castellane, portant ordre de rejoindre sans délai le régiment de « Bourbonnois », sous peine « d'être condamné à mort comme déserteur », 6 juin 1764 (fol. 166). — Réception de M^e André Augier, de Mezel, au nombre des avocats postulants en la cour, 16 juin 1710 (fol. 182, v^o). — « Tarif des droits d'expédition pour le greffier ou commis », 21 juin 1762 (fol. 188). — Déclarations du Roi : au sujet des défrichements, 14 juin 1764 (fol. 195) ; — portant suspension de divers privilèges, 13 juillet 1764 (fol. 201). — Arrêt de la cour du parlement qui défend la chasse dans la terre de Taulanne, limitrophe au terroir de Castellane, dont une moitié appartient au Roi et l'autre à dame Madeleine Martin et aux hoirs Périer, 12 mars 1753 (fol. 211). — Déclaration du Roi concernant l'administration municipale, 16 décembre 1764 (fol. 228). — Arrêts du parlement contre divers libelles, mars 1765 (fol. 239 à 280). — Commissions : « de baile ou lieutenant de juge de Taulanne », délivrée à Auban Reynaud, par Louis-Auguste de l'Isle, chevalier, sieur de Taulanne, capitaine des vaisseaux du Roi, 13 juillet 1765 (fol. 284, v^o) ; — de greffier du Bourguet pour Pierre Périmond, 8 août 1765 (fol. 300, v^o). — « Déclaration du Roi portant règlement pour les voitures, charrettes ou chariots passant sur les chemins de Provence », 6 août 1765 (fol. 303, v^o). — Procès-verbal et informations sur la mort d'Étienne Fabre, « brûlé dans son lit », janvier 1766 (fol. 316, v^o). — Testament de Pierre Blanc, d'Argens, 2 avril 1707 (fol. 323, v^o). — Provision de procureur postulant en faveur de Pierre Gay, 26 mars 1766 (fol. 337, v^o). — « Enregistrement de la saisie réelle de l'office de greffier en chef au siège et juridiction de Castellane, pour M^e Balthazar de Gaude-mar, de Digne, avocat en la cour », 21 mai 1766 (fol. 342). — Réceptions : de Jean Julien, de Colmars, au nombre des avocats, 21 juin 1723 (fol. 346) ; — de Jean Castel au nombre des avocats, « sans payer le droit de chapelle, attendu sa qualité de fils de M^e Clément Castel, vivant procureur du roi pour les pauvres », 14 juin 1728 (fol. 346, v^o). — Édits et déclarations du Roi : « fixant l'intérêt de l'argent au denier 25 », juin 1766 (fol. 350, v^o) ; — au sujet « des promesses de passer contrat », juillet 1766 (fol. 352, v^o) ; — sur les faillites et banqueroutes, 13 février 1766 (fol. 355). — « Arrêt du parlement de Provence portant règlement pour la faculté des Arts », 30 juin 1766 (fol. 357, v^o). — « Déclaration du Roi concernant la vente des biens de l'Hôtel-Dieu de Marseille », 15 mars 1766 (fol. 368) ; — au sujet de l'aliénation des biens des nouveaux convertis, 15 avril 1766 (fol. 391). — Provisions : de notaire royal

de Blieux pour Honoré Hermelin, 1^{er} octobre 1766 (fol. 395, v^o) ; — de l'office de lieutenant particulier civil au siège de Castellane pour Hyacinthe Marie, 7 décembre 1766 (fol. 397, v^o). — « Arrêt du parlement servant de règlement pour la retenue des vingtièmes », 9 février 1767 (fol. 399, v^o). — Prestation de serment de Henri Isnard, « élu baile par le conseil général de la communauté de la Garde », 14 février 1767 (fol. 401). — Verbal du lieutenant particulier civil de Castellane, signalant la disparition « d'un registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Castellane, déposé dans la chambre du greffier avec plusieurs autres registres du greffe », 26 mars 1766 (fol. 401, v^o). — Ordonnance du lieutenant particulier enjoignant au greffier de « remettre dès maintenantrière le greffe tous les registres, papiers et documents concernant le greffe », 26 mars 1766 (fol. 402). — Protestation de M^e Henri Carbonnel, Jean-Louis Paty et Gaspard Chiris, notaire royaux, de Castellane, contre les lettres de provision de notaire et procureur obtenues par Jean-Baptiste Gras, « comme contraires au droit public et à celui des exposants, attendu les édits de S. M. qui réduisent à quatre le nombre des offices de notaire de Castellane », 29 avril 1767 (fol. 403). — Déclarations du Roi : au sujet « des défrichements des landes et terres incultes », 12 avril 1767 (fol. 409) ; — concernant les poids et mesures de Provence, 20 décembre 1766 (fol. 420). — Déclarations des défrichements et mises en culture dans les communes et fiefs : de Collongue, quartiers de *Miolanes*, *Champ-Gourbaud*, la *Ginestière*, juillet 1767 (fol. 450) ; — du Poil, quartiers de *la Baisse*, du *Pred-de-la-Mouche*, etc., juillet 1767 (fol. 452) ; — de la Martre, par messire Augustin de Pellicot, secrétaire en chancellerie, seigneur dudit lieu, aux quartiers du *Deffens* et du *Moulin*, juillet 1767 (fol. 453) ; — de la Mure, aux quartiers des *Roures*, de *la Grioulère*, de *l'Isle*, de *Rouinon*, de *Mourre-Fray*, etc., août 1767 (fol. 456 à 468) ; — de Saint-André, quartiers de *Tournial* et de *Chabaisount*, août 1767 (fol. 474, v^o) ; — de Châteauvieux, quartier de *Siron*, de *la Grau*, de *la Charbonnière*, etc., août 1767 (fol. 476) ; — d'Hièges, hameau de Moriez, au quartier de *Pourrechier* et au terroir de Troins, quartier de *Coueste-Barrière*, août 1767 (fol. 485), etc.

B. 1271. (Registre.) — In-4^o, 491 feuillets, papier.

1771-1784. — Insinuations. — Édits, déclarations, lettres patentes du Roi : « portant suppression de tous les offices de receveurs et contrôleurs généraux des domaines », août 1777 (fol. 4, v^o) ; — « pour la police

des noirs », août 1777 (fol. 9, v°); — portant « abolition du droit d'aubaine en faveur de la Pologne », novembre 1777 (fol. 49, v°); — concédant aux nobles de Provence le droit d'admission dans les ordres, chapitres, corps et communautés nobles du royaume », avril 1778 (fol. 27); — concernant les juges des premières instances en Provence, mai 1778 (fol. 38); — portant suppression de l'abbaye de Saint-Antoine et son union à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec copie textuelle des bulles papales à ce relatives, novembre 1777 (fol. 48); — concernant « les arts de peinture et de sculpture », mars 1778 (fol. 69). — Prestation de serment pour les officiers de la sénéchaussée de Castellane, 1^{er} octobre 1778 (fol. 77). — Lettres royaux, édits : « suspendant, dans le ressort du parlement de Provence, l'exécution de l'édit de juin 1774 sur les hypothèques », novembre 1778 (fol. 92); — « portant création de 150,000 livres de rente héréditaire au profit du pays de Provence, janvier 1779 (fol. 95). — Déclarations de défrichements dans les terroirs d'Argens, quartiers : du *Seuil*, des *Fourches*, de la *Tourselière*, de la *Plane*, de la *Greau-du-Chast*, du *Clot*, de la *Baulière*, etc., mars 1779 (fol. 97). — Déclaration du Roi « fixant l'âge des vœux pour la profession religieuse », janvier 1774 (fol. 144). — Arrêt du parlement concernant le port des armes, juillet 1779 (fol. 149, v°). — Lettres royaux : portant séparation des lieux du Bar et de Valette du ressort de la sénéchaussée de Grasse, avril 1779 (fol. 124); — au sujet des donations entre vifs, mai 1779 (fol. 127); — « autorisant la communauté de Bayons à acquérir la terre et seigneurie de Bayons, lui faisant don du droit de prélation et portant réunion et translation de justice », septembre 1776 (fol. 152). — Rapport d'estime des biens d'Élisabeth Latil, femme séparée en biens de Jean-Joseph Henri, résidant à Soleils, terroir de Taloire, où sont situés lesdits biens, 6 septembre 1779 (fol. 157). — Édits du Roi : « portant désunion à perpétuité des deux offices de procureur et de notaire en la sénéchaussée de Sisteron et réduction du nombre de ces offices », juin 1778 (fol. 164); — « portant suppression de l'office de conservateur des domaines en Provence », juillet 1779 (fol. 166, v°); — « portant abolition des droits de mainmorte et de servitudes dans les domaines royaux et abolition générale du droit de suite sur les fiefs », août 1779 (fol. 169); — concernant la vente des immeubles des hôpitaux, janvier 1780 (fol. 193, v°). — Déclarations de défrichements dans le terroir de Sionne, hameau de Castellane, aux quartiers de *Gourq* et des *Regnes*, avril 1760 (fol. 207). — Arrêt du parlement de Provence concernant les tanneries, juillet 1780 (fol. 227). — Lettres

royaux : portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine, juin 1780 (fol. 233); — portant abolition « de la question préparatoire », avril 1780 (fol. 238, v°); — portant règlement pour l'administration municipale de la ville d'Apt, juin 1780 (fol. 242). — Provisions de notaire royal : de Saint-André, pour Augustin Henry, juin 1779 (fol. 252); — d'Ubraye, pour Pierre-Jean-Baptiste Philip, avril 1780 (fol. 253, v°). — Rapport d'estime des biens que Mathieu-Pierre Isnard, coseigneur du Poil, possède audit lieu, quartier dit la *Gouerges-de-Ricaret*, 27 février 1784 (fol. 272). — Lettres royaux « portant règlement pour la fabrication des toiles dans la généralité d'Aix », 31 décembre 1780 (fol. 287). — Arrêts du parlement de Provence : au sujet de la conservation des bois, mars 1784 (fol. 292); — « pour la réception et installation de M^e Honoré Simon en la charge d'avocat du Roi au siège de Castellane, juillet 1784 (fol. 299). — Lettres royaux portant règlement pour l'administration municipale de la ville de Digne, 20 janvier 1784 (fol. 304, v°). — Protestation de M^e Collomp, procureur du Roi, contre M^e Simon, avocat du Roi, qui « l'a troublé et interrompu fort indécemment et avec scandale dans ses fonctions », 15 octobre 1784 (fol. 316). — Délibération des officiers de la sénéchaussée, au sujet « des abus de divers particuliers, qui évoquent leurs affaires comme pauvres, en vertu des certificats qu'ils obtiennent facilement des sieurs consuls et du sieur curé », 17 novembre 1784 (fol. 319). — Réquisition de M^e Simon, avocat du Roi, et de M^e Marie, lieutenant particulier, pour obliger « les officiers subalternes à visiter tout le corps de la sénéchaussée avant de se présenter pour la prestation de serment, sans que rien ne puisse les dispenser de ce préalable », 19 novembre 1784 (fol. 320). — Protestation des officiers du siège contre M^e de Tassis, lieutenant principal, « qui n'a jamais voulu se rendre au palais ni assister à aucune cérémonie avec le corps de la sénéchaussée et prétend avoir le droit d'avoir à sa suite tous les huissiers de résidence en cette ville », 23 décembre 1784 (fol. 323, v°). — « Transaction des officiers du siège sur les droits honorifiques de leurs charges », 3 février 1782 (fol. 329). — Provisions de greffier en chef de la sénéchaussée de Castellane pour « le sieur » François Collomp, 27 mars 1782 (fol. 344, v°). — Ordonnance du lieutenant particulier, condamnant à 40 livres d'amende Murair, huissier, pour n'avoir pas « assisté à la procession de l'octave de la Fête-Dieu, et faisant injonction aux autres huissiers de se rendre à pareilles cérémonies à l'avenir », 6 juin 1782 (fol. 348). — Provisions : « de l'office de notaire royal, tabellion, garde notes, réservé en la ville d'Entrevaux », pour

Jean-Joseph Dedoue, 26 avril 1782 (fol. 355, v°); — « de la charge de gouverneur, lieutenant général du pays et comté de Provence, Marseille, Arles et terres adjacentes, en faveur de Charles-Juste, prince de Beauveau », 4 juillet 1782 (fol. 357, v°). — Testament de Jean-Baptiste Martel, tailleur d'habits, de la Mure, 20 juin 1779 (fol. 362). — Lettres patentes : « portant confirmation des privilèges du pays de Provence, 24 août 1782 (fol. 368, v°); — qui ordonnent la vente des biens de la prétendue communauté des Bernardines, d'Entrevaux », juin 1782 (fol. 370, v°). — « Donation d'un contrat de 18,000 livres en principal, produisant 720 livres de rente », par Mgr Henry Hachette Desportes, évêque de Glandèves, « pour le soulagement des pauvres de la campagne de son diocèse » : de cette rente, le donateur distrait 120 livres pour fonder « une mission qui se donnera tous les 10 ans à Entrevaux », et les 600 livres restant seront distribués annuellement à 12 paroisses de son diocèse, suivant l'ordre du tableau annexé à l'acte de donation, 30 octobre 1782 (fol. 378). — Contrat de mariage entre Fortunat Alibert, de Demandols, et Claudine Collomp, 20 octobre 1782 (fol. 382, v°). — Délibération des officiers du siège portant que la compagnie « assistera au convoi funèbre » du père de M^e Collomp, procureur du Roi, mais que désormais « elle n'assistera plus à pareilles cérémonies que lorsque un des officiers viendrait à perdre son épouse ou à mourir lui-même », 9 janvier 1783 (fol. 383, v°). — Provisions : « de voyer particulier de la ville de Castellane et son département » pour M^e Louis-François Meyfred, avocat en la cour, en remplacement du sieur Périer, de Taulane, 13 décembre 1782 (fol. 384); — de sergent royal au siège de Castellane pour Baptiste Pellegrin, 26 février 1783 (fol. 393); — de notaire royal de Soleilhas pour Pierre Gaymard, 28 mai 1783 (fol. 404, v°). — « Exposition de grossesse de damoiselle Elisabeth Émeric, fille du sieur Étienne Émeric, bourgeois, entrepreneur de tabac », 16 août 1783 (fol. 408, v°). — « Règlement et tarif des droits d'expéditions des commis au greffe », 3 juillet 1783 (fol. 415, v°). — Testament de Joseph Blanc, « maître bastier », de Castellane, 26 août 1783 (fol. 433). — Arrêt du parlement qui enjoint à toutes les communautés de Provence d'élire annuellement leurs consuls et officiers municipaux, 17 janvier 1784 (fol. 454), etc.

B. 1272. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1716-1738. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Honoré Reboul et Anne-Marie Reboul, de Courchon, par lequel

Joseph Reboul et Marie Reboul, oncle et tante de l'époux, lui donnent tous leurs biens, 21 août 1794 (fol. 4). — Donations : de tous leurs biens pour Jean Genis et Marie Chauvin, mariés, en faveur de Joseph Fabre, muletier, de Castellane, 15 février 1732 (fol. 2); — de tous ses biens, « sous la réserve de 25 livres en propriété et de tous les meubles », par damoiselle Elisabeth Luce, en faveur de César Lambert, maître cordonnier, 30 septembre 1733 (fol. 4); — de tous ses biens, « sous la réserve de 4,000 livres », par dame Françoise de Hondis, dame d'Allons, veuve de Jean d'Henris, sieur de la Molière, en faveur de damoiselle Anne d'Henris, sa fille, 3 août 1733 (fol. 5, v°); — de 4,597 livres par messire Louis Sauvan, prieur de Méailles, à son neveu, M^e Augustin Sauvan, notaire royal, dudit Méailles, 9 novembre 1733 (fol. 7). — Contrat de mariage entre M^e Antoine Tassis, avocat, de Castellane, fils de M^e Antoine, « lieutenant général aux submissions au siège de Castellane, et de feu dame Marthe de Mouton, d'une part, et Elisabeth Bernard, fille de M^e Bernard, notaire royal et procureur audit siège, et d'Antoinette Lautardi, par lequel Jean Tassis, oncle de l'époux, lui donne la somme de 2,500 livres », 7 mars 1734 (fol. 8). — Donations : d'un capital de 8,000 livres, en faveur des pauvres de l'hôpital Saint-Martin de Castellane, par Mgr Jean Soanen, évêque de Senez, alors à la Chaise-Dieu, et représenté par Mare-Antoine d'Albert, ancien conseiller du Roi au parlement d'Aix, et par François Périer, coseigneur de Taulane, 5 septembre 1735 (fol. 9); — de 4,200 livres par Jean Bertrand de Soleilhas, en faveur de Jean-Baptiste, son fils, 15 décembre 1735 (fol. 10, v°); — de tous ses biens, « sous la réserve des intérêts de la dette qu'il a sur le pays », par messire Honoré Simon, vicaire de Saint-Julien-de-Verdon, en faveur de Jean Simon, son neveu, 16 mai 1737 (fol. 12); — de tous ses biens par Anne-Marie Lombardi, « abandonnée de tous ses parents », en faveur de Joseph Lieutaud, qui lui avait donné « de charitables secours », 28 mars 1737 (fol. 13). — Contrat de mariage entre Antoine Fournier et Catherine Beilon, de Bueil, par lequel Louis Raibaud, aïeul de l'époux, lui donne 750 livres, 29 mai 1737 (fol. 16). — Donations : de tous ses biens par Michel Baudoin, de Cuébris, en faveur de Louis Chabot, 18 mai 1738 (fol. 18, v°); — de tous ses biens par Hacinthe Niel, de Brenon, en faveur de Paul Laurens, marchand, de Castellane, 6 octobre 1737 (fol. 19, v°). — Contrats de mariage : entre Joseph Touche, de Guillaumes, et Thérèse Petety, 21 octobre 1737 (fol. 21); — entre noble Gabriel de Gail, écuyer, de Marseille, fils de feu Gabriel et de dame Elisabeth de Marroty, d'une part, et Fran-

choise de Bonnety, d'Entrevaux, 20 octobre 1727 (fol. 23); — entre Pierre Chabaud, praticien, de Soleilbas, et Anne Arnaud, de Peyroules, 17 février 1716 (fol. 25). — Donation de droits évalués à 300 livres, par messire Louis Latil, « prêtre et bénéficiaire du chœur majeur de l'église cathédrale d'Elne (Pyrénées-Orientales) et précepteur de ladite église », originaire de Taulanne, en faveur de Laurent Latil, son neveu; acte passé à Elne, en présence « de R. Jacques de Laudes, prêtre, chanoine du monastère del Camp, et de Jean Mounet, prêtre », 9 octobre 1738 (fol. 25, v°), etc.

B. 1273. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1721-1749. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de 5,000 livres par François Simon, bourgeois de la Mure, en faveur de Jean-André et d'Étienne Simon, frères, 11 juin 1739 (fol. 1); — de tous les immeubles qu'elle possède dans le terroir de Sausses par Théodore Pèbre, en faveur de Françoise Roubin, sa belle-fille, 21 juillet 1739 (fol. 2); — de 4,729 livres 9 sols 4 denier par sieur Barthélemy Germain, de Saint-Benoît, en faveur de l'hôpital Saint-Martin, de Castellane, 13 décembre 1721 (fol. 4); — de 4,800 livres par ledit Barthélemy Germain, en faveur du même hôpital, représenté par « Mgr Jean Soanem, évêque et seigneur de Senez, premier recteur, messire Pierre Rainard, prêtre, premier curé de Castellane, recteur né, et Pierre Simon, avocat, Jean Brunias, bourgeois, Antoine Blanc, docteur en médecine, Henri d'Henry, bourgeois, André Gastinel, tous recteurs », 28 février 1727 (fol. 6); — en faveur de François-Alexis d'Antoine, écuyer, conseiller en parlement de Provence, par « M^{me} Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Gordes de Pontevez, femme en premières noces de Claude-François-Louis de Simiane, comte de Montruc, et en secondes noces de Charles Dol, marquis de Rodes, grand-maitre des cérémonies de France », de certains biens et droits « dans la terre et seigneurie de Blieux, située en Provence, diocèse de Senez, consistant en un terrain inculte où était anciennement le manoir seigneurial, haute moyenne et basse justice, pension annuelle de 120 livres en argent, 12 chapons et 24 perdrix, due par la communauté, droits de lods et de trezain à raison de 2 sols par florin, et autres appartenances de ladite terre restant à ladite dame », 12 décembre 1739 (fol. 8). — Contrat de mariage entre Jean Genis et Anne Giraud, de Montauroux, par lequel Jacques Genis, prêtre, oncle de l'époux, lui donne une pension de 1,000 livres et « le nomme son héritier en tous ses biens », 11 septembre 1730 (fol. 10). — Dona-

tion par Pierre Sauvan d'une terre et jardin à Méaille, en faveur de Jean-Baptiste Latil, et d'un jardin, au quartier de Guillem-Masse, en faveur de messire Jacques Verdollin, prêtre, de Saint-Benoît, 20 janvier 1739 (fol. 14). — Contrat de mariage entre Jean-Antoine Geauffroy et Anne Boyer, de Cuébris, 3 novembre 1739 (fol. 12, v°). — Donations : de tous ses biens par Marguerite Garcin, en faveur de Simon Philip, son fils, 29 février 1728 (fol. 13, v°); — de 3,000 livres par André Martiny, maître tanneur, de Castellane, en faveur de Jean-André Martiny, son fils, 31 décembre 1740 (fol. 15). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Castellan et Anne Roux, par lequel messire Jean-Baptiste Castellan, prêtre, oncle de l'époux, lui donne tous les biens qu'il possède dans la ville et terroir de Castellane, 25 avril 1744 (fol. 16, v°); — entre Fortunat Roux et Catherine Veyan, de Châteauvieux, 23 octobre 1742 (fol. 17); — entre Antoine Philip, chirurgien, et Madeleine Brun, de Saint-Julien-de-Verdon, 24 avril 1743 (fol. 17, v°); — entre « sieur » Marc Durandi, de Guillaumes, et Marie Ribot, de Rigaud, par lequel, « révérend prêtre, dom Joseph Duranti, docteur en théologie et prieur de Braux », frère de l'époux, lui donne « tous ses biens patrimoniaux », 7 novembre 1734 (fol. 20); — entre Pierre-Paul Feotrier et Isabeau Fabre, par lequel messire Laurens Feotrier, prieur de Majastre, oncle de l'époux, lui donne « une bastide avec tout son affart de terre au terroir du Poil, lieu dit *Trong*, une terre dite du *Partian* et le jardin qui est devant la maison curiale, au même terroir », 13 juin 1746 (fol. 20, v°); — entre Jean Brun et Marie Mistral, de l'Isclé, hameau de Vergons, 15 septembre 1749 (fol. 21, v°), etc.

B. 1274. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1741-1751. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : d'une maison, « avec tous les effets, meubles et denrées, porte fermée », et d'une propriété au lieu dit *Le Gravano*, terroir de Castellane, par Blaise Feraud, en faveur d'Élisabeth Feraud, sa fille, 1^{er} février 1751 (fol. 4); — d'un capital de 2,000 livres par messire Jean-Baptiste Henry, « acolyte », de Senez, à M^e Jean-Joseph Henry, notaire royal, de Senez, son frère, moyennant une pension annuelle et viagère de 100 livres, 13 mars 1751 (fol. 2); — de 8,000 livres par Jean Chiris à Jean Chiris, son petit-fils, « à la charge par celui-ci de donner à Élisabeth et Anne Chiris, ses sœurs, la somme de 4,800 livres, lorsqu'il se présentera un parti de mariage », 18 avril 1751 (fol. 4); — de 2,500 livres par « dame Louise Hermione d'Amicis, dame d'Auvarre et de Verrayon,

et par messire André de Corporandy, son époux, sieur d'Auvarre »; — à Marguerite-Delphine Corporandy, leur fille, « novice dans le monastère de la Visitation Sainte-Marie », de Castellane, 19 mai 1751 (fol. 5, v°); — de 600 livres par Joseph Court à Marie Court, sa fille, « voulant faire sa profession en qualité de domestique dans le monastère de la Visitation Sainte-Marie, de Castellane », 19 mai 1751 (fol. 6). — Contrats de mariage : entre Auban Bernard, de Soleilhas, et Anne André, de Castellane, 2 mai 1751 (fol. 6, v°); — entre Paul Feraud et Élisabeth Fenouil, 12 juillet 1751 (fol. 7); — entre Jean-Baptiste Reboul et Claire Collomp, de Courchon, 17 août 1751 (fol. 7, v°); — entre Jean-Guigues, « garçon chirurgien », du Mas, et Marie Bertrand, 30 août 1751 (fol. 8); — entre Antoine Pons et Marguerite Porcelly, d'Entrevaux, 12 décembre 1745 (fol. 8); — entre Mathieu Richerme et Marie Guerin, de Sausses, 28 octobre 1744 (fol. 9). — Donations : de tous ses biens par Marguerite Astier, de la Croix, à Joseph Roux, son cousin, 23 mai 1751 (fol. 9, v°); — de 500 livres par André Bernard, de Soleilhas, à Bernard Bernard, son fils, 28 septembre 1751 (fol. 10, v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Dalmaze, du Bay, hameau d'Entrevaux, et Marie Guibert, 19 septembre 1751 (fol. 11); — entre François Simon et Marie-Claire Simon, de la Mure, par lequel messire Étienne Simon, prêtre, oncle de l'époux, lui donne « tous les biens fonciers qu'il possède au terroir de la Mure », 24 novembre 1751 (fol. 12). — Donations : de tous ses biens par Henry Bertrand, en faveur d'Antoine Arnaud, son beau-frère, 21 novembre 1751 (fol. 12, v°); — de tous ses biens par Marguerite Martel, de Châteauvieux, en faveur de Hélion Rebuffel, son neveu, 9 décembre 1751 (fol. 13, v°), etc.

B. 1275. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1751-1753. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : d'une maison dans l'enceinte de Castellane, près la porte Saint-Michel, « soumise à une cense envers la communauté et relevant de la directe de S. M. », par François Robion, maréchal à forge, en faveur d'Antoine Robion, son fils, 31 décembre 1751 (fol. 1); — d'un capital de 1,261 livres, moyennant une pension viagère de 90 livres, par dame Élisabeth Bernard, veuve de M^e Antoine de Tassis, en faveur de messire Jean-Baptiste Lieutaud, prêtre, de Castellane, 4 mars 1752 (fol. 1, v°); — de tous ses biens par Charles Brunias, bourgeois de Castellane, en faveur d'Anne-Élisabeth de Tassis, son épouse, 13 mars 1752 (fol. 2); — d'une maison, à Annot, par messire Antoine

Robion, « docteur en théologie et curé de la paroisse de Rignie, au balliage de Beaujolais », en faveur de messire Jean-André Robion, son neveu, « prêtre et régent d'humanité », résidant à Annot, 12 février 1752 (fol. 4); — « de quatre propriétés, au lieu des Mujouls », par Charles Feraud, en faveur de M^e André Feraud, son frère, notaire royal, des Mujouls, 18 avril 1752 (fol. 4, v°); — de tous ses biens, par Joseph Pascal, de Méaille, en faveur de Gaspard Pascal, son fils, 6 avril 1752 (fol. 6); — de tous ses biens par Pierre Baud, de la Rochette, à Jean-Baptiste Baud, son fils, 1^{er} août 1752 (fol. 6, v°); — d'une maison au quartier des *Juglars*, à Moriez, par Antoine Juglar, maître maçon, en faveur d'Esprit Juglar, son fils, 15 août 1752 (fol. 7, v°). — Contrats de mariage : entre « messire Jean-Joseph de Durand, chevalier, sieur de Sausses, capitaine au régiment d'Egmont-Cavalerie », fils émancipé de messire Jean, seigneur de Sausses, et de dame Chistine de Castellane, d'une part, et demoiselle Françoise-Gabrielle d'Authier de la Penne, « fille de défunt Jean, vivant commandant à la ville et château de Guillaumes », et de dame Rose-Gabrielle de Castellane, contenant donation en faveur des époux « de la terre, fief et seigneurie de la Penne et Chaudoul, avec la haute, moyenne, basse et mixte et impère justice, directes, redevances, censes et services, fruits et revenus », 27 février 1752 (fol. 8); — entre Louis Léotardy, « de Thierry, comté de Nice », et Marguerite Philip, 25 octobre 1752 (fol. 10); — entre Antoine Latil et Marie Catherine Laurency, de Castellane, 29 avril 1753 (fol. 12). — Donations : de tous ses biens par Charles de Saqui, bourgeois de la Rochette, en faveur de Honoré d'Authier, son neveu, 1^{er} juin 1753 (fol. 13); — de tous ses biens par Joseph Henry, de la Martre, en faveur de Gaspard et Antoine Henry, ses cousins, 30 mai 1753 (fol. 14, v°); — de tous ses biens par Jean-Baptiste Dalmaze, de Villevieille, en faveur d'Élisabeth Raimond, sa femme, 12 juin 1753 (fol. 16), etc.

B. 1276. (Registre.) — In folio, 48 feuillets, papier.

1754-1755. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Jean Boutin, de Guillaumes, et Françoise Roubin, de Sausses, 20 janvier 1754 (fol. 1); — entre Jacques Dalmas et Marguerite Tournatoris, d'Entrevaux, 24 février 1754 (fol. 3); — entre Pierre Dozoul, de Gueidan, et Anne-Cécile Coste, « fille de M^e André, greffier en titre de la communauté de Gueidan », 10 février 1754 (fol. 4). — Donations : de tous ses biens, par Joseph Blanc, d'Argens, en faveur d'Anne Blanc, sa sœur, 2 mars 1754

(fol. 5, v°); — de tous ses biens par Anne Dozol, d'Entrevaux, à Jean-Baptiste Toche, son fils, 24 avril 1754 (fol. 7, v°); — des « bastides et terres du Bourguet, dites *la Moulière, Clipraire*, etc. », par Jean Cauvin, en faveur de Jean-Baptiste Cauvin, son fils, 23 août 1754 (fol. 8). — Contrat de mariage entre Louis Philip, de Braux, et Marguerite Clinchard, veuve d'Honoré Grac, 28 août 1754 (fol. 9, v°). — Donations : de tous ses biens par Jean-Baptiste Rolland, de Castellane, en faveur de Joseph Rolland, son neveu et filleul, 3 novembre 1754 (fol. 10); — de tous ses biens par Anne Gay, veuve de Barthélemy Goiran, hôte, de Castellane, en faveur de Marianne Goiran, sa fille, 23 décembre 1754 (fol. 11, v°). — Contrat de mariage entre Antoine Pons et Élisabeth Tournatoris, d'Entrevaux, 7 avril 1755 (fol. 13). — Donation de tous ses biens par Pons Paul, de Peiresq, en faveur de Jean-Pierre Gras, maître-maçon, son beau-frère, 22 avril 1755 (fol. 14, v°). — Contrats de mariage : entre Jacques Grac et Catherine Philip, de Braux, 3 février 1755 (fol. 15, v°); — entre Pierre Roman et Rose Roman, veuve d'Honoré Estier, 25 juin 1755 (fol. 16, v°), etc.

B. 1277. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1755-1756. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens par Esperit Luquet, du Poil, à Joseph Luquet, son fils, 9 novembre 1755 (fol. 1); — « d'une bastide, terre, pred et affart au quartier de *Chamatueil*, terroir de Castellane », par Catherine Sisteron, veuve de Jean Hugues, en faveur de Catherine Sisteron, veuve d'Étienne Simon, sa nièce, 11 février 1756 (fol. 2). — Contrats de mariage : entre Jean Laugier et Jeanne Noël, de Castellane, 29 février 1756 (fol. 3); — entre Esperit Guérin, de Sausses, et Catherine Don, de Gueidan, 27 janvier 1756 (fol. 3, v°); — entre Raphaël Coste, de Saint-Léger, et Catherine Durand, de Sausses, 25 février 1756 (fol. 4, v°); — entre « messire François-Antoine de Villeneuve-Mons, chevalier, sieur de Verrayon, ancien officier des vaisseaux du Roi, fils de messire Jean, sieur de Mons, et de feu dame Lucrèce de Raymond d'Éoulx, d'une part, et demoiselle Marthe de Monier de Sausses, fille de Joseph de Monier, chevalier, sieur de Sausses, et de feu dame Marthe de Comandaire », contenant : constitution d'une dot de 12,000 livres en faveur de l'épouse; donations : de tous ses biens, par dame Marie-Anne de Villeneuve-Mons, dame des Mujoulx, en faveur de l'époux, son neveu; de tous ses biens, en faveur de l'époux, par damoiselle Claire-Rossoline de Villeneuve-Mons, sa sœur, 6 janvier 1756 (fol. 5). —

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

Donations : de tous ses biens, par Auban Bernard, de Soleilhas, en faveur de messire Antoine Bernard, prêtre, curé de la paroisse de Gleisé, en Beaujolais, 4 mars 1756 (fol. 8); de tous ses biens, par Jean-Baptiste Toche, en faveur de Marguerite, sa servante, 9 juillet 1756 (fol. 9, v°). — Contrat de mariage entre Antoine Martin, d'Auvarre, et Françoise Durand, d'Annot, 1^{er} juin 1756 (fol. 10, v°). — Donation d'une maison dans « l'enclos de la ville de Guillaumes et d'une vigne audit terroir, quartier de *l'Adoul-de-Bryon*, par Catherine Bellon, au profit de M^e Victor Durandy, conseiller du Roi, maire de Guillaumes », 24 mai 1756 (fol. 11). — Contrat de mariage entre Jean-Joseph Isnard et Anne Isnard, de Peyroules, 20 septembre 1756 (fol. 12). — Donations : d'une terre au quartier de la *Rouline*, terroir d'Angles, par Jean Gibert, en faveur de Michel Martel, 26 octobre 1756 (fol. 13); — de tous ses biens par Thérèse Fabre, en faveur de Françoise Authier, sa belle-fille, 8 août 1756 (fol. 14, v°). — Contrats de mariage : entre Laurent Henric, d'Entrevaux, et Anne Scudier, originaire de Marseille, 19 septembre 1756 (fol. 15); — entre Jacques André Audibert et Marie Roccas, d'Annot, 28 septembre 1756 (fol. 16), etc.

B. 1278. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1757. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre M^e Joseph Colomp, avocat en la cour de Castellane, et Anne Icard, 25 janvier 1757 (fol. 1). — Donation d'une terre dite le *Noyer-Gros*, au terroir d'Angles, par Antoine Gibert, en faveur de messire Jacques Bernard, prêtre, vicaire perpétuel dudit Angles, 19 février 1757 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre Joseph Ranguil et Marie-Madeleine Roche, contenant donation de tous ses biens par Marie Ranguil, en faveur de l'époux, son neveu germain, 4 janvier 1757 (fol. 2); — entre Jean-Joseph Mandine, de Fayence, et Élisabeth Sauvan, de Méailles, 21 février 1757 (fol. 3, v°). — Donation de tous ses biens par Anne Hugues, en faveur d'André Philip, « parandurier », de Castellane, 18 mai 1757 (fol. 4). — Contrat de mariage entre Jacques Fournier, de la Croix, et Marie-Lucrèce Roccas, d'Annot, par lequel Jean-Baptiste Fournier, oncle de l'époux, lui fait donation de tous ses biens, 9 mai 1757 (fol. 4, v°). — Donation de tous ses biens par « Fériol Mistral », de Vergons, à Etienne Mistral, son frère, 16 août 1757 (fol. 5, v°). — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Gibellin et Marie Richelme, de Braux, veuve de Louis Dozoul, 19 juin 1757 (fol. 6), etc.

B. 1279. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1735-1759. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de 600 livres, moyennant une pension viagère de 30 livres, par damoiselle Louise-Marie-Elisabeth de Vacher, de Saint-Martin, « devant faire ses vœux solennels au couvent de la Visitation », en faveur de messire Joseph de Vacher, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, écuyer, de Manosque ; « acte fait et publié à Castellane, dans le petit parloir dudit couvent, présents : messire Jean Pougnet et André Martiny, prêtres, sœur Marie-Séraphique du Marc, supérieure, sœur Françoise-Gabrielle d'Agay, assistante, sœurs Marie-Anne-Thérèse de Mérigon, Jeanne-Madeleine de Villeneuve-Mons, Anne-Madeleine du Rouret », 1^{er} avril 1758 (fol. 4) ; — de tous ses biens par Honoré Fournier, d'Entrevaux, à Jean-Baptiste Fournier, son frère, 9 juin 1735 (fol. 2, v^o). — Contrat de mariage entre Pierre Graillon, de la Baume, hameau de Castellane, et Élisabeth Laugier, de la Foux, hameau de Peyroules, 20 juin 1758 (fol. 3). — Donations : de tous ses biens par Jacques Coste, de Gueidan, en faveur de Louis Coste, son fils, 26 mai 1758 (fol. 3, v^o) ; — de 7,049 livres, moyennant une pension viagère de 352 livres 9 sols, par Barthélemy Germain, de Saint-Benoit, en faveur de l'hôpital Saint-Martin de Castellane, représenté par « messire Joseph de Tassis, prêtre gradué en droit canon et civil, prieur-curé de Castellane, sieur Gaspard Collomp, bourgeois, recteur dudit hôpital », 31 août 1758 (fol. 5, v^o) ; — de biens fonds, sis à Éoulx, par Joseph Rouvier, tailleur d'habits, en faveur d'Antoine Rouvier, son fils, 3 septembre 1758 (fol. 7) ; — de tous ses biens par Jean-André Latil, de la Colle-Saint-Michel, au profit de Marguerite Latil, sa sœur, 28 juillet 1758 (fol. 8, v^o). — Contrats de mariage : entre Esprit Vachier et Geneviève Bernard, d'Entrevaux, 44 septembre 1750 (fol. 9, v^o) ; — entre Jean-Baptiste Bonnefoy, d'Argens, et Marianne Martel, de la Mure, 9 octobre 1758 (fol. 11) ; — entre Pierre Reybaud, maître chirurgien, de Demandolx, et Marie-Thérèse Fabre, de Comps, 3 juillet 1758 (fol. 12). — Donations : de tous ses biens par Louis Giraud, de Senez, en faveur de Joseph Chauvin, 30 octobre 1758 (fol. 12, v^o) ; — de tous ses biens par Françoise Dosoul, de Braux, au profit de Louis Grac, 43 novembre 1758 (fol. 14), etc.

B. 1280. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1759-1760. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Jean-

Pascal, de Lattes, hameau de Saint-Auban, et Marie Berard, de Brandis, hameau du Villar, 26 février 1759 (fol. 4) ; — entre Jean Collomp, de Castellane, et Catherine Rey, de la Saussette, hameau de Guillaumes, 24 février 1759 (fol. 4, v^o) ; — entre Pierre Jausseran et Élisabeth Bonnet, d'Entrevaux, 26 novembre 1758 (fol. 2, v^o) ; — entre Jean-Baptiste Clenchard et Louise Roccas, d'Annot, 19 février 1759 (fol. 3, v^o) ; — entre Jean-Tranquille Maure, de Vergons, et Thérèse Paul, 29 juin 1759 (fol. 4, v^o). — Donations : de 2,000 livres par Catherine Sisteron, en faveur de Gaspard Simon, boulanger, son neveu, 8 septembre 1759 (fol. 6) ; — « de biens immeubles, terres et bâtiments, au terroir de Blieux, aux quartiers de *la Gastelle*, de *Champ-Parraire* et de *Riou-Frey* », par Élisabeth Baudoin, en faveur de Jean Gastinel, hôte, de Senez, son neveu, 20 août 1759 (fol. 7, v^o) ; — d'un capital de 12,000 livres, pour la fondation « d'une école de charité pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles dans le diocèse de Glan-dèves », par « damoiselle Suzanne de Saint-Hylaire, fille majeure, de la ville de Châtillon-sur-Loing, résidant à Entrevaux », 14 novembre 1759 (fol. 8, v^o) ; — de tous ses biens par Jean Vial, de Sallagriffon, en faveur de Laurent Vial, son frère. — Contrat de mariage entre Pierre Michel et Anne Brun, d'Ubraye, 2 octobre 1759 (fol. 11). — Donation de tous ses biens par Jean Sauteron, de Peyroules, en faveur de Marguerite Sauteron, sa fille, épouse d'André Isnard, 24 septembre 1759 (fol. 12), etc.

B. 1281. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1759-1760. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens par Marguerite, veuve de Louis Pellissier, de la Martre, en faveur d'Antoine Richard, son neveu, 26 mai 1759 (fol. 4) ; — de tous ses biens par Jacques Roux, de la Foux, hameau de Peyroules, en faveur d'Eustache Lieutaud, son beau-frère, 12 novembre 1759 (fol. 2). — Contrats de mariage : entre Joseph Bœuf, de Villevieille, et Marie-Anne Boverly, 20 janvier 1760 (fol. 3) ; — entre André Ginoyer et Honorade Gambot, d'Entrevaux, 20 janvier 1760 (fol. 4). — Donations : de tous ses biens par Pierre Sauvère, en faveur de Madeleine Chauvin, sa femme, 17 mai 1760 (fol. 6) ; — de tous ses biens par Marguerite Roux, veuve de Balthazar Paul, en faveur d'Antoine Paul, son fils, 9 juin 1760 (fol. 7). — Contrats de mariage : entre Louis Feraud et Marie Roux, du Vilard, contenant donation de tous ses biens par Marguerite Rippert, en faveur de l'époux, son neveu, 14 mai 1760 (fol. 8) ; — entre Jean-Baptiste

Gibert, d'Angles, et Marie-Madeleine Simon, de Saint-André, 24 juillet 1760 (fol. 9). — Donation de tous ses biens par François Dolle, négociant, d'Angles, en faveur de Joseph Dolle, son fils, 13 octobre 1760 (fol. 9, v°), etc.

B. 1282. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1761. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens par Joseph Felens, de la Garde, en faveur de Marguerite Dol, sa femme, 5 janvier 1761 (fol. 1); — de tous les biens fonds qu'il possède à Moriez par Joseph Michel, en faveur d'Anne Isoard, épouse de Simon Rebuffel, maître cordonnier, de Saint-André, 12 mai 1761 (fol. 2); — de tous ses biens par « Antonone » Feraud, au profit de Jean-Jacques Germain, de Méailles, « son fillâtre », 5 avril 1761 (fol. 2, v°); — de tous ses biens par Jacques Audibert, de Robion, en faveur de Gaspard Sisteron et de Catherine et Hélène Sisteron, ses filles, 8 juin 1761 (fol. 3); — de tous ses biens par Pierre Simon, de Castellane, en faveur d'Élisabeth Simon, sa fille, 24 juillet 1761 (fol. 4); — d'une terre au quartier de Roubasson, terroir de Soleilhas, par Antoine Bertrand, en faveur de François Bertrand, son fils, 26 octobre 1761 (fol. 5). — Contrat de mariage « entre François Bernard, de Saint-André, coseigneur d'Allons et de Vaucluse, et damoiselle Victoire-Marie de Valo, fille de feu noble Jean-Baptiste-Alexis de Valo, capitaine d'une compagnie détachée de l'hôtel royal des Invalides, résidant à Guillaumes, et de dame Claire de Matti, par laquelle l'époux fait don à ladite damoiselle de Valo « de 4,000 livres, en propriété », 15 décembre 1761 (fol. 5, v°), etc.

B. 1283. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1762. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Joseph Verdollin et Marguerite Boverly, d'Entrevaux, par lequel Jean-Baptiste Boverly, oncle de l'épouse, lui donne 200 livres, 7 février 1762 (fol. 1); — entre Philippe Feraud, de Gars, et Élisabeth Cigalon, des Bausses, hameau des Mujoux, contenant donation de tous ses biens par Joseph Cigalon, en faveur du futur époux, son neveu, 30 juin 1762 (fol. 2, v°). — Donations : par Marie-Collomp, de Castellane, « de sa constitution dotale et autres droits », en faveur de Barthélemy Andrau, 17 juin 1762 (fol. 1, v°); — de tous ses biens par Joseph Chauvin, de Boades, hameau de Senez, en faveur de Spirit-Antoine Chauvin, son fils, 19 juillet

1762 (fol. 3, v°); — d'une propriété et terres au Touyet, hameau d'Ubraye, lieu dit *la Taille*, et d'une maison à Ubraye par Joseph Faissole, en faveur de Jean-Baptiste Faissole, son fils, « brigadier dans les fermes du Roi », 12 juillet 1762 (fol. 4, v°); — « d'un pré situé au béal du moulin, terroir de Blieux, par Joseph Brunias, en faveur de Pierre Brunias, son fils, 2 septembre 1762 (fol. 5, v°), etc.

B. 1284. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1763. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens par Honoré Chaix, de Demandols, en faveur de M^e Jean Giraud, son cousin, lieutenant de juge dudit lieu, 16 janvier 1763 (fol. 1); — « des biens qu'elle a recueillis de feu Joseph Blanc, d'Argens, son frère », par Anne Blanc, épouse de Jean Honoré Feisson, en faveur de François Feisson, son fils, 30 mars 1762 (fol. 2); — de tous ses biens par Claire Berrin, de Demandols, en faveur de Jean Berrin, son neveu, 3 mai 1763 (fol. 3); — d'une maison, au lieu de Moriez, d'une terre audit terroir, quartier des *Gracières*, et d'un capital de 2,000 livres par Jeanne de Bernard, veuve de Jean-Baptiste de Chaillan « garde du corps du Roy », en faveur de son fils, « messire Hilarion de Chaillan, lieutenant de frégate du Roy », 2 mai 1763 (fol. 4); — de tous ses biens par Etienne Paul, de Vergons, en faveur de Pierre Paul, son frère, 7 mai 1763 (fol. 5, v°); — de terres au terroir de Taloire, lieux dits : *Druyères*, *Prad-d'en-Colo*, etc., par Joseph Flory, en faveur d'André et Étienne Flory, ses enfants, 17 mai 1763 (fol. 6); — de tous ses biens par Catherine Martel, femme de François Chaylan, de Saint-André, en faveur de Victoire Monge, épouse de Joseph Rebuffel, 10 août 1763 (fol. 7); — « d'une bastide, preds, terre, jardins et affarts au terroir de Castellane, directe du Roi, quartier de Sionne », par Marie Castelly, veuve d'André Bernard, en faveur d'Honoré Fabre, son neveu, 21 août 1763 (fol. 7, v°); — de tous ses biens par Marie Gras, veuve d'Honoré Coulet, en faveur de Joseph Groullet, son neveu, 12 juillet 1763 (fol. 8); — de tous ses biens par Anne Collombet, veuve de Jean-Baptiste Chauvin, de Brayal, hameau de Castellane, en faveur de Jean-Baptiste Chauvin, 3 septembre 1763 (fol. 9); — d'une terre au terroir d'Angles, lieu dit *Pred-de-Dolle*, « et d'une fontaine ou source, qui est dans la terre appelée *la Gorge*, pour la dériver et conduire dans la terre ci-dessus », par Pierre-Jean-François Dolle, en faveur de messire Jacques Bernard, vicaire perpétuel d'Angles, 25 septembre 1763 (fol. 9, v°); — « de 100 livres et 12 charges bled froment » par Marie

Brochier, en faveur de Joseph Dolle, son beau-frère, 27 novembre 1763 (fol. 10). — Contrat de mariage entre Jean-Maurice Martel, de Vergons, et Marie-Françoise Gras, 26 septembre 1763 (fol. 11), etc.

B. 1285. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1754-1764. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par Jean Collomp, maître tailleur, de Saint-André, en faveur de Jacques Collomp, aussi maître tailleur, 7 janvier 1764 (fol. 1). — Contrat de mariage entre Antoine Turrel, potier à terre, de la Palud, et Élisabeth Berard de Séranon, 13 février 1764 (fol. 2). — Donations : de tous ses biens par Jean Simon, de Saint-André, en faveur de Simon Gibert, « son allié », 24 juillet 1754 (fol. 2, v°); — de tous ses biens par Elisabeth Sauteron, de Castellane, à Etienne Guiraud, son beau-frère, maître chirurgien, de la Roque, 7 février 1764 (fol. 3, v°); — de tous ses biens par Marianne Cotta, veuve de Jean-Joseph Andravay, du Poil, en faveur de sieur Joseph Cotta, seigneur en partie dudit Poil, 4 mars 1764 (fol. 4, v°); — de tous les biens fonds et bâtiment, qu'il possède au terroir de Soleilhas, par sieur Pierre Chabaud, coseigneur de Verrayon, en faveur de Bernard Gaymard, lieutenant de juge du lieu de Soleilhas, 16 mai 1764 (fol. 5, v°). — Contrat de mariage entre sieur Jean-Alexandre Lyons, maître chirurgien, d'Entrevaux, et damoiselle Anne-Marie de Pras, contenant donation de 1,300 livres, en faveur de la mariée, par Baptistine de Pras, sa sœur, résidant à Marseille, 30 juin 1764 (fol. 7). — Donations : de tous ses biens par Étienne Fabre, de Castellane, à Étienne Philip, hôte, de cette ville, son neveu germain, 15 juillet 1764 (fol. 7, v°); — de tous ses biens, « sous la réserve de la bastide qu'elle habite au quartier de *Tuin*, terroir de Blioux », par Honorade Guichard, en faveur d'Antoine Guichard, son cousin, 31 juillet 1764 (fol. 8, v°); — de tous ses biens par Madeleine David, veuve de Joseph Solomas et femme en secondes noces de François Reybaud, du Mas, en faveur de Paul David, son frère, 12 juin 1764 (fol. 9, v°). — Contrat de mariage entre Jacques Collomp et Marie-Françoise Reboul, de Courchons, 10 septembre 1764 (fol. 10, v°). — Donation « de sa dot et droits » par Salamitte, veuve de Philippe Chabaud, de la Rochette, en faveur de François Chabaud, son fils, 27 juin 1764 (fol. 11). — Contrats de mariage : entre Honoré Rey et Marie Rencurel, de Sausses, 8 septembre 1760 (fol. 11, v°); — entre Arnoux Émeric, du Mas, et Marie Lions, portant donation de tous ses biens par Arnoux Émeric, en faveur de l'époux, son neveu, 22 mai 1763 (fol. 12), etc.

B. 1286. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1766. — Registre des insinuations de donations entre vifs. — Donation de 2,619 livres par messire César d'Henry, prêtre de l'Oratoire, résidant à Orléans, en faveur de sa nièce, dame Marie-Thérèse-Emmanuel Goiran, épouse de Jean-Baptiste-Paul de Sausses, capitaine de grenadiers royaux, 24 mars 1766 (fol. 1). — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Guichard, de la Mourelrière, hameau de Senez, et Élisabeth Cotton, 29 avril 1766 (fol. 2, v°). — Donations : « d'une bastide et biens en dépendant au lieu du Poil, quartier du *Clap*, par Jean Rouvier, en faveur de Jean-Jérôme Rouvier, son fils, 6 mars 1766 (fol. 3, v°); — de tous ses biens par Honorade Collomp, de la Beaume de Castellane, en faveur de Jean-Joseph Dol, 21 juillet 1766 (fol. 5). — Contrat de mariage entre Joseph Michel et Geneviève Feraud, des Mujoux, 22 avril 1766 (fol. 6, v°). — Donations : de tous ses biens par Victoire Chaylan, d'Hièges, hameau de Moriez, en faveur de François Chaylan, son cousin, 20 septembre 1766 (fol. 7, v°); — de tous ses biens par Antoine Blanc, de Brenon, en faveur de Pierre Ricard, de Bargème, 7 novembre 1766 (fol. 8, v°). — Contrat de mariage entre Joseph Berard, marchand, de Castellane, et Françoise Demandols, 30 septembre 1766 (fol. 9, v°), etc.

B. 1287. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1767. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Revel, d'Angles, et Anne Granet, de Castillon, contenant donation de tous ses biens par Michel Martel, en faveur de la future épouse, sa nièce, 23 janvier 1767 (fol. 1). — Donation de tous ses biens par Anne Martel, de l'Isle, hameau de Vergons, en faveur d'Étienne Mistral, son beau-fils, 3 avril 1767 (fol. 2). — Contrats de mariage : entre Jean Bonnet, de Saint-Benoît, et Jeanne Bernard, par lequel Jeanne Bonnet, femme d'Antoine Dozol, tante du marié, lui donne tous les biens fonds qu'elle possède à Saint-Benoît, au quartier de *Bancliuron*, 5 février 1765 (fol. 3); — entre Antoine-Paul et Élisabeth Feraud, de Vergons, contenant « désemparation de la somme de 319 livres et de quatre terres en ce terroir, aux quartiers de *la Loubière*, *Pru-Martin*, *les Pibous*, et *l'Aubrée*, plus une maison », par Antoine Feraud, en faveur de la mariée, sa sœur, 22 juin 1767 (fol. 5). — Donation de tous ses biens par Jean Richard, de la Martre, en faveur d'Antoine, son fils, 4 février 1767 (fol. 6). — Contrat de mariage entre

Antoine Mistral, de l'Isle, et Anne-Marie Arnaud, de Vergons, contenant donation de la moitié de ses biens, par Louis Mistral, en faveur du marié, son frère, 20 septembre 1767 (fol. 7), etc.

B. 1288. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1766-1768. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Jean-Antoine-Raymond Rey, de Sausses, et Marguerite Raymond, de Gueidan, par lequel Joseph Rey et Marguerite Laugier, sa femme, oncle et tante du marié, lui donnent tous leurs biens, 24 janvier 1768 (fol. 4) ; — entre Benoît Sigaud et Marie Sigaudy, d'Entrevaux, par lequel Jacques David, oncle de l'époux, « le constitue pour son héritier universel », 23 novembre 1767 (fol. 2, v°) ; — entre Joseph Collombet et Honorade Genis, de Castellane, contenant donation de tous ses biens par Antoine Chaix, en faveur de l'époux, son beau-frère, 19 juin 1768 (fol. 4) ; — entre Honoré Dozoul, et Thérèse Achard, veuve d'Antoine Dozoul, 11 mai 1768 (fol. 5) ; — entre André Chauvin, de Lioux, hameau de Senez, et Élisabeth Giraud, de Méouille, par lequel Jean Giraud, frère de la mariée, lui fait donation de tous ses biens, 12 octobre 1768 (fol. 6, v°). — Donation de tous ses biens par Anne Roux, veuve de Jacques Pascal, de la Bastide, hameau de Peyroules, en faveur de Marianne Pascal, sa fille, épouse de Jacques Laugier, 8 novembre 1768 (fol. 8, v°). — Contrat de mariage entre Paul Barrie, « de Saint-Jurs, dans le Lonnais », et Françoise Dozol, de Gueidan, par lequel Louis Grac donne à la mariée, sa filleule, la somme de 700 livres, 30 septembre 1766 (fol. 10), etc.

B. 1289. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1766-1769. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Laurens Clary, de Sausses, et Anne-Marie Sausse, de Gueidan, par lequel Laurent Piche fait donation de tous ses biens à l'époux, son neveu et filleul, 30 janvier 1769 (fol. 1). — Donation d'une maison sise en la ville d'Entrevaux par Madeleine Augier, veuve de Claude Doyen, en faveur de Louis Bovery, du Plan, hameau d'Entrevaux, 7 janvier 1769 (fol. 3, v°). — Contrats de mariage : entre Dominique Brunias et Marianne Hermelin, de Blieux, contenant donation « d'une partie de pré au quartier de Lon », en faveur de l'époux, par Marguerite Guichard, sa mère, 7 février 1769 (fol. 5) ; — entre Jean-Baptiste Bondil, de Châteauneuf, et Marie Hermelin, de Blieux, 1^{er} juin 1769 (fol. 7, v°) ; — entre Jacques David, du Fugeret, et Honorade Aubert,

24 janvier 1769 (fol. 9) ; — Donation « du légat qui lui avait été fait dans son contrat de mariage avec feu Martin Chabaud », par Françoise Gaimard, de la Martre, en faveur de Catherine Gaimard, sa sœur, 23 mai 1769 (fol. 10, v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Joseph Roubin et Françoise Bouyer, de Sausses, 30 mai 1769 (fol. 11, v°) ; — entre Joseph Coulomb, de Castillon, et Anne Monge, de Thorame-Basse, 27 avril 1766 (fol. 13), etc.

B. 1290. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1770. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses droits sur la succession de ses père et mère par Jeanne Dozol, en faveur de Jean-Jacques Dozol, son frère, 2 décembre 1769 (fol. 1) ; — de 299 livres par Pierre-André Chabot, son fils, 29 mai 1769 (fol. 2, v°) ; — de tous ses biens par Jean Paul, du Gipas, hameau de Senez, en faveur de Jean Isnard, 29 juillet 1770 (fol. 4, v°). — Contrats de mariage : entre Augustin Martel, de Saint-Julien-du-Verdon, et Catherine Martel, 30 septembre 1770 (fol. 6) ; — entre Jean-Baptiste Simon, avocat en la cour, de la Mure, et Anne Reynaud, du Fugeret, 16 octobre 1770 (fol. 7). — Donation de 417 livres par Joseph Chailan, de Saint-André, en faveur de Claude, son fils, 15 octobre 1770 (fol. 9). — Contrat de mariage entre François Raymond, du Touyet, hameau d'Ubraye, et Angélique Bauchier, de Taillette, terroir de Soleilhas, 14 septembre 1770 (fol. 11). — « Testament nuncupatif du sieur Gibert Paty, maître en chirurgie, de la cité de Senez », par lequel il institue pour « son héritier général et universel » Jean-Baptiste Feraud, son petit-fils, 15 décembre 1769 (fol. 13, v°). — Donation de tous ses biens par Jeanne Raybaud, veuve de Joseph Paul, en faveur de Joseph Paul, son fils, 27 décembre 1770 (fol. 16, v°), etc.

B. 1291. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1770-1771. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens par Jean Abos, de Blieux, en faveur de Jean-Baptiste, son fils, 20 octobre 1770 (fol. 1). — Contrat de mariage entre Joseph Arnaud, « de Villeneuve, dans la vallée d'Entraunes », et Anne Pellegrin, de Sausses, par lequel Benoît Arnaud et Marguerite Autrand, oncle et tante du futur époux, lui donnent tous leurs biens, « avec réserve d'une pension annuelle de 20 panalles de bled froment, d'une charge de vin, de 10 livres d'huile, de 4 picotins de sel, d'un quart de cochon, lorsque ledit neveu en aura nourri un, d'un habillement complet de pied en cap de trois en trois ans, d'un logement et d'une cham-

bre meublée garnie d'un lit et autres meubles », 21 janvier 1771 (fol. 2, v^o). — Donation « d'une bastide, au quartier de *Clares*, et biens en dépendant, au terroir du Bourguet », par Joseph Cauvin, au profit de Pierre, son fils, 29 mars 1771 (fol. 9, v^o). — Contrat de mariage entre sieur Mathieu Berard, marchand, et damoiselle Thérèse Lions, de Castellane, contenant « institution d'héritier » faite par damoiselle Élisabeth Berard, en faveur du futur époux, son frère, 22 avril 1771 (fol. 10). — Donation de tous ses biens par Honoré de Loménie, « fabricant en draps, d'Annot », en faveur d'Honoré, son fils, 4 avril 1771 (fol. 11, v^o). — Contrat de mariage entre Prosper Arnaud et Anne Audemar, du Mousteiret, hameau de Thorame-Basse, contenant donation de tous ses biens par Marie Augier, veuve de Jean Arnaud, en faveur du futur époux, son neveu, 10 mai 1771 (fol. 14). — Donation de 290 livres par « dame Marianne-Rossette de Villeneuve, dame des Mujoulx, veuve de messire Jean-François de Brun de Castellane, en faveur de sieur Jean-François Bonome, chirurgien, « pour, en quelque façon, reconnaître les soins, les attentions et les bonnes manières qu'il a pour elle », 14 mars 1771 (fol. 16). — Contrat de mariage entre Jean-Pierre Raynaud, d'Aurent, et Marie-Catherine Cazon, des Bares, hameau de Guillaumes, par lequel Joseph-Laurent, frère de la mariée, lui donne 600 livres, « en augment de dot », 21 mai 1771 (fol. 18). — Donation de tous ses biens par Jean-Bernard Dol, d'Angles, en faveur de Catherine Giraud, son épouse, 15 septembre 1771 (fol. 20, v^o). — Contrat de mariage entre Michel Gibelin, d'Annot, et Marianne Bonnet, de Mégille, 25 juin 1771 (fol. 21). — Donation de tous ses biens par Antoine Garron, berger, de Blieux, en faveur de Jean-Honoré Richard, sous réserve d'une pension annuelle et viagère de 60 livres, 4 novembre 1771 (fol. 23). — Contrats de mariage : entre Jean-François Chauvin et Marianne Latil, d'Allons, contenant donation de 400 livres et d'une terre au quartier du Vilar, terroir d'Allons, en faveur de la mariée, « par dame Gabrielle de Demandols et le sieur d'Autane, son mari, pour reconnaître les agréables offices que ladite Latil leur a rendus, depuis qu'elle est à leur service », 26 octobre 1771 (fol. 25); — entre sieur Gaspard Collomp, bourgeois de Castellane, et demoiselle Agnès Bernard, du Mas, par lequel messire Louis Bernard, prêtre, curé dudit Mas, oncle de la mariée, lui donne 2,250 livres, en augmentation de dot, 25 novembre 1771 (fol. 2, v^o), etc.

B. 1292. (Registre.) — In folio, 25 feuillets, papier.

1771-1773. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation « de tous les biens immeu-

bles qu'il possède tant au terroir de Sausses, nobles et roturiers, avec 12 heures de juridiction, qu'à ceux de Daluis et de Gueidan », par Joseph Ravel, coseigneur de Sausses, en faveur de sieur François Ravel, son fils aîné, « à l'exception du moulin bannal à blé de Sausses et de la terre y contiguë » et de diverses sommes à payer, en faveur des frères et des sœurs du donataire, 22 octobre 1771 (fol. 1). — Contrat de mariage entre Roche Aycard et Marie Rouvier, de Trigance, contenant donation « d'une bastide et terres en dépendant au quartier de Bagarris, terroir du Bourguet », par Barthélemy et Madeleine David, en faveur du futur époux, leur neveu, 1^{er} mars 1772 (fol. 2, v^o). — Donations : de tous ses biens par Bernardin Paul, de Vergons, en faveur de Jean-Tranquille Mourre, son neveu, sous réserve de diverses terres et d'une somme de 200 livres, 6 juin 1772 (fol. 5); — de terres aux quartiers des *Barbettes*, de la *Peirière*, etc., terroir d'Allons, par Domnin Bonnet, en faveur de Charles-Antoine, son fils, 20 juillet 1772 (fol. 7). — Contrat de mariage entre François-Joseph Coulet, d'Hièges, hameau de Moriez, et Anne-Marie Brie, de Lioux, hameau de Senez, 2 juillet 1772 (fol. 9). — Donations : de tous ses biens par Antoine Teissier, de Saint-Jullien-du-Verdon, en faveur de Claude Teissier, son cousin, « sous la réserve de 17 panaux de blé froment, d'un paroir ou foulon » et de diverses terres, 12 septembre 1772 (fol. 10); — de tous ses biens par Jean Germain, de la Mourelière, hameau de Senez, en faveur de Jean-Baptiste, son fils, 30 août 1772 (fol. 13, v^o), etc.

B. 1293. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1771-1773. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens, « sous la réserve de 3 livres », par Marguerite Galafard, de Moriez, en faveur de Honoré Bœuf, son beau-frère, 27 décembre 1772 (fol. 1); — « de la juridiction qu'elle possède au lieu de Moriez, par dame Anne de Chaylan, en faveur de Joseph d'Amalric, son mari, seigneur du Chaffaut, de Feissoles et en partie de Thoard et de Moriez, « sous la réserve expresse d'une bluette de ladite juridiction, qu'elle se réserve expressément pour posséder noblement les biens qu'elle a à Moriez et ceux qu'elle pourra acquérir », 7 janvier 1773 (fol. 2). — Contrats de mariage : entre Jean-Joseph Gibert, de Soleilhas, et Marie-Madeleine Bœuf, de Saint-Jullien-du-Verdon, contenant donation, « après son décès », de la moitié des biens du sieur Pierre Chabaud, coseigneur de Verrayon, en faveur du futur époux, son neveu, 15 février 1773 (fol. 3); — entre François Abos, d'Estoublon, et Marie-Élisabeth Demandols, de Castel-

lane, par lequel Jean-Pierre Michel, oncle de l'époux, lui fait donation d'une maison sise à Castellane, « à la rue du *Mitan*, aux quatre coins, du haut en bas », 15 mars 1773 (fol. 4). — Testament de Jean Fabre, muletier, de Saint-André, par lequel il institue pour son héritier universel Jean-Joseph-Henri Fabre, « son garçon », 4^{er} avril 1771 (fol. 5, v^o). — Contrat de mariage entre sieur Jean-Jacques Muraire, maître en chirurgie, de la Garde, et demoiselle Anne Latil, fille de Joseph et de demoiselle « Hilaire Latil, coseigneurs du Bourguet », par lequel messire Louis Latil, oncle de l'époux, vicaire perpétuel de la Mure, lui fait donation d'un capital de 3,000 livres, sous la réserve des intérêts au denier 25, sa vie durant », 18 avril 1773 (fol. 9). — Testament de Claire Avril, veuve de Joseph Ferraudin, de Senez, par lequel elle institue pour son héritier universel Jean-Baptiste Tartanson, son filleul et neveu, 16 avril 1772 (fol. 40, v^o). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Dolle, de Blieux, et Marianne Abos, 4^{er} juin 1773 (fol. 42, v^o) ; — entre Gaspard Guichard et Marie Hugony, fille de Jean-François, chirurgien, de Blieux, par lequel messire Jean Guichard, prêtre, desservant la Melle, hameau de Blieux, oncle du marié, lui fait donation de tous ses biens, « se réservant sa nourriture et entretien », 6 juin 1773 (fol. 43, v^o) ; — entre Augustin Giraud, de Demandols, et Élisabeth Collomp, de Saint-Jullien, 14 novembre 1773 (fol. 48, v^o) ; — Jean-Joseph Raybaud, de Briançon, et Madeleine Augier, « du hameau de Beillon, terroir de Collongue », 7 septembre 1773 (fol. 49, v^o), etc.

B. 1294. (Registre.) — In folio, 48 feuillets, papier.

1774. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Jean Philip et Anne Laugier, de Castellane, contenant donation, en augment de dot pour la mariée, « de toute une propriété de terre, vigne, culte et inculte, au terroir de cette ville, quartier de *Dessus-Baux* », par Augustin Berrin, son oncle, 8 janvier 1774 (fol. 4) ; — entre Joseph Lamberty et Madeleine Clary, d'Entrevaux, 10 janvier 1774 (fol. 2) ; — entre André Raibaud, de Demandols, et Anne-Marie Simou, de Saint-André, 27 avril 1774 (fol. 4) ; — entre Joseph Félix, de la Garde, et Marie-Claire Simon, de la Mure, 16 mai 1774 (fol. 4, v^o) ; — entre Antoine Raibaud, maréchal-ferrant, et Marguerite Perier, de Castellane, 14 juin 1774 (fol. 8). — Donation « de tous les biens qu'il possède au terroir de la Garde, sous la réserve d'une pension viagère et annuelle de 24 livres, par messire Honoré Berard, prêtre, curé de la paroisse de la Motte (Var), en faveur de Jean Beraud, son neveu, tailleur d'habits, dudit lieu, 5 juin 1774 (fol. 8, v^o). —

Contrat de mariage entre Nicolas Laugier, de la Martre, et Élisabeth Laugier, de Peyroules, 26 septembre 1774 (fol. 9, v^o), etc.

B. 1295. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1774-1775. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous leurs biens par Jean Cauvin et Anne Borde, sa femme, de Blieux, en faveur de Marie Cauvin, leur nièce, 28 décembre 1774 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre Pierre Rouvier et Anne Paul, de Blieux, 30 janvier 1775 (fol. 2, v^o) ; — entre Jean-Louis Servant, « marchand fabricant, de Vienne, paroisse de Saint-André-le-Haut », et « dame Élisabeth Collombe, bourgeoise, originaire de Castellane, résidant à Châlon-sur-Pinet », 25 janvier 1775 (fol. 5) ; — entre Jean-Antoine Imbert, négociant, de Robion, et Marie-Rose Dol, d'Angles, 21 novembre 1774 (fol. 7). — « Reconnaissance de 4,000 livres, en augment de dot », par Honoré et Marc-Antoine Girard, père et fils, négociants, d'Aups, en faveur de Marie Fabre, leur future belle-fille et épouse, 23 novembre 1774 (fol. 7, v^o). — Donations : de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant une pension viagère et annuelle de 420 livres, par messire Antone Perronne, « natif de Castellane, prêtre desservant le quartier des Acates, terroir de la ville de Marseille », en faveur du sieur Jean-Baptiste Perronne, son frère, « chirurgien navigant, actuellement en cette ville », 11 juillet 1775 (fol. 9) ; — de tous ses biens par Catherine Martel, de Saint-Julien, en faveur de Pierre Martel, son frère, 28 décembre 1755 (fol. 40, v^o), etc.

B. 1296. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1775-1776. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens, moyennant une pension annuelle et viagère de 400 livres, par « messire Joseph Maria, prêtre de l'Oratoire-de-Jésus, résidant à la maison du N.-D.-de-Grâce », en faveur de Jean-Paul Marin, son neveu, mégissier, de Castellane, 10 janvier 1776 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre Jean-Jacques Collombet, teinturier, de Castellane, et Anne-Marie Berard, contenant donation de tous ses biens, moyennant une pension de 150 livres, par messire François Collombet, prêtre, en faveur du futur époux, son neveu, 12 juin 1776 (fol. 3) ; — entre Augustin Masse et Madeleine Pascal, de Méailles, 4 juillet 1776 (fol. 4, v^o) ; — entre Pascal Chaix, de Demandols, et Marie-Claire Raybaud, « de Chairon, terroir de Castellane », 6 juin 1776 (fol. 6) ; — entre Joseph Pouquet, « garçon chapellier », de Castellane,

et Anne-Marie Blanc, 20 octobre 1776 (fol. 7, v^o). — Donations : de tous ses biens, « sous la réserve de la jouissance, sa vie durant », par Françoise Collomp, veuve de Joseph Philip, en faveur de Louis et Joseph Demandols, ses neveux, 23 novembre 1776 (fol. 8, v^o); — de tous ses biens, « sous la réserve de la jouissance », par Catherine Martel, de Saint-Jullien, en faveur de Pierre Martel, son frère, 28 décembre 1775 (fol. 10), etc.

B. 1297. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1776. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre Honoré Sauvan, du Fugeret, et Élisabeth Brochier, de Sausses, par lequel Pierre Sauvan, frère du futur époux, lui donne 4,200 livres, 10 février 1778 (fol. 1). — Donation de tous ses biens, sous réserve d'une pension viagère de 3 charges de blé, par Honoré Eimi, de Blaron, hameau de Castillon, en faveur d'Antoine Granet, son cousin, 20 juillet 1778 (fol. 2). — Contrat de mariage entre Pierre Isnard, de Peyroules, et Anne-Rose Laugier, 23 juillet 1778 (fol. 3, v^o). — Donation de terres et jardin au terroir de la Rochette, lieux dits : *les Basses-Molières et la Ribière*, par Honoré Daumas, en faveur de Jean-Baptiste Daumas, son neveu, de Saint-Pierre, 2 octobre 1778 (fol. 4, v^o). — Contrat de mariage entre Christophe Sauvaire et Marguerite Muraire, fille de M^e Antoine Roch, « huissier audiencier », de Castellane, contenant donation d'une « bastide et terres en dépendant, au quartier d'Angles », terroir de Castellane, par messire Honoré Audibert, « prêtre chapelain de l'église métropolitaine d'Aix, représenté par Jean-Baptiste de Paul, sieur de la Mottière, coseigneur de Sausses, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, en faveur de la future épouse, sa petite nièce, 21 septembre 1778 (fol. 5, v^o).

B. 1298. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1776-1779. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Jean-Joseph Dedoue, notaire royal, de Cipières, et Anne Pons, d'Entrevaux, contenant donation « d'un domaine composé de bastide, terres, vignes et oliviers, au terroir d'Entrevaux, quartier de *Ribe-de-Caille*, par messire Jean-Joseph Dedoue, ancien prieur, curé des Mujoux, en faveur du futur époux, son neveu, 4 novembre 1778 (fol. 1); — entre Joseph Fabre, de Saint-Pierre, et Marie Feraud, des Mujoux, 3 novembre 1778 (fol. 2, v^o); — entre Honoré Boyer, du Poil, et Élisabeth Isoard, de Norante, 30 avril 1776 (fol. 4); — entre Claude Barras et Catherine Lamberty, d'Entrevaux, 46 novembre 1778

(fol. 5); — entre Jean-Baptiste Augustin, du Poil, et Élisabeth Lance, d'Entrages, 15 janvier 1779 (fol. 6); — entre François Augustin-Henry, fils de M^e François, notaire royal, de Saint-André, et Anne-Julie André, fille de Joseph André, seigneur de Collongue, avocat en la cour, et de dame Marguerite Le Brun, par lequel le père de l'époux « se départ de toute administration, régie, direction et gouvernement des affaires de son état et office de notaire, qu'il a déjà assigné à son fils », 16 février 1779 (fol. 7, v^o). — Donation d'un capital de 3,000 livres, « sur l'hôtel de ville de Paris, par « Mgr Henry Hachette Desportes, évêque et seigneur de Glandèves, cy-devant vicaire général du diocèse de Reims et supérieur de la communauté du Saint-Enfant-Jésus pour l'instruction gratuite des jeunes filles dudit diocèse », en faveur « des différentes écoles de Reims gouvernées par les sœurs de l'Enfant-Jésus; à condition de distribuer, tous les ans, dans ces écoles, pour la somme de 130 livres, des livres en forme de prix aux enfants qui se seront distingués par leurs progrès », 18 novembre 1777 (fol. 9, v^o). — Contrats de mariage : entre Jacques-Hypolite-Paul et Catherine Reynaud, du Fugeret, contenant donation « de la moitié de son héritage » par messire Pierre-Jacques Raynaud, curé de Peyresq, en faveur de la mariée, sa nièce, 14 avril 1779 (fol. 11); — entre Jean-Baptiste Dol et Marguerite Dol, d'Allons, 28 juin 1779 (fol. 14). — Donation de tous ses biens par Louis Gravier, chapelier, de Castellane, moyennant une pension viagère de 299 livres 15 sols, la jouissance d'une maison d'habitation et de diverses terres, en faveur de Jacques Trotabas, son neveu, négociant, de Colmars, 14 août 1779 (fol. 15). — Contrat de mariage entre Benoit Sauvan, du Fugeret, et Geneviève Arnaud, de Thorame-Haute, 22 novembre 1779 (fol. 17, v^o), etc.

B. 1299. (Registre.) — In folio, 25 feuillets, papier.

1780-1781. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens par Antoine Bertrand, de Soleilhas, en faveur de François, son fils, « à la charge par lui de le nourrir et entretenir, sa vie durant », 2 novembre 1780 (fol. 1); — de tous ses biens, « sous la réserve de 8 livres en propriété », par Anne Arnaud, en faveur de messire Joseph Gaymard, chanoine de l'église cathédrale de Riez, et de Jean-Joseph Gibert, son neveu, 4 août 1781 (fol. 4); — « d'un contrat de 10,000 livres en principal sur le clergé général de France » par Mgr H. Hachette-Desportes, évêque de Glandèves, en faveur « des pauvres malades de l'hôpital Saint-Jacques de la ville

épiscopale d'Entrevaux, dont il fait actuellement réparer et reconstruire à ses frais le bâtiment, en y réunissant une maison contiguë, pour procurer un logement plus spacieux aux malades... à condition qu'il sera célébré, tous les dimanches et fêtes de l'année et les 15 et 25 juillet de chaque année, une messe basse à l'intention du donateur, dans la chapelle qu'il a fait construire dans ledit hôpital », 13 août 1781 (fol. 5); — d'un « contrat de 20,000 livres » par Mgr Hachette Desportes, évêque de Glandèves, en faveur du séminaire de Glandèves, « sous les clauses suivantes : ledit seigneur évêque fonde, dans son séminaire, 6 demy bourses de 100 livres chacune au profit des enfants pauvres, pour les théologiens, et 2 demy bourses de 100 livres chacune, pour les philosophes; et les 200 livres restant sur la rente de 1,000 livres seront attribuées, savoir : 150 livres pour l'honoraire d'un directeur du séminaire et 50 livres pour l'entretien des bâtiments », 13 août 1781 (fol. 8); — de terres au terroir de Moriez, lieux dits : *la Geau, les Fundues, Garguillon*, etc., par Joseph Barbaroux, en faveur de Marguerite, sa fille, 30 octobre 1781 (fol. 13, v°), etc.

B. 1300. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1782-1783. — Registres des insinuations des donations entre vifs. — Donations : de tous ses biens par Lazare Fort, de Senez, en faveur de M^e Henry Fort, « maître en chirurgie, son fils, 7 janvier 1782, (fol. 1); — de tous leurs biens, sous réserve d'une pension viagère de 400 livres et d'une chambre garnie », par Barthélemy Andrau et Claire Sisteron, de Castellane, en faveur de Lazare Andrau, leur fils, 11 février 1782 (fol. 3); — « d'une maison, consistant en cinq pièces, située à Castellane, au quartier de *la Mercy* », par messire André Gastinel, prêtre, « chanoine d'Oppède, dans le comtat Venaissin », en faveur de « M. Jean Gastinel, son neveu, écuyer, de Castellane, ancien officier dans le régiment d'Angoumois », 20 février 1782 (fol. 4, v°); — de 2,000 livres par Claire Castel, veuve de Henri Périer, et par Henriette Périer, fille de François, sieur de Taulanne, en faveur de dame Anne-Marie-Élisabeth Périer, leur nièce et sœur, épouse de M^e Léger Taxil, docteur en médecine, d'Ampus, 2 avril 1782 (fol. 5, v°); — de tous ses biens par Joseph Rouvier, de Blieux, en faveur de Joseph Bondil, son cousin, à condition qu'il sera « nourri et entretenu à son instar, dans sa maison », 12 juillet 1782 (fol. 8, v°).

BASSES-ALPES. — SÉRIE B.

— Contrat de mariage entre Pierre Richard, de Blieux, et Élisabeth Guichard, 11 février 1783 (fol. 19). — Donation d'une maison dans le village de Trigance et de terres et prés audit terroir, aux quartiers de *Giravey, Champ-de-l'Abeille, la Planne*, etc., par Marie Audibert, veuve de Jean-Baptiste Rouvier, en faveur d'Antoine Honorat, 31 mars 1783 (fol. 21), etc.

B. 1301. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1783-1785. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens, « sous la réserve de l'usufruit et jouissance », par Joseph Roumieu, de Sallagriffon, en faveur de Honoré Roumieu, son neveu, 15 septembre 1783 (fol. 1); — d'une terre au terroir d'Annot, au quartier des *Gueines*, par Honoré Rabier, en faveur d'Anne Rabier, veuve de Dominique Pellegrin, sa cousine germaine, 20 janvier 1784 (fol. 2, v°). — Contrats de mariage : entre Antoine Fort, « fabricant de bas », de Castellane, et Marianne Andrau, 12 janvier 1784 (fol. 4); — entre Antoine Étienne, des Mujoux, et Madeleine Chabaud, de Soleilhas, 26 juillet 1784 (fol. 6, v°); — Donation de tous ses biens, « à la charge d'une pension viagère de 50 livres », par messire Honoré Raynaud, « aumônier des galères du Roy au port de Toulon », en faveur de sieur Jacques Raynaud, son frère, négociant, de Colmars, 14 juin 1785 (fol. 11). — Contrats de mariage : entre Jean Reynaud, du Fugeret, et Marie-Marguerite Payany, de Saint-Martin-d'Entraunes, 31 mai 1785 (fol. 13, v°); — entre Julien Trabaud, « de la Seigne, hameau de Briançon », et Marguerite Chaix, dudit hameau, 26 juin 1785 (fol. 15, v°), etc.

B. 1302. (Registre.) — In folio, 39 feuillets, papier.

1784-1785. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation « des biens immeubles qu'il possède au terroir de Senez », par François Rouvier, en faveur de Jean-Joseph, son fils, 12 septembre 1784 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre Jacques Sigaud, de Saint-Benoît, et Marguerite Gaymard, de Sausses, 29 octobre 1784 (fol. 3); — Jean-Baptiste Chabaud, et Marguerite Chabaud, de Soleilhas, 11 mai 1784 (fol. 5, v°). — Donations : de terres à Senez, aux quartiers des *Combes* et du *Clot-d'Embaron*, par « sieur Jean-Joseph Tartanson, bourgeois de Senez, en faveur de Jean-Baptiste, son fils », 29 octobre 1784 (fol. 7, v°); — d'une maison sise au village de Braux, « rue

appelée *la Tour* », et de divers meubles : « une arche en bois pour y tenir la farine », etc., par Louis Grac, en faveur de Raphaël Piche, son neveu, 12 mai 1785 (fol. 10, v°). — Contrats de mariage : entre Pierre-François-Louis-Joseph Bernard, avocat au parlement, d'Entrevaux, et damoiselle Marie-Dorothée Bain, de Grasse, fille de Marc-Antoine, « seigneur en partie de Séranon », 3 avril 1785 (fol. 12); — entre Honoré Guichard et Rosalie Hermelin, de Blieux, 26 avril 1785 (fol. 15); — entre Jean-Pierre, de Demandols, et Marie-Anne Trabaud, de Briançon, 10 avril 1785 (fol. 17). — Donation « de 25,500 livres, consistant en trois contrats sur le clergé général de France », par Mgr Hachette-Desportes, évêque de Glandèves, en faveur de son séminaire, « pour être employée, la rente au denier 25, produisant 1,060 livres, savoir : 1,000 livres en différentes pensions pour les curés et secondaires de son diocèse âgés de 60 ans, et 60 livres à acquitter, à perpétuité, une messe basse dans la chapelle, sous l'invocation de la Sainte-Croix, que le donateur a fait construire dans la seigneurie de Glandèves, pour y perpétuer la mémoire de ses prédécesseurs qui ont autrefois habité Glandèves », 4 juillet 1785 (fol. 19). — Contrats de mariage : entre Jacques-Louis Raybaud et Rose Coulet, de Demandols, 24 septembre 1782 (fol. 27, v°); — entre Marcellin Guichard, et Marguerite Brunias, de Blieux, 26 juillet 1785 (fol. 29, v°), etc.

B. 1303. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1785-1787. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de tous ses biens, sous réserve d'une pension annuelle et viagère « de 2 panaux de blé et 3 panaux de châtaignes », par Jean-Baptiste Bonnet, en faveur de Jean-Bruno Dozoul, tisseur à toile, d'Andot, 6 février 1787 (fol. 1). — « Testament solennel de M^{me} Marie-Antoinette de Noguier, veuve de M. Louis d'Arbaud, seigneur de Châteaueux », par lequel elle institue M. Louis-Gaspard-Vincent d'Arbaud, de Châteaueux, son fils, « pour son seul et unique héritier », 18 avril 1785 (fol. 3). — Contrats de mariage : entre Pierre Giboin, de Gueidan, et Elisabeth Mège, du Fugeret, 23 janvier 1787 (fol. 5); — entre Antoine Aulrah, du Fugeret, et Anne Raymond, d'Aurent, 8 février 1787 (fol. 5); — entre Étienne-Simon Garnier et Marie-Clotilde Reverdit, de Bargemon, 27 avril 1787 (fol. 10, v°). — Donation de tous ses biens par Anne Gaynard, de la Martre, en faveur de Pierre Olivier, son petit-fils,

« sous la réserve de 2 charges 1/2 de bled méteil et de 8 livres à payer annuellement », 15 juillet 1787 (fol. 12, v°); — de tous ses biens par Jean-Louis Chaix, de Briançon, en faveur de Noël Chaix, moyennant une pension annuelle et viagère de 20 livres, 2 novembre 1787 (fol. 15, v°), etc.

B. 1304. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1787-1788. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre sieur Raphaël Boyer, bourgeois d'Entrevaux, et dame Ursule-Charlotte-Parfaite de Boverly du Puget, « veuve de messire Victor-François-Alexandre de Requiston, en son vivant capitaine au régiment de Champagne-Infanterie, chevalier des ordres de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, lieutenant de MM. les maréchaux de France », 1^{er} octobre 1787 (fol. 1); — entre Honoré Pellegrin et Jeanne Sauvan, de Méailles, 28 novembre 1787 (fol. 2, v°). — Donations : d'une maison sise à la Mure, quartier de *la Couenche*, moyennant une pension viagère de 3 panaux de blé, par Claire Attenoux, en faveur de François Gibert de la Mure, 6 mars 1788 (fol. 4, v°); — « d'un contrat de constitution de rente de 600 livres sur le clergé général de France, par Mgr Hachette-Desportes, évêque de Glandèves, pour fonder et établir à perpétuité, dans son diocèse, des retraites » où seront rassemblés tous les curés et secondaires, tous les deux ans, pendant les vacances du séminaire, et qui dureront 8 jours, 13 mars 1788 (fol. 6). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Philip et Madeleine Dou, d'Allons, contenant donation d'un pré, au quartier du *Passage*, de terres aux quartiers de *la Devandude* et de *Fontgavachè*, audit terroir, par M. Jean-Charles-François d'Autane, sieur de Sausses et d'Allons, en faveur de la mariée, sa pupille, 20 mai 1788 (fol. 9, v°); — entre Étienne Pellegrin, d'Argenton, hameau du Fugeret, et Angélique David, 24 avril 1788. — Donation de tous ses biens par Joseph Arnaud, de Vergons, en faveur de Marguerite Collomp, « sa bien-aimée et tendre épouse », 8 juillet (fol. 14), etc.

B. 1305. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1788-1789. — Registre des insinuations des donations entre vifs. — Donation de la somme de 2,000 livres par le sieur Jean Fabre, en faveur « de l'œuvre de la Charité de Saint-André, pour le revenu en être distribué aux pauvres de cette paroisse », 15 janvier 1789 (fol. 1). — Contrat de mariage entre M. Pierre de Montblanc, fils de feu noble Louis-Joseph,

seigneur en partie de Sausses, et de dame Marguerite André, d'une part, et damoiselle Marie-Gabrielle-Cécile-Delphine de Coriolis, fille de M. Elzéard-Honoré-Palamede-François-Auguste-Joseph, marquis de Coriolis, et de Marie-Gabrielle-Cécile de Foresta Collongue, contenant donation de 40,000 livres en faveur du futur époux, par messire Pierre de Montblanc, prieur curé de Braux, son oncle, 4 mai 1788 (fol. 2). — Testament d'Anne Léon, d'Entrevaux, par lequel elle institue pour son héritier universel Joseph Latil, son petit-fils,

30 juin 1767 (fol. 2, v^o). — Contrat de mariage entre Jean Simian, de Château-Garnier, hameau de Thorame-Basse, et Françoise Audemard, de la Mure, 17 novembre 1789 (fol. 4). — Donation de tous ses biens par Françoise Durand, veuve de Pierre Sause, d'Entrevaux, en faveur de Laurent Sause, son fils, 12 octobre 1789 (fol. 6, v^o). — Contrat de mariage entre Jacques Cauvin et Élisabeth Garron, de Blicux, 12 mai 1790 (fol. 7, v^o), etc.



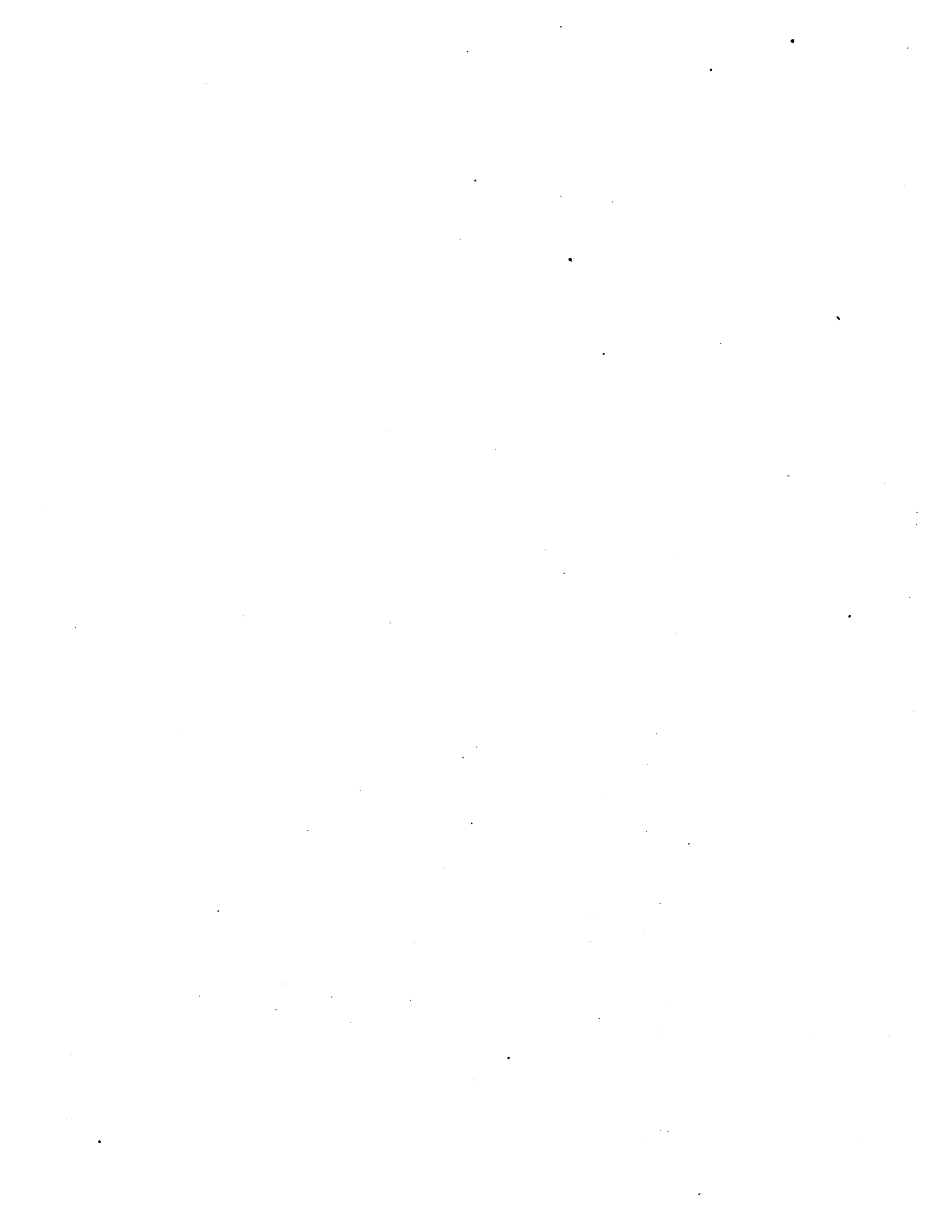


TABLE ANALYTIQUE

DU

TOME PREMIER

DE

L'INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DES BASSES-ALPES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B

INTRODUCTION.

I

GREFFE DUCAL DE BARCELONNETTE.

	Articles.	Pages.
Allos. — Insinuations	1-42	1-16
Barcelonnette. — Insinuations	43-244	17-120
Entraunes. — Insinuations.	245-267	121-130
Saint-Martin. — Insinuations.	268-294	131-141
Tables des insinuations d'Allos, Barcelonnette, Entraunes, Saint-Martin . .	296-315	142-143

PRÉFECTURE DE BARCELONNETTE.

Procès divers.	316	144
« Patrocines » des causes portées devant la préfecture.	317	144
Nominations des officiers de justice, prestations de serment, etc.	318	144
Enregistrements au greffe.	319-323	145-146
Feuilles d'audiences.	324-385	146-157
Sentences	386-393	157-159
Défauts	394-395	159-160
Affirmations de voyage	396-397	160
Présentations.	398-400	160-161
Procédures civiles.	401	161
Procédures criminelles.	402-405	161-162

JUDICATURE DE BARCELONNETTE.

	Articles.	Pages.
Nominations et prestations de serment des juges et officiers de justice. . .	406	162
Feuilles d'audiences.	407-591	163-195
Sentences	592-595	195-196
Défauts	596-604	196-197
Affirmations de voyage.	605-609	197-198
Rapports d'experts	610-611	198-199
Procédures civiles.	612-618	199-200
Procédures criminelles.	619-628	200-202

GREFFE DUCAL DES INSINUATIONS DE SAINT-PAUL
ET VAL-DES-MONTS.

Saint-Paul et Val-des-Monts. — Insinuations.	629-673	202-232
Tables des insinuations de Saint-Paul et Val-des-Monts	674-676	232

COUR ROYALE DE CASTELLANE.

Plumitifs.	677-693	233-236
Enregistrements des causes et sentences.	694-696	237-238
Appointements.	697-699	239
Jugements, sentences et ordonnances.	700-704	240-244
Ventes et enchères	705	242
Présentations, dénonces, rapports, etc.	706-710	242-244
Verbaux et actes divers	711-712	244-245
Procédures civiles.	713-718	245-247
Tutelles, successions	719-720	247
Procédures criminelles.	728-732	248-250

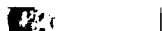
SÉNÉCHAUSSÉE DE CASTELLANE.

Officiers de justice et notaires.	733-736	251-253
Plumitifs.	737-840	254-280
Sentences sommaires.	841-871	280-288
Enregistrements des ordonnances à l'audience.	872-874	289
« Causes à l'extraordinaire »	875	290
Sentences et ordonnances	876-918	290-307
Défauts	919-943	308-315
Dénonces.	944-947	315
Affirmations de voyages.	948-959	316-318
Présentations.	960-976	319-322
Productions et recouvrements des sacs.	977-984	322-324
Enquêtes civiles.	985-992	324-326
Rapport d'experts.	993-1002	326-329
Verbaux divers.	1003-1007	329-330

TABLE.

423

	Articles.	Pages.
Procédures civiles.	1008-1105	330-350
Séparations de biens	1106-1107	350
Tutelles et curatelles.. . . .	1108-1109	350-351
Successions, ouvertures de testaments, inventaires, etc	1110-1115	351-353
Titres divers	1116	354
Cautions, submissions dépôts au greffe, consignations.	1117-1119	355-356
Saisies mobilières et immobilières.	1120-1123	356-357
Registres des « lattes » et droits du greffe.	1124-1125	358
Registres du greffe des submissions.	1126-1127	358-359
Procédures criminelles.	1128-1253	359-384
Insinuations au greffe du Sénéchal.. . . .	1254-1271	384-406
Insinuations des donations entre vifs	1272-1305	406-419





7





